Digitized by Google

EX DONO

GIUSEPPE D'AYALA

MARQUIS DE VALVA

BIBLIOTHÈQUE CANTONALE ET UNIVERSITAIRE DE LAUSANNE

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

D'ANGLETERRE.

Digitized by Google

PARIS. — IMPRIMERIE DE V^{e} DONDEY-DUPRÉ,
rue Saint-Louis, 46, au Marais.

Digitized by Google

HISTOIRE
D'ANGLETERRE,

PAR

LE DOCTEUR JOHN LINGARD,

TRADUITE

PAR M. LÉON DE WAILLY;

AVEC LA CONTINUATION JUSQU'A NOS JOURS.

TOME CINQUIÈME.

AVA 2800

PARIS,

CHARPENTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

29, RUE DE SEINE.

1844.

Digitized by Google

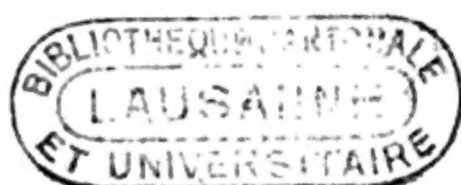
BIBLIOTHEQUE CANTONALE
LAUSANNE
ET UNIVERSITAIRE

Digitized by Google

HISTOIRE

D'ANGLETERRE.

CHAPITRE PREMIER.

Mesures du parlement. — Accusations de Strafford et de Laud. — Vote contre les pouvoirs législatifs et judiciaires des évêques. — Procès et exécution de Strafford. — Parlements triennaux. — Le roi tient un parlement en Ecosse. — Rébellion en Irlande. — Remontrance des communes. — Protestation et accusation de douze évêques. — Le roi accuse six membres. — Les évêques privés de leurs siéges au parlement. — Progrès de la rébellion en Irlande. — Le roi se retire à York. — Hull refuse de le laisser entrer. — Les chambres lèvent une armée. — Charles déploie son étendard à Nottingham.

Charles se présenta devant son parlement avec les plus vives appréhensions. Il sentait l'état de dépendance où les derniers événements l'avaient réduit ; il voyait la vie de ses conseillers et les prérogatives de sa couronne à la merci des deux chambres ; et il se rappelait les talents, la violence et l'opiniâtreté qui avaient jusque-là distingué ses adversaires du parti patriote. Les terreurs de ses conseillers ajoutaient à son embarras. Il évita les regards du public, et au lieu d'ouvrir la session avec la pompe habituelle, il se rendit par eau à Westminster. Le discours du trône fut court, mais conciliant [3 nov. 1640]. Il recommanda trois objets à l'attention des deux chambres : l'éloignement des rebelles, le payement de l'armée et le redressement des abus ; mais le mot de « rebelles » offensa : il consentit à le justifier. C'était, dans son opinion, un terme applicable à des sujets en armes contre leur souverain ; or ils étaient aussi ses sujets d'Ecosse, et il leur avait déjà donné cette dénomination sous le grand sceau [1].

Pour l'office d'orateur de la chambre basse, le roi avait fixé son choix sur Gardiner, archiviste de Londres ; mais Gardiner avait échoué dans son élection ; et Lenthal, avocat en réputation, mais sans énergie et sans expérience, fut choisi à sa place. Les élec-

1. Baillie, I, 218. Nalson, I, 481.

tions prouvèrent que, malgré tous les efforts des ministres, le roi ne pouvait pas compter sur plus d'un tiers des membres. Pym, Hampden et Saint-John, se mirent à la tête de l'opposition : le premier devait cette distinction à ses services dans les parlements précédents; les deux autres l'avaient méritée par leur courage et leur persévérance dans la célèbre affaire du ship-money. Ils furent dignement soutenus par les talents de Denzil Holles, second fils du comte de Clare, et jadis un de ceux qui avaient poursuivi Buckingham; des lords Falkland et Digby, de Nathaniel Fiennes, second fils du lord Say; de sir Henry Vane, fils du secrétaire, deux enthousiastes en religion et en politique [1]; et de Hyde, Selden, Rudyard, et plusieurs autres, gens du plus grand mérite, et jaloux d'effectuer, par le redressement des abus, une réforme complète dans les désordres de l'état. Tous, dans le principe, étaient liés par des vues communes; mais insensiblement leur union fut dissoute par des différences d'opinion sur des objets de première importance : les uns restant attachés au monarque au milieu de tous ses embarras; les autres se persuadant que la liberté ne pouvait être assurée que par l'établissement d'une république.

Parmi les lords, le roi avait un plus grand nombre d'amis. Tous les évêques et la moitié des pères temporels devaient leurs honneurs à son père ou à lui. Mais la crainte imposa silence aux premiers, et la politique, le patriotisme ou le ressentiment, contrebalança la reconnaissance dans les autres. Les comtes de Bedford et d'Essex, les lords Say et Kimbolton, donnèrent l'exemple; leurs opinions trouvèrent de l'écho et de l'appui dans les comtes de Warwick et de Hertford, et dans les lords Brooke, Wharton, Paget et Howard; et les amis du roi, intimidés par l'accord qui existait entre eux et le parti dominant de l'autre chambre, au lieu de faire une mâle résistance, acquiescèrent docilement à des mesures dangereuses pour la couronne et pour eux-mêmes.

La détresse du pays, les attaques faites à ses libertés et les dangers qui menaçaient sa religion, fournirent aux orateurs des

1. Vane était un jeune homme de vingt-quatre ans, disciple de Pym et de sir Nathaniel Rich, ayant beaucoup de talent et non moins de fanatisme. A vingt ans, afin, suivant le récit sarcastique de Garrard, « de jouir de la liberté » de communier debout, » il se rendit à Boston, en Amérique (*Strafford Pap.* I, 463). En 1636, il fut nommé gouverneur du Massachusetts; mais ayant manqué son élection l'année d'après, par suite d'une dispute religieuse, il revint en Angleterre, et fut fait trésorier de la marine conjointement avec sir William Russel.

deux chambres ample matière à lamentations et à invectives; et leurs plaintes, imprimées et distribuées dans la nation, furent promptement reproduites dans des pétitions signées par plusieurs milliers d'habitants de chaque comté et des bourgs les plus riches. Soutenues par la voix du peuple, les communes négligèrent la recommandation du roi, se divisèrent en comités et sous-comités, et pendant plusieurs mois consacrèrent leur attention à trois grands objets, l'investigation des abus, l'adoption des remèdes et le châtiment des coupables.

1° Les catholiques, comme de coutume, furent les premiers à ressentir les effets de leur inimitié. On recommença à crier que les machinations des papistes mettaient la religion en péril. Il est certain qu'aucune crainte ne pouvait être plus mal fondée; mais dans les temps de fermentation générale, la crédulité publique admet aisément les assertions comme des preuves, les apparences comme des réalités. On se plaignit que le roi avait composé avec les réfractaires; qu'il avait mis en liberté plusieurs prêtres avant jugement et d'autres après condamnation; qu'un agent de Rome résidait auprès de la reine; que les plus riches catholiques avaient, à la requête de cette princesse, souscrit pour dix mille livres en faveur de l'expédition du nord; que des catholiques avaient des commissions dans l'armée anglaise, et qu'ils composaient les troupes que Strafford avait levées en Irlande. Charles, harcelé de pétitions qui l'invitaient à dissiper les terreurs de ses sujets protestants, donna ordre que tous les catholiques quittassent la cour et fussent expulsés de l'armée; qu'on fouillât les maisons des réfractaires pour voir si elles contenaient des armes, et que les prêtres fussent bannis du royaume sous trente jours [1]. Mais il s'efforçait en vain d'apaiser une méfiance qu'il

1. *Journ.* 9, 23, 30 nov. 3, 7, 24 déc. 11, 26 fév. 15, 25 mars. 27 avr. 7 mai. Je puis rapporter ici un fait singulier relatif à Goodman, prêtre qui avait été condamné à mort pour avoir pris les ordres dans l'Eglise de Rome. Les communes décidèrent les lords à se joindre à elles pour demander son exécution. Charles répondit qu'il le bannirait ou l'emprisonnerait pour la vie, mais qu'il ne voulait pas verser de sang pour cause seulement de religion. Ils renouvelèrent leur pétition : le roi fit réponse qu'il remettait l'affaire entre leurs mains; ils pouvaient agir comme ils jugeraient convenable; mais en même temps il leur envoya une pétition qu'il avait reçue de Goodman, et qui était ainsi conçue : « Ces lignes sont pour supplier humblement Votre Majesté de remettre plutôt le pétitionnaire à leur merci, que de le laisser vivre pour être le sujet d'un si grand mécontentement de votre peuple contre Votre Majesté... Telle est, très-sacré souverain, la pétition de celui qui s'estimerait heureux de répandre son sang pour cimenter la réconciliation de Votre Majesté et de vos sujets en cette circonstance. Ità testor. John Goodman. » A dater de ce moment, soit qu'ils fussent touchés des sentiments magnanimes du prisonnier, soit qu'ils ne voulussent pas prendre sur eux la responsabilité qu'ils désiraient de

était de la politique de l'opposition d'irriter ; et l'accusation d'encourager le papisme fut avec tant d'assurance et si incessamment reproduite contre le monarque, qu'elle finit par obtenir tout crédit sur la majorité de ses sujets.

2° Les communes entreprirent « de purger l'Eglise. » Sur la demande des parties lésées et de leurs amis, elles rétablirent dans leurs bénéfices tous les ecclésiastiques qui en avaient été dépouillés sous prétexte de non-conformité par les évêques ou par la cour de haute commission. D'un autre côté, elles appelèrent à la barre de la chambre tous les ministres dénoncés comme scandaleux, épithète sous laquelle étaient comprises deux classes d'hommes, ceux qui s'étaient déshonorés par leur immoralité publique et ceux qui avaient encouru l'imputation de superstition par leur zèle à exiger l'observance des cérémonies. On leur appliqua différentes peines suivant la disposition de la chambre ; les uns furent réprimandés par l'orateur, d'autres jetés en prison, et d'autres tenus de donner caution de leur bonne conduite [1].

3° Elles révisèrent de la même manière les procès de la chambre étoilée, qui avaient mécontenté par leur sévérité. Prynne, Burton et Bastwick furent rappelés de leurs prisons diverses, afin de plaider leur cause en personne. Ils firent à Londres, à des jours différents, une entrée triomphale, escortés par des centaines de voitures et des milliers d'hommes à cheval, au milieu d'une multitude de piétons, portant tous au chapeau du laurier et du romarin. Leurs sentences furent cassées, et on condamna leurs juges à leur payer à chacun cinq mille livres de dommages [2].

4° Les deux chambres se réunirent pour déclarer que les commissions pour la levée du ship-money et toutes les mesures résultant de ces commissions étaient illégales. Les communes décidèrent que la cour du comte-maréchal et celle du conseil d'York étaient des abus ; elles nommèrent des comités pour rechercher l'origine et la constitution de la cour des mines d'étain et de celle des marais de Galles ; pour constater la légalité ou l'illégalité

faire peser sur le souverain, ils se désistèrent de leurs poursuites contre la vie de Goodman, qui s'échappa de Newgate l'année suivante (voyez Rosetti, 12 avr. 1641), mais fut repris et mourut en prison en 1645. Baillie donne une raison très-peu probable de leur intervention ; qu'ils comptaient nier le pouvoir du roi de pardonner pendant la session du parlement, et qu'ils craignaient que si on l'admettait dans l'affaire de Goodman, cela n'établît un précédent pour celle de Strafford. Voyez les Journ. des Communes, 23, 25, 27 janv.; ceux des Lords, 140, 141, 142, 146, 150, 151. Nalson, I, 738. Baillie, I, 238.

1. *Journ.* 19 déc. 20 mars. 1er juin.

2. Ibid. 7, 9, 30 déc. 22, 25 fév. 2, 12, 24 mars. 20 avr. 20 mai. Baillie, I, 222.

d'exiger l'escuage [1]; et de prélever des amendes pour négligence à recevoir l'ordre de la chevalerie; et pour examiner la conduite de tous les lords-lieutenants et de leurs officiers qui avaient levé l'argent pour frais d'habillement et d'administration pendant la dernière expédition [2].

5° Parmi les conseillers du roi, il n'était pas d'homme plus redouté pour ses talents, plus haï pour son apologie du despotisme, que le comte de Strafford, « le grand apostat de la cause du peuple, » comme on l'appelait. Ses amis voulaient qu'il évitât l'orage qui le menaçait, soit en restant dans l'Yorkshire à la tête de l'armée, soit en se rendant à son gouvernement d'Irlande. Mais ce conseil paraissait une lâcheté à un homme de son caractère dur et intrépide; et lorsque le roi, l'assurant de sa protection, l'invita à venir, il ne perdit pas un moment pour se rendre dans la capitale. Son arrivée inattendue surprit et déconcerta ses ennemis, qui connaissaient son influence sur l'esprit de leur souverain, et qui craignaient qu'il ne prévînt l'accusation qu'ils méditaient contre lui, en les accusant eux-mêmes d'une correspondance criminelle avec les Ecossais. Ils passèrent un jour à concerter leur plan [11 nov.]; le lendemain matin, les communes discutèrent à huis clos; et quand les portes furent ouvertes, la majorité des membres se rendit à la barre des lords, où Pym, en leur nom, accusa le comte de Strafford de haute trahison. Ce seigneur était, en ce moment, en consultation secrète avec le roi; il courut à la chambre, et il se dirigeait vers sa place, lorsqu'un grand nombre de voix lui crièrent de se retirer. Lorsqu'il rentra, on lui ordonna de s'agenouiller à la barre; et le garde des sceaux l'informa qu'en conséquence de l'accusation portée par les communes, la chambre avait ordonné qu'il fût sous la surveillance de la verge noire jusqu'à ce qu'il se fût justifié. Il voulut parler; mais on lui imposa silence aussitôt, et il partit sous la garde de Maxwell, l'huissier [3].

Le ministre destiné après lui à éprouver la sévérité de la

1. Service qui oblige un vassal à suivre son seigneur à la guerre à ses frais et dépens. (N. DU T.)

2. *Journ.* 23, 24, 27 nov. 7, 19, 23, 24 déc. 20 mars. 13, 14 mai. 1er, 14 juill. Journ. des Lords, IV, 136, 156, 173.

3. Voyez Baillie, 217, et les Journ. des Lords, 88, 89. Ce n'était là qu'une accusation générale et qui ne spécifiait aucune particularité. Ce ne fut que le 24 que la chambre put s'entendre sur les divers articles. *Journ.* 11, 24 nov. Cependant Strafford n'avait pas le droit de se plaindre; il avait jadis conseillé les mêmes mesures contre le duc de Buckingham. *Mém. de Warwick,* 111.

chambre basse, fut le secrétaire Windebank. Dans l'exercice de sa charge, il avait signé plusieurs ordonnances pour la protection des réfractaires et d'autres pour faire sortir des prêtres de prison. Dans toutes ces circonstances, il avait agi par l'ordre du roi, et pour plus de sûreté, il avait obtenu un pardon revêtu de la signature royale. Charles, toutefois, ne se souciait pas de voir son nom impliqué dans la question, et les patriotes n'étaient point avides de verser le sang du secrétaire. Il profita du retard qu'ils mirent dans la poursuite de l'affaire, obtint un passe-port du roi [4 déc.], et sauva sa tête en fuyant fort à propos en France [1].

Pour préparer la voie à l'accusation de l'archevêque Laud, les communes décidèrent [15 déc.] que la convocation n'avait le pouvoir de lier ni les laïques ni le clergé sans le consentement du parlement; que le don gratuit [16 déc.] qui venait d'être accordé au roi était illégal; que les constitutions qui avaient été décrétées étaient préjudiciables à l'autorité de la couronne, aux droits du parlement et aux libertés des sujets; et qu'il serait fait une enquête sur la conduite du métropolitain, qu'on supposait être l'auteur réel non-seulement de ces mesures, mais d'autres tentatives pour renverser les lois et la religion de la nation. Deux jours après [18 déc.], Holles l'accusa à la barre de la chambre haute du crime de haute trahison. Il se leva avec sa chaleur ordinaire, protesta de son innocence, et allait attaquer la conduite de ses accusateurs, lorsque le comte d'Essex et le lord Say le rappelèrent vivement à l'ordre; et la chambre, refusant d'entendre ses explications, le plaça sous la surveillance de la verge noire. Six semaines après, l'archevêque fut tranféré à la Tour [2].

Finch, le garde des sceaux, qui, lorsqu'il était premier président, s'était distingué par le zèle avec lequel il avait soutenu la légalité du ship-money, fut averti à l'avance par la décision des deux chambres du sort qui l'attendait. Il sollicita la permission [21 déc.] de plaider sa cause devant les communes, et son éloquence et ses larmes éveillèrent la compassion d'un grand nombre des membres; mais cette émotion fut condamnée comme une faiblesse criminelle par les patriotes plus déterminés; et le même

1. Journ. des Communes, 26, 33, 44, 45. Voyez ses lettres dans les *Hidden Works* de Prynne. « Néanmoins, plutôt que Sa Majesté ou ses affaires en souffrent, je désire que tout le fardeau retombe sur moi; et quoique j'aie la signature de Sa Majesté pour la plupart d'entre elles, et son commandement pour toutes, cependant j'aimerais mieux périr que de les produire, soit à son préjudice, soit sans sa permission. » De Calais, 6 déc. p. 127.

2. Journ. des Comm. 51, 54; des Lords, 112. *Laud's troubles*, 75.

soir, Finch fut accusé de haute trahison devant les lords. Mais il s'était déjà caché; on ne put découvrir aucune trace de sa retraite, et au bout de quelques jours on apprit qu'il avait cherché et obtenu un asile en Hollande. Afin que ses collègues, les autres juges, qui avaient partagé ses opinions, ne pussent pas s'enfuir à son exemple, chacun d'eux, à la requête des communes, fut tenu à une caution de dix mille livres en garantie de sa comparution lorsqu'il serait appelé [1].

Quoique les prérogatives que le roi considérait comme les plus fermes supports de son trône s'écroulassent sous lui, quoique ses amis et ses conseillers fussent en butte à des accusations, à des amendes, à l'emprisonnement et à la mort, il paraissait ne faire aucun effort pour se défendre, mais se résigner avec indifférence à son sort. Le fait est qu'il se sentait hors d'état de lutter contre les deux nations en même temps, et qu'il attendait avec impatience le moment où la conclusion du traité et le licenciement de l'armée écossaise lui permettraient de reprendre le dessus. Les commissaires des tables avaient été reçus comme des amis et des libérateurs par les chefs du parti populaire. La plus étroite union fut promptement cimentée entre eux; de part et d'autre, on proclamait que la cause était la même, qu'il fallait se tenir ou tomber ensemble, et tandis que les patriotes s'engageaient à entretenir l'armée écossaise pendant son séjour et à lui donner une forte gratification à son départ, les covenantaires s'obligeaient à prolonger le traité et à laisser leurs forces en Angleterre jusqu'à ce que la réforme projetée dans l'Eglise et l'état fût entièrement accomplie [2].

Charles, dans son impatience à conclure la négociation, fut amené à concéder beaucoup de points qu'autrement il eût refusés. Apres quelques objections, il consentit aux trois premières demandes des Ecossais; à savoir que les actes de leur dernier parlement fussent confirmés, que les indigènes seuls fussent nommés au gouvernement des châteaux royaux, et qu'on n'imposât à leurs compatriotes, ni en Angleterre ni en Irlande, des serments inusités [3]; mais il repoussa résolument la quatrième, qui était

1. Journ. des Comm. 55. Des Lords, 114, 115.

2. Ceci ressort de presque toutes les pages de la correspondance de Baillie pendant les six mois que dura la négociation. Quand ils en vinrent, en février, à la dernière demande, Baillie écrit : « Celle-ci, nous l'allongerons ou l'abrégerons, selon les besoins de nos bons amis d'Angleterre; car ils sont encore dans une telle crise, que si nous partions nous et notre armée ils seraient perdus. » Page 240.

3. Strafford avait forcé les Ecossais en Irlande de prêter un serment d'al

que la punition des incendiaires fût laissée à la discrétion des deux parlements. C'était, prétendait-il, exiger qu'il se déshonorât. Ceux qu'ils appelaient incendiaires étaient des hommes qui avaient encouru leur déplaisir en obéissant à ses ordres, et qu'en conséquence il était tenu de protéger. Il plaida particulièrement en faveur de Traquaire, et réclama le droit de juger lui-même ce seigneur, qui avait agi comme commissaire royal. Mais Traquaire, tombant à genoux, pria instamment que la vie d'un humble individu tel que lui ne mît point obstacle à la réconciliation du roi et de son peuple ; les Ecossais menacèrent de solliciter l'avis et l'intervention du parlement anglais ; et Charles, quoique évidemment il lui en coûtât beaucoup, signifia son acquiescement. Leur réclamation suivante, la restitution des vaisseaux et marchandises capturés, fut promptement admise ; et celle d'une indemnité fut, comme question pécuniaire, envoyée par le roi [3 février 1641] à la chambre des communes, qui vota deux sommes, une de cent vingt-cinq mille livres pour les frais de l'armée écossaise pendant cinq mois, et une autre de trois cent mille livres, sous la dénomination de « secours amical pour les pertes et besoins de nos frères d'Ecosse [1]. » Enfin les commissaires arrivèrent à leur dernière demande, l'établissement d'une paix solide entre les deux nations. Le roi espérait une prompte conclusion de cet onéreux traité ; mais il fut bientôt déçu dans son attente. Sous ce titre, ils ne lui présentèrent [20 février] que deux articles, se réservant le pouvoir discrétionnaire d'en ajouter d'autres, quand et comme ils le jugeraient convenable [2].

On ne tarda pas à s'apercevoir que les députés écossais agissaient avec un caractère non-seulement politique, mais religieux. Tandis qu'ils négociaient ouvertement avec le roi, ils intriguaient secrètement, mais activement, avec leurs amis du parti populaire, pour obtenir en Angleterre l'abolition de la forme épiscopale de gouvernement ecclésiastique, et la substitution de la forme presbytérienne. Ils semblaient considérer cette idée comme l'objet

légeance par lequel ils renonçaient à tous covenants contraires, et promettaient de ne jamais entrer dans aucun covenant contre aucune autre personne sans l'autorisation du roi. Voyez-le dans Rushworth, VIII, 494.

1. « 300,000 livres sterling, » s'écrie Baillie, « 5,400,000 marcs écossais, font une jolie somme dans notre pays. » Baillie, I, 240.

2. *Journ.* 22 janv. 3 fév. Journ. des Lords, IV, 151. Baillie, I, 221, 223, 228, 233, 240. « Cela (de donner toutes les propositions à la fois) ne nous était pas possible, ni avantageux aux vues des Anglais, qui ne demandaient pas tant de célérité. » Ibid. 243.

principal de leur mission, et ils la poursuivaient avec la persévérance et l'activité la plus édifiante. Mais c'était une question sur laquelle l'opinion se donnait une grande latitude. Dans la ville, les presbytériens formaient un parti très-considérable ; mais au parlement, parmi les réformateurs, il en était beaucoup qui, tout disposés qu'ils pouvaient être à diminuer les richesses, le pouvoir et la juridiction des évêques, s'opposaient résolument à l'extinction de l'ordre; tandis que d'autres, sous les bannières des lords Say, Wharton et Brooke, voyaient avec la même aversion l'épiscopat et le presbytérianisme, et s'efforçaient d'introduire le système plus égal des indépendants. Cependant, les Ecossais, à l'aide de leurs amis d'Angleterre, firent présenter des pétitions de plusieurs comtés, de quinze mille habitants de la métropole [18 déc.], et de dix-huit cents ministres [23 janv. 1641], demandant toutes l'abolition totale de la hiérarchie. Les lords Digby et Falkland, Selden et Rudyard, les combattirent vigoureusement : lord Digby compara la pétition de Londres, appelée la pétition de la racine et des branches, à une comète ayant sa queue dirigée vers le nord, et n'annonçant que confusion et anarchie ; lord Falkland voulait bien alléger les évêques des charges et dignités séculières qui les rendaient moins utiles comme ministres de l'Evangile, et de la portion de richesses séculières attachée à ces charges et dignités; mais il s'opposerait de toute son influence à toute tentative d'abolir l'ordre épiscopal et la juridiction épiscopale. Après deux jours de débats, et une division dans laquelle les anti-épiscopaux obtinrent une majorité de trente-deux voix, les pétitions furent renvoyées à un comité [1]. Ce succès, quoiqu'il encourageât leurs espérances, était loin de leur assurer la victoire. Le roi informa le parlement que sa conscience ne lui permettrait jamais de consentir à la destruction d'un ordre qu'il regardait comme essentiel à la chrétienté ; tandis que les Ecossais, au contraire, argumentaient et sollicitaient, priaient et prêchaient en faveur de l'Eglise presbytérienne. La curiosité et la dévotion amenaient la foule à leur service : l'église affectée à leur usage était remplie du matin au soir, et les leçons inculquées par leurs théologiens étaient répandues avec zèle par l'auditoire dans toute la ville. Ils enseignaient que « le nœud de la question ne pouvait être tranché que

1. « Ils contestèrent ensemble de huit heures du matin à six heures du soir. Toute la nuit notre parti sollicita tant qu'il put. Le lendemain, plusieurs milliers de citoyens, mais d'une manière fort paisible, vinrent à Westminster-hall pour appuyer leur pétition. » Baillie, 244.

par la hache de la prière, » et les dévots observaient solennellement des jeûnes, afin que « le Seigneur joignît le souffle de ses narines aux efforts des faibles humains, pour renverser une Eglise perverse et contraire aux Ecritures[1]. »

Le marquis de Hamilton avait suggéré à Charles l'idée de désarmer l'hostilité des réformateurs en les admettant à ses conseils. Le roi avait reçu cet avis avec mécontentement ; mais le désir de sauver la vie de ses amis et de conserver l'épiscopat à l'Eglise triompha de sa répugnance, et Bristol, Essex, Bedford, Hertford, Mandeville, Savile et Say, furent appelés par lui au conseil privé [27 fév.]. Cette nomination causa d'abord une satisfaction générale ; mais, au bout de quelques jours, on remarqua que le ton des conseillers s'était radouci, que leur zèle était moins âpre. On les accusa d'apostasie ; le soupçon s'étendit aux commissaires écossais, et la ville retentit de plaintes contre l'égoïsme et la perfidie des hommes publics. Pour leur défense, les Ecossais publièrent un écrit des plus immodérés contre Strafford, Laud et tout le banc des évêques. Cet écrit blessa non-seulement le roi, mais leurs propres amis dans les deux chambres. On le regarda comme une tentative pour dicter des lois au parlement d'Angleterre. Ils eurent de nouveau recours au jeûne et à la prière, et imprimèrent une explication de leurs sentiments dans des termes plus conciliants ; mais ils avaient déjà perdu tant de voix, que leurs alliés de la chambre-basse n'osèrent pas, comme ils en avaient eu l'intention, faire la motion d'abolir l'épiscopat, et ils y substituèrent une résolution [10 mars], portant que « les pouvoirs législatifs et judiciaires des évêques dans la chambre des lords étaient un empêchement à l'exercice de leurs fonctions, étaient préjudiciables à l'état, et devaient leur être retirés[2]. »

Cependant, il fut avantageux pour la cause de l'épiscopat, qu'en ce moment l'esprit de ses adversaires fût occupé d'un sujet qui l'absorbait davantage — le procès et la destinée de Strafford. On ne peut douter que le roi ne fût strictement tenu d'honneur à protéger la vie de cet impopulaire et malheureux seigneur. Il

1. Baillie, 222, 224, 227, 230, 231, 236, 244, 250. Journ. des Communes, 72, 91, 101.

2. *Journ.* 10 mars. Ce que dit Baillie du mécontentement causé par l'écrit qu'avaient publié les commissaires écossais est amusant. Il termine ainsi : « Nous étions à moitié endormis dans une profonde sécurité... Par cet ouragan, Dieu nous éveilla. Nous nous enfuîmes à notre refuge accoutumé, pour nous rapprocher de Dieu. Les saints de la ville, dans diverses sociétés privées, coururent au jeûne et à la prière. Grâce à ces anciennes et bonnes armes, nous commençons à l'emporter. Béni soit son saint nom ! » Page 249.

le sentait lui-même ; il y était poussé par les représentations de la reine. Mais, dans la condition où il se trouvait, où et comment Charles pouvait-il découvrir le moyen de préserver Strafford de la vengeance de ses ennemis ? La présence de l'armée écossaise interdisait tout mouvement militaire, et la nécessité de pourvoir à sa subsistance assurait la permanence du parlement : les poursuites récentes avaient imposé silence aux amis de la couronne dans les deux chambres, et le roi, par indigence, avait dû engager ses joyaux pour subvenir à l'approvisionnement de sa table. Dans ces circonstances, Charles suivit la ligne de conduite que suivent toujours les hommes d'un caractère irrésolu ; il attendit pour profiter du premier hasard favorable qu'offrirait le cours des événements, et, dans l'intervalle, il s'amusa à différentes tentatives pour obtenir l'assistance des puissances étrangères. 1. Il voyait qu'il était temps d'abandonner le dessein qu'il avait nourri de marier son fils Charles à une infante, et sa sœur Marie à l'infant d'Espagne. Deux protestants prétendaient à la main de Marie, son neveu, le prince palatin, et Guillaume, fils de Frédéric. Le palatin était le favori des chefs populaires ; Charles préféra le prince hollandais à cause de l'influence de son père sur les états, et des promesses d'attachement et d'assistance qu'il faisait. Un message royal [10 février] annonça au parlement le mariage projeté, et les épousailles eurent lieu au commencement de mai [2] ; mais la princesse (elle n'avait que dix ans) eut la permission de rester en Angleterre jusqu'à ce qu'elle en eût douze, et Frédéric prouva sur-le-champ sa reconnaissance et sa sincérité, en envoyant au roi une somme d'argent qui montait à plusieurs mille livres [1].

2. Henriette s'était persuadée que, par une démarche personnelle, elle pourrait influencer son frère, le roi de France, et, profitant d'une légère indisposition, elle fit courir le bruit [28 janvier] qu'une visite à son pays natal était nécessaire au rétablissement de sa santé. Le prétexte était trop futile pour aveugler le parti populaire, et le comte de Holland, dont le cardinal de Richelieu s'était déjà assuré les services, eut soin de prévenir ce ministre de son véritable objet [4 février]. Richelieu n'était nullement dans l'intention que la fille de son ennemie invétérée, la reine-mère de France, fût à même d'insinuer ses opinions dans l'oreille du roi, et lorsque Henriette sollicita le consentement de son frère,

1. Rosetti à Barberini, 17 maggio. N. S.

Digitized by Google

déclarant que, s'il ne venait à son aide, elle ne voyait devant elle que ruine inévitable, elle reçut une réponse [12 fév.] dictée par le cardinal, où il était dit que tout heureux que Louis serait toujours de voir sa sœur, il était convaincu que s'absenter d'Angleterre en ce moment, ce serait accélérer la ruine qu'elle craignait [1]. 3. La reine sut de qui venait ce refus, et elle ne fut pas lente à faire connaître son mécontentement et son désappointement. A la même époque, elle reçut quelque consolation du succès partiel [janvier] d'une démarche qu'elle avait faite auprès du pape, à qui elle avait demandé un don de cent cinquante mille couronnes sur le trésor déposé au château Saint-Ange, offrant en retour la promesse du roi d'abolir les lois pénales contre les catholiques, en Irlande immédiatement, en Angleterre aussitôt qu'il aurait recouvré le plein exercice de son autorité. Mais l'expérience avait appris à Urbain à ajouter peu de foi à la promesse de Charles, et il répondit [6 fév.] que l'argent en question ne lui appartenait point; que c'était un dépôt de confiance dont il ne pouvait disposer qu'en faveur de princes catholiques, et seulement pour des objets religieux. Toutefois, pour adoucir ce refus, son neveu Barberini fit présent à Henriette de trente-cinq mille couronnes sur sa propre bourse, secours momentané et insuffisant, mais qui fut accepté avec joie et reconnaissance [2].

Il se trouvait ainsi que Strafford avait à lutter seul contre une foule d'ennemis. La population des trois royaumes était soulevée contre lui. Les commissaires écossais le déclaraient incendiaire, et demandaient hautement le sang de l'homme qui avait poussé le roi à faire la guerre à ses fidèles sujets. Le parlement irlandais avait témoigné son mécontentement dès que la présence de Strafford avait cessé de le tenir en respect. L'année précédente, les communes avaient arraché de leurs procès-verbaux l'éloge de son administration qu'elles avaient jadis voté, et, en réduisant les subsides à leur chiffre primitif, elles avaient empêché l'expédition irlandaise de faire voile au secours de l'armée anglaise. Maintenant, elles envoyèrent des députés pour présenter au roi une remontrance, détaillant sous six chefs les griefs qu'elles avaient contre le despotisme du lord-lieutenant, et en même temps elles sollicitèrent la chambre des communes d'Angleterre

1. Mazure, III, notes, 414-422.

2. Correspondance Ms. de Barberini et de Rosetti, 26 janv. 9, 16 fév. 12 avr. 10 mai. N. S.

de s'unir à elles pour faire rendre justice à un peuple opprimé et appauvri [1]. Mais le coup le plus cruel qu'il reçut fut une mesure prise par les lords et adoptée par le roi, ordonnant que les conseillers privés seraient interrogés sous serment, relativement à l'avis donné par Strafford au bureau : précédent qui porta un préjudice durable à la cause royale; car qui pouvait après cela émettre librement son opinion, lorsqu'il savait que cette opinion pouvait devenir la matière d'une accusation contre lui au gré de ses ennemis?

La salle de Westminster avait été disposée pour le jugement. De chaque côté des lords, les communes siégeaient sur des bancs élevés, comme comité de leurs chambres, et près d'elles, les commissaires écossais avec les députés irlandais, porteurs de la remontrance. Deux tribunes particulières avaient été préparées derrière le trône pour le roi et la reine, dont la présence, espérait-on, tiendrait en bride l'ardeur des témoins et la violence des commissaires. Près d'eux, on avait construit une galerie, qui était remplie chaque jour de dames du plus haut rang. Elles payaient très-cher leur admission; beaucoup prenaient des notes, et toutes paraissaient suivre les débats avec le plus vif intérêt. Une barre, qui traversait la salle, en laissait un tiers pour l'usage du public [2].

Tous les matins, à neuf heures, le prisonnier était introduit. Il faisait trois révérences au comte d'Arundel, grand sénéchal, s'agenouillait à la barre, puis se levait, et saluait, à sa droite et à sa gauche, les lords, dont une partie seulement lui rendait le compliment. Les commissaires, au nombre de treize, ouvraient les débats par un discours relatif à quelque charge particulière; leurs témoins étaient interrogés, sous serment, contre et pour l'accusé, et la cour s'ajournait une demi-heure, afin que Strafford eût le temps de se consulter avec son conseil, qui était assis derrière lui. Quand la cour rentrait, Strafford parlait pour sa défense, et produisait ses témoins, qui, toutefois, suivant l'usage du temps, n'étaient point interrogés sous serment. Les commissaires alors parlaient sur les preuves, et le prisonnier était ramené à la Tour [3].

1. *Carte's Ormond*, I, 109-115. *Journ.* 30 nov. Rushworth, IV, 53, 67. Elle a été souvent décrite comme une pétition du parlement irlandais; mais dans les procès-verbaux elle est intitulée : « Pétition de plusieurs chevaliers, citoyens et bourgeois de la chambre des communes du parlement d'Irlande, *dont les noms sont soussignés.* »

2. Rushworth, VIII, *Préf.* Baillie, I, 257. Whitelock, 41.

3. Le principal Baillie a donné dans ses lettres une relation intéressante du

Les débats furent conduits de la sorte pendant treize jours [23 mars]. Les articles contre lui se montaient à vingt-huit, dont trois l'accusaient de trahison; les autres d'actions et de paroles qui, n'allant pas peut-être jusqu'à la trahison séparément, pouvaient, rapprochées, être appelées trahison cumulative, parce qu'elles prouvaient en lui des efforts obstinés pour renverser les libertés du pays. Les premiers établissaient qu'en Irlande il avait logé des soldats chez de paisibles habitants, jusqu'à ce qu'il les eût forcés de se soumettre à ses ordres illégaux; qu'il avait levé une armée en Irlande, et conseillé au roi de l'employer à dompter ce royaume, et que, de son autorité privée, il avait imposé une taxe au peuple du Yorkshire pour l'entretien des milices. Les derniers l'accusaient d'expressions violentes, impérieuses et injustifiables, qui indiquaient ses dispositions et ses vues, et d'actes illégaux, dont les uns avaient amélioré sa fortune, et les autres avaient porté préjudice aux sujets du roi dans leurs libertés et leurs biens. Strafford répondit avec une modération et une éloquence qui arrachèrent des louanges même à ses adversaires. A quelques-unes des charges, il opposa des ordres du roi, il en nia formellement quelques autres, et il chercha à éluder le reste, en faisant valoir en sa faveur la pratique constante des députés qui l'avaient précédé en Irlande. Il protesta avec chaleur contre le principe nouveau de trahison cumulative, ridiculisant avec bonheur les arguments dont on l'appuyait, et se mettant sous la protection de la loi parlementaire, qui était la sauvegarde de la liberté des sujets, et le fanal qui devait guider leur conduite.

A mesure que le procès avançait, soit qu'il le dût à son éloquence, ou à la violence de ses accusateurs, ou à ses fréquents appels à la pitié de l'auditoire, il était clair que le nombre de ses amis augmentait chaque jour. Depuis longtemps, les dames dans la galerie s'étaient déclarées pour lui; le treizième jour, les lords,

procès au presbytérat d'Irvine. « La salle de Westminster, » nous informe-t-il, « est une pièce aussi longue (et) aussi large, sinon davantage, que le vaisseau intérieur de la grande église de Glasgow, en supposant que les piliers fussent enlevés... Il fallait toujours être là un peu après cinq heures du matin; la salle était pleine chaque jour à sept. Le treillis qui les cachait (le roi et la reine), le roi le brisa de ses propres mains. Ils étaient donc assis aux yeux de tous; mais on ne faisait guère plus d'attention à eux que s'ils avaient été absents... C'était tous les jours la plus brillante assemblée que l'île pût fournir; cependant la gravité n'était pas telle que je l'attendais... Après dix heures, on mangeait de tous côtés, non-seulement des sucreries, mais de la viande et du pain, les bouteilles de bière et de vin passant de bouche en bouche sans verres, et le tout aux yeux du roi... Il n'y avait pas à rentrer une fois sorti; et souvent la séance durait jusqu'à deux, trois et quatre heures du matin. » P. 257-259.

qui l'avaient d'abord traité si durement, parurent gagnés à sa cause. Tout au commencement de la poursuite, sir Henry Vane, le jeune, avait soustrait du cabinet de son père, le secrétaire, un document très-important, contenant des notes succinctes prises par le ministre dans une discussion du conseil, le matin du jour où le dernier parlement avait été dissous. Elles faisaient dire à Strafford : « Votre majesté, ayant mis à l'épreuve l'affection de son peuple, est dispensée et déliée de toute règle de gouvernement, et peut faire ce que son pouvoir admet. Ayant essayé de tous les moyens, et étant refusé, vous serez acquitté devant Dieu et les hommes, *et vous avez en Irlande une armée que vous pouvez employer à réduire ce royaume à l'obéissance*; car je suis convaincu que les Ecossais ne tiendront pas cinq mois. » Vane communiqua cette découverte à Pym; le contenu de ce papier fut formulé en accusation, quoique la source d'où provenait le renseignement restât soigneusement cachée, et, pour obtenir des preuves à l'appui, chacun des conseillers privés fut interrogé, non-seulement par écrit, mais aussi de vive voix devant le comité d'accusation. Quant au passage le plus important, l'avis d'employer l'armée irlandaise « pour réduire ce royaume, » voulant dire par le pronom « ce » le royaume d'Angleterre, aucun d'eux n'en eut souvenir; le secrétaire lui-même, à son premier interrogatoire, répondit qu'il « ne pouvait accuser Strafford de cela, » et, au second, « qu'il ne pouvait rien dire là-dessus; » mais, avant la troisième, il paraît que sa mémoire avait été aidée par l'examen d'une copie prise par Pym [1]; car il se rappela alors jusqu'aux expressions, et déposa [5 avril] que le lord-lieutenant les avait prononcées [2]. Au procès, il renouvela cette déposition; mais il ne savait si, par « ce royaume, » on avait entendu l'Angleterre ou l'Ecosse, et Strafford lui opposa tous les membres du conseil, excepté Windebank, exilé en France, et Laud, prisonnier à la Tour, qui déclarèrent qu'ils n'avaient aucun souvenir de ces paroles; que la discussion était relative aux moyens de réduire l'Ecosse et non l'Angleterre, et qu'ils n'avaient jamais ouï la moindre insinuation d'employer l'armée irlandaise autre part que dans ce premier royaume. Il était évident que, sur ce point, les commissaires avaient échoué; ils résolurent, comme

1. L'original avait été brûlé avec d'autres papiers relatifs au dernier parlement. Baillie, 288. Clarendon, I, 230.

2. Rushworth, VIII, 52.

unique ressource, de produire les notes elles-mêmes, et, dans cette vue, le matin du jour où le prisonnier allait faire le résumé de sa défense [10 avril], ils demandèrent la permission de présenter de nouvelles preuves. Les lords s'ajournèrent deux fois dans leur propre chambre ; ils requirent l'avis des juges, et, après un long débat, ils résolurent, à une seule voix d'exception, que toute faveur qui serait accordée aux accusateurs le serait également à l'accusé. Cette réponse fut reçue avec un violent murmure de désapprobation. Soudain on entendit le cri de « Sortez, sortez, » et les communes, se retirant précipitamment dans leur chambre, délibérèrent à huis clos [1].

Il est singulier que ces ardents champions de la cause de la liberté eussent choisi pour modèle Henri VIII, le plus arbitraire de nos monarques. Ils enchérirent même sur l'iniquité des précédents qu'il leur avait laissés; car du moment où le résultat devint douteux, ils abandonnèrent l'accusation qu'ils avaient eux-mêmes suscitée, et, pour assurer la perte de leur victime, ils procédèrent par bill d'*attainder* [2]. Ils voyaient qu'en réalité, pendant les quinze jours de débats publics, Strafford avait gagné beaucoup d'amis par la modération de sa conduite et l'éloquence de ses réponses; et ils avaient lieu de craindre que, s'ils en venaient à discuter dans Westminster-hall la partie la plus faible de l'affaire, la question de savoir si l'une ou la totalité des charges constituait le crime légal de haute trahison, la défection ne s'accrût chaque jour dans leurs rangs. Ils avaient en outre reçu avis de quelque intrigue secrète contre eux parmi les officiers de l'armée [3], et ils n'ignoraient point les efforts continuels du roi et de la reine, qui n'épargnaient ni prières ni promesses pour influencer les opinions et dispositions des lords. Ils en conclurent que le temps était venu d'exécuter le plan qui avait été discuté entre eux longtemps auparavant [4] : Pym lut, pour la première fois, les

1. Baillie, I, 288, 289. Rushw. VIII, 552-571. Clar. I, 229. Journ. des Lords, 207. Nalson, II, 206. *State Trials*, III, 1158. Cobb. *Hist. Parl.* II, 744. Tandis que Whitelock était président du comité, ce papier important avait disparu. Chaque membre protesta solennellement qu'il ne l'avait pas emporté, et qu'il ne savait ce qu'il était devenu. Néanmoins il en fut donné des copies au roi et à Strafford. Celle qui était en la possession de Charles fut reconnue plus tard être de l'écriture de lord Digby, d'où l'on inféra qu'il était le voleur. La preuve n'est pas concluante. Whitelock, 43, 44.

2. Acte par lequel un homme est convaincu de trahison sur de fortes présomptions. (N. DU T.)

3. Dès le 3 mars. Dalrymple, II, 114-119.

4. Wariston, dans sa lettre du 2 avril, dit : « S'ils voient que le roi décide

notes du secrétaire Vane à la chambre; et immédiatement on présenta un bill d'attainder contre le comte de Strafford pour avoir entrepris de détruire les libertés du pays. Ce bill rencontra une forte opposition à chaque pas, surtout de la part de lord Digby, fils du comte de Bristol, l'un des membres les plus éloquents et jusqu'alors l'un des plus populaires [1]. Mais il ne fut pas en son pouvoir d'arrêter le torrent : le onzième jour [21 avril] le bill fut lu une troisième fois et passa, et le lendemain matin, les noms de cinquante-quatre membres qui avaient eu le courage de voter contre, furent affichés dans les rues sous la désignation de « Straffordiens, qui, pour sauver un traître, voulaient trahir leur pays. »

Les lords, cependant, avaient continué le procès comme s'ils ignoraient le bill pendant à la chambre basse. Strafford se défendit devant eux. Il répéta brièvement les observations qu'il avait faites précédemment; soutint que rien de ce qu'on lui reprochait ne constituait un crime de haute trahison, et tourna en ridicule la nouvelle idée de trahison cumulative, comme si l'entité pouvait résulter de l'aggrégation de non-entités [13 avril]. Il finit par cet appel aux lords : « My lords, le malheur qui m'atteint aujourd'hui peut vous atteindre un jour. Si vos seigneuries n'y mettent ordre, l'effusion de mon sang ouvrira la voie à l'effusion du vôtre : votre personne, vos biens, votre postérité sont en jeu. Si des gens aussi instruits que ceux-ci, dont la langue est habituée à ces sortes de débats, sont suscités contre vous; si l'on refuse tout accès auprès de vous à vos amis, à votre conseil; si vos ennemis déclarés sont admis à témoigner contre vous; si chaque parole, chaque intention, chaque circonstance est épluchée et alléguée comme une trahison, non en vertu d'aucun statut, mais en vertu d'inductions ou d'interprétations ajustées d'un ton déclamateur, je laisse à penser à vos seigneuries quelle sera l'issue d'un précédent si dangereux et si récent.

» Ces messieurs me disent qu'ils parlent dans l'intérêt général contre mes lois arbitraires; permettez-moi de le dire, je parle dans l'intérêt général contre leur trahison arbitraire. Ceci, my lords, vous regarde vous et votre postérité. Quant à moi, si ce

beaucoup de membres de la chambre haute à ne point le condamner, ils feront un bill de *teinture* (attainder). » Dalrymple, II, 117. Ce passage me paraît résoudre la question que l'on fait quelquefois, pourquoi les chefs populaires abandonnèrent la voie qu'ils avaient prise, et préférèrent procéder par bill d'attainder.

1. Voyez son discours dans Rushw. VIII, 50-53. Nalson, II, 157-160. Il est, je crois, décisif sur ce point.

n'était pas pour vous et pour une sainte au ciel qui m'a laissé deux gages sur la terre (à ces mots la respiration parut lui manquer, et des larmes coulèrent sur ses joues; mais après une pause il reprit) si ce n'était pour cela, je ne prendrais pas la peine de défendre ma vie, cette chaumière en ruine. Je ne saurais quitter le monde à un moment plus convenable que celui où j'espère que la meilleure partie du monde croit que, par le malheur qui m'arrive, j'ai donné témoignage de ma loyauté envers Dieu, mon roi et mon pays. My lords! j'aurais encore à dire quelque chose, mais ma voix et mes forces m'abandonnent. Seulement, en toute soumission, je demande instamment à être le phare qui vous gardera du naufrage. Ne semez pas sur votre route des écueils qu'aucune prudence, aucune circonspection ne peut éviter. Quel que soit votre jugement, il sera juste à mes yeux. In te Domine (il regardait le ciel) confido : non confundar in æternum [1]. »

Aussitôt que le bill d'attainder eut passé à la chambre basse, le roi eut soin de consoler son ami en lui donnant l'assurance que, bien qu'il eût cru devoir faire quelques concessions à la violence du moment, il ne consentirait jamais à ce qu'un homme qui avait servi la couronne avec tant de fidélité, souffrît dans sa vie, sa fortune ou ses honneurs. Peut-être lorsqu'il fit cette promesse comptait-il sur sa propre fermeté; peut-être était-ce sur le succès de quelqu'un des projets qu'il avait formés. 1° On lui avait suggéré l'idée de s'assurer de la Tour, qui n'avait pas d'autre garde que les serviteurs du lieutenant, en y introduisant une compagnie de cent soldats dévoués; ou d'ordonner que Strafford fût transféré à une autre prison, afin qu'on pût le délivrer dans le trajet. Mais Balfour, le lieutenant, était fidèle à la cause de ses compatriotes. Il refusa d'obéir à l'ordre du roi et repoussa l'offre qui lui fut faite, par son prisonnier, d'un présent de vingt-deux mille livres et d'un mariage désirable pour sa fille. 2° La préférence que les communes avaient montrée pour l'armée écos-

1. *State Trials*, 1462-1469. « A la fin, il fit pendant une demi-heure un discours aussi pathétique que jamais comédien en a fait sur la scène. Le fond et la forme en étaient extrêmement beaux. Certes, s'il avait la grâce et les vertus civiles, ce serait un homme des plus éloquents. Il est un passage dont on parle beaucoup, celui où il fut interrompu par ses pleurs en parlant de sa première femme. Quelques personnes attribuèrent cette interruption à un pur défaut de mémoire; d'autres à un effet remarquable de rhétorique: d'autres à ce que le chagrin et le remords à ce souvenir lui avaient fermé la bouche. Car ils disent que sa première femme, étant grosse, et voyant une lettre de sa maîtresse, la lui apporta, et que, comme elle lui en faisait des reproches, il la frappa à la poitrine, ce dont elle mourut peu après. » Baillie, 291.

saise, le soin qu'elles mettaient à fournir de l'argent aux agresseurs, tandis qu'on laissait accumuler les arrérages de la paye des troupes anglaises dans le Yorkshire, avaient excité la jalousie et le mécontentement de celles-ci. On prit occasion de là pour sonder la disposition des officiers, et pour proposer plusieurs moyens d'amener l'armée dans le voisinage de la capitale, pour intimider le parlement et donner le dessus aux royalistes. Que le roi eût connaissance de ces projets et les approuvât, cela est certain : ils furent déjoués par le désaccord qui régna entre les officiers et par le ressentiment du colonel Goring, qui avait aspiré au rang de commandant en chef, et qui, pour satisfaire son ambition déçue, donna connaissance du plan au comte de Newport, qui le révéla aux chefs du parti [1]. 3° Le roi avait offert de laisser la disposition de toutes les grandes charges de l'état au comte de Bedford en retour de la vie de Strafford. La condition fut acceptée; et ce seigneur en fit part à ses amis, qui, à l'exception du comte d'Essex, y acquiescèrent avec empressement. Par malheur, Bedford mourut au bout de quelques jours et fut remplacé par le lord Say. De l'avis de ce nouveau conseiller, Charles manda [1er mai] les deux chambres et les informa, dans un discours très-bref, que, si elles avaient procédé conformément à la loi, il aurait laissé la loi avoir son cours; mais qu'en adoptant la voie d'attainder, elles l'avaient forcé à agir en qualité de juge. Il devait donc leur dire que ni Strafford ni aucun autre de ses conseillers ne l'avaient jamais engagé à employer l'armée irlandaise en Angleterre, ni à modifier les lois du royaume, ni à regarder ses sujets d'Angleterre comme déloyaux ou désaffectionnés. Le sachant, il lui était impossible de condamner le comte pour trahison, ou de laisser passer le bill d'attainder si on le présentait à son assentiment. Que Strafford eût été coupable de malversations, cela était évident, et il était disposé à le punir en l'excluant de tout emploi pour la vie; mais il ne pouvait aller plus loin : il conjurait donc les lords de trouver quelque terme moyen par

1. Whitelock, 46. Nalson, II, 272. Warwick, 178. Voyez les preuves dans Rushworth, IV, 252-257, et la Collection de Husband, 1643. Il est difficile d'arriver à l'histoire réelle de cette intrigue, attendu que tous les témoins tâchaient évidemment de se garantir des reproches du roi et de ceux du parlement; mais il est clair, d'après les dépêches de Rosetti, que le roi tenta de gagner l'armée par les officiers supérieurs, et qu'il avait ordonné d'augmenter les fortifications de Portsmouth, et avait chargé le colonel Goring du commandement pour deux raisons : afin d'avoir une retraite s'il était forcé de quitter Londres, et un lieu de débarquement pour les troupes qui viendraient à son aide de Hollande ou de France. Rosetti, 12 avr. 14 mai. N. S.

lequel ils pussent satisfaire la justice publique sans violenter la conscience de leur souverain [1].

Ce discours, fait à bonne intention, mais à contre-temps, scella le destin de l'infortuné prisonnier. Les communes s'en irritèrent comme de la plus flagrante violation des priviléges du parlement; les ministres employèrent le jour suivant (c'était un dimanche) [2 mai] à exciter du haut de la chaire les passions et le fanatisme de leurs auditeurs; et, le lundi, on vit de tous côtés des rassemblements nombreux crier, « Justice, justice, » et déclarer qu'ils voulaient la tête de Strafford ou celle du roi. Ils se montrèrent devant White-hall; ils se rendirent à Westminster, et, s'établissant dans la cour du palais, ils insultèrent et menacèrent tous les membres qu'ils supposaient favorables à l'objet de leur vengeance. Pym saisit cette occasion pour détailler et exagérer à la chambre les dangers du pays, les projets réels ou imaginaires de faire avancer l'armée, prendre possession de la Tour et obtenir l'aide de la France; et, tandis que les esprits étaient agités par la terreur et le ressentiment, il proposa, à l'imitation du covenant écossais, une protestation par laquelle ils s'obligeaient à défendre leur religion contre le papisme, leurs libertés contre le despotisme, et leur roi contre les ennemis de la nation. Elle fut adoptée avec enthousiasme, et transmise aux lords, qui ordonnèrent qu'elle fût signée par tous les membres de leur chambre [4 mai]. Le docteur Burgess, prédicateur favori, en donna la nouvelle à la populace, qui exprima sa satisfaction par des acclamations, et, sur son ordre, se retira paisiblement dans ses habitations [2].

On avait pris soin d'entretenir l'irritation publique par différents bruits; mais ce qui enflammait principalement les passions de la populace, c'était le rapport qu'une armée française était prête à venir au secours du roi, ensuite qu'elle avait pris possession de Guernsey et Jersey, et enfin qu'elle venait de débarquer à Portsmouth. Qu'on eût quelques sujets de méfiance, cela est évident; car Montague, favori de la reine, avait été reçu à la cour de France, une armée s'assemblait en ce moment dans la

1. *Journ.* 231, 232. Rushw. VIII, 734. *Laud's troubles*, 176.

2. Journ. des Lords, 232; des Communes, 3 mai. « Ils furent cause qu'une multitude de personnes tumultueuses vinrent à Westminster armées d'épées et de bâtons, remplirent les cours du palais et toutes les approches des deux chambres avec des cris furieux, et demandant justice, prompte justice, contre le comte. *St. of Realm*, v, 424.

Flandre, et une flotte avait été réunie sur la côte de Bretagne. Mais Montreuil, l'envoyé français, eut peu de difficulté à convaincre les chefs populaires, par l'entremise du comte de Holland, que l'armée était destinée à la guerre des Pays-Bas, et la flotte à la protection du Portugal; et que Richelieu n'avait nullement la pensée de prêter assistance à un prince qu'il considérait comme un ennemi personnel. Cependant l'exaspération de la populace en vint à un tel point, que l'envoyé reçut à plusieurs reprises l'avis de sauver sa vie en se cachant, et que la reine alarmée commanda [6 mai] ses voitures à Whitehall, afin de chercher un asile à Portsmouth. Si elle avait quitté la cour, sa vie était en danger; mais sa fuite fut empêchée par une remontrance des lords au roi, et, deux heures après, on sut que le colonel Goring avait révélé au parti populaire les secrets qui lui avaient été confiés [1].

Pendant ce temps-là, les ennemis de Strafford marchaient d'un pas ferme à l'accomplissement de leur objet. Ses amis déclarés étaient éloignés de la chambre des lords par les menaces de la populace; les pairs catholiques étaient exclus par leur refus de signer la protestation; et, quoique quatre-vingts pairs eussent assisté au procès dans la salle de Westminster, il ne s'en était pas assemblé la moitié pour discuter le bill d'attainder. La majorité vota que deux des charges avaient été prouvées, la quinzième et la dix-neuvième, qui établissaient que Strafford avait logé des soldats chez de paisibles habitants sans cause légitime, et avait imposé, de son autorité privée, un serment illégal à tous les Ecossais résidant en Irlande. Les juges alors furent appelés, et, à une question de la chambre, ils répondirent qu'en prenant le cas comme il leur avait été posé, Strafford méritait de subir les peines et confiscations de la trahison [7 mai]. Le lendemain matin, le bill fut lu une quatrième fois et passa sans amendement; et une députation fut chargée de solliciter au nom des deux chambres l'assentiment royal et la prompte exécution du coupable [2]. Toute cette journée, la cour fut en proie à une terreur et une

1. *Journ.* 236. Mazure, III, 421-428. Rosetti, 24 maggio. N. S.

2. *Journ.* 239-241. Le passage original a été rayé des Journaux des Lords; mais Whitelock, qui ne pouvait en ignorer puisqu'il était un des commissaires, nous informe que les articles reconnus prouves étaient les 15ᵉ et 19ᵉ (Whit. 45). Radcliffe dit que le 15ᵉ, le 23ᵉ, relatif à l'avis d'employer l'armée irlandaise en Angleterre, et peut-être un de plus, furent votés être prouvés; mais, comme sa mémoire pourrait le trahir, il renvoie aux Journaux. Il ajoute que les nombres, lors de la division, étaient vingt-deux contre seize (*Straff. Pap.* II, 432). Mais, quels que fussent les articles, le bill passa dans la même forme qu'on l'avait reçu des communes. Voyez-le dans Rushworth, VIII, 756.

perplexité extrêmes. A toute heure on apportait des nouvelles de l'irritation du peuple, des rassemblements attroupés dans la cour du palais, de leurs cris tumultueux et de leurs menaces de vengeance; et on était généralement dans la persuasion que le refus du roi serait suivi d'une irruption de la populace dans Whitehall, de son arrestation et de celle de la reine, et du massacre de leurs serviteurs. Un peu après quatre heures, la députation arriva au palais, et fut admise; la foule qui l'accompagnait, au nombre de deux mille hommes, la plupart armés, resta à la porte. On ne sait ce qui se passa au dedans; mais, au bout de quelque temps, un ministre, — probablement ce même docteur Burgess, — parut à une fenêtre, et annonça que le roi avait promis d'aller le lundi matin à la chambre des lords, et de donner son assentiment. Le peuple aussitôt se dispersa avec des cris de triomphe[1].

Strafford avait déjà écrit à Charles une lettre très-éloquente et très-touchante [4 mai]. Il affirmait de nouveau son innocence de l'accusation capitale, et en appelait à la connaissance du roi pour la preuve de son assertion; il n'en était pas moins prêt, empressé même, à sacrifier sa vie pour prix d'une réconciliation entre le souverain et le peuple. Il mettait donc la conscience du roi en liberté, en le sollicitant de donner son assentiment au bill d'attainder. « Mon consentement, sire, » poursuivait-il, « vous ac- » quittera plus à cet égard devant Dieu que ne pourrait le faire le » monde entier. Envers un homme consentant il n'y a pas d'injus- » tice commise; et comme par la grâce de Dieu je pardonne à tout » le monde, de même, sire, pour vous je puis donner la vie de ce » monde avec toute la joie imaginable, en juste retour de vos » excessives faveurs; et je demande seulement que, dans votre » bonté, vous daigniez jeter votre gracieux regard sur mon pau- » vre fils et sur ses trois sœurs, plus ou moins, et non autrement » que leur infortuné père pourra paraître dans la suite plus ou » moins digne de cette mort. » On peut néanmoins mettre en doute la réalité de ces sentiments magnanimes qu'il exprimait avec tant de force. Il savait que trois mois auparavant une offre semblable avait sauvé la vie de Goodman; et ensuite, lorsqu'il apprit que le roi l'avait acceptée, il s'élança avec surprise de sa chaise, en s'écriant : « Ne mettez pas votre confiance dans les princes

1. *Journ.* 242. Rosetti, 24 maggio. Il alla par la prairie à Whitehall, et trouva la reine afflittissima, liquefacendosi in pianto.

» ni dans les fils des hommes, car il n'est point en eux de salut[1]. »

Le roi passa le dimanche dans la plus poignante douleur. Que devait-il faire? Manquer de parole aux deux chambres, ou se rendre complice du meurtre d'un serviteur fidèle? Dans ce dilemme, il fit venir les juges, et s'enquit des bases de leur réponse aux lords; il fit venir les évêques, et leur exposa ses scrupules de conscience. L'un d'eux, Juxon de Londres, lui conseilla honnêtement de ne pas répandre le sang d'un homme qu'il croyait innocent; Williams, et trois autres avec lui, répliquèrent que, quelle que fût son opinion individuelle comme Charles Stuart, il était tenu, en sa qualité politique de roi, à concourir avec les deux chambres du parlement. En même temps, on lui rappela les dangers qui le menaçaient, ainsi que sa famille; que l'esprit public de la capitale était tenu dans un état d'agitation alarmante; que des bruits de complots des plus invraisemblables circulaient et étaient crus, et qu'un refus de sa part provoquerait infailliblement des désordres dont les suites ne pouvaient s'envisager sans horreur. Dans la soirée, fort tard, il céda, et signa avec des larmes une commission pour donner son assentiment au bill[2].

Comme dernier effort pour sauver la vie d'un serviteur dont il faisait tant de cas, Charles descendit de son trône, et se présenta en suppliant devant ses sujets [11 mai]. Il envoya, par les mains du jeune prince de Galles, une lettre aux lords dans laquelle il demandait aux deux chambres de vouloir bien, pour l'amour de lui, commuer la peine de mort en emprisonnement perpétuel. Mais ces vautours altérés du sang de Strafford furent inexorables; ils refusèrent même la demande que fit le roi d'un sursis jusqu'au samedi, afin que le comte eût le temps de régler ses affaires temporelles[3]. Le lendemain matin [12 mai], l'infortuné

1. Rushworth, VIII, 743.

2. *Straff. Pap.* II, 432. Clarendon, I, 257. *Laud's troubles*, 177.

3. Journ, des Lords, IV, 245. Burnet nous dit, d'après Holles, dont Strafford avait épousé la sœur, qu'il conseilla le plan suivant pour sauver la vie du comte : que Strafford demanderait un court sursis pour régler ses affaires; que le roi, sa pétition en main, solliciterait les chambres de se contenter d'une peine moins forte, et que Holles persuaderait à ses amis d'accéder à la proposition, alléguant que Strafford reviendrait à ses premiers principes et deviendrait tout à fait des leurs. La reine, toutefois, ayant su que dans ce cas Strafford l'accuserait, conseilla à son mari d'envoyer la lettre, « ce qui aurait aussi bien fait, » si elle ne lui eût pas persuadé d'ajouter ce post-scriptum : « S'il doit mourir, ce serait charité de surseoir jusqu'à samedi; » ce qui, fait-il observer, était un fort vilain abandon de tout le message. Burnet, *Own Times*, 32. Cette version est fort inexacte. Que Strafford ait demandé un sursis jusqu'au samedi, et que

seigneur fut mené au supplice. Il avait prié l'archevêque Laud, aussi prisonnier dans la Tour, de lui donner sa bénédiction de la fenêtre de sa cellule. Le prélat s'y présenta ; il leva la main, mais la douleur l'empêcha de parler, et il tomba évanoui. Sur l'échafaud, le comte se conduisit avec sang-froid et dignité. Il exprima sa satisfaction de ce que le roi ne pensait pas qu'il méritât une punition si sévère ; il protesta devant Dieu qu'il n'était point coupable, autant qu'il pouvait en être juge, du grand crime qu'on lui imputait, et déclara qu'il pardonnait à tous ses ennemis, non-seulement de bouche, mais du fond du cœur. Du premier coup, sa tête fut séparée du corps. Les spectateurs, dont le nombre montait, dit-on, à cent mille, se comportèrent avec décence ; mais, dans la soirée, le peuple manifesta sa satisfaction par des feux de joie, et brisa les fenêtres de ceux qui refusèrent d'illuminer[1].

Ainsi, après une longue lutte, périt le comte de Strafford, le plus habile et le plus dévoué champion des prétentions de la couronne, et le plus actif et le plus formidable ennemi des libertés du peuple. Il était naturellement rigide et impérieux, colère et vindicatif. Au pouvoir, il s'abandonna à ses passions, sans égard aux dispositions de la loi ou aux formes de la justice, et du moment où il s'attacha à la cour, il travailla (ses propres lettres le prouvent) à élever le pouvoir du trône sur les ruines des droits dont il avait été jadis le plus ardent défenseur. Ce fut comme président du nord qu'il déploya d'abord son caractère et ses prétentions. En Irlande, il foula plus librement aux pieds les libertés du peuple ; et après la rupture avec les Ecossais, il ne cessa de soutenir au conseil que le roi avait le droit de prendre ce que le parlement avait indocilement refusé d'accorder. Cependant, quelque nombreuses et avérées que fussent ses fautes, la convenance de sa punition a été justement mise en question. Ses

Holles lui ait promis la vie s'il voulait employer son crédit auprès du roi pour obtenir l'abolition de l'épiscopat, nous le savons par Laud ; mais il ajoute, sur l'autorité de l'assertion du comte à l'archevêque Usher, que Strafford refusa cette condition. *Laud's troubles*, 177. Le roi n'abandonna pas non plus la demande par le post-scriptum conditionnel ; car la même condition se retrouve dans tout le cours de la lettre : « Si cela peut se faire sans mécontenter mon peuple, — si la mort seule peut satisfaire mon peuple, fiat justitia. » *Journ.* 245. Le fait est que, comme Essex le dit à Hyde, aucune peine moins forte ne satisfaisait les ennemis du comte, qui étaient persuadés que, si l'on épargnait sa vie, le roi, après la clôture du parlement, lui accorderait son pardon, et le placerait de nouveau sur leurs têtes. Sa mort faisait leur sûreté. Clarendon, I, 242.

1. On peut voir différentes copies de son discours dans *Somer's Tracts*, IV, 254-265.

amis prétendaient que lorsque les peines sont si sévères, la nature du délit doit être clairement définie, afin que le sujet soit à même de connaître et d'éviter le danger ; que Strafford ne pouvait pas supposer qu'il commettait une trahison, lorsqu'il agissait d'après d'anciens précédents, et la récente décision des juges dans l'affaire du ship-money ; que la doctrine de trahison interprétative et cumulative, sur laquelle les communes se fondaient, était nouvelle et étrangère aux lois ; qu'il était injuste à ses accusateurs, après l'avoir traduit devant les lords, d'interrompre le projet, parce qu'ils prévoyaient son acquittement ; et que l'introduction du bill d'attainder, l'emploi de la force pour intimider les lords, et les moyens violents adoptés pour extorquer l'assentiment du roi, prouvaient suffisamment que la vengeance était autant que la justice le but de ses adversaires. De leur côté, on a soutenu que l'homme qui cherche à détruire les libertés nationales ne doit pas rester impuni, parce que son offense n'a pas été exactement définie dans le livre des statuts ; que le cas, chaque fois qu'il se présente, doit être soumis à la décision de toute la législature ; que les sujets n'ont rien à craindre de cette manière de procéder, attendu que les cours ordinaires de justice ne se font point des précédents de la conduite du parlement ; et que l'attainder de Strafford était nécessaire pour détourner les ministres suivants d'imiter son exemple. Il est peut-être difficile de prononcer entre ces arguments contraires ; mais il me semble peu douteux que, dans un état bien réglé, il vaut mieux laisser aux coupables tous les bénéfices qu'ils peuvent tirer des lacunes de la loi, que de les punir en se départissant des formes sacrées de la justice.

Les communes, toutefois, n'étaient point satisfaites du sang de Strafford. Elles annoncèrent l'intention de donner suite aux charges portées contre l'archevêque Laud, et elles accusèrent six des juges de trahison ou de malversation; Wren, évêque d'Ely, d'avoir tenté de détruire la religion, en y introduisant la superstition et l'idolâtrie, et treize des prélats d'illégalités dans la dernière convocation. Mais, malgré leurs menaces, elles furent lentes à frapper. Leur attention était distraite par une multiplicité d'affaires, et leur marche arrêtée à chaque pas par l'intervention de nouveaux sujets de débats. Il sera rendu compte plus tard de l'issue de plusieurs de ces poursuites.

Mais un personnage plus élevé qu'aucun d'eux, la reine elle-même, commença à trembler pour sa sûreté. Elle était catholi-

que ; elle avait été élevée dans la cour d'un monarque despotique ; et on la savait en possession de l'attachement et de la confiance de son mari, circonstances dont une seule suffisait pour exciter la méfiance des patriotes, et exposer la princesse aux fausses interprétations d'hommes qui, avec toutes leurs prétentions à la piété, pratiquaient soigneusement la doctrine que la fin sanctifie les moyens [1]. Ils la représentaient au peuple comme à la tête d'une faction dont l'objet était d'établir le despotisme et le papisme; et chaque jour il circulait des contes, et il se publiait des libelles diffamatoires pour prouver l'influence pernicieuse qu'elle était censée exercer sur le faible esprit de son mari. Il est bien vrai que, depuis la mort de Buckingham, Charles avait refusé d'avoir d'autre favori que sa femme ; qu'il lui confiait ses soucis, ses craintes, ses desseins; qu'il désirait que ceux qui sollicitaient sa faveur, l'employassent commé médiatrice, afin qu'elle eût le mérite de leur rendre service; et qu'il transmettait de temps en temps par elle des ordres à ses amis intimes. Mais la suite de cette histoire démontrera qu'elle ne lui dictait pas ses opinions : il y eut bien des points sur lesquels il exigea qu'elle se soumît aveuglement; et une fois qu'il avait pris une résolution, il n'était pas au pouvoir de la reine, par raisonnement ou importunité, de le faire changer de dessein [2]. Sa mère, chassée de France par l'inimitié de Richelieu, avait trouvé, pendant les deux dernières années, un asile en Angletere, mais l'impopularité de sa fille s'étendit à la fugitive : elle demanda une garde pour la protéger contre les insultes de la populace; et l'avis de Charles la décida à retourner sur le continent. Henriette, effrayée des menaces de ses ennemis, annonça son intention d'accompagner sa mère, mais les communes s'y opposèrent [17 juillet] : à leur sollicitation, les lords se joignirent à elles dans une pétition qui l'invitait à rester; et la reine, dans un gracieux discours prononcé en anglais, non-seulement donna son assentiment, mais

1. Clarendon, dans son portrait de lord Digby, parle « des bas artifices dont ils se permettaient d'user pour venir à bout de ce qu'ils se proposaient; comme de vrai leur méthode était d'abord de considérer ce qu'il était nécessaire de faire pour quelque fin publique, et ce qu'on pouvait raisonnablement désirer pour cette fin, et alors de n'avoir aucun scrupule de faire tout ce qui pourrait vraisemblablement la faire atteindre, de quelque nature que ce fût, et quel qu'en fût le résultat pour l'honneur ou les intérêts de quiconque serait jugé ne point favoriser ni vouloir favoriser leur dessein. » *Clar. Pap.* III, *Supplément*, LIII. Clarendon était un adversaire, mais cette assertion semble pleinement confirmée par les faits.

2. Voyez-en des exemples dans les lettres qu'il lui écrit de Newcastle dans les *Clarendon Pap.* II, 295 et suiv.

déclara être prête à faire tous les sacrifices qui pourraient être agréables à la nation [1].

Jusqu'ici les deux chambres avaient été d'accord sur la plupart des sujets. Elles avaient voté toutes deux que la cour de la présidence d'York était contraire aux lois; que la convocation n'avait point le pouvoir de faire des règlements qui liassent, soit le clergé, soit les laïques, sans le consentement du parlement; et que les évêques et les ecclésiastiques ne devaient pas occuper de charges séculières, ni être juges ou magistrats. Elles avaient adopté successivement plusieurs bills, donnant le tonnage et le pondage à la couronne, mais seulement pour de courtes périodes, afin que la répétition du don établît plus solidement leur droit; et d'autres, abolissant les cours de chambre étoilée et de haute commission, interdisant la levée du ship-money, supprimant toutes les formalités vexatoires relatives à la chevalerie, et fixant les limites des forêts royales; elles avaient, de plus, obtenu l'approbation de deux actes très-importants, l'un [15 février], qui arrêtait qu'il se tiendrait de droit, et même sans convocation royale, des parlements triennaux [2], et l'autre [10 mai], qui les investissait d'une autorité suprême, puisqu'il prohibait la dissolution, la prorogation ou l'ajournement du parlement actuel sans le consentement préalable des deux chambres [3]. Mais les prétentions élevées par les communes, et le pouvoir qu'elles exerçaient, commencèrent à provoquer la jalousie des lords. Beaucoup de ces derniers manifestèrent la résolution de combattre toute nouvelle tentative de renverser l'ancienne constitution de la législature, ou les droits indubitables de la couronne, et le roi, afin de conquérir l'appui des pairs influents, ou du moins d'affaiblir leur opposition, donna les diverses charges de gouverneur du prince, de lord chambellan, de lieutenant d'Irlande, et de maître des pupilles, aux comtes de Hereford, d'Essex, de Leicester et au lord Say. Un nouvel esprit parut animer la chambre haute, qui rejeta successivement comme empiétant sur leurs droits, deux bills envoyés par la chambre basse, l'un [25 mai], pour interdire aux

1. *Journ.* IV, 314, 317.

2. La convocation devait être faite au nom du roi par le chancelier ou le garde du grand sceau, et il y était tenu par serment; à son défaut, par douze des pairs assemblés à Westminster; et, s'il ne s'en était point assemblé, alors à un certain jour les sheriffs, maires, constables, etc., devaient, sans autre avertissement, procéder à l'élection des représentants sous des peines très-sévères.

3. Charles donna son assentiment à ce bill le jour même qu'il consentit à la mort de Strafford, probablement afin d'adoucir les ennemis de ce seigneur.

évêques et aux personnes dans les ordres, de se mêler d'affaires séculières; l'autre [8 juin], pour pourvoir à la sûreté de la vraie religion. Les lords voulaient bien que les évêques ne siégeassent point au conseil privé, ni dans la chambre étoilée, ni dans les cours de justice, ni dans les commissions séculières, mais ils refusaient de les priver de leurs siéges dans la législature; et quant au second bill, qui proposait de substituer au gouvernement épiscopal celui des presbytériens avec un surintendant, ils le rejetèrent à la seconde lecture [1].

Ces symptômes de mésintelligence entre les lords et les communes présentaient la perspective la plus agréable au roi, qui nourrissait toujours l'espoir d'être en état de dicter la loi à ses adversaires, et, dans cette vue, il chercha de nouveau à intéresser l'armée à sa querelle. Avec son approbation et sa signature, un modèle de pétition à faire signer par les officiers fut envoyé à sir Jacob Astley, qui remplaçait le comte de Holland, commandant en chef des forces du Yorkshire. Elle exposait les nombreuses et importantes concessions que le roi avait faites à son peuple, elle rappelait les rassemblements tumultueux qui avaient tenté récemment de dominer le souverain et les deux chambres, et elle demandait qu'on permît à l'armée de marcher sur Londres, dans le but de protéger la personne du roi et le parlement. Mais la vigilance des patriotes éventa le projet, et leur promptitude le déjoua [2]. Toutefois il survint bientôt un nouveau motif d'inquiétude. Le roi annonça inopinément l'intention d'ouvrir en personne le parlement écossais le 15 juillet, mesure qui offrait une énigme difficile à résoudre pour ses amis comme pour ses ennemis des deux chambres. La méfiance de ces derniers s'alarma de nouveau. Ils devinrent moins ardents à conclure le traité avec les

1. *Journ.* IV, 257, 259, 269, 273, 281, 286, 298, 311, 333, 349, 357. Pour solder les armées anglaise et écossaise, on vota une capitation dans laquelle les ducs furent taxés à 100 liv., les marquis à 80 liv., les comtes à 60 liv., les vicomtes et barons à 50 liv., les baronnets et les chevaliers du Bain à 30 liv., les chevaliers à 20 liv., les écuyers à 10 liv., les gentlemen ayant 100 liv. par an à 5 liv., et les réfractaires au double. L'échelle descendait dans tous les rangs et toutes les professions, jusqu'à chaque personne au-dessus de seize ans et ne recevant pas d'aumônes. Pour celles-ci, le taux le plus bas était six pence. *Somers' Tracts*, IV, 299. Cette taxe produisit 157,061 liv. 16 sh. 11 d. 3/4. Ibid. p. 383. Le lecteur sait qu'anciennement les trois ordres se taxaient séparément, et l'on conserva de cette vieille coutume que les lords continuèrent de nommer des receveurs pour eux et pour les douairières qui avaient le privilége de la pairie. 258, 297.

2. Voyez les interrogatoires de Legge, d'Astley, de Coniers, de Hunks, de Lucas et d'O'Neil, dans la Collection de Husband et dans les Journaux. Journ. des Lords, 441; des Communes, 17 nov.

covenantaires ; ils opposèrent chaque jour de nouvelles difficultés, ils mirent en avant d'autres sujets de discussion. Mais Charles ne se laissa pas détourner de sa résolution : par égard pour eux, il retarda son départ de quinze jours, mais il refusa d'attendre un jour de plus ; et, ayant donné son assentiment au bill de pacification des deux royaumes, il quitta Londres à la hâte [1] [10 août] ; traversa sans s'arrêter les quartiers de l'armée anglaise dans le Yorkshire ; accepta, avec une satisfaction apparente, une invitation à dîner avec Leslie, à Newcastle, et fut reçu avec honneur par une députation des états à son entrée dans la capitale de l'Ecosse [14 août]. Les chambres continuèrent à siéger à Westminster après son départ ; mais leurs mesures se bornèrent à faire des préparatifs pour le licenciement de l'armée ; à élire un comité de chaque chambre pour siéger durant l'ajournement, et à nommer des commissaires pour suivre le roi en Ecosse, sous prétexte de lui faire honneur, mais en réalité pour surveiller sa conduite et correspondre avec le comité de Londres. Puis elles s'ajournèrent à la mi-octobre [2] [30 août].

Charles savait qu'en Ecosse il se faisait depuis longtemps une réaction dans l'esprit des hommes modérés, qui, satisfaits des concessions précédentes du souverain, commençaient à regarder d'un œil soupçonneux l'opiniâtreté et les prétentions des chefs populaires. Il s'était formé en secret, depuis quelque temps, un parti sous les auspices du comte de Montrose, et dix-neuf seigneurs avaient été amenés à signer un engagement par lequel ils s'obligeaient à combattre « les menées particulières et indirectes d'un » petit nombre d'hommes, et à étudier toutes les fins publiques » qui tendraient à la sûreté de la religion, des lois et des libertés. » Le ton de cette pièce, quelles que fussent les vues de ses auteurs, était évidemment d'accord avec celui du covenant ; mais dès qu'elle vint à la connaissance du comité des états, ils la déclarèrent une violation de la clause qui prohibait toute tentative pour diviser les vrais adorateurs de Dieu ; et Montrose et ses amis, ayant désavoué « toute intention mauvaise et de division, »

1. Charles laissa une commission pour donner l'assentiment royal à *certains* bills, quand ils auraient passé aux chambres. Les communes firent un bill pour étendre les pouvoirs des commissionnaires à *tous* les bills qui passeraient. Les lords, à leur requête, siégèrent à cet effet le dimanche ; mais ils soulevèrent à dessein tant d'objections, qu'il ne fut pas prêt le lundi matin ; et Charles, refusant d'attendre plus longtemps, se mit en route. *Journ.* IV, 294, 349-357.

2. Charles refusa de signer la commission, quoiqu'il consentît à recevoir les commissaires. Journ. des Lords, 382-383.

consentirent à ce que l'engagement fût brûlé [1]. Ils espéraient par leur soumission désarmer le ressentiment de leurs ennemis; mais, persistant toujours dans leur dessein, ils entamèrent une correspondance avec le roi, et l'assurèrent de la victoire sur les chefs du covenant, s'il voulait seulement honorer le parlement de sa présence, confirmer toutes ses concessions antérieures, et remettre judicieusement la distribution des honneurs et des emplois à la fin de la session. Charles se laissa persuader; mais depuis longtemps son malheur était d'être entouré d'hommes qui abusaient de sa confiance. Le comité des états eut avis de ces échanges de messages; et, par son ordre, Walter Stewart fut arrêté près de Haddington [4 juin], porteur d'une lettre du roi à Montrose, cachée dans le pommeau de sa selle. Correspondre avec le souverain ne pouvait être un délit devant la loi; mais avoir caché la lettre donnait lieu aux soupçons. On trouva sur le messager d'autres papiers mystérieux, et quelques jours après, Montrose, le lord Napier, sir George Sterling et sir Archibald Stewart, furent, après un court interrogatoire, conduits en grand appareil à travers la capitale, et emprisonnés au château [2] [11 juin].

Cette nouvelle, quoique très-mortifiante pour le roi, le confirma dans son dessein d'aller en Ecosse. Il avait maintenant à sauver, non-seulement Traquaire, et les quatre autres qui, sous le nom d'incendiaires, avaient été exceptés du pardon, mais aussi Montrose, et les « banders et plotters » comme on les appelait, dont la vie courait en ce moment le même danger. S'il laissait sacrifier ceux-ci, comme Strafford, à la vengeance de ses ennemis, où pourrait-il chercher des hommes qui voulussent, dans la suite, servir la cause de la royauté? Cette résolution l'amena devant le parlement écossais, quoique la conduite précédente de la chambre ne fût guère de nature à encourager ses espérances. La soumission présentée par Traquaire, et appuyée de la plus vive recommandation du roi en sa faveur, avait été rejetée avec mépris, et de nombreux interrogatoires préparaient l'instruction du procès de Montrose et de ses compagnons d'infortunes [3]. Charles chercha à se faire bien venir des chambres en flattant leurs préjugés religieux. Il prit pour chapelain Hender-

1. Voyez l'engagement et la déclaration subséquente dans « Montrose et les Covenantaires » de M. Napier, I, 325, 326.

2. Ibid. 440-468.

3. Balfour, III, 3, 14, 24, 28, 30, 36.

Digitized by Google

son, écouta avec patience les interminables sermons des ministres, et assista assidûment au service de l'église. Il se hâta de confirmer toutes ses concessions antérieures; il consentit, dans toutes les nominations importantes, à se guider sur leur avis, et il soumit à leur approbation une liste de quarante-deux conseillers et de neuf grands officiers d'état [20 sept.]. C'est ici que la lutte commença, et il s'écoula dix jours avant que la chambre voulût consentir à la nomination du lord Loudon à l'office de chancelier [1]. Puis vint celui du trésorier, office considérablement rétribué, auquel Argyle aspirait, dit-on. Charles nomma le lord Amond; mais sa recommandation et les arguments de ses amis furent inutiles. Pendant douze jours la nomination resta en suspens, jusqu'au moment où l'attention des deux partis fut inopinément détournée sur un nouveau sujet [11 oct.]; sur ce fait qui, dans l'histoire de l'Ecosse, est connu sous le nom de « l'incident [2]. »

Le lecteur a vu que le marquis de Hamilton avait eu longtemps l'affection et la confiance du roi; mais, soit qu'il y eût de sa faute, soit qu'il jouât de malheur, il ne jouissait point de celle des royalistes, dont beaucoup le regardaient comme un hypocrite et un traître. Il nous est difficile d'en juger aujourd'hui, car ses lenteurs et ses temporisations pouvaient venir de l'indécision de son caractère, de son désir de rester bien avec chaque parti, et de sa répugnance à pousser les choses aux dernières extrémités entre le roi et ses sujets. Quoi qu'il en soit, ce qu'il y a de certain, c'est qu'aucune entreprise n'avait réussi sous sa direction, et que ses échecs successifs étaient attribués par les gens d'un zèle plus actif à une intelligence secrète entre lui et les covenantaires. Il y avait longtemps que l'offre de prouver sa perfidie « par le témoi» guage d'hommes aussi recommandables qu'on en pourrait trou» ver en Ecosse, » avait été faite à Strafford et à Laud, qui refusèrent d'écouter une accusation qui, en résultat, leur attirerait des inimitiés et des désagréments [3]. Des insinuations de même

1. Balf. 58, 64, 66,68, 72, 78, 85. A l'arrivée du roi, Montrose demanda à être mis en jugement. Il est clair que ses adversaires, quoiqu'ils eussent condamné et exécuté John Steward pour imposture, comme ayant faussement accusé Argyle d'avoir dit que le roi pouvait être détrôné (Napier, I, 475. Balfour, III, 11, 17, 19), ne purent rien prouver contre lui; car, au lieu d'un procès, ils offrirent d'accepter sa soumission ou réconciliation. Il s'y refusa et réitéra sa demande d'un jugement légal, qui fut remis à la fin de la session. Balf. 49, 50, 51, 52.

2. Ibid. 87, 88.

3. *Mém. de Warwick*, 140.

tendance avaient souvent été faites au roi, sur l'esprit duquel elles commencèrent à faire impression. Un jour [29 sept.], au parlement, à la suggestion de qui, on l'ignore, le jeune lord Kerr envoya au marquis, par le comte de Crawford, une récusation pour fait de trahison. Hamilton en appela à la chambre. On y adopta un acte qui reconnaissait sa loyauté ; et l'agresseur fut forcé d'offrir des excuses et de faire sa soumission [1]. Vers la même époque [10 oct.] William Murray, valet de chambre favori du roi [2], obtint plusieurs entrevues avec Montrose, au château, et porta au roi plusieurs messages de lui, dont l'objet général paraît avoir été de montrer la déloyauté d'Argyle et la perfidie de Hamilton, et de conseiller l'adoption de quelque mesure énergique et décisive contre ces deux seigneurs. Dans la matinée du 11 octobre, Murray avait apporté une lettre de Montrose ; le soir, Hamilton, sous prétexte de présenter une pétition au roi, demanda la permission de se retirer à la campagne, et parla, mais en termes énigmatiques et même discourtois, des préventions de la reine contre lui, et des bruits qu'on faisait courir à son déshonneur. Le lendemain matin, Charles apprit que le marquis, emmenant son frère Lanark et le comte d'Argyle, s'était enfui pendant la nuit à sa maison de Kinneil ; que la cause de leur départ était, disait-on, la découverte d'un complot du roi pour priver ces trois seigneurs de leur liberté ou de leur vie ; et que les bourgeois d'Edimbourg, dans leurs alarmes, avaient fermé les portes et s'étaient armés pour la défense du parlement [3]. S'étant rendu à la chambre en toute hâte,

1. Balfour, 82, 86.

2. Il avait été dans son enfance le camarade de jeux du roi et l'enfant destiné à être fouetté pour lui.

3. Suivant le dire général, l'intention était de mander les trois lords à la chambre du roi, où ils seraient arrêtés par le comte de Crawford et emmenés à bord d'un vaisseau dans le Frith, ou mis à mort en cas de résistance. Ceci devait se faire la nuit. Baillie, I, 330. D'après des documents qui existent encore, et d'après le témoignage de Clarendon, qui tenait ses renseignements et du roi et de Montrose, on ne peut guère douter que Murray n'eût été porteur de lettres et de messages entre eux deux ; que quelque résolution n'eût été prise ou sur le point de l'être contre Hamilton et Argyle, et que cette résolution, quelle qu'elle fût, fut révélée au marquis par la perfidie de Murray. Jusqu'à quel point leur liberté ou leur vie était-elle en danger, on l'ignore ; mais après l'échec essuyé par lord Kerr dans sa tentative récente pour mettre Hamilton en accusation au parlement, je ne vois aucune improbabilité dans la supposition que de violents conseils furent suggérés par Montrose, et que Clarendon les appuya. Clarendon, dans sa narration primitive (*Hist. of Rebel.* II, *App. B.* Oxford, 1826), dit qu'il laissa les accusateurs produire les charges à leur risque et péril ; mais dans une version subséquente, qui fut substituée à la première par ses éditeurs (*Hist.* I, 298, Oxford, 1720), il dit que Montrose fut introduit secrètement par Murray auprès du roi, et offrit de fournir les preuves de la trahison de Hamilton et d'Argyle, mais qu'il préférait les tuer tous deux ; allégation difficile

il se plaignit, en termes véhéments, de l'insulte qui lui avait été faite par la fuite soudaine des trois lords, et exigea qu'on ordonnât immédiatement une enquête sur toute l'affaire. Sa demande ne pouvait pas se refuser décemment; mais, à son grand étonnement, il trouva bientôt une forte opposition organisée contre lui. L'accusation était publique; il réclamait une investigation publique comme son droit; ses adversaires ne voulaient consentir qu'à une enquête secrète devant un comité. Il discuta la question avec eux dix jours de suite; il ne put triompher de leur obstination : à la fin il céda, et soumit même [21 oct.] à l'examen du comité la dernière lettre de Montrose que Murray lui avait apportée. Elle contenait l'assurance que le comte pourrait « donner connaissance à » sa majesté d'une affaire qui concernait non-seulement son hon- » neur à un haut degré, mais le salut et la perte de sa couronne » aussi. » Montrose fut interrogé plusieurs fois sur ce passage; mais il persista à faire la même réponse : par « affaire » il entendait ce qui, dans son opinion, « concernait la paix et la tranquil- » lité du public, » et « il ne voulait pas faire de tort ni intenter » d'accusation à aucun individu quelconque [1]. » Le comte de Crawford, Murray et d'autres furent aussi arrêtés et interrogés, mais rien d'important ne ressortit de leurs réponses incohérentes et souvent contradictoires. Ainsi le temps se passa sans résultat : le conseil de Westminster requérait dans les termes les plus pressants la présence du roi en Angleterre, et Charles [27 oct.], après un long combat, fut obligé de renoncer à obtenir satisfaction, et de consentir à ce qu'on appela « un accommodement, » dont les dispositions demandèrent quinze jours. Par suite de cet accommodement, une grande partie des terres des évêques furent distribuées à ses adversaires. Huit noms nouveaux remplacèrent sur la liste des conseillers privés huit noms qui avaient soulevé des objections [13 nov.]; le trésor fut mis en commission avec Argyle à sa tête; et ce seigneur fut créé marquis, et le général Leslie élevé au rang de comte, avec le titre de Leven. De l'autre côté, pour satisfaire le roi, Hamilton déclara par écrit que rien dans cette malheureuse affaire de l'incident ne portait atteinte à l'honneur de sa majesté; et les incendiaires et les « plotters » furent délivrés de prison [15 nov.], sous promesse de se mettre à la

à croire, car Montrose était alors étroitement enfermé au château sous la garde de ses ennemis, sans la connivence desquels il n'aurait pu visiter le roi à Holyrood-house.

1. Balfour, I, 134. Napier, II, 95.

disposition du parlement en janvier; mais il fut entendu que, si un procès avait lieu, le jugement serait réservé au roi [1]. Ayant ainsi pour le moment mis ses amis hors de prison et de danger, le roi donna une fête aux états [18], et partit le lendemain matin pour l'Angleterre.

Ce qui avait rendu Charles si impatient de s'en aller, c'était la nouvelle alarmante qu'il avait reçue de Dublin. Les mesures du parlement d'Angleterre et le succès des covenantaires écossais avaient excité une profonde et générale sensation en Irlande. Pouvait-on blâmer dans les Irlandais ce qui était si méritoire dans les autres? N'avaient-ils pas un droit égal à forcer au redressement des abus, et à repousser la persécution religieuse? Ces questions se faisaient dans toutes les réunions, et on faisait observer, en réponse, qu'on avait forgé de nouvelles chaînes pour les droits nationaux, et préparé de nouveaux dangers à la foi nationale; que le parlement anglais avait la prétention de faire des lois pour l'Irlande, et que les chefs, tant en Angleterre qu'en Ecosse, dans tous leurs discours, leurs publications et leurs remontrances, déployaient les sentiments les plus hostiles envers le culte catholique, et une ferme détermination de l'abolir, lorsque leur influence s'étendrait. Pourquoi donc les Irlandais ne s'uniraient-ils pas pour se défendre? Pourquoi ne revendiqueraient-ils pas leurs droits et n'affermiraient-ils pas leur religion, tandis que leurs ennemis étaient occupés chez eux par les querelles qui les divisaient eux et leurs souverains?

Parmi les gentilshommes de Kildare était Roger Moore, de Ballynagh, de naissance ancienne, de manières insinuantes et d'une grande éloquence. Il ne lui restait qu'une petite partie du vaste domaine qui avait été jadis le patrimoine de ses ancêtres, mais qui maintenant était morcelé entre les colons anglais; et l'espoir de recouvrer ce qu'il croyait lui avoir été enlevé injuste-

1. Pour l'incident, consultez Balfour, III, 94-164. *Hardw. Pap.* II, 229. Mémoires d'Evelyn, II, *App.* 525, 529, et Baillie, I, 330-332. Les plotters furent interrogés à plusieurs reprises par le comité en janvier et février, et la procédure fut transmise à Charles; mais l'affaire en resta là, et il n'en fut plus fait mention d'aucun côté.

2. Nalson, 543. Borlase, *App.* 128. « Les Irlandais, » dit Laud, « alléguaient l'exemple des Ecossais, et espéraient obtenir aussi bien qu'eux leurs libertés civiles et religieuses. » *Laud's troubles*, 184. « Ils demandent, » dit le comte de Clanricarde, « pourquoi il ne serait pas plus légitime, et bien plus pardonnable, d'entrer dans un covenant pour le maintien de leur religion, des droits et prérogatives de votre majesté, et des justes libertés du sujet, que pour d'autres d'en former un qui a été une occasion d'amoindrir et d'affaiblir le pouvoir et les intérêts légitimes de votre majesté. » Clanricarde, p. 61.

ment, le conduisit sur différents points de l'Irlande, où il exhorta les indigènes à prendre les armes et à revendiquer leurs droits. Il avait sondé les dispositions des lords du pale, et après eux il venait exciter les passions plus inflammables des anciens Irlandais.

Quoique les deux races se fussent mélangées par des mariages, quoiqu'elles professassent, contrairement aux lois, la même religion, elles conservaient encore dans leurs habitudes et leurs sentiments une différence marquée qui empêchait entre elles toute coopération cordiale. Les anciens Irlandais avaient eu plus à souffrir du gouvernement anglais, par le transfert de leurs propriétés à des colons étrangers. Les nouveaux, quoiqu'ils se plaignissent d'amendes et d'enquêtes, avaient été jusqu'alors traités avec plus d'indulgence. Les premiers souhaitaient ardemment la restauration de l'Eglise catholique dans son ancienne splendeur; les derniers, qui avaient obtenu leur part des dépouilles ecclésiastiques, n'avaient aucun désir d'une révolution qui pouvait les obliger à rendre ce qu'ils avaient acquis. Les uns avaient toujours été dans l'usage de rechercher la protection des princes étrangers; les autres étaient constamment restés attachés au souverain, même dans les guerres contre leurs compatriotes de la même religion [1]. Aussi les chefs Irlandais de l'Ulster, particulièrement Cornelius Macguire, baron d'Inniskillen, et sir Phelim O'Neil, qui, à la mort du fils de Tyrone, était devenu chef de ce clan formidable, écoutèrent avec plaisir les suggestions de Moore. Ils convinrent entre eux de consulter leurs compatriotes au dehors, et de se tenir prêts pour une insurrection l'automne suivant [2].

Les gentilshommes du pale adoptèrent un plan très-différent. Par leur influence dans les deux chambres, ils persuadèrent au parlement irlandais d'imiter la conduite de celui d'Angleterre. On ordonna des enquêtes sur les abus du gouvernement, et on envoya des commissaires à Londres demander à la justice de Charles les grâces dont il avait touché l'argent treize ans auparavant. Il était évidemment de son intérêt de se concilier ses sujets d'Irlande. Il leur fit la réception la plus flatteuse, accorda des marques particulières d'attention à lord Gormanstown, chef de la députation, et leur dit d'attendre de son équité et de son affection une satisfaction complète; mais il avait en vue un objet plus important : Strafford l'avait souvent assuré du dévouement et de la bravoure des huit

1. Narration manuscrite de Rinnucini, *in initio*.

2. Nalson, 544, 555. Carte, III, 30. *Clar. Pap.* II, 69, 60, 134.

mille hommes qu'on venait de lever en Irlande, et Charles, qui prévoyait que sa querelle avec ses adversaires serait définitivement décidée par les armes, avait envoyé aux comtes d'Ormond et d'Antrim l'ordre secret de les attacher à son service, d'augmenter leur nombre sous différents prétextes, et de surprendre le château de Dublin, où ils trouveraient des armes pour douze mille hommes. Mais il était bien connu que ces levées se composaient principalement de catholiques, circonstance suffisante pour provoquer la méfiance du parlement anglais. Les chambres en demandèrent [28 avril] le licenciement immédiat. Charles hésita; elles renouvelèrent leur pétition [7 mai]; il y consentit; mais à l'ordre donné à cet effet, il joignit un message secret aux deux comtes, qui les invitait à empêcher par un expédient ou un autre la dispersion des soldats, et il le fit suivre de commissions autorisant divers officiers à en enrôler d'abord la moitié, puis la totalité, pour le service de l'Espagne[1].

La veille de son départ pour l'Ecosse, Charles avait accordé les principales demandes de la députation irlandaise, et signé deux bills à convertir en lois : l'une confirmant la possession de toutes les terres occupées sans interruption depuis soixante ans, et l'autre renonçant, de la part de la couronne, à tous les droits fondés sur les enquêtes faites sous le comte de Strafford. Gormanstown et ses collègues informèrent leurs compatriotes de leur succès, et se hâtèrent de retourner en triomphe à Dublin; mais les lords justiciers Borlase et Parsons étaient moins les ministres du roi que les alliés de ses adversaires. Sentant bien que l'adoption de ces bills attacherait toute la population de l'Irlande aux intérêts du roi, ils trompèrent les espérances des députés, en prorogeant [7 août] le parlement quelques jours avant leur arrivée[2].

On ne sait si Ormond essaya d'exécuter les ordres du roi. Antrim tint ses instructions secrètes, et tâcha de sonder le terrain, au moyen des officiers chargés de lever des soldats pour le service de l'Espagne. Ceux-ci, par leurs intrigues avec les membres du parlement, découvrirent parmi eux des hommes à qui ils pouvaient en toute sûreté révéler le véritable objet de leur mission, à savoir qu'ils étaient venus, non pour emmener l'armée irlan-

1. Voyez l'information d'Antrim dans l'Appendice à l'Histoire de la rébellion irlandaise, par Clarendon. Journ. des Lords, 229, 339, 345. Ormond, par Carte, I, 132. III, 31, 33.

2. Ormond, par Carte, III, 139, 140. Temple, 15. Borlase, 17. Journ. des Comm. irlandaises, 210, 539. Mém. de Castlehaven, 40.

daise, mais pour la retenir dans l'île. Le souverain réclamait ses services. Il avait de nombreux griefs contre ses sujets d'Angleterre et d'Ecosse; c'était aux Irlandais à manifester leur attachement à sa personne, et, en se ralliant pour la défense du trône, à empêcher la destruction de leur religion. Des catholiques du pale, ils se tournèrent vers les chefs de l'Ulster, qui, déjà déterminés à tirer l'épée, n'avaient pas besoin de leurs exhortations. Cette nouvelle fut pour eux un sujet de triomphe; ils approuvèrent le dessein de surprendre le château de Dublin, et promirent non-seulement de coopérer à l'entreprise, mais d'attaquer le même jour la plupart des garnisons anglaises dans les comtés du nord.

Après bien des consultations secrètes, Antrim et ses amis résolurent de remettre l'insurrection au jour de l'ouverture du parlement, dans le mois de novembre, afin de s'assurer à la fois du château et de la personne des lords justiciers, et de publier une déclaration au nom des deux chambres, portant que le peuple irlandais voulait maintenir le souverain dans la possession de tous les droits légitimes du trône; mais les délais ne s'accordaient pas avec le caractère plus bouillant des anciens Irlandais, dont l'impatience était stimulée par les exhortations de Moore, et qui se persuadaient qu'une fois qu'ils auraient commencé, le pale suivrait leur exemple. Il avait été convenu précédemment [26 sept.] que le mouvement combiné se ferait le 5 octobre; ils résolurent maintenant de le faire eux-mêmes le 23. Le matin du 22, plusieurs des chefs se rendirent à Dublin; mais il en manquait beaucoup, et sur deux cents hommes de confiance désignés pour surprendre le château, il ne s'en présenta que quatre-vingts. Ils se décidèrent à attendre jusqu'au lendemain soir l'arrivée de leurs confédérés, et durant la nuit, le complot fut trahi par Owen O'Conolly à sir William Parsons. Quoique les portes de la ville eussent été fermées immédiatement, les principaux conspirateurs s'échappèrent, à l'exception de lord Macguire et de Macmahon[1].

Leurs confédérés de l'Ulster, ignorant la découverte du complot, se soulevèrent au jour marqué. Charlemont et Dungannon furent surpris par sir Phelim O'Neil à la tête de son clan; Mountjoy par O'Quin; Tanderage par O'Hanlan, et Newry par Macgin-

1. Voyez, pour la plupart de ces détails, la relation de Macguire dans Borlase, *App.* 9, et Nalson, 543-555. Il cache peut-être certaines choses; mais je n'ai aucun doute de son exactitude dans ce qu'il dit : ce qu'il rapporte des intrigues des officiers confirme fortement l'information de lord Antrim. Consultez aussi la lettre des lords justiciers et le témoignage de Connolly dans les Journaux des Lords, 412-416.

nis. Dans le cours de la semaine tout le pays ouvert dans le Tyrone, le Monaghan, le Longford, le Leitrim, le Fermanagh, le Cavan, le Donegal, le Dery et partie du Down, étaient en leur pouvoir. Les indigènes des autres comtés colonisés suivirent bientôt cet exemple, et par degrés l'esprit d'insubordination et de révolte s'insinua dans les districts les plus fidèles et les plus paisibles. Cependant les insurgés n'étaient encore que des bandes tumultueuses de voleurs, pour la plupart sans armes, qui se levaient en masse, pillaient quelque colonie voisine, et revenaient chez eux partager le butin. Toutes les fois qu'ils étaient rencontrés par des hommes armés, ils évitaient le combat, ou payaient cher leur témérité : leurs ennemis ne faisaient aucun quartier, et pendant le mois de novembre sir Phelim O'Neil essuya plusieurs pertes considérables [1].

Soit que les lords justiciers se sentissent au-dessous du poste qu'ils occupaient, soit qu'ils permissent à l'insurrection de grossir, en vue des confiscations qui devaient résulter de sa répression, ils ne déployèrent aucune énergie contre les rebelles, et guère plus de commisération pour les souffrances des loyalistes. Ils expédièrent un rapport au roi et au lord lieutenant, fortifièrent la ville de Dublin, et, en sûreté dans ses murs, ils attendirent qu'il arrivât des secours d'Angleterre. Pendant ce temps le pays ouvert était abandonné à la merci des insurgés, qui, se rappelant leurs injures et celles de leurs pères, fondaient sur les colonies anglaises, se saisissaient des armes et des objets mobiliers des habitants, et rendaient les terres aux anciens propriétaires ou à leurs descendants. Les fugitifs avec leurs familles cherchaient en foule un asile dans les garnisons les plus voisines, où ils languissaient, accablés de toutes les misères que cet état de dénûment soudain devait nécessairement produire [2].

1. Voyez les lettres dans l'Ormond de Carte, III, 38, 39, 40, 44. « On n'entendit jamais parler d'une guerre pareille : il n'y a pas de chef ; une paroisse en pille une autre, revient chez elle partager le butin, et tout est fini ; et cela par une troupe de vauriens tout nus. » Ibid. 47. Aussi les Mémoires de Clanricarde, 6, 35, 36, 38.

2. « La partie colonisée de Leitrim est tout en combustion ; et ils ont pris toutes les villes, à l'exception de trois places fortes. Ils ont rétabli O'Bourke, vu que c'était jadis la contrée d'O'Bourke. » Clanricarde, 17. « Bien qu'il n'y ait aucun seigneur du royaume qui agisse, ni aucun homme de qualité d'extraction anglaise, et que beaucoup d'anciens Irlandais tiennent ferme, cependant, telle est l'étrange défiance de ce temps et la lenteur avec laquelle on procède, que nous devons nous attendre à être détruits par des hommes furieux et effrénés, n'ayant aucun moyen de défense, et beaucoup d'entre nous étant en proie à de telles terreurs paniques, que les places fortes sont abandonnées sans résistance. » Page 29. Voyez note (A) à la fin du volume.

Pour justifier leur conduite, les chefs rebelles publièrent une déclaration portant qu'ils avaient pris les armes pour soutenir la prérogative royale, et défendre leur religion contre les machinations d'un parti du parlement anglais, qui avait envahi les droits de la couronne, intercepté les grâces accordées par le roi à ses sujets irlandais, et sollicité en Irlande des signatures pour une pétition tendant à la destruction totale de l'épiscopat protestant et du culte catholique. En même temps, pour animer et multiplier leurs partisans, ils produisirent une fausse commission du roi, qui les autorisait à avoir recours aux armes, et une lettre d'Ecosse, qui annonçait la prochaine arrivée d'une armée de covenantaires, venant, la Bible d'une main et l'épée de l'autre, convertir ou détruire les papistes idolâtres d'Irlande[1].

Charles, après avoir donné communication de cette nouvelle au parlement écossais, et nommé le comte d'Ormond commandant des troupes d'Irlande, revint en Angleterre. La sévérité des peines que le parlement venait d'infliger aux délinquants, peines qui n'étaient guère moins répréhensibles que celles de la chambre étoilée qu'il avait abolie, et sa négligence à rembourser l'argent qu'il avait emprunté aux citoyens, avaient causé dans la capitale une forte réaction en faveur du roi. A son entrée il fut reçu processionnellement par le lord-maire, les sheriffs et les principaux citoyens; et après avoir dîné en public à Guildhall, comme il rentrait au palais, il fut salué de vives acclamations par les spectateurs [25 nov.]. Cette manifestation de loyauté lui fit bien augurer de l'attachement de ses sujets, et supporter avec plus de courage les nouvelles mortifications que lui avaient préparées ses adversaires au parlement. Ils avaient depuis peu remarqué une défection alarmante dans le nombre de leurs adhérents, et ils voyaient que les hommes modérés, satisfaits des sacrifices déjà faits par le roi, commençaient à réclamer contre tout nouvel empiétement

1. Nalson, II, 555, 557. La commission supposée est dans Rushworth, IV, 400. L'authenticité en a été contestée par les amis de Charles et affirmée par ses ennemis. Je n'hésite pas à la déclarer fausse. Les rebelles ne l'invoquèrent jamais dans aucune de leurs remontrances ou de leurs apologies, et elle contenait des clauses que le roi n'aurait jamais autorisées; comme par exemple un ordre aux catholiques d'arrêter et saisir les meubles, terres et personnes de tous les protestants anglais. — Je dois ajouter ici que le voyage du roi en Ecosse fournissait aux chefs populaires une occasion d'empiéter sur la prérogative royale. Les chambres, comme si elles étaient devenues indépendantes, donnèrent des ordres là où elles n'auraient dû procéder que par voie de pétition : et dans ces ordres elles introduisirent bientôt le mot *ordain*, les appelant ordonnances, et fournissant ainsi des précédents pour l'établissement subséquent de lois sans l'assentiment royal. La première ordonnance fut pour la nomination de commissaires auprès du roi en Ecosse, 20 août. L. J. 372.

sur l'autorité royale. D'un autre côté, l'incident d'Ecosse, les secrets avis des commissaires dans ce royaume, et la certitude que Charles avait été informé de leurs intrigues clandestines avec l'armée d'invasion, leur prouvaient qu'ils avaient été trop loin pour espérer leur pardon, et qu'un autre gage était nécessaire pour les préserver de la vengeance du monarque offensé. Afin d'exciter une forte sensation, et de préparer l'esprit public à leurs prochaines demandes, ils résolurent de présenter au roi une remontrance sur l'état de la nation. Elle commençait par affirmer l'existence d'une coalition de papistes jésuites, d'évêques, d'ecclésiastiques corrompus et de courtisans intéressés, dont le but commun était de détruire les libertés de l'Angleterre; puis suivait une longue énumération de tous les griefs réels ou imaginaires qui avaient excité des plaintes depuis la mort de Jacques. A celle-ci succédait une liste des divers remèdes qui avaient été déjà apportés par la sagesse du parlement, ou qu'il avait en vue, et le tout se terminait par la plainte de ce que les efforts des communes étaient généralement paralysés par les intrigues d'une faction malveillante qui entourait le trône, et par la ligue des lords papistes avec les évêques mécontents, qui formaient un parti si puissant dans la chambre haute. Cette remontrance rencontra une vigoureuse opposition, et elle ne passa qu'après une discussion de douze heures, et seulement à la majorité de onze voix. Mais les patriotes eurent soin de poursuivre leur victoire. On décréta [1er déc.] qu'elle serait présentée au roi à son retour, et qu'elle serait imprimée, pour l'édification du peuple. Charles, quoique offensé, ne fut pas surpris de l'âpreté de son langage, ni de la faiblesse de ses allégations; mais il vit dans la publication une insulte d'un nouveau genre, un appel de l'équité du souverain aux passions des sujets, et il déclara, dans une réponse éloquente, mais modérée, due à la plume de Hyde, qu'il n'avait jamais refusé l'assentiment royal à aucun bill qui lui avait été présenté pour le redressement des abus; et que, de même qu'il avait garanti jusqu'à présent les justes droits de tous ses sujets, il les maintiendrait à l'avenir. Il n'avait aucun désir de protéger de mauvais conseillers; mais le choix de ses ministres était un droit qu'il n'abandonnerait pas. S'il était des gens qui voulussent attenter à sa réputation et à son autorité, et amener les maux de l'anarchie et du désordre, il espérait, avec l'aide de Dieu et de son parlement, confondre leurs desseins et les en punir [1].

1. Rushw. IV, 436, 452. *Journ.* 22 nov. 2, 3 déc. Clar. I, 310-335, 336.

La rébellion d'Irlande avait fourni aux zélateurs un prétexte plausible pour se livrer à des invectives et déployer leur animosité contre ceux qui professaient l'ancien culte[1]. En août [30], on avait nommé des commissaires pour désarmer les réfractaires dans toutes les parties du royaume. Maintenant [30 nov.], les communes dénoncèrent aux pairs soixante-dix lords et gentilshommes catholiques comme des personnes dangereuses, qui devraient être étroitement emprisonnées pour la sûreté de l'état. Le confesseur de la reine fut envoyé à la Tour, et le service de sa chapelles upprimé. La chambre basse nomma de son autorité des poursuivants, avec pouvoir d'arrêter les prêtres et les jésuites; on donna l'ordre d'instruire sur-le-champ le procès de ces sortes de prisonniers; le roi fut sollicité de ne leur accorder ni pardon ni sursis[2], et les deux chambres adoptèrent [1er déc.] la résolution de ne jamais consentir à tolérer le culte catholique en Irlande ou dans toute autre partie des états de sa Majesté[3]. Charles leur reprocha doucement leur violence : elles faisaient de la guerre d'Irlande une guerre de religion; elles feraient mieux de préparer des secours d'hommes et d'argent pour la protection des royalistes et la défense de la couronne. Avant son arrivée, les chambres avaient nommé un conseil de guerre, avaient rendu une ordonnance autorisant le comte de Leicester à lever des hommes pour servir en Irlande, et avaient donné leur approbation au choix des officiers qu'il se proposait d'employer. Pour hâter la levée, les communes adoptèrent un bill [3 déc.] pour la presse des soldats, et en même temps elles se plaignirent de la lenteur des mesures de l'autre chambre. Elles soutinrent que les lords n'étaient que des individus privés, tandis que les communes représentaient la nation; et elles déclarèrent que, s'ils refusaient d'adopter les bills qui étaient nécessaires à la sûreté publique, elles prendraient avec elles ceux des pairs qui ne reculaient point devant l'accomplissement de leur devoir, et exposeraient l'affaire au souverain. Cette menace fit peu d'impression; les lords s'opposèrent à la clause déclaratoire qui contestait au roi un droit dont tous ses

1. Sur la foi de Beale, tailleur, qui prétendait avoir entendu des inconnus causer derrière une haie, les communes affectèrent gravement de croire que plus de cent membres étaient désignés au poignard d'assassins papistes. Journ. 16, 17, 26, 27 déc. Mémoires d'Evelyn, II, *App.* 73.

2. Si le lecteur désire de voir l'acharnement avec lequel ils poursuivirent la mort de sept prêtres catholiques, il peut consulter les *Journ.* 8, 11, 13, 14, 15, 31 déc. 21 mars. 9 avril. Journ. des Lords, 472, 476, 479, 501.

3. *Journ.* 473, 476, 480. Communes, 8 déc. Rushworth, IV, 445.

prédécesseurs avaient joui; mais Charles intervint mal à propos [14 déc.], et assura aux chambres qu'il adopterait le bill si on y ajoutait un article qui réservât ses droits et les libertés de son peuple. Si la proposition eût été présentée comme un amendement fait par un des ministres, on n'aurait pu faire aucune objection; mais l'intervention personnelle du souverain pendant la discussion d'un bill était indubitablement contraire aux formes, et les deux chambres réclamèrent contre [16 déc.], la taxant d'infraction aux priviléges du parlement[1].

Ce serait fatiguer inutilement la patience du lecteur que de détailler les causes secondaires de dissension qui se succédèrent rapidement entre le roi et ses adversaires, et de rechercher quels furent les premiers agresseurs dans les querelles qui s'élevaient chaque jour entre leurs partisans respectifs. Des rassemblements armés parcouraient les rues dans le dessein avoué de protéger le parlement, et beaucoup d'officiers et de gentlemen s'assemblaient spontanément à Whitehall pour défendre le roi et la famille royale de toute insulte. Les deux partis entraient fréquemment en contact, et, quoique personne ne perdît la vie, ils échangeaient les paroles les plus irritantes et quelquefois des coups .

La remontrance avait appelé la fureur de la populace sur les évêques, qui un jour [27 déc.] furent si alarmés des cris qu'ils entendirent dans la cour du palais, qu'ils s'enfermèrent dans la chambre jusqu'à ce que l'obscurité de la nuit leur permît de gagner à la dérobée leurs domiciles respectifs. Le lendemain', Williams, qui avait fait sa paix avec le roi, et avait été promu à l'archevêché d'York, décida onze autres prélats à faire, de concert avec lui, une déclaration, qui fut remise par le garde des sceaux à la chambre haute [29 déc.]. Elle portait que les évêques ne pouvaient plus, sans danger pour leur vie, remplir leur devoir au parlement, et qu'en conséquence ils protestaient contre la validité de tout vote ou résolution de la chambre en leur absence. Cette signification extraordinaire fut entendue avec surprise et indignation. Ils avaient le choix de se retirer ou de rester; mais prétendre suspendre par leur absence les opérations du parlement, c'était, aux yeux de leurs adversaires, s'arroger l'autorité souveraine. Après un débat à huis clos, les communes

1. Journ. des Comm. 3, 16 déc. des Lords, 476. Clar. II, 325.
2. Rushw. IV, 463. Clar. I, 356, 371, 372. Warwick, 186.

accusèrent les prélats de haute trahison. L'accusation par elle-même était ridicule, et Williams déclara hardiment qu'il était prêt à lui tenir tête ; mais les autres, intimidés par la violence des temps, firent des excuses de leur conduite. On en envoya dix à la Tour, deux autres, les évêques de Durham et de Lichfield, furent, en raison de leur âge et de leurs infirmités, mis sous la garde [30 déc.] de la verge noire[1].

Avant que la surprise excitée par cet événement inattendu se fût dissipée, l'esprit public fut agité par une autre mesure encore plus extraordinaire. Les patriotes avaient laissé percer le bruit d'un projet d'accuser la reine ; la nouvelle, probablement à dessein, en fut portée à Charles[2], et ce prince, irrité et alarmé, adopta à la hâte le hardi mais hasardeux expédient suivant.

Quatre jours après l'emprisonnement des prélats [3 janvier 1642], le procureur général parut à la barre de la chambre des lords, et, au nom du roi, accusa de haute trahison le lord Kimbotton, Holles, Hasleryg, Pym, Hampden et Stroud, tous membres distingués du parti patriote. Il leur imputait d'avoir conspiré pour aliéner au roi l'affection de son peuple, exciter la désobéissance dans l'armée, dépouiller le parlement de ses droits, et arracher le consentement de la majorité par l'influence des rassemblements et de la terreur, et d'avoir de plus appelé des troupes étrangères dans le royaume, et déclaré la guerre au souverain[3]. On s'attendait à voir les lords témoigner au roi la déférence qu'ils avaient tout récemment témoignée aux communes, et ordonner que les membres accusés seraient incarcérés, comme ils l'avaient ordonné pour les prélats. Mais la chambre nomma un comité pour rechercher les précédents ; et Charles, indigné

1. Journ. des Lords, 496-499 ; des Comm. 30 déc. Rushw. IV, 466. Clar. I, 350. Treize évêques avaient déjà été (18 août) accusés de crimes capitaux et de méfaits, à raison des canons rédigés dans la dernière convocation (Journ. des Lords, 363) ; mais comme ils furent admis à caution, ils conservèrent leurs siéges. Ceux qui furent accusés pour la protestation étaient les prélats d'York, de Durham, de Norwich, de Gloucester, de Lichfield, de Saint-Asaph, de Bath et Wells, d'Oxford, de Hereford, d'Ely, de Peterborough et de Llandaff. En les emprisonnant, le parti patriote priva ses adversaires de douze voix.

2. Clarendon, I, 418.

3. Par le dernier traité avec les Ecossais, Charles avait stipulé qu'on ferait passer au parlement une amnistie « ensevelissant dans l'oubli tous les actes d'hostilité entre le roi et ses sujets, qui pourraient résulter de l'entrée de l'armée écossaise en Angleterre, où toute tentative, assistance, conseil ou avis y ayant rapport. » (Rushworth, IV, 370.) Après la ratification de ce traité, quoique l'amnistie n'eût point passé, je ne vois pas comment le roi pouvait en honneur accuser les six membres au sujet de leurs intrigues antérieures avec les Ecossais.

Digitized by Google

de ce délai, envoya un sergent d'armes aux communes demander qu'on lui livrât les cinq membres. Elles firent réponse que c'était une chose qui exigeait une sérieuse délibération, mais que les individus accusés seraient prêts à paraître pour répondre à toute charge légale[1].

Le lendemain [4 janv.], le roi lui-même, accompagné de ses gardes et d'un grand nombre d'officiers portant l'épée, se rendit à la chambre des communes. Son dessein était d'arrêter les membres accusés; mais son secret avait été trahi, et les objets de sa perquisition avaient déjà quitté la chambre. Le roi, après avoir posté sa suite à la porte, entra avec son neveu Charles à côté de lui. Ayant pris la présidence, il regarda autour de lui, et, ne voyant pas ceux qu'il cherchait, il demanda à l'orateur s'ils étaient présents[2]. Lenthal, tombant à genoux, répondit qu'il était simplement l'organe de la chambre, et qu'il n'avait d'oreilles pour entendre et de langue pour parler que selon qu'elle en ordonnait. Le roi, s'asseyant, dit que dans les cas de trahison il n'y avait pas de privilége; que son intention n'était pas d'user de violence, mais de procéder contre les accusés dans les formes voulues par la loi; que si les oiseaux ne s'étaient pas envolés, il les aurait pris lui-même: que, dans l'état des choses, il comptait sur la loyauté de la chambre pour les lui envoyer, ou qu'il aurait recours à d'autres expédients. On l'écouta en silence, et il se retira au milieu des murmures distincts de « privilége, privi» lége[3]. »

Cette tentative imprudente et avortée acheva de dégrader l'infortuné monarque. Elle fut également condamnée par ses amis et par ses ennemis; et elle fournit à ces derniers les moyens d'exci-

1. Journ. des Lords, 500-503; des Comm. 3 janv. Rushw. IV, 473-477. Clarendon attribue cette mesure hardie, mais malheureuse, à l'avis de lord Digby, qui, en soutenant les évêques et Strafford, était devenu si odieux à la chambre des communes, qu'il avait été appelé à celle des lords. *Clar. Pap.* III. *Supp.* LV. Hist. 359.

2. « Son dessein fut trahi par cette intrigante comtesse de Carlisle, qui avait alors changé de galant et passé de Strafford à Pym, et était devenue une telle sainte, qu'elle fréquentait leurs sermons et prenait des notes. » Warwick, 204. Mais l'ambassadeur français en réclame le mérite pour lui-même : « J'avais prévenu *mes amis*, et ils s'étoient mis en sûreté. » Mazure, III, 429.

3. Journ. des Comm. 4 janv. Rushw. IV, 477. Whitelock, 52, 53. Chacun des cinq membres fit un petit discours à sa justification; mais ils paraissent avoir éludé l'imputation d'avoir appelé un ennemi étranger dans le royaume, en supposant qu'elle faisait allusion au vote par lequel les communes requéraient l'aide des Écossais pour vaincre la rébellion irlandaise. Les discours sont dans *Somer's Tracts*, IV, 330-340, où, par erreur, celui qui appartient à Holles est attribué à Kimbolton, qui était membre de la chambre haute.

ter les passions de leurs adhérents, et de les amener à un état voisin de la frénésie. Les communes s'ajournèrent pour une semaine; mais, pendant cet intervalle, un comité permanent siégea dans la ville pour se concerter avec leurs partisans, et pour préparer un nouveau triomphe sur l'autorité déchue du souverain. Au jour marqué [11 janv.], les cinq membres accusés se rendirent par eau à la chambre. Ils étaient escortés de deux mille mariniers armés, dans des bateaux, et par des détachements de milices avec huit pièces de canon des deux côtés de la rivière; et ils furent reçus au débarquement par quatre mille cavaliers du Buckinghamshire, qui étaient venus affirmer l'innocence de Hampden, leur représentant, et demander justice de l'outrage fait à son caractère. L'air retentissait de cris de joie et de fanfares militaires, et, quand le cortége passa près de Whitehall, la populace se livra aux vociférations les plus indécentes contre le monarque mal conseillé. Mais Charles n'y était plus; se méfiant des intentions de ses adversaires, et connaissant leur pouvoir, il s'était enfui la veille au soir à Hampton-Court avec sa famille [1].

Il devenait évident que tout espoir de réconciliation était perdu. Les deux partis résolurent de recourir à l'épée; et s'ils hésitèrent à se déclarer ouvertement, ce fut pour faire des préparatifs, et trouver l'occasion de jeter l'un sur l'autre le blâme des hostilités. Pendant ce temps-là, leurs plus secrets conseils étaient réciproquement trahis. Le roi avait beaucoup de serviteurs dévoués dans la chambre des communes. Lord Falkland et sir John Colepepper, qui avaient accepté des situations officielles, le dernier, celle de chancelier de l'échiquier à vie, lui donnaient tous les renseignements qu'ils pouvaient, et Hyde, tout en dissimulant avec soin à ses collègues son attachement au roi, se rendait la nuit auprès de lui, l'informait de ce qui se passait dans les divers comités, et lui fournissait des réponses aux messages et déclarations de l'opposition, même avant qu'ils fussent régulièrement soumis à la sanction de la chambre [2].

D'un autre côté, les patriotes avaient des espions et des affidés à la cour, au conseil et même dans le cabinet du roi. Ses plus

1. Rushw. IV, 480-484. Nalson, II, 823, 829. Whitel. 54. Clar. I, 380.

5 Vie de Clarendon, 46, 58. Les papiers de Hyde étaient transmis au roi par des gentlemen qui offraient leurs services, et qui, lorsqu'il était à York, faisaient quelquefois le trajet, et rapportaient la réponse dans le court espace de trente-quatre heures. Pour prévenir toute possibibilité de découverte, le roi copiait de sa propre main tous les papiers envoyés par Hyde, et brûlait les originaux, Ibid. 55, 59.

secrets desseins étaient immédiatement connus et devancés. C'est ainsi qu'à sa grande surprise on environna la Tour d'une garde pour la mettre à l'abri d'une surprise. Goring, gouverneur de Portsmouth, reçut des instructions qui lui défendaient d'obéir à tout ordre qui ne lui parviendrait pas par les deux chambres; le comte de Newcastle, envoyé par Charles en mission secrète à Hull, fut sommé de remplir son devoir de pair, et sir John Hatham, avec son fils, se hâta de s'assurer de cette place importante pour le parlement; et lorsqu'on sut que les gentilshommes qui avaient escorté le roi à Hampton-Court comme volontaires, sous le commandement du colonel Lunsford, avaient reçu de lui un message le lendemain matin par le lord Digby, l'ordre fut donné aux sheriffs [14 janv.] de disperser tous les rassemblements d'hommes armés dans leurs comtés respectifs; on nomma un comité de salut public, et Digby et Lunsford furent accusés de haute trahison[1].

Sentant que, par son entrée irrégulière dans la chambre des communes, il avait donné l'avantage à ses adversaires, Charles essaya de revenir sur ses pas en s'excusant de sa conduite, en promettant de procéder contre les cinq membres dans les formes voulues par la loi, en abandonnant tout à fait les poursuites, et en leur proposant d'accepter un pardon général [13 janv.]. Mais ces concessions ne firent qu'accroître leur obstination. Ils rejetèrent toutes ses offres, et exigèrent que, en expiation d'une aussi flagrante violation de privilége, il fît connaître les noms de ses conseillers. Il dédaigna de répondre[2].

Pour éprouver néanmoins la sincérité de leurs déclarations, il les requit [20 janv.] de lui mettre sous les yeux un tableau sommaire de toutes les mesures qu'ils réclamaient relativement à son autorité et à son revenu, à leurs priviléges, aux droits du peuple et la réforme de l'Eglise, leur promettant que sa réponse prouverait qu'il était un des monarques les plus faciles et les plus bienveillants. Il eût été impolitique de refuser directement une telle proposition. Mais ils saisirent cette occasion d'effectuer ce qu'ils désiraient depuis longtemps, et ce qu'ils avaient demandé précédemment comme « base de confiance, » que le gouvernement des forts et le commandement de l'armée et de la marine fussent confiés à des officiers nommés par les deux chambres du

1. Husband, 202. Whitelock, 54. Clarendon, I, 384, 388, 418. Sa Vie, 57. *Clar. Pap.* III. *App.* liv. Rushw. 495, 496, 565. Nalson, II, 845, 863.

2. Rushworth, IV, 490, 491.

parlement. Le roi fut surpris de cette réponse. Y consentir, c'était se dépouiller d'un pouvoir essentiel à la royauté, et se mettre sans ressources aux pieds de ses ennemis. Il résolut de refuser ; mais sa répugnance fut vaincue peu à peu par quelques-uns de ses conseillers, qui soutinrent que ce qui était « radicalement » mauvais ne pouvait être guéri par l'assentiment royal ; » que, de même qu'une commission sous le grand sceau n'était d'aucun effet si elle était contraire à la loi, de même un acte du parlement ne pouvait obliger lorsqu'il était subversif de l'ancienne constitution du royaume. Ce raisonnement était spécieux ; il tirait le roi d'embarras, en l'autorisant à reprendre à son gré ce qu'il accorderait en ce moment par nécessité ; et non-seulement il adopta [14 févr.] les deux bills sujets à difficulté pour presser les soldats, et priver les évêques de leurs siéges et de tous emplois temporels[1], mais il offrit de soumettre à l'examen du parlement toutes les discussions relatives à la liturgie ; promit de ne jamais accorder de pardon à un prêtre catholique sans le consentement préalable des deux chambres ; demanda à connaître les noms des personnes à qui on pourrait confier des commandements dans l'armée, approuva la liste, et demanda seulement [28 févr.] : 1° que leur nomination fût limitée à un certain temps, et 2° que les pouvoirs extraordinaires qu'ils exerceraient leur fussent préalablement conférés par statut, afin qu'ils les reçussent de lui. Mais ses adversaires commencèrent à se méfier de la facilité avec laquelle il consentait maintenant à leurs demandes ; ils votèrent que sa dernière proposition était en réalité un refus ; que ceux qui l'avaient conseillée étaient ennemis de l'état, et seraient punis en conséquence, et que la sagesse du parlement devait y porter un prompt remède. Peu de jours après [5 mars], on prépara une ordonnance qui désignait, de l'autorité des deux chambres, cinquante-cinq lords et membres des communes, lieutenants de différents districts, avec pouvoir de nommer des députés et des officiers, et de réprimer les insurrections, rébellions et inva-

1. Clarendon, I, 428-430. Colepepper était d'avis que le roi pouvait sans danger rejeter le bill pour la presse des soldats, s'il donnait son assentiment à celui relatif aux évêques. Mais Charles s'y refusa. Il alla alors trouver la reine, l'amena à son opinion, et l'assura de la faveur populaire si on la savait favorable au bill. Aidé d'elle, il surmonta la répugnance du roi. Telle est du moins la version que donne Clarendon dans l'histoire de sa vie (p. 50, 51). Mais je doute qu'elle soit exacte. Il paraît avoir oublié que Charles consentit en même temps aux deux bills. Il était alors à Canterbury, accompagnant la reine qui partait pour la Hollande : circonstance qui probablement donna lieu à cette version.

sions[1]. Une longue série de déclarations et de réponses servit à occuper l'attention du public pendant plusieurs mois. Mais, dans cette guerre de paroles, dans ces appels des parties contendantes au bon sens du peuple, le roi eut évidemment l'avantage sur ses adversaires. Abandonnant les hautaines prétentions de ses prédécesseurs, — quoique ce ne fût pas sans un soupir, — il ne réclamait que les droits reconnus de monarque constitutionnel; tandis qu'eux, reculant devant le franc aveu de leurs objets réels, ils cherchaient à se justifier en soutenant qu'il existait un projet d'introduire le papisme, que le souverain était gouverné par un conseil papiste, et que les papistes étaient sur le point de se relever en Angleterre, comme leurs frères l'avaient fait en Irlande : allégations bien propres, sans doute, à agir sur des esprits ignorants et prévenus, mais que leur fréquente reproduction sans l'ombre d'une preuve commença à faire considérer par les gens qui réfléchissaient comme fausses et chimériques[2].

Mais l'objet réel de Charles était, comme celui de ses antagonistes, de se préparer à la guerre. Il avait, au mois de février, envoyé la reine en Hollande, sous prétexte de conduire leur fille Marie à son époux, le prince d'Orange, mais dans le but de solliciter l'assistance des puissances étrangères, d'emprunter de l'argent sur les joyaux de prix qu'elle avait emportés, et d'acheter des armes et des munitions[3]. Pendant ce temps-là, il s'éloigna peu à peu du voisinage de la capitale, allant d'abord à Newmarket, puis dans les comtés situés plus au nord, et enfin fixant sa résidence à York [24 mars]. Les gentilshommes des environs levèrent pour lui des gardes du corps, qui devaient former, en temps convenable, le noyau d'une armée plus nombreuse.

1. Rushw. IV, 516-528. *Journ.* IV, 625. Lorsqu'on objecta que par cette ordonnance les deux chambres assumaient le pouvoir qui, constitutionnellement, appartenait au souverain, le serment d'allégeance fut lu à la chambre des lords, et on vota qu'il n'y avait rien dans l'ordonnance d'incompatible avec les obligations de ce serment. Seize pairs firent enregistrer leurs protestations. Ibid. 267. Le prétexte paraît avoir été qu'en cas d'extrême danger, le devoir du parlement est de sauver la nation et le souverain en dépit du souverain, et le devoir du peuple d'obéir aux ordonnances des deux chambres, autant que d'obéir, en temps ordinaire, aux statuts rendus dans la voie d'usage. Voyez *Journ.* VI, 134.

2. Voyez-les dans Rushw. IV, 528-552. Sur les bruits relatifs à l'influence des papistes, le secrétaire Nicholas écrit ceci au roi : « Les alarmes des complots papistes amusent et effrayent le peuple ici plus qu'aucune chose; aussi c'est le tambour que l'on bat si fréquemment en toute occasion. » 27 oct. Mém. d'Evelyn, II. *App.* 46. Voyez aussi les discours du roi, dans ses OEuvres, 20, 22, 31, 37.

3. D'Orléans, Révolution d'Angleterre, 91. Clarend. I, 419. Voyez une lettre intéressante de la reine durant son séjour à la Haye, dans la note (B).

Laissons le roi à York, et revenons maintenant aux affaires de l'Irlande. Quels qu'eussent été les projets nourris par les lords du pale, à qui Antrim avait communiqué la commission qu'il avait reçue du souverain, ils avaient été déjoués par l'insurrection prématurée des Irlandais dans l'Ulster. Le château de Dublin fut mis à l'abri du danger par la vigilance de son gouverneur, sir Francis Willoughby. Le parlement s'assembla au jour fixé, mais il se trouva dominé par une garnison de quatre mille hommes; et un autre ajournement, par ordre des juges, l'empêcha d'intervenir dans l'administration du gouvernement. Les lords et la gentry d'extraction anglaise offrirent leurs conseils et leur appui. On refusa le tout sans cérémonie; les armes mêmes qu'ils avaient obtenues pour leur propre défense leur furent redemandées, et un ordre du conseil les força de quitter la capitale et de retourner chez eux dans la province. Cette méfiance, quoique les chefs dussent savoir qu'elle n'était pas sans fondement, provoqua un mécontentement qui fut considérablement irrité par les proclamations successives du gouvernement, et par les incursions militaires, accompagnées de pillage et d'effusion de sang, qui se faisaient de temps en temps dans les districts du voisinage de Dublin [1].

Pendant six semaines l'insurrection s'était bornée aux anciens Irlandais. Au commencement de décembre, le lord Gormanstown, en qualité de gouverneur du Meath, convoqua, par ordonnance, une assemblée générale du comté sur la montagne de Crofty [3 déc. 1641]. Il s'y trouva les lords Fingal, Slany, Netterville, Trimblestone et Lowth, quatorze gentilshommes et mille francs tenanciers. Au bout de quelque temps, Moore, O'Reilly, Byrne et d'autres chefs des insurgés, parurent avec une garde de mousquetaires. Aux questions posées par Gormanstown, ils répondirent qu'ils avaient pris les armes pour obtenir la liberté de conscience, maintenir les justes prérogatives de la couronne, et conquérir pour le peuple d'Irlande les priviléges dont jouissait le peuple d'Angleterre. L'assemblée approuva leur objet. On forma une association nationale à l'effet d'y parvenir, et les membres, à l'imitation des covenantaires écossais, s'obligèrent par un commun serment à maintenir le libre et public exercice du culte

1. *Carte's Ormond*, I, 244-247. Carte, III, 49, 52. Clanricarde, 67. « Depuis que le désordre a commencé, ils (les lords justiciers) ont mené les affaires comme si leur dessein était de faire révolter tout le royaume. » Clanric. au duc de Richmond. Mém. 63.

catholique, à garder fidélité et allégeance au roi Charles, et à le défendre contre tous ceux qui tenteraient de détruire la prérogative royale, le pouvoir du parlement, ou les justes droits des sujets. L'exemple une fois donné, décida ceux qui avaient balancé jusqu'alors ; et tout le peuple d'Irlande, à l'exception des personnes qui habitaient les forteresses occupées par des garnisons anglaises, et du Galway, qui était contenu dans l'obéissance par le comte de Clanricarde, convint de tirer l'épée contre les ennemis communs de son roi, de ses droits et de sa religion [1].

Pour justifier leur conduite, ils alléguaient : 1° qu'en haine de leur religion on les avait assujettis à de nombreuses restrictions, et exclus des emplois du gouvernement, tandis que des gens de basse naissance et dans la pénurie s'élevaient aux plus hautes dignités de l'état, sans aucun mérite personnel, mais parce qu'ils étaient protestants et anglais ; 2° que les « grâces » qu'ils avaient achetées à un prix si énorme leur étaient toujours déniées, par suite de deux prorogations successives du parlement ; preuve que le dessein de leurs ennemis était de les priver de leurs propriétés, sous pretexte que leurs titres étaient défectueux ; 3° que le parlement d'Angleterre avait usurpé l'autorité du parlement d'Irlande, et soutenaient que ce dernier pays était lié par les résolutions et les ordres des chambres anglaises, toutes les fois qu'il était expressément nommé ; 4° que les meneurs en Angleterre s'étaient déclarés ennemis implacables de la religion catholique, avaient juré de l'extirper, avaient mis en vigueur le code pénal contre les catholiques d'Angleterre, et voulaient, en conséquence de leurs nouvelles prétentions, le mettre en vigueur aussi en Irlande. C'est pourquoi ils avaient résolu de ne jamais poser les armes qu'ils n'eussent obtenu la reconnaissance et l'indépendance du parlement irlandais vis-à-vis du parlement anglais, le rappel de toutes les incapacités dégradantes pour cause de religion, le libre exercice du culte catholique, la confirmation des grâces, et l'exclusion de tout autre que les indigènes, des emplois civils et militaires du royaume. Les Ecossais, ajoutaient-ils dans une pétition au roi, dont les griefs étaient certainement moins nombreux, et dont l'église avait été moins persécutée, avaient eu recours aux armes pour défendre leur religion et leurs libertés ; et leur conduite avait fini par obtenir son approbation et celle du parlement d'Angleterre : d'où ils inféraient que ce qui était louable dans les Ecos-

1. Temple, 19, 20. Carte, III, 49. Rushw. IV, 415. Nalson, II, 907.

sais ne pouvait, aux yeux de juges impartiaux, être blâmable dans les Irlandais [1].

Par degrés, la guerre de l'Ulster avait pris le caractère le plus féroce. Les indigènes, regardant les colons comme des intrus et des voleurs, les avaient dépouillés de leurs propriétés, les avaient chassés de leurs maisons, et, en plusieurs circonstances, leur avaient ôté la vie. D'un autre côté, les militaires, agissant par ordre du conseil, exécutaient, lorsqu'ils en avaient le pouvoir, la loi martiale contre les insurgés, dévastant le pays et tuant les fugitifs sans distinction ni merci [2]. Un acte de violence amenait constamment des représailles : la soif de la vengeance était réciproquement excitée et assouvie, et dans les deux partis on apprenait à se livrer au meurtre sans remords, même avec un sentiment de triomphe. Les écrivains ont eu coutume de ne présenter à leurs lecteurs qu'une moitié du tableau, de peindre les atrocités des indigènes et de cacher celles de leurs adversaires ; mais on cite de tous deux des barbaries trop révoltantes pour en souiller ces pages : et si, parmi les uns, il se trouvait des monstres altérés du sang de leurs victimes, il y avait parmi les autres des gens habitués depuis longtemps à regarder la vie d'un Irlandais comme au-dessous de leur attention. Il n'est point aisé pour l'historien impartial, dans ce conflit de passions et de préjugés, au milieu des allégations exagérées, des récriminations hasardées et des autorités trompeuses, de tenir la balance et d'allouer à chacun la part d'inhumanité et d'effusion de sang qui lui est due. Si l'Irlandais doit rougir lorsqu'il entend parler d'une centaine de prisonniers refoulés à la pointe de la pique dans une rivière profonde et rapide, l'Anglais lira avec un soupir les ordres donnés à l'armée par les lords du conseil, non-seulement de brûler toutes les maisons jusqu'au sol, mais de passer au fil de l'épée tous les habitants mâles en état de porter les armes, dans les districts où les rebelles avaient été reçus dans leur marche [3].

1. Rushw. IV, 411, 414. Carte, III, 47, 48, 50, 55, 99, 110, 136. Clanr. 70. Borlase, *App.* 46. « Votre Majesté n'interprétera pas plus mal ce que nous avons fait que notre loyauté et notre affection pour Votre Majesté ne le méritent, ni plus mal que Votre Majesté ne l'a fait envers d'autres de ses sujets, qui dans de moindres ou de semblables occasions ont agi de même. » P. 47.

2. Carte, III, 61, 62, 68. *Con. App.* VIII. J'observe que dans l'Ulster, dès le 27 octobre, les garnisons anglaises commencèrent à piller les terres des Irlandais de cette province. Carte, I, 185, 186.

3. Carte, III, 61. « Blesser, tuer, égorger et détruire tous les rebelles et leurs adhérents et ceux qui les secourent ; et brûler, ravager, dévaster, consumer, détruire et démolir tous les lieux, villes et maisons, où les rebelles sont ou ont

Les lords justiciers s'étaient attendus à de prompts et abondants secours d'Angleterre. A leur désappointement, ce fut seulement le dernier jour de l'année qu'il leur arriva un seul régiment, et cinq mois s'écoulèrent avant qu'ils reçussent un renfort de cinq mille hommes. Les Ecossais avaient bien offert d'en envoyer le double; mais la jalousie nationale intervint pour refuser une armée qui plus tard pourrait réclamer l'île comme une dépendance de la couronne d'Ecosse. Le roi signa une proclamation [1er janvier 1642] qui déclarait les insurgés traîtres [1], et annonçait son intention de lever dix mille volontaires, de se mettre à leur tête, et de châtier en personne l'audace des rebelles. Mais les deux chambres ne voulurent pas entendre parler d'un projet de nature à fournir une force militaire au prince qu'elles avaient offensé, et elles préférèrent voter des secours d'hommes, d'argent et de vivres; mais tenant en même temps à ménager leurs ressources pour la lutte qu'elles prévoyaient à l'intérieur, elles prirent peu de soin de donner suite à ces votes. Le projet qu'elles pressèrent surtout, et pour lequel elles obtinrent avec peine le consentement du roi, fut de lever une forte somme sur la garantie des terres dont les insurgés étaient supposés avoir déjà encouru la confiscation par suite de leur révolte. A cet effet, deux millions cinq cent mille acres furent réservés par acte du parlement, et l'on assura aux souscripteurs, sur le crédit public, que, pour chaque avance, ils recevraient en retour une quantité équivalente de biens confisqués. Ce plan réussit; mais s'il remédia à la pauvreté du trésor, il servit aussi à cimenter l'union des insurgés et à redoubler leurs efforts. Le premier vote de ne jamais souffrir l'exercice du culte catholique avait prouvé que leur religion était en jeu; celui-ci prouva qu'il y allait aussi de leurs biens. Ils étaient réduits à l'alternative ou de conquérir le culte de leurs pères, ou de l'abandonner et de perdre leur patrimoine [2].

A York, le roi n'était plus retenu par le voisinage des deux chambres. Au lieu des insultes quotidiennes de la populace, il

été secourus ou logés, et tout le blé et le foin qui s'y trouvent, et tuer et détruire tous les habitants en état de porter les armes. » Ibid. Voyez note (A).

1. Carte, III, 53. Rushw. 472, 473. Les lords justiciers requirent le roi de signer plusieurs copies de cette proclamation, afin de pouvoir les envoyer dans différents comtés et en prouver l'authenticité par sa signature. Pour plus de célérité, on en imprima quarante exemplaires, qu'il signa. Mais ceci, plus tard, devint une charge contre lui, comme si, en limitant le nombre à quarante, il avait voulu que la proclamation fût peu connue; tandis qu'en réalité ce nombre était au-dessus de celui qu'on lui avait demandé avec sa signature.

2. Rushw. IV, 553-563.

recevait de longues adresses de différentes corporations, et sa cour était fréquentée par les familles les plus distinguées des environs. Mais il échoua complétement dans un des principaux objets de son voyage. Il avait été informé que sir John Hotham avait peu d'attachement pour la cause populaire, et que la présence du roi suffirait pour obtenir de lui qu'il livrât les magasins de Hull. Ne s'ouvrant qu'à trois ou quatre serviteurs de confiance, Charles envoya son fils le duc d'York, et son neveu, le prince électeur, à Hull, en partie de plaisir [23 avril]. Ils furent accueillis et traités avec les égards dus à leur rang. Le lendemain matin, le gouverneur reçut deux lettres, l'une de sir Lewis Dives, annonçant que le roi comptait dîner avec lui ce jour-là, l'autre, d'une main inconnue, qu'on dit avoir été celle de W. Murray, depuis comte de Dysart, qui lui donnait à entendre qu'on avait l'intention de lui ôter la vie à raison de ses anciens méfaits. Hotham ordonna de lever le pont, de fermer les portes et de garnir les murs de soldats. Charles arriva à onze heures. Ses ordres, ses instances, ses promesses et ses menaces furent également dédaignés. A quatre heures, on lui renvoya son fils et son neveu, et, retournant au bout d'une heure, il fit proclamer Hotham traître à son de trompe. Les deux chambres déclarèrent que la proclamation était une infraction aux priviléges du parlement [1].

Cette malencontreuse tentative fut suivie d'une série de pétitions et de plaintes, de réponses et de répliques, de remontrances et de protestations, dans lesquels les écrivains déployèrent beaucoup d'habileté de part et d'autre, mais où l'avantage parut toujours rester au roi. Il soutenait que les armes de Hull étaient sa propriété particulière ; il les avait achetées de l'argent qu'il avait emprunté avant l'invasion des Ecossais; que la ville était à lui, car elle avait appartenu à la couronne, et était toujours tenue par charte royale, et que la forteresse aussi était à lui, parce que le commandement de toutes les fortifications du royaume lui appartenait [2]. Mais il était inutile de parler de droits légaux à une époque où une guerre réelle, quoique déguisée, régnait entre les partis.

Les deux chambres avaient déjà voté [20 mai] une levée de seize mille hommes pour tenir tête au roi, qui était dans l'intention de faire la guerre au parlement. Les milices de Londres, sous

1. Clarendon, I, 506-518. Husband, 138. Rushw. IV, 565-599, et les *Journ.* V, 16, 28. Les Hotham se repentirent par la suite; mais ils furent arrêtés et décapités par ordre du parlement.

2. Rushw. IV, 567-588.

les ordres du général Shippon, professaient le plus vif attachement à sa cause ; les armes de Hull furent transportées à la Tour ; un emprunt forcé à huit pour cent, et payé en argent ou en vaisselle, remplit le trésor ; des sommes considérables furent employées à l'achat de munitions ; le comte de Warwick (la commission de Northumberland avait été révoquée par le roi) prit le commandement de la flotte, et le comte d'Essex fut nommé général en chef, avec la promesse solennelle des lords et des communes, qu'ils vivraient et mourraient avec lui dans la querelle nationale [1] [12 juillet].

De son côté, le roi ne restait point oisif. Nombre de membres de la haute et de la petite noblesse, du clergé et des deux universités lui prêtèrent de l'argent ; un navire envoyé de Hollande par la reine lui apporta des armes, des munitions et seize pièces de canon [2 juillet]. Les gentilshommes du comté lui offrirent leur assistance ; et, en opposition à l'ordonnance pour la levée de la milice, il donna des commissions d'équipement [12 juin], selon l'ancien usage, pour chaque comté séparé. C'est ainsi que tout le royaume fut jeté dans le désordre [2]. Dans chaque province, et presque dans chaque municipalité, on levait en même temps des troupes pour le roi et pour le parlement ; au midi, ce dernier l'emportait généralement ; les basses classes voyaient en lui depuis longtemps leur protecteur contre les entreprises illégales de la royauté ; et la prompte vengeance qu'on avait tirée du moindre symptôme de désobéissance engageait les hautes classes à feindre des sentiments qu'elles n'avaient pas. Dans beaucoup d'endroits, il y eut des rencontres entre les partis : le sang coula et l'on se fit mutuellement des prisonniers ; mais toutes les fois que les royalistes avaient le dessous, leurs propriétés étaient pillées par la populace [3].

Il y avait, néanmoins, beaucoup de gens à York et dans le

1. *Journ.* v, 29, 34, 40, 56, 64, 66, 70, 79, 87, 91, 105, 121, 140, 152, 181, 186, 196, 206. La paye des soldats était de 8 pence par jour pour l'infanterie, 2 sh. 6 pence pour la cavalerie, à savoir 16 pence pour l'entretien du cheval, le reste pour l'homme. Ibid. 196, 197. Le général en chef recevait 10 liv. par jour, et le général de la cavalerie 6 liv.

2. On objecta d'abord que les commissions données par le roi à York étaient sans valeur, parce que le grand sceau n'y avait point été apposé. Pour lever cette difficulté, Lyttleton, garde des sceaux, fut décidé par Hyde à envoyer le sceau au roi, et à se rendre à York en mai. Les deux chambres furent irritées ; mais pour leur propre défense, elles ordonnèrent de faire un nouveau grand sceau, et elles le confièrent à des commissaires à elles. Vie de Clarendon, 61, 64. Hist. I, 568-574. Rushw. IV, 718. Journ. des Lords, 93.

3. Ibid. 74, 111, 115, 147, 149, 182, et *Mercurius Rusticus*.

parlement, qui s'efforçaient d'effectuer une réconciliation. Le roi, prétendaient-ils, avait fait d'amples concessions; tout ce qu'on pouvait désirer, c'était une garantie de l'exécution, et pourquoi ne l'obtiendrait-on pas aussi aisément par un traité que par une guerre? Charles demandait une réponse aux propositions qu'il avait faites au commencement de l'année, et ses adversaires, pour imposer silence aux clameurs de leurs adhérents, offrirent dix-neuf articles, comme base d'une pacification [1er juin]. Ils étaient principalement rédigés sur le modèle des concessions obtenues par les Ecossais : toutes les affaires d'importance seraient débattues et réglées au parlement; les grands officiers d'état, le premier président et le premier baron de l'échiquier seraient toujours choisis avec l'approbation du parlement, et conserveraient leurs charges tant qu'ils se conduiraient bien; les gouverneurs et précepteurs des enfants du roi seraient aussi nommés par le parlement; aucun traité de mariage, concernant un membre de la famille royale, ne serait négocié sans le consentement du parlement; le roi licencierait toutes ses gardes, révoquerait ses proclamations, et maintiendrait en vigueur l'ordonnance pour la milice, jusqu'à ce que la question fût résolue par un bill; il serait fait une réforme dans l'église et dans la liturgie; aucun pair ne siégerait au parlement à moins qu'il ne fût admis du consentement des deux chambres; les pairs papistes seraient privés du droit de voter jusqu'à ce qu'ils se fussent conformés; et les enfants des catholiques seraient élevés dans la foi protestante.

Charles répliqua [18 juin] qu'il voulait bien concourir à l'éducation forcée des enfants catholiques, à contraindre les pairs catholiques de donner leurs procurations à des protestants, et à abolir toutes les innovations en matière de religion; mais il ne pouvait consentir au reste des demandes. Il les jugeait sans nécessité : « car le pouvoir légalement placé aux mains des deux chambres » était plus que suffisant pour prévenir et réprimer le pouvoir de » la tyrannie. » Il dirait donc avec les barons d'autrefois « Nolu- » mus leges Angliæ mutari. » Sans cela on lui baiserait toujours les mains, on lui donnerait le titre de majesté, il porterait une couronne et un sceptre, mais il serait dépouillé de tout pouvoir réel, dépendant de la générosité et esclave du caprice d'une faction parmi ses sujets [1].

1. Journ. des Lords, 90, 97, 153. Rushw. IV, 722, 735. Clar. I, 634-647. Dans cette réponse, les amis de l'Église remarquèrent et déplorèrent une déviation importante du langage des anciens temps. Le parlement était décrit comme

Tant que les deux partis tiendraient à ces principes, une réconciliation était impraticable, et ce fut pour chacun un point de la plus haute importance de persuader à la nation que la guerre civile, dont on était menacé, devait être attribuée aux prétentions déraisonnables de l'autre parti. Les chambres votèrent une humble pétition au roi [12 juillet], qui le priait de révoquer les commissions d'équipement, de licencier ses troupes, de consentir à la punition des délinquants, et de revenir dans l'une de ses résidences habituelles aux environs de la capitale. Charles, dans sa réponse [23 juillet] prit le Tout-Puissant à témoin qu'il était prêt à désarmer ses partisans, à présider les deux chambres, et à régler tous les différends par la voie parlementaire ; mais alors il requérait comme conditions préalables, qu'elles révoquassent l'ordonnance de la milice, qu'elles remissent la marine sous le commandement de l'amiral qu'il avait nommé, et qu'elles se réunissent à lui dans un endroit où ils seraient tous à l'abri des insultes et de l'intimidation [1]. Mais la querelle touchait à une crise ; et les chambres répliquèrent [26 juillet] qu'accéder à de telles conditions, ce serait trahir la confiance dont elles étaient investies pour la sûreté du royaume.

L'événement qui suit amena le commencement des hostilités. Le colonel Goring, gouverneur de Portsmouth, officier d'un mérite distingué, avait été promu au rang de lieutenant-général, et chargé d'organiser et de discipliner les nouvelles levées parlementaires. Il hésita à accepter la commission, et allégua pour excuse de ses délais la nécessité de surveiller la construction de quelques fortifications nouvelles ; mais un ordre péremptoire de rejoindre l'armée lui arracha la réponse qu'il ne pouvait en honneur quitter son commandement sans la permission du roi. Sentant bien les conséquences de son refus, il fit prêter serment de fidélité aux soldats et aux habitants, et, peu de jours après, il fut assiégé par les troupes parlementaires sous les ordres d'Essex. Le roi immédiatement [2 août] proclama traîtres ce général et les officiers qu'il commandait, s'ils ne rentraient dans le devoir dans l'espace de six jours, et les chambres [9 août] déclarè-

composé de trois états, le roi, les lords et les communes; tandis que jadis les trois états étaient le clergé, les lords et les communes, avec le roi à leur tête. Vie de Clar. p. 67. En omettant le clergé, la réponse avait raison; car le clergé avait depuis longtemps cessé de former un état séparé dans le parlement. En comptant le roi au nombre des états, elle avait tort : il était toujours leur chef autant qu'il l'avait jamais été.

1. Journ. des Lords, v, 206, 235, 242. Clar. I, 684-693.

rent la proclamation royale un libelle scandaleux, et rejetèrent le crime de trahison sur tous ceux qui l'avaient conseillée, et qui l'appuyaient ou en favorisaient l'exécution[1].

Dans ces circonstances, Charles se résolut à des mesures hostiles. Ayant sondé les dispositions des propriétaires du Yorkshire, il somma [12 août] tous ses sujets affectionnés, au nord de la Trent, et dans un rayon de vingt milles au sud de cette rivière, de le rejoindre en armes à Nottingham, le 22 août. Ce jour-là, l'étendard royal, sur lequel était une main indiquant une couronne, avec cette devise, « Donnez à César son dû, » fut apporté du château dans une vaste plaine par une garde de six cents hommes de pied; et les habitants se pressèrent à l'entour pour entendre la proclamation lue par le héraut d'armes. Cette cérémonie, appelée la levée de l'étendard, était regardée comme équivalant à une déclaration d'hostilités[2].

Ainsi, pas à pas, le pays était entraîné à la plus horrible des calamités nationales, une guerre civile. Les Stuart, assis sur le trône des Tudor, se croyaient fermement en possession légitime de tout le pouvoir arbitraire revendiqué et exercé par leurs prédécesseurs. Mais dans les cinquante dernières années, il s'était opéré une prodigieuse révolution dans les esprits. Il était devenu de mode d'étudier les principes du gouvernement et d'opposer les droits des sujets aux prétentions du souverain. Nous avons vu qu'Elisabeth, malgré la crainte qu'inspirait la fermeté de son caractère, n'avait pu, vers la fin de son règne, contenir l'expression des sentiments libéraux. Sous la domination plus douce de Jacques, ils s'étaient répandus avec rapidité, et les embarras qu'occasionnèrent à Charles ses guerres et ses dettes les affranchirent de toute contrainte. Le bon sens lui commandait de suivre les sentiments généraux de son peuple; mais, en tout temps, les princes ont été lents à apprendre cette importante leçon, que l'influence de l'autorité doit finir par céder à l'influence de l'opinion. Le monarque s'attachait avec opiniâtreté à chaque branche de la prérogative; et si jamais il lâchait prise, c'était après une lutte si longue, et de si mauvaise grâce, qu'il inspirait à ses sujets des soupçons sur sa sincérité : soupçons confirmés par cette habitude de duplicité qui avait toujours signalé sa conduite depuis ses pre-

1. Clarendon, I, 711-715. Rushw. VI, 761, 773. Journ. des Lords, 76, 257, 261, 283, 288, 503. Journ. des Comm. 20, 22 mai.

2. Journ. des Lords, 297. Rushw. 783.

miers débuts dans la vie publique. Leur méfiance paralysait leur gratitude ; ils ne lui savaient aucun gré des concessions les plus importantes, et le désir d'assurer ce qu'ils avaient obtenu les poussait à faire des demandes nouvelles et plus blessantes[1].

Le lecteur aura remarqué, toutefois, que la contestation entre le roi et ses adversaires ne concernait plus les libertés réelles de la nation, déjà établies par des actes successifs de la législature, mais se bornait à certaines concessions qu'ils demandaient comme essentielles au maintien de ces libertés, et qu'il refusait comme subversives de l'autorité royale. Que des sûretés fussent nécessaires, personne ne le niait ; mais, tandis que beaucoup de gens soutenaient que le contrôle des fonds publics, la faculté d'accuser et le droit de s'assembler tous les trois ans, trois pouvoirs dont le parlement était investi à présent, formaient une barrière suffisante contre les empiétements du souverain, les autres prétendaient que le commandement de l'armée et la nomination des officiers d'état, des conseillers et des juges devaient aussi être attribués, pour un temps du moins, aux deux chambres. La diversité d'opinion produisit une scission parmi les patriotes : les plus modérés passèrent en silence à l'étendard royal ; les plus violents ou les plus méfiants résolurent de défendre leurs opinions l'épée à la main. On a souvent demandé quels furent les auteurs de la guerre civile. La réponse paraît dépendre de la solution de cette autre question : — Des sûretés additionnelles étaient-elles nécessaires au maintien des droits nationaux ? — Si elles l'étaient, le blâme retombe sur Charles ; si elles ne l'étaient pas, il doit peser sur ses adversaires.

1. Ce sentiment général est fortement exprimé par une femme qui écrivait à cette époque : «Il ne se faisait aucune conscience d'accorder quoi que ce soit au peuple, bien résolu à ne pas se croire engagé plus longtemps que cela ne servirait ses vues ; car c'était un prince qui n'avait en lui ni foi, ni vérité, ni justice, ni générosité. C'était la personne la plus entêtée qui fût jamais ; et il avait tellement en tête d'être un souverain absolu et sans contrôle, qu'il était résolu à être roi de la sorte ou pas du tout. » Quoique le coloris de ce portrait soit un peu vif, le dessin peut être regardé comme exact. Lucy Hutchinson, Mémoires de son mari, le colonel Hutchinson, p. 66.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Bataille d'Edge Hill. — Traité d'Oxford. — Vœu et covenant solennels. — Bataille de Newbury. — Ligue et covenant solennels entre les parlements d'Angleterre et d'Ecosse. — Cessation de la guerre d'Irlande. — Parlement royaliste à Oxford. — Propositions de paix. — Bataille de Marston Moor. — L'armée d'Essex capitule à l'ouest. — Ordonnance d'abnégation. — Synode de théologiens. — Directoire pour le culte public. — Procès de l'archevêque Laud. — Bill d'Attainder. — Son exécution.

On avait persuadé au roi qu'à la tête d'une armée il pourrait négocier avec plus de dignité et de succès. De Nottingham, il dépêcha à Londres [25 août] le comte de Southampton, sir John Colepepper et sir William Uvedale, porteurs de la proposition de nommer des commissaires de chaque côté avec pleins pouvoirs pour traiter d'un accommodement. Les deux chambres, prenant un ton qui trahissait le sentiment de leur supériorité, répondirent [27 août] qu'elles ne pouvaient recevoir aucun message d'un prince qui avait levé l'étendard contre son parlement, et avait déclaré traître leur général. Charles (et sa condescendance peut être considérée comme une preuve de son désir d'éviter les hostilités), Charles offrit de retirer sa proclamation [4 sept.], pourvu que, de leur côté, elles annulassent leurs votes contre ses partisans. Elles refusèrent [6 sept.] : c'était leur droit et leur devoir de dénoncer et de traduire en justice les ennemis de la nation. Il les conjura [11 sept.] de songer au sang qui serait répandu, et de se rappeler qu'elles en seraient responsables : elles retorquèrent l'argument [16 sept.]; il était l'agresseur, et la faute en serait à lui. Cette réponse fit évanouir toute perspective de paix : les deux partis en appelèrent à l'épée; et en peu de semaines la guerre civile s'alluma dans toutes les parties du royaume [1].

Les trois quarts de la noblesse et de la haute bourgeoisie, guidés par des sentiments d'honneur et de reconnaissance, ou par leur attachement à l'église, ou par une méfiance bien fondée des desseins des chefs patriotes, s'étaient rangés sous la bannière royale. Charles se crut assuré de la victoire, lorsqu'il considéra la naissance, les richesses et l'influence de ceux qui l'entouraient;

1. *Journ.* v, 327, 328, 338, 341, 358. Clarendon, II, 8, 16.

mais il eût découvert bien des motifs de perdre cette illusion s'il eût tenu compte de leurs habitudes ou connu leurs sentiments réels, quoique non avoués. C'étaient, pour la plupart, des hommes de plaisir, plus faits pour orner une cour que pour supporter la rigueur de la discipline militaire, dénués de toute vigueur d'âme, et dont l'indolence et les débauches offraient bien des avantages à un ennemi actif et vigilant. L'ambition les portait à aspirer aux places, aux commandements et aux honneurs, à former des cabales contre leurs compétiteurs, et à distraire l'attention du monarque par leurs importunités ou leurs plaintes. Ils avaient parmi eux beaucoup de gens qui désapprouvaient la guerre en secret, la croyant entreprise dans l'intérêt de l'épiscopat, institution à laquelle ils ne prenaient aucun intérêt ; et d'autres qui, au fond du cœur, s'étaient inscrits au nombre des partisans du parlement, quoique la mauvaise honte les empêchât pour quelque temps d'abandonner les couleurs royales [1].

Il était une autre classe d'hommes sur les services de laquelle le roi pouvait compter en toute confiance, les catholiques, qui, alarmés de la cruelle intolérance et des menaces sévères des parlements, voyaient que leur sûreté dépendait de l'ascendant du souverain. Mais Charles hésitait à profiter de cette ressource. Ses adversaires avaient attiré les zélateurs dans leur parti, en représentant le roi comme dupe d'une faction papiste qui travaillait à détruire le culte protestant et à établir le culte catholique sur ses ruines. Ce fut en vain qu'il les somma de nommer les membres de cette faction invisible, qu'il affirma publiquement son attachement à la foi réformée, et que pour prouver son orthodoxie, il ordonna de mettre à mort deux prêtres à Tyburn, avant son départ de la capitale, et deux autres à York, peu après son arrivée en cette ville [2]. Les chambres persistèrent dans leur accusation, et attribuèrent dans tous leurs votes et remontrances les mesures adoptées par le roi, aux avis et à l'influence des papistes et de leurs adhérents [3]. Sentant bien l'impression que de tels bruits faisaient

1. Ainsi sir Edward Varney, porte-étendard, dit à Hyde qu'il suivait le roi parce que l'honneur l'y obligeait; mais que le sujet de la guerre était contre sa conscience, car il n'avait aucun respect pour les évêques, dont c'était la querelle. Vie de Clar. 69. Lord Spencer écrit à sa femme : « Si l'on pouvait trouver un expédient pour sauver le point d'honneur, je ne resterais pas une heure ici. » *Sydney Pap.* II, 667.

2. Thomas Reynolds et Bartholomew Roe, le 21 janvier; John Lockwood et Edmund Caterick, le 13 avril. Challoner, II, 117, 200.

3. Pour prouver l'existence de cette faction, on en a appelé à une lettre de

sur l'esprit du peuple, il refusa d'abord d'investir d'aucune commission, ou même d'admettre dans les rangs de l'armée quiconque n'aurait pas prêté les serments de suprématie et d'allégeance; mais la nécessité lui fit bientôt accepter les services de tous ses sujets, sans distinction de religion, et [10 août] non-seulement il accorda aux catholiques la permission de porter les armes pour leur propre défense, mais il les incorpora dans ses propres troupes[1].

Tandis que les hautes classes venaient, avec tous ceux qui dépendaient d'elles, au secours du roi, la yeomanry dans la campagne, et les négociants et marchands dans les villes, répondaient avec empressement à l'appel du parlement. Ils avaient tous subi l'oppression des monopoles et du ship-money : c'était aux patriotes qu'ils devaient d'en être délivrés; et s'ils leur étaient reconnaissants des avantages passés, ils se fiaient à leur sagesse pour la défense actuelle de leurs libertés. Et ce n'était pas là le seul motif : à l'enthousiasme politique il faut ajouter l'enthousiasme religieux. Les adversaires de l'épiscopat, sous le nom de saints qu'ils s'étaient donné, cherchaient à se distinguer par la sévérité réelle ou affectée de leurs mœurs; ils regardaient tous les autres avec mépris, comme des hommes d'habitudes dissolues ou irréligieuses; et beaucoup d'entre eux, dans la conviction que la religion réformée était en péril, croyaient leur conscience engagée à risquer leur vie et leur fortune dans la querelle[2]. Ainsi se trouvaient en collision quelques-uns des plus puissants motifs qui puissent agiter le cœur humain, la loyauté, la liberté et la religion : le conflit éleva les combattants au dessus d'eux-mêmes, et dans beaucoup de cas produisit un esprit d'héroïsme, de dévoue-

lord Spencer à sa femme (*Sydn. Pap.* II, 667). Je ne sais si le chiffre 243 est exactement rendu par «papistes.» Il n'est pas invraisemblable que lord Spencer ait été dans l'habitude d'appliquer ce terme au parti supposé en possession de la confiance royale, parti dont il était l'adversaire déclaré. Mais lorsqu'il devint enfin nécessaire de désigner les chefs de cette faction papiste, on vit qu'ils étaient tous protestants, — les comtes de Bristol, de Cumberland, de Newcastle, de Carnarvon et de Rivers, le secrétaire Nicholas, Endymion Porter, Edward Hyde, le duc de Richmond, et les vicomtes Newark et Falkland. Rushw. V, 16. May, 163. Aussi Baillie, I, 416, 430. II, 75.

1. Rushw. IV, 772. V, 49, 50, 80. Clar. II, 41. Le 23 septembre 1642, Charles écrivait de Shrewsbury au comte de Newcastle : — « Cette rébellion en est venue au point que je ne dois plus regarder de quelle opinion sont les hommes qui en ce moment veulent et peuvent me servir. Non-seulement donc je vous permets, mais je vous commande d'accepter les services de tous mes sujets affectionnés, sans examiner leur conscience (au delà de leur loyauté envers moi), selon que vous le jugerez le plus utile au maintien de mon juste pouvoir royal. » Ellis, III, 291.

2. Whitelock, 76.

ment et de résignation, qui réclame notre admiration et notre sympathie. Les deux partis distinguèrent bientôt leurs adversaires par des noms particuliers; les royalistes furent appelés Cavaliers, mot qui faisait d'abord allusion à leur qualité, mais qui ne tarda pas à perdre son acception primitive, et fut pris comme synonyme de papiste, d'athée et de voluptueux; et de leur côté, ils donnèrent à leurs ennemis le nom de Têtes Rondes, parce que ceux-ci coupaient leurs cheveux courts, les divisant « en tant de petites pointes que c'était quelque chose de ridicule à voir [1]. »

La composition des deux armées était semblable; des commissions étaient données, non aux personnes les plus capables de commander, mais à celles qui voulaient ou pouvaient le mieux lever des soldats; et les soldats eux-mêmes, qui généralement étaient mal payés, et qui considéraient leurs services comme volontaires, faisaient souvent manquer les plans les mieux concertés, par leur refus de quitter leur domicile, ou leur répugnance à obéir à quelque officier, ou leur désapprobation de l'expédition projetée. Il était dangereux d'être sévère sur la discipline; et le roi ainsi que le parlement se voyaient forcés de prier ou de fermer les yeux, là où ils auraient dû employer l'autorité et les punitions. Le commandement de l'armée royale fut confié au comte de Lindsey, celui des forces parlementaires au comte d'Essex, qui, l'un et l'autre, dûrent cette distinction à l'expérience qu'ils étaient censés avoir acquise au service étranger. Mais cette expérience offrait peu d'avantages. Les passions des combattants méprisaient les froids calculs de la prudence militaire : il s'ensuivit nécessairement un nouveau système de guerre; et les hommes de talent et d'ambition acquirent promptement les connaissances qui convenaient le mieux au genre des troupes et à la nature de la lutte.

Charles ayant quitté Nottingham, se rendit à Shrewsbury, ramassant des renforts et recevant des contributions volontaires dans sa marche. A mi-chemin, entre Stafford et Wellington, il fit faire halte à son armée, et se plaçant au centre il déclara solennellement, en présence du Tout-Puissant, qu'il n'avait pas d'autre dessein, qu'il n'éprouvait pas d'autre désir que de maintenir la foi protestante, de gouverner conformément aux lois, et d'obser-

1. Vie du colonel Hutchinson, p. 100. « Les dévots d'alors, lorsque le colonel embrassa leur parti, ne voulaient pas le reconnaître pour religieux, parce que ses cheveux n'étaient pas coupés comme les leurs et qu'il ne parlait pas leur jargon. » Ibid. Ces noms furent donnés pour la première fois un peu avant que le roi quittât Whitehall. Clarendon, I, 339.

ver tous les statuts adoptés au parlement. S'il manquait à un seul de ces points, il renonçait à l'assistance des hommes et à la protection de Dieu ; mais tant qu'il resterait fidèle à sa promesse, il espérait l'aide empressée de ses sujets, et il comptait sur la bénédiction du ciel. Cette solennelle et touchante protestation ayant circulé dans le royaume fut un nouveau stimulant pour les efforts de ses amis ; mais bientôt le parlement y opposa cette extraordinaire déclaration [22 oct.] : que l'intention réelle du roi était de donner satisfaction aux demandes des papistes en altérant la religion nationale, et à la rapacité des Cavaliers en leur abandonnant le pillage de la métropole ; et que pour prévenir l'accomplissement d'un dessein si coupable, les deux chambres avaient résolu de former un covenant solennel avec Dieu, de défendre la vérité au péril de leur vie, de s'associer avec les gens bien intentionnés de Londres et du reste du royaume, et de requérir l'aide de leurs frères d'Ecosse, dont les libertés et la religion étaient également en jeu [1].

Sur ces entrefaites, Waller avait réduit Portsmouth [9 sept.], tandis qu'Essex concentrait ses troupes, montant à quinze mille hommes, dans le voisinage de Northampton. Il reçut des chambres l'ordre [16 sept.] de délivrer, par la force s'il était nécessaire, la personne du roi, du prince et du duc d'York, des mains des hommes désespérés dont ils étaient entourés ; d'offrir un plein pardon à tous ceux qui, dans l'espace de dix jours, rentreraient dans le devoir, et de présenter au roi une pétition pour l'engager à se séparer de ses mauvais conseillers, et à reprendre confiance dans la loyauté de son parlement. De Northampton, Essex se rendit en hâte à Worcester [23 sept.] pour s'opposer à la marche de l'armée royale.

A Notthingham, le roi n'avait pu rassembler que six mille hommes : il quitta Shrewsbury à la tête de trois fois ce nombre [12 oct.]. Par une série d'habiles manœuvres, il réussit à éluder la vigilance de l'ennemi, et il avait avancé de deux journées de marche sur la route de la métropole avant qu'Essex fût instruit de son objet. Cette nouvelle fut reçue à Londres avec terreur. Il y avait peu de fond à faire sur le courage des milices, encore moins sur leur fidélité ; et l'on expédia à Essex l'ordre formel d'accourir avec toutes ses forces à la défense de la capitale et du parlement. Ce général avait vu son erreur : il suivait le roi en

1. Clarend. II, 16. Rushw. v, 20, 21. *Journ.* v, 376, 418.

toute hâte; et son avant-garde entra dans le village de Keynton, le soir même que les royalistes firent halte à Edgehill, à quelques milles seulement d'avance. A minuit [22 oct.], Charles tint un conseil de guerre où il fut résolu de faire volte-face contre ceux qui les poursuivaient et de leur offrir la bataille. Le matin, de bonne heure, l'armée royale avait pris position sur le sommet d'une chaîne de montagnes, ce qui lui donnait une supériorité décidée en cas d'attaque; mais Essex, dont l'artillerie et le quart des troupes étaient à plusieurs milles en arrière, satisfait d'avoir arrêté la marche de l'ennemi, posta tranquillement les différents corps à mesure qu'ils arrivèrent, sur un terrain montant dans la vallée du Red Horse (cheval rouge), à environ un demi-mille en face du village. Vers midi, les cavaliers se lassèrent de leur inaction; leur importunité finit par prévaloir, et, vers deux heures, le roi mit de sa propre main le feu à un canon, comme signal de la bataille. Les royalistes descendirent en bon ordre au bas de la montagne, où leurs espérances s'accrurent par la trahison de sir Faithful Fortescue, officier parlementaire, qui, tirant son pistolet en terre, se rangea avec deux compagnies de cavalerie sous la bannière royale. Bientôt après, le prince Rupert, qui commandait la cavalerie à droite, chargea vingt compagnies de cavalerie parlementaire, conduites par sir James Ramsay, les enfonça du premier coup, les poursuivit deux milles au delà de Keynton, et, trouvant les bagages de l'armée dans le village, permit à ses soldats le pillage pendant une heure. Sans cette fatale imprudence, les royalistes remportaient probablement une victoire décisive.

Durant son absence, les deux infanteries en étaient venues aux prises sous leurs chefs respectifs, les comtes de Lindsey et d'Essex, qui, descendus de cheval, menaient leurs hommes au combat à pied. Le courage froid et déterminé des Têtes Rondes trompa et déconcerta les Cavaliers. La cavalerie royale de gauche, faible corps commandé par lord Wilmot, avait cherché asile derrière un régiment de piquiers; et sir William Balfour, commandant parlementaire, laissant quelques escadrons pour les tenir en échec, fit un détour sur le flanc de l'infanterie royale, enfonça deux divisions, et se rendit maitre d'une batterie de canon. Sur une autre partie du champ de bataille, les gardes du roi, avec son étendard, culbutèrent tout ce qui s'opposaient à eux, jusqu'à ce qu'Essex ordonnât à deux régiments d'infanterie et à un escadron de cavalerie de les charger en tête et en flanc, tandis que Balfour, abandonnant les pièces qu'il avait prises, fondait sur

eux à l'arrière. Ils se mirent en déroute : sir Edward Varner fut tué, et l'étendard qu'il portait fut pris[1]; le comte de Lindsey reçut une blessure mortelle; et son fils, le lord Willoughby, fut fait prisonnier en essayant de délivrer son père. Charles, qui, accompagné de sa troupe de gentilshommes de la garde, épiait les chances du combat, vit avec effroi le massacre de ses gardes; et, faisant avancer sa réserve, il se mit à sa tête; mais en ce moment Rupert et la cavalerie reparurent; et quoiqu'ils fussent partis de Keynton pour éviter l'approche de Hampden, avec l'arrière-garde de l'armée parlementaire, leur présence releva les espérances des royalistes, et refroidit l'ardeur de leurs ennemis. On reprit haleine : le feu cessa des deux côtés, et les armées adverses restèrent à se regarder l'une l'autre, jusqu'à ce que l'obscurité les engageât à se retirer, les royalistes à leur position sur les hauteurs, et les parlementaires au village de Keynton. D'après les allégations contradictoires des deux partis, il est impossible d'évaluer leurs pertes respectives; la plupart des écrivains font monter le nombre des morts à cinq mille; mais l'ecclésiastique du lieu, qui présida aux inhumations, le réduit à douze cents hommes[2].

Les deux armées réclamèrent l'honneur de la victoire : aucune n'en recueillit les avantages. Essex, laissant le roi poursuivre sa marche, se retira à Warwick, et de là à Coventry : Charles, après avoir forcé la garnison de Banbury à se rendre, se dirigea vers la ville d'Oxford [27 oct.]. Les deux commandants avaient besoin de loisir pour réorganiser leur armée après la dernière bataille. Les chambres, quoiqu'elles se parassent des lauriers de la victoire, s'alarmèrent de la proximité des royalistes et des incursions que faisaient parfois des partis de cavalerie. Elles ordonnèrent à Essex [2 nov.] de venir les protéger; elles écrivirent pour avoir

1. L'étendard fut repris néanmoins par l'audace ou l'adresse d'un capitaine Smith, que le roi fit banneret sur le champ de bataille.

2. C'est la relation la plus vraisemblable de la bataille que j'aie pu extraire des nombreux récits de Clarendon, de May, de Ludlow, de Heath, etc. Lord Wharton, pour apaiser l'alarme de Londres, à son arrivée de l'armée, assura aux deux chambres que la perte ne dépassait pas trois cents hommes (*Journ.* v, 423). Le prince de Galles, qui avait environ douze ans, et qui était à cheval dans un champ sous la garde de sir John Hinton, l'échappa belle. « Un des cavaliers vous apercevant, » dit Hinton, « vint à bride abattue vers Votre Altesse. Je reçus sa charge; et ayant échangé avec lui un ou deux coups de pistolet, je le démontai à la fin; mais, comme il était armé de pied en cap, je ne pouvais l'achever avec mon épée. En cet instant, un Mr. Matthews, gentilhomme de la garde, arrive à cheval, et avec une pique décide l'affaire. » *Ms.* en ma possession.

des secours de l'Ecosse; elles formèrent une nouvelle armée sous le comte de Warwick; elles votèrent une adresse au roi; elles acquiescèrent même à son refus de recevoir comme un de leurs députés, sir John Evelyn, qu'il avait précédemment déclaré traître[1]. Pendant ce temps-là, l'armée royale, quittant Oxford, s'attardait, on ne sait pour quelle raison, dans le voisinage de Reading, et laissait Essex marcher, sans être inquiété, par la route plus à l'est sur la capitale [7 nov.]. Kingston, Acton et Windsor avaient déjà des garnisons du parlement; et le seul passage ouvert jusqu'à Londres était par la ville de Brentford. Charles avait atteint Colnbrook, dans cette direction, lorsqu'il rencontra les commissaires [10 nov.] qui le décidèrent à suspendre sa marche. La conférence dura deux jours : le second [11 nov.], Essex jeta dans cette ville une brigade composée de trois de ses meilleurs régiments. Charles fut indigné de ce procédé. C'était à son avis un manque de foi; et deux jours plus tard [13 nov.], après une résistance opiniâtre de l'ennemi, il s'empara de Brentford, après avoir refoulé une partie de la garnison dans la rivière, et pris quinze pièces de canon et cinq cents hommes. Il ordonna de relâcher les prisonniers, leur laissant le choix, ou d'entrer dans ses rangs ou de promettre sous serment de ne plus porter les armes contre lui[2].

Cette action mit fin au traité projeté. Les chambres reprochaient au roi d'avoir, tout en professant la plus forte répugnance à verser le sang des Anglais, surpris et égorgé à Brentford leurs partisans qui étaient sans soupçons, et qui se reposaient sur une prétendue négociation. Charles, indigné, renvoya l'accusation à ses adversaires. Ils étaient les véritables trompeurs, eux qui avaient cherché à le tenir inactif dans sa position, jusqu'à ce qu'il fut entouré d'une foule de leurs partisans. En effet, sa situation devenait chaque jour plus critique. Ses antagonistes avaient rassemblé des troupes de tous les quartiers de Londres, et Essex se trouvait à la tête de vingt-quatre mille hommes. Les deux armées furent toute une journée en face l'une de l'autre à Turnham-Green [14 nov.]; mais aucune n'osa charger, et le roi, ap-

1. *Journ.* 431-436. Le 7 novembre, la chambre vota que le refus du roi de recevoir Evelyn était un refus de traiter; mais le 9, elle éluda ingénieusement la difficulté, en laissant Evelyn maître d'agir ou de ne point agir. Comme de raison, il refusa. Ibid. 437, 439.

1. Chaque parti publia des relations contradictoires. J'ai adopté les documents insérés dans les journaux, qui, selon moi, montrent que s'il y eût un manque de foi dans ces transactions, ce fut de la part du parlement, et non de celle du roi.

prenant que le corps qui défendait le pont de Kingston s'était retiré, fit sa retraite d'abord sur Reading, puis sur Oxford. Probablement il se trouvait trop faible pour en venir aux mains avec ses adversaires, supérieurs en nombre : publiquement il allégua sa répugnance à apporter, par une bataille, de nouveaux obstacles à la reprise du traité [1].

Le royaume entier, à cette époque, présentait le plus triste spectacle. Il n'était permis à personne de rester neutre. Chaque comté, chaque ville, chaque hameau était divisé en factions qui cherchaient à s'entredétruire. Chacun se tenait sur ses gardes, tandis que les plus actifs des deux partis cherchaient avec ardeur l'occasion de ravager les terres ou de surprendre les personnes de leurs adversaires. Les deux grandes armées, au mépris des défenses de leurs chefs, pillaient partout où elles passaient, et leur exemple était fidèlement imité par les corps plus faibles dans les autres districts. Les communications entre les parties éloignées du pays étaient interrompues; les opérations de commerce suspendues; et toute personne possédant quelque chose était forcée de contribuer, suivant un certain tarif, au soutien de la cause qui avait le dessus dans le voisinage. A Oxford et aux environs, dans les quatre comtés du nord, en Galles, dans le Shropshire et le Worcestershire, les royalistes triomphaient sans opposition; dans la métropole et les comtés adjacents, sur les côtes du sud et de l'est, la supériorité du parlement n'était pas moins marquée. Mais dans beaucoup d'endroits les partis étaient mélangés dans des proportions si différentes, leur influence et leurs effets étaient si diversement modifiés par les événements de chaque jour, qu'il devenait difficile de déterminer lequel avait la prépondérance. Toutefois, il y avait quatre comtés, ceux d'York, de Chester, de Devon et de Cornwall, où les chefs avaient déjà appris à exécrer les maux des dissensions civiles. Ils s'abouchèrent [23 déc.], et prirent l'engagement de suspendre leurs animosités politiques, de s'aider mutuellement à réprimer les perturbateurs de la paix publique, et de s'opposer à l'entrée de toute force armée sans le consentement commun du roi et du parlement. Si les autres comtés eussent suivi cet exemple, la guerre eût fini presque dès son début. Mais c'était un dénouement qui ne convenait point aux patriotes. Ils déclarèrent [7 janv. 1643] que cet engagement dérogeait à l'autorité du parlement; ils délièrent leurs partisans des obligations qu'ils avaient

1. May, 179. Whitelock, 65, 66. Clarendon, II, 76.

contractées, et leur commandèrent de nouveau de tirer l'épée pour la cause de leur Dieu et de leur pays[1].

Mais il devint bientôt évident que ces sentiments pacifiques ne se bornaient pas aux comtés les plus éloignés; ils se répandirent rapidement dans tout le royaume; ils se manifestèrent sans déguisement même dans la métropole. On était impatient de s'affranchir de la contribution forcée d'un vingtième de ses biens pour l'entretien de l'armée parlementaire[2], et les citoyens ne pouvaient oublier l'alarme qu'avait causée la dernière approche des forces royales. Des pétitions pour la paix, quoiqu'elles fussent mal reçues, continuaient de charger les bureaux des deux chambres; et, comme le roi lui-même avait proposé une cessation d'hostilités, la prudence engagea les plus ardents avocats de la guerre à accéder aux vœux du peuple. Une négociation s'ouvrit à Oxford [30 janv.]. Les demandes du parlement se composaient de quatorze articles; celles de Charles se bornaient à six. Mais deux seulement, le premier de chaque côté, furent mis en discussion [3 févr.]. Aucun argument ne put amener les chambres à consentir à ce que le roi nommât au gouvernement des forts et châteaux sans leur approbation préalable des personnes à choisir, et il ne voulut point se prononcer sur leur proposition de licencier les deux armées tant qu'il ne saurait à quelles conditions il rentrerait dans sa capitale [20 mars]. Elles avaient limité la durée de la conférence à vingt jours. Il proposa une prolongation [30 mars]. Elles refusèrent, et il offrit [12 avril], comme ultimatum, lorsqu'il serait remis en possession de ses revenus, magasins, vaisseaux et forts, conformément à la loi, lorsque tous les membres du parlement, à l'exception des évêques, seraient réintégrés sur leur siége, comme au 1er janv. 1641, et lorsque les deux chambres seraient à l'abri de l'influence des assemblées tumultueuses, ce qui ne pouvait s'effectuer que par un ajournement à vingt milles de Londres, il offrit de consentir au licenciement immédiat des deux armées, et de tenir son parlement en personne. Les communes votèrent à l'instant [14 avril] le rappel des commissaires d'Oxford. Les lords, quoique d'abord d'un autre avis, furent forcés de signifier leur concours [17 avril]; et telle fut la fin du traité et des espérances qu'il avait inspirées[3].

1. *Journ.* 535. Rushw. v, 100. Clar. II, 136, 139.

2. *Journ.* 463, 491, 594. Journ. des Comm. 13 déc. Elle fut imposée le 29 novembre 1642.

3. Voyez tout ce qui se passa relativement au traité dans les OEuvres du roi,

Durant cette négociation, les chambres ne laissèrent rien à la discrétion de leurs commissaires, le comte de Northumberland, Pierrepoint, Armyn, Holland et Whitelock. Il leur était permis de proposer et de discuter ; ils n'avaient pas le pouvoir de rien concéder[1]. Cependant, tout en agissant en public selon la teneur de leurs instructions, en secret ils donnaient à entendre au roi qu'il pourrait probablement acheter le maintien de l'église en cédant le commandement de la milice, concession que ses adversaires jugeaient essentielle à leur propre sûreté. Pendant quelque temps, ils entretinrent un vif espoir de succès. Au moment de se séparer, Charles avait promis de leur donner satisfaction le lendemain ; mais, pendant la nuit, on le dissuada de son dessein, et, le matin, sa réponse fut presque l'équivalent d'un refus formel. Northumberland lui fit aussi l'offre secrète de son influence pour adoucir l'opiniâtreté des patriotes ; mais Charles, qui appelait ce seigneur le plus ingrat des hommes, reçut la proposition avec déplaisir, et répondit froidement aux instances de ses conseillers que le service devait précéder, et que la récompense viendrait ensuite. On ne sait si le parlement commença à soupçonner la fidélité des commissaires, et s'il les rappela pour cette raison. Hyde soutient que le roi traîna la négociation en longueur pour donner à la reine le temps d'arriver, ne voulant pas prendre de détermination sans elle ; mais on ne voit pas trace de cette supposition dans la correspondance particulière entre Charles et sa femme ; et on trouve une cause suffisante de la rupture des négociations dans les prétentions élevées de chaque parti, dont aucun n'avait été assez humilié pour acheter la paix au prix de son honneur ou de sa sûreté[2].

325-397 ; dans les Journaux des Lords, v, 659-718, et dans Rushworth, v, 164-261.

1. C'était un arrangement qui retardait et gênait beaucoup. Chaque proposition, demande ou suggestion du roi était envoyée au parlement, qui en discutait l'utilité. Les chambres étaient généralement en désaccord. Il se tenait donc des conférences, et on proposait des amendements ; il en résultait de nouvelles discussions, et une semaine peut-être se passait avant qu'un point de peu d'importance pût être réglé.

2. Voyez la *Vie de Clarendon*, 76-80 ; Whitelock, 68, et les lettres dans les OEuvres du roi, 138-140. Avant que Henriette quittât l'Angleterre, il lui avait promis de ne donner aucune charge sans son consentement, et de ne faire la paix que par sa médiation. Charles, néanmoins, prétendit que sa première promesse avait trait non aux charges de l'état, mais aux charges de la maison royale ; et la seconde semble avoir été mal comprise. Autant que j'en puis juger, cela signifiait seulement que lorsqu'il ferait la paix il la mettrait en avant comme médiatrice, à cette fin que, puisqu'elle avait été calomnieusement accusée d'être la cause de la rupture entre lui et son peuple, elle eût aussi, aux yeux du public, le mérite d'effectuer la réconciliation. *Vie de Clarendon*, ibid.

C'était grâce aux efforts infatigables d'Henriette que le roi avait été en état de tenir tête à ses ennemis sur le champ de bataille. Pendant qu'elle était en Hollande, elle lui avait fait plusieurs envois d'armes et de munitions, et, ce dont il avait également besoin, d'officiers vétérans pour exercer et discipliner ses troupes. En février [16], quittant la Haye, et se fiant à son étoile, elle avait trompé la vigilance de Batten, amiral parlementaire, et était entré heureusement au port de Burlington, sur la côte du Yorkshire [22 févr.]. Batten, furieux de ce désappointement, jeta l'ancre deux nuits après dans la rade, avec quatre vaisseaux et une pinasse, et tira plus de cent coups de canon sur les maisons du quai, dans l'une desquelles la reine était logée. Alarmée du danger, elle quitta son lit, et, « nus pieds et nues jambes, » elle alla s'abriter jusqu'au jour derrière la colline la plus proche. Aucune action, durant la guerre, ne fut plus sévèrement condamnée par la galanterie des Cavaliers, que cette attaque inhumaine contre une femme sans défense, contre l'épouse du souverain. Le comte de Newcastle accourut à Burlington, et l'escorta avec son armée jusqu'à York. Continuer sa route jusqu'à Oxford, c'eût été se jeter dans les bras de ses ennemis. Elle resta quatre mois dans la Yorkshire, gagnant le cœur des habitants par son affabilité, et stimulant leur loyauté par ses paroles et son exemple [1].

Pendant le dernier traité, on avait fait tous les efforts possibles pour recruter l'armée parlementaire ; à son expiration, Hampden, qui commandait un régiment, proposa d'assiéger le roi dans la ville d'Oxford. Mais l'ardeur des patriotes fut constamment réprimée par la prudence des officiers qui composaient le conseil de guerre. Essex investit Reading ; elle capitula au bout de dix jours [27 avril], et Hampden renouvela sa proposition. Mais les fatigues du siége avaient déjà altéré la santé des soldats, et la mortalité et la désertion diminuaient chaque jour leur nombre. Essex se trouva forcé de rester six semaines dans ses nouveaux quartiers de Reading.

Si la prise de cette ville nuisit à la réputation des royalistes, elle ajouta à leur force par l'arrivée des quatre mille hommes qui avaient formé la garnison. Mais le manque de munitions condamnait le roi à l'inactivité, à laquelle les maladies avaient réduit ses adversaires. Henriette s'efforça d'y suppléer. En mai,

1. *Mercurius Belgic.* 24 fév. *Michrochronicon*, 24 fév. 1642-1643. Clarend. II, 143. Suivant Rushworth, Batten tira sur les bateaux qui débarquaient des munitions sur le quai.

un convoi abondant arriva d'York, et Charles, avant de mettre ses troupes en mouvement, fit une autre offre d'accommodement. Les lords la reçurent avec respect [20 mai]; les communes emprisonnèrent le messager, et Pym, en leur nom, accusa la reine de haute trahison contre le parlement et le royaume [23 mai]. L'accusation fut tournée en dérision par les royalistes. Les lords déclinèrent la tâche odieuse de siéger comme juges de la femme de leur souverain; et les communes elles-mêmes, mais seulement après un intervalle de huit mois, cédèrent à leur répugnance, et laissèrent tomber sans bruit la poursuite[1].

Dans la chambre basse, personne ne s'était plus distingué récemment par la hardiesse de son langage et son intrépide défense de la paix, que le poëte Edmund Waller. En causant avec ses amis intimes, il avait suggéré l'idée de former un tiers parti d'hommes modérés qui « combleraient la distance et réuniraient le roi et le parlement. » Pour cette œuvre, ils comptaient sur la coopération de tous les lords, à l'exception de trois, d'une portion considérable de la chambre basse et des plus habiles conseillers du roi à Oxford; et, pour constater l'opinion réelle de la ville, ils convinrent de la partager en districts, de dresser la liste des habitants et de les diviser en trois classes, de modérés, de royalistes et de parlementaires. Ce desein avait été communiqué à lord Falkland, secrétaire du roi; mais il était resté dans cet état d'imperfection lorsqu'il fut révélé à Pym [31 mai] par la perfidie ou le patriotisme d'un domestique qui avait entendu la conversation de son maître. Waller, Tompkins, son beau-frère, et une demi-douzaine d'autres furent arrêtés immédiatement, et on annonça aux deux chambres « la découverte d'un horrible complot pour s'emparer de la ville, forcer le parlement et se joindre à l'armée royale[2]. »

Les chefs des patriotes profitèrent avec empressement de cette occasion pour réprimer l'ardeur de pacification qui s'était glissée depuis peu parmi leurs partisans. Tandis que l'esprit public était agité par les bruits relatifs aux desseins sanguinaires des conspirateurs, tandis que tout homme modéré craignait que l'expression de ses sentiments ne fût prise pour une preuve de sa participation au complot, ils proposèrent un serment et covenant nouveaux à la chambre des communes [6 juin]. Nul n'osa s'y opposer, et les membres jurèrent unanimement « de ne jamais

1. *Journ.* 104, 111, 118, 121, 362. Journ. des Comm. 23 mai. 21 juin. 3, 6 juill. 1644. 10 janv.

2. *Journ.* 6 juin

» consentir à mettre bas les armes tant que les papistes, en » guerre ouverte avec le parlement, seraient protégés contre la » justice d'icelui, mais, selon leurs moyens et leur profession, » d'assister les forces levées par le parlement contre les forces » levées par le roi. » Les lords, les citoyens et l'armée suivirent leur exemple, et on publia [27 juin] une ordonnance portant que tout homme ferait le même vœu et covenant dans son église paroissiale[1]. Quant aux prisonniers, au lieu d'être traduits devant une cour de justice, ils furent jugés par une cour martiale. Six furent condamnés à mort [30 juin] : deux furent exécutés. Waller sauva sa vie par la plus basse soumission [5 juillet]; « il » paraissait avoir la conscience bien malade ; il désirait le secours » des saints ministres, » et par ses prières il décida les communes à commuer sa peine en une amende de dix mille livres, et un ordre de voyager sur le continent. Lorsqu'on demanda pourquoi le chef était épargné quand ses affidés étaient mis à mort, il fut répondu par les uns que la vie lui avait été promise pour obtenir de lui des aveux; par d'autres, qu'il avait déjà été versé trop de sang en expiation d'un complot imaginaire[2].

Sur ces entrefaites, Essex, après plusieurs messages du parlement, s'était éloigné de Reading, et avait fixé son quartier géné-

1. *Journ.* 31 mai. 6, 14, 21, 27, 29 juin. Rushw. v, 322-333. Whitelock, 67, 70, 105. Le préambule commençait ainsi : « Attendu qu'il y a eu et qu'il y a en ce moment dans ce royaume un complot papiste et traître pour la subversion de la vraie religion protestante et de la liberté des sujets, à l'appui duquel une armée papiste a été levée et est maintenant sur pied dans diverses parties du royaume, etc. » *Journ.* 6 juin. Journ. des Lords, vi, 87. Il me coûte d'accuser les auteurs et soutiens de ce préambule d'avoir publié un mensonge prémédité, dans le but de jeter de l'odieux sur le roi; mais il me semble impossible d'envisager leur conduite sous aucun autre jour. Le complot papiste et l'armée papiste étaient des fictions inventées par eux pour enflammer les passions de leurs adhérents. Charles, pour réfuter cette calomnie, étant sur le point de recevoir la communion des mains de l'archevêque Usher, se leva soudain et lui adressa ces paroles, en présence de toute la congrégation : « My lord, je me suis préparé de toute mon âme à communier dignement; et puissé-je recevoir la consolation de ce saint sacrement, comme je veux l'établissement de la vraie religion protestante réformée, telle qu'elle était dans sa beauté aux jours heureux de la reine Elisabeth, sans aucune connivence avec le papisme. Je bénis Dieu d'avoir toujours, au milieu de ces désordres publics la liberté de communier; et puisse ce sacrement être ma damnation si mon cœur ne se joint pas à mes lèvres dans cette protestation. » Rush. v, 346. *Connivence* était un terme ambigu, et par conséquent mal choisi. Il était probablement sincère dans le sens qu'il y attachait, mais certainement il ne l'était pas dans le sens où il voulait que ses adversaires le prissent.

2. Après une investigatioh minutieuse, je ne saurais me persuader que Waller et ses amis allèrent plus loin que je n'ai dit. Ce qu'ils auraient fait s'ils n'eussent point été interrompus est une affaire purement de conjecture. La commission d'équipement, que leurs ennemis cherchèrent à rattacher à leur dessein, n'y avait évidemment aucun rapport.

ral à Came. Une nuit [18 juin], le prince Rupert, faisant un long détour, surprit Chinnor à l'arrière-garde de l'armée, et tua ou fit prisonnier la plus grande partie de deux régiments qui étaient dans la ville. Dans sa retraite sur Oxford, il fut forcé à Chalgrove de se retourner contre ceux qui le poursuivaient : ils chargèrent avec plus de courage que de prudence, et furent repoussés avec une perte considérable. Ce fut dans cette action que le célèbre Hampden reçut la blessure dont il mourut. La réputation qu'il s'était faite par son refus de payer le ship-money l'avait justement placé à la tête des chefs populaires. Ses manières insinuantes, la modestie de ses prétentions et la conviction de son intégrité, donnaient à ses opinions un poids irrésistible dans la chambre basse ; et le courage et l'activité qu'il déploya à l'armée firent regretter à beaucoup de gens qu'il n'occupât pas la place que remplissait le moins actif ou plus prudent comte d'Essex. Les royalistes se réjouirent de sa mort autant que d'une victoire; les patriotes la déplorèrent comme une perte irréparable. Tous deux se trompaient. Les révolutions sont des pépinières de talent et d'énergie. Un grand chef avait été enlevé : il n'en manqua pas d'autres pour le remplacer [1].

Pour les hommes de racine et branche (root-and-branch), le rang, non moins que l'inactivité d'Esssx, était un motif légitime de soupçon. A mesure qu'il baissait dans leur estime, ils avaient soin de vanter le mérite et de flatter l'ambition de sir William Waller. Waller avait eu autrefois ùn emploi lucratif dépendant de la couronne; mais la chambre étoilée l'avait mis à l'amende, et sa femme était une « sainte, » dont le zèle, joint à son propre ressentiment, le rendit patriote : il leva une compagnie de cavalerie pour le service, et fut promptement promu à un commandement. La rapidité de ses mouvements, son audace et son mépris des règles militaires contrastaient avantageusement avec la lente et circonspecte expérience d'Essex; et ses succès à Portsmouth, Winchester, Chichester, Malmsbury et Hereford, qu'il réduisit toutes en peu de temps, lui valurent de la part de ses admirateurs le nom prétentieux de Guillaume le Conquérant. Tandis qu'on laissait les troupes d'Essex languir dans un état de dénuement [2], on formait pour Waller une armée de vingt mille hommes

1. Rushw. v, 265, 274. Whitelock, 69, 70. Clar. II, 237, 261.

2. Son armée était réduite à « quatre ou cinq mille hommes, et ceux-ci très-mécontents que leur général et eux fussent dépréciés, et Waller prisé immédiatement. » Baillie, I, 391. Il avait trois mille hommes en état de marcher et trois cents malades. *Journ.* VI, 160.

bien habillés et bien équipés. Mais l'événement prouva qu'on s'était exagéré son habileté. Dans le cours d'une semaine, il livra deux batailles, l'une près de Bath au prince Maurice [5 juillet], l'autre à lord Wilmot, près de Devizes [13 juillet] : la première fut opiniâtre, mais indécise ; la seconde sanglante et désastreuse. Waller accourut du champ de bataille à la capitale, attribuant la perte de son armée, non à ses propres erreurs, mais à la jalousie d'Essex. Ses patrons n'abandonnèrent pas leur favori. Imitant l'exemple des Romains, ils vinrent au-devant du général malheureux en cortége triomphal [27 juillet] ; et l'orateur des communes le remercia officiellement des services qu'il avait rendus à sa patrie [1].

Cette bravade n'imposa point aux avocats de la paix. La troupe de Waller était détruite; la grande armée, éloignée récemment à Kingston, avait été tellement réduite par le besoin et la négligence, qu'Essex refusait de lui donner le nom d'armée. La reine avait marché sans opposition [13 juillet] du Yorkshire à Oxford, amenant à son mari, qui la rencontra à Edge-hill, un puissant renfort d'hommes, d'artillerie et de munitions ; et le prince Rupert, en trois jours, avait pris [27 juillet] la ville et le château de Bristol, grâce à la lâcheté ou à l'incapacité de Nathaniel Fiennes, le gouverneur [2]. La cause du parlement semblait chanceler sur le bord de l'abîme ; et les lords, profitant de ce moment d'alarme, envoyèrent aux communes six résolutions comme base d'un nouveau traité. Elles furent favorablement reçues, et après une discussion, qui dura jusqu'à dix heures du soir, il fut résolu [5 août], à une majorité de vingt-neuf voix, de les prendre en considération [3].

Mais le parti pacifique avait à lutter contre des hommes de

1. Rushw. v, 284, 285. Clar. II, 278, 290. *Journ.* 27 juill. May, 201-25. Ses premiers succès furent attribués au colonel Hurry, Écossais, quoique Waller eût le commandement nominal. Baillie, I, 351. Mais Hurry, mécontent, passa au roi, et fit le plan de l'expédition qui amena la mort de Hampden. Clar. II, 264. Baillie, I, 371.

2. Fiennes, pour se justifier de l'imputation de lâcheté, demanda une cour martiale, et Prynne et Walker, qui l'avaient accusé dans leurs publications, furent chargés de la poursuite. Il fut reconnu coupable et condamné à perdre la tête ; mais il obtint sa grâce d'Essex, le commandant en chef. Howell, *Procès d'état*, IV, 186-293.

3. *Clar. Pap.* II, 149. Les lords avaient, le mois précédent, déclaré qu'ils étaient prêts à traiter ; mais les opérations avaient été suspendues par suite d'une déclaration royale que les chambres n'étaient pas libres, et que leurs votes ne devaient pas être considérés comme les votes du parlement. *Journ.* VI, 97, 103, 108.

l'énergie la plus déterminée, qu'aucun danger ne pouvait effrayer, qu'aucune difficulté ne pouvait abattre. Le jour suivant était un dimanche, et ils le passèrent à préparer un nouveau plan d'opposition. Les prédicateurs, du haut de leurs chaires, représentèrent la paix comme la ruine infaillible de la cité. Le conseil de ville vota une pétition qui demandait dans les termes les plus forts la continuation de la guerre, et on afficha dans les rues des placards qui invitaient les habitants à se lever comme un seul homme, et à prévenir le triomphe des méchants. Le lendemain matin, l'alderman Atkins porta la pétition à Westminster, accompagné de milliers de gens qui réclamaient la guerre, et proféraient des menaces contre les traîtres. Leurs cris retentissaient jusque dans les deux chambres. Les lords résolurent de s'abstenir de toute affaire publique jusqu'à ce que la tranquillité fût rétablie; mais les communes remercièrent les pétionnaires de leur attachement à la cause du pays. On reprit alors l'examen des résolutions; la terreur avait chassé de la chambre les plus pusillanimes, et, à la seconde division, le parti obtint une majorité de sept voix [1].

Néanmoins leurs adversaires auraient encore pu triompher, si, comme on le suggéra dans le principe, ils s'étaient rendus à l'armée, et avaient réclamé la protection du comte d'Essex. Mais le lord Saye et M. Pym se hâtèrent d'aller trouver ce seigneur, et apaisèrent son mécontentement par des excuses et des promesses. Ils offrirent de punir ceux qui l'avaient diffamé ; ils professèrent une confiance sans bornes en son honneur ; ils lui assurèrent que de l'argent, des habits et des recrues étaient déjà préparés pour réorganiser son armée. Essex se laissa vaincre, et il informa ses amis qu'il ne pouvait consciencieusement agir contre le parlement, dont il tenait sa commission. Sept des lords, près de la moitié de la chambre haute, se retirèrent immédiatement de Westminster [2].

1. Clar. II. 320. *Journ.* 5, 7 août. Lords, VI, 171, 172. Baillie, I, 390. Le samedi, les nombres étaient 94 et 65 ; le lundi, 81 et 79 ; mais l'exactitude de ceux qui comptaient les votes fut contestée, et la seconde division donna 81 et 89. Deux jours après, deux à trois mille femmes (les hommes n'osaient pas se montrer) présentèrent une pétition pour la paix et reçurent une réponse polie ; mais comme elles ne s'en allaient pas, et que quelques-unes usaient d'un langage menaçant, elles furent chargées et dispersées par les militaires, et il en périt plusieurs. *Journ.* 9 juin. Clar. III, 321. Baillie, I, 390.

2. Clar. 323-333. Northumberland se rendit à sa maison de Petworth ; les comtes de Bedford, de Holland, de Portland et de Clare, les lords Lovelace et Conway, à Oxford. Ils furent mal reçus, et la plupart retournèrent au parlement.

Le parti victorieux procéda avec une nouvelle vigueur à ses préparatifs militaires. Il fit tous ses efforts pour satisfaire aux demandes d'Essex. Kimbolton, qui, à la mort de son père, avait succédé au titre de comte de Manchester, reçut une commission pour lever dix mille hommes dans les comtés unis de Norfolk, Suffolk, Essex, Cambridge, Ely et Hertford [1]. On rendit une ordonnance qui autorisait les comités des divers comtés à presser des soldats, des artilleurs et des chirurgiens ; Sir Henry Vane, avec trois de ses collègues de la chambre basse, courut en Ecosse solliciter l'assistance d'une armée écossaise ; et afin que Londres fût à l'abri de toute insulte, on fit tirer autour de la ville une ligne de communication militaire. Tous les matins, des milliers d'habitants, sans distinction de rang, étaient convoqués à cette tâche à tour de rôle : tambour battant et enseignes déployées ils se rendaient au lieu marqué, et leurs femmes et leurs filles les accompagnaient pour les aider et les encourager pendant leur travail. En quelques jours ce grand ouvrage, qui avait douze milles de tour, fut achevé [août], et la défense de la ligne, avec le commandement des dix mille hommes, fut confiée à sir William Waller. Essex, à la requête réitérée du parlement, signa la commission, mais refusa d'y insérer le nom de son rival. Le blanc fut rempli par ordre de la chambre des communes [2].

Mais Londres fut préservée du danger par l'insubordination des royalistes. Le comte, maintenant marquis de Newcastle, avait ligué les comtés du nord en faveur du roi ; il avait défait [30 juin] lord Fairfax, général parlementaire, à Atherton-moor, et repris Gainsborough, dans le Lincolnshire, sur les troupes commandées par Oliver Cromwell. Mais il ne put décider ses soldats à s'éloigner davantage de leurs foyers ni à se joindre à la grande armée des royalistes dans l'attaque projetée contre la métropole, et Charles, privé de la moitié des troupes qu'il attendait, fut forcé d'adopter un nouveau plan d'opérations. Tournant le

1. La première association fut faite dans les comtés du nord par le comte de Newcastle en faveur du roi, et elle fut imitée plus tard par les comtés de Devon et de Cornwall. Les patriotes virent l'avantage qu'on pouvait tirer de ces unions, et ils en formèrent plusieurs parmi leurs partisans. Les membres s'engageaient à maintenir la paix des comtés associés, s'ils étaient royalistes, « contre les malveillantes et ambitieuses personnes qui, au nom des deux chambres, avaient plongé le royaume dans une guerre civile ; » s'ils étaient parlementaires, « contre les papistes et autres personnes malintentionnées qui entouraient le roi. » Dans chacune on adopta des règlements qui fixaient le nombre des hommes à lever, armer et exercer, et l'argent qui devait être levé à cet effet dans chaque municipalité. Rushw. v, 66, 94-97, 119, 381.

2. May, 214. *Journ.* 18, 19, 27 juillet ; des Lords, VI, 149, 158, 175, 181.

dos à Londres, il se dirigea à la hâte vers la Severn et investit Gloucester [10 août], la seule place importante des comtés du centre qui reconnût l'autorité du parlement. Cette ville fut défendue par le colonel Massey, officier brave et déterminé, avec une opiniâtreté égale à son importance, et Essex, à la tête de douze mille hommes, entreprit de faire lever le siége. On croyait la chose impraticable; mais toutes les tentatives des royalistes pour arrêter sa marche furent déjouées [26 août], et le vingt-sixième jour [5 sept.], quatre coups de canon tirés des hauteurs de Presbury annoncèrent son arrivée aux habitants. Les assiégeants brûlèrent leurs baraques et se retirèrent, et Essex, après avoir passé quelques jours à rafraîchir ses hommes, et à approvisionner la place, reprit sa marche dans la direction de Londres [19 sept.]. En approchant de Newbury, il trouva l'armée royale maîtresse de la route. Je n'essayerai pas de décrire un combat qui a été rendu inintelligible par les relations confuses et discordantes des différents écrivains. La cavalerie du roi paraît avoir été supérieure à celle de l'ennemi; mais elle ne put produire aucun effet sur la forêt de piques présentée par l'infanterie, dont la plus grande partie était composée des milices de la capitale. La bataille continua avec fureur fort avant dans la soirée, et les deux armées passèrent la nuit sur le champ de bataille; mais le matin, le roi laissa Essex traverser Newbury, et ayant ordonné au prince Rupert d'inquiéter l'arrière-garde, il se retira avec son infanterie à Oxford. Les parlementaires s'attribuèrent la victoire, et paraissent en avoir eu le droit; mais leur général, après avoir fait son entrée triomphale dans la métropole, sollicita la permission de résigner son commandement et de voyager sur le continent. Il opposa à ceux qui cherchaient à l'en dissuader la méfiance avec laquelle il avait été traité, et l'insulte qu'on lui avait faite par l'autorité confiée à Waller. On suggéra plusieurs expédients; mais le général en chef sentait ses avantages; sa jalousie ne put être apaisée par l'adulation ni par la soumission; et, après de longs débats, Waller fut forcé [9 oct.] de déposer son commandement [1].

Dès que le parlement fut remis de l'alarme causée par la perte de Bristol, il trouva le loisir de consacrer une partie de son attention au gouvernement civil du royaume. 1° On avait éprouvé

1. Rushw. v, 286, 290, 293. May, 220-228. Clar. III, 347. *Journ.* 26, 28 sept. 7, 9 oct. Des Lords, VI, 218, 242, 246, 247, 347, 356.

de graves inconvénients de l'absence du grand sceau, dont l'apposition était regardée, par les hommes de loi, comme nécessaire à la validité de plusieurs espèces de writs. Les deux chambres et leurs partisans étaient privés de cet avantage, tandis que le roi, de son côté, pouvait délivrer des patentes et des commissions dans la forme accoutumée. Pour remédier au mal, les communes avaient voté un nouveau sceau [15 juillet]; les lords hésitèrent; mais on finit par leur arracher leur consentement. Des commissaires furent chargés de faire l'office de garde des sceaux, et on ne scella pas moins de cinq cents writs en un seul jour [11 oct.]. 2° L'administration publique de la justice était suspendue depuis un an. Le roi ajournait constamment les assises de Westminster à Oxford, et les deux chambres, non moins constamment, défendaient aux juges de faire leurs tournées pendant les vacances. Mais, maintenant, sous l'autorité du nouveau sceau, les cours s'ouvrirent. Les commissaires siégèrent à la chancellerie, et trois juges, les seuls qui restassent avec le parlement, Bacon, Reeve et Trevor, au banc du roi, aux plaids communs et à l'échiquier. 3° On reprit la poursuite des juges, à raison de leurs opinions dans l'affaire du ship-money. Il ne restait que deux de ceux qu'on avait accusés, Berkeley et Trevor. Le premier fut condamné à vingt mille livres d'amende; le second à six mille livres. Berkeley obtint la remise de la moitié de l'amende, et tous deux furent libérés de l'emprisonnement qui avait été prononcé contre eux [1].

Depuis le commencement des troubles, il avait toujours existé une parfaite intelligence entre les chefs des covenantaires écossais et les principaux réformateurs anglais. Leurs vues étaient semblables; leur objet le même. Les Ecossais, à la vérité, avaient combattu et triomphé; mais le fruit de leur victoire était précaire, tant que le sort de leurs « frères d'Angleterre » dépendait des chances incertaines de la guerre. La politique et la religion les portaient à intervenir. Le triomphe du parlement assurerait leurs propres libertés; il servirait à propager le culte pur de leur Eglise. Les royalistes écossais l'avaient prévu, et Montrose, qui, par l'acte contre les conspirateurs, était privé de tout accès auprès du roi, profita du débarquement de la reine à Burlington pour l'aller voir à York. Il lui montra qu'il était probable que les covenan-

1. Journ. des Lords, vi, 214, 252, 264, 301, 318; des Comm. 15 mai. 5 juill. 28 sept. Rushw. v, 144, 145, 339, 342, 361.

Digitized by Google

taires écossais enverraient leur armée au secours du parlement, et offrit de prévenir ce danger en levant en Ecosse une armée de dix mille royalistes. Mais il fut combattu par son ennemi, le marquis de Hamilton, qui demanda qu'on n'armât point les Ecossais contre les Ecossais, et s'engagea sur sa responsabilité à conserver la paix entre le peuple écossais et son souverain. Son avis prévalut; les royalistes d'Ecosse eurent ordre de le suivre comme chef, et, pour le maintenir fidèle aux intérêts du roi, on l'éleva au titre de duc [1].

Si Hamilton était sincère, il s'était fait une fausse idée de son importance. Les chefs écossais, agissant comme s'ils étaient indépendants du souverain, convoquèrent une convention des états. Les états se réunirent [22 juin] au mépris de la défense du roi; mais, à leur grande surprise et mortification, il n'était arrivé aucun commissaire du parlement anglais. La jalousie nationale, l'intolérance connue de l'Eglise écossaise, les prétentions exorbitantes élevées par les chefs écossais dans la dernière invasion, contribuèrent à détourner beaucoup de gens d'accepter leurs nouvelles offres d'assistance [2], et on laissa écouler plus de deux mois avant que les commissaires Vane, Armyn, Hatcher et Darley, accompagnés de Marshal et de Nye, deux théologiens, l'un presbytérien, l'autre indépendant, fussent envoyés avec pleins pouvoirs en Ecosse [3]. La convention des états et l'assemblée de l'Eglise attendaient depuis longtemps pour les recevoir; leur arrivée [27 août] fut célébrée comme un jour de triomphe national, et les lettres qu'ils remirent de la part du parlement anglais furent lues par les uns avec des cris d'enthousiasme, par les autres avec des larmes de joie [4].

Dès le début de la négociation, il se présenta deux graves dif-

1. Clar. IV, 624. Guthrie, 127.

2. « La jalousie que les Anglais ont de notre nation, contre toute raison, n'est pas bien prise. Si M. Meldrum ne nous apporte pas promptement satisfaction relativement à la conformité du gouvernement de l'Eglise, ce sera un grand empêchement à leurs affaires ici. » Baillie, 26 juill. I, 372. Voyez aussi Dalrymple, II, 144.

3. Les Ecossais n'approuvaient pas cette mission des ministres indépendants : « M. Marshall sera le très-bienvenu ; mais si M. Nye, le chef des indépendants, est son compagnon, nous ne saurions le prendre bien. » Baillie, I, 372. Ils prêchèrent tous deux devant l'assemblée : « Nous entendîmes M. Marshall avec grand contentement. M. Nye ne plut pas. Il n'aborda ni dans sa prière ni dans sa prédication l'affaire commune. Tout son sermon roula sur le lieu commun de la vie spirituelle, sur lequel il s'étendit d'une manière qui passait notre intelligence. » Id. 388.

4. Baillie, I, 379, 380. Rushw. V, 467, 470.

Digitized by Google

ficultés. Les Ecossais se déclarèrent disposés à prendre les armes; mais ils cherchèrent en même temps à assumer le caractère de médiateurs et d'arbitres, à dicter les termes de la réconciliation, et à se mettre en position d'arracher le consentement des parties adverses. L'opiniâtreté de Vane et les conseils de Johnston de Wariston, un de leurs hommes d'état les plus fins, les firent descendre de la hauteur de ces prétentions : ils se résignèrent à agir comme alliés du parlement; mais ils requirent, comme un préliminaire indispensable, la sanction de leur Eglise. Ce fut en vain que l'on répondit que c'était un traité civil et non religieux. Les Ecossais répliquèrent que les deux chambres avaient toujours annoncé la réforme de la religion comme leur principal objet; qu'elles avaient exprimé à plusieurs reprises le désir « d'une union plus étroite entre les deux Eglises, » et que, dans leurs dernières lettres à l'assemblée, elles avaient requis les membres de les aider de leurs prières et de leur influence, de se consulter avec leurs commissaires, et d'envoyer quelques ministres écossais se joindre aux théologiens anglais assemblés à Westminster [1]. Dans ces circonstances, Vane et ses collègues ne purent refuser d'admettre une députation de l'assemblée, ayant à sa tête Henderson, le modérateur. Il soumit à leur considération la forme d'une « ligue et d'un covenant solennels, » qui obligerait les deux nations à poursuivre les incendiaires publics, à garantir a vie et l'autorité du roi dans l'intérêt de la vraie religion et des ibertés des deux royaumes, à extirper le papisme, la prélature, l'hérésie, le schisme et l'impiété, et à établir une conformité de doctrine, de discipline et de gouvernement ecclésiastique dans toute l'île. Cette dernière clause alarma les commissaires. Ils savaient que, bien que la majorité des parlementaires penchât pour les dogmes presbytériens, il existait parmi eux un parti nombreux et très-actif (et Vane lui-même en était un des membres les plus distingués), qui regardait toute autorité ecclésiastique comme une atteinte aux droits de conscience, et ils virent qu'introduire une obligation contraire aux principes de ces derniers, ce serait provoquer une rupture ouverte, et mettre les deux sectes aux prises l'une avec l'autre. Mais le zèle des théologiens écossais fut inexorable; ils refusèrent de laisser aux indépendants aucune chance de tolérance, et ce fut avec peine qu'on finit par leur persuader de confier la rédaction de l'article à deux

1. *Journ.* VI, 140.

Digitized by Google

ou trois individus d'une orthodoxie connue et éprouvée. Ceux-ci le présentèrent sous une forme nouvelle et moins sujette à objection, revêtu d'une assez heureuse ambiguité de langage pour convenir aux principes et aux vues de toutes les parties. Il y était dit que l'Eglise d'Ecosse serait maintenue dans sa pureté actuelle, et que l'Eglise d'Angleterre « serait réformée selon la parole de Dieu » (que les indépendants interprétèrent dans leur propre sens), et « d'après l'exemple des meilleures Eglises réformées, » parmi lesquelles les Ecossais ne pouvaient douter que la leur avait droit à la première place. Sous cette forme, Henderson, avec une préface convenable, mit ses ligue et covenant sous les yeux de l'assemblée [17 août]; plusieurs orateurs, mis dans le secret, en firent les plus grands éloges, et ils furent immédiatement approuvés sans une seule voix dissidente [1].

Dès que le covenant, ainsi amendé, eut reçu la sanction des états [24 août], les plumes les plus éloquentes s'occupèrent à souffler le feu de l'enthousiasme. Le peuple fut informé, dans le jargon du temps, 1° que la controverse, en Angleterre, était entre le Seigneur Jésus et l'antichrist avec les siens; que la malédiction de Méroz éclaterait sur tous ceux qui ne viendraient pas au secours du Seigneur contre le puissant; 2° que les deux Eglises et les deux royaumes étaient dans un danger imminent; ils voguaient sur un même vaisseau, habitaient une même maison, et étaient membres d'un même corps; si l'un était ruiné, l'autre ne pouvait subsister; Juda ne pouvait longtemps demeurer en liberté si Israël était emmené captif; et 3° qu'ils avaient maintenant une belle occasion de propager l'uniformité de discipline et de culte; les Anglais avaient déjà posé les fondements d'une bonne constitution en rejetant la grande idole de la prélature, et il restait aux Ecossais à élever l'édifice, et, lorsque Dieu le trouverait bon, à en poser le couronnement. Le clergé invita ses auditeurs « à se tourner vers Dieu par le jeûne et la prière; » on publia une proclamation qui sommait tous les liges de seize à soixante ans de se présenter en armes, et le commandement en chef des troupes fut, à la requête du parlement, accepté par Leslie, l'ancien général des covenantaires dans la dernière guerre. Il avait, à la vérité, fait au roi la promesse solennelle, lorsqu'il fut créé comte de Leven, de ne plus porter les armes contre lui; mais il se rappelait maintenant que c'était à la réserve, sinon

1. Baillie, I, 381. Clar. III, 368-384.

exprimée, du moins sous-entendue, de tous les cas dans lesquels la liberté ou la religion serait en jeu [1].

En Angleterre, le covenant, à quelques amendements près, fut approuvé des deux chambres, et on ordonna qu'il fût adopté et signé de toutes les personnes en place et généralemeut de toute la nation [25 sept.]. Les communes donnèrent l'exemple; les lords, avec une affection de dignité qui les exposa à des remarques sarcastiques, attendirent qu'il eût été préalablement adopté par les Ecossais. En même temps, on négociait [29 nov.] une ligue « d'assistance fraternelle, » stipulant que les états aideraient le parlement d'une armée de vingt et un mille hommes; qu'ils mettraient une garnison écossaise dans Berwick, et démanteleraient la ville à la fin de la guerre, et que leurs troupes seraient payées par l'Angleterre au taux de trente-un mille livres par mois; qu'elles recevraient pour leur équipement une avance de cent mille livres, outre une gratification raisonnable au rétablissement de la paix, et qu'on leur assignerait, comme sûretés, les biens des papistes, des prélats et des mal-pensants dans le Nottinghamshire et les cinq comtés du nord. Soixante mille livres étant arrivées, les levées commencèrent; elles furent achevées en quelques semaines, et, avant la fin de l'année, Leslie réunit ses troupes à Hairlaw, lieu fixé pour le rendez-vous [2].

Cette ligue formidable, cette union cimentée par l'intérêt et le fanatisme, jeta l'alarme dans le cœur des royalistes. Ils avaient eu de la peine à se maintenir contre le parlement seul; ils se sentirent hors d'état de lutter contre un nouvel et puissant ennemi. Mais Charles n'en fut point effrayé; ardent de caractère, et confiant dans la justice de sa cause, il ne voyait point de raison de se décourager, et comme il avait prévu depuis longtemps ce surcroît de mal, il s'était préparé à l'affronter. Dans cette vue, il avait tâché de s'assurer l'obéissance de l'armée anglaise d'Irlande contre les partisans et les émissaires du parlement. Soupçonnant la fidélité de Leicester, le lord lieutenant, il réussit à le retenir en Angleterre, donna au commandant en chef, le comte d'Or-

1. Rushw. v, 472, 482, 492. *Journ.* 139, 312. Baillie, I, 390, 391. « Son objet principal était la propagation de notre discipline ecclésiastique en Angleterre et en Irlande. » Id. 393.

2. *Journ.* 14, 21, 25 sept. 3 oct. 8 déc. Journ. des Lords, VI, 220-224, 243, 281, 289, 364. Les amendements furent l'insertion de « l'Eglise d'Irlande » après celle d'Angleterre, une explication du mot prélat, et l'addition d'une note marginale où il était dit que, par l'expression « selon la parole de Dieu, » on entendait « autant que dans nos consciences nous le croyons ou le croirons selon la parole de Dieu. » *Journ.* 1, 2 sept.

Digitized by Google

mond, qui fut élevé au rang de marquis, pleine autorité de disposer des commissions de l'armée [3 avril]; nomma sir Henry Tichborne lord justicier en remplacement de Parsons; força les commissaires envoyés par les deux chambres à quitter l'île, et enfin obtint un ascendant incontesté en emprisonnant [1er août], comme accusés de trahison, quatre des conseillers les plus opposés à ses desseins [1].

Tant de renforts avaient été successivement amenés en Irlande d'Ecosse et d'Angleterre, que l'armée opposée aux insurgés finit par s'élever à cinquante mille hommes [2]; mais parmi eux les Ecossais semblaient beaucoup plus occupés de leurs intérêts privés que du succès de la cause commune, et le nombre des Anglais fut graduellement réduit par le besoin, la désertion et les chances de la guerre. Ils gagnèrent bien plusieurs batailles, ils brûlèrent et démolirent beaucoup de villages et de villes; mais le mal de la dévastation retomba sur eux-mêmes, et ils commencèrent à éprouver les horreurs de la famine au milieu du désert qu'ils avaient fait. Leurs demandes de secours furent négligées par le parlement, qui avait converti à son propre usage une grande partie de l'argent levé pour le service de l'Irlande, et se sentait peu disposé à entretenir une armée attachée à la cause royale. Les officiers firent des remontrances dans des termes libres, quoique respectueux, et l'avortement de leurs espérances accrut leur mécontentement, et les attacha plus fortement au souverain [3].

Dans l'intervalle, les catholiques, par l'établissement d'un gouvernement fédératif, avaient consolidé leurs forces et donné une direction uniforme à leurs efforts. Leurs chefs eurent soin d'imiter l'exemple des Ecossais durant l'heureuse guerre du covenant. Comme eux ils professèrent un sincère attachement à la personne du monarque, un profond respect pour son autorité légitime; mais comme eux ils réclamèrent le droit de résister à l'oppression et de recourir à la force pour défendre leur religion et leurs libertés. A leur requête, et à l'imitation de l'assemblée générale de l'Eglise écossaise, un synode de prélats et théologiens catholiques s'assembla à Kilkenny; un exposé des griefs qui poussaient les insurgés à prendre les armes fut mis sous leurs yeux,

1. *Carte's Ormond,* I, 421, 441; III, 76, 125, 135.

2. *Journ.* V, 226.

3. Clar. III, 415-418, 424. *Carte's Ormond,* III, 155, 162, 164.

Digitized by Google

et ils décidèrent [10 mai 1642] que les raisons étaient suffisantes et la guerre légitime, pourvu qu'elle ne fût pas faite dans des motifs de haine ou d'intérêt personnel, ni déshonorée par des actes de cruauté inutile. On ordonna de souscrire un serment et covenant, qui obligeaient les signataires à protéger, au risque de leur vie et de leur fortune, la liberté du culte catholique, la personne, les héritiers et les droits du souverain, et les immunités et libertés légitimes du royaume d'Irlande contre tous usurpateurs et envahisseurs quelconques, et on prononça l'excommunication contre tout catholique qui abandonnerait le covenant ou en assisterait les ennemis, contre tous ceux qui retiendraient de force en leur possession les biens des catholiques anglais ou irlandais, ou des protestants irlandais non opposés à la cause, et contre tous ceux qui profiteraient de la guerre pour tuer, blesser, voler ou piller autrui. D'un commun consentement on choisit un conseil suprême de vingt-quatre membres, avec lord Mountgarret pour président, et on fixa un jour pour une assemblée nationale, qui, sans avoir le nom de parlement, en prendrait la forme et en exercerait les droits [1].

Cette assemblée donna de la stabilité au plan de gouvernement imaginé par les chefs. L'autorité de la constitution fut reconnue, et un conseil fut établi dans chaque comté pour son exécution [1er oct.]. Du jugement de ce tribunal on pouvait appeler au conseil de la province, qui, à son tour, reconnaissait la juridiction supérieure du « conseil suprême des catholiques confédérés d'Irlande. » Quatre généraux furent chargés de la conduite de la guerre, et chacun eut le commandement des troupes d'une province : Owen O'Neil, dans l'Ulster, Preston, dans le Leinster, Barry Garret, dans le Munster, et John Burke, dans le Connaught ; tous quatre officiers d'expérience et de mérite, qui avaient quitté leurs commandements dans les armées des princes étrangers, pour offrir leurs services à leurs compatriotes. Sentant bien que ces règlements équivalaient à une usurpation de l'autorité souveraine, ils eurent soin de faire parvenir au roi de nouvelles assurances de leur dévouement à sa personne, et de lui exposer les raisons qui justifiaient leur conduite. Leurs premiers messagers, quoique protestants de distinction et d'une loyauté recon-

1. Rushw. v, 516. *Vindiciæ cath. hib.* 4-7. Cet ouvrage a souvent été attribué à sir Rich. Belling ; mais Walsh (préf. de l'*Hist. de la Remontrance*, 45) dit que l'auteur véritable était le docteur Callaghan, présenté par le conseil suprême pour le siége de Waterford.

Digitized by Google

nue, avaient été arrêtés, emprisonnés, et, dans un cas du moins, torturés par ordre de leurs ennemis. Cette fois ils adoptèrent un moyen plus sûr de communication, et transmirent leurs pétitions par les mains du commandant en chef. Le conseil suprême articulait dans celles-ci une longue liste de griefs dont il demandait le redressement. Il repoussait avec chaleur l'imputation de déloyauté ou de rébellion. S'ils avaient pris les armes, ils y avaient été forcés par une succession d'injures qui dépassaient toute patience humaine dans leur religion, dans leur honneur et leurs biens, dans les libertés de leur patrie. Leurs ennemis étaient les ennemis du roi. Les hommes qui avaient juré de les chasser de leur sol natal étaient les mêmes qui cherchaient à le dépouiller de sa couronne. Ils le conjuraient donc de convoquer un nouveau parlement en Irlande, de leur accorder le libre exercice de la religion qu'ils avaient héritée de leurs pères et de confirmer aux Irlandais leurs droits nationaux, comme il avait déjà fait pour ses sujets d'Angleterre et d'Ecosse[1].

La première de ces pétitions, qui demandait une suspension d'armes, avait suggéré au roi une nouvelle ligne politique[2]. Il informa en particulier le marquis d'Ormond de son désir d'employer une partie de l'armée irlandaise en Angleterre, il le requit à cet effet de conclure un armistice avec les insurgés, et lui envoya des instructions pour lui servir de règle de conduite [23 avril 1643]. Cette dépêche était secrète; elle fut suivie d'une ordonnance publique, et celle-ci d'un commandement péremptoire. Mais il survint beaucoup d'événements pour retarder le projet du monarque et irriter son impatience. Ormond, pour sa propre sûreté et dans l'intérêt de son souverain, jugea politique de prendre un ton de supériorité et de rejeter la plupart des demandes des confédérés, qui, il le voyait, étaient déjà divisés en partis et influencés par des conseils opposés. Les anciens Irlandais et le clergé, dont les efforts étaient dirigés par Scaramp, envoyé du pape, s'opposaient avec chaleur au projet. Leurs ennemis, faisaient-ils observer, avaient été réduits à une extrême détresse; leur armée victorieuse sous Preston faisait des incursions journalières jusqu'aux portes mêmes de la capitale. Pourquoi descendre de la position avantageuse qu'ils avaient conquise? Pourquoi, sans motif, abandonner le prix lorsqu'il se

1. Carte, III, 110, 111, 136.
2. Carte, III, 99.

Digitized by

trouvait à leur portée? Il n'était point aisé de répondre à leurs arguments; mais les lords du pale, attachés par habitude au gouvernement anglais, désiraient ardemment un armistice comme préliminaire de la paix. Leurs efforts prévalurent : on conclut une suspension d'armes d'un an [15 sept.]; et les confédérés, à la surprise de leurs ennemis, consentirent à contribuer à l'entretien de l'armée royale pour 15,000 livres en argent, et la valeur de 15,000 livres en provisions [1].

En même temps Charles avait recours à d'autres expédients; et il en était deux dont il se promettait des avantages considérables. 1° La politique du cardinal de Richelieu avait été de fomenter les troubles en Angleterre comme il avait jadis fait en Ecosse; et son intention fut fidèlement remplie par l'ambassadeur français Senneterre. Mais dans le cours de la dernière année, Richelieu et Louis XIII étaient morts tous les deux; la régence, durant la minorité du jeune roi, échut à Anne d'Autriche, reine-mère, et cette princesse avait toujours professé un vif attachement pour sa belle-sœur Henriette-Marie. Senneterre fut réduit à l'impuissance par le comte d'Harcourt, prince de la maison de Lorraine, venu avec le titre d'ambassadeur extraordinaire. Le parlement reçut celui-ci à Londres avec respect, et lui permit de se rendre à Oxford [18 oct.]. Charles, qui dans sa position n'avait pas de temps à perdre en finesses diplomatiques, demanda sur-le-champ un prêt d'argent, une armée auxiliaire et une déclaration contre ses sujets rebelles [15 nov.]. Mais c'étaient des choses que l'ambassadeur n'avait pas le pouvoir d'accorder. Il échappa avec difficulté aux instances du roi, et revint à la capitale négocier avec le parlement. Là, s'offrant comme médiateur, il demanda à connaître les vrais motifs de la guerre actuelle; mais son espoir de succès fut abattu par la froide et laconique réponse que lorsqu'il aurait quelque proposition à soumettre au nom du roi de France, les chambres seraient prêtes à justifier leur con-

1. Rushw. v, 548. Carte, II, *App.* I. III, 117, 131, 159, 160, 166, 168, 172, 174. Personne, je pense, s'il a lu tous ces documents, ne peut douter que l'armistice ne fût nécessaire pour la conservation de l'armée en Irlande; mais son objet réel n'échappa point aux deux chambres, qui le votèrent « destructif de la religion protestante, déshonorant pour la nation anglaise, et préjudiciable aux intérêts des trois royaumes; » et, pour enflammer les passions de leurs partisans, elles publièrent une déclaration dans laquelle, avec leur véracité habituelle, elles affirmèrent que la suspension avait eu lieu à une époque où « la famine qui régnait parmi les Irlandais les avait fait s'entre-dévorer les uns les autres comme des cannibales; » qu'elle avait été imaginée et mise à exécution par des instruments du pape, et qu'elle était destinée à mieux introduire le papisme et à extirper la religion protestante. *Journ.* VI, 238, 289.

Digitized by Google

duite [22 nov.). Bientôt après les dépêches de sa cour furent interceptées et ouvertes [10 janvier 1644]; on y trouva une lettre de lord Goring à la reine, et son contenu découvrit que c'était elle qui avait fait nommer Harcourt, qu'il avait ordre de prendre ses instructions d'elle et du roi, et que Goring sollicitait des secours de la cour de France. Ce renseignement, avec le récit de la manière dont on l'avait obtenu, fut communiqué à l'ambassadeur, qui immédiatement demanda ses passe-ports et quitta le royaume [1] [12 février].

2° L'expérience avait prouvé à Charles que le nom même de parlement exerçait une puissante influence sur l'esprit des basses classes en faveur de ses adversaires. Pour rompre le charme, il résolut d'opposer les membres loyaux à ceux qui restaient à Westminster, et invita par proclamation les deux chambres à se rassembler à Oxford le 22 janvier de l'année suivante. Quarante-trois pairs et cent dix-huit membres des communes obéirent [2]. Les formes habituelles du parlement furent observées, et le roi ouvrit la session par un gracieux discours, dans lequel il déplorait les calamités du royaume, les prenait à témoin de ses dispositions pacifiques, et leur promettait toute la liberté et tous les priviléges qui appartenaient à de telles assemblées. [29 janvier.] Leur première mesure fut une lettre signée de tous les membres des deux chambres, et adressée au comte d'Essex, où on le priait de faire connaître à ceux « dont il avait la confiance » leur vif désir qu'on nommât de part et d'autre des commissaires pour traiter d'un accommodement. Essex, ayant reçu des instructions, répondit [30 janvier] qu'il ne pouvait remettre une lettre qui, ni dans son adresse ni dans son contenu, ne reconnaissait l'autorité du parlement. Alors Charles lui-même fut mis en avant. Il adressa sa lettre [3 mars] « aux lords et communes du parlement assemblés à Westminster, » et requit « de l'avis des lords et communes du parlement assemblés à Oxford, » la nomination de commis-

1. Clar. III, 398-403. *Journ.* VI, 245, 302, 305, 309, 375, 379, 416. Comm. 14 sept. 11 oct. 15, 22 nov. 10, 12 janv. 12 fév.

2. S'il en faut croire Whitelock (80), quand on fit l'appel des deux chambres de Westminster (30 janv.), il n'y avait que 280 membres présents et 100 employés à différents services. Mais je soupçonne quelque erreur de chiffre, vu que la liste de ceux qui signèrent le covenant ne monte qu'à 220 noms, même y compris ceux qui le signèrent après ce jour-là (Comparez Rushworth, V, 480, avec les *Journaux*.) Les lords étaient 22 présents, 74 absents, sur lesquels 11 furent excusés. *Journ.* VI, 387. Les deux chambres d'Oxford publièrent aussi la liste de leurs membres, faisant monter les communes à 175, les lords à 83; mais plusieurs de ces derniers avaient été créés depuis le commencement de la guerre.

Digitized by Google

saires pour régler les dissensions du royaume, et particulièrement la manière « dont tous les membres des deux chambres pourraient se réunir en pleine et libre convention de parlement, pour se consulter et traiter des choses qui pouvaient contribuer au maintien de la vrai religion protestante, avec les égards convenables pour le juste repos des consciences timorées, à l'établissement des droits de la couronne et du parlement, des lois du pays et des libertés et propriétés des sujets. » Les deux chambres considérèrent ce message comme une insulte, parce qu'il impliquait qu'elles n'étaient point une pleine et libre convention de parlement. Dans leur réponse [9 mars], elles invitèrent le roi à se réunir à elles à Westminster, et, dans une déclaration publique, elles dénoncèrent cette démarche comme « une pratique papiste et jésuitique pour les amener, sous un prétexte spécieux de paix, à désavouer leur propre autorité, et à remettre elles-mêmes leur religion, leurs lois et leurs libertés, au pouvoir de l'idolâtrie, de la superstition et de l'esclavage [1]. » En opposition, les chambres d'Oxford déclarèrent que les Ecossais avaient violé l'acte de pacification, que tous les sujets anglais qui les aideraient seraient regardés comme traîtres et ennemis de l'état, et que les lords et communes restés à Westminster, qui avaient donné leur consentement à l'arrivée des Ecossais, ou à la levée des troupes commandées par le comte d'Essex, ou à la fabrication et à l'emploi d'un nouveau grand sceau, étaient coupables de haute trahison et devaient être poursuivis comme traîtres au roi et au royaume [2]. Ainsi s'évanouit de nouveau toute perspective de paix; et les deux partis, avec plus d'exaspération que jamais, et des désirs plus vifs de vengeance, résolurent de confier encore une fois leur espérance de salut à la fortune incertaine de la guerre.

1. *Journ.* vi, 451, 459. Le lecteur remarquera dans la lettre du roi une allusion à la tolérance religieuse (« avec les égards convenables pour le repos des consciences timorées »), la première qui eût encore été faite par l'autorité, et qui, peu d'années auparavant, eût scandalisé les membres de l'Eglise d'Angleterre, autant qu'elle scandalisait maintenant les presbytériens et les Ecossais. Mais la politique avait appris ce que la raison n'avait pu apprendre : c'était une amorce jetée aux indépendants, dont les craintes d'une persécution étaient aggravées par l'intolérance de leurs alliés écossais, et qui, pour cette raison, étaient soupçonnés d'avoir déjà fait de secrètes ouvertures à la cour. « Bristol, de sa main, leur donne pleine assurance d'une liberté de conscience aussi entière qu'ils peuvent la désirer, déclamant en même temps contre la cruelle invasion des Ecossais et la tyrannie de notre presbytérat, semblable à l'inquisition espagnole. » Baillie, i, 428.

2. Clar. iii, 440-454. *Journ.* 399, 404, 451, 459, 484, 485. 30 déc. 16, 30 janv 6, 11 mars. Rushw. v, 559-575, 582-602.

Digitized by Google

Mais les chefs de Westminster jugèrent nécessaire d'apaiser les murmures d'un grand nombre leurs propres partisans, que leur ardent désir du rétablissement de la paix portait à supposer des motifs intéressés aux avocats de la guerre. A la première apparence de rupture, on avait nommé un comité de sûreté, composé de cinq lords et de dix membres des communes, chargé de faire les fonctions du pouvoir exécutif, et soumis à l'approbation et à l'autorité des chambres. Maintenant que les Ecossais étaient convenus de prendre part à la guerre, ce comité, après une longue résistance de la part des lords, fut dissous et on en établit à sa place un autre [16 février], sous le nom de comité des deux royaumes, composé de quelques membres de chaque chambre, et de certains commissaires des états d'Ecosse[1]. Les pairs regardèrent ce nouveau corps d'un œil de jalousie, et lorsque les communes, par suite de rapports défavorables, l'investirent de la tâche de « préparer les bases d'une paix juste et assu- » rée dans tous les états du roi, » ils trouvèrent à redire, non à la chose, mais aux personnes, et nommèrent pour le même objet un autre comité [25 avril]. La lutte dura six semaines ; mais l'influence de la chambre haute avait diminué avec le nombre de ses membres, et les lords furent forcés de se soumettre, à l'abri d'un amendement sans importance, pour sauver leur honneur [29 avril]. Les propositions présentées maintenant comme base d'une réconciliation étaient en substance les suivantes : le covenant avec l'obligation d'y souscrire, la réforme de la religion conformément à ses dispositions, et l'entière abolition de l'épiscopat seraient confirmés par acte du parlement ; la suspension de la guerre en Irlande serait déclarée nulle par la même autorité ; un nouveau serment serait formulé afin de découvrir les catholiques ; les peines de non conformité seraient strictement appliquées ; les enfants des catholiques seraient élevés dans la religion protestante ; certains Anglais, protestants de nom, tous les papistes qui avaient porté les armes contre le parlement, et tous les rebelles irlandais, catholiques ou protestants, qui avaient prêté assistance à l'armée royale, seraient exceptés de l'amnistie générale ; les dettes contractées par le parlement seraient payées sur les biens des coupables ; et les commandants des forces de terre et de mer, les grands officiers d'état, le député d'Irlande et les juges seraient nommés par le parlement, ou par les commissaires du

1. Journ. des Comm. 30 janv. 7, 10, 12, 16 fév. Des Lords, 12, 16 fév.

Digitized by Google

parlement, et resteraient en place tant qu'ils se conduiraient bien. Le ton de ces propositions prouvait que la dissidence entre les partis étaient plus grande qu'auparavant, et que la paix dépendait de la victoire que l'un d'eux, plus fort ou plus heureux, remporterait sur l'autre [1].

Le lecteur doit s'arrêter ici, et avant de passer aux événements de la campagne suivante, jeter un coup d'œil sur les divers expédients financiers adoptés par les parties contendantes. Le manque d'argent était un mal qui leur était commun ; mais il était supporté plus aisément par les patriotes, qui possédaient des ressources considérables dans les richesses de la capitale, et étaient moins retenus dans leurs demandes par des considérations de délicatesse et de justice. 1° Ils pouvaient, dans les cas d'urgence, lever de forts subsides par voie d'emprunt sur les négociants de la Cité, qui osaient rarement refuser, ou, s'ils le faisaient, étaient forcés de céder par des menaces de saisie et d'emprisonnement. Pour toutes ces avances, on promettait un intérêt au taux ordinaire de huit pour cent, et « la foi publique était engagée pour le rem» boursement du capital.» 2° Quand le parlement ordonna la première levée de soldats, un grand nombre de ses partisans souscrivirent pour des sommes considérables en argent, en vaisselle, en armes ou en provisions. Mais on demanda bientôt pourquoi le fardeau tombait exclusivement sur ceux qui pensaient bien, et les chambres, profitant de l'avis, ordonnèrent que tous les non-souscripteurs, dans les villes et dans les provinces, seraient forcés de contribuer du vingtième de leurs propriétés, pour le soutien de la cause commune. 3° Cependant les besoins de l'armée croissaient chaque jour, et, comme ressource temporaire, on décréta que chaque comté pourvoirait à la subsistance des hommes qu'il aurait fournis ; 4° et cet expédient fut suivi d'un autre plus durable; une taxe hebdomadaire de dix mille liv. sur la ville de Londres, et de vingt-quatre mille liv. sur le reste du royaume, à lever par comté, à la manière des subsides. 5° En outre, les biens tant mobiliers qu'immobiliers de tous les délinquants, c'est-à-dire de tous les

1. *Journ.* 15, 20, 23, 29, 30 mars. 3, 5, 13, 16 avr. Sur la question de savoir si elles traiteraient conjointement avec les Ecossais, la division des communes fut de 64 contre 64; mais les non obtinrent le vote décisif de l'orateur. Baillie, I, 446. Voyez aussi les Journaux des Lords, VI, 473, 483, 491, 501, 514, 519, 527, 531. Telle était en effet la dissension entre elles, que Baillie dit qu'elles auraient accepté la première proposition des chambres d'Oxford, si la nouvelle que les Ecossais avaient passé la Tweed ne fût arrivée quelques heures auparavant. Elle donna le dessus aux partisans de la guerre. Baillie, I, 429, 430.

Digitized by Google

individus qui avaient porté les armes pour le roi, ou lui avaient fourni de l'argent, ou, d'aucune manière et sous aucun prétexte, s'étaient opposés au parlement, furent séquestrés et confiés à la gestion de certains commissaires, autorisés à recevoir les rentes, à saisir l'argent et les marchandises, à poursuivre le recouvrement des créances, et à verser les revenus au trésor. 6° Puis vint l'accise, impôt d'origine exotique, et jusqu'alors inconnu dans le royaume. Il souleva bien des objections; mais l'ample et constant secours qu'il promettait, en assura l'adoption; et après une série de débats et de conférences, qui occupa les chambres pendant trois mois, les nouveaux droits, qui le plus souvent devaient être payés par le premier acquéreur, furent imposés tant sur les articles déjà sujets aux douanes, que sur une classe nombreuse de denrées de provenance ou de fabrication indigènes [1]. Enfin, comme addition à ces diverses sources de revenu, les chambres n'en refusèrent point un autre d'une nature plus singulière. Beaucoup de patriotes étaient dans l'usage d'observer un jeûne hebdomadaire pour le succès de leur cause; et afin que leurs bourses ne profitassent point de l'exercice de leur piété, ils avaient soin de verser au trésor le prix du repas dont il s'étaient abstenus. Si les autres ne voulaient pas jeûner, il était du moins possible de les faire payer, et des commissaires furent chargés par ordonnance de parcourir la ville, de taxer chaque chef de maison à raison d'un repas pour sa famille; et de recueillir l'argent tous les mardis pendant les six mois suivants. Grâce à ces expédients, les deux chambres parvinrent à soutenir la guerre, quoique leurs embarras pécuniaires fussent continuellement multipliés par l'accumulation croissante de leurs dettes et l'inévitable augmentation de leurs dépenses [2].

Quant au roi, sa première ressource fut la vente de sa vaisselle et de ses joyaux; la seconde, le généreux dévouement de ses partisans, dont un grand nombre le servirent, pendant toute la guerre, à leurs propres frais, et plutôt que de devenir à

1. Il faut observer que l'accise, dans son enfance, s'étendait à la bière forte, à l'ale, au cidre, au poirée, au vin, à l'huile, aux figues, au sucre, aux raisins secs, au poivre, au sel, à la soie, au tabac, au savon, aux liqueurs fortes, et même à la viande, qu'elle fût exposée en vente au marché, ou tuée par des familles particulières pour leur propre consommation. *Journ.* vi, 372.

2. Ibid. v, 460, 466, 482; vi, 108, 196, 209, 224, 248, 250, 272. Journ. des Comm. 25 nov. 8 déc. 1642. 23 fév. sept. 1643. 26 mars 1644. Rushw. v, 71, 150, 209, 313, 748. Il faut se rappeler que, selon la dévotion de l'époque, « un jeûne exigeait une abstinence totale de toute nourriture jusqu'à la fin du jeûne. » Directoire pour le culte public, p. 32.

Digitized by Google

charge à leur souverain, engagèrent leur dernier acre de terre, et restèrent, eux et leurs familles, sans moyens de subsistance future. Dès qu'il eut levé l'étendard, il sollicita des emprunts de ses amis, donnant sa parole de reconnaître leur empressement, et affectant à leur remboursement certaines portions des terres de la couronne, garantie fort précaire tant que l'issue de la lutte demeurerait incertaine. Mais l'appel ne fut pas fait en vain. Beaucoup de gens avancèrent des sommes considérables sans se réserver aucun titre à rémunération, et d'autres prêtèrent si franchement et si abondamment, que cette ressource fut productive au delà de toutes ses espérances. Cependant, avant le commencement de la troisième campagne, il fut forcé de consulter son parlement d'Oxford. De l'avis de celui-ci, il expédia des sceaux privés qui rapportèrent cent mille livres, et, à l'imitation de ses adversaires, il établit l'accise, qui lui donna un secours constant, quoique peu copieux. En outre, ses garnisons se suffisaient à elles-mêmes par des contributions hebdomadaires sur les municipalités voisines, et les comtés qui s'étaient associés en sa faveur, fournissaient la paye et la subsistance de leurs propres troupes. Néanmoins, après tout, il était manifeste qu'il n'avait pas les mêmes facilités pour lever de l'argent que ses adversaires, et qu'il devait finir par succomber, ne fût-ce que par pauvreté, à moins qu'il n'amenât la lutte à une prompte conclusion [1].

Les deux partis avaient faits tous leurs efforts dans ce but, et les Irlandais et les Ecossais avaient été appelés en Angleterre afin de combattre pour le roi et pour le parlement. Les rigueurs de l'hiver n'apportèrent aucun répit aux opérations de la guerre. Cinq régiments irlandais, premiers fruits de la suspension d'armes en Irlande, arrivèrent à Mostyn en Flintshire [nov. 1643]; leur réputation plus que leur nombre abattit le courage de leurs ennemis; aucune troupe n'osa leur tenir tête; et à mesure qu'ils avançaient, tous les postes étaient abandonnés ou rendus. A la fin, la garnison de Nantwich arrêta leur marche [15 janv. 1644]; et tandis qu'ils étaient occupés à ce siége, sir Thomas Fairfax arriva avec une force supérieure du Yorkshire. Pendant deux heures [25 janvier], les Anglo-Irlandais, sous les ordres de lord Byron, opposèrent une résistance obstinée aux assaillants du dehors et à la garnison de la ville; mais dans un moment de désespoir, seize cents hommes dans la tranchée jetèrent bas leurs

1. Rushw. v, 580, 601. Clar. II, 87, 453.

Digitized by Google

armes ; et, à peu d'exceptions près, entrèrent dans les rangs de leurs adversaires. Parmi les noms des officiers pris, se trouve celui du célèbre colonel Monk, qui fut plus tard relâché de la Tour pour jouer un rôle plus brillant, d'abord au service de la république, et ensuite dans le rétablissement du trône [1].

Peu de jours avant cette victoire, les Ecossais avaient passé la Tweed [16 janvier]. L'idée qu'ils étaient engagés dans une sainte croisade pour la réforme de la religion, leur faisait mépriser toutes les difficultés ; et quoique le temps fût orageux, quoiqu'une neige épaisse couvrît la terre, leur enthousiasme les poussa en avant et en masse telle que les royalistes n'osèrent pas leur tenir tête. Leur chef voulait surprendre Newcastle ; il fut désappointé par la célérité du marquis de Newcastle, qui, la veille [2 février], s'était jeté dans la ville ; et après un siége de trois semaines [28 février], la famine força les ennemis d'abandonner l'entreprise. Remontant la rive gauche de la Tyne, ils passèrent la rivière à Bywell [2 mars] ; et se hâtant d'aller par Ebchester à Sunderland, ils prirent possession de ce port [4 mars], pour s'ouvrir une communication par mer avec leur pays. Le marquis ayant rassemblé son armée, leur offrit la bataille ; et lorsqu'ils eurent refusé de combattre, il les enferma pendant cinq semaines dans leurs propres quartiers. Autant les progrès de leur marche en Angleterre avaient encouragé les espérances de leurs amis dans la capitale, autant leur inaction subséquente provoqua la surprise et les plaintes. Mais lord Fairfax ayant été rejoint [11 avril] par son fils victorieux, accourut du Cheshire, dispersa à Leeds les royalistes commandés par le colonel Bellasis, fils de lord Falconberg ; et le danger d'être enfermé entre deux armées décida le marquis de Newcastle à se retirer de Durham à York [13 avril]. Il fut promptement suivi par les Ecossais ; ils furent rejoints par Fairfax, et l'armée combinée mit le siége devant la ville [20 avril]. Newcastle méprisa d'abord leurs tentatives ; mais l'arrivée du comte de Manchester, à la tête de quatorze mille hommes, le convainquit du danger, et il sollicita vivement [3 juin] des secours du roi [2].

Mais au lieu de suivre les opérations militaires dans le nord, il devient nécessaire de s'occuper de celles qui avaient lieu dans d'autres parties du royaume. Dans les comtés de la côte méridionale il avait été livré plusieurs combats, avec des succès di-

1. Rushw. v, 299, 303. Fairfax, 434, éd. de Maseres.

2. Rushw. v, 222. Baillie, II, 1, 6, 10, 28, 32. *Journ.* 522.

Digitized by Google

vers et sans résultats importants. Tous les yeux étaient fixés sur les deux grandes armées qui étaient aux environs d'Oxford et de Londres. Le parlement déclara sa résolution de remettre le succès de la cause à une grande et décisive bataille, et, dans cette vue, on fit tous les efforts possibles pour élever les troupes d'Essex et de Waller au chiffre de vingt mille hommes. Ces généraux marchèrent séparément, dans l'espoir d'enfermer le roi ou de l'assiéger dans Oxford [1]. Sentant son infériorité, Charles, par une habile manœuvre, passa avec sept mille hommes entre les divisions ennemies [3 juin], et arriva heureusement à Worcester [6 juin]. La jalousie des commandants ne leur permettait pas d'agir de concert. Essex dirigea sa marche sur le Dorsetshire; Waller se chargea de poursuivre le monarque fugitif. Charles le trompa de nouveau. Il feignit de vouloir longer la rive droite de la Severn de Worcester à Shrewsbury [15 juin]; et lorsque Waller, pour le prévenir, accourut de Broomsgrove prendre possession de cette ville, le roi se retourna à Bewdley [20 juin], revint sur ses pas vers Oxford, et, rassemblant son armée, battit les quartiers de l'ennemi dans le Buckinghamshire. En deux jours, Waller était revenu au Charwell, qui séparait les deux armées; mais une action malheureuse au pont de Copredy [29 juin] arrêta son impétuosité, et Charles, profitant de cet avantage pour repasser la rivière, marcha sur Evesham à la poursuite d'Essex. Waller ne le suivit pas : ses forces, par la fatigue, la désertion et sa dernière perte, avaient été réduites de huit mille hommes à quatre mille, et le comité des deux royaumes rappela son général favori de cette fatigante et inutile poursuite [2].

Durant ces marches et contremarches, dans lesquelles le roi n'avait pas d'autre objet que d'échapper à ses ennemis, dans l'espoir que quelque heureux événement ferait pencher la ba-

1. A son départ de Londres, Essex requit l'assemblée des théologiens d'observer un jeûne pour son succès. Le lecteur peut apprendre de Baillie comment il fut célébré : « Nous passâmes de cinq à neuf heures dans la grâce. Après que le docteur Twisse eut débuté par une courte prière, M. Marshall pria deux grandes heures, confessant divinement les péchés des membres de l'assemblée d'une façon merveilleuse, pathétique et prudente. Après, M. Arrowsmith prêcha une heure; puis, un psaume. Ensuite, M. Vines pria près de deux heures, et M. Palmer prêcha une heure, et M. Seaman pria près de deux heures; puis, un psaume. Après, M. Henderson ouvrit une charmante conférence sur la vivacité confessée dans l'assemblée, et autres défauts aperçus et à corriger, et sur la convenance de prêcher contre toutes les sectes, spécialement les anabaptistes et les antinomiens. Le docteur Twisse finit par une courte prière et par une bénédiction. Dieu était si évidemment dans tout cet exercice, que nous nous attendons certainement à une bénédiction. » Baillie, II, 18, 19.

2. Rushw. v, 670-676. Clar. IV, 487-493, 497-502. Baillie, II, 38.

Digitized by Google

lance en sa faveur, il reçut des dépêches du marquis de Newcastle. L'infortuné prince vit à l'instant le danger qui le menaçait. La prise d'York le priverait des comtés du nord, et la jonction subséquente de l'armée des assiégeants avec ses adversaires du sud constituerait une force contre laquelle il serait inutile de lutter. Sa seule ressource était dans le courage et l'activité du prince Rupert. Il ordonna [14 juin] à ce commandant de rassembler toutes les troupes qu'il pourrait, de courir dans le Yorkshire, de combattre l'ennemi et de se rappeler que deux choses étaient nécessaires au salut de la couronne : secourir la ville et défaire l'armée combinée [1].

Au commencement du printemps, Rupert avait quitté ses quartiers pour marcher sur Shrewsbury [21 mars], avait surpris l'armée parlementaire devant Newark, et après une vive action l'avait forcé de capituler [25 mai]. Il était maintenant occupé dans le Cheshire et le Lancashire, où il avait pris [11 juin] Stockport, Bolton et Liverpool, et avait fait lever le siége de Latham-house, que la comtesse de Derby avait vaillamment défendue pendant dix-huit semaines. Au reçu de l'ordre du roi, il prit avec lui une partie de ses hommes et quelques régiments récemment arrivés d'Irlande ; les renforts affluèrent en route, et, à son approche, l'armée combinée jugea prudent d'abandonner les travaux qu'elle avait faits devant la ville. Il fut reçu avec des acclamations de joie [1er juillet] ; mais il quitta York le lendemain pour livrer la sanglante et décisive bataille de Marston-Moor [2]. Les deux armées, conformément à la tactique militaire du temps, furent rangées en ligne, l'infanterie en trois divisions, avec des corps considérables de cavalerie sur chaque flanc. Elles étaient à peu près égales en nombre, s'élevant de vingt-deux à vingt-cinq mille hommes ; mais il y avait cette particularité dans la disposition des parlementaires, que, dans chaque division, les Anglais et les Écossais étaient mêlés, pour éviter toute occasion de jalousie ou de querelle. Il était alors cinq heures de l'après-midi, et, pendant deux heures, il se fit une pause solennelle, les deux armées se regardant dans le silence de l'attente, et n'étant séparées que par un fossé ou ruisseau étroit. A sept heures le signal fut donné, et Rupert, à la tête de la cavalerie royale à droite, chargea avec

1. Voyez sa lettre dans les *Mémoires d'Evelyn*, II, *App.* 88. Elle justifie complétement Rupert du reproche d'obstination et de témérité pour avoir livré la bataille subséquente de Marston-Moor.

2. Rushw, v, 307, 623, 631.

Digitized by Google

son impétuosité accoutumée, et avec le résultat ordinaire. Il culbuta tout ce qui était devant lui, chassa les fuyards à la distance de plusieurs milles, et, par son absence du champ de bataille, laissa la victoire échapper de ses mains [1].

Pendant ce temps-là l'infanterie royale, sous les ordres de Goring, de Lucas et de Porter, avait chargé ses antagonistes avec une intrépidité égale et un égal succès. La ligne des confédérés fut percée sur plusieurs points, et leurs généraux Manchester, Leven et lord Fairfax, convaincus que la bataille était perdue, s'enfuirent dans différentes directions. Par leur fuite, le commandement en chef fut dévolu à Cromwell, qui sut mettre l'occasion à profit pour remporter la victoire. Avec « ses côtes de fer » et la cavalerie écossaise, il avait chassé la cavalerie royale et le comte de Newcastle, qui la commandait, de leur position sur la gauche. Ordonnant à quelques escadrons de surveiller et de harceler les fuyards, il tourna sur le flanc de l'infanterie royale, et la trouva en corps séparés et en désordre, s'abandonnant à la confiance et à la licence de la victoire. Tous les régiments furent attaqués et dispersés l'un après l'autre ; Mais les « habits blancs, » corps de vétérans levés par lord Newcastle, se formèrent en cercle ; et, tandis que les piquiers tenaient la cavalerie en échec, leurs mousquetaires lancèrent des décharges répétées dans les rangs de l'ennemi. Si ces braves gens eussent été soutenus par quelque autre corps, le combat eût pu se rétablir ; mais, dès que leurs munitions furent épuisées, une trouée fut faite, et les habits blancs périrent, chacun à la place où il avait combattu.

Ainsi finit la bataille de Marston-Moor. La cavalerie royale, au nombre de trois mille hommes, ne tarda pas, il est vrai, à revenir de sa poursuite ; mais l'aspect du champ de bataille jeta l'épouvante au cœur de Rupert. Son impétuosité inconsidérée fit place à un excès de prudence ; et, après quelques escarmouches, il s'éloigna. Cromwell passa la nuit sur les lieux ; mais ce fut pour lui une nuit d'incertitude et d'anxiété. Ses cavaliers étaient épuisés de fatigue ; l'infanterie était dispersée aux environs et sans ordres ; et il s'attendait à tout moment à une attaque nocturne de Rupert, qui était à même de tirer des forces suffisantes des divers corps de royalistes, qui avaient peu souffert dans le combat. Mais le matin lui apporta l'agréable nouvelle que le

1. Sir Thomas Fairfax dit que d'abord il mit en fuite une partie de la cavalerie royale, et qu'il la poursuivit sur la route d'York. A son retour, il trouva que le reste de son aile avait été mis en déroute par le prince. Fairfax, 438.

Digitized by Google

prince était parti à la hâte pour York par un chemin détourné. Le fruit immédiat de la victoire fut quinze cents prisonniers et tout le train d'artillerie. La perte des deux partis n'est pas connue : ceux qui enterrèrent les morts comptèrent quatre mille cent cinquante cadavres [1].

Cette bataille désastreuse anéantit la puissance des royalistes dans les comtés du nord. Le prince et le marquis nourrissaient depuis longtemps l'un contre l'autre une profonde antipathie. Elle avait éclaté dans une consultation sur l'opportunité du combat : il n'était pas probable que la défaite l'apaiserait. Ils se séparèrent le lendemain matin : Rupert, se hâtant de quitter un lieu où il avait perdu une si brillante armée, retourna à son commandement dans les comtés de l'ouest; Newcastle, soit qu'il désespérât de la cause royale, soit qu'il fût poussé par le ressentiment d'une injure, emmenant les lords Falconberg et Widerington, chercha un asile sur le continent. York, abandonnée à sa destinée, ouvrit ses portes à l'ennemi, à condition que ses habitants ne seraient point molestés, et que la garnison se retirerait à Skipton. L'armée combinée se sépara immédiatement sur l'ordre du comité des deux royaumes. Manchester retourna dans le Nottinghamshire, Fairfax resta à York, et les Ecossais, commandés par Leslie, revenant sur leurs pas, terminèrent la campagne par la réduction de Newcastle. Ils ne demandaient pas mieux que de passer l'hiver dans le voisinage de leur pays; le parlement n'avait aucun désir de les voir plus près de la capitale de l'Angleterre [2].

Sur ces entrefaites, Essex, impatient du contrôle exercé par ce comité, osa agir contrairement aux ordres qu'il en recevait, et les deux chambres, quoiqu'elles le reprimandassent de sa désobéissance, le laissèrent suivre le plan qu'il avait conçu de dissoudre avec son armée l'association des royalistes du Somersetshire, du Devonshire et du Cornwall. Il secourut Lime [15 juin], qui était assiégée depuis longtemps par le prince Maurice, un des neveux du roi, et il avança dans la direction d'Exeter [16], où la reine, peu de jours avant, était accouchée d'une fille. Cette

1. Pour cette bataille, voyez Rushworth, v, 632; Thurloe, I, 39; Clarendon, IV, 503; Baillie, II, 36, 40; Whitelock, 89; les *Mémoires des Somerville*, Edim. 1815. Cromwell envoya du champ de bataille des messagers rappeler les trois généraux qui avaient fui. Leven était au lit à Leeds vers midi, et, ayant lu la dépêche, il se frappa la poitrine en s'écriant : « Plût à Dieu être mort sur la place ! » Ibid. Aussi Turner, *Mémoires*, 38.

2. Clar. II, 505.

Digitized by Google

princesse, lasse des dangers qu'elle courait en Angleterre, gagna Falmouth [14 juillet], s'embarqua avec une escadre de dix bâtiments hollandais ou flamands, et échappant à une vive poursuite de la flotte anglaise de Torbay, elle atteignit saine et sauve [15 juillet] le port de Brest[1].

Essex, sans s'inquiéter des royalistes qui s'assemblaient sur les derrières de son armée, poursuivit sa marche dans le Cornwall [26 juin]. Pour la plupart des gens sa conduite était inexplicable. Beaucoup le soupçonnaient de songer à se venger du parlement, en remettant ses troupes aux mains de l'ennemi. A Lestwithiel, il reçut deux lettres [6 août], l'une, où le roi le sollicitait de s'unir à lui pour forcer les ennemis à accepter une paix, qui, en déterminant les droits légaux de la couronne, assurerait la religion et les libertés du peuple; l'autre de quatre-vingt-quatre des principaux officiers de l'armée royale qui s'engageaient à tirer l'épée contre le souverain lui-même, s'il s'écartait jamais des principes qu'il avait professés dans sa lettre. Tous furent désappointés. Essex envoya les lettres aux deux chambres et répondit froidement que son affaire était de se battre, celle du parlement de négocier.

Mais il se trouva en ce moment dans une situation des plus critiques, privé de toute communication avec Londres, et enfermé entre la mer et les forces combinées du roi, du prince Maurice et de sir Richard Grenville. Sa cavalerie, ne pouvant se procurer des moyens de subsistance, s'ouvrit un passage la nuit, mais non sans perte, au travers des lignes de l'ennemi. Mais chaque jour les royalistes enlevaient quelques-uns de ses postes; leur artillerie dominait le petit port de Foy, le seul par lequel il pût se procurer des vivres, et ses soldats, épouvantés par une suite de désastres, refusaient de rester sous leurs drapeaux. Dans cette occurrence, Essex, avec deux autres officiers, s'enfuit à Plymouth sur un bateau, et le major général Skippon offrit de capituler pour le reste de l'armée. Sur la remise de leurs armes, munitions

1. Je doute qu'Essex ait aucun droit à la générosité de caractère que lui attribuent les historiens. La reine était accouchée d'une princesse, Henriette-Marie, à Exeter, et lui fit demander un passe-port pour aller à Bath ou à Bristol afin de rétablir sa santé. Il refusa; mais il lui fit l'offre insultante de l'accompagner lui-même si elle voulait aller à Londres, où elle avait déjà été accusée de haute trahison. Rushw. v, 684. Je remarque que, même avant la guerre, quand le roi avait écrit à la reine d'intimer à Essex, comme lord chambellan, son désir qu'on préparât le palais pour sa réception, elle pria Nicholas de le faire, ajoutant : « Leurs Seigneuries sont de trop grands princes pour recevoir aucun ordre de moi. » *Mém. d'Evelyn*, II. *App.* 78.

Digitized by Google

et artillerie, il fut permis aux soldats [1er sept.] de se rendre à Pool et à Wareham, et de là ils furent conduits sur des bâtiments de transport à Portsmouth, où il se trouva des commissaires du parlement qui leur fournirent des habits et de l'argent. Le général en chef se retira dans sa maison, réclamant une enquête sur sa conduite et sur celle des membres du comité, qui avaient négligé de disperser les royalistes sur les derrières de son armée, et avaient trahi la cause du peuple pour satisfaire leur jalousie par l'échec d'un adversaire. Pour adoucir son esprit ulcéré, les deux chambres lui envoyèrent conjointement une députation le remercier de sa fidélité à la cause, et lui exprimer le cas qu'elles faisaient des nombreux et éminents services qu'il avait rendus à son pays [1].

Ce succès releva les espérances du roi, qui, prenant un ton de supériorité, invita tous ses sujets à l'accompagner à Londres, et l'aider à forcer le parlement d'accepter la paix [30 sept.]. Mais l'énergie de ses antagonistes n'était point épuisée. Ils remplacèrent promptement les hommes qu'ils avaient perdus : les divers corps aux ordres d'Essex, de Waller et de Manchester firent leur jonction; et tandis que les royalistes se rendaient par Whitechurch à Newbury, une armée plus nombreuse marchait parallèlement sur Reading par Basingstoke. Là les généraux (le général en chef était absent sous prétexte d'indisposition), entendant dire que les renforts affluaient à Oxford, résolurent [27 oct.] de profiter de leur supériorité actuelle, et d'attaquer au même moment les positions des royalistes à Show et à Speen, à l'est et à l'ouest de la ville. Le combat sur les deux points fut opiniâtre, et jusqu'à dix heures du soir le résultat douteux. Mais le roi, craignant d'être cerné le lendemain, assembla ses troupes sous le château de Dennington, et marcha vers Wallingford [6 nov.], mouvement qui fut exécuté sans opposition, au clair de la lune, et en pleine vue de l'ennemi. Au bout de quelques jours [9 nov.] il revint avec des forces plus considérables, et recevant l'artillerie et les munitions qu'il avait laissées, par mesure de sûreté, dans le château de Dennington, il les transporta à Wallingford sans être inquiété. Pendant qu'il passait et repassait, les parlementaires se tinrent dans leurs lignes, et refusèrent même le combat qu'il leur offrit. Cette inaction, qu'elle provînt d'une discussion intérieure ou de l'infériorité du nombre, excita de vives plaintes,

1. Rushw. v, 633, 634, 690-693, 699-711. Clar. iv, 511-518-527.

Digitized by Google

non-seulement dans la capitale, où l'engagement de Newbury avait été célébré comme une victoire, mais dans les deux chambres, qui avaient ordonné à l'armée de poursuivre ses succès. Les généraux ayant dispersé leurs troupes dans des quartiers d'hiver, accoururent justifier leur conduite. Ils se renvoyèrent les uns aux autres des accusations de lâcheté, de manque de zèle et d'incapacité; et cette cause, qui avait été si près de triompher du roi, semblait maintenant sur le point d'être perdue, par suite des jalousies personnelles et des passions rivales de ses chefs [1].

La plus grande partie de ces querelles avait pris naissance dans la lutte des ambitions; mais celles de l'armée du comte de Manchester étaient produites par la méfiance religieuse, et en conséquence eurent des résultats plus importants. Quand le roi tenta d'arrêter les cinq membres, Manchester, à cette époque lord Kymbolton, fut le seul pair qu'il accusa. Cette circonstance rendit Kymbolton cher au parti, et sa propre sûreté l'attacha plus fortement à la cause. Lors de la formation de l'armée des sept comtés associés, il accepta, quoique avec répugnance, le commandement en chef; car sa nature et son éducation l'avaient plutôt formé pour briller au sénat que dans les camps, et, sentant son inexpérience, il laissa à son conseil la direction principale des opérations militaires, se réservant la tâche délicate et importante de maintenir en harmonie les éléments discordants dont son armée se composait. Le commandant en second était Cromwell, avec le rang de lieutenant général. Cet heureux aventurier, cousin germain et fidèle compagnon de Hampden, avait été envoyé au dernier parlement par Huntingdon, et siégeait actuellement comme représentant de Cambridge. Il parlait avec hardiesse quoique rarement. Les courtisans tournaient en ridicule la grossièreté de ses vêtements, l'aigreur de sa voix, et l'inélégance de ses manières; mais Cromwell savait toujours commander l'attention de la chambre par l'originalité de ses vues et « la ferveur de son éloquence. » Au commencement de la guerre, il se hâta de lever des troupes dans les comtés de l'est, et il fut bientôt à la tête d'un régiment de cavalerie, composé de francs tenanciers, ou de fils de francs tenanciers, soldats par sentiment du devoir, et enthousiastes religieux et politiques [2]. Quoique entre ses troupes et lui il n'y eût qu'une libre association, il ne perdit jamais leur attachement ni leur obéissance; il priait

1. Rushw. v, 715-732. Clar. 546-552.
2. Whitelock, 72.

Digitized by Google

et combattait à leur tête; et grâce à son courage, à sa résolution et à son bonheur, il fut bientôt cité comme un des officiers qui promettaient le plus dans l'armée parlementaire. On a dit qu'il avait dissimulé dès le commencement, cherchant à cacher ses menées ambitieuses sous une affectation de piété supérieure. Mais je ne puis découvrir de base suffisante à cette inculpation. Il me paraît avoir éprouvé le fanatisme religieux qu'il déploya si intrépidement, et avoir dû ses premiers pas vers la grandeur plutôt à son zèle pour la cause, et à l'énergie naturelle de son esprit, qu'à aucune vue d'agrandissement ou d'intérêt personnel.

Comme étalage de dévotion, Manchester et Cromwell pouvaient aller de pair : mais dans la croyance et dans la pratique, ils suivaient deux routes opposées. Le premier voulait l'établissement exclusif du système presbytérien; l'autre soutenait le droit commun des hommes d'adorer Dieu selon les inspirations de leur conscience. Mais cette différence d'opinion ne provoqua aucune dissension entre eux. Le caractère plus doux et plus accommodant de Manchester était intimidé par le génie supérieur de Cromwell, qui obtint graduellement l'autorité principale dans l'armée, et offrit sa protection aux indépendants qui étaient sous ses ordres. Dans les autres quartiers, ces religionnaires étaient gênés et persécutés par le zèle des presbytériens; la tolérance dont ils jouissaient sous Cromwell scandalisa et alarma l'orthodoxie des commissaires écossais, qui obtinrent, comme contre-poids à l'influence de cet officier, le poste de major général pour Crawford, leur compatriote et presbytérien rigide. Aussitôt Cromwell et Crawford devinrent rivaux et ennemis. Le mérite de la victoire de Marston-Moor avait été réclamé par les indépendants, qui exaltaient les services de leur commandant favori, et tournaient en ridicule la fuite et la lâcheté des Écossais. Crawford rétorqua l'accusation, et déposa que Cromwell, au commencement de l'action, ayant reçu une légère blessure au cou, s'était immédiatement retiré et n'avait plus reparu sur le champ de bataille. Pour se venger, le lieutenant général articula [5 sept.] des faits contre Crawford devant le comité de guerre, et les colonels menacèrent de donner leur démission s'il n'était renvoyé, tandis que, de l'autre côté, Manchester et les chapelains de l'armée rendaient témoignage en sa faveur, et que les commissaires écossais, prenant la défense de leur compatriote, le représentaient comme un martyr dans la cause de la religion [1].

1. Baillie, II, 40, 41, 42, 49, 57, 60, 66, 69. Hollis, 15.

Digitized by Google

Mais avant que cette querelle fût terminée, il s'en éleva une seconde plus importante. L'action indécise de Newbury, et le refus de combattre à Dennington, avaient excité le mécontentement du public ; la chambre basse ordonna une enquête sur la conduite des généraux et l'état des armées ; et le rapport [23 nov.] fait par le comité des deux royaumes décida le vote, qu'on préparerait immédiatement un plan d'organisation des forces nationales, sous une forme nouvelle et plus efficace. Waller et Cromwell, qui tous deux étaient membres de la chambre, furent mécontents du rapport. A la séance suivante [25 nov.], chacun d'eux relata la part qu'il avait prise aux opérations qui avaient soulevé de si vives plaintes ; et le dernier profita de l'occasion pour accuser de désaffection le comte de Manchester, qui, prétendait-il, ne voulait pas que le pouvoir royal essuyât une autre humiliation ; et, pour cette raison, ne voulait jamais permettre à ses troupes d'en venir aux mains, à moins que ce ne fût évidemment à son désavantage. Manchester, dans la chambre des lords, repoussa l'imputation avec chaleur, justifia sa conduite, et répliqua à son accusateur qu'il était encore à savoir en quel endroit le lieutenant général Cromwell s'était posté avec sa cavalerie le jour de la bataille [1].

Il est digne de remarque que, même dès cette époque, Essex, Manchester et les commissaires écossais soupçonnaient Cromwell et ses amis du dessein de s'emparer du commandement de l'armée, de supprimer la chambre des lords, de diviser la chambre des communes, de dissoudre le covenant entre les deux nations et d'ériger un nouveau gouvernement conformément à ses principes. Pour déjouer ce projet, on proposa d'abord que le chancelier d'Ecosse le dénonçât comme incendiaire, et demandât son châtiment aux termes du dernier traité ; mais les hommes de loi qu'ils consultèrent ayant répondu que leurs preuves étaient insuffisantes pour soutenir l'inculpation, il fut décidé que Manchester l'accuserait devant les lords d'avoir exprimé le désir de réduire les pairs à l'état de simples particuliers ; d'avoir déclaré qu'il était disposé à combattre les Ecossais, dont le but principal était d'établir le despotisme religieux ; et d'avoir menacé de contraindre, à l'aide des indépendants, le roi et le parlement à accepter les conditions qu'il dicterait. Cette accusation, avec un exposé par écrit de

1. Rushw. v, 732. *Journ.* 22, 23. 25 nov. Journ. des Lords, VII, 67, 78, 80, 111. Whitelock, 116.

Digitized by Google

Manchester, à sa propre justification, fut communiqué aux communes; et après quelques objections sur des points de forme et de privilége, elles la renvoyèrent à un comité [2 déc.], qui en remit l'examen de jour en jour, et elle finit par tomber dans l'oubli [1].

Cromwell n'hésita point à tirer vengeance d'Essex et de Manchester, quoiqu'il en dût lui-même ressentir le contre-coup. Il proposa aux communes [9 déc.] ce qui fut ensuite appelé « l'ordonnance d'abnégation, » c'est-à-dire que les membres des deux chambres fussent exclus de tous offices, soit civils, soit militaires. Il ne voulait pas récriminer, dit-il, mais suggérer un remède pour l'avenir. La nation était lasse de la guerre; et il parlait le langage de ses amis et de ses ennemis, lorsqu'il disait que si elle continuait, le blâme en retombait sur les deux chambres, qui naturellement ne pouvaient l'amener à une prompte conclusion, tant qu'un aussi grand nombre de leurs membres tireraient des commandements militaires, richesses, autorité et considération. Son objet réel était visible à tous les yeux : cependant la motion fut appuyée du concours de son parti, et de tous ceux dont la patience avait été épuisée par les querelles des commandants; et lorsqu'on proposa une exception en faveur du général en chef, elle fut repoussée à sept voix de majorité, dans une chambre de cent quatre-vingt-treize membres [17 déc.]. Néanmoins, la force de l'opposition encouragea les pairs à parler plus librement que de coutume. Ils soutinrent [21 déc.] que l'ordonnance était inutile, puisque le comité était occupé à préparer une nouvelle organisation de l'armée; qu'elle était injuste, puisqu'elle tendait à exclure toute la pairie des emplois, tandis que les communes restaient également aptes à siéger au parlement ou à remplir des fonctions civiles ou militaires. Ce fut en vain que la chambre basse fit des remontrances. Les lords répliquèrent [15 janvier 1645] qu'ils avaient rejeté le bill, mais qu'ils en accepteraient un autre de même nature, pourvu qu'il ne s'étendît point aux commandements de l'armée [2].

Mais dans l'intervalle le comité des deux royaumes avait achevé son plan de réforme militaire [9 janvier], qui, dans son action immédiate, tendait à produire le même effet que l'ordonnance

1. Baillie, II, 76, 77. *Journ.* 2, 4 déc. 18 janv. Journ. des Lords, 79. 80. Whitelock, 116, 117. Hollis, 18.

2. *Journ.* 9, 17 déc. 7, 10, 13 janv. Journ. des Lords, 129, 131, 134, 135. Rushw. VI, 3-7.

Digitized by Google

rejetée. Il obtint la sanction des commissaires écossais, qui consentirent, quoique avec répugnance, à sacrifier leurs amis de la chambre haute, dans l'intérêt d'une mesure qui promettait de mettre fin aux discordes et aux lenteurs de l'ancien système et d'éloigner de l'armée Cromwell, leur plus dangereux ennemi. S'il les privait des talents d'Essex et de Manchester, qu'ils ne paraissent pas avoir jamais prisés, il leur donnait en échange un commandant en chef dont ils avaient appris à apprécier le mérite lors de son service conjointement avec leurs troupes au siége d'York. Par la nouvelle organisation on proposait de composer l'armée de mille dragons, six mille six cents hommes de cavalerie en six régiments, et quatorze mille quatre cents d'infanterie en douze, sous les ordres de sir Thomas Fairfax, et du major général Skippon, comme commandant en premier et en second [21 janvier]. Les lords hésitèrent; mais après plusieurs conférences et débats [15 février], ils la renvoyèrent avec quelques amendements aux communes, et elle fut publiée à son de trompe dans Londres et dans Westminster [1].

Cette victoire fut suivie d'une autre. Beaucoup de pairs persistaient dans l'idée qu'on avait l'intention d'abolir leurs priviléges. Ils résolurent de ne pas plier sans combattre; ils insistèrent pour que la nouvelle armée adoptât le covenant, et souscrivît au directoire du culte public; ils refusèrent leur approbation à plus de la moitié des officiers nommés par sir Thomas Fairfax; et ils s'opposèrent aux pouvoirs additionnels offerts par les communes à ce général. Sur ces sujets, les votes de la chambre étaient presque égaux; et toutes les fois que le parti adverse obtenait la majorité, c'était à l'aide d'une seule procuration ou des clameurs de la populace. Enfin les communes déclarèrent [25 mars] « qu'elles se regardaient comme tenues de maintenir la pairie dans les droits et priviléges appartenant à la chambre des pairs à l'égal des leurs, et qu'elles le feraient réellement. » Délivrés de leurs craintes, les lords cédèrent à un pouvoir qu'ils ne savaient comment maîtriser : les différents bills passèrent, et dans ce nombre, une nouvelle ordonnance d'abnégation [3 avril], par laquelle tous les membres des deux chambres étaient destitués, au bout de quarante jours, de tous emplois civils et militaires, conférés par autorité du parlement [2].

1. *Journ.* 9, 13, 25, 27 janv. 11, 15 fév. Des Lords, 159, 175, 189, 193, 195, 204. Clar. II, 569.

2. *Journ.* 25 fév. 21 mars. Des Lords, 287, 303.

Digitized by Google

Jusqu'ici j'ai tâché de suivre sans interruption la chaîne des événements militaires et politiques; il est temps d'appeler l'attention du lecteur sur les faits ecclésiastiques des deux dernières années.

1° Comme la religion était reconnue le premier des devoirs, renverser le papisme et l'idolâtrie, et purger l'Eglise de la superstition et de la corruption, avaient toujours été considérés par le parlement comme son plus grand et son plus important objet. C'était là, aux yeux de beaucoup de combattants, le principal intérêt de la querelle, ce qui en faisait, selon le langage du temps, « une lutte entre le Christ et l'antichrist. » Tout bon protestant avait été élevé dans la plus profonde horreur du papisme; ce mot seul avait une magie qui éveillait les préjugés et enflammait les passions; et le lecteur doit avoir observé avec quel art et quelle persévérance les chefs patriotes l'employèrent pour raffermir l'attachement et exciter les efforts de leurs partisans. Il s'écoulait rarement un jour sans que quelque ordre ou ordonnance locale ou générale fût publié par les deux chambres; et il en passait fort peu, même sur les sujets les plus indifférents, sans qu'il y fût dit que la guerre avait été provoquée originairement et était entretenue par les papistes, dans le seul but d'établir le papisme sur les ruines du protestantisme. La constante répétition de cette accusation agissait sur l'esprit du peuple comme une preuve suffisante, et les démentis, les protestations, les appels faits au ciel par le roi, étaient méprisés et condamnés comme d'indignes artifices mis en usage pour tromper les gens crédules et sans circonspection. Dans cette situation, les catholiques se trouvèrent exposés à l'insulte et à la persécution partout où s'étendait l'influence du parlement; ils furent obligés de chercher protection aux quartiers des royalistes et de combattre sous leurs bannières; ce qui confirma les préventions qu'on avait contre eux, et les exposa à un redoublement de reproches et de punitions.

Mais les chefs des patriotes, tout en excitant, dans des vues politiques, les haines de leurs partisans contre les catholiques, ne paraissent pas s'être plu à verser le sang inutilement. Ils ordonnèrent, à la vérité, des perquisitions contre les ecclésiastiques catholiques; ils offrirent et donnèrent des récompenses pour leur arrestation, et gratifièrent de temps en temps les zélateurs du spectacle d'une exécution. Le nombre des prêtres qui subirent la mort dans le cours de la guerre s'éleva, terme moyen, à trois par an; et c'était peu, si nous considérons l'état d'agitation de l'esprit

Digitized by Google

public à cette époque [1]. Mais c'était principalement aux biens des catholiques laïques qu'ils en voulaient, prétendant que, comme la guerre avait été causée par leurs intrigues, les dépenses en devaient être défrayées par la confiscation de leurs propriétés. On décréta que les deux tiers de la fortune, tant mobilière qu'immobilière, de tout papiste seraient saisis et vendus au profit de la nation ; et que par le nom de papiste on devait entendre toute personne qui, dans un certain laps de temps, avait logé un prêtre, ou avait été convaincue de non-conformisme, ou avait assisté à la célébration de la messe, ou permis que ses enfants fussent élevés dans le culte catholique, ou refusé de prêter le serment d'abjuration; serment nouvellement inventé, par lequel on reniait nommément tous les principaux dogmes de la religion catholique [2].

2° Un objet plus important encore, c'était la destruction de l'établissement épiscopal, destruction très-ardemment désirée par les saints, par tous ceux qui étaient opposés aux cérémonies de la liturgie, ou qui avaient été scandalisés par la pompe des prélats, ou victimes du zèle de ceux-ci pour le maintien de l'orthodoxie. Il faut avouer que dans le temps de leur prospérité, ces prélats n'avaient point usé modérément de leur pouvoir; que la fréquence des poursuites en cour ecclésiastique avait produit de l'irritation et de la haine ; et que la rigueur des châtiments avait souvent dépassé la mesure de l'offense. Mais le jour de la rétribution arriva. L'épiscopat fut aboli; une accusation, suspendue sur la tête de la plupart des évêques, les tint dans un état continuel d'appréhension ; et le clergé inférieur, partout où les armes du parlement prévalurent, subit toutes les rigueurs qu'il avait jadis infligées à ses frères dissidents. Leurs ennemis les accusèrent d'immoralité ou de malveillance ; et les deux chambres séquestrèrent invariablement leurs bénéfices, et en assignèrent les revenus à d'autres ministres, dont les sentiments s'accordaient mieux avec

1. *Journ.* VI, 133, 254. Voyez leurs Mémoires dans Challoner, II, 209-319. En 1643, après un jeûne solennel, les cinq chapelains de la reine furent arrêtés et envoyés en France, leur patrie, et l'ameublement de sa chapelle de Somerset-house fut brûlé publiquement. Les citoyens furent si édifiés de ce spectacle, qu'ils demandèrent et obtinrent la permission de détruire la croix dorée de Cheapside. Le lord maire et les aldermen embellirent la cérémonie de leur présence, et « l'Antichrist » fut jeté dans les flammes, tandis que les cloches de Saint-Pierre sonnaient un joyeux carillon, que les violons de la ville jouaient des airs mélodieux sur la plate-forme de l'église, que les milices faisaient des décharges de mousqueterie, et que les spectateurs célébraient ce triomphe par des acclamations de joie. *Parl. Chron.* 294, 327.

2. *Journ.* 17 août 1643. Collection d'ordonnances, 22.

Digitized by Google

le nouveau modèle d'orthodoxie et de patriotisme adopté à Westminster.

Le sort des ecclésiastiques fut le même dans les deux universités qui étaient devenues de bonne heure des objets de méfiance et de vengeance pour les patriotes. Depuis plus d'un siècle elles professaient la doctrine de l'obéissance passive, et depuis le commencement de la guerre elles avaient avancé plus d'une fois des sommes considérables au roi. Oxford, il est vrai, échappa momentanément à leur contrôle; mais Cambridge était déjà en leur pouvoir, et une suite de querelles entre les étudiants et les bourgeois fournit un prétexte décent d'intervention. On logea des soldats dans les colléges. Les vitraux peints et les ornements des églises furent brisés, et ceux qui demeuraient là furent exposés aux insultes et aux outrages. En janvier 1644 [22], on rendit une ordonnance pour la réforme de l'université, et il fut peut-être heureux que ce soin désagréable se trouvât dévolu en premier lieu au commandant militaire, le comte de Manchester, qui, à du goût pour la littérature, joignait une douceur de caractère qui répugnait aux actes de rigueur. Sous sa direction l'université fut « purifiée, » et on expulsa dix régents de collége et soixante-cinq agrégés. Manchester se borna à exclure ceux qui s'étaient fait remarquer par leur hostilité contre le parlement, ou qui par crainte avaient déjà abandonné leurs postes; mais après son départ cette tâche méritoire fut reprise par un comité, et le nombre des expulsions fut porté à deux cents [1]. Ainsi l'établissement s'écroula par degrés; l'édifice fut démoli pierre à pierre, et les réformateurs s'empressèrent d'élever sur ses ruines ce qu'ils regardaient comme un monument plus conforme aux écritures. Au mois de juin 1643, cent vingt individus choisis par les lords et les communes, sous la dénomination des pieux, dévots et judicieux théologiens, furent convoqués à Westminster, et, afin que leur union eût une ressemblance plus exacte avec l'assemblée de l'Eglise écossaise, on leur adjoignit trente laïques, dix lords et vingt membres des communes. Les deux chambres prescrivirent la forme des assemblées et le sujet des débats; elles enjoignirent le serment à prêter lors de l'admission, et l'obligation du secret jusqu'à ce que chaque question fût résolue, et elles arrêtèrent que chaque décision leur serait soumise et serait considérée

1. Journ. des Lords, VI, 389; des Communes, 20 janv. 1644. Neal, l. III, c. 39. Walker, I, 112. *Querela Cantab. in Merc. Rust.* 178s210.

Digitized by Google

comme sans valeur jusqu'à ce qu'elle eût été confirmée par leur approbation [1].

Une partie des théologiens convoqués se composait d'épiscopaux, et ceux-ci, par motifs de conscience ou de loyauté, refusèrent de venir. La majorité consistait en ministres puritains, jaloux d'établir la discipline calviniste et la doctrine des Eglises réformées étrangères, et à ceux-ci s'opposait une petite mais redoutable poignée d'ecclésiastiques indépendants, qui, lors de la persécution de l'archevêque Laud, avaient formé des congrégations en Hollande, mais qui avaient saisi l'occasion actuelle pour revenir d'exil et prêcher l'évangile dans leur patrie. Le point en conteste entre les deux partis était de la dernière importance, car il impliquait dans son résultat la grande question de la liberté de conscience. Les presbytériens voulaient introduire une gradation d'autorités spirituelles en presbytérats, classes, synodes et assemblées, donnant à ces divers judicatures le pouvoir des clefs, c'est-à-dire, de censurer, suspendre, destituer et excommunier les délinquants. Ils soutenaient que ce pouvoir était essentiel à l'Eglise, que le nier c'était mettre en pièces la robe sans couture du Christ, encourager la désunion et le schisme, et ouvrir la porte à toute espèce de guerres théologiques. De l'autre côté, leurs adversaires prétendaient que toutes les congrégations de fidèles étaient égales et indépendantes, que les synodes pouvaient conseiller, mais non commander ; que la multiplicité des sectes devait résulter nécessairement de la variabilité des jugements humais et de l'obligation d'adorer Dieu selon les inspirations de sa conscience, et que la tolérance religieuse était le droit inné de tout être humain, quelle que fût sa croyance spéculative, ou la forme de culte qu'il préférât [2].

L'avantage du nombre et de l'influence était en faveur des presbytériens. Ils possédaient une immense majorité dans l'assemblée, le sénat, la ville et l'armée ; les ligue et covenant solennels avaient enrôlé sous leur bannière toute la nation écossaise, et le zèle des commissaires de l'Eglise d'Ecosse, qui siégeaient aussi dans l'assemblée, était un nouveau stimulant pour les efforts de leurs frères d'Angleterre. Les indépendants, au contraire, étaient peu nombreux, et ne pouvaient compenser cette infério-

1. *Journ.* VI, 114, 254. Communes, 13 mai. 16 juin. 6 juill. 14 sept. 1643. Rush. V, 337, 339.

2. Baillie, I, 420, 431 ; II, 15, 24, 37, 43, 61.

Digitized by Google

rité que par l'énergie et les talents de leurs chefs. Ils n'étaient jamais plus d'une douzaine dans l'assemblée; mais c'étaient des vétérans de la controverse, ardents, intrépides et persévérants, dont l'attachement à leurs doctrines favorites avait été cimenté par la persécution et l'exil, et qui n'avaient point échappé à l'intolérance d'une Eglise pour se soumettre docilement à la domination d'une autre. Dans la chambre des communes, ils pouvaient disposer de plusieurs des plus grands caractères de l'époque, de Cromwell, de Selden, de Saint-John, de Vane et de Whitelock. Dans la capitale quelques-uns des plus riches citoyens se proclamaient leurs disciples, et dans l'armée leur pouvoir croissait rapidement par l'adjonction journalière des soldats les plus dévots et les plus fanatiques. La nature même de la querelle entre le roi et le parlement était faite pour prévenir les esprits en faveur de leurs principes. Elle apprenait à se défier des prétentions de l'autorité, à exercer son jugement sur les matières du plus haut intérêt et à repousser les chaînes de la servitude intellectuelle aussi bien que de la servitude politique. En peu de temps aux indépendants se joignirent les antinomiens, les anabaptistes, les millenaires, les érastiens et les membres de beaucoup de sectes éphémères dont les noms mêmes sont oubliés aujourd'hui. Tous avaient un intérêt commun; la liberté de conscience était le lien qui les unissait ensemble [1].

Dans l'assemblée, chaque parti surveillait avec méfiance et combattait avec chaleur les démarches de l'autre. Ils furent unanimes sur quelques questions. Le choix des jours d'humiliation et de prière, la répression des péchés publics et scandaleux, la prohibition des calottes et des surplis, l'enlèvement des orgues des églises, et la mutilation ou la démolition des monuments jugés superstitieux ou idolâtres, étaient des points sur lesquels ils sentaient de même, et qui satisfaisaient également leur zèle ou leur fanatisme [2]. Mais quand ils en vinrent au sujet plus important du gouvernement de l'Eglise, la lutte entre eux devint violente et opiniâtre, et les jours et les semaines se consumèrent en débats inutiles. En vain l'Eglise d'Ecosse fit des remontrances, et la chambre des communes des admonestations. Pendant plus d'un an, la persévérance des indépendants tint en bride l'ardeur et

1. Baillie, 398, 408; II, 3, 19, 43. Whitelock, 169, 170.

2. *Journ.* 5 juill. 1643. 16, 29 janv. 9 mai 1644. Journ. des Lords, VI, 200, 507, 546. Baillie, I, 421, 422, 471. Rush. V, 358, 749.

l'influence de leurs adversaires plus nombreux. Accablés enfin par la force, ils eurent recours à un stratagème, et, pour distraire l'attention des presbytériens, ils présentèrent à l'assemblée un plaidoyer en faveur de la tolérance envers les consciences timorées; tandis que leur allié, Cromwell, obtenait de la chambre basse l'ordre de renvoyer la même question à un comité, formé de lords et de membres des communes, et de commissaires écossais et de députés de l'assemblée. Ainsi, une nouvelle pomme de discorde était jetée entre les combattants. Les lords Say et Wharton, sir Henry Vane et M. Saint-John, parlèrent avec chaleur en faveur de la tolérance; ils furent combattus avec non moins de chaleur par la « divine éloquence du chancelier » d'Ecosse, par les commissaires de l'Eglise écossaise, et plusieurs membres éminents du parlement anglais. Les passions et les artifices des parties contendantes suscitèrent de nouveaux délais, et l'année 1644 finit avant que cette intéressante controverse arrivât à une conclusion [1]. Dix-huit mois s'étaient écoulés depuis l'ouverture de l'assemblée, et cependant elle n'avait rien terminé d'important, excepté la composition d'un directoire du culte public, qui réglait l'ordre du service, l'administration des sacrements, la cérémonie du mariage, la visitation des malades et l'enterrement des morts. Sur tous ces points, les Ecossais tâchèrent d'introduire la pratique de leur Eglise; mais la fierté des Anglais demanda des modifications, et les deux partis consentirent à une sorte de compromis, qui évitait soigneusement tout ce qui se rapprochait de la formule d'une liturgie, et qui, tout en indiquant des sujets de sermon et de prière, laissait beaucoup du fond et la totalité de la forme aux talents ou à l'inspiration du ministre. En Angleterre, le livre des prières communes fut supprimé, et le directoire lui fut substitué par une ordonnance des deux chambres; en Ecosse, l'observation de ce dernier dans toutes les églises fut prescrite par l'autorité réunie de l'assemblée et du parlement [2].

A la chute de la liturgie succéda un nouveau spectacle, la décapitation d'un archevêque. Le nom de Laud, durant les quinze premiers mois qui suivirent son accusation, avait à peine été prononcé, et ses amis commençaient à nourrir l'espoir qu'au milieu

1. Baillie, II, 57, 61, 62, 66-68. *Journ.* 13 sept. 24 janv. Des Lords, 70.

2. Baillie, I, 408, 413, 440; II, 27, 31, 33, 36, 73, 74, 75. Rush. V, 785. *Journ.* 24 sept. 26 nov. 1er, 4 janv. 5 mars. Journ. des Lords, 119, 121. Voyez « Confessions de foi, etc., dans l'Eglise d'Ecosse, » 159-194.

Digitized by Google

du fracas des armes le vieillard serait oublié, ou qu'on le laisserait paisiblement descendre au tombeau. Mais sa mort fut involontairement causée par l'imprudence d'une personne dont le vœu et le devoir étaient de sauver le prélat. Les lords avaient ordonné à Laud de conférer les bénéfices à sa nomination qui se trouvaient vacants, à des personnes désignées par eux, et le roi lui avait défendu d'obéir. La mort du recteur de Chartham, dans le Kent, mit sa constance à l'épreuve [3 février 1643]. Les lords nommèrent une personne au bénéfice; Charles en nomma une autre, et l'archevêque, pour se tirer d'embarras, voulut différer sa décision, jusqu'à ce que le droit échût à la couronne; mais les lords donnèrent un ordre péremptoire [21 avril], et lorsqu'il essaya d'excuser sa désobéissance, ils envoyèrent un message aux communes pour hâter son jugement. Peut-être voulaient-ils seulement l'intimider; mais ses ennemis saisirent cette occasion: un comité fut nommé, et le soin de recueillir et de préparer les preuves fut commis à Prynne [31 mai], dont la vengeance de tigre avait soif du sang de son ancien persécuteur[1]. Il enleva de la cellule du prisonnier ses papiers, son journal et même sa défense écrite; il chercha de tous côtés ceux qui, jadis, avaient été poursuivis ou punis à la requête de l'archevêque, et il appela tous les citoyens à remplir leur devoir envers Dieu et leur pays, en déposant des crimes de celui qui était l'ennemi commun de tous deux.

Au bout de six mois [23 oct.], le comité était parvenu à ajouter dix nouveaux chefs d'accusation aux quatorze déjà présentés. Quatre mois plus tard [4 mars 1644], les deux parties étaient prêtes à procéder au jugement, et le 12 mars 1644, plus de trois ans après son emprisonnement, l'archevêque se trouva en présence de ses accusateurs à la barre de la chambre des lords.

Je n'essayerai point de conduire le lecteur à travers le labyrinthe de ce long et fastidieux procès, qui occupa vingt et un jours dans le cours de six mois. Les nombreux articles présentés par les communes pourraient se réduire à trois, — que Laud avait entrepris de renverser les droits du parlement, les lois et la religion de la nation. Tous les faits que l'activité et l'adresse de Prynne purent ramasser à l'appui furent mis en avant. On avait fouillé dans les conversations familières et dans les écrits secrets du prélat, et sa conduite, tant publique que privée, comme évê-

1. *Histoire de Laud,* écrite par lui-même dans la Tour, 200-206.

Digitized by Google

que et comme conseiller, dans la chambre étoilée et dans la cour de haute commission, avait été soumise à la plus sévère investigation. Quoique tout fût contre lui, il se défendit avec énergie et souvent avec succès. Il démontra qu'un grand nombre des témoins étaient ses ennemis personnels, ou ne méritaient pas créance ; que ses paroles et ses écrits admettaient une interprétation moins sévère et plus vraisemblable, et que la plupart des faits qu'on lui reprochait étaient, ou les actes de ses officiers, qui seuls devaient être responsables, ou la décision commune des bureaux, dont il n'était qu'un simple membre [1]. Jusque-là il avait dirigé sa défense sans l'assistance d'un homme de loi : les lords lui accordèrent des conseils pour traiter les points de droit [11 mars]. Ceux-ci soutinrent que pas un des délits allégués contre lui ne constituaient la haute trahison ; que le nombre n'en pouvait changer la qualité ; qu'une entreprise pour renverser les lois, ou la religion, ou les droits du parlement, n'était trahison d'après aucun statut, et que la définition d'un délit aussi vague et aussi indéterminé ne devait jamais être admise, autrement la plus légère transgression pourrait, sous ce nom, être convertie en un des plus grands crimes connus de la loi [2].

Mais les communes, soit qu'elles se défiassent du patriotisme des lords, soit qu'elles doutassent de la culpabilité légale du détenu, avaient déjà résolu de procéder par attainder. Après la seconde lecture de l'ordonnance [2 nov.], elles firent venir le vénérable prisonnier à leur barre, et commandèrent à Brown, un des commissaires, de récapituler en sa présence les témoignages portés contre lui, ainsi que ses réponses. Au bout de quelques jours, on le rappela, et on lui permit de se défendre [11 nov.]. Après son départ, Brown fit une longue réplique, et la chambre, sans plus d'examen, vota le bill d'attainder [13 nov.], et le condamna à subir les peines de la trahison [3]. Le lecteur ne manquera pas d'observer cette violation flagrante des formes de la justice. Ce n'était point ici le cas du comte de Strafford. Les communes n'avaient point été présentes au procès de Laud ; elles n'avaient point ouï les dépositions des témoins, elles ne les avaient même pas lues ; elles prononcèrent le jugement sur la foi d'un compte

1. Comparez son journal de son procès dans l'Histoire, 220-421, avec la partie publiée par Prynne sous le titre de *Canterburies Doome*, 1646, et Rushworth, v. 772.

2. Voyez l'*Histoire de Laud*, 423.

3. *Journ.* 31 oct. 2, 11, 16 nov. *Hist. de Laud*, 432-140. Rush. v, 780.

Digitized by Google

partial rendu par leur avocat, qui n'avait pas prêté serment. Une telle façon de procéder, si subversive du droit et de l'équité, eût été hautement répréhensible dans toute cour ou classe d'hommes; elle méritait la plus sévère réprobation, dans une chambre dont les membres se proclamaient les champions de la liberté, et étaient actuellement en armes contre le souverain, pour défendre, prétendaient-ils, les lois, les droits et les libertés de la nation.

Pour hâter les lenteurs des pairs, les ennemis de l'archevêque eurent recours à leurs expédients ordinaires. Leurs émissaires déplorèrent les délais apportés à la punition des coupables, et le manque d'unanimité entre les deux chambres. On suggéra artificieusement comme remède, que les lords et les communes devaient siéger et voter ensemble, et une pétition, qui contenait ces différents sujets, fut rédigée et mise en circulation dans la ville pour obtenir des signatures. Ces manœuvres réveillèrent l'énergie des pairs. Ils menacèrent de punir tous les perturbateurs de la paix; ils répondirent avec dignité [28 nov.] à un insultant message des communes, et, sans s'inquiéter des clameurs de la populace, ils passèrent plusieurs jours à comparer les preuves des commissaires avec la défense de l'archevêque. Enfin [17 déc.], dans une séance de quatorze membres, la majorité le déclara coupable de certains actes, mais laissa aux juges à déterminer la qualité du délit. Ils répondirent avec circonspection, que rien de ce dont il avait été convaincu n'était trahison d'après la constitution, et que, quant aux lois du parlement, la chambre seule en était le juge compétent. Dans ces circonstances, les lords informèrent les communes que, tant que leurs consciences ne seraient point suffisamment éclairées, ellesse feraient « scrupule » de voter le bill d'attainder [1].

On était à la veille de Noël, et, pour prouver que la nation avait secoué le joug de la superstition, la fête fut convertie, par ordonnance des deux chambres, en un jour de jeûne et d'humiliation publique [2]. » Il y avait beaucoup de politique dans le fréquent retour de ces pratiques de dévotion. Les ministres, ayant reçu d'avance des instructions des meneurs patriotes, appropriaient leurs prières et leurs sermons aux circonstances, et ne

1. *Journ.* VII, 76, 100, 111.

2. *Journ.* 106. L'année d'avant, les commissaires écossais avaient « prêché fortement contre la superstition de Noël; » mais ils n'avaient réussi qu'à persuader aux deux chambres « de profaner cette fête en siégeant, à leur grande joie, et à la honte de quelques membres de l'assemblée. » Baillie, I, 411.

Digitized by Google

manquaient jamais de stimuler encore le fanatisme de leurs auditeurs. Dans l'occasion présente, les crimes de l'archevêque offraient à leur éloquence un thème attrayant, et le lendemain matin [26 déc.], les communes, prenant en considération le dernier message, confièrent à un comité le soin d'éclairer l'ignorance des lords. Dans une conférence [2 janvier 1645], on dit à ces derniers que les trahisons étaient de deux espèces; les trahisons contre le roi, créées par statut, et dont la connaissance appartenait aux cours inférieures, et les trahisons contre le royaume, considérées comme telles par le droit commun, et soumises au seul jugement du parlement; il n'y avait pas de doute que l'offense de Laud était une trahison de la seconde classe, et les deux chambres ne rempliraient point leur devoir, si elles ne lui infligeaient pas la punition qu'elle méritait. A la reprise de la question, plusieurs des lords se retirèrent; la plupart des autres se laissèrent persuader par le raisonnement des communes, et l'ordonnance d'attainder passa à une majorité de six membres seulement, si le rapport est exact [1].

L'archevêque se soumit avec résignation à sa destinée, et parut sur l'échafaud [10 janvier] avec une sérénité de visage et une dignité de maintien qui faisaient honneur à la cause pour laquelle il périssait. La peine cruelle de la trahison avait été, après quelques objections, commuée en décapitation, et le corps fut livré à ses amis pour être enterré [2]. Cette triste nouvelle fit une profonde impression sur Charles : cependant il parvint à y trouver une nouvelle source de consolation. Il avait partagé la faute de ses adversaires en consentant à la mort de Strafford, et il avait éprouvé autant qu'eux la juste vengeance du ciel. Mais il était innocent de la mort de Laud : ils en étaient exclusivement coupables, et il ne pouvait douter qu'ils n'en fussent prompte-

1. *Journ.* 125, 126. Communes, 26 déc. *Laud's troubles*, 452. Rush. v, 781-785. *Cyprianus Aug.* 528. Il paraît, d'après les journaux, qu'il y avait vingt lords à la chambre pendant le jour; mais on nous dit dans la « Courte relation » imprimée dans la seconde collection des *Somers' Tracts*, II, 287, que la majorité se composait des comtes de Kent, de Pembroke, de Salisbury et de Bolingbroke, et des lords North, Gray de Warke et Bruce. Bruce nia plus tard avoir voté. Selon Sabran, ambassadeur de France, la majorité fut de cinq sur neuf. Raumer. II, 332.

2. Plusieurs exécutions avaient précédé celle de l'archevêque. Macmahon, qui avait pris part au dessein de surprendre le château de Dublin, fut exécuté le 22 novembre; sir Alexander Carew, qui s'était engagé à rendre Plymouth au roi, le 22 décembre; et sir John Hotham et son fils, qui, se croyant maltraités par le parlement, avaient entamé un traité pour la reddition de Hull, le 1er et le 2 janvier. Lord Maguire les suivit le 20 février.

Digitized by Google

ment punis par l'abaissement de leur parti et le triomphe du trône [1].

Les ennemis mêmes de l'archevêque admettaient qu'il était savant et pieux, attentif à ses devoirs et irréprochable dans ses mœurs; d'un autre côté, ses amis ne pouvaient nier qu'il ne fût emporté et vindicatif, absolu dans ses opinions et inexorable dans ses inimitiés. Pour excuser sa participation aux mesures arbitraires du conseil, et son concours aux arrêts rigoureux de la chambre étoilée, il allégua qu'il n'avait qu'une seule voix parmi beaucoup d'autres, et qu'il était cruel de rendre un seul membre victime des fautes communes à tout le bureau. Mais on répliqua, avec une grande apparence de vérité, que, bien qu'il n'eût que sa voix, il était le premier; que son autorité et son influence gouvernaient les opinions de son souverain et de ses collègues, et qu'il ne devait pas s'attendre à échapper à la juste punition de ses crimes, parce qu'il avait eu l'adresse de rendre les autres ses complices. Cependant je suis d'avis que ce fut la haine religieuse, plus que la haine politique, qui le conduisit à l'échafaud, et que, si les zélateurs avaient pu oublier sa conduite comme archevêque, il aurait passé le reste de sa vie à la Tour. Il n'y avait, toutefois, que peu de différence sous ce rapport entre eux et leur victime. Ils étaient, de part et d'autre, également obstinés, également infaillibles, également intolérants. Tant que Laud fut au faîte de son pouvoir, les destitutions attendirent les ministres dissidents, et l'emprisonnement, l'amende et le pilori furent le lot certain des écrivains qui osaient fustiger les vices réels ou imaginaires de la prélature. Ses adversaires maintenant avaient le dessus, et ils exerçaient leur domination avec la même sévérité sur le clergé orthodoxe de l'établissement, et sur tous ceux qui osaient attaquer devant le public la nouvelle réforme de l'Eglise. Certes, le sentiment de leur propre intolérance aurait dû leur apprendre à regarder d'un œil indulgent les erreurs passées de leur adversaire tombé, et à épargner la vie d'un faible vieillard courbé sous le poids de soixante-douze années, et mis hors d'état par ses malheurs de s'opposer à leur volonté ou d'assister leurs ennemis [2].

1. Voyez sa lettre à la reine, le 14 janvier, dans ses Œuvres, 145.

2. Je n'ai pas cité l'imputation de chercher à introduire le papisme, parce qu'elle me paraît pleinement réfutée par l'ensemble de sa conduite et de ses écrits tant qu'il fut au pouvoir. Il y a pourtant quelque lieu de croire que dans la solitude de sa prison, et avec l'échafaud en perspective, il commença à avoir

Digitized by Google

CHAPITRE TROISIÈME.

Traité d'Uxbridge. — Victoires de Montrose en Ecosse. — Défaite du roi à Naseby. — Reddition de Bristol. — Charles cerné dans Oxford. — Mission de Glamorgan en Irlande. — Il est désavoué par Charles, mais il conclut une paix avec les Irlandais. — Le roi intrigue avec le parlement, les Ecossais et les indépendants. — Il s'enfuit à l'armée écossaise, — refuse les concessions demandées ; — est livré par les Ecossais.

Toutes les fois que les hommes risquent spontanément leur vie et leur fortune pour soutenir une cause particulière, ils ont coutume de mettre un grand prix à leurs services, et ils s'arrogent généralement le droit d'exprimer leurs opinions et de donner des conseils .Il arriva de là que les discussions et les animosités de la cour et de l'armée de l'infortuné monarque ne furent guère moins violentes ni moins dangereuses que celles qui divisaient les chefs parlementaires. Tous attendaient des places et des honneurs de la reconnaissance du souverain ; on ne pouvait faire aucune nomination qui ne trompât les espérances et n'excitât les murmures d'une foule de compétiteurs ; et les gens qui se croyaient négligés ou lésés faisaient retentir leurs plaintes, formaient des cabales, et souvent critiquaient ou faisaient échouer les plans les plus sensés. Quand Charles prit le parti tout naturel de retirer au lord Wilmot le commandement de la cavalerie, et au lord Percy celui de l'infanterie, il s'aperçut qu'il n'avait fait qu'aggraver le mal ; et le mécontentement de l'armée s'accrut encore par la nomination du prince Rupert, à qui son caractère sévère et impérieux avait attiré la haine générale, à la place de

une opinion plus favorable de l'Eglise catholique. Du moins je vois Rosetti s'enquérir du cardinal Barberini si, dans le cas où Laud s'échapperait de la Tour, le pape lui donnerait un asile et une pension à Rome. Il se contenterait de 1,000 couronnes. — Il quale, quando avesse potuto liberarsi dalle carceri, sarebbe ito volontieri à vivere e morire in Roma, contentandosi di mille scudi annui. — Barberini répondit que Laud avait une si mauvaise réputation à Rome, étant regardé comme la cause de tous les troubles de l'Angleterre, qu'il serait nécessaire préalablement qu'il donnât de bonnes preuves de son repentir, auquel cas il recevrait assistance, quoique cette assistance dût fortifier l'imputation qu'il y avait toujours eu des intelligences entre lui et Rome. « Era si cattivo il concetto, che di lui avevasi in Roma, cioè che fosse stato autore di tutte le torbolenze d'Inghilterra, che era necessario dasse primo segni ben grandi del suo pentimento. Ed in tal caso sarebbe stato ajutato ; sebene saria paruto che nelle sue passate resoluzioni se la fosse sempre intesa con Roma. » De l'extrait Ms. des papiers Barberini, fait par le chanoine Nicoletti peu après la mort du cardinal.

Digitized by Google

Ruthen, auquel, à cause de ses infirmités, on avait conseillé de se retirer[1].

Une autre source de contestations violentes naquit de l'importante question de la paix ou de la guerre, qui formait un sujet journalier de débats dans chaque société, et mettait les royalistes aux prises. Il y en avait (en petit nombre à la vérité, et principalement ceux à qui les deux chambres par leurs votes avaient interdit tout espoir de pardon) qui soutenaient que le roi ne devait pas poser les armes tant que la victoire ne l'aurait pas mis à même de faire la loi à ses ennemis. Mais les autres, rebutés des fatigues et des dangers de la guerre, et alarmés du séquestre actuel de leurs biens, et de la ruine qui menaçait leurs familles, aspiraient ardemment au retour de la paix. Ceux-ci, toutefois, se divisaient en deux partis : l'un qui laissait les conditions à la sagesse du monarque; l'autre qui non-seulement conseillait, mais de temps en temps parlait d'imposer une réconciliation n'importe à quelles conditions, prétendant qu'une fois rétabli sur le trône, le roi recouvrerait promptement toutes les prérogatives qu'il aurait perdues. Quant à Charles lui-même, il avait déjà trop souffert de la guerre, et avait devant les yeux une perspective trop triste, pour être indifférent sur cette question; mais, quoiqu'il fût maintenant disposé à faire des sacrifices que deux années auparavant il eût repoussés avec horreur, il était toujours résolu à ne jamais souscrire à des conditions incompatibles avec son honneur et sa conscience; et il était confirmé dans cette disposition d'esprit par les fréquentes lettres qu'Henriette lui écrivait de Paris, et où elle lui rappelait l'infamie dont il se couvrirait si, comme on le lui conseillait journellement, il livrait à la vengeance du parlement les évêques catholiques et les royalistes catholiques qui, se fiant à sa parole, avaient tout risqué pour ses intérêts[2]. Il venait d'assembler son parlement pour la seconde

1. Clarendon, II, 482, 513, 554.

2. C'est l'induction que j'ai tirée d'un examen soigneux de la correspondance entre Charles et sa femme dans ses OEuvres, p. 142-150. Quelques écrivains sont arrivés à une conclusion différente. Selon eux, il n'était pas sincère, et, sous prétexte de vouloir la paix, il était en réalité déterminé à continuer la guerre. Il est bien vrai qu'il se préparait à la reprise des hostilités; mais la raison qu'il en donne à la reine est satisfaisante : « L'improbabilité que ce traité actuel amène la paix, vu la grande et étrange différence (pour ne pas dire contradiction) qui existe entre les propositions des rebelles et les miennes et que je ne puis modifier les miennes, pas plus qu'ils ne voudront jamais modifier les leurs, tant qu'ils n'auront pas perdu l'espoir de l'emporter par la force. » p. 146. Je ne vois non plus aucune preuve que Charles fût, comme on l'a prétendu, gouverné par la reine : il prenait certainement ses résolutions sans la consul-

Digitized by Google

fois; mais il ne s'y présenta que peu de membres, et les inconvénients en furent plus grands que les avantages. On fit des motions blessantes pour les sentiments du roi et opposées à ses vues réelles; et, pour se délivrer des plus importuns de ses conseillers, il les envoya en un exil honorable, en les attachant à la personne de la reine pendant son séjour en France[1].

L'été précédent, le premier usage qu'il avait fait de chaque avantage successif, avait été de renouveler l'offre d'ouvrir une négociation pour la paix [4 juillet 1644]. Cette offre convainquit l'armée des dispositions pacifiques de son souverain, et elle rejeta sur le parlement, même aux yeux de ses propres partisans, le blâme de la continuation de la guerre. Enfin, après le troisième message, les chambres donnèrent à regret un consentement tardif [23 nov.]; mais ce ne fut point avant d'avoir reçu d'Ecosse les propositions votées antérieurement comme les seules bases d'une réconciliation durable, avant d'avoir approuvé les amendements suggérés par leurs alliés, et rempli les blancs de la spécification des actes du parlement à adopter, et des noms des royalistes à excepter de l'amnistie. Il était clair, pour tout homme intelligent de l'une ou l'autre armée, que poser de tels fondements de paix, c'était en réalité proclamer des hostilités perpétuelles[2]. Mais le roi, de l'avis de son conseil, consentit à en faire l'objet d'un traité dans un double but : pour découvrir si les chambres étaient résolues à n'admettre aucune modification à de si hautes prétentions, et pour éprouver s'il n'était pas pos-

ter, et si elle exprimait quelquefois son opinion, ce n'était pas plus que toute autre femme n'eût fait dans une situation semblable. « Je n'ai rien à dire, si ce n'est que vous ayez soin de votre honneur, et que si vous avez une paix, ce soit une paix durable; et s'il en arrive autrement, que vous n'abandonniez pas ceux qui vous ont servi, de crainte qu'ils ne vous abandonnent quand vous aurez besoin d'eux. Je ne vois pas non plus comment vous pouvez être en sûreté sans un régiment de gardes; pour moi, je ne crois pas pouvoir l'être, voyant leur malveillance pour moi et ma religion, dont j'espère que vous aurez également soin. Mais, à mon avis, la religion est la dernière chose sur laquelle vous deviez transiger; car si vous accordez la rigueur contre les catholiques, vous les dégoûterez de vous servir; et si ensuite il n'y avait point de paix, vous ne pourriez plus attendre de secours ni de l'Irlande ni d'aucun prince catholique, car ils croiraient que vous les abandonneriez après avoir fait vos affaires. » P. 142, 143.

1. Voyez les lettres dans les Œuvres de Charles, 142-148. « Je devrais bien m'attendre à être grondé par toi pour t'avoir laissé tourmenter par eux (Wilmot étant déjà là, Percy en route, et Sussex devant sous peu de jours se mettre en voyage), n'était que je sais que tu ne crains pas un peu de peine pour me délivrer d'un grand inconvénient. » Ibid. 150.

2. *Journ.* VII, 53. Les auteurs mêmes des propositions n'espéraient pas que le roi s'y soumît jamais. Baillie, II, 8, 43, 73.

Digitized by Google

sible de gagner une des deux factions, les presbytériens ou les indépendants, ou du moins d'accroître leur désunion en leur fournissant de nouvelles causes de discorde[1].

Les commissaires des deux partis se réunirent à Uxbridge, dans les quartiers parlementaires [30 janvier]. Ceux du parlement avaient ordre de ne pas se départir de la substance des propositions déjà votées; de se borner à montrer que leurs demandes étaient conformes à la raison, et par conséquent ne pouvaient se refuser, et d'insister pour que les questions de la religion, de la milice et de l'Irlande fussent débattues successivement, chacune pendant trois jours, et ainsi de suite à tour de rôle jusqu'à ce qu'il se fût écoulé vingt jours, époque à laquelle, si l'on n'était pas tombé d'accord, le traité prendrait fin. Ils demandaient que l'épiscopat fût aboli, et le directoire substitué au livre des prières communes; que le commandement de l'armée et de la marine fût remis aux deux chambres, et confié par elles à certains commissaires à leur nomination; et que l'armistice de l'Irlande fût rompu, et que les hostilités recommençassent immédiatement. Les commissaires du roi répondirent que sa conscience ne lui permettait pas de consentir au changement proposé du culte religieux, mais qu'il voulait bien consentir à une loi qui restreindrait la juridiction des évêques dans les limites les plus étroites, qui accorderait toute la tolérance raisonnable aux consciences timorées, et lèverait sur les biens de l'Eglise la somme de cent mille livres pour la liquidation de la dette publique; que, relativement à l'armée et à la marine, il était prêt à faire de grandes concessions, pourvu que la puissance du glaive dût, après une certaine période, revenir intacte à lui et à ses successeurs; et qu'il ne pouvait honorablement rompre le traité irlandais, qu'il avait, après mûre délibération, souscrit et ratifié. Une grande partie du temps se passa en débats sur les mérites comparatifs des formes épiscopales et presbytériennes du gouvernement de l'Eglise, et en accusations et récriminations contre les auteurs réels de la détresse et de la nécessité qui avaient amené la cessation d'armes de l'Irlande. Le vingtième

1. Charles alors en vint jusqu'à se laisser persuader de donner aux deux chambres le titre de « les lords et les communes assemblés au parlement d'Angleterre à Westminster, » au lieu de celui de « les lords et les communes du parlement assemblé à Westminster, » dont il s'était servi précédemment. *Journ.* VII, 91. Il dit qu'il ne l'eût pas fait, s'il eût pu trouver dans le conseil deux membres pour le soutenir. Œuvres, 144. *Mém. d'Evelyn*, II, *App.* 90. Ceci a été allégué, mais je ne vois pas avec quelle raison, comme preuve de son peu de sincérité dans le traité.

Digitized by Google

jour [22 févr.], rien n'avait été conclu. Une proposition de prolonger la négociation fut rejetée par les deux chambres, et les commissaires retournèrent à Londres et à Oxford. Les royalistes, toutefois, avaient découvert que Vane, Saint-John et Prideaux étaient venus à Uxbridge non pas tant pour traiter que pour espionner la conduite de leurs collègues, et qu'il existait une irréconciliable dissidence d'opinion entre les deux partis; les presbytériens voulant la restauration de la royauté, pourvu qu'elle s'accomplît sans aucun danger pour eux-mêmes, et avec l'établissement légal de leur culte religieux, tandis que les indépendants ne tendaient à rien moins qu'au renversement total du trône et à l'extinction des privilèges de la noblesse[1].

Les deux partis en appelèrent de nouveau à l'épée, mais avec une perspective bien différente; du côté des royalistes tout était sombre et triste, du côté du parlement tout était brillant et serein. Le roi était loin d'avoir retiré les avantages qu'il se promettait de la cessation d'armes en Irlande. Il n'osait pas rappeler le gros de son armée avant d'avoir conclu la paix avec les insurgés, et ceux-ci, le voyant dans l'embarras, combinèrent leurs demandes, qu'il ne savait comment accorder avec une offre de secours, qu'il ne se souciait pas de refuser. Ils réclamaient la liberté religieuse, le rapport de la loi de Poyning, une constitution parlementaire de leurs biens et une amnistie générale, avec cette exception, qu'une enquête serait faite sur tous les actes de violence et d'effusion de sang non conformes aux usages reconnus de la guerre, et que les coupables seraient punis selon leurs mérites, sans distinction de parti ni de religion. Ce fut le premier article qui présenta la principale difficulté. Les Irlandais s'appuyaient sur le précédent de l'Ecosse; ils ne demandaient que ce qui avait été concédé aux covenantaires; ils avaient certes autant de droit au libre exercice d'un culte qui était depuis des siècles le culte national, que les Ecossais en pouvaient avoir à l'établissement exclusif d'une forme de religion qui n'avait pas encore cent ans de date. Mais Charles, outre ses propres scrupules, craignait d'irriter les préventions de ses sujets protestants. Il savait que beaucoup de ses partisans regarderaient une telle concession comme un acte d'apostasie, et il conjura les députés irlandais de ne pas faire une demande qui devait lui être préjudiciable et par

1. Voyez *Journ.* VII, 163, 166, 169, 174, 181, 195, 211, 231, 239, 242-254. Clar. II, 578-600.

Digitized by Google

conséquent à eux-mêmes; qu'ils le missent d'abord en état de dompter leurs ennemis communs, qu'ils le missent en position « de les rendre heureux, » et il leur assurait, sur sa parole de roi, qu'il « ne tromperait pas leur juste attente [1]. » Mais ils n'étaient pas gens à se contenter de vagues promesses, qui pourraient plus tard s'interpréter selon qu'il conviendrait au roi, et Charles, pour rejeter l'odieux de la mesure sur ses conseillers irlandais, transporta la négociation à Dublin, où elle devait être continuée par le nouveau lord lieutenant, le marquis d'Ormond. Ce seigneur fut d'abord laissé à sa propre discrétion. Il fut ensuite autorisé à promettre la non-exécution des lois pénales pour le présent et leur rappel lors du rétablissement de la tranquillité, et enfin à stipuler pour leur rappel immédiat s'il ne pouvait autrement vaincre l'obstination des insurgés, ou dissiper leur méfiance. Le traité d'Uxbridge avait ouvert les yeux du monarque sur l'abîme qui s'ouvrait devant lui; il voyait « que le but de ses adversaires était une subversion totale de la religion et du pouvoir royal; » et il commanda à Ormond de conclure la paix à tout prix, pourvu qu'elle garantît les personnes et les propriétés des protestants irlandais, et le plein exercice de l'autorité royale dans l'île [2].

En Ecosse, une diversion inattendue, mais passagère, avait été faite en faveur de la cause royale. Les comtes, plus tard marquis d'Antrim et de Montrose, s'étaient rencontrés à la cour d'Oxford. Comme talents, Montrose ne le cédait qu'à peu d'hommes, comme ambition à aucun. Le lecteur sait qu'il avait premièrement combattu dans les rangs des covenantaires, mais ensuite il offrit ses services à Charles, et n'échappa qu'à grand'peine à la vengeance

1. Clar. *Rebellion irlandaise*, 25.

2. *Carte's Ormond*, II, *App.* xii, xiv, xv, xviii, III, cccxxxi. Il expose ainsi ses raisons au lord lieutenant : « Comme il est maintenant manifeste que les rebelles anglais ont, autant qu'il est en leur pouvoir, donné le commandement de l'Irlande aux Ecossais (ils avaient nommé Leslie, comte de Leven, commandant en chef de toutes les forces tant anglaises qu'Ecossaises en Irlande); que leur but est la subversion totale de la religion et du pouvoir royal, et que rien de moins ne les contentera et n'achètera la paix ici, je me crois obligé, en conscience, à ne pas laisser échapper les moyens de remettre ce royaume (s'il se peut) pleinement sous mon obéissance, et à ne pas perdre l'assistance que je puis espérer de mes sujets irlandais pour des scrupules qui, dans une situation moins urgente, pourraient raisonnablement m'arrêter..... Si la suspension de l'acte de Poyning pour les bills dont vous serez convenus entre vous là-bas et le retrait actuel des lois pénales contre les papistes par une loi suffisent, je ne regarderai pas le marché comme mauvais, pourvu qu'ils me prêtent franchement et vigoureusement leur assistance contre mes rebelles d'Angleterre et d'Ecosse, assistance pour laquelle aucune condition ne saurait être trop dure, si elle n'est pas contre la conscience et l'honneur. » OEuvres de Charles, 149, 150.

Digitized by Google

de ses ennemis. Maintenant qu'il était rendu à la liberté, il aspirait à la gloire de rétablir l'ascendant de la cause royale en Ecosse. D'abord tous ses plans furent déjoués par la jalousie ou la sagesse de Hamilton; mais Hamilton déchut par degrés dans l'estime du souverain, tandis que son rival s'y élevait [1]. Antrim, son compagnon, était faible et capricieux, mais fier de son importance imaginaire, et ardent à s'engager dans des entreprises pour lesquelles ni ses moyens ni ses talents n'étaient suffisants. Il avait échoué dans sa première tentative de surprendre le château de Dublin, et était deux fois tombé aux mains des Ecossais dans l'Ulster, et deux fois s'était échappé : cependant sa loyauté ou sa présomption n'était point rebutée, et il était venu à Oxford offrir une troisième fois ses services. Antrim et Montrose faisaient profession d'être les ennemis personnels du comte d'Argyle, nommé par les états d'Ecosse lieutenant du royaume, et ils dressèrent promptement un plan qui avait le double mérite de servir tout ensemble les intérêts du roi et leur vengeance particulière. Ayant obtenu la commission royale [2], Antrim se rendit dans l'Ulster, leva parmi ses vassaux onze ou quinze cents hommes, et les expédia à la côte opposée de l'Ecosse, sous le commandement de son parent Alaster Macdonald, surnommé Colkitto [3]. Ils débarquèrent à Knoydart [8 juillet]; la destruction de leurs vaisseaux à Loch Eishord, par une flotte ennemie, les priva des moyens de revenir en Irlande, et Argyle, avec une force supérieure, épiait avec soin leurs mouvements. Les royalistes écossais ne leur donnaient aucune aide : cependant Macdonald marcha jusqu'à Bade-

1. Lorsque Hamilton arriva à Oxford, le 16 décembre 1643, les royalistes écossais lui intentèrent plusieurs accusations que l'on peut voir avec ses réponses dans Burnet, *Mém.* 250-269. Charles ne se prononça pas; mais ses soupçons furent vivement excités par la déception que pratiqua Hamilton sur les lords du parti royal à la convention, et le secret qu'il leur fit des intentions réelles du roi. En conséquence, Hamilton fut arrêté et conduit au château de Pendennis, dans le Cornwall, où il resta prisonnier jusqu'à ce que la place fut prise par les forces parlementaires. Le frère de Hamilton, Lanark, reçut aussi la défense de paraître à la cour; et ayant eu avis qu'on voulait l'envoyer au château de Ludlow, il s'enfuit d'Oxford vers ses compatriotes de Londres, et de là retourna à Edimbourg. Son délit était d'avoir, comme secrétaire, apposé le cachet du roi à la proclamation du 24 août, qui appelait tous les Ecossais aux armes pour soutenir le nouveau covenant. Voyez p. 97.

2. Il était autorisé à traiter avec les catholiques confédérés pour dix mille hommes; si leurs demandes étaient trop élevées, à lever autant d'hommes qu'il pourrait et à les envoyer au roi; à obtenir un prêt de deux mille hommes qu'on débarquerait en Ecosse, et à offrir à Monroe, le commandant écossais, le rang de comte et une pension de 2,000 liv. par an s'il voulait se joindre avec son armée aux royalistes. 20 janv. 1644. *Clar. pap.* II, 165.

3. Mac Coll Keitache, fils de Coll le Gaucher.

Digitized by Google

noch, faisant beaucoup de mal aux covenantaires, mais exposé à succomber sous la multitude toujours croissante de ses ennemis. Dans l'intervalle [13 avril] Montrose, avec le rang de lieutenant général, avait déployé l'étendard royal à Dumfries, mais avec si peu de succès, qu'il revint à la hâte sur ses pas vers Carlisle, où par plusieurs actions hardies il rendit de tels services à la cause royale, qu'il reçut le titre de marquis de la reconnaissance du roi. Mais la funeste bataille de Marston-Moor [6 mai] l'engagea à tourner de nouveau ses pensées vers l'Ecosse; et ayant ordonné à ses troupes de se diriger sur Oxford, le troisième jour il s'éloigna en silence avec deux compagnons seulement, et atteignit bientôt après, déguisé en groom, le pied des monts Grampians. Là il reçut [1er août] des nouvelles de Macdonald et lui donna rendez-vous à Athole. Les deux chefs se virent au château de Blair, qui s'était rendu aux étrangers : Montrose prit le commandement, publia la commission royale et appela les clans voisins sous l'étendard de leur souverain. Les Ecossais, qui avaient dédaigné de servir sous un étranger, obéirent avec joie, et au grand étonnement des covenantaires, une armée sembla sortir de terre dans l'endroit le plus éloigné du danger; mais c'était une armée plus propre à une invasion de pillards qu'à une guerre permanente. Parfois elle s'élevait à plusieurs milliers d'hommes; aussi souvent elle se réduisait à la troupe primitive d'Irlandais commandés par Macdonald. Ceux-ci, n'ayant pas d'autre ressource que leur courage, restaient fidèles à leur vaillant capitaine dans toutes les vicissitudes de sa fortune : les montagnards écossais, songeant à mettre en sûreté leur butin, l'abandonnaient fréquemment pour fuir devant la masse supérieure de ses ennemis.

Le premier qui osa tenir tête aux royalistes sur le champ de bataille fut le lord Elcho, dont la défaite à Tippermuir donna aux vainqueurs la ville de Perth, avec une abondante provision de vivres et de munitions de guerre [1er sept.]. De Perth, ils marchèrent sur Aberdeen; le lord Burley s'enfuit avec son armée à la première charge [12 sept.], et vainqueurs et fuyards entrèrent en même temps dans la ville. Le sac en dura trois jours, le quatrième beaucoup de montagnards avaient disparu avec leur butin, et Argyle approchait avec une force supérieure [19 sept.]. Montrose, pour éviter l'ennemi, mena ses troupes à Banff, longea la rive droite de la Spey, franchit les montagnes de Badenoch, passa par l'Athole dans l'Angus, et après un détour de plusieurs centaines de milles, parvint au château de Fyvie, dont il s'empara

Digitized by Google

[28 oct.]. Là il fut atteint par les covenantaires, qu'il déconcertait depuis si longtemps par la rapidité et l'incertitude de ses mouvements. Mais toutes les tentatives pour forcer sa position au sommet d'une montagne furent repoussées, et lorsque les ennemis se retirèrent, il annonça aux siens son intention de chercher un asile plus sûr dans les Hautes-Terres. L'hiver commençait déjà à sévir, et ses alliés des Basses-Terres reculèrent devant la perspective effrayante qui s'offrait à eux ; mais Montrose lui-même, accompagné de ses plus fidèles partisans, gagna sans opposition les collines d'Athole.

La disparition des royalistes fut pour Argyle un sujet de joie. Licenciant son armée, il se retira, après une courte visite à Edimbourg, dans son château d'Inverary, où il se reposa en sécurité, connaissant bien les projets hostiles de Montrose, mais se fiant à l'épaisse barrière de neiges et de montagnes qui le séparait de son ennemi. Mais le général du roi pénétra [13 déc.] à travers ces Alpes désertes, força Argyle à se sauver en bateau sur le Loch-Tyne, et pendant six semaines assouvit sa vengeance sur les domaines et le clan du fugitif. A l'approche d'Argyle, avec onze cents hommes de troupes régulières, il se retira [28 janvier 1645]; mais soudain tournant à gauche, il traversa les montagnes, et sortant de Glennevis, il surprit à Inverlochy, dans le Lochabar, ceux qui le poursuivaient [2 fév.]. De sa galère, dans le Frith, Argyle vit l'attaque de l'ennemi, le choc des combattants et le massacre de la moitié au moins de son armée. Cette affaire mit le nord de l'Ecosse à la merci des vainqueurs. D'Inverlochy ils marchèrent sur Elgin et d'Elgin sur Aberdeen, ravageant en chemin les terres des covenantaires et brûlant leurs maisons. Mais à Brechin, Baillie arrêta leurs progrès avec une troupe nombreuse et régulière [23 mars]. Montrose tourna dans la direction de Dunkerd, Baillie marcha sur Perth. Le premier surprit l'opulente ville de Dundee [4 avril] : le second arriva à temps pour chasser les pillards, mais il les poursuivit en vain. Ils regagnèrent les monts Grampians, où en sûreté ils défièrent de nouveau toutes les forces de l'ennemi. Telle fut la campagne de Montrose, courte, mais pleine d'événements. Ses victoires, exagérées par les rapports, et embellies par l'imagination des auditeurs, jetèrent un éclat faible et trompeur sur la cause déclinante de la royauté. Mais elles ne rendirent pas d'autre service. Son passage fut celui d'un météore, brûlant tout dans sa course. Partout où il parut il fit beaucoup de mal, mais pas une conquête durable.

Digitized by Google

Il apprit aux covenantaires à trembler à son nom, mais il ne fit rien pour arrêter la ruine qui menaçait le trône et ses partisans[1].

L'Angleterre, au surplus, était la véritable arêne où la querelle devait se décider, et en Angleterre le roi se trouva bientôt hors d'état de lutter contre ses ennemis. Il possédait encore environ un tiers du royaume. D'Oxford sa domination s'étendait presque sans interruption jusqu'à l'extrémité du Cornwall. Les Galles du nord et du Sud, à l'exception des châteaux de Pembroke et de Montgomery, reconnaissaient son autorité, et l'étendard royal était encore déployé dans plusieurs villes des comtés du centre[2]. Mais son armée, sous le commandement nominal du prince de Galles, et sous le commandement réel du prince Rupert, était morcelée en une multitude de petites garnisons, et languissait dans un état d'insubordination fort alarmante. Les généraux, divisés en factions, osaient désobéir aux ordres du roi, et refusaient de servir sous un adversaire ou sous un rival; les officiers se livraient à toute sorte de débauches, les simples soldats vivaient à discrétion, et les troupes royales se rendaient plus terribles pour leur amis par leur licence qu'à leurs ennemis par leur valeur[3]. Leurs excès provoquèrent de nouvelles associations dans les comtés de Wilts, de Dorset, de Devon, de Somerset et de Worcester, connues sous le nom de clubistes, dont le premier objet était de protéger la propriété particulière, et de tirer une vengeance immédiate des pillards qui appartenaient à l'une ou l'autre armée. Ces associations furent encouragées et organisées par les gentlemen du voisinage; on rassembla pour leur usage des armes de toute espèce, et on les vit se réunir au nombre de quatre, six et même dix mille hommes. Leur confiance en leurs propres forces, et les suggestions de leurs chefs, leur apprirent à étendre leurs vues; elles invitèrent les comtés adjacents à suivre leur exemple, et parlèrent de mettre fin par la force à la guerre dénaturée qui dépeuplait le pays. Mais quoiqu'elles fissent profession d'observer la plus stricte neutralité entre les parties contendantes, leurs assemblées excitèrent une méfiance bien fondée chez les chefs parlementaires, qui, dès qu'ils le purent faire sans

1. Voyez Rushw. v, 928-932; vi, 228. Guthrie, 162-163. Baillie, ii, 64, 65, 92-95. Clar. ii, 606, 618. Wishart, 67, 110. *Journ.* vii, 566. Spalding, ii, 237.

2. Rushw. vi, 18-22.

3. Clar. ii, 604, 633, 636, 642. 661, 668. « Les gens de bien sont si scandalisés de l'horrible impiété de nos armées, qu'ils ne veulent pas croire que Dieu puisse bénir aucune cause remise à de telles mains. » Lord Culpeper à lord Digby. *Clar. Pap.* ii, 189. *Carte's Ormond*, iii, 396, 399.

Digitized by Google

danger, déclarèrent ces associations illégales, et ordonnèrent de les supprimer par la force armée [1].

D'un autre côté, l'armée du parlement avait été réorganisée selon l'ordonnance. Les membres des deux chambres avaient résigné leurs commissions, à l'exception d'un seul individu, l'homme même qui avait eu l'idée de la mesure, le lieutenant général Cromwell. Quelques écrivains ont donné ceci comme une preuve de la ruse consommée de cet aventurier, qui cherchait à écarter de sa route les gens qui se trouvaient entre lui et l'objet de son ambition; mais la vérité est que son maintien au commandement fut dû à une succession d'événements qu'il ne lui était pas possible de prévoir. Il avait été envoyé avec Waller pour s'opposer à la marche des royalistes dans l'ouest; à son retour, on lui ordonna d'empêcher la jonction de la cavalerie royale avec les forces que commandait le roi; puis il reçut la mission de protéger les comtés associés. Tandis qu'il était employé à ce service, le terme fixé par l'ordonnance approcha; mais Fairfax témoigna sa répugnance à se séparer d'un officier si expérimenté dans une telle crise, et les deux chambres consentirent à ce qu'il restât quarante jours de plus avec l'armée. Avant leur expiration, la grande bataille de Naseby avait été livrée : à raison de cette victoire, l'ordonnance fut suspendue trois mois en sa faveur, et plus tard, la même tolérance fut renouvelée aussi souvent qu'elle devint nécessaire [2].

Il était évident que l'armée n'avait rien perdu à l'exclusion des membres du parlement et à son changement d'organisation. Les commandants furent choisis parmi ceux qui s'étaient déjà distingués par l'éclat de leurs services et leur dévouement à la cause; les nouveaux régiments furent formés de soldats qui

1. Clar. II, 665. Whitelok, 4, 11, 15 mars. Rushw. VI, 52, 53, 61, 62. Mais le meilleur rapport sur les clubistes se trouve dans une lettre de Fairfax au comité des deux royaumes, conservée dans les Journaux des Lords, VII, 184. Ils portaient des rubans blancs pour se distinguer, empêchaient autant qu'ils pouvaient toutes hostilités entre les soldats des partis opposés, et rédigèrent deux pétitions dans les mêmes termes pour être présentées, l'une au roi, l'autre au parlement, où ils les priaient de conclure la paix, et en attendant de retirer du pays leurs garnisons respectives, et où ils s'engageaient à prendre possession des divers forts et châteaux, et à ne pas les rendre sans une commission collective du roi et du parlement. Fairfax fait observer que « leurs chefs, ou avaient été en service actif dans l'armée du roi, ou étaient connus pour favoriser son parti. Dans ces deux comtés, le Wilts et le Dorset, ils sont considérablement plus attachés à l'ennemi qu'au parlement. Je ne sais ce qu'ils pourront entreprendre. » Ibid. A la fin, les deux chambres déclarèrent toutes les personnes qui s'associeraient en armes sans autorité traîtres à la chose publique. *Journ.* VII, 549.

2. *Journ.* 27 fév. 10 mai. 16 juin. 8 août. Journ. des Lords, VII, 420, 535.

Digitized by Google

avaient servi sous Essex, Manchester et Waller, et on prit soin que la majorité des uns et des autres fût de cette classe de religionnaires nommés indépendants. Ces hommes étaient animés d'un enthousiasme dont nous ne saurions aujourd'hui nous faire une idée. Ils partageaient leur temps entre les devoirs militaires et la prière; ils chantaient des psaumes en allant à la charge; ils invoquaient le nom du Seigneur tout en tuant leurs ennemis. Le résultat montra que le fanatisme était un aiguillon plus puissant que la loyauté : les soldats du monarque ne furent pas de force contre les soldats de Dieu [1].

Charles fut le premier à entrer en campagne. Il partit d'Oxford à la tête de dix mille hommes, dont plus de la moitié était de la cavalerie ; le siége de Chester fut levé au seul bruit de son approche [7 mai], et Leicester, poste important au pouvoir du parlement, fut emporté au premier assaut [15 mai]. Fairfax avait paru [31] avec son armée devant Oxford, où il s'attendait à être introduit par un des partis de la ville ; mais l'intrigue échoua, et il reçut l'ordre [6 juin] d'aller à la recherche du roi [2]. Le soir du septième jour [13], son avant-garde atteignit l'arrière-garde des royalistes entre Daventry et Harborough. Fairfax et ses officiers accueillirent avec joie la perspective d'une bataille. Ils brûlaient de réfuter les railleries amères et les prédictions sinistres de leurs adversaires dans les deux chambres ; de prouver que l'union du zèle et du talent pouvait tenir lieu d'expérience, et d'établir, par une victoire sur le roi, la supériorité du parti indépendant sur le parti presbytérien. Charles, au contraire, avait des raisons suffisantes pour décliner un engagement. Ses troupes avaient été affaiblies par la nécessité de laisser une imposante garnison à Leicester, et plusieurs renforts étaient encore en marche pour rejoindre l'étendard royal [3]. Mais, en présence des Têtes Rondes, les Cavaliers n'écoutaient jamais les conseils de la prudence. Le lendemain matin, de bonne heure [14 juin], l'armée royale se

1. Essex, Manchester et Denbigh donnèrent à regret leur démission la veille du jour où l'ordonnance passa. Le premier mourut dans le cours de l'année suivante (14 sept.), et les chambres, par respect pour sa mémoire, assistèrent aux funérailles et en payèrent les frais sur le trésor public. Journ. des Lords, VIII, 508, 533.

2. Journ des Lords, VII, 429, 431.

3. Charles prévoyait si peu l'approche de l'ennemi que le 12 il s'amusait à chasser, et que le 13, à l'heure du souper, il écrivait au secrétaire Nicholas qu'il se mettrait en marche le lendemain matin, et qu'il se rendrait par Landabay et Melton à Belvoir, mais pas plus loin. Avant minuit, il avait résolu de combattre. Voyez sa lettre dans les *Mém. d'Evelyn*, II, *App.* 97.

Digitized by Google

forma en ligne à environ un mille au sud de Harborough. Elle attendit patiemment jusqu'à huit heures la charge de l'ennemi ; mais Fairfax refusa de quitter sa forte position près de Naseby, et le roi, cédant à l'importunité de ses officiers, donna l'ordre d'avancer. Le prince Rupert commandait la droite. L'ennemi s'enfuit devant lui ; six pièces de canon furent prises, et Ireton, général de la cavalerie parlementaire, fut blessé, et quelque temps prisonnier aux mains des vainqueurs [1]. Mais les leçons de l'expérience avaient été perdues pour Rupert. Il continua la poursuite avec son impétuosité caractéristique, et, comme à Marston-Moor, en s'éloignant du champ de bataille, il laissa Olivier Cromwell, à force d'habileté, remporter la victoire.

Ce commandant avait en tête un faible corps de cavalerie sous les ordres de sir Marmaduke Langdale. Des deux côtés, le combat fut soutenu avec une valeur opiniâtre; mais la supériorité du nombre permit au premier de prendre en flanc les royalistes, qui commencèrent à chanceler, et qui, enfin, tournèrent le dos et s'enfuirent. Cromwell arrêta prudemment la poursuite, et, laissant trois escadrons pour surveiller les fuyards, il dirigea le reste de ses forces sur les derrières de l'infanterie royale. Ce corps, qui n'était que de trois mille cinq cents hommes, avait jusqu'alors combattu avec la valeur la plus héroïque, et repoussé la ligne ennemie, à l'exception d'un régiment, jusque sur la réserve ; mais cette charge inattendue leur ôta tout courage ; ils jetèrent bas les armes, et demandèrent quartier. Charles, qui avait été témoin de leurs efforts et de leur danger, fit tout ce qu'il put pour les secourir ; il rassembla plusieurs corps de cavalerie, il se mit à leur tête, il leur cria de le suivre, il leur assura qu'un effort de plus déciderait la victoire; mais cet appel fut vain. Sourds à ses prières et à ses ordres, ils s'enfuirent, et le forcèrent de les accompagner. La poursuite continua avec un grand carnage, presque jusqu'aux murs de Leicester, et cent femmes, dont quelques-unes d'un rang distingué, furent passées au fil de l'épée, sous prétexte qu'elles étaient catholiques irlandaises. Dans cette funeste bataille, livrée près du village de Naseby, le roi perdit plus de trois mille hommes, neuf mille équipements, son parc d'artil-

1. Ireton était d'une ancienne famille du Nottinghamshire et se destinait au barreau. Il leva une compagnie de cavalerie pour le parlement au commencement de la guerre, et accepta une commission de capitaine dans l'armée qu'on venait de réorganiser. A la requête des officiers, Cromwell avait été nommé depuis peu général de la cavalerie, et à la requête de Cromwell, Ireton fut fait commissaire général sous lui. *Journ.* VII, 421. Rushw. VI, 42.

Digitized by Google

lerie, le bagage de l'armée, et de plus sa propre cassette, qui contenait des papiers particuliers de la plus haute importance. Le parlement en fit un extrait, qui fut publié avec des remarques, pour prouver à la nation la fausseté de Charles et la justice de la guerre [1].

Après cette désastreuse bataille, la campagne ne présenta guère plus que les derniers et faibles efforts d'un parti expirant. Parmi les royalistes, il se trouvait à peine un homme qui ne déclarât pas la cause désespérée, et, si quelques-uns faisaient une ombre de résistance, c'était plutôt dans l'espoir d'obtenir des conditions pour eux-mêmes que de servir les intérêts de leur souverain. Charles, quant à lui, supportait ses malheurs d'un air de magnanimité, que les esprits découragés de ses partisans traitaient d'obstination. Comme homme d'état, il reconnaissait que sa cause était sans espoir; comme chrétien, il soutenait que Dieu ne permettrait jamais que la rébellion prospérât; mais, quoi qu'il advînt, il agirait du moins comme l'honneur et la conscience lui commandaient d'agir; son nom ne parviendrait pas à la postérité comme le nom d'un roi qui avait abandonné la cause de Dieu, lésé les droits de ses successeurs, et sacrifié les intérêts de ses fidèles et dévoués adhérents [2]. De Leicester, il se retira à Hereford [3 juillet]; de Hereford au château de Ragland, résidence du loyal marquis de Worcester, et de là à Cardiff, afin de communiquer plus facilement avec le prince Rupert, qui était à

1. Pour cette bataille, voyez Clarendon, II, 655, Rushworth, VI, 42, et les *Journaux*, VII, 433-436. May assure qu'il n'y eut pas plus de trois cents hommes tués du côté du roi, et qu'il n'y en eut que cent du côté du parlement. Le nombre des prisonniers s'éleva à cinq mille. May, 77. La publication des papiers du roi a été sévèrement censurée par ses amis, et aussi chaudement défendue par les partisans du parlement. Si leur contenu était de nature à justifier la conduite de celui-ci, je ne vois pas pour quelle raison on pouvait s'attendre à ce qu'ils fussent supprimés. La seule plainte qu'on puisse raisonnablement faire, et qui semble fondée en fait, c'est que le choix des papiers pour l'impression ne fut pas loyal. Le contenu de la cassette resta pendant plusieurs jours au pouvoir des officiers; puis ils le soumirent à l'examen d'un comité de la chambre basse, sur l'avis duquel certains papiers furent choisis et envoyés aux lords, en leur suggérant de les communiquer aux citoyens dans la salle du commun. Mais les lords demandèrent à voir le reste : vingt-deux papiers de plus furent produits en conséquence; mais on reconnut en même temps qu'on en gardait toujours d'autres, parce qu'ils n'avaient pas encore été déchiffrés. Les papiers furent imprimés plus tard par ordre des communes, avec une préface qui en opposait certains passages aux déclarations antérieures du roi. *Journ.* 23, 26, 30 juin. 3, 7 juill. Lords, VII, 467, 469. Charles lui-même reconnaît que la publication ne contenait rien que d'authentique (*Mém. d'Evelyn*, *App.* 101); mais il prétend aussi que d'autres papiers, qui auraient servi à expliquer des passages douteux, avaient été supprimés à dessein. *Clar. Pap.* II, 187. Voyez Baillie, II, 136.

2. Rushw. VI, 132. Clar. II, 630.

Digitized by Google

Bristol. Chaque jour lui apportait les plus tristes nouvelles. Leicester s'était rendue [17 juin] presque à la première sommation; les troupes de Goring, le seul corps de royalistes qui méritât le nom d'une armée, avaient été défaites par Fairfax à Lamport [10 juillet]. Bridgewater, considérée jusqu'alors comme une forteresse imprenable, capitula après quelques jours de siége [23 juillet]; une chaîne de postes qui s'étendait de cette ville à Lime, sur la côte méridionale, coupa toute communication au Devonshire et au Cornwall, ses principales ressources, avec le reste du royaume; et qui pis est, les discussions qui régnaient entre ses officiers et ses partisans, dans ces comtés, ne purent être apaisées ni par la nécessité de pourvoir au salut commun, ni par la présence et l'autorité du prince de Galles [1]. Pour ajouter à ses embarras, ses trois forteresses du nord, Carlisle, Pontefract et Scarborough, qui, pendant dix-huit mois, avaient défié tous les efforts de l'ennemi, venaient de tomber, la première aux mains des Ecossais [28 juin], les deux autres dans celles du parlement [21-25 juillet]. Sous cette accumulation de malheurs, beaucoup de ses amis, et entre autres Rupert lui-même, jusqu'alors l'avocat déclaré de la guerre, le pressèrent de céder à la nécessité et d'accepter les conditions offertes par le parlement. Il répondit [31 juillet] qu'ils n'envisageaient la question qu'en soldats et en hommes d'état; mais qu'il était roi, et avait à accomplir des devoirs, dont aucun changement de circonstances, aucun pouvoir humain ne pouvaient le dispenser; qu'il avait à conserver l'Eglise, à protéger ses amis, et à transmettre à ses successeurs les droits légitimes de la couronne. Dieu était tenu de soutenir sa propre cause : il pouvait pour un temps permettre aux rebelles et aux traîtres de prospérer; mais il finirait par les humilier devant le trône de leur souverain [2]. Dans cette persuasion, il se représentait les choses merveilleuses qu'accomplirait la bravoure de Montrose en Ecosse, et il attendait chaque jour d'Irlande, avec impatience, l'arrivée d'une armée imaginaire de

1. Clar. II, 663 et suiv. Rushw. VI, 50, 55, 57. *Carte's Ormond*, III, 423.

2. Clar. II, 679. Journ. des Lords, VII, 667. Trois jours seulement avant son arrivée à Oxford, il écrivit (28 août) au secrétaire Nicholas, avec ordre de publier le contenu de sa lettre, que sa ferme détermination, par la grâce de Dieu, était de ne jamais céder, dans aucune circonstance possible, le gouvernement de l'Eglise aux papistes, aux presbytériens et aux indépendants, et de ne pas léser ses successeurs en diminuant le pouvoir ecclésiastique ou militaire que ses prédécesseurs lui avaient légué, ni abandonner la défense de ses amis, qui avaient risqué leur vie et leur fortune dans sa querelle. *Mém. d'Evelyn*, II, *App.* 104.

Digitized by Google

vingt mille hommes. Mais il fut bientôt arraché à ces rêves par l'accroissement rapide de la désaffection de la population qui l'entourait, et par le bruit que les Ecossais s'avançaient pour assiéger la ville de Hereford. Dè Cardiff, il traversa à la hâte le royaume jusqu'à Newark [21 août]. Apprenant que la cavalerie écossaise était à sa poursuite, il quitta Newark, fondit sur les comtés associés, ravagea les terres de ses ennemis, prit la ville de Huntingdon [24], et arriva enfin sain et sauf à sa cour d'Oxford [28]. Ce n'était pas que, dans cette expédition, il eût en vue aucun objet particulier. Toute son ambition, en errant de place en place, était d'éviter de tomber aux mains de ses ennemis avant l'hiver. Dans cette saison, la rigueur du temps le protégerait suffisamment, et il ne doutait pas que, pour le printemps, les victoires de Montrose, la pacification de l'Irlande et la compassion de ses alliés étrangers ne le missent en état de reprendre les hostilités avec une puissante armée, et de plus flatteuses espérances de succès[1].

A Oxford, Charles apprit la victoire remportée à Kilsyth, aux environs de Stirling, par Montrose, qui, s'il avait été forcé de se retirer de Dundee, était encore en état de maintenir sa supériorité dans les Hautes Terres [9 mai]. Le premier qui osa se mesurer avec le héros écossais fut le vieux général Hurry; mais l'agresseur s'enfuit du combat à Auldearn, et se sauva avec les faibles débris de ses troupes, dans les murs d'Inverness. A Hurry succéda, sans plus de bonheur, Baillie, le commandant en chef [2 juillet]. La bataille fut livrée à Alford, dans le comté d'Aberdeen; et il n'y eut guère que les principaux officiers et la cavalerie qui échappèrent au carnage. On rassembla une nouvelle armée de dix mille hommes; on passa quatre jours en jeûne et en prières; et l'armée de Dieu se mit en marche pour fouler aux pieds l'armée du roi. Mais la présomption du comité des états entrava l'expérience du chef, qui, se soumettant à leurs ordres, rangea son armée en bataille dans une position près de Kilsyth [15 aout]; sa cavalerie fut enfoncée par les royalistes à la première charge; l'infanterie prit la fuite sans coup férir, et environ cinq mille des fuyards périrent, dit-on, dans la poursuite, qui ne cessa qu'à quatorze ou vingt milles de là[2]. Cette journée mit

1. Clar. II, 677. Rushw. VI, 131. *Carte's Ormond*, III, 415, 416, 418, 420, 423, 427. Baillie, II, 152.

2. Ce fut probablement à cause de la chaleur de la saison que Montrose ordonna à ses hommes de quitter leurs plaids, — vestes molestiores, — et de com-

Digitized by Google

les Basses Terres à la merci du vainqueur. Glasgow et les comtés avoisinants sollicitèrent sa clémence; les citoyens d'Edimbourg lui envoyèrent les prisonniers qui avaient été condamnés pour leur fidélité à la cause royale; et beaucoup de seigneurs, accourant sous son étendard, acceptèrent des commissions pour lever des troupes au nom du souverain. A cette nouvelle [26 août], la cavalerie écossaise, qui avait déjà atteint Nottingham, revint vers la Tweed pour protéger son pays; et le roi, le troisième jour, quitta Oxford avec cinq mille hommes, pour chasser l'infanterie qui assiégeait Hereford. Elle n'attendit pas son arrivée, et il entra dans la ville au milieu des acclamations joyeuses des habitants [1].

Mais on ne laissa pas Charles jouir longtemps de son triomphe. Plein de confiance [10 sept.], il était parti de Hereford au secours de Bristol; mais au château de Ragland, il apprit que cette place était déjà au pouvoir de l'ennemi. Ce coup inattendu l'abattit tout à fait. Qu'un prince de sa famille, un officier dont la réputation de courage et de fidélité était sans tache, eût rendu, dans la troisième semaine du siége, une cité importante qu'il avait promis de défendre quatre mois, la chose lui paraissait incroyable. Son esprit était en proie aux soupçons et à la méfiance. Il ne savait s'il fallait attribuer la conduite de son neveu à la lâcheté, au découragement ou à la désaffectiom; mais il en prévoyait et déplorait la funeste influence sur le peu qu'il lui restait de serviteurs. Dans cette angoisse d'esprit, il révoqua la commission du prince [14 sept.] et lui commanda de quitter le royaume; il chargea le conseil de surveiller sa conduite et de le mettre en prison au premier signe de désobéissance; et il ordonna l'arrestation de son ami, le colonel Legge, et le remplaça par sir Thomas Glenham, comme gouverneur d'Oxford. « Dites à mon fils, » écrit-il à Nicholas, « que je serai moins peiné » d'apprendre qu'il a été frappé à la tête, que de lui voir faire » une action aussi basse que la reddition des château et fort de » Bristol à des conditions pareilles [2]. »

battre en chemise; ordre qui a donné naissance à plusieurs exagérations et conjectures bizarres. Voyez Carte, IV, 538.

1. Rushw. VI, 230. May. Guthrie, 194. Baillie, II, 156, 157, 273. Cette défaite embarrassa la théologie de ce savant homme : « J'avoue que je suis étonné, et ne puis voir, de manière à satisfaire mon esprit, les raisons de la conduite de Dieu envers ce pays... Ce qu'a en vue le Seigneur, en nous humiliant si bas et de sa propre main contre toute attente des plus clairvoyants, j'avoue que je ne le sais pas. » Ibid.

2. Clarend. II, 693. Rushw. VI, 66-82. *Journ.* VI, 581. Ellis, III, 311. *Mém. d'Evelyn*, II, *App.* 108. Le soupçon sur la fidélité de Legge fut inspiré au roi

Digitized by Google

Tandis que le roi gémissait ainsi sur la perte de Bristol, il recevait d'Ecosse une nouvelle encore plus désastreuse. La victoire de Kilsyth avait dispersé l'armée royale. Les Gordon et leurs troupes étaient retournés chez eux ; Colkitto avait ramené les habitants des Hautes Terres dans leurs montagnes ; Montrose, avec le reste, qui n'était que de six cents hommes, avait gagné les frontières pour attendre l'arrivée des troupes anglaises que Charles avait promises, mais n'avait point envoyées. Dans l'intervalle, David Leslie avait été détaché de l'armée écossaise en Angleterre, avec quatre mille hommes de cavalerie [6 sept.]. Il traversa la Tweed, se dirigea vers le nord comme s'il voulait s'interposer entre l'ennemi et les Hautes Terres ; puis il revint tout à coup le surprendre dans son retranchement de Philipshaugh. Montrose passa la nuit à Selkirk, à préparer des dépêches pour le roi : Leslie, qui était caché à peu de distance, franchissant l'Etrick au point du jour, à la faveur d'un brouillard épais, chargea à l'improviste le camp des royalistes, qui étaient en pleine sécurité sur le Haugh [13 sept.]. Leur chef, avec sa garde à cheval, vola à leur secours ; mais, après un effort chevaleresque mais superflu, il fut forcé de se retirer et de les abandonner à leur destinée. La plus grande partie s'était formée en corps compacte, et ils tinrent l'ennemi en échec, jusqu'à ce que leur offre de se rendre à condition eût été acceptée. Mais alors les ministres demandèrent hautement leur tête ; ils déclarèrent la capitulation coupable et par conséquent nulle ; et ils eurent la satisfaction de voir massacrer de sang-froid tous les prisonniers. Des seigneurs et gentilshommes qui avaient fui avec Montrose, beaucoup aussi furent pris, et de ceux-là peu échappèrent aux mains du bourreau. Quant à Montrose, il se fraya un chemin jusqu'aux Hautes Terres, où il leva de nouveau l'étendard royal, et avec une petite troupe et une réputation bien diminuée, il continua de braver ses ennemis. Enfin, obéissant aux messages réitérés du roi, il congédia ses troupes, et se retira à regret sur le continent [1].

par Digby. Charles voulut bien qu'on s'assurât de lui, mais refusa de le croire coupable sans de meilleures preuves. Ibid. 111.

1. Rushw. vi, 237. Guthrie, 201. *Journ.* vi, 584. Wishart, 203. Baillie, ii, 164. Ils tuèrent aussi toutes les femmes et tous les enfants trouvés sur le Haugh, et quelques jours après ils en noyèrent environ quarante de plus, qui avaient été arrêtés par les gens du pays, en les jetant par-dessus le pont près de Linlithgow, dans l'Avon. Le parlement écossais sanctionna ces barbaries par une ordonnance du 23 décembre, portant « que les prisonniers irlandais faits à et après Philiphaughe, dans toutes les prisons du royaume, seraient exécutés sans assises ni procès, conformément au traité entre les deux royaumes. » Balfour,

Digitized by Google

La défaite de Montrose à Philipshaugh fit évanouir les brillantes espérances par lesquelles le roi s'était consolé de ses pertes précédentes; mais l'activité de ses ennemis ne lui laissa pas le loisir de s'abandonner à sa douleur; ils s'étaient déjà logés dans les faubourgs de Chester, et menaçaient de le priver de cette place, le seul port par lequel il pût maintenir des communications avec l'Irlande. Il se hâta d'aller la secourir, et fut suivi à une journée de distance par Pointz, officier parlementaire. L'intention du roi était que deux attaques, l'une de la ville, l'autre de la campagne, fussent faites simultanément sur le camp des assiégeants; et dans cette vue, il laissa la plus grande partie de la cavalerie royale à Routenheath, sous les ordres de sir Marmaduke Langdale, tandis qu'il entrait lui-même dans Chester avec le reste, au tomber de la nuit. Il se trouva que Pointz méditait une tentative semblable à l'aide des assiégeants, sur les troupes de Langdale; et dans la position singulière des armées, les plus singulières vicissitudes de la fortune signalèrent le jour suivant. Le matin, de bonne heure [23 sept.], les royalistes repoussèrent les troupes de Pointz; mais un détachement du camp rétablit le combat, et les força de se retirer sous les murs de la ville. Là, à l'aide des gardes du roi, ils reprirent le dessus, mais ils se laissèrent entraîner par la chaleur de la poursuite dans des défilés dont les haies étaient garnies de fantassins qui les jetèrent dans un désordre irréparable. Six cents cavaliers périrent dans l'action, plus de mille obtinrent quartier, et le reste fut dispersé de tous côtés. La nuit suivante, Charles se retira à Denbigh, rassembla les fuyards autour de lui, et évitant adroitement Pointz, courut à Bridgenorth [31 sept.], où il fut rejoint par son neveu Maurice, qui venait de la garnison de Worcester [1].

Le seul conseiller intime qui accompagnât le roi dans cette expédition était le lord Digby. Ce seigneur, malheureusement pour les intérêts de son souverain, avait encouru la haine de son parti; des uns, à cause de son inimitié contre le prince Rupert; des officiers généraux, parce qu'ils supposaient qu'il gouvernait l'esprit du roi, même dans les questions militaires; et

III, 341. Thurloe, I, 72. L'année suivante, la garnison de Dunavertie, au nombre de trois cents hommes, se rendit à David Leslie, « à la merci du royaume. » — « Ils furent passés au fil de l'épée, » dit Turner, « jusqu'au dernier fils de mère, excepté un jeune homme, Machoul, dont je demandai la vie. » *Mém. de Turner*, 46, aussi 48.

1. Clar. II, 712. Thurloe, I, 73. Rushw. VI, 117. *Journ.* VI, 608.

Digitized by Google

de ceux qui désiraient la paix, parce qu'on attribuait à ses avis l'obstination de Charles à continuer la guerre. L'opinion générale était que le roi devait fixer ses quartiers d'hiver à Worcester; mais Digby, qui ne se souciait pas d'être enfermé pendant quatre mois dans une ville dont le frère de Rupert était gouverneur, lui persuada de gagner Newark, son asile habituel [4 oct.]. Là, voyant que le mécontentement augmentait parmi les officiers, il se sépara de son souverain [12], mais pour aller remplir une mission importante et honorable. La cavalerie du nord, qui montait encore à quinze cents hommes, se laissa persuader par Langdale de tenter une jonction avec le héros écossais, Montrose, et d'accepter Digby comme commandant en chef. Le premier fait d'armes du nouveau général fut la dispersion complète de l'infanterie parlementaire dans le voisinage de Doncaster. Mais au bout de quelques jours, ses troupes furent dispersées à leur tour par le colonel Copley à Sherburne. Elles se rallièrent à Skipton, se frayèrent un passage par le Westmoreland et le Cumberland, et pénétrèrent jusqu'à Dumfries [15 oct.], mais sans recevoir nulle part des nouvelles de leurs amis d'Ecosse. Retournant aux frontières elles se débandèrent près de Carlisle, les soldats retournant chez eux, les officiers se transportant à l'île de Man. Langdale resta à Douglas; Digby se rendit auprès du marquis d'Ormond en Irlande [1].

Charles, pendant son séjour à Newark, éprouva qu'avec son bonheur il avait perdu son autorité. Ses deux neveux, lord Gerard, et environ vingt autres officiers, entrèrent dans sa chambre, et en termes grossiers et insultants l'accusèrent d'ingratitude pour leurs services, et d'injuste partialité pour le traître Digby. Le roi ne fut pas maître de sa colère, et avec plus de chaleur qu'on ne lui en avait vu montrer dans aucune autre occasion, il leur ordonna de s'éloigner pour toujours de sa présence. Ils se retirèrent, et le lendemain matin ils reçurent des passe-ports pour aller où il leur plairait [29 oct.]. Mais il était temps pour le roi lui-même de partir. Les forces de l'ennemi se multipliaient autour de Newark, et les Ecossais s'avançaient pour se joindre au blocus. Dans le silence de la nuit [3 nov.], il s'enfuit avec cinq cents hommes à Belvoir-Castle; de là, à l'aide de guides expérimentés, il passa à travers les nombreux postes de l'ennemi, et le surlendemain [5 nov.] il atteignit, pour la dernière fois, les murs d'Oxford. Encore, s'il y était en sûreté, il le devait à la politique

1. Clar. *Hist.* II, 714. *Clar. Pap.* II, 199. Rushw. VI, 131.

Digitized by Google

du parlement, qui jugeait plus prudent de réduire les comtés de Devon et de Cornwall, principal asile de ses partisans. Dans ce dessein, Fairfax, avec la grande armée, mit le siége devant Exeter : Cromwell avait depuis longtemps balayé les garnisons royales entre cette ville et la métropole [1].

Le lecteur aura fréquemment remarqué avec quelle impatience le roi attendait d'Irlande l'arrivée d'un secours militaire. Il est temps de signaler l'intrigue sur laquelle il fondait ses espérances, et les causes qui amenèrent son désappointement. Tous ses efforts pour conclure une paix avec les insurgés avaient échoué contre l'obstination des anciens Irlandais, qui exigeaient comme condition indispensable l'établissement légal de leur religion [2]. Les catholiques, alléguaient-ils, étaient le peuple de l'Irlande ; ils avaient reconquis un grand nombre des églises qui, moins d'un siècle avant, avaient été enlevées à leurs pères ; et ils ne pouvaient en honneur et conscience les remettre à des gens qui professaient une autre religion. Charles avait nourri l'espoir que le lord lieutenant trouverait quelque moyen de satisfaire à leur demande sans compromettre le caractère de son souverain [3]; mais les scrupules ou la prudence d'Ormond le forcèrent de chercher un ministre moins timide ou plus accommodant, et il en trouva bientôt un dans le lord Herbert, catholique et fils du marquis de Worcester. Herbert avait le plus profond dévouement pour son souverain. Il avait vécu vingt ans avec lui sur un pied d'intimité ; son père et lui avaient dépensé plus de deux cent mille liv. st. pour soutenir la cause royale ; et tous deux avaient annoncé à plusieurs reprises et publiquement leur détermination de vivre ou périr avec le trône. Le roi lui expliqua donc ses embarras, ses vues et ses desirs. Si bas qu'il fût tombé, il lui restait encore une ressource suffisante dans les deux armées d'Irlande. Avec elles, il pouvait tenir tête à ses ennemis et rétablir son autorité. Mais malheureusement il était privé de cette assistance puissante et nécessaire par l'obstination des catholiques irlandais, dont les demandes étaient telles que, les accorder publiquement, ce serait perdre l'affection et l'appui de tous les protestants de ses états. Il ne savait qu'un moyen d'éluder la difficulté, c'était d'employer un

1. Clar. II. 719-723. Rushw. VI, 80-95. *Journ.* 671, 672.

2. Relation Ms. de Rinuccini.

3. Voyez la correspondance dans *Carte's Ormond*, II, *App.* XV, XVIII, XX, XXII ; III, 372, 387, 401. OEuvres de Charles, 155.

Digitized by Google

ministre secret et confidentiel, dont le crédit auprès des catholiques donnerait du poids à ses assurances, et dont la loyauté ne refuserait d'encourir ni danger ni disgrâce pour l'avantage de son souverain. Herbert offrit avec empressement ses services. Il fut convenu qu'il négocierait avec les confédérés l'assistance immédiate d'une armée de dix mille hommes ; qu'en récompense de leur bonne volonté à servir le roi, il leur ferait certaines concessions relatives à la religion; qu'elles seraient tenues secrètes tant que leur publicité paraîtrait devoir porter préjudice aux intérêts du roi; et que dans le cas où on les découvrirait, Charles serait libre de désavouer les démarches de Herbert, jusqu'à ce qu'il se trouvât en position de dédaigner les plaintes et la malveillance de ses ennemis [1].

A cet effet, Herbert (créé alors comte de Glamorgan) fut muni 1° d'une commission [2 janv.] pour lever des hommes, battre monnaie et employer les revenus de la couronne à leur entretien; 2° d'une autorisation [12 mars] d'accorder à certaines conditions aux catholiques d'Irlande les concessions qu'il n'était pas prudent pour le roi ou le lieutenant de faire ouvertement; 3° d'une promesse de Charles de ratifier tous les engagements que son envoyé pourrait conclure, même s'ils étaient contraires aux lois; 4° et de différentes lettres pour le pape, le nonce et les divers princes dont on pouvait espérer des subsides. Mais on prit soin qu'aucun de ces documents ne vînt à la connaissance du conseil. La commission ne fut pas scellée de la manière ordinaire : les noms des personnes auxquelles elles étaient adressées n'y étaient point insérés, et tous les papiers péchaient contre la forme à plusieurs égards, afin que le roi eût un prétexte plausible d'en nier l'authenticité en cas de découverte prématurée [2].

Glamorgan partit pour sa mission chevaleresque, et, après s'être tiré de mainte aventure, il aborda sain et sauf en Irlande. Qu'il ait communiqué la substance de ses instructions à Ormond, on n'en saurait douter; et si, dans le nombre de ses démarches ultérieures, il y en eut qui restèrent ignorées du lord lieutenant, cette ignorance était affectée et volontaire [3]. A Dublin, tous deux prirent part à la négociation avec les députés catholiques. De Dublin, Glamorgan se rendit à Kilkenny, où le conseil suprême,

1. *Clar. Pap.* II, 201.
2. Voyez les autorités dans la note (C).
3. Voyez les mêmes.

Digitized by

satisfait de ses pouvoirs et encouragé par les avis d'Ormond, conclut avec lui un traité [25 août] par lequel il était stipulé que les catholiques jouiraient de l'exercice public de leur religion, et conserveraient toutes les églises et les revenus des églises qui n'étaient point actuellement au pouvoir du clergé établi, et qu'en retour ils fourniraient au roi, pour un certan jour, un corps de dix mille hommes armés, et consacreraient deux tiers des revenus ecclésiastiques à son service durant la guerre [1].

A la surprise de tous ceux qui n'étaient point dans le secret, le traité public se reprit avec une facilité inattendue. Le seul point en discussion, entre le lord lieutenant et les députés, était relatif à leur demande d'être relevés, par acte du parlement, de toutes peines pour célébration du service divin et administration des sacrements d'après toute autre forme que celle de l'église établie. Ormond se doutait de leur objet ultérieur ; il s'alarma, et insista sur une clause portant que cet article ne serait point censé s'étendre aux services célébrés et aux sacrements administrés dans les églises cathédrales ou paroissiales. Après des discussions réitérées, on suggéra deux expédients : l'un qu'à l'article contesté on en substituerait un autre portant que toute concession relative à la religion que le roi pourrait accorder par la suite serait considérée comme faisant partie du présent traité ; l'autre, qu'il ne serait pas du tout question de religion, mais que le lieutenant signerait un engagement privé de ne pas inquiéter les catholiques dans la possession des églises qu'ils occupaient en ce moment, mais laisserait la question à la décision d'un parlement libre. Les deux parties y consentirent [11 nov.], et les députés retournèrent à Kilkenny soumettre le résultat des conférences au jugement de l'assemblée générale [2].

1. Le docteur Leyburn, qui fut envoyé par la reine en Irlande en 1647, nous dit, sur l'autorité du nonce et de l'évêque de Clogher, « que my lord de Worcester (Glamorgan) était prêt à justifier qu'il avait exactement suivi ses instructions, et particulièrement celle relative au lord lieutenant, qu'il avait instruit de toutes ses transactions avec les Irlandais, ce dont il pouvait exhiber la preuve. » Birch, *Enquête*, 322. Et on n'en doutera pas si l'on fait attention à la lettre d'Ormond à lord Muskerry du 11 août, juste après l'arrivée de Glamorgan à Kilkenny, dans laquelle, parlant de Glamorgan, il lui assurait, et par lui au conseil des confédérés, qu'il ne connaissait « aucun sujet en Angleterre sur la faveur et l'autorité duquel auprès de Sa Majesté ils pussent mieux compter que sur celles de sa seigneurie, ni... avec qui il (Ormond) serait plus vite d'accord dans l'intérêt de ce royaume » (Birch, 62) ; et à une autre à Glamorgan, du 11 février, dans laquelle il dit : « Votre seigneurie peut suivre en toute sécurité le chemin qu'elle s'est tracé pour servir le roi, sans crainte d'interruption de ma part, pas même une question sur les moyens que vous employez. » Ibid. 163. Voyez aussi une autre lettre, du 6 avril, dans Leland, III, 283.

2. Comparez Carte, I, 548, avec *Vindiciæ, Cath. Hib.* II, 13.

Digitized by Google

Mais avant ceci, le traité secret conclu avec Glamorgan, et qui n'avait été confié qu'aux principaux membres du conseil, était venu par hasard à la connaissance du parlement. Vers le milieu d'octobre [17], l'archevêque titulaire de Tuam fut tué dans une escarmouche entre deux partis d'Ecossais et d'Irlandais, près de Sligo; et dans la voiture du prélat on trouva des duplicata de toute la négociation. La découverte fut tenue secrète; mais à Noël, Ormond reçut d'un de ses amis la copie de ces importants papiers, avec l'avis que les originaux étaient depuis quelques semaines au pouvoir du comité des deux nations à Londres. Il était évident qu'il fallait prendre sur-le-champ quelque mesure décisive pour sauver la réputation du roi. Un conseil fut convoqué. Digby se plaignit de la présomption de Glamorgan d'avoir négocié le traité sans autorisation du souverain, ni participation du lord-lieutenant; et ce seigneur fut enfermé étroitement au château, comme suspect de haute trahison. Le conseil expédia à Charles un rapport à ce sujet, et Digby, qui s'était considéré comme ministre confidentiel, et regardait le secret qu'on lui avait gardé comme un affront personnel, exprima son sentiment avec une chaleur et une liberté qui ne fut pas des plus agréables au roi[1].

L'infortuné monarque était toujours à Oxford, faisant de nouveaux plans et nourrissant de nouvelles espérances. Les dissensions de ses adversaires avaient pris un caractère de violence et d'importance qu'elles n'avaient jamais eu auparavant. Les Ecossais, irrités de l'opposition systématique des indépendants et des délais affectés du parlement, et voyant la justice de leur réclamation sur la ligue solennelle et le covenant confirmée par les serments des deux nations, insistèrent sur l'établissement légal du presbytérianisme et sur la prohibition exclusive de tout autre culte. Ils dominaient toujours dans le synode des théologiens; ils étaient secondés par le grand corps des ministres de la capitale et par un nombreux parti de citoyens; et ils invoquèrent avec confiance l'aide de la majorité des deux chambres, ainsi que celle de leurs frères de la même croyance religieuse. Mais leurs

1. Rushw. VI, 239, 240. *Carte's Ormond*, III, 436-440. « Vous ne croyez pas, » écrit Hyde au secrétaire Nicholas, « que my lord Digby connût la commission et négociation en Irlande de my lord Glamorgan. Je suis convaincu que non; car il me montra les copies des lettres qu'il avait écrites au roi à ce sujet, qu'il eût été de bon goût de ne point écrire, et qui, je crois, ne lui seront pas pardonnées par ceux dans l'intérêt desquels elles furent écrites. » *Clar. Pap.* II, 346.

Digitized by Google

adversaires, gens d'une puissante intelligence et d'une invincible énergie, avaient pour eux les épées et les mérites d'une armée victorieuse. Cromwell avait écrit du champ de bataille de Naseby pour exprimer l'espoir que les hommes qui avaient remporté une victoire si glorieuse auraient la permission de servir Dieu selon leur conscience. Fairfax, dans ses dépêches, plaidait continuellement en faveur de la tolérance. Seldon et Whitelock avertissaient leurs collègues de prendre garde d'établir parmi eux la tyrannie d'une église presbytérienne; et beaucoup de membres des deux chambres commençaient à soutenir que le Christ n'avait institué aucune forme particulière de gouvernement d'église, mais qu'il l'avait laissée à régler dans les limites convenables par l'autorité de l'état[1]. Leurs altercations d'ailleurs ne se bornaient point aux matières religieuses. L'abaissement de la cause royale avait élevé les espérances des chefs anglais. Ils ne déguisaient plus leur méfiance des projets de leurs alliés d'Ecosse ; ils les accusaient d'usurper la souveraineté de l'Angleterre en mettant des garnisons dans Belfast, Newcastle et Carlisle, et ils se plaignaient que leur armée ne servît qu'à piller les habitants sans défense. Les Ecossais répondirent avec hauteur que l'occupation des forteresses était nécessaire à leur propre sûreté; et que, si parfois les soldats avaient commis des désordres, le blâme devait en être attribué à la négligence ou à la parcimonie de ceux qui avaient manqué à fournir les subsides auxquels ils étaient tenus par traité. Les commissaires anglais firent des remontrances au parlement d'Ecosse, ceux d'Ecosse au parlement d'Angleterre ; les accusations furent réciproquement faites et repoussées d'un ton d'amertume et de défi ; et les événements de chaque jour semblaient annoncer une prompte rupture entre les deux nations. Jusqu'alors la conviction de leur dépendance mutuelle avait endormi leurs anciennes animosités; l'éloignement du danger commun en reveilla l'activité[2].

A un esprit comme celui de Charles, ardent à multiplier les expériences et porté à croire les choses improbables, la position hostile de ces partis ouvrait un nouveau champ d'intrigue. Il se persuada qu'en en gagnant un, il serait à même de les détruire

1. Baillie, II, 111, 161, 169, 183. Rushw. VI, 46, 85. Whitelock, 69, 172. *Journ.* VII, 434, 476, 620.

2. *Journ.* VII, 573, 619, 640-643, 653, 668, 689, 697, 703; VIII, 27, 97. Baillie, II, 161, 162, 166, 171, 185, 188.

Digitized by Google

tous deux[1]. Il tenta donc les indépendants par des promesses d'amples récompenses et de tolérance illimitée; et en même temps il tâcha de se concilier les Ecossais par des protestations de son empressement à accéder à toutes les conditions compatibles avec son honneur et sa conscience. Leurs commissaires à Londres avaient déjà fait des ouvertures d'accommodement à la reine Henriette à Paris [août 1645], et le monarque français, à l'instigation de cette princesse, avait confié à Montreuil la mission délicate de négociateur secret entre eux et leur souverain. Charles sut par Montreuil que les Ecossais lui donneraient asile dans leur armée et se déclareraient en sa faveur s'il voulait consentir aux trois demandes qui lui avaient été faites lors du traité d'Uxbridge; proposition qu'Henriette et la reine régente de France jugeaient assez modérée dans les circonstances présentes, pour qu'il dût l'accepter avec ardeur et reconnaissance. Mais le roi, dans son jugement, donna la préférence à un projet d'accommodement avec les indépendants, parce qu'ils ne demandaient que la tolérance, tandis que les Ecossais voulaient imposer leur croyance aux autres; et il ne sembla pas comprendre ce fait important, que les derniers voulaient du moins l'accepter pour leur roi, tandis que les premiers ne visaient pas à moins qu'à l'entière subversion de son trône[2].

D'Oxford, il avait envoyé plusieurs messages au parlement [5-6-15-26-29 déc. 15-17 janv. 1646], dans l'un desquels il demandait des passe-ports pour des commissaires, ou un libre et sûr accès pour lui-même. A tous on répondit par un refus, donnant pour raison qu'il avait profité de l'occasion que lui offraient les anciens traités pour tenter la fidélité des commissaires, et qu'il était dangereux de lui accorder de nouvelles facilités pour conduire de semblables intrigues. La décence néanmoins exigeait qu'en retour les deux chambres fissent leurs propositions, et on résolut de lui soumettre certains articles qu'il approuverait ou rejetterait immédiatement et sans donner de motifs. Les Ecossais se prononcèrent en faveur des trois propositions primitives; mais leurs adversaires y introduisirent plusieurs modifications importantes, dans le double but, premièrement de prolonger les débats jusqu'à ce que le roi fût cerné dans Oxford, et secondement de faire

1. « Je ne suis pas sans espoir d'être en état d'attirer dans mon parti soit les presbytériens, soit les indépendants, pour les détruire les uns par les autres, de façon à redevenir réellement roi. » *Carte's Ormond*, III, 452.

2. *Clar. Pap.* II, 209-211. Baill. II, 188. Thurloe, I, 72, 73, 85.

Digitized by Google

à la rigueur des termes des additions qui en assureraient le rejet[1].

Dans ces circonstances, Montreuil l'avertit qu'il n'avait pas un jour à perdre ; que les indépendants cherchaient à l'entraîner à sa perte ; que sa seule ressource était d'accepter les conditions offertes par les Ecossais, et que, quelle que fût sa persuasion touchant l'origine de l'épiscopat, il pouvait, dans sa détresse présente, consentir en conscience à la demande relative au presbytérianisme, parce qu'il ne s'agissait pas d'introduire un culte qui ne fût pas déjà établi, mais simplement d'en laisser subsister un qu'il n'avait pas le pouvoir de supprimer. Tel était, suivant les instructions de Montreuil, l'avis de la reine régente de France, et telle était la prière de sa femme, Henriette-Marie. Mais aucun argument ne put ébranler la résolution du roi[2]. Il fit [26 janvier] une réponse ferme, mais modérée, et renouvela sa demande d'une conférence personnelle à Westminster. Le message fut rendu en termes aussi énergiques que la langue en pouvait fournir ; mais il arriva dans un moment des plus défavorables, le jour même où le comité des deux royaumes crut devoir communiquer aux deux chambres les papiers relatifs au traité entre Glamorgan et les catholiques d'Irlande. Au milieu de la fermentation et de l'exaspération produites par cette découverte, on ne tint pas compte de la lettre du roi[3].

La publication de ces documents importants [29 janv.] mit Charles dans la nécessité de se justifier aux yeux de ses sujets protestants : tâche assez peu facile à accomplir, s'il n'eût tiré parti de la permission qu'il avait arrachée antérieurement à l'attachement de Glamorgan. Dans un nouveau message aux deux chambres, il protesta qu'il n'avait jamais donné à ce seigneur d'autre commission que d'enrôler des soldats, et ne l'avait pas autorisé à traiter sur aucun sujet, sans la participation du lord-lieutenant ; qu'il désavouait toutes ses démarches et tous ses engagements vis-à-vis des catholiques d'Irlande, et qu'il avait ordonné au conseil privé de Dublin de le poursuivre conformément

1. OEuvres de Charles, 548-550. *Journ.* VIII, 31, 45, 53, 72. Baill. II, 144, 173, 177, 184, 190.

2. *Clar. Pap.* II, 211-214. « Que mes ennemis ne se flattent pas tant de leurs succès. Sans prétendre à être prophète, je leur prédis leur ruine, à moins qu'ils ne s'entendent avec moi; de quelque manière qu'il plaise à Dieu de disposer de moi. »

3. *Clar. Pap.* II, 213. *Journ.* VIII, 103, 125. Comm. IV, 16, 26 janv. OEuvres de Charles, 551. Baill. II, 185.

Digitized by Google

aux lois, à raison de son audace[1] [31 janv.]. Ce conseil, toutefois, ou du moins le lord-lieutenant, était en possession d'un document inconnu au parlement, d'une copie de l'autorisation par laquelle Charles s'était engagé à confirmer tout ce que Glamorgan promettait au nom du roi. Aussi, dans sa réponse à Ormond, il fut obligé de changer de plan, et d'affirmer qu'il n'avait aucun souvenir d'une autorisation semblable; qu'il était bien possible qu'il eût donné au comte des lettres de créance pour les catholiques irlandais, mais que, s'il l'avait fait, il avait été entendu qu'elles ne seraient point employées sans la connaissance et l'approbation du lord-lieutenant. Quiconque considérera la tendance évasive de ces réponses, y verra d'amples preuves à l'appui des allégations de Glamorgan[2].

Ce seigneur avait déjà recouvré sa liberté. Pour se prémunir contre le futur contingent et pour laisser au roi ce qu'il appelait « une échappatoire, » il avait eu soin de joindre à son traité un article secret nommé *defeasance* ou contre-lettre, qui stipulait que le souverain ne serait tenu qu'autant qu'il le jugerait convenable, après avoir vu les efforts des catholiques en sa faveur; mais que Glamorgan cacherait cette décharge à la connaissance du roi jusqu'à ce qu'il eût fait tout ce qui était en son pouvoir pour obtenir l'exécution du traité[3]. Il produisit cette pièce extraordinaire pour se justifier; le conseil ordonna [22 janvier] de le mettre en liberté sous caution, à condition de se représenter lorsqu'il en serait requis; et il se hâta, avec l'approbation du lord-lieutenant, d'aller reprendre ses négociations avec les catholiques à Kilkenny. Il trouva l'assemblée générale divisée en deux partis. Le clergé et ses adhérents s'opposaient à l'adoption de toute paix dans laquelle l'établissement du culte catholique ne serait pas ouvertement reconnu; et ses arguments étaient fortifiés par l'emprisonnement récent de Glamorgan et par l'influence secrète du nonce du pape, Rinuccini, archevêque et prince de Fermo, qui venait de débarquer en Irlande. D'un autre côté, les membres du conseil et les lords et les gentlemen du pale recommandaient fortement l'adoption d'un des deux expédients qui ont déjà été

1. *Journ.* VIII, 132. OEuv. de Charles, 555.

2. Carte, III, 445-448.

3. Comparez Carte, I, 551, avec les *Vindiciæ*, 17. Aucun de ces écrivains ne donne une copie complète de la *defeasance*. Dans les *Vindiciæ*, on nous dit que ce fut ce qui fit sortir Glamorgan de prison.

Digitized by Google

mentionnés, comme offrant à l'Eglise une garantie suffisante, et comme le seul moyen d'unir dans la même cause les royalistes protestants et les catholiques. A la suggestion du nonce, la décision fut remise au mois de mai; mais Glamorgan n'oubliait pas la détresse de son souverain : il obtint une aide immédiate de six mille hommes et la promesse d'un renfort considérable ; puis il se rendit à Waterford, dans le dessein de tâcher de faire lever le siége de Chester. Là, tandis qu'il attendait l'arrivée des transports, il reçut la nouvelle du désaveu public de ses pouvoirs par le roi. Mais il s'en inquiéta peu; il l'attribua à la cause réelle, au danger dont Charles était menacé, et il avait déjà été averti « de ne tenir d'autre compte de ces sortes de déclarations que de se mettre en mesure de secourir son maître et de le délivrer [1]. » Peu après arriva la nouvelle plus affligeante de la reddition de Chester; la perte de Chester fut suivie de la dissolution de l'armée royale du Cornwall, sous le commandement de lord Hopton; et le prince, n'y pouvant rester en sûreté, s'enfuit d'abord à Scilly, et de là à Jersey. Il ne restait pas un seul point sur la côte d'Angleterre où les auxiliaires irlandais pussent débarquer avec quelque perspective de succès. Glamorgan dispersa son armée. Trois cents hommes accompagnèrent le lord Digby pour former une garde au prince; un corps plus considérable marcha sur l'Ecosse au secours de Montrose, et le reste retourna à ses anciens quartiers [2].

Le roi, cependant, continuait de consumer son temps en négociations inutiles avec le parlement, les Ecossais et les indépendants. 1° On lui avait persuadé qu'il y avait beaucoup de personnes très-influentes dans la ville et dans les deux chambres qui désiraient avec ardeur un accommodement qui pût fermer les plaies du pays; que la terreur qu'inspirait le parti dominant

1. Birch, 189.

2. Si l'armée de dix mille hommes que devait avoir Glamorgan eût débarqué en Angleterre, la guerre eût pris probablement un caractère plus sanguinaire. Une ordonnance avait passé dans les chambres portant qu'il ne serait fait quartier à aucun Irlandais ni à aucun papiste né en Irlande ; qu'ils seraient exceptés de toutes les capitulations, et que chaque fois qu'on en prendrait on les mettrait immédiatement à mort (Rushw. v, 729, 24 oct. 1644). Cet ordre fut vigoureusement exécuté par la marine. Les marins irlandais étaient invariablement liés dos à dos et jetés à la mer. Sur terre, nous lisons que douze soldats irlandais furent pendus par les parlementaires, et que, par représailles, le prince Rupert pendit douze de ses prisonniers (Clar. II, 623). Après la victoire de Naseby, Fairfax se déchargea de cette tâche sur les deux chambres. Il n'avait pas le temps, écrivit-il, de s'enquérir de ceux qui étaient irlandais et de ceux qui ne l'étaient pas; mais il avait envoyé tous les prisonniers à Londres pour qu'on en disposât conformément aux lois (*Journ.* VII, 433).

Digitized by Google

leur imposait silence pour le moment; mais que, s'il était à Londres, elles se rallieraient avec empressement autour de lui, et par leur nombre et leur union forceraient ses adversaires à rabattre de leurs prétentions. C'était ce qui l'avait engagé à solliciter une conférence personnelle à Westminster. Il renouvela cette proposition [29 janvier]; et pour la faire accepter, il offrit d'accorder pleine tolérance à toutes les classes de dissidents protestants, de céder au parlement le commandement de l'armée pendant sept années, et de lui abandonner la prochaine nomination du lord amiral, des juges et des officiers d'état. Le silence insultant avec lequel on reçut ce message ne le détourna pas d'une troisième tentative [23 mars]. Il demanda si, dans le cas où il licencierait ses troupes, retirerait ses garnisons, et reviendrait à sa résidence habituelle dans le voisinage du parlement, les chambres, de leur côté, prendraient l'engagement de lui garantir son honneur, sa personne et son rang, et permettraient à ses partisans de vivre de leur fortune personnelle sans être inquiétés. Cette proposition même n'obtint pas de réponse. Il était clair que ses ennemis n'osaient risquer l'effet de la présence du roi sur leurs adhérents; et craignant qu'il ne se rendît en secret dans la ville, ils publièrent une ordonnance [31 mars] portant que si le roi franchissait les lignes de communication, l'officier de la garde le conduirait à Saint-James, emprisonnerait sa suite, et ne permettrait aucun accès auprès de sa personne; et en même temps ils avertirent par proclamation tous les catholiques et toutes les personnes qui avaient porté les armes au service du roi, d'avoir à partir dans l'espace de six jours, sous peine d'être poursuivis comme espions, aux termes de la loi martiale [1].

2° Dans la négociation encore pendante entre Montreuil et les commissaires écossais, les autres points furent aisément ajustés; mais la question de la religion présentait une difficulté insurmontable, les Ecossais insistant pour que la forme presbytérienne de gouvernement ecclésiastique fût établie dans les trois royaumes; le roi consentant à ce qu'elle conservât la suprématie en Ecosse, mais refusant de consentir à l'abolition de l'épiscopat en Angleterre et en Irlande [2]. Pour motiver l'intervention de Montreuil, Louis l'avait nommé [16 février] résident français en Ecosse; et en cette qualité, il demanda la permission de passer

1. OEuvres de Charles, 556, 557. Rushw. vi, 249. *Journ.* 31 mars 1646. *Carte's Ormond*, iii, 452.

2. *Clar. Pap.* ii, 209-215.

Digitized by Google

par Oxford sur sa route, afin de remettre au roi les lettres de son souverain et de la reine régente. On fit des objections ; on suscita des délais ; mais au bout de quinze jours, il obtint [7 mars] un passe-port du comité des deux royaumes [1], et employa son temps à Oxford à persuader le roi de la nécessité des concessions et à solliciter des commissaires écossais l'autorisation de lui garantir sa sûreté personnelle et sa liberté de conscience dans l'armée écossaise. Le 1er avril, il reçut de Charles l'engagement écrit de n'emmener à leurs quartiers devant Newark « aucun homme excepté par le parlement, mais seulement ses neveux et Ashburnham, » et alors d'écouter une instruction religieuse et de concéder tout ce que sa conscience lui permettrait [2]. En retour, Montreuil lui donna la parole du souverain et de la reine régente de France [3], que les Ecossais le recevraient comme leur roi légitime, ne feraient aucune violence à sa personne ni à sa conscience, à ses serviteurs ni à ses partisans, et qu'ils joindraient leurs troupes et leurs efforts aux siens pour obtenir « une paix heureuse et solide. » A ces conditions, il fut convenu que le roi essayerait, la nuit du mardi suivant, de se frayer un passage à travers les forces parlementaires qui étaient autour d'Oxford, et qu'en même temps un corps de trois cents cavaliers écossais s'avancerait jusqu'à Harborough pour le recevoir et le conduire en sûreté à leur armée [4].

Deux jours après [3 avril], Montreuil reprit son prétendu voyage en Ecosse, et se rendit à Southwell dans les quartiers assignés aux Ecossais. Afin qu'ils pussent sans inconvénient dis-

1. Journ. des Lords, VIII, 171. Communes, 16, 28 fév. 4, 5, 7 mars.

2. Il y avait deux copies de ces papiers : l'une, qui devait rester secrète, contenant la protestation qu'aucun de ceux qui suivaient le roi ne serait ruiné ni déshonoré ; l'autre, qu'on devait montrer, ne contenant pas cette protestation. « En l'un desquels, qui m'a esté donné pour faire voir, la protestation n'étoit point. Faite à Oxford, ce 1er avril 1646. » *Clar. Pap.* II, 220.

3. Pourquoi cela? Cela avait été ainsi réglé à Paris, parce que la négociation était ouverte sous leurs auspices et conduite par leur agent. Clar. *Hist.* II, 750. *Pap.* II, 209.

4. Ibid. 220-222. On a demandé si Montreuil était autorisé par les commissaires écossais à faire un tel engagement : je ne vois aucune raison d'en douter. Charles et Montreuil devaient savoir qu'un engagement non autorisé n'aurait offert aucune sûreté au roi dans la tentative hasardeuse qu'il méditait. Nous le voyons deux fois, depuis la date de l'engagement, requérir les commissaires d'envoyer *des pouvoirs* à Montreuil pour lui assurer sa sûreté de personne et de conscience dans leur armée (*Clar. Pap.* II, 218), et immédiatement après informer Ormond qu'il allait à l'armée écossaise parce qu'il venait de recevoir « une très-bonne sûreté ; » que lui et ses amis seraient en sûreté de personne, d'honneur et de conscience. Voyez la lettre dans les Journaux des Lords, VIII, 366, et le compte rendu d'une lettre du roi à lord Belasyse dans Pepys, II, 246.

Digitized by Google

poser d'une escorte considérable pour aller au-devant du roi, il avait apporté l'ordre de Charles à lord Belasyse de remettre Newark entre leurs mains; mais à sa surprise et à son effroi, il vit que les commissaires de l'armée affectaient d'ignorer l'autorité exercée par lui à Oxford, et refusaient de prendre sur eux la responsabilité d'aller au-devant du roi et de le recevoir. Ils objectaient que ce serait un acte d'hostilité envers le parlement, une violation de la ligue solennelle et du covenant entre les nations; et ils ne voulurent même pas lui permettre d'informer Charles de leur refus avant d'avoir eu une conférence personnelle avec leurs commissaires de Londres. Dans ces circonstances, il brûla l'ordre de la remise de Newark; et le roi, alarmé de son silence inexplicable, ne fit aucune tentative pour s'échapper d'Oxford. Quinze jours se passèrent dans une incertitude pénible. Enfin les deux corps de commissaires s'abouchèrent à Royston [11 avril]; et le résultat d'un long débat fut une sorte de compromis entre les partis opposés, qui stipulait que le roi serait reçu, mais de manière à éviter toute apparence de traité ou concert préalable; qu'il serait requis de donner satisfaction sur la question religieuse aussi promptement que possible, et qu'on ne permettrait aucune coopération des forces royales avec les Ecossais. D'abord Montreuil, dans l'angoisse du désappointement, avait été d'avis qu'il n'y avait aucun fond à faire sur la parole d'un Ecossais; mais alors il crut avoir découvert une lueur d'espérance dans la résolution prise à Royston, et il conseilla au roi d'accepter la proposition, si l'on ne pouvait trouver de meilleur expédient [16-18-20 avril]. Elle présentait une perspective de salut, quoiqu'elle ne promît rien de plus [1].

3° Durant cette négociation, l'infortuné monarque, quoique averti qu'en traitant à la fois avec deux partis opposés, il courait le risque de perdre la confiance de l'un et de l'autre, avait employé Ashburnham à faire des propositions aux indépendants par l'entremise de sir Henry Vane. Ce que le roi demandait d'eux, c'était de faciliter son accès au parlement. De fortes récompenses furent promises à Vane, « au gentleman qui était au quartier avec lui [2], » et aux amis personnels de tous deux; et l'assurance fut

1. Ces particularités se trouvent dans la correspondance des Papiers Clarendon, 221-226. Montreuil quitta Oxford le vendredi, par conséquent le 3.

2. Ce gentleman pourrait être Fairfax ou Cromwell; mais, d'après une lettre de Baillie (II, 199, *App.* 3), je croirais que c'était un « ministre indépendant, » probablement Peters.

Digitized by Google

donnée que, si on faisait toujours de l'établissement du presbytérianisme une condition indispensable de la paix, le roi joindrait ses efforts aux leurs « pour extirper du royaume ce gouvernement tyrannique. » D'après ce qui reste de cette correspondance, il paraît qu'à la première communication Vane avait répondu en termes qui, sans être complétement satisfaisants, n'excluaient pas l'espoir de son acquiescement ; et Charles lui écrivit une seconde fois pour renouveler ses offres, décrire sa détresse, et exposer que, s'il ne recevait une réponse favorable dans quatre jours, il lui fallait avoir recours à quelque autre expédient [1]. La négociation, néanmoins, continua plusieurs semaines; elle fut même découverte [23 avril] par le parti opposé, qui la considéra comme un plan artificieux des indépendants pour retenir le roi à Oxford, jusqu'à ce que Fairfax et Cromwell amenassent l'armée du Cornwall ; pour amuser l'oiseau royal, jusqu'à ce que les oiseleurs l'eussent enfermé dans leurs filets [2].

Oxford, pendant la guerre, était devenue une des places les plus fortes du royaume. De trois côtés, les eaux de l'Isis et du Charwell, répandues sur le pays adjacent, tenaient l'ennemi à une distance considérable, et au nord la ville était couverte par une suite d'ouvrages élevés par les plus habiles ingénieurs. Avec une garnison de cinq mille hommes, et une abondante provision de vivres et de munitions, Charles eût pu retarder sa destinée de quelques mois; mais le résultat du siége devait être sa captivité. Il n'avait point d'armée, il n'avait aucune perspective d'assistance du dehors, et au dedans, la famine aurait fini par le forcer de se rendre. Mais où devait-il chercher un asile?

Indigné de ce qu'il regardait comme un manque de foi de la part des Ecossais, il repoussa l'idée de se mettre à leur merci, et la marche de Fairfax, avec l'avant-garde de son armée sur Andover, l'avertit qu'il était temps de quitter Oxford. Il s'enquit

1. Voyez deux lettres, une du 2 mars, d'Ashburnham, commençant par « Monsieur, vous ne pouvez pas supposer que la besogne soit faite ; » et une autre, sans date, de Charles, commençant par « Monsieur, j'ajouterai seulement cette parole à ce que j'ai dit dans ma dernière. » Elles furent publiées pour la première fois, d'après les papiers du secrétaire Nicholas, par Birch, en 1764, dans la préface d'une collection de lettres entre le colonel Hammond et le comité de Derby-house, etc., et ensuite dans les Papiers Clarendon, II, 226, 227.

2. Voyez Baillie, *App.* 3, 23; II, 199, 203. « Leurs traités journaliers avec Ashburnham pour maintenir le roi tranquille jusqu'à ce qu'ils le livrassent à sir Thomas Fairfax, et pour qu'il fût disposé de lui comme Cromwell et son ami jugeraient le plus propre à leurs affaires. » Ibid. Une version différente est donnée dans la continuation de Macintosh, VI, 21.

Digitized by Google

d'abord par deux officiers de l'opinion d'Ireton, qui était en quartiers à Waterstock, sur la question de savoir si, dans le cas où il licenciait ses troupes et se rendrait auprès du général, le parlement lui laisserait le titre et l'autorité de roi [22 avril]. Puis, ne recevant aucune réponse d'Ireton, il autorisa le comte de Southampton [25] à informer le colonel Rainborowe que le roi était prêt à se remettre aux mains de l'armée s'il recevait un gage que sa sûreté personnelle serait respectée [1]. Mais Rainborowe le renvoya au parlement, et l'infortuné monarque, ayant épuisé tous les expédients qu'il avait pu imaginer, quitta Oxford à minuit [26], déguisé en domestique et suivant son maître supposé Ashburnham, lequel allait devant en compagnie de Hudson, ecclésiastique, qui connaissait bien le pays. Ils se rendirent par Henley et Brentford à Harrow [27]; mais le temps passé sur la route prouva, ou que Charles n'avait jusqu'alors arrêté aucun plan dans son esprit, ou qu'il traînait dans l'espoir de quelque communication des partisans qu'il avait dans la métropole. Enfin il tourna du côté de Saint-Alban's, et, évitant cette ville, il se hâta de gagner Harborough par des chemins de traverse [28]. S'il s'attendait à y trouver un corps de cavalerie écossaise, ou un messager de Montreuil, il fut désappointé. Passant par Stamford, il s'arrêta à Downham [30 avril], et perdit deux ou trois jours à chercher inutilement un vaisseau qui pût le transporter à Newcastle ou en Ecosse, tandis que Hudson se rendait après de l'agent français à Southwell, et revenait porteur d'un billet laconique envoyé par Montreuil, d'après lequel le messager comprit que les Ecossais avaient donné leur parole — ils ne voulaient remettre aucun document écrit — de remplir de leur côté l'engagement primitif fait en leur nom à Oxford [2]. Sur cette faible sûreté, — il n'avait pas d'alternative, — il alla le lendemain matin de bonne heure au logement de Montreuil [5 mai], et vers midi il fut con-

1. *Hearne's Dunstable*, II, 787-790.

2. Les Ecossais avaient fait trois offres ou promesses au roi. La première et la plus importante fut l'engagement du 1er avril; mais les commissaires écossais auprès de l'armée reculèrent devant la responsabilité de la mettre à exécution, et avec quelque raison, il me semble, car ils n'avaient pas été parties au contrat. La seconde fut l'offre modifiée convenue entre les deux corps de commissaires à Royston; mais cette offre ne fut point acceptée par le roi, et par conséquent cessa d'être obligatoire pour eux. La troisième fut la promesse verbale mentionnée ci-dessus. Si elle fut faite, — et quant à une promesse de sûreté il ne saurait y avoir de doute, quoique nous n'ayons que le témoignage de Hudson, — les Ecossais étaient assurément liés par elle, et doivent s'avouer coupables de manque de foi pour avoir livré le monarque fugitif au parlement anglais.

Digitized by Google

duit par une compagnie de cavalerie au quartier général à Kelham. Leslie et ses officiers, quoiqu'ils affectassent la plus grande surprise, le traitèrent avec le respect dû à leur souverain, et Loudon demanda au nom des commissaires qu'il prît part au covenant, qu'il ordonnât à lord Belasyse de rendre Newark, et expédiât un messager à Montrose avec ordre de mettre bas les armes. Charles s'aperçut bientôt qu'il était prisonnier, et lorsque, pour s'en assurer, il voulut donner le mot d'ordre à la garde, il fut interrompu par Leven, qui dit : « Je suis plus ancien soldat, sire ; Votre Majesté fera mieux de me laisser cet office[1]. »

Depuis dix jours l'esprit public dans la capitale était agité par les bruits les plus contradictoires ; dès que l'on sut positivement le lieu de la retraite du roi, les presbytériens et les indépendants se réunirent pour condamner la perfidie de leurs alliés du nord. On proféra des menaces d'hostilités immédiates. Poyntz reçut l'ordre de surveiller les mouvements des Ecossais avec cinq mille chevaux, et il fut résolu que Fairfax suivrait avec le reste de l'armée. Mais les chefs écossais, jaloux d'éviter une rupture, et pourtant ne se souciant pas de livrer leur auguste proie, levèrent leur camp devant Newark, et se retirèrent précipitamment à Newcastle. De là, à force de protestations et de démentis, ils réussirent peu à peu à apaiser la fermentation[2]. Charles y contribua pour sa part, en exprimant de nouveau son désir d'un commandement, et en priant les deux chambres de lui envoyer des propositions de paix, et, comme gage de sa sincérité, il expédia une circulaire à ses officiers, leur ordonnant de livrer le peu de forteresses qui défendaient encore sa cause [10 juin]. La guerre était finie ; Oxford, Worcester, Pendennis et Ragland ouvrirent leurs portes ; et il faut dire à la louange des vainqueurs, qu'ils ne souillèrent point leurs lauriers de sang. Les derniers restes de l'armée royale obtinrent des conditions honorables de la générosité de Fairfax ; des compositions faciles furent offertes à la grande majorité des royalistes pour le rachat de leurs terres ; la politique de la mesure fut prouvée par le nombre de ceux qui

1. Peck, *Desid. Curios.* l. x, n° 8. Ashburnham, II, 76. Rushw. VI, 266, 267, 276. Clar. *Hist.* III, 22; *Pap.* II, 228. Turner, *Mém.* 41.

2. Voyez leurs messages dans les Journaux des Lords, VIII, 307, 308, 311, 364. Ils protestent qu'ils furent stupéfaits de l'arrivée du roi à leur armée qu'ils crurent qu'il voulait donner satisfaction, sans quoi il ne serait jamais venu ; que sa présence ne pouvait les faire agir contrairement aux ligue et covenant solennels, qu'ils durent laisser le règlement de toutes les questions au parlement des deux nations ; qu'il n'y avait pas eu de traité entre le roi et eux, et que l'assertion de la lettre publiée par Ormond était « un damné mensonge. »

Digitized by Google

se hâtèrent de profiter de la tolérance, et ainsi s'éteignirent les espérances du petit nombre de personnes qui croyaient encore possible d'évoquer une autre armée pour la défense du monarque captif [1].

Tandis que les deux chambres, sûres de la victoire, discutaient à loisir les propositions qui devaient être soumises à l'acceptation du roi, les Ecossais employaient cet intervalle à tâcher de le convertir à la foi presbytérienne. A cet effet, Henderson, le plus célèbre de leurs ministres, se rendit de Londres à Newcastle. Le roi, suivant sa promesse, écouta les arguments de son nouveau précepteur, et une controverse intéressante sur l'institution divine de l'épiscopat et du presbytérianisme fut soutenue par les deux antagonistes avec une habileté qui n'était point à mépriser. Que Charles ait composé sans les conseils d'un théologien les écrits qu'il produisit à cette occasion, on en peut douter; mais l'auteur, quel qu'il fût, se montra égal, sinon supérieur, à son vieil adversaire [2]. Les chefs écossais, toutefois, vinrent au secours de leur champion, armés d'arguments politiques. Ils assurèrent au roi que sa réintégration dans l'autorité royale, ou son exclusion perpétuelle du trône, dépendait de son choix actuel. Qu'il acceptât le covenant et concourût à l'établissement du directoire, et les Ecossais, jusqu'au dernier homme, les Anglais, à la seule exception des indépendants, se déclareraient en sa faveur. Son acquiescement à ce point seul pourrait les décider à se relâcher de la rigueur de leurs autres demandes, à le replacer sur le trône

1. *Journ.* VIII, 309, 329, 360, 374, 475. Baillie, II, 207, 209. Rushw. VI, 280-297. Le dernier qui consentit à abaisser l'étendard royal fut le marquis de Worcester. Il fut obligé de se rendre, à l'âge de quatre-vingts ans, de Ragland-Castle à Londres; mais il mourut immédiatement après son arrivée. Comme ses biens étaient sous le séquestre, les lords ordonnèrent d'avancer une somme pour les frais de ses funérailles. *Journ.* VIII, 498, 616. Voyez la note (D) à la fin du volume.

2. Voici quel était le principal point en discussion. Chacun avait cité des textes de l'Ecriture à l'appui de son opinion favorite, et chacun expliquait ces textes dans un sens opposé. Il était certainement aussi déraisonnable que Charles soumît son jugement à celui de Henderson, qu'il l'était que Henderson soumît le sien à celui de Charles. Le roi demanda donc qui serait juge entre eux. Le théologien répondit que l'Ecriture ne pouvait être expliquée que par l'Ecriture, ce qui, dans l'opinion du monarque, laissait la question indécise. Il soutenait que l'ancienneté était le juge. Le gouvernement ecclésiastique établi par les apôtres avait dû être conforme au sens de l'Ecriture. Or, autant qu'il est possible de remonter dans l'histoire, on voit l'épiscopat établi; d'où il est permis d'inférer que l'épiscopat était la forme établie par les apôtres. Henderson n'admit pas l'induction. L'Eglise des juifs était tombée dans l'idolâtrie pendant le court séjour de Moïse sur la montagne; l'Eglise du Christ avait pu tomber dans l'erreur peu après la mort des apôtres. La controverse finit là, à cause de la maladie et de la mort du théologien. Voyez les Œuvres de Charles, 75-90.

Digitized by Google

de ses ancêtres, et à forcer la faction opposée de se soumettre. S'il refusait, il ne devait en attribuer les conséquences qu'à lui-même. Il avait reçu des avertissements suffisants; ils avaient juré le covenant, et devaient remplir leur devoir envers Dieu et leur patrie.

On crut alors, et l'on a souvent répété depuis, que le refus du roi provenait de l'opiniâtreté et de l'entêtement de son caractère, et que ses appels réitérés à sa conscience n'étaient que des prétextes pour déguiser son dessein de replonger la nation dans des horreurs dont elle venait si récemment de sortir. Mais cette supposition est complétement réfutée par toute la teneur de sa correspondance secrète avec sa femme et le conseil qu'elle avait en France. Il paraît avoir divisé ses objections en deux classes, politique et religieuse. 1° On était, alléguait-il, dans un siècle où les hommes étaient gouvernés par la chaire. Il était donc de la dernière importance pour le souverain de déterminer aux soins de qui ce levier puissant serait confié. Les principes du presbytérianisme étaient antimonarchiques; les ministres prêchaient ouvertement la légitimité de la rébellion, et si on en faisait les seuls dispensateurs de l'instruction publique, lui et ses successeurs pourraient être rois de nom, mais seraient esclaves de fait. Le plus sage de ceux qui avaient porté le sceptre depuis les jours de Salomon avait donné sa sanction à la maxime, « pas d'évêque, pas de roi; » et sa propre histoire fournissait une triste preuve de la sagacité de son père. 2° L'origine de l'épiscopat était une question théologique, qu'il s'était fait un devoir d'étudier. Il était convaincu que cette institution dérivait du Christ, et qu'il ne pouvait en conscience la changer contre une autre forme de gouvernement ecclésiastique inventé par les hommes. Il avait trouvé l'épiscopat dans l'Eglise à son avénement; il avait juré d'en maintenir tous les droits, et il était tenu de le laisser debout à sa mort. Une fois, à la vérité, pour complaire aux deux chambres, il avait trahi sa conscience en consentant à la perte de Strafford. La punition de cette faute pesait encore sur sa tête; mais si pour leur complaire, il la trahissait encore une fois, ce serait se montrer pécheur incorrigible et mériter la malédiction de Dieu et des hommes[1].

Le roi avait atteint Newark en mai. Ce ne fut qu'à la fin de

1. Pour tous ces détails, voyez les Pap. Clarend. II, 243, 248, 256, 260, 263, 265, 274, 277, 295. Baillie, II, 208, 209, 214, 218, 219, 236, 241, 242, 243, 249.

Digitized by Google

juillet [24] que les propositions de paix furent soumises à sa considération. Semblables en substance à celles de l'année précédente, elles avaient encore été aggravées par de nouvelles restrictions, et par une liste de proscriptions plus étendue. Le dixième jour [2 août], dernière limite du délai accordé aux commissaires, Charles répondit qu'il lui était impossible de donner un assentiment non motivé à des propositions d'une si immense importance, qu'il ne pouvait comprendre sans explication combien on comptait conserver de l'ancienne constitution, et combien en supprimer ; qu'une conférence personnelle était nécessaire aux deux parties, afin d'éclaircir les doutes, de peser les raisons et d'en venir à une intelligence parfaite, et qu'à cet effet son intention était de se rendre à Westminster dès que les chambres et les commissaires écossais lui assureraient qu'il y pourrait résider en liberté, honneur et sûreté [1].

Ce message, qui fut regardé comme évasif, et par conséquent comme peu satisfaisant, remplit les indépendants de joie, les presbytériens de douleur. Les premiers ne déguisèrent plus leur désir de détrôner le roi, et soit de mettre à sa place son fils, le duc d'York, que la reddition d'Oxford avait fait tomber entre leurs mains, soit, ce que bien des gens trouvaient préférable, de substituer un gouvernement républicain au gouvernement monarchique. Les commissaires écossais cherchèrent à calmer la fermentation, en détournant l'attention des chambres. Ils se déclarèrent [11 août] disposés non-seulement à concourir aux mesures que l'obstination du roi rendrait nécessaire, mais, au reçu d'une indemnité pour leurs services passés, à ramener leur armée dans leur pays. L'offre fut accueillie avec empressement ; un comité s'assembla pour balancer les comptes entre les deux nations ; bien des articles de part et d'autres furent contestés et repoussés, et enfin les Ecossais consentirent à renoncer à toutes leurs demandes moyennant 400,000 livres, dont une moitié serait payée avant leur départ d'Angleterre, et l'autre après leur arrivée en Ecosse [2].

1. *Journ.* VIII, 423, 447, 460. Le roi voulut alors s'échapper des mains des Ecossais. Ashburnham fut chargé de sonder Pierpoint, un des commissaires parlementaires ; mais Pierpoint refusa de conférer avec lui. Ashburnh. II, 78.

2. *Journ.* VIII, 461, 485. Baillie, II, 222, 223, 225, 267. Rushw. VI, 322-326. Pour avoir de l'argent, on fit un nouvel emprunt de la manière suivante. Chaque souscripteur aux précédents emprunts faits sur la foi du parlement qui n'avait encore reçu ni principal ni intérêts, eut la faculté de souscrire pour la même somme dans le présent emprunt, et, en retour, les deux sommes avec les

Digitized by Google

A ce moment, un vote imprévu des deux chambres donna lieu à une contestation sans précédents dans l'histoire. Il fut décidé [21 sept.] que le droit de disposer du roi appartenait au parlement d'Angleterre. Les Ecossais se hâtèrent de faire des remontrances. Disposer du roi était un terme ambigu : ils voulaient croire que cela signifiait déterminer où le roi résiderait, jusqu'à ce que l'harmonie fût rétablie entre lui et son peuple; mais on devait se rappeler qu'il était roi d'Ecosse aussi bien que d'Angleterre; que les deux nations étaient intéressées à ce qui concernait la personne du roi; que toutes deux étaient parties prenantes dans la guerre; que toutes deux avaient le droit d'être consultées sur le résultat. Les Anglais, au contraire, prétendirent que les Ecossais n'étaient pas parties prenantes, mais auxiliaires, et que leur devoir était d'exécuter les ordres de ceux dont ils mangeaient le pain et dont ils recevaient l'argent. L'Ecosse était certainement un royaume indépendant. Mais ses droits ne s'étendaient point au delà de ses limites; elle ne pouvait réclamer, elle n'avait à exercer aucune autorité sur le territoire de l'Angleterre. Cette altercation menaçait de dissoudre l'union des deux royaumes. Il se tint des conférences multipliées. Les Ecossais publièrent leurs discours [1er oct.]; les communes ordonnèrent [7 oct.] que les livres fussent saisis et les imprimeurs emprisonnés, et chaque parti refusa obstinément d'admettre les prétentions de son adversaire, ou même de consentir à un compromis. Mais ce qui marqua plus fortement l'intention du parlement, ce fut le vote [13 oct.] de la somme nécessaire au payement de l'armée pendant les six mois suivants : avertissement fort intelligible de sa détermination de maintenir ses prétentions par la force des armes, si la présomption de ses alliés y portait atteinte [1].

Cette querelle extraordinaire, la difficulté de lever un emprunt immédiat et les arrangements à prendre pour le départ des Ecossais, occupèrent l'attention des deux chambres pendant le reste

intérêts devaient lui être assurés sur la grande accise et sur la vente des terres des évêques. Dans ce dernier but, on rendit trois ordonnances : l'une interdisant à toutes personnes d'occuper la place, de prendre le nom et d'exercer la juridiction d'archevêque ou d'évêque dans le royaume, et confiant toutes les terres appartenant aux archevêques et évêques à certains curateurs, pour l'usage de la nation (*Journ.* 515); une autre garantissant sur ces terres les créances des souscripteurs (ibid. 520), et une troisième nommant certaines personnes pour faire des contrats de vente et recevoir l'argent. Journ. des Comm. 16 nov.

1. *Journ.* 498, 534. Communes, 7, 13, 14, 16 oct. Rush. vi, 329-373. Baillie, ii, 246.

Digitized by Google

de l'année. Charles avait eu le loisir de réfléchir au sort qui le menaçait. Sa fermeté commença à fléchir; il consulta [30 sept.] les évêques de Londres et de Salisbury, et proposa successivement plusieurs expédients peu satisfaisants, dont l'objet était de combiner la tolérance de l'épiscopat avec l'établissement temporaire ou partiel du presbytérianisme. Les lords votèrent [16 déc.] qu'il lui serait permis de résider à Newmarket; mais les communes refusèrent leur consentement, et les deux chambres finirent [31 déc.] par fixer leur choix sur Holmby, dans le voisinage de Northampton [1]. On ne tint aucun compte de la garantie qu'il avait demandée pour son honneur et sa liberté; mais on promit [6 janvier 1647] d'avoir égard à la sûreté de sa personne dans la défense de la vraie religion et des libertés des deux royaumes, conformément aux ligue et covenant solennels. Il fut donné communication de ce vote aux commissaires écossais à Newcastle, qui répondirent qu'ils attendaient les ordres de leur parlement [2] [12 janvier].

En Ecosse, la position du roi avait été le sujet de maint débat acerbe et violent. Au parlement, ses amis étaient actifs et persévérants, et leurs efforts arrachèrent la résolution [16 déc.] que les commissaires à Londres appuieraient de toute leur influence sa demande d'une conférence personnelle. Encouragés par ce succès partiel, ils proposèrent d'exprimer par un vote leur détermination de maintenir en toutes circonstances son droit au trône d'Angleterre. Mais à ce moment arrivèrent les votes des deux chambres pour sa translation à Holmby : l'élan de la loyauté écossaise fut arrêté à l'instant, et la crainte d'une rupture entre les nations engagea les états à observer un jeûne solennel, afin de mériter la bénédiction du ciel, et à consulter les commissaires de l'Eglise, afin d'agir en toute sûreté de conscience. La réponse fut telle qu'on pouvait l'attendre de la bigoterie du temps : il n'était pas permis d'aider au rétablissement d'un prince qui avait été exclu du gouvernement de son royaume pour avoir repoussé les propositions relatives à la religion et au covenant. Personne n'osa s'opposer à la décision de l'Eglise. Sur deux cents membres, il ne s'en trouva pas plus de sept ou huit qui parlèrent

1. « Holdenby ou Holmby, magnifique maison bâtie par le lord chancelier Hatton, et, sous le règne de Jacques, achetée par la reine Anne pour son second fils. » Herbert, 13. C'était, en conséquence, la propriété privee du roi.

2. *Clar. Pap.* II, 265, 268, 276. *Journ.* 622, 635, 648, 681. Journ. des Comm. 24 déc. Sa lettre à l'évêque de Londres est dans Ellis, III, 326, 2e série.

Digitized by Google

en faveur de leur souverain. On adopta la résolution de l'envoyer à Holmby, ou à quelque autre de ses maisons près de Londres, pour y rester jusqu'à ce qu'il eût consenti aux propositions de paix, et tout ce que ses amis purent obtenir fut un amendement [25 janvier] qui exprimait plutôt leurs craintes que leurs espérances, et qui stipulait qu'il ne serait fait aucun outrage ni violence à sa personne; qu'il ne serait apporté aucun obstacle à la succession légitime de ses enfants, ni aucun changement au gouvernement actuel des royaumes. Cette addition fut acceptée avec empressement par la chambre anglaise des lords; mais les communes ne daignèrent pas l'honorer de leur attention. Le premier payement de cent mille livres avait déjà été fait à Northallerton [21 janvier] : les Ecossais, conformément à la convention, évacuèrent Newcastle [30 janvier], et les commissaires parlementaires, sans autre cérémonie, s'emparèrent de la personne du roi. Quatre jours après [3 février], les Ecossais reçurent la seconde somme de cent mille livres; leur armée repassa la frontière des deux royaumes [16], et le monarque captif, sous une forte garde, mais avec toutes les démonstrations possibles de respect, fut conduit à sa nouvelle prison de Holmby [1].

Les royalistes, depuis la visite du roi à Newark, avaient vu avec anxiété et terreur la politique froide et calculée des Ecossais. Le résultat convertit leurs soupçons en certitude : ils n'hésitèrent pas à les accuser de fausseté et de perfidie, et à leur reprocher d'avoir attiré le roi dans leur armée par des promesses trompeuses, afin, comme Judas, de le vendre à ses ennemis pour de l'argent. Des insinuations aussi injurieuses pour le caractère de la nation ne doivent pas s'admettre à la légère. Il est bien vrai que le fanatisme et l'intérêt avaient endurci les cœurs des covenantaires contre les impulsions plus généreuses de la loyauté et de la compassion, et qu'en livrant le roi à ses ennemis, ils violaient leur promesse antérieure de sûreté personnelle, qui, une fois donnée, quoique de vive voix seulement, devait être religieusement tenue. Mais rien n'autorise à dire qu'ils firent cette promesse pour tromper l'infortuné prince. Ce fut avec répugnance qu'ils consentirent à le recevoir, et lorsque enfin il chercha un asile dans leur armée, il y vint, non pas attiré par leur invitation, mais poussé par la nécessité et le désespoir. 2° Si la

1. *Journ.* VIII, 686, 689, 695, 699, 713. Comm. 25, 26, 27 janv. Baillie, II, 253. Rush. VI, 390-398. Whitelock, 232. Thurloe, I, 73-74.

Digitized by Google

remise de la personne du roi, à l'époque où ils reçurent deux cent mille livres, eut l'apparence d'une vente, il faut se rappeler que les comptes entre les deux nations avaient été réglés au commencement de septembre; que depuis, pendant quatre mois, les Ecossais n'avaient pas cessé de négocier en faveur de Charles, et qu'ils ne cédèrent la garde de sa personne que lorsque les votes du parlement anglais les forcèrent de choisir entre cette concession ou la guerre. Il se peut qu'en prenant leur décision ils n'aient point oublié leur intérêt personnel; mais il était une autre considération qui n'eut pas peu de poids même auprès des amis du monarque. On allégua qu'en laissant le roi résider à Holmby, on ôtait le seul prétexte qui restât de garder sur pied l'armée que commandait Fairfax; le licenciement de cette armée annullerait l'influence des indépendants, et donnerait un ascendant incontesté aux presbytériens: les premiers, ennemis jurés de l'Ecosse, de son Eglise et du roi, les seconds, leurs défenseurs déclarés; et la conséquence nécessaire devait être que les deux parlements seraient libres de combiner, conformément au covenant, l'établissement de la religion et la restauration du trône[1].

Charles n'avait point encore perdu l'espérance de recevoir des secours d'Irlande. A Newcastle, il avait consolé les heures de sa captivité en rêvant aux efforts puissants que feraient pour sa délivrance Ormond, Glamorgan et le conseil de Kilkenny. Il envoya à Ormond deux messages, l'un ouvertement par Lanark, le secrétaire écossais, l'autre clandestinement par lord Digby, qui se rendit de France à Dublin. Par le premier, Ormond reçut l'ordre positif de rompre le traité avec les catholiques; par le second, il lui était dit de s'en tenir à ses premières instructions, et de n'obéir à aucun ordre qui ne serait pas transmis par la reine ou par le prince. Sa lettre à Glamorgan [20 juillet 1646] prouve plus clairement la détresse à laquelle il était réduit, et la confiance qu'il avait dans les efforts de ce seigneur. « Si, » lui écrit-il, « vous » pouvez lever une forte somme d'argent en engageant mes » royaumes à cet effet, je désire que vous le fassiez, et si je les

1. Voyez les déclarations d'Argyle dans Laing, III, 560; et celles des commissaires écossais au parlement anglais, *Journaux*, IX, 594, 598. « Stapleton et Hollis, et plusieurs autres des onze membres, avaient été les plus empressés à nous conseiller de quitter l'Angleterre et de leur laisser le roi, sur l'assurance, fort vraisemblable, que c'était le seul moyen de faire débander cette funeste armée et de régler les affaires du roi et de la paix à notre gré; mais leur exécution obstinée de cette intention réelle les a perdus, eux et tous, jusqu'à ce que Dieu y porte remède. » Baillie, II, 257.

Digitized by Google

» recouvre, je rembourserai complétement cette avance. Et dites » au nonce que si je puis une fois tomber dans ses mains et dans » les vôtres, ce que vous devez souhaiter extrêmement, tant pour » le bien de l'Angleterre que pour celui de l'Irlande, puisque tout » le reste, à ce que je vois, me dédaigne, je le ferai. Et si je ne » vous dis pas ceci du fond du cœur, ou si à l'avenir je manque » en ceci, puisse Dieu ne jamais me rendre mon royaume en ce » monde, et ne point me donner dans l'autre le bonheur éternel » auquel j'espère que cette tribulation finira par me conduire, » après que j'aurai rempli mes obligations envers mes amis, à » aucun desquels je ne suis aussi obligé qu'à vous, dont les mé» rites envers moi surpassent toutes les expressions qui peuvent » être employées par

» Votre constant ami,
» CHARLES R. [1]. »

Mais la religion était le roc contre lequel les espérances du roi étaient encore destinées à se briser. La persévérance du conseil suprême de Kilkenny l'emporta en apparence sur les intrigues du nonce et sur l'opposition du clergé. La paix fut signée de part et d'autre [29 juillet]; elle fut publiée avec plus d'appareil que de coutume dans les villes de Dublin et de Kilkenny; mais en même temps, un conseil national tenu à Waterford, non-seulement la condamna [6 août] comme contraire au serment d'association; mais, sous ce prétexte, on en excommunia les auteurs, fauteurs et instigateurs, comme coupables de parjure. La lutte entre les partisans et les adversaires de la paix fut promptement terminée. Les gens de l'Ulster, fiers de leur récente victoire (ils avaient presque détruit l'armée écossaise à la sanglante bataille de Benburb), épousèrent la cause du clergé; Preston, qui commandait les forces du Leicester, après quelque hésitation, se déclara aussi pour lui; les membres de l'ancien conseil qui avaient signé le traité furent emprisonnés, et on établit un nouveau conseil, composé de huit laïques et de quatre ecclésiastiques, et présidé par le nonce. Sous leur direction, les deux armées se mirent

1. Birch, *Inquiry* (Recherches), 245. Je dois rapporter ici que Glamorgan, lorsqu'il était marquis de Worcester, publia « une centaine de noms et échantillons de ces inventions, » etc., que Hume déclare « un mélange ridicule de mensonges, de chimères et d'impossibilités suffisant pour montrer ce qu'on pouvait attendre d'un tel homme. » Si le lecteur lit l'édition récente de ce traité par M. Partington, il en conclura probablement que l'écrivain ne l'a jamais ou qu'il n'a pas été capable de le comprendre.

Digitized by Google

en marche pour assiéger Dublin ; la ville fut sauvée par la prudence d'Ormond, qui avait dévasté le pays environnant, et par les habitudes de jalousie et de dissension qui empêchèrent toute coopération cordiale entre O'Neil et Preston, l'un d'origine irlandaise, l'autre d'origine anglaise [14 oct.]. Ormond, néanmoins, désespéra de défendre la capitale contre leurs efforts réitérés, et l'important pour lui fut de savoir si c'était à eux ou au parlement qu'il la rendrait. L'un de ces partis ressemblait à de la perfidie envers sa religion, l'autre, à de la trahison envers son souverain. Il préféra le dernier. Il se décida à rejeter la première réponse à son offre, comme dérogeant à son honneur ; une seconde négociation eut lieu, et il finit par consentir [22 février 1647] à remettre au parlement l'épée, emblème de sa charge, le château de Dublin et toutes les forteresses occupées par ses troupes, moyennant une certaine somme d'argent, une sûreté pour sa personne et la restitution de ses terres, qui avaient été séquestrées. Cette convention s'exécuta. Ormond vint en Angleterre, et l'espérance du roi d'avoir des secours de l'Irlande fut encore une fois déçue [1].

Avant de terminer ce chapitre, il est bon de faire remarquer les progrès de la réforme religieuse. Du directoire du culte public, le synode et les chambres en vinrent au gouvernement de l'Eglise. Ils divisèrent le royaume en provinces, les provinces en classes, et les classes en presbytérats ou corps des anciens ; et établirent par des votes successifs une gradation régulière d'autorité parmi ces nouvelles judicatures, dont le nombre, s'il en faut croire l'ordonnance, ne s'élevait pas à moins de dix mille. Mais aucun des grands partis religieux ne fut satisfait. 1° Les indépendants désapprouvaient fortement l'intolérance du projet presbytérien [2] ; et tout en voulant qu'il fût protégé et soutenu par l'état, ils réclamaient le droit de former, suivant les inspirations de leurs consciences, des congrégations séparées pour eux-mêmes. Leurs plaintes furent favorablement accueillies par les

1. *Journ.* VIII, 519, 522 : IX, 29, 32, 35. Le lecteur trouvera une relation exacte des négociations nombreuses et compliquées relatives à l'Irlande, dans Birch, *Inquiry*, etc. p. 142-261.

2. Sous le nom général d'indépendants, je comprends, pour plus de commodité, toutes les différentes sectes énumérées dans le temps par Edwards dans sa *Gangræna*, indépendants, brownistes, millénaires, antinomiens, anabaptistes, arminiens, libertins, familistes, enthousiastes, chercheurs, perfectistes, sociniens, arianistes, anti-trinitaires, anti-scripturistes et sceptiques. *Les Puritains*, par Neal, II, 251. Je remarque que quelques-unes d'entre elles soutenaient que la tolérance était due même aux catholiques. Baillie en parle plusieurs fois avec des sentiments d'horreur. II, 17, 18, 43, 61.

Digitized by Google

deux chambres, dont les membres (à ce que nous dit un théologien écossais qui assistait à l'assemblée de Westminster) pouvaient se diviser en quatre classes : les presbytériens, qui, en nombre et en influence, surpassaient chacune des trois autres ; les indépendants, qui, bien que peu nombreux, se distinguaient par la supériorité des talents et l'activité de leurs chefs ; les hommes de loi, qui voyaient avec jalousie toute tentative pour ériger un pouvoir ecclésiastique indépendant de la législature ; et les gens d'habitudes irréligieuses, qui redoutaient la discipline sévère et inquisitive de l'Eglise presbytérienne. Les deux dernières classes servaient parfois à rétablir la balance entre les deux autres, et en se joignant aux indépendants, à arrêter le zèle et à neutraliser les votes des presbytériens. Avec leur aide, Cromwell, comme organe des religionnaires mécontents, avait obtenu [13 sept. 1644] la nomination d'un « grand comité d'accommodement, » qui siégea quatre mois et ne termina rien. Son objet patent était de réconcilier les deux partis, en engageant les presbytériens à rabattre de leurs hautes prétentions, et les indépendants à se relâcher de leur opiniâtreté de sectaires. Les uns et les autres furent également inflexibles. Les premiers ne voulurent admettre aucune innovation dans les pouvoirs que le Christ, d'après leur croyance, avait conférés au presbytérat ; les derniers, plutôt que de se conformer, se déclarèrent prêts à subir les peines légales, ou à chercher quelque autre climat où la jouissance de la liberté civile fût combinée avec celle de la liberté religieuse [1].

2° Le mécontentement des presbytériens venait d'une source très-différente. Ils se plaignaient de ce que le parlement avait usurpé la juridiction dont le Christ avait investi exclusivement son Eglise. L'assemblée soutenait que « les clefs du royaume du ciel furent confiées aux officiers de l'Eglise, en vertu de quoi ils ont particulièrement le pouvoir de retenir ou de remettre les péchés, de fermer le royaume du ciel aux impénitents par les censures et de l'ouvrir aux pénitents par l'absolution. » Ces prétentions des théologiens étaient appuyées avec zèle par leurs frères du parlement, et aussi vigoureusement combattues par tous ceux qui n'étaient pas de leur communion. Les théologiens réclamaient pour les presbytérats le droit de s'enquérir de la vie privée des individus, et de refuser aux indignes le sacrement de

1. Baillie, I, 408, 420, 431 ; II, 11, 33, 37, 42, 57, 63, 66, 71.

Digitized by Google

l'eucharistie ; mais le parlement refusa de reconnaître le premier, et borna le second aux cas de scandale public [5 mars 1646]. Ils s'arrogèrent le pouvoir de décider quels délits seraient regardés comme scandaleux : le parlement définit les délits particuliers, et nomma dans chaque ressort des commissaires civils auxquels les presbytérats devraient référer tous les cas non énumérés d'avance. Ils n'admirent aucun appel des tribunaux ecclésiastiques au magistrat civil : le parlement autorisa tous ceux qui se croyaient lésés à s'adresser, pour obtenir réparation, à l'une des deux chambres [1]. Cette mutilation profane du droit divin des presbytérats excita l'alarme et l'exécration de tous les croyants orthodoxes. Quand l'ordonnance pour la mise à exécution du nouveau plan se discuta aux communes, les ministres résolurent généralement de ne point s'y soumettre. Les citoyens de Londres qui pétitionnèrent contre elle furent, il est vrai, réduits au silence par un vote [26 mars] qui déclarait qu'ils avaient violé les priviléges de la chambre ; mais les commissaires écossais leur vinrent en aide, en demandant que la religion fût réglementée à la satisfaction de l'Eglise ; et l'assemblée des théologiens alla jusqu'à remontrer qu'elle ne pouvait en conscience accepter une forme de gouvernement ecclésiastique incomplète et contraire à l'Ecriture. On fit aux Ecossais une réponse polie, mais insignifiante. Pour alarmer l'assemblée, il fut résolu [22 avril] que la remontrance était une violation de privilége, et qu'on proposerait aux théologiens neuf questions relatives à la nature et à l'objet du droit divin auquel ils prétendaient. Ces questions avaient été habilement préparées par Solden et Whitelock, ostensiblement pour s'éclairer, en réalité pour faire naître la discussion et susciter des délais [2].

Quand les votes de la chambre furent annoncés à l'assemblée, les membres ne s'attendirent à rien moins qu'à subir les peines sévères infligées d'habitude à ces violations de privilége. Ils observèrent un jour de jeûne et d'humiliation pour invoquer la protection de Dieu en faveur de son Eglise persécutée ; ils requirent l'arrivée immédiate de leurs collègues absents ; puis ils entrèrent à regret dans l'examen des questions que les communes leur avaient envoyées. Quelques jours après, toutefois, le roi se

1. *Journ.* VII, 469. Comm. 25 sept. 10 oct. 5 mars.

2. *Journ.* VIII, 232. Comm. 23 mars, 22 avril. Baillie, II, 194. « Le pape et le roi, » s'écrie-t-il, « n'étaient pas plus ardents pour la primauté de l'Eglise que la majorité de ce parlement. » 196, 198, 199, 201, 216.

Digitized by Google

réfugia à l'armée écossaise, et un nouveau rayon d'espoir ranima leurs esprits abattus. Ils présentèrent de nouvelles pétitions; la réponse des deux chambres [26 mai] devint plus accommodante; et les pétitionnaires reçurent des remercîments pour leur zèle, avec l'assurance en termes conciliants qu'on ferait attention à leurs requêtes. La conséquence immédiate fut l'abolition des commissaires provinciaux; et les ministres, adoucis par cette condescendance, s'engagèrent à exécuter l'ordonnance à Londres et dans le Lancashire [1]. En même temps, l'assemblée entreprit de composer un catéchisme et une profession de foi; mais son travail était journellement retardé par les débats relatifs aux neuf questions; et l'influence de son parti fut grandement diminuée par la mort subite du comte d'Essex [2] [14 sept.]. Elle leur fut toutefois bientôt rendue par la remise du roi aux mains du parlement : aussitôt des pétitions furent présentées pour se plaindre des progrès de l'erreur et du schisme [18 février, 17 mars 1647]; et l'impatience des citoyens les porta à nommer un comité chargé de se tenir tous les jours à la porte de la chambre des communes jusqu'à ce qu'on eût reçu une réponse favorable. Mais il survint une autre révolution, dont il sera rendu compte dans le chapitre suivant; la garde de la personne du roi passa du parlement à l'armée, et l'espoir des orthodoxes s'éteignit complétement [3].

1. C'étaient les seuls endroits où le gouvernement presbytérien était légalement établi.

2. Baillie dit : « Il était le chef de notre parti ici, et il en reliait tous les membres, qui maintenant, pour cela seul, vont probablement se disperser. La chambre des lords absolument, la ville en grande partie, et un grand nombre des comtés, dépendaient de lui. » II, 234.

3. Baillie, II, 207, 215, 216, 226, 234, 236, 250. *Journ.* VIII, 332, 509; IX, 18, 72, 82. Comm. 26 mai, 27 nov. 7 déc. 15, 20 mars.

Digitized

CHAPITRE QUATRIÈME.

Projets opposés des presbytériens et des indépendants. — Le roi est amené de Holmby à l'armée. — Les indépendants expulsés du parlement. — Réintégrés par l'armée. — Origine des niveleurs. — Le roi s'évade de Hampton-Court, et est repris dans l'île de Wight. — Sédition dans l'armée — Opinion publique en faveur du roi. — Les Ecossais s'arment pour sa défense. — Les royalistes recommencent la guerre. — Défaite des Ecossais. — Destruction des royalistes. — Les presbytériens reprennent le dessus. — Traité de Newport. — Le roi est ramené à l'armée. — La chambre des communes est épurée. — Procès, jugement et exécution du roi. — Réflexions.

Le roi, pendant sa captivité à Holmby, partageait son temps entre ses études et ses amusements. Il passait une grande partie de la journée dans son cabinet, le reste à jouer à la boule, ou à se promener à cheval aux environs [1]. Il était surveillé strictement ; et on ne pouvait obtenir accès auprès de lui sans un ordre du parlement. Les gens qui venaient en foule pour faire toucher leurs écrouelles étaient renvoyés par les gardes ; les domestiques qui le servaient avaient été nommés par les commissaires [17 février] ; et lorsqu'il refusa [6 mars] les secours spirituels des deux ministres presbytériens qui lui étaient envoyés de Londres, la demande qu'il fit de n'importe lequel de ses douze chapelains fut également rejetée [8]. Trois mois se passèrent ainsi sans aucune communication officielle des deux chambres. La patience du roi était épuisée ; et il leur adressa une lettre [12 mai] qui, devant nécessairement être sortie de sa plume, est un échantillon irrécusable et avantageux de son talent. Il y faisait observer que le manque de conseillers devait, aux yeux de tout homme raisonnable, le dispenser de parler des importantes propositions qu'on lui avait présentées à Newcastle ; mais son désir de rétablir la bonne intelligence entre lui et les chambres du parlement l'avait engagé à en faire l'objet de son étude journalière ; et s'il ne pouvait rendre une réponse satisfaisante à tous égards, il fallait l'attribuer non à un défaut de bonne volonté, mais à sa conscience, qui le lui défendait. Il concéderait de grand cœur bien des points ;

1. « Il allait fréquemment à Harrowden, maison du lord Vaux, où il y avait un bon boulingrin, avec des jardins, des bosquets et des allées, et à Althorp, belle maison à deux ou trois milles de Holmby, appartenant à lord Spenser, où il y avait un gazon bien tenu. » Herbert, 18.

Digitized by Google

sur les autres, il était prêt à recevoir des éclaircissements, et cela en personne, si tel était le plaisir des lords et des communes. Des particuliers, dans sa position, pourraient se persuader que les promesses arrachées à un prisonnier n'étaient point obligatoires. Si telle était son opinion, il n'hésiterait pas un moment à accorder tout ce qu'on avait demandé. Sa résistance même prouvait indubitablement qu'à ses yeux, du moins, la parole d'un roi était sacrée.

Après ce préambule, il signifie son assentiment à la plupart des propositions; mais aux trois principaux points en discussion, il répond : 1° qu'il est prêt à confirmer le gouvernement presbytérien pour trois années, à condition que la liberté de culte sera laissée à lui et à sa maison; que vingt théologiens à sa nomination seront adjoints à l'assemblée de Westminster; et que l'organisation définitive de la religion, à l'expiration de cette période, sera faite dans les voies régulières par lui et les deux chambres. 2° Il consent à ce que le commandement de l'armée et de la marine soit confié à des personnes qu'elles nommeront, à condition qu'au bout de dix ans, ce droit reviendra à la couronne; et 3° si ces points sont accordés, il s'engage à donner pleine satisfaction au sujet de la guerre d'Irlande. Les lords reçurent favorablement la réponse du roi [20 mai], et ils décidèrent, à la majorité de treize voix contre neuf, que le roi serait tranféré de Holmby à Oatlands; mais les communes négligèrent de s'occuper de cet objet, et leur attention fut bientôt absorbée par une question d'une importance plus immédiate et par conséquent plus grande à leurs yeux [1].

Le lecteur sait que les presbytériens voyaient depuis longtemps l'armée aux ordres de Fairfax avec une méfiance particulière. Elle offrait un refuge assuré à leurs adversaires religieux, et était le plus fort boulevard de leurs adversaires politiques. Sous sa protection on était à l'abri de l'intolérance. On priait et on prêchait comme on voulait; le fanatisme de l'un servait d'appui au fanatisme de l'autre; et tous, quelle que fût leur différence comme dons spirituels et idées théologiques, étaient unis ensemble par la profession commune de sainteté et la crainte commune de la persécution. Fairfax, quoique appelé presbytérien, n'avait rien de ce caractère dur et peu conciliant qui distinguait alors les chefs

1. Ces détails se trouvent dans la correspondance des *Clar. Pap.* 221-226. *Journ.* 19, 69, 193, 199. Comm. 20 fév. 2, 9 mars, 21 mai.

Digitized by Google

du parti. En campagne, il se signalait par son activité et son audace; mais dès que ses devoirs militaires étaient accomplis, il retombait dans ses habitudes de bien-être et d'indolence; et avec une bonté et une crédulité d'enfant, il se laissait guider par les avis ou les désirs de son entourage — par sa femme, par ses compagnons et particulièrement par Cromwell. Cet aventurier avait obtenu également la confiance du commandant en chef et celle du simple soldat. Caché, artificieux et insidieux, il gouvernait Fairfax par ses suggestions tout en prétendant ne faire que seconder les projets de ce général. Devant les soldats il se posait en avocat de la liberté et de la tolérance; il prenait part à leurs conciliabules; il adoptait parmi eux le jargon du fanatisme, et feignait d'être sensible à leurs griefs comme religionnaires et à leurs privations comme soldats. Avec les officiers, il déplorait l'ingratitude et la méfiance du parlement, cour où l'expérience prouvait que personne, même le patriote le plus méritant, n'était en sûreté. Aujourd'hui on pouvait être en haute faveur; et demain, à l'instigation perfide de quelque obscur légiste, ou d'un bigot à esprit rétréci, se trouver arrêté et emprisonné à la Tour. Que Cromwell aspirât déjà à l'éminente position où il parvint plus tard, le fait n'est guère croyable; mais que son ambition fût éveillée, et qu'il travaillât à amener une collision entre l'armée et le parlement, cela était évident pour le plus négligent observateur[1].

Licencier cette armée était devenu le principal objet des chefs presbytériens; mais ils déguisaient leurs motifs réels sous le prétexte de l'intérêt national. Les royalistes étaient dans la poussière, les Ecossais partis, et il était temps de soulager le pays du fardeau d'entretenir une multitude d'hommes armés, sans aucun but ostensible. Ils enlevèrent, mais non sans une forte opposition, les résolutions suivantes: de prendre dans l'armée trois régiments de cavalerie et huit d'infanterie pour le service d'Irlande, de ne garder en Angleterre que l'infanterie nécessaire aux garnisons, avec six mille hommes de cavalerie pour réprimer plus promptement les tumultes et les émeutes, et de n'y admettre aucun officier au-dessus du rang de colonel, à l'exception de Fairfax, le commandant en chef. En outre il fut voté qu'on n'accor-

1. Dès le 2 août 1648, Huntingdon, major de son régiment, notait, dans le compte qu'il rendait de la conduite de Cromwell, que dans sa chambre à Kingston, il disait: « Quelle autorité Stapleton et Hollis avaient précédemment dans le royaume, et qu'il ne voyait pas pourquoi il ne serait pas aussi capable qu'aucun d'eux de gouverner le royaume. » *Journ.* x, 411.

Digitized by Google

derait de commission à aucun membre de la chambre basse, ni à aucun individu qui refuserait d'entrer dans la ligue solennelle et le covenant, ni à tout homme que sa conscience empêcherait de se conformer au système presbytérien de gouvernement ecclésiastique [1].

Le but de ces votes ne put être caché aux indépendants. Ils résolurent de combattre leurs adversaires avec leurs propres armes et d'intimider ceux qu'ils ne pouvaient convaincre. Soudain, à leur instigation secrète, l'armée, sortant de ses cantonnements aux environs de Nottingham, s'approcha de la métropole, et prit ses quartiers dans le comté d'Essex. Ce mouvement fut regardé et ressenti comme une menace; Fairfax, pour l'excuser, allégua la difficulté de se procurer des subsistances dans un canton épuisé et appauvri. Il rencontra à Saffron-Walden les commissaires parlementaires [21 mars], qui convoquèrent un conseil d'officiers, et soumirent à leur examen des propositions pour le service d'Irlande; mais au lieu d'une réponse positive, on fit des enquêtes et on demanda des éclaircissements, tandis qu'on faisait signer dans plusieurs régiments une remontrance contre la manière dont on traitait l'armée. Les soldats y réclamaient une ordonnance d'indemnité pour les garantir de poursuites devant les cours civiles à raison de leur conduite passée, le payement de l'arriéré, qui s'élevait à quarante-trois semaines pour la cavalerie et à dix-huit pour l'infanterie, l'exemption de la presse pour le service étranger, une indemnité pour les estropiés, des pensions pour les veuves et familles de ceux qui avaient péri dans la guerre, et un versement hebdomadaire de fonds, afin de n'être plus obligés de vivre à discrétion sur les habitants. Cette remontrance fut présentée à Fairfax pour qu'il la transmît aux deux chambres. Le parti dominant s'alarma : il craignit de repousser des pétitionnaires qui avaient l'épée à la main, et, afin que le projet fût étouffé à sa naissance, les deux chambres envoyèrent des instructions au général, ordonnèrent à tous les membres du parlement qui avaient des commandements de se rendre à l'armée, et publièrent une déclaration [29 mars], dans laquelle, après une promesse d'oublier le passé, elles avertissaient les signataires

1. Journ. des Comm. IV, 15, 19, 20, 23, 25, 26, 27 fév. 1, 2, 3, 4, 5 mars. Sur plusieurs questions, les presbytériens furent réduits à dix voix de majorité, et une fois à deux. Ils s'efforcèrent d'exclure Fairfax; mais ils eurent une minorité de 147 contre 159. Ibid. 5 mars. « Quelques-uns, » dit Whitelock, « s'étonnèrent que cela fît débat et question. » P. 239.

que s'ils persistaient dans leur voie illégale, ils seraient punis « comme ennemis de l'état et perturbateurs du repos public[1]. »

Les auteurs de cette déclaration connaissaient peu l'esprit militaire. Ils cherchaient à l'emporter par l'intimidation, et ils ne firent que redoubler le mécontentement général. Pouvait-on supporter, se demandaient les soldats, qu'il fût permis à la ville de Londres et au comté d'Essex de pétitionner contre l'armée, et qu'il fût interdit à ceux qui avaient combattu, versé leur sang et vaincu pour la cause de leur pays, d'exposer leurs griefs et de venger leur réputation? Jusqu'alors l'armée avait été guidée, en apparence du moins, par le conseil des officiers; mais à présent, soit que ce fût une invention des officiers eux-mêmes pour rejeter l'odieux sur le corps entier des militaires, soit que l'idée en fût suggérée par les simples soldats qui commençaient à douter de l'intégrité de leurs commandants, il se forma deux corps délibérants, à l'imitation des chambres de Westminster : l'un, composé des officiers qui avaient des commissions, l'autre de deux représentants de chaque compagnie, qui s'appelèrent adjutateurs ou assistants, noms que leurs ennemis eurent l'adresse de changer en ceux d'agitateurs ou perturbateurs[2]. Guidée par leurs résolutions, l'armée entière parut animée d'une seule et même âme : c'est à peine si l'on put décider un homme à déserter la cause commune en acceptant du service en Irlande. Chaque corps adjoignit des surnuméraires à son complément primitif[3], et l'on tint un langage, on suggéra des projets fort alarmants pour le parti presbytérien. Confiante néanmoins dans sa propre puissance, la majorité de la chambre décida [27 avril] que les divers régiments seraient licenciés au reçu d'une faible portion de leur arriéré. Ce vote avait à peine passé, qu'une députation des agitateurs présenta aux communes une apologie de la remon-

1. *Journ.* IX, 66, 72, 82, 89, 95, 112-115. Comm. V, II, 25, 26, 27, 29 mars.

2. Hobbes, Behemoth, 587. Berkeley, 359. Ce n'était pas toutefois la première apparition des agitateurs. « La première fois, » dit Fairfax, « que je les remarquai, ce fut à Nottingham (fin de février), lors du rassemblement des soldats pour rédiger une pétition au parlement, au sujet de leur arriéré. La chose semblait juste; mais n'aimant pas le moyen, j'en parlai à quelques officiers, qui y avaient la principale main, et je la fis supprimer alors. » Courts Mémoires de Thomas lord Fairfax, écrits par lui-même. *Somers' Tracts*, V, 392. Maseres, 446.

3. Plusieurs corps de troupes dans les comtés éloignés avaient été licenciés; mais l'armée de Fairfax, en enrôlant des volontaires des deux partis, royalistes aussi bien que parlementaires, s'était graduellement accrue de plusieurs milliers d'hommes, et les frais de son entretien avaient doublé. Voyez *Journaux*, IX, 559-583.

Digitized by Google

trance. Ils soutenaient qu'en devenant soldats ils n'avaient pas perdu leurs droits de sujets, qu'en payant de leur sang la liberté des autres, ils n'avaient pas renoncé à la leur, que ce qui avait été accordé aux adversaires de la chose publique et aux officiers des armées d'Essex et de Waller, ne pouvait équitablement leur être refusé, et que, comme sans la liberté de pétition les griefs sont sans remède, il devait leur être permis de pétitionner maintenant sur ce qui les concernait comme soldats, aussi bien que plus tard sur ce qui les concernait comme citoyens. En même temps, les agitateurs adressèrent à Fairfax et aux autres officiers généraux une lettre, où ils exposaient leurs sujets de plaintes, exprimaient leur résolution d'obtenir réparation, et représentaient l'expédition d'Irlande comme un pur prétexte pour séparer les soldats des officiers auxquels ils étaient attachés, « comme un manteau pour l'ambition d'hommes qui, ayant dernièrement goûté de la souveraineté, et ayant été élevés au-dessus de leur sphère ordinaire de serviteurs, cherchaient à devenir maîtres et à dégénérer en tyrans. » Le ton de ces écrits excita l'alarme, et Cromwell, Skippon, Ireton et Fleetwood eurent ordre [30 avril] de se rendre à leurs régiments, et de leur assurer que les ordonnances d'indemnité seraient rendues, qu'on examinerait l'arriéré et qu'un payement considérable leur serait fait avant de les renvoyer du service. Quand ses officiers annoncèrent [8 mai], selon les termes de l'ordre parlementaire, qu'ils étaient venus pour apaiser « les désordres de l'armée, » les conseils répliquèrent qu'ils ne connaissaient pas de désordres, mais beaucoup d'abus dont ils demandaient le redressement immédiat[1].

Whitelock, avec ses amis, s'éleva vivement contre des mesures qu'il prévoyait devoir finir par une défaite; mais ses efforts furent déjoués par l'inflexibilité ou la violence de Holles, de Stapleton et de Glyn, chef du parti dominant, qui, tout en consentant à rendre l'ordonnance d'indemnité [21 mai], et à décréter des fonds pour le payement de l'arriéré de huit semaines [25], firent donner au général l'ordre de rassembler les divers régiments dans leurs quartiers, et de les licencier sans délai [29]. Au lieu d'obéir, il convoqua le conseil des officiers, qui décida, en réponse à une pétition des agitateurs, que l'argent offert par les chambres n'était qu'une faible portion de ce qu'ils réclamaient; qu'aucune sûreté réelle

1. *Journ.*, IX, 164. Comm. 27, 30 avr. Whitelock, 245, 246. Rushworth, VI, 447, 451, 457, 469, 480, 485.

Digitized by Google

n'était donnée pour le reste, que le vote par lequel ils avaient été déclarés ennemis de l'état, n'avait pas été révoqué, et que, puisqu'ils ne pouvaient obtenir ni réparation pour leur caractère ni sûreté pour leurs personnes, il était nécessaire que toute l'armée se réunît pour se consulter en commun. On expédia aussitôt l'ordre aux divers régiments de se trouver le cinquième jour à Triploe-Heath. On s'empara du parc d'artillerie d'Oxford, et on saisit pour l'usage de l'armée 4,000 livres destinées à la paye de la garnison de cette ville [1er juin]. Ces mesures ouvrirent les yeux à leurs adversaires; ils rayèrent sur les procès-verbaux les déclarations offensives [5 juin], ils présentèrent une ordonnance plus complète d'indemnité, et ils avaient proposé plusieurs votes de nature à répondre aux objections des officiers, lorsque leur alarme fut portée au comble par l'arrivée imprévue de nouvelles de Holmby [1].

Peu après la nomination des agitateurs [21 avril], un officier remit au roi une pétition de l'armée, demandant qu'il se laissât conduire aux quartiers du général qui le rendrait à ses honneur, couronne et dignité. Charles répondit qu'il espérait les récompenser un jour de la loyauté de leurs intentions, mais qu'il ne pouvait donner son consentement à une mesure qui devait, selon toutes probabilités, replonger la nation dans les horreurs d'une guerre civile [2]. Il crut que cette réponse avait décidé l'armée à renoncer à ce dessein; mais six semaines après, le mercredi, 2 juin, tandis qu'il jouait à la boule à Althorp, Joyce, cornette dans les gardes du corps du général, fut aperçu parmi les spectateurs, et à une heure avancée de la soirée du même jour, les commissaires de service apprirent qu'un parti nombreux de cavalerie s'était rassemblé à Harleston-Heath, à deux milles de Holmby. Leur objet ne pouvait être douteux; on sut bientôt que les gardes ne feraient pas de résistance, et le colonel Greaves, leur commandant, crut à propos de se retirer en lieu de sûreté. Vers deux heures du matin [3 avril], les étrangers parurent devant les portes et furent admis à l'instant. Aux questions des commissaires, qui demandaient quel était leur commandant et quel était leur but, Joyce répliqua qu'ils étaient tous commandants et qu'ils étaient venus arrêter le colonel Greaves et s'assurer de la personne du roi, afin qu'il ne pût être enlevé par leurs ennemis.

1. Whitel. 248, 250. Holles, 92. *Journ.* 207, 222, 226-228. Comm. 14, 21, 25, 28 mai. 1, 4, 5 juin. Rushw. VI, 489, 493, 497-500, 505.

2. *Clar. Pap.* II, 365.

Digitized by Google

Un pistolet à la main, il demanda alors à être admis auprès de Charles ; mais les valets de chambre s'y opposèrent, et après une violente altercation, on le décida à se retirer. Pendant la journée, les gardes parlementaires furent remplacées par les étrangers ; vers dix heures du soir, Joyce demanda de nouveau à être admis dans la chambre à coucher du roi, et l'informa que ses camarades craignaient une attaque, et désiraient de le conduire en lieu plus sûr. Charles y donna son assentiment, à condition que ce qui s'était passé entre eux en particulier serait répété en public, et à six heures le lendemain matin [4 avril] il se plaça sur les marches de la porte, tandis que les cavaliers se rangeaient en bataille devant lui, Joyce se tenant un peu en avant de la ligne. Puis commença le dialogue suivant :

Le roi. M. Joyce, je désire de savoir quelle autorité vous avez pour vous charger de ma personne et m'emmener d'ici.

Joyce. Je suis envoyé par l'autorité de l'armée, pour prévenir le dessein de ses ennemis, qui cherchent à plonger une seconde fois le royaume dans le sang.

Le roi. Ce n'est point là une autorité légitime. Je n'en connais pas d'autre en Angleterre que la mienne, et après la mienne celle du parlement. Avez-vous une commission par écrit de sir Thomas Fairfax ?

Joyce. J'ai l'autorisation de l'armée, et le général est compris dans l'armée.

Le roi. Ce n'est pas là une réponse. Le général est le chef de l'armée. Avez-vous une commission par écrit?

Joyce. Je supplie Votre Majesté de ne plus me faire de questions. Voici ma commission; et il montra les cavaliers qui étaient derrière lui.

Le roi avec un sourire. Je n'ai jamais lu jusqu'ici de pareille commission; mais elle est écrite en caractères assez beaux et lisibles. Je n'ai pas vu de longtemps une compagnie de gens d'aussi bonne mine et aussi bien tournés. Mais pour m'emmener d'ici, il vous faudra user de violence, à moins que vous ne me donniez satisfaction sur les demandes justes et raisonnables que je fais; qu'on me traitera avec honneur et respect, et que je ne serai contraint à rien qui soit contre ma conscience ou mon honneur, quoique j'espère avoir assez de résolution pour qu'aucune force ne puisse m'obliger à commettre une bassesse. Vous êtes maîtres de mon corps, mon âme est au-dessus de votre atteinte.

Les cavaliers témoignèrent leur assentiment par acclamation,

Digitized by Google

et Joyce reprit qu'il n'était pas dans leurs principes de forcer la conscience de personne, encore moins celle de leur souverain. Charles alors demanda à avoir auprès de lui ses propres serviteurs, et quand on le lui eut accordé, il s'informa du lieu où l'on se proposait de le conduire. Les uns nommèrent Oxford, d'autres Cambridge; mais, à sa requête, Newmarket fut préféré. Dès qu'il se fut retiré, les commissaires protestèrent contre le déplacement de la personne du roi, et sommèrent les cavaliers présents de se réunir à eux, et de maintenir l'autorité du parlement. Mais ceux-ci répondirent unanimement, « Personne, per» sonne, » et le roi, se confiant à Joyce et à ses compagnons, alla ce jour-là jusqu'à Hinchinbrook-house, et de là se rendit à Newmarket[1].

Le dessein de se saisir de la personne du roi fut ouvertement avoué par le conseil des agitateurs, quoique l'opinion générale l'attribuât à une machination secrète de Cromwell. On l'avait soigneusement caché à Fairfax, qui, s'il ne fut pas dupe de l'hypocrisie du lieutenant général et de ses amis, dissimula attentivement ses soupçons, et agit comme s'il croyait ses frères d'armes animés des mêmes sentiments que lui, d'un désir réel de satisfaire aux plaintes des militaires, et en même temps de prévenir une rupture entre eux et le parlement. Mais Cromwell avait en vue un objet très-différent, l'humiliation de ses adversaires politiques; et ses espérances étaient encouragées; non-seulement par l'ardeur de l'armée, mais aussi par le vœu général du peuple.

1. Le lendemain du jour où le roi partit de Holmby [5 juin], l'armée se rassembla à Newmarket, et contracta un engagement solennel portant que, attendu que plusieurs officiers avaient été appelés à plaider la cause des militaires, ils avaient été forcés de

1. Comparez la relation publiée par l'armée (Rushw. VI, 53) avec les lettres envoyées par les commissaires à la chambre des lords. *Journ.* 237, 240, 248, 250, 273, et les Mémoires de Herbert, 26-33. Fairfax vit le roi à Childersley, près de Cambridge, et lui conseilla de retourner à Holmby. « Le lendemain, je me rendis auprès de sa majesté, mon devoir étant aussi de l'engager à retourner à Holmby; mais il avait pris une autre résolution.... Ayant ainsi passé tout le jour à cette affaire, je revins à mes quartiers; et quand je pris congé du roi, il me dit: Monsieur, j'ai autant de crédit sur l'armée que vous... J'ai assemblé un conseil de guerre pour procéder contre Joyce, à raison de ce grave délit et de cette infraction aux articles de guerre; mais les officiers, soit crainte des soldats mécontents, soit plutôt (comme je le soupçonnai) approbation secrète de ce qui avait été fait, ont rendu tous mes efforts à cet égard infructueux. » *Somers' Tracts*, v, 394. Holles assure que le déplacement du roi avait été concerté chez Cromwell le 30 mai (Holles, 96); Huntingdon, qu'il avait été conseillé par Cromwell et par Ireton. Journal des Lords, x, 409.

Digitized by Google

choisir plusieurs hommes dans chaque compagnie, et ceux-ci, d'en choisir deux ou plus parmi eux pour agir au nom et dans l'intérêt de tous les soldats de leurs régiments respectifs, et qu'à présent ils déclaraient et promettaient unanimement que l'armée ne se dissoudrait pas, et ne servirait pas comme volontaire en Irlande tant qu'il n'aurait pas été fait droit à leurs griefs, et qu'on n'aurait pas garanti leur sûreté future, de manière à donner satisfaction à un conseil composé des officiers généraux, de deux officiers nommés à cet effet, et de deux simples soldats choisis dans chaque régiment[1].

2. Après cela, l'armée se mit en marche vers la capitale, et, à mesure qu'elle avançait, des adresses des francs-tenanciers des différents comtés étaient présentées chaque jour à Fairfax, comme si les forces qu'il commandait constituaient l'autorité suprême de la nation. On s'y plaignait de ce que le retour de la paix n'avait pas ramené le bonheur dont la promesse avait engagé à se soumettre aux privations de la guerre : désappointement qui ne pouvait être attribué qu'à l'obstination avec laquelle certaines personnes tenaient aux émoluments des places[2]. Dans le parlement, au milieu de la lutte des deux partis, on vota quelques mesures faites pour donner satisfaction au public et aux militaires; mais à celles-ci on en ajouta d'autres qui manifestaient la détermination des chambres de résister aux mandats d'une soldatesque séditieuse. Chaque jour, la contestation prenait un caractère plus menaçant. Une série de pétitions, de remontrances et de déclarations sortait des plumes d'Ireton et de Lambert, sous la surveillance de Cromwell; l'armée ajoutait continuellement à ses anciennes demandes, et actuellement elle exigeait [14 juin] que toutes les capitulations accordées pendant la guerre fussent observées; qu'on fixât l'époque de la fin du présent parlement; que la chambre des communes fût purgée de tout individu déclaré incapable par les ordonnances précédentes, et, en particulier, que onze de ses membres, y compris Holles, Glyn, Stapleton, Clotworthey et Waller, principaux chefs du parti presbytérien, et membres du comité de Derby-house, fussent exclus, jusqu'à ce qu'ils eussent été jugés, aux termes de la loi, comme coupables d'avoir cherché à commettre l'armée avec le parlement. Pour donner du poids à ces demandes, Fairfax, qui semble avoir agi

1. Hist. Parl. III, 604.
2. *Journ.* IV, 260, 263, 278.

Digitized by Google

comme simple organe du conseil des officiers[1], s'était rendu successivement à Saint-Alban's, à Watford et à Uxbridge [12-25 juin]. Son approche révéla la faiblesse ou la timidité des presbytériens. Skippon, qu'ils consultaient comme leur oracle militaire, les engagea de prime abord à jeûner et à se soumettre; et les hommes qui en avaient appelé si hautement aux priviléges du parlement lorsque le roi demandait les cinq membres, restèrent silencieux quand une demande semblable fut faite par douze mille hommes en armes. Ils donnèrent au membre accusé permission de s'absenter [26 juin]; ils votèrent le licenciement des nouvelles levées pour la défense de la cité, et ils cédèrent paisiblement à leurs adversaires l'ascendant dont ils avaient joui jusqu'alors. A la suggestion des indépendants, l'armée aux ordres de Fairfax fut déclarée l'armée du parlement [28]; on lui accorda un mois de paye comme récompense de ses services, et on nomma des commissaires dans les deux chambres pour traiter avec ceux de l'armée, comme s'ils étaient les représentants d'une autorité indépendante et égale[2].

Cette lutte et ses conséquences étaient observées avec un vif intérêt par les royalistes, qui se persuadaient qu'elle devait finir par la restauration du roi; mais son irrésolution lui faisait perdre l'une après l'autre toutes les occasions que lui fournissaient les passions de ses adversaires. Pendant que les deux factions briguaient son assistance, Charles, moitié par méfiance de leur sincérité, moitié par espoir de conditions plus favorables, balança entre leurs offres jusqu'à ce que la lutte eût été décidée sans son intervention. Depuis son départ de Holmby, quoique toujours captif et forcé de suivre les marches de l'armée, les officiers l'avaient toujours traité avec le plus profond respect; on avait pourvu attentivement à tous ses besoins; le général s'était interposé pour lui obtenir de temps en temps la compagnie de ses

1. « Depuis l'époque où ils déclarèrent leur autorité usurpée à Triploe Heath (10 juin), je ne donnai mon libre consentement à rien de ce qu'ils firent; mais n'étant point encore déchargé de mes fonctions, ils mirent mon nom comme d'ordinaire à tous leurs papiers, que j'y consentisse ou non. » *Somers' Tracts*, v, 396. Ceci doit vouloir dire seulement qu'il leur permit à regret de faire usage de son nom; car il était certainement libre de se démettre de son commandement ou de protester contre les mesures qu'il désapprouvait.

2. Rush. vi, 518-596. Whitelock, 251-256. Holles, 104. *Journ.* 249, 257, 260, 263, 275, 277, 284, 289, 291, 298. Comm. 7, 11, 12, 15, 18, 25, 26, 28 juin. Dans les divisions, en général, les presbytériens avaient une majorité de 40 voix; mais le 28, le lendemain du départ de leurs chefs, il ne leur resta qu'une minorité de 85 contre 121. Ibid.

Digitized by Google

plus jeunes enfants; on avait permis à ses serviteurs Legge, Berkeley et Ashburnham de l'accompagner, quoiqu'on sût qu'ils étaient venus de France avec un message de la reine[1], et l'on accordait un libre accès à quelques-uns de ses chapelains, qui lisaient le service divin en sa présence, publiquement et sans être inquiétés. Plusieurs officiers professaient ouvertement de l'admiration pour sa piété et de la compassion pour ses infortunes; Cromwell même, quoiqu'il eût affecté d'abord la froideur et la réserve d'un ennemi, lui envoya des assurances secrètes de son attachement, et on lui fit, au nom des militaires, des adresses successives exprimant le vœu général d'un accommodement qui conciliât les droits du trône avec ceux du peuple. Il s'ensuivit une négociation secrète par l'entremise de Berkeley et d'Ashburnham, et Fairfax, pour préparer le public à ce résultat, dans une lettre aux deux chambres [8 juin], repoussa l'imputation faite à l'armée d'être hostile au gouvernement monarchique, justifia le respect et l'indulgence avec lesquels il avait traité le royal captif, et soutint que « des procédés délicats, équitables et mo» dérés envers lui, sa famille et ses anciens adhérents, » étaient le moyen le plus propre à assoupir les discordes qui divisaient la nation. Jamais le roi n'eut une si belle occasion de recouvrer son autorité[2].

Dans le traité entre les commissaires du parlement et ceux de l'armée, ces derniers procédèrent avec une grande circonspection. La réparation des griefs militaires était le moindre de leurs soucis; leur grand objet était l'établissement de la tranquillité nationale sur ce qu'ils regardaient comme une base solide et permanente. Ils avaient laissé transpirer quelque chose de cette intention; mais, avant d'annoncer ouvertement leur projet, ils résolurent de soumettre la Cité, comme ils avaient soumis le parlement. Londres, avec ses dépendances, avait été jusqu'alors le principal appui de la faction contraire; il s'y trouvait une foule d'officiers et de soldats licenciés qui avaient servi sous Essex et Waller, et qui étaient prêts à tirer l'épée, au premier appel, pour la défense du covenant; et l'autorité suprême

1. « Je revins avec des instructions pour tâcher, par le meilleur moyen imaginable, d'obtenir du roi et de l'armée des concessions qui pussent avoir de l'influence et rétablir la bonne intelligence entre sa majesté et le parlement. » Lettre d'Ashburnham, en 1648, p. 5.

2. *Journ.* IX, 323, 324. Ashburnham, II, 91; aussi la relation de Huntingdon, X, 409.

Digitized by Google

sur les militaires dans les lignes de communication avait été confiée par une ordonnance récente à un comité dont tous les membres étaient fortement attachés à la cause presbytérienne. Pour arracher cette arme redoutable aux mains de leurs adversaires, ils présentèrent une requête aux deux chambres, tendant à ce que le commandement de la milice de Londres fût ôté aux personnes mal pensantes, et remis à des hommes distingués par leur dévouement à la cause du pays. Les presbytériens s'alarmèrent; ils soupçonnèrent une coalition entre le roi et les indépendants; ils voyaient que le covenant était en péril, et que les propositions de paix si souvent votées au parlement pouvaient être repoussées dans quelques jours. On présenta une pétition qui s'opposait à la demande de l'armée [14 juillet]; mais les chambres, actuellement sous l'influence des indépendants, rendirent l'ordonnance [23], et la Cité, de son côté, se détermina à résister et à l'armée, et au parlement. Lord Lauderdale, chef des commissaires écossais, se rendit en toute hâte auprès du roi pour obtenir son concours [24]; un nouveau covenant, rédigé en sa faveur, fut exposé à Skinners'hall, et les citoyens, les soldats, et probablement les royalistes cachés s'empressèrent en foule d'y apposer leurs signatures. Ils s'y engageaient, en présence de Dieu, et au péril de leur vie et de leur fortune, à mener le souverain à Westminster, afin qu'il pût confirmer les concessions qu'il avait faites dans sa lettre de Holmby, et conférer avec son parlement sur les autres propositions. Les lords et les communes déclarèrent ce nouvel engagement un acte de trahison contre le royaume, et la publication de ce vote, au lieu de refroidir le zèle du peuple, enflamma ses passions. Les citoyens firent une nouvelle pétition [26 juillet], et essuyèrent un nouveau refus. Au moment de leur départ, une multitude d'apprentis, soutenus par un rassemblement de militaires, assiégèrent les portes des deux chambres; pendant huit heures, ils continuèrent, par des cris et des messages, de réclamer le rappel de l'ordonnance relative à la milice, et du vote qui condamnait le covenant; et les membres, après une longue résistance, vaincus par la fatigue et dominés par la terreur, se soumirent à leurs demandes. Même après qu'on leur eût permis de se retirer, la multitude força soudain les communes de revenir, et, l'orateur étant au fauteuil, de voter que le roi serait conduit sans délai à son palais de Westminster. Les deux chambres s'ajournèrent à trois jours, et les deux présidents, avec un grand nombre des membres indépendants, profitèrent de l'occasion

Digitized by Google

pour se soustraire aux insultes de la populace, et chercher un asile à l'armée[1].

Dans l'intervalle, le conseil des officiers avait achevé son plan « pour l'organisation de la nation, » qu'ils soumirent d'abord à l'examen de Charles, et ensuite à celui des commissaires parlementaires. Sur beaucoup de points, il était semblable aux fameuses « propositions de paix; » mais il contenait en outre plusieurs clauses relatives au mode d'élection, à la durée du parlement, et à la composition de la magistrature, qui peuvent ne pas être sans intérêt pour le lecteur, même aujourd'hui. Il proposait qu'un parlement s'assemblât chaque année, lequel ne siégerait pas moins d'un certain nombre de jours, ni plus d'un certain autre nombre, qui, chacun, seraient fixés par une loi; que si, à la clôture d'une session, quelque affaire parlementaire n'était point terminée, il fût nommé un comité ayant pouvoir de siéger et de la mener à fin; qu'un nouveau parlement fût convoqué tous les deux ans, à moins que l'ancien parlement n'eût été préalablement dissous de son propre consentement; que les bourgs déchus et de peu d'importance fussent privés de leur franchise, et que le nombre des membres de comté fût augmenté, cette augmentation étant proportionnée aux taxes de chaque comté dans les charges communes du royaume; que toutes les dispositions relatives à la réforme de la représentation et à l'élection des membres émanassent de la chambre des communes seule, dont la décision sur ces matières aurait force de loi, indépendamment des autres branches de la législature; que les noms des personnes à nommer sheriffs annuellement, et de celles à nommer magistrats en tout temps, fussent recommandés au roi par le grand jury aux assises; et que le grand jury lui-même fût choisi, non par la partialité du sheriff, mais également par les diverses divisions du comté[2]. Ce n'était point l'intérêt de Charles, quand c'eût été son inclination, de faire aucune objection sérieuse à ces

1. Whitel. 260, 261. *Journ.* IX, 377, 393. Holles, 145. Journal de Leicester dans les Papiers Sydney, édités par M. Blencowe, p. 25.

2. OEuvres de Charles, 579. Hist. Parl. II, 738-740. C'étaient là les conditions de « l'organisation; » en outre, les officiers demandèrent au parlement que l'accise fût supprimée sans delai sur tous les objets de nécessité, et dans un terme limité sur tous les autres: qu'un remède fût apporté au « mode inégal, vexatoire et contentieux de l'entretien des ministres par les dîmes; » que les procès fussent rendus moins longs et moins coûteux; que les terres de tout homme répondissent de ses dettes; que les débiteurs insolvables, qui avaient livré tout ce qu'ils avaient à leurs créanciers, fussent déchargés; et qu'aucune corporation n'exigeât de ses membres des serments attentatoires à la liberté de conscience. Ibid. 743.

Digitized by Google

innovations toutes grandes et importantes qu'elles étaient; mais les trois autres questions, celles de l'église, de l'armée et du sort des royalistes, le touchaient plus vivement; cependant on était disposé à ménager ses sentiments sur toutes trois, et, après de longues et fréquentes discussions, on fit aux propositions primitives des modifications qui, dans l'opinion de ses agents, Berkeley et Ashburnham, devaient assurer son assentiment. 1° Au lieu d'abolir la hiérarchie, on convint de lui ôter seulement le pouvoir de coercition, de mettre la liturgie et le covenant sur un pied égal, en supprimant les peines pour l'absence de l'une et pour le refus de l'autre, et de remplacer les lois oppressives et sanguinaires encore en vigueur par quelque autre disposition pour la découverte des réfractaires papistes et la répression des prêtres papistes et des jésuites qui chercheraient à troubler l'état; 2° de rendre à la couronne le commandement l'armée et de la marine au bout de dix années; 3° et de réduire à cinq individus le nombre des royalistes anglais délinquants qu'on excepterait du pardon. Si le roi eût accepté ces conditions, il eût été probablement replacé sur le trône, car ses agents, qui étaient le plus à même de former un jugement, quoi qu'ils différassent sur plusieurs points, s'accordaient à dire que les officiers agissaient avec droiture et sincérité; mais il s'était malheureusement persuadé, — et il était confirmé dans cette persuasion par l'avis de plusieurs fidèles royalistes, et par les représentations intéressées des commissaires écossais, — que la lutte croissante entre les presbytériens et les indépendants le mettrait à même de faire la loi aux deux partis; et aussi, quand « l'organisation » fut soumise à son approbation définitive, il fit un refus non motivé. L'étonnement de ses agents ne fut pas moindre que celui des officiers. Avait-il dissimulé ou avait-il changé d'avis? dans les deux cas, tous deux avaient été trompés. Ils pouvaient, eux, cacher leurs sentiments; mais les agitateurs se plaignirent hautement, et un parti de soldats, attribuant ce désappointement aux intrigues de lord Lauderdale, entra brusquement la nuit dans la chambre à coucher de ce seigneur, et lui ordonna de se lever et de partir sans délai. Ce fut en vain qu'il allégua son devoir comme commissaire des états d'Ecosse, ou qu'il sollicita la faveur d'une courte entrevue avec le roi : il fut forcé de quitter le lit et de retourner en hâte à la capitale [1].

1. Comparez les récits de Berkeley, 364; d'Ashburnham, II, 92; de Ludlow, I, 174, et de Huntingdon (*Journ.* x, 410), avec les propositions de l'armée dans les

Digitized by Google

Avant ceci, le bruit de ce qui se passait à Londres avait engagé Fairfax à réunir ses forces et à marcher vers la Cité [30 juin]. Sur la route il fut rejoint par les présidents des deux chambres, huit lords et cinquante-huit membres des communes, qui, dans un conseil tenu à Sion-House, s'engagèrent solennellement « à vivre » et mourir avec l'armée. » Là, on apprit que beaucoup de royalistes s'étaient joints aux presbytériens, et qu'il avait couru une déclaration au nom du roi, condamnant toute tentative de guerre contre le parlement. Les officiers, craignant l'effet de cette nouvelle sur l'esprit des militaires, déjà exaspérés par le refus de leurs propositions, conjurèrent Charles d'écrire une lettre conciliatrice au général, dans laquelle il désavouerait tout dessein d'assister l'ennemi, remercierait l'armée de son attention envers lui, et louerait la modération de leur plan d'organisation sur beaucoup de points, quoiqu'il n'y pût consentir sur tous. L'infortuné monarque hésita; la bonne grâce de la mesure fut perdue par un délai de vingt-quatre heures; et quoique la lettre fût enfin envoyée [3 août], elle n'arriva pas avant que la Cité eût fait une offre de soumission [4 août]. Dans ces circonstances, elle ne pouvait plus avoir de but. Elle fut interprétée comme un artifice pour couvrir les intrigues du roi avec les presbytériens, et non comme une démonstration de sa bonne volonté envers l'armée [1].

Pour en revenir à la ville, Holles et ses collègues avaient repris l'ascendant durant la retraite des indépendants. Les onze membres rentrèrent dans la chambre; le commandement de la milice fut rendu à l'ancien comité, et on décida que le roi serait invité à venir à Westminster. En même temps, le conseil de ville résolut de lever par souscription un emprunt de dix mille livres, et d'ajouter dix-huit régiments d'auxiliaires aux milices. Dix mille hommes étaient déjà en armes; quatre cents barils de poudre, avec d'autres munitions de guerre, furent tirés du magasin de la Tour; et les généraux presbytériens, Massey, Waller et Poyntz acceptèrent avec joie le commandement [2]. Mais l'événement prouva que c'était de vaines menaces. A mesure qu'on sut que Fairfax s'était mis en marche, qu'il avait passé en revue l'armée à Houns-

Œuvres de Charles (578). L'insulte faite à Lauderdale est mentionnée dans les Journaux des Lords, IX, 367.

1. *Journ.* 359, 375. Heath, 140. Ludlow, I, 181. Charles désavoua ensuite cette déclaration, et demanda que l'auteur et l'éditeur fussent punis. Whitel. 267. Il existe deux copies de sa lettre, une dans les Pap. Clarendon, II, 373, et l'autre, plus courte, dans l'Histoire Parlementaire, XV, 205.

2. *Journ.* X, 13, 16, 17.

Digitized by Google

low-Heath, et qu'il avait fixé son quartier général à Hammersmith, le sentiment du danger refroidit la ferveur de l'enthousiasme, et les démonstrations de résistance firent insensiblement place à des offres de soumission [5 août]. La milice de Southwark fraternisa ouvertement avec l'armée : on abandonna les ouvrages sur la ligne de communication; et le lord maire, sur la promesse qu'il ne serait fait aucune violence aux habitants, ordonna d'ouvrir les portes. Le lendemain matin, on célébra le triomphe des indépendants [6 août]. Un régiment d'infanterie suivi d'un régiment de cavalerie, entra dans la Cité : puis venait Fairfax à cheval, entouré de ses gardes du corps et d'une foule de gentlemen; après, suivait une longue file de voitures dans lesquelles étaient les présidents et les membres fugitifs; et un autre régiment de cavalerie fermait la marche. C'est dans cet ordre que, recevant sur leur passage les félicitations du maire et du conseil de ville, les vainqueurs se rendirent à Westminster, où chaque président fut placé dans son fauteuil de la main du général[1]. Des lords qui étaient restés à Londres après la retraite, un seul, le comte de Pembroke, se hasarda à paraître; et on lui permit de faire sa paix en déclarant qu'il considérait tout ce qui s'était passé en l'absence des membres, comme forcé, et par conséquent nul. Mais dans la chambre basse, les presbytériens et leurs adhérents formaient un corps plus redoutable; et, par leur énergie et leur persévérance, s'ils ne purent toujours déjouer les projets de leurs adversaires, ils les entravèrent souvent. Ils donnèrent leur assentiment à beaucoup de choses; ils souffrirent que Maynard et Glyn, deux membres, fussent expulsés, que le lord maire, un des sheriffs et quatre des aldermen fussent envoyés à la Tour, et que sept pairs qui avaient siégé pendant la retraite de leurs collègues, fussent mis en jugement. Mais le sentiment du danger les engagea à s'opposer à la résolution envoyée par les lords, d'annuler tous les votes depuis le 26 juillet jusqu'au 6 août. Quatre fois, contrairement aux usages de la chambre, la résolution fut présentée, et autant de fois, à la grande surprise des indépendants, elle fut repoussée [9-10-17-19 août]. Fairfax accourut au secours de ses amis. Dans une lettre au président, il condamna la conduite des communes comme équivalent à une approbation

1. Whitel. 261-264. Journal de Leicester, 27. Baillie appelle cette reddition de la Cité «un exemple rarement égalé, sinon de trahison, du moins de puérile imprévoyance et de vile poltronnerie.» II, 259. Les onze membres s'enfuirent à l'instant. Leicester, ibid.

Digitized by Google

des violences populaires, et il fit sentir la nécessité de renvoyer de la chambre les ennemis de la tranquillité publique. Le lendemain matin [20], on reprit le même sujet : les presbytériens firent l'épreuve de leur force sur un amendement, et, se voyant en minorité, ils laissèrent passer la résolution sans aller aux voix [1].

La soumission des citoyens modifiait considérablement les chances du monarque captif. Si on eût fait quelque résistance, les officiers étaient dans l'intention (à ce que nous dit Ashburnham) de déployer l'étendard royal et de mettre Charles à leur tête. La facilité avec laquelle ils avaient triomphé de leurs adversaires les convainquit de leur supériorité, et le projet de rétablir le roi leur parut moins politique. Cependant ils continuèrent de le traiter avec respect et indulgence. D'Oatlands, il fut transféré au palais de Hampton-Court [24 août], là, on lui accorda la compagnie de ses enfants toutes les fois qu'il lui plut de les faire venir, et le plaisir de la chasse, sur sa promesse de ne point tenter de s'évader; toutes les personnes qu'il désirait de voir furent admises sans peine en sa présence ; et, ce qu'il prisait au-dessus de toutes les autres concessions, il avait la faculté de correspondre librement et sûrement avec la reine à Paris [2]. A la même époque, les deux chambres, à la réquisition des commissaires écossais, soumirent de nouveau « les propositions » à l'examen du roi [8 sept.]; mais Charles répondit [9] que le plan suggéré par l'armée était plus propre à former la base d'une paix durable, et se déclara prêt à traiter de ce plan avec les commissaires nommés par le parlement, et d'autres par l'armée [3]. Les officiers applaudirent à cette réponse; Cromwell, aux communes, parla en sa faveur, avec une véhémence qui excita le soupçon, et quoiqu'en définitive elle fût votée équivaloir à un refus [21], on nomma un grand comité [22] « pour prendre en considération toute l'affaire relative au roi. » On avait calculé que cette tentative d'amalgamer le plan du parlement avec celui de l'armée pouvait s'accomplir dans l'espace de vingt jours ; mais elle employa plus de deux mois; car il y avait maintenant une troisième chambre à consulter, le

1. *Journ.* 375, 385, 388, 391-398. Comm. IV, 9, 10, 17, 19, 20 août.

2. *Clar. Pap.* II, 381. *App.* XLI. Rushw. VII, 795. Mémoires des Hamilton, 316. Herbert, 48. Ashburn. II, 93, 95.

3. Au sujet de cette réponse, Charles lui-même dit aux commissaires écossais : « Ne vous étonnez pas de la réponse que j'ai faite hier aux deux chambres : car, » si vous la comprenez bien, je vous ai mis dans une bonne voie, tandis qu'au» paravant vous étiez dans une mauvaise. » Mém. des Hamilt. 323.

Digitized by Google

conseil de guerre, qui discutait chaque clause, et notifiait ses résolutions aux lords et aux communes sous le nom modeste, mais expressif, des désirs de l'armée [1].

Tandis que le roi cherchait à flatter ainsi les officiers, il était occupé, suivant son habitude, à traiter avec le parti opposé [2]. Le marquis d'Ormond et le lord Capel [3] se rendirent de Londres auprès de lui avec les commissaires écossais ; et il fut résolu [oct.] qu'au printemps prochain, les Ecossais entreraient en Angleterre avec une armée nombreuse, et appelleraient les presbytériens à leur aide ; que Charles, s'il était libre, autrement le prince de Galles, sanctionnerait l'entreprise par sa présence ; et qu'Ormond reprendrait le gouvernement de l'Irlande, tandis que Capel convoquerait sous l'étendard royal les débris du parti du roi en Angleterre. Telle était l'ébauche de ce plan ; les détails n'en avaient point été réglés, lorsque Cromwell, informé par ses espions, ou poussé par ses soupçons, se plaignit à Ashburnham de l'incurable duplicité de son maître, qui sollicitait à la fois l'assistance de l'armée, et en complotait la destruction [4].

Mais sur ces entrefaites, il s'était élevé un nouveau parti également redoutable aux royalistes, aux presbytériens et aux indépendants. Ses fondateurs étaient quelques fanatiques de l'armée, qui jouissaient d'une réputation de sainteté supérieure. Ils ne prétendaient ni au savoir ni au talent ; ils n'étaient que d'humbles individus à qui Dieu avait donné la raison pour guide, et dont le devoir était d'agir comme cette raison le dictait. De là ils s'appe-

1. Ludlow, I, 184. Whitel. 269. Huntingdon, dans les *Journaux*, X, 410. *Journ*. V, 22 sept. Lors de la division, ce fut un de ceux qui comptèrent les *oui*, et le colonel Rainsborough, chef des niveleurs, les *non*. Il l'emporta à une majorité de 84 contre 34. Ibid.

2. On a avancé, à la justification de Charles, qu'il ne faisait que jouer le même jeu que ses adversaires, les amusant comme ils cherchaient à l'amuser. Mais ceci est fort douteux en ce qui concerne les officiers supérieurs, qui me paraissent avoir traité sérieusement avec lui, jusqu'au moment où ils furent amenés à rompre la négociation par les preuves réitérées de sa duplicité et par les progrès rapides de la méfiance et du mécontentement de l'armée. Je n'ajoute pas foi néanmoins à ce que raconte Morrice d'une lettre de Charles à Henriette, interceptée par Cromwell et Ireton.

3. Capel était un des commandants royalistes les plus distingués ; et il était revenu depuis peu d'outre-mer avec la permission du parlement.

4. Clar. III, 70-72-75. Ashburn. II, 94 Voici ce que dit Baillie de la disposition du parlement écossais : « Si le roi veut ratifier le covenant, il n'y a qu'un voix parmi nous pour le rétablir dans tous ses droits ou mourir dans l'entreprise ; s'il persiste dans la résolution de rejeter notre covenant, et de ne nous en donner quelques parties, beaucoup de gens ici seront pour lui, même à ces conditions : mais plusieurs des meilleurs et des plus sensés sont irrésolus et attendent que Dieu les éclaire. » Baillie, II, 260.

Digitized by Google

laient rationalistes, nom qui fut bientôt remplacé par celui plus expressif de niveleurs. En religion, ils rejetaient toute autorité coërcitive; on pouvait établir un culte public à son gré; mais s'il était obligatoire, il devenait illégitime en forçant la conscience et en conduisant à un péché volontaire. En politique, ils enseignaient que le devoir du peuple était de revendiquer ses droits et de se faire justice lui-même. Jusqu'ici le bien public avait été sacrifié à l'intérêt privé : par le roi, dont le seul objet était de recouvrer le pouvoir arbitraire; par les officiers, qui avaient en vue les commandements, les titres et les émoluments; et par le parlement, qui visait surtout à la permanence de sa propre autorité. Il était temps pour les opprimés de se lever, de prendre en main leur cause, et de se décider « à renoncer à la vie avant de renoncer à la liberté [1]. » Ces doctrines se répandirent rapidement; elles convertirent sans peine les gens dissolus, les aventuriers et les mécontents; et un nouvel esprit, source féconde de nouveaux projets, commença à agiter le gros de l'armée. On ne parlait guère du roi qu'en termes d'horreur et de mépris : c'était un Achab, ou un obstacle éternel à la paix, une cause de dissension et d'effusion de sang. Un écrit intitulé « la cause de l'armée » [19 oct.], accompagné d'un autre sous le nom de « l'accord du peuple » [1er nov.], fut présenté au général par les agitateurs de onze régiments. Indépendamment d'un exposé de griefs, ils offraient une nouvelle constitution pour le royaume. Il n'était question ni du roi ni des lords. La souveraineté, disait-on, résidait dans le peuple, l'exercice en devait être délégué à leurs représentants, mais sous la réserve de l'égalité devant la loi, de la liberté de conscience, et de l'exemption de service forcé en temps de guerre : trois priviléges dont la nation ne se dépouillerait jamais; les parlements devaient être biennaux, et siéger six mois; le droit électoral être étendu, et la représentation plus également répartie. Ces demandes des niveleurs furent énergiquement soutenues par les colonels Pride et Rainsborough, et non moins violemment combattues par Cromwell et Ireton. Le conseil des officiers fit la concession de requérir qu'on ne fît plus d'adresses au roi; mais les deux chambres déclarèrent les écrits

1. *Clar. Pap.* II. *App.* XL. Walker, Hist. des Indépendants, 194. Rushw. VII, 845. Hutch. 287. Le secrétaire Nicholas, après avoir parlé des rationalistes, ajoute : « Il existe une secte de femmes, récemment venues de l'étranger, et logées dans Southwark, appelées quakers, qui se gonflent, frissonnent et tremblent; et lorsqu'elles reviennent à elles (car tout le temps de leurs accès le saint esprit de Mahomet converse avec elles), elles commencent à prêcher ce qui leur a été dicté par l'esprit. » *Clar. Pap.* II, 383.

Digitized by Google

subversifs du gouvernement, et ordonnèrent d'en poursuivre les auteurs; toutefois en même temps, pour offrir quelque satisfaction aux soldats, elles décidèrent que le roi était tenu de donner son assentiment à toutes les lois relatives au bien public qui avaient été adoptées et lui avaient été présentées par les lords et les communes [1].

Il y avait déjà quelque temps que le roi avait commencé à trembler pour sa sûreté. Il voyait que la violence des niveleurs augmentait chaque jour; que les officiers, qui se disaient ses amis, étaient devenus suspects; que Ireton avait été chassé du conseil, et Cromwell menacé d'un acte d'accusation; que plusieurs régiments étaient dans un état complet d'insubordination; et que Fairfax lui-même doutait de pouvoir rétablir la discipline de l'armée. Charles avait donné antérieurement sa parole d'honneur au gouverneur, le colonel Whalley, de ne point tenter une évasion; il la retira sous prétexte que depuis peu il avait été surveillé d'aussi près que s'il n'était dû aucune foi à sa promesse. On doubla immédiatement ses gardes; on renvoya ses serviteurs, à l'exception de Legge; et les portes furent fermées aux étrangers. Cependant on ne sait si ces précautions ne furent pas prises dans la seule vue d'endormir les soupçons des niveleurs; car il conserva la faculté de conférer personnellement avec Ashburnham et Berkeley, et reçut de Whalley des avis réitérés des dangereux desseins de ses ennemis. Mais où devait-il chercher un asile? Jersey, Berwick, l'île de Wight et la résidence des commissaires écossais à Londres, furent proposées. A la fin, les commissaires se déclarèrent disposés à le recevoir; le lendemain, ils retirèrent leur consentement, et il choisit, comme dernière ressource, l'île de Wight. Le 10 novembre, ses appréhensions furent portées au plus haut point par un nouvel avis des plus alarmants. Le lendemain soir il avait disparu. A l'heure du souper, Whalley entra dans son appartement; mais, au lieu du roi, il trouva sur sa table divers papiers écrits, dont l'un était une lettre anonyme, qui le prévenait que sa personne était en danger, et un autre, un message de lui aux deux chambres, où il promettait, bien qu'il eût cherché un asile plus sûr, d'être toujours prêt à se présenter « lorsqu'il pourrait être entendu avec honneur, liberté et sûreté [2]. »

1. *Clar. Pap.* II. *App.* 39, XL, XLI. *Journ.* 5, 6 nov. Rush. VII, 849, 857, 860, 863. Whitel. 274-277.

2. Voyez la lettre d'Ashburnham au président, le 26 nov. p. 2. Son Mémoire,

Digitized by Google

Cette évasion inattendue arracha au parlement des menaces de vengeance contre toutes les personnes qui oseraient receler le royal fugitif; mais au bout de trois jours, arriva la nouvelle qu'il était de nouveau prisonnier sous la garde du colonel Hammond, qui avait été tout récemment nommé gouverneur de l'île de Wight. Charles, accompagné de Legge, valet de chambre du roi, le soir de son départ, était descendu dans le jardin par l'escalier de derrière, et avait gagné un lieu où Berkeley et Ashburnham attendaient son arrivée [12 nov.]. La nuit était sombre et orageuse, ce qui facilita leur évasion; mais quand ils eurent passé la rivière à Thames Ditton, ils s'égarèrent; et le jour parut avant qu'ils atteignissent Sutton, où ils montèrent à cheval. L'infortuné monarque n'avait point encore de plan arrêté. Comme ils s'avançaient vers le sud, il consulta ses compagnons; et après quelques débats, il résolut de chercher un asile temporaire à Titchfield-house, résidence de la comtesse de Southampton, tandis que Ashburnham et Berkeley passeraient dans l'île de Wight, et sonderaient les dispositions de Hammond, le gouverneur, dont tout ce qu'on savait, c'est qu'il était neveu d'un des chapelains du roi. A la première nouvelle de l'objet des messagers [13 nov.], Hammond trahit de vives alarmes, sous l'impression que le roi était actuellement dans l'île; mais s'étant remis, il leur rappela qu'il n'était qu'un serviteur tenu d'obéir aux ordres de ses chefs, et refusa de leur donner d'autre gage que la promesse de se conduire en honnête homme. Comment ils purent se contenter de cette promesse ambiguë, c'est un mystère qui n'a jamais été éclairci, — chacun, dans la suite, rejetant le blâme sur l'autre; — mais ils lui permirent de les accompagner à la retraite du roi, et même de prendre avec lui un autre officier, le capitaine de Cowes Castle.

Durant leur absence, Charles avait formé un nouveau plan d'évasion par mer, et avait envoyé un messager de confiance s'assurer d'un vaisseau dans le port de Southampton. Il méditait encore sur ce projet, lorsque Ashburnham revint, et annonça que Hammond et son compagnon étaient déjà dans la ville, attendant les ordres de sa majesté. L'infortuné monarque s'écria : « Quoi ! l'avez-vous amené ici ? alors je suis perdu. » Ashburn-

101-112. Berkeley, 373-375. *Journ.* IX, 520. Rush. VII, 871. Clar. III, 77. Mém. des Hamilton, 324. Il est certain que le roi reçut ou lut une lettre de Cromwell (voyez *Journ.* X, 411. Berkeley, 377). Qu'elle eût été écrite dans le dessein de l'engager à s'échapper et de tomber ainsi aux mains des niveleurs, c'est une supposition gratuite des ennemis de Cromwell

Digitized by Google

ham vit sur-le-champ son erreur. Il n'était pas trop tard, répondit-il. Ils n'étaient que deux, et on pouvait aisément s'en défaire. Charles se promena dans la chambre pendant quelques minutes, puis il rejeta cet avis sanguinaire. Il entretenait toujours le vain espoir qu'on pourrait se procurer un vaisseau; mais au bout de deux heures, Hammond s'impatienta; et le roi, ayant rassemblé toute son énergie pour cette entrevue, ordonna de l'introduire, le reçut très-gracieusement, et mêlant les promesses à la flatterie, se confia à son honneur. Hammond, toutefois, eut soin de ne pas se compromettre : il répondit en termes respectueux, mais ambigus; et le roi, ne pouvant se tirer du danger, consentit d'un air de gaieté, mais le cœur plein d'alarmes, à l'accompagner dans l'île. Le gouverneur fit rendre à son hôte royal toutes les démonstrations possibles de respect, et le logea au château de Carrisbrook [1].

La violence croissante des niveleurs et les dispositions séditieuses de l'armée avaient éveillé les craintes les plus sérieuses chez les officiers supérieurs; et Fairfax, de l'avis du conseil, renvoya [8 nov.] les agitateurs à leurs régiments respectifs, et ordonna aux différents corps de s'assembler en trois brigades, à trois jours différents. Pour cette époque, on prépara en son nom une remontrance dans laquelle il se plaignait des calomnies qui circulaient parmi les soldats, indiquait les objets qu'il avait tâché d'atteindre, et offrait de persister dans ses efforts, pourvu que les soldats reprissent leurs anciennes habitudes d'obéissance militaire. Tout le monde attendait avec anxiété le résultat, mais personne avec plus d'appréhension que Cromwell. Sa vie était en jeu. Les niveleurs l'avaient menacé de lui faire payer de sa tête ses intrigues avec Charles; et la fuite de ce prince, en déconcertant leurs plans, avait irrité leur ancienne animosité. Au jour marqué, la première brigade, celle sur laquelle les officiers pouvaient compter, se réunit dans une plaine entre Hertford et Ware; et la remontrance fut lue par ordre de Fairfax à chaque régiment tour à tour. On y répondit par des acclamations; les soldats se hâtèrent de prendre l'engagement d'obéir aux ordres du général; et les semeurs de discorde, les distributeurs de pamphlets séditieux furent désignés et mis en prison. De ce corps, Fairfax passa à deux régiments qui avaient osé venir sans ordre.

1. *Journ.* IX, 525. Rush. VII, 874. Ashb. II. Berkeley, 377-382. Herbert, 52. Ludlow, I, 187-191.

Digitized by Google

Le premier, après quelques débats, se soumit; le second fut plus obstiné. Les soldats avaient expulsé la plupart des officiers, et portaient autour de leurs chapeaux cette devise : « La liberté du peuple et les droits des soldats. » Cromwell se jeta dans les rangs pour saisir les meneurs; son intrépidité intimida les mutins; on en fusilla un immédiatement; deux autres furent jugés et condamnés sans désemparer, et plusieurs autres furent réservés comme gages de la soumission de leurs camarades [1]. On crut que cet acte de vigueur avait rétabli la subordination; mais Cromwell découvrit bientôt que les niveleurs composaient les deux tiers de la force militaire, et qu'il était nécessaire pour lui de revenir sur ses pas, s'il voulait conserver sa première influence. Dans cette vue, il fit une reconnaissance publique de son erreur et une promesse solennelle de triompher ou mourir avec l'armée. La conversion du pécheur fut saluée par des acclamations de joie; on observa un jeûne solennel pour célébrer cet événement; et Cromwell, dans l'assemblée des officiers, confessa en pleurant que « ses yeux, éblouis par la gloire du monde, n'avaient pas clairement discerné l'œuvre du Seigneur; c'est pourquoi il s'humiliait devant eux, et réclamait les prières des saints afin que Dieu lui pardonnât sa conduite intéressée. » Son complice Ireton prit le même ton repentant : tous deux épanchèrent leurs âmes devant Dieu dans une prière fervente et improvisée; et « jamais, nous assure-ton, musique plus harmonieuse ne monta à l'oreille du Tout-Puissant [2]. »

Le roi n'avait pas encore eu sujet de se repentir de sa confiance en Hammond; mais ce gouverneur, en accordant toutes les facilités possibles à son prisonnier, n'àvait pas l'intention de séparer son sort de celui de l'armée. Il consulta les officiers du quartier général, et résolut secrètement de s'en tenir à leurs instructions. Charles recommença ses premières intrigues. Par l'entremise du docteur Gough, un des chapelains de la reine, il tâcha de décider les commissaires écossais à ne pas faire de la confirmation du covenant la seule condition à laquelle ils lui fourniraient une armée : il envoya sir John Berkeley à Cromwell et à ses amis pour leur rappeler leurs promesses, et solliciter leur assistance

1. Whitel. 278. *Journ.* IX, 527. Ludlow, I, 192. Le bruit courut parmi les soldats que le roi avait promis à Cromwell le titre de comte avec le cordon bleu, à son fils la charge de gentilhomme de la chambre du prince, et à Ireton le commandement des forces d'Irlande. Holles, 127.

2. *Clar. Pap.* II. *App.* XLIV. Berk. 385. Whitel. 284.

Digitized by Google

pour un traité personnel; et par un message au parlement [16 nov.], il proposa, en addition à ses premières offres, d'abandonner le commandement de l'armée sa vie durant, d'échanger les profits de la cour des pupilles contre un revenu annuel, et de fournir les fonds nécessaires pour acquitter les sommes dues aux militaires et aux créanciers publics. La négligence avec laquelle ce message fut reçu et la réponse décourageante faite par les officiers éveillèrent ses craintes; elles furent confirmées [8 déc.] par les commissaires écossais, qui, tout en se plaignant de sa dernière offre comme d'une violation de ses précédents engagements, lui assurèrent qu'un grand nombre de ses ennemis voulaient l'emprisonner étroitement, et que d'autres parlaiént ouvertement de se défaire de lui par un jugement ou par un assassinat. Ces avertissements le décidèrent à préparer un plan d'évasion. On s'adressa à la reine [14 déc.] pour avoir un vaisseau de guerre qui le transportât hors de l'île; et Berwick fut choisi comme lieu de retraite[1]. Il n'avait, toutefois, que peu de temps à perdre. Comme ultimatum, et comme la seule condition à laquelle elles consentiraient à un traité personnel, les chambres demandèrent l'assentiment du roi à quatre bills qu'elles avaient préparés. Le premier, après avoir investi le parlement du commandement de l'armée pendant vingt ans, portait qu'après cette période il serait rendu à la couronne, mais non sans le consentement préalable des lords et des communes; et que toutes les fois qu'ils déclareraient que la sûreté du royaume y était intéressée, tous les bills adoptés par eux relativement aux forces de terre ou de mer continueraient d'être considérés comme actes du parlement, quand même le roi d'alors refuserait son assentiment; le second déclarait tous serments, proclamations et mesures contre le parlement durant la guerre nuls et de nul effet; le troisième annulait tous les titres d'honneur accordés depuis le 20 mai 1642, et privait tous les pairs qui seraient créés par la suite du droit de siéger au parlement sans le consentement des deux chambres; et le quatrième donnait aux chambres le pouvoir de s'ajourner de place en place, à leur discrétion[2]. Les Écossais, pour retarder les mesures, de-

1. Mém. des Hamilton, 325-333. Ludlow, I, 195-201. Berkeley, 383.

2. *Journ.* IX, 575. OEuvres de Charles, 590-593. Maintenant, que le lecteur consulte Clarendon, Histoire, III, 88. Il nous dit que, par l'un, le roi devait s'avouer l'auteur de la guerre, et coupable de tout le sang versé; que, par un autre, il devait dissoudre le gouvernement de l'Église, et accorder pour d'autres usages toutes les terres appartenant à l'Église; par un troisième, orga-

Digitized by Google

mandèrent copie des bills, et firent des remontrances contre les modifications apportées aux propositions de paix. Leur langage était hardi et irritant : ils traitaient la conduite du parlement de violation de la ligue et du covenant; et ils accusaient ouvertement les chambres de se laisser mener par un corps qui devait son origine et son maintien à leur autorité. Mais les indépendants n'étaient pas gens à se laisser intimider par les clameurs d'hommes qu'ils savaient être des ennemis sous le nom d'alliés : ils proclamèrent [18 déc.] l'intervention de toute nation étrangère dans les actes du parlement un déni de l'indépendance du royaume, et ordonnèrent [24] de soumettre, sans plus de retard, les bills à l'approbation du roi. Les Ecossais accoururent à Carisbrook, en apparence pour protester contre eux, mais avec un objet plus important en vue. Ils se relâchèrent alors de leur première obstination; ils n'insistèrent plus sur la confirmation positive du covenant, et se contentèrent de la promesse que Charles ferait, en matière de religion, toutes les concessions que sa conscience lui permettrait. Le traité qui se débattait entre eux depuis si longtemps fut signé en secret [28 déc.]; et le roi répondit aux deux chambres, que ni ses souffrances présentes, ni la crainte d'un traitement pire, ne le décideraient jamais à donner son assentiment à aucun bill comme partie de l'accord, avant de l'avoir conclu en totalité [1].

Sentant les conséquences de son refus, Charles avait résolu de prévenir la vengeance du parlement en s'évadant le soir même vers un vaisseau qui avait été envoyé par la reine, et qui l'attendait depuis plusieurs jours dans les eaux de Southampton; mais il en fut empêché par la vigilance de Hammond, qui ferma les portes au départ des commissaires, doubla les gardes, confina le royal captif dans sa chambre, et renvoya Ashburnham, Berkeley, Legge et la plus grande partie de sa suite [2]. Une tentative pour soulever en sa faveur les habitants de l'île fut réprimée à l'instant, et son auteur, Burley, autrefois capitaine de l'armée royale,

niser la milice sans se réserver autant de pouvoir qu'il était donné à un sujet d'en avoir; et qu'en dernier lieu, il devait de fait livrer à la merci du parlement tous ceux qui l'avaient servi ou qui lui avaient été fidèles. Quand on compare ces allégations avec les bills réels, on peut juger du peu de confiance qui est dû aux assertions de Clarendon, lorsqu'elles ne s'appuyent pas sur d'autres autorités.

1. *Journ.* IX, 575, 578, 582, 591, 604, 615, 521. Œuvres de Charles, 594. Mém. des Hamilton, 334.

2. Ashburnham, II, 121. Berkeley, 387, 393.

Digitized by Google

subit la peine des traîtres. Les chambres résolurent (et l'armée promit de vivre et mourir avec eux pour le maintien de la résolution) [1] [3 et 15 janvier 1648] de ne plus recevoir d'autre message du roi; de ne plus lui envoyer d'adresse ni faire de démarches auprès de lui; de soumettre aux peines de la haute trahison toute personne qui le ferait sans permission, et de renouveler le comité de salut public pour siéger et agir seul, sans le secours d'assesseurs étrangers. L'avertissement fut compris des Ecossais; ils firent [17 janvier] la demande des cent mille livres qui leur étaient dues d'après le traité d'évacuation, et annoncèrent leur intention de retourner immédiatement à leur propre parlement [2].

Le roi parut se soumettre avec patience aux nouvelles restrictions apportées à sa liberté, et il affecta même un air d'enjouement pour déguiser le projet d'évasion qu'il nourrissait toujours. Le soin immédiat de sa personne avait été confié [2 février] à quatre gardiens d'une fidélité éprouvée, qui, deux par deux, le surveillaient à tour de rôle. Ils accompagnaient partout le prisonnier à ses repas, à ses dévotions publiques, pendant ses récréations, au boulingrin et dans ses promenades autour des murs du château. Il ne lui était jamais permis d'être seul, à moins que ce ne fût dans la retraite de sa chambre à coucher, et alors un gardien stationnait continuellement à chacune des deux portes qui donnaient sur cette pièce. Cependant, malgré ces précautions (tels étaient l'adresse du roi et le généreux dévouement de ceux qui cherchaient à le servir), il trouva le moyen d'entretenir une correspondance avec ses amis sur la côte du Hampshire, et par eux avec les royalistes anglais, les commissaires écossais à Edimbourg, la reine à Paris, et le duc d'York à Saint-James, qui, bientôt après [22 avril], obéissant à l'ordre de son père, s'enfuit en Hollande, déguisé en femme [3].

1. Le 11 janvier, avant que le vote passât, une adresse du général et du conseil de guerre fut présentée par sept colonels et par d'autres officiers à la chambre des communes, où l'on exprimait la résolution de l'armée de faire cause commune avec le parlement; et une autre à la chambre des lords, où l'on exprimait l'intention de maintenir intacts les droits de la pairie. Il n'est pas fait mention de cette dernière dans les procès-verbaux de la chambre. *Journ.* v, janv. 11. *Hist. Parl.* VI, 835.

2. La résolution de ne plus faire d'adresses passa à une majorité de 141 voix contre 92. *Journ.* v, 3 janv. Voyez aussi, 11, 15 janv. 1648. Journ. des Lords, IX, 640, 662. Rushw. VII, 953, 961, 965. Journ. de Leicester, 30.

3. *Journ.* x, 35, 76, 220. Rushw. VII, 984, 1002, 1067, 1109. Clarendon, III, 129. Un de ceux par l'entremise desquels Charles correspondait avec ses amis, était Firebrace, qui nous dit qu'il était de temps en temps chargé par un des gardiens de veiller pour lui à la porte de la chambre du roi, et que dans ces

Digitized by Google

Pendant ce temps, une fermentation extraordinaire paraissait agiter toute la masse de la population. A l'exception de l'armée, toutes les classes étaient mécontentes. Quoique la guerre eût cessé depuis un an, la nation goûtait peu les avantages de la paix. On n'avait pas rétabli les formes et les institutions, sauvegardes de la liberté et de la propriété, qui avaient été suspendues durant la lutte; les comités de chaque comté continuaient à exercer la tyrannie la plus oppressive, et on levait toujours pour l'entretien des troupes une taxe mensuelle, dont le montant excédait les sommes qui avaient été perçues pour le même objet pendant la guerre. Personne ne pouvait ignorer que le parlement, nominalement l'autorité suprême, était dans la dépendance du conseil des officiers; et la captivité prolongée du roi, les sentiments connus des agitateurs, et, par-dessus tout, la résolution de ne plus faire d'adresse, faisaient soupçonner généralement qu'on avait dessein d'abolir le gouvernement monarchique, et de le remplacer par un despotisme militaire. Les quatre cinquièmes de la nation commençaient à désirer le rétablissement du trône. Il existait une grande diversité d'opinions relativement aux conditions; mais tous s'accordaient à dire que ce que Charles avait demandé si souvent, un traité personnel, devait être accordé, comme le moyen le plus propre à concilier les intérêts opposés et à amener un arrangement satisfaisant.

Peu après le vote contraire aux adresses, le roi en avait appelé au bon sens du peuple par l'entremise de la presse [18 janvier]. Il le constituait juge entre lui et ses adversaires. Par sa réponse aux quatre bills, leur avait-il donné aucun sujet raisonnable d'adopter leur mesure violente et inconstitutionnelle, et par le refus opiniâtre d'une conférence personnelle, n'avaient-ils pas trahi leur détermination de n'en pas venir à un accommodement [1]? L'impression faite par cet écrit demandait une réponse : une justification étendue et élaborée des actes de la chambre des communes fut préparée et approuvée après bien des suppressions et des amendements [11 février]; on en remit des exemplaires aux membres pour les répandre parmi leurs commettants, et on en envoya d'autres aux curés pour les lire à leurs paroissiens [2]. Elle

occasions il donnait et recevait des papiers par une petite crevasse des planches. Voyez son récit dans les additions aux Mémoires de Herbert, p. 187. La manière dont le duc s'évada est racontée dans sa vie, I, 33.

1. OEuvres du roi, 130. *Hist. Parl.* III, 863.

2. *Journ.* V, 10, 11 fév. *Hist. Parl.* III, 847. Perrinchiefe, 44.

Digitized by Google

contenait une fastidieuse énumération de tous les reproches, fondés ou non, qui avaient été faits au roi depuis le commencement de son règne, et elle en tirait l'induction que traiter avec un prince si hostile aux droits populaires, si souvent convaincu de fraude et de dissimulation, ce serait pour le moins trahir la confiance que le pays avait mise dans les deux chambres. Mais les auteurs de la justification manquèrent leur but. Ils y avaient inséré bien des faits douteux, et avancé nombre d'allégations faciles à réfuter : les royalistes profitèrent avec empressement de cet avantage, et, malgré les peines prononcées récemment contre les publications non autorisées, plusieurs réponses, écrites avec éloquence et conviction, furent répandues dans une grande partie du royaume. Les plus célèbres sortaient de la plume du chanlier Hyde, et de celle du docteur Bates, médecin du roi [1].

Mais, tandis que la cause royale faisait des progrès rapides dans le peuple, dans l'armée même les principes des niveleurs avaient été embrassés par la majorité des soldats, et avaient fait plusieurs convertis parmi les officiers. Ces fanatiques avaient découvert dans la Bible que le gouvernement des rois était odieux aux yeux de Dieu [2], et soutenaient qu'en fait Charles n'avait aucun droit au sceptre. La protection et la fidélité étaient réciproques. A son avénement, il s'était engagé par serment à protéger les libertés de ses sujets, et, par la violation de ce serment, il avait délié le peuple de l'obligation de fidélité envers lui. Pour la décision de la question, il en avait appelé au Dieu des batailles, qui, par le résultat, s'était prononcé contre ses prétentions. Il était donc responsable du sang qui avait été versé, et il était du devoir des représentants de la nation de le mettre en jugement pour ce crime, et, afin de prévenir le retour d'attentats pareils, de pourvoir aux libertés de tous, en fondant une république égale sur le consentement général. Cromwell invita les fauteurs de cette doctrine à s'aboucher chez lui avec les grands (c'est ainsi qu'on les appelait) du parlement et de l'armée. La question fut discutée; mais ses collègues et lui eurent soin de cacher leurs sentiments réels. Ils ne contredirent pas ouvertement les principes posés par les niveleurs; mais ils affectèrent de douter de la possibilité de les réduire en pratique. La vérité est qu'ils ne vou-

1. *Hist. Parl.* III, 866. OEuvres du roi, 132.
2. I. Rois, VIII, 8.

Digitized by Google

laient pas se commettre par un aveu trop explicite, avant d'avoir bien reconnu la route qu'il fallait suivre[1].

Dans cet état fiévreux de l'esprit public en Angleterre, tous les regards étaient tournés sur ce qui se passait en Ecosse. Depuis quelque temps, le clergé écossais nourrissait l'idée que le roi, non-seulement avait signé le covenant à Carisbrook, mais s'était solennellement engagé à le faire exécuter dans tous ses états, et la perspective d'un prompt triomphe sur les indépendants les décida à prêcher du haut de la chaire une croisade en faveur de l'Eglise et du trône. Mais le retour des commissaires et la publication de « l'accord » avec le roi trompèrent amèrement leurs espérances. On vit que Charles avait bien consenti à l'établissement du christianisme en Angleterre, mais seulement comme une expérience pendant trois ans, et avec la liberté pour lui et pour ceux qui voudraient suivre son exemple, de ne point s'y conformer. Leurs invectives ne furent plus dirigées contre les indépendants : « l'accord » et ses avocats devinrent l'objet de leurs plus violentes attaques. Les commissaires, disait-on, n'avaient pas le droit d'en autoriser les clauses, et l'intention en fut déclarée un acte d'apostasie du covenant, une tentation impie pour élever le trône du roi au-dessus du trône du Christ. Leur véhémence intimida le parlement écossais, et avertit le duc de Hamilton d'agir avec prudence. Ce seigneur, dont l'emprisonnement avait cessé à la reddition de Pendennis, s'était rendu auprès du roi à Newcastle ; il s'en était suivi une réconciliation, et il était devenu le chef avoué des royalistes et des presbytériens modérés. Pour ne point irriter les préjugés religieux de ses compatriotes, il chercha à masquer son véritable but, la restauration du monarque, sous le prétexte de supprimer l'hérésie et le schisme ; il professa la plus profonde vénération pour le covenant, et la déférence la plus implicite pour l'autorité de l'Eglise ; il écouta avec un respect apparent les remontrances de la commission cléricale, et en sollicita ouvertement les membres d'aider le parlement de leur sagesse et d'exposer leurs désirs. Mais c'étaient de pures phrases, ayant pour but d'endormir les soupçons. A force de voix (car son parti comprenait les deux tiers de la convention), il obtint la nomination d'un comité de danger ; ce vote fut suivi d'un autre tendant à mettre le royaume en état de défense, et la conséquence de celui-ci fut la levée immédiate de renforts pour l'ar-

1. Ludlow, I, 206. Whitelock, 317.

Digitized by Google

mée. Mais ses adversaires, que dirigeait le duc d'Argyle, lui suscitèrent toute espèce d'obstacles. Ils protestèrent au parlement contre la guerre; les commissaires de l'Eglise d'Ecosse demandèrent qu'auparavant leurs objections fussent écartées; les femmes maudissaient le duc quand il passait, et lui jetaient des pierres de leurs fenêtres, et les ministres, du haut de leurs chaires, appelaient la vengeance de Dieu sur tous ceux qui prendraient part à cette entreprise impie. On avait voté quarante mille hommes; mais, quoiqu'on employât souvent la force, et que, parfois, le sang fût répandu, la levée s'opéra si lentement, que, même au mois de juillet, la grande armée dépassait à peine un quart de ce chiffre [1].

Dans le plan primitif arrêté à Hampton-court, il avait été décidé que l'entrée des Ecossais en Angleterre serait le signal d'un soulèvement simultané des royalistes sur tous les points du royaume. Mais les premiers ne furent point exacts, et le zèle des derniers ne put souffrir de délai. Le premier qui proclama le roi [3 mars] fut un officier parlementaire, le colonel Poyer, maire de la ville et gouverneur du château de Pembroke. Il refusa de résigner son commandement militaire, sur l'ordre de Fairfax, et pour justifier son refus, il déploya l'étendard royal. A Poyer se joignirent Langherne et Powel, deux officiers dont les troupes venaient d'être licenciées. Plusieurs des soldats s'empressèrent de venir en aide à leurs anciens chefs, les cavaliers coururent aux armes dans les deux divisions de la principauté : il se forma un corps de huit mille hommes; Chepstow fut surprise [1er mai], Carnarvon assiégée, et le colonel Fleming défait. Ces petits succès entraînèrent les infortunés à leur perte. Horton arrêta leurs progrès; Cromwell suivit avec cinq régiments pour punir leur présomption. Le vent changea immédiatement. Langherne fut battu; Chepstow fut reprise; les assiégeants de Carnarvon furent taillés en pièces. Sur le refus de Poyer de se rendre, le lieutenant général assembla son corps après le coucher du soleil [20 mai], et le fanatique Hugh Peters prédit que les remparts de Pembroke, comme ceux de Jéricho, tomberaient devant l'armée du Dieu vivant. De la prière et du sermon, les soldats coururent à l'assaut; le fossé fut franchi, les murs furent escaladés; mais ils trouvèrent la garnison à son poste, et après une lutte courte,

1. Mem. des Hamilton, 339, 347, 353. Thurloe, I, 94. Rushw. VII, 1031, 1048, 1052, 1067, 1114, 1132. Deux lettres détaillées et intéressantes de Baillie, II, 280-297. Whitelock, 305. Turner, 52.

Digitized by Google

mais sanglante, Cromwell ordonna la retraite. On forma alors un siége régulier, et le général indépendant, malgré son impatience de se rendre dans le nord, fut retenu plus de six semaines devant cette forteresse insignifiante [1].

Il ne se passait guère de jour qui ne fût signalé par quelque nouvel incident qui présageait la lutte prochaine. Un tumulte alarmant dans la Cité [9 avril], où les apprentis forcèrent la garde, et osèrent en venir aux mains avec les troupes sous les ordres du général, fut promptement suivi de troubles semblables à Norwich, Thetford, Canterbury, Exeter et plusieurs autres villes. Ils furent, il est vrai, réprimés par la vigilance de Fairfax et des comités de comté; mais le cri de « Dieu et le roi, » répété par les mutins en ces occasions, prouvait suffisamment que le sentiment populaire se prononçait vivement en faveur de la royauté. En même temps, des pétitions de différentes corporations publiques affluaient dans les deux chambres, toutes s'accordant à demander que l'armée fût licenciée, et le roi ramené dans sa capitale [2]. Les chefs indépendants, sentant qu'il ne serait point en leur pouvoir de dominer la Cité, tant que leurs troupes tiendraient la campagne, songèrent à une réconciliation. On permit au parlement de voter [28 avril] qu'il ne serait fait aucun changement au gouvernement fondamental du royaume, composé du roi, des lords et des communes, et les citoyens, en retour, s'engagèrent à vivre et mourir avec le parlement. Quoiqu'on sût que de part et d'autre les promesses n'étaient point sincères, l'intérêt de chacun était de dissimuler. Fairfax retira [2 mai] ses troupes de Whitehall et des Mews : la direction de la milice fut de nouveau confiée au lord-maire et aux aldermen, et le commandement en chef fut conféré à Skippon, qui, s'il ne s'accordait pas sur tous les points avec les indépendants, se distinguait par une opposition marquée à la politique de leurs adversaires.

Les habitants du Surrey et de l'Essex furent mécontents des réponses faites à leurs pétitions; ceux du Kent s'assemblèrent à plusieurs reprises pour examiner leurs griefs et se consulter sur les moyens d'en obtenir le redressement. Ces réunions, qui durent leur origine à un simple particulier du nom de Hales, prirent bientôt le caractère de la loyauté et du défi. Des associations

1. Journ. des Lords, x, 88, 253. Rushworth, vii, 1016, 1038, 1066, 1097, 1129. Heath, 171. Whitel. 303, 305. May, 116.

2. *Journ.* 243, 60, 67, 72. Comm. 13, 27 avril; 16 mai. Whitelock, 299, 302, 303, 305, 306.

Digitized by Google

se formèrent; on fit des amas d'armes, et, au jour marqué [23 mai], un soulèvement général eut lieu. Les habitants de Deal se distinguèrent en cette occasion, et Rainsborough, l'amiral parlementaire, se disposa à châtier leur audace. Laissant à la flotte l'ordre de le suivre, il s'avança dans sa barque pour reconnaître la ville [27 mai]; mais les soldats, dont plusieurs y avaient leurs familles ou des parents, se mirent à murmurer, et Lindale, bosseman du vaisseau amiral, proposa de se déclarer pour le roi. On lui répondit par des acclamations; à l'instant les officiers furent arrêtés; les équipages des autres vaisseaux suivirent cet exemple; les raisonnements et les prières de Rainsborough lui-même et du comte de Warwick furent méconnus, et la flotte entière, composée de six bâtiments de guerre, complétement équipés pour le service d'été, fit voile, sous les couleurs royales, vers Helvoetsluys, à la recherche du jeune duc d'York, qui avait été choisi pour commandant en chef[1]. Mais l'alarme excitée par cette révolte sur mer fut apaisée par le succès de Fairfax contre les insurgés de terre. Les cavaliers s'étaient hasardés [1er juin] à lui tenir tête dans la ville de Maidstone, et pendant six heures, aidés par l'avantage de leur position, ils résistèrent aux efforts de l'ennemi; mais leur perte fut proportionnée à leur valeur; il en périt deux cents dans les rues, et il y en eut quatre cents de faits prisonniers. Un grand nombre de gens de la campagne, découragés par cette défaite, s'en retournèrent chez eux. Goring, comte de Newport, se mettant à la tête d'un autre corps [2 juin], marcha sur Blackheath, et demanda à être admis dans la Cité. Ce moment pouvait entraîner les plus graves conséquences. Les amis du roi formaient un parti nombreux; le conseil de ville chancelait, et le parlement n'avait aucune force armée pour maintenir son autorité. Les chefs virent qu'ils n'avaient pas d'autres ressources que la conciliation. Les aldermen, emprisonnés à la requête de l'armée, furent rendus à la liberté [3 juin]; l'accusation contre les six lords fut mise à néant, et on permit aux membres exclus de reprendre leurs siéges. Ces concessions, aidées de la terreur qu'inspirait la victoire de Maidstone, et de la vigilance de Skippon, qui interceptait toute communication entre les royalistes et le parti de Blackheath, déjouèrent le projet de Goring. Ce commandant, ayant essuyé un refus, passa la rivière [4 juin] avec cinq mille chevaux, fut rejoint par lord Capel avec les roya-

1. Vie de Jacques II, I, 41.

Digitized by Google

listes du Hertfordshire, et par sir Charles Lucas avec un corps de cavalerie de Chelmsford, et prenant le commandement du tout, fixa son quartier général à Colchester. La ville n'avait pas d'autre fortification qu'un bas rempart de terre; mais, comptant sur ses propres ressources et sur l'énergie des siens, il résolut de la défendre contre l'ennemi, afin d'arrêter Fairfax et son armée au sud, et de tenir le nord ouvert aux Ecossais. Ce plan réussit; Colchester fut attaquée et défendue avec une égale résolution, et son sort ne fut décidé que lorsque le non-succès de l'invasion écossaise eut prouvé que la cause royale était entièrement désespérée [1].

On s'aperçut bientôt que la rentrée des membres accusés et exclus, combinée avec le départ des officiers pour leurs commandements à l'armée, avait imprimé une nouvelle allure aux actes du parlement. Holles reprit non-seulement son siége, mais sa prépondérance dans la chambre basse. Les mesures que son parti avait jadis approuvées furent adoptées de nouveau; et on vota la résolution d'ouvrir un nouveau traité avec le roi, à condition qu'il s'engagerait préalablement à donner l'assentiment royal à trois bills, révoquant toutes les déclarations faites contre le parlement, établissant la discipline presbytérienne pour le terme de trois ans, et investissant certaines personnes pendant dix du commandement de l'armée et de la marine. Mais un esprit plus libéral prévalut parmi les lords. L'emprisonnement des six pairs leur avait donné une leçon salutaire. Sentant que leurs priviléges tomberaient infailliblement avec le trône, ils rejetèrent les trois bills des communes, votèrent un traité personnel sans conditions préalables, et reçurent du conseil de ville l'assurance que, si on laissait le roi venir à Londres, la Cité garantirait et la personne royale et les deux chambres de toute insulte et de tout danger. Mais Holles et ses adhérents refusèrent de céder; on tint conférence sur conférence; et les deux partis continuèrent pendant plus d'un mois de débattre la question, sans interruption de la part des indépendants. Ceux-ci n'avaient pas le loisir de s'occuper de ces discussions. Leur but était de combattre et de vaincre, dans la persuasion que la victoire sur le champ de bataille leur rendrait l'ascendant au sénat [2].

1. *Journ.* x, 276, 278, 279, 283, 289, 297, 301, 304. Comm. 24, 25 mai; 4, 8 juin. Whitel. 307, 308, 309, 310. Clar. iii, 133, 151, 154.

2. *Journ.* 308, 349, 351, 362, 364, 367. Comm. 5 juillet. Whitel. 315, 316, 318, 319. Ludlow, i, 251.

Digitized by Google

On était au mois de juillet, et les royalistes anglais s'étaient presque abandonnés au désespoir, lorsqu'ils reçurent l'agréable nouvelle que le duc de Hamilton avait enfin acquitté sa promesse, et était entré en Angleterre à la tête d'une nombreuse armée. Les partisans du roi dans les comtés du nord avaient déjà surpris Berwick et Carlisle; et pour faciliter son entrée, attendaient, avec impatience, depuis plus de deux mois [28 avril], son arrivée sur la frontière. L'approche de Lambert, le général parlementaire, les força de chercher un abri dans les murs de Carlisle, et la nécessité de sauver cette place importante força le duc d'y expédier une partie de son armée. Bientôt après, il arriva lui-même [8 juillet]. Des bruits exagérés portaient ses forces à trente mille hommes, quoique en réalité elles ne s'élevassent pas à plus de la moitié; mais il fut suivi de près par Monroe, qui amenait trois mille vétérans de l'armée écossaise d'Irlande, et qui fut accompagné ou précédé de sir Marmaduke Langdale, à la tête de quatre mille cavaliers, hommes d'une valeur éprouvée, qui jouaient leur va-tout sur le résultat., Avec une telle armée, un général habile et entreprenant eût pu replacer le roi sur son trône; mais Hamilton, quoique doué de courage personnel, se défiait de ses propres moyens, et se laissait guider par des gens qui sacrifiaient les intérêts du service à leurs jalousies et haines privées. On perdit quarante jours à faire une courte marche de quatre-vingts milles; et quand la bataille décisive fut livrée, bien que le corps principal eût atteint la rive gauche de la Ribble près de Preston, l'arrière-garde, sous Monroe, dormait en sécurité à Kirkby-Lansdale. Lambert s'était retiré lentement devant les Ecossais, suivi de près par Langdale et ses cavaliers; mais dans Otley-Park il fut rejoint par Cromwell, avec plusieurs régiments qui avaient été employés à la réduction de Pembroke. Leurs forces réunies n'excédaient pas neuf mille hommes; mais l'impétueux général méprisa l'inégalité du nombre, et l'ardeur des siens le décida à les mener sans délai à l'ennemi. De Clithero, Langdale recula sur l'armée écossaise près de Preston, et avertit le duc de se préparer au combat pour le lendemain [17 août]. Quant aux désastres qui suivirent, il est impossible de s'en faire une idée nette d'après les rapports contradictoires des officiers écossais, dont chacun, jaloux de se disculper, rejeta le principal blâme sur quelqu'un de ses collègues. La seule chose certaine, c'est que les cavaliers se battirent avec l'opiniâtreté du désespoir; que pendant six heures ils soutinrent tout le poids de la bataille; qu'en reculant de haie en

Digitized by Google

haie, ils sollicitèrent des Ecossais un renfort d'hommes et un supplément de munitions, et que ne pouvant obtenir ni l'un ni l'autre, ils se retirèrent dans la ville, où ils découvrirent que leurs alliés avaient passé sur l'autre rive, et luttaient avec l'ennemi pour la possession du pont. Dans cette extrémité, Langdale ordonna à son infanterie de se disperser; et avec la cavalerie et le duc, qui avait refusé d'abandonner ses amis anglais, il passa la Ribble à la nage. Cromwell emporta le pont, et les royalistes s'enfuirent la nuit vers Wigan.

Des forces écossaises, les seuls régiments de Monroe et les traîneurs qui le rejoignirent rentrèrent dans leur pays natal. Les deux tiers de l'infanterie, dans leur ardeur à s'échapper, tombèrent aux mains des habitants du voisinage; et Baillie, leur général, lorsqu'il se rendit à Warington, ne comptait pas plus de trois mille hommes sous ses drapeaux. Le duc erra jusqu'à Uttoxeter avec la cavalerie; là ses troupes se révoltèrent [20 août], et il se constitua prisonnier aux mains du général Lambert et du lord Grey de Groby. Les cavaliers se débandèrent dans le Derbyshire : leur vaillant chef, qui voyageait déguisé en femme, fut découvert et pris aux environs de Nottingham [25 août]; mais lady Saville corrompit son gardien : vêtu d'une soutane d'ecclésiastique, il s'enfuit dans la capitale, et y resta en sûreté avec le docteur Barwick, étant pris pour un ministre irlandais chassé de sa cure par les catholiques irlandais [1].

Le jour même où les Ecossais se mirent en marche, on avait fait une faible tentative pour aider leurs progrès en soulevant la Cité de Londres. L'auteur de cette tentative était un homme qui, par son inconstance, s'était justement attiré le mépris de tous les partis, le comte de Holland. Il avait, durant la lutte, passé du roi au parlement, et du parlement au roi. Mal reçu des royalistes, il était revenu à leurs adversaires, qui l'avaient d'abord traité avec

1. Journ. des Lords, x, 455-458. Rushworth, VII, 1227, 1242. *Barwicci Vita*, 66. La relation des Mémoires des Hamilton, par Burnet (355-365), doit être rectifiée par celle de Clarendon (III, 150, 160). La première fut empruntée à sir James Turner (Mém. de Turner, 63), qui avait un commandement dans l'armée écossaise; la seconde, à sir Marmaduke Langdale. Selon Turner, Langdale ignorait ou laissait ignorer aux Ecossais l'arrivée de Cromwell et de son armée : selon Langdale, il les en informa à plusieurs reprises; mais ils refusèrent d'ajouter foi au renseignement. L'allégation de Langdale est confirmée par Dachmont, qui affirma à Burnet que « le vendredi, devant Preston, le duc lut à Douchel et à lui une lettre qu'il avait reçue de Langdale, et qui disait que l'ennemi s'était réuni à Oatley et dans le parc d'Oatley, où était Cromwell. » Voyez une lettre de Burnet à Turner, dans l'App. aux Mém. de Turner, 251. Monroe aussi informa le duc, probablement par Dachmont, de l'arrivée de Cromwell à Skipton. Ibid. 249.

Digitized by Google

sévérité, ensuite avec négligence. Soit ressentiment, soit politique, il se déclara vraiment repentant, offrit de racheter ses erreurs passées par des services futurs, et obtint du prince de Galles une commission pour lever des troupes. Ainsi qu'il avait été concerté entre lui et Hamilton, le 5 juillet, il partit de sa maison de la Cité à la tête de cinq cents chevaux, et en appareil guerrier ; et ayant établi ses quartiers dans le voisinage de Kingston, il envoya des messages au parlement et au conseil de ville, les invitant à se joindre à lui pour mettre fin aux calamités de la nation. Le surlendemain [7 juillet], il fut surpris, grâce à la négligence, fut-il dit, de Dalbier, son confident militaire, et après un court engagement, il s'enfuit avec quelques-uns des siens à Saint-Neotz ; là, une seconde action eut lieu [10 juillet], et le comte se rendit à discrétion à ceux qui le poursuivaient. Son malheur excita peu d'intérêt ; mais tous les cœurs s'émurent de compassion pour deux jeunes seigneurs qu'il avait entraînés dans sa téméraire entreprise, le duc de Buckingham et son frère, le lord Francis Villiers. Le dernier fut tué à Kingston : le premier, après avoir couru les plus grands dangers, trouva un asile sur le continent [1].

La déroute de l'armée écossaise fut suivie de la reddition de Colchester. Tant qu'il y avait eu une cause à défendre, Goring et ses compagnons s'étaient volontiers résignés à toute espèce de privations ; mais maintenant qu'il ne restait plus d'espérance, ils offrirent de capituler, et reçurent pour réponse qu'on ferait quartier aux simples soldats, mais que les officiers avaient été déclarés traîtres par le parlement, et devaient se rendre à discrétion. Ces termes furent acceptés [28 août] : le conseil délibéra sur le sort des prisonniers : Goring, Capel, et Hastings, frère du comte de Huntingdon, furent réservés pour être jugés par le parlement ; mais deux autres, sir George Lisle, et sir Charles Lucas, qui n'étaient que des soldats de fortune [2], furent destinés à une exécution immédiate. Tous deux s'étaient distingués par leur bravoure, et étaient comptés parmi les meilleurs commandants au service du roi. Lucas, ouvrant son pourpoint, s'écria : « Feu, » rebelles ! » et tomba sur-le-champ. Lisle courut à lui, embrassa son cadavre, et se tournant vers les soldats, les pria de s'avancer

1. Clarendon, III, 121, 176. Whitelock, 317, 318, 320. Journ. des Lords, 367. Comm. 7, 12 juillet. Journal de Leicester, 35.

2. C'est la raison donnée par Fairfax lui-même. Mém. 450.

Digitized by Google

plus près. Un d'eux répondit : « N'ayez pas peur, nous vous attein-» drons. » — « Mes amis, » répliqua-t-il, « vous m'avez manqué » de plus près. » Le sang de ces braves laissa une tache profonde sur le caractère de Fairfax, et ne fut point effacé par les efforts de ses amis, qui attribuèrent leur mort aux conseils vindicatifs d'Ireton [1].

Il y avait alors plus de six semaines que le prince de Galles était dans les Dunes. Dès qu'il apprit la révolte de la flotte, il se rendit à la Haie, et prenant le commandement, il se hâta de gagner, avec dix-neuf voiles, la côte d'Angleterre. S'il eût paru devant l'île de Wight, il est bien probable que Charles eût recouvré sa liberté ; mais le conseil qui était avec le prince décida [20 juillet] qu'il était plus dans l'intérêt du roi de faire voile vers l'embouchure de la rivière, où ils continuèrent longtemps de solliciter par lettres les dispositions flottantes du parlement et de la Cité. Tant que Hamilton avança, il eut quelque chance de succès ; la destruction de son armée éteignit leurs espérances. Le roi, par un message secret, les engagea à le tirer de captivité avant de quitter la côte. Mais les matelots prouvèrent qu'ils étaient les maîtres. Ils demandèrent à combattre la flotte ennemie, commandée par le comte de Warwick, qui évitait avec soin un engagement avant sa jonction avec l'escadre de Portsmouth. Pendant deux jours les royalistes lui offrirent le combat [30 août]. Il éluda par différentes manœuvres leurs tentatives ; et le troisième jour, le manque de provisions força le prince à se diriger vers la côte de la Hollande, sans tenir compte de la demande du roi son père. Warwick, qui avait reçu ses renforts, le suivit à une distance considérable ; mais quoiqu'il alléguât pour excuse de sa conduite des motifs de prudence, il n'échappa point à la censure sévère des indépendants et des niveleurs, qui soutinrent que la cause avait toujours été trahie quand elle avait été confiée à la lâcheté ou à la mauvaise disposition de commandants nobles [2].

Il est temps de revenir au conflit des deux chambres relativement au traité proposé avec le roi. Vers la fin de juillet [28] les communes avaient cédé à l'opiniâtreté des lords ; les conditions préliminaires sur lesquelles elles avaient insisté, furent abandon-

1. *Journ.* x, 477. Rushw. VII, 1242, 1244. Clar. III, 177. Fairfax dit dans sa justification qu'ils se rendirent « *à merci;* ce qui signifie que les uns doivent être exécutés, les autres épargnés. » Mém. p. 540.

2. Journ. des Lords, x, 399, 414, 417, 426, 441, 483, 488, 494. *Clar. Pap.* II, 412, 414.

Digitized by Google

nées [3 août], et le vote contraire aux adresses fut rapporté. Jusqu'alors ces actes avaient été marqués par la lenteur qui caractérise toute mesure parlementaire; mais la victoire de Cromwell sur Hamilton, et le danger d'une intervention de l'armée, alarmèrent les chefs presbytériens; et quinze commissaires, cinq lords et dix membres des communes, furent chargés [1er sept.] de conduire la négociation[1]. Enfin ils arrivèrent [15 sept.] : Charles se rendit de sa prison du château de Carisbrook à Newport, ville du voisinage [18] : on lui permit de faire venir auprès de lui ses serviteurs, ses chapelains, et ceux de ses conseillers qui n'avaient pas pris part à la guerre; et autant qu'on peut se fier aux apparences, il avait enfin obtenu le libre et honorable traité qu'il avait si souvent sollicité. Cependant il se sentait toujours captif, ayant promis de ne quitter l'île que vingt jours après la conclusion du traité, et il vit bientôt en outre qu'on n'attendait pas de lui des négociations, mais une soumission pure et simple. Jusqu'à quel point les deux chambres auraient pu céder en d'autres circonstances, on l'ignore; mais, sous l'ascendant actuel de l'armée, elles n'osèrent rien rabattre des hautes prétentions qu'elles avaient mises en avant. On laissa les commissaires discuter, conseiller, supplier; mais ils n'avaient pas le pouvoir de concéder; leurs instructions les forçaient d'exiger l'assentiment du roi à toutes les propositions qui avaient été soumises à son examen à Hampton-court. Charles ne fit aucune objection à beaucoup de ces demandes; à celles qu'il refusa, il substitua des propositions de lui qui furent transmises au parlement et déclarées non satisfaisantes. Il offrit de nouveaux expédients, de nouvelles modifications; mais on rendit invariablement la même réponse, jusqu'à ce que les exigences de sa situation arrachassent à l'infortuné prince son plein assentiment à la plupart des articles en discussion. Sur quatre points seulement il resta inflexible. Il consentit à suspendre pendant trois ans les fonctions des évêques, mais il refusa de les abolir entièrement; il s'opposa à l'aliénation perpétuelle des terres épiscopales, mais il proposa de les affermer pour la vie ou pour quatre-vingt-dix-neuf ans aux présents acquéreurs; il soutint que tous ses serviteurs, sans exception, devaient être admis à composer pour leur délit; et il protesta que tant que sa conscience

1. C'étaient les comtes de Northumberland, de Salisbury, de Pembroke et de Middlesex; les lords Say et Seale, lord Wenman, sir Henry Vane, le jeune; sir Harbottle Grimstone et Holles, Pierrepont, Brown, Crew, Glyn, Potts et Bulkely.

Digitized by Google

ne serait pas convaincue de la légitimité du covenant, il ne le jurerait jamais, ni ne l'imposerait aux autres. Tel était l'état de la négociation, quand le temps assigné par le parlement expira, et on vota une prolongation de vingt jours [1] [5 nov.].

Dès le principe, les indépendants avaient désapprouvé le traité. Dans une pétition présentée [11 sept.] par « des milliers de personnes bien pensantes de Londres et des environs, » ils énumérèrent les objets pour lesquels ils avaient combattu, et qu'ils réclamaient à présent comme fruit de leur victoire. Les principaux étaient que la suprématie du peuple fût établie contre la voix négative du roi et des lords; que pour prévenir les guerres civiles, les fonctions du roi et les priviléges des pairs fussent clairement définis; qu'un nouveau parlement, qui serait élu de droit et sans ordonnances, s'assemblât chaque année, mais jamais pour plus de quarante à cinquante jours; que la croyance et le culte religieux fussent libres de toute restriction ou contrainte, que les procédures judiciaires fussent abrégées et les charges éclaircies, qu'on abolît les dîmes pour l'entretien du clergé et l'emprisonnement perpétuel pour dettes, et que le parlement « prît à cœur le sang répandu et les rapines commises par commission du roi, et examinât si la justice de Dieu pouvait être satisfaite ou son courroux apaisé par un acte d'oubli. » Ce document est d'autant plus digne d'attention qu'il indique les vues politiques qui faisaient agir les chefs du parti [2].

L'armée, enflée comme elle l'était de sa victoire et soupirant après la vengeance, commençait à adopter des maximes de la plus dangereuse tendance relativement au royal captif. Les poli-

1. Tous les papiers envoyés durant ce traité se voient dans les Journaux des Lords, x, 474-618. La meilleure relation est celle composée par ordre du roi lui-même, pour l'usage du prince de Galles. *Clar. Pap.* II, 425-449. J'ajouterai qu'un nouveau sujet de discussion s'éleva incidemment durant les conférences. Le lord Inchiquin avait abandonné la cause du parlement en Irlande; et, à sa requête, Ormond avait été envoyé de Paris par la reine et le prince, afin de reprendre le gouvernement. et avec la mission de faire la paix avec le parti catholique. Charles lui écrivit deux lettres (10, 28 octobre. Carte, II, *App.* XXXI, XXXII), lui ordonnant de suivre les instructions de la reine, de n'obéir à aucun de ses ordres tant qu'il serait détenu, et de ne pas s'étonner de ses concessions relatives à l'Irlande, attendu qu'elles n'aboutiraient à rien. Les chambres n'eurent pas connaissance de ces lettres; mais elles en interceptèrent une d'Ormond aux catholiques irlandais, et elles exigèrent que Charles ordonnât au lord lieutenant de cesser. Il l'éluda pendant quelque temps, alléguant que si le traité avait lieu, il était déjà fait droit à leur demande par ses concessions précédentes; et que, dans le cas contraire, on n'obéirait à aucun de ses ordres. Enfin il consentit, et écrivit la lettre requise. *Journ.* x, 576-678, 597, 618. *Clar. Pap.* II, 441, 445, 452.

2. Whitelock, 335.

Digitized by Google

tiques prétendaient qu'on ne pouvait point faire de traité valable avec le roi, attendu que, s'il était prisonnier, il ne pouvait être lié par son consentement, et que, s'il était rendu à la liberté, on ne pouvait pas s'attendre à ce qu'il fît aucune concession. Les fanatiques allaient encore plus loin. Ils avaient lu dans le livre des Nombres que « le sang souille la terre, et que la terre ne peut être purifiée du sang qui y est versé que par le sang de celui qui l'a versé ; » et ils en inféraient que c'était un devoir qui leur était imposé par le Dieu qui leur avait donné la victoire de demander au roi un compte rigoureux de tout le sang qui avait été versé durant la guerre civile. Un des plus éminents d'entre eux était le colonel Ludlow, membre du parlement, qui, s'étant persuadé que la colère de Dieu ne pouvait être apaisée que par la mort de Charles, travaillait, quoique en vain, à convertir Fairfax à son opinion. Il eut plus de succès auprès d'Ireton, dont le régiment demanda dans une pétition au commandant en chef [18 oct.] que le crime fût impartialement puni sans distinction de rang ou de richesse, que tous ceux qui avaient provoqué ou encouragé la dernière guerre, reçussent leur juste châtiment, et que tous ceux qui parleraient ou agiraient en faveur du roi, avant qu'il eût été acquitté de l'imputation d'avoir versé le sang innocent, encourussent les peines de la trahison. L'objet immédiat de cet écrit était de sonder les dispositions générales de l'armée. Sans s'exprimer ouvertement à cet égard, il avait évidemment en vue le procès futur du roi, et il fut suivi d'une autre pétition du régiment du colonel Ingoldsby [30 oct.], qui, dans des termes plus clairs et plus hardis, demandait que le monarque et ses adhérents fussent mis en justice, condamnait le traité entre lui et le parlement comme dangereux et injuste, et réclamait la nomination d'un conseil de guerre pour découvrir un remède proportionné aux maux de la nation. Fairfax n'eut pas le courage de s'opposer à ce qu'il désapprouvait dans son âme : les pétitions furent soumises à une assemblée d'officiers, et le résultat de leur délibération fut une remontrance d'une longueur énorme [16 nov.], qui, d'un ton âpre et menaçant, proclama le plan entier des réformateurs. Elle demandait que « le capital et grand auteur de tous les troubles et maux que le royaume avait endurés fût promptement traduit en justice pour la trahison, le sang et les crimes dont il avait été coupable, » qu'on fixât une époque pour la dissolution du parlement, qu'on imaginât une représentation plus égale du peuple, que le corps représentatif possédât

Digitized by Google

le pouvoir suprême et élût chaque roi à l'avenir, et que le prince ainsi élu fût tenu de désavouer toutes prétentions au veto lors de l'adoption des lois, et de souscrire à la forme de gouvernement qu'il trouverait établie par le présent parlement. Cette remontrance ne fut adressée qu'à la chambre basse [18 nov.], car les réformateurs se déclaraient hors d'état de comprendre sur quel fondement les lords pouvaient réclamer un pouvoir égal à celui des représentants du peuple en qui seul résidait la souveraineté[1]. Elle provoqua un débat long et animé ; mais les presbytériens en combattirent les avocats sans crainte et les réduisirent au silence par une imposante majorité [20 nov.]. Ils se sentaient appuyés par le vœu général de la nation, et comptaient qu'une fois la paix établie par un accord avec le roi, les officiers n'oseraient pas soutenir leurs prétentions. Dans cette vue ils fixèrent un jour éloigné pour l'examen de la remontrance, et invitèrent les commissaires de Newport à hâter la conclusion du traité[2].

Le roi se trouvait réduit à la dernière extrémité. Les menaces de l'armée retentissaient à ses oreilles, les amis le conjuraient de revenir sur ses anciennes réponses, et les commissaires déclaraient être convaincus que, sans une pleine satisfaction, les deux chambres ne pourraient le soustraire à la vengeance de ses ennemis. Pour ajouter à ses alarmes, Hammond, le gouverneur de l'île, avait reçu un message de Fairfax, qui le mandait sans délai au quartier général, à Windsor [25 nov.]. Ce message fut suivi [26] de l'arrivée du colonel Eure, avec ordre de se saisir du roi, et de l'enfermer de nouveau au château de Carisbrook, ou, s'il rencontrait de la résistance, « d'agir selon que Dieu le dirigerait. » Hammond répondit avec fermeté qu'en matière militaire il obéirait à son général ; mais que, quant à la personne du roi, elle lui avait été confiée par le parlement, et qu'il ne souffrirait l'intervention d'aucune autre autorité. Eure partit ; mais Charles ne put se cacher plus longtemps un danger qui lui sautait aux yeux ; sa fermeté ou son obstination se relâcha, et après un combat des plus pénibles, et lorsqu'il ne lui restait qu'une minute, il consentit [27 nov.] à remettre le sort de ses serviteurs à la merci du parlement ; à approuver le jugement des sept individus exceptés du pardon, pourvu qu'on leur accordât le bénéfice des anciennes

1. Whitel. 343, 346, 355. Rush. VII, 1298, 1311, 1331.

2. Journ. des Comm. 20, 24, 30 nov. Il y eut deux divisions relativement à cette question. Dans la première, la majorité fut de 94 contre 60 ; dans la seconde, de 125 contre 68.

Digitized by Google

lois, et à suspendre les évêques de leurs fonctions et investir la couronne de leurs terres, jusqu'à ce que la religion fût organisée, et l'entretien des ministres déterminé du consentement commun du roi et des deux chambres. On espérait que ce dernier expédient satisferait les deux parties : le monarque, parce que l'ordre n'était point aboli ni ses terres aliénées pour toujours, le parlement, parce que ni l'un ni l'autre ne pouvait être rétabli sans son consentement préalable [1].

Le matin [28 nov.], quand les commissaires prirent congé, Charles leur adressa la parole d'un air triste et d'un ton de voix qui arrachèrent les larmes à tout son entourage : « My lords, dit-il, je crois que nous ne nous reverrons plus. Mais que la volonté de Dieu soit faite ! J'ai fait ma paix avec lui, et je subirai sans crainte tout ce qu'il permettra aux hommes de me faire. My lords, vous ne pouvez pas ne pas savoir que dans ma chute et ma ruine vous voyez la vôtre, et celle aussi de ce qui vous est proche. Je prie Dieu de vous envoyer de meilleurs amis que je n'en ai trouvé. Je suis pleinement informé de la conduite de ceux qui complotent contre moi et les miens ; mais rien ne m'affecte autant que le sentiment que j'ai des souffrances de mes sujets et du malheur qui menace mes trois royaumes, attiré sur eux par ceux qui, sous le prétexte du bien, poursuivent violemment leurs intérêts et leurs fins [2]. » Hammond partit en même temps que les commissaires, et le commandement de Carisbrook échut à Boreman, officier de la milice, celui de Newport à Rolfe, major

1. *Clar. Pap.* 449-454. *Journ.* x, 620-622. Les royalistes exceptés du pardon étaient le marquis de Newcastle, sir Marmaduke Langdale, lord Digby, sir Richard Grenville, le justicier Jenkins, sir Francis Doddrington et lord Byron. Il me paraît difficile de lire les lettres écrites par Charles, durant le traité, à son fils le prince de Galles (*Clar. Pap.* II, 425-454), et de croire qu'il agissait sans sincérité. Mais alors, demande M. Laing (Hist. d'Ecosse, III, 411), comment nous expliquer son assertion à Ormond, que le traité n'aboutirait à rien, et son impatience de s'échapper manifestée par sa correspondance avec Hopkins (Défense du Roi martyr, par Wagstaff, 142-161) ? 1° Charles savait qu'outre le parlement, il y avait l'armée, qui avait la volonté et le pouvoir de rejeter tout accord qui serait fait entre lui et le parlement ; et de là provenait sa conviction que « le traité n'aboutirait à rien. » 2° Il était instruit de tout ce qui se passait dans les conseils privés de ses ennemis ; de leur dessein de le traîner en justice et à l'échafaud ; et il avait aussi reçu une lettre qui l'informait d'une intention de l'assassiner durant le traité (Herbert, 134). Pouvons-nous être surpris, si, dans de telles circonstances, il songeait à s'échapper ? Sa parole d'ailleurs n'était point un empêchement. Il s'en croyait dégagé par la conduite de Hammond, qui, le voyant dans cette persuasion, finit par le décider, quoique avec bien de la peine, à renouveler son engagement (*Journ.* x, 593). Après ce renouvellement, il refusa de s'échapper, même lorsque toute espèce de facilités lui était offerte. Rushw. VII, 1344.

2. App. aux Mém. d'Evelyn, II, 128.

Digitized by Google

dans l'armée. Il donna à tous deux copie des instructions qu'il avait reçues du parlement pour la sûreté de la personne du roi; mais le caractère de Rolfe était connu, il avait été accusé du dessein d'ôter la vie au roi six mois auparavant, et avait échappé au jugement par l'indulgence du grand jury, qui déclara les preuves insuffisantes, parce que le fait principal n'était attesté que par le serment d'un seul témoin [1].

Le lendemain matin [29], un homme déguisé ordonna à un des serviteurs du roi d'informer son maître qu'une force militaire était en marche pour le faire prisonnier. Charles aussitôt consulta le duc de Richmond, le comte de Lindsey et le colonel Coke, qui se réunirent pour le conjurer de sauver sa vie par une fuite immédiate. La nuit était sombre et orageuse; ils avaient connaissance du mot d'ordre, et Coke lui offrait des chevaux et un bateau. Mais le roi objecta qu'il était engagé sur l'honneur à rester vingt jours après le traité, et il ne voulut point admettre la distinction qu'ils suggéraient, que sa parole n'avait pas été donnée à l'armée, mais au parlement. Ce fut en vain qu'ils argumentèrent et supplièrent : Charles, avec son obstination caractéristique, alla se coucher vers minuit [30]; et peu après, le lieutenant colonel Cobbett arriva avec une compagnie de cavalerie et une d'infanterie. Boreman refusa de le recevoir dans Carisbrook. Mais Rolfe lui offrit son assistance à Newport. A cinq heures, le roi fut éveillé par un message qui l'invitait à se préparer à partir; et vers midi il était mis en sûreté au château de Hurst, situé sur un roc solitaire, et rattaché, par une étroite chaussée de deux milles de long, à la côte opposée de Hampshire [2].

Le même jour, le conseil des officiers publia une déclaration menaçante contre la chambre des communes. Elle accusait la majorité d'avoir renié ses premiers principes, et en appelait de son autorité au « jugement extraordinaire de Dieu et de tous les honnêtes gens; » invitait les membres fidèles à protester contre la conduite passée de leurs collègues, et à se mettre sous la protection de l'armée; et affirmait que puisque Dieu en avait donné le pouvoir aux officiers, il leur avait fait aussi un devoir de pourvoir à l'organisation du royaume et au châtiment des coupables. Pour atteindre ce but, Fairfax dirigea plusieurs régiments sur

1. *Journ.* x, 315, 345, 349, 358, 370, 390. Clar. III, 234.
2. Rushw. VII, 1341-1348, 1350. Herbert, 113, 124.

Digitized by Google

Londres [2 déc.], et établit leurs quartiers à Whitehall, à York-house, aux Mews et aux alentours de la cité [1].

Le lecteur doit se rappeler la conduite pusillanime des membres presbytériens à l'approche de l'armée en 1646. Cette fois, ils résolurent de racheter leur réputation. Ils ne trahirent aucun symptôme de crainte, aucune disposition à se retirer ou à se soumettre. Au milieu du bruit des armes et des menaces des soldats, ils accomplirent chaque jour leur devoir au parlement, déclarèrent que la saisie de la personne du roi s'était faite à leur insu et sans leur consentement, et se mirent à examiner la tendance des concessions de Charles dans le traité de Newport. Ceci donna lieu au débat le plus long et le plus animé qui soit connu dans l'histoire du parlement. Vane fit un portrait des plus défavorables du roi, et représenta toutes ses promesses et protestations comme vaines et fausses; Fiennes devint, pour la première fois, l'apologiste du roi, et réfuta les charges avancées par son collègue, le commissaire; et Prynne, le célèbre adversaire de Laud, sembla oublier son antipathie contre la cour, pour fustiger l'audace et la perfidie de l'armée. La discussion continua, par ajournements successifs, trois jours et toute une nuit; et le matin, à la dernière division, il fut décidé, à une majorité de trente-six voix, que les offres du souverain présentaient une base suffisante pour l'organisation future du royaume [2].

Mais on ne laissa pas les vainqueurs jouir de leur triomphe. Le lendemain [6 déc.], Skippon renvoya les gardes des deux chambres, et les remplaça par deux régiments de l'armée, un de cavalerie et un d'infanterie. Tandis que Fairfax, le commandant en chef, était à dessein occupé à une conférence avec quelques-uns des membres, le colonel Pride se posta dans le vestibule; il avait à la main une liste de noms, et le lord Grey se tenait à côté de lui pour lui désigner les membres; et cinquante-deux presbytériens, les plus distingués du parti par leur talent ou leur influence, furent arrêtés et conduits en différentes prisons. Beaucoup de ceux qui échappèrent à cette épreuve éprouvèrent un traitement semblable le lendemain; et la chambre, après plusieurs purifications, se trouva composée d'environ cinquante membres,

1. Rushw. VII, 1341, 1350. Whitelock, 358.

2. *Journ.* 1, 2, 3, 5 déc. *Clar. Pap.* II. *App.* XLVIII. Cobbett, *Hist. Parl.* 1152. Dans quelques-unes des divisions précédentes, la chambre se composait de deux cent quarante membres; mais plusieurs paraissent s'être retirés pendant la nuit: à la fin, ils n'étaient que deux cent douze.

Digitized by Google

qui, dans le langage bizarre du temps, furent désignés depuis sous l'honorable dénomination de « Croupion [1]. »

Que ce fût par politique ou par hasard, Cromwell n'était pas présent et à même de prendre part à ces mesures extraordinaires. Après sa victoire de Preston, il s'était mis à la poursuite de Monroe, et avait assiégé l'importante ville de Berwick. Mais ses vues réelles ne se bornaient point à l'Angleterre. La défaite des royalistes écossais avait relevé les espérances de leurs adversaires dans leur propre pays. Dans les comtés de l'ouest, la malédiction de Meroz avait été prononcée du haut de la chaire contre tous ceux qui refuseraient de s'armer pour la défense du covenant; les paysans fanatiques se rangeaient sous les ordres de leurs ministres respectifs; et Loudon et Eglington, prenant le commandement, les menèrent à Edimbourg [2]. Cette masse tumultueuse, quoique Argyle et ses montagnards, et Cassilis avec les gens de Carrick et de Galloway, se fussent joints à elle, n'était pas de force à lutter contre l'armée disciplinée de Lanark et de Monroe; mais Cromwell offrit de s'avancer pour les soutenir [26 sept.], et les deux parties se hâtèrent de régler leurs différends par un traité qui assurait [30 sept.] aux royalistes leur vie et leurs biens, à condition qu'ils licencieraient leurs troupes. Argyle et ses alliés prirent le nom et les fonctions de comité des états [4 oct.]; Berwick et Carlisle furent remises au général anglais, et lui-même, avec son armée, fut invité à venir dans la capitale. Au milieu des réjouissances publiques, on tint à plusieurs reprises des conférences secrètes dont le sujet n'a jamais transpiré; et Cromwell, revenant en Angleterre [11 oct.], laissa Lambert avec deux régiments de cavalerie, pour soutenir le gouvernement de ses amis jusqu'à ce qu'ils pussent lever des forces suffisantes dans leur propre parti [3]. Sa marche à travers les comtés du nord fut lente, et il n'arriva dans la capitale que le lendemain [7 déc.] de l'exclusion des membres presbytériens. Sa dernière victoire l'avait

1. Whitel. 358, 359. Journ. des Comm. 6, 7 déc. On l'appela la purgation de Pride. Quarante-sept membres furent emprisonnés, et quatre-vingt-seize exclus. *Hist. Parl.* III, 1248.

2. On l'appela l'incursion des *Whiggamore* : nom donné à ces paysans, soit de *whiggam*, mot employé par eux en conduisant leurs chevaux, ou de *whig* (en anglais *whey*), boisson de lait aigre, qui formait un des principaux articles de leurs repas. Burnet, Hist. de son temps, I, 43. Il servit bientôt à désigner un ennemi du roi; et sous le règne suivant, on le donna, sous la forme abrégée de *whig*, aux adversaires de la cour.

3. Mém. des Hamilton, 367-377. Guthrie, 283-299. Rushw. VII, 1273, 1282, 1286, 1296, 1325.

Digitized by Google

rendu l'idole des soldats ; il fut conduit avec des acclamations de joie aux appartements royaux de Whitehall, et reçut, le jour suivant, les remercîments de la chambre des communes pour les services signalés qu'il avait rendus aux deux royaumes. Quant à ses sentiments au sujet des dernières mesures, on n'en formait aucun doute. S'il ne l'avait pas conseillée, il avait eu soin d'approuver la conduite des officiers; et dans une lettre à Fairfax, il l'attribuait, par un blasphème, à l'inspiration du Très-Haut [1].

Le gouvernement du royaume se trouvait alors en réalité dévolu à l'armée. Il y avait deux conseils militaires, l'un d'élite, composé des « grands, » ou principaux commandants; l'autre général, auquel étaient admis les officiers inférieurs, la plupart dans les principes des niveleurs. On soupçonnait le premier de viser à l'établissement d'une oligarchie; aussi leur avis était reçu souvent avec jalousie et méfiance, et leurs résolutions étaient parfois repoussées par leurs inférieurs plus nombreux. Quand une mesure avait obtenu l'approbation du conseil général, elle était portée à la chambre des communes, qu'on s'attendait à la voir sanctionner de son autorité. Cette chambre renouvela [12 déc.] avec docilité le vote contraire aux adresses, décida que la réadmission des onze membres expulsés était dangereuse dans ses conséquences et contraire aux usages de la chambre, et déclara [13] que le traité de l'île de Wight et l'approbation donnée aux concessions royales étaient déshonorants pour le parlement, subversifs du bien public et une violation de la foi publique [2]. Mais ce n'étaient là que des mesures préparatoires : on réclama bientôt d'elle un vote, dont la seule mention, quelques années auparavant, eût frappé d'étonnement et de terreur les plus hardis d'entre ses membres.

Les officiers étaient convaincus depuis longtemps que la vie du roi était incompatible avec leur sûreté. S'il était rétabli, ils deviendraient les objets de sa vengeance ; s'il était retenu en prison, la tranquillité publique serait troublée par une suite de complots en sa faveur. Dans un assassinat particulier, il y avait quelque chose de bas et de lâche qui révoltait la majorité ; mais le traduire publiquement en justice, c'était agir ouvertement et hardiment; c'était proclamer leur confiance dans la bonté de leur cause, donner au monde une preuve éclatante de la souveraineté du peuple et de la responsabilité des rois [3]. Quand la motion en fut

1. *Journ.* 8 déc. Whitel. 362. Rushw. VII, 1339.
2. *Journ.* 3, 13, 14, 20 déc. Whitel. 362, 363. *Clar. Pap.* II. *App.* XLIX.
3. Clar. *Hist.* III, 249.

Digitized by Google

faite aux communes [23 déc.], quelques membres se hasardèrent à la combattre, non pas tant dans l'espoir de sauver la vie de Charles, que dans le dessein de rejeter l'odieux de sa mort sur ceux qui en seraient vraiment les auteurs. Ils firent observer que la personne du roi était sacrée; que l'histoire n'offrait aucun précédent d'un souverain forcé de plaider devant une cour judiciaire, composée de ses propres sujets; que des mesures de vengeance ne serviraient qu'à élargir les plaies saignantes du pays; qu'on n'avait sérieusement à craindre aucune réaction en faveur du monarque, et qu'il était temps d'asseoir sur une base permanente les libertés du pays. Mais leurs adversaires étaient bruyants, opiniâtres et menaçants. Le roi, prétendaient-ils, était le grand criminel : la justice exigeait qu'il fût puni aussi bien que les petits coupables. Il avait été traître envers le peuple : il appartenait aux représentants du peuple de le punir; il avait versé le sang humain : Dieu leur faisait un devoir de demander son sang en retour. L'opposition fut réduite au silence; et un comité de trente huit membres fut chargé de faire l'instruction et d'aviser au meilleur mode de procéder. Parmi les noms les plus influents étaient ceux de Widdrington et de Whitelock, de Scot et de Marten; mais les deux premiers refusèrent d'y prendre part; et quand le clerc leur apporta une sommation, ils se retirèrent à la campagne [1].

A la recommandation de ce comité, la chambre vota [1er janvier 1649] une interprétation de la loi, déclarant que dans la circonstance actuelle, le roi d'Angleterre commettait un acte de haute trahison en faisant la guerre au parlement et au royaume d'Angleterre; et ce vote fut suivi d'une ordonnance qui érigeait une haute cour de justice pour juger la question de fait, si Charles Stuart, roi d'Angleterre, avait ou non été coupable de la trahison décrite dans le vote précédent. Mais les lords n'imitèrent point la servilité des communes. Ils voyaient la ruine prochaine de leur ordre dans la chute du souverain; et quand le vote et l'ordonnance furent transmis à leur chambre, ils les rejetèrent l'un et l'autre à l'unanimité, puis ils s'ajournèrent à une semaine [2 janv.]. Cet effort inattendu surprit les indépendants, mais ne les déconcerta point. Ils décidèrent les communes à voter [4 janvier] que le peuple est la source de tout pouvoir légitime, et de cette vérité théorique, ils en vinrent à déduire deux erreurs pratiques. Comme

1. *Journ.* 23 déc. Whitel. 363.

Digitized by Google

si aucune portion de ce pouvoir n'eût été déléguée au roi et aux lords, ils arrêtèrent que « les communes d'Angleterre assemblées en parlement, étant choisies par le peuple et le représentant, possèdent l'autorité suprême ; » et ils inférèrent de là que « tout ce qui est décrété et déclaré loi par les communes en parlement a force de loi, et comprend tous les membres de la nation, quoique le roi et la chambre des pairs n'y aient pas donné leur consentement et leur concours. » Mais même dans cette hypothèse, comment la chambre, constituée comme elle l'était, pouvait-elle prétendre à être le représentant du peuple? Elle n'était, dans le fait, que le représentant de l'armée; et un représentant esclave, simple organe de ses maîtres, et tenu d'enregistrer leurs décrets [1]. Deux jours après [6 janvier], un acte pour le jugement du roi passa par la seule autorité des communes.

Cromwell, cependant, continuait de jouer son rôle accoutumé. Toutes les fois qu'il se levait à la chambre, c'était pour recommander la modération, pour exprimer les doutes qui agitaient son esprit, pour protester que, s'il consentait à des mesures rigoureuses et dures, il le faisait avec répugnance, et seulement pour obéir à la volonté du Tout-Puissant. Quant à sa conduite durant la discussion sur le procès du roi, nous n'en avons aucun détail ; mais lorsqu'on émit l'avis de dissoudre la chambre haute et d'en transférer les membres à celle des communes, il traita la proposition de frénésie révolutionnaire ; et lors de la présentation du bill pour changer la forme du grand sceau, il adopta un langage qui caractérise fortement son hypocrisie, quoique propre à faire impression sur l'esprit fanatique de ses auditeurs. « Monsieur, dit-il en s'adressant à l'Orateur, si un homme, quel qu'il soit, a ourdi ce dessein de déposer le roi et de déshériter sa postérité, ou si quelqu'un nourrit encore un tel dessein, il doit être le plus grand traître et le plus grand rebelle du monde ; mais puisque la providence de Dieu nous en a chargés, je ne puis que me soumettre à la providence, quoique je ne sois pas encore préparé à vous donner mon avis [2].

1. *Journ*. x, 641. Comm. 1, 2, 4, 6 janvier. Jusque-là les lords avaient rarement été plus de sept ; mais cette fois, leur nombre s'éleva à quatorze. Journ. de Leicester, 47.

2. Pour la conduite de Cromwell, voyez les lettres qui se trouvent dans l'Appendix au 2e vol. des Papiers Clarendon, L, LI. L'authenticité de ce discours a été mise en question, comme reposant seulement sur l'autorité menteuse de Perrinchiefe ; mais il existe dans une lettre écrite le 11 janvier, qui décrit ce qui s'est passé le 9, et par conséquent, je crois, ne saurait être mis en doute. En consultant les procès-verbaux, on verra que ce jour-là la chambre s'était di-

Digitized by Google

Le lord général, au contraire, commença à prendre un ton plus franc et plus hardi. Jusqu'alors, au lieu de mener, il avait été mené. Qu'il désapprouvât une grande partie de ce qui s'était fait, on peut le croire aisément; mais il ne fait que rappeler sa propre faiblesse, lorsqu'il allègue, pour excuser sa conduite, que son nom avait été apposé aux résolutions du conseil, qu'il y consentît ou non. Il avait récemment versé le sang de deux vaillants officiers à Colchester, mais aucune sollicitation ne put le décider à concourir à verser celui du roi. Son nom était en tête de la liste des commissaires : il assista à la première réunion [8 janvier], où on ne prit aucune décision, mais il refusa constamment d'être présent à leurs séances suivantes, ou de signer leurs résolutions. Cette conduite surprit et modifia les indépendants : elle était due probablement à l'influence de sa femme, dont la loyauté désespérée réclamera bientôt l'attention du lecteur [1].

Avant ceci, le roi, par anticipation à son procès, avait été ramené au palais de Saint-James. Dans la troisième semaine de son emprisonnement au château de Hurst [18 déc. 1648], il fut tiré subitement de son sommeil à minuit par la chute du pont-levis et un bruit de chevaux. Mille idées effrayantes lui vinrent à l'esprit, et le matin de bonne heure, il chargea son domestique Herbert d'en savoir la cause; mais toutes les bouches étaient closes, et Herbert revint avec la seule nouvelle qu'un colonel Harrison était arrivé. A ce nom le roi pâlit, se hâta de passer dans son cabinet et chercha à dissiper ses terreurs par des dévotions privées. Dans une lettre qu'il avait reçue à Newport, Harrison lui avait été désigné comme un homme qui s'était engagé à lui ôter la vie. Son alarme toutefois n'était point fondée. Harrison était un fanatique, mais non un meurtrier : il voulait bien le sang du roi, mais son désir était que ce sang coulât sous la hache du bourreau et non sous le poignard d'un assassin. Il avait été chargé de surveiller la translation du royal captif, et il était venu se concerter avec le gouverneur dont on soupçonnait la fidélité.

visée sur la question de savoir si on recevrait de nouveaux messages des lords, question qui fut adoptée malgré l'opposition de Ludlow et de Marten. « Alors, » dit la lettre, « ils passèrent à l'affaire du procès du roi. » Sous ce titre, il n'est question de rien dans les procès-verbaux; mais une motion qui y occasionna de fréquentes allusions fut faite et adoptée. Il s'agissait d'un nouveau grand sceau sur lequel serait gravée la chambre des communes, avec cette inscription : « Dans la première année de la liberté, rendue par la grâce de Dieu. 1648. » Une telle motion amenait naturellement le discours de Cromwell au sujet de la déposition du roi et de l'exhérédation de sa postérité.

1. Nalson, procès de Charles Ier. *Clar. Pap.* II, *App.* II.

Digitized by Google

Ne s'étant point laissé voir pendant le jour, il partit dans la nuit, et deux jours après [23 déc.] Charles fut conduit sous nombreuse escorte au palais royal de Windsor [1].

Jusque-là, malgré sa détention, le roi avait toujours été servi avec l'appareil accoutumé; mais à Windsor ses aliments furent servis découverts et par la main des soldats [17]; aucune parole ne fut prononcée; on ne lui présenta pas la coupe à genoux. Cette absence de cérémonial fit plus d'impression qu'on n'aurait pu s'y attendre sur l'infortuné monarque. C'était, dit-il, lui refuser ce qui, d'après l'ancienne coutume, était dû à beaucoup de ses sujets; et plutôt que de se soumettre à cette humiliation, il aima mieux diminuer le nombre des plats et prendre ses repas en particulier. Il ne recevait aucun avis officiel de la procédure qui se faisait contre lui; mais il en recueillait les principaux détails, grâce aux recherches de Herbert, et dans des conversations accidentelles avec Witchcott, le gouverneur. Ces renseignements étaient suffisants pour effrayer le cœur le plus intrépide; mais Charles était d'un tempérament des plus ardents, et tout en cherchant à fortifier son âme contre ce qui pouvait arriver de pis, il nourrissait toujours l'espérance que ces préparatifs menaçants n'avaient pour but que de lui arracher l'abandon de sa couronne. Il comptait sur l'intervention des Ecossais, sur l'intercession des puissances étrangères et sur l'attachement d'un grand nombre de ses sujets anglais. Il se persuadait que ses ennemis même rougiraient de verser le sang de leur souverain, et que leur vengeance serait apaisée et leur ambition suffisamment satisfaite en le remplaçant sur le trône par un de ses plus jeunes fils [2].

Mais c'étaient les rêves d'un homme qui cherchait à assoupir ses craintes par des illusions volontaires. Les princes d'Europe regardaient sa destinée avec une froide indifférence. Le roi d'Espagne durant tout le débat avait entretenu une correspondance amicale avec le parlement. Frédéric, roi de Danemark, quoique son cousin germain, ne faisait aucun effort pour lui sauver la vie, et Henriette ne pouvait obtenir pour lui l'intervention de la France, où le jeune roi avait était chassé de sa capitale par les dissensions civiles, et où, elle-même, elle dépendait pour sa sub-

1. Herbert, 131-136. Rushw. VII, 1375.

2. Herbert, 155, 157. Whitelock, 365. Sir John Temple attribua sa tranquillité « à l'étrange idée qu'Ormond travaillait pour lui en Irlande. Il s'accroche encore à cette branche; et par les questions qu'il a faites sur sa jonction avec Inchiquin, je vois qu'on ne lui fera pas lâcher prise. » Dans le journal de Leicester, 48.

Digitized by Google

sistance de la charité du cardinal de Retz, le chef de la fronde [1]. Le parlement d'Ecosse fit, il est vrai, un faible effort en sa faveur. Les commissaires signèrent une protestation contre les actes des communes, qui n'y firent jamais de réponse, et ils discutèrent le cas avec Cromwell, qui les renvoya au covenant, et soutint que s'il était de leur devoir de punir les malintentionnés en général, il l'était encore plus d'en punir le chef [2].

A mesure que le jour du jugement approchait, Charles perdait les espérances qu'il avait jusqu'alors nourries, et sa translation à Whitehall l'avertit de se préparer pour l'importante scène sur laquelle il allait bientôt paraître. Denué de renseignements et d'avis, il n'avait d'autre résolution à prendre que de conserver le port et la dignité d'un roi, de récuser l'autorité de ses juges et de ne commettre aucun acte indigne de son haut rang et de celui de ses ancêtres. Le 20 janvier, les commissaires nommés par l'acte s'assemblèrent dans la chambre peinte et se rendirent en cortége au bout de la salle de Westminster. Un fauteuil de velours cramoisi y avait été placé pour le lord président, le *sergent* John Bradshaw. Les autres, au nombre de soixante-six, se rangèrent de chaque côté sur des bancs recouverts d'écarlate : aux pieds du président s'assirent deux secrétaires à une table sur laquelle étaient l'épée et la masse, et juste en face était un fauteuil destiné au roi. Après les formalités préliminaires de la lecture de la commission et de l'appel des membres, Bradshaw ordonna d'amener le prisonnier [3].

Charles fut reçu à la porte par le sergent d'armes et conduit par lui en dedans de la barre. Son pas était ferme, sa mine fière et assurée. Il ne se découvrit pas, mais il commença par s'asseoir, puis il se leva et regarda la cour d'un air de supériorité qui confondit et irrita ses ennemis. Pendant que le secrétaire lisait l'accusation, il parut écouter avec indifférence ; mais on vit

1. *Mémoires de Retz*, I, 261.

2. *Journ.* 6, 22, 23 janv. *Hist. Parl.* III, 1277. *Burnet's own Times*, I, 42.

3. Les commissaires, d'après l'acte (car les bills passés aux communes seules étaient maintenant nommés actes), étaient au nombre de cent trente-trois, pris dans la chambre basse, les colléges de jurisconsultes, la Cité et l'armée. Dans l'une de leurs premières réunions, ils choisirent Bradshaw pour président. Il était né dans le Cheshire, avait été élevé pour le barreau, avait longtemps exercé à l'hôtel de ville, et avait depuis peu été fait *sergent*. Son nom ne parut pas sur la première liste des commissaires; mais lors du rejet de l'ordonnance par la chambre haute, les noms des six lords furent rayés et remplacés par le sien et ceux de cinq autres. Il obtint, pour prix de ses services, le domaine de lord Cottington, la place de chancelier du duché de Lancaster, et celle de président du conseil.

Digitized by Google

un sourire de mépris contracter ses lèvres au passage qui le décrivait comme un « tyran, un traître, un meurtrier, et l'ennemi public et implacable de la chose publique d'Angleterre. » La lecture achevée, Bradshaw le somma de répondre; mais il demanda par quelle autorité légale il avait été amené là. Il était roi d'Angleterre, il ne reconnaissait pas de supérieur sur la terre, et la couronne, qu'il avait reçue de ses ancêtres, il la transmettrait intacte de son fait à sa postérité. Sa cause, en outre, était la cause de tout le peuple d'Angleterre; car si la force sans la loi pouvait altérer les lois fondamentales du royaume, nul n'était assuré une heure de sa vie ou de sa liberté. On lui dit que la cour siégeait de par l'autorité de la chambre des communes. Mais, demanda-t-il où étaient les lords? Les communes formaient-elles toute la législature? Etaient-elles libres? Etaient-elles une cour de judicature? Pouvaient-elles conférer à d'autres une juridiction qu'elles n'avaient pas elles-mêmes? Il ne reconnaîtrait jamais une autorité usurpée. Le Très-Haut lui faisait un devoir de désavouer tout pouvoir illégal qui envahissait les droits de la couronne ou les libertés des sujets. Telle fut la substance des discours qu'il prononça en trois jours différents, et au milieu d'innombrables interruptions du président, qui ne voulait pas souffrir que la juridiction de la cour fût mise en question, et qui finit par ordonner que le « défaut et mépris du prisonnier » fût enregistré.

Les deux jours suivants, la cour siégea à huis clos pour recevoir la preuve que le roi avait commandé dans plusieurs engagements, et pour délibérer sur la forme du jugement à prononcer. Le troisième [27], Bradshaw prit place au fauteuil, vêtu d'écarlate, et Charles immédiatement demanda à être entendu. Son intention, dit-il, n'était pas en cette occasion de reconnaître ou de dénier l'autorité de la cour; son objet était de demander une faveur qui leur épargnerait un grand crime et rendrait à son peuple les douceurs de la tranquillité. Il demandait la permission de conférer avec un comité composé de lords et de membres des communes. Le président répondit que la proposition n'était pas tout à fait nouvelle, quoiqu'elle fût faite en ce moment pour la première fois par le roi lui-même, qu'elle présupposait l'existence d'une autorité égale à celle des communes, ce qui ne pouvait s'admettre, qu'elle ne pouvait avoir d'autre but que de retarder la procédure de la cour, maintenant que le jugement devait être prononcé. Ici il fut interrompu par la vive réclamation du colonel Downes, un des membres. On fit immédiatement sortir le roi;

Digitized by Google

les commissaires se retirèrent dans une salle voisine, et près d'une heure se passa en discussion secrète et animée. Si la conférence eût été accordée, Charles aurait proposé (on le pense du moins) d'abdiquer en faveur du prince de Galles.

Quand la cour rentra, Bradshaw annonça au roi le rejet de sa demande, et se mit à censurer en termes durs et sans ménagement les principaux événements de son règne. Le prisonnier sortit de sa résignation paisible; il voulut parler, mais aussitôt on lui imposa silence par la remarque que le temps de sa défense était passé, qu'il avait repoussé les nombreuses occasions que lui avait offertes l'indulgence de la cour, et qu'il ne restait à ses juges qu'à prononcer la sentence; car ils avaient appris de l'Ecriture sainte que « c'était une aussi grande abomination d'acquitter le coupable que de condamner l'innocent. » L'accusation fut relue et fut suivie de l'arrêt « que la cour étant convaincue en conscience que ledit Charles Stuart était coupable des crimes dont il avait été accusé, elle le condamnait comme tyran, traître, meurtrier et ennemi public des honnêtes gens de la nation, à être mis à mort en séparant sa tête de son corps. » Le roi l'écouta en silence, tantôt souriant avec mépris, tantôt levant les yeux au ciel, comme s'il en appelait de la méchanceté des hommes à la justice du Tout-Puissant. La lecture faite, les commissaires se levèrent en masse pour certifier leur assentiment, et Charles fit un dernier et plus véhément effort pour parler; mais Bradshaw ordonna de le faire sortir, et les gardes l'entraînèrent hors de la salle [1].

Durant ce procès on avait tenu sous les armes une force militaire considérable pour réprimer toute démonstration de sympathie populaire en faveur du roi. Le premier jour, lorsque le nom de Fairfax fut appelé comme l'un des commissaires, une voix de femme cria de la galerie : « Il a trop d'esprit pour être ici. » Une autre fois, que Bradshaw attribuait l'accusation portée contre le roi à l'assentiment général du peuple anglais, la même voix de femme s'écria : « Non, pas un dixième du peuple. » Cette exclamation fut suivie d'un faible murmure d'approbation qui fut à l'instant réprimé par les soldats. La personne qui avait parlé fut reconnue pour être lady Fairfax, femme du commandant en chef; et ce fut probablement pour cette raison qu'il ne fut point donné suite à ces outrages [2].

1. Voyez le procès de Charles Stuart, avec les additions par Nalson, folio, Londres, 1735.

2. Le procès par Nalson. Clarendon, III, 254. *State Trials*, 366, 367, 368, fol. 1730.

Digitized by Google

Quand Coke, l'avocat général, ouvrit les plaidoiries, le roi lui frappa doucement l'épaule de sa canne, en lui criant : « Arrêtez, arrêtez! » Au même instant la pomme d'argent de la canne tomba et roula sur le plancher. C'était un accident qui aurait pu arriver en tout temps; mais dans ce siècle superstitieux il ne pouvait manquer d'être pris pour un pronostic. Ses amis et ses ennemis l'interprétèrent comme un présage de sa décapitation prochaine[1].

Un jour que le roi entrait au tribunal, il entendit derrière lui le cri de « justice, justice; » un autre jour, qu'il passait entre deux lignes de soldats, le mot « exécution » retentit plusieurs fois à ses oreilles. Il supporta ces affronts avec patience, et, à son retour, il dit à Herbert : « Je suis bien sûr que les soldats ne me » veulent pas de mal. Ce cri leur a été suggéré par leurs offi- » ciers, pour qui ils en feraient autant dans l'occasion[2]. »

A son retour de la salle, hommes et femmes se pressaient derrière les gardes, et criaient : « Que Dieu sauve votre ma- » jesté! » Mais l'un des soldats s'étant hasardé à dire : « Que » Dieu vous bénisse, Sire, » reçut d'un officier un coup de canne sur la tête. « Vraiment, » dit le roi, « je crois que la punition dé- » passe le délit[3]. »

Par sa conduite durant le procès, Charles avait rehaussé son caractère, même aux yeux de ses ennemis; il lui restait à se préparer à une épreuve encore plus pénible, à fortifier son esprit contre les terreurs d'une mort publique et ignominieuse. Mais ce n'était plus le même homme qu'avant la guerre civile. L'affliction avait réformé son âme; l'expérience lui avait appris à se soumettre aux châtiments de la Providence, et il chercha et trouva de la force et du soulagement dans les consolations de la religion. Il passa le lendemain, qui était un dimanche [28 janv.], à Saint-James; les commissaires le passèrent à Whitehall. Ils observèrent un jeûne, prêchèrent sur les jugements de Dieu, et le prièrent de bénir la chose publique. Le roi consacra son temps à de pieux exercices, en compagnie de Herbert et du docteur Juxon, évêque de Londres, qui, à la requête de Hugh Peters (et il faut le noter à l'honneur de ce prédicateur fanatique), avait eu

1. Nalson. Herbert, 165. « Il ne parut pas ému; cependant il dit à l'évêque que réellement cela avait fait sur lui une grande impression; et jusqu'à cette heure, dit-il, « je ne sais pas comment cela a pu arriver. » Warwick, 340.

2. Herbert, 163, 164.

3. Herbert, 163, 165.

Digitized by Google

la permission de se rendre auprès du monarque. Son neveu le prince électeur, le duc de Richmond, le marquis de Hertford et plusieurs autres seigneurs se présentèrent à la porte de sa chambre à coucher pour offrir leurs derniers hommages à leur souverain ; mais on leur dit en son nom qu'il les remerciait de leur attachement, et qu'il réclamait leurs prières ; que la brièveté du temps qui lui restait l'avertissait de songer à un autre monde, et que les seuls moments dont il pourrait disposer seraient donnés à ses enfants. Ils étaient au nombre de deux, la princesse Elisabeth et le duc de Gloucester. La première pleurait sur le sort de son père ; le dernier, trop jeune pour en comprendre la cause, versait aussi des larmes par sympathie. Charles les prit sur ses genoux, leur donna des conseils adaptés à leur âge, et la justesse de leurs réponses parut lui faire plaisir. A la fin, il partagea entre eux quelques bijoux, les embrassa, leur donna sa bénédiction, et se hâta de retourner à ses dévotions[1].

La dernière nuit de sa vie, il dormit profondément environ quatre heures, et, le lendemain de bonne heure [30 janv.], il éveilla Herbert, qui était couché sur un lit de veille auprès de son lit. « Voici, » dit-il, « le jour de mon second mariage. Je » voudrais être paré de mon mieux ; car avant la nuit j'espère » être uni à mon divin Jésus. » Il désigna alors les vêtements qu'il comptait porter, et demanda deux chemises, à cause de la rigueur du temps. « Car, » fit-il observer, « si je tremblais de » froid, mes ennemis l'attribueraient à la peur ; je ne veux pas » d'une pareille imputation. Je ne crains pas la mort. La mort » n'est pas terrible pour moi. Je bénis Dieu d'y être préparé[2]. »

Le roi passa une heure en tête-à-tête avec l'évêque, ensuite Herbert fut admis ; et vers dix heures, le colonel Hacker annonça qu'il était temps de se rendre à Whitehall. Il obéit, fut conduit à pied, entre deux détachements de soldats, à travers le parc, et reçut la permission de se reposer dans son ancienne chambre à

1. Herbert, 169-180. *Procès d'état*, 357-360.

2. Herbert, 183-185. Je dois insérer ici une anecdote qui semble prouver que Charles attribuait en grande partie ses infortunes aux conseils de l'archevêque Laud. La dernière nuit de sa vie, il avait remarqué que Herbert était agité pendant son sommeil, et le matin il insista pour en savoir la cause. Herbert repondit qu'il avait rêvé. Il avait vu Laud entrer dans la chambre ; le roi l'avait pris à part et lui avait parlé d'un air pensif ; l'archevêque avait soupiré, s'était retiré, et était tombé étendu sur le plancher. Charles répliqua : « C'est très-remarquable ; mais il est mort. Cependant, si nous avions conferé ensemble de son vivant, il est très-probable (quoique je l'aime bien) que je lui aurais dit quelque chose qui l'aurait fait soupirer. » Lettre de Herbert au docteur Samways, publiée à la fin de ses Mémoires, p. 220.

Digitized by Google

coucher. On lui avait préparé à dîner ; mais il refusa de manger, quoique, ensuite, à la sollicitation de l'évêque, il prît la moitié d'un petit pain et un verre de vin. Il resta là près de deux heures dans l'attente continuelle du dernier ordre, passant le temps, partie en prière, et partie à causer avec le docteur Juxon. Il n'y avait peut-être rien de mystérieux dans ce délai ; s'il y avait quelque mystère, on peut l'expliquer par la circonstance suivante.

Il s'était écoulé quatre jours depuis l'arrivée des ambassadeurs de La Haye, pour intercéder en sa faveur. Ce n'était que la veille au soir qu'ils avaient obtenu audience des deux chambres, et ils n'avaient encore reçu aucune réponse. Avec eux était venu Seymour, porteur de deux lettres du prince de Galles, l'une adressée au roi, et l'autre au lord Fairfax, Il avait déjà remis la lettre, et avec elle une feuille de papier blanc; souscrite du nom et scellée des armes du prince. C'était le prix qu'il offrait aux grands de l'armée pour la vie de son père. Qu'ils le remplissent de leurs conditions : quelles qu'elles fussent, elles étaient accordées d'avance : son sceau et sa signature étaient apposés [1]. Il n'est pas improbable que cette offre ait pu arrêter les chefs. Que Fairfax s'efforçât de retarder l'exécution, ses amis l'ont toujours affirmé, et nous avons la preuve que, quoiqu'il fût à Whitehall, il ne savait pas, ou, du moins, prétendait ne pas savoir ce qui se passait [2].

Dans l'intervalle, Charles eut la consolation d'apprendre que son fils ne l'avait pas oublié dans sa détresse. Grâce à la complaisance du colonel Tomlinson, Seymour fut admis, remit la lettre, et reçut les instructions du roi pour le prince. A peine était-il parti, que Hacker arriva avec l'ordre fatal. Vers deux heures, le roi traversa la longue galerie, bordée de chaque côté de soldats, qui, loin d'insulter au monarque tombé, semblaient, par leurs regards douloureux, compatir à sa destinée. Au bout, on avait

1. Pour l'arrivée des ambassadeurs, voyez les procès-verbaux de la chambre des communes du 26. Un fac-simile de la carte blanche, avec la signature du prince, orne le frontispice du 3e volume des lettres originales publiées par M. Ellis.

2. Pendant ce temps-là ils allèrent dans la longue galerie, où, ayant rencontré le général, il « demanda à M. Herbert comment allait le roi, ce qu'il trouva étrange... La réponse ayant été faite, le général parut très-surpris. » Herbert, 194. Il est difficile de croire qu'il ait pu se méprendre sur une telle question ou la fabriquer, et que Fairfax l'eût faite sachant ce qui avait eu lieu. A son assertion que Fairfax était avec les officiers dans la chambre de Harrison, occupé à « prier ou causer, » on a objecté que son nom ne se voit pas parmi les noms de ceux qui furent prouvés avoir été présents au jugement des régicides; mais ce n'est point là une contradiction. Les témoins parlent de ce qui arriva avant, et Herbert de ce qui arriva pendant l'exécution. Voyez aussi Ellis, 2e série, III, 345.

Digitized by Google

pratiqué dans la muraille une ouverture par laquelle le roi passa de plain pied sur l'échafaud. Il était tendu de noir : à l'autre extrémité on voyait les deux bourreaux, le billot et la hache ; au-dessous, se trouvaient en armes plusieurs régiments de cavalerie et d'infanterie ; et au delà, aussi loin que le regard pouvait s'étendre, flottait une foule épaisse et innombrable de spectateurs. Le roi se tint recueilli et ferme au milieu de cet appareil de mort. Sa physionomie avait cette intrépidité sereine, cette dignité calme qui avait caractérisé au château de Fortheringay sa royale aïeule, Marie Stuart. Il voulait parler au peuple ; mais les soldats retenaient les assistants hors de la portée de sa voix ; se bornant donc à s'adresser au peu de personnes qui étaient avec lui sur l'échafaud, il saisit, dit-il, cette occasion de nier en présence de son Dieu les crimes dont il était accusé. Ce n'était point à lui, mais aux chambres du parlement, qu'on devait imputer la guerre et tous ses maux. Le parlement avait été le premier à empiéter sur les droits de la couronne en réclamant le commandement de l'armée, et avait provoqué les hostilités en donnant des commissions pour lever des troupes, avant qu'il eût mis sur pied un seul homme. Mais il avait tout pardonné, même à ceux, quels qu'ils fussent (car il ne voulait pas savoir leurs noms), qui l'avaient conduit à la mort. Il faisait plus que de leur pardonner, il priait pour qu'ils se repentissent. Mais pour cela ils avaient trois choses à faire : ils devaient rendre à Dieu son dû, en organisant l'Eglise conformément à l'Ecriture ; ils devaient restituer à la couronne les droits qui lui appartenaient de par la loi ; et ils devaient enseigner au peuple la distinction qui existe entre le souverain et le sujet ; les gouvernés ne pouvaient pas être les gouvernants ; ceux dont le devoir était d'obéir ne pouvaient pas commander. Alors, faisant allusion aux offres qui lui avaient été précédemment faites par l'armée, il termina par ces paroles : « Messieurs, c'est pour les » libertés du peuple que je suis venu ici. Si j'avais voulu consentir » à un pouvoir arbitraire, au changement de toute chose par la » puissance de l'épée, je n'aurais pas été forcé de venir ici ; c'est » pourquoi je vous dis (et je prie Dieu que cela ne soit pas mis à » votre charge) que je suis le martyr du peuple. »

Ayant ajouté à l'instigation du docteur Juxon : « Je meurs chré- » tien, conformément à la foi de l'Eglise d'Angleterre telle quelle » me fut transmise par mon père, » il dit en s'adressant au prélat : « J'ai pour moi une bonne cause et un Dieu miséricordieux. »

L'ÉVÊQUE. — Il ne reste qu'un effort à faire : il est violent et

Digitized by Google

pénible, mais il est court. Il vous transportera de la terre au ciel, et là, vous trouverez joie et consolation.

LE ROI. — Je vais d'une couronne corruptible à une couronne incorruptible.

L'ÉVÊQUE. — Vous échangez une couronne terrestre pour une couronne éternelle. L'échange est bon.

Etant prêt, il pencha son cou sur le billot, et, après une courte pause, il donna le signal en étendant les mains. Au même instant la hache descendit : la tête roula loin du corps, et un profond gémissement s'échappa de la foule. Mais elle n'eut pas le temps d'exprimer ses sentiments : deux compagnies de cavalerie la dispersèrent dans différentes directions [1].

Telle fut la fin de l'infortuné Charles Stuart : imposante leçon donnée aux têtes couronnées, d'observer la marche de l'opinion publique, et de régler leurs prétentions sur les vœux raisonnables de leurs sujets. S'il eût vécu à une époque plus reculée, alors que le sentiment de l'injustice était promptement dompté par l'habitude de la soumission, son règne eût été probablement signalé par moins de violations des libertés nationales. Ce fut la résistance qui fit de lui un tyran. L'énergique fierté du peuple refusa de céder aux empiétements de l'autorité ; et un premier

1. Herbert, 189-194. Warwick, 344. Nalson, Procès de Charles Stuart. Le corps du roi, ayant été embaumé, fut remis quelques jours après au comte de Richmond pour être enterré sans pompe à Windsor. Ce seigneur, accompagné du marquis de Hertford, des comtes de Southampton et de Lindsay, du docteur Juxon et d'un petit nombre de serviteurs du roi, le déposa dans un caveau du chœur de la chapelle de Saint-George, qui contenait déjà les restes de Henri VIII et de sa troisième femme, Jeanne Seymour (Herbert, 203. Blencowe, *Sydney Pap.* 64). Malgré cette autorité, l'assertion de Clarendon, qui prétend qu'on n'a pu découvrir l'endroit, fit naître des doutes à cet égard. Mais en 1813 il arriva que des ouvriers firent une ouverture dans un caveau dont la situation correspondait à celle-ci, et occupé par trois cercueils, et le prince régent ordonna une investigation pour constater la vérité. Un des cercueils, conformément au récit de Herbert, était de plomb, avec une plaque de plomb sur laquelle étaient gravés ces mots : « King Charles (le roi Charles). » On fit une ouverture dans le couvercle, et lorsque la toile cirée et les matières onctueuses furent enlevées, les traits de la face, autant qu'on pouvait les distinguer, présentèrent une forte ressemblance avec les portraits de Charles Ier. Pour compléter la preuve, on vit que la tête avait été séparée du tronc par un instrument tranchant qui avait coupé la quatrième vertèbre du cou. Voyez « Récit de ce qui a paru à l'ouverture du cercueil du roi Charles Ier, par sir Henry Halford, baronnet. » — 1813. On remarqua, à la même époque, que « le cercueil de plomb de Henri VIII avait été enfoncé vers vers le milieu, et une ouverture considérable dans cette partie laissait voir le squelette du roi. » Ceci s'explique peut-être par un passage de Herbert, qui nous dit que, tandis que les ouvriers s'occupaient de l'inscription, la chapelle fut évacuée, mais qu'un soldat parvint à se cacher, descendit dans le caveau, coupa un morceau du poêle de velours, et fit un trou avec un villebrequin dans le plus grand cercueil : « Il fut surpris, et l'on trouva sur lui un os dont il voulait, dit-il, faire un manche de couteau. » Herbert, 204. Voyez note (E).

acte d'oppression le mit dans la nécessité d'en commettre un autre, jusqu'à ce qu'il eût ressuscité et remis en vigueur toutes les odieuses prérogatives, qui, bien que réclamées habituellement, n'avaient été exercées qu'avec ménagement par ses prédécesseurs. Pendant quelques années ses efforts parurent couronnés de succès; mais l'insurrection d'Ecosse révéla l'illusion : il s'était dépouillé de la véritable autorité d'un roi, lorsqu'il avait perdu la confiance et l'affection de ses sujets.

Mais tout en blâmant les illégalités de Charles, nous ne devons pas épargner notre censure à la conduite ultérieure de ses principaux adversaires. Du moment que la guerre parut inévitable, ils agirent comme s'ils se croyaient dégagés de toute obligation d'honneur et d'honnêteté. Ils ne cessèrent d'enflammer les passions du peuple en dénaturant les faits et en calomniant; ils exercèrent un pouvoir bien plus arbitraire et bien plus redoutable que celui qu'avait réclamé le roi; ils punirent sommairement, sur un simple soupçon, et sans égard aux formes légales; et par leurs comités ils établirent dans chaque comté un tas de petits tyrans qui disposaient à leur gré de la liberté et de la fortune des habitants. Ces anomalies sont peut-être inséparables des jalousies, des ressentiments et des animosités qu'engendrent les commotions civiles; mais il est certain que le droit et la justice ont été rarement plus impudemment outragés qu'ils ne le furent par ceux qui prétendaient avoir tiré l'épée pour la défense du droit et de la justice.

La mort de Charles ne doit pas non plus être attribuée à la vengeance du peuple. La plus grande partie s'était déclarée satisfaite de sa victoire : elle ne voulait pas le sang du monarque captif; elle était même disposée à le replacer sur le trône, sauf les restrictions qu'elle jugeait nécessaires pour la conservation de ses droits. Les hommes qui le poussèrent à l'échafaud étaient une petite faction d'esprits hardis et ambitieux, qui eurent l'adresse de guider les passions et le fanatisme de leurs partisans, et qui, par eux, réussirent à maîtriser les sentiments réels de la nation. Même parmi les commissaires nommés pour juger le roi, on put à peine en déterminer la moitié à assister au procès; et beaucoup de ceux qui concoururent à sa condamnation, signèrent la sentence avec des sentiments de honte et de remords. Mais il en est ainsi dans les révolutions : les plus violents se mettent en avant; leur vigilance et leur activité semblent multiplier leur nombre; et l'audace de quelques uns prend l'ascendant sur l'indolence ou la pusillanimité des masses.

Digitized by Google

CHAPITRE CINQUIEME.

LA RÉPUBLIQUE.

Etablissement de la république. — Punition des royalistes. — Sédition et destruction des niveleurs. — Charles II proclamé en Ecosse. — Ascendant de ses partisans en Irlande. — Leur défaite à Rathmines. — Succès de Cromwell en Irlande. — Débarquement de Charles en Ecosse. — Cromwell est envoyé contre lui. — Il remporte une victoire à Dunbar. — Le roi entre en Angleterre. — Il perd la bataille de Worcester. — Ses aventures subséquentes et son évasion.

Quand les deux chambres avaient commencé à se mettre en opposition avec le souverain, leurs demandes s'étaient bornées au redressement des griefs existants; maintenant que la lutte était finie, le parti triomphant n'exigea rien moins que l'abolition de l'ancienne forme de gouvernement, et l'établissement d'une forme plus nouvelle et plus populaire. Quelques voix s'élevèrent bien encore en faveur de la monarchie, alléguant que c'était une institution plus conforme aux habitudes et aux sentiments des Anglais. Elles proposèrent qu'on laissât de côté les deux fils aînés de Charles, parce que leurs idées étaient déjà formées, et leur ressentiment déjà allumé; que le jeune duc de Gloucester, ou sa sœur Elisabeth, fût placé sur le trône, et que sous le souverain enfant la prérogative royale fût restreinte par la loi de manière à préserver d'empiétement futur les justes libertés du peuple. Mais la majorité plaida avec chaleur pour l'établissement d'une république. Pourquoi, demandait-elle, relever volontairement l'idole qui leur avait coûté tant de sang et de trésors à abattre? Les lois ne seraient que de faibles barrières contre les passions d'un orgueilleux et puissant monarque. S'ils voulaient un obstacle insurmontable à la restauration du despotisme, il ne pouvait se trouver que dans quelqu'une des institutions qui confère le pouvoir suprême aux représentants du peuple. Il est assez probable qu'ils exprimaient leurs véritables sentiments : quoiqu'une personne présente à leurs assemblées nous assure que l'intérêt personnel n'eût pas une médiocre influence sur leur détermination finale. Ils étaient trop coupables envers la royauté, pour se fier à la merci ou à la modération d'un roi. Ils firent choix d'une république, parce qu'elle promettait de les garantir de la vengeance de leurs enne-

Digitized by Google

mis, et leur offrait de plus l'avantage de partager entre eux tout le pouvoir, le patronage et les émoluments des places [1].

Conformément à cette décision, dès que la tête de la royale victime tomba sur l'échafaud de Whitehall, on lut dans Cheapside [30 janv. 1649] une proclamation déclarant trahison de donner à qui que ce fût le titre de roi sans l'autorisation du parlement; et en même temps on publia le vote du 4 janvier, portant que l'autorité suprême dans la nation résidait dans les représentants du peuple. Les pairs, quoique pressentant leur fin prochaine, continuèrent de siéger; mais après un intervalle de quelques jours, les communes résolurent en principe, d'abord [6 février] l'abolition de la chambre des lords, puis [7] celle de la royauté. Ces votes, quoique les actes qui en étaient la conséquence fussent différés, furent suffisants; à dater de cette heure, la royauté et l'autorité administrative et judiciaire des pairs furent considérées comme éteintes, et la chambre basse, sous le nom de parlement d'Angleterre, concentra en elle tous les pouvoirs du gouvernement [2].

La mesure suivante fut la nomination, par les communes, d'un conseil d'état qui devait être composé de quarante-un membres, avec des pouvoirs dont la durée était limitée à un an [13 février]. Ils étaient chargés du maintien de la tranquillité intérieure, du soin et de l'emploi des forces militaires et navales, de la surveillance du commerce au dedans et au dehors, et de la négociation des traités avec les puissances étrangères. Des personnes choisies pour ces fonctions [14], les trois quarts avaient des siéges dans la chambre; et ils comptaient parmi eux les chefs de la magistrature, les principaux officiers de l'armée, et cinq pairs, les comtes de Denbigh, de Mulgrave, de Pembroke et de Salisbury, ainsi que le lord Grey de Werke, qui consentirent à accepter cette place, soit par attachement pour la cause, soit comme compensation pour la perte de leurs droits héréditaires [3]. Mais dès le début il éclata un schisme entre les nouveaux conseillers. Le serment requis d'eux par le parlement contenait l'approbation du jugement du roi, du vote contre les Ecossais et leurs alliés anglais, et de

1. Whitelock, 391.

2. *Journ.* 30 janv. 6, 7 fév. 1649. Cromwell vota en faveur de la chambre des lords (Ludlow, I, 246). Pouvait il être sincère? Je ne le pense pas.

3. Le comte de Pembroke eut la bassesse de solliciter et d'accepter la place de représentant du Berkshire, et son exemple fut imité par deux autres pairs, le comte de Salisbury et lord Howard d'Escrick, qui siégeaient pour Lynn et Carlisle. *Journ.* 16 avr. 5 mai. 18 sept. Journ. de Leicester, 72.

Digitized by Google

l'abolition de la monarchie et de la chambre des lords. Cromwell et dix-huit autres le prêtèrent sans difficulté ni commentaire : les vingt-deux restant, Fairfax à leur tête, s'y refusèrent avec fermeté, mais avec respect. Les pairs alléguèrent qu'il n'était pas de leur honneur d'approuver sous serment ce qui avait été fait contrairement à leur vote; les membres des communes, qu'il ne leur appartenait pas de donner une opinion sur des actes judiciaires dont ils n'avaient point eu de communication officielle. Mais leurs doutes au sujet du passé n'attaquaient en rien l'autorité du gouvernement existant. La chambre des communes était actuellement en possession du pouvoir suprême. Cette chambre leur offrait une protection, ils lui devaient obéissance, et ils étaient disposés à vivre et mourir avec elle. Cromwell et ses amis eurent la sagesse de céder : les clauses rétrospectives furent biffées [22], et on y substitua une promesse générale d'adhésion au parlement, quant à la forme existante de liberté publique, et au gouvernement futur de la nation « par le moyen d'une république sans roi ni chambre des pairs [1]. »

Cette importante révolution entraîna plusieurs autres changements. Une image de la chambre des communes remplaça l'effigie royale sur le grand sceau, qui fut confié à trois lords-commissaires, Lysle, Keble et Whitelocke; les édits ne furent plus rendus au nom du roi, mais à celui des « gardiens de la liberté de l'Angleterre de par l'autorité du parlement; » on délivra de nouvelles commissions aux juges, aux sheriffs et aux magistrats, et, au lieu de serments d'allégeance et de suprématie, on requit un engagement d'être fidèle à la république d'Angleterre. Six des juges donnèrent leur démission; les six autres consentirent à garder leur position, si le parlement voulait publier une proclamation où il déclarerait son intention de maintenir les lois fondamentales du royaume. La condition fut acceptée et remplie [2]; les cours se mirent à entendre et juger les causes d'après l'ancienne manière, et la grande masse du peuple sentit à peine

1. *Journ.* 7, 13, 14, 15, 19, 22 fév. Whitelock, 378, 382, 383. Le serment amendé est dans Walker, part. II, 130.

2. *Journ.* 8 fév. Cependant ni cette déclaration ni les fréquentes remontrances des hommes de loi ne purent empêcher la chambre d'usurper les fonctions des juges ni d'infliger des punitions illégales. Ainsi, par exemple, sur le rapport d'un comité détaillant la découverte d'une conspiration pour extorquer de l'argent par une fausse accusation de délit, la chambre, sans entendre les accusés ni les envoyer devant une cour de justice, infligea à quelques-uns les peines du pilori, de l'amende et de l'emprisonnement, et condamna mistress Sandford, comme la plus coupable, à être fouettée le jour suivant depuis Newgate jusqu'à la vieille Bourse, et à subir trois mois de travaux forcés. *Journ.* 2 fév. 13 août 1650.

Digitized by Google

l'importante modification qui s'était opérée dans le gouvernement du pays. Depuis plusieurs années, l'autorité suprême était administrée au nom du roi par les deux chambres de Westminster, à l'aide du comité de Derby-house ; maintenant, cette même autorité était également administrée au nom du peuple par une seule chambre, et avec l'avis d'un conseil d'état.

Le mérite ou le démérite d'avoir ainsi érigé une république sur les ruines de la monarchie appartient principalement à Cromwell, à Ireton, à Bradshaw et à Marten, qui, par leur supériorité d'influence, guidèrent et dominèrent les opinions et les passions de leurs alliés dans le sénat et dans l'armée. Après la mort du roi, ils furent puissamment secondés par les talents de Vane [1], de Whitelocke et de Saint-John, et l'adhésion des cinq membres de la chambre des lords abolie répandit un faible lustre sur leur cause. Mais, après tout, quel droit cette poignée d'hommes avait-elle d'imposer une nouvelle constitution au royaume? N'auraient-ils pas dû, pour être conséquents avec leurs principes, constater le vœu de la nation en appelant un nouveau parlement? La question fut soulevée; mais les chefs, sachant que leur pouvoir avait pour base l'épée des soldats, reculèrent devant cette épreuve, et, pour éluder les demandes de leurs adversaires, ils nommèrent un comité pour régler la succession des parlements et l'élection des membres : comité qui se réunit et délibéra à plusieurs reprises, mais sans jamais arriver à une conclusion définitive. Cependant, quand les nouvelles autorités parcoururent des yeux la chambre, et en virent les bancs vides, ils furent avertis de leur peu d'importance et de la faiblesse de leurs prétentions. Ils réclamaient l'autorité souveraine comme représentants du peuple ; mais la majorité de ces représentants avait été exclue par des actes successifs de violence militaire, et la chambre avait été réduite de plus de cinq cents membres à moins d'un septième de ce nombre. Pour l'influence et la sécurité du gouvernement, il était nécessaire de combler ce vide, et, en même temps, d'opposer une barrière à l'introduction de gens de principes opposés. Dans cette vue, ils résolurent [1er février] de continuer à exclure ceux qui, le 5 décembre, avaient voté que « les concessions du roi étaient une base suffisante pour procéder à une organisation ; » mais d'ouvrir la chambre à tous les autres

1. Immédiatement après la justification de Pride, Vane, dégoûté de l'intolérance de son propre parti, quitta Londres et se retira à Raby-Castle. Depuis il se laissa décider à revenir, et reprit son siége le 26 février.

Digitized by Google

qui inscriraient préalablement dans les procès-verbaux leur dissentiment à cet égard [1]. Grâce à cet expédient, et de temps à autre, à des ordonnances d'élections dans les endroits où l'influence du parti était irrésistible, le nombre des membres s'éleva graduellement à cent cinquante, quoiqu'on pût rarement obtenir la présence de la moitié ou même d'un tiers.

Pendant la guerre, la crainte des représailles avait enseigné aux deux partis à tempérer la licence de la victoire. Il avait été versé peu de sang, excepté sur le champ de bataille. Mais à présent ce frein n'existait plus. Les fanatiques, non-contents de la mort du roi, demandèrent, la Bible en main, de nouvelles victimes, et les politiques jugèrent prudent de réprimer, par un déploiement de rigueurs, les machinations de leurs ennemis. Au nombre des royalistes emprisonnés étaient le duc de Hamilton (qui était aussi comte de Cambridge en Angleterre), le comte de Holland, Goring, comte de Norwich; le lord Capel et sir John Owen, qui tous avaient pris part à la dernière tentative pour le rétablissement de Charles sur le trône. Par suite d'une résolution de la chambre des communes en novembre, Hamilton avait été condamné à payer une amende de cent mille livres, et les quatre autres à subir un emprisonnement perpétuel; mais, après le triomphe des indépendants, ce vote avait été cassé [1er février], et une haute cour de justice fut établie pour juger ces mêmes personnes comme coupables de haute trahison. Ce fut en vain que Hamilton allégua [10 février] l'ordre du parlement d'Ecosse, en vertu duquel il avait agi; que Capel demanda à être traduit devant ses pairs, ou devant un jury composé de ses compatriotes, conformément aux lois fondamentales que le parlement avait promis de maintenir; qu'ils invoquèrent tous la foi nationale, rappelant qu'ils avaient obtenu quartier lorsqu'ils s'étaient rendus. Bradshaw, le président, proclama les opinions de la cour. Il répondit à Hamilton que, comme comte anglais, il était justiciable du pays; à Capel, que la cour avait été établie par le parlement, autorité suprême à laquelle tous devaient se soumettre; à chacun d'eux, que, lorsqu'on avait obtenu quartier sur le champ de bataille, on était à l'abri de l'épée du vainqueur, mais non de la vengeance des lois. Ils furent condamnés tous cinq à perdre la tête [6 mars]; mais la rigueur du jugement fut adoucie par un appel à la clémence du parlement. Le jour suivant, lady Holland

1. *Journ.* 1er fév. Walker, part. II, 115. Whitel. 376.

et lady Capel, accompagnées d'un long cortége de femmes en deuil, se présentèrent à la barre pour solliciter le pardon des condamnés. Leurs pétitions furent rejetées; mais on accorda un sursis de deux jours. Cette faveur éveilla de nouvelles espérances; on eut recours aux flatteries et aux prières; des corruptions furent tentées et réussirent, et le lendemain matin [8], de nouvelles pétitions furent présentées. Le sort de Holland donna lieu à une discussion pleine d'intérêt. Il avait beaucoup d'amis personnels parmi les indépendants, et les presbytériens déployèrent toute leur influence en sa faveur. Mais les saints s'étendirent sur son apostasie réitérée, et, après une lutte très-vive, Cromwell et Ireton obtinrent sa mort à une seule voix de majorité. On examina ensuite l'affaire de Goring. Personne, pendant la guerre, n'avait accablé ses adversaires de plus amers outrages, personne ne leur avait fait plus de mal, et cependant les voix se trouvèrent égales, et sa vie fut sauvée par le vote décisif du président. Les sentences de Hamilton et de Capel furent confirmées par le vote unanime de la chambre; mais, à la surprise générale, Owen, un étranger sans amis ni crédit, eut le bonheur d'être épargné. Son état d'abandon émut la pitié du colonel Hutchinson; les efforts de Hutchinson furent secondés par Ireton, et leur influence réunie fut si puissante, qu'ils obtinrent cinq voix de majorité en sa faveur. Hamilton, Holland et Capel moururent sur l'échafaud [9], premiers martyrs de la loyauté depuis l'établissement de la république [1].

Mais, quoique les ennemis déclarés de la cause se courbassent devant leurs vainqueurs, l'état intérieur du pays donnait bien des craintes à Cromwell et à ses amis. Il n'était pas douteux que les anciens royalistes brûlaient de trouver l'occasion de venger la mort du roi, et que les nouveaux royalistes, qui songeaient à rétablir le trône aux conditions stipulées par le traité de l'île de Wight, supportaient avec impatience la supériorité de leurs rivaux. Dans tout le royaume, les classes inférieures se plaignaient hautement de la lourdeur des taxes; dans plusieurs parties, elles étaient en proie à la misère et à la famine. Dans le Lancashire et le Westmoreland, nombre de personnes périrent de besoin, et il fut certifié par les magistrats du Cumberland que

1. Si le lecteur compare la relation détaillée de ces faits par Clarendon (III, 265-270) avec le rapport officiel des procès-verbaux (7, 8 mars), il sera surpris des nombreuses inexactitudes de l'historien. Voyez aussi les *Procès d'état; le Sanglant tribunal de l'Angleterre;* Whitelock, 386; les Hamiltons de Burnet, 385; Journal de Leicester, 70; Ludlow, I, 247, et Hutchinson, 310.

Digitized by Google

trente mille familles de ce comté « n'avaient ni semences, ni blé, ni moyen de s'en procurer [1]. » Mais ce qui excitait surtout l'alarme, c'étaient les progrès faits dans l'armée par les « niveleurs, » hommes à principes solides et d'une conduite inflexible, sous la direction du colonel John Lilburne, officier distingué par ses talents, son éloquence et son courage [2]. Lilburne et ses amis nourrissaient depuis longtemps le soupçon que Cromwell, Ireton et Harrison ne cherchaient que leur avancement particulier sous le manteau du patriotisme, et les changements récents avaient converti ce soupçon en conviction. Ils firent observer que les mêmes hommes commandaient sans contrôle dans le conseil général des officiers, au parlement et au conseil d'état. Ils soutinrent que chaque question était d'abord débattue et arrêtée dans le conseil des officiers, et que, si leur détermination était ensuite adoptée par la chambre, c'était seulement afin qu'elle pût être présentée au public sous la prétendue sanction des représentants de la nation; que le conseil d'état avait été investi de pouvoirs plus absolus et plus oppressifs que ceux du feu roi, et que la haute cour de justice avait été établie par le parti dans le but de priver ses victimes des remèdes qu'elles trouveraient dans les tribunaux ordinaires. Dans quelques-unes de leurs publications, ils allèrent plus loin. Ils prétendirent que le conseil d'état n'était qu'un moyen de mettre à l'épreuve la patience de la nation; que l'intention était de passer de la tyrannie de quelques-uns à la tyrannie d'un seul, et qu'Oliver Cromwell était l'homme qui aspirait à cette haute, mais dangereuse prééminence [3].

Un plan de la constitution projetée, intitulé « l'accord du peuple, » avait été sanctionné par le conseil des officiers, et présenté par Fairfax à la chambre des communes [20 janvier] pour être transmis aux divers comtés et y recevoir l'approbation des habitants. Comme gâteau pour fermer la gueule de Cerbère, la somme de trois mille livres, à prendre sur les biens des délin-

1. Whitel. 398, 399.

2. Lilburne, dans sa jeunesse, avait été partisan de Bastwick, et avait imprimé une de ses brochures en Hollande. Devant la chambre étoilée, il refusa de prêter serment *ex officio* ou de répondre aux interrogatoires, et en conséquence il fut condamné au pilori, fut fouetté de la prison de la Flotte à Westminster, recevant cinq cents coups de corde à nœuds, et fut emprisonné avec de doubles fers aux mains et aux jambes. Trois ans après (1641), la chambre des communes déclara la punition illégale, sanguinaire, barbare et tyrannique. Journ. de Burton, III, 503, note.

3. Voyez les Nouvelles chaînes de l'Angleterre découvertes, et la Chasse aux Renards, *passim*. Les Pamphlets du roi, n° 411, XXI; 414, XII, XVI.

Digitized by Google

quants du comté de Durham, avait été votée à Lilburne; mais dès qu'il revint du nord, il parut à la barre de la chambre, et présenta une pétition contre « l'accord, » s'opposant en particulier à une des clauses par laquelle le parlement ne devait siéger que six mois tous les deux ans, et le gouvernement de la nation durant les dix-huit autres mois être confié au conseil d'état. Son exemple fut promptement suivi, et la table fut couverte d'une série de pétitions des officiers et des soldats, et « des bien-pensants » de différents comtés, qui demandaient qu'il se tînt chaque année un nouveau parlement; que, dans les intervalles des sessions, le pouvoir suprême fût exercé par un comité de la chambre; qu'aucun membre du dernier parlement ne pût siéger dans le suivant; que l'ordonnance d'abnégation fût mise en vigueur; qu'aucun officier ne conservât son commandement dans l'armée passé une certaine période; qu'on abolît la haute cour de justice comme contraire aux lois, et le conseil d'état comme menaçant de devenir un instrument de tyrannie; que les débats dans les cours eussent lieu en anglais; que le nombre des hommes de loi fût diminué, et leurs honoraires réduits; que l'accise et les douanes fussent supprimées, et les terres des délinquants vendues pour indemniser les bien-pensants, que la religion fût « réformée conformément à l'esprit de Dieu; » que nul ne fût molesté ou privé de ses droits pour raison de conscience; que les dîmes fussent abolies, et que le revenu de chaque ministre fût fixé à cent livres par an, à lever par une taxe sur ses paroissiens [1].

Sentant la nécessité d'anéantir l'esprit d'opposition dans l'armée, Fairfax publia des ordres généraux [22 février], prohibant les assemblées particulières d'officiers et soldats, qui mettaient « le désordre dans l'armée, » et au reçu [1er mars] d'une lettre de remontrances de plusieurs régiments, quatre des cinq cavaliers qui l'avaient signée furent condamnés par une cour martiale [3] à monter le cheval de bois, le visage à la queue, à avoir leur épée brisée au-dessus de leur tête, et ensuite à être cassés. Lilburne, de son côté, s'efforçait d'enflammer le mécontentement général par une suite de pamphlets intitulés : « Nouvelles chaînes de l'Angleterre découvertes; La Chasse aux renards de Newmarket et Triploe-heath à Whitehall, par cinq petits bassets » (allusion aux cinq cavaliers), et la seconde partie des

1. Walker, 133. Whitelock, 388, 393, 396, 398, 399. Carte, *Lettres*, I, 229.

Digitized by Google

« Nouvelles chaînes de l'Angleterre. » Il lut ce dernier devant une nombreuse assemblée à Winchester-house [25]; le parlement déclara que c'était un libelle séditieux et traître [27], et l'auteur, avec ses complices Walwyn, Prince et Overton, fut, par ordre du conseil [29], étroitement enfermé à la Tour [1].

Il avait été décidé qu'on enverrait en Irlande une division de douze mille hommes, et on tira au sort, le plus loyalement en apparence, les régiments qu'on devait employer. Les soldats, néanmoins, déclarèrent leur résolution de ne point marcher. Ce n'était pas, dirent-ils, qu'ils refusassent de servir; mais ils croyaient que l'expédition n'était qu'un artifice pour envoyer les mécontents hors du royaume, et ils prétendirent qu'après l'engagement pris à Triploe-heath, ils ne pouvaient consciencieusement faire un pas, tant que les libertés de la nation ne seraient point assises sur une base solide. Le premier acte de mutinerie eut lieu à Bishopgate. Une compagnie de cavalerie refusa d'obéir à son colonel, et, au lieu de sortir de la Cité, elle s'empara du drapeau. Cinq hommes furent condamnés à être fusillés; mais il n'y en eut d'exécuté qu'un seul, nommé Lockyer. A son enterrement, mille hommes, marchant par files, précédèrent le corps, qui était orné de bouquets de romarin trempés dans le sang; de chaque côté étaient trois trompettes à cheval, et derrière venait en laisse le cheval du défunt, caparaçonné de deuil; des milliers d'hommes et de femmes suivaient, ayant des rubans noirs et verts à la tête et au sein, et ils furent reçus à la fosse par une foule nombreuse d'habitants de Londres et de Westminster. Ce convoi extraordinaire convainquit les chefs de toute l'étendue du mécontentement, et les porta à l'adoption immédiate des mesures les plus décisives [2].

Les régiments de Scrope, d'Ireton, de Harrison, d'Ingoldsby, de Skippon, de Reynolds et de Horton, quoique en quartiers dans différents endroits, avaient déjà choisi leurs agents, et publié leur résolution de se soutenir les uns les autres, quand la chambre [7 mai] chargea Fairfax de réduire les mutins, ordonna à Skippon de mettre la capitale à l'abri d'une surprise, et déclara traître tout soldat qui conspirerait la mort du général ou du lieutenant général, ou toute personne qui entreprendrait de changer le gouvernement, ou affirmerait que le parlement ou le conseil

1. Whitel. 385, 386, 392. Livre du conseil au *State paper office*, 27 mars, n° 17; 29 mars, n° 27. Carte, *Lettres*, I, 273, 276.

2. Walker, 161. Whitel. 399.

Digitized by Google

d'état était tyrannique ou illégal [1]. A Banbury, dans l'Oxfordshire, un capitaine Thompson, à la tête de deux cents hommes, publia un manifeste, intitulé « L'étendard avancé de l'Angleterre, » dans lequel il déclarait que, si Lilburne ou ses compagnons de captivité n'étaient pas bien traités, leurs souffrances seraient vengées soixante-dix-sept fois sur leurs persécuteurs. Son but était de réunir quelques-uns des régiments mécontents ; mais le colonel Reynolds le surprit à Banbury, et décida ses soldats à se rendre sans effusion de sang [2]. Un autre parti, composé de dix compagnies de cavalerie, et fort de plus de mille hommes, se rendit de Salisbury à Burford, se grossissant à mesure qu'il avançait. Fairfax et Cromwell, après une marche de plus de quarante milles dans la journée, arrivèrent peu après [14 mai], et firent rafraîchir leurs troupes. White avait été envoyé aux insurgés avec une offre de pardon s'ils se soumettaient. Voulait-il ou non les tromper? On l'ignore. Il représenta ce délai du général comme ayant pour but de leur donner le temps de se consulter et de formuler leurs demandes, et à minuit, tandis qu'ils dormaient en sécurité, Cromwell entra de force dans la ville avec deux mille hommes par une porte, tandis que le colonel Reynolds, avec un corps nombreux, s'opposait à leur sortie par l'autre. Quatre cents des mutins furent faits prisonniers, et on prit les armes et les chevaux de deux fois ce nombre. Un cornette et deux caporaux furent mis à mort ; les autres, après un court emprisonnement, rentrèrent dans leurs anciens régiments [3].

Cet avantage décisif déconcerta tous les plans des mutins. Quelques soulèvements partiels dans les comtés de Hants, de Devon et de Somerset, furent promptement réprimés ; et Thompson, qui s'était échappé de Banbury et retiré à Willingborough [20 mai], ayant été abandonné de ses soldats, refusa quartier et tomba [31] en combattant seul contre toute une armée d'ennemis [4]. En témoignage de gratitude nationale pour cette délivrance signalée, on fixa un jour d'actions de grâces ; le parlement, le conseil d'état et le conseil de l'armée s'assemblèrent à Christ-Church ; et après le service religieux du jour [7 juin], composé de deux longs sermons et de prières appropriées à la circonstance, ils se rendirent

1. *Journ.* 1er, 14 mai. Whitel. 399.
2. Walker, II, 168. Whitel. 401.
3. Pamphlets du roi, n° 421, XXII : 422, I. Whitel. 402.
4. Whitel. 403.

Digitized by Google

à Grocer's-hall, où ils dînèrent sur une invitation de la cité. Le président de la chambre, Lenthall, organe de l'autorité suprême, reçut, comme les anciens rois, l'épée d'état des mains du maire, et la lui rendit. A table, il s'assit au haut bout, ayant à sa droite le lord-général, et à sa gauche, Bradshaw, le président du conseil; montrant ainsi aux convives les représentants des trois corps par lesquels la nation était actuellement gouvernée. A la fin du dîner, le lord-maire présenta mille livres en or à Fairfax, dans un bassin et une aiguière de même métal, et cinq cents livres avec un service complet d'argenterie à Cromwell[1].

La répression de la sédition permit au conseil de diriger son attention sur ce qui se passait en Ecosse et en Irlande. Dans le premier de ces royaumes, après le départ de Cromwell, l'autorité suprême avait été exercée par Argyle et son parti, qui étaient soutenus et en même temps dominés par l'influence suprême de l'Eglise. La confiscation et l'excommunication prononcées contre les *engagers* (ceux qui avaient pris « l'engagement »), laissaient à leurs adversaires une supériorité incontestée dans le parlement et toutes les grandes charges de l'état. La part qu'Argyle avait jadis eue à la délivrance du roi, sa liaison récente avec Cromwell et son hostilité envers « l'engagement » faisaient généralement croire qu'il avait agi de concert avec les indépendants anglais. Mais il était circonspect, fin et souple. Il savait dissimuler à l'approche du danger; et toutes les fois que cela convenait à ses vues, il pouvait changer de mesures sans changer d'objet. Au commencement de janvier, le sort dont Charles était menacé ranima l'affection languissante des Ecossais. Un cri d'indignation éclata de tous côtés dans le pays : c'était un roi écossais : — le laisseraient-ils traduire comme un criminel devant un tribunal étranger? En le livrant à ses ennemis, ils avaient souillé la pure renommée de la nation. — Mettraient-ils le comble à cette honte en acquiesçant docilement à sa mort? Argyle jugea prudent de suivre le torrent du sentiment national[2]; il souffrit qu'un comité fût nommé au parlement, et les commissaires à Londres reçurent des instructions qui leur enjoignaient de protester contre

1. Journ. de Leicester, 74. Whitelock (406) place les convives dans un ordre différent.

2. Wariston avait proposé (et Argyle l'avait secondé) de différer la motion pour intervention en faveur du roi, jusqu'à ce que le Seigneur eût été sollicité par un jeûne solennel; mais « Argyle, lorsqu'il vit que les votes contraires l'emportaient, changea sa première opinion avec une belle apologie, et les engagea alors à se mettre sur-le-champ en besogne. » Balfour, III, 386.

Digitized by Google

le jugement et la condamnation du roi. Mais ces instructions révèlent la politique timide et flottante de l'homme qui les dicta. C'est en vain qu'on y chercherait ces chauds et généreux sentiments que le cas réclamait. Elles sont rédigées avec hésitation et circonspection; elles trahissent la conscience de sa faiblesse, la crainte de provoquer l'inimitié et la préoccupation de son intérêt privé; et elles montrent que ceux qui protestaient, s'ils voulaient réellement sauver la vie du monarque, tenaient cependant bien plus à éviter tout acte ou parole qui pourrait offenser ses adversaires [1].

Les commissaires remirent l'écrit; et le parlement écossais, au lieu d'une réponse, reçut la nouvelle de l'exécution du roi. Le lendemain, le chancelier, accompagné des membres, se rendit à la croix d'Edimbourg [5 février], et proclama Charles, fils du prince défunt, roi d'Ecosse, d'Angleterre, de France et d'Irlande. Mais à cette proclamation fut annexée la clause, que le jeune prince, avant d'entrer en exercice de l'autorité royale, édifierait le parlement sur son adhésion au covenant national de l'Ecosse, et aux ligue et covenant solennels entre les deux royaumes [2].

Enfin, trois semaines après la mort du roi, le parlement anglais daigna répondre à la protestation qui avait pour but de lui sauver la vie, mais d'un ton d'indifférence méprisante, quant à la justice de leur réclamation et aux conséquences de leur colère. L'Ecosse, répondit-il, n'avait peut-être pas le droit de faire subir un jugement public à son souverain; mais cette circonstance n'influait en rien sur le droit de l'Angleterre. Comme le parlement anglais n'était pas dans l'intention d'empiéter sur les libertés des autres, il ne permettrait pas aux autres d'empiéter sur les siennes. Le souvenir des maux infligés à la nation par la conduite coupable du roi, et la conscience qu'ils avaient mérité le courroux de Dieu par leur négligence à punir ses fautes, les avaient décidés à le traduire en justice, parti qu'ils ne doutaient pas que Dieu n'eût déjà approuvé, et qu'il ne récompensât dans la suite par la consolidation de leurs libertés. Les Ecossais avaient maintenant le choix d'être libres ou esclaves : l'Angleterre leur offrait son aide pour revendiquer leurs droits; s'ils la refusaient, qu'ils prissent garde d'attirer sur eux et sur leur postérité les misères d'une

1. Voyez les instructions dans Balfour, III, 383, et Clarendon, III, 280.

2. Balfour, III, 387. Clar. III, 284.

Digitized by Google

guerre continuelle avec leurs plus proches voisins, et de l'esclavage sous les enfants d'un tyran[1].

Les commissaires écossais, dans leur réplique [24], firent entendre que le parlement actuel n'était pas complet; ils combattirent toute modification du gouvernement du roi, des lords et des communes; ils demandèrent qu'on ne mît aucun empêchement à la légitime succession de Charles II, et finirent par protester, que si pareilles choses se faisaient, les Ecossais étaient innocents devant Dieu et les hommes des crimes, du sang et des calamités qu'il en pourrait coûter aux deux royaumes. Après avoir remis cette note, ils se hâtèrent d'aller à Gravesend. Leur objet était de passer dans les Provinces-Unies, et d'offrir, à certaines conditions, la couronne d'Ecosse au jeune roi. Mais les chefs anglais résolurent d'interrompre leur mission. La réponse qu'ils avaient faite fut déclarée [26 fév.] un libelle diffamatoire, fabriqué dans le but d'exciter la sédition; les commissaires furent arrêtés à Gravesend [2 mars] comme coupables envers la nation, et le capitaine Dolphin reçut l'ordre de les conduire sous escorte aux frontières d'Ecosse[2].

Cette insulte, qui, bien que vivement sentie, fut supportée patiemment, pouvait retarder, mais non empêcher les desseins du parlement écossais. Le comte de Cassilis, avec quatre nouveaux commissaires, fut chargé [17] de se rendre en Hollande, où Charles, sous la protection de son beau-frère le prince d'Orange, avait résidé depuis la mort de son père[3]. Sa cour se composait du petit nombre de personnes que ce monarque avait placées auprès de lui, et qu'actuellement il fit membres de son conseil privé. Elle s'augmenta bientôt du comte de Lanark, qui, à la mort de son frère, devint duc de Hamilton; du comte de Lauderdale et du comte de Callandar, chefs des *engagers* écossais; ceux-ci furent suivis des anciens royalistes écossais, Montrose, Kinnoul et Seaforth, et au bout de quelques jours parut Cassilis, avec ses collègues, et trois députés de l'Eglise d'Ecosse, qui apportaient une nouvelle peu propre à leur assurer un accueil gracieux, celle

1. *Journ.* 17, 20 fév. Clar. III, 282.

2. *Journ.* 26, 28 fév. Whitel. 384. Balf. III, 388, 389. Carte, *Lettres*, I, 233. Dolphin reçut l'instruction secrète de ne pas relâcher sir John Chiesley, mais de le garder comme otage jusqu'à ce qu'il sût que M. Rowe, l'agent anglais à Edimbourg, n'était pas détenu. Livre du conseil, 2 mars.

3. Quelle qu'ait pu être la politique d'Argyle, il fut bien certainement le promoteur de cette mission, et « il triompha par sa raison, son autorité et son activité, de l'opposition qu'elle soulevait. » Baillie, II, 353.

Digitized by Google

que le parlement, sur la pétition de l'Eglise, avait envoyé à l'échafaud le vieux marquis de Huntley, condamné pour son adhésion à la cause royale dans l'année 1643. Tous faisaient profession d'avoir en vue le même objet, — la restauration du jeune roi ; mais tous étaient divisés et aliénés les uns des autres par le bigotisme civil et religieux. Les commissaires évitaient les *engagers*, les uns et les autres évitaient Montrose et ses amis comme traîtres à leur patrie, et pécheurs excommuniés par l'Eglise. Les opinions contradictoires de ces divers conseillers tenaient Charles dans la perplexité. Les commissaires et les *engagers*, quoique ennemis les uns des autres, représentaient son adhésion au covenant comme une condition essentielle ; tandis que Montrose et ses conseillers anglais soutenaient que ce serait exaspérer les indépendants, offenser les amis de l'épiscopat, et s'enlever tout espoir de secours de la part des catholiques, qu'on ne pouvait s'attendre à voir hasarder leur vie pour soutenir un prince qui aurait juré de détruire leur religion [1].

Tandis que la question se débattait encore, il survint un événement qui hâta le départ de Charles de La Haye. Le docteur Dorislaus, hollandais de naissance, mais jadis professeur du collége de Gresham, et récemment employé à formuler l'accusation contre le roi, arriva comme envoyé du parlement aux états [3 mai]. Le même soir, comme il était à souper à l'auberge, six personnes entrèrent l'épée nue dans la chambre, l'arrachèrent de sa chaise, et l'égorgèrent sur le plancher [2]. Quoiqu'on eût laissé échapper les assassins, on sut bientôt que c'étaient des Ecossais, la plupart sous les ordres de Montrose ; et Charles, avant que le parlement anglais eût le temps de demander justice, fit sa réponse définitive aux commissaires, et leur dit qu'il était et avait toujours été prêt à pourvoir à la sécurité de leur religion, à l'union entre les deux royaumes et à la paix et prospérité intérieures de l'Ecosse ; mais que leurs autres demandes étaient inconciliables avec sa conscience, sa liberté et son honneur. Ils le reconnaissaient pour leur roi : il était donc de leur devoir de lui obéir, de le soutenir et de le défendre ; et ce devoir, il devait en attendre l'accomplisse-

1. Clar. III, 287-292. Baillie, II, 333. Carte, *Lettres*, I, 238-263. Outre le covenant, les commissaires demandèrent le bannissement de Montrose, auquel on les décida à renoncer, et que la suite du roi fût limitée à cent personnes. Carte, *Lettres*, I, 264, 265, 266, 268, 271.

2. Clarendon, III, 293. Whitelock, 401. *Journ.* 10 mai Le parlement assigna 200 liv. par au fils de Dorisiaus, et donna 500 liv. à chacune de ses filles. Ib. Le 16 mai, on donna 250 liv. pour ses funérailles. *Council Book*, 11 mai.

Digitized by Google

ment du comité des états, de l'assemblée de l'Eglise, et de toute la nation écossaise. Ils partirent avec cette réponse peu satisfaisante ; et Charles, quittant les Provinces-Unies, se hâta d'aller à Saint-Germain en France, voir la reine sa mère, avec l'intention de se rendre, après un court séjour, à l'armée des royalistes en Irlande [1].

Pour comprendre l'état de l'Irlande, le lecteur doit se reporter à l'époque où le désespoir ou le patriotisme d'Ormond livra au parlement la capitale de ce royaume [juillet 1647] Le nonce Rinuccini avait alors pris place au fauteuil de président du conseil suprême, à Kilkenny ; mais son administration fut bientôt signalée par des désastres qui permirent à ses rivaux de miner et de renverser son autorité. L'armée catholique de Leinster, sous les ordres de Preston, fut défaite à Dungan-hill [8 août] par Jones, gouverneur de Dublin, et celle de Munster, sous le vicomte Taafe, à Clontarf [13 nov.], par le lord Inchinquin [2]. Aux yeux de Rinuccini, ces malheurs étaient des avantages ; car il se méfiait de Preston et de Taafe à raison de leur attachement à Ormond ; et leur abaissement servait à relever son ami et protecteur, Owen Roe O'Niel, chef des hommes de l'Ulster. Mais sur de tels débuts, le gros de la nation redouta une série de calamités semblables ; ses adversaires obtinrent la majorité dans l'assemblée générale, et le nonce, après avoir déclaré qu'il n'avait aucune prétention à l'autorité temporelle, évita prudemment d'être destitué, en offrant sa démission. On nomma un nouveau conseil, composé, en nombre égal, de membres pris dans les deux partis [4 janvier 1648] ; et le marquis d'Antrim, le lord Muskerry et Geoffrey Brown furent envoyés à la reine mère et à son fils Charles [27 fév.], pour solliciter des secours en argent, et en

1. Balfour III, 405, et les négociations des commissaires de l'Eglise et du royaume d'Ecosse avec Sa Majesté à La Haye. Edimbourg, imprimé par Evan Tyler, 1649.

2. Rush. 823, 916. A la bataille de Dungan-Hill, à la première charge, le commandant de la cavalerie irlandaise fut tué ; ses gens s'enfuirent aussitôt ; l'infanterie repoussa plusieurs charges et se retira dans un marais, où elle offrit de capituler. Le colonel Flower dit qu'il n'était point autorisé à accorder quartier ; mais en même temps il ordonna à ses hommes de rester l'arme au bras, et il sauva la vie au comte de Westmeath, au lieutenant général Byrne, et à plusieurs officiers et soldats qui passèrent sous son étendard. « Pendant ce temps-là, le colonel écossais Tichburn et le colonel Moor, des régiments de Bankhall, passèrent le reste au fil de l'épée sans miséricorde. » Il y avait de trois à quatre mille hommes. Belling, Histoire de la dernière guerre d'Irlande, *Ms.* II, 95. Je cite cet exemple pour montrer que ce ne fut pas Cromwell qui introduisit l'usage des massacres. Il imita ses prédécesseurs, dont l'objet avoué était d'exterminer les indigènes.

Digitized by Google

armes, et pour demander que le prince vînt résider en Irlande, ou nommât un lieutenant catholique à sa place. Antrim espérait obtenir pour lui-même ce haut emploi ; mais ses collègues avaient pour instructions de s'opposer à ses prétentions, et d'acquiescer à ce qu'on renommât le marquis d'Ormond [1].

En l'absence de ces envoyés, le lord Inchiquin se déclara à l'improviste, avec son armée, en faveur du roi contre le parlement, et proposa aussitôt un armistice aux confédérés catholiques, comme amis de la cause royale. Quelques-uns rejetèrent cette ouverture avec indignation. Inchiquin, disaient-ils, avait été leur plus cruel ennemi ; il s'était fait un plaisir de verser le sang des Irlandais, et de souiller et détruire leurs autels. D'ailleurs, quel gage pourrait-on donner de la fidélité d'un homme, qui, en changeant plusieurs fois de parti, avait déjà montré qu'il accommoderait toujours sa conscience à son intérêt? Il valait mieux marcher contre lui maintenant qu'il était sans alliés ; et lorsqu'il serait vaincu, Jones et l'armée parlementaire succomberaient nécessairement. A ce raisonnement, on répliqua que l'expédition demanderait du temps et de l'argent ; qu'on pouvait insérer dans les articles une clause pour le libre exercice de la religion ; et qu'au moment où les catholiques cherchaient à se réconcilier avec le roi, ils ne pouvaient en honneur écraser ceux qui tiraient l'épée en sa faveur. Malgré les remontrances de Rinuccini et de huit des évêques, le traité se poursuivit [27 avril] ; et le nonce, se croyant ou feignant de se croire prisonnier à Kilkenny, s'échappa [9 mai] la nuit par-dessus le mur de la ville, et fut reçu à bras ouverts à Maryborough par son ami O'Neil. Le conseil consentit à l'armistice, et tâcha, par des messages réitérés, d'écarter les objections du nonce [22]. Mais le zèle ou le ressentiment le porta à excéder ses pouvoirs. Il condamna le traité [27], en excommunia les fauteurs, et mit en interdit les villes qui l'admettraient. Mais ses armes spirituelles produisirent peu d'effet. Le conseil et quatorze évêques appelèrent de ses censures [31] : les troupes de Taafe, de Clanricard et de Preston renvoyèrent ses messagers ; et au départ d'O'Neil, il se rendit à la ville de Galway, où il était sûr de l'appui du peuple, quoique le maire et les négociants lui fussent opposés. Comme dernier effort, il convoqua un synode national à Galway ; mais le conseil protesta contre ; Clanricard

1. Philopater Irenæus, 50-60. Castlehaven, *Mémoires*, 83.

Digitized by Google

entoura la ville avec son armée; et les habitants, ouvrant les portes, firent leur soumission [1] [1er sept.].

Une guerre ouverte était maintenant déclarée entre les deux partis. D'un côté Jones, à Dublin, et Monk, dans l'Ulster, conclurent des trêves avec O'Neil, pour être plus en état de combattre l'ennemi commun; de l'autre, Inchiquin opéra sa jonction avec Preston pour soutenir l'autorité du conseil contre O'Neil. On fit des incursions réciproques; des villes furent prises et reprises, et des armées considérables furent plusieurs fois mises en présence. Le conseil cependant commença à prendre un ton plus hardi : il proclama O'Neil rebelle et traître [3 sept.], et, lors de l'arrivée tardive d'Ormond avec la commission de lord lieutenant, il envoya à Rinuccini lui-même l'ordre de quitter le royaume [19 oct.], en l'informant qu'ils l'avaient accusé devant le pape de délits et crimes capitaux [2]. Mais celui-ci continua de rendre ses édits en dépit de leurs ordres et de leurs menaces, et ce ne fut qu'après que la nouvelle paix entre Charles et les confédérés eut été publiée, et que l'exécution du roi eut fixé l'opinion publique sur le résultat pernicieux de ses conseils

1. Voyez *Desiderata Cur. Hib.* II, 511. Carte, II, 20, 31-36. Belling, dans son Hist. Ms. de la dernière guerre d'Irlande, part. IV, 1-40. Il a inséré dans cet ouvrage la plupart des écrits qui s'échangèrent entre les partis. Voyez aussi Philopater Irenæus, I, 60, 86; II, 90, 94; Walsh, *History and Vindication* (histoire et justification), *App.* 33-40; Ponce, 90.

2. On peut voir l'accusation dans Philopater Iren. I, 150-160; Clarendon, VIII, 68, Oxford, 1726. Il est évident que la conduite de Rinuccini, en rompant la première paix, non-seulement était répréhensible en elle-même, mais qu'elle eut les plus désastreuses conséquences pour la cause de la royauté et pour les intérêts civils et religieux des catholiques irlandais. Voici par quels motifs il essaye de se justifier. Posant comme une vérité incontestable que les Irlandais avaient autant de droits à l'établissement de leur religion dans leur patrie que les covenantaires en Ecosse ou les presbytériens en Angleterre, il soutient qu'il était de son devoir d'en faire le grand objet de toutes ses mesures. Quand la paix fut conclue, Charles était prisonnier aux mains des Ecossais, qui avaient juré solennellement d'abolir la religion catholique, et les royalistes anglais avaient été vaincus par le parlement, qui, par des votes et des déclarations réitérés, s'était engagé à extirper la race irlandaise et à partager l'île entre des aventuriers étrangers. Or il n'y avait pas de probabilité humaine que Charles fût jamais rétabli sur son trône, si ce n'est aux conditions que le parlement et les Ecossais prescriraient; et que sur leur demande il sacrifierait, après quelque résistance, les catholiques irlandais, cela était clair d'après ce qui s'était passé dans ses différentes négociations avec le parlement, d'après son désaveu de la commission de Glamorgan, et d'après l'opiniâtreté avec laquelle son lieutenant Ormond s'était opposé aux prétentions des confédérés. Il en conclut qu'une paix qui laissait l'établissement de la religion à la détermination ultérieure du roi n'offrait aucune sécurité, mais, au contraire, était un abandon de la cause pour laquelle les catholiques s'étaient ligués; et qu'en conséquence il lui convenait, dans le poste qu'il occupait, de s'y opposer par tous les moyens possibles. Relation Ms. de la conduite de Rinuccini, écrite pour être remise au pape, et Ponce, 271.

Digitized by Google

[17 janvier], que la honte et la crainte le chassèrent d'Irlande en France [30], d'où, au bout de quelques mois, il fut rappelé à Rome.

La négociation entre Ormond et les catholiques durait depuis trois mois : en janvier, le danger qui menaçait la personne du roi décida ces derniers à rabattre de leurs prétentions, et se fier à la reconnaissance et à l'honneur de leur souverain. Ils s'engagèrent à entretenir à leurs frais une armée de dix-sept mille cinq cents hommes qui seraient employés contre l'ennemi commun, et le roi de son côté consentit à ce que le libre exercice du culte catholique fût permis, à ce que douze fidéi-commissaires, nommés par l'assemblée, aidassent le lord lieutenant dans l'administration intérieure, à ce que la cour des pupilles et plusieurs autres abus fussent abolis, à ce qu'un parlement fût convoqué aussitôt que la majorité des commissaires le jugerait à propos, et à ce que dans ce parlement les lois de persécution pour cause de religion, ainsi que d'autres préjudiciables au commerce intérieur et extérieur de l'Irlande, fussent rapportées et le parlement irlandais reconnu indépendant du parlement anglais [1].

La cause royale prédominait maintenant en Irlande. La flotte commandée par le prince Rupert voguait en triomphe le long de la côte ; les commandants parlementaires, Jones, à Dublin, Monk, à Belfast, et Coote, à Londonderry, étaient presque enfermés dans les limites de leurs garnisons respectives, et Inchiquin dans le Munster, les régiments écossais dans l'Ulster, et la grande masse des catholiques partisans du conseil suprême, avaient proclamé le roi et reconnu l'autorité de son lieutenant. Ce fut durant ce favorable état de choses, que Charles reçut et accepta l'invitation d'Ormond [29 mars]; mais son voyage fut nécessairement retardé par le manque d'argent, et son ardeur souvent réprimée par les insinuations artificieuses de quelques-uns de ses conseillers, qui craignaient en secret qu'une fois à la tête de l'armée catholique, il n'écoutât les demandes des catholiques pour l'établissement de leur religion [2]. Au contraire, pour les chefs de Londres, le danger de prendre l'Irlande devint une source de perplexité et de sollicitude. On offrit à Cromwell l'office de lord lieutenant [15]. Il feignit d'hésiter ; à sa requête, deux officiers de chaque corps reçurent l'ordre de se joindre à lui à Whitehall,

1. Phil. Iren. I, 166. Walsh, *App.* 43-64. Whitel. 391. Charles approuva et promit d'observer cette paix. Lettres de Carte, II, 367.

2. Carte, *Lettres*, I, 258, 262.

Digitized by Google

et de consulter le Seigneur en priant [23], et, après un délai de deux semaines, il daigna se charger de ce fardeau [29], parce qu'il avait appris que c'était là volonté du ciel[1]. Ses demandes toutefois étaient si nombreuses, les préparatifs à faire si considérables, qu'il fut nécessaire dans l'intervalle d'avoir recours à d'autres expédients pour conserver les troupes et les places qui reconnaissaient encore l'autorité du parlement. Un de ces expédients fut de gagner à la cause des indépendants les catholiques des deux royaumes, et, dans ce but, on sonda les sentiments de sir Kenelm Digby et de sir John Winter [mars], et on tint des conférences [avril] par l'entremise de l'ambassadeur d'Espagne avec O'Reilly et Quin, deux ecclésiastiques irlandais. On proposa de tolérer l'exercice du culte catholique, sans qu'il en résultât d'incapacité légale, et, en retour, les catholiques renonceraient aux prétentions temporelles du pape et entretiendraient dix mille hommes pour le service de la république. Pour aider à ce projet on laissa venir en Angleterre Digby, Winter et l'abbé Montague, sous prétexte de composer pour leurs biens, et le célèbre Thomas White, ecclésiastique séculier, publia un ouvrage intitulé : « Les fondements de l'obéissance et du gouvernement, » pour prouver que la mauvaise conduite du magistrat civil peut délier les sujets de leur obéissance, et qu'une fois qu'il est déposé (que ce soit justement ou injustement, cela ne fait point de différence) il peut être plutôt de l'intérêt commun d'acquiescer à sa déposition que de tenter de le rétablir. Il n'y a pas de doute que cette doctrine était satisfaisante pour les hommes au pouvoir; mais ils avaient si souvent accusé le feu roi de coalition avec les papistes, qu'ils n'osèrent pas tenter l'épreuve, et, au bout de quelque temps, peut-être pour fermer les yeux au peuple, des mesures sevères furent adoptées contre Digby, Montague et Winter [31 août], et des ordres furent donnés pour l'arrestation des prêtres et des jésuites[2].

En Irlande on essaya de fortifier le parti parlementaire de l'assistance amicale d'O'Neil. Ce chef avait reçu des propositions d'Ormond, mais sa défiance des fidéi-commissaires, ses anciens adversaires, le poussa à rompre le traité [20 février] et à envoyer à Charles un messager à lui avec l'offre de ses services. Aussitôt le comte de Castlehaven, par ordre du lord lieutenant,

1. *Journ.* 30 mars. Whitel. 389, 391, 392.

2. Sur cet obscur sujet, on peut consulter Walker, II, 150; Carte, *Lettres*, I, 216, 219, 221, 222, 224, 267, 272, 297 ; II, 363, 364, et les *Journ.* 31 août.

Digitized by Google

attaqua et réduisit ses garnisons de Maryborough [16 mars] et d'Athy [21], et O'Neil, par vengeance, écouta les suggestions de Monk, qui s'était retiré devant les forces supérieures des royalistes écossais de Belfast à Dundalk [25 avril]. Une cessation d'hostilités fut conclue pour trois mois [8 mai], et les propositions du chef irlandais, modifiées par Monk, furent envoyées en Angleterre pour être ratifiées par le parlement. Les « grands » jugèrent imprudent de les soumettre à un examen qui les rendrait publiques; mais la réponse qu'on donna satisfit les parties contractantes [22] : Monk fournit des munitions à O'Neil, et O'Neil se chargea d'intercepter les communications entre les régiments écossais du nord et la grande armée d'Ormond au centre du royaume [1].

Quoique le parlement eût nommé (22 juin] Cromwell lord lieutenant d'Irlande, et l'eût investi pour trois ans de l'autorité supérieure, tant civile que militaire, il ne se souciait toujours pas de hasarder sa réputation et ses espérances dans une expédition dangereuse, sans moyens suffisants de succès. Sur les quarante-cinq mille hommes de troupes réglées, à l'aide desquelles l'Angleterre était alors gouvernée, il demanda un corps de douze mille vétérans, avec une provision abondante de vivres et de munitions de guerre, et la somme de 100,000 liv. en argent comptant [2]. Le jour de son départ [10 juillet] ses amis s'assemblèrent à Whitehall; trois ministres invoquèrent solennellement la bénédiction de Dieu sur les armes des saints, et trois officiers, Goff, Harrison

1. O'Neil demandait la liberté de conscience pour lui, ses compagnons et leur postérité; la jouissance paisible de leurs terres tant qu'ils resteraient fidèles au parlement; et, en retour de ses services, la restitution des biens de ses ancêtres ou un équivalent. (Voyez son projet, et la copie corrigée par Monk dans Philop. Iren. I, 191, et dans Walker, II, 233-238.) Lorsque son agent arriva à Londres, les grands lui demandèrent pourquoi il s'adressait à eux et refusait de traiter avec Ormond. Il répondit que c'était parce que le roi leur avait toujours fait de belles promesses, mais que lorsqu'ils lui avaient rendu service, et qu'il avait pu obtenir de meilleures conditions de leurs ennemis, il avait toujours été prêt à les sacrifier. Alors pourquoi O'Neil ne s'était-il pas adressé plus tôt au parlement? Parce que les hommes qui étaient alors au pouvoir avaient juré de les exterminer, et que ceux qui y étaient à présent professaient la tolérance et la liberté de conscience (Ludlow, I, 255). La convention faite avec lui par Monk fut rejetée (10 août), parce que, si nous en croyons Ludlow, les hommes de l'Ulster avaient été les principaux acteurs dans le massacre des Anglais, et que la liberté religieuse serait dangereuse pour la paix publique. Mais ce rejet eut lieu beaucoup plus tard. Il est clair que Jones, Monk, Coote et O'Neil croyaient que la convention serait ratifiée, malgré les retards qu'elle éprouvait. Walker, II, 198, 231, 245. Voyez les Pamphlets du roi, 428, 435, 437.

2. Cromwell reçut 3,000 liv. pour son équipement, 10 liv. par jour *comme général* pendant son séjour en Agleterre, et 2,000 liv. par quartier en Irlande, outre son traitement comme lord lieutenant. *Council Book*, 12 juill. n° 10.

Digitized by Google

et le lord lieutenant lui-même expliquèrent les Ecritures « d'une manière excellente et appropriée à la circonstance. » Après ces effusions de l'esprit, Cromwell monta dans son carrosse, traîné par six chevaux. Il était accompagné des grands officiers de l'état et de l'armée; ses gardes du corps, qui consistaient en quatre-vingts jeunes gens, tous de qualité et plusieurs ayant des commissions de majors et de colonels, charmèrent les spectateurs par leurs brillants uniformes et leur belle tenue, et les rues de la métropole, lorsqu'il se dirigea vers Windsor, retentirent des acclamations de la populace et du bruit de la musique militaire [1]. Il avait été arrêté que l'expédition s'embarquerait à Milford-haven; mais l'impatience du général dut s'arrêter devant la résistance et la désertion de ses soldats. La transaction récente entre Monk et O'Neil avait répandu un esprit de défiance dans l'armée. On déclarait que c'était renier les principes pour lesquels on avait combattu. On rappelait à l'esprit les horreurs exagérées du massacre de 1641; on discutait avec chaleur les résolutions réitérées du parlement d'exterminer les Irlandais indigènes, et l'engagement solennel de l'armée de venger le sang qui avait été répandu, et l'on opposait les invectives des meneurs contre le feu roi, lorsqu'il conclut la paix avec les catholiques confédérés, à l'inconséquence qu'ils commettaient maintenant de prendre les hommes de l'Ulster pour alliés et frères d'armes. Afin d'apaiser le mécontentement qui croissait, le parlement annula la convention. Monk, qui était de retour en Angleterre, reçut publiquement l'assurance que, s'il évitait la punition de son imprudence, c'était à cause de ses services passés et de ses bonnes intentions. Peters, du haut de la chaire, employa son éloquence à disculper les grands, et, s'il en faut juger par ce qui suivit, on promit non-seulement de soutenir la bonne cause, mais de s'acquitter amplement du devoir de la vengeance [2].

Tandis que l'armée était ainsi retenue dans le voisinage de Milford-Haven, Jones cueillait à Dublin les lauriers que Cromwell s'était destinés. L'armée royale s'avança [1er août] sur les deux rives de la Liffy pour assiéger cette capitale; et Ormond, de ses quartiers de Finglass, ordonna d'élever certains ouvrages dans un endroit appelé Bogatrath. Son objet était d'enlever à la cavalerie de la garnison le seul pâturage qu'elle eût; mais par

1. Whitel. 413. Journal de Leicester, 76.

2. Walker, II, 230, 243. Whitel. 416. Journal de Leicester, 82.

Digitized by Google

malheur les travailleurs n'arrivèrent sur les lieux qu'une heure avant le lever du soleil; et Jones, faisant une sortie, culbuta la garde et mit l'alarme au camp [2]. Le désordre des royalistes l'encouragea à poursuivre son succès. Les régiments furent battus l'un après l'autre; ce fut en vain qu'Ormond, éveillé en sursaut, courut de poste en poste; les différents corps agirent sans concert; ils survint une panique générale, et l'armée entière de la rive droite s'enfuit dans toutes les directions. L'artillerie, les tentes, le bagage et les munitions tombèrent aux mains des vainqueurs, avec deux mille prisonniers, dont trois cents furent massacrés de sang-froid à la porte de la ville. Cette bataille, qui détruisit les espérances des royalistes irlandais, et apprit à douter des talents d'Ormond, fut appelée la bataille de Rathmines. A la cour, ses ennemis se hasardèrent à insinuer des soupçons de trahison; mais Charles, pour faire taire leurs murmures et l'assurer de sa royale faveur, lui envoya [13 août] l'ordre de la Jarretière[1].

La nouvelle de cet important désastre hâta le départ de Cromwell. Il s'embarqua à Milford [18] avec une seule division; son gendre, Ireton, suivit avec le reste de l'armée, et on accorda quinze jours aux soldats pour se reposer de leur voyage. Sachant que les royalistes ne pouvaient pas tenir la campagne, il alla [3 sept.] assiéger Drogheda. La place était mal fortifiée; mais la garnison se composait de deux mille cinq cents hommes d'élite, et le gouverneur, sir Arthur Aston, avait acquis dans la guerre civile la réputation d'officier brave et expérimenté. En deux jours, une brèche fut ouverte [9]; mais Aston fit creuser des tranchées en dedans des murs, et, à leur première attaque, les assaillants furent promptement repoussés [11]. A la seconde, plus de mille hommes pénétrèrent par la brèche, mais ils payèrent cher leur témérité, et furent chassés avec une perte considérable. Cromwell se mit alors à la tête de la réserve, et la mena à l'assaut, en l'animant de sa voix et de son exemple. Dans la chaleur du combat, il arriva que l'officier qui défendait une des tranchées fut tué; ses hommes chancelèrent; on leur offrit quartier, ils l'acceptèrent; et l'ennemi, franchissant le parapet, prit posses-

1. Pamphlets du roi, n° 434, XXI. Whitel. 410, 411, 412, 414, 415, 417, 419. Clarend. VIII, 92, 93. Carte, *Lettres*, II, 394, 402, 408. Baillie, II, 346. Ludlow, I, 257, 258. Ormond, avant sa défaite, prédisait hardiment la prise de Dublin (Carte, *Lettres*, II, 383, 389, 391); après, il affirme à plusieurs reprises que Jones, pour grossir ses propres services, fait monter les royalistes à 18,000 hommes, tandis qu'en réalité ils n'étaient que 8,000. Ibid. 402, 413.

Digitized by Google

sion du pont, entra dans la ville, et triompha successivement de tous les obstacles. La foi donnée fut alors violée; et, dès que la résistance cessa, Cromwell ordonna ou toléra un massacre général. Pendant cinq jours, les rues de Drogheda ruisselèrent de sang: la vengeance et le fanatisme stimulaient l'ardeur des solcats; la garnison détruite, ils tournèrent leurs épées contre les habitants, et un millier de victimes sans résistance furent immolées ensemble dans les murs de la grande église, où elles avaient cherché asile [1]. De Drogheda, le vainqueur conduisit ses troupes, ivres de carnage, au siége de Wexford. La résolution du gouverneur imposa silence aux timides conseils des bourgeois; mais un traître ouvrit la citadelle à l'ennemi, le mur adjacent fut aussitôt escaladé, et après une résistance opiniâtre, mais inutile, sur la place du marché, Wexford fut abandonnée à la merci des assaillants [12 oct.]. Les scènes tragiques, encore si récentes, de Drogheda se renouvelèrent. On ne fit pas de distinction entre l'habitant sans défense et le soldat armé; et les cris et les prières de trois cents femmes, qui s'étaient rassemblées autour de la grande croix, ne purent les préserver du glaive de ces barbares impitoyables. Cromwell réduit à deux mille le nombre des morts; quelques écrivains le font remonter à cinq mille [2].

Ormond, hors d'état d'arrêter la marche sanglante de son adversaire, attendait avec impatience la détermination d'O'Neil. Ce chef avait fidèlement rempli ses engagements avec les commandants parlementaires. Il avait suscité des obstacles aux royalistes : il avait forcé Montgomery à lever le siége de Londonderry, et avait sauvé Coote et sa petite armée, dernière espérance du parlement dans l'Ulster, du sort qui leur semblait réservé. Les meneurs de Londres hésitèrent d'abord à ratifier les traités faits

1. Voyez l'Ormond de Carte, II, 84. Carte, *Lettres*, IV, 412. Philop. Iren. I, 120. Whitel. 428. Ludlow, I, 261. Lynch, *Cambrensis Eversus*, in fine. Pamphlets du roi, 441, 17. Ormond affirme plusieurs fois qu'on avait accordé quartier avant le massacre : « Tous ses officiers et soldats promettant quartier à ceux qui mettraient bas les armes, et le faisant tant qu'on tint dans quelque endroit, ce qui encouragea les autres à céder. Mais une fois qu'ils les eurent tous en leur pouvoir et qu'ils n'eurent plus rien à craindre, alors le mot *point de quartier* circula, et les soldats furent forcés, beaucoup contre leur volonté, de tuer leurs prisonniers. » Carte, *Lettres*, II, 412. Cromwell semble affirmer le contraire dans sa dépêche officielle : « Étant ainsi entrés, nous leur refusâmes quartier, ayant la veille sommé la ville. Je crois que nous avons passé au fil de l'épée tous ses défenseurs... Dieu nous a fait là une grâce vraiment miraculeuse. » Dans une autre lettre, on admet en outre le massacre de mille habitants qui avaient cherché un refuge dans la grande église. Whitel. 428.

2. L'Ormond de Carte, II, 92. Castlehaven, 99. Philop. Iren. I, 223. Pamphlets du roi, 442, 35.

Digitized by Google

avec lui par leurs officiers : après la victoire de Rathmines, ils s'y refusèrent publiquement [1]. Transporté d'indignation, O'Neil accepta les offres d'Ormond, et partit de Londonderry pour rejoindre l'armée royale; mais en route il tomba malade, et il mourut à Clocknacter, dans le Cavan. Ses officiers, toutefois, remplirent ses intentions; l'arrivée des hommes de l'Ulster ranima le courage de leurs alliés, et le général anglais échoua successivement dans ses tentatives sur Duncannon et Waterford. Ses troupes commençaient à souffrir de la rigueur de la saison, lorsque lord Broghill, qui était récemment revenu d'Angleterre, corrompit la fidélité des régiments de lord Inchiquin. Les garnisons de Cork, d'Youghall, de Bandon et de Kinsale se déclarèrent pour le parlement, et Cromwell saisit cette occasion de clore la campagne, et de mettre ses troupes dans les quartiers d'hiver [2].

Mais l'inaction ne convenait ni à sa politique ni à son caractère. Après sept semaines de repos, il les remit en campagne [29 janv. 1650]; et à la tête de 20,000 hommes, bien équipés et bien disciplinés, il prédit avec confiance l'entière conquête de l'Irlande. Les royalistes étaient dénués d'argent, d'armes et de munitions; une maladie pestilentielle, apportée d'Espagne avec la cargaison d'un vaisseau, ravageait leurs quartiers; au nord, Charlemont seule reconnaissait l'autorité royale; dans le Leinster et le Munster, presque toutes les places importantes leur avaient été enlevées par la force ou par la perfidie; et même dans le Connaught, leur dernier refuge, les discordes intestines empêchaient l'union qui seule pouvait les sauver d'une entière destruction. Leurs malheurs mirent en mouvement les factions qui dormaient depuis le départ du nonce. La récente trahison des troupes d'Inchiquin avait engendré des sentiments de méfiance et de soupçon; et beaucoup de gens soutenaient qu'il valait mieux sur-le-champ se soumettre au vainqueur que de compter sur la fidélité douteuse du lord-lieutenant. Cromwell rencontra peu de résistance. Partout où il arrivait, il promettait la vie sauve et la liberté de conscience [3]; mais le rejet de cette offre, même si on l'acceptait

1. *Council Book*, 6 août, n°s 67, 68, 69, 70. *Journ.* 10, 24 août. Walker, II, 245-248. Pamph. du roi, n° 435, XI; 437, XXXIII. Le lecteur ne doit pas confondre cet Owen Roe O'Neil avec un autre du même nom, un des régicides, qui réclama du parlement une dette de 5,065 l. 17 s. 6 d., et obtint un ordre pour être payé sur les terres confisquées en Irlande. *Journ.* 9 sept. 1653.

2. Phil. Iren. I, 231. L'Ormond de Carte, II, 102. *Desid. Curios. Hib.* II, 521.

3. Par liberté de conscience, il entendait la liberté de croyance intérieure, et non celle du culte extérieur. Voyez sa lettre dans Phil. Iren. I, 270.

Digitized by Google

plus tard, était punie par le sang des officiers ; et si la place était prise de vive force, par un massacre général[1]. Fidèle à ce plan, un jour accordant quartier, le lendemain ne mettant à mort que les chefs, et le jour suivant immolant toute la garnison, des centaines d'êtres humains à la fois, il réduisit promptement la plupart des villes et des châteaux dans les trois comtés de Limerik, Tipperary et Kilkenny. Mais cette politique sanguinaire finit par retomber sur son auteur. Des gens qui avaient pour toute alternative la victoire ou la mort, apprirent à se battre avec l'énergie du désespoir. Au siége de Kilkenny, les assaillants, quoique deux fois repoussés de la brèche, furent, par la timidité de quelques-uns des habitants, introduits dans les murs ; mais la résistance de la garnison fut si opiniâtre, que, pour épargner ses propres soldats, le général consentit à leur accorder des termes honorables. De Kilkenny, il marcha sur la ville de Clonmel [28 mars] où Hugh, fils de feu O'Neil, commandait avec douze cents hommes des meilleurs troupes de l'Ulster. La longueur du siége épuisa sa patience ; on donna l'assaut pour la seconde fois [9 mai] ; et après un combat de quatre heures, les Anglais furent repoussés avec une perte considérable. La garnison, toutefois, avait usé toutes ses munitions ; elle profita du désordre de l'ennemi pour partir à la faveur de la nuit ; et le lendemain matin [10] les bourgeois, gardant le secret, obtinrent de Cromwell une capitulation honorable[2]. Ce fut son dernier exploit en Irlande. De Clonmel, il fut rappelé en Angleterre, pour rendre un service plus important et plus difficile, qui réclame maintenant l'attention du lecteur.

[Juin 1649.] Le jeune roi, on se le rappellera, avait quitté la Haye pour se rendre par un long détour en Irlande, où l'appelaient l'avis d'Ormond et les vœux des royalistes. Il fut retenu

1. Les commandants irlandais dédaignèrent d'imiter la cruauté de leurs ennemis : « Je pris d'assaut » dit lord Castlehaven, « Athy avec toute sa garnison (700 hommes) J'en fis présent à Cromwell, le priant par lettre d'en faire autant pour moi si aucun des miens tombait en son pouvoir. Mais il fit peu de cas de ma civilité ; car, quelques jours après, il assiégea Gouvan, et les soldats s'étant mutinés et ayant livré la place et leurs officiers, il fit mettre à mort le gouverneur Hammond et d'autres officiers. » Castlehaven, 107. Ormond dit aussi, dans une de ses lettres : « Le lendemain Rathfarnham a été prise d'assaut, et tout ce qui s'y trouvait a été fait prisonnier ; et bien qu'il fût entré dans la forteresse 500 soldats avant aucun officier de marque, cependant pas une âme n'a été tuée ; ce que je vous dis en passant, pour faire observer la différence entre notre manière d'user de la victoire et celle des rebelles. » Carte, *Lettres*, II, 408.

2. Whitel. 449, 456. Castlehaven, 108. Ludlow, I, 265. *Perfect Politician*, 70.

Digitized by Google

trois mois à Saint-Germain, par les charmes d'une maîtresse, ou les intrigues de ses courtisans, et il n'atteignit l'île de Jersey que longtemps après la désastreuse bataille de Rathmines [sept.]. Cet événement fit discuter sérieusement s'il irait plus loin, et la difficulté fut accrue par l'arrivée [oct.] de Wynram de Libertoun, avec des adresses du parlement et de l'église d'Ecosse. Le premier lui offrait, s'il reconnaissait son autorité comme parlement, de traiter avec lui touchant les conditions proposés par leurs anciens commissaires. Mais la dernière, en termes lestes et insultants, lui mettait devant les yeux les péchés de sa jeunesse. Son refus de permettre au fils de Dieu de régner sur lui dans les pures ordonnances du culte et du gouvernement de l'église; sa persistance à garder des conseillers qui n'avaient jamais eu en vue la gloire de Dieu ni le bien de son peuple, l'admission auprès de sa personne de cet inconstant, de ce rebelle excommunié, James Graham; et par-dessus tout, la force et le pouvoir royal donnés « à la bête » en concluant la paix « avec les papistes irlandais, meurtriers de tant de protestants. » Elle l'invitait à se rappeler les iniquités de la maison de son père, et lui assurait que s'il ne mettait de côté le « livre d'offices si farci de corruptions romaines, pour adopter la réforme de la doctrine et du culte arrêtée par les théologiens de Westminster, » et s'il n'approuvait le covenant dans ses trois royaumes, sans lequel le peuple ne pouvait avoir de sécurité pour sa religion ou sa liberté, il verrait que le courroux du Seigneur ne s'était point détourné, mais qu'il avait toujours la main étendue contre la personne du roi et sa famille[1].

Cette mercuriale grossière et sans mesure n'était pas faite pour convertir un prince jeune et plein de feu. Au lieu de répondre, il attendit pour savoir l'opinion d'Ormond; et enfin, quoique son inclination le portât à se jeter dans les bras de ses partisans irlandais, il se soumit à regret à l'autorité de cet officier, qui déclarait que le seul moyen de conserver l'Irlande était d'allumer la guerre entre l'Angleterre et l'Ecosse[2]. Charles consentit alors à donner à la Convention le titre d'États du parlement [11 janvier 1650]. Il choisit la petite ville de Bréda, patrimoine particulier du prince d'Orange, pour le lieu de la conférence; et il s'y aboucha [15 mars]

1. Clar. *State Papers*, III, *App.* 89-92. Carte, *Lettres*, I, 323. Whitel. 429. L'adresse de l'Eglise fut composée par M. Wood et désapprouvée des modérés. Baillie, II, 339, 345.

2. Carte, *Lettres*, I, 333, 340.

Digitized by Google

avec les nouveaux commissaires, les comtes de Cassilis et de Lothian, accompagnés de deux barons, deux bourgeois et trois ministres. Leurs demandes actuelles différaient à peine des premières, et elles n'étaient pas moins désagréables au roi. Y consentir, c'était, il lui semblait, renier les principes pour lesquels son père avait combattu et péri, abandonner les amis écossais de sa famille à la merci de ses ennemis et des leurs. D'un autre côté, le prince d'Orange le pressait d'y acquiescer : beaucoup de ses conseillers lui insinuaient qu'une fois sur le trône, il pourrait amollir ou dompter l'obstination du parlement écossais ; et sa mère, dans les lettres qu'elle lui écrivait, l'exhortait à ne point sacrifier à ses sentiments cette dernière ressource, le seul moyen qui lui restât de recouvrer ses trois royaumes. Mais le roi avait encore une autre ressource : il cherchait à gagner du temps ; ses regards étaient fixés sur les efforts de ses amis dans le nord de l'Ecosse, et il continuait à se bercer de l'espoir d'être replacé sans condition sur l'ancien trône de ses aïeux [1].

Avant de quitter Saint-Germain, le roi avait donné à Montrose une commission pour lever l'étendard royal en Ecosse [août]. La renommée de ce seigneur lui assurait un gracieux accueil de la part des souverains du nord : il visita successivement chaque cour, et partout il obtint la permission de lever des hommes, et il reçut des secours, soit en argent, soit en munitions de guerre. En automne il envoya de Gottembourg la première expédition de douze mille hommes, sous les ordres de lord Kinnoul ; mais les vents et les flots combattirent contre les royalistes ; plusieurs voiles furent perdues au milieu des rochers, et quand Kinnoul aborda à Kirkwall, dans les Orcades [oct.], il ne put rassembler de tout ce nombre que quatre-vingts officiers et cent soldats. Mais Montrose n'était pas homme à se laisser intimider par des difficultés ordinaires. Ayant reçu du nouveau roi l'ordre de la Jarretière [12 janvier 1650] il suivit avec cinq cents hommes, la plupart étrangers ; il les réunit aux débris de la première expédition et aux nouvelles levées, et il se trouva à la tête de plus de mille hommes. Sa bannière, sur laquelle était représenté le feu roi décapité, avec cette devise : « Jugez et vengez ma cause, ô Seigneur, » fut confiée au jeune Menzies de Pitfoddels, et on fit circuler dans les Hautes-Terres une déclaration qui sommait tous les loyaux Ecossais de l'aider à mettre leur roi sur le trône, et à

1. Carte, *Lettres*, I, 338, 355. Whitel. 430. Clar. III, 343.

Digitized by Google

le sauver de la trahison de ceux qui, s'ils le tenaient en leur pouvoir, le vendraient comme ils avaient vendu son père aux rebelles anglais. Ayant fait passer toutes ses troupes [mars] de Holm-Sound à l'extrémité septentrionale du Caithness, il traversa ce comté et celui de Sutherland, appelant les indigènes sous l'étendard de leur souverain. Mais son nom avait perdu l'influence magique dont le succès l'avait jadis entouré, et les divers clans évitèrent son approche par crainte, ou surveillèrent sa marche en ennemis. Dans l'intervalle, sa déclaration avait été solennellement brûlée par le bourreau [9 février], les chaires avaient lancé l'anathème contre le « rebelle et apostat Montrose, la venimeuse engeance de Satan, et le maudit de Dieu et de l'Eglise ; » et quatre mille hommes de troupes régulières avaient été rassemblés à Brechin-Moor sous le commandement du général Leslie, qui eut soin de priver les royalistes de toute source de renseignements. Montrose avait atteint les frontières de Ross-shire, lorsque le colonel Strachan, qui avait été envoyé pour surveiller ses mouvements, apprit dans Corbiesdale [25 avril] que l'ennemi, sans se douter du danger, n'était qu'à une distance de deux milles. Réunissant ses hommes, sous l'abri des hautes bruyères de la lande, il pria [27], chanta un psaume et déclara qu'il avait consulté le Tout-Puissant, et savait, aussi positivement qu'il y avait un Dieu au ciel, que les ennemis du Christ étaient livrés entre leurs mains. Alors divisant en plusieurs corps sa petite troupe d'environ quatre cents hommes, il montra d'abord une seule compagnie de cavalerie, que les royalistes se préparèrent à recevoir avec la leur ; mais après un court intervalle il en parut une seconde, puis une troisième, puis une quatrième ; et Montrose, croyant que l'armée entière de Leslie s'avançait, ordonna à l'infanterie de se réfugier entre les broussailles et des arbres rabougris sur une éminence voisine. Mais avant que ce mouvement ne pût s'exécuter, la cavalerie fut enfoncée, et toutes ses forces restèrent à la merci de l'ennemi. Le porte-étendard fut tué ainsi que plusieurs officiers et la plupart des indigènes ; les mercenaires firent un semblant de résistance et obtinrent quartier, et Montrose, qui avait son cheval tué sous lui, accompagné de Kinnoul, erra à pied, sans guide, dans la vallée de la Kyle et dans les montagnes de Sutherland. Kinnoul, ne pouvant supporter la faim et la fatigue, fut abandonné et périt. Montrose, le troisième jour [30 avril], obtint des aliments dans la cabane d'un berger, et, ayant été ensuite découvert, il réclama

Digitized by Google

la protection de Macleod d'Assynt, qui avait jadis servi sous lui dans l'armée royale. Mais la fidélité du laird ne fut pas à l'épreuve de la tentation : il vendit le lieutenant du roi pour deux mille quatre cents boisseaux de farine, et Argyle et ses compagnons, presque fous de joie, firent un acte [17 mai] pour régler le traitement ignominieux auquel leur captif serait soumis, la forme du jugement à prononcer, et le genre de son exécution. Quand Montrose atteignit la capitale [18], il trouva les magistrats en robes, qui attendaient sa venue. D'abord les officiers royaux, au nombre de vingt-trois, furent rangés sur deux files, et on les fit avancer, les fers aux mains et la tête nue. Puis venait le bourreau, son bonnet sur sa tête, revêtu de la livrée de son office, et monté sur son cheval, qui traînait une voiture de forme nouvelle, inventée pour la circonstance, et enfin sur cette voiture on voyait Montrose lui-même, assis sur un banc élevé, les bras liés et la tête découverte. Le cortége traversa lentement la cité, depuis Watergate jusqu'à la prison commune, tandis que les rues retentissaient de cris de triomphe et de toutes les expressions de haine que le fanatisme religieux ou politique pouvait inspirer [1].

Montrose ne pouvait attendre aucune merci de ses ennemis; mais sa mort fut hâtée, afin que le roi n'eût pas le temps d'intercéder en sa faveur. Le lendemain, qui était un dimanche, fut, à la vérité, consacré à la prière; mais le jour suivant l'œuvre de vengeance fut reprise, et le captif fut appelé devant le parlement [20]. Ses traits, pâles et hagards, montraient la fatigue et les privations qu'il avait endurées. Mais ses vêtements étaient magnifiques, sa mine intrépide, son langage calme, ferme et digne. Il répondit au chancelier, qui, d'un ton d'amertume et de réprobation, énumérait les charges portées contre lui, que puisque le roi avait consenti à traiter avec eux comme états, il ne convenait point à un sujet de contester leur autorité; mais que l'apostasie et la rebellion qu'ils lui reprochaient étaient, dans son opinion, l'accomplissement d'un devoir. Tout ce qu'il avait fait sous le dernier règne et sous celui-ci, l'avait été avec la sanction du souverain. S'il avait jadis pris les armes, c'avait été pour distraire ses compatriotes de la guerre impie qu'ils faisaient à l'autorité royale en Angleterre, et maintenant son objet avait été

1. Carte, *Lettres*, I, 245. Balfour, III, 432, 439; IV, 8-13. Whitel. 435, 452, 453, 454, 455. Clar. III, 348-353. Laing, III, 443. Les clans voisins ravagèrent les terres d'Assynt pour venger la mort de Montrose, et le parlement accorda en retour à Macleod 20,000 livres écossaises sur les amendes à lever sur les royalistes de Caithness et d'Orkney. Balf. IV, 52, 56.

Digitized by Google

d'accélérer la négociation pendante entre eux et leur nouveau roi. Comme chrétien il avait toujours soutenu la cause que sa conscience approuvait, comme sujet il avait toujours combattu pour défendre son prince, et comme voisin il avait souvent sauvé la vie à ceux que le sort des combats lui avait livrés. Le chancelier, pour réponse, le déclara meurtrier de ses concitoyens, ennemi du covenant et de la paix du royaume, et agitateur dont l'ambition avait contribué à la perte du père et travaillait maintenant à celle du fils. Le jugement qui avait été rendu en parlement quelques jours auparavant, fut alors prononcé. Il portait que James Graham serait pendu pendant trois heures à un gibet de trente pieds de haut, qu'on exposerait sa tête sur une pique à Edimbourg, ses bras sur les portes de Perth ou de Stirling, ses jambes sur celles de Glasgow et d'Aberdeen, et que son corps serait enterré par le bourreau s'il n'était préalablement relevé de son excommunication par l'Eglise. Durant cette scène d'épreuve, ses ennemis épiaient avidement son maintien. Deux fois, s'il en faut croire les rapports, on l'entendit soupirer, et ses yeux errèrent machinalement le long de la corniche de la salle. Mais il resta devant eux froid et recueilli : aucun symptôme de trouble ne se manifesta sur son visage, aucune plainte, aucun signe d'impatience ne s'échappèrent de ses lèvres, il se montra supérieur à l'insulte et impassible devant les menaces de mort.

La même hauteur de sentiments soutint l'infortunée victime jusqu'au dernier soupir [21 mai]. Quand les ministres l'avertirent que son châtiment dans ce monde n'était que l'ombre de celui qui l'attendait dans l'autre, il répondit avec indignation qu'il se glorifiait de son sort, et qu'il regrettait seulement de n'avoir pas assez de membres pour fournir à toutes les villes de la chrétienté des preuves de sa loyauté. Sur l'échafaud il soutint que sa conduite était irréprochable, il fit l'éloge du nouveau roi, et appela des censures de l'Eglise à la justice du ciel. Comme dernier opprobre, l'exécuteur lui suspendit au cou sa récente déclaration, avec l'histoire de ses anciens exploits. Il sourit de la malice de ses ennemis et dit qu'ils lui donnaient une décoration plus brillante que la Jarretière dont son souverain l'avait honoré. Montrose, par sa mort, gagna plus de prosélytes à la cause royale qu'il n'en avait jamais fait par ses victoires. Il était dans sa trente-huitième année[1].

1. Balfour, IV, 13, 15, 16, 19–22. Wishart, 389. Clar. III, 353-356. Whitel. 456. Le colonel Hurry, que le lecteur a vu servir successivement le roi et le parle-

Digitized by Google

Longtemps auparavant les commissaires des deux partis s'étaient abouchés à Breda, et le jour même de l'ouverture des conférences [15 mars], Charles avait expédié à Montrose l'ordre d'agir conformément à ses instructions, et de ne pas perdre de vue que le succès de la négociation de Breda dépendait du succès de ses armes en Ecosse [1]. Un mois plus tard [15 avril] il louait en termes énergiques la loyauté de lord Napier, et le pressait d'aller sans délai au secours de son lieutenant [2]. Il est impossible, après cela, de douter de l'approbation qu'il donnait à l'entreprise. Mais quand arrivèrent les nouvelles du combat de Corbiesdale, ses yeux s'ouvrirent au danger qui le menaçait : les états, dans l'insolence de la victoire, pouvaient voter un acte pour l'exclure sur-le-champ de la succession au trône d'Ecosse. Agissant donc d'après l'indigne exemple donné par son père au sujet des pouvoirs remis à Glamorgan, il écrivit au parlement [12 mai] pour protester que l'invasion faite par Montrose avait été expressément defendue par lui, et pour les prier de « lui faire la justice de croire qu'il n'y avait pas participé le moins du monde, » à 'appui de quoi le secrétaire assurait en même temps à Argyle que le roi n'avait aucun regret de la défaite d'un homme qui avait osé tirer l'épée « sans et malgré le commandement royal [3]. » Ces lettres arrivèrent trop tard [25] pour nuire à l'infortunée victime dont les os blanchissaient déjà sur les portes des principales villes d'Ecosse ; mais ce mensonge avancé avec tant d'assurance, doit couvrir d'infamie le prince qui put ainsi, pour se préserver du ressentiment de ses ennemis, calomnier le plus dévoué de ses serviteurs, un homme qui avait si souvent risqué et qui avait fini par perdre sa tête pour la défense du trône.

Charles n'avait plus maintenant d'autre ressource que de se

ment dans la guerre civile ; Spottiswood, petit-fils de l'archevêque de ce nom, sir W. Hay, qui avait été proscrit comme catholique en 1647 ; Sibbald, envoyé confidentiel de Montrose, et plusieurs autres, furent décapités. Quant aux simples soldats, les uns furent donnés à différents lords pour en faire des pêcheurs ou des mineurs, et le reste fut enrôlé dans des régiments au service de France. Balfour, IV, 18, 27, 28, 32, 33, 44.

1. Carte, IV, 626.

2. Le Montrose de Napier, II, 528. Cependant, le 5 mai, le roi signa un article stipulant que Montrose mettrait bas les armes, et recevrait une pleine indemnité pour tout ce qui s'était passé. Carte, IV, 630. Cet article parvint à Edimbourg avant l'exécution de Montrose et fut tenu secret. Je ne vois pas, toutefois, l'avantage qu'il en pouvait tirer. Il n'avait pas mis bas les armes conformément à cet article, car il avait été défait une semaine avant qu'on ne le signât.

3. Balfour, IV, 24, 25. Cependant, le 15 mai, Charles écrivait à Montrose d'agir conformément à l'article de la dernière note. Ibid.

Digitized by Google

soumettre de bonne grâce aux demandes des Ecossais. Il signa le traité [13] s'engageant à adhérer au covenant écossais et aux ligue et covenant solennels, à désavouer et déclarer nulle la paix avec les Irlandais et à ne jamais permettre le libre exercice de la religion catholique en Irlande, ni dans aucune autre partie de ses états, à reconnaître l'autorité de tous les parlements tenus depuis le commencement de la dernière guerre, et à gouverner, en matière civile, avec avis du parlement, et, en matière religieuse, avec celui de l'Eglise [1]. Ces préliminaires arrêtés, il s'embarqua [2 juin] à bord d'une petite escadre fournie par le prince d'Orange, et, après une périlleuse navigation de trois semaines, durant laquelle il eut à lutter contre le gros temps, et à éviter la poursuite des croiseurs parlementaires, il arriva sain et sauf dans le détroit de Cromartie. Le roi fut reçu avec les honneurs dus à son rang [23]; on lui prépara à Falkland une cour avec les officiers convenables et la somme de 100,000 livres d'Ecosse ou 9,000 livres d'Angleterre fut votée pour la dépense mensuelle de sa maison. Mais le parlement avait antérieurement rendu un acte [4] qui bannissait d'Ecosse plusieurs des favoris du roi nominativement, et qui excluaient les « engagers » du ressort de la cour et de tout emploi dans l'état. Après des démarches réitérées, le duc de Buckingham, le lord Wilmot et quelques domestiques anglais, qui adhérèrent au covenant, obtinrent la permission de rester auprès du roi; nombre d'exilés écossais saisirent cette occasion de se dérober à l'attention dans les îles de l'ouest ou dans les parties les plus reculées du pays [2].

Ce fut la négociation entre les Ecossais et leur roi nominal qui arrêta Cromwell dans le cours de ses victoires, et qui l'empêcha de les compléter. Les chefs de la république n'ignoraient pas l'union intime que les ligue et covenant solennels avaient établie entre les presbytériens anglais et l'Eglise d'Ecosse, et ils en inféraient naturellement que si le prétendant au trône d'Angleterre était une fois assis sur le trône d'Ecosse, leur propre pouvoir deviendrait fort précaire. Dès le principe ils avaient vu avec inquiétude les mesures peu amicales du parlement écossais. On avait eu recours aux avis et à la persuasion, mais sans succès. Il restait la ressource d'une guerre, et la guerre, on l'espérait, forcerait les Ecossais à abandonner les intérêts de Charles ou

1. Thurloe, I, 147.

2. Balfour, IV, 41, 60, 61, 64, 65. 67, 73, 77, 78. Whitel. 462. Clar. III, 346, 356, 357.

réduirait l'Ecosse à être une province de la république. A la vérité, Fairfax (on le supposait sous l'influence de sa femme presbytérienne et des ministres prebytériens) désapprouvait ce dessein [1]; mais sa désapprobation, quoique déplorée en public, fut secrètement saluée comme un avantage par ceux qui connaissaient les vues ambitieuses de Cromwell et qui fondaient sur son élévation la flatteuse espérance de leur propre grandeur. Par leurs manœuvres, dès que le lord lieutenant eut mis ses troupes dans les quartiers d'hiver, on obtint du parlement un ordre qui l'invitait à venir remplir ses fonctions à la chambre [8 janvier 1650]; mais il reprit ses opérations militaires, et il laissa écouler deux mois avant de tenir compte de l'injonction de l'autorité suprême, et de daigner offrir une insignifiante excuse pour sa désobéissance [2 avril]. L'ordre ayant été réitéré, il laissa le commandement d'Irlande à Ireton [30 mai], et revenant en Angleterre, il parut à la chambre [4 juin]. Il fut reçu avec acclamation; le palais de Saint-James lui fut assigné pour résidence, et un don considérable de terres fut voté comme récompense de ses éminents services [12]. Peu de jours après, Fairfax fut nommé commandant en chef et Cromwell lieutenant général de l'armée destinée à l'expédition d'Ecosse. Tous deux signifièrent qu'ils étaient « prêts à se conformer aux ordres de la chambre; » mais Fairfax en même temps révéla au conseil d'état les objections secrètes de sa conscience. Une députation de cinq membres, Cromwell, Lambert, Harrison, Whitelock et Saint-John se rendirent chez lui [24]; la conférence s'ouvrit par une invocation solennelle au Saint-Esprit, et les trois officiers prièrent successivement avec la ferveur la plus édifiante. Alors Fairfax dit qu'à ses yeux l'invasion de l'Ecosse était une violation des ligue et covenant solennels qu'il avait juré d'observer. On répondit que les Ecossais avaient eux-mêmes rompu la ligue en envahissant l'Angleterre sous les ordres du duc de Hamilton, et qu'il était toujours légitime de prévenir les desseins hostiles d'une autre puissance. Mais il répliqua que le parlement écossais avait donné satisfaction en punissant les coupables, que la probabilité de desseins hostiles devait sans doute faire prendre des mesures de précaution, mais que la certitude était nécessaire pour justifier une invasion effective. On ne fit aucune impression sur son esprit, et quoique Cromwell et ses compagnons d'armes le sollici-

1. Whitel. 438.

Digitized by

tassent instamment de se rendre, « il y avait tout lieu de croire, » dit un des membres de la députation, « qu'ils ne le désiraient pas excessivement[1]. » Le lendemain [25], une autre tentative eut aussi peu de succès ; le lord général, alléguant sa mauvaise santé et de fâcheux pressentiments, renvoya la dernière commission, et, à la requête de la chambre, la première aussi ; et le commandement en chef de toutes les forces levées ou à lever par ordre du parlement, fut conféré à Oliver Cromwell [26]. Ainsi cet aventurier eut à la fois l'honneur de la modération et l'objet de son ambition. Il quitta aussitôt la capitale pour se rendre en Ecosse [29], et Fairfax se retira dans ses terres du Yorkshire, où il vécut dans la retraite en campagnard jusqu'au moment où il tira de nouveau l'épée, non plus pour la défense de la république, mais en faveur du roi[2].

La comparaison des préparatifs des deux royaumes laissait peu de doutes sur le résultat. Cromwell passa la Tweed [16 juillet] à la tête de seize mille hommes, la plupart vétérans et tous habitués à la discipline militaire, avant que les levées inexpérimentées des Ecossais eussent quitté leurs comtés respectifs. Par ordre du parlement d'Ecosse, le chiffre de l'armée avait été fixé à trente mille hommes ; le commandement nominal avait été donné au comte de Leven, le commandement réel, à cause de l'âge et des infirmités de cet officier, à son parent, David Leslie ; et les instructions étaient que le pays situé entre Berwick et la capitale fût dévasté, que le bétail et les provisions fussent enlevés ou détruits, et que les habitants abandonnassent leurs demeures, sous peine d'infamie, de confiscation et de mort. Pour faciliter cette mesure, on avait fait activement circuler des bruits sur les cruautés exercées par Cromwell en Irlande : que, partout où il arrivait, il donnait l'ordre de mettre à mort tous les mâles de seize à soixante ans, de priver de la main droite tous les garçons de six à seize, et de percer le sein des femmes avec un fer rouge. Les Anglais furent surpris du silence et de la désolation qui régnaient autour d'eux ; car les seules créatures humaines qu'ils rencontraient dans leur marche à travers ce désert étaient quelques

1. Whitel. 460, 462. Ludlow dit : « Il joua son rôle tellement au naturel, que réellement je le crus de bonne foi ; mais la suite prouva suffisamment qu'il n'avait point cette intention. » I, 272. Hutchinson, qui était présent dans une de ces occasions, le crut sincère. Hutchinson, 315.

2. Whitel. 438, 450, 457. *Journ.* 8 janv. 25 fév. 30 mars. 15 avr. 2, 7, 30 mai. 4, 12, 14, 25, 26 juin.

Digitized by Google

vieilles femmes et quelques enfants qui demandaient grâce à genoux. Mais Cromwell les conduisit le long de la côte; la flotte leur fournissait chaque jour des provisions, et leur bonne conduite dissipa par degrés les craintes des indigènes [1]. Ils trouvèrent les levées écossaises postées derrière un profond retranchement [28 juillet], qui allait d'Edimbourg à Leith, fortifié de nombreuses batteries, et flanqué de l'artillerie du château à une extrémité, et de celle du port à l'autre. Cromwell employa tout son art à provoquer un engagement, Leslie à l'éviter. Ce fut en vain que pendant plus d'un mois le premier fit des marches et des contremarches; qu'il menaça d'attaques générales, et en fit de partielles. Leslie resta immobile dans ses lignes; ou, s'il bougeait quelquefois, c'était pour surveiller les mouvements de l'ennemi du haut des montagnes les plus proches, pour mettre une rivière ou un marais entre les deux armées. Les Anglais commencèrent à être épuisés de fatigue; les maladies éclaircissaient leurs rangs; l'arrivée des vivres dépendait des vents et des flots; et Cromwell apprit à redouter non la valeur des ennemis, mais la prudence de leur général [2].

Le lecteur aura déjà remarqué combien, à cette époque, les pratiques de la religion se mêlaient aux affaires de l'état, et même aux opérations de la guerre. Les deux partis croyaient également que le résultat de l'expédition dépendait de la volonté du Tout-Puissant, et qu'en conséquence ils devaient apaiser sa colère par le jeûne et la mortification. Dans l'armée anglaise, les officiers priaient et prêchaient : « ils sanctifiaient le camp, » et exhortaient les soldats à l'unité d'esprit et à la sainteté de la vie. Chez les Ecossais, ce devoir était accompli par les ministres; et leur piété était si fervente, leur zèle si impitoyable, qu'indépendamment de leurs prières, ils forçaient parfois le jeune roi d'écouter six longs sermons le même jour, pendant lesquels il prenait un air de gravité, et étalait des sentiments de dévotion, qui s'accordaient mal avec ses dispositions réelles. Mais les Anglais n'avaient pas de crime national à déplorer; en punissant le feu roi, ils avaient expié les maux de la guerre civile; les Ecossais,

1. Whitel. 465, 466, 468. *Perfect Diurnal*, n° 324. Voyez les trois déclarations : celle du parlement, lorsque l'armée se mit en marche; celle de l'armée elle-même, adressée « à tous ceux qui sont saints et participant à la foi de l'élu de Dieu en Ecosse; » et la troisième, de Cromwell, datée de Berwick, dans l'Histoire parlementaire, XIX, 276, 298, 310. Pamphlets du roi, 473, 420.

2. Balfour, IV, 87, 88, 90. Whitel. 467, 468.

Digitized by Google

au contraire, avaient adopté son fils sans aucune preuve réelle de sa conversion, et en conséquence, ils craignaient d'attirer sur le pays le châtiment dû à ses péchés et à ceux de sa famille. Il arriva [29 juillet] que Charles, par le conseil du comte d'Eglington, osa visiter l'armée sur les Links de Leith. Il fut reçu avec des cris d'enthousiasme par les soldats, qui portèrent, à genoux, la santé de leur jeune souverain; mais le comité de l'Eglise se plaignit de ce que sa présence excitait à l'ivresse et à la profanation, et il reçut une requête, équivalente à un ordre, de quitter le camp [2 août]. Le lendemain, on déclara que la société des méchants, des « engagers » et des ennemis du covenant, ne pouvait manquer de multiplier les jugements de Dieu sur le pays. On ordonna une enquête sur la moralité d'un grand nombre d'individus; et quatre-vingts officiers furent cassés avec beaucoup de leurs soldats [5], pour qu'ils ne souillassent pas de leur présence l'armée des saints[1]. Mais ce n'en était pas moins pour Charles Stuart, le chef des méchants, qu'ils allaient combattre, et en conséquence, afin d'apaiser le courroux du Tout-Puissant, on exigea de lui, au nom du parlement et de l'Eglise, une déclaration expiatoire [9].

Dans cet acte, on l'invitait à déplorer, d'un ton de pénitence et d'humilité, l'opposition de son père à l'œuvre de Dieu et aux ligue et covenant solennels, qui avait fait répandre le sang du peuple du Seigneur, et l'idolâtrie de sa mère qui, tolérée dans la maison du roi, ne pouvait manquer d'être une grave provocation faite à ce Dieu jaloux qui punit les péchés des pères sur les enfants; à déclarer qu'il avait souscrit au covenant avec sincérité de cœur, et qu'il n'aurait pour amis ou ennemis que ceux qui en seraient amis ou ennemis; à reconnaître coupable le traité fait avec les rebelles sanguinaires d'Irlande, et dont on lui faisait prononcer la nullité; à détester le papisme et l'épiscopat, l'idolâtrie et l'hérésie, le schisme et la profanation; et à promettre qu'il ferait concorder avec un parlement libre en Angleterre les propositions des deux royaumes, et réformerait l'Eglise d'Angleterre d'après le plan tracé par l'assemblée des théologiens à Westminster[2].

Quand cette déclaration, si humiliante pour son orgueil, si blessante pour ses sentiments, fut présentée à Charles pour qu'il

1. Balfour, IV, 86, 89.

2. Balfour, IV, 92. Whitel. 469. « Déclaration de Sa Majesté le roi à ses sujets des royaumes d'Ecosse, d'Angleterre et d'Irlande. » Imprimé, 1650.

Digitized by Google

la signât, il s'y refusa avec indignation [10 août] : un peu de réflexion le porta à prendre l'avis du conseil et l'opinion des principaux ministres [13]. Mais les saints refusèrent d'attendre ; les deux comités de l'Eglise et du royaume protestèrent [14] qu'ils reniaient la querelle et la cause de tous les méchants, qu'ils désavouaient les crimes du roi et de sa maison, et qu'ils ne prendraient jamais en main ses intérêts, s'il ne reconnaissait les péchés de sa famille et de ses anciens errements, et s'il ne promettait de donner satisfaction au peuple de Dieu dans les deux royaumes. Cette protestation fut imprimée et envoyée furtivement au camp anglais : les officiers de l'armée présentèrent [15] au comité des états une remontrance et supplique exprimant leur adhésion ; et les ministres soutinrent du haut de la chaire que le roi était la racine de malignité, et un hypocrite qui avait juré le covenant sans intention d'y être fidèle [16]. Charles, cédant à ses propres craintes et aux conseils de ses amis, signa au bout de trois jours, avec des larmes, cet acte révoltant. Si c'était folie aux Ecossais de proposer au jeune prince une déclaration qui répugnait si fort à ses sentiments et à ses opinions, c'était une plus grande folie encore de croire que des témoignages de repentir, arrachés avec tant de violence, seraient sincères ou satisfaisants ; cependant son adhésion fut reçue avec des expressions de joie et de reconnaissance ; l'armée et la ville observèrent un jeûne solennel pour les péchés des deux rois, père et fils ; et les ministres, maintenant que la colère du ciel était apaisée, garantirent à leurs auditeurs une victoire facile sur un « général blasphémateur et une armée de sectaires [1]. »

Si leurs prédictions ne se réalisèrent point, ce fut indubitablement leur faute. La circonspection et la vigilance de Leslie avaient triomphé de l'habileté et de l'activité du « blasphémateur. » Cromwell ne voyait d'autre alternative que la victoire ou la retraite : il ne doutait pas de la première, s'il pouvait se mettre en contact avec l'ennemi ; la seconde était une tentative périlleuse, les passages devant lui étant occupés à l'avance, et des forces plus nombreuses menaçant ses derrières. A Musselburg,

1. Balf. v, 91, 92, 95. Le parlement anglais s'écrie dans sa réponse : « Quel changement bienheureux et plein d'espérances s'est opéré en un moment dans ce jeune roi ! comme il est devenu de tout cœur pour la cause de Dieu et l'œuvre de la réforme ! avec quelle facilité il avale les pilules amères qu'on lui prépare et fait prendre comme nécessaires pour effectuer la cure désespérée dont ses affaires dépendent ! Mais qui ne voit l'hypocrisie grossière de toute cette transaction, et le fondement sablonneux et pourri de toutes les résolutions basées dessus ? » Voyez Hist. Parlem. XIX, 359-386.

Digitized by Google

ayant envoyé les malades à bord de la flotte (ils souffraient de la « maladie du pays » et des fièvres causées par leur séjour sur les monts Pentland), il ordonna [30] à l'armée de marcher le lendemain matin sur Haddington, et de là sur Dunbar; et dans la nuit, on vit un météore que l'imagination des spectateurs transforma en épée de feu, passer sur Edimbourg dans la direction du sud-est, présage évident, dans l'opinion des Ecossais, que les flammes de la guerre seraient portées à l'extrémité la plus reculée de l'Angleterre[1]. A Dunbar, Cromwell posta ses troupes dans le voisinage de Broxmouth-house [31 août]; Leslie et les Ecossais, longeant les hauteurs de Lammermuir, occupèrent une position sur la colline de Doon, à environ deux milles au sud des envahisseurs; et les postes avancés des armées n'étaient séparés que par un ravin large et profond d'environ trente pieds. Cromwell n'ignorait pas le danger de sa situation; il avait même songé à mettre l'infanterie à bord de la flotte, et à tenter de s'échapper avec la cavalerie par la seule issue, la grande route de Berwick; mais le moment d'après, il condamna cette pensée comme « une faiblesse de la chair, un manque de confiance dans le pouvoir du Tout-Puissant; » et il ordonna à l'armée « de consulter le Seigneur, qui assurément trouverait un moyen de délivrer ses fidèles serviteurs. » De l'autre côté, les comités de l'Eglise et des états triomphaient de l'idée d'accomplir la vengeance de Dieu sur « les sectaires; » et craignant que l'ennemi ne s'échappât, ils forcèrent leur général de se départir de sa prudence ordinaire et de faire ses préparatifs de combat. Cromwell et ses officiers avaient passé une partie de la journée à invoquer le Seigneur: pendant qu'il priait, cet enthousiaste se sentit un épanouissement de cœur, une légèreté d'esprit qu'il prit pour un présage infaillible de victoire; et voyant à travers sa lunette le mouvement du camp écossais, il s'écria: « Ils descendent: le Seigneur les a livrés entre nos mains[2]. » Durant la nuit, il fit avancer l'armée au bord du ravin; et le matin de bonne heure [3 sept.], les Ecossais tentèrent de se saisir du passage sur la route de Dunbar à Berwick. Après une lutte très-vive, les lanciers écossais, soutenus de leur

1. Balf. IV, 94.

2. Sagredo, ambassadeur de Venise, dans sa relation au sénat, dit que Cromwell prétendait avoir été assuré de la victoire par une voix surnaturelle: Prima che venisse alla battaglia, diede cuore ai soldati con assicurargli la vittoria predettagli da Dio, con una voce, che lo aveva a mezza notte riscosso dal sonno. Copie Ms. en ma possession.

Digitized by Google

artillerie, descendirent la colline pour charger, chassèrent la brigade de cavalerie anglaise de sa position, et enfoncèrent l'infanterie, qui s'était avancée au secours de la cavalerie. En ce moment, le soleil parut à l'horizon ; et Cromwell, se tournant vers son régiment d'infanterie, s'écria : « Que le Seigneur se lève et disperse ses ennemis. » Ils s'avancèrent aussitôt la pique en avant : la cavalerie se rallia ; et les lanciers de l'ennemi hésitèrent, rompirent les rangs et s'enfuirent. En cet instant, le brouillard se dissipa ; et le premier spectacle qui frappa les regards des Ecossais fut la déroute de leur cavalerie. Une panique soudaine se répandit sur-le-champ de la droite à la gauche de leur ligne. A l'approche des Anglais, ils jetèrent leurs armes et prirent la fuite. Le régiment de Cromwell fit halte pour chanter le CXVII^e psaume ; mais la poursuite se continua pendant plus de huit milles ; les corps de trois mille Ecossais jonchèrent leur sol natal ; et dix mille prisonniers, avec l'artillerie, les munitions et le bagage, devinrent la récompense des vainqueurs [1].

Cromwell ne pensa plus à la retraite. Il revint sur la capitale ; tout espoir de résistance fut abandonné : Edimbourg et Leith ouvrirent leurs portes, et le pays entier jusqu'au Forth se soumit au général anglais. Cependant l'audace des six ministres qui formaient le comité de l'Eglise n'était pas encore abattue. Quoique leurs prédictions eussent été démenties, ils étaient toujours les dépositaires des secrets de la Divinité, et, dans une « courte déclaration et avis, » ils annoncèrent [12 sept.] à leurs concitoyens les treize causes de cette calamité nationale, les raisons pour lesquelles « Dieu avait voilé pour un temps sa face aux fils de Jacob. » C'étaient l'impiété générale du pays ; les provocations manifestes du roi et de la maison du roi ; les voies tortueuses et précipitées des hommes d'état dans le traité de Breda ; les méchants tolérés au service du roi ; sa garde qu'on avait laissé prendre part au combat sans purification préalable ; la défiance de quelques officiers qui avaient refusé de profiter des avantages que Dieu leur offrait ; la présomption de certains autres qui s'étaient promis la victoire sans avoir Dieu en vue ; la rapacité et les violences de la soldatesque, et l'égoïsme charnel des gens au

1. Carte, *Lettres*, I, 381. Whitel. 470, 471. Ludlow, I, 283. Balfour, IV, 97. *Several Proceedings*, n° 50. *Hist. Parl.* XIX, 343-352, 478. *Cromwelliana*, 89. Parmi les prisonniers, 5,100, un peu plus de la moitié, étant blessés, furent renvoyés chez eux ; l'autre moitié fut menée « comme des dindons » en Angleterre. Parmi ceux-ci, 1,600 moururent d'une maladie contagieuse, et 500 étaient malades le 31 octobre. Whitel. 471. Ancienne *Hist. Parl.* XIX, 417.

Digitized by Google

pouvoir, qui avaient porté Dieu à infliger à son peuple un châtiment si terrible et pourtant si mérité [1].

La défaite de Dunbar fut pour le jeune roi le sujet d'une joie réelle et mal dissimulée. Jusqu'alors il n'avait été qu'une marionnette aux mains d'Argyle et de son parti; maintenant leur pouvoir était renversé, et il ne lui était pas impossible de prendre le dessus. Il entra en négociation avec Murray, Huntley, Athol et les nombreux royalistes des Hautes-Terres; mais le secret, sans les détails, fut livré à Argyle, probablement par Buckingham, qui désapprouvait ce projet [27], et tous les cavaliers, à l'exception de trois, reçurent l'ordre de quitter la cour dans les vingt-quatre heures, et le royaume sous vingt jours. La vigilance des gardes prévint l'exécution du projet qui avait été formé; mais une après-midi [4 oct.], sous prétexte de chasser au faucon, Charles s'échappa de Perth, et, faisant quarante-deux milles à cheval, il passa la nuit dans une misérable cabane, appelée Clova, dans les collines d'Angus. Au point du jour [5], il fut atteint par le colonel Montgomery, qui lui conseilla de revenir, tandis que le vicomte Dudhope le pressait de gagner les montagnes, où sept mille hommes armés se joindraient à lui. Charles hésitait; mais Montgomery lui fit remarquer deux régiments de cavalerie qui attendaient à distance, et le royal fugitif consentit à revenir à sa première résidence de Perth [2] [6].

L'escapade (*start*) (c'est ainsi qu'on appela cette aventure) fut toutefois un avertissement pour le comité des états. Ils admirent prudemment l'excuse du roi, qui attribuait sa fuite à la nouvelle qu'il devait ce jour-là être livré à Cromwell [10 oct.]. Ils lui permirent [12], pour la première fois, de présider leurs délibérations, et ils employèrent son autorité pour pacifier les royalistes des Hautes Terres, qui avaient pris les armes en son nom, sous Huntley, Athol, Seaforth et Middleton. Ceux-ci, après une longue négociation, acceptèrent un acte d'amnistie [4 nov.], et licencièrent leurs troupes [3].

1. Balf. IV, 98-107.

2. Balf. IV, 109, 113, 114. Baillie, II, 356. Whitel. 476. *Miscellanea Aulica*, 152. Il paraît probable, d'après des lettres publiées dans la correspondance de M. le secrétaire Nicholas, que Charles avait projeté de se soustraire à la « scélératesse et hypocrisie » du parti dès le jour de la bataille de Dunbar. *Mém. d'Evelyn*, v, 181-186, octavo.

3. Balf. IV, 118, 123, 129-135, 160. Baillie, II, 356. Un ministre, James Guthrie, en dépit du comité des états, excommunia Middleton; et tel était le pouvoir de l'Eglise, que, même alors que le parti du roi avait le dessus, Middleton fut forcé de faire pénitence sous le sac dans l'église de Dundee, pour obtenir

Digitized by Google

Cromwell, cependant, dans ses quartiers d'Edimbourg, travaillait à allier le rôle de saint à celui de vainqueur, et, entouré comme il l'était de l'éclat de la victoire, à surprendre le monde par un étalage de modestie et d'humilité. A ses amis et flatteurs, qui nourrissaient sa vanité en l'avertissant d'être en garde contre elle, il répondait qu'il n'était qu'un faible instrument aux mains de la Toute-Puissance; si Dieu s'était levé dans son courroux, s'il avait mis son bras à nu et vengé sa cause, à lui, et à lui seul, en appartenait la gloire [1]. Prenant le rôle de missionnaire, il exhortait ses officiers, dans des sermons quotidiens, à s'aimer les uns les autres, à se repentir des œuvres mortes, et à prier et gémir sur l'aveuglement des Ecossais, leurs adversaires; et, feignant de profiter de son loisir actuel, il provoqua une controverse théologique avec les ministres au château d'Edimbourg, leur reprochant l'orgueil avec lequel ils s'arrogeaient le droit d'expliquer le vrai sens des ligue et covenant solennels; revendiquant pour les laïques le droit de prêcher l'Evangile et de montrer leurs dons spirituels pour l'édification de leurs frères, et soutenant qu'après les jeûnes solennels observés par les deux nations, après leurs nombreux et instants appels au Dieu des armées, la victoire remportée à Dunbar devait être admise comme une manifestation évidente de la volonté divine en faveur de la république d'Angleterre. Voyant qu'il ne faisait point de prosélytes, il publia ses arguments pour l'instruction du peuple écossais; mais son zèle n'échappa point aux soupçons, et les plus clairvoyants pensèrent que, sous le manteau d'une controverse religieuse, il cherchait en réalité à corrompre la fidélité du gouverneur [2].

Peu de temps après, son attention fut attirée par une controverse plus importante, qui finit par répandre les discordes religieuses dans toute la nation. Il y avait toujours eu nombre d'Ecossais qui approuvaient l'exécution du feu roi, et condamnaient même l'autorité nominale donnée à son fils. Ces hommes, redoutables par leurs talents, plus redoutables encore par leur fanatisme, avaient pour chefs Wariston, commis-greffier du parlement, et Gillespie et Guthrie, deux ministres de l'Eglise. Au parlement, ce parti, quoique trop faible pour dominer les débats,

l'absolution avant de prendre un commandement dans l'armée. Baillie, 357. Balf. 240.

1. Voyez nombre de lettres dans les Papiers d'état de Milton, 18-35.

2. Thurloe, I, 158-163.

était assez fort pour les embarrasser, et parfois les influencer; dans l'Eglise, il formait la minorité, mais une minorité trop hardie et trop nombreuse pour qu'il n'y eût pas témérité à l'irriter, et imprudence à la dédaigner[1]. Après la défaite de Dunbar, le comité des états accorda volontiers la permission de lever des troupes dans les comtés associés de Renfrew, d'Ayr, de Galloway, de Wigton et de Dunfries, partie de l'Ecosse où le fanatisme fermentait depuis longtemps, et où prévalaient les idées les plus rigides. La croisade fut prêchée par Gillespie; ses efforts furent secondés avec succès par les autres ministres, et en peu de temps, quatre régiments de cavalerie, s'élevant à près de cinq mille hommes, furent réunis sous les ordres de Strachan, de Kerr et de deux autres colonels. Le but réel commença à se révéler. D'abord, les officiers refusèrent de servir sous Leslie, et le parlement consentit à les soustraire à son autorité. Ensuite, ils émirent des doutes sur la légitimité de la guerre dans laquelle ils étaient engagés, et Cromwell, dans l'armée de qui Strachan avait combattu à Preston, entra immédiatement en correspondance avec lui[2] [4 oct.]. Puis vint l'accident de l'escapade, qui aigrit et enhardit le zèle des fanatiques, et dans une longue remontrance [17], signée des ministres et des anciens, des officiers et des soldats, et présentée en leur nom à Charles et au conseil des états [22], ils déclarèrent le traité conclu avec le roi illégitime, et coupable, renièrent sa cause dans la querelle avec l'ennemi, et chargèrent les chefs de la nation du crime de la guerre, qu'ils avaient provoquée par leur intention d'envahir l'Angleterre. Le ton immodéré et la tendance déloyale de cet écrit excitèrent à Perth l'irritation et l'inquiétude, et engagèrent Cromwell à s'avancer avec son armée d'Edimbourg à Glasgow et à Hamilton. Mais les forces de l'ouest (c'est ainsi qu'on les appelait) se retirèrent à Dumfries, où l'on tint une conférence avec Wariston, et on adopta une nouvelle version de la remontrance en termes plus énergiques encore et plus sévères. Au retour de Cromwell dans la capitale, sa négociation avec les officiers fut reprise [30], tandis que, du côté opposé, Argyle et ses amis travaillaient à fléchir l'opiniâtreté des fanatiques. Mais tous les raisonnements furent inutiles; le parlement condamna la remontrance comme

1. Baillie, II, 353.

2. Baillie, 350-352. Strachan voulait bien donner l'assurance de ne pas inquiéter l'Angleterre dans la querelle du roi. — Cromwell insistait pour que Charles fût banni par acte du parlement, ou emprisonné pour la vie. Ibid. 352.

Digitized by Google

un scandaleux et séditieux libelle [25 nov.], et, comme Strachan avait donné sa démission, il ordonna à Montgomery d'aller avec trois nouveaux régiments prendre le commandement de toutes les troupes [28]. Kerr, toutefois, avant son arrivée, avait mené la levée de l'ouest attaquer Lambert dans ses quartiers à Hamilton [1er déc.]. Il fut fait prisonnier, volontairement, s'il en faut croire les bruits, et toute son armée fut dispersée. Bientôt après, Strachan, avec soixante cavaliers, passa à Lambert, et les comtés associés, laissés sans défense, se soumirent à l'ennemi. Cependant, les auteurs et les partisans de la remontrance, quoiqu'ils sussent qu'elle avait été condamnée par l'état et par l'Eglise, quoiqu'ils n'eussent plus d'armée qui pût tirer l'épée pour la soutenir, persistaient obstinément dans ses principes; l'unité de l'Eglise écossaise était rompue, et la division s'accrut ensuite par une résolution de l'assemblée, qui déclarait que, dans une telle crise, tous les Ecossais pouvaient être employés au service du pays [1] [14 déc.]. Même leurs malheurs communs ne purent réconcilier ces esprits exaspérés, et après la soumission de leur patrie et sous le joug de la servitude civile, les deux partis continuèrent de se persécuter l'un l'autre avec toute l'obstination et l'animosité des querelles religieuses. Les royalistes reçurent le nom de « résolutionnaires publics; » leurs adversaires celui de « protesteurs ou remontrants [2]. »

Quoiqu'il en coûtât au jeune prince bien des combats intérieurs, l'expérience lui avait appris qu'il fallait calmer les préventions religieuses de l'Eglise, s'il voulait jamais obtenir la prépondérance dans l'état. Le 1er jour de la nouvelle année [1651], il se rendit en procession à l'église de Scone, où ses ancêtres avaient coutume de recevoir la couronne d'Ecosse; là, à genoux, le bras levé, il jura par le Dieu éternel et tout-puissant d'observer les deux covenants; d'établir le gouvernement presbytérien en Ecosse et dans sa famille; de donner son assentimeut aux actes tendants à l'établir dans ses autres états; de gouverner conformément à la loi de Dieu et aux lois dignes d'amour du pays; d'abolir et de combattre toutes les fausses religions, et d'exterminer tous les hérétiques et les ennemis du véritable culte de

1. A l'exception des personnes « excommuniées, dont les biens étaient confisqués, notoirement impies ou de mauvaise vie, et ennemies et adversaires déclarés du covenant et de la cause de Dieu. » Wodrow, *Introd.* III.

2. Baillie, II, 348, 354-364. Balf. IV, 136, 141-160, 173-178, 187, 189. Whitel. 475, 476, 477, 484. *Sydney Pap.* II, 679. Les Hamiltons de Burnet, 425.

Digitized by Google

Dieu, condamnés par la véritable Eglise de Dieu. Argyle alors lui mit la couronne sur la tête, et l'assit sur le trône, et la noblesse et le peuple lui jurèrent fidélité, « conformément au covenant national et aux ligue et covenant solennels. » Au commencement, dans le cours et à la fin de la cérémonie, Douglas, le ministre, harangua le roi, lui rappelant qu'il était roi en vertu d'un pacte avec son peuple ; que son autorité était limitée par la loi de Dieu, par les lois du peuple et par l'association des états avec lui dans le gouvernement ; que, bien que toute violation du pacte ne le brisât pas, cependant tout abus de pouvoir contre la religion, la loi ou la liberté, justifiait la résistance du peuple ; que c'était à lui, par son respect pour le covenant, à réduire au silence ceux qui doutaient de sa sincérité ; que les maux qui avaient affligé sa famille venaient de l'apostasie de son père et de son grand-père, et que, s'il les imitait, il verrait que la querelle entre Dieu et lui n'était pas finie, et qu'elle produirait de nouvelles calamités. Le lecteur peut se figurer quels étaient les sentiments de Charles pendant qu'il écoutait les admonitions du prédicateur, et lorsqu'il jura de remplir des conditions que son âme abhorrait, et qu'il savait qu'à la première occasion il faudrait violer ou éluder [1]. Mais il se tira avec succès de la cérémonie ; le couronnement le releva aux yeux du peuple, et chaque jour lui apporta un surcroît d'influence et d'autorité. L'Eglise livra Strachan comme traître et vendu au diable, et le parlement proscrivit ses partisans, dont plusieurs se hâtèrent de faire leur paix par une rétractation solennelle. Privés de leur appui, les Campbell cédèrent peu à peu à l'influence supérieure des Hamilton. Leur irritation les poussa bien à taxer le roi d'inconstance et d'ingratitude ; mais Charles, tout en employant toute espèce de moyens pour endormir les soupçons d'Argyle, poursuivait son dessein d'un pas ferme ; ses amis, en se soumettant à l'humiliante cérémonie de la pénitence publique, satisfirent la sévérité de l'Eglise, et, par le rappel de l'acte des classes [21 mai], ils furent relevés de toutes leurs confiscations et incapacités antérieures. En avril, le roi, ayant Leslie et Middleton pour lieutenants, prit le commandement de l'armée, qui, par suite des nouvellles levées, s'élevait à vingt mille hommes, et, ayant fortifié les passages du Forth, il attendit sur la rive gauche les mouvements de l'ennemi [2].

1. Voyez « la forme et l'ordre du couronnement de Charles II, tel qu'il fut accompli et fait à Scoune, le premier jour de janvier 1651. » Aberdene, 1651.

2. Carte, *Lettres*, II, 26, 27. Balf. IV, 240, 268, 281, 301. Il paraît, d'après cet

Digitized by Google

Dans l'intervalle, Cromwell s'était emparé du château d'Edimbourg par la perfidie ou la timidité du gouverneur [19 déc.]. Tantallon avait été prise d'assaut, et une tentative avait été faite sur Dunbarton; mais ses défenses étaient trop redoutables pour être emportées de force, et sa garnison trop honnête pour être corrompue à prix d'argent [1]. En février [21 février 1651], le général en chef fut atteint d'une fièvre qui altéra sa santé et se prolongea tellement, qu'en mai il obtint la permission de revenir en Angleterre, avec le pouvoir de disposer à son gré du commandement en chef [2]. Une amélioration rapide et inattendue le décida à rester [27 mai]; et en juillet il marcha avec son armée sur Stirling [3 juillet]. Les Ecossais lui firent face dans leur camp retranché de Torwood; il se détourna vers Glasgow; ils prirent position à Kilsyth; il revint à Falkirk [13], et ils reprirent leur position à Torwood. Tandis que, par ses mouvements, le général anglais occupait l'attention de ses adversaires, une flotte de bateaux avait été silencieusement préparée et amenée au Queensferry; un corps passa le détroit, et fortifia une colline près d'Inverkeithing; et Lambert suivit immédiatement avec une division plus nombreuse [17]. Les Ecossais envoyèrent Holburn avec ordre de repousser l'ennemi dans la mer; il fut lui-même chargé par Lambert avec des forces supérieures [21], et la fuite des siens donna aux Anglais la possession du fertile et populeux comté de Fife. Cromwell se hâta de faire passer son armée sur la rive gauche, et d'avancer sur les derrières des Ecossais. Il se retirèrent : Perth, le siége du gouvernement, fut assiégée; et peu de jours après [2 août], les couleurs de la république flottèrent sur ses murs [3].

écrivain, qu'un grand nombre de colonels des régiments étaient royalistes ou « engagers » (p. 210, 213). Les six brigades de cavalerie paraissent avoir été divisées également entre d'anciens covenantaires et des royalistes. La septième ne fut donnée à aucun général, mais devait être commandée par Hamilton, comme le plus ancien colonel (Ib. 299-301). Il est donc clair qu'avec le roi pour commandant en chef, les royalistes avaient une supériorité décidée.

1. Balf. IV, 229, 249, 296. Baillie, II, 368.

2. Le conseil avait envoyé deux médecins pour le soigner. Sa réponse à Bradshaw, du 24 mars, est dans son style habituel : « En vérité, my lord, votre cause n'a pas besoin de moi. Je suis une pauvre créature, et j'ai été un os sec et suis toujours un serviteur inutile pour mon maître et pour vous. » *New Parl. Hist.* III, 1363.

3. Balfour, 313. *Journ.* 27 mai. Journ. de Leicester, 109. Whitel. 490, 494, 497, 498, 499. Heath, 392, 393. Selon Balfour, la perte fut « presque semblable : d'environ 800 hommes tués; » suivant Lambert, « les Ecossais eurent 2,000 hommes de tués et 1,400 de prisonniers; les Anglais n'eurent que 8 hommes de tués, tant le Seigneur leur accorda facilement cette grâce. » Whitelock, 501. Je

Digitized by Google

Les progrès des Anglais excitèrent les plus vives craintes chez les chefs écossais; et Charles y vit l'occasion d'exécuter ce qui était depuis longtemps son projet favori. Le pays jusqu'au sud était libre d'ennemis; et une proclamation à l'armée annonça [30 juillet] sa résolution d'entrer en Angleterre, accompagné de ceux de ses sujets écossais qui voudraient partager la fortune et les périls de leur souverain. La hardiesse de la tentative éblouit le jugement des uns; et la confiance du roi dissipa les appréhensions des autres. Sachant que, s'il échouait, il devait s'attendre au même sort que son père, ils se persuadèrent qu'il avait de secrètes assurances d'une puissante coopération des royalistes et des presbytériens d'Angleterre. Argyle (et cela n'était pas surprenant après le déclin de son influence à la cour) sollicita et obtint la permission de se retirer chez lui : quelques autres chefs suivirent son exemple : le reste déclara être prêt à jouer sa vie sur le résultat de la tentative, et le lendemain matin [31], onze, quelques-uns disent quatorze mille hommes, se mirent en marche de Stirling dans la direction de Carlisle [1].

Cromwell fut surpris et embarrassé. Les Ecossais avaient sur lui trois jours de marche, et son armée n'était pas préparée à les suivre au premier ordre. Il écrivit au gouvernement de compter sur son zèle et sa diligence [4 août]; il fit partir Lambert du Fifeshire avec trois mille chevaux pour harceler l'arrière-garde [5]; il ordonna à Harrison de sortir de Newcastle avec un corps de même force, pour inquiéter le flanc de l'ennemi [7]; et le septième jour, il conduisit son armée de dix mille hommes par la côte orientale, dans la direction d'York. La réduction de l'Ecosse, tâche plus facile après le départ des troupes royales, fut laissée à l'activité de Monk, qui avait sous son commandement cinq mille hommes d'infanterie et de cavalerie [2].

La marche de Charles était si rapide qu'il traversa les Basses Terres de l'Ecosse et les comtés du nord en Angleterre, sans rencontrer un seul ennemi. Lambert avait fait sa jonction avec Harrison, près de Warrington : leurs forces réunies s'élevaient à neuf mille hommes; et leur objet était d'empêcher le passage de la Mersey. Mais ils arrivèrent trop tard pour rompre le pont [16]; et, après quelques charges, ils se formèrent en bataille à

remarque que dans toutes les dépêches des commandants de la république, leur perte est miraculeusement petite.

1. Journ. de Leicester, 110. Whitel. 501. Clarend. III, 397.

2. Journ. de Leicest. III, 117. Balfour, IV, 314.

Digitized by Google

Knutsford-Heath. Le roi, les laissant sur sa gauche, poussa en avant jusqu'à ce qu'il eût atteint Worcester, où il fut solennellement proclamé par le maire [22], au milieu des acclamations des gentilshommes du comté, qui, suspects de loyauté, avaient été enfermés dans cette ville par ordre du conseil[1].

A la première nouvelle de la marche du roi, les meneurs de Westminster s'abandonnèrent au désespoir. Ils croyaient que Cromwell s'entendaient secrètement avec le roi; que les Ecossais ne rencontreraient pas d'opposition sur leur route, et que les cavaliers se souleveraient simultanément sur tous les points du royaume[2]. Ils furent soulagés de cette terreur par l'arrivée des dépêches du général, et lorsqu'ils virent que les royalistes n'étant pas préparés à cet événement, n'avaient fait jusqu'alors aucun mouvement; et en revenant à l'espérance, le conseil prit un ton de bravade qui fut appuyé des mesures les plus actives et les plus énergiques. La déclaration de Charles, contenant un pardon général pour tous ses sujets, à l'exception de Cromwell, de Bradshaw et de Cook, fut brûlée à Londres par la main du bourreau [11 août]; et on publia une contre-proclamation, déclarant Charles Stuart, ses soutiens et fauteurs, coupables de haute trahison [25]. Toute correspondance avec lui fut interdite sous peine de mort; toutes les personnes dont on connaissait ou soupçonnait l'attachement à sa cause furent mises en prison ou confinées dans leurs propres maisons; et la milice de plusieurs comtés, « gens éprouvés et saints, » fut convoquée et marcha vers le lieu présumé de l'action[3]. Mais Charles avait à lutter non-seulement contre l'activité de ses ennemis, mais contre le fanatisme de ses troupes. Les presbytériens du Lancashire avaient promis de se soulever; et Massey, officier distingué de cette croyance, avait été envoyé en avant pour organiser les levées; mais le comité de l'Eglise lui défendit d'employer aucun homme qui n'aurait pas adhéré au covenant; et quoique Charles eût annulé cet ordre, les ministres anglais insistèrent pour qu'on y obéît. Massey resta après le passage de l'armée [17], et fut rejoint par le comte de Derby, avec soixante cavaliers et deux cent soixante fantassins de l'île de Man. Une conférence fut tenue à Wigan; mais les raisonnements et les prières furent inutiles; les ministres exigèrent

1. Journ. de Leic. 113, 114. Whitel. 502, 503. Clar. III, 402.

2. Hutchinson, 326.

3. *Journ*. 12 août.

Digitized by Google

que tous les catholiques qui avaient été enrôlés fussent congédiés, et que le salut du royaume fût confié aux élus de Dieu, qui avaient adhéré au covenant. Sur ces entrefaites, Cromwell avait dépêché le colonel Lilburne avec son régiment de cavalerie, dans le comté, et ordonné aux renforts du Yorkshire et du Cheshire de le rejoindre. Derby, avec le concours des royalistes de Manchester, entreprit de surprendre Lilburne dans ses quartiers près de cette ville; mais il fut lui-même surpris par Lilburne, qui s'était mis en marche les même jour pour surveiller les mouvements du comte [25 août]. Ils se rencontrèrent à l'improviste dans le sentier qui conduit de Chorley à Wigan. Les têtes des colonnes opposées se chargèrent à plusieurs reprises; mais le courage désespéré des cavaliers échoua devant la fermeté et la discipline de leurs adversaires; le lord Widrington, sir Thomas Tildesly, le colonel Throckmorton, Boynton, Trollop, et environ soixante des leurs, furent tués, et plus de trois cents soldats faits prisonniers. Le comte lui-même, qui avait reçu plusieurs blessures légères sur les bras et les épaules, s'enfuit à Wigan, ayant l'ennemi à ses trousses. Voyant une maison ouverte, il sauta à bas de cheval et s'élança dans le passage. Une femme ferma la porte derrière lui; ceux qui le poursuivaient furent arrêtés pour un instant; et lorsqu'ils commencèrent à fouiller la maison, il s'était déjà échappé par le jardin. Affaibli par la fatigue et par la perte de son sang, il erra dans la direction du sud, se cachant le jour, et marchant la nuit, jusqu'à ce qu'il eût trouvé [29] un asile sûr dans une habitation retirée, appelée Boscobel-house, située entre Brewood et Tong-castle, et appartenant à mistress Cotton, réfractaire et royaliste. Il y fut reçu et caché par William Penderell et sa femme, domestiques chargés du soin de la maison; et ayant recouvré ses forces, il fut conduit par le premier à l'armée royale à Worcester [1].

Les événements de chaque jour ajoutaient au désappointement de Charles et à la confiance de ses ennemis. Il avait sommé par proclamation [23] tous ses sujets mâles de seize à soixante ans, de rejoindre son étendard à la revue générale de ses troupes, le 26 août, dans le Pitchcroft, prairies situées entre la ville et la rivière. Quelques gentilshommes du voisinage avec leurs tenan-

1. Whitelock, 503, 504. Clar. III, 399, 403. *Mémoires des Stanley*, 112-114. *Journ*. 29 août. Journ. de Leicester, 116. Boscobel, 6-8 Boscobel appartint ensuite à Bas. Fitzherbert, gendre de mistress Cotton.

Digitized by Google

ciers, au nombre de moins de deux cents, obéirent à l'appel [1]; et il se trouva que le total de ses forces ne dépassa pas douze mille hommes, dont un sixième seulement d'Anglais. Mais tandis que quelques royalistes venaient ainsi, à la débandade dans ses quartiers, comme pour montrer par leur petit nombre combien sa cause était désespérée, l'arrivée journalière de renforts élevait l'armée ennemie dans le voisinage à plus de trente mille hommes. Enfin Cromwell arriva et fut reçu avec enthousiasme [28]. Les royalistes avaient rompu une arche du pont d'Upton, sur la Severn; mais quelques soldats traversèrent sur une poutre dans la nuit : la brèche fut réparée, et Lambert passa sur la rive droite avec dix mille hommes. Une suite d'engagements partiels, mais opiniâtres, élevèrent tour à tour et rabaissèrent les espérances des deux partis : la grande attaque fut réservée par le général en chef pour son jour heureux, le 3 septembre, où, un an auparavant, il avait défait les Ecossais à Dunbar. Le matin, Fleetwood, qui s'était avancé d'Upton à Powick, reçut l'ordre de forcer le passage du Team, tandis que Cromwell, pour maintenir la communication, jetait un pont de bateaux sur la Severn, à Bunshill, près du confluent de deux rivières. Vers une heure de l'après-midi, pendant que Charles, son bâton de commandement en main, observait de la tour de la cathédrale les positions de l'ennemi, son attention fut attirée par une décharge de mousqueterie près de Powick. Il descendit aussitôt, se porta sur le lieu de l'action, et ordonna à Montgomery de défendre la ligne du Team avec une brigade de cavalerie et d'infanterie, et de s'opposer à ce qu'on formât le pont. Après une lutte longue et sanglante, Fleetwood effectua son passage juste au moment où Cromwell, ayant terminé ses travaux, envoyait quatre régiments à son secours. Les Ecossais, quoique pressés par des forces supérieures, continuèrent la résistance la plus acharnée : ils disputèrent chaque champ, chaque haie, chargèrent à plusieurs reprises avec la pique pour arrêter la marche de l'ennemi, et animés par les cris des combattants sur la rive opposée, ils tâchèrent de prolonger le combat dans le vain espoir qu'en occupant les troupes de Fleet-

1. C'étaient lord Talbot, fils du comte de Shrewsbury, « avec environ 60 chevaux; M. Mervin Touchet, sir John Packington, sir Walter Blount, sir Ralph Clare, M. Ralph Sheldon de Beoly, M. John Washburn de Wichinford, avec 40 chevaux; M. Thomas Hornyhold de Blackmore-Park, avec 40 chevaux; M. Thomas Acton, M. Robert Blount de Kenswick, M. Robert Wigmore de Lucton, M. F. Knotsford, M. Peter Blount, et divers autres. » Boscobel, 10.

Digitized by Google

wood, ils assureraient la victoire à leurs amis, qui étaient aux prises avec Cromwell.

Ce commandant, dès qu'il eut assuré la communication sur la rivière, fit jouer une batterie de gros canons sur le fort Royal, ouvrage élevé récemment pour couvrir la porte de la ville appelée Sidbury, et il conduisit ses troupes en deux divisions à Perrywood et à Red-Hill. Charles crut le moment favorable pour défaire une moitié des forces de l'ennemi, tandis que l'autre moitié en était séparée par la Severn. Suivi de toute son infanterie disponible, de la compagnie de cavalerie du duc de Hamilton et des volontaires anglais, il s'avança pour attaquer les ennemis dans leur position, et combattit à la tête des montagnards avec le courage d'un prince qui joue sa vie pour gagner une couronne. La fortune favorisa ses premiers efforts. Les régiments de milice cédèrent au choc, et les canons de l'ennemi tombèrent au pouvoir des assaillants. Mais Cromwell avait placé en réserve quelques bataillons de vétérans. Ils rétablirent le combat ; et les royalistes, à leur tour, commencèrent à se retirer. Cependant ils se maintenaient en bon ordre, profitant de tous les avantages de terrain pour arrêter l'ennemi, et attendant avec anxiété l'assistance de leur cavalerie, qui, sous les ordres de Leslie, était restée dans la ville. Quelle en fut la raison, on l'ignore ; mais cet officier ne parut sur le champ de bataille qu'après la perte de la bataille ; et l'infanterie, ne pouvant résister aux forces supérieures de l'ennemi, s'enfuit en désordre vers la porte pour s'abriter sous le fort. Les fuyards se rallièrent dans Friar-street, et Charles, courant à cheval au milieu d'eux, cherchait de la voix et du geste à ranimer leur courage. Pour toute réponse, ils baissaient la tête ou jetaient leurs armes. « Tuez-moi donc, » s'écria le malheureux prince, « plutôt que de me laisser vivre pour voir les tristes con» séquences de cette journée. » Mais son désespoir fut aussi impuissant que l'avaient été ses prières, et ses amis l'avertirent de pourvoir à sa sûreté, car l'ennemi avait déjà pénétré dans les murs.

Nous avons laissé Fleetwood sur la rive droite, poussant lentement les Ecossais devant lui. A la fin ils abandonnèrent tout espoir de résistance ; leur fuite lui ouvrit la route de Saint-John, dont le timide commandant céda à la première sommation. Sur l'autre rive, Cromwell emporta le fort d'assaut, en passa les défenseurs, quinze cents hommes, au fil de l'épée, et en tourna les batteries contre la ville. Il s'y mit un désordre irremédiable, et

l'ennemi commença à s'y répandre par le quai, la colline du château et la porte Sidbury. Charles n'avait pas un moment à perdre. Se plaçant au milieu de la cavalerie écossaise, il prit la route du nord par la porte Saint-Martin, tandis que quelques officiers dévoués, avec les cavaliers qui osèrent les suivre, chargeaient dans Sidbury-street du côté opposé[1]. Ils accomplirent leur dessein. Le parti du roi évacua les murs, tandis qu'ils arrêtaient la marche et détournaient l'attention de l'ennemi. Le soleil était couché, et avant la nuit toute résistance cessa. Le colonel Drummond rendit la colline du château sans conditions ; les fantassins de la rue furent tués ou menés prisonniers dans la cathédrale, et la ville fut abandonnée, dans les ténèbres de la nuit, à la licence effrénée des vainqueurs[2].

Dans cette désastreuse bataille, les morts, du côté des royalistes, s'élevèrent à trois mille hommes, les prisonniers à un plus grand nombre encore. La cavalerie s'échappa par corps séparés ; mais elle était si découragée, si éperdue, qu'elle se rendit successivement aux partis plus faibles qui la poursuivaient. Beaucoup d'officiers de distinction essayèrent, seuls et déguisés, de se sauver à travers le pays ; mais les Ecossais furent universellement trahis par leur accent, tandis que les Anglais s'échappèrent pour la plupart[3]. Le duc de Hamilton avait été mortellement blessé sur le champ de bataille ; les comtes de Derby, de Rothes,

1. C'étaient le comte de Cleveland, sir James Hamilton, le colonel Careless, et les capitaines Hornyhold, Giffard et Kemble. Boscobel, 20.

2. Voyez Blount, Boscobel, 14-22. Whit. 507, 508. Bates, *Part.* II, 221. *Parl. Hist.* XX, 40, 44-55. Luddlow, I, 314. Rien de plus inexact que le récit de cette bataille par Clarendon, III, 409. Même Cromwell avoue que « ce fut pendant quatre ou cinq heures une lutte aussi rude qu'il en eût jamais vue. » *Parl. Hist.* XX, 44.

3. Ainsi le duc de Buckingham fut conduit, par un charpentier nommé Matthews, à Bilstrop, et de là à Brooksby, résidence de lady Villiers, dans le Leicestershire ; lord Talbot atteignit la maison de son père à Longford, assez à temps pour se cacher dans un endroit secret, sous un des appentis. Ceux qui le poursuivaient trouvèrent son cheval encore sellé, et le cherchèrent vainement pendant quatre ou cinq jours. May fut caché vingt et un jours dans un grenier à foin, appartenant à Bold, laboureur de Chessardine, qui pendant tout ce temps avait un détachement de soldats logés chez lui. Boscobel, 35-37. Parmi les prisonniers, huit subirent la mort, par jugement d'une cour martiale siégeant à Chester. Un d'eux était le vaillant comte de Derby, qui allégua que le capitaine Edge lui avait accordé quartier, et que le quartier devait être respecté par une cour martiale. On répondit qu'on ne pouvait accorder quartier qu'à des ennemis, et non à des traîtres. Il offrit de livrer son île de Man en échange de sa vie, et implora, dans une pétition, « la merci de sa grâce le lord général et du parlement. » Mais sa pétition ne fut remise par Lenthall que lorsqu'il était trop tard. Elle fut lue à la chambre la veille de son exécution, qui eut lieu à Bolton, dans le Lancashire, le 15 oct. 1651. *State Trials*, V, 294. Heath, 302. Journ. de Leicester, 121. *Journaux*, 14 oct.

Digitized by Google

de Cleveland, de Kelly et de Lauderdale ; les lords Sinclair, Kenmure et Grandison, et les généraux Leslie, Massey, Middleton et Montgomery furent faits prisonniers à différentes époques et en différents lieux. Mais la recherche la plus intéressante était relative au sort du jeune prince. Quoique le parlement offrît [10 sept.] une récompense de mille livres à qui le livrerait, et prononçât les peines de la trahison contre ceux qui lui donneraient asile ; quoique des détachements de cavalerie et d'infanterie parcourussent les comtés adjacents, à la piste d'une proie si précieuse ; quoique les magistrats eussent l'ordre d'arrêter toute personne inconnue, et d'exercer une stricte surveillance sur les ports de mer de leur voisinage, on ne put découvrir aucune trace de sa fuite, aucun indice de sa retraite. Les semaines se succédaient : on savait le sort de presque tous les autres personnages marquants ; celui de Charles Stuart restait un mystère impénétrable. Enfin, lorsque ses amis et ses ennemis le croyaient tué par des paysans ignorant sa personne et son rang, arriva la nouvelle que, le 17 octobre, quarante-quatre jours après la bataille, il avait débarqué sain et sauf à Fécamp, sur la côte de Normandie.

Le récit de ses aventures, à cette époque d'anxiété et de détresse, offre des exemples frappants d'évasions miraculeuses du roi, et de fidélité inébranlable de la part de ses adhérents. Pendant la nuit qui suivit la bataille, il se trouva au milieu de la cavalerie écossaise, corps trop nombreux pour éluder la poursuite, et trop découragé pour repousser l'ennemi. A la faveur de l'obscurité, il s'en répara avec environ soixante chevaux ; le comte de Derby lui recommanda, d'après sa propre expérience, la maison de Boscobel comme une retraite sûre ; et Charles Giffard se chargea, avec l'aide de son domestique Yates, de le conduire à Whiteladies, autre maison appartenant à mistress Cotton, et peu éloignée de Boscobel. Le matin de bonne heure [4 sept.], après avoir fait vingt-cinq milles à cheval, ils atteignirent Whiteladies, et, tandis que les autres se reposaient un instant de leur fatigue, le roi se retira dans une chambre du fond pour se préparer au rôle qu'on lui avait conseillé de prendre. On lui coupa les cheveux au raz de la tête, on lui teignit les mains et le visage, on échangea ses habits contre les vêtements grossiers et usés d'un ouvrier, et une pesante coignée dans sa main annonça sa prétendue profession. Au lever du soleil, le peu de gens qui étaient dans le secret prirent congé de lui en pleurant, et, faisant mon-

Digitized by Google

ter leurs compagnons à cheval, ils partirent, sachant à peine où ils allaient, mais avec le doux espoir qu'ils protégeraient la retraite du roi en attirant sur eux les poursuites de l'ennemi. Moins d'une heure après, une compagnie de cavalerie de Cotsal, sous les ordres du colonel Ashenhurst, arriva à Whiteladies; mais le roi était déjà parti; une perquisition infructueuse ne servit qu'à irriter leur impatience, et ils suivirent à la hâte la trace des fugitifs.

Charles était maintenant entre les mains et entièrement à la merci de quatre frères (John, le cinquième s'était chargé du lord Wilmot), ouvriers du nom de Penderell, et de Yates, son premier guide, qui avait épousé une sœur des Penderell. Il ne pouvait se dissimuler que leur pauvreté pouvait les rendre plus accessibles à la tentation; mais Derby et Giffard l'avaient conjuré de bannir de telles pensées; c'étaient des hommes d'une fidélité éprouvée, qui, nés sur le domaine et nourris dans les principes d'une famille loyale et catholique, s'étaient depuis longtemps employés avec succès à soustraire des prêtres et des cavaliers aux recherches des magistrats civils et des officiers militaires[1]. L'un d'eux, surnommé le fidèle Richard, le conduisit au plus épais d'un bois voisin, tandis que les autres se postaient dans des endroits convenables pour découvrir et annoncer l'approche de l'ennemi. La journée était humide et orageuse, et Richard, rempli d'attentions pour le roi, qui paraissait accablé de fatigue, à la suite de ses efforts pendant le combat et des angoisses de sa fuite, lui étendit une couverture sous un des plus gros arbres, et dit à la femme de Yates de lui apporter les meilleurs rafraîchissements qu'elle aurait chez elle. Charles s'alarma à cette visite inattendue. Puis, se remettant, il dit : « Bonne femme, pouvez-» vous être fidèle à un malheureux Cavalier ? » « Oui, monsieur, » répondit-elle; « et je mourrais plutôt que de vous trahir. » Il eut ensuite la visite de Jane, mère des Penderell. La vieille femme lui baisa les mains, tomba à genoux, et bénit Dieu d'avoir choisi

1. Les Penderell, que cet événement a fait connaître au lecteur, étaient originairement six frères, nés à Hobbal Grange, dans la paroisse de Tong. John, George et Thomas, servaient dans les armées de Charles Ier. Thomas fut tué à Stow; les deux autres survécurent à la guerre, et étaient employés comme gardes-forestiers à Boscobel. Des trois autres, William prenait soin de la maison; Humphrey travaillait au moulin, et Richard tenait à ferme une partie de Hobbal Grange. Après la restauration, les cinq frères se présentèrent devant le roi à Whitehall, le 13 juin 1660; et ils furent gracieusement reçus, et renvoyés avec une récompense princière. Une pension fut aussi accordée à eux et à leur postérité; et à ce titre, Anne Smith Winstanley, touche encore aujourd'hui (1838) 40 liv. de pension annuelle.

Digitized by Google

ses fils pour sauver, comme elle était sûre qu'ils le feraient, la vie de leur souverain.

Il avait été convenu, entre le roi et Wilmot, que chacun d'eux ferait son possible pour gagner Londres, et s'informerait de l'autre sous le nom d'Ashburnham, aux trois Grecs dans le Ventry. Une conversation avec son guide décida Charles à adopter un autre plan, et à chercher un asile parmi les Cavaliers du pays de Galles, jusqu'à ce qu'on pût lui procurer un vaisseau pour le transporter en France. Vers les neuf heures du soir, ils quittèrent ensemble le bois pour aller chez M. Wolff, réfractaire catholique, à Madeley, non loin de la Severn ; mais une alarme fortuite allongea leur route, et ajouta à la fatigue du royal fugitif[1]. Ils atteignirent Madeley à minuit ; Wolff fut réveillé, et les étrangers furent admis. Mais leur hôte n'éprouvait pas des craintes médiocres pour leur sûreté. Des troupes étaient fréquemment logées chez lui ; en ce moment, deux compagnies de milice faisaient le guet dans le village, et les cachettes de sa maison avaient été récemment découvertes. Comme l'approche du jour [5 sept.] rendait également dangereux d'avancer et de s'en retourner, il les cacha derrière le foin d'une grange attenante, et il envoya des messagers pour examiner les passages de la rivière. Leur rapport, que tous les ponts étaient gardés, et qu'on s'était assuré de tous les bateaux, força l'infortuné prince à abandonnner son dessein. Au retour de la nuit, il se confia de nouveau aux soins de son guide fidèle, et, le cœur gros et plein de noirs pressentiments, il revint sur ses pas vers sa première destination, la maison de Boscobel.

A Boscobel, il trouva le colonel Careless, un de ses dévoués partisans, qui, pour l'aider à s'échapper de Worcester, avait chargé l'ennemi à la porte opposée. Careless avait souvent provoqué et aussi souvent éludé le ressentiment des Têtes-Rondes ; et l'expérience lui avait fait connaître tous les loyalistes et tous les lieux de retraite du pays. A sa persuasion, Charles consentit à passer la journée [6 sept.] avec lui au milieu des branches d'un vieux et grand chêne[2]. Cet arbre célèbre, qui fut ensuite détruit

1. Le moulin d'Evelyn était rempli de fuyards. Le meunier, voyant Charles et son guide, et craignant d'être découvert, cria aux «coquins ;» et eux, le prenant pour un ennemi, prirent un sentier boueux, en courant de toutes leurs jambes. Boscobel, 47. Récit tiré des Mss. de Pepys, p. 16.

2. Ce jour-là, Humphrey Penderell, le fermier, alla à Skefnal, sous prétexte de payer ses taxes ; mais en réalité pour apprendre des nouvelles. Il fut conduit devant un officier militaire, qui savait que Charles avait été à Whiteladies, et qui tenta par menaces et par promesses de découvrir où était le roi ; mais on

Digitized by Google

pour satisfaire à la vénération des Cavaliers, croissait près de la route commune d'une prairie située au centre du bois. Il avait été émondé en partie quelques années auparavant, et les nouvelles pousses l'avaient couvert d'un feuillage épais et abondant. Le roi et son compagnon passèrent la journée dans cet abri. Sans être vus eux-mêmes, ils apercevaient de temps en temps les habits rouges (c'est ainsi qu'on appelait les soldats) passer entre les arbres, et parfois ils les virent regarder dans la prairie. Leurs amis, William Penderell et sa femme, que Charles appelait madame Jean, se tenaient près de là pour avertir du danger; lui, feignant de vaquer à ses fonctions de garde forestier, et elle, d'être occupée à ramasser des fagots. Mais il ne survint aucun sujet d'alarme immédiate; l'obscurité de la nuit les délivra de leur ennuyeuse et fatigante réclusion, et Charles, ayant, à son retour à la maison, examiné la cachette, résolut de s'y fier pour sa sûreté future[1].

Le lendemain [7], qui était un dimanche, il le passa dans la maison ou dans le jardin. Mais l'état désespéré de sa position se représentait sans cesse à sa pensée, et la tristesse de sa physionomie trahissait le malaise de son âme. Heureusement dans l'après-midi il reçut par John Penderell un agréable message de lord Wilmot, qui lui donnait rendez-vous cette nuit même chez M. Whitgrave, réfractaire, à Moseley. Les pieds du roi étaient si enflés et si meurtris par ses allées et venues de Boscobel à Madeley, qu'il accepta avec joie l'offre que lui fit Humphrey du cheval du moulin, et la tournure du monarque était assortie à celle du cheval. Il avait un justaucorps et des chausses de gros drap vert, si usé qu'en maint endroit il paraissait blanc, et les chausses « si longues qu'elles lui descendaient jusqu'à la jarretière; » son pourpoint était de cuir, vieux et sale; ses souliers étaient lourds et coupés pour que ses pieds fussent à l'aise; ses bas de laine verte avaient été beaucoup portés, étaient raccommodés aux genoux et sans pieds, et un vieux chapeau gris et pointu, sans

ne put rien tirer de lui, et on lui permit de s'en retourner. Boscobel, 55. C'est là, je suppose, la véritable version; mais Charles lui-même, en parlant de la proposition faite à Humphrey, l'attribue à un homme chez qui il avait changé d'habits. Récit tiré des Mss. de Pepys, p. 9.

1. Careless trouva moyen de gagner Londres et de passer en Hollande, où il porta la première nouvelle de l'évasion du roi à la princesse d'Orange. Charles lui donna pour armoiries, sous le nom de Carlos, un chêne sur champ d'or, avec une fasce de gueules, surmonté de trois couronnes royales, et pour cimier une couronne de feuilles de chêne, avec une épée et un sceptre, croisés en sautoir. Boscobel, 85.

Digitized by Google

cordon ni coiffe, avec un bâton d'épine tortu, complétait l'habillement du roi. Les six frères l'escortaient avec des armes; deux se tenaient en avant, deux suivaient derrière et un marchait de chaque côté. Il n'avait pas fait beaucoup de chemin qu'il se plaignit à Humphrey du pas lourd et dur du cheval. « Mon souverain, repartit le meûnier, vous oubliez qu'il porte sur son dos le poids de trois royaumes. »

A Moseley [8], égayé par la compagnie de Wilmot et les attentions de Whitgrave et de son chapelain, M. Hudlestone [1], il reprit courage, refit le plan de la bataille de Worcester et déclara que s'il pouvait trouver quelques milliers d'hommes assez hardis pour le soutenir, il n'hésiterait pas à combattre une seconde fois ses ennemis. Un nouveau plan d'évasion lui fut alors soumis. La fille du colonel Lane de Bentley avait obtenu du gouverneur de Stafford un passe-port pour aller voir mistress Norton, une de ses parentes, près de Bristol. Charles consentit à jouer le rôle de son domestique, et Wilmot partit la nuit suivante pour faire les préparatifs de sa réception. Dans l'intervalle, pour être en garde contre une surprise, Hudlestone suivait constamment le roi, Whitgrave sortait de temps en temps de la maison pour observer ce qui se passait dans la rue, et sir John Preston et deux autres jeunes garçons, élèves de Hudlestone, étaient placés en sentinelle aux fenêtres du grenier [2]. Mais le danger d'être découvert croissait d'heure en heure. Les aveux d'un cornette, qui l'avait accompagné, et qui depuis avait été fait prisonnier, révélèrent que Charles avait été laissé à Whiteladies, et l'espoir de la récompense excitait les officiers parlementaires à de nouveaux et plus actifs efforts. La maison de Boscobel, le lendemain du départ du roi [9 sept.], fut visitée successivement par deux détachements de l'ennemi; le matin du jour suivant une seconde et plus rigoureuse perquisition fut faite à Whiteladies, et dans l'après-midi l'arrivée d'une compagnie de cavalerie alarma les habitants de Moseley. Comme Charles, Whitgrave et Hudlestone se tenaient près d'une fenêtre, ils virent un voisin entrer précipitamment dans la maison, et à l'instant ils entendirent le cri de « les sol-

1. M. Whitgrave avait servi comme lieutenant, Hudlestone comme volontaire, dans les armées de Charles I^er^. Ce dernier était de la famille de Hutton John, dans le Cumberland. Ayant quitté le service, il entra dans les ordres; et il était à cette époque prêtre séculier, vivant avec M. Whitgrave. Il devint ensuite moine bénédictin, et fut nommé un des chapelains de la reine.

2. Quoique ignorant la qualité de l'étranger, les enfants amusaient le roi en s'intitulant ses gardes du corps. Boscobel, 78.

Digitized by Google

dats, les soldats! » partir du bas de l'escalier. Le roi fut aussitôt enfermé dans sa cachette; toutes les autres portes furent ouvertes, et Whitgrave, descendant, reçut les cavaliers devant sa maison. Ils l'arrêtèrent comme Cavalier fugitif de Worcester; mais il les convainquit par le témoignage de ses voisins que depuis plusieurs semaines il n'avait pas quitté Moseley, et avec beaucoup de peine il les décida à partir sans fouiller la maison.

Cette nuit Charles gagna Bentley. Il fallut peu de temps pour transformer le bûcheron en domestique et échanger ses vêtements d'étoffe verte, contre un habit plus décent de drap gris. Il partit à cheval [11 sept.] avec sa maîtresse supposée derrière lui, accompagnée de son cousin, M. Lassells, et après un voyage de trois jours [14], il atteignit Abbotsleigh, maison de M. Norton, sans interruption ni danger. Wilmot s'arrêta dans le voisinage chez sir John Winter. Sur la route il s'était de temps en temps réuni à la troupe du roi comme par hasard; plus généralement il la précédait ou la suivait à peu de distance. Il allait à cheval, un faucon sur le poing et des chiens à son côté, et la hardiesse de sa contenance le préservait aussi efficacement d'être découvert que le plus habile déguisement.

Le roi, à son arrivée [15], eut la faveur d'une chambre séparée, sous prétexte d'indisposition; mais le lendemain matin il se trouva en compagnie de deux personnes, dont l'une avait été soldat dans son régiment des gardes à Worcester, l'autre domestique dans le palais de Richmond, quand Charles y demeurait plusieurs années auparavant. Le premier ne le reconnut pas, quoiqu'il prétendît donner son signalement; l'autre, dès que le roi se découvrit, se rappela les traits du prince et communiqua ses soupçons à Lassells. Charles, avec beaucoup de jugement, le fit venir, se découvrit à lui comme à une ancienne connaissance et lui demanda son assistance. Cet homme (il était sommelier dans la maison) se sentit honoré de la confiance du roi, et tâcha de la reconnaître par ses services. Il éloigna du roi deux personnes de la maison, connues pour leurs principes républicains; il tâcha, quoique sans succès, de trouver un vaisseau à Bristol pour le transporter en France ou en Espagne, et il introduisit lord Wilmot dans sa chambre à minuit [17]. Ils y tinrent conseil et décidèrent que le roi se rendrait le lendemain chez le colonel Windham, cavalier qu'il connaissait, à Trent, près de Shernburn; qu'on expédierait un messager pour préparer la famille à son arrivée, et que pour motiver le départ subit de miss Lane,

Digitized by Google

une lettre supposée lui serait remise, annonçant que son père était à l'article de la mort. Le plan réussit, on la laissa partir, et, au bout de deux jours, le roi parvint au lieu de sa destination. Le lendemain matin, miss Lane prit congé de lui, et se hâta de retourner à Bentley avec Lassells [1].

Dans sa retraite de Trent, Charles commença à se bercer de l'espoir d'être bientôt hors de danger. Un vaisseau fut loué à Lyme pour transporter un seigneur et son domestique (Wilmot et le roi) à la côte de France; l'heure et le lieu de l'embarcation furent fixés, et une veuve, qui tenait une petite auberge à Charmouth, consentit à fournir un asile temporaire à un gentilhomme déguisé, et à une jeune personne qui venait de se soustraire à la surveillance d'un tuteur dur et sans pitié. Le lendemain soir [23], Charles parut en habits de domestique, ayant en croupe Juliana Coningsby, et accompagné de Wilmot et de Windham. L'hôtesse fit un accueil cordial aux prétendus amants; mais leur patience fut bientôt mise à une rude épreuve : la nuit se passa sans qu'aucun bateau entrât dans la baie, sans qu'on aperçût aucun vaisseau au large, et le désappointement donna naissance à mille soupçons et appréhensions. Au point du jour on se sépara [24]; Wilmot, avec un domestique, allant à Lyme s'enquérir du maître du navire; Charles, avec ses compagnons, se rendant à Bridport pour y attendre le retour de Wilmot. A Bridport il trouva quinze cents soldats se disposant à s'embarquer pour une expédition contre Jersey; mais, ne voulant pas se susciter un péril réel, en cherchant à en éviter un imaginaire, il poussa hardiment jusqu'à l'auberge et conduisit ses chevaux à travers la foule avec une brutalité qui excita des plaintes. Mais un nouveau danger l'attendait à l'écurie. Le valet d'écurie l'interpella comme une ancienne connaissance, prétendant l'avoir connu au service de M. Potter, à Exeter. Le fait est que, durant la guerre civile, Charles avait logé chez cette personne. Il se détourna pour cacher son inquiétude, mais il eut assez de présence d'esprit pour tirer parti de la demi-méprise du garçon d'écurie, et pour répondre : « C'est vrai, j'ai été autrefois domestique chez M. Potter; mais comme je n'ai pas le temps maintenant, nous renouvellerons connaissance à mon retour à Londres, devant un pot de bière. »

Après dîner, le roi et sa suite rejoignirent Wilmot hors de la

1. Cette dame reçut, par ordre des deux chambres, une récompense de 1,000 l. pour ses services (C. Journ. 19, 21 déc. 1660).

ville. Le maître du vaisseau avait été retenu chez lui par les craintes et les remontrances de sa femme, et aucune promesse ne put le décider à renouveler son engagement. Consterné et découragé, Charles reprit le chemin de Trent : de nouveaux plans furent suivis de nouveaux contre-temps; un second vaisseau, que le colonel Philips s'était procuré à Southampton, fut saisi pour le transport des troupes à Jersey [25 sept.], et des bruits mystérieux, qui circulaient aux environs, rendirent périlleux un plus long séjour du roi chez le colonel Windham [1]. Il trouva [8 oct.] à Heale, résidence de la veuve Hyde, près de Salisbury, un plus sûr asile dans une cachette où il resta cinq jours, pendant lesquels le colonel Gunter, par l'entremise de Mansel, négociant loyaliste, arrêta un bâtiment charbonnier qui se trouvait à New-Shoreham [14]. Charles [15] se rendit à la hâte par Hambleton à Brighton, où il soupa avec Philips, Gunter, Mansel et Tattershall, le maître du bâtiment. A table, Tattershall tint ses yeux fixés sur le roi; après souper il prit Mansel à part et se plaignit d'avoir été trompé. La personne en gris était le roi : il le connaissait bien, ayant été retenu par lui sur la rivière, lorsque, comme prince de Galles, il commandait la flotte royale en 1648. L'avis en fut promptement donné à Charles, qui n'en parla point à Tattershall, mais qui, pour s'assurer de son homme, trouva moyen de retenir ses convives à boire et à fumer à table pendant le reste de la nuit.

Avant son départ, tandis qu'il était seul dans une chambre, l'aubergiste entra, et, passant derrière lui, lui baisa la main, qui reposait sur le dos d'une chaise, en lui disant : « Je ne doute pas, si je vis, que je ne devienne un lord et ma femme une lady. » Charles se mit à rire, pour montrer qu'il le comprenait, et rejoignit la compagnie dans l'autre pièce. A quatre heures du matin [16 oct.] ils se rendirent tous à Shoreham : sur le rivage sa suite prit congé de lui, à l'exception de Wilmot, qui l'accompagna dans la barque. Là, Tattershall, tombant à genoux, lui assura solennellement que, quelle qu'en pût être la conséquence, il le conduirait sain et sauf sur la côte de France. Le vaisseau, aidé de la marée, se dirigea sans peine vers l'île de Wight comme s'il était en route pour Deal, lieu de sa destination. Mais à cinq heures de l'après-midi, Charles, ainsi qu'il en était con-

1. Une récompense de 1,000 l. fut accordée plus tard à Windham (C. Journ. 17 dec. 1660).

venu avec Tattershall, s'adressa aux gens de l'équipage. Il leur dit que ses compagnons et lui étaient des négociants en faillite qui fuyaient leurs créanciers, il les pria de se joindre à lui pour décider le patron à se diriger vers la côte de France, et, comme dernier argument, il leur donna vingt shillings pour boire. Tattershall fit beaucoup d'objections; mais à la fin, avec une répugnance apparente, il prit le gouvernail et fit route en travers de la Manche. Au point du jour [17] ils virent devant eux la petite ville de Fécamp, à la distance de deux milles; mais la marée descendant, ils jetèrent l'ancre, et bientôt après, ils aperçurent sous le vent une voile suspecte qui, par sa manœuvre, fit craindre au roi que ce ne fût un corsaire d'Ostende, ce que le capitaine croyait aussi. On reconnut ensuite que c'était un heu français; mais Charles n'attendit pas qu'on eût vérifié le fait; la chaloupe fut aussitôt descendue, et les deux aventuriers furent conduits sains et saufs dans le port[1].

La délivrance du roi fut un sujet de joie pour les nations de l'Europe, chez qui l'horreur excitée par la mort du père avait donné de la popularité aux entreprises du fils. On y avait fait des vœux pour le succès de son expédition en Angleterre. Après sa défaite à Worcester, on y avait eu de vives inquiétudes pour ses jours. Il avait échappé aux poursuites : il se présentait avec de nouveaux droits à la sympathie par le courage qu'il avait déployé sur le champ de bataille, et l'adresse avec laquelle il s'était tiré des dangers. Ses aventures furent écoutées avec intérêt, et sa conduite obtint des éloges universels. Qu'il fût l'héritier des couronnes de la Grande-Bretagne, c'était un pur hasard de naissance; mais c'était aux ressources et à l'énergie de son esprit qu'il devait d'être digne de les porter. En peu de mois, néanmoins, l'illusion s'évanouit. Charles avait donné les fleurs de l'espérance : elles se flétrirent sous l'influence desséchante du plaisir et de la dissipation.

1. Pour l'histoire de l'évasion du roi, voyez le Boscobel de Blount, avec *Claustrum Regale Reseratum;* le Manuscrit de Whitegrave, imprimé dans la *Retrospective Review*, XIV, 26; la Relation du père Hudleston; *The true Narrative and Relation*, dans le *Harleian Miscellany*, IV, 441; un récit de l'évasion de Sa Majesté, de Worcester, dicté à M. Pepys par le roi lui-même, et la relation donnée par Bates, dans la seconde partie de son *Elenchus*. En outre, nous avons une relation de Clarendon, qui prétend avoir tiré ses renseignements de Charles et des autres acteurs de ce drame, et affirme «qu'elle est exactement vraie; qu'il ne s'y trouve rien dont on puisse justement suspecter la vérité» (Clar. *Hist.* II, 427, 428) Cependant, quiconque la comparera aux autres récits, verra que bien des détails d'un grand intérêt ont été omis, et beaucoup d'autres tellement défigurés, qu'ils ne se rapprochent guère de la vérité. Il faut que l'historien, écrivant en exil, et après un long intervalle de temps, se soit fié à son imagination pour suppléer à sa mémoire. Voyez la note (F).

Mais du prince fugitif, nous devons retourner au général victorieux qui, du champ de bataille, s'avançait en triomphe à Londres. Le parlement semblait ne savoir comment exprimer sa reconnaissance à l'homme aux brillants services duquel la république devait son salut. A Aylesbury, Cromwell rencontra une députation des deux commissaires du grand sceau, le lord chef de justice et sir Gilbert Pickering, à chacun desquels, comme gage de sa satisfaction, il fit présent d'un cheval et de deux Ecossais choisis parmi ses prisonniers. A Acton, il fut reçu par l'Orateur de la chambre et le lord président, suivis des membres du parlement et du conseil, et par le lord-maire avec les aldermen et les sheriffs; et il entendit de la bouche du recorder, dans une adresse de félicitations, qu'il était destiné « à enchaîner les rois et à charger leurs nobles de fers. » Il entra dans la capitale, dans un carrosse d'apparat [12], fut salué des acclamations du peuple à mesure que le cortége traversait la cité, et il se rendit au palais de Hampton-Court, où des appartements avaient été préparés pour lui et sa famille aux frais du public. On proposa dans le parlement, que le 3 septembre fût mis à jamais au rang des fêtes en souvenir de sa victoire : on fixa un jour d'actions de grâces générales; et en sus d'un premier don de terres de 2,500 livres par an, d'autres terres de la valeur de 4,000 livres lui furent décernées comme preuve de la reconnaissance nationale. Cromwell reçut ces honneurs d'un air de profonde humilité. Il sentait la nécessité de couvrir l'ambition qui fermentait dans son sein d'un voile de modestie extérieure; il protestait donc ne pas s'en attribuer le mérite, et ne voir dans ce qu'il avait fait que la main du Tout-Puissant combattant en faveur de ses serviteurs fidèles [1].

1. Whitel 509. Ludlow, I, 372. Heath, 301. *Journ.* 6, 9, 11, 19 sept. «Le lendemain 13, le commun des prisonniers fut mené de Westminster aux plaines de Tuthill, — jamais on ne vit spectacle plus triste, excepté au misérable lieu de leur défaite, — et là *vendu* à plusieurs négociants et envoyé aux Barbades. » Heath, 301. On en accorda quinze cents comme esclaves aux trafiquants avec la Guinée, et ils furent transportés à la Côte d'Or en Afrique. *Parl. Hist.* III, 1374.

CHAPITRE SIXIEME.

LA RÉPUBLIQUE.

I. Vigilance du gouvernement. — II. Soumission de l'Irlande. — III. De l'Ecosse. — IV. Négociation avec le Portugal. — V. Avec l'Espagne. — VI. Avec les Provinces-Unies. — Guerre navale. — Ambition de Cromwell. — Expulsion du parlement. — Caractère de ses principaux membres. — Quelques-uns de ses actes.

Dans le chapitre précédent, nous avons suivi la fortune de Charles Stuart depuis son débarquement en Ecosse jusqu'à sa défaite à Worcester et sa fuite sur le continent; nous devons maintenant diriger notre attention sur quelques-uns des événements les plus importants qui arrivèrent à la même époque en Angleterre et en Irlande.

1° Le lecteur sait que la forme de gouvernement établie en Angleterre était une oligarchie. Quelques individus, sous le couvert d'un parlement nominal, dirigeaient le royaume par la puissance de l'épée. S'il eût été possible de recueillir les voix de la nation, il n'est pas douteux que les vieux royalistes du parti cavalier et les nouveaux royalistes du parti presbytérien auraient formé une majorité décidée; mais ils étaient réduits au silence et à la soumission par la présence de quarante-cinq mille hommes de troupes régulières; et la maxime que « la force fait le droit » était regardée par eux comme une raison suffisante pour jurer fidélité à la république [1]. Cette armée nombreuse, qui était la cause réelle de leur sécurité, se trouva néanmoins être pour les meneurs un sujet de constante sollicitude. La paye des officiers et des soldats était toujours arriérée; les billets qu'ils recevaient pouvaient rarement s'échanger pour de l'argent sans une perte de 50, 60 ou 70 pour cent; et la nécessité était acceptée comme excuse du droit illégal qu'ils exerçaient souvent de se loger à discrétion chez les particuliers. Pour satisfaire à leurs besoins, on eut donc recours à une taxe additionnelle; on leur accorda de temps en temps des gratifications sur les produits de l'accise, et on vendit considérablement de biens confisqués [2]; et pour apaiser le méconten-

1. Voyez Marchamont Nedham, *Case of the Commonwealth stated*, 4° *London*, 1650.

2. *Journ.* 18 avril, 4 octob. 1649; 30 mars 1650; 2 sept. 17 décembre 1651; 7 avril 1652.

tement du peuple, on promit à plusieurs reprises de licencier une grande partie de la force armée, et d'abolir l'usage des logements à discrétion. Mais de ces promesses, la première fut purement illusoire; car bien qu'on fît quelques réductions partielles, en somme le chiffre de l'armée continua de s'accroître. La seconde fut remplie ; mais en revanche, le fardeau des taxes augmenta; car l'impôt annuel des comtés monta graduellement de 60 à 90,000 livres, à 120, et enfin à 160,000 [1].

Un autre sujet de troubles naquit de ces principes de liberté que, même après la répression de la dernière sédition, les soldats nourrissaient secrètement, et avouaient parfois. Beaucoup d'entre eux sans doute avaient confiance dons le patriotisme des officiers et se soumettaient à leur jugement ; mais il y en avait aussi beaucoup qui condamnaient le gouvernement actuel comme un abandon de la bonne cause qu'ils avaient originairement embrassée. Ces derniers révéraient Lilburne comme un apôtre et un martyr ; ils lisaient avec avidité les publications qui sortaient fréquemment de sa prison ; et ils condamnaient comme persécuteurs et tyrans ceux qui l'avaient enfermé, lui et ses compagnons, dans la Tour. On avait fait des préparatifs pour les traduire en jugement comme auteurs de la dernière sédition [11 avril] ; mais après mûre délibération, le projet fut abandonné [12 mai], et on rendit un acte qui déclarait coupable de trahison quiconque prétendrait que le gouvernement était tyrannique, usurpé ou illégitime. Aucun décret, néanmoins, ne put réprimer l'hostilité de Lilburne ; et un nouveau pamphlet de lui [8 janvier], en faveur des « libertés légales fondamentales du peuple, » mit à l'épreuve la résolution de ses adversaires. Ils reculèrent devant la lutte ; on jugea plus prudent de pardonner ou plus digne de mépriser ses efforts ; et sur sa pétition où il demandait la permission de visiter sa famille qui était malade, il obtint son élargissement [2].

Mais cette douceur ne fit aucune impression sur son esprit. Dans le cours de six semaines, il publia deux écrits plus violents, et les distribua aux soldats. Une nouvelle sédition éclata à Oxford [18 juillet]. La promptitude de sa répression enhardit le conseil ; le démagogue fut reconduit dans sa prison de la Tour [6 sept.] ; et Keble, avec quarante autres commissaires, fut chargé de le juger sur son dernier délit, d'après le récent statut des trahisons [14].

1. *Journ.* 7 avril, 1er août, 7 déc. 1649, 21 mai, 26 novembre 1650; 15 avril, 1er sep. 19 déc. 1651; 10 déc. 1652; 24 nov. 1653.

2. *Journ.* 11 avril, 12 mai, 18 juillet 1649. *Council Book*, 2 mai. Whitel. 414.

On regardera peut-être comme une faiblesse à Lilburne d'avoir offert de se transporter, à certaines conditions, en Amérique; mais il racheta sa réputation dès qu'il fut traduit à la barre [25 oct.]. Il repoussa avec dédain les charges des accusateurs et les reproches de la cour ; il électrisa l'audience par de fréquents appels à la Magna Charta et aux libertés des Anglais, et soutint avec force la doctrine que le jury pouvait juger du droit aussi bien que du fait. Ce fut en vain que la cour déclara cette opinion « la plus condamnable hérésie qui eût jamais été inventée dans le pays, » et que le gouvernement employa toute son influence pour gagner ou intimider les jurés. Après trois jours de débats, Lilburne obtint un verdict d'acquittement [1].

On ne sait si, après sa mise en liberté, il se fit quelque compromis secret. Il souscrivit « l'engagement » [29 déc.], l'expliquant dans un sens conforme à ses principes ; et le parlement lui vota [30 juillet 1650] une somme considérable en réparation de ce qu'il avait souffert dans la chambre étoilée [2]. Mais deux ans plus tard [16 janvier 1652], il eut l'imprudence de faire distribuer une pétition de Josiah Primate, qui accusait sir Arthur Hazlerig et les commissaires de Haberdashers'-hall d'injustice et de tyrannie. La chambre déclara que c'était une infraction à ses privilèges, et le délinquant fut condamné à une amende de sept mille livres et au bannissement à perpétuité. Probablement la cour de la chambre étoilée ne prononça jamais de jugement dans lequel la peine fût moins proportionnée au délit. Mais ses anciens ennemis cherchaient moins à être justes envers le prévenu qu'à se mettre eux-mêmes en sûreté. Ils saisirent cette occasion de délivrer le gouvernement de la présence d'un homme qu'ils craignaient depuis si longtemps ; et comme il refusait de s'agenouiller à la barre pendant le prononcé du jugement, ils changèrent la décision en acte du parlement. Pour sauver sa vie, Lilburne se soumit [20]; mais sa résidence sur le continent fut courte : le lecteur le reverra bientôt en Angleterre [3].

Les niveleurs avaient avoué hardiment leur objet; les royalistes travaillaient dans l'ombre et à la dérobée ; cependant le conseil, par sa vigilance et son activité, sut déjouer l'hostilité ouverte des uns et les secrètes machinations des autres. On peut, il est vrai,

1. *Journ.* 11 sept. 30 oct. 1649. Whitel. 224, 225. *State Trials*, II, 151.

2. Whitel. 436. *Journ.* 16, 30 juillet 1650.

3. *Journ.* 23 déc. 1651 ; 15, 20, 30 janvier 1652. Whitel. 520. *State Trials*, V, 407-415.

élever des doutes sur la politique de « l'engagement, » promesse de fidélité à la république, sans roi ni chambre des lords. Tant qu'il fut restreint à ceux qui occupaient des emplois dans le gouvernement, ce ne fut qu'une simple question de choix; mais lorsqu'on l'exigea de tous les Anglais, âgés de plus de dix-sept ans, sous peine d'être incapables de soutenir une action en justice, il devint pour nombre de personnes une affaire de nécessité, et servit plutôt à irriter qu'à donner de la sécurité [1]. Une mesure plus efficace fut l'établissement permanent d'une haute cour de justice pour s'enquérir des délits contre l'état, à laquelle on ajouta l'organisation d'un système d'espionnage dû au capitaine Bishop, sous la direction de Scot, membre du conseil. Les amis de la monarchie, encouragés par les cris des niveleurs et les protestations des Ecossais, avaient commencé à tenir des réunions, tantôt sous prétexte de culte religieux, tantôt sous celui d'amusements de campagne. En peu de temps ils divisèrent le royaume en districts appelés associations, dans chacun desquels on supposait pouvoir lever un certain nombre d'hommes armés; et on obtint des commissions en blanc avec la signature du roi, pour nommer des colonels, des capitaines et des lieutenants au commandement de ces troupes. Puis il s'établit une correspondance active avec Charles, après son arrivée en Ecosse, et avec le comte de Newcastle, le lord Hopton et un conseil d'exilés, d'abord à Utrecht et ensuite à La Haye. Dans le plan définitivement adopté, il était proposé [déc.] que Charles lui-même ou Massey, laissant une force suffisante pour occuper l'armée anglaise en Ecosse, passât la frontière des deux royaumes avec un corps considérable de cavalerie; qu'en même temps les royalistes des différentes associations se levassent en armes, et que les exilés de Hollande, avec cinq mille aventuriers anglais et allemands, débarquassent dans le Kent, surprissent Douvres, et se hâtassent de se réunir à leurs alliés presbytériens de la capitale [2]. Mais pour combiner et assurer la coopération de toutes les parties intéressées, il fallait employer de nombreux agents, parmi lesquels, s'il y en avait qui agissaient par principes, beaucoup étaient d'une foi douteuse et dans une position désespérée. Quelques-uns de ceux-ci commirent des trahisons; quelques-uns offrirent leurs services aux deux parties, et les trompèrent tous deux; et un fait curieux,

1. Journ. de Leicester, 97-101.

2. Papiers d'Etat de Milton, 35, 37, 39, 47, 49, 50. Baillie, II, 348. Lettres de Carte, I, 414.

c'est que tandis que souvent les lettres des agents royalistes passaient par les mains de Bishop lui-même, ses papiers secrets, appartenant au conseil d'état, étaient copiés et transmis au roi [1]. Il s'ensuivait toutefois que les plans des royalistes étaient toujours découverts, et de la sorte déjoués par les précautions du conseil.

Tandis que le roi était en route pour l'Ecosse, un grand nombre de commissions en blanc avaient été saisies entre les mains de Lewen, docteur en droit civil, qui subit la peine de mort. Bientôt après [13 juillet], sir John Gell, le colonel Eusebius Andrews et le capitaine Benson furent mis en jugement comme ayant conspiré le renversement du gouvernement établi par les lois. Ils opposèrent trois objections à la juridiction de la cour. Elle était contraire à la Magna Charta, qui donnait à tout homme libre le droit d'être jugé par ses pairs; contraire à la pétition de droit, par laquelle les cours martiales (et la présente cour était très-certainement une cour martiale) avaient été interdites; et contraire aux nombreuses déclarations du parlement, disant que les lois, les droits du peuple et les cours de justice seraient maintenus. Mais la cour repoussa les objections [22 août]; Andrews et Benton subirent la mort; et Gell, qui n'était pas complice, mais qui avait eu simplement connaissance du complot, fut condamné à un emprisonnement perpétuel [7 oct.], avec confiscation de ses biens [2].

Ces exécutions ne réprimèrent point l'ardeur des royalistes et ne diminuèrent point la vigilance du conseil. Au commencement de décembre [2 déc. 1650] les amis de Charles prirent les armes dans le Norfolk; mais le soulèvement était prématuré : un corps de Têtes-Rondes dispersa les insurgés, et vingt de ces derniers payèrent leur témérité de leur vie. Cependant le non-succès d'un complot n'empêchait pas d'en former un autre. Tant que Charles Stuart fut en Ecosse, les anciens amis de sa famille préparèrent secrètement sa réception en Angleterre, et beaucoup de presbytériens, par aversion pour les principes des indépendants, se dévouèrent aux intérêts du prince [3]. Le conseil résolut d'attaquer ce parti dans son principal appui, la capitale; et Love, un des plus fameux mi-

1. *State Trials*, v, 4. Pap. d'Etat de Milton, 34, 47, 50, 57. Un de ces agents, employés par les deux partis, était une mistress Walters, autrement Hamiin, dans les services de laquelle Bishop avait grande confiance. Elle devait s'introduire auprès de Cromwell en prononçant le mot « prospérité. » Ibid.

2 Whitel. 464, 448, 473, 474. Heath, 269, 270. Voyez la mention de plusieurs découvertes dans les Lettres de Carte, I, 443, 464, 472.

2. « Il est clair pour moi qu'ils ne nous regardent pas comme une magistrature légale, et n'estiment pas trahison rien de ce qui est fait par eux pour

nistres, fut arrêté avec plusieurs de ses associés [7 mai 1651]. Lors de son procès [5 juin], il chercha à sauver sa vie par une protestation évasive, qu'il fit avec la plus imposante solennité, en présence du Tout-Puissant; mais il fut clairement prouvé contre lui que les réunions avaient eu lieu dans sa maison, que l'argent recueilli pour les royalistes avait été placé sur sa table, et que les lettres reçues et les réponses à rendre avaient été lues devant lui. Après le jugement, ses amis et lui présentèrent des pétitions en sa faveur : on obtint sursis sur sursis [11 juin, 15 juil.], et le parlement, comme s'il craignait de décider sans instructions, en référa à Cromwell, en Ecosse. Ce général aussitôt fut assailli de lettres des amis et des ennemis de Love; il garda le silence. La chambre accorda un nouveau délai; mais il ne fit point de réponse, et l'infortuné ministre eut la tête tranchée à Tower-Hill, avec la fermeté et la sérénité d'un martyr. Un seul de ses complices, Gibbons, bourgeois de la Cité, partagea son sort[1].

2° Les conseillers secrets de Charles lui avaient insinué que la guerre entre le parlement et les Ecossais, en détournant de l'Irlande l'attention du conseil, permettrait au parti royal de reprendre le dessus dans ce royaume; mais cet espoir s'évanouit promptement. On voyait les ressources de la république se multiplier avec ses besoins, et son armée d'Irlande s'augmentait journellement des recrues faites dans l'île et des renforts envoyés d'Angleterre. Ireton, à qui Cromwell avait laissé le commandement en chef, avec le titre de lord député, poursuivait presque sans interruption la carrière de son victorieux prédécesseur. Sir Charles Coote rencontra les hommes de l'Ulster à Letterkenny [18 juin 1650]. Après une longue et sanglante action, ils furent défaits, et le lendemain leur chef, le belliqueux évêque de Clogher, fut fait prisonnier par un corps de troupes fraîches arrivées d'Inniskelling[2]. Lady Fitzgerald, nom aussi illustre dans les annales militaires de

nous détruire, afin d'amener le roi des Ecossais comme chef du covenant. » Vane à Cromwell, de « Love et ses frères. » Milton, Pap. d'Etat, 84.

1. Pap. d'Etat de Milton, 50, 54, 66, 75, 76. Whitel. 492, 493, 495, 500. *State Trials*, v, 43-294. Heath, 288, 290. Journ. de Leicester, 107, 115, 123. Il se répandit le bruit, probablement non fondé, que Cromwell lui avait accordé la vie, mais que la depêche fut interceptée et retenue ou détruite par les Cavaliers, qui se souvenaient de l'ancienne hostilité de Love contre la cause royale. Kennet, 185.

2. Quoiqu'on lui eût accordé quartier et promis la vie, Coote le fit pendre. C'était pourtant à la persuasion de Mac Mahon, qu'O'Neil, l'année précédente, avait sauvé Coote en levant le siége de Londonderry (Clar. *Short View*, etc. vol. VIII, 145-149). Mais Coote faisait la guerre en sauvage. Voyez-en plusieurs exemples à la fin de *Cambrensis Eversus* de Lynch.

l'Irlande que celui de lady Derby dans celles de l'Angleterre, défendit la forteresse de Trecoghan ; mais ni les efforts de sir Robert Talbot au dedans, ni la courageuse tentative de lord Castlehaven au dehors, ne purent en empêcher la reddition[1]. Waterford, Carlow et Charlemont acceptèrent des conditions honorables, et la garnison de Duncannon, réduite à une poignée d'hommes par les ravages de la peste, ouvrit ses portes à l'ennemi [25][2]. Ormond, au lieu de tenir tête aux vainqueurs sur le champ de bataille, s'était engagé dans une longue et irritante contestation avec ceux des chefs catholiques qui se défiaient de son intégrité, et avec les bourgeois de Limerick et de Galway, qui refusaient d'admettre ses troupes dans leurs murs [20 août]. Le malheur avait mis fin à son autorité : ses ennemis faisaient la remarque que, ami véritable ou ennemi secret, la cause des confédérés n'avait jamais prospéré sous ses ordres ; et les évêques le conjurèrent, maintenant que l'existence même de la nation était en jeu, d'adopter des mesures qui pussent éteindre les dissensions publiques, et unir tous les vrais Irlandais pour la défense commune [28 mars]. Depuis la perte de Munster, par suite de la défection des troupes d'Inchiquin, ils avaient entretenu une méfiance incurable contre leurs alliés d'Angleterre, et pour apaiser leurs soupçons, il congédia le peu d'Anglais qui étaient encore au service. Voyant augmenter leurs prétentions, il convoqua une assemblée générale à Loughrea, annonça son intention, réelle ou simulée, de quitter le royaume ; puis, à la requête générale, et après quelque hésitation, il consentit à rester. Jusqu'alors les Irlandais avaient nourri l'espoir que le jeune roi, comme il l'avait promis à plusieurs reprises, viendrait en Irlande et prendrait en main les rênes du gouvernement ; mais ils apprirent, à leur grand désappointement, qu'il avait accepté l'invitation des Ecossais, leurs ennemis jurés et invétérés. Au bout de peu de temps, les conditions auxquelles il avait souscrit commencèrent à transpirer : on sut qu'il s'était engagé à annuler la dernière paix conclue entre Ormond et les catholiques, et obligé par serment non-seulement à ne pas permettre l'exercice du culte catholique, mais à extirper la religion catholique de tous ses états. La tristesse et le découragement s'emparèrent de tous les esprits ; dix évêques et dix ecclésiastiques s'assemblèrent à James-Town [6 août], et leur première résolution fut

1. Voyez les Mém. de Castlehaven, 120-121 ; et l'Ormond de Carte, II, 116.
2. Heath, 267, 270. Whitel. 457, 459, 463, 464, 469.

[10] de députer deux d'entre eux au lord lieutenant, pour demander qu'il mît à exécution son ancien projet de quitter le royaume, et laissât son autorité aux mains d'un député catholique qui possédât la confiance de la nation. Cependant, sans attendre sa réponse, ils rédigèrent une déclaration [11], dans laquelle ils accusaient Ormond de négligence, d'incapacité et de perfidie; protestaient que, bien qu'ils fussent forcés, par le grand devoir de leur propre conservation, de se soustraire au gouvernement du lieutenant du roi, ils n'avaient nulle intention de méconnaître l'autorité royale, et proclamaient que, dans les circonstances présentes, le peuple irlandais n'était plus lié par les articles de la pacification, mais par le serment qu'il avait prêté en s'associant jadis pour la défense commune. Le lendemain, ils y annexèrent une formule d'excommunication atteignant également toutes les personnes qui soutiendraient ou Ormond ou Ireton, en opposition avec les intérêts véritables de la confédération catholique [1].

Toutefois, le lord lieutenant vit qu'il avait pour lui quelques-uns des prélats et une grande partie de l'aristocratie. Il répondit [31 août] au synode de James-Town que la nécessité seule le déciderait à quitter l'Irlande sans l'ordre du roi; et les fidéi-commissaires reprochèrent aux évêques leur imprudence et leur audace [2 sept.]. Mais en ce moment arrivèrent les copies de la déclaration que Charles avait été obligé de publier à Dunfermling en Ecosse. Tous les esprits entrèrent en fermentation. Les soupçons, s'écrièrent-ils, étaient justifiés; leurs craintes et leurs prédictions accomplies. Le roi les avait déclarés une race de « rebelles sanguinaires, » et les avait désavoués pour ses sujets; il avait annulé les articles de la pacification, et avait annoncé au monde entier qu'il voulait anéantir leur religion. Dans cet état d'effervescence, le comité nommé par les évêques publia et la déclaration et l'excommunication [15 sept.]. Mais une seule nuit d'intervalle suffit pour calmer leurs passions; ils se repentirent de leur précipitation; et d'après l'avis des prélats assemblés dans la ville de Galway, ils publièrent un troisième écrit, qui arrêtait l'effet des deux autres [16].

Le premier expédient d'Ormond fut de prétendre que la déclaration de Dunfermling était forgée; car de Breda, avant son voyage en Ecosse, le roi avait solennellement assuré que pour au-

1. Ponce, *Vindiciæ Eversæ*, 236-257. Clar. VIII, 151, 154, 156. *Hibernia Dominicana*, 691. Carte, II, 118, 120, 123.

cune considération humaine il ne violerait la pacification. Un second message [15 oct.] l'informa que la déclaration était authentique, mais qu'elle devait être considérée comme sans valeur, en ce qui concernait l'Irlande, parce qu'elle avait été faite sans l'avis du conseil privé irlandais [1]. Cette communication encouragea le lord lieutenant à prendre un ton plus hardi : il se déclara prêt à soutenir [23 oct.] que le roi et ses officiers, d'une part, et la population catholique, de l'autre, étaient liés par les clauses du traité ; mais il demanda préalablement que les fidéi-commissaires condamnassent les actes du synode de James-Town, et se joignissent à lui pour punir ceux de ses membres qui persisteraient dans leur désobéissance. Ils firent des propositions aux prélats [29] et reçurent pour réponse que la protection et l'obéissance étaient corrélatives, et qu'en conséquence, puisque le roi les avait publiquement exclus de sa protection sous la désignation de « rebelles sanguinaires, » ils ne pouvaient comprendre comment un officier quelconque, agissant en vertu de son autorité, pouvait prétendre à leur obéissance [2].

Cette réponse convainquit Ormond qu'il était temps pour lui de quitter l'Irlande ; mais avant son départ il convoqua une assemblée générale, et choisit le marquis de Clanricard, seigneur catholique, pour commander en qualité de son délégué. Rien ne pouvait être plus désagréable qu'une telle nomination à Clanricard, dont la santé était mauvaise, et les habitudes toutes domestiques. De quelque côté qu'il jetât les yeux, il était épouvanté de la perspective qui s'ouvrait devant lui. Il voyait les trois quarts de l'Irlande au pouvoir d'un ennemi infatigable et victorieux. Le Connaught et le Clare, qui seuls restaient aux royalistes, étaient

1. Lettres de Carte, I, 391. Les conseillers de Charles, à Breda, lui avaient inculqué les principes qu'il paraît depuis avoir gardés toute sa vie : « Que l'honneur et la conscience étaient des épouvantails, et que le roi devait se gouverner plutôt d'après les règles de la prudence et de la nécessité. » Ibid. Nicholas à Ormond, 435. D'abord, Charles convint qu'il fallait trouver moyen « de rompre en honneur et justice la paix faite avec les Irlandais, si un parlement libre de l'Ecosse jugeait convenable, » plus tard, « de la rompre ; mais à condition que la chose ne serait pas publiée avant qu'il eût averti Ormond et ses amis, pourvu à leur sûreté, et qu'on lui eût appris comment en honneur et justice il pouvait la rompre, en raison de la rupture faite de leur côté. » P. 396, 397. Cependant, peu auparavant, il avait déclaré formellement qu'aucune considération ne le porterait à violer cette même paix. Pag. 374, 379. Lors de sa demande ultérieure de secours au pape, il s'excusa en disant, « fuisse vim manifestam ; jam enim statuerant Scoti Presbyterani personam suam Parliamento Anglicano tradere, si illam declarationem ab ipsis factam non approbassset. » Ex originali penes me.

2. Ponce, 257-261.

dépeuplés par la famine et la peste, et les discussions politiques et religieuses divisaient les chefs et leurs adhérents. Un parti attribuait les désastres de la nation à la témérité des hommes qui osaient gouverner sous le poids d'une excommunication ; et l'autre accusant ses adversaires de cacher des vues déloyales et intéressées sous le manteau du patriotisme et de la religion. Tout espoir de résister avec succès était perdu ; le Shannon, qui les protégeait actuellement contre l'ennemi, deviendrait guéable au printemps, et alors le dernier asile de l'indépendance irlandaise serait envahi[1]. Dans ces circonstances décourageantes, il fallait toute l'autorité d'Ormond et de Castlehaven pour le décider à accepter une charge qui ne lui offrait aucune perspective d'émoluments ou de gloire, mais qui lui promettait une moisson abondante de contradictions, de fatigues et de dangers.

Dans l'assemblée qui se tint à Loughrea [25 nov.], la majorité des membres désapprouva la conduite du synode, mais chercha plutôt à éteindre la discorde par la conciliation, qu'à la perpétuer. Ormond, après avoir écrit une justification de sa conduite [2 déc.], et reçu [7] une réponse consolante, sinon parfaitement satisfaisante, s'embarqua à Galway. Mais Clanricard refusa obstinément d'entrer en exercice de sa charge, avant qu'il eût été offert réparation de l'insulte faite à l'autorité royale par la déclaration de James-Town. Il demanda qu'on reconnût qu'il n'était au pouvoir d'aucun corps de dispenser le peuple de son obéissance au lord député, tant qu'il était investi de l'autorité royale, et il finit par obtenir [24] une déclaration à cet effet, mais avec une protestation que, par elle, « les confédérés n'abandonnaient point leur droit à » l'observation fidèle des articles de la pacification, et ne s'enga» geaient pas à obéir à tout gouverneur en chef qui pourrait être » indûment nommé par le roi, pendant qu'il serait privé de sa li» berté chez les Ecossais[2]. »

Sentant l'avantage que les royalistes d'Ecosse pouvaient tirer de la prolongation des hostilités en Irlande, les chefs parlementaires cherchèrent à mettre fin à cette longue et sanglante lutte. A peine Clanricard avait-il pris en main le gouvernement, que Grace et Bryan, deux officiers catholiques, se présentèrent à l'assemblée [10 janvier 1651], avec un message d'Axtel, gou-

1. Voyez l'Etat de la Nation, par Clanricarde, dans ses Mémoires, *Part.* II, page 21.

2. Carte, II, 137-140. Walsh. *App.* 75-137. *Belling in Poncium*, 26.

verneur de Kilkenny, et chargés de proposer un traité de soumission. Un grand nombre de membres accueillirent cette ouverture avec transport. Ils soutinrent qu'une négociation générale pouvait seule mettre fin aux traités particuliers qui, chaque jour, éclaircissaient leurs rangs, et exposaient les plus déterminés à une perte inévitable; que les conditions offertes étaient meilleures qu'ils n'avaient lieu de s'y attendre *maintenant*, infiniment meilleures qu'ils ne pouvaient les espérer plus tard. Qu'ils missent la sincérité de leurs adversaires à l'épreuve. Si le traité réussissait, la nation serait sauvée; dans le cas contraire, le non-succès rattacherait à la cause commune tous les vrais Irlandais, qui, s'ils devaient tomber, ne tomberaient pas sans vengeance. Ce raisonnement avait beaucoup de force, et il fut appuyé du témoignage des officiers de plusieurs quartiers, qui représentèrent qu'une négociation avec le parlement était le seul moyen de sauver le peuple. Mais Clanricard traita la proposition avec mépris. La discuter c'était une insulte à sa personne, un acte de trahison envers le roi; et il fut secondé par l'éloquence et l'autorité de Castlehaven, qui affectait de dédaigner la puissance de l'ennemi, et attribuait ses succès à leurs propres divisions. Si l'assemblée eût su les vrais motifs qui faisaient agir ces deux seigneurs; qu'ils avaient pour instructions secrètes de Charles de continuer la lutte à tous risques, comme le meilleur moyen de le mettre en état de tenir tête à Cromwell; que cette occasion, probablement la dernière, de sauver la vie et les biens des confédérés, allait être sacrifiée à la pure chance de remporter une victoire au profit des Ecossais, leurs violents et implacables ennemis [1], une grande partie des calamités que l'Irlande était encore condamnée à souffrir eût peut-être été détournée. Mais la majorité se laissa persuader : la motion de négocier avec le parlement fut rejetée; et les peines de trahison furent prononcées par l'assemblée, et la sentence d'excomunication par les évêques, contre tous ceux qui concluraient un traité particulier avec l'ennemi. Limerik et Galway, les deux boulevards de la confédération, désapprouvèrent ce vote, et refusèrent obstinément d'admettre des garnisons dans leurs murs, afin de n'être point tenus sous le joug militaire, et de rester arbitres de leur propre sort.

Le lord député ne fut pas plus tôt délivré de cet obstacle qu'il se trouva engagé dans une négociation d'une délicatesse et d'une

1. Mém. de Castlehaven, 116, 119, 120.

difficulté extraordinaires. Vers la fin de l'été précédent, Ormond avait envoyé le lord Taafe à Bruxelles, avec des instructions, tant en son propre nom qu'au nom du conseil suprême [1], pour solliciter l'assistance du duc de Lorraine, prince du caractère le plus remuant et le plus intrigant, qui avait coutume de vendre fort cher aux puissances voisines les services de son armée. Le duc le reçut gracieusement, lui fit un présent de cinq mille livres, et lui promit en outre un secours d'hommes et d'argent, mais à condition qu'il serait déclaré protecteur royal de l'Irlande avec tous les droits attachés à cette charge; droits aussi peu définis que la charge elle-même était peu connue jusqu'alors. Taafe hésita [nov. 1560], mais il fut encouragé à agir par la reine-mère, le duc d'York et de Vic, résident du roi à Bruxelles. Ils alléguaient que, sans l'aide des Irlandais, le roi succomberait en Ecosse; que le duc de Lorraine était le seul prince qui pouvait leur porter secours; et que, quels que fussent ses desseins secrets, ils ne seraient jamais si préjudiciables aux intérêts du roi que la conquête de l'Irlande par le parlement [2]. Taafe, toutefois, prit un terme moyen [31 déc.], et persuada au duc d'envoyer de Hénin auprès du conseil suprême, avec pouvoirs de conclure le traité en Irlande.

L'assemblée venait d'être congédiée lorsque cet envoyé arriva [25 février 1651]. Le peuple, le clergé et la noblesse le reçurent comme un ange descendu du ciel. Les armes et les munitions qu'il apportait, jointes à sa promesse d'un secours plus eficace avant peu, les tirèrent de leur abattement, et les encouragèrent à se livrer à l'espoir de résister au choc de l'ennemi. Clanricard, laissé sans instructions, ne savait comment agir. Il n'osait point

1. Comparez les papiers dans la 2e partie des Mémoires de Clanricarde, 17, 18' 27 (fol. Londres, 1757), avec l'Ormond de Carte, II, 143.

2. Clanricarde, 4, 5, 17, 27. Ormond était aussi de cette opinion. Il écrit à Taafe que «l'on n'avait rien fait qu'on dût désirer de défaire;» que le conseil suprême était le meilleur juge de sa position; qu'ils avaient reçu la permission du roi, pour leur propre salut, «même de recevoir des conditions de l'ennemi, ce qui était nécessairement bien plus contraire à son intérêt, que de recevoir des secours de tout autre pour lui résister, presque n'i· porte à quels termes.» Clanr. 33, 34. Dans la collection de lettres faite par Carte, il y en a une d'Ormond à Clanricard, écrite après la bataille de Worcester, dans laquelle ce seigneur dit que son avis sera, sans aucun scrupule, que «des ministres convenables soient envoyés au pape, et qu'il lui soit fait des propositions de nature à determiner son intervention, non-seulement auprès de tous les princes et les états...» Le reste de la lettre est perdu, ou Carte n'a pas voulu le publier; mais il est évident, d'après la première partie, qu'il pensait que la seule chance de rétablir l'autorité royale était dans l'aide qu'on obtiendrait du pape et des puissances catholiques. Lettres de Carte, I, 461.

refuser une assistance dont le peuple faisait tant de cas ; il n'osait point accéder à des demandes si préjudiciables à l'autorité du roi. Mais si le titre de protecteur royal sonnait mal à ses oreilles, il produisait un effet tout différent sur les confédérés, qui avaient lieu de conclure que si la lutte entre Cromwell et les Ecossais se terminait à l'avantage de ces derniers, les catholiques irlandais auraient toujours besoin d'un protecteur pour défendre leur religion contre le fanatisme exterminateur de l'Eglise d'Ecosse. Clanricard, toutefois, fut inexorable, et sa fermeté finit par triompher de l'impétuosité de ses compatriotes et de l'obstination de l'envoyé. Il obtint de ce dernier [27 mars] une somme additionnelle de quinze mille livres, à la condition peu onéreuse de nommer des agents pour conduire la négociation à Bruxelles, d'après les instructions qu'ils recevraient de la reine-mère, du duc d'York et du duc d'Ormond. Le lord député se réjouit de s'être déchargé de ce fardeau. De Hénin fut satisfait, parce qu'il connaissait les sentiments secrets de ceux au jugement desquels on référait le point en question [1].

Taafe, après avoir reçu ses instructions à Paris (mais des instructions verbales et non écrites, comme Clanricard l'avait demandé), rejoignit [11 juillet] à Bruxelles ses collègues, sir Nicholas Plunket et Geoffrey Brown, et après de longs mais inutiles débats, il souscrivit [27] aux demandes du duc de Lorraine [2]. Ce prince, par le traité, s'engageait à fournir pour la protection de l'Irlande tous les secours d'armes, d'argent, de munitions, de vaisseaux et de vivres, que le cas pourrait exiger ; et, en retour, les agents, au nom du peuple et du royaume d'Irlande, lui conféraient à lui, à ses héritiers et à ses successeurs, le titre de protecteur royal, ainsi que la suprême autorité civile et le commandement des troupes, mais sous l'obligation de rendre l'un et l'autre, à Charles Stuart, le souverain légitime, après le remboursement de ses dépenses [3]. Il n'y a pas de doute que chacun des deux partis cherchait à duper l'autre.

Clanricard était surpris de n'avoir aucune nouvelle de ses agents, aucune de la reine ni du duc d'Ormond. Après un silence de plusieurs mois, arriva une copie du traité [12 oct.]. Il le lut avec indignation ; il prétendit que les envoyés avait transgressé leurs

1. Clanric. 1-16.

2. Clanr.31, 58. Il est certain, d'après les papiers de Clanricard, que le traité ne fut conclu qu'après le retour de Taafe de Paris. P. 58.

3. Clanr. 34.

instructions; il menaça de les déclarer traîtres par proclamation [20]. Mais Charles était maintenant arrivé à Paris, après la défaite de Worcester, et il était au fait de toute l'intrigue. Il loua la loyauté du député, mais il chercha à calmer son mécontentement contre les trois agents, l'exhorta à leur rendre sa confiance, et l'engagea à faire usage de leurs services, comme si le traité n'eût jamais existé [10 février 1652]. Il envoya au duc de Lorraine le comte de Norwich [23 mars], pour réclamer contre les articles qui portaient le plus d'atteinte à l'autorité royale et pour rouvrir la négociation [1]. Mais la malheureuse issue de la guerre d'Ecosse fit envisager à ce prince le projet comme désespéré; tandis qu'il hésitait, la cour de Bruxelles eut la preuve de ses intrigues avec le ministre de France; et à la surprise de l'Europe, il fut soudainement arrêté à Bruxelles, et conduit prisonnier à Tolède en Espagne [2].

Clanricard, tout hostile qu'il était aux prétentions du duc de Lorraine, s'était servi de l'argent qu'on avait reçu de ce prince pour organiser de nouvelles forces, et mettre tous les obstacles qu'il pouvait aux progrès de l'ennemi. Ireton, qui n'espérait rien moins que l'entière réduction de l'île, ouvrit la campagne par le siége de Limerick. Les conditions qu'il offrit furent refusées par les habitants [11 juin 1651]; et à leur requête, Hugh O'Neil avec trois mille hommes entreprit de défendre la ville; mais il fut convenu que les chefs des postes et le gouvernement de la place resteraient aux mains du maire. Les deux partis déployèrent une valeur et une opiniâtreté dignes du prix pour lequel ils combattaient. Quoique lord Broghill eût défait lord Muskerry, commandant des catholiques du Munster, quoique Coote, malgré Clanricard, eût pénétré de l'extrémité septentrionale du Connaught jusqu'à Atheuree et Portumna; quoique Ireton, après plusieurs tentatives infructueuses, eût trompé la vigilance de Castlehaven, et se fût établi sur la rive droite du Shannon; et quoiqu'un parti dans l'intérieur de la ville s'efforçât de représenter les ennemis parlementaires comme les avocats de la tolérance universelle; rien ne put ébranler la constance des citoyens et de la garnison. Ils harcelaient les assiégeants par des sorties réitérées, ils repoussaient tous les assauts; et dans une occasion [15 juillet], ils détruisirent tout le corps qui avait été débarqué dans « l'île. »

1. Clanric. 36-41, 47, 50-54, 58. Aussi Ponce, 111-124.

2. Thurloe, II, 90, 115, 127, 136, 611.

Même après la funeste bataille de Worcester, ils répondirent à une seconde sommation par un refus énergique. Mais en octobre, un renfort de trois mille hommes arriva d'Angleterre au camp; on forma une batterie de gros canons que la flotte avait débarqués dans le port; et une large brèche faite à la muraille avertit les habitants de se préparer à un assaut. Dans ce moment critique, et le terrible exemple de Drogheda et de Wexford sous les yeux, ils se réunirent à l'hôtel de ville [23 oct.]. Ce fut en vain que O'Neil fit des remontrances, que les évêques de Limerick et d'Emly prièrent et menacèrent : Stresth, le maire, donna les clefs au colonel Fanning, qui s'empara de la porte de Saint-John, tourna le canon contre la ville, et fit entrer deux cents des assiégeants. Un traité fut alors conclu [27], et si la garnison et les habitants conservèrent leur vie et leurs biens, ce fut en abandonnant vingt-deux individus à la merci du vainqueur. Quelques-uns de ces derniers échappèrent à la mort : Térence O'Brien, évêque d'Emly, Wallis, moine franciscain, le major général Purcell, sir Geoffrey Galway, Baron, un des membres du conseil, Stretch, maire de la ville, ainsi que Fanning et Higgin, furent sacrifiés en expiation de la résistance opiniâtre des assiégés [1]. O'Neil fut aussi voué à la mort par Ireton, mais les officiers qui composaient la cour, admirant sa bravoure, cherchèrent à lui sauver la vie. Deux fois ils le condamnèrent par déférence pour le commandant en chef, qui déclarait son énergique défense de Clonmell un crime impardonnable contre l'état. Mais la troisième fois le député consentit à les laisser au libre exercice de leur jugement; et ils se prononcèrent en faveur de leur brave, mais infortuné captif. Ireton lui-même ne vécut pas longtemps. Lorsqu'il avait condamné l'évêque d'Emly à mort, ce prélat s'était écrié [25 nov.] : « J'en appelle au tribunal de Dieu, et je te somme » de me rejoindre à sa barre. » Bien des gens regardèrent ces paroles comme prophétiques; car en moins d'un mois le victorieux général tomba victime de la maladie pestilentielle qui ravageait l'ouest de l'Irlande. Sa mort fut une perte grave pour la république, non-seulement à cause de ses talents comme officier et comme homme d'état, mais parce qu'elle enlevait le principal obstacle à l'ambition désordonnée de Cromwell [2].

1. Voyez le récit de leur exécution dans Bruodin, 100, 101. Ils furent pendus et décapités. Galway fut écartelé. Les têtes des patients furent exposées au-dessus de la porte du Midi.

2. Ludlow, I, 293, 296, 298, 299, 300, 307, 310, 316-324. Heath, 304, 305. Lettre

Pendant l'hiver suivant, les confédérés eurent le temps de réfléchir à leur état de détresse. Charles, il est vrai, exilé pour la seconde fois, les engageait à persévérer[1] [31 janvier 1652]; mais il était difficile de persuader à des hommes de hasarder leur vie et leur fortune, sans la perspective, même la plus éloignée, d'aucun avantage pour eux ou pour la cause royale; et au mois de mars [7], le colonel Fitzpatrick, chef célèbre du comté de Meath, mit bas les armes, et obtint en retour la possession de ses biens. Cet exemple alarma les confédérés; et Clanricard proposa en leur nom, une capitulation générale [24] : elle fut refusée par la dure politique de Ludlow, qui avait pris le commandement à la mort d'Ireton; une série de soumissions eurent lieu; et O'Dwyer, la ville de Galway, Thurlogh O'Neil et le comte de Westmeath acceptèrent les termes dictés par l'ennemi, qui étaient la garantie de leurs personnes et de leurs biens mobiliers, la restitution d'une partie de leurs terres, aux conditions que le parlement déterminerait, et la permission de résider sur le territoire de la république, ou d'entrer avec un certain nombre d'hommes au service de quelque prince étranger ami de l'Angleterre. Le bénéfice de ces articles ne s'étendait pas aux personnes qui avaient pris les armes dans la première année de la lutte, ou qui avaient appartenu à la première assemblée générale, ou qui avaient commis des meurtres, ou qui avaient pris les ordres dans l'Eglise de Rome. Il y eut, toutefois des royalistes qui, pour obéir aux instructions reçues de Charles, résolurent de continuer les hostilités jusqu'à la dernière extrémité. Lord Muskerry rassembla cinq mille hommes sur les frontières des comtés de Cork et de Kerry, mais il fut obligé de se retirer devant ses adversaires; l'importante forteresse de Ross ouvrit ses portes [5 juil.]; et, après quelque hésitation, il fit sa soumission. Au nord, Clanricard, réduisit Ballyshannon et Donnegal [18 mai]; mais il en resta là; et Coote le poussa dans l'île de Carrick, où il fut forcé d'accepter les conditions ordinaires [juillet]. Le dernier chef marquant qui brava les armes de la république fut le colonel Richard Grace : il attaqua subitement les quartiers des ennemis; mais il fut ensuite repoussé au delà du Shannon avec une perte de huit cent hommes. Le colonel

d'Ireton, imprimée par Field, 1651. Carte, II, 154. Le parlement ordonna que le corps d'Ireton fût enterré aux frais du public. Il fut transporté d'Irlande à Bristol, et de là à Londres, exposé sur un lit de parade à Somerset-house, et, le 6 février, inhumé dans la chapelle de Henri VII. Heath, 305.

1. Clanric. 51.

Sanchey le poursuivit dans sa retraite favorite [20 juin]; son château d'Inchlough se rendit, et Grace capitula [1er août] avec douze cent cinquante hommes[1]. Il restait encore quelques partis errants dans les montagnes et au milieu des marais sous la conduite de Mac Hugh, de Byrne, d'O'Brian et de Cavanagh; mais ils furent soumis dans le cours de l'hiver. L'île d'Inisbouffin reçut une garnison [janvier 1553]; et de nouvelles forces qui parurent dans l'Ulster, sous les ordres du lord Iniskilling, obtinrent [18 mai] ce qu'on désirait principalement, les articles ordinaires de déportation. La soumission de l'Irlande fut alors complète [2].

3° Pour prévenir toute interruption ultérieure, on me permettra de décrire ici l'état de ce malheureux pays, pendant qu'il resta sous la domination de la république.

A la mort d'Ireton, Lambert avait été nommé lord-député; mais une intrigue de femme le fit remplacer par Fleetwood, qui avait épousé la veuve d'Ireton[3]. Fleetwood n'eut point de collègue dans le commandement des troupes; mais, dans l'administration civile, on lui adjoignit quatre autres commissaires, Ludlow, Corbett, Jones et Weaver. Par leurs instructions [24 août], ils avaient l'ordre et l'autorisation d'observer, autant que possible, les lois de l'Angleterre dans l'exercice du gouvernement et dans l'administration de la justice; de « travailler à la propagation de l'Evangile et au pouvoir de la vraie religion et sainteté; » de destituer toutes les personnes mal pensantes ou suspectes; de

1. Sur ce vaillant et honorable officier, qui, en plusieurs occasions subséquentes, déploya le plus vif attachement à la maison des Stuarts, voyez un article très-intéressant dans les Mémoires de la famille de Grace, par M. Sheffield Grace. P. 27.

2. Ludlow, I, 341, 344, 347, 352, 354, 357, 359, 360. Heath, 310, 312, 324, 333, 341. *Journ.* 8, 21 avril; 18, 25 mai; 18 août.

3. *Journ.* 30 janvier, 15 juin, 9 juillet. La femme de Lambert et la veuve d'Ireton se rencontrèrent dans le parc. La première, dont le mari était en exercice, réclama la préséance, et la dernière se plaignit de cette injure à Cromwell, son père. Cromwell, dont la patente de lord lieutenant était sur le point d'expirer, refusa de la faire renouveler: il ne pouvait y avoir de député là où il n'y avait point de lieutenant; et en conséquence la nomination de Lambert fut révoquée. Mais mistress Ireton ne fut pas contente de ce triomphe sur sa rivale. Elle épousa Fleetwood, obtint pour lui le commandement en chef qu'avait Lambert, et revint avec lui à son ancienne position en Irlande. Cromwell toutefois paya la satisfaction qu'il avait donnée à la vanité de sa fille. Afin de ne pas perdre l'amitié de Lambert, dont l'aide lui était nécessaire pour ses desseins ultérieurs, il lui fit présent d'une somme considérable pour le défrayer des préparatifs qu'il avait faits pour son voyage projeté d'Irlande. Ludlow, I, 355, 360. Hutchinson, 196. Lambert toutefois découvrit plus tard que Cromwell avait secrètement poussé Vane et Hazlerig à s'opposer à son départ pour l'Irlande, et par vengeance il s'unit à eux pour déposer Richard Cromwell, qui fut puni de la faute de son père. Thurloe, VII, 660.

ne permettre à aucun papiste ou délinquant d'occuper des places de confiance, d'exercer comme avocat ou comme procureur de la cour de chancellerie, ni de tenir des écoles pour l'éducation de la jeunesse ; d'imposer mensuellement des taxes dont le total n'excéderait pas quarante mille livres pour le payement des troupes, et d'emprisonner ou élargir toute personne, de lui faire quitter son domicile pour tout autre endroit ou pays, ou de lui permettre de revenir chez elle, selon qu'ils le jugeraient avantageux pour la république [1].

4° Un des premiers soins des commissaires fut de satisfaire aux cris de vengeance. Dans l'année 1644, la noblesse catholique avait adressé une pétition au roi pour qu'il fût fait une enquête sur les meurtres qu'on alléguait avoir été commis de part et d'autre en Irlande, et que justice fût faite des coupables sans distinction de pays ni de religion. Il parut plus convenable aux vainqueurs de limiter l'enquête à un des partis, et on établit une haute cour de justice pour juger tous les catholiques accusés d'avoir versé le sang des protestants ailleurs que sur le champ de bataille, depuis le commencement de la rébellion, en 1641. Donnelan, un des indigènes, fut nommé président, et ses assesseurs furent le commissaire général Reynolds et Cook, qui avait agi comme avocat général au procès de Charles Ier. La cour siégea en grand appareil à Kilkenny, et de là fit sa tournée dans l'île par Waterford, Cork, Dublin et autres lieux. Nous n'avons aucun moyen de nous former une idée satisfaisante de la justice de ses procédures ; mais la soif du sang était trop violente, les passions étaient trop excitées, et les formes de procéder trop sommaires, pour permettre aux juges de peser avec sang-froid et réflexion les différentes causes qui leur étaient soumises. Les lords Maskerry et Clanmaliere, ainsi que Maccarthy Reagh, qu'ils le dussent à leur innocence ou à l'influence de leurs amis, eurent le bonheur d'être acquittés ; la mère du colonel Fitzpatrick fut brûlée ; lord Mayo, les colonels Tool, Bagnal, et environ deux cents autres furent décapités ou pendus. Cependant il est à remarquer que ce fut dans la province où l'on disait que les principaux massacres avaient été commis, que les preuves manquèrent le plus. Parmi les habitants de l'Ulster, sir Phelim O'Neil est le seul dont on ait rapporté la condamnation et l'exécution [2].

1. *Journ.* 24 août.

2. Ludlow, II, 2, 5, 8-11. Heath, 332, 333.

II. Cromwell n'avait pas été longtemps dans l'île sans reconnaître qu'il était impossible d'accomplir le dessein qu'on avait eu d'abord d'exterminer la population catholique ; et, en conséquence, il prit le parti de permettre à leurs chefs de s'expatrier avec une portion de leurs compatriotes, en entrant au service des puissances étrangères. Ce plan fut suivi par ceux qui lui succédèrent dans cette guerre, et fut complété par un acte du parlement, qui bannissait tous les officiers catholiques. Chaque chef, lorsqu'il se rendait, stipulait pour un certain nombre d'hommes; on lui donnait toutes facilités pour parfaire sa levée, et les exilés s'empressaient d'aller risquer leur vie au service des puissances catholiques qui les engageaient : beaucoup au service de l'Espagne, d'autres de la France, d'autres de l'Autriche, et quelques-uns de la république de Venise. Ainsi cette population gênante fut réduite de trente, peut-être de quarante mille hommes robustes; mais on fut bientôt embarrassé de savoir ce que l'on ferait de leurs femmes et de leurs familles, des femmes et des familles de ceux qui avaient péri par les ravages de la peste et les hasards de la guerre, et de la multitude de ceux qui, chassés de leurs demeures et de leurs emplois, étaient réduits à un état de dénûment complet. A différentes époques, on les rassembla en troupes, au nombre de plusieurs milles, on les entassa sur des vaisseaux, et on les transporta aux Indes occidentales[1]. Mais, malgré toutes ces saignées d'un côté, et l'arrivée continuelle de colons anglais et écossais de l'autre, la population catholique se

1. Selon Petty (p. 18), on déporta six mille jeunes garçons et femmes. Lynch (*Cambrensis Eversus*, in fine) dit qu'ils furent vendus comme esclaves. Bruodin, dans son *Propugnaculum* (*Pragæ*, anno 1669), porte les exilés à cent mille. Ultrà centum millia omnis sexus et ætatis, e quibus aliquot millia in diversas Americæ tabaccarias insulas relegata sunt. P. 692. Dans une lettre en ma possession, écrite en 1656, il est dit : Catholicos pauperes plenis navibus mittunt in Barbados et insulas Americæ. Credo jam sexaginta millia abivisse. Expulsis enim ab initio in Hispaniam et Belgiam maritis, jam uxores et proles in Americam destinantur. — Après la conquête de la Jamaïque, en 1655, le protecteur, afin de la peupler, résolut de transporter dans cette île mille jeunes garçons irlandais et mille jeunes filles irlandaises. On ne demanda d'abord que les jeunes filles, à quoi il est répondu : « Quoiqu'il nous faille employer la force pour les enlever, cependant, comme cela est si fort pour leur bien, et de nature à être si avantageux pour le public, il n'y a pas le moindre doute que vous n'en puissiez avoir tel nombre que vous jugerez convenable.» Thurloe, IV, 23. Dans la lettre suivante, H. Cromwell dit : « Je pense qu'il serait également avantageux pour vos affaires là-bas et pour les nôtres ici, si vous croyiez devoir envoyer mille cinq cents ou deux mille jeunes garçons de douze à quatorze ans au lieu sus-mentionné. *Nous* pourrions très-bien nous en passer, et ils vous seraient utiles; et qui sait si ce ne serait pas un moyen d'en faire des Anglais, ou, pour mieux dire, des chrétiens? » (Page 40.) Thurloe répond : « Le comité du conseil a voté mille filles et autant de garçons à prendre pour cette destination. » Page 75.

trouva excéder la population protestante dans la proportion de huit à un [1]. Cromwell, lorsqu'il eut atteint l'apogée de son pouvoir, eut recours à un nouvel expédient. Il pressa à plusieurs reprises les fugitifs qui, sous le règne du feu roi, s'étaient établis à la Nouvelle-Angleterre, d'abandonner leurs plantations et d'accepter des terres en Irlande. Sur leur refus, il fit la même offre aux Vaudois, protestants du Piémont ; mais elle fut également sans succès. Ils préférèrent leurs vallées natales, quoique sous le gouvernement d'un souverain catholique dont ils avaient provoqué l'inimitié, aux vertes campagnes d'Erin, et à tous les avantages qu'ils pouvaient tirer des soins paternels et de la croyance religieuse du protecteur [2].

III. Par un acte intitulé acte pour l'organisation de l'Irlande [12 août], le parlement divisa les royalistes et les catholiques en différentes classes, et affecta à chaque classe un degré approprié de peines. La perte de la vie et des biens fut prononcée contre tous les grands propriétaires de terres ; le bannissement contre ceux qui avaient accepté des commissions ; la confiscation des trois quarts des biens contre tous ceux qui avaient porté les armes sous les confédérés du lieutenant du roi, et la confiscation d'un tiers contre toutes les personnes quelconques qui n'avaient pas été au service du parlement, ou n'avaient pas déployé un attachement constant pour la république d'Angleterre. Tel fut le sort des gens qui avaient quelque fortune : quant aux autres, dont les biens immobiliers et mobiliers ne s'élevaient pas à une valeur de dix livres, on leur offrit gracieusement amnistie pleine et entière [3].

On prit soin, toutefois, que le tiers des biens qui, par cet acte, devait être rendu aux premiers propriétaires, ne fût pas pris sur leurs anciennes terres, mais « dans les lieux que le parlement, pour le rétablissement efficace de la paix de la nation, jugerait convenable de désigner. » Quand le premier plan d'extermination eut échoué, on en adopta un autre, qui consistait à confiner les propriétaires fonciers catholiques dans le Connaught et le comté de Clare, au delà du Shannon, et à diviser le reste de l'île, le Leinster, le Munster et l'Ulster, entre les colons protestants. Cette

1. Petty, *Polit. Arithmetic*, 29.

2. Hutchinson, Hist. du Massachusets, 190. Thurloe, III, 459.

3. *Journ.* 12 août 1652. Scobell, II, 197. Ludlow, I, 370. Dans l'Appendice, j'ai copié cet acte exactement sur l'original qui est en la possession de Thomas Lloyd, esq. Voyez la note (G).

mesure, disait-on, préviendrait les querelles, qui, autrement, ne manqueraient pas de s'élever entre les nouveaux colons et les anciens possesseurs; elle rendrait la rébellion plus difficile et moins redoutable, et elle détruirait l'influence héréditaire des chefs sur leurs serfs, et celle des propriétaires sur leurs tenanciers. En conséquence, le petit parlement, convoqué par Cromwell et ses officiers, passa un second acte [26 sept. 1653], qui assignait à toutes les personnes réclamant avec les conditions décrites dans le premier une quantité proportionnée de terre sur la rive droite du Shannon; mettait à part les comtés de Limerick, de Tipperary et de Waterford dans le Munster, le comté du roi, le comté de la reine, de West-Meath et d'East-Meath dans le Leinster, et de Down, d'Antrim et d'Armâgh dans l'Ulster, pour satisfaire, par portions égales, les aventuriers anglais qui avaient fourni de l'argent au commencement de la guerre, et payer la solde arriérée de l'armée qui avait servi en Irlande depuis que Cromwell avait pris le commandement; réservait à la disposition future du gouvernement les confiscations des comtés de Dublin, Cork, Kildare et Carlow, et mettait à la charge de celles des comtés restants, le déficit, s'il en existait dans les dix premiers, ainsi que la liquidation de plusieurs dettes publiques, et l'arriéré dû à l'armée irlandaise avant la bataille de Rathmines.

Pour mettre cet acte à exécution, les commissaires, par des proclamations successives, ordonnèrent à toutes les personnes qui réclamaient avec les conditions requises, et en outre à toutes celles qui avaient porté les armes contre le parlement, de se « déplacer et transplanter » dans le Connaught et le comté de Clare, avant le 1er mai 1654 [1]. On ne sait pas combien on en décida à obéir; mais la preuve que le nombre en fut considérable, c'est que les terres qui leur furent accordées en place du tiers de leurs biens comprenaient plus de huit cent mille acres anglais. Il y en eut cependant beaucoup qui refusèrent. Se retirant dans les marais et les lieux inaccessibles, ils formèrent des corps d'hommes armés, et subsistèrent, eux et les leurs, des déprédations qu'ils commettaient sur les détenteurs de leurs biens. On les appelait Raperees et Tories [2], et ils devinrent si redoutables

1. Voyez sur cette question «le Grand sujet de la transplantation en Irlande discuté,» 1654; Laurence, «l'Intérêt de l'Angleterre dans la transplantation d'Irlande établi,» 1654, et la réponse à Laurence, par Vincent Gookin, auteur de la première brochure.

2. Le nom de ce parti célèbre, « tory,» vient de «tornighim,» poursuivre pour piller. O'Connor, *Bib. Stowensis*, II, 460.

aux nouveaux colons, que, dans certains districts, on offrait une somme de deux cents livres pour la tête du chef de la bande, et celle de quarante livres pour la tête de tout autre [1].

Pour soutenir ce système de spoliation et enchaîner les passions vindicatives des indigènes, il devint nécessaire d'établir la loi martiale, et de mettre en vigueur les règlements les plus arbitraires et les plus oppressifs. Il n'était permis à aucun catholique de résider dans une ville de garnison ou de marché, ou de s'éloigner de plus d'un mille de son habitation, sans un passeport désignant sa personne, son âge et sa profession; toute réunion de quatre personnes en sus de la famille était déclarée une assemblée illégale et factieuse; c'était un crime capital de porter des armes ou d'en avoir chez soi, et tout Irlandais transplanté, qu'on trouvait sur la rive gauche du Shannon, pouvait être mis à mort par le premier qui le rencontrerait sans ordre d'un magistrat. Rarement une nation a été réduite à un état de servitude plus révoltant et plus oppressif. Sous prétexte de la violation de ces lois, on les blessait dans leurs sentiments, et on répandait leur sang avec impunité. Leurs biens, leur liberté et leur vie, étaient à la merci des petits despotes qui les entouraient, des colons étrangers et des commandants de postes militaires, que la vengeance et l'intérêt poussaient à humilier et à exterminer la population indigène [2].

IV. La religion des Irlandais devint une source nouvelle d'inquiétude pour leurs fanatiques vainqueurs. Par l'un des articles conclus avec lord Westmeath, il était stipulé que tous les habitants de l'Irlande jouiraient du bénéfice de l'acte qui venait d'être décrété en Angleterre, « pour relever les personnes paisibles des rigueurs des anciens actes en matière de religion, » et qu'aucun réfractaire irlandais ne serait forcé d'assister à une forme de service divin contraire à sa conscience. Quand le traité fut présenté pour être ratifié, cette concession choqua et scandalisa la piété des saints. La première partie en fut repoussée sur-le-champ, et si la seconde passa à une faible majorité, grâce aux efforts de Marten et de Vane, ce fut avec la clause que « l'article ne donnerait pas la moindre permission, protection ou tolérance à l'exercice du culte catholique, en quelque manière que ce fût [3]. »

1. Journal de Burton, II, 210.
2. Bruodin, 693. *Hiberna Dominica*, 706.
3. *Journ.* 1er juin 1652.

Fidèles à l'esprit de ces votes, les commissaires civils ordonnèrent par proclamation [6 janvier] à tous les ecclésiastiques catholiques de quitter l'Irlande dans un délai de vingt jours, sous peine de haute trahison, et défendirent à toutes autres personnes de donner asile à aucun de ces ecclésiastiques sous peine de mort. Ces mesures furent suivies de plusieurs autres tendantes au même objet. Quiconque connaissait la retraite d'un prêtre, et ne la révélait pas aux autorités compétentes, était passible de la peine du fouet en public et de l'amputation des oreilles; être absent, le dimanche, du service de l'église paroissiale, exposait le coupable à une amende de trente pence, et les magistrats étaient autorisés à prendre les enfants des catholiques et à les envoyer en Angleterre pour être élevés, et à proposer le serment d'abjuration à toute personne âgée de vingt et un ans, et le refus était puni d'un emprisonnement à volonté et de la confiscation de leurs propriétés immobilières et mobilières [1].

Durant cette période, le clergé catholique fut exposé à une persécution bien plus cruelle qu'il n'en avait jamais subi dans l'île. Autrefois les gouverneurs en chef n'osaient point exécuter dans toute leur rigueur les lois contre les prêtres catholiques, et les fugitifs trouvaient aisément un asile dans les domaines des grands propriétaires fonciers. Mais à présent le peuple irlandais gisait abattu aux pieds de ses vainqueurs; les troupes étaient réparties par petits corps dans le pays; leur vigilance était stimulée par l'antipatie religieuse et l'espoir des récompenses, et les moyens de découverte étaient facilités par la défense de voyager sans une permission des magistrats. Sur le grand nombre de prêtres qui continuaient de rester dans le pays, plusieurs furent découverts et perdirent la vie sur la potence. Ceux qui échappaient aux recherches se cachaient dans les cavernes des montagnes ou dans des huttes solitaires élevées au milieu des marais, d'où ils sortaient la nuit pour porter les consolations de la religion dans les chaumières de leurs compatriotes opprimés et souffrants [2].

En Ecosse le pouvoir de la république était aussi fermément établi qu'en Irlande. Quand Cromwell marcha sur Worcester à

1. *Hibern. Domin.* 707. Bruodin, 696. Porter, *Compendium Annalium ecclesiasticorum* (*Romæ*, 1690), p. 292.

2. Lettres Mss. en ma possession. Bruodin, 696. On publia aussi une proclamation à toutes les religieuses de se marier ou de quitter l'Irlande. Elles furent successivement déportées en Belgique, en France et en Espagne, où elles reçurent l'hospitalité dans les couvents de leurs ordres respectifs.

la poursuite du roi, il laissa Monk avec huit mille hommes pour achever la conquête du royaume. Monk investit Stirling, et les montagnards qui composaient la garnison, alarmés de l'explosion des bombes lancées par les batteries, forcèrent le gouverneur de capituler [14 août 1651]. Cette place vierge, qui n'avait jamais été souillée par la présence d'un vainqueur [1], se soumit aux « sectaires » anglais, et, ce qui était plus humiliant encore pour l'orgueil de la nation, les vêtements royaux, une partie des insignes de la royauté et les archives nationales furent irrévérencieusement arrachés de leur sanctuaire et envoyés à Londres comme trophées de la victoire. De là le général anglais marcha sur Dundee, où il reçut un orgueilleux défi de Lumden, le gouverneur. Tandis qu'on se préparait à l'assaut, il apprit que les lords écossais, à qui Charles avait confié le gouvernement en son absence, étaient assemblés sur la lande d'Ellet, dans l'Angus. Par son ordre, six cents chevaux, commandés par les colonels Alured et Morgan, secondés, à ce qu'on croit, par la trahison, les surprirent le matin de bonne heure [28 août]. On fit trois cents prisonniers, y compris les deux comités des états et de l'Eglise, plusieurs pairs et toute la gentry des environs, et ces prisonniers, avec les autres individus que le général jugea hostiles et dangereux à la république, suivirent les insignes royaux et les archives de leur pays dans la capitale de l'Angleterre. A Dundee, une brèche fut bientôt ouverte; les défenseurs reculèrent devant les assaillants, et le gouverneur et la garnison furent massacrés [1er sept.]. Je laisse à l'imagination du lecteur le soin de se représenter ce que ces habitants eurent à souffrir de la violence, de la brutalité et de la rapacité de leur ennemi victorieux. Beaucoup de gens avaient déposé à Dundee, à cause de sa force supérieure, leurs objets les plus précieux : ils devinrent tous la proie des vainqueurs, ainsi que soixante vaisseaux et leurs cargaisons, qui se trouvaient dans le port [2].

1. « Hæc nobis invicta tulerunt centum sex proavi, 1617, » était l'inscription emphatique que le roi Jacques avait fait graver sur le mur. Echard, 697.

2 Heath, 301, 302. Whitelock, 508. *Journ.* 27 août. Pap. d'Et. de Milton, 79. Balfour, IV, 314, 315. « Monk commanda de passer au fil de l'épée tous les individus, n'importe de quel sexe. Il y eut huit cents habitants et soldats de tués, et environ deux cents femmes et enfants : le butin qu'ils firent dans la ville excéda deux millions et demi » (environ 200,000 liv.). Cependant on voit que toute la garnison ne fut pas passée au fil de l'épée, d'après la mention faite dans les journaux (12 sept.) d'une liste d'officiers faits prisonniers. Lumsden avait obtenu quartier du capitaine Kelly ; mais comme ce dernier le conduisait à Monk, il fut tué d'une balle dans la rue par le major Butler. Echard, 698. Cont. de Baker, 629.

Averties par ce terrible exemple, Saint-Andrews, Aberdeen et Montrose ouvrirent leurs portes; le comte de Huntley et lord Balcarras se soumirent; le peu de forteresses qui restaient capitula, et si Argyle, au milieu de son clan, conserva une indépendance momentanée et précaire, ce n'est pas qu'il nourrît l'espoir d'échapper au joug, mais c'est qu'il cherchait à obtenir du parlement la reconnaissance d'une dette qu'il réclamait du gouvernement anglais [1]. Pour lui ôter toute idée de résistance, en lui en montrant l'inutilité, l'armée fut successivement portée à vingt mille hommes [2]; on décida de construire des citadelles en pierre à Ayr, Leith, Perth et Inverness, et une longue chaîne de postes militaires, qui traversait les montagnes, servit à contenir, sinon à apprivoiser l'humeur farouche et l'indignation des indigènes. Le parlement déclara propriétés publiques les terres et biens de la couronne, et confisqua les propriétés de ceux qui s'étaient joints au roi ou au duc de Hamilton dans leurs invasions en Angleterre, à moins qu'ils ne fussent dans le commerce et ne possédassent pas plus de cinq livres, ou qu'ils ne fussent pas dans le commerce et n'en possédassent que cent. Toute autorité dérivant d'une autre source que du parlement d'Angleterre fut abolie par proclamation [31 janvier]; les différents sheriffs et officiers civils de fidélité douteuse furent remplacés par d'autres dévoués à la république; une taxe annuelle de 130,000 livres fut imposée pour l'entretien de l'armée au lieu des logements de guerre à discrétion, et des juges anglais, assistés de trois ou quatre indigènes, furent chargés de faire les tournées et de remplacer les cours d'assises [3]. Ce fut avec chagrin et honte que les Ecossais se soumirent à ces innovations, quoiqu'elles fussent accompagnées d'une compensation, celle d'éviter l'anarchie et l'ef-

1. Balfour, IV, 315. Heath, 304, 308, 310, 313. Whitel. 514, 534, 543.

2. *Journ.* 2 déc. 1652.

3. Ludlow, 345. Heath, 313, 326. Whitel. 528, 642. *Journ.* 19 nov. Journ. de Leicester, 129. Les juges anglais furent étonnés de l'esprit processif et vindicatif que les Ecossais déployèrent dans cette tournée. Plus de mille individus furent accusés devant eux d'adultère, d'inceste et autres délits, qu'ils avaient été obligés de confesser dans l'Eglise dans le cours des vingt ou trente dernières années. Quand il n'y avait pas d'autres preuves, l'accusation n'était point admise. Soixante personnes furent semblablement accusées de sorcellerie. Elles furent aussi acquittées; car, bien qu'elles eussent avoué ce crime, l'aveu leur en avait été arraché par la torture. Il était d'usage d'attacher la sorcière supposée par les pouces, et de la fouetter jusqu'à ce qu'elle eût avoué; ou de lui tenir une chandelle allumée sous la plante des pieds, entre les orteils, ou sous quelque partie de la tête, ou bien de faire porter à l'accusée une chemise de crin trempée dans du vinaigre, etc. Voyez Whitel. 543, 544, 545, 547, 548.

fusion de sang, qui auraient nécessairement eu lieu si les Cavaliers et les covenantaires, avec des forces à peu près balancées et des passions également excitées, eussent pu assouvir leur vengeance les uns sur les autres. Mais ils furent bientôt menacés de ce qui à leurs yeux était un mal plus grand encore. Le parlement résolut d'incorporer les deux pays en une seule république, sans gouvernement royal et sans l'influence aristocratique d'une chambre des pairs. Ceci leur parut mettre le comble au malheur de l'Ecosse. Le paysan lui-même est fier de l'indépendance de son pays; mais dans cette circonstance ce n'était pas seulement le sentiment national, mais le sentiment religieux qui était blessé. En leur qualité d'ecclésiastiques les ministres n'avaient point à s'occuper des conséquences civiles d'une union qui abaisserait l'Ecosse à l'état de province; mais ils défendirent au peuple de donner son consentement ou son appui à cette mesure [21 janvier 1652], parce qu'elle était contraire au covenant, et tendait « à entraîner une subordination de l'Eglise à l'état dans les choses du Christ [1]. » Les commissaires du parlement (ils étaient huit, et avaient Saint-John et Vane à leur tête), sûrs du pouvoir de l'épée, se riaient des menaces de l'Eglise. Ils convoquèrent à Dalkeith les représentants des comtés et des bourgs, qui avaient ordre d'arriver avec pleins pouvoirs de traiter et de conclure relativement à l'union des deux pays. Vingt-huit shires sur trente, et quarante-quatre bourgs sur cinquante-huit donnèrent leur consentement; et le résultat fut une seconde assemblée à Edimbourg, dans laquelle on choisit vingt et un députés pour régler les conditions avec les commissaires du parlement à Westminster. Des conférences furent tenues et beaucoup d'articles discutés; mais avant que le plan ne pût être ajusté à l'amiable, le parlement lui-même, avec tous ses projets, fut renversé par l'heureuse ambition de Cromwell [2].

De la conquête de l'Irlande et de l'Ecosse, nous pouvons maintenant revenir à ce qui se passa entre la république et les puissances étrangères. Le roi de Portugal fut le premier qui provoqua sa colère et ressentit les effets de sa vengeance. A une époque bien antérieure, en 1649, le prince Rupert, avec la flotte qui s'était révoltée contre le parlement en faveur du feu roi, partit du Texel [mars], balaya le canal d'Irlande et fit beaucoup de mal au

1. Whitel. 521. Heath, 307.

2. *Journ.* 16, 24, 26 mars 1652, 2 avril, 14 mai, 15, 29 sept. 29 oct. 23 nov.

commerce anglais. Vane, à l'activité duquel on avait confié le département de la marine, mit tout en œuvre pour équiper un armement formidable, dont le commandement fut donné à trois officiers, Blake, Déan et Popham. Rupert se retira devant cette force supérieure au havre de Kinsale [mai]; les batteries tenaient ses ennemis en respect, et les Irlandais lui fournissaient des hommes et des vivres. A la fin, les victoires de Cromwell sur terre l'avertirent de quitter son asile, et, après avoir perdu trois vaisseaux, il se fraya un passage [oct.] à travers l'escadre du blocus, fit voile vers la côte d'Espagne, et durant les mois d'hiver chercha un abri dans les eaux du Tage. Au printemps [mars 1650], Blake parut avec dix-huit vaisseaux de guerre à l'embouchure de la rivière : ayant demandé la permission d'attaquer le pirate dans son mouillage, il reçut du roi de Portugal un refus péremptoire, et ayant tenté de forcer l'entrée de la rivière, il fut repoussé par le feu des batteries. Conformément à ses instructions il se vengea sur le commerce portugais, et don Jean, par voies de représailles, fit arrêter les négociants anglais et s'empara de leurs effets. Alarmé toutefois des pertes de ses sujets, il força Rupert à quitter le Tage[1] [oct.], et dépêcha un envoyé, nommé Guimaraes, pour solliciter un accommodement [17 déc.]. Toutes les notes qui s'échangeaient entre ce ministre et les commissaires étaient soumises au parlement et approuvées, modifiées ou rejetées par lui. Guimaraes souscrivit aux préliminaires demandés par le conseil [22 avril 1651], que les négociants anglais arrêtés en Portugal seraient mis en liberté, qu'ils recevraient une indemnité pour leurs pertes et que le roi de Portugal payerait une somme d'argent pour les dépenses de la flotte anglaise; mais il prolongea la négociation par des disputes de dates et de détails, et on lui signifia avec hauteur l'ordre de quitter le territoire de la république [16 mai]. Quelque humiliant que ce fût pour don Jean, il n'avait pas d'autre ressource : le comte de

1. Thurloe, I, 134, 142, 155. Heath, 254, 256, 275. Whitel. 406, 429, 449, 463, 475. Clarend. III, 338. Rupert entra dans la Méditerranée; et, se soutint par la piraterie, capturant non-seulement les vaisseaux anglais, mais les vaisseaux espagnols et génois. Tous ceux qui ne le favorisaient pas étaient considérés comme ennemis. Chassé de la Méditerranée par les Anglais, il partit pour les Indes-Occidentales, où il fit éprouver de plus grandes pertes au commerce espagnol qu'au commerce anglais. Là, son frère, le prince Maurice, périt dans une tempête; et Rupert, ne pouvant tenir tête à ses ennemis avec quelque espoir de succès, revint en Europe, et jeta l'ancre dans le port de Nantes, en mars 1652. Il vendit ses deux vaisseaux de guerre au cardinal Mazarin. Heath, 337. Whitel. 552. Clarend. III, 513, 520.

Camera fut envoyé avec le titre d'ambassadeur extraordinaire [7 juill. 1652]; il consentit à toutes les demandes : mais le traité fut interrompu par l'usurpation de Cromwell, et il s'écoula une autre année avant qu'il fût conclu [5 janv. 1658]. Il y était accordé des priviléges importants aux marchands anglais; quatre commissaires, deux Anglais et deux Portugais, furent nommés pour régler toutes les réclamations contre le gouvernement portugais [10 juillet 1654], et il fut convenu [14] qu'un commissaire anglais recevrait une moitié de tous les droits payés par les commerçants anglais dans les ports du Portugal, afin de former un fonds suffisant pour la liquidation de la dette [1].

5° La cour d'Espagne s'était toujours conduite avec froideur et réserve envers Charles Ier (et on n'en sera pas surpris si l'on se rappelle ses procédés à l'égard de l'infante). L'ambassadeur Cardenas continua de résider à Londres, même après l'exécution du roi, et fut le premier ministre étranger que le parlement honora d'une audience publique. Son principal objet fut de cimenter l'amitié de la république et de son pays, il fomenta l'hostilité de la première contre le Portugal et les Provinces-Unis, les anciens ennemis de l'Espagne, et obtint le consentement de son souverain à ce qu'un ministre accrédité du parlement fût reçu à la cour d'Espagne. L'individu choisi pour cet emploi fut Ascham [31 janvier 1650], homme qui par ses écrits s'était rendu particulièrement odieux aux royalistes. Il débarqua près de Cadix [3 avril], se rendit, protegé par une escorte, à Madrid, et descendit dans une auberge jusqu'à ce qu'on lui eût procuré une résidence convenable [26 mai]. Le lendemain, comme il était à dîner avec Riba, moine renégat, son interprète, six Anglais entrèrent dans la maison; quatre restèrent en bas en observation; les deux autres se précipitèrent dans la chambre, en s'écriant : « Soyez les bienvenus, mes braves, soyez les bienvenus; » et en un instant l'ambassadeur et l'interprète tombèrent sur le plancher, baignés dans leur sang. Un des assassins, qui était domestique de Cottington et de Hyde, envoyés de Charles, s'enfuit dans la maison de l'ambassadeur de Venise et s'échappa; les cinq autres se refugièrent dans une chapelle voisine, d'où, par ordre du roi, ils furent conduits à la prison commune. La procédure criminelle terminée, ils furent tous condamnés à mort.

1. *Journ.* 17 déc. 1650; 4, 11, 22 avril; 7, 13, 16 mai 1651; 30 sept. 15 déc. 1652; 5 janvier 1653. Whit. 486. Dumont, VI, p. II, 82.

Ce crime, on le reconnaissait, ne pouvait se justifier : cependant le public était favorable aux criminels ; le peuple, le clergé, les ambassadeurs étrangers, tout le monde chercha à les dérober au châtiment, et quoique le droit de sanctuaire ne donnât pas protection aux assassins, le roi se laissa persuader, mais non sans peine, de les renvoyer dans leur asile. Ils seraient en sûreté tant qu'ils resteraient dans son enceinte ; mais du moment qu'ils sortiraient du sanctuaire, leur vie appartiendrait à la loi. Le peuple leur fournit des vivres et leur offrit les moyens de s'échapper. Ils quittèrent Madrid ; la police les poursuivit ; Sparke, natif du Hampshire, fut pris à environ trois milles de la ville, et le parlement, ne pouvant obtenir davantage, parut se contenter du sang d'une seule victime[1].

6° Ces négociations se terminèrent paisiblement Celles entre la république et les Provinces-Unies, quoique commencées amicalement, aboutirent à des hostilités. On devait s'attendre à ce que les Hollandais, pleins du souvenir de la lutte glorieuse que leurs pères avaient soutenue pour la liberté, et que le traité de Munster avait couronnée de succès [8 déc. 1646], verraient avec transport le triomphe des républicains anglais. Mais Guillaume II, prince d'Orange, avait épousé une fille de Charles Ier ; l'armée et le peuple favorisaient ses vues et ses intérêts, et ses adhérents avaient la prépondérance dans les états généraux et dans tous les états provinciaux, excepté dans ceux de la Hollande et de la Frise occidentale. Tant qu'il vécut, on ne put obtenir ni la réparation du meurtre de Dorislaus, ni même une audience pour Strickland, l'ambassadeur résident, quoique cette faveur eût été accordée plusieurs fois à Boswell, envoyé de Charles[2]. Cependant, en novembre [6], le prince mourut de la petite vérole à vingt-quatre ans, et, quelques jours après [14], sa veuve accoucha d'un fils, Guillaume III, le même qui monta plus tard sur le trône d'Angleterre. L'enfance de son successeur enhardit le parti démocratique, qui abolit la charge de stathouder, et reprit l'ascendant dans le gouvernement. A la nouvelle de cette révolution, le conseil fut d'avis de nommer Saint-John premier président des plaids communs, et Strickland, l'ancien envoyé, ambassadeurs extraordinaires auprès des Etats-généraux. Saint-John, qui avait sous les yeux le sort d'Ascham, chercha à éviter cette dangereuse

1. Comparez Clarendon, III, 369, avec les Papiers dans Thurloe, I, 148-153, 202, et le *Harleian Miscellany*, IV, 280.

2. Thurloe, I, 112, 113, 114, 121.

mission ; il allégua le mauvais état de sa santé et l'insalubrité du climat ; mais le parlement se moqua de sa timidité, et sa pétition fut rejetée après division [28 janv. 1651] à une majorité considérable.

Parmi les nombreux projets que les chefs de l'Angleterre nourrissaient dans l'enivrement du succès, était celui de former, par l'incorporation des Provinces-Unies à la république anglaise, une grande et puissante république, capable de frapper de terreur toutes les têtes couronnées de l'Europe. Mais on prévit tant de difficultés, on éleva tant d'objections, que les ambassadeurs reçurent l'instruction de se borner à la proposition plus modérée « d'une alliance et d'une union étroites et intimes qui pussent » donner à chacun un intérêt mutuel et intrinsèque » dans la prospérité de l'autre. Ils firent leur entrée publique à la Haye, avec l'appareil et la suite qui convenaient aux représentants d'une puissante nation [10 mars] ; mais cet éclat extérieur ne comprima pas les sentiments populaires, qui s'exprimèrent par des murmures et des sifflets, et n'intimida pas les royalistes, qui cherchèrent toutes les occasions d'insulter « ces *choses* appelées am- » bassadeurs [2]. » Les Etats n'avaient point oublié la lenteur offensante du parlement à répondre à leur ambassade d'intercession pour la vie de Charles I^{er}, et ils ne pouvaient digérer la supériorité qu'il s'arrogeait aujourd'hui en prescrivant un terme dans lequel la négociation devrait être conclue. A cet orgueil on apposa un orgueil égal ; les ambassadeurs furent forcés de solliciter une prolongation de leurs pouvoirs [17 avril], et le traité commença à marcher avec plus de rapidité. Les Anglais proposaient [10 mai] une confédération pour la défense des libertés de chaque nation contre les ennemis de l'une et de l'autre par terre et par mer, et un renouvellement de tout le traité de 1495, avec les modifications nécessaires pour l'adapter à l'époque et aux circonstances présentes. Les Etats, ayant vainement demandé une

1. *Journ.* 21, 23, 28 janvier 1651.

2. C'est ainsi qu'ils sont perpétuellement appelés dans la correspondance des royalistes. Lettres de Carte, I, 447, 469 ; II, 11. Les domestiques de Strickland furent attaqués à sa porte par six cavaliers l'épée à la main ; une tentative fut faite pour entrer de force dans la chambre à coucher de Saint-John ; Edouard, fils de la reine de Bohême, traita publiquement les ambassadeurs de coquins et de chiens ; et le jeune duc d'York, rencontrant par hasard Saint-John, qui refusa de lui céder le pas, arracha le chapeau de l'ambassadeur de dessus sa tête, et le lui jeta à la face, en disant : « Apprends, parricide, à respecter le frère de » ton roi. — Je dédaigne, » répliqua celui-ci, « de reconnaître aucun de vous, » race de vagabonds. » Le duc tira son épée, mais l'intervention des spectateurs empêcha qu'il n'arrivât malheur. *Nouv. Hist. Parl.* III, 1, 361.

explication de la confédération proposée, présentèrent un contre-projet [14 juin]; mais, tandis que les différents articles étaient encore en discussion, la période fixée par le parlement expira, et les ambassadeurs partirent. Ce fut alors un sujet de contestation de savoir à qui on devait la rupture de la négociation. Les Hollandais blâmaient les manières brusques et hautaines de Saint-John et de son collègue; les ambassadeurs accusaient les Etats d'avoir suscité à dessein des délais, afin de ne pas se commettre par un traité avec la république avant d'avoir vu l'issue de la lutte entre le roi d'Ecosse et Oliver Cromwell[1].

Peu de temps après, cette lutte fut décidée à la bataille de Worcester, et les Etats consentirent à jouer à leur tour le rôle de solliciteurs. Leurs ambassadeurs arrivèrent en Angleterre dans l'intention de reprendre la négociation au point où elle avait été interrompue par le départ de Saint-John et de son collègue. Mais les circonstances étaient changées; le succès avait accru les prétentions du parlement, et le lion britannique, au lieu d'éviter le lion belge, aspirait à essayer ses forces contre lui. D'abord on visita les vaisseaux marchands hollandais sous prétexte de chercher les munitions de guerre qu'ils portaient à l'ennemi; puis, sur les représentations de certains négociants qui croyaient avoir été lésés par la marine hollandaise, on accorda des lettres de marque à plusieurs individus, et plus de quatre-vingts prises entrèrent dans les ports anglais[2]. En outre, on avait adopté [9 oct.] et mis à exécution l'acte de navigation par lequel il était décrété qu'aucunes marchandises provenant d'Afrique, d'Asie et d'Amérique ne seraient importées dans ce pays sur des vaisseaux qui ne seraient point la propriété de l'Angleterre ou de ses colonies, et qu'aucun produit ou matière travaillée d'aucune partie de l'Europe ne serait importé, sinon sur des vaisseaux appartenant à l'Angleterre, ou au pays dans lequel ces marchandises seraient le produit du sol ou des manufactures[3]. Jusque-là, les Hollan-

1. Thurloe, I, 179, 183-195. Heath, 285-287. Lettres de Carte, I, 464. Journ. de Leicester, 107. *Hist. Parl.* XX, 496.

2. Il paraît probable que les lettres de marque ne furent point accordées contre les Hollandais, mais contre les Français, comme on le faisait depuis quelque temps, et que les navires hollandais furent retenus sous prétexte qu'ils avaient des marchandises françaises à bord. « Suivant les prétextes de représailles contre les François et autres. » Dumont, VI, II, 32.

3. On fit une exception en faveur des denrées des mers du Levant, des Indes-Orientales, et des ports d'Espagne et de Portugal, qui seraient importées des lieux ordinaires de commerce, quoiqu'elles ne fussent point le produit du sol de cesdits lieux. La peine était la confiscation du vaisseau et de la cargaison,

dais avaient été les voituriers ordinaires de l'Europe : cet acte, né du ressentiment de Saint-John, supprimait une branche importante et lucrative de leur prospérité commerciale ; et la première mais inutile demande des ambassadeurs fut que, si on ne le rappelait pas, on le suspendît du moins pendant la négociation.

Les négociants hollandais avaient sollicité la permission de s'indemniser par des représailles ; mais les Etats ordonnèrent d'équiper une flotte nombreuse, et annoncèrent à toutes les puissances voisines que leur objet n'était point de faire la guerre, mais de donner protection à leur commerce. Le conseil d'état reçut cette communication comme une menace ; les vaisseaux de guerre anglais eurent ordre d'exiger dans les détroits qu'on rendît le même honneur au pavillon de la république qu'on rendait jadis à celui du roi, et l'on rappela aux ambassadeurs les demandes d'une indemnité pour les pertes essuyées par les Anglais dans les Indes-Orientales, de la liberté du commerce de Middleton à Anvers, et du dixième des harengs dû par les pêcheurs hollandais pour la permission d'exercer leur métier dans les mers britanniques.

Les conférences étaient encore pendantes, lorsque le commodore Young rencontra une flotte de vaisseaux marchands hollandais sous escorte dans la Manche [12 mai 1652], et, après une action très-vive, il força les vaisseaux de guerre de saluer le pavillon anglais. Quelques jours après [18], le célèbre Van Tromp parut avec quarante-deux voiles dans les Dunes. Ses instructions étaient de se tenir à une distance convenable de la côte d'Angleterre, de ne provoquer ni éviter les hostilités, et de saluer ou de ne pas saluer à son gré ; mais de ne consentir, pour aucun motif, au nouveau droit de recherche [1]. Vis-à-vis de Bourne, le commandant anglais, il excusa son arrivée en disant qu'il ne venait dans aucun dessein hostile, mais par suite de la perte de plusieurs ancres et câbles sur la côte opposée. Le lendemain [19], il rencontra Blake à la hauteur du port de Douvres ; une action s'engagea entre les commandants rivaux, et le soir, lorsque les flottes se séparèrent, les Anglais enlevèrent deux vaisseaux de

une moitié au profit de la république, l'autre au profit du dénonciateur. *Nouv. Hist. Parl.* III, 1374.

1. Leclerc, I, 315. Les Hollandais paraissent avoir allégué que le salut était jadis rendu au roi et non à la nation.

trente canons, dont l'un fut emmené par eux, et l'autre abandonné à cause du mauvais état où il avait été mis.

Il était assez important de savoir quel était l'agresseur. Blake affirma que Van Tromp était venu gratuitement insulter la flotte anglaise dans ses propres parages, et avait provoqué l'engagement en lâchant la première bordée. Le Hollandais répliqua qu'il croisait pour la protection du commerce; que le temps l'avait poussé sur la côte d'Angleterre; qu'il ne songeait pas à combattre, jusqu'à ce qu'il eût reçu le feu de Blake, et que, durant l'action, il s'était tenu soigneusement sur la défensive, quoiqu'il eût pu, en raison de sa supériorité de forces, écraser les assaillants[1].

Le lecteur pensera probablement que ceux qui se soumettaient à solliciter la continuation de la paix ne furent point les premiers à commencer les hostilités. Immédiatement après ce combat naval, le conseil ordonna aux commandants anglais de poursuivre, attaquer et détruire tous les navires appartenant aux Provinces-Unies; et, dans le cours d'un mois, plus de soixante-dix vaisseaux marchands, indépendamment de plusieurs vaisseaux de guerre, furent capturés, échoués ou brûlés. Les Hollandais, au contraire, s'abstinrent de représailles ; leurs ambassadeurs assurèrent trois fois [24, 27 mai, 3 juin] au conseil que le combat avait eu lieu à leur insu et au profond regret des Etats ; et chaque fois ils réclamèrent instamment contre l'adoption de mesures précipitées et violentes, qui pouvaient entraîner des conséquences hautement préjudiciables aux deux nations. Ils reçurent une réponse qui, en admettant comme prouvé que les États avaient l'intention d'usurper les droits de l'Angleterre sur mer, et de détruire dans sa marine le rempart de ses droits, déclarait qu'il était du devoir du parlement de demander réparation pour le passé et sécurité pour l'avenir[2].

Bientôt après, arriva Pauw, le grand pensionnaire [11 juin]. Il confirma, par les protestations les plus solennelles d'après sa

1. Le grand argument du parlement dans sa déclaration est celui-ci : Tromp sortit de sa route pour rencontrer la flotte anglaise, et fit feu sur Blake sans provocation; les Etats ne le punirent pas, mais lui conservèrent le commandement. Donc il agissait d'après leurs ordres, et la guerre fut commencée par lui. De l'autre côté, on contestait chacune de ces assertions. Tromp donnait les raisons qui l'avaient conduit dans les eaux de la flotte anglaise ; et les Etats affirmaient, d'après les dépositions faites devant eux, que Tromp avait ordonné de baisser les voiles, et s'occupait de faire préparer sa chaloupe pour complimenter l'amiral anglais, au moment où il reçut une bordée de l'impatience de Blake. Dumont, VI, p. II, 33. Leclerc, I, 315, 317. Basnage, I, 254. Heath, 315-320.

2. Heath, 320, 321.

propre connaissance, les allégations des ambassadeurs [17]; proposa de nommer une cour d'enquête composée d'un nombre égal de commissaires de chaque nation, et d'infliger une punition exemplaire à l'officier qui serait reconnu avoir provoqué l'engagement, et réclama la cessation des hostilités et la reprise de la négociation. Ne recevant pas d'autre réponse que celle qui avait déjà été faite à ses collègues, il demanda ce qu'on entendait par « réparation et sécurité [25]; » et on lui dit, par ordre du parlement, que le gouvernement anglais s'attendait à être pleinement indemnisé de toutes les dépenses où l'avaient entraîné les préparatifs et les tentatives des Etats, et espérait trouver sécurité pour l'avenir dans une alliance qui concilierait les intérêts des deux nations. C'étaient évidemment des conditions auxquelles l'orgueil des Etats refuserait de se soumettre. Pauw demanda une audience de congé au parlement [30], et tout espoir de réconciliation s'évanouit[1].

Si les Hollandais avaient jusque-là sollicité la paix, ce n'était pas qu'ils craignissent le résultat de la guerre. La mer était leur élément natal, et depuis longtemps leur supériorité maritime était ouvertement ou tacitement reconnue par toutes les puissances de l'Europe. Mais ils jugeaient sagement qu'aucune victoire sur mer ne les dédommagerait des pertes qu'ils auraient à essuyer par suite de l'extinction de leur pêche et de la suspension de leur commerce[2]. D'un autre côté, il était heureux pour la république que les déprédations du prince Rupert eussent tourné l'attention des chefs sur les affaires maritimes. Depuis quatre ans, sa flotte était en activité; les officiers et soldats étaient animés du même esprit de liberté civile et d'enthousiasme religieux qui distinguait l'armée de terre; Ayscue venait d'arriver avec une puissante escadre, après avoir soumis les Barbades, et on avait ordonné d'équiper cinquante vaisseaux de plus, chose facile à une époque où tout vaisseau marchand capable de porter des canons pouvait, avec quelques changements, être converti en vaisseau de guerre[3] [19 juillet]. Ayscue, avec la plus petite partie de la flotte,

1. Comparez la déclaration du parlement du 9 juillet avec celle des Etats-Généraux des 23 juillet, 2 août. Voyez aussi Whitelock, 537. Heath, 315-322. Les *Journ.* 5, 11, 25, 30 juin, et Leclerc, I, 318-321.

2. La pêche employait, de différentes manières, cent mille personnes. Leclerc, 321.

3. D'après une liste de vaisseaux marchands loués, convertis en vaisseaux de guerre, il paraît qu'un vaisseau de 900 tonneaux faisait un vaisseau de guerre de 60 canons; un de 700 tonneaux, un vaisseau de guerre de 46; un de 400, un de

Digitized by Google

resta en Angleterre pour écumer la Manche. Blake fit voile vers le nord, captura l'escadre chargée de protéger les bâtiments de pêche hollandais, exigea des barques le droit du dixième hareng, et les renvoya dans leur pays, avec défense de pêcher encore sans une permission du gouvernement anglais. Sur ces entrefaites, Van Tromp partit du Texel avec soixante-dix vaisseaux de guerre. On s'attendait en Hollande à le voir balayer la flotte anglaise de la surface de l'Océan. Sa première tentative fut de surprendre Ayscue, qui fut sauvé par un calme suivi d'un changement de vent. Il fit ensuite voile vers le nord, à la recherche de Blake. Mais sa flotte fut dispersée par une tempête; cinq de ses frégates tombèrent aux mains des Anglais, et, à son retour, il fut accueilli par les murmures et les reproches de la populace. Indigné d'un traitement qu'il n'avait point mérité, il justifia sa conduite devant les Etats, et donna sa démission [1].

De Ruyter, nom presque aussi célèbre sur l'océan, fut nommé son successeur. Cet officier fit voile vers l'entrée de la Manche, prit sous sa conduite une flotte de vaisseaux marchands, et à son retour fut attaqué par Ayscue avec des forces à peu près égales. Le commandant anglais passa au travers des ennemis, et fut suivi de neuf voiles : le reste de la flotte ne prit aucune part à l'action, et le convoi s'échappa. Ce n'était point la faute d'Ayscue, mais celle de ses officiers inférieurs; mais le conseil saisit cette occasion de le mettre de côté, non qu'il doutât de son courage ou de ses talents, mais parce qu'il le soupçonnait d'un penchant secret pour la cause royale. Afin de le consoler de sa disgrâce, on lui fit un présent de trois cents livres, avec un don de terres du même revenu annuel en Irlande [2].

De Witte se joignit alors à de Ruyter, et prit le commandement. Blake accepta la bataille, et la nuit seule sépara les combattants [28 sept.]. Le lendemain matin, les Hollandais s'enfuirent, et furent poursuivis jusqu'à Gorée. Leurs vaisseaux étaient en général de plus petite dimension, et tiraient moins d'eau que ceux de leurs adversaires, qui n'osèrent pas les suivre au milieu des nombreux bancs de sable dont la côte est hérissée [3].

Blake, supposant que les opérations navales seraient suspen-

34; de 200, de 20; de 100, de 10; de 60, de 8; et qu'on allouait environ cinq ou six hommes par canon. *Journ.* 29 mai 1651.

1. Whitel. 538, 539, 540, 541. Heath, 322. Leclerc, I, 321.

2. Heath, 323. Leclerc, I, 332.

3. Ibid. 326. Ludlow, I, 367. Whit. 545. Leclerc, I, 324.

dues pendant l'hiver, avait détaché plusieurs escadres vers différents ports, et voguait dans les Dunes avec trente-sept voiles, lorsqu'il fut surpris [29 nov.] par l'apparition d'une flotte ennemie du double de ce nombre, sous le commandement de Van Tromp, dont l'orgueil blessé avait été apaisé par une nouvelle commission. Un sentiment d'honneur mal entendu poussa l'amiral anglais à s'engager dans une lutte inégale. La bataille se prolongea avec acharnement depuis onze heures du matin jusqu'à la nuit [30]. Les Anglais, quoiqu'ils eussent brûlé un grand vaisseau et en eussent mis deux autres hors de combat, perdirent cinq voiles, coulées ou prises ; et Blake, à la faveur des ténèbres, remonta la rivière jusqu'à Leigh. Van Tromp chercha son ennemi à Harwick et à Yarmouth ; à son retour, il insulta la côte en passant, et continua de croiser allant et venant de North Foreland à l'île de Wight[1].

Le parlement mit tout en œuvre pour effacer cette honte. Les vaisseaux furent réparés à la hâte ; deux régiments d'infanterie s'embarquèrent pour servir comme soldats de marine ; on offrit une récompense aux volontaires; on augmenta la paye des marins ; on pourvut aux besoins de leurs familles pendant leur temps de service ; on établit un nouveau taux de répartition de l'argent des prises ; et pour seconder Blake, on lui adjoignit dans le commandement de la flotte deux officiers dont les talents avaient déjà été mis à l'épreuve, Deane et Monk. De leur côté, les Hollandais étaient enivrés de leur succès ; ils l'annonçaient au monde par la gravure, par les vers et par la prose ; et Van Tromp attacha un balai au haut de son mât comme emblème de son triomphe. Il était allé à l'île de Rhé pour protéger le commerce de retour, avec ordre de reprendre sa station à l'embouchure de la Tamise et d'empêcher les Anglais d'en sortir. Mais Blake s'était déjà posté avec plus de soixante-dix voiles en travers de la Manche, en face de l'île de Portland, pour intercepter le retour de l'ennemi. Le 18 février [1653], la flotte hollandaise, égale en nombre, avec trois cents vaisseaux marchands sous son escorte, fut signalée près du cap de la Hogue, longeant les côtes de France. L'action se soutint avec l'acharnement le plus désespéré. Les Hollandais perdirent six voiles, coulées bas ou prises ; les Anglais, une ; mais ils en eurent plusieurs mises hors de combat, et Blake lui-même fut grièvement blessé.

1. Heath, 329. Ludlow, II, 3. Neuville, III, 68.

Le lendemain matin, l'ennemi se montra en face de Weymouth, rangé en forme d'un croissant qui couvrait les vaisseaux marchands. Nombre de tentatives furent faites pour rompre la ligue; et le danger parut si imminent à l'amiral hollandais, qu'il donna le signal au convoi de pourvoir lui-même à sa sûreté. Le combat dura par intervalles toute la nuit : il se renouvela avec plus de vigueur près de Boulogne, dans la matinée, jusqu'au moment où Van Tromp, profitant du peu de profondeur de la côte, continua sa route vers la Hollande sans être inquiété par la poursuite de l'ennemi. La victoire était décidément aux Anglais : la perte en hommes pouvait être égale de part et d'autre; mais les Hollandais eux-mêmes reconnurent que neuf de leurs vaisseaux de guerre et vingt-quatre de leurs bâtiments marchands avaient été coulés bas ou capturés [1].

Ce fut la dernière victoire navale remportée sous les auspices du parlement, qui, bien qu'il tînt les rênes du gouvernement avec une énergie qui surprenait les diverses nations de l'Europe, dut fléchir devant le génie supérieur ou l'ascendant de Cromwell. On ne sait au juste quand cet aventurier conçut le premier dessein de s'emparer de l'autorité suprême : ce ne fut qu'après la bataille de Worcester, qu'il commença graduellement et avec précaution à dévoiler son but. Il se voyait couronné des lauriers de la victoire : il avait le commandement en chef d'une armée nombreuse et dévouée; et il habitait avec sa famille dans un palais, jadis la résidence des monarques d'Angleterre. Ses adversaires avaient depuis longtemps déclaré qu'il ne lui manquait que le nom de roi, et ses amis avaient coutume de lui parler sur un ton aussi adulateur qu'on en chatouilla jamais les oreilles du souverain le plus absolu [2]. A tout instant son importance lui était forcément rappelée par les louanges de ses créatures, par les envoyés étrangers qui lui faisaient la cour, et par les royalistes qui sollicitaient sa protection. Dans de telles circonstances, il n'est pas surprenant

1. Heath, 335. Whit. 551. Journ. de Leicester, 138. Leclerc, I, 328. Basnage, I, 298-301. Les amiraux anglais estimèrent la perte des Hollandais à onze vaisseaux de guerre et trente bâtiments marchands.

2. Les officiers généraux terminent ainsi les dépêches qu'ils lui adressent : « Nous nous mettons humblement avec ces pensées, dans cette conjoncture, » aux pieds de votre excellence. » Pap. d'Etat de Milton, 71. Les ministres de Newcastle font « leurs humbles adresses à sa sainte sagesse, » et présentent « leurs humbles requêtes à Dieu et à son excellence » (Ibid. 82) : et les pétitionnaires de différents endroits le sollicitent d'être leur médiateur auprès du parlement, « parce que Dieu n'a pas mis en vain l'épée dans sa main. » Whitelock, 517.

qu'un général victorieux s'abandonnât aux entraînements de l'ambition ; qu'un farouche républicain, avec quelque horreur qu'il pût voir la couronne sur le front d'un autre, n'éprouvât aucune répugnance à la placer sur le sien.

Les grands de l'armée sentaient qu'ils ne possédaient plus la principale autorité dans le gouvernement. La guerre les avait rappelés à leurs commandements en Ecosse et en Irlande ; et durant leur absence, la conduite des affaires était échue à ceux qui, par antiphrase, furent nommés les hommes d'état. Ainsi, par le cours des événements, les serviteurs étaient devenus les maîtres, et le pouvoir du sénat l'avait emporté sur le pouvoir de l'épée. Cependant les officiers, dans leurs quartiers éloignés, observaient avec jalousie, et critiquaient sévèrement la conduite des hommes de Westminster. On ne pouvait les accuser de manquer de vigueur dans la direction des ressources militaires et navales du pays ; mais on se plaignait de ce qu'ils négligeaient l'économie intérieure du gouvernement, de ce qu'aucun des objets demandés dans « l'accord du peuple » n'avait été accompli ; et de ce que, tandis que d'autres sacrifiaient leur santé et leur vie au service de la république, tous les émoluments et tout le patronage étaient le monopole des frelons oisifs qui restaient dans la capitale [1].

Au retour du lord-général, le conseil des officiers avait été réinstallé à Whitehall ; et Cromwell se servit adroitement de leur mécontentement pour favoriser son élévation. Lorsqu'il reprit son siége à la chambre [16 sept. 1651], il rappela aux membres leur indifférence pour deux mesures ardemment désirées par le pays, l'acte d'amnistie et la dissolution du présent parlement. On avait présenté des bills pour ces deux projets dès 1649 ; mais au bout de quelque temps, on les avait laissés dormir l'un et l'autre dans les divers comités ; et cette négligence « des hommes d'état » était attribuée à leur désir de s'enrichir par des confiscations, et de perpétuer leur pouvoir en perpétuant le parlement. L'influence de Cromwell ressuscita ces deux questions. On obtint un acte d'oubli [24 février 1652], qui, à quelques exceptions près, pardonnait toutes les offenses commises avant la bataille de Worcester, et délivrait les royalistes de la crainte de nouvelles confiscations. Quant à la question de l'expiration du parlement, après plusieurs chaudes discussions, l'époque en avait été fixée

1. Whitel. 549.

[18 nov. 1651] au 3 novembre 1654, à trois années de distance, ce qui peut-être ne déplaisait pas à Cromwell, en ce que cela montrait combien ses adversaires étaient peu disposés à se démettre de leur pouvoir. L'intervalle devait être employé à déterminer les attributions du parlement suivant [1].

Dans l'hiver, le lord-général convoqua une assemblée d'officiers et de membres dans la maison du président; et ils durent être surpris, lorsqu'il leur proposa de délibérer s'il valait mieux établir une république, ou une forme mixte de gouvernement monarchique. Les officiers, en général, se prononcèrent en faveur d'une république, comme la meilleure garantie pour les libertés; les jurisconsultes plaidèrent unanimement pour une monarchie tempérée, comme mieux adaptée aux lois, aux habitudes et aux sentiments des Anglais. Cromwell se joignit aux derniers, et demanda qui, en ce cas, ils choisiraient pour roi. On répondit, ou Charles Stuart, ou le duc d'York, pourvu qu'ils acquiesçassent aux demandes du parlement; sinon, le jeune duc de Gloucester, qui ne pouvait être imbu des idées despotiques de ses frères aînés. Ce n'était pas la réponse que Cromwell voulait : il l'entendit avec déplaisir; et chaque fois qu'on reprenait ce sujet, il détournait la conversation. Enfin, l'opinion qu'il émit fut que « quelque chose du gouvernement monarchique serait très-efficace, si on pouvait l'établir avec sûreté pour les libertés du peuple, comme anglais et comme chrétien [2]. » Que le résultat de cette assemblée eût trompé son attente, cela est évident; mais il en tira cet avantage, qu'il s'était assuré des sentiments de beaucoup de gens dont il pouvait plus tard requérir l'assistance. Aucun des chefs du parti opposé ne paraît avoir été présent.

Inquiets toutefois de ses desseins, « les hommes d'état » avaient commencé à l'attaquer avec ses propres armes. Comme la république n'avait plus d'ennemi à combattre sur terre, ils proposèrent [2 oct.] une réduction considérable dans le nombre des troupes, et une réduction proportionnée dans les taxes levées pour leur entretien [7]. La motion était trop raisonnable en elle-même et trop populaire dans le pays pour qu'il fût prudent de s'y opposer : un quart de l'armée fut licencié [19 déc.], et l'impôt mensuel abaissé de 120,000 livres à 90,000. Avant qu'il se fût écoulé six mois, on agita la question d'une réduction nouvelle

1. *Journ.* 4, 14, 15, 18, 27 nov. 1651 ; 24 fév. 1652.

2. Whitel. 516.

[5 juin 1652]; mais le conseil de la guerre prit l'alarme, et une lettre de Cromwell au président [15] décida la chambre à s'en tenir à son premier vote. Peu après il en fut encore fait mention [12 août]; mais le lendemain six officiers se présentèrent à la barre de la chambre avec une pétition de l'armée, qui, sous prétexte de solliciter des améliorations, accusait tacitement les membres de négliger leur devoir. Elle appelait leur attention sur la propagation de l'Evangile, la réforme des lois, la destitution des personnes scandaleuses et mal pensantes, les abus de l'accise et du trésor, l'arriéré dû à l'armée, la violation des articles accordés à l'ennemi, et les attributions des parlements futurs et successifs. Whitelock fit des remontrances à Cromwell sur le danger de permettre à des corps armés de s'assembler et de pétitionner. Il dédaigna l'avis [1].

Peu de temps après, le lord-général demanda une entrevue particulière et confidentielle à ce jurisconsulte [8 nov.]. Le mécontentement de l'armée, fit-il observer, était si violent, la conduite du parlement si impérieuse, qu'il serait impossible de prévenir une collision d'intérêts, et par suite la ruine de la bonne cause, à moins qu'on n'établît « quelque autorité assez pleine et assez élevée » pour être en état d'arrêter ces prétentions exorbitantes, et de contenir à la fois l'armée et le parlement. Whitelock répliqua que, quant à l'armée, son excellence l'avait tenue jusqu'ici et continuerait de la tenir dans la subordination convenable; mais qu'à l'égard du parlement, il fallait compter sur le bon sens et la vertu de la majorité. Contrôler le pouvoir suprême était légalement impossible. Tout le monde, même Cromwell, tirait de là son autorité. A ces mots, le lord-général s'écria brusquement : « Et si un homme prenait sur lui d'être roi ? » Le commissaire répondit que ce titre ne conférerait aucun avantage de plus à son excellence. Par le commandement de l'armée, par son ascendant à la chambre et sa réputation au dedans et au dehors, il jouissait déjà de tout le pouvoir d'un roi, moins l'envie qu'excitait ce nom. Quand Cromwell insista, disant que ce nom donnerait de la sécurité à ses partisans et commanderait le respect du peuple, Whitelock répliqua qu'il changerait l'état du différend entre les partis, et convertirait une querelle nationale en une querelle de personne. Ses amis avaient combattu volontiers avec lui pour établir un gouvernement républicain à la place d'un gou-

1. Whitel. 541. *Journ.* 19 déc. 1651; 15 juin 1652; 12, 13 août.

vernement monarchique; combattraient-ils également avec lui en faveur de la maison de Cromwell contre la maison de Stuart[1]? Enfin, Cromwell le conjura de lui donner son avis sans déguisement ni adoucissement, et reçut cette réponse : Faites un traité particulier avec le fils du feu roi, et mettez-le sur le trône, mais à des conditions qui assureront à la nation ses droits et à vous la première place au-dessous du trône. Le général fit froidement l'observation qu'un sujet de tant d'importance et de difficulté méritait un mûr examen. Ils se séparèrent, et Whitelock reconnut bientôt qu'il avait perdu sa confiance[2].

A la fin, Cromwell se décida, pour accomplir son dessein, à obtenir la dissolution du parlement et à investir temporairement de l'autorité souveraine un conseil de quarante personnes, présidé par lui. Son désir était d'effectuer paisiblement cette mesure par les votes du parlement; — sa résolution, de l'effectuer par la violence, si ces votes lui étaient refusés. Les officiers et les membres tinrent plusieurs réunions dans les appartements du lord-général, à Whitehall. Saint-John et quelques autres donnèrent leur assentiment; le reste, sous la conduite de Whitelock et de Widdrington, déclara que la dissolution serait dangereuse et l'établissement du conseil proposé injustifiable. Sur ces entrefaites, la chambre reprit l'examen du nouveau corps représentatif, et vota plusieurs attributions, qui toutes soulevèrent des objections de la part des officiers, mais principalement « l'admission des neutres, » projet tendant à fortifier le gouvernement par l'introduction des intérêts presbytériens[3]. « Jamais, dit Cromwell, aucun de ceux

1. Henry, duc de Gloucester, et la princesse Elisabeth étaient en Angleterre lors de la mort du feu roi. En 1650, le conseil proposa d'envoyer l'un à son frère en Écosse, et l'autre à sa sœur en Hollande, leur allouant à chacun 1,000 l. par an, tant que leur conduite serait inoffensive (*Journ.* 24 juillet 1650; 11 septembre). Mais Elisabeth mourut le 8 septembre de la même année, et Henry resta sous la surveillance de Mildmay, gouverneur du château de Carisbrook, jusqu'après la conférence où Cromwell, comme s'il regardait ce jeune prince comme un rival, conseilla à son gouverneur, Lovel, de demander la permission de le conduire à sa sœur la princesse d'Orange. Cette permission fut accordée, avec la somme de 500 liv. pour les dépenses du voyage. Journ. de Leicester, 103. Heath, 331. Clar. III, 525, 526.

2. Whitel. 548-551. Les détails de cette conversation furent-ils confiés au papier immédiatement ou après la restauration? La foi qui leur est due dépend de cette circonstance.

3. Il paraît d'après Ludlow (II, 435), que par ce bill, le nombre des membres de bourgs était réduit, celui des représentants de comtés accru. Pour être électeur, il fallait posséder pour son propre usage un bien immobilier ou mobilier de la valeur de 200 liv. *Journ.* 30 mars 1653. Il est singulier toutefois que quoique la chambre eût continué de siéger jusqu'au 19 avril, — la seule inscription sur les journaux au sujet de ce bill est à la date du 13, — faisant un

de cette opinion qui ont déserté la bonne cause ne sera admis au pouvoir. » Dans la dernière réunion, tenue le 19 avril [1653], tous ces points furent longuement et chaudement débattus. Quelques-uns des officiers déclarèrent que le parlement devait être dissous « de façon ou d'autre ; » mais le général réprima leur imprudence et leur précipitation ; et l'assemblée se sépara à minuit, après être convenue que les chefs de chaque parti reprendraient ce sujet dans la matinée [1].

[20.] La conférence recommença de bonne heure, et fut interrompue au bout de peu de temps, au reçu de l'avis donné au général que la chambre était dans l'intention de se rendre aux désirs de l'armée. C'était une méprise : le parti opposé, dirigé par Vane, qui avait découvert le but de Cromwell, avait résolu, il est vrai, d'adopter un bill de dissolution, non pas, toutefois, le bill proposé par les officiers, mais leur propre bill contenant toutes les clauses réprouvées ; et de l'adopter le matin même, afin qu'il pût avoir force de loi avant que leurs adversaires n'eussent le temps d'en appeler au pouvoir de l'épée [2]. Tandis que Harrison « très-doucement et humblement » les conjurait de réfléchir avant de faire un pas si important, Ingoldsby se hâtait de prévenir le lord-général à Whitehall. Sa résolution fut aussitôt prise, et une compagnie de mousquetaires reçut l'ordre de l'accompagner à la chambre.

Dans cette grave circonstance, qui devait avoir les suites les plus importantes pour lui-même et pour son pays, Cromwell, quels que fussent les mouvements de son âme, eut l'art de les cacher aux yeux des spectateurs. Laissant les soldats dans le vestibule, il entra à la chambre, et s'assit tranquillement sur l'un des bancs extérieurs. Son costume était un simple habit de drap noir et des bas de laine gris. Il parut pendant quelque temps écouter la discussion avec intérêt ; mais lorsque le président allait mettre la question aux voix, il dit à l'oreille de Harrison : « Voici le moment : il faut que je le fasse ; » et se levant, il ôta son chapeau pour parler à la chambre. D'abord son langage fut conve-

condition pour les candidats d'être « des personnes d'une intégrité connue, craignant Dieu, et point scandaleuses dans leur conversation. » *Journ.* Ibid.

1. Comparez la relation faite par Whitelock de cette réunion (p. 554) avec celle de Cromwell dans les Pap. d'Etat de Milton, 109.

2. Ces particularités sont le résultat loyal des assertions de Whitelock, 554, comparées à la déclaration des officiers et au discours de Cromwell à son parlement. Leur intention de se dissoudre est aussi affirmée par Hazlerig, Journal de Burton, III, 98.

nable et même louangeur. Par degrés il devint plus chaud et plus animé ; enfin il prit toute la véhémence de la colère, et se livra à d'offensantes personnalités. Il accusa les membres d'égoïsme et d'impiété ; de fréquents dénis de justice et de nombreux actes d'oppression ; d'idolâtrer les hommes de lois, avocats constants de la tyrannie ; de négliger ceux qui avaient versé leur sang pour eux sur le champ de bataille, afin de se concilier les presbytériens qui avaient renié la cause ; et de faire tout ceci afin de perpétuer leur pouvoir et de remplir leurs bourses. Mais leur temps était venu : le Seigneur les avait désavoués; il avait choisi de plus dignes instruments pour accomplir son œuvre. Ici l'orateur fut interrompu par sir Peter Wentworth, qui déclara n'avoir jamais entendu un langage si peu parlementaire, langage d'autant plus offensant, qu'il leur était tenu par leur propre serviteur, qu'ils avaient trop tendrement aimé, et que par une générosité sans exemple ils avaient fait ce qu'il était. A ces mots, Cromwell remit son chapeau, et s'élançant de sa place, il s'écria : « Allons, allons, monsieur, je vais mettre fin à votre babil. » Pendant quelques secondes, en apparence dans la plus violente agitation, il alla et vint dans la salle ; puis frappant du pied, il ajouta : « Vous n'êtes pas un parlement, vous n'êtes pas un parlement, vous dis-je. Faites-les entrer, faites-les entrer. » Aussitôt la porte s'ouvrit, et le colonel Worseley entra, suivi de plus de vingt mousquetaires. « Ce n'est pas honnête, cria sir Henry Vane ; c'est contre la morale et contre toute honnêteté. — Sir Henry Vane, repartit Cromwell, ô sir Henry Vane ! le Seigneur me délivre de sir Henry Vane ! Il aurait pu empêcher ceci. Mais c'est un jongleur, et lui-même n'a pas la moindre honnêteté. » De Vane, il passa à Whitelock, sur qui il versa un torrent d'injures ; puis désignant Challoner : « Là, s'écria-t-il, siége un ivrogne ; » et apostrophant Marten et Wentworth : « Voilà deux putassiers; » et ensuite, choisissant différents membres tour à tour, il les dépeignit comme des gens de vie malhonnête et corrompue, comme la honte et le scandale de ceux qui professaient l'Evangile. Tout à coup, s'arrêtant, il se tourna vers la garde, et lui ordonna de faire évacuer la chambre. A ces mots, le colonel Harrison prit le président par la main, et l'ôta du fauteuil : Algernon Sidney fut ensuite obligé de quitter son siége ; et les autres membres, au nombre de quatre-vingts, se levèrent à l'approche des soldats, et se dirigèrent vers la porte. Alors Cromwell reprit son discours : « C'est vous, s'écria-t-il, qui m'y avez forcé. J'ai prié le Seigneur jour et nuit de

me tuer plutôt que de m'imposer cette tâche. » L'alderman Allen profita de ces paroles pour faire l'observation qu'il n'était pas encore trop tard pour défaire ce qui avait été fait; mais Cromwell aussitôt l'accusa de concussion, et le fit arrêter. Lorsqu'ils furent tous partis, fixant les yeux sur la masse : « Que ferons-nous, dit-il, de cette marotte? Tenez, emportez-la. » Puis, prenant l'acte de dissolution des mains du greffier, il ordonna de fermer les portes, et, accompagné des soldats, il retourna à Whitehall.

Dans l'après-midi les membres du conseil s'assemblèrent dans le lieu ordinaire de leurs séances. Bradshaw venait de prendre place au fauteuil, quand le lord général entra, et leur dit que s'ils étaient là comme simples particuliers, ils étaient les bienvenus; mais que s'ils y étaient comme conseil d'état, ils devaient savoir que le parlement était dissous, et le conseil avec lui. « Monsieur, » repartit Bradshaw avec l'énergie d'un ancien Romain, « nous » avons appris ce que vous avez fait ce matin à la chambre, et dans » peu d'heures toute l'Angleterre le saura ; mais, monsieur, vous » êtes dans l'erreur de croire que le parlement soit dissous. Aucun » pouvoir sur terre ne peut le dissoudre, que lui-même. Ainsi » donc, songez-y bien. » Après cette protestation ils se retirèrent[1].

Ainsi, de la main parricide de ses propres enfants, périt ce long parlement qui, sous différentes formes, avait, depuis plus de douze ans, défendu et envahi les libertés de la nation. Il tomba sans résistance ni murmure, sans être plaint ni regretté. Les membres se retirèrent chez eux, où ils tâchèrent, par leur soumission, d'acheter la clémence de leur nouveau maître ; et leurs partisans, s'ils en avaient, se réservèrent en silence pour le jour de la rétribution, qui ne vint pas avant que Cromwell fût endormi dans sa tombe. Les royalistes se félicitèrent entre eux d'un événement qu'ils regardaient comme un acheminement à la restauration du roi. L'armée et la marine déclarèrent dans de nombreuses adresses qu'elles voulaient vivre ou mourir, combattre ou succomber avec le lord général, et dans toutes les parties du royaume les congrégations des saints glorifièrent le bras du Seigneur, qui avait brisé les puissants, afin qu'au lieu de la domination d'hommes mortels, « la cinquième monarchie, règne du Christ, pût être établie sur » la terre[2]. »

1. Voyez les divers récits dans Whitelock, 554. Ludlow, II, 19, 23. Journ. de Leicester, 139. Hutchinson, 332. *Several Proceedings*, n° 186, et Journal de Burton, III, 98.

2. Whitelock, 555-558. Papiers d'Etat de Milton, 90-97. Ellis, seconde série, III, 368.

Ce serait cependant être injuste envers la mémoire de ceux qui exercèrent le pouvoir suprême après la mort du roi, de ne pas reconnaître qu'il existait parmi eux des hommes capables de diriger avec énergie les destinées d'un grand empire. Ils ne gouvernèrent que quatre ans, et pourtant sous leurs auspices les conquêtes de l'Irlande et de l'Ecosse s'achevèrent, et on créa une marine rivale de celle de Hollande, et la terreur du reste de l'Europe [1]. Mais il existait un vice essentiel dans leur forme de gouvernement. Les assemblées délibératives sont toujours lentes dans leurs mesures ; néanmoins le bon plaisir du parlement, comme pouvoir suprême, devait être obtenu pour tous les objets relatifs aux affaires étrangères, ou à l'administration intérieure du pays, et il en résultait que dans l'immense variété de questions qui lui étaient soumises, celles qui étaient jugées d'une immédiate nécessité exigeaient une attention immédiate ; tandis que les autres, quoique souvent de la plus haute importance pour le bonheur de la nation, étaient d'abord remises, puis négligées et enfin oubliées. C'est peut-être à cette habitude de remettre au lendemain qu'il dut la perte de son autorité. Elle trompait les espérances du pays, et fournit à Cromwell l'argument le plus plausible pour justifier sa conduite.

Les principales mesures parlementaires jusqu'à cette époque ont été indiquées dans les pages précédentes. J'en ajouterai quelques autres, qui peuvent être jugées dignes de l'attention du lecteur. 1° On se plaignait de ce que, depuis l'abolition des tribunaux spirituels, les péchés d'inceste, d'adultère et de fornication s'étaient multipliés, par suite de l'impunité avec laquelle ils pouvaient se commettre ; et à la prière des saints, on en fit des crimes justiciables des cours criminelles, et punissables, les deux premiers, de mort, le dernier de trois mois d'emprisonnement [16 mai 1650]; mais il fut prédit alors, et l'expérience confirma la prédiction, que la sévérité de la peine détruirait l'effet de la loi ; 2° on ne présentait guère de pétition qui, entre autres choses, ne sollicitât pas la réforme des cours de justice, et la chambre, après plusieurs longues discussions [8, 22 nov.], consentit à une mesure qui devait n'être que le précurseur de plusieurs autres, à savoir : que les codes seraient écrits et les procédures dirigées en langue

1. « Nous avions l'intention, » dit Scot, « de nous en aller sur la bonne bouche; mais nous restâmes pour finir la guerre de Hollande. Nous aurions pu les amener à ne faire qu'un avec nous : leurs ambassadeurs désiraient une coalition. Ceci, nous aurions pu le faire en quatre ou cinq mois. Nous n'en demandions pas plus pour être maîtres du monde entier. Journ. de Burton, III, 112.

anglaise[1]; 3° les charges de la république, qui provenaient de guerres continuelles sur mer et sur terre, étaient si énormes, que les questions de finances occupaient continuellement l'attention de la chambre. Il y avait quatre sources principales de revenus : les douanes, l'accise, la vente des rentes de cense[2], des terres de la couronne, et de celles appartenant aux évêques, aux doyens et aux chapitres, et le séquestre et la confiscation des biens des papistes et des délinquants. Les ordonnances relatives à ces derniers avaient été rendues dès l'année 1643, et dans le cours des sept années suivantes la moisson avait été faite et recueillie; cependant il restait encore à glaner, et en 1650 [22 janvier] on adopta un acte pour la meilleure ordonnance et administration de ces biens; on découvrit des omissions et des réticences, et dans nombre de cas on imposa des amendes proportionnées. En 1651 [16 juillet] soixante-dix individus, la plupart d'un rang élevé, tous d'une grande fortune, qui avaient imprudemment manifesté leur attachement à la cause royale, furent condamnés à la confiscation de leurs biens, immobiliers et mobiliers, au profit de la république. La marche funeste de Charles sur Worcester donna lieu à une nouvelle proscription en 1652 [4 août]. On choisit pour victimes d'abord vingt-neuf, et ensuite six cent quatre-vingt-deux royalistes; il fut décrété [18 nov.] que ceux de la première classe perdraient tous leurs biens, tandis que ceux de la seconde conservèrent le droit de préemption au taux d'un tiers de la valeur nette, à payer dans les quatre mois[3].

4° Sous le dernier règne, tant que les presbytériens conservèrent la prépondérance dans le parlement, ils maintinrent de tout leur pouvoir l'uniformité de culte et de doctrine. Le clergé de l'Eglise établie fut chassé de ses bénéfices, et ceux qui professaient la foi catholique furent condamnés à perdre les deux tiers de leurs propriétés ou à abjurer leur religion; et la preuve de non-conformité ne dépendait plus, comme autrefois, de la marche lente de la dénonciation et de la conviction : le simple soupçon suffisait au séquestre pour se saisir de sa proie, et on répon-

1. *Journ.* 10 mai; 22 nov. Whitel. 478-483.

2. Le revenu net des rentes de censes montait à 77,000 liv. En janvier 1651, 25,300 liv. de ce revenu avaient été vendues pour 225,650 liv. *Journ.* 8 janvier.

3. *Journ.* 16 juillet 1651; 4 août 1652; 18 nov. Scobell, 156, 210. Si l'un de ces derniers était papiste, et qu'il disposât par la suite de ses biens ainsi rachetés, il recevait ordre de se bannir de son pays natal, sous peine de voir exécuter contre lui, dans toute leur rigueur, les lois contre le papisme. Acte addit. du 18 nov. 1652.

dait au plaignant qu'il avait le remède dans ses mains, qu'il pouvait prêter le serment d'abjuration. Quand les indépendants parvinrent au pouvoir suprême, les deux partis persécutés espérèrent un traitement plus doux, et tous deux furent désappointés. Les indépendants, à la vérité, se proclamèrent les champions de la liberté religieuse : ils révoquèrent les statuts qui imposaient des peines pour absence de l'église, et ils déclarèrent que l'on était libre de servir Dieu suivant les inspirations de sa conscience. Mais leurs idées de tolérance étaient très-bornées : ils refusèrent de l'étendre à l'épiscopat et au papisme, au service de l'Eglise d'Angleterre et à celui de l'Eglise de Rome. Les ecclésiastiques expulsés continuèrent d'être exclus de la chaire, et les catholiques furent toujours victimes des statuts de persécution. En 1650 [26 fév.], on adopta un acte offrant à ceux qui découvriraient des prêtres catholiques et des jésuites, ou leurs recéleurs et fauteurs, la même récompense qu'on accordait à ceux qui arrêtaient des voleurs de grand chemin. Aussitôt des officiers et des délateurs furent envoyés dans toutes les directions; les maisons des catholiques étaient forcées et fouillées à toute heure du jour et de la nuit; beaucoup d'ecclésiastiques furent pris, et plusieurs furent jugés et condamnés à mort. Dans le nombre, il n'y en eut qu'un d'exécuté, Peter Wright, chapelain du marquis de Winchester [19 mai 1651]. Les chefs du parlement reculèrent devant l'odieux de ces spectacles sanglants, et transportèrent le reste des prisonniers sur le continent [1].

Mais si le zèle des indépendants était moins prodigue de sang que celui des presbytériens, il n'était pas inférieur comme rapacité. Les ordonnances de séquestre et de confiscation furent exécutées avec une rigueur implacable [2]. Il est difficile de dire qui en souffrit le plus cruellement, — des familles de peu de fortune qui furent réduites de la sorte à un état de pénurie, ou des laboureurs, des domestiques et des artisans, qui, sur leur refus de prêter le serment d'abjuration, furent dépouillés des deux tiers de leurs maigres profits, même de leurs meubles et de leurs vêtements [3] : ces malheureux se hasardèrent à solliciter du par-

1. Challoner, II, 346. Pap. Ms. en ma possession. Voyez note (H).

2. En 1650, les rentes annuelles des catholiques, qui étaient au pouvoir des séquestres, furent évalués à 62,048 l. 17 s. 3 3/4 d. Il faut remarquer toutefois que treize comtés n'y étaient point compris. *Journ.* 17 déc.

3. Comme preuve, on me permettra de citer l'exemple d'une servante catholique, orpheline, qui, en dix-sept ans de service, à sept nobles par an, avait

Digitized by Google

lement [30 juin 1652] telle indulgence que l'on jugerait « compatible avec la paix publique et leur subsistance confortable dans leur pays natal. » On lut la pétition : sir Henry Vane parla en sa faveur ; mais la chambre fut sourde à la voix de la raison et de l'humanité, et leur prière pour obtenir du soulagement fut rejetée avec indignation [1].

CHAPITRE SEPTIÈME.

LE PROTECTORAT.

Cromwell convoque le « petit parlement. » — Il le dissout. — Il se fait protecteur. — Soumission des royalistes d'Ecosse. — Paix avec la Hollande. — Nouveau parlement. — Sa dissolution. — Insurrection en Angleterre. — Rupture avec l'Espagne. — Troubles en Piémont. — Traité avec la France.

Quiconque a étudié le caractère de Cromwell aura remarqué quelle peine il prenait pour cacher ses véritables desseins à ses partisans. S'il en faut croire ses assertions, il ne nourrissait aucune de ces pensées audacieuses qui agitent le sein des ambitieux ; la conscience de sa faiblesse le faisait reculer devant la responsabilité du pouvoir, et, à chaque pas qu'il faisait vers la grandeur, il affectait de sacrifier ses goûts au jugement et à l'importunité des autres. Mais, en dissolvant le dernier parlement, il avait dévié de sa règle ordinaire de conduite : il avait été forcé de se mettre hardiment en avant par l'opiniâtreté ou la politique de ses adversaires, qui, depuis un an, triomphaient de ses intrigues, et se préparaient à adopter un acte qui allait lui susciter de nouveaux obstacles. Mais, maintenant qu'il avait pris de force les rênes du gouvernement, il lui restait à décider s'il les garderait dans ses mains, ou s'il les remettrait à d'autres. Il préféra ce dernier parti ; car le temps n'était pas encore mûr : il voyait

économisé 20 liv. Les séquestres, ayant découvert chez qui elle avait déposé son argent, en prirent les deux tiers, 13 l. 6 s 8 d., pour l'usage de la république, et lui laissèrent le reste, 6 l. 13 s. 4 d. En mars 1652, elle en appela aux commissaires de Haberdashers'hall, qui répondirent qu'ils ne pouvaient rien faire pour elle, à moins qu'elle ne prêtât le serment d'abjuration. Voyez ce cas et beaucoup d'autres dans le « Modérateur chrétien, ou la persécution pour cause de religion condamnée par les lumières de la nation, la loi de Dieu et le témoignage de nos propres principes. » P. 77-84. Londres, 1652.

1. *Journ*. 30 juin 1652. Cette pétition est dans le Modérateur chrétien, p. 59.

que, parmi les officiers qui se soumettaient aveuglément à être les instruments de son ambition, il y en avait plusieurs qui abandonneraient leur idole, dès qu'ils lui supposeraient le projet de détruire la liberté publique. Mais, s'il renonça au pouvoir pour le moment, ce fut de manière à conserver l'espoir de le reprendre sous une autre forme, non pas comme conquis par l'épée du soldat, mais comme déposé dans ses mains par la décision du parlement.

Il ne pouvait échapper à la sagacité du lord général que les fanatiques, à l'aide desquels il avait renversé le dernier gouvernement, n'étaient point des hommes à qui l'on pût confier les destinées des trois royaumes : cependant il crut de son intérêt de les bercer de leurs folles idées de réforme civile et religieuse, et de se laisser pour un temps guider par leurs conseils. Leur première mesure [22 avril] fut de publier une justification de leurs actes [1]. Ils déclarèrent le long parlement incapable « de répondre aux fins que Dieu, son peuple et la nation entière attendaient. » S'il lui eût été permis de siéger un jour de plus, il aurait « d'un seul coup jeté dans la poussière les intérêts de tous les honnêtes gens et de leur glorieuse cause. » A sa place, le conseil de la guerre allait « appeler au gouvernement des personnes d'une fidélité et d'une honnêteté éprouvées, » et, en conséquence, il requérait « les ministres et les officiers publics de se rendre à leurs postes respectifs, » et conjurait « ceux qui craignaient et aimaient le nom du Seigneur de le solliciter jour et nuit en leur faveur [2].

Ils s'occupèrent ensuite d'établir un conseil d'état. Les uns proposaient qu'il fût composé de dix membres, d'autres de soixante-dix, sur le modèle du sanhédrin des Juifs, et d'autres de treize, en imitation du Christ et de ses douze apôtres. Ce dernier projet fut adopté comme également en rapport avec les Ecritures et plus convenable. A Cromwell, nommé lord-président, on adjoignit quatre jurisconsultes et huit officiers supérieurs, en sorte que l'armée conserva toujours sa prépondérance, et que le conseil d'état devint de fait un conseil militaire.

A dater de ce moment, on aurait été embarrassé, pendant

1. Imprimée par Henry Hills et Thomas Brewster, imprimeurs de l'armée ; 1653.

2. Ludlow, II, 24. Thurloe, I, 289, 395. Sir H. Vane, après tous les affronts qu'il avait essuyés, reçut l'offre d'une place au conseil ; mais il répondit que, quoique le règne des saints fût commencé, il différerait d'y prendre part jusqu'à ce qu'il allât au ciel. Thurloe, I, 265.

quelques mois, de dire où résidait le pouvoir suprême. Quelques-uns des juges furent remplacés par d'autres; on nomma de nouveaux commissaires du trésor et de l'amirauté; on prolongea même de six mois l'impôt mensuel de cent vingt mille livres, et cependant, ces actes et autres semblables, qui tous étaient du ressort de la plus haute autorité de l'état, paraissaient émaner de différentes sources : ceux-ci du conseil de la guerre, ceux-là du conseil d'état; et plusieurs du lord général lui-même, tantôt de l'avis de l'un ou de l'autre de ces conseils, tantôt sans l'avis d'aucun d'eux [1].

A la même époque, l'esprit public était agité par les bruits les moins fondés et par l'apologie des projets les plus contradictoires. Un jour, on prétendait que Cromwell avait offert de rappeler la famille royale, à condition que Charles épouserait une de ses filles; le lendemain, qu'il avait l'intention de monter lui-même sur le trône, et qu'à cet effet il avait déjà préparé les insignes de la royauté. Ici, on sollicitait des signatures sur une pétition pour le rétablissement de l'ancienne constitution; là, pour un gouvernement par des parlements successifs. Dans quelques adresses, les signataires se déclaraient convaincus de la nécesssité de la dernière dissolution; d'autres demandaient que les membres eussent la faculté de rentrer dans la chambre, dans le seul but de se dissoudre légalement de leur propre autorité. Le lord général continuait cependant de porter le masque de l'humilité et de la dévotion; il priait et prêchait avec plus de ferveur que de coutume, et sa piété était récompensée, au dire de ses confidents, par de fréquentes communications avec le Saint-Esprit [2]. Au mois de mai, il passa huit jours en consultations secrètes avec son divan militaire, et le résultat fut une détermination de convoquer un nouveau parlement, mais un parlement modelé sur des principes inconnus à l'histoire de la nation anglaise ou de toute autre. Ce devait être un parlement de saints, d'hommes qui ne se seraient point offerts comme candidats, ou n'auraient point été choisis par le peuple, mais dont le principal titre serait la sainteté de la vie, et qui seraient appelés par le conseil aux fonctions de législateur. Dans cette vue, les ministres prirent l'avis des « églises congréganistes » des divers comtés : les rapports contenaient les noms des personnes « fidèles, crai-

1. Whitelock, 556, 557, 559. Journ. de Leicester, 142. *Merc. Polit.* n° 157.
2. Thurloe, I, 256, 289, 306.

gnant Dieu et haïssant la convoitise, » qui étaient jugées propres à ce haut et important mandat. Et dans le nombre, le conseil, en présence du lord général, choisit cent trente-neuf représentants pour l'Angleterre, six pour les Galles, six pour l'Irlande et cinq pour l'Ecosse [1]. A chacun d'eux, on envoya une ordonnance de convocation, signée de Cromwell, requérant sa présence personnelle à Whitehall, un certain jour, pour accepter le mandat et remplir l'office de membre pour quelque endroit particulier. Le lecteur peut juger de la surprise avec laquelle beaucoup d'entre eux reçurent ces ordonnances. Cependant, sur la totalité, il n'y en eut que deux qui refusèrent : la plupart regardèrent ce mode fort extraordinaire d'élection comme une preuve suffisante que c'était le ciel qui les convoquait [2].

Au jour marqué, le 4 juillet, cent vingt et un de ces fidèles et saints hommes se rendirent dans la chambre du conseil de Whitehall. Ils s'assirent sur des chaises autour de la table, et le lord général prit place près de la fenêtre du milieu, flanqué de chaque côté d'un corps nombreux d'officiers. Il s'adressa debout à la compagnie, et ses admirateurs crurent, et peut-être le crut-il lui-même, « que l'esprit de Dieu parlait en lui et par lui. » Ayant justifié dans un long récit la dissolution du parlement, il félicita les personnes présentes de la haute mission à laquelle elles étaient appelées. Elles ne l'avaient point briguée. Elle leur était venue de Dieu par le choix de l'armée, le canal ordinaire par lequel, dans ces derniers temps, les divines miséricordes avaient été dispensées à la nation. Il ne voulait point leur imposer, mais les prier « d'exercer le jugement de merci et de vérité, » et d'être « fidèles aux saints, » à quelque degré que ces saints pussent différer d'eux touchant les formes du culte. Son enthousiasme s'enflammait en avançant, et les visions de l'avenir commencèrent à se dévoiler à son imagination. Il était, s'écria-t-il, merveilleux à ses regards : ils étaient appelés à combattre avec l'Agneau contre ses ennemis; ils étaient arrivés au seuil de la porte, au bord des promesses et des prophéties; Dieu était sur le point de retirer son peuple des profondeurs de la mer, peut-être de con-

1. Thurloe, I, 395. Comparez la liste des membres dans Heath (350) avec les lettres dans les Papiers d'état de Milton. 92, 94, 96.

2 Thurloe, I, 274. Whitelock, 547. « Ce fut une grande satisfaction et un grand encouragement pour plusieurs que leurs noms eussent été présentés, pour ce service, par les églises et autres saintes personnes. » *Exact relation of the proceedings*, etc., *of the last parliament*, 1654, p. 2.

duire les Juifs à leur station hors des îles de la mer. « Dieu, » s'écria-t-il, « secoue les montagnes, et elles chancellent; Dieu a une haute montagne aussi, et sa montagne est comme celle de Bashan; et les chariots de Dieu sont vingt mille anges; et Dieu habitera sur cette montagne à jamais. » A la fin « de ce grave, chrétien et opportun discours, » il plaça sur la table un acte signé de sa main et scellé de son sceau, qui leur confiait l'autorité suprême pendant l'espace de quinze mois, à partir de ce jour, laquelle serait transmise ensuite par eux à une autre assemblée, dont ils auraient choisi préalablement les membres [1].

Le lendemain fut consacré par les nouveaux représentants à des pratiques de religion, non dans aucune des églises de la capitale, mais dans la salle où le dernier parlement avait coutume de siéger. Treize des plus doués d'entre eux prièrent successivement, et prêchèrent de huit heures du matin à six heures du soir, et plusieurs affirmèrent « n'avoir jamais de leur vie joui autant de l'esprit et de la présence du Christ dans aucune des assemblées et des pratiques de religion, qu'ils l'avaient fait ce jour-là. » Comme c'était uniquement à sa réputation de sainteté supérieure que la majorité des membres devait son élection, le lord général s'attendait probablement à peu d'opposition à ses mesures; mais ils ne se furent pas plus tôt mis à la besogne, qu'il eut lieu d'être alarmé de l'activité et de la résolution qu'ils déployaient. Quoiqu'ils ne se distinguassent pas par leur opulence, c'étaient des hommes d'une fortune indépendante [2]. Durant les dernières révolutions, ils avaient appris à juger par eux-mêmes les questions importantes qui divisaient la nation, et leur fanatisme, en transformant leurs opinions en cas de conscience, y ajoutait une obstination de caractère qui n'était pas facile à dompter. Envers Cromwell lui-même, ils se conduisirent toujours avec respect. Ils l'invitèrent, ainsi que quatre de ses officiers, à siéger comme membres avec eux, et ils lui firent l'offre du palais de Hampton-court en échange de sa maison de Newhall. Mais ils se croyaient

1. *Proceedings*, n° 197. *Parl. Hist.* xx, 153. Pap. d'état de Milton, 106. Cette dernière version me paraît plus fidèle que celle imprimée par autorité.

2. On les a généralement représentés comme des marchands sans éducation; et parce que l'un d'eux, Praise-God Barebone, était un marchand de cuir dans Fleet-Street, l'assemblée est généralement connue sous le nom de parlement de Barebone (Heath, 350) Cependant l'un d'eux remarque que, « si tous n'avaient pas des fortunes très-considérables, ils en avaient d'indépendantes; qu'elles n'étaient point délabrées; qu'ils ne devaient point de grosses sommes d'argent, et n'avaient pas besoin de privilége et de protection comme autrefois. » *Exact relation*, 19. Voyez aussi Whitel. 559.

et se montraient les maîtres. Ils dédaignaient de se laisser mener par leurs serviteurs, et s'ils suivaient souvent l'avis du conseil d'état, aussi souvent ils rejetaient ses recommandations et amendaient ses résolutions.

Un des premiers objets qui fixèrent leur attention fut une contestation, dans laquelle le lord général, malgré tout son pouvoir, fut vaincu par la hardiesse d'un simple particulier. Au moment même où il espérait recueillir le fruit de sa dissimulation et de ses intrigues, il se trouva inopinément en face de ce même intrépide et entreprenant démagogue qui, au début de la république, avait publiquement dénoncé son ambition et excité les soldats contre lui. Lilburne, lors de la dissolution du long parlement, avait demandé à Cromwell la permission de revenir d'exil. Ne recevant point de réponse, il arriva à ses risques et périls, — démarche hardie, mais imprudente [15 juin]; car quelle indulgence pouvait-il espérer de ce puissant aventurier qu'il avait si souvent dénoncé à la nation comme « un voleur, un brigand, un usurpateur et un meurtrier ? » Le lendemain de son arrivée dans la capitale, il fut mis à la prison de Newgate. C'était, ce semble, une affaire qu'on pouvait confier en toute sûreté à un jury. L'acte de bannissement faisait de son retour une félonie, et il n'y avait pas de doute sur son identité. Mais ses anciens partisans ne l'abandonnèrent pas dans cette position critique. On présenta des pétitions couvertes de milliers de signatures, et demandant un sursis jusqu'à la rentrée du parlement; et Cromwell, voulant peut-être en rejeter l'odieux sur cette assemblée, donna son consentement. Lilburne fit une pétition au nouveau parlement; sa femme en fit une; ses amis des comtés voisins en firent aussi; les apprentis de Londres ne firent pas seulement des pétitions, mais des menaces. Mais le conseil mit sous les yeux de la chambre les dépositions des espions et des délateurs, pour prouver que Lilburne, durant son exil, avait intrigué avec les royalistes contre la république [1], et le prisonnier lui-même contribua à irriter les membres par la violence de ses publications. Ils refusèrent d'intervenir, et il fut mis en jugement aux assises [13 juillet], où, au lieu de plaider, il tint ses accusateurs en échec pendant cinq jours de

1. Il paraît, d'après les lettres de Clarendon de cette époque, que Lilburne était intime avec Buckingham, et que Buckingham déclarait compter beaucoup sur lui pour le succès de la cause royale; tandis qu'au contraire Clarendon croyait que Lilburne ne ferait rien pour elle, et Buckingham guère plus. *Clar. Pap.* III, 75, 79, 98.

suite, en appelant à la Magna Charta et aux droits des Anglais, opposant des fins de non recevoir à sa mise en jugement, et demandant son « oyer » ou la spécification de l'acte de son bannissement, du jugement sur lequel l'acte était fondé, et de l'accusation qui avait motivé ce jugement. La cour fut embarrassée. Elle ne savait comment refuser; car il le réclamait comme son droit et comme nécessaire à sa défense. D'un autre côté, elle ne pouvait l'accorder, parce qu'on ne trouvait pas traces de l'enregistrement de l'accusation ni de l'arrêt.

Après un ajournement aux assises suivantes [11 août], deux jours se passèrent à discuter les fins de non recevoir du prisonnier et son droit à l'oyer. A la fin, sur la mesure que fit la cour de passer outre, il repoussa l'accusation. Le procès dura trois jours. Ses amis, au nombre de plusieurs milliers, y assistèrent constamment : des centaines d'entre eux étaient armés, dit-on, dans le dessein de le délivrer s'il était condamné, et on faisait circuler des papiers portant que, si Lilburne périssait, vingt mille personnes périraient avec lui. Cromwell, pour encourager la cour, posta deux compagnies de soldats dans le voisinage immédiat, cantonna trois régiments d'infanterie et un de cavalerie dans la cité, et ordonna à une force nombreuse de marcher sur la métropole. Les détails de ce procès sont perdus. Nous savons seulement que les accusateurs se contentèrent de montrer que Lilburne était la personne dénommée dans l'acte, que la cour invita le jury à ne répondre que sur le fait, et que le prisonnier fit une longue et véhémente défense, contestant au dernier parlement le droit de le bannir, attendu qu'il avait légalement expiré à la mort du roi, et que la chambre des communes n'était point une cour de justice, et soutenant aux jurés qu'ils étaient juges du droit aussi bien que du fait, qu'à moins qu'ils ne le crussent coupable de crime, ils ne pouvaient consciencieusement rendre un verdict qui l'enverrait à la potence, et qu'un acte du parlement, s'il était évidemment injuste, était essentiellement nul, et n'était point une justification pour des hommes qui prononçaient d'après leurs serments. A une heure avancée de la nuit [20] le jury le déclara non coupable, et les cris de triomphe, accueillis et prolongés par ses partisans, parvinrent aux oreilles de Cromwell à Whitehall.

L'intention du lord général n'était pourtant pas que sa victime lui échappât. L'interrogatoire des juges et des jurés devant le conseil, avec une copie certifiée de certaines expressions outrageantes

dont Lilburne s'était servi dans sa défense, fut soumis à la chambre [27 août], et on obtint un ordre portant que, nonobstant son acquittement, il serait enfermé à la Tour, et qu'on n'aurait égard à aucun writ d'habeas corpus émané de la cour supérieure en sa faveur [26 nov.]. Ces mesures mécontentèrent beaucoup. On se plaignait, et avec justice, de ce que les hommes qui avaient prétendu prendre les armes contre le roi pour la défense des libertés anglaises, ne se faisaient maintenant aucun scrupule de fouler aux pieds ces mêmes libertés, toutes les fois que leur ressentiment ou leur intérêt était en jeu [1].

Dans la poursuite et le châtiment de Lilburne, le parlement fut unanime; sur la plupart des autres points, il était divisé en deux partis distincts, celui des indépendants, qui, inférieurs en nombre, mais supérieurs en talents, tenaient pour le lord général et le conseil, et celui des anabaptistes, qui, guidés par le fanatisme religieux et politique, se rangeaient sous la bannière du major-général Harrison. Ces « sectaires » prédisaient le règne du Christ avec ses saints sur la terre; ils se croyaient appelés par Dieu à préparer la voie à cette merveilleuse révolution, et ils considéraient comme leur devoir de commencer par réformer tous les abus qu'ils pourraient découvrir dans l'Eglise ou dans l'état [2].

Il y avait dans leurs actes beaucoup de choses auxquelles ceux qui s'étaient embarqués dans la même cause ne pouvaient faire d'objections raisonnables. Ils établirent le système d'économie le plus rigide, les règlements de l'accise furent revisés, l'organisation du trésor fut simplifiée et améliorée, les emplois inutiles furent entièrement supprimés et les appointements des autres considérablement réduits; les comptes publics furent soumis à l'examen le plus rigoureux; on accorda de nouvelles facilités pour la vente des terres considérées alors comme propriété nationale. On fit une disposition pour l'enregistrement futur des mariages, des naissances et des décès [3]. Mais le fanatisme de leur

1. Il fut envoyé de la Tour au château d'Elisabeth, à Jersey, et se fit ensuite quaker au château de Douvres. A la mort de Cromwell il fut mis en liberté, et mourut en 1660. Sewell, 227-231. Voyez Thurloe, I, 324, 367, 368, 369, 429, 430, 435, 441, 442, 451, 453. *Exact relation*, p. 5. *State Trials*, v, 415-450. Whit. 558, 560, 561, 563, 591. *Journ*. 13, 14 juill. 2, 22, 27 août. 26 nov.

2. Thurloe, I, 392, 396, 501, 515, 523.

3. Pour la validité du mariage, si les parties étaient mineures, on exigeait le consentement des pères et mères ou tuteurs, et l'âge de seize ans pour l'homme et de quatorze pour la femme; et, en tous cas, que les noms des futurs fussent donnés au greffier de la paroisse, dont le devoir était de les publier, suivant

langage et l'extravagance de leurs idées les exposaient au ridicule; leur zèle pour la réforme, qui se mêlait à la fois des intérêts de plusieurs corps différents, multiplia leurs ennemis, et, avant la dissolution de la chambre, ils s'étaient attiré, à tort ou à raison, la haine de l'armée, des gens de loi, de la gentry et du clergé.

1° Ce fut avec une répugnance visible qu'ils votèrent la taxe mensuelle de 120,000 livres pour l'entretien de l'armée et de la marine. Ils eurent soin, à la vérité, de ne pas se plaindre du chiffre; leurs objections portaient sur la nature de la taxe et l'inégalité de la répartition [1]; mais ce prétexte ne put cacher leur but réel à leurs méfiants adversaires, et leurs chefs furent accusés hautement de chercher à réduire l'armée, afin de diminuer l'influence du général.

2° De la collection des taxes, ils passèrent à l'administration de la justice. Dans presque toutes les pétitions présentées depuis quelques années à l'autorité suprême de la nation, on s'était plaint de la cour de chancellerie, de la lenteur de ses procédures, des frais énormes qu'elle imposait aux plaideurs, et de la nature suspecte de ses décisions si sujettes à être influencées par la partialité et les intérêts personnels des juges [2]. Le long parlement n'avait osé aborder ce sujet; mais le petit parlement alla droit à la racine du mal et vota l'abolition de tout le système. Mais alors s'offrit l'effrayante difficulté du parti à prendre sur les causes actuellement pendantes à cette cour, et de son remplacement par un tribunal plus irréprochable. Trois bills présentés à cet effet furent rejetés comme inapplicables ou insuffisants : le comité en prépara un quatrième; il fut lu deux fois en un jour et renvoyé à l'examen, et aurait probablement passé si la dissolution du

leur désir, soit dans l'église, après l'exercice du matin, trois dimanches de suite, ou dans la place du marché trois jours de marché de suite. Après avoir reçu de lui un certificat des publications, contenant toutes les objections qu'on avait pu faire, ils devaient le présenter à un magistrat, et, devant lui, engager leur foi l'un à l'autre « en présence de Dieu, le scrutateur des cœurs. » La cérémonie religieuse était facultative; la civile, nécessaire pour les effets civils du mariage. Voyez les Journaux pour le mois d'août, et Scobell.

1. En quelques endroits, on ne payait que 2 shillings par livre; dans d'autres, 10 ou 12. *Exact relat.* p. 10. La taxe portait sur les propriétaires, et non sur les tenanciers. Thurloe, I, 755.

2. « Des personnes bien instruites et dignes de considération ont assuré qu'il y avait pendantes à cette cour 23,000 (2 ou 3,000?) causes; que les unes y étaient pendantes depuis cinq ans, d'autres depuis dix, d'autres depuis vingt, et d'autres depuis trente, et que ces causes avaient coûté bien des centaines et même bien des milliers de livres, et avaient entièrement ruiné beaucoup de familles. » *Exact relation*, 12.

parlement n'eût pas coupé court à toutes mesures ultérieures [1].

3° Mais les réformateurs ne se contentaient pas de la suppression d'une seule cour : ils résolurent de nettoyer à fond les écuries d'Augias. De quoi, demandaient-ils, se composait la loi? D'une volumineuse collection de statuts dont beaucoup étaient inconnus et beaucoup inapplicables aux circonstances actuelles; de dictum de juges, peut-être ignorants, fréquemment partiaux et intéressés; de précédents, mais si contradictoires, qu'ils étaient régulièrement opposés les uns contre les autres, et d'usages de districts particuliers qu'on ne pouvait constater qu'en recourant à la mémoire traîtresse des plus âgés des habitants. Les Anglais avaient le droit de connaître les lois qui les régissaient; il était aisé de recueillir dans le système actuel tout ce qui était réellement utile, de l'améliorer par les additions nécessaires, et de comprendre le tout dans les limites étroites d'un volume de poche. Dans cette vue on résolut de composer un nouveau code; la tâche fut confiée à un comité, et on commença par la révision des statuts relatifs à la trahison et au meurtre [2]. Mais ces votes et ces mesures répandirent l'alarme dans les cours de Westminster, et des centaines de voix, et presque autant de plumes, s'occupèrent à préserver de sa ruine le vénérable édifice de la jurisprudence anglaise. Elles tournèrent en ridicule la présomption de ces législateurs ignorants et fanatiques, leur attribuèrent le dessein de substituer la loi de Moïse à celle du pays, et conjurèrent le peuple de se réunir, afin de défendre son « droit de naissance et son héritage, » pour la conservation desquels tant de misères avaient été endurées et tant de sang répandu [3].

4° De la part d'hommes d'une sainteté reconnue, on avait beaucoup attendu en faveur de la religion. Ils donnèrent de la

1. *Journ.* 5 août. 17, 22 oct. 3 nov. *Ex. rel.* 12-15. L'année suivante, toutefois, Cromwell prit l'affaire en main, et en 1655 il publia une ordonnance en 67 articles, « pour mieux régler et limiter la juridiction de la haute cour de chancellerie. » Widrington et Whitelock, commissaires du grand sceau, et Lenthall, maître des rôles, l'informèrent par lettres qu'ils avaient invoqué le Seigneur, mais qu'ils ne se sentaient pas libres d'agir conformément à l'ordonnance. Le protecteur ôta les sceaux aux deux premiers et les donna à Fiennes et à Lisle; Lenthall surmonta ses scrupules et resta en place. Voyez l'ordonnance dans Scobell, 324, et les objections contre dans Whitelock, 621.

2. *Journ.* 18, 19 août. 20 oct. *Ex. relat.* 15-18.

3. Le reproche de vouloir introduire la loi de Dieu fut fréquemment répété par Cromwell. Il était motivé sur ce que beaucoup de personnes ne voulaient pas permettre la peine de mort pour vol, ni la distinction entre l'homicide et l'assassinat, parce qu'on ne trouve rien de semblable dans la loi de Moïse. *Ex. relation*, 17.

sincérité de leur zèle le témoignage le plus convaincant, un acte pour l'extirpation des prêtres papistes et des jésuites, et la disposition des deux tiers des meubles et immeubles des papistes réfractaires [1]. Après cette escarmouche préliminaire contre l'antichrist, ils se mirent à attaquer Satan lui-même, « dans sa forteresse » des collations. Il était contraire à la raison, prétendaient-ils, qu'un particulier eût le pouvoir d'imposer un guide spirituel à ses voisins, et, en conséquence, ils décidèrent que les présentations seraient abolies, et que le choix des ministres appartiendrait au corps des paroissiens : vote qui porta les patrons de bénéfices à rechercher la protection du lord général contre l'oppression du parlement. Des collations ils passèrent aux dîmes. Au commencement de la session, après un long débat, il fut généralement convenu que les dîmes devaient être supprimées, et qu'on les remplacerait par une indemnité aux inféodataires et par un revenu convenable assuré au clergé. Le grand sujet de discussion fut de savoir par où l'on commencerait, par l'abolition de l'impôt ou par la substitution de l'équivalent. Pendant cinq mois le comité chargé de cet objet garda le silence : puis, pour empêcher, à ce qu'on pensa, d'agiter la question des collations, il présenta un rapport sur les moyens d'expulser les ministres scandaleux et d'en établir de saints, et il y ajouta sa propre opinion que les bénéficiers, les recteurs et les inféodataires avaient un droit de propriété sur les dîmes. Ce rapport souleva une discussion de cinq jours. Quand la question fut posée sur la première partie, quoique le comité eût réuni en sa faveur toutes les forces des indépendants, elle fut rejetée par une majorité de deux voix. La seconde partie, relative au droit de propriété sur les dîmes, ne fut pas mise aux voix; le sort en fut censé décidé par celui de la première, et le bruit courut dans la capitale que le parlement avait voté la suppression des dîmes, et avec elle celle des ministres qui tiraient des dîmes leur subsistance [2].

Il faut remarquer ici que, tous les lundis durant la session, Feakes et Powell, deux prédicateurs anabaptistes, avaient fait des instructions hebdomadaires devant de nombreux auditoires à Blackfriars. C'étaient d'éloquents enthousiastes, ayant, à ce

1. Pour procurer au trésor de l'argent comptant, on proposa de permettre aux réfractaires de racheter les deux tiers, pour en jouir leur vie durant, moyennant quatre années du revenu. Cet amendement passa, mais avec une forte opposition, fondée sur ce qu'il équivalait à une tolérance de l'idolâtrie. Ibid. 11. Thurloe, I, 553.

2. *Journ.* 15-19 juill. 17 nov. 1, 6-10 déc. *Ex. relat.* 418-424.

qu'ils s'imaginaient, une mission du Tout-Puissant, et ne craignant aucun tribunal humain. Ils traitaient dans leurs sermons la plupart des sujets discutés au parlement, et soutenaient les principes de leur secte avec une force et une extravagance qui alarmaient Cromwell et le conseil. La guerre de Hollande était leur thème favori. Dieu, prétendaient-ils, avait livré la Hollande aux mains des Anglais; c'était le lieu de débarquement des saints, d'où ils devaient se mettre en marche pour arracher la prostituée de Babylone de son siége et établir le royaume du Christ sur le continent; et ils menaçaient de toutes sortes de maux temporels et éternels tout homme qui conseillerait la paix à d'autres termes que l'incorporation des Provinces-Unies à la république d'Angleterre [1]. Lorsqu'on sut que Cromwell s'était désisté de sa demande, dans leur indignation ils dépouillèrent le pape de beaucoup de titres dont les églises protestantes l'honoraient depuis si longtemps, et ce fut le lord général qu'on déclara être la bête de l'Apocalypse, l'ancien dragon et l'homme du péché. Ne voulant pas violer la liberté des assemblées religieuses, il supporta pendant quelque temps ces insultes d'un air de magnanimité; enfin, il cita les deux prédicateurs devant lui et le conseil [6 déc.]. Mais les hérauts du Seigneur des armées ne reculèrent pas devant les serviteurs d'une république terrestre; ils rendirent reproche pour reproche, accusèrent Cromwell d'une injustifiable usurpation de pouvoir et sortirent de la conférence sans être punis ni intimidés [2].

Dans le public, les sermons de Blackfriars étaient considérés comme le commentaire des vues et des principes des anabaptistes de la chambre. Les ennemis de ces réformateurs se multipliaient chaque jour : le ridicule et les insultes pleuvaient sur eux de toutes parts; et il devenait évident pour tout le monde, excepté pour eux, que l'heure de leur chute approchait rapidement. Cromwell, leur créateur, était depuis longtemps déterminé à les faire rentrer dans le néant; et leur dernier vote au sujet des ministres parut fournir une occasion favorable. Il passa le lendemain, qui était un dimanche, en consultation secrète avec ses amis; le lundi [12],

1. Beverning, un des ambassadeurs hollandais, alla à l'une de ces réunions. Dans une lettre, il dit : « Le but et l'intention de ces prédications est d'abattre les gouvernements et de soulever le peuple contre les Provinces-Unies. Étant alors dans l'assemblée des saints, j'ai entendu une prière, deux sermons. Mais, bon Dieu! quelles cruelles et abominables, quelles horribles trompettes d'incendie, de meurtre et de flamme! » Thurloe, I, 442.

2. Thurloe, 1, 442, 534, 545, 560, 591, 621.

ceux-ci se réunirent en grand nombre, et occupèrent de bonne heure leurs siéges à la chambre. Le colonel Sydenham se leva. Il passa en revue tout les actes du parlement, les condamna comme nuisibles à presque tous les intérêts, et, déclarant qu'il ne voulait pas siéger plus longtemps dans une assemblée si inutile, il proposa que la chambre se rendît à Whitehall, et remît le pouvoir suprême aux mains de celui dont elle le tenait. La motion fut appuyée et combattue; mais les indépendants étaient venus pour agir, et non pour discuter. Ils se levèrent immédiatement : le président, qui était dans le secret, quitta le fauteuil; le sergent et le clerc l'accompagnèrent, et près de cinquante membres le suivirent en corps. Les réformateurs, au nombre de vingt-sept seulement (car la plupart n'étaient point encore arrivés), se regardèrent avec surprise : leur première ressource fut de se mettre en prière; et ils étaient occupés à ce pieux exercice, quand Goff et White, deux officiers, entrèrent et les invitèrent à se retirer. Etant requis de montrer leur mandat, ils appelèrent une compagnie de soldats. Alors on ne fit aucune résistance; les militaires firent évacuer la chambre, et les clefs furent remises au gardien [1].

Pendant ce temps-là, le président, précédé de la masse, et suivi de Sydenham et de ses amis, se rendait par la rue à Whitehall. En route et après son arrivée, plusieurs membres se joignirent à lui, les uns par curiosité, les autres par crainte. A Whitehall, un acte d'abdication du pouvoir suprême fut dressé à la hâte par le clerc, signé par le président et par ceux qui le suivaient, et présenté par eux à Cromwell. Le lord-général prit un air de surprise : il n'était pas préparé à une telle offre, il ne voulait pas se charger d'un si lourd fardeau. Mais sa répugnance céda aux remontrances et aux prières de Lambert et des officiers, et l'acte fut déposé dans une chambre du palais pour la commodité des membres qui n'avaient pas encore été à même d'y apposer leurs noms. Le troisième jour, les signatures s'élevaient à quatre-vingts, majorité absolue de toute la chambre; le quatrième, une nouvelle constitution était publiée, et Cromwell obtenait le grand objet de son ambition — les fonctions et l'autorité de roi, mais sans le titre [2].

1. *Exact relat.* 25, 26. *True Narrative*, 3. Thurloe, I, 730, 737. J'adopte le nombre donné par Mansel, parce qu'il ne pouvait avoir aucun motif de le diminuer.

2. *Ex. rel.* 26. *True Narrat.* 4. Ludlow, II, 33. Clarend. III, 484. Thurloe, I, 754. L'auteur de cette nouvelle constitution n'est pas connu. Ludlow nous dit

Ce jour-là [16 déc.], vers une heure de l'après-midi, le lord-général se rendit dans son carrosse du palais à Westminster-hall, entre deux haies composées de cinq régiments d'infanterie et de trois de cavalerie. Le cortége se forma à sa porte. Devant lui marchaient les aldermen, les juges, deux commissaires du grand sceau et le lord-maire; derrière lui, le conseil d'état et celui de l'armée. Ils montèrent à la cour de la chancellerie, où un siége de parade avec un coussin avait été placé sur un riche tapis. Cromwell avait un habit et un manteau de velours noir, avec de grandes bottes, et un large galon d'or autour de son chapeau. Il prit place devant le siége entre les deux commissaires; les juges étaient debout en demi-cercle derrière lui, et les officiers civils se rangèrent à la droite de la cour, les militaires à la gauche.

Lambert alors s'avança pour haranguer le lord-général. Il mentionna la dissolution du dernier parlement, fit observer que les circonstances exigeaient un gouvernement fort et stable, et pria son excellence au nom de l'armée et des trois nations, d'accepter la charge de protecteur de la république. Cromwell, quoiqu'il fût impossible de cacher le dessein dans lequel il était venu, ne put encore renoncer à ses habitudes de dissimulation; et si, après quelque hésitation, il donna son consentement, ce fut d'un air de répugnance qu'aucun des assistants ne pouvait croire sincère.

Jessop, l'un des secrétaires du conseil, reçut ensuite l'ordre de lire « l'instrument de gouvernement, » composé de quarante-deux articles. 1° Le pouvoir législatif résidait dans un lord-protecteur et un parlement, mais avec la clause que tout acte adopté par le parlement aurait force de loi au bout de vingt jours, même sans le consentement du protecteur, à moins qu'il ne pût convaincre la chambre de la justesse de ses objections. Le parlement ne devait être ajourné, prorogé ou dissous, que de son propre consentement, dans les cinq premiers mois de la session; et un nouveau parlement devait être convoqué dans les trois années

qu'elle fut pour la première fois communiquée par Lambert à un conseil d'officiers d'état-major. Aux objections qui furent faites, il répondit que le général aurait égard aux amendements qui seraient proposés, mais qu'il ne renoncerait pas au projet même. Quelques-uns donc proposèrent qu'à la mort du lord général actuel les gouvernements civil et militaire fussent séparés, et qu'aucun protecteur ne pût être remplacé par un de ses parents. Ceci mécontenta tellement, qu'à une seconde réunion, Lambert, après les avoir informés que le lord général prendrait soin de l'administration civile, les renvoya à leurs commandements respectifs. Ludlow, II, 37. C'est à cela peut-être que l'ambassadeur hollandais fait allusion, lorsqu'il dit que Cromwell se désista du projet de se faire déclarer roi, à cause du mécontentement des officiers. Thurloe, I, 644.

qui suivraient la dissolution du précédent. Le nombre des membres était fixé conformément au plan dressé par Vane à la fin du long parlement, à quatre cents pour l'Angleterre, trente pour l'Ecosse et trente pour l'Irlande. La plupart des bourgs perdaient leurs franchises, et le nombre des membres de comté était accru. Quiconque possédait en meubles ou immeubles une valeur de 200 l. avait le droit de voter [1], à moins que ce ne fût un malveillant ou un délinquant, ou qu'il ne professât la foi catholique; et les incapacités auxquelles les électeurs étaient sujets s'appliquaient aussi aux élus. 2° Le pouvoir exécutif résidait en la personne du lord-protecteur, agissant avec l'avis de son conseil. Il avait, en outre, le droit de traiter avec les puissances étrangères, avec l'*avis* du conseil, et celui de faire la paix ou la guerre, avec son consentement. C'est à lui aussi qu'appartenait la disposition des forces de terre et de mer, et la nomination des grands fonctionnaires de l'état avec l'approbation du parlement, et, en l'absence du parlement, avec celle du conseil, sauf l'approbation ultérieure du parlement. 3° Les lois ne pouvaient être faites ni les taxes imposées que par le commun consentement du parlement. 4° La liste civile était fixée à 200,000 l., et il était ordonné qu'une somme annuelle serait levée pour l'entretien d'une armée de trente mille hommes, dont deux tiers d'infanterie et un tiers de cavalerie, avec la marine que le lord-protecteur jugerait nécessaire. 5° Tous ceux qui professaient la foi en Dieu par Jésus-Christ devaient être protégés dans l'exercice de leur religion, à l'exception des épiscopaux, des papistes et de ceux qui enseignaient la licence sous prétexte de religion. 6° Le lord-général Cromwell était nommé lord-protecteur; ses successeurs devaient être choisis par le conseil. Le premier parlement devait s'assembler le 3 décembre suivant; et jusqu'à cette époque le lord-protecteur était investi du pouvoir de lever les sommes nécessaires au service public, et de faire des ordonnances qui auraient force de loi, jusqu'à ce qu'on eût pris les ordres du parlement à cet égard.

La lecture faite, Cromwell levant la main droite et les yeux au ciel avec beaucoup de solennité, jura d'observer et de faire observer tous les articles de l'instrument; et Lambert, s'agenouillant, offrit au protecteur une épée civique dans son fourreau, qu'il

1. Durant le long parlement, cette condition avait été adoptée sur la motion de Cromwell, à la place d'une clause appuyée par le comité, qui donnait la franchise électorale, avec différentes modifications, aux possesseurs de francs-fiefs, de terres relevant d'un fief, de tenanciers à vie ou à bail. Voyez *Journ.* 30 mars 1653.

accepta, en ôtant la sienne, pour témoigner qu'il avait l'intention de gouverner constitutionnellement et non militairement. Alors il prit place au fauteuil, mit son chapeau, tandis que les autres restaient debout et découverts, reçut le sceau des mains des commissaires, le rendit aux mêmes personnes, et, après avoir exercé ces actes de l'autorité souveraine, retourna avec le cortége à son carrosse, et regagna Whitehall en grand apparat. Le même jour, l'établissement du gouvernement par un lord-protecteur et des parlements triennaux, et l'acceptation du protectorat par le lord-général, furent annoncés au public par proclamation, avec toutes les cérémonies usitées jusqu'alors à l'avénement d'un nouveau monarque[1].

On ne saurait supposer que cette élévation de Cromwell au pouvoir suprême fût vue avec satisfaction par toute autre classe que celle de ses compagnons d'armes, qui considéraient sa grandeur comme leur ouvrage, et attendaient de sa gratitude la récompense qu'ils avaient méritée. Mais la nation était lasse de révolutions. On avait si cruellement souffert des ravages de la guerre et de l'oppression des soldats ; on avait eu tant d'exemples de châtiments encourus pour avoir résisté aux possesseurs actuels du pouvoir, on était divisé et subdivisé en tant de partis, jaloux et ennemis les uns des autres, qu'on accepta volontiers tout changement qui promettait le retour de la tranquillité, en remplacement de l'inquiétude, du danger et de la misère. Le protecteur, néanmoins, ne négligea pas les moyens de consolider son autorité. Usant des pouvoirs qui lui étaient conférés par « l'in» strument, » il donna les principaux commandements de l'armée à des hommes sur qui il pouvait compter ; il cantonna les troupes de la manière la plus propre à réprimer toute insurrection ; et, dans la multitude des ordonnances qu'il publia, il eut soin de révoquer les actes qui exigeaient l'engagement ; de défendre toute réunion pour des courses de chevaux ou des combats de coqs ; d'expliquer les délits qui seraient considérés comme trahison contre son gouvernement ; et d'établir une haute cour de justice pour le jugement de ceux qui seraient accusés de ces délits.

[1654.] Il ne pouvait pas ignorer, toutefois, que même parmi les anciens compagnons de sa fortune, parmi les hommes qui avaient combattu et versé leur sang à ses côtés, il y en avait plu-

1. Whitel. 571-578. Thurloe, I, 639, 641. Ludlow, II, 40. Le changement dans le mode de représentation, qui avait été proposé dans le long parlement, fut généralement considéré comme une amélioration. Clar. *Hist.* III, 495.

sieurs qui, malgré leur respect pour le général, regardaient le protecteur avec l'aversion la plus cordiale. C'étaient d'opiniâtres républicains, moitié par principes politiques, moitié par principes religieux. Il feignait de s'ouvrir à eux sans réserve. Il était toujours, protestait-il, le même humble individu qu'ils avaient connu jadis. S'il eût consulté son propre sentiment, « il aurait » plutôt pris une houlette de berger, » que la dignité de protecteur. La nécessité lui avait imposé ces fonctions ; il avait sacrifié son bonheur pour préserver ses compatriotes de l'anarchie et de la ruine ; et ce fardeau qu'il portait maintenant avec répugnance, il le déposerait avec joie, dès qu'il pourrait le faire sans danger pour la nation. Mais ce langage fit peu de prosélytes. Ils avaient été déjà trop souvent dupes de son hypocrisie, victimes de leur crédulité ; ils ne se firent pas scrupule, tant dans les réunions pnbliques qu'en chaire, de le proclamer un scélérat fourbe et parjure ; « et ils le menacèrent ouvertement d'un sort pire que » celui du dernier tyran. » S'il était nécessaire d'imposer silence à ces déclamateurs, il était dangereux de les traiter avec sévérité. Il agit avec circonspection, et modifia son mécontentement suivant les circonstances. Il ôta aux uns leurs commissions dans l'armée et leurs fonctions dans l'église ; il en priva d'autres de leur liberté jusqu'à ce qu'ils eussent donné caution de leur conduite future ; et ceux qui se montrèrent moins traitables, ou parurent plus dangereux, il les enferma dans la Tour. Parmi ces derniers étaient Harrison, jadis son collaborateur dans l'œuvre de la dissolution du long parlement, maintenant son plus implacable ennemi ; et Feakes et Powell, les prêcheurs anabaptistes qui avaient bravé son ressentiment dans le dernier parlement [30 février]. Symson, leur collègue, partagea leur emprisonnement, mais obtint la liberté au prix de sa soumission [1] [26 juillet].

Il fut moins doux envers les royalistes qu'il craignait moins. Charles, qui résidait toujours à Paris, entretenait une correspondance suivie avec les amis de sa famille en Angleterre, dans le double but de se conserver un parti prêt à profiter de toute espèce de révolution en sa faveur, et de tirer de leur loyauté des avances pécuniaires pour son entretien et celui de sa suite. Parmi les agents qu'il employait, il s'en trouva qui trahirent ses secrets, ou ses prétendus secrets, à ses ennemis [2], ou qui entraînèrent

1. Thurloe, I, 641, 642 ; II, 67, 68. Whitel. 580, 582, 596. Ludlow, II, 47.

2. Clarendon informe Nicholas (12 juin) qu'en réalité aucun secret n'avait été trahi ni découvert. *Clar. Pap.* III, 247. Mais cela est douteux ; car Willis,

ses partisans dans des complots imaginaires, afin de s'acquérir en les dévoilant la reconnaissance du protecteur. Du nombre de ces derniers, était un individu nommé Henshaw, qui s'était rendu à Paris, et que le roi avait refusé d'admettre en sa présence. A son retour, il détailla à certains royalistes un plan d'après lequel on devait assassiner le protecteur sur la route de Hampton-Court, se rendre maître de la garde de Whitehall, surprendre la ville et proclamer le royal exilé. Il trouva des gens qui écoutèrent ses suggestions; et lorsqu'il s'en fut pris au piége un nombre suffisant, on en arrêta et interrogea quarante [24 mai]. Beaucoup d'entre eux consentirent à servir de témoins; trois furent traduits devant la haute cour de justice. Fox, l'un des trois, s'avoua coupable [30 juin], et en corroborant ainsi le témoignage de Henshaw, mérita et obtint son pardon. Vowell, maître d'école, et Gérard, jeune homme de vingt-deux ans, furent condamnés à mort [6 juillet]. Le premier mourut sur le gibet [10], en se glorifiant de subir le martyre pour la cause de la royauté. Gérard, avant d'être décapité, protesta dans les termes les plus énergiques avoir entendu parler de ce dessein, mais ne l'avoir jamais approuvé [1]. Dans les dépositions, on prétendait que Charles avait donné son consentement à l'assassinat du protecteur. Quoique Cromwell affectât de n'y point croire, cependant, comme mesure de défense personnelle, il menaça le prince exilé d'user de représailles si pareille tentative était encouragée, et en même temps il fit entendre qu'il ne lui serait pas difficile d'exécuter sa menace [2].

Sur le même échafaud, mais une heure plus tard, périt un seigneur étranger, âgé seulement de dix-neuf ans, don Pantaleon Sa, frère de Guimaraes, l'ambassadeur de Portugal. Six mois

un des membres du comité appelé « *the sealed knot* » qui fut emprisonné puis élargi en septembre (*Perfect Account*, n° 194), se trouva ensuite un traître.

1. *State Trials*, v, 517-540. Thurloe, II, 416, 446, 447. Whitel. 591, 592, 593. Henshaw ne comparut point dans le procès; on prétendit qu'il s'était échappé; mais nous savons par Thurloe qu'il était en sûreté dans la Tour, et Gérard en émit le soupçon dans son discours sur l'échafaud.

2. Cromwell n'ajoutait point foi aux complots faits pour l'assassiner. Thurloe, II, 512, 533. Clarendon écrit là-dessus à son ami Nicholas : « Je vous assure sur ma parole que je ne connais pas de dessein semblable, et sur ma conviction le roi n'en connaît pas plus. Beaucoup de gens fous ou niais proposent des folies au roi, qui les rejette poliment, et alors eux et leurs amis se vantent de ce qu'ils entendent dire ou pourraient faire; et c'est sans doute à quelque noble fureur de ce genre qu'est dû ce dont on parle tant à Londres, et ce qui a fait mettre beaucoup d'honnêtes gens en prison, toutes choses sur lesquelles le roi n'en sait pas plus que le secrétaire Nicholas. » *Clar. Pap.* III, 247. Voyez toutefois la relation du complot de Sexby dans le chapitre suivant.

auparavant, lui et Gerard, dont nous venons de rapporter l'exécution, avaient eu une querelle dans le New Exchange (la nouvelle Bourse) [21 nov. 1653]. Pantaleon, le lendemain soir, se rendit dans le même lieu, avec des gens armés; il s'ensuivit une rixe; Greenway, individu étranger à la dispute, fut tué par accident ou par méprise; et les Portugais s'enfuirent chez l'ambassadeur, d'où ils furent conduits en prison par les soldats. Le peuple, faisant de cette affaire une querelle nationale, demanda à grands cris le sang des meurtriers présumés. On allégua en faveur de Pantaleon. 1° qu'il était ambassadeur, et par conséquent qu'il n'était responsable envers personne autre que son maître; 2° qu'il était attaché à l'ambassade, et par conséquent couvert par le privilége de son supérieur. Mais la pièce qu'il produisit comme preuve de la première allégation n'était qu'une promesse écrite qu'il succéderait à son frère; et en réponse à la seconde, on soutint que le privilége d'ambassadeur, quel qu'il pût être, était personnel, et ne s'étendait point aux personnes de sa suite. A la barre, après plusieurs refus, on le décida [5 juillet 1654], par la menace de la *peine forte et dure*, à repousser l'accusation; et sa demande d'un conseil, motivée sur son ignorance des lois anglaises, fut rejetée, sous prétexte que la cour était « également le conseil du prisonnier et de la république. » Il fut déclaré coupable, et condamné avec quatre de ses complices. Trois d'entre eux obtinrent leur grâce du protecteur; mais aucune prière des divers ambassadeurs ne put le fléchir en faveur de Pantaleon. Il fut sacrifié à la clameur du peuple, qui était dans un tel état d'irritation, que, lorsque la tête tomba sur l'échafaud, les spectateurs proclamèrent leur joie par les cris de triomphe les plus sauvages [1]. Ce fut le jour même où son frère, peut-être pour apaiser le protecteur, avait signé le traité entre les deux nations.

Ces exécutions avaient été précédées par une autre d'une nature fort différente. Le colonel Worsley avait arrêté au lit un ecclésiastique catholique, nommé Southworth, qui, trente-sept auparavant, avait été condamné à Lancaster et envoyé en exil. Ce vieillard (il avait passé sa soixante-douzième année), traduit

1. Voyez dans *State Trials*, v, 461-518, une nombreuse collection d'autorités et d'opinions relatives à cette affaire; aussi ibid. 536. Que Pantaleon et ses amis fussent armés, on ne peut le nier. Etait-ce pour se venger? On le croirait d'après la relation dans les *Somers' Tracts*, III, 65, Whitelock, 569, et *State Trials*, v, 482. Etait-ce simplement pour se défendre? C'est ce que dépose Metham (Thurloe, II, 222), et ce qu'affirme Pantaleon à l'article de la mort. Whitel. II, 595.

en justice, allégua qu'il avait pris les ordres dans l'Eglise de Rome, mais qu'il n'avait commis aucune trahison. Le greffier lui conseilla de retirer son excuse, et lui donna quatre heures pour y réfléchir. Mais Southworth persista à avouer qu'il était catholique et dans les ordres : on prononça son arrêt de mort; et le protecteur, malgré les sollicitations pressantes des ambassadeurs de France et d'Espagne, décida que le jugement serait exécuté. Ce n'est pas que Cromwell approuvât les peines sanglantes en matière de religion; mais il ne croyait point trop payer du sang d'un prêtre catholique la bienveillance des saints. Soit curiosité, soit respect, deux cents voitures et une foule de cavaliers suivirent la claie sur laquelle Southworth fut traîné au lieu de l'exéution [23 juin]. Sur l'échafaud, il parla avec satisfaction de son genre de mort, mais en même temps il fit remarquer l'inconséquence de ces hommes qui prétendaient avoir pris les armes pour la liberté de conscience, et qui, cependant, répandaient le sang de ceux dont les opinions religieuses différaient des leurs. Il subit la peine ordinaire des traîtres [1].

La nouvelle de la dernière révolution avait été reçue par les troupes d'Irlande et d'Ecosse, soit avec des murmures manifestes, soit avec un acquiescement équivoque. En Irlande, Fleetwood ne savait comment concilier la conduite de son beau-père avec ses propres principes, et il exprima le désir de se démettre du gouvernement de cette île; Ludlow et Jones, deux républicains déterminés, regardèrent le protecteur comme un hypocrite et un apostat, et si le dernier fut plus circonspect dans son langage, le dernier refusa ouvertement d'agir comme commissaire civil sous la nouvelle constitution; et dans un grand nombre de garnisons, plusieurs des officiers supérieurs ne firent pas un secret de leur mécontentement : dans l'une d'elles, ils rédigèrent même une remontrance contre « le gouvernement d'une seule personne. » Mais Cromwell détourna, par sa prudence et sa fermeté, l'orage qui le menaçait. Il envoya son fils Henry en visite chez Fleetwood, pour y apprendre le véritable esprit des troupes : les plus redoutables de ses adversaires furent rappelés sans bruit en Angleterre, et plusieurs autres se trouvèrent subitement, mais successivement, privés de leurs commandements. Dans la plupart des cas, l'intérêt se montra plus fort que les principes, et on

1. Thurloe, II, 406. Whitel. 592. Challoner, II, 354. Collections de Knaresborough, Ms.

remarqua que dans cette foule qui affluait d'abord au conventicule anabaptiste de Dublin comme profession de foi politique, presque tous ceux qui avaient quelque chose à perdre l'abandonnèrent peu à peu pour les lieux de dévotion plus à la mode. Les anabaptistes même finirent par croire que l'ambition d'un individu ne pouvait arrêter les desseins du Seigneur, et qu'il valait mieux pour eux garder leurs emplois sous le protecteur, que de se priver des moyens de favoriser le service de Dieu, et de hâter le règne du Christ sur la terre [1].

En Ecosse, l'esprit de mécontentement régnait aussi parmi les officiers supérieurs ; mais leur attention était détournée des dissensions politiques par les opérations militaires. Dans les années précédentes, sous une apparence de tranquillité générale, le feu de la guerre avait continué de couver dans les Hautes Terres ; il éclata au départ de Monk pour prendre le commandement de la flotte anglaise. Charles, en France, et ses partisans, en Ecosse, jugèrent le moment favorable. Aux cômtes de Glencairn et de Balcarras se joignirent successivement Angus, Montrose, Athol, Seaforth, Kenmare et Lorn, le fils d'Argyle ; et Wogan, officier entreprenant, débarquant à Douvres [22 nov. 1653], leva une troupe de loyalistes à Londres, et, traversant l'Angleterre sous les couleurs de la république, atteignit en sûreté les quartiers de ses amis écossais. Le nombre des royalistes montait à plusieurs milliers. La nature du pays et les affections des indigènes étaient en leur faveur, et leur courage était soutenu par la fréquente mais trompeuse annonce de la prompte arrivée de Charles lui-même, à la tête de forces considérables. Il s'ensuivit une guerre de peu d'importance, mais des plus meurtrières. Robert Lilburne, le commandant anglais, ravagea les terres de tous ceux qui favorisaient les royalistes; ceux-ci en firent autant à tous ceux qui restaient neutres ou assistaient leurs ennemis ; mais au bout de peu de temps des querelles personnelles divisèrent les conseils des insurgés; et comme le droit de Glencairn au commandement en chef était contesté, Middleton arriva avec une commission royale [1er février 1654], à laquelle tout le monde était requis d'obéir. Le protecteur opposa Monk à Middleton [8 avril]. La politique du premier était d'éviter une bataille, et d'épuiser les forces de son adversaire par des marches et des contre-marches dans un pays montagneux, sans routes ni quartiers; mais dans une tentative

1. Thurloe, II, 149, 150, 162, 214.

pour éluder la poursuite de l'ennemi, Middleton fut surpris à Loch-Garry par le corps de Morgan [19 juill.] : ses hommes, embarrassés dans le défilé, furent tués ou faits prisonniers, et sa perte engagea les chefs royalistes à mériter leur pardon par la promptitude de leur soumission. Le comte de Tullibardine donna l'exemple [24 août], Glencairn suivit; ils furent imités par leurs compagnons, et la douceur de Monk contribua autant que le sort des armes à la répression totale de l'insurrection[1]. Cromwell toutefois n'attendit pas l'issue de la lutte. Avant que Monk eût rejoint l'armée, il publia [12 avril] trois ordonnances, par lesquelles, de son autorité suprême, il incorporait l'Ecosse à l'Angleterre, déliait les indigènes de leur fidélité à Charles Stuart, abolissait la dignité royale et le parlement d'Ecosse, avec toutes les tenures et suzerainetés impliquant servitude et vasselage, érigeait des cours foncières en remplacement des juridictions qu'il avait supprimées, et accordait à la nation une pleine amnistie, dont étaient exceptés un grand nombre d'individus, qu'il soumettait à différents degrés de punition. Ainsi fut renversé tout l'édifice de la constitution écossaise. Cependant personne n'osa faire de remontrances ou s'y opposer. L'énergie de la nation était brisée. L'expérience du passé et la présence des troupes prouvaient au peuple que la résistance était inutile. Une grande partie de la noblesse languissait dans les prisons de l'Angleterre, et le reste était écrasé par les demandes de ses créanciers et par les exactions des séquestres. L'Eglise elle-même, qui avait si souvent bravé les rois sur leurs trônes, sentait que son autorité, quelle qu'en fût la céleste origine, n'était pas en état de lutter contre la puissance terrestre de la république d'Angleterre[2]. Peu après que Cromwell avait convoqué son petit parlement, l'assemblée générale de l'Eglise se réunit au lieu accoutumé, à Edimbourg [20 juillet]; et Dixon, le modérateur, avait commencé sa prière, quand le colonel Cotterel, laissant deux compagnies de cavalerie et deux d'infanterie à la porte, entra dans la salle, et demanda en vertu de quelle autorité ils siégeaient: était-ce l'autorité du parlement, celle du commandant des troupes, ou celle des juges anglais en Ecosse? Le modérateur répondit avec modestie, mais avec fermeté, qu'ils composaient une cour spiri-

1. Voyez la ratification des redditions de Tullibardine, Glencairn, Heriot, Forrester, Kenmure, Montrose et Seaforth, à diverses dates entre le 24 août et le 10 janvier, dans le *Council Book*, 7 fév. 1655.

2. Scobell, 289, 293-295. Whitel. 583, 597, 599. Burnet, I, 58-61. Baillie, II, 377, 381. Milton, *Pap. d'état*, 130, 131.

tuelle, établie par Dieu, reconnue par les lois, et soutenue par les ligue et covenant solennels; mais c'état un langage que ce soldat ne pouvait pas ou ne voulait pas comprendre. Etant monté sur un banc, il déclara qu'il n'existait point en Ecosse d'autorité qui ne fût émanée du parlement d'Angleterre; qu'il était de son devoir de réprimer toute usurpation de pouvoir, et qu'ils devaient se retirer immédiatement, ou se faire expulser par les troupes qu'il commandait. Personne ne fit résistance; on inscrivit à la hâte une protestation sur les minutes, et tout le corps fut conduit par les rues entre deux haies de soldats, à la surprise, au chagrin et à l'horreur des habitants. Cotterel, à un mille de la cité, les remit en liberté, avec l'avertissement que si aucun d'eux était trouvé dans la capitale passé huit heures le lendemain matin, ou s'ils s'avisaient ultérieurement de se réunir au delà de trois, ils seraient punis de l'emprisonnement, comme perturbateurs de la paix publique. « Ainsi, » s'écrie Baillie, « notre assemblée générale, la force et » la gloire de notre Eglise sur terre, est écrasée et foulée aux » pieds par votre soldatesque. Nos cœurs en sont contristés et nos » yeux ruissellent de larmes [1]. »

Cependant après cela on leur permit de se réunir en synodes et en presbytérats, indulgence qu'ils ne devaient pas à la modération de leurs adversaires, mais à la politique de Vane, qui prétendit qu'il valait mieux leur fournir l'occasion de se quereller entre eux que de leur permettre, en établissant une tranquillité forcée, de se liguer contre la république. En effet, les ministres étaient toujours divisés en résolutionistes et protesteurs, et la virulence de cette querelle religieuse paraissait augmenter à mesure que les partis perdaient tout pouvoir réel. Les résolutionistes étaient les plus nombreux et jouissaient davantage de la faveur populaire; mais les protesteurs étaient ennemis de Charles Stuart, et, par conséquent, sûrs de la protection du gouvernement. Il arriva de là que dans toutes ces luttes pour la possession des églises, et ces luttes survenaient continuellement entre les deux partis, les protesteurs étaient invariablement soutenus contre la voix du peuple par l'épée des soldats [2].

1. Baillie, II, 370.

2. Id. 371-376, 360. Burnet, I, 62. Tandis que Baillie pleure sur l'état de l'Eglise, Kirkton triomphe du progrès de l'Evangile : « Je crois vraiment, » écrit-il, « qu'il y eut plus d'âmes converties au Christ dans cette courte période qu'à tout autre époque depuis la réforme. Les ministres se donnaient beaucoup de peine, le peuple était plein de zèle. A leurs con munions solennelles, beau-

Les puissances étrangères virent sans surprise l'élévation récente de Cromwell; elles connaissaient son ambition, et avaient prévu son succès. Toutes celles qui avaient quelque chose à espérer de son amitié ou à craindre de son inimitié, lui offrirent leurs félicitations, et les ambassadeurs et envoyés de la plupart des princes de l'Europe affluèrent à la cour du protecteur. Il les reçut avec tout l'apparat d'un souverain. De ses appartements dans le Cockpit, il s'était transporté avec sa famille dans ceux qui avaient été jadis disposés pour le roi; ils étaient nouvellement meublés, et de la manière la plus coûteuse et la plus magnifique; et dans la salle du banquet était placé un siége de parade, sur une estrade élevée de trois marches au-dessus du plancher. C'est là que le protecteur se tenait pour recevoir les ambassadeurs. Il leur était enjoint de faire trois révérences, une à l'entrée, la seconde à moitié chemin, et la troisième à la première marche, à chacune desquelles Cromwell répondait par une légère inclination de tête. Quand ils avaient prononcé leur discours et reçu la réponse du protecteur, le même cérémonial s'observait à leur départ. Un jour on le pria de permettre aux gentilshommes attachés à l'ambassade de lui baiser la main; mais il s'avança au bord de l'estrade, salua chacun à son tour, fit un signe de la main et se retira. Lorsque la paix fut conclue avec les Etats, les ambassadeurs reçurent de lui une invitation à dîner. Il s'assit seul d'un côté de la table, et eux, avec quelques lords du conseil, furent placés de l'autre; leurs femmes furent traitées par la lady protectrice. Après dîner les deux sociétés se réunirent dans le salon; on exécuta des morceaux de musique, et on chanta un psaume, dont Cromwell donna un exemplaire aux ambassadeurs, en faisant l'observation que c'était le meilleur écrit qui eût jamais passé entre leurs mains. La fête se termina par une promenade dans la galerie[1].

Ce traité avec les Provinces-Unies fut le premier qui appela l'attention du protecteur, et il ne fut conclu que lorsque des victoires réitérées eurent prouvé la supériorité de la marine anglaise, et qu'une négociation prolongée eut épuisé la patience des Etats. Au mois de mai précédent les flottes ennemies, fortes chacune

coup de congrégations se réunissaient en grand nombre; des douzaines de ministres avaient coutume de prêcher, et le peuple était dans une sorte d'extase (tant ils étaient sérieux dans leurs exercices spirituels) pendant trois jours au moins.» Kirkton, 54, 55.

1. *Clar. Pap.* III, 240. Thurloe, I, 50, 69, 154, 257. Il paraît, d'après le *Council Book*, que la dépense de la maison du protecteur s'élevait à 35,000 liv. par trimestre. 14 mars 1655.

Digitized by Google

d'environ cent voiles, avaient mis en mer ; l'anglaise commandée par Monk, Dean, Penn et Lawson; la hollandaise, par Van Tromp, de Ruyter, de Witte et Evertsens. Tandis que Monk insultait les côtes de Hollande, Van Tromp canonna la ville de Douvres [2 juin 1653]. Ils se rencontrèrent ensuite à la hauteur de North-Foreland, et le combat dura toute la journée. L'ennemi perdit deux voiles ; du côté des Anglais, Dean fut tué par un boulet ramé. Il tomba à côté de Monk, qui à l'instant étendit son manteau sur le cadavre, afin que les matelots ne fussent pas effrayés du sort de leur commandant.

La bataille recommença le lendemain matin [3]. Quoique Blake eût rejoint pendant la nuit les Anglais avec dix-huit voiles, Van Tromp combattit avec le plus grand courage ; mais une terreur panique saisit sa flotte ; ses ordres furent méconnus ; plusieurs capitaines s'enfuirent devant le feu supérieur de l'ennemi ; et enfin les Hollandais cherchèrent un refuge dans les Wielings et dans les bas-fonds de la côte de Zélande. Ils perdirent vingt et une voiles ; treize cents hommes furent faits prisonniers, et le nombre des tués et des blessés fut grand en proportion [1].

Cromwell reçut la nouvelle de cette victoire avec des transports de joie. Quoiqu'il ne pût en rien s'en attribuer le mérite (car la flotte devait son succès aux efforts du gouvernement qu'il avait renversé), il sentait qu'elle jetterait de l'éclat sur son administration, et le peuple fut publiquement appelé à rendre grâces au Tout-Puissant d'une faveur si signalée. On remarqua que cette fois il ne commandait pas, mais invitait; et cette distinction fut saluée par ses admirateurs comme une preuve de l'humilité et de la simplicité de cœur du lord général [2].

Les états éprouvèrent le plus profond regret de la défaite de leur flotte. Ce n'était pas la perte des hommes et des vaisseaux qu'ils déploraient : une telle perte pouvait être bientôt réparée ; mais elle les dégradait aux yeux de l'Europe, en les mettant dans la posture de suppliants cherchant à désarmer la colère d'un ennemi victorieux. Cédant aux importunités des négociants, ils avaient nommé précédemment des ambassadeurs pour faire des

1. Whitel. 557. Ludlow, II, 27. Heath, 344. Leclerc, I, 333. Basnage, I, 307. Il paraît, d'après les lettres qui se trouvent dans Thurloe, que les Anglais combattirent à demi-portée de canon, jusqu'à ce que l'ennemi tombât en confusion et commençât à fuir; et qu'alors ses vaisseaux désemparés furent entourés et pris par les frégates anglaises. Thurloe, I, 269, 270, 273, 277, 278.

2. Whitel. 558.

propositions de paix au nouveau gouvernement [26 mai]; mais ces ministres ne quittèrent la côte de Hollande qu'après la bataille; et leur arrivée en Angleterre en ce moment fut universellement attribuée à la conviction que la dernière défaite leur avait donnée de leur infériorité. Ils furent introduits [22 juin] avec les honneurs voulus auprès de son excellence et du conseil; mais ils ne les trouvèrent pas disposés à rien rabattre des hautes prétentions antérieures du parlement. Quant à la demande d'indemnité pour le passé, les ambassadeurs soutinrent que si l'on faisait une balance de leurs pertes respectives, on trouverait que les Hollandais avaient le plus souffert; et quant à celle de garanties pour l'avenir, ils répondirent qu'on en obtiendrait en achevant le traité qui avait été interrompu par le départ soudain de Saint-John et Strickland de la Haye. L'obstination du conseil décida les ambassadeurs à demander des passe-ports pour s'en retourner [19 juillet]; mais on trouva moyen d'éveiller en eux de nouvelles espérances, et de les amuser par de nouvelles propositions. Dans les conférences, Cromwell jouait généralement le principal rôle. Tantôt il gourmandait les ambassadeurs en termes assez peu civils; tantôt il décrivait avec des larmes les malheurs causés par la guerre; mais il avait toujours soin d'envelopper ses intentions d'une telle obscurité, que tout un mois s'écoula avant que les Hollandais pussent connaître nettement ses demandes réelles. On les informa alors que l'Angleterre renoncerait à réclamer une indemnité pécuniaire, pourvu que Van Tromp perdît pour quelque temps le commandement de leur flotte, comme témoignage qu'il était l'agresseur; mais que de leur côté on s'attendait que les états consentiraient à l'incorporation des deux pays en une grande puissance maritime, sous un seul et même gouvernement composé de personnes choisies dans tous deux. C'était un sujet que les ambassadeurs n'avaient pas le droit de traiter; et il fut convenu que deux d'entre eux iraient à La Haye chercher de plus amples instructions[1].

Mais peu de jours avant leur départ [31 juillet], un autre combat naval avait été livré, et une autre victoire remportée par les Anglais. Depuis huit semaines, Monk bloquait l'entrée du Texel; mais Van Tromp, dès que sa flotte fut réparée, mit en mer et chercha à racheter l'honneur du pavillon belge. Chaque amiral

1. Voyez à ce sujet une multitude de papiers originaux dans Thurloe, I, 268, 284, 302, 308, 315, 316, 340, 362, 370, 372, 281, 282, 394, 401.

commandait environ cent voiles, et, tant que Tromp vécut, la victoire resta en suspens ; il avait enfoncé la ligne anglaise et retournait à sa première position, lorsqu'il fut tué d'un coup de mousquet. Les Hollandais commencèrent à chanceler ; bientôt ils s'enfuirent, et la poursuite dura jusqu'à minuit. Ce qui distingua ce combat de tous ceux qui l'avaient précédé, fut l'ordre donné par Monk de ne point faire de prises, mais de couler bas ou de détruire les vaisseaux de l'ennemi. Aussi les seuls trophées de la victoire furent les prisonniers, les hommes qui avaient été ramassés après qu'ils s'étaient jetés à la mer, ou qui avaient échappé au naufrage dans des chaloupes. On en amena plus de mille en Angleterre, preuve suffisante que si la perte de l'ennemi ne monta pas à vingt voiles, comme le dit Monk, elle dépassa neuf petits bâtiments, maximum de celle avouée par les Etats [1].

En l'absence des autres ambassadeurs, Cromwell se ménagea plusieurs entrevues particulières avec celui qui restait, Beverning, député des Etats de Hollande, et la modération avec laquelle il parla des objets en discussion, jointe aux larmes avec lesquelles il déplorait l'inimitié de deux nations dont les principes politiques et religieux étaient si semblables, convainquit le Hollandais qu'un accommodement pouvait être aisément et promptement obtenu. A sa demande, ses collègues revinrent [19 oct.] ; les conférences furent reprises ; on nourrissait les plus flatteuses espérances, quand soudain [24 nov.] les commissaires anglais présentèrent vingt-sept articles conçus dans des termes de supériorité insultante, et réclamant des sacrifices pénibles et dégradants. Quelques jours après, le parlement fut dissous, et comme il était évident que les intérêts du nouveau protecteur exigeaient la paix, les ambassadeurs commencèrent à affecter de l'indifférence à ce sujet, et demandèrent leurs passe-ports. Cromwell, à son tour, crut devoir céder ; on abandonna quelques prétentions ; on en modifia d'autres, et toutes les questions furent réglées à l'exception de celle-ci : le roi de Danemarck, allié des Hollandais, qui, pour leur plaire, avait saisi et confisqué vingt-trois vaisseaux marchands anglais dans la Baltique [2], serait-il ou non compris dans le traité? Les ambassadeurs étaient à Gravesend, s'en retournant chez eux, quand Cromwell proposa un nouvel expédient

1. Leclerc, I, 335. Basnage, I, 313. *Several Proceedings*, n° 197. *Perfect Diurnal*, n° 187. Thurloe, I, 392, 420, 448.

2. Basnage, I, 289.

qu'ils approuvèrent [6 janvier 1654]. Ils se rendirent, néanmoins, en Hollande; obtinrent l'approbation des divers Etats, et revinrent mettre fin au traité. Mais alors, à leur grande surprise, de de nouveaux obstacles s'élevèrent [28 février]. Beverning s'était imprudemment vanté de son adresse ; il prétendait avoir forcé le protecteur à rabattre de ses exigeances en le menaçant de rompre la négociation ; et Cromwell maintenant prenait sa revanche en jouant un jeu semblable. En même temps qu'il élevait quelques-unes de ses demandes, il équipait une flotte de cent voiles, et ordonnait à plusieurs régiments de s'embarquer. Les ambassadeurs sachant que les Etats n'étaient point en mesure de résister à ce formidable armement, cédèrent avec répugnance; et le 5 avril, après une négociation de dix mois, la paix fut définitivement signée [1].

Par ce traité, le cabinet anglais abandonnait tacitement les hautes prétentions qu'il avait d'abord mises en avant. Il n'y était point fait mention d'indemnité pour le passé, de garantie pour l'avenir, de l'incorporation des deux Etats, du droit de recherche, du dixième hareng, ni de l'exclusion du prince d'Orange de la charge de stathouder. L'orgueil des Etats avait refusé de se soumettre à ces conditions humiliantes, et Cromwell se contenta d'accepter deux autres articles, qui, tout en paraissant concerner également les deux nations, étaient en réalité dirigés contre les Stuarts et leurs adhérents. Il fut stipulé qu'aucune des deux républiques n'accueillerait ni n'assisterait les ennemis, les rebelles ou les exilés de l'autre; mais que chacune d'elles, après en avoir été requise, ordonnerait à ces ennemis, rebelles ou exilés, de quitter son territoire sous peine de mort, dans un délai de vingt-huit jours. La demande que les honneurs rendus jadis au pavillon du roi d'Angleterre le fussent à celui de la république, ne souleva point d'objection. Les seules questions qui retardèrent, vers la fin, la conclusion du traité, étaient relatives à l'indemnité due aux négociants pour les déprédations exercées sur leur commerce des Indes-Orientales avant la guerre, et la détention de leurs vaisseaux par le roi de Danemarck pendant sa durée. Il fut convenu, toutefois que des arbitres seraient choisis dans les deux nations,

1. Thurloe, I, 570, 607, 616, 624, 643, 650; II, 9, 19, 28, 36, 74, 75, 123, 137, 195, 197. Leclerc, I, 340-343. Il paraît, d'après ces papiers, que, dans tout le cours de la négociation, les dépêches des et aux ambassadeurs furent ouvertes, et que le conseil d'état se procura des copies de presque toutes les résolutions prises par les Etats. Voyez particulièrement II, 99, 153.

et que chaque gouvernement serait lié par leur sentence[1]. Ceux-ci décidèrent [30 août] que l'île de Polerone serait rendue et qu'il serait payé 170,000 liv. de dommages à la compagnie des Indes Orientales ; que 3,615 liv. seraient réparties entre les héritiers de ceux qui avaient été exécutés à Amboyne, et qu'une indemnité de 97,973 liv. serait donnée aux négociants qui faisaient le commerce de la Baltique [2].

Le protecteur réussit en partie sur un point qui était à ses yeux d'une grande importance. En possession du pouvoir suprême, il considérait Charles comme un rival personnel, et sa politique tendait à dépouiller le roi exilé de tout espoir d'appui étranger. De la part du prince d'Orange, allié de si près à la famille royale, Cromwell avait peu à craindre durant sa minorité ; et pour le mettre hors d'état d'être utile plus tard à la cause royale, il entreprit de l'exclure, par le traité, de toutes les hautes fonctions qui pouvaient être regardées comme héréditaires dans sa famille. Le refus formel des Etats l'avait décidé à retirer sa demande ; mais il intrigua, par l'entremise de Beverning, avec les chefs du parti Louvestein [3], et obtint un article secret, par lequel les Etats de Hollande et de la Frise occidentale promettaient de ne jamais élire le prince d'Orange pour leur stathouder, et de ne pas souffrir qu'il eût le commandement en chef de l'armée et de la marine. Mais le secret transpira ; les autres Etats furent vivement offensés de cette négociation clandestine ; aux plaintes et aux remontrances, on répondit par des apologies et des justifications ; une scission ouverte éclata entre les provinces, et chaque jour ajouta à l'exaspération des deux partis. En somme, cependant, la querelle fut favorable aux prétentions du jeune prince, à cause du déplaisir avec lequel le peuple vit l'intervention d'un potentat

1. Dumont, v, part. II, 74.

2. Voyez la sentence, ibid. 85, 88. Sagredo, ambassadeur de Venise, qui résida durant la guerre à Amsterdam, nous dit que les Hollandais reconnurent la perte de 1,122 vaisseaux de guerre et bâtiments marchands, et que les frais de cette guerre dépassèrent ceux de leurs vingt années d'hostilités avec l'Espagne. Il prétend que leur infériorité venait de trois causes : de ce que les vaisseaux anglais étaient plus grands, de ce que les canons anglais étaient de cuivre et de plus gros calibre, et de ce que le nombre des prises faites par les Anglais au commencement paralysa les ressources maritimes de leurs ennemis. *Relazione Ms.* Leclerc dit que les Hollandais employaient 10,000 hommes à la pêche du hareng. I, 321.

3. Les chefs des républicains étaient appelés ainsi parce qu'ils avaient été enfermés au château de Louvestein, d'où ils avaient été délivrés à la mort du dernier prince d'Orange.

Digitized by Google

étranger, ou plutôt, comme on l'appelait, d'un usurpateur, dans les affaires intérieures de la république [1].

[1653.] La guerre dans laquelle les couronnes rivales de France et d'Espagne étaient engagées depuis si longtemps, porta Louis et Philippe à faire leur cour au nouveau protecteur. Alonzo de Cardenas, ambassadeur d'Espagne, avait l'avantage d'être sur les lieux. Il se rendit près de Cromwell pour lui présenter les félicitations de son souverain, et pour lui offrir l'appui du monarque espagnol, dans le cas où il serait désireux de s'élever d'un degré de plus, et de prendre le titre et les fonctions de roi. A un message aussi flatteur il fut fait une réponse des plus courtoises, et l'ambassadeur en vint à proposer une alliance entre les deux puissances, dont le grand objet serait de restreindre dans des bornes raisonnables l'ambition de la France qui, depuis tant d'années, troublait la tranquillité de l'Europe. C'était là le seul avantage que Philippe eût en vue : celui de Cromwell devait être que la France serait forcée de refuser aide et asile à Charles Stuart et à ses adhérents, et de contracter l'obligation de maintenir, conjointement avec l'Espagne, le protecteur dans le gouvernement des trois royaumes. Cromwell écouta, mais ne rendit point de réponse : il nomma des commissaires pour discuter la proposition, mais il leur défendit de faire aucune promesse, ou de donner aucun espoir de son acquiescement. Quand don Alonzo leur communiqua la minute d'un traité qu'il ne restait plus qu'à conclure avec les délégués nommés par le dernier parlement, on lui demanda si le roi d'Espagne consentirait à un libre commerce avec les Indes-Occidentales, s'il réduirait à l'égalité les droits sur les marchandises étrangères, et s'il donnerait aux négociants anglais la préemption des laines d'Espagne. Il répondit que son maître aimerait autant perdre les yeux que de souffrir l'intervention d'aucun pouvoir étranger dans les deux premiers objets ; que, quant aux autres, il serait facile de s'entendre. C'en fut assez pour le moment. Cromwell affecta de considérer le traité comme fait ; mais le fait est qu'il méditait à part lui un projet tout différent, et qu'il eut soin de ne pas se lier les mains par des arrangements prématurés [2].

1. Dumont, 79. Thurloe, vol. II, III. Vaughan, I, 9, 11. La déduction ou défense des états de Hollande dans Leclerc, I, 345, et Basnage, I, 342.

2. Thurloe, I, 705, 759, 760. Dumont, V, part. II, p. 106. La clause relative à l'inquisition préservait les commerçants anglais d'être inquiétés par cette cour, à condition qu'ils ne feraient point de scandale, modò ne dent scandalum. Cromwell voulait que cette condition fût supprimée.

L'ambassadeur de France, quoiqu'il eût commencé la négociation sous des auspices moins favorables, eut l'adresse ou le bonheur de l'amener à une issue plus satisfaisante. Que la famille royale de France, par suite de sa parenté avec celle d'Angleterre, fût mal disposée envers la république, on n'en pouvait douter ; mais son inclination était tenue en bride par les querelles intestines qui détournaient l'attention du gouvernement, et la guerre extérieure qui la réclamait. La première preuve d'hostilité était supposée avoir été donnée avant la mort du roi par un arrêt royal prohibant l'importation en France des laines et soies anglaises [21 oct. 1648] ; et, à cet arrêt, le parlement avait répondu [23 août 1649] par un ordre prohibant également l'importation en Angleterre des laines, soies et vins de France. Les infractions alléguées avoir été faites à ces règlements de commerce donnèrent lieu à la saisie et à la condamnation subséquente des navires appartenant aux deux nations ; chaque gouvernement délivra des lettres de marque à ceux de ses sujets qui avaient été lésés, et les commandants des stations navales eurent pour instructions de chercher à procurer cette réparation aux individus lésés qui ne seraient point en état de l'obtenir par eux-mêmes [1]. Ainsi le commerce maritime des deux pays était exposé aux déprédations des croiseurs particuliers et nationaux, tandis que leurs gouvernements respectifs étaient censés restés en paix. Mais en 1651, quand le cardinal Mazarin eut été banni de France, Cromwell, qui venait de gagner la bataille de Worcester, résolut de tenter la fidélité de d'Estrades, gouverneur de Dunkerque et créature du ministre exilé. Un officier du régiment du lord général fit à d'Estrades l'offre d'une somme considérable, à condition qu'il livrerait la forteresse aux Anglais, ou de la même somme, avec l'aide d'une force militaire au cardinal, s'il préférait traiter au nom de son protecteur. Le gouverneur se plaignit de l'insulte faite à son honneur ; mais il fit entendre que si les Anglais voulaient acheter Dunkerque, la proposition devait être adressée à son souverain [février 1652]. L'avis fut accueilli, et l'offre fut faite et discutée au conseil royal de Poitiers. Le cardi-

1. Voyez les instructions données à Popham. « Attendu que beaucoup d'Anglais ainsi dépouillés ne sont pas en état de supporter la dépense d'équiper des vaisseaux à eux pour faire des saisies au moyen de ces lettres de marque... vous devrez, comme en voie et exécution de justice, saisir, arrêter, etc., les vaisseaux et navires dudit roi de France ou d'aucun de ses sujets, comme vous le jugerez convenable... et retenir iceux sous votre garde, jusqu'à ce que le parlement déclare ses intentions ultérieures à leur égard. » Thurloe, I, 144.

nal, qui revint en France au moment même, en pressa l'acceptation [1]; mais la reine mère et les autres conseillers répugnaient si fort à donner aux Anglais un pied en France, qu'il se rendit à leur opinion et que l'on refusa. Cromwell ne manqua pas de garder rancune de ce désappointement. Les facilités qu'il accorda aux Espagnols pour faire des levées en Irlande, mirent leur armée de Flandre à même de réduire Gravelines [8 mai], et bientôt après d'investir Dunkerque. Cette forteresse était sur le point de capituler, lorsque une flottille française de sept voiles, portant de vingt à trente canons chaque, et chargées de munitions et de vivres, fut signalée s'avançant le long du rivage à son secours. Blake, qui avait reçu du conseil des ordres secrets, lui donna la chasse, l'escadre entière fut capturée [5 sept.] et le lendemain, Dunkerque ouvrit ses portes [2]. La cour de France qualifia cette action d'insulte sans provocation ni excuse; mais Mazarin calcula froidement les conséquences probable d'une guerre, et, au bout de quelque temps, envoya Bordeaux [10 déc.], sous prétexte de réclamer les vaisseaux capturés, mais en réalité pour combattre les intrigues des agents de l'Espagne, du prince de Condé et de la ville de Bordeaux, qui s'efforçaient d'obtenir l'appui de la république contre la cour de France [3].

Bordeaux avait été nommé ambassadeur auprès du parlement; après l'inauguration de Cromwell [21 févr. 1653], il devint nécessaire de le nommer ambassadeur auprès de son altesse le protecteur. Mais en écrivant à l'usurpateur, quel titre Louis devait-il lui donner? « Mon cousin » fut offert et refusé; « mon frère, » que Cromwell voulait, blessait l'orgueil du monarque; et, comme terme moyen, « monsieur le protecteur » fut donné et accepté. Bordeaux proposa un traité d'amitié, par lequel toutes les lettres de marque seraient révoquées, et les dommages essuyés par les négociants des deux nations, soumis à des arbitres étrangers. Pour traverser les efforts de son rival, don Alonzo, abandonnant son premier projet, mit en avant la proposition d'un nouveau traité de commerce entre l'Angleterre et l'Espagne. Cromwell ne se pressa de conclure ni avec l'un ni avec l'autre.

1. Louis XIV, à qui nous devons cette anecdote, remarque ici que c'était la maxime du cardinal de pourvoir, à quelque prix que ce fût, aux affaires présentes, persuadé que les maux à venir trouveraient leurs remèdes dans l'avenir même. Œuvres de Louis XIV, I, 170.

2. Ibid. 168-170. Voyez aussi Heath, 325; Thurloe, I, 214; Whitel. 543.

3. *Journ.* 14 déc. 1652. *Clar. Pap.* III, 105, 123, 132. Thurloe, I, 436.

Digitized by Google

Il savait que la guerre qui existait entre eux était la véritable cause de ces démarches ; qu'il tenait la balance dans sa main, et qu'il était en son pouvoir à tout moment de la faire pencher en faveur de l'une ou de l'autre couronne. Sa détermination, à la vérité, était prise depuis longtemps ; mais son dessein n'était pas de la laisser transpirer ; et, lorsqu'on lui demanda l'objet des deux grands armements qui se préparaient dans les ports d'Angleterre, il refusa de donner aucune explication satisfaisante[1].

Le traité en était là, lorsqu'il fut momentanément suspendu par l'ouverture du premier parlement du protecteur. Il l'avait convoqué pour le 3 septembre [1654], son jour heureux, à ce qu'il croyait peut-être lui-même, à ce que certainement il voulait faire croire aux autres. Mais le 3 se trouvait cette année tomber un dimanche ; et, afin que le jour du sabbat ne fût pas profané par l'agitation des affaires mondaines, il invita les membres à venir le joindre au sermon de Westminster-Abbey le lendemain matin. A dix heures [4], le cortége partit de Whitehall. Il s'ouvrait par deux compagnies de gardes du corps ; puis s'avançaient à cheval des centaines de gentilshommes et d'officiers nu-tête et en brillante tenue ; immédiatement devant le carrosse marchaient les pages et les laquais du protecteur en riches livrées, et de chaque côté un capitaine des gardes ; derrière venait Claypole, grand écuyer, conduisant un cheval de bataille magnifiquement caparaçonné, et Claypole était suivi des grands officiers de l'état et des membres du conseil. L'extérieur du protecteur formait un contraste frappant avec la pompe du cortége. Il portait un habit tout uni, à la façon des gentilshommes de campagne, et se distinguait surtout de sa suite par sa simplicité et par le privilége de garder son chapeau. Après le sermon, il se plaça dans le fauteuil d'apparat de la chambre peinte, tandis que les membres s'asseyaient, découverts, sur des bancs rangés le long des murs. Le protecteur alors se leva, ôta son chapeau, et leur adressa un discours qui dura trois heures. Ce discours fut, comme de coutume, verbeux, embrouillé et obscur, assaisonné de citations de l'Ecriture pour exciter la piété des saints, et tempéré d'une affectation de modestie pour désarmer l'inimitié des républicains. Il

1 Thurloe, I, 760 ; II, 61, 113, 228, 559, 587. La marche du traité fut entravée par la conduite de de Baaz, créature de Mazarin, et envoyé pour aider Bordeaux de ses avis. Au bout de quelque temps, on découvrit que cet homme (était-ce par l'ordre du ministre ou à la sollicitation des royalistes ? on l'ignore) intriguait avec les mécontents. Cromwell le força de retourner en France. Thurloe, II, 309, 351, 412, 437.

Digitized by Google

décrivit l'état de la nation à la clôture du dernier parlement. Elle était agitée par les principes des niveleurs, qui tendaient à tout réduire à l'égalité; par les doctrines des hommes de la cinquième monarchie, subversives du gouvernement civil; par des théoriciens religieux, prétendus champions de la liberté de conscience, qui condamnaient tout clergé établi comme babylonien et antichétien; et par des essaims de jésuites qui avaient fondé en Angleterre une juridiction épiscopale pour pervertir le peuple. En même temps, la guerre maritime avec la Hollande absorbait toutes les ressources pécuniaires de la nation, tandis qu'une guerre commerciale avec la France et avec le Portugal paralysait son industrie. Il les invita alors à comparer ce tableau à l'état de choses actuel. Les taxes avaient été réduites; des juges de talents et d'intégrité avaient été nommés; le fardeau qui pesait sur les commissaires du grand sceau avait été allégé par le renvoi d'un grand nombre d'espèces de causes de la cour de chancellerie aux cours ordinaires de justice; et « l'on avait mis un frein à cette » manie de se faire prédicateur quand l'envie en prenait. » La guerre avec la Hollande s'était terminée par une paix avantageuse; des traités de commerce et d'amitié avaient été conclus avec le Danemarck et la Suède[1]; un traité semblable, qui devait mettre le trafiquant anglais à l'abri de l'inquisition, avait été signé avec le Portugal, et un autre était en progrès avec l'ambassadeur du roi de France. Ainsi le gouvernement avait mené les trois nations à grands pas vers la terre promise; c'était au parlement à les y introduire. La perspective était brillante: qu'ils ne retournassent pas la tête vers les oignons et les marmites de l'Egypte. Il ne parlait pas en maître, mais en serviteur comme eux, en ouvrier travaillant avec eux à la même bonne œuvre; c'est pourquoi, il ne les retiendrait pas plus longtemps, et il les inviterait à se rendre à leur chambre et à choisir leur président[2].

1. Celui avec la Suède fut négocié par Whitelock, qui avait été chargé de cette mission contre son gré, par l'influence de Cromwell. Le but était de détacher la Suède des intérêts de la France, et de l'engager à maintenir la liberté du commerce dans la Baltique contre le Danemarck, qui était sous l'influence de la Hollande. Il fut conclu le 11 avril. Après la paix avec la Hollande, le roi de Danemarck se hâta d'apaiser le protecteur : le traité, qui ne fut signé que onze jours plus tard, quoique Cromwell le dît déjà conclu, stipulait que les trafiquants anglais ne payeraient pas d'autres droits ou redevances que les Hollandais. Ainsi ils purent importer des munitions navales aux mêmes termes, tandis qu'auparavant, à cause de l'élévation des droits, ils les achetaient de seconde main des Hollandais. Voyez les traités dans Dumont, v, part. II, p. 80, 92.

2. Comparez la copie officielle imprimée par G. Sawbridge, 1654, avec l'ex-

Digitized by Google

Afin d'obtenir un parlement favorable à ses desseins, toute la puissance du gouvernement avait été mise en jeu pour influencer les élections ; les nominations avaient été examinées par un comité du conseil, sous prétexte de veiller à ce que les dispositions de «l'instrument» fussent observées ; et il en était résulté que le lord Grey de Groby, le major Wildman et quelques autres républicains connus avaient été exclus par ordre du protecteur. Il ne s'en trouva pas moins hors d'état de mener la chambre à son gré. La cour portait Lenthall comme candidat à la présidence, et l'opposition, Bradshaw, le plus hardi et le plus habile de son parti. Après un court débat, Lenthall fut élu par les premiers, parce qu'ils le savaient d'un caractère timide et accommodant ; par les autres, parce qu'ils pensaient que le placer au fauteuil était un acheminement à la résurrection du long parlement qu'il avait présidé. Mais personne ne se hasarda à proposer qu'on le présentât, suivant l'ancienne coutume, à l'acceptation du magistrat suprême. On trouva que cela sentait trop la royauté.

On ne fut pas longtemps à connaître la force relative des partis. Après une vive discussion [7 sept.], dans laquelle il fut demandé à plusieurs reprises pourquoi les membres du long parlement alors présents ne ressaisiraient pas l'autorité dont ils avaient été illégalement dépouillés par la force, et de quel droit, autre que celui de l'épée, un seul homme prétendait « commander à ses commmandants, » on mit aux voix la proposition, que la chambre se formât en comité pour décider si le gouvernement résiderait on non dans une seule personne et un parlement ; et, à la grande surprise et alarme de Cromwell, elle passa contre la cour à une majorité de cinq voix[2]. Les chefs de l'opposition étaient Bradshaw, Haslerig et Scot, qui prétendirent alors dans le comité [8] que le gouvernement existant émanait d'une autorité incompétente, et était en opposition avec la décision solennelle

trait par Whitelock (599, 600) et par Bordeaux. Thurloe, II, 518. Voyez aussi les *Journaux*, 3, 4 sept.

1. Il paraît, d'après le *Council Book* (21 août 1654), que ce jour-là on expédia aux sheriffs des lettres contenant les noms des membres qui avaient été approuvés par le conseil, avec ordre de leur donner avis de se rendre à la chambre. Les lettres pour les lieux les plus éloignés furent envoyées les premières, afin qu'on les reçût toutes à peu près en même temps.

2. *Journ.* 8 sept. Beaucoup de ceux qui votèrent avec la majorité ne trouvaient point à redire à l'autorité du protecteur, mais à la source dont elle émanait, — un instrument écrit dont l'auteur était inconnu. Ils désiraient qu'elle lui fût conférée par un acte du parlement. Thurloe, II, 606.

Digitized by Google

d'un parlement légitime; tandis que les protectoristes soutenaient, avec une chaleur égale, que, puisqu'il avait été approuvé par le peuple, seule source réelle du pouvoir, il ne pouvait pas être soumis à la révision des représentants du peuple. La discussion dura plusieurs jours, durant lesquels le parti républicain augmenta graduellement. On ne contestait pas que le pouvoir exécutif pût être utilement délégué à un seul individu, mais on prétendait que de droit l'autorité législative appartenait exclusivement au parlement. Les officiers et les courtisans, voyant que le sentiment de la chambre était contre eux, abandonnèrent la question de droit, et se réfugièrent dans celle d'utilité : dans les circonstances actuelles, la sûreté publique exigeait un frein au pouvoir du parlement, qui autrement serait sans limites; ce frein ne pouvait être qu'une autorité du même ordre ayant voix négative; et cette autorité, c'était le protecteur, qui leur avait été désigné par la Providence, qui avait été reconnu par le peuple dans ses adresses, et confirmé par les conditions exprimées dans les brevets des membres. On répliqua que l'inconvénient d'un pareil frein avait engagé la nation à abolir le gouvernement royal; que les adresses du peuple exprimaient sa joie d'être délivré de l'incapacité du petit parlement, et non son approbation du nouveau gouvernement; que la Providence permet souvent ce qu'elle désapprouve, et que les brevets étaient un artifice de la cour, qui ne pouvait avoir la force de lier le pouvoir suprême. Pour concilier les opinions, on avait préparé un compromis entre les partis; mais Cromwell ne voulut pas en laisser faire l'expérience[1]. Ayant fait arrêter Harrison, dont les partisans recueillaient des signatures pour une pétition, il envoya trois régiments occuper les principaux postes de la Cité, et manda les députés dans la chambre peinte. Là, mettant de côté le ton de modestie qu'il avait pris jusqu'alors, il leur dit franchement que sa mission venait de Dieu, sa sanction du peuple, et que nul autre que Dieu et le peuple ne lui ôterait sa place. Il ne l'avait pas recherchée; Dieu savait que sa plus grande ambition était de vivre en propriétaire campagnard; mais des circonstances impérieuses la lui avaient imposée. Le long parlement s'était attiré sa dissolution par son déspotisme, le petit parlement par sa nullité[2]. Dans cha-

1. Voyez l'introduction au Journal de Barton, XXIV-XXXII.

2. Il est à remarquer qu'en parlant du despotisme du long parlement, il fait mention du grief même de son ennemi Lilburne contre ce parlement : « En pre-

Digitized by Google

que occasion, il s'était trouvé investi d'un pouvoir absolu sur les troupes, et, par ces troupes, sur les trois nations. Mais, dans chaque occasion, il avait eu à cœur de renoncer à ce pouvoir, et si à la fin il avait acquiescé à l'instrument de gouvernement, c'était parce qu'il faisait du parlement un frein pour le protecteur, et du protecteur un frein pour le parlement. Il ne s'était pas mis de lui-même dans sa situation présente, il en avait Dieu pour témoin au-dessus de lui, sa conscience pour témoin au dedans, et une nuée de témoins au dehors; il avait les personnes qui étaient présentes lorsqu'il avait prêté le serment de fidélité à « l'instrument; » les officiers de l'armée des trois nations, qui avaient certifié leur approbation par leurs signatures; la cité de Londres, qui l'avait fêté; les comtés, les cités et les bourgs, qui lui avaient envoyé des adresses; les juges, les magistrats et les sheriffs, qui agissaient en vertu de sa commission, et les hommes mêmes qui étaient devant lui, car ils venaient là pour obéir à son ordonnance, et sous la condition expresse que « les personnes ainsi » choisies n'auraient pas le pouvoir de changer le gouvernement » tel qu'il était établi dans une seule personne et le parlement. » Il voulait donc qu'ils sussent que quatre points étaient fondamentaux : 1° que le pouvoir suprême devait résider dans une seule personne et le parlement; 2° que le parlement devait être successif et non perpétuel; 3° que ni le protecteur ni le parlement seul ne devait avoir le commandement illimité de la force militaire; et 4° que la liberté de conscience devait être entourée de barrières propres à exclure et l'impiété et la persécution. Les autres articles de l'instrument étaient moins essentiels; ils pouvaient être modifiés selon les circonstances, et il serait toujours prêt à accepter ce qui serait raisonnable; mais il ne leur permettrait pas de siéger, tout en désavouant l'autorité par laquelle ils

nant à lui le jugement des causes capitales et criminelles, lui que jadis on n'avait jamais vu exercer ce pouvoir judiciaire. » Il soutient hardiment que ce parlement voulait se perpétuer en remplissant les vacances à mesure qu'elles survenaient, et avait fait plusieurs démarches auprès de lui pour obtenir son consentement. Il ajoute : « Les pauvres hommes, sous ce pouvoir arbitraire, étaient menés comme des troupeaux de moutons, quarante en une matinée, à la confiscation de leurs meubles et immeubles, sans que personne pût donner une raison pour que deux d'entre eux eussent mérité de perdre un shilling. Je vous dis la vérité; et mon âme, ainsi que beaucoup de personnes dont je vois ici les visages en cet endroit, étaient excessivement peinées de ces choses, et ne savaient qu'y faire, si ce n'est de gémir et de voter contre quand l'occasion le permettait. » Je cite ce passage, parce que depuis la découverte des papiers des sequestres on avait cru, d'après la régularité avec laquelle leurs livres étaient tenus et l'apparente équité de leurs actes tels qu'ils sont enregistrés, qu'il avait été commis peu d'injustices.

Digitized by Google

siégeaient. Dans ce but, il avait preparé une reconnaissance qu'il les invitait à signer. Ceux qui s'y refuseraient seraient exclus de la chambre; les autres y seraient admis, et pourraient exercer leur pouvoir législatif sans contrôle, car son veto n'avait de force que pendant vingt jours. Ils n'avaient qu'à limiter son autorité s'ils le voulaient; il s'y soumettrait volontiers, pourvu qu'il le crût dans l'intérêt du peuple[1].

Les députés, à leur retour, trouvèrent une garde militaire à la porte de la chambre, et un parchemin à signer déposé sur une table dans le vestibule. Il contenait la reconnaissance dont le protecteur avait parlé, l'engagement que les signataires ne proposeraient ni ne consentiraient de changer le gouvernement établi en une seule personne et un parlement. Lenthall, le président, signa immédiatement; son exemple fut suivi par le parti de la cour, et en quelques jours, il y eut près de trois cents signatures. Les républicains déterminés refusèrent : cependant la suite fit voir que leur exclusion ne donnait point à la cour sur la chambre l'ascendant qu'on s'en était promis[2].

Vers cette époque, il arriva un accident extraordinaire. Parmi les présents que Cromwell avait reçu des princes étrangers, étaient six chevaux de carrosse frisons, donnés par le duc d'Oldenbourg. Un jour [24 sept.], après avoir dîné avec Thurloe sous les arbres du parc, il lui prit fantaisie d'essayer la vigueur de ses chevaux. Le secrétaire fut forcé d'entrer dans la voiture; le protecteur, oubliant son rang, monta sur le siége. Les chevaux se montrèrent d'abord dociles à la main du nouveau cocher; mais des coups de fouet trop fréquents leur firent prendre le galop, et le protecteur fut tout à coup précipité de son siége. D'abord, il resta suspendu au timon, la jambe embarrassée dans le harnais, et l'explosion d'un pistolet chargé dans une de ses poches augmenta la frayeur et la rapidité des chevaux; mais une heureuse secousse dégagea son pied de son soulier, et il tomba sous la voiture sans être atteint par les roues. Il fut à l'instant relevé par

1. Imprimé par G. Sawbridge, 1654.

2. Thurloe, II, 606. Whitel. 605. *Journ.* 5-18 sept. Fleetwood, de Dublin, demanda à Thurloe « comment il se faisait que cette dernière épreuve n'avait pas eu lieu à la première seance de la chambre. » II, 620. Voyez dans *Archæol.* XXIV, 39, une lettre qui montre que plusieurs membres qui refusèrent de signer d'abord, par des motifs de conscience, le firent plus tard. Ce fut par suite de la déclaration que la reconnaissance ne comprenait pas tous les quarante-deux articles de « l'instrument, » mais seulement ce qui concernait le gouvernement par une seule personne et des parlements successifs. Voyez les *Journ.* 14 sept.

Digitized by Google

ses gardes, qui le suivaient en toute hâte, et transporté à White-hall; Thurloe sauta par la portière de la voiture, et en fut quitte pour une foulure à la cheville et de fortes contusions. Tous deux gardèrent pendant longtemps la chambre; mais beaucoup de gens pensèrent que c'était autant par politique que par indisposition. Les cavaliers s'amusèrent à prophétiser que, si la première chute avait été d'un carrosse, la suivante serait d'une charrette; quant au public, l'explosion du pistolet lui révéla les terreurs secrètes qui assiégeaient son esprit, ce sentiment du danger, ces craintes d'assassinat qui sont la récompense habituelle de l'ambition désordonnée qui a réussi [1].

La violence si récemment faite au parlement et l'occasion de cette violence avaient ouvert les yeux aux plus dévoués de ses adhérents. Ses protestations de désintéressement, ses appels solennels au ciel en témoignage de son désir de mener la vie d'un simple particulier, étaient comparés à sa conduite ambitieuse et arbitraire, et la chambre, quoique privée d'un quart de ses membres, contenait encore une majorité défiante de ses desseins, et jalouse de limiter son autorité. L'accident qui avait mis sa vie en danger fit naturellement réfléchir aux conséquences probables de sa mort, et, pour sonder les dispositions de la chambre, la question de la succession fut amenée à plusieurs reprises, sinon formellement. Les remarques qu'elle provoqua n'étaient guère propres à encourager ses espérances; cependant, lorsque les arrangements préalables eurent été faits, et toutes les créatures du gouvernement rassemblées [13 oct.], Lambert, dans un discours long et étudié, détailla les inconvénients de l'élection, les avantages de l'hérédité, proposa que la charge du protecteur fût limitée à la famille d'Oliver Cromwell, conformément à la loi d'héritage connue. A la surprise et à la mortification du parti, la motion fut repoussée par deux cents voix contre quatre-vingts; et il fut résolu qu'à la mort du protecteur, son successeur serait choisi par le parlement, s'il siégeait alors, ou par le conseil en l'absence du parlement [2].

1. Heath, 363. Thurloe, II, 652, 653, 672. Ludlow, II, 63. Vaughan, I, 69.

2. Thurloe, I, 668, 681, 685. Whitel. 607. *Journ.* 30 nov. Quoique la chambre fût journellement occupée de l'importante question du gouvernement, elle trouva le loisir de s'enquérir des opinions théologiques de John Biddle, que l'on peut appeler le père des unitairiens anglais. Il avait été emprisonné trois fois par le long parlement, et fut enfin délivré par l'acte d'oubli de 1652. La reimpression de ses opinions attira l'attention du parlement actuel. Aux questions que lui posa le président, il répondit qu'il ne trouvait nulle part dans

Cette expérience avait suffisamment prouvé les sentiments de la majorité. Sentant, toutefois, leur faiblesse relative, ils eurent soin de ne donner à Cromwell aucun sujet palpable d'offense. S'ils nommèrent des comités pour réviser les ordonnances qu'il avait publiées, ils feignirent de les considérer comme des règlements purement provisoires pour tenir lieu de lois jusqu'à la rentrée du parlement. S'ils examinèrent en détail les quarante-deux articles de « l'instrument, » s'ils en rejetèrent quelques-uns et en amendèrent d'autres, leurs mains profanes s'abstinrent de ceux qu'il avait déclarés sacrés, « les quatre colonnes immuables sur lesquelles reposait la nouvelle constitution. » Cromwell, de son côté, ne donnait aucun signe d'impatience, mais attendait tranquillement l'instant où il avait résolu de rompre les desseins de ses adversaires. Ils procédèrent à la révision de « l'instrument; » leurs travaux furent réunis en un bill, et le bill fut lu une troisième fois [19 janvier 1654]. Pendant deux jours, le parti de la cour prolongea la discussion en proposant divers amendements; le troisième [22], Cromwell convoqua le parlement dans la chambre peinte. Le mécontentement et le mépris étaient peints sur sa physionomie, et le ton de hauteur et d'incrimination qu'il prit leur fit sentir combien les représentants du peuple étaient inférieurs au représentant de l'armée.

Ils se présentaient, dit-il, le président à leur tête, comme chambre du parlement. Cependant, qu'avaient-ils fait comme parlement? Il ne s'était jamais donné, il ne se donnerait jamais pour orateur; il leur dirait donc franchement qu'ils n'avaient rien fait. Depuis cinq mois, ils n'avaient pas adopté un bill, pas fait une adresse, pas eu une communication avec lui. En ce qui les concernait, il n'avait rien à faire qu'à prier Dieu d'éclairer leur esprit et de bénir leurs travaux. Mais n'avaient-ils donc rien fait? Si : ils avaient encouragé les cavaliers à comploter contre la république, et les niveleurs à intriguer avec les cavaliers. Par leurs dissensions, ils avaient aidé les fanatiques à jeter la nation dans le désordre, et, par la lenteur de leurs mesures, ils avaient

l'Ecriture que le Christ ou le Saint-Esprit fût appelé Dieu; et on décida qu'il serait enfermé à la Gatehouse, et qu'on préparerait un bill pour le punir. La dissolution lui sauva la vie, et, s'étant adressé à la cour supérieure, il recouvra la liberté; mais il fut arrêté de nouveau en 1655, et envoyé à l'île de Scilly pour être enfermé toute sa vie au château de Sainte-Marie. Cromwell le remit en liberté en 1658; mais il fut de nouveau envoyé à Newgate en 1662, et il y mourut la même année. Voyez *Vita Bidelli*, l'abrégé; *Journ.* 12, 13 déc. 1654; Wood, III, 594, et *Biog. Brit.*

Digitized by Google

forcé les soldats de vivre à discrétion chez les habitants. Ils le soupçonnaient de vouloir rendre le protectorat héréditaire dans sa famille. Cela n'était pas vrai; s'ils avaient inséré une telle disposition dans « l'instrument, » cette raison seule le lui eût fait rejeter. Il parlait dans la crainte du Seigneur, qui ne voulait pas qu'on se jouât de lui, et avec l'assurance que sa conscience ne démentait pas son assertion. Les différentes révolutions qui avaient eu lieu étaient attribuées à sa ruse. Quel aveuglement de ne pas voir la main de la Providence dans ses miséricordieuses dispensations, de ridiculiser, comme des visions de l'enthousiasme, les observations « faites par l'Esprit vivifiant et enseignant ! » On supposait qu'il ne serait point en état de lever de l'argent sans l'aide du parlement. Mais « il était endurci aux difficultés, et il n'avait jamais vu que Dieu lui eût manqué, quand il s'était fié à lui. » Le pays payerait volontiers à cause de la nécessité. Mais la nécessité n'était-elle point de son fait ? Non; elle était du fait de Dieu, la conséquence de la providence de Dieu. Ce n'était pas merveille, si des hommes qui vivaient de leurs messes et de leurs bréviaires, de leur culte mort et charnel, étaient étrangers aux œuvres de Dieu ; mais que ceux qui avaient été instruits par l'esprit de Dieu adoptassent le même langage, et prétendissent que des hommes étaient cause de ces choses, quand Dieu les avait faites, c'était plus que le Seigneur ne pouvait souffrir. Mais pour ne pas les fatiguer plus longtemps, il était de son devoir de leur dire qu'il n'était pas avantageux pour la nation qu'ils continuassent de siéger, et, en conséquence, il leur déclarait que le parlement était dissous [1].

C'était là un coup auquel ses adversaires n'étaient point préparés. « L'instrument » portait que le parlement continuerait de siéger pendant cinq mois, et il s'en fallait encore de douze jours que ce terme fût expiré. Mais il plut à Cromwell d'entendre par cette clause des mois lunaires et non de calendrier, et le cinquième, à son compte, était écoulé depuis la veille au soir. Il y avait beaucoup à dire contre cette interprétation ; mais une force militaire était prête à appuyer l'opinion du protecteur, et la prudence décida les plus récalcitrants de ses ennemis à obéir.

Les conspirations auxquelles il avait fait allusion dans son discours étaient le résultat de l'impatience des deux partis opposés,

1. Imprimée par Henry Hills, imprimeur de Son Altesse le lord protecteur, 1654. Whitel. 610-618. *Journ.* 19, 20, 22 janv.

Digitized by Google

les républicains et les royalistes. Parmi les républicains, les uns se souciaient peu de la religion, les autres étaient des enthousiastes religieux; mais tous étaient rattachés à la même cause par un intérêt commun. Les premiers ne pouvaient pardonner l'usurpation de Cromwell, qui avait recueilli le fruit de leurs travaux et en avait détruit l'objet; les seconds se demandaient les uns aux autres comment ils pouvaient consciencieusement rester tranquilles, et souffrir que tant de sang eût été répandu, que tant de trésors eussent été dépensés, tant de larmes versées, et tant de vœux offerts en vain. « S'ils espéraient voir avec confiance le roi des terreurs en face, s'ils voulaient se préserver de l'abîme sans fond, il fallait qu'ils épousassent encore une fois la cause de celui qui les avait appelés dans leur génération à revendiquer la liberté du peuple et les priviléges du parlement [1]. » Sous ces différentes impressions, on publia des pamphlets qui dévoilaient l'hypocrisie et les parjures du protecteur; des lettres et des agitateurs circulèrent de régiment en régiment, et on suggéra et nourrit des projets pour surprendre la personne de Cromwell, et s'emparer du château d'Edimbourg, de Hull, de Portsmouth et autres places fortes. Mais il n'était pas facile aux républicains de tromper la vigilance de leur adversaire, ou d'éviter ses coups. Il ôta à tous les officiers de fidélité douteuse leurs commandements dans l'armée, et s'assura de l'obéissance des soldats en remplaçant ces chefs par d'autres plus dévoués à ses intérêts. Par son ordre, le colonel Wildman fut pris sur le fait, dictant à son secrétaire une déclaration de la tendance la plus hostile et la plus incendiaire contre le gouvernement, et on arrêta lord Grey de Groby, les colonels Alured, Overton, etc. : les uns restèrent longtemps en prison; les autres furent élargis en donnant caution de leur conduite paisible [2].

L'autre conspiration, quoique plus étendue dans ses ramifications, ne fut pas plus dangereuse dans ses résultats. Si beaucoup de royalistes avaient désespéré du succès, il en était encore dont l'enthousiasme découvrait dans chaque événement qui survenait un nouveau motif d'espoir et de joie. Ils écoutaient tous les contes qui flattaient leurs désirs, et se persuadaient qu'à la première tentative contre l'usurpateur, tous ceux qui condamnaient son hypocrisie et son ambition se joindraient à eux. C'é-

1. Voyez Thurloe, III, 29, et Papiers d'état de Milton, 132.

2. Thurloe, III. *Passim*. Whitel. 608-620. Bates, 290, 291.

Digitized by Google

tait en vain que Charles, de Cologne où il avait établi sa cour, recommandait la prudence, qu'il conjurait ses partisans de ne pas jouer leurs espérances et les siennes sur des projets qui, sans lui être utiles, compromettraient leur propre sûreté. Ils méprisaient ses avertissements, ils l'accusaient d'indolence et d'apathie, ils formaient des associations, rassemblaient des armes, et fixèrent le 14 février pour des soulèvements simultanés dans la plupart des comtés de l'Angleterre[1]. Le jour fut remis au 7 mars; mais Charles, à leur requête, se rendit déguisé à Middlebourg, en Zélande, afin d'être à portée de passer en Angleterre, et lord Wilmot, recemment créé comte de Rochester, arriva, avec sir Joseph Wagstaff, pour prendre le commandement des insurgés, le premier dans les comtés du nord, le second dans ceux de l'ouest. L'intention de Wagstaff était de surprendre Winchester pendant les assises; mais l'arrivée inattendue d'une compagnie de cavalerie le détourna de cette tentative. Il attendit patiemment que les juges se rendissent à Salisbury, et apprenant que leur garde ne les avait point accompagnés, il entra dans cette ville avec deux cents hommes à cinq heures du matin le lundi [11]. Le corps principal commandé par lui s'établit sur la place du marché, tandis que de petits détachements enlevaient les chevaux des diverses auberges, ouvraient les portes de la prison et surprenaient le sheriff et les deux juges dans leurs lits. Wagstaff donna d'abord l'ordre que ces trois hommes fussent pendus immédiatement comme traîtres agissant sous l'autorité de l'usurpateur : puis, feignant de s'adoucir, il renvoya les juges sur leur parole, mais retint le sheriff prisonnier, parce qu'il avait refusé de proclamer Charles Stuart. A deux heures de l'après-midi il quitta Salisbury, mais non sans commencer déjà à douter du résultat. C'est à peine si dans la foule de propriétaires et de fermiers que les assises avaient réunie dans la ville, un seul s'était joint à lui, et les royalistes du Hampshire, au nombre d'environ deux cent cinquante chevaux, n'étaient point arrivés malgré leur promesse. De Salisbury les insurgés entrèrent par le Dorsetshire dans le comté de Devon. Leurs espérances s'affaiblissaient d'heure en heure : plus ils avançaient, plus leur nombre diminuait, et, le soir du troisième jour [14], ils atteignirent Southmolton dans

1. On fait assigner à Clarendon (*Hist.* III, 552) le 18 avril pour le jour du soulèvement; mais tous les documents, aussi bien que sa propre relation, prouvent que c'est une erreur.

Digitized by Google

un état d'épuisement et de découragement. En cet instant le capitaine Crook, qui les suivait depuis plusieurs heures, attaqua la ville avec une compagnie de cavalerie. Ils firent à peine un semblant de résistance; Penruddock, Grove et Jones, trois des chefs, furent faits prisonniers avec une cinquantaine d'autres; les autres, parmi lesquels Wagstaff eut le bonheur d'être, s'échappèrent à la faveur des ténèbres [1].

Les royalistes du Hampshire s'étaient mis en marche sur Salisbury, lorsque apprenant que Wagstaff avait quitté cette ville, ils se dispersèrent immédiatement. D'autres soulèvements avaient lieu au même moment dans les comtés de Montgomery, de Shropshire, de Nottingham, d'York et de Northumberland, mais partout avec les mêmes résultats. Les républicains, malgré leur ardent désir de voir le protecteur dans la poussière, ne se souciaient pas que sa ruine fût consommée par un parti dont l'ascendant leur paraissait un mal encore plus grand. Les insurgés furent honteux et alarmés de leur petit nombre; la prudence les décida à se débander avant d'en venir à des actes d'hostilité, et ils se retirèrent en secret chez eux, afin d'échapper aux preuves, sinon au soupçon de leur culpabilité. Rochester lui-même, tout présomptueux qu'il était, abandonna l'entreprise, et, avec son bonheur accoutumé, trouva moyen de revenir sur ses pas, à travers mille dangers, du centre du Yorkshire à Cologne, à la cour du souverain exilé [2].

Soit par un sentiment de honte, soit par crainte des conséquences, Cromwell, même après les provocations qu'il avait reçues, n'osa mettre en jugement aucun des hommes qui avaient jadis combattu à son côté, et qui maintenant se liguaient contre lui, parce qu'il foulait aux pieds les libertés de la nation. Avec les royalistes ce fut autre chose. Il savait que leurs souffrances exciteraient peu la pitié de ceux dont il recherchait la faveur, et il tenait à intimider les plus ardents par le châtiment de ceux qu'il avait faits prisonniers. Quoiqu'ils se fussent rendus sous conditions, Penruddock et Grove eurent la tête tranchée à Exeter [16 mai]; environ quinze autres furent exécutés dans cette ville et à Salisbury, et le reste fut envoyé pour être vendu comme esclave à la Barbade [3]. Ces exécutions furent suivies de certaines

1. Whitel. 620. Thurloe, III, 263, 295, 306. Heath, 367. Clar. III, 551, 560. Ludlow, II, 69. Vaughan, I, 149.

2. Whit. 618, 620. Heath, 368. Clar. III, 560.

3. *State Trials*, v, 767-790.

Digitized by Google

mesures de précaution. Le protecteur défendit à tous les membres de l'Eglise d'Angleterre destitués et expulsés d'enseigner comme maîtres d'école ou précepteurs, et de prêcher ou d'officier comme ministres, soit en public, soit en particulier; il ordonna à tous les prêtres appartenant à l'Eglise de Rome de quitter le royaume sous peine de mort, bannit tous les Cavaliers et les catholiques à vingt milles de la métropôle, interdit la publication par voie d'impression de toute nouvelle sans la permission du secrétaire d'état, et fit enfermer une grande partie de la noblesse et de la haute bourgeoisie du royaume jusqu'à ce qu'elles eussent donné caution de leur bonne conduite et comparution future. En outre, on publia une ordonnance où il était dit que « tous ceux qui avaient porté les armes pour le roi, ou s'étaient déclarés du parti royal, seraient « décimés, » c'est-à-dire payeraient la dixième partie de tout ce qu'il leur restait de fortune, pour subvenir aux charges qu'avaient occasionnées à la république leur turbulence et les justes causes de méfiance qu'ils avaient données. » Il est difficile de concevoir un impôt plus injuste. Il était subversif de l'acte d'amnistie que Cromwell lui-même avait provoqué, et qui prétendait abolir la mémoire des offenses passées; contraire à la justice naturelle, attendu qu'il enveloppait l'innocent et le coupable dans la même punition, et fait pour engendrer les plus grandes exactions, attendu que les commissaires comprenaient parmi les ennemis de la république ceux qui étaient restés neutres entre les partis, ou n'avaient pas donné satisfaction par la promptitude de leurs services, ou par le montant de leurs contributions. Pour mettre le comble à ces mesures tyranniques, il divisa le pays en onze, et, à une époque, en quatorze gouvernements militaires sous autant d'officiers avec le titre et le rang de majors-généraux, leur donnant pouvoir de lever dans leurs juridictions respectives des troupes qui ne serviraient que dans des circonstances particulières, de lever la décimation et les autres taxes publiques, de réprimer les tumultes et les insurrections, de désarmer tous les papistes et les Cavaliers, de s'enquérir de la conduite des ministres et des maîtres d'école, et d'arrêter, emprisonner et obliger à comparaître toutes les personnes dangereuses ou suspectes. Ainsi, cette longue et sanglante lutte, entreprise dans l'origine pour recouvrer les libertés du pays, se terminait par l'établissement d'un despotisme militaire. Les institutions qui avaient servi de frein au pouvoir des souverains précédents étaient suspendues ou abolies; l'autorité

Digitized by Google

législative, aussi bien qu'exécutive, tombait aux mains du même individu, et les droits les plus précieux du peuple dépendaient du bon plaisir d'un aventurier qui, sous le masque de la dissimulation, s'était emparé du gouvernement des trois royaumes, et le retenait par la puissance de l'épée[1].

Des événements de l'intérieur nous pouvons maintenant retourner à ceux du dehors. Pendant la dernière année les deux armements qui occupaient depuis si longtemps l'attention de l'Europe, avaient quitté les ports de l'Angleterre. Leur véritable mais secrète destination était d'envahir les colonies américaines et de surprendre la flotte de la Plata appartenant à l'Espagne, la plus ancienne et la plus fidèle alliée de la république. Pour justifier cette mesure, on allégua dans le conseil que, puisque l'Amérique n'était pas nommée dans les traités de 1604 et de 1630, des hostilités en Amérique ne seraient point une infraction à ces traités; que les Espagnols avaient commis des déprédations sur le commerce anglais dans les Indes-Occidentales, et étaient par conséquent passibles de représailles; qu'ils avaient pris possession de ces pays par la force contre le vœu des indigènes, et que par conséquent ils pouvaient justement en être dépossédés par la force, et enfin que la conquête de ces territoires transatlantiques contribuerait à répandre la lumière de l'Evangile parmi les Indiens, et à diminuer les ressources du papisme en Europe[2]. Que des prétextes aussi futiles pussent satisfaire le jugement du protecteur, cela n'est pas probable; il était dominé par des motifs très-différents, par la perspective de recueillir à peu de frais une abondante moisson de richesses et de gloire, et

1. Sagredo, qui venait d'arriver comme ambassadeur extraordinaire, décrit ainsi le pouvoir de Cromwell : « Non fa caro del nome, gli basta possedere l'autorità et la potenza, senza comparazione majore non solo di quanti re siano stati in Inghilterra, ma di quanti monarchi stringono presentamente alcun scetro nel mondo. Smentite le leggi fondamentali del regno, egli è il solo legislatore : tutti i governi escono dalle sue mane, e quelli del consiglio, per entrarvi, devono essere nominati da sua altezza, ne possono divenir grandi, se non da lui inalzati. E perchè alcuno non abbia modo di guadagnar autorità sopra l'armata, tutti gli avanzamenti, senza passar per alcun mezzo, sono dà lui direttamente conosciuti. » Sagredo, *Ms.*

2. Thurloe, I, 760, 761; II, 54, 154, 570. Ludlow, II, 51, 105. L'article du traité de 1630 sur lequel Cromwell fondait sa prétention au libre commerce des Indes était le premier, établissant la paix entre *tous les sujets* des deux couronnes, subditos quoscumque; celui que les Espagnols alléguaient était le septième, dans lequel, comme le roi ne voulait pas consentir au libre commerce de l'Amérique, on le bornait aux pays dans lesquels il y avait un libre commerce avant la guerre entre Elisabeth d'Angleterre et Philippe d'Espagne; — expressions qui excluaient l'Amérique aussi positivement que si elle eût été nommée. Voyez Dumont, IV, part. II, p. 621.

par l'avantage d'occuper au service étranger les officiers dont il avait de bonnes raisons de soupçonner la fidélité au dedans.

Le cabinet espagnol, jugeant d'après les circonstances, commença à soupçonner son but, et comme dernier effort, envoya le marquis de Leyda en ambassade extraordinaire à la cour de Londres [janvier]. Il fut gracieusement reçu et traité avec respect; mais en dépit des plus pressantes sollicitations, il ne put, pendant cinq mois, obtenir une réponse positive à ses propositions. Il rappela au protecteur les services que l'Espagne avait rendus à la république, cita la conduite de De Baas comme preuve des desseins insidieux de Mazarin, soutint que la dernière insurrection avait été provoquée en partie par les intrigues de la France, et que des troupes françaises avaient été rassemblées sur la côte pour accompagner Charles Stuart en Angleterre, si ses amis n'eussent pas été si promptement abattus, et il finit par offrir d'assiéger Calais, et, à sa reddition, de le céder à Cromwell, pourvu que de son côté celui-ci aidât le prince de Condé dans le dessein de s'ouvrir l'entrée de Bordeaux par mer. A la fin, fatigué de tant de délais, et considérant une plus longue résidence en Angleterre comme un déshonneur pour son souverain, il demanda des passe-ports [18 juin], et fut renvoyé avec force compliments par le protecteur [1].

Sur ces entrefaites, Blake, qui commandait une des expéditions, avait fait voile jusqu'au détroit de Gibraltar, où il reçut mainte civilité des autorités espagnoles [6 oct. 1654]. De là il entra dans la Méditerranée, capturant, sous prétexte de représailles, les bâtiments français, tant les vaisseaux marchands que les vaisseaux de guerre, et cherchant, mais en vain, la flotte du duc de Guise. Etant retourné au sud, il parut devant Alger, et arracha à ce gouvernement une promesse illusoire de respecter le pavillon anglais. D'Alger il se rendit à Tunis. A ses demandes le dey répondit : « Il y a le Goulet, Porto-Ferino et ma flotte : qu'il les détruise s'il le peut [10 mars]. » Blake partit, revint à l'improviste à Porto-Ferino [18 avril], fit taire le feu du château, entra dans le port, et brûla toute la flottille composée de neuf vaisseaux de guerre. Cet exploit engagea le dey de Tripoli à détourner les hostilités des Anglais par une soumission apparente; son frère de Tunis jugea prudent de suivre son exemple, et le châtiment des pirates donna un nouveau lustre à la renommée du protecteur.

1. Thurloe, I, 761; II, 54, 154, 570. Dumont, V, part. II, 106.

Il restait toutefois le grand et secret objet de l'expédition, la capture de la flotte de la Plata, chargée des trésors des Indes; mais Blake fut obligé de s'arrêter si longtemps devant Cadix que les Espagnols découvrirent son dessein, et Philippe, tout en affectant de croire le protecteur incapable d'un projet si déshonorant, permit aux négociants d'armer pour la défense de leur propriété. Plus de trente vaisseaux furent montés par des volontaires; ils partirent de Cadix [15 août], sous le commandement de don Pablos de Contreras, et se tinrent quelques jours en vue de la flotte anglaise; mais Pablos eut soin de ne faire aucune insulte, et Blake, ayant relu ses instructions, ne se regarda pas comme autorisé à commencer l'attaque. Après une longue et ennuyeuse croisière, il reçut l'avis que les galions dont il voulait faire sa proie étaient retenus dans le port de Carthagène, et il revint en Angleterre, l'esprit mécontent et la santé délabrée. Le principal but de l'expédition était manqué; mais on ne l'avait jamais avoué, et on excita le peuple à se réjouir des lauriers conquis dans la destruction de la flotte de Tunis et dans la leçon donnée aux tribus des pirates sur la côte septentrionale de l'Afrique [1].

L'autre expédition se composait de trente voiles et de trois mille hommes de troupes, sous les ordres combinés de Penn, comme amiral, et de Venables, comme général [29 janvier]. Ils restèrent plusieurs semaines dans les établissements anglais des Indes-Occidentales, et par l'appât du pillage, ils attirèrent sous leur étendard un grand nombre des colons et une multitude de royalistes anglais, écossais et irlandais, qui y avaient été déportés comme prisonniers de guerre. Quand ils atteignirent Hispaniola, Venables avait dix mille hommes sous son commandement; et si la flotte fût entrée hardiment dans le port de Santo-Domingo, la ville, à ce qu'on crut, n'étant pas préparée à la résistance, se serait rendue immédiatement. Mais la plus grande partie de l'armée avait débarqué à une pointe éloignée d'environ quarante milles [14 avril]; l'attente des soldats fut trompée par une proclamation qui déclarait que le butin serait considéré comme propriété de la république; la longueur de la marche, la chaleur du climat et la rareté de l'eau ajoutèrent au mécontentement général;

1. Voyez dans les lettres particulières de Blake dans Thurloe, III, 232, 390, 541, 611, 620, 718; IV, 19. Il se plaint amèrement du mauvais état des vaisseaux et des privations qu'éprouvent les hommes par la négligence des commissaires de la marine. Les instructions qu'il reçut du protecteur sont dans Thurloe, I, 724.

Digitized by Google

et près de quinze jours s'écoulèrent avant que les assaillants pussent s'approcher des défenses de la place [25]. Ils avaient à traverser un bois haut et touffu, et l'avant-garde se trouva soudain en face d'une batterie qui enfilait la route à une grande distance. A la première décharge, les soldats se replièrent sur un régiment d'infanterie ; celui-ci, partageant leur terreur panique, recula sur un escadron de cavalerie ; et tandis que les deux armes étaient ainsi confondues dans un pêle-mêle inextricable, les tireurs espagnols, postés derrière les arbres qui bordaient la route, entretinrent un feu des plus meurtriers. Après de longs efforts, le bois fut nettoyé par un corps de matelots qui servait dans l'infanterie, et les ténèbres mirent fin à un engagement où il n'avait pas péri moins de mille hommes. Le matin, les Anglais se retirèrent dans leur dernier campement, à dix milles environ de la ville.

Là, Venables tint un conseil d'officiers, qui, après avoir invoqué le Seigneur, décidèrent de « purger » l'armée [28]. Quelques-uns des fuyards furent pendus ; l'officier qui commandait l'avant-garde fut cassé, et envoyé à bord du vaisseau qui servait d'hôpital pour y soigner les malades ; les femmes de mauvaise vie qui avaient suivi l'armée furent arrêtées et punies ; et un jeûne solennel fut proclamé et observé. Mais ni jeûne, ni prière, ni « purgation » ne purent relever le courage d'hommes humiliés par la défaite, affaiblis par les maladies, et réduits à la nécessité de se nourrir des chevaux de la cavalerie. L'entreprise fut abandonnée ; mais à leur retour, les deux commandants firent une descente dans l'île de la Jamaïque [3 mai]. Les planteurs espagnols, au nombre d'environ cinq cents, s'enfuirent dans les montagnes ; il s'ensuivit une capitulation, et l'île fut cédée à l'Angleterre [10]. Si on eût pu prévoir l'état florissant où elle serait plus tard, cette conquête eût consolé la nation du honteux échec et de la perte essuyés à Hispaniola. Mais à cette époque, la Jamaïque fut regardée comme une acquisition sans importance. Le mauvais succès de l'expédition encourageait à condamner les bases sur lesquelles on l'avait entreprise ; et Cromwell, mortifié et confus, déchargea son mécontentement sur Penn et Venables, les deux commandants, qu'à leur arrivée il fit mettre à la Tour[1] [31 août].

1. Lettres de Carte, II, 46-52. Thurloe, III, 504, 509, 689, 755 ; IV, 28. Bates, 367. Penn et Venables, ayant résigné leurs commissions, furent élargis. *Council Book*, 26, 31 oct. 1655. Il paraît, d'après les pièces qui se trouvent dans Thurloe, que Cromwell s'occupait beaucoup de la prospérité des colonies des Indes-

Digitized by Google

Beaucoup de gens regardèrent comme une faute politique que le protecteur, lorsqu'il se détermina à rompre avec l'Espagne, n'eût point essayé de vendre ses services au roi de France, le grand ennemi de l'Espagne. Pour des raisons qui n'ont jamais été expliquées, il ne tira point parti de cette circonstance : au lieu de presser la conclusion du traité avec cette puissance, il paraissait avoir à cœur de la retarder; après chaque concession, il élevait des prétentions nouvelles et plus irritantes; et comme s'il eût voulu l'emporter par l'intimidation, il chargea Blake de ruiner le commerce français et d'attaquer la flotte française dans la Méditerranée. Louis ressentit vivement ces insultes; mais son orgueil céda à son intérêt; on trouva des expédients pour satisfaire à toutes les réclamations du protecteur; et enfin l'époque de la signature du traité avait été fixée, lorsqu'un événement vint fournir de nouveaux prétextes de délais, l'événement que les protestants ont appelé le massacre, et les catholiques la révolte des Vaudois.

Vers le milieu du treizième siècle, les étranges doctrines des « pauvres de Lyon » pénétrèrent dans les vallées du Piémont, où elles couvèrent dans l'ombre jusqu'au temps de la Réforme, et furent alors remplacées en grande partie, d'abord par le luthérianisme, ensuite par la croyance enseignée publiquement à Genève [1]. Le duc de Savoie, par des ordonnances successives, confirma aux indigènes le libre exercice de leur religion, à condition qu'ils se renfermeraient dans leurs anciennes limites [2]; mais on se plaignit que plusieurs des habitants d'Angrogna avaient abusé de leurs priviléges pour former des établissements et introduire leur culte dans les plaines; et la cour de Turin, fatiguée des allégations contradictoires des parties opposées, renvoya la décision de la dispute au jurisconsulte Andrea Gastaldo.

Occidentales, qu'il jugeait propres à faciliter des tentatives futures contre le continent américain. Pour accroître la population, il avait, comme l'a vu le lecteur, enlevé de force mille jeunes filles en Irlande, et les avait envoyées à la Jamaïque. En 1656, tandis que Sagredo était à Londres, il ordonna que toutes les femmes de mauvaise vie fussent arrêtées et embarquées pour la Barbade dans le même but. On en envoya douze cents sur trois vaisseaux. « Ho veduto primà del mio partire piu squadre di soldati andar per Londra cercando donne di allegra vita, imbarcandone 1,200 sopra tre vascelli per tragittarle all' isola, a fine di far propagazione. » Sagredo, *Ms.*

1. C'étaient les quatre districts d'Angrogna, de Villaro, de Bobbio et de Rorata. Siri, *del Mercurio*, *overo Historia de' correnti tempi.* Firenze, 1682, tome xv, p. 827.

2. Gilles, *Pastore de la Torre*, p. 72, Genève, 1644, et Rorengo, *Memorie historiche*, p. 8, 1649.

Digitized by Google

Après une longue et patiente audition, il prononça un jugement définitif [19 juin 1655], portant que Lucerne et quelques autres lieux étaient hors des limites primitives, et que les intrus se retireraient sous peine de confiscation et de mort. En même temps, toutefois, la permission leur était donnée de vendre à leur profit les terres qu'ils avaient colonisées, quoique, d'après la loi, ces terres fussent devenues la propriété du souverain [1].

Les Vaudois étaient une race de montagnards robustes, entêtés, à demi civilisés, dont les passions s'allumaient promptement, et dont les résolutions étaient aussi violentes qu'elles étaient soudaines. D'abord ils se soumirent avec humeur au jugement de Gastaldo ; mais ils envoyèrent des députés à Turin pour faire des remontrances. Au bout de quelques jours, un jeûne solennel fut proclamé ; les ministres excommunièrent tous les individus qui vendraient leurs terres dans le territoire en litige ; les habitants des vallées sous la domination du roi de France s'abouchèrent avec ceux des vallées appartenant au duc de Savoie ; ils s'engagèrent par serment à se prêter un mutuel appui ; et on envoya des messagers solliciter l'assistance et les avis de l'Eglise de Genève et des cantons protestants de la Suisse. Cette nouvelle alarma le marquis Pianeze, premier ministre du duc ; et pour étouffer la confédération naissante, il partit de Turin avec des troupes, réduisit La Torre où les insurgés avaient jeté une garnison de six cents hommes ; et ayant offert de pardonner à tous ceux qui se soumettraient, il ordonna à ses troupes d'établir leurs quartiers dans Bobbio, Villaro et la partie basse d'Angrogna [7 avril 1656]. On avait préalablement promis de les recevoir paisiblement ; mais les habitants s'étaient déjà retirés dans les montagnes avec leurs troupeaux et leurs vivres ; et les soldats ne trouvèrent que les quatre murs. Bientôt des querelles éclatèrent entre les partis : chaque offense était suivie de représailles ; et le désir de la vengeance alluma une guerre d'extermination. Mais la troupe eut en général l'avantage ; et les habitants se virent contraints de s'enfuir au sommet des plus hautes montagnes, ou de chercher un refuge dans les vallées du Dauphiné, chez un peuple qui avait les mêmes mœurs et la même religion [2].

1. L'arrêt de Gastaldo est dans Morland, Histoire des églises évangéliques des vallées du Piémont, p. 303. Les motifs de cet arrêt sont à la page 408, les objections à la page 423. Voyez aussi Siri, xv, 827, 830. Chiesa, *Corona reale di Savoia*, I, 150. Denina, III, 324. Guichenon, III, 139.

2. Siri, xv, 827-833. Il serait difficile de déterminer par qui, après la réducon de la Torre, le premier sang fut versé sans nécessité, ou auquel des deux

Digitized by Google

Des relations de ces événements, mais des relations pleines d'exagération et d'invraisemblance, furent transmises aux différents états protestants par les ministres de Genève. Ils représentaient le duc de Savoie comme un prince bigot et intolérant; les Vaudois, comme une race innocente, dont le seul crime était son attachement à la foi réformée. Ils suppliaient les puissances protestantes de prendre la défense de leurs frères persécutés, et sollicitaient des contributions pécuniaires pour sauver de la famine ceux qui avaient échappé au tranchant de l'épée[1]. En Angleterre, la cause fut plaidée par la presse et par la chaire [mai] : on observa un jeûne solennel, et les passions du peuple allèrent jusqu'à l'enthousiasme. Les ministres se rendirent en corps auprès de Cromwell pour recommander les Vaudois à sa protection; les armées d'Ecosse et d'Irlande présentèrent des adresses, exprimant qu'elles étaient prêtes à verser leur sang pour une cause si sacrée; et toutes les classes, de la plus haute à la plus basse, s'empressèrent de contribuer de leur bourse à la défense des protestants piémontais. On remarqua que parmi ceux qui s'efforçaient d'enflammer les préjugés du peuple, personne n'était plus actif que les deux ambassadeurs d'Espagne, et Stouppe, ministre de l'Eglise française de Londres[2]. Ils travaillaient depuis longtemps à empêcher la conclusion du traité avec la France, et ils espéraient maintenant effectuer leur dessein, parce que la Savoie était l'alliée de la France, et que les principales cruautés

partis on a le plus de cruautés à reprocher. Les autorités de part et d'autre sont intéressées, et par conséquent suspectes : les provocations alléguées par l'une sont niées par l'autre avec chaleur, et aux ravages des soldats dans Angrogna et Lucerne on oppose les massacres des catholiques dans Pérouse et Saint-Martin. En faveur des Vaudois, on peut consulter Léger, Histoire générale des églises évangéliques, etc. (il était un des principaux instigateurs de ces troubles); Stouppe, Collection des divers papiers envoyés à Son Altesse, etc. Londres, 1655; *Sabaudiensis in reformatam religionem persecutionis brevis narratio*, Londini, 1655; Morland, 326-384, et les pièces dans Thurloe, III, 361, 384, 412, 416, 430, 441, 459, 538. Contre eux, — Courte et fidèle relation des dernières commotions, etc., avec des réflexions sur les pièces recueillies par M. Stouppe, 1655; Morland, 387-404; Siri, XV, 827-843, et Thurloe, III, 413, 464, 475, 490, 502, 535, 536, 617, 626, 656.

1. L'infidélité de ces relations est reconnue par Morland, l'agent du protecteur, dans une lettre confidentielle au secrétaire Thurloe : « La plus grande difficulté que je rencontre est relative à la question de fait au commencement de ces troubles et pendant la guerre. Car je trouve, après de soigneuses recherches, que beaucoup de brochures et de livres qui ont été imprimés à ce sujet, même par des ministres des vallées, sont incomplets à beaucoup d'égards, et non conformes à la vérité sur beaucoup de points. » Thurloe, IV, 417.

2. Thurloe, III, 470, 680. Siri, XV, 468.

Digitized by Google

avaient, disait-on, été commises par des troupes détachées de l'armée française [1].

Ces événements ouvraient une perspective flatteuse à la vanité de Cromwell. Par son usurpation, il avait perdu tout droit au titre de champion de la liberté civile; il pouvait encore se présenter aux yeux de l'Europe, dans le rôle plus auguste de protecteur de la foi réformée. Son premier soin fut de faire, par l'entremise de Stouppe, la promesse de son appui aux Vaudois, et l'offre de les transplanter en Irlande et de les établir sur les terres des catholiques irlandais : la promesse fut accueillie avec des expressions de reconnaissance, et l'offre déclinée respectueusement [2]. Il sollicita ensuite le roi de France de se joindre à lui comme médiateur entre le duc de Savoie et ses sujets des vallées; et reçut pour réponse que Louis avait déjà interposé ses bons offices, et avait lieu de s'attendre à un résultat favorable. Enfin il envoya comme ambassadeur à Turin [22 mai] Morland, qui y fut honorablement reçu, et entretenu aux frais du duc. A son mémoire en faveur des Vaudois, il fut répondu [21 juin] que, par égard pour Cromwell, on leur pardonnerait leur révolte, quoiqu'elle n'eût point été provoquée ; mais toute intervention ultérieure de sa part fut arrêtée par l'avis que les détails de la pacification avaient été entièrement référés à Servien, l'ambassadeur de France [3].

En Angleterre, Cromwell avait signifié son intention de retarder la signature du traité avec la France jusqu'à ce qu'il sût l'opinion de Louis au sujet des troubles du Piémont. Bordeaux fit des remontrances contre ce nouveau prétexte de délais [24 mai] : il soutint que la question n'avait aucun rapport avec le sujet du traité ; que le roi de France n'interviendrait jamais dans l'administration intérieure d'un état indépendant; que le duc de Savoie avait aussi bien le droit de faire des lois pour ses sujets protestants, que le gouvernement anglais pour les catholiques des trois royaumes ; et que les Vaudois étaient en réalité des rebelles qui

1. Pianeze avait sous ses ordres quelques troupes détachées de l'armée française, commandée par le prince Thomas de Savoie. Le bruit courut qu'un régiment de papistes irlandais faisait partie de ce détachement, et, comme de raison, on leur attribua les plus horribles cruautés. Leger, III. Stouppe, *Préf.* Thurloe, III, 412, 459, 460. Après examen, on reconnut que ces prétendus Irlandais étaient Anglais : « Le régiment irlandais qu'on disait être le régiment du comte de Bristol, faible et peu nombreux, et presque entièrement composé d'Anglais; je n'entends pas faire de lui les plaintes dont vous parlez. » Thurloe, III, 50.

2. Thurloe, III, 459.

3. Ibid. 528, 608, 636, 656, 672. Siri, ibid. Vaugh. 248.

Digitized by Google

avaient justement encouru le ressentiment de leur souverain. Mais Cromwell n'était pas homme à se laisser détourner de son dessein. Ce fut en vain que l'ambassadeur demanda une réponse définitive [18 juin]; qu'il réclama une audience de congé avant son départ [21]. A la fin, il fut tiré de perplexité par l'ordre [20 août] d'annoncer que le duc, à la requête du roi de France, avait accordé une amnistie aux Vaudois et confirmé leurs anciens priviléges; que cette faveur avait été reçue avec reconnaissance par les insurgés; et que les habitants des vallées, protestants et catholiques, s'étaient réunis, embrassés avec des larmes, et avaient juré de vivre perpétuellement amis. Cette nouvelle inattendue fut reçue par Cromwell avec une froideur qui trahit son désappointement [1]. Mais si la pacification rompit les nouveaux desseins qu'il méditait [2], elle servit à augmenter sa réputation aux yeux de l'Europe; car il était évident que les Vaudois devaient les conditions favorables qu'ils avaient obtenues [8 août], non pas tant à la bonne volonté de Louis qu'à son extrême désir d'ôter au protecteur tout prétexte d'intervention future [3].

Mais quoique la tranquillité fût rétablie en Piémont, Cromwell ne voulait toujours pas conclure le traité avant de savoir quelle impression avait produite sur le roi d'Espagne la tentative qu'on venait de faire contre Hispaniola. Philippe, déjà en guerre avec la France, répugnait à accroître d'un si puissant adversaire le nombre de ses ennemis; mais l'affront était si marqué, si injuste, si peu motivé, que le supporter en silence, c'était souscrire à sa propre dégradation. Il se plaignit [1er sept.], dans un langage plein de dignité, de l'ingratitude et de l'injustice du gouvernement anglais; il opposa à cette conduite sa scrupuleuse fidélité à la lettre et à l'esprit des traités entre les royaumes; il ordonna que

1. Thurloe, III, 469, 470, 475, 535, 568, 706, 724, 742, 745. Siri, XV, 843.

2. Les cantons protestants de la Suisse avaient envoyé le colonel Mey en Angleterre, offrant de lever une armée pour secourir les Vaudois si Cromwell voulait fournir un subside de 10,000 liv. par mois (Siri, *Mercurio*, XV, 472). En conséquence, Downing fut expédié comme envoyé auprès de ces cantons; mais la pacification était déjà conclue, et à son arrivée à Genève il reçut l'ordre, daté du 30 août, de revenir immédiatement (Thurloe, III, 692, 694; IV, 31). Cependant ce projet ne fut point abandonné, mais confié à Morland, qui resta à Genève pour distribuer l'argent de l'Angleterre. On peut voir quelles étaient ses instructions secrètes, ibid. p. 326.

3. On peut voir les conditions dans Morland, 652, Dumont, VI, part. II, p. 114, et Léger, 216. La souscription en faveur des Vaudois, dont 2,000 liv. furent données par le protecteur, montait à 38,228 liv. 4 s. 2 d. Sur cette somme, 25,828 liv. 8 s. 9 d. furent envoyées aux vallées à différentes époques, 463 liv. 17 s. furent affectées aux frais, et environ 500 liv. se trouvèrent être de monnaie rognée ou fausse. *Journ.* 11 juillet 1559.

Digitized by Google

tous les vaisseaux, marchandises et propriété appartenant à des sujets de la république fussent saisis et confisqués dans toutes les parties de ses états, et chargea son ambassadeur à Londres de faire des remontrances et de prendre son congé [1]. Le lendemain de la remise du passe-port à don Alonzo [24 oct.], Cromwell consentit à la signature du traité avec la France. Il y était stipulé que les hostilités maritimes, qui troublaient depuis si longtemps le commerce des deux nations, cesseraient; que les relations d'amitié et de commerce seraient rétablies; et dans un article séparé, et en conséquence appelé secret, que Barrière, agent du prince de Condé, et neuf autres Français, également mal vus du ministère français, seraient exclus à perpétuité du territoire de la république; et que Charles Stuart, son frère le duc d'York, Ormond, Hyde et quinze autres adhérents du prince exilé, seraient de même exclus du royaume de France [2]. Le protecteur s'était persuadé que si la maison de Stuart devait être rétablie, ce serait par l'aide de la France; et il espérait, par l'addition de cet article secret, faire naître une violente et durable inimitié entre les deux familles. Et il ne se contenta pas de cela : dès que les ratifications furent échangées, il proposa une alliance plus intime entre l'Angleterre et la France. Bordeaux, d'après ses instructions, dut se borner dans sa réponse à des expressions générales d'amitié. Il pouvait recevoir toutes les ouvertures qu'on lui ferait : il ne devait faire aucune avance de la part de son souverain.

1. Thurloe, IV, 19, 20, 21, 82, 91.

2. Dumont, VI, part. II, p. 121. Dans le corps du traité, ni le roi ni le protecteur ne sont nommés; tous les articles sont stipulés entre la république d'Angleterre et le royaume de France. Dans le préambule, cependant, le roi de France est mentionné, et en premier, mais non en raison d'aucun droit de préséance; car il y est simplement rapporté que le roi très-chrétien envoya son ambassadeur en Angleterre, et que le sérénissime lord protecteur nomma des commissaires pour le recevoir. Quand le traité fut soumis à Bordeaux, avant de le signer il découvrit un changement dans le titre habituel de son souverain, *Rex Gallorum* (le titre même adopté depuis par l'assemblée nationale) au lieu de *Rex Galliarum*, et, à cause de cela, il refusa de le signer. Après une longue contestation, il se rendit aux arguments de l'ambassadeur de Hollande. Thurloe, IV, 115.

Digitized by Google

CHAPITRE HUITIÈME.

LE PROTECTORAT.

Pauvreté et caractère de Charles Stuart.—Guerre avec l'Espagne.—Parlement.— Exclusion de membres. — Punition de Naylor. — Proposition de faire Cromwell roi. — Son hésitation et son refus. — Nouvelle constitution. — Sindercomb. — Sexby. — Alliance avec la France. — Parlement de deux chambres. — Opposition dans la chambre des communes. — Dissolution. — Réduction de Dunkerque. — Maladie du protecteur. — Sa mort et son caractère.

Le lecteur sait que le jeune roi d'Ecosse, après sa fuite de Worcester, était retourné à Paris, défait mais non déshonoré. L'énergie et le courage qu'il avait déployés étaient pris comme un gage d'efforts plus heureux à l'avenir; et les aventures périlleuses qu'il avait bravées jetaient un intérêt romanesque sur le caractère du royal exilé. Mais à Paris il se trouva sans argent ni crédit, suivi d'une foule de fidèles serviteurs, que leur indigence condamnait aux plus pénibles privations. Sa mère Henriette, fort peu riche elle-même, le reçut dans sa maison et à sa table; au bout de six mois, le roi de France lui fit une pension mensuelle de six mille francs [1]; et à cela s'ajoutaient les secours éventuels fournis par la loyauté de ses partisans d'Angleterre, et sa part dans les prises faites par les corsaires sous son pavillon [2]. Cependant, avec toutes ces ressources, il était à peine en état de satisfaire les plus importuns de ses créanciers, et d'assister de temps à autre ses serviteurs immédiats. On voit dans leur correspondance particulière que les plus favorisés d'entre eux étaient en peine de se procurer de la nourriture et des vêtements [3].

1. Clar. III, 441. Treize francs équivalaient à une livre anglaise.

2. Son droit était d'un 15e; celui du duc d'York, comme amiral, d'un 10e. Voyez une collection de lettres, presque exclusivement sur ce sujet, entre sir Edward Hyde et sir Richard Browne. *Mém. d'Evelyn*, v, 241 et suiv.

3. *Clar. Pap.* III, 120, 124 « Je ne sache pas qu'aucun homme soit encore mort faute de pain, ce dont je suis vraiment étonné. En vérité, le roi doit tout ce qu'il a mangé depuis avril, et je ne connais pas un de ses serviteurs qui ait une pistole dans la poche. Cinq ou six d'entre nous prennent ensemble un repas par jour pour une pistole par semaine; mais nous devons Dieu sait combien de semaines à la pauvre femme qui nous nourrit. » *Clar. Pap.* III, 174, 27 juin 1653. « Je manque de souliers et de chemises, et le marquis d'Ormond n'est pas mieux loti. Comment donc pouvons-nous assister nos amis? » Ibid. 229, 3 avr. 1654. Voyez aussi les Lettres de Carte, II, 461.

Digitized by Google

Cependant, tout pauvre qu'il était, on avait conseillé à Charles de garder le nom et l'apparence d'une cour. Il avait son garde des sceaux, son chancelier de l'échiquier, ses conseillers privés, et la plupart des officiers qui font partie d'un établissement royal; et l'ardeur avec laquelle ces dignités nominales étaient recherchées par les exilés, les intrigues des compétiteurs, offrent des scènes qui ne sauraient manquer d'exciter le sourire ou la pitié d'un spectateur indifférent. Mais nous devons nous rappeler que c'étaient les seuls objets restés accessibles à l'ambition de ces hommes; qu'ils offraient des émoluments fort mesquins, mais désirables dans leur pauvreté; et qu'ils promettaient des avantages plus réels à la restauration du roi, événement qui, tout éloigné qu'il pouvait sembler aux autres, était toujours prochain dans l'opinion des plus ardents royalistes [1].

Parmi ces compétiteurs, il en était deux qui obtinrent bientôt et conservèrent longtemps la confiance du monarque, le marquis d'Ormond et sir Edward Hyde. Ormond devait cette distinction à l'illustration de sa famille, à la fortune princière qu'il avait perdue pour la cause royale, à ses longs quoique malheureux services en Irlande, et à la haute estime qu'avait eue pour lui le feu roi. Comme talents et comme activité, Hyde était supérieur à tous ses collègues. Charles Ier l'avait nommé chancelier de l'échiquier et conseiller du jeune prince; et par la suite, le fils avait confirmé par son propre choix le jugement du père. Hyde avait beaucoup d'ennemis, soit qu'il offensât par son caractère violent et impérieux, soit que des solliciteurs éconduits, connaissant son influence sur le roi, attribuassent à ses conseils le peu de succès de leurs pétitions. Mais il savait se défendre : les intrigues qu'on mit en jeu pour lui enlever l'oreille du roi furent déjouées par son adresse; et les accusations de désaffection et de trahison, dirigées contre lui, furent assez victorieusement réfutées pour accabler l'accusateur de honte et de confusion [2].

Les espérances que Charles avait fait naître par sa conduite en Angleterre ne tardèrent point à être déçues. Il semblait perdre de vue ses trois royaumes au milieu des distractions de Paris. Ses plaisirs et ses amusements absorbaient son attention : c'était avec beaucoup de peine qu'on l'amenait à s'occuper d'affaires; et s'il

1. *Clar. Pap.* III, 83, 99, 106, 136, 162, 179, 187 *et passim*. Clar. *Hist.* III, 434, 435, 453.

2. Clar. III, 138, 510, 515–520. Œuvres de Lansdowne, II, 236-241, citées par Harris, IV, 153. *Clar. Pap.* III, 84, 92, 138, 188, 200, 229

Digitized by Google

promettait de consacrer quelques heures tous les vendredis à écrire des lettres et à signer des dépêches, il trouvait souvent des raisons suffisantes pour se soustraire à cet ennui [1]. Mais ce qui désolait surtout ses conseillers, c'étaient le nombre et la publicité de ses amours, et en particulier, l'extrême bassesse d'une femme dont les artifices avaient conquis son affection, et dont l'impudence maîtrisait son caractère facile : c'était Lucy Walters, ou Barlow, mère d'un enfant qui fut depuis le célèbre duc de Monmouth, et dont Charles se croyait le père [2]. Ormond et Hyde travaillèrent à rompre cette honteuse liaison. Ils représentèrent au roi le tort qu'elle faisait à la cause royale en Angleterre, où les apparences au moins de la morale étaient si hautement respectées ; et après plusieurs séparations temporaires, ils décidèrent Walters à accepter une pension annuelle de quatre cents livres, et à se retirer avec son fils dans son pays natal [21 janvier 1656]. Mais Cromwell la renvoya en France, et elle revint à Paris [16 juillet], où par ses débauches elle perdit la faveur du roi et abrégea sa propre vie. Son fils lui fut retiré par le lord Crofts et confié aux soins des oratoriens de Paris [3].

Mais si on ne pouvait corriger Charles de son ardeur pour les plaisirs, il se montrait plus docile au sujet de la religion. D'une part, les catholiques, de l'autre, les presbytériens, le pressaient par des lettres et des messages d'embrasser leurs cultes respectifs. Les premiers prétendaient qu'ils ne recouvrerait la couronne qu'avec l'assistance des souverains catholiques, et qu'il ne devait pas compter sur cette assistance, tant qu'il ferait profession d'être membre d'une Eglise qui persécutait depuis si longtemps les catholiques anglais [4]. Les autres se représentaient comme tenant

1. *Clar. Pap.* III, 159, 170.

2. Elle avait été auparavant la maîtresse du colonel Robert Sydney, et son fils ressemblait tant à cet officier, que le duc d'York regarda toujours Sydney comme le père. Vie de Jacques, I, 491. Jacques, dans ses instructions à son fils, dit « Tous les gens bien au fait avaient, ainsi que moi, beaucoup de raisons convaincantes de penser qu'il n'était pas fils du roi, mais de Robert Sydney. » *Macpherson Pap.* I, 77. Evelyn appelle Barlow « une brune, belle, hardie, mais insipide créature. » *Journ.* II, 11.

3. Jacques, I, 492. *Clarendon's own Life,* 205. *Clar. Pap.* III, 180. Thurloe, V, 169, 178 ; VII, 325. Charles, au temps de son exil, eut aussi des enfants de Catherine Peg et d'Elisabeth Killigrew. Voyez Sandford, 646, 647. Dans le récit de la délivrance de Barlow (de la Tour) par Whitelock, il est dit qu'elle s'appelait la femme de Charles (Whitel. 649). Dans le *Mercurius Politicus,* elle est nommée « sa femme ou maîtresse. » Ellis, nouv. ser. III, 352.

4. Cependant il s'adressa au peuple en 1654, par l'entremise de Goswin Nickel, général de l'ordre des jésuites, pour avoir une forte somme d'argent qui

Digitized by Google

dans leurs mains la destinée du roi ; ils étaient royalistes dans le cœur ; mais comment se déclarer en faveur d'un prince qui avait renié le covenant qu'il avait juré en Ecosse, et dont la restauration rétablirait probablement la tyrannie des évêques [1] ? Les conseillers du roi repoussèrent ces tentatives avec chaleur et indignation. Ils lui firent observer que se faire catholique, c'était armer contre lui tous ses sujets protestants ; que se faire presbytérien, c'était s'aliéner tous ceux qui avaient été fidèles à son père, les protestants de l'Eglise d'Angleterre et les catholiques. Il suivit fidèlement leur avis : il promit, il est vrai, aux deux partis toute la tolérance religieuse qu'ils pouvaient raisonnablement désirer ; mais il déclara en même temps qu'il était déterminé à vivre et mourir membre de l'Eglise pour la défense de laquelle son père avait combattu et péri. Il est, toutefois, assez probable que ces démarches, et les arguments dont on les appuyait, eurent une funeste influence sur l'esprit du roi. Elles lui inspirèrent de l'indifférence pour la vérité religieuse, la persuasion que les hommes règlent toujours leur croyance sur leur intérêt [2].

Dès que le cardinal Mazarin commença à négocier avec le protecteur, les amis de Charles lui persuadèrent de quitter le territoire français. Le ministre français reçut la proposition avec plaisir ; il promit au royal fugitif de lui continuer sa pension, lui en fit payer immédiatement l'arriéré, et lui en avança un semestre [3]. Charles fixa sa résidence à Cologne [12 mars], où il resta près de deux ans, jusqu'au moment où la rupture entre l'Angle-

le mît en état de disputer son royaume à la tête d'une armée de catholiques irlandais : promettant, en cas de succès, d'accorder le libre exercice de la religion catholique et toutes les autres facilités qu'on pouvait raisonnablement demander. La raison alléguée à l'appui de cette démarche était que le pouvoir de Cromwell tirait à sa fin, et que les offres les plus tentantes avaient été faites à Charles par les presbytériens ; mais les presbytériens étaient les plus cruels ennemis des catholiques, et il ne voulait pas leur devoir sa restauration avant d'avoir demandé l'assistance des puissances catholiques et d'en avoir été refusé. D'après l'original daté de Cologne, le 17 nov. 1654, N. S., et signé par Peter Talbot, plus tard archevêque catholique de Dublin, ex mandato expresso Regis Britanniarum. C'était évidemment une ruse de Charles pour se procurer de l'argent, et probablement elle fut sans succès.

1. Ces deux partis désiraient également que le jeune duc de Gloucester fût de leur religion. *Clar. Pap.* III, 153, 155. La reine-mère le confia aux soins de Montague, son aumônier, à Pontoise ; mais Charles envoya Ormond, qui l'emmena à Cologne. Clar. *Hist.* III, 545. *Pap.* III, 256-260. Evelyn, v, 205, 208.

2. *Clar. Pap.* III, 163, 164, 256, 281, 298, 316. *Hist.* III, 443.

3. 7,200 pistoles pour un an d'arrérages, et 3,600 pour six mois d'avance. *Clar. Pap.* III, 293.

Digitized by Google

terre et l'Espagne le tira de l'inaction [1]. Après quelques négociations préliminaires, il se rendit dans le voisinage de Bruxelles, et s'offrit comme un allié important au monarque espagnol. Il était le maître d'appeler sous son étendard les régiments anglais et irlandais au service de la France ; il avait de nombreux partisans dans la marine anglaise, et avec de l'argent et des vaisseaux, il serait en état de disputer de nouveau la couronne de ses pères, et de se mesurer à forces égales avec l'usurpateur sur le sol anglais. Les ministres espagnols s'occupèrent de la proposition, mais avec leur lenteur accoutumée. Ils avaient à consulter le cabinet de Madrid ; ils ne voulaient pas se compromettre au point de détruire tout espoir de réconciliation avec le protecteur, et ils avaient déjà accepté les offres d'un autre ennemi de Cromwell, dont l'assistance, dans l'opinion d'Alonzo, le dernier ambassadeur, était préférable à celle du roi exilé [2].

Cet ennemi était le colonel Sexby. Sorti des rangs, il s'était élevé au grade d'adjudant général dans l'armée parlementaire ; son mépris du danger et son enthousiasme pour la liberté l'avaient si fort recommandé à l'attention de Cromwell, que l'adjudant avait été honoré parfois d'une place dans les conseils du lord général, et avait même partagé son lit. Mais Sexby s'était attaché à la cause et non à l'homme, et, dès que Cromwell eut renié ses premiers principes, son admiration se changea en une haine mortelle. Lors de l'expulsion du long parlement, il se joignit à Wildman et aux niveleurs : Wildman fut arrêté ; mais Sexby trompa la vigilance des poursuivants, et traversa le pays sous un déguisement, distribuant partout des pamphlets, et suscitant des ennemis au protecteur. Au mois de mai 1655, il se rendit à la cour de Bruxelles. Il révéla à l'archiduc et au comte de Fuensaldagna [juin 1655] l'objet réel de l'expédition secrète de Venables et de Penn, et offrit l'aide des niveleurs anglais pour le renversement

1. Tandis que Charles était à Cologne, il était entouré d'espions qui fournissaient à Cromwell de nombreux renseignements, quoiqu'il soit probable qu'ils ne savaient rien de plus que les bruits publics de la ville. Une fois les lettres furent ouvertes à la poste, et on trouva une dépêche d'un nommé Manning à Thurloe. Questionné devant Charles, Manning avoua avoir reçu un traitement considérable du protecteur ; mais il s'excusa en disant qu'il avait soin de ne rien communiquer qui ne fût faux. Que cette excuse fût vraie, on le voit dans sa dépêche, qui était remplie du récit détaillé d'une discussion fictive du conseil ; mais les faussetés qu'il avait envoyées en Angleterre avaient fait arrêter et emprisonner plusieurs royalistes, et Manning fut fusillé comme traître à Duynwald, sur le territoire du duc de Neubourg. Clar. III, 563-569. Whitel. 633. Thurloe, IV, 293.

2. *Clar. Pap.* III, 275, 279, 286.

Digitized by Google

d'un homme qui était également l'ennemi des libertés de son pays et des droits de l'Espagne. Ils étaient une troupe nombreuse et déterminée de patriotes ; ils ne demandaient pour tout secours que de l'argent et la coopération des troupes anglaises et irlandaises au service de l'Espagne, et ils étaient prêts à remettre, comme sûreté, une forte place maritime aux mains de leurs alliés. Fuensaldagna hésitait à donner une réponse positive avant qu'une rupture complète eût éclaté, et, à sa recommandation, Sexby se rendit à Madrid. Il fut d'abord reçu avec froideur ; mais les nouvelles d'Hispaniola établirent son crédit ; on reconnut la valeur de ses renseignements ; il obtint la somme de quarante mille couronnes pour son parti, et l'assurance lui fut donnée [janvier 1656] que, dès qu'on serait en possession du port qu'il avait nommé, six mille hommes partiraient des côtes de Flandre pour les aider. Sexby retourna à Anvers, transmit plusieurs fortes sommes à ses adhérents, et, quoique Cromwell eût fini par être informé de cette intrigue, quoique le dernier envoi de huit cents livres eût été saisi, l'intrépide niveleur passa en Angleterre [juin], fit ses arrangements avec ses associés, et revint sain et sauf sur le continent [1] [août].

Dès lors le but des ministres espagnols, qui avaient fini par accepter l'offre de Charles [27 juillet], fut d'effectuer une alliance entre lui et Sexby, afin que, par la coopération des niveleurs avec les royalistes, l'ennemi commun fût plus aisément vaincu. Sexby déclara [14 déc.] qu'il ne s'opposait point à une monarchie limitée, pourvu qu'elle fût établie par un parlement libre. Il pensait que ses amis ne s'y opposeraient point non plus ; mais il conseillait aux royalistes de ne pas parler du roi au commencement de l'entreprise, et de mettre en avant comme but le renversement de l'usurpateur et le rétablissement des libertés publiques. Charles, de son côté, consentit à faire usage des services de Sexby ; mais il ne croyait pas que les moyens fussent tels qu'il les prétendait, et il voyait des raisons d'induire de l'avis qu'il avait donné, que ses associés étaient ennemis de la royauté [2].

La négociation entre le roi et les ministres espagnols commença à inquiéter Cromwell et Mazarin. Le cardinal s'attendait à la défection des régiments anglais et irlandais au service de la

1. *Clar. Pap.* III, 271, 272, 274, 277, 281, 285. Thurloe, IV, 698; V, 37, 100, 319, 349; VI, 829-833. Lettres de Carte, II, 85, 103.

2. *Clar. Pap.* III, 303, 311, 312, 315-317.

Digitized by Google

France; le protecteur prévoyait qu'ils seraient probablement employés à faire une descente en Angleterre. On résolut d'opposer le duc d'York à son frère. Ce jeune prince avait fait quatre campagnes avec son régiment sous le maréchal de Turenne; sa paye, comme colonel, et sa pension de six mille pistoles, suffisaient amplement à ses besoins; et sa bravoure sur le champ de bataille lui avait valu l'estime du général, et l'avait rendu l'idole de ses compatriotes. Au lieu de le bannir de France, conformément à l'article secret, Mazarin, d'accord avec Cromwell, lui offrit l'emploi de capitaine général dans l'armée d'Italie. Jacques l'accepta avec reconnaissance et enthousiasme; mais Charles lui commanda de donner sa démission et de se rendre immédiatement à Bruges. Il obéit [1er sept.]; son départ fut suivi de la démission de la plupart des officiers anglais et irlandais de l'armée française, et beaucoup de soldats imitèrent l'exemple de leurs chefs. Cette intrigue déjouée, Cromwell et Mazarin eurent recours à une autre, dont les ressorts secrets nous sont cachés. Quelque ami prétendu insinua à don Juan, nouveau gouverneur des Pays-Bas, qu'il y avait peu de fond à faire sur Jacques, qui était sincèrement attaché à la France, et gouverné par sir John Berkeley, agent secret de la cour de France, et ennemi déclaré du chancelier et de son parti. En conséquence, le commandement réel des troupes royales fut donné à Marsin, un étranger; du consentement de Charles, on exigea des officiers et des soldats un serment de fidélité à l'Espagne [5 déc.]; et, au bout de quelques jours, Charles demanda d'abord, puis ordonna à son frère de renvoyer Berkeley [13]. Le jeune prince ne s'y refusa pas; mais il suivit immédiatement [16] Berkeley en Hollande, dans l'intention de passer en France par l'Allemagne. Son départ fut appris avec joie par Cromwell, qui écrivit à Mazarin une lettre de félicitations sur le succès de cette intrigue : ce fut un sujet d'épouvante pour Charles, qui envoya des messagers prier Jacques et lui commander de revenir. A Bréda, le prince parut hésiter. Il revint bientôt après à Bruges [13 janvier 1657], sur la promesse que le passé serait oublié; Berkeley le suivit, et le triomphe des fugitifs fut complété par l'élévation de l'odieux favori à la pairie [1].

1. Clarendon, dans son Histoire, ne fait pas mention de la fuite de Jacques. Il chercha même à persuader au lecteur que le duc fut forcé de quitter la France par suite de l'article secret (III, 610, 614. *Pap.* III. *Suppl.* LXXIX), quoiqu'il soit clair, d'après les Mémoires de Jacques, qu'il la quitta à contre-cœur, pour obéir à l'ordre formel de son frère (Jacques, I, 270). Clarendon attribue sa

Digitized by Google

Nous pouvons maintenant revenir en Angleterre, où la guerre d'Espagne avait excité un mécontentement général. Les amis de la république considéraient l'Espagne comme leur plus ancienne et leur plus fidèle alliée ; les négociants se plaignaient de ce que le trafic avec ce pays, l'une des branches les plus lucratives du commerce anglais, leur était enlevé et était donné à leurs rivaux de Hollande, et les saints croyaient que le non-succès de l'expédition d'Hispaniola était une preuve suffisante que le ciel condamnait cette rupture entre les deux états. Ce fut sans beaucoup de résultats que Cromwell, pour justifier sa conduite, publia un manifeste, dans lequel, après avoir énuméré beaucoup d'outrages et de cruautés, réels ou prétendus, exercés sur les Anglais par les Espagnols dans les Indes occidentales, il soutenait que la guerre était juste, honorable et nécessaire. Ses ennemis, royalistes, niveleurs, anabaptistes et républicains de toute espèce, ne laissèrent pas s'apaiser les clameurs dont il était l'objet, et, à sa grande surprise, quelques-uns des capitaines d'une autre flotte, assemblée à Portsmouth, firent une requête pour savoir l'objet de l'expédition [2 mars]. Si elle était destinée à agir contre l'Espagne, leur conscience les obligerait de refuser de servir. L'offense ne venait point de l'Espagne ; car les cas d'agressions énumérés dans le manifeste n'avaient été, on le savait bien, que des actes de défense personnelle contre les déprédations et les empiétements d'aventuriers anglais[1]. Pour réprimer ce dangereux esprit, Desborough accourut à Portsmouth [5] : quelques officiers donnèrent leur démission, d'autres furent remplacés, et la flotte mit enfin à la voile [15], sous le commandement commun de Blake et de Montague : ce dernier ayant la confiance du protecteur, et étant probablement chargé d'espionner la conduite de son collègue. Leur première destination était Cadix, où ils devaient détruire les vaisseaux du port, et faire une tentative sur cette ville ou sur le rocher de Gibraltar. A leur arrivée, ils convoquèrent un con-

propre inimitié avec Berkeley à son opposition aux prétentions de Berkeley sur la maîtrise de la cour des pupilles (*Hist.* 440. *Pap.* ibid.). Jacques, à l'avis donné par Clarendon à lady Morton de rejeter la proposition de mariage de Berkeley (Jacques, I, 273). On voit, d'après la lettre de Cromwell à Mazarin, que le renvoi de Berkeley vint du cardinal, et fut demandé par Fuensaldagna, qui employa dans ce but lord Bristol et Bennet (Thurloe, V, 736). La lettre de Bristol au roi (*Clar. Pap.* III, 318), et le récit de Berkeley dans Clarendon. Ibid. *Supplément*, LXXIX. Voyez aussi ibid. 317-324, et les Mémoires de Jacques, I, 266-293.

1. Thurloe, IV, 571. Voyez aussi 582, 589, 594. Lettres de Carte, II, 87, 90, 92, 95.

Digitized by Google

seil de guerre [15 avril] ; mais on ne put trouver de pilote assez hardi ou assez confiant pour guider la flotte dans le canal tortueux des Caraccas, et les défenses de Cadix et de Gibraltar présentaient un aspect trop formidable pour laisser aucun espoir de succès sans la coopération d'une armée [1]. Abandonnant l'entreprise, les deux amiraux se rendirent à Lisbonne [29 mai], et arrachèrent au roi de Portugal la ratification du traité conclu jadis par son ambassadeur, ainsi que le payement des cinquante mille livres stipulées. De là, ils revinrent à Cadix [10 juin], passèrent le détroit, insultèrent les Espagnols à Malaga, les Maures à Salé [10 juillet], et, après une croisière inutile de plus de deux mois, ils jetèrent une seconde fois l'ancre dans le Tage [2]. Il se trouva que, tout juste après leur arrivée, le capitaine Stayner, avec une escadre de frégates, rencontra une flotte espagnole de huit voiles, venant d'Amérique [10 sept.]. Il en détruisit quatre, et en captura deux, dont une était chargée de trésors. Montague, qui ramena la prise, l'évalua, dans sa dépêche, à deux cent mille livres ; les imprimés publics la portèrent à deux millions de ducats, et les amis de Cromwell saluèrent cet événement comme « un témoignage renouvelé de la présence de Dieu, et un gage de son approbation de la guerre contre l'Espagne [3]. »

L'équipement de cette flotte avait épuisé le trésor, et le protecteur n'osait pas imposer de nouvelles taxes au pays dans un moment où on lui contestait dans les cours de justice le droit de lever les revenus ordinaires. Sous prétexte que les délais votés par le parlement étaient expirés, sir Peter Wentworth avait refusé de payer l'impôt en province, et Coney, un négociant, les droits sur les importations à Londres. Les commissaires imposèrent des amendes et firent des saisies ; les parties lésées intentèrent des procès aux collecteurs. Cromwell était bien en état d'arrêter ces procès en emprisonnant les avocats et en intimidant leurs clients ; mais l'exemple était dangereux ; le besoin d'argent augmentait chaque jour, et, de l'avis de son conseil, il consentit à convoquer un parlement pour le 17 septembre [4].

1. Thurloe, v, 67, 133.

2. Thurloe, I, 726-730 ; v, 68, 113, 257, 286. Vaughan, I, 446.

3. Thurloe, 339, 433, 509, 524. Lettres de Carte, II, 114. Il paraît, d'après une lettre du colonel White, que l'argent en barres pesait un peu plus de quarante mille livres, à quoi il fallait ajouter quelques caisses d'argent travaillé. Thurloe, 542. Thurloe dit lui-même que le butin fut d'environ 250 à 300,000 l. st. 557. Le ducat valait 9 sh.

4. Lettres de Carte, II, 96, 103, 109. Ludlow, II, 80-82. *Clar. Hist.* III, 649. Voy.

Digitized by Google

Le résultat des élections lui révéla le secret alarmant que la haine pour son gouvernement avait des racines plus profondes et plus étendues qu'il ne se l'était imaginé d'abord. En Ecosse et en Irlande, il est vrai, les électeurs choisirent docilement les membres recommandés par le conseil; mais c'étaient des pays conquis et courbés sous le joug du despotisme militaire. En Angleterre, toute la nation était en fermentation; il circulait des pamphlets clandestins qui invitaient les électeurs à faire un dernier effort pour défendre leurs libertés; et, quoique Vane, Ludlow et Rich eussent été mis en prison[1]; quoique d'autres chefs républicains eussent été exclus par des poursuites criminelles; quoique les Cavaliers, les catholiques et tous ceux qui avaient négligé de servir la cause du parlement eussent été déclarés incapables de voter par « l'instrument; » quoique des troupes fussent employées à intimider les opérations de Londres, et que toute l'influence du gouvernement et de l'armée fût mise ouvertement en œuvre dans les provinces, néanmoins les candidats de la cour furent entièrement repoussés dans plusieurs comtés, et en partie dans la plupart. Mais Cromwell sentait l'erreur qu'il avait commise dans le dernier parlement. Il résolut de ne laisser siéger à la chambre aucun de ses adversaires déclarés. Leurs élections furent soumises au conseil; les majors-généraux reçurent l'ordre de s'enquérir des opinions politiques et religieuses des élus; les rapports de ces officiers furent soigneusement examinés, et on dressa une liste de près de cent personnes à exclure sous prétexte d'immoralité ou de délit[2].

Au jour marqué, le protecteur, après le service divin, parla aux nouveaux « représentants » dans la chambre peinte [17 septembre]. Son but réel était d'obtenir de l'argent, et, dans cette vue, il tâcha d'exciter leurs alarmes et d'enflammer leurs haines religieuses. Il énuméra les ennemis de la nation. Le premier était

aussi une relation des procédures dans l'affaire de M. G. Coney, par S. Selwood, gent. 1655. Les juifs avaient offert à Cromwell une somme considérable pour avoir la permission de s'établir et de faire le commerce en Angleterre. Des commissaires furent nommés pour conférer avec leur agent Manasse Ben Israël, et un conseil de théologiens fut consulté sur la légitimité du projet. L'opposition des négociants et des théologiens l'engagea à s'arrêter; mais M. Ellis a prouvé que plus tard il les prit sans rien dire sous sa protection. *Council Book*, 14 nov. 1655. Thurloe, IV, 321, 88. Bates, 371. Ellis, IV, 2 Marten avait fait en leur faveur une tentative infructueuse au commencement de la république. *Wood's Athen. Ox.* III, 1239.

1. Les procédures à cette occasion peuvent se voir dans Ludlow, II, 115- et *State Trials*, V, 791.

2. Thurloe, V, 269, 317, 328, 329, 337, 341, 343, 349, 424.

Digitized by Google

l'Espagnol, adversaire naturel de l'Angleterre, parce qu'il était l'esclave du pape, un enfant de ténèbres, et par conséquent ennemi de la lumière, aveuglé par la superstition et jaloux d'abattre les choses de Dieu, avec qui il était impossible d'être en paix, et à qui, relativement à ce pays, on pouvait appliquer les paroles de l'Ecriture : « Je mettrai l'inimitié entre ta semence » et sa semence. » Il y avait aussi Charles Stuart, qui, à l'aide de l'Espagnol et du duc de Neubourg, avait levé une armée formidable pour envahir l'île. Il y avait les papistes et les Cavaliers, qui s'étaient déjà soulevés et étaient prêts à se soulever encore en faveur de Charles Stuart. Il y avait les niveleurs, qui avaient envoyé un agent à la cour de Madrid, et les hommes de la cinquième monarchie, qui recherchaient une union avec les niveleurs contre lui, « une réconciliation entre Hérode et Pilate » pour que le Christ pût être mis à mort. » Les remèdes, — mais, dans cette partie de son discours, il fit d'assez fréquentes digressions pour paraître répugner à en venir aux remèdes, — étaient de faire la guerre au dehors et de fortifier le gouvernement au dedans ; de ne pas perdre de temps à des questions d'une importance secondaire, ou d'une nécessité moins urgente, mais de s'enquérir de l'état du revenu et de lever d'amples subsides. Dans sa péroraison, il expliqua le quatre-vingt-cinquième psaume, en s'écriant : « Si le pape et l'Espagnol, et le diable et » tout le monde se mettent contre nous, quand ils nous entoure- » raient comme des abeilles, nous les détruirons au nom du Sei- » gneur. Le Seigneur des armées est avec nous, le Dieu de Jacob » est notre refuge[1]. »

De la chambre peinte, les membres se rendirent au parlement. Une garde militaire était posée à la porte, et l'on exigeait de chaque individu un certificat du conseil avant de le laisser entrer[2]. Les membres exclus se plaignirent par lettres de cette infraction aux priviléges parlementaires[2]. Un vif sentiment de désapprobation se manifesta dans plusieurs parties de la chambre ; le greffier de la république à la chancellerie reçut l'ordre de déposer

1. Introducton au Journal de Burton, CXLVIII-CLXXIX. *Journ*. 17 sept. Thurloe, v, 427. Thurloe affirme deux fois lui-même (605, 672) que l'armée du roi, que Cromwell portait au nombre exagéré de huit mille hommes, n'en avait pas plus de mille.

2. Les certificats distribués aux membres favorisés étaient ainsi conçus : « 17 sept. 1656. Comté de — Les présentes sont pour certifier que A. B. est élu par brevet un des chevaliers pour servir dans ce parlement pour ledit comté, et est approuvé par le conseil de son altesse. » Nath. Taylor, clerc de la république à la chancellerie.

Digitized by Google

sur le bureau tous les procès-verbaux d'élection, et le conseil fut requis de donner les motifs de cette innovation partiale. Fiennes, un des commissaires du grand sceau, répondit que le devoir de s'enquérir de la validité des élections était conféré par « l'instrument » aux lords du conseil, qui avaient rempli cette mission de leur mieux. Il s'ensuivit un débat animé : que telle fût la clause de « l'instrument, » on ne pouvait le nier[1]; mais que le conseil décidât sur des informations secrètes et à l'insu des intéressés, cela semblait contraire aux premiers principes de la justice. La cour, néanmoins, pouvait actuellement disposer des votes de la majorité, et la motion que la chambre s'occupât des affaires de la nation passa par la force du nombre. Plusieurs membres, pour montrer leur désapprobation, se retirèrent volontairement, et ceux qui avaient été exclus par la violence publièrent, en termes pleins de hardiesse et d'indignation, un appel à la justice du peuple[2] [22].

Après avoir éliminé ses ennemis, Cromwell n'avait pas lieu de craindre qu'on s'opposât à son bon plaisir. La chambre adopta une résolution qui proclamait la justice et la politique de la guerre contre l'Espagne, et deux actes, dont l'un annulait tous les droits de Charles Stuart et de sa famille à la couronne, et dont l'autre entourait de nouvelles sûretés la personne du chef de l'état. Un subside de quatre cent mille livres fut voté avec la même unanimité; mais quand on en vint à examiner les moyens de lever cet argent il y eut une grande diversité d'opinions. Les uns proposèrent de faire une enquête sur la gestion du trésor, d'autres d'adopter des améliorations dans la perception du revenu ; d'autres recommandèrent une augmentation de l'accise, et d'autres un système plus économique de dépenses. Dans la discussion de ces questions et de bills particuliers, semaines sur semaines, mois sur mois se passèrent ennuyeusement et sans fruit ; quoique le délai fixé par l'instrument fût expiré, le bill de l'impôt n'avait

1. Dans la minute de « l'instrument, » tel qu'il avait été amendé dans le dernier parlement, la juridiction du conseil en cette matière était bornée à l'accusation de délit, et sa décision n'était pas définitive, mais subordonnée à l'approbation de la chambre. *Journ.* 29 nov. 1654. Mais cette minute n'avait pas reçu l'assentiment du protecteur.

2. La nature des charges portées contre les membres peut se voir dans Thurloe, v, 371, 383. Dans les journaux, il n'est fait mention que de soixante-dix-neuf noms (*Journ.* 19 sept. 1656); mais il y en a quatre-vingt-dix-huit joints à l'appel dans Whitelock, 651-653. Dans les deux listes, se trouvent les noms d'Anthony Ashley Cooper, qui devint ensuite le conseiller intime de Cromwell, et ceux de plusieurs autres, qui, plus tard, sollicitèrent et obtinrent des certificats.

Digitized by Google

pas fait de progrès; et, pour ajouter à l'impatience de Cromwell, il s'éleva accidentellement un nouveau sujet de discussion qui, intéressant fortement les passions, absorba pendant quelque temps l'attention de la chambre[1].

A l'âge de dix-neuf ans, George Fox, fils d'un tisserand de Drayton, et né avec une âme ouverte aux impressions religieuses, avait accompagné quelques-uns de ses amis à une foire du voisinage. Le bruit, les réjouissances et la dissipation dont il était témoin l'amenèrent à des pensées sérieuses et à des scrupules de conscience, et l'enthousiaste entendit ou crut entendre une voix intérieure qui le sommait d'abandonner la maison de ses parents, et de se faire étranger dans son propre pays. Docile à l'avertissement céleste, il se mit à mener une vie solitaire, errant de lieu en lieu et habillé de cuir de la tête aux pieds. Il lut attentivement les Ecritures, étudia les visions mystérieuses de l'Apocalypse, et en apprit la véritable signification du Christ et du Saint-Esprit. D'abord, des doutes et des craintes assiégèrent son âme; mais, lorsque le temps de l'épreuve fut passé, il se trouva enivré de délices spirituelles, et reçut l'assurance que son nom était écrit dans le Livre de Vie de l'Agneau. A la même époque, le Seigneur lui défendit d'employer le pronom pluriel *vous* en s'adressant à une seule personne, de donner à son voisin le bonsoir ou le bonjour, de découvrir sa tête ou de faire la révérence à aucun mortel. Enfin, l'Esprit le poussa à faire part aux autres des doctrines célestes qu'il avait apprises. Il prêcha pour la première fois en 1647, à Duckenfield, non loin de Manchester; mais le théâtre le plus heureux de ses travaux fut Swarthmoor, près d'Ulverston. Ses disciples suivirent son exemple; la parole de l'Esprit fut donnée aux femmes aussi bien qu'aux hommes, et les prédicateurs des deux sexes, ainsi que beaucoup de leurs sectateurs, attirèrent l'attention et les censures du magistrat civil. Leur refus de se découvrir devant le tribunal était habituellement puni d'une amende pour fait de mépris; leur répugnance religieuse à prêter serment et à payer la dîme les exposait à de longs emprisonnements, et ils étaient souvent et sévèrement fouettés comme vagabonds, parce qu'ils avaient coutume de parcourir le pays dans le but de prêcher. A ces souffrances, comme il arrive toujours aux sectes persécutées, on ajouta des calomnies, et ils furent faussement accusés de nier la Trinité, de contester l'auto-

1. *Journ. passim.* Thurloe, v, 472, 494, 521, 584, 672, 894. Voyez note (I).

Digitized by Google

rité du gouvernement et d'essayer de corrompre la fidélité des soldats. Cependant, en dépit des punitions et des calomnies, les quakers, c'est ainsi qu'on les appelait, persévérèrent dans leur foi. Il était de leur devoir, soutenaient-ils, d'obéir à l'influence du Saint-Esprit, et ils se soumirent avec la plus édifiante résignation aux conséquences, quelque pénibles qu'elles pussent être pour la chair et le sang[1].

Il est difficile de parler avec sang-froid des rigueurs si légèrement exercées contre ces enthousiastes. Cependant il faut avouer que leur doctrine des impulsions spirituelles était propre à entraîner les disciples des deux sexes dont l'esprit était faible et l'imagination active à des extravagances à la fois risibles et révoltantes[2]. James Naylor en donna un exemple frappant. Il avait servi dans l'armée, et avait été quartier-maître dans la compagnie de Lambert, emploi qu'il dut quitter pour cause de maladie[3]. Il devint ensuite disciple de George Fox et principal prédicateur de la capitale; mais il « méprisa le pouvoir de Dieu » dans la personne de son maître, par qui il était réprimandé, et écouta les trompeuses flatteries de quelques-uns de ses auditeurs femelles, que son débit et son extérieur avaient captivées au point qu'elles s'étaient persuadé que le Christ était incarné dans le nouvel apôtre. Ce n'était pas à lui de contredire ce que l'Esprit leur avait révélé. Il crut lui-même être un signe de la venue du Christ, et il accepta le culte qu'on lui rendait comme offert, non à James Naylor, mais au Christ habitant en James Naylor. Sous cette impression, pendant une partie de sa route vers Bristol [oct. 1656], et à son entrée dans cette ville, il alla à cheval, précédé d'un homme à pied et tête nue, ayant de chaque côté une femme qui tenait la bride, et suivi de plusieurs autres femmes, dont l'une, Dorcas Erbury, prétendait qu'il l'avait ressuscitée au bout de deux jours. Elles jetaient de

1. Fox, *Journ.* I, 29 et suiv. Sewel, I, 24, 31, 34, *passim.*

2. « William Simpson fut poussé par le Seigneur à aller à diverses époques, pendant trois ans, nu et nu-pieds devant eux, comme un signe pour eux, dans les marchés, les cours, les villes, les cités, les maisons des prêtres et les maisons des grands; ainsi seront-ils tous mis à nu comme il était mis à nu. Et parfois il était poussé à mettre un cilice et à salir son visage, et à leur dire que le Seigneur salirait toute leur religion comme il était sali. Ce pauvre homme endura de grandes souffrances, de rudes fustigations avec des cravaches et des fouets de voiture sur son corps nu; de cruelles lapidations et incarcérations dans les trois ans qui précédèrent la rentrée du roi, afin qu'ils pussent profiter de l'avis; mais ils ne le voulurent pas. » Fox, *Journ.* I, 572.

3. Lambert parla de lui avec bienveillance dans la discussion : « Il a été deux ans mon quartier-maître, et il était fort utile. Nous nous en sommes séparés avec beaucoup de regret. C'était un homme d'une vie et d'un commerce irréprochables. » Journ. de Burton, I, 33.

Digitized by Google

temps en temps des écharpes et des mouchoirs devant lui, et chantaient : « Saint, saint, saint est le Seigneur Dieu des armées : hosanna au plus haut des cieux ; saint, saint, saint est le Seigneur Dieu d'Israël. » Le maire les fit arrêter et les envoya à Londres pour être interrogés par un comité du parlement. La chambre, après avoir entendu le rapport du comité, déclara Naylor coupable de blasphème [6 déc.]. On délibéra ensuite sur son châtiment : les plus zélés proposaient de le mettre à mort ; mais après une discussion qui dura onze jours, la motion fut repoussée par quatre-vingt-seize voix contre quatre-vingt-deux. Cependant la peine à laquelle il fut condamné aurait dû contenter les plus bigots de ses adversaires. Il resta deux heures attaché par le cou au pilori, et fut fouetté depuis Palace-Yard jusqu'à Old-Exchange, et reçut dans la route trois cent dix coups de fouet [18]. Quelques jours après [27], il fut de nouveau mis au pilori ; on le marqua au front de la lettre B, comme blasphémateur, et on lui perça la langue avec un fer rouge [1]. De Londres, la chambre ordonna qu'il fût conduit à Bristol, lieu de son crime [13 janvier 1657]. Il entra à Lamford's-Gate, monté sur un cheval sans selle, le visage tourné vers la queue ; mit pied à terre à Rockley-Gate, et fut successivement fouetté dans cinq parties de la ville [17]. Ses admirateurs toutefois ne rougirent point du martyr : partout ils le suivaient nu-tête ; ils baisaient et suçaient ses blessures, et chantaient avec lui des passages des Ecritures. A son retour à Londres [22 fév.], il fut mis au secret, sans plume, encre, papier, feu ni lumière, et sans autre subsistance que ce qu'il pouvait gagner par son travail. Là, l'illusion qui le possédait cessa peu à peu ; il reconnut que son esprit avait été dans les ténèbres, suite et châtiment de l'orgueil spirituel, et il déclara qu'en tant qu'il avait prêté le flanc au mauvais esprit, il l'avouait à sa honte. Il fut plus tard mis en liberté par « le parlement croupion ; » et la société des amis, qui l'avait désavoué, l'admit de nouveau sur la preuve de son repentir. Mais ses souffrances avaient altéré sa santé. En 1660, il fut trouvé mourant dans un champ du Huntingdonshire, et peu après il expira [2].

1. « Aujourd'hui, B. et moi, nous sommes aller voir percer la langue et marquer le front de Naylor. Il a tiré la langue sans aucune difficulté, mais a un peu reculé quand le fer a touché son front. Il était pâle quand il est sorti du pilori, mais très-rouge après qu'on lui a percé la langue. Il s'est comporté très-bien et très-patiemment. » P. 266, dans le Journal de Burton, où la relation de ces débats sur Naylor occupe près de cent quarante pages.

2. *Journ.* 5-17 déc. 8 sept. 1659. Sewel, 260-273, 283, 293. *State Trials*, v, 810-842. *Merc. Polit.* n° 34.

Digitized by Google

Tandis que le parlement passait ainsi son temps à poursuivre un délit qui ne le concernait pas, Cromwell roulait avec inquiétude dans son esprit un dessein secret de la dernière importance pour lui et pour le pays. Il ne suffisait pas à son ambition de posséder effectivement l'autorité suprême, et de l'exercer plus despotiquement qu'aucun de ses prédécesseurs légitimes : il voulait monter un degré de plus, ceindre son front d'un diadème et s'entendre appeler majesté. Ce ne pouvait pas être la vanité seule qui le portât à risquer de perdre l'attachement de ses amis pour un pur apparat et un vain nom. Il avait rendu le titre plus modeste de protecteur aussi grand et aussi formidable que celui de roi, et, quoique sans couronne, il avait traité sur un pied d'égalité avec les plus fières des têtes couronnées de l'Europe. Il est plus probable qu'il était guidé par des considérations d'intérêt. Il savait que la nation était lasse de changements ; il voyait combien l'on restait attaché aux anciennes institutions, et il espérait peut-être que l'établissement d'une monarchie héréditaire avec une chambre des pairs, mais sous une nouvelle dynastie et avec diverses modifications, assurerait la couronne non-seulement à lui, mais aussi à sa posterité. Quoi qu'il en soit, le but de sa politique fut d'acquérir la dignité royale. A cet effet [9 déc. 1656] il se consulta d'abord avec Thurloe, puis avec Saint-John et Pierpoint[1], et la manière dont il travailla à satisfaire son ambition est un exemple frappant de la profonde dissimulation et de l'hypocrisie habituelle qui forment les traits distinctifs de son caractère.

La première occasion de préparer l'esprit public à cet important changement lui fut fournie par les mesures prises contre Naylor, qui avaient excité un grand mécontentement, non à cause de la sévérité de la punition (car le rigorisme religieux avait étouffé les sentiments communs d'humanité), mais à cause de l'autorité judiciaire exercée par la chambre, autorité qui paraissait subversive des libertés nationales. Car à quoi servait le droit de jugement si le parlement pouvait à son gré mettre de côté les tribunaux ordinaires, et infliger un châtiment arbitraire pour tout délit supposé, sans observer les formes accoutumées d'enquête? Tant que la question fut pendante devant la chambre, Cromwell garda le silence ; mais quand le malheureux patient eut subi la première partie de l'arrêt, il intervint comme gardien des droits publics et termina par ces mots une lettre au pré-

1. Thurloe, v, 694 ; vi, 20, 37.

Digitized by

sident [25 dec.] : « Nous, à qui est confié le gouvernement actuel dans l'intérêt de ces nations, et qui ne savons pas jusqu'où peuvent s'étendre les conséquences de pareilles procédures (suivies tout à fait sans nous), nous désirons que la chambre nous fasse connaître d'après quelle base et quel motif elle a procédé. » Ce message frappa les membres de stupéfaction [26]. Peu d'entre eux étaient disposés à reconnaître qu'ils avaient dépassé leur autorité réelle; tous redoutaient d'entrer en lutte avec le protecteur. La discussion dura trois jours; tous les expédients qui avaient été suggérés finirent par être rejetés, et le débat fut renvoyé à un autre jour, où, avec la connivence secrète de Cromwell, on ne fit pas de motion pour le reprendre [1] [2 janvier 1657]. Il avait déjà atteint son but. L'attention publique avait été appelée sur les défectuosités de la constitution actuelle et sur la nécessité de mettre à l'autorité de la chambre un frein semblable à celui qui existait sous l'ancien gouvernement.

Peu de jours après [7 janvier] on présenta un bill qui, sous prétexte d'assurer des fonds pour l'entretien de la milice, tendait à confirmer les mesures précédentes des majors-généraux, et à les investir à l'avenir d'une autorité légale. Le protecteur savait que le pays brûlait d'être délivré du joug de ces gouverneurs militaires : pour parvenir à son grand objet il était de son intérêt d'être bien avec toutes les classes de la nation : aussi, quoiqu'il fût l'auteur de cette institution impopulaire, quoique dans son discours d'ouverture au parlement il en eût fait un pompeux éloge, quoiqu'il eût déclaré qu'après en avoir éprouvé l'utilité, « si la chose était défaite, il la referait, » non-seulement il abandonna les majors-généraux à leur destinée, mais il donna ordre à ses créatures dans la chambre de se mettre à la tête de l'opposition contre eux. Dès la première lecture du bill, son gendre Claypole, qui parlait rarement, se leva pour exprimer son dissentiment, et fut imité par lord Broghill, connu pour être le conseiller confidentiel du protecteur. La taxe de décimation fut proclamée injuste, parce qu'elle violait l'acte d'amnistie, et la conduite des majors-généraux fut comparée à la tyrannie des pachas turcs. Ces officiers se défendirent avec chaleur; leurs adversaires eurent recours à des incriminations personnelles [2], et la discus-

1. Journ. de Burton, I, 246-258, 260-264, 270-282, 296.

2. Entre autres, Harry Cromwell, neveu du protecteur, dit qu'il était prêt à nommer quelques-uns des majors généraux qui avaient agi tyranniquement. On supposait que ces paroles le mettraient en disgrâce à la cour : « Mais, Harry, »

Digitized by Google

sion, par suite d'ajournements successifs, occupa l'attention de la chambre pendant onze jours. A la fin [29], le bill fut rejeté à une nombreuse majorité ; et les majors-généraux, désertés par Cromwell, se trouvèrent exposés à des actions judiciaires pour l'excercice des pouvoirs qu'ils avaient acceptés par obéissance à ses ordres [1].

Tandis que cette question était encore pendante, il arriva qu'un complot contre la vie du protecteur (dont les détails seront donnés plus bas) fut découvert et déjoué. Cette circonstance était une occasion favorable à ses vues, et il fut question à la chambre du rétablissement de la royauté, non comme un projet qui vînt de lui, mais comme suggéré accidentellement et spontanément par d'autres. Goffe, ayant exprimé l'espoir [19 janvier] que le parlement pourvoirait à la sûreté de la personne du protecteur, Ashe, député du Somersetshire, s'écria : « Je voudrais, moi, quelque chose de plus, qu'il voulût bien se charger du gouvernement tel qu'il était sous l'ancienne constitution. Cela mettrait fin à ces complots, et asseoirait nos libertés et sa sûreté sur une base ancienne et sûre. » Il avait pris la chambre par surprise : beaucoup de membres blâmèrent la témérité de l'orateur, beaucoup applaudirent et se rangèrent à son idée. Il l'avait jetée en avant pour sonder les dispositions de ses collègues, et la conversation qu'elle provoqua servit à signaler à Cromwell les individus à l'opposition desquels il devait s'attendre [2].

La découverte de la conspiration fut suivie d'une adresse de félicitations au protecteur [20 février], qui, de son côté, donna aux membres une fête princière à Whitehall. A la séance suivante [23], la question fut posée dans les formes par l'alderman Pack, qui entreprit hardiment une tâche que la timidité de Whitelock avait déclinée. Se levant de sa place, il présenta à la chambre un écrit qui, dit-il pour toute explication, avait été mis dans ses mains, et « avait pour but de constituer le pays. » Toutefois on en connaissait dejà ou on en devinait le contenu ; plusieurs officiers s'élancèrent aussitôt de leurs siéges, et Pack fut

dit une lettre particulière, « va hier au soir chez Son Altesse, et soutient ce qu'il a dit avec force et sagesse; et, pour faire voir qu'il ne parlait pas sans livre, il avait son livre noir et ses papiers prêts à confirmer ce qu'il disait. Son Altesse lui a répondu par des railleries, et a ôte un riche manteau écarlate et ses gants, et les a donnés à Harry, qui s'est pavané aujourd'hui à la chambre avec son nouveau manteau et ses gants. » Thurloe, IV, 20.

1. *Journ*. 7, 8, 12, 19, 20, 21, 28, 29 janvier. Journ. de Burton, 310-320.

2. Journ. de Burton, 362-366.

Digitized by Google

violemment porté à la barre. Mais, quand l'ordre fut rétabli, il se trouva soutenu par Broghill, Whitelock et Glynn, et, avec eux, par toute la masse des hommes de loi et des créatures de la cour. On lut l'écrit; il était intitulé : « Humble adresse et remontrance, » protestait contre la forme existante de gouvernement, dont la sûreté dépendait de l'odieuse institution des majors-généraux, et demandait que le protecteur prît un titre plus élevé et gouvernât, comme on avait fait dans le passé, avec l'avis de deux chambres de parlement. L'opposition (elle se composait des officiers supérieurs, des membres influents du conseil et de quelques représentants de comtés) suscita toute espèce d'obstacles aux partisans de l'adresse; mais elle fut vaincue par le nombre; la chambre discuta successivement chaque article, et le projet entier finit par être adopté [25 mars], mais avec l'omission du mot remontrance, et sous le titre amendé de « Humble pétition et avis [1]. »

Tant que le parlement fut saisi de la question, Cromwell garda en public la contenance d'un homme qui n'aurait pas été intéressé au résultat; mais en secret il était tourmenté par les reproches de ses amis et par les craintes de sa conscience. Il voyait pour la première fois réunis contre lui les hommes qui l'avaient appuyé dans les différentes phases de sa vie, et qu'il avait attachés à ses intérêts par des mariages et de l'avancement. A leur tête était Lambert, le commandant de l'armée d'Angleterre, l'idole des soldats, et le premier après lui en autorité. Puis venait Desborough, son beau-frère, et major-général dans cinq comtés, et Fleetwood, mari de sa fille Bridget et lord-député d'Irlande [2]. Lambert, dans une réunion particulière d'officiers, proposa de faire avancer cinq régiments de cavalerie, et de forcer la chambre à confirmer « l'instrument et l'institution des majors-généraux. » Ce hardi conseil fut approuvé; mais le lendemain matin ses collègues, qui avaient consulté le Seigneur dans leurs prières, résolurent d'en différer l'exécution jusqu'à ce qu'ils se fussent assurés de l'intention réelle du protecteur; et Lambert, averti par leur indécision, ne prit plus aucune part à

1. *Journ.* 19 janvier; 21, 23, 24, 25 février. Thurloe, VI, 74, 78. Whitel. 665, 666. Ludlow, II, 128. Journ. de Burton, III, 160.

2. Desborough et Fleetwood passèrent du Collége des Jurisconsultes dans l'armée. Le premier épousa Anne, sœur du protecteur, le second, Bridget, sa fille, et veuve d'Ireton. Suspectant ses principes, Cromwell le retint en Angleterre, tandis que Henry Cromwell, avec le rang de major général, avait le gouvernement de l'Irlande. Noble, I, 103; II, 243, 336, 338.

Digitized by Google

leurs réunions, mais observa en silence le cours des événements[1]. Les deux autres, au contraire, persévérèrent dans la plus active opposition, et ils ne se laissèrent pas séduire par les artifices du protecteur qui devant eux parlait avec mépris de la couronne comme d'un pur hochet, et de Pack et de ceux qui l'appuyaient comme d'enfants auxquels il serait prudent de laisser un « grelot[2]. »

L'opposition marquée de ces hommes avait donné de l'énergie aux officiers inférieurs, qui se formèrent en conseil permanent sous les yeux mêmes de Cromwell, votèrent contre le changement proposé, et, au nombre de cent, se rendirent auprès de lui pour lui faire connaître leurs sentiments[3] [28 février]. Il répondit qu'il y avait eu un temps où ils ne trouvaient point à redire au titre de roi; car l'armée le lui avait offert avec l'instrument primitif de gouvernement. Il l'avait rejeté alors et n'en était pas plus amoureux maintenant. Il avait toujours été le « valet » des officiers, il avait fait la besogne dont ils l'avaient chargé, et avait sacrifié ses opinions aux leurs. Si le parlement actuel avait été convoqué, c'était contrairement à ses idées personnelles; si le bill, qui était si préjudiciable aux majors-généraux avait été soumis à la chambre, c'était contrairement à son avis. Mais les officiers avaient trop compté sur leur force; le pays demandait qu'on mît fin à toutes mesures arbitraires; le châtiment de Naylor prouvait la nécessité de mettre un frein aux actes judiciaires du parlement, et on n'y pouvait parvenir qu'en investissant le protecteur d'un surcroit d'autorité. Cette réponse fit plusieurs prosélytes; mais la majorité s'en tint obstinément à sa première opinion[4].

Et cet esprit ne régnait pas seulement dans l'armée : dans toutes les assemblées, on entendait soutenir que relever la monarchie, c'était se condamner soi-même, se reconnaître coupable de tout le sang qui avait été répandu pour la renverser. Mais nulle part cette proposition n'excitait une plus profonde horreur que dans les conventicules des hommes de la cinquième monarchie. Dans leur croyance, le protectorat était une impiété, la royauté une usurpation sacrilége de l'autorité qui appartenait au seul Roi,

1. *Clar. Pap.* III, 333.

2. Ludlow, II, 131.

3. Thurloe, VI, 93, 94, 101, 219.

4. Nous devons ce discours extraordinaire aux recherches laborieuses de M. Rutt. Journ. de Burton, I, 382.

Digitized by Google

le Seigneur Jésus. Ils étaient ses témoins prédits dans l'Apocalypse ; ils avaient dormi leur sommeil de trois ans et demi ; le temps était venu où ils devaient se lever et venger la cause du Seigneur. Dans les conventicules de la capitale, le lion de Juda fut choisi pour leur devise militaire ; des armes furent préparées, et le jour du soulèvement fixé. Ils n'étaient pas plus de quatre-vingts, à la vérité ; mais ils étaient les champions de Celui qui, « quand ils seraient comme un ver, leur donnerait la force de renverser des montagnes. » Les projets de ces fanatiques n'échappèrent point à l'œil pénétrant de Thurloe, qui, depuis plus d'un an, surveillait tous leurs mouvements et était maître de tous leurs secrets. Leurs mesures étaient réglées par cinq personnes, dont chacune présidait un conventicule séparé, et tenait ses subordonnés dans l'ignorance du nom des frères associés sous les quatre autres chefs. Une tentative infructueuse fut faite pour les unir aux niveleurs. Mais les niveleurs comptaient trop sur la sagesse mondaine ; les fanatiques voulaient commencer le combat, et en laisser l'issue à leur roi céleste. Le jour marqué arriva [9 avril]. Comme ils marchaient au lieu du rendez-vous, les soldats du Seigneur rencontrèrent ceux du protecteur : il y en eut vingt de faits prisonniers ; les autres s'échappèrent, abandonnant leurs chevaux et leurs armes, qui furent saisis au dépôt[1].

Dans l'intervalle, la nouvelle forme de gouvernement avait reçu la sanction de la chambre. Cromwell, quand on la lui présenta, eut recours à ses artifices habituels, refusant ouvertement ce qu'il désirait avec ardeur, et encourageant secrètement ses amis à persister, afin que l'acquiescement qu'il donnerait parût venir d'un sentiment de devoir, et non de la soif de la puissance. D'abord, en réponse à une longue et ennuyeuse harangue du président [31 mars], il leur parla de « la consternation de son esprit » à la seule idée de ce fardeau : il demanda du temps « pour prendre conseil de Dieu et de son propre cœur ; » et, après un intervalle de trois jours [3 avril], il répondit que la nouvelle constitution, en tant qu'elle offrait les meilleures garanties pour les libertés civiles et religieuses du peuple, avait son approbation sans réserve ; mais qu'en ce qui le regardait lui-même, « il ne croyait pas que son devoir envers Dieu et le pays l'obligeât d'accepter cette charge sous le nouveau titre qui lui était donné[2]. » Ses

1. Whitel. 655. Thurloe, VI, 163, 184-188.

2. *Merc. Pol.* n° 355. M. Rutt a découvert et inséré ces deux discours tout au long dans le Journal de Burton, I, 397-416.

Digitized by Google

amis refusèrent de se contenter de cette réponse : on renouvela le premier vote, et la chambre se rendant en corps auprès de lui [8], le pria de se rappeler qu'il était de son devoir d'écouter l'avis du grand conseil des trois nations. Il répondit humblement qu'il avait toujours des doutes sur un point; et que, tant que ces doutes ne seraient pas dissipés, sa conscience lui défendait de donner son assentiment; mais qu'il était disposé à expliquer ses raisons et à entendre les leurs, et qu'il espérait que dans une conférence amicale on trouverait le moyen de concilier leurs opinions contraires, et de se décider pour ce qui serait le plus avantageux au pays[1].

En conséquence, la chambre nomma une commission pour écouter et lever les scrupules du protecteur. A leur grande surprise, les commissaires ne le trouvèrent nullement pressé d'entrer en discussion. Quelquefois il était indisposé, et ne pouvait les recevoir; souvent il était occupé d'affaires importantes : dans trois occasions, ils obtinrent une entrevue. Il voulut traiter la question sous le rapport de l'utilité. Si le pouvoir était le même sous un protecteur, à quoi bon un roi? demandait-il. Ce titre blesserait des hommes qui, par leurs anciens services, avaient acquis le droit qu'on respectât même leurs préjugés. Il n'était pas sûr non plus que rétablir la royauté ne fût pas renier la cause dans laquelle ils étaient engagés, et la Providence, qui les avait si merveilleusement secondés. L'Ecriture, il est vrai, sanctionnait la dignité de roi; mais, au témoignage de l'Ecriture, on pouvait opposer « la main visible de Dieu, » qui, dans la dernière lutte, « avait déraciné la royauté. » On répliqua gravement que le titre de protecteur était nouveau, celui de roi ancien; que le premier n'avait aucun sens précis, que le dernier était mêlé à toutes nos lois et institutions; que les pouvoirs de l'un étaient inconnus et sujets à modification; que ceux de l'autre étaient constatés et limités par les coutumes et par les statuts. L'abolition de la royauté n'entrait pas originairement dans les vues du parlement; — c'était la personne qu'on repoussait, et non la dignité; — elle avait été effectuée plus tard par une portion seulement du corps représentatif; tandis que maintenant sa restauration était demandée par une plus grande autorité, par le parlement entier des trois royaumes. Cette restauration, en effet, était nécessaire pour sa sûreté et pour la leur; attendu que,

1. Thurloe, I, 751, 756. *Parl. Hist.* III, 1493-1495. Journ. de Burton, I, 417.

Digitized by Google

d'après la loi, tous les actes d'un roi en possession du trône, mais d'un roi seulement, sont bons et valides. Il y avait des gens qui prétendaient que roi et premier magistrat étaient synonymes; mais personne ne s'était encore avisé de substituer un mot à l'autre dans les Écritures, où tant de pactes, de promesses et de préceptes sont annexés au titre de roi. On ne pouvait pas non plus alléguer la « main visible de Dieu » dans le cas présent; car la main visible de Dieu avait déraciné le gouvernement d'un seul aussi clairement que celui d'un roi. Cromwell promit de donner à ces arguments l'attention convenable : il avoua à ses amis confidentiels que ses scrupules étaient levés; et en même temps, pour éclairer l'ignorance du public, il ordonna [20 avril] de publier un rapport sur les conférences[1].

Le protecteur toutefois n'était pas un de ces esprits prompts à se résoudre et à exécuter. Il allait rarement droit à son but, et il préférait les circuits et les voies détournées. Il avait coutume de considérer la question sous toutes ses faces et dans toutes ses conséquences possibles, et d'inventer de nouvelles causes de retard, au point d'encourir parfois le reproche d'irrésolution et de timidité[2]. Au lieu de rendre une réponse claire et décisive, il chercha à gagner du temps en demandant l'avis de la chambre [22] sur différents passages de la pétition, sur le chiffre présumé du revenu annuel, et sur la ratification des ordonnances émanées de lui, et des actes passés par le petit parlement. Par ce moyen, il obtint quinze jours de sursis, pendant lesquels il se consulta fréquemment avec Broghill, Pierpoint, Whitelock, Wolseley et Thurloe[3]. Enfin [6 mai], on se dit tout bas à la cour que le protecteur avait résolu d'accepter le titre; et immédiatement Lambert, Fleetwood et Desborough lui firent en leur nom, et au nom de plusieurs autres, la fâcheuse déclaration qu'ils devaient donner leur démission et quitter à jamais ses conseils et son service. Son irrésolution revint : il avait promis à la chambre de donner

1. Voyez « Monarchy asserted to be the most ancient and legal form of government, etc. 1660. Walker, Researches historical and antiquarian, I, 1-27. » Journ. de Burton, *App.* II, 493. Thurloe, VI, 219. Whitel. 565. *Journ.* 9-21 avril.

2. Tous les hommes sages du dehors s'étonnent du retard. » Thurloe, VI 243. Aussi *Clar. Pap.* III, 339.

3. « Dans ces réunions, » dit Whitelock, « laissant de côté sa grandeur, il était extrêmement familier avec nous; et, par manière de distraction, il faisait des vers avec nous, et chacun devait essayer son imagination. Il demandait ordinairement du tabac, des pipes et une chandelle, et de temps en temps, il prenait lui-même du tabac. Puis il revenait à sa grande et sérieuse affaire. » 656.

Digitized by Google

sa réponse définitive le lendemain matin. Dans la matinée, il la remit à cinq heures du soir ; et, à cette heure, au jour suivant. Les officiers remarquèrent l'impression qu'ils avaient faite, et résolurent d'en profiter : le matin, de bonne heure [8], le colonel Mason, avec vingt-six de ses camarades, présenta au parlement une pétition dans laquelle ils exposaient que le but des auteurs de la mesure était de perdre le lord-général et les meilleurs amis du peuple, et conjuraient la chambre de soutenir la bonne vieille cause pour la défense de laquelle les pétitionnaires étaient prêts à sacrifier leurs vies. Cette démarche hardie triompha de la résistance du protecteur. Il abandonna les orgueilleuses espérances qu'il avait si longtemps et si obstinément nourries ; il envoya Fleetwood à la chambre pour prévenir toute discussion, et bientôt après manda les membres à Whitehall. S'adressant à eux avec plus d'embarras qu'à l'ordinaire, il dit que ni ses propres reflexions ni les raisonnements de la commission ne l'avaient convaincu qu'il devait accepter le titre de roi. S'il l'acceptait, ce ne serait qu'avec des doutes ; si c'était avec des doutes, ce ne serait pas avec foi ; et si ce n'était pas avec foi, ce serait un péché. « C'est pourquoi, » concluait-il, « je ne puis me charger de ce gouvernement avec le titre de roi, et c'est là ma réponse sur cette grave et importante affaire [1]. »

Ainsi finit la grande comédie, qui, depuis plus de deux mois, tenait en suspens les espérances et les craintes de trois nations. Mais les amis de Cromwell reprirent ce sujet dans le parlement. On fit observer qu'il n'avait pas refusé d'administrer le gouvernement sous tout autre titre : le nom de roi fut remplacé par celui de protecteur ; et, avec quelques autres amendements, « l'humble pétition et avis » reçut la sanction du premier magistrat [25 mai]. L'inauguration vint ensuite [26 juin]. Sur la plateforme élevée à l'extrémité supérieure de Westminster-hall, et devant un fauteuil d'apparat magnifique, le protecteur se tint debout ; tandis que le président, avec ses assesseurs, le revêtissait d'un manteau de pourpre doublé d'hermine, lui présentait une bible superbement dorée et relevée en bosse, lui ceignait une épée au côté, et lui mettait dans la main un sceptre d'or massif. Dès que le serment eût été prêté, Manton, son chapelain, récita une longue et fervente prière pour attirer les bénédictions du

1. Thurloe, VI, 261, 267, 281, 291. *Journ.* 21 avril—12 mai. *Parl. Hist.* III, 1498-1502. Ludlow, II, 131. *Clar. Pap.* III, 342.

Digitized by Google

ciel sur le protecteur, le parlement et le peuple. S'étant relevé après la prière, Cromwell s'assit dans un fauteuil ; à droite, à quelque distance, s'assit l'ambassadeur de France ; à gauche celui de Hollande : d'un côté se tenait debout le comte de Warwick avec l'épée de la république ; de l'autre, le lord-maire avec celle de la Cité ; et derrière se rangèrent les membres de la famille du protecteur, les lords du conseil, et Lisle, Whitelock et Montague, ces trois derniers portant chacun une épée nue. A un signal donné, les trompettes sonnèrent, les hérauts proclamèrent les titres du nouveau souverain, et les spectateurs crièrent : « Vive Son Altesse ! Dieu sauve le lord protecteur ! » Il se leva aussitôt, salua les ambassadeurs, et traversa en grand appareil la salle jusqu'à son carrosse[1].

Ce qui distinguait la forme actuelle de gouvernement de la précédente, c'était un retour vers les anciennes institutions du pays. Ce retour, il est vrai, avait arraché à Cromwell certaines concessions qui répugnaient à ses sentiments et à son ambition, mais avec lesquelles il s'était probablement réconcilié par la considération que dans le cours de quelques années elles pourraient être modifiées ou révoquées. Le protecteur était investi de l'autorité suprême ; mais, au lieu de la rendre héréditaire dans sa famille, tout ce qu'il avait pu obtenir, c'était la faculté de nommer son successeur immédiat. Les deux chambres du parlement étaient rétablies ; mais comme si l'on eût voulu faire allusion à sa conduite passée, il était tenu de laisser à la chambre des communes le droit d'examiner les qualités et de déterminer les droits des divers représentants. On lui donnait le pouvoir de nommer les membres de « l'autre chambre » (il n'osait point encore la nommer chambre des lords) ; mais, en premier lieu, les personnes ainsi nommées devaient être approuvées par la chambre des représentants, et dans la suite par l'autre chambre elle-même. Le privilége de voter par procuration était aboli, et le droit de judicature renfermé dans des limites raisonnables. La nomination des conseillers, des grands officiers de l'état et des commandants des troupes était assujettie à un grand nombre des restrictions que le long parlement avait voulu y apporter. Quant à la

1. Whitel. 622. *Merc. Polit.* n° 369. *Parl. Hist.* III, 1514, et Relation de Prestwick, App. au Journ. de Burton, II, 511. La plupart des officiers prêtèrent serment de fidélité au protecteur. Lambert s'y refusa, et résigna ses commissions, qui lui rapportaient environ 6,000 liv. par an. Cromwell, néanmoins, lui assigna une pension annuelle de 2,000 liv. Ludlow, II, 136.

Digitized by Google

religion, il était décrété que le protecteur et les deux chambres conviendraient d'une confession de foi, mais que les dissidents jouiraient de la liberté de conscience et du libre exercice de leur culte, à moins qu'ils ne rejetassent le mystère de la Trinité, ou l'inspiration des Écritures, ou qu'ils ne professassent des doctrines épiscopales, papistes ou blasphématoires. Le revenu annuel était fixé à 1,300,000 liv., dont aucune partie ne devait être levée par impôt foncier; et sur cette somme un million était consacré à l'entretien de l'armée et de la marine, et 300,000 liv. aux dépenses de la liste civile; mais, sur la représentation du protecteur, qu'avec un si petit revenu il serait impossible de continuer la guerre, on vota une somme additionnelle de 600,000 l. pour les trois années suivantes. Après l'inauguration, les communes s'ajournèrent à six mois, afin de laisser le temps de former « l'autre chambre [1]. »

Maintenant que nous voici arrivés à la fin de cette importante session du parlement, nous pouvons revenir aux divers événements de l'année. 1° Si l'on eût ajouté beaucoup de foi aux récits des espions et des délateurs, ni Cromwell ni son adversaire, Charles Stuart, n'eussent passé un seul jour sans craindre d'être assassinés. Mais ils savaient que ces sortes de gens ont l'habitude d'inventer et d'exagérer, afin de rehausser la valeur de leurs services; et chacun d'eux, en conséquence, se contenta de prendre les précautions ordinaires de sûreté [2]. Cromwell toutefois connaissait le caractère farouche et implacable des niveleurs : dès qu'il apprit qu'ils négociaient avec le roi exilé et les Espagnols, il en conclut qu'ils avaient juré sa perte; et, pour repousser leurs tentatives contre sa vie, il choisit cent soixante hommes braves et fidèles dans les différents régiments de cavalerie, qu'il divisa en huit compagnies, ordonnant que deux de ces compagnies fussent toujours de service à tour de rôle auprès de sa personne [3] [28 fév.]. Avant la fin de l'année [9 déc.], il apprit

1. Whitel. 657, 663, *Parl. Hist.* III, 1502-1511. Dans une liste imprimée à cette époque, on donna les noms de cent quatre-vingt-deux membres de ce parlement, qui, prétendait-on, «etaient fils, parents, serviteurs du protecteur ou attachés autrement à lui, ou qui avaient des places lucratives, des offices, des salaires et avantages sous lui,» partageant annuellement entre eux, sur l'argent du public, la somme incroyable de 1,016,317 l. 16 s. 8 d.

2. Les pièces volumineuses de Thurloe abondent en offres et avertissements relatifs à ce sujet.

3. Thurloe, IV, 567. Carte, *Lettres*, II, 81. Leur paye était de 4 shillings et 6 pence par jour. Ibid. En outre, s'il en faut croire Clarendon, il avait toujours plusieurs lits préparés dans différentes chambres, afin que personne ne sût dans laquelle il passerait la nuit. *Hist.* III, 646.

Digitized by Google

qu'un complot avait été réellement organisé, que des assassins avaient été désignés, et que sa mort devait être le signal du soulèvement simultané des niveleurs et des royalistes, et de la mise à la voile d'une expédition ennemie, qui partirait des côtes de Flandre. L'auteur de ce plan était Sexby; et ce n'est pas aller trop loin que d'affirmer qu'il était non-seulement connu, mais approuvé des conseillers de Charles à Bruges. Ils nommèrent un agent pour accompagner le chef des conspirateurs; ils se préparèrent à tirer tout le parti possible de l'assassinat : ils exprimèrent sans détour leur chagrin de ce que l'entreprise avait manqué. A la vérité, on savait que Clarendon, le premier ministre (il venait d'être fait lord chancelier), était d'avis que l'assassinat d'un rebelle ou d'un usurpateur heureux était un acte de loyauté justifiable et méritoire [1].

Sexby avait trouvé un instrument convenable pour son dessein dans la personne de Syndercombe, homme du courage le plus désespéré, anciennement quartier-maître dans l'armée d'Ecosse, et renvoyé à cause de ses principes politiques. S'étant associé un nommé Cecil, ils se procura sept fusils, qui pouvaient porter un certain nombre de balles, loua des logements dans les endroits près desquels il était probable que le protecteur passerait, gagna Took, un des gardes du corps, qui devait l'informer de tous ses mouvements, et acheta les chevaux les plus vites pour son évasion. Cependant tous ses projets furent déjoués, soit par la multitude des spectateurs, soit par la vigilance des gardes, soit par quelque accident imprévu. A l'instigation de Wildman, il changea de plan; et le 9 janvier, à environ six heures du soir, entrant à Whitehall avec ses deux complices, il ouvrit la porte de la chapelle, déposa dans un banc un panier rempli de matières inflammables, et alluma une mèche qui, à ce qu'on avait calculé, devait brûler six heures. Son intention était que le feu éclatât vers

1. Que Charles et Clarendon connussent ce projet et s'intéressent à son exécution, la preuve en est dans plusieurs lettres (*Clar. Pap.* III, 311, 312, 315, 324, 327, 331, 335); et l'on ne peut pas douter que Clarendon n'approuvât ces sortes de meurtre. Il est vrai qu'en parlant du meurtre d'Ascham, lorsqu'il était à Madrid, il dit que lui et son collègue, lord Cottington, en eurent horreur (Clar. *Hist.* III, 351). Mais d'après sa correspondance privée, on voit qu'il écrivit des mémoires en faveur des meurtriers (*Clar. Pap.* III, 21, 23), qu'il les recommanda comme « de braves gens et d'honnêtes gentilshommes » (ibid. 235, 236), et qu'il fit la remarque au secrétaire Nicholas, qu'il était triste et affligeant que la princesse royale n'eût pas donné d'argent à Middleton; «mais qu'il était pire et plus honteux qu'un homme se présentât dans aucun endroit du continent avec le caractère d'agent des rebelles, et qu'on ne lui coupât point le cou.» Ibid. 144; 20 février 1652.

Digitized by Google

minuit ; mais Took avait déjà révélé le secret à Cromwell, et ils furent arrêtés tous trois comme ils fermaient la porte de la chapelle. Took racheta sa vie par cette révélation, et Cecil en avouant tout ce qu'il savait. Mais Syndercombe leur avait sagement caché le nom de ses associés et les détails du plan. Ils ignoraient que certaines personnes dans le palais s'étaient chargées d'assassiner le protecteur au milieu de la confusion que l'incendie devait causer, et qu'on avait pris des mesures telles qu'il était presque impossible qu'il échappât. Syndercombe fut mis en jugement : les juges considérèrent le titre de protecteur comme légalement synonyme de celui de roi ; et il fut condamné à subir les peines de la haute trahison [9 février]. Son silence obstiné trompa le désir qu'avait le protecteur d'obtenir plus de renseignements sur ce complot ; et Syndercombe, soit qu'il se fût tué lui-même, soit qu'il l'eût été par ordre du gouvernement, fut trouvé mort dans son lit [13 février], quelques heures avant celle de son exécution [1].

2° Le non succès de cette conspiration n'eût pas empêché l'invasion projetée par l'armée royale de Flandre, si Charles n'eût été trompé dans les espérances qu'on lui avait données d'un autre côté. Ni raisonnements ni prières ne pouvaient hâter la lenteur caractéristique des ministres d'Espagne. Ni flotte ni argent n'étaient prêts : l'expédition était remise de mois en mois ; la saison se passa, et le projet fut différé jusqu'au retour des longues et sombres nuits d'hiver. Mais l'impatience de Sexby refusa de se soumettre à ces délais : son âme farouche et implacable ne pouvait être satisfaite que par la mort du protecteur. On avait récemment imprimé en Hollande une brochure intitulée : « Tuer n'est pas assassiner, » qui, par la force avec laquelle elle était écrite, fit sur l'esprit public une impression plus profonde qu'au-

1. Voyez Thurloe, v, 774-777 ; vi, 7, 53. *Merc. Polit.* n° 345. Bates, *Elen.* 388. *Clar. Pap.* iii, 324, 325, 327. Clar. *Hist.* iii, 646 ; et les diverses autorités citées dans les *State Trials*, v, 842-871. Le corps fut ouvert, et les chirurgiens déclarèrent qu'il n'existait aucune trace de poison dans l'estomac, mais que le cerveau était enflammé et injecté de sang à un plus haut degré qu'il ne l'est d'ordinaire dans l'apoplexie ou toute autre maladie connue. Le jury, sous la direction du lord chef de justice, rendit un verdict portant que « il, ledit Miles Syndercombe, avait criminellement, volontairement et par malice préméditée, respiré et attiré par le nez de lui, ledit Miles Syndercombe, dans la tête de lui, ledit Miles Syndercombe, une certaine poudre empoisonnée ; laquelle respirant et attirant, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, dans la tête de lui, ledit Miles, il, ledit Miles, s'est mortellement empoisonné, etc. » Ibid. 359. Les niveleurs et les royalistes soutinrent qu'il avait été étranglé par ordre de Cromwell. Clarendon, iii, 647.

Digitized by Google

cune autre production littéraire de l'époque. Après une adresse à Cromwell, et une autre à l'armée, écrites avec la plus poignante et la plus amère ironie, elle en vient à discuter ces trois questions : Le lord protecteur est-il un tyran? Est-il permis de lui faire justice en le tuant? Et, si cela est permis, sera-ce un bien pour la république? Ayant résolu affirmativement chacune de ces questions, elle termine par un éloge de l'esprit hardi et patriotique de Syndercombe, le rival de Brutus et de Caton, et par l'avertissement que « longus illum sequitur ordo idem petentium decus; » que le rôle même des troupes du protecteur contient les noms de ceux qui aspirent à l'honneur de délivrer leur pays; que son altesse n'est en sûreté ni à table ni au lit; que la mort est sur ses talons en quelque endroit qu'il aille, et que, quoique sa tête touche aux nuages, il périra comme ses propres excréments, et que ceux qui l'ont vue s'écrieront : Où est-il? Des milliers d'exemplaires de cette brochure furent envoyés par Sexby en Angleterre; et quoiqu'il y en eût eu beaucoup de saisis par les officiers, il en circula un grand nombre[1]. Ayant obtenu une somme de 14,000 couronnes, il suivit les brochures pour organiser de nouveaux complots contre la vie du protecteur. Mais cette fois il était trop connu. Tous ses pas en Hollande étaient surveillés; son départ pour l'Angleterre fut annoncé; on envoya des émissaires dans toutes les directions, et au bout de quelques semaines, il fut arrêté et incarcéré à la Tour [25 juill.]. Là il donna des signes, probablement simulés, de démence. Aux questions relatives à lui, il répondit [12 oct.], avec une franchise apparente, qu'il avait intrigué auprès de la cour d'Espagne, qu'il avait fourni de l'argent à Syndercombe, qu'il avait écrit la brochure, « Tuer n'est pas assassiner; » et dans tout cela, dit il, il n'y avait rien que de permis, car le protectorat n'avait pas alors été établi par l'autorité du parlement; mais toutes les fois qu'on l'interrogeait sur les noms et les plans de ses complices, ses réponses devenaient insensées et incohérentes, plus propres à égarer qu'à éclairer, à jeter des soupçons sur les amis du gouvernement, qu'à dévoiler les machinations de ses ennemis. Il ne fut jamais mis en jugement, mais mourut probablement de mort violente, le sixième mois de son emprisonnement[2].

1. Thurloe, VI, 315.

2. *Clar. Pap.* III, 322, 338, 357. *Merc. Pol.* 39. Thurloe, VI, 33, 182, 315, 425, 560, 829. Clarendon nous assure que Sexby était illettré, ce qui prouve suffisamment qu'il n'était pas l'auteur réel de la brochure, quoique à la Tour il

Digitized by Google

3° Durant l'hiver, Blake continua de bloquer Cadix; au printemps, il apprit que la flotte de la Plata venant du Pérou avait cherché asile dans le port de Santa-Cruz de l'île de Ténériffe. Les vaisseaux marchands, au nombre de dix, y étaient amarrés tout près du rivage, en forme de croissant, tandis que les six galions qui étaient en avant d'eux, formaient une ligne parallèle à l'ancre dans des eaux plus profondes. L'entrée de la baie était défendue par les canons du château; sept batteries, érigées d'espace en espace le long du rivage, protégeaient le reste du port; et elles étaient rattachées les unes aux autres par des chemins couverts garnis de mousqueterie. La vue de ces préparatifs donnait tant de confiance au gouverneur, que, dans l'orgueil de son âme, il pria un capitaine hollandais de dire à l'amiral anglais que s'il osait jamais venir, il serait bien reçu. Blake vint, examina les défenses, et suivant la coutume, proclama un jeûne solennel. A huit heures, le lendemain matin [20 avril], Stayner ouvrit la voie sur une frégate; l'amiral le suivit avec les plus gros vaisseaux; et toute la flotte, profitant d'un vent favorable, entra au port sous une pluie terrible de boulets et de bombes. Chaque bâtiment prit aussitôt le poste qui lui avait été assigné; et tandis que quelques-uns attaquaient la flotte, le reste dirigeait son feu contre les batteries. Les Espagnols, quoique ayant moins de vaisseaux, avaient plus d'hommes; leurs espérances étaient soutenues par l'assistance qu'ils recevaient de terre; et pendant quatre heures, ils combattirent avec la bravoure la plus déterminée. Chassés des galions, les équipages se retirèrent sur la seconde ligne des vaisseaux marchands, et renouvelèrent le combat jusqu'à ce qu'ils fussent définitivement obligés de chercher leur salut sur le rivage. A deux heures de l'après-midi, tous les vaisseaux espagnols étaient au pouvoir des Anglais et en flammes. Restait encore la difficulté de faire sortir la flotte du port contre le vent. Vers le coucher du soleil, ils étaient hors de portée des canons des forts; le vent, par miracle à ce que se persuada Blake, tourna au sud-ouest, et les vainqueurs gagnèrent la mer en triomphe. Cette brillante action, quoiqu'elle n'eût pas mis en possession du

l'eût reconnu pour être de lui, probablement afin de tromper le protecteur. L'auteur, quel qu'il fût, garda son secret, au moins d'abord; car Clarendon écrit au secrétaire Nicholas qu'il ne peut imaginer de qui elle est. *Clar. Pap.* III, 313. La plupart des historiens l'ont attribuée au capitaine Titus, et la chose ne paraîtra point improbable, si l'on se rappelle que Titus, en Hollande, fut constamment dans la compagnie de Sexby, jusqu'au départ de ce dernier pour l'Angleterre. Ibid. 331, 335. Evelyn l'affirme dans son Journal, II, 210, 8°.

Digitized by Google

trésor que le protecteur convoitait surtout, rehaussa la réputation de Blake dans toute l'Europe. Malheureusement le héros ne vécut point assez pour recevoir les félicitations de son pays. Il était, depuis trois ans, presque toujours en mer : le scorbut et l'hydropisie minèrent sa constitution; et il expira [7 août] dans sa cinquante-neuvième année, au moment où son vaisseau, le Saint-George, entrait au port de Plymouth [1].

Blake avait servi avec distinction dans l'armée pendant la guerre civile; et la connaissance de ses talents et de son intégrité engagea les chefs parlementaires à lui confier le commandement de la flotte. Pour la tactique navale, il s'en rapportait à l'expérience d'autrui; ce qui lui appartenait exclusivement, c'étaient ses plans et son audace. Il eut particulièrement le mérite de dissiper une illusion qui jusqu'alors avait paralysé les opérations de la marine anglaise, — la persuasion que c'était une folie, ou peu s'en faut, d'exposer un vaisseau en mer au feu d'une batterie du rivage. Les victoires de Blake à Tunis et à Santa-Cruz servirent à établir la doctrine contraire; et les marins apprirent par son exemple à mépriser ce danger qu'ils avaient cru jusqu'alors si formidable. Quoique Cromwell appréciât ses services, il doutait de son attachement; et on soupçonna le protecteur de ne pas regretter la mort d'un homme qui faisait profession de combattre pour son pays et non pour le gouvernement. Mais il rendit au héros mort la justice qu'il lui eût peut-être refusé vivant. Il reconnut publiquement son mérite en honorant ses restes de funérailles aux frais de la nation, et en les faisant enterrer à Westminster dans la chapelle de Henri VII [4 sept.]. Sous le règne suivant, le cercueil fut retiré du caveau et déposé dans le cimetière.

4° Le lecteur sait combien Cromwell était jaloux de former une alliance plus intime avec Louis XIV. Dans ce but, Lockhart, un des juges écossais, qui avait épousé sa nièce et reçu la chevalerie de sa main, se rendit en France. Après quelques discussions, on conclut un traité pour un an [2] [13 mars]; et sir John Reynolds

1. Vaughan, II, 176. Heath, 391, 402. Echard, 725. *Iourn.* 28, 29 mai.

2. Thurloe, VI, 63, 86, 115, 124. Pour éviter les discussions, le traité fut écrit en latin, et la préséance fut donnée à Louis dans une copie et à Cromwell dans l'autre. Dans le recueil diplomatique de Dumoni, VI, Part. II, 178, se trouve un second traité, qu'on dit avoir signé, le 9 mai, N. S. S'il était authentique, il dévoilerait de gigantesques projets d'agrandissement de la part des deux puissances. Mais il est évidemment fabriqué. Nous avons des dépêches de Lockhart, datées du jour de la prétendue signature, et d'autres dépêches pendant un an

Digitized by Google

débarqua à Calais [15 mai] avec un corps auxiliaire de six mille hommes, moitié à la solde du roi, moitié à celle du protecteur. Mais comme associé dans la guerre, Cromwell demanda une part dans les dépouilles, et cette part n'était rien moins que la possession de Mardick et de Dunkerque, dès qu'elles seraient réduites par les alliés. Cette proposition rencontra dans le cabinet français la plus forte opposition. On rappela à Louis le mal que les Anglais, ennemis naturels de la France, avaient fait au pays sous le règne de ses prédécesseurs. Dunkerque deviendrait un second Calais : ce serait une route qui conduirait l'ennemi au cœur de ses états. Mais il céda à la sagesse ou à l'influence supérieure de Mazarin, qui répondit que si la France refusait l'offre, elle serait acceptée au même prix par l'Espagne ; qu'en supposant les Anglais établis sur cette côte, il valait mieux qu'ils y fussent comme amis que comme ennemis ; et que leur coopération actuelle le mettrait à même ou de chasser les Espagnols des Pays-Bas, ou de leur dicter les conditions de la paix [1]. Les forces combinées furent mises sous les ordres du célèbre Turenne, qui eut à combattre les Espagnols sous don Juan ; les exilés anglais commandés par le duc d'York, et les exilés français commandés par le prince de Condé. Les auxiliaires anglais, composés de régiments de vétérans, soutinrent la réputation de leur pays par leur tenue martiale et leur discipline exemplaire ; mais ils eurent peu d'occasions de déployer leur valeur ; et l'été se passa à une ennuyeuse série de marches et de contre-marches, sans action brillante ni résultat important. Cromwell voyait les opérations de l'armée avec défiance et impatience. Le ministère français ne paraissait pas devoir tenir sa parole relativement à la réduction de Dunkerque ; et à ses remontrances multipliées, il opposait constamment l'objection sans réplique, que, dans l'opinion de Turenne, qui en était le meilleur juge, la tentative, dans les circonstances actuelles, serait désastreuse pour les alliés. A la fin, il ne voulut plus supporter de retards ; l'armée s'avança aux environs de la ville, et le fort de Mardick capitula après trois jours de siége [23 sept.]. Mais les Espagnols étaient fortement retranchés derrière le canal de Bergues, entre Mardick et Dunkerque ; et d'un commun consentement, le projet fut abandonné et remplacé par le siége de Gravelines. Toutefois, à peine l'armée combinée avait-elle pris posi-

après : or, aucune d'elles ne fait la moindre allusion à ce traité ; plusieurs contiennent des détails incompatibles avec lui.

1. Œuvres de Louis XIV, I, 171.

Digitized by Google

tion devant cette place [27], que les écluses furent lâchées, le pays inondé, et que Turenne envoya ses troupes dans leurs quartiers d'hiver. Mardick reçut une garnison, en partie anglaise et en partie française, sous le commandement de sir John Reynolds; mais cet officier, peu de temps après, encourut les soupçons du protecteur. Le duc d'York, qui avait servi dans l'armée française, était bien connu de quelques-uns des officiers français. Ils se rencontraient de temps à autre, et échangeaient des compliments dans les promenades qu'ils faisaient à cheval, lui de Dunkerque, eux de Mardick. Par l'un d'eux, Reynolds sollicita la permission de présenter ses respects au jeune prince. Il était accompagné de Crew, autre officier; et quoiqu'il prétendît que c'était nne politesse accidentelle, il trouva l'occasion d'offrir tout bas au duc ses services à mofs couverts. Au bout de quelques jours, il reçut l'ordre de se rendre à Londres auprès du protecteur, en compagnie du colonel White, qui l'avait secrètement accusé; mais tous deux se perdirent dans les sables de Godwin [5 déc.] par l'ignorance ou la stupidité du capitaine [1].

En Angleterre, l'attention publique était absorbée par un spectacle nouveau et des plus intéressants. Le parlement se réunit le jour auquel on l'avait ajourné; mais il était actuellement divisé en deux chambres, suivant l'ancienne forme [20 janvier 1658]. Soixante-deux individus avaient été appelés à la chambre haute; et les ordonnances, étant la copie de celles rendues jadis par le souverain, furent considérées comme conférant pareillement les priviléges d'une pairie héréditaire, sauf certaines exceptions spécifiées dans la « pétition et avis [2]. » Les communes, sur l'appel de l'huissier de la verge noire, se rendirent à la chambre des lords, où elles trouvèrent son altesse assise sous un dais d'apparat. Son discours commença par l'ancien protocole : « My lords et messieurs de la chambre des communes. » Il fut court; mais sa brièveté fut compensée par sa piété; et après une explication du LXXXV[e] psaume, il renvoya les deux chambres pour plus amples détails à Fiennes, le garde des sceaux, qui, dans une longue et ennuyeuse harangue, loua et défendit les nouvelles institutions. Après le départ des communes, les lords passèrent leur temps à l'examen des priviléges de leur chambre. Cromwell y avait appelé ses deux fils, Richard et Henry, sept pairs de création royale,

1. Thurloe, VI, 231, 287, 426, 512, 538, 542, 580, 637, 665, 676, 731. Mém. de Jacques, I, 317-328.

2. Thurloe, VI, 752.

Digitized by Google

plusieurs membres de son conseil, quelques gentilshommes riches et de bonne famille, avec une proportion convenable de jurisconsultes et d'officiers, et un léger mélange de personnes connues pour ne pas aimer son gouvernement. Parmi les anciens pairs, il n'en vint que deux, les lords Eure et Falconberg, dont le dernier avait récemment épousé Mary, fille du protecteur [19 novembre 1657]; et sur les autres membres, neuf étaient absents pour affaire ou par répugnance. Comme leurs procès-verbaux n'ont pas été conservés, leurs travaux nous sont peu connus[1].

Dans la chambre basse, le parti du gouvernement avait été affaibli par la translation impolitique des principaux membres à la chambre des lords, et par l'introduction de ceux qui, jadis exclus par ordre de Cromwell, prenaient maintenant séance en vertu de l'article qui réservait à la chambre le droit de vérifier les pouvoirs de ses membres. L'opposition avait à sa tête deux hommes d'une grande influence et d'une résolution indomptable, Hazlerig et Scot. Tous deux avaient été exclus à la première session du parlement, et tous deux se souvenaient de cet affront. Pour éloigner Hazlerig d'une position où son expérience et son éloquence le rendaient un redoutable adversaire, Cromwell l'avait appelé à la chambre haute; mais il refusa d'obéir à l'ordonnance, et prit place aux communes[2]. Qu'une nouvelle chambre dût être convoquée conformément aux articles de la « pétition et avis, » personne ne le niait; mais, demandait-on, qui avait fait ses membres lords? Qui leur avait donné les priviléges de l'ancienne pairie? Qui leur avait conféré le pouvoir d'annuler les actes de la chambre à laquelle ils devaient leur existence? Devait-on souffrir que les enfants se missent au-dessus de leurs parents; que les nominataires du protecteur contrôlassent les représentants du peuple, les dépositaires du pouvoir suprême de la na-

1 *Journ.* 7, 20 janvier. Whitel. 666, 668. Le discours de Fiennes est rapporté dans les journaux, 25 janvier. Voyez les noms et les portraits de ceux qui furent présents, dans : «Seconde relation du dernier parlement (ainsi appelé), etc., imprimée dans la cinquième année de l'esclavage de l'Angleterre sous sa nouvelle monarchie, 1658.»—«Ils passèrent leur temps à de petits détails, tels que de nommer des commissions ; et entre autres choses à examiner les privileges et la juridiction de leur chambre (les bonnes et sages âmes !), avant de savoir ce que c'etait que leur chambre ou comment elle s'appellerait.» Ibid. 7. Les pairs qui refusèrent de venir, étaient les comtes de Mulgrave, de Warwick et de Manchester, le vicomte Say et Sele, et le lord Wharton.

2. Hazlerig ne fit point d'objection au serment qui l'obligeait à être fidèle au protecteur; mais le sens qu'il y attachait était singulier : « Je serai fidèle, » dit-il, «à la personne du lord protecteur. Je ne tuerai personne. » Journal de Burton, II, 347.

Digitized by Google

tion? On répondit que le protecteur les avait appelés lords; que l'objet de la « pétition et avis » était de rétablir le « second état; » et que, s'il restait aucun doute, il valait mieux amender « l'instrument, » en donnant aux membres de l'autre chambre le titre de lords, et au protecteur celui de roi. Cromwell essaya d'adoucir ces esprits irrités. Il leur fit des sermons sur l'avantage et la nécessité de l'union [25 janvier]. Qu'ils regardassent au dehors: les papistes menaçaient de dévorer tous les protestants d'Europe; l'Angleterre était le seul appui, le seul espoir de la religion. Qu'ils regardassent au dedans: les cavaliers et les niveleurs étaient ligués pour renverser la constitution; Charles Stuart préparait une invasion; et les Hollandais avaient eu l'ingratitude de lui vendre certains bâtiments pour cet objet. La discorde entraînerait inévitablement leur ruine, celle de leurs libertés et de leur religion. Quant à lui, il prenait Dieu, les anges et les hommes à témoin, qu'il n'avait point recherché la charge qu'il occupait. On la lui avait imposée; mais il avait juré d'en accomplir les devoirs, et il tiendrait son serment en conservant à toutes les classes leurs justes droits civils et religieux[1]. Mais ses avis, ses prières et ses menaces furent inutiles. Les juges portaient sans cesse des messages des « lords aux communes, » et chaque fois on leur disait que « la chambre rendrait réponse par ses propres messagers [22 janvier, 3 février]. » Mais au lieu de rendre réponse, elle passait tout son temps à discuter quel titre et quels droits devaient appartenir à l'autre chambre[2].

Jamais peut-être, dans son extraordinaire carrière, Cromwell ne fut aux prises avec des difficultés égales à celles qui l'entouraient en ce moment. Il ne pouvait lever d'impôts sans le consentement du parlement, et la paye de l'armée d'Angleterre était arriérée de cinq mois, celle d'Irlande de sept; le roi exilé mena-

1. M. Rutt a ajouté ce discours au Journal de Burton, II, 351-371. Je dois faire la remarque que 1° le protecteur, cette fois, donna aux membres le titre ambigu de « my lords et messieurs des deux chambres du parlement; » 2° qu'il ne réussit point à prouver le danger qui, à ce qu'il prétendait, menaçait le protestantisme. Si, au nord, les deux états protestants de Suède et de Danemarck étaient en guerre l'un contre l'autre, au sud, les états catholiques de France et d'Espagne étaient dans la même situation; 3° que les bâtiments vendus par les Hollandais étaient six flûtes que les corsaires anglais détruisirent plus tard; 4° qu'à dater de ce moment, il affirma constamment, et avec serment, qu'il n'avait pas recherché ses fonctions actuelles. Comment pouvait-il justifier de pareils serments à ses propres yeux? Était-ce par le motif fallacieux que ce qu'il avait recherché en réalité c'étaient les fonctions de roi et non celles de protecteur?

2. *Journ.* 25, 29 janvier; 1er, 3, février. Journ. de Burton, II, 371-464. Thurloe, I, 766; VI, 767.

Digitized by Google

çait de faire une descente des côtes de Flandre, et les royalistes dans tout le royaume se préparaient à rejoindre son étendard; les chefs de l'opposition dans le parlement s'étaient ligués avec plusieurs officiers pour rétablir la république « sans une personne seule ni chambre des lords, » et une pétition préparatoire pour recueillir des signatures circulait dans la Cité. Cromwell consulta ses plus fidèles conseillers, qui, les uns, lui conseillèrent une dissolution; les autres, objectèrent le manque d'argent et le danger d'irriter le peuple. Peut-être avait-il déjà pris sa résolution, quoiqu'il la tînt secrète au fond de son cœur; peut-être fût-ce le résultat de quelque impulsion soudaine et du moment [1]; mais un matin [4 février], il se jeta tout à coup dans un carrosse à deux chevaux, qui se tenait aux portes de Whitehall, et, faisant signe à six de ses gardes de le suivre, il ordonna au cocher de le conduire au parlement. Là, il révéla son projet à Fleetwood, et, cet officier s'étant permis des remontrances, il déclara par le Dieu vivant qu'il dissoudrait le parlement. Ayant fait venir les communes, il leur parla d'un ton de mécontentement et de reproche: « Elles l'avaient placé, » dit-il, « dans la haute position où il se trouvait; il ne l'avait pas recherchée : il n'y avait ni homme ni femme sur le sol anglais qui pût le dire. Dieu savait qu'il eût mieux aimé vivre sur la lisière d'un bois et garder un troupeau de moutons, que de se charger du gouvernement. Mais s'en étant chargé à leur requête, il avait le droit de compter sur leur aide et leur appui. Cependant, quelques-uns d'entre eux, Dieu lui en était témoin, en violation de leurs serments, tentaient d'établir un parti républicain dans l'armée; d'autres avaient reçu des commission, afin d'enrôler des hommes pour Charles Stuart, et les uns et les autres avaient leurs émissaires qui cherchaient en ce moment à exciter des troubles ou plutôt une révolte dans la ville. Mais il s'était engagé devant Dieu à prévenir de tels désastres : c'est pourquoi, » dit-il en concluant, « je pense qu'il est grandement temps de mettre fin à votre session, et je dissous ce parlement; et que Dieu juge entre vous et moi. » « Amen, amen, » répondirent plusieurs voix des rangs de l'opposition [2].

1. « Quelque chose étant arrivé ce matin, qui a mis le protecteur dans une rage et une fureur voisines de la folie, comme ceux qui étaient à Whitehall peuvent l'attester. » *Second Narrative*, p. 8.

2. *Journ.* 4 fév. Thurloe, VI, 778, 779, 781, 788. *Parl. Hist.* III, 1525. Par le serment, que Cromwell leur reproche de violer, ils avaient juré « d'être loyaux et fidèles envers le lord protecteur comme premier magistrat, et de ne rien ourdir, machiner ou tenter contre sa personne ou son autorité légitime. »

Digitized by Google

C'était le quatrième parlement dissous par Cromwell. Les républicains faisaient éclater leur ressentiment par des murmures, des plaintes et des menaces; mais le protecteur, sûr de la fidélité de l'armée, méprisa les faibles efforts de leur vengeance, et encouragea, par sa vigueur, la timidité de ses conseillers. De fortes patrouilles d'infanterie et de cavalerie parcoururent les rues, dispersant tous les rassemblements du peuple en plein air, dans les maisons particulières et même dans les conventicules et les églises, pour raison ou sous prétexte de dévotion. Le colonel et plusieurs capitaines de son régiment furent cassés [1] [11 février]; un grand nombre de niveleurs et de royalistes furent arrêtés et emprisonnés, ou relâchés sous caution, et le lord-maire, les aldermen et le conseil de ville reçurent de Cromwell lui-même un exposé du danger dont les menaçait l'invasion méditée par Charles Stuart, et l'injonction de surveiller les repaires des mécontents et de maintenir la tranquillité de la Cité. En même temps, ses agents s'occupaient activement d'obtenir des adresses loyales et affectionnées de l'armée, des comtés et des principales villes; et ces adresses, publiées dans les gazettes, servaient à intimider ses ennemis et à manifester la stabilité de son pouvoir [2].

La crainte de l'invasion, à laquelle Cromwell faisait de si fréquentes allusions, n'était pas tout à fait sans fondement. Au retour de l'hiver, les royalistes avaient rappelé à Charles sa promesse du printemps précédent; le roi d'Espagne fournit un secours de cent cinquante mille couronnes; le port d'Ostende fut choisi pour lieu d'embarquement, et des armes, des munitions et des transports furent achetés en Hollande. Le prince lui-même, dominant pour quelque temps ses habitudes d'indolence et de dissipation, parut jaloux de tenir sa parole [3]; mais les plus prudents de ses conseillers le conjurèrent de ne pas risquer sa vie sur de vagues assurances d'appui, et le marquis d'Ormond, avec

1. « Moi, » dit Hacker, « qui l'avais servi quatorze ans, et avais commandé un régiment sept ans, sans jugement ni appel j'ai été chassé par le souffle de ses narines; et j'ai perdu non-seulement ma place, mais un ami cher par-dessus le marché. Cinq capitaines sous mes ordres ont été chassés avec moi, pour n'avoir pas pu dire que c'était une chambre des lords. » Journ. de Burton, III, 166.

2. Thurloe, VI, 778, 781, 788; VII, 4, 21, 32, 49, 71. *Parl. Hist.* III, 1528.

3. Cependant Ormond dit à Hyde : « Je crains que son goût immodéré pour les sociétés futiles, efféminées et vulgaires, ne soit devenu une partie irrésistible de sa nature, et ne lui permette pas d'animer ses propres desseins et les actions des autres, de l'ardeur qu'exigeraient sa qualité et bien plus encore sa fortune. » 27. 7 janv. 1658. Clar. III, 387.

Digitized by Google

la loyauté la plus chevaleresque, offrit de s'assurer sur les lieux des vues et des ressources réelles de ses partisans. Feignant de se rendre en mission à la cour du duc de Neubourg, ce seigneur, accompagné d'O'Neil, passa la mer [fin de janvier 1658], débarqua déguisé à Westmarch sur la côte d'Essex, et marcha droit à Londres. Là, changeant continuellement d'habits et de logements, il parvint à éluder les soupçons des espions du gouvernement, et eut l'occasion de conférer avec des hommes de différents partis; avec les royalistes, qui voulaient la restauration de l'ancienne monarchie; avec les niveleurs, qui consentaient à ce que les droits du roi et des sujets fussent réglés dans un parlement libre; avec les presbytériens modérés, qui, guidés par les comtes de Manchester et de Denbigh, et par Rossiter et sir William Waller, offraient de s'en rapporter aux promesses du roi, et avec les plus rigides d'entre ces sectaires, qui, les lords Say et Robarts à leur tête, demandaient la confirmation des articles auxquels le feu roi avait donné son assentiment dans l'île de Wight. Mais il ne put obtenir d'aucun d'eux des assurances satisfaisantes d'appui. Ils étaient hors d'état d'exécuter ce qu'ils avaient promis par leurs agents. Ils n'avaient ni les moyens, ni le courage, ni les talents nécessaires pour cette entreprise. La plupart refusaient de se déclarer tant que Charles n'aurait pas débarqué avec des forces respectables, et les plus ardents demandaient qu'il s'engageât à être prêt à faire voile dès qu'il apprendrait leur soulèvement, parce qu'il n'y avait pas de probabilité qu'ils pussent, sans assistance étrangère, tenir tête au protecteur plus d'une quinzaine de jours [1].

Dans ces conférences, Ormond se trouva fréquemment en contact avec sir Richard Willis, qui était du petit comité, et placé très-haut dans la confiance de Charles [2]. Willis désapprouva tout net l'entreprise. Les ennemis du roi, fit-il observer, étaient prêts en ce moment à tirer l'épée les uns contre les autres; mais, une fois que la bannière royale serait déployée, ils réuniraient leurs efforts contre l'ennemi commun. Cependant, s'il en faut croire Clarendon, l'auteur de ce prudent avis était un traître, quoique un traître d'une bien singulière espèce. On dit qu'il était

1. Lettre de Carte, II, 118, 124, 130. Clar. III, 388, 392, 395. Thurloe, I, 718.

2. Le petit comité se composait de Willis, du colonel Russell, de sir William Compton, d'Edward Villiers et de M. Broderick, suivant plusieurs lettres dans Clarendon; suivant le duc d'York, des quatre premiers, de lord Belasyse et de lord Loughborough. Jacques, I, 370.

Digitized by Google

con venu avec Cromwell, moyennant un salaire annuel, de lui révéler les projets du roi et des royalistes; mais à condition qu'il n'aurait aucun rapport personnel avec le protecteur, qu'il ne serait jamais forcé de citer aucun individu dont il voudrait garder le nom secret, et qu'il ne serait jamais appelé à rendre témoignage ou à fournir des documents pour la condamnation d'aucun prisonnier [1]. On croit qu'il remplit fidèlement pendant plusieurs années cet engagement, et lorsqu'il pensa qu'Ormond était depuis assez longtemps à Londres, il informa Cromwell de la présence du marquis dans la capitale; mais en même temps fit avertir le marquis qu'on avait donné l'ordre de l'arrêter. Cet avis eut l'effet désiré. Ormond s'enfuit [15 février] à Shoreham, dans le Sussex, passa à Dieppe; puis, traversant la France sous un déguisement jusqu'à Genève, afin d'échapper aux regards de Lockhart et de Mazarin, il revint, en suivant le Rhin, rejoindre son maître en Flandre [2].

Le rapport d'Ormond était peu fait pour encourager Charles: ses dernières espérances furent bientôt détruites par la vigilance de Cromwell. Dès que le dégel eut ouvert les ports de Hollande, une escadre de frégates anglaises balaya le rivage [15 mars], captura trois flûtes destinées à l'expédition, en poussa deux à la côte, et bloqua hermétiquement le port d'Ostende [3] [14 avril]. Le projet fut de nouveau remis à l'hiver, et le roi résolut d'aller solliciter, en personne, un secours d'argent à la cour d'Espagne. Mais il fut dissuadé de ce voyage et par Hyde et par le cardinal de Retz, qui lui firent sentir combien il était plus avantageux qu'il résidât en Flandre, où il était à même de saisir le premier instant propice que la fortune lui offrirait. Pendant ce temps-là, le cardinal, par son agent à Rome, sollicitait du pape une aide pécuniaire pour le roi, à la condition que, dans le cas où il mon-

1. C'est la version de Clarendon. Dans Thurloe, I, 757, se trouve une pièce signée John Foster, qu'on suppose être l'offre originale faite par Thurloe à Willis. Il y demande que personne autre que le protecteur ne soit instruit du rôle qu'il joue; qu'on ne le mette jamais en avant comme témoin; que le pardon d'un ami intime lui soit accordé; et qu'on lui remette 50 liv. avec la réponse, 500 liv. à sa première entrevue avec Turloe, et 500 liv. quand il leur livrera quelqu'un des conspirateurs contre la personne de Cromwell.

2. Clar. *Hist.* III, 614-618, 667. Le récit de Clarendon est si souvent inexact, qu'il n'est pas prudent d'admettre aucune accusation sur sa seule autorité; mais dans la circonstance présente, il raconte la découverte de la trahison de Willis avec des détails si minutieux, qu'il faudrait une dose considérable d'incrédulité pour douter que le fond en soit vrai; et son récit est confirmé par Jacques II (Mém. I, 370), et par d'autres documents dont il sera question ci-après.

3. Lettres de Carte, II, 126, 135. *Clar. Pap.* III, 396.

Digitized by Google

terait sur le trône de ses pères, il affranchirait les catholiques de ses trois royaumes de l'intolérable oppression des lois pénales[1].

Les événements de l'hiver, la tentative de Syndercombe, l'ascendant de l'opposition dans le parlement, et les préparatifs des royalistes pour recevoir le roi exilé, joints à une indisposition habituelle, avaient aigri et irrité le caractère de Cromwell. Il voyait que ce serait faire une dangereuse épreuve que de mettre en jugement les hommes qui avaient servi la cause avec lui; mais rien ne l'empêchait de décharger sa vengeance sur les royalistes, et de les convaincre du danger d'abuser plus longtemps de sa patience par leurs projets annuels d'insurrection. Dans chaque comté, tous ceux qui avaient été dénoncés, tous ceux même qui étaient suspectés, furent mis en état d'arrestation; une nouvelle haute cour de justice fut établie conformément à l'acte de 1656, et sir Henry Slingsby, le docteur Hewet et M. Mordaunt furent choisis pour être les trois premières victimes. Slingsby, gentilhomme catholique et prisonnier à Hull, avait entrepris de corrompre la fidélité des officiers de la garnison, qui, par ordre du gouverneur, amusèrent la crédulité du vieillard, jusqu'à ce qu'il eût eu l'imprudence de leur délivrer [2 avril] une commission de Charles Stuart[2]. Le docteur Hewet était un théologien épiscopal, autorisé à prêcher à Saint-Gregory, et était depuis longtemps un des plus actifs et des plus utiles agents que le roi eût dans le voisinage de la capitale. Mordaunt, frère cadet du comte de Peterborough, avait aussi déployé son zèle pour le roi, en entretenant une correspondance suivie avec le marquis d'Ormond, et en distribuant des commissions royales à ceux qui offraient de faire des levées en faveur de Charles. La vérité des charges qui pesaient sur eux n'était pas douteuse; et, connaissant le danger qu'ils couraient, ils protestèrent avec force contre la légalité de la cour, demandèrent un jugement par jury, et en appelèrent à la Magna Charta et à plusieurs actes du parlement. Slingsby finit par se défendre et fut condamné [1er juin]; Hewet, sous prétexte que se défendre ce serait trahir les libertés de l'Angleterre, resta muet; et son silence, d'après un acte récent, fut pris pour un aveu de culpabilité. Mordaunt fut plus heureux. Stapeley, qui, pour sauver sa vie, déposait contre lui, répugna à le charger, et Mallory, qui devait appuyer le témoignage de Stapeley, avait, quatre jours

1. Lettres de Carte, 136-142, 145. *Clar. Pap.* III, 401.

2. Thurloe, VI, 777, 780, 786, 870; VII, 46, 47, 98.

Digitized by Google

té payé pour se cacher. La majorité des *juges pro-*
le ce défaut d'indices, et déclara que la *culpabilité*
uvée ; et, quelques jours après [9], ils acquittèrent,
es raisons, deux autres conspirateurs, sir Humphrey
apitaine Woodcock. Le fait est qu'ils étaient las de
les exposaient à la censure du public ; car la cour
vue du peuple. Elle abolissait le jugement par jury ;
it pas d'enquêté et de dénonciation sur le serment
èles hommes ; elle privait l'accusé du bénéfice de la
sa procédure était contraire à la loi de trahison, à
droit, et au serment même de gouvernement prêté
eur. Cromwell, mécontent de ces acquittements,
u conseil, et renvoya le reste des prisonniers devant
ordinaires, où plusieurs furent déclarés coupables,
à subir les peines de la trahison [1].

grands efforts pour sauver la vie de Slingsby et de
veur du premier, on alléguait qu'il n'avait jamais
omposition, qu'il ne s'était jamais soumis à la ré-
que depuis des années il était privé de ses biens et
en sorte que sa conduite devait plutôt être consi-
la tentative d'un prisonnier de guerre pour sortir
que celle d'un sujet pour renverser le gouverne-
gument était présenté par son neveu, lord Falcon-
r son récent mariage avec Mary Cromwell [19 no-
], passait pour avoir une grande influence sur son
a cause du docteur Hewet était épousée par un plus
at, par Elisabeth, la fille favorite de Cromwell, qui,
ue, était dans un état de santé délicat et précaire.
n vain qu'elle intercéda pour l'homme qui lui prê-
ce de son ministère spirituel ; Cromwell fut inexo-
t résolu de verser du sang et de faire craindre son
aux royalistes, puisque son indulgence ne les avait
Tous deux furent décapités [2] [8 juin].

3, 674, Thurloe, vii, 159, 164. *State Trials*, v, 871, 883, 907.
plus intéressants dans Clarendon ; mais une grande partie de
ainement, et une plus grande probablement, controuvée. Il n'est
délit de Slingsby fut antérieur de deux années ni que Hewet
ir visité le roi en Flandre, ni que Mallory s'échappa de la salle
ement (Voyez Clar. *Hist.* iii, 619-624). La relation de Mallory,
ne, est dans Thurloe, vii, 194, 220.

, 149. Je crois qu'il y a lieu de douter des sentiments de loyauté
Stuart, et de l'affliction et du déplaisir causés par l'exécution
les écrivains attribuent à Elisabeth Claypole. Dans une lettre

Durant l'hiver, les succès et les revers des armées ennemies en Flandre s'étaient à peu près balancés. Si, d'un côté, le duc d'York avait été repoussé avec perte lorsqu'il avait tenté d'emporter d'assaut, pendant la nuit, les ouvrages de Mardick; de l'autre, le maréchal d'Aumont avait été fait prisonnier avec quinze cents hommes par le gouverneur espagnol d'Ostende, qui, sous prétexte de livrer la place, l'avait attiré dans les fortifications. En février, le traité d'alliance offensive entre la France et l'Angleterre fut renouvelé pour une autre année : trois mille hommes, tirés de divers régiments, furent envoyés par le protecteur pour remplir les vides que la guerre avait faits dans ses troupes, et l'armée combinée ouvrit la campagne par le siége de Dunkerque. Les Espagnols reçurent cette nouvelle avec surprise et crainte. Trompés par de faux renseignements, ils avaient employé tous leurs efforts à pourvoir à la sûreté de Cambrai. Les avis réitérés de Charles avaient été négligés; les grands ouvrages de Dunkerque n'étaient point finis, et la défense de la place avait été laissée à la garnison ordinaire, qui n'était pas de plus de mille hommes, et ceux-ci médiocrement approvisionnés de munitions et de vivres. Pour réparer son erreur, Don Juan, du consentement de son mentor, le marquis Caracena, résolut de hasarder une bataille; et rassemblant six mille hommes d'infanterie et quatre mille de cavalerie, il vint camper entre le village de Zudcote et les lignes des assiégeants. Mais Turenne, qui connaissait l'organisation défectueuse des armées espagnoles, résolut de prévenir l'attaque dont on le menaçait; et le matin même du lendemain [4 juin], avant que le canon et les munitions des Espagnols fussent arrivés au camp, on vit les forces alliées s'avancer en ordre de bataille. Don Juan plaça à la hâte ses hommes le long d'une chaîne de dunes, qui s'étendait du rivage de la mer au canal, donnant le commandement de l'aile droite au duc d'York, celui de la gauche au prince de Condé, et se réservant le centre. L'action fut engagée par les Anglais, qui se trouvaient opposés à leur compatriote, le duc d'York. Ils étaient conduits par le major-général Morgan; car Lockhart, qui était à la fois ambassadeur et commandant en chef, était retenu par une indisposition dans sa voiture. Leur désir de se distinguer en présence des deux

écrite par elle à sa belle-sœur, la femme de H. Cromwell, et datée seulement de quatre jours après la mort de Hewet, elle l'engage à rendre grâces à Dieu de les avoir délivrés de la conspiration de Hewet : « Car certainement, non-seulement sa famille (de Cromwell) eût été perdue, mais, selon toute probabilité, la nation entière eût été baignée dans le sang. » 12 juin. Thurloe, VII, 171.

Digitized by Google

nations rivales les emporta bien en avant de leurs alliés ; mais ayant fait halte pour reprendre haleine au pied de la dune opposée, ils la gravirent avec impétuosité, reçurent le feu de l'ennemi, et, à la pointe de la pique, le chassèrent de sa position. Aussitôt le duc chargea à la tête de la cavalerie espagnole ; mais la moitié de ses hommes tomba sous un feu de mousqueterie bien dirigé, et Jacques lui-même ne dut la conservation de sa vie qu'à la trempe de son armure. Cet avantage toutefois fut chèrement acheté : dans le régiment de Lockhart, il resta à peine un officier pour prendre le commandement.

Pendant ce temps, l'action avait commencé sur la gauche, où le prince de Condé, après un combat opiniâtre, fut forcé de se retirer au bord du canal. Le centre ne prit point part à l'engagement ; car le régiment placé à son extrême gauche se voyant pris en flanc par les Français qui poursuivaient Condé, abandonna précipitamment sa position, et cet exemple fut imité successivement par toute la ligne. Mais, dans l'intervalle, le duc d'York avait rallié son infanterie rompue ; et pendant qu'elle faisait face aux Anglais, il chargea ces derniers en flanc, à la tête de sa compagnie de gardes à cheval. Quoique mis en désordre, ils continuèrent de combattre, se servant de la crosse de leurs mousquets contre les épées de leurs adversaires ; et au bout de quelques minutes, plusieurs escadrons de cavalerie française arrivèrent à leur aide. Jacques fut entouré ; et désespérant de trouver son salut dans la fuite, il se fit passer hardiment pour un officier français ; se dirigea, à la tête de vingt cavaliers, vers la droite de leur armée ; et passant avec soin entre les différents corps, il arriva sans exciter de soupçons au bord du canal, par lequel il gagna rapidement Furnes[1]. La victoire des alliés fut complète. La cavalerie espagnole ne fit aucun effort pour protéger la retraite de son infanterie, dont tous les régiments furent successivement entourés dans la poursuite et forcés de se rendre. Turenne et ses officiers attribuèrent sans difficulté le principal mérite de ce brillant succès au courage et à la fermeté des régiments anglais : à Whitehall, on l'attribua aux prières du lord protecteur, qui, le jour même, observait avec son conseil un jeûne solennel, pour implorer les bénédictions du ciel sur les opérations de l'armée alliée[2].

1. Voyez le récit de cette bataille par Jacques lui-même, dans ses Mém. I, 338-358. Aussi Thurloe, VII, 155, 156, 159.

2. « Vraiment, » dit Thurloe, « je n'assistai jamais à un exercice de ce genre, où j'aie vu une plus grande effusion de foi et de prière. » Ibid. 158. « Le Sei-

Digitized by Google

Ne pouvant résister à leurs ennemis en pleine campagne, les généraux espagnols résolurent de retarder leurs progrès par la défense la plus opiniâtre des différentes forteresses. Le prince de Ligne entreprit celle d'Ypres; le soin de Newport, de Bruges et d'Ostende fut confié au duc d'York; et Don Juan retourna à Bruxelles hâter les nouvelles levées des différentes provinces. Au bout de quinze jours, Dunkerque capitula [17 juin]; et le roi de France en ayant pris possession, remit de sa propre main les clefs à l'ambassadeur d'Angleterre. Gravelines fut réduite bientôt après; le prince de Ligne se laissa surprendre par l'activité supérieure de Turenne; Ypres ouvrit ses portes, et toutes les villes des bords de là Lys se soumirent l'une après l'autre aux vainqueurs. Rarement peut-être on avait vu une campagne plus désastreuse pour les armes de l'Espagne[1].

Aux yeux des observateurs superficiels, Cromwell pouvait maintenant paraître avoir atteint l'apogée du pouvoir et de la grandeur. Au dedans, il avait découvert, déjoué et puni toutes les conspirations tramées contre lui; au dehors, son armée avait moissonné des lauriers; ses flottes balayaient les mers; son amitié était recherchée par toutes les puissances, et il réglait comme médiateur les différends entre le Portugal et la Hollande, et entre le roi de Suède et l'électeur de Brandebourg. Il avait récemment envoyé lord Falconberg complimenter Louis XIV à son arrivée à Calais; et, peu de jours après, il reçut la visite du duc de Créqui, qui lui apportait une épée magnifique de la part de ce prince; et celle de Mancini, avec un autre présent de tapisserie, de la part de son oncle, le cardinal Mazarin. Mais par-dessus tout, il était maintenant en possession de Dunkerque, le grand objet de sa politique étrangère depuis deux ans, la porte par laquelle il devait accomplir les desseins de la Providence sur le continent. Cependant le fait est que son autorité en Angleterre n'avait jamais été plus précaire qu'en ce moment; et d'un autre côté, les soucis

gneur,» dit Fleetwood, «poussa le cœur de Son Altesse à mettre ce jour à part pour chercher le Seigneur; et en effet, il se manifesta un très-bon esprit. Tandis que nous étions en prière, ils se battaient; et le Seigneur a donné une réponse signalée. Et le Seigneur nous a avoués, non-seulement dans notre tâche là-bas, mais dans nos services auprès de lui, par la voie de la prière, qui est en effet notre ancienne voie expérimentée et éprouvée dans tous nos embarras et difficultés.» Ibid. 159.

1. Jacques, Mém. I, 359. Thurloe, VII, 169, 176, 215. S'il faut en croire Temple (II. 545), Cromwell vit qu'il avait eu tort d'aider les Français, et offrit d'unir ses forces à celles de l'Espagne, pourvu que le siége de Calais fût la première tentative de l'armée combinée.

Digitized by Google

et les inquiétudes du gouvernement, joints à la crainte d'attentats contre sa personne et au poids des chagrins domestiques, minaient rapidement sa constitution, et l'entraînaient, des brillantes et séduisantes visions de l'ambition, aux ténèbres et au silence de la tombe.

1° Cromwell était à présent réduit à la situation qui avait été la source de tant de calamités pour le feu roi : ses dépenses excédaient de beaucoup son revenu. Quoique le dernier parlement eût pourvu, et pourvu amplement, on le croyait alors, à la splendeur de son établissement et à tous les frais de la guerre, il avait déjà contracté d'énormes dettes; son échiquier était souvent tari jusqu'au dernier shilling; et ses ministres étaient obligés d'aller mendiant (telle est l'expression du secrétaire d'état) un emprunt temporaire de quelques mille livres, avec l'agréable prévision d'un refus[1]. Il regardait l'armée, dont il avait cantonné la plus grande partie aux environs de la métropole, comme son principal, son seul appui contre ses ennemis; et tant que ses soldats avaient été bien vêtus et bien nourris, il avait pu compter sur leur attachement; mais maintenant que leur solde était arriérée, il avait lieu de craindre que le mécontentement ne les portât à écouter les suggestions des officiers qui voulaient renverser son pouvoir. A la vérité, précédemment, il s'était tiré d'embarras semblables en imposant des taxes de son autorité privée; mais cette conduite était si fortement réprouvée dans la pétition et avis, et il l'avait récemment abjurée avec tant de solennité, qu'il n'osait pas renouveler l'expérience. Il essaya de faire un emprunt parmi les négociants et les capitalistes de la Cité; mais son crédit et sa popularité s'étaient évanouis : en déclarant la guerre aux Espagnols, il avait tari une des sources les plus abondantes de profit, le commerce avec l'Espagne; et le nombre des prises faites par l'ennemi, et qui s'élevaient à plus de mille[2], avait ruiné beaucoup d'opulentes maisons. On éluda sa demande en exigeant des garanties sur les terres des particuliers en province. Il restait un troisième expédient, s'adresser au parlement; mais Cromwell, comme Charles Ier, avait appris à redouter le nom seul de parlement. Il avait constitué à son gré trois de ces assemblées, et cependant il n'en avait pu plier aucun à ses volontés. Pressé toutefois par les instances continuelles de Thurloe, il chargea

1. Thurloe, VII, 99, 100, 144, 295.
2. Ibid. 662.

Digitized by Google

[18 juin] neuf conseillers de chercher les moyens de déjouer les intrigues des républicains dans un parlement futur, la manière de lever un revenu permanent sur les biens des royalistes, et la meilleure méthode pour déterminer la succession au protectorat. Le comité siégea trois semaines. Sur les deux premières questions, ils n'arrivèrent à aucune conclusion; sur la troisième, ils votèrent, après division, que le choix entre une succession élective ou héréditaire n'était pas indifférent. Se méfiant de leurs motifs, Cromwell prononça la dissolution du comité[1] [8 juillet]; mais il ne lui substitua aucun conseil : il laissa les choses suivre leur cours. Les embarras du trésor s'accrurent; et l'irrésolution du protecteur, jointe aux dangers qui menaçaient le gouvernement, ébranla la confiance de Thurloe lui-même. C'était seulement lorsqu'il élevait ses regards vers le ciel [27], qu'il découvrait une lueur d'espérance, persuadé que le Dieu qui avait protégé Cromwell pendant sa vie ne l'abandonnerait pas à la fin de sa carrière[2].

2° Aux soucis du gouvernement, il faut ajouter la crainte continuelle d'être assassiné. Il est certainement extraordinaire que tandis qu'il se formait, dit-on, tant de conspirations, il n'ait pas été fait une seule tentative réelle contre sa personne; mais le fait même de l'existence de ces desseins, et l'idée que sa mort était de la dernière importance pour ses ennemis, l'avaient convaincu qu'il ne serait jamais en sûreté. Il multipliait ses précautions. Il portait une armure défensive sous ses habits; il avait dans ses poches des pistolets chargés; il cherchait à rester seul; et lorsqu'il jugeait nécessaire de donner audience, il observait sévèrement les yeux et les gestes de ceux qui lui parlaient. Il avait soin que ses mouvements ne fussent pas connus d'avance. Son carrosse était plein de personnes de sa suite; une nombreuse escorte l'accompagnait; et il allait à toutes brides, s'écartant fréquemment de la route à droite ou à gauche, et revenant en général par un autre chemin. Dans son palais, il inspectait souvent la garde

1. Thurloe, VII, 146, 176, 192, 269. Le comité se composait, dit Thurloe, de lord Fiennes, de lord Fleetwood, de lord Desborow, du lord chambellan, de lord Whalley, de M. le contrôleur, de lord Goffe, de lord Cooper et de lui-même, p. 192. Sur ce choix, Henry Cromwell fait la remarque : «Les sages n'étaient que sept, il paraît que vous les avez portés à neuf. Et, ayant appris leurs noms, je me crois plus en état de deviner ce qu'ils feront qu'un homme beaucoup plus sage : car jamais un homme très-sage ne saurait l'imaginer.» page 217.

2. Ibid. 153, 282, 295.

Digitized by Google

de nuit, changeait de chambre à coucher, et avait soin que, outre la porte principale, il y eut quelque autre issue pour faciliter son évasion. Il avait souvent affronté la mort sans sourciller sur le champ de bataille; mais son énergie cédait à la crainte continuelle d'ennemis inconnus et invisibles. Il passait les nuits dans un état d'inquiétude fiévreuse; le sommeil fuyait son oreiller; et plus d'une année avant sa mort, nous voyons toujours l'insomnie assignée comme la cause qui produisait ses nombreuses incommodités ou comme une circonstance qui les aggravait [1].

3° L'égoïsme de l'ambition n'exclut pas les sentiments plus tendres de l'affection domestique. Cromwell était sincèrement attaché à ses enfants; mais, parmi eux, il donnait la préférence à sa fille Elisabeth Claypole. La douceur de caractère de cette jeune femme avait de singuliers charmes pour l'esprit dominateur de son père; et sa piété timide recevait volontiers des leçons sur la théologie mystique de l'expérience supérieure du lord-général [2]. Mais elle se mourait maintenant d'une maladie interne des plus douloureuses, qui était imparfaitement comprise de ses médecins; et le chagrin de la perte de son enfant en bas âge ajoutait à l'amertume de ses souffrances. Cromwell abandonna les affaires de l'état pour courir à Hampton-Court consoler sa fille favorite. Il lui faisait de fréquentes visites, restait longtemps dans sa chambre, et toutes les fois qu'il en sortait, il paraissait plongé dans la plus profonde tristesse. Il n'est pas probable que le sujet de leurs conversations particulières pût parvenir à des oreilles profanes d'étrangers. Cependant on nous dit qu'elle lui exprimait ses doutes sur la justice de la bonne vieille cause, qu'elle l'exhortait à rendre l'autorité souveraine au maître légitime, et que parfois, lorsque son esprit s'égarait, elle l'alarmait en poussant ces cris : « Du sang ! » et par des prédictions de vengeance [3].

4° Elisabeth mourut [6 août]. Le protecteur était déjà retenu

1. Clar. *Hist.* III, 646. Bates, *Elench.* 342. Welwood, 94.

2. Le passage suivant d'une des lettres de Cromwell à sa fille Ireton étonnera peut-être le lecteur. « Votre sœur Claypole est (je l'espère de la miséricorde divine) en proie à des pensées tourmentantes; elle voit sa vanité et son esprit charnel; les déplorant, elle cherche (je l'espère ici) ce qui la satisfera; et celui qui cherche ainsi est de la meilleure secte après celui qui trouve; et tous ceux qui cherchent fidèlement et humblement finiront par trouver. Heureux qui cherche, heureux qui trouve. Qui a jamais éprouvé que le Seigneur est doux, sans quelque sentiment de vanité personnelle et de méchanceté? Qui a jamais éprouvé sa bonté et a pu diminuer de désir et d'ardeur pour une pleine jouissance? Cher cœur, sois ardente : que ni mari ni quoique ce soit ne refroidisse tes affections pour le Christ, etc., etc. » Harris, III, *App.* 515. édit. 1814.

3. Clar. *Hist.* 617. Bulstrode, 205. Heath, 408.

Digitized by Google

au lit par la goutte; et quoiqu'il eût prévu cet événement, plusieurs jours s'écoulèrent avant qu'il se remît d'un tel coup [17]. Il lui restait encore une fièvre lente qui fut déclarée une fièvre tierce bâtarde. Un de ses médecins dit à l'oreille d'un autre que son pouls était intermittent : ces paroles furent entendues du malade; il devint pâle, une sueur froide lui couvrit le visage; et demandant à être mis au lit, il fit son testament particulier [24]. Le lendemain matin, il avait recouvré sa tranquillité ordinaire; et lorsqu'il reçut la visite de son médecin, ayant fait sortir tout le monde, à l'exception de sa femme, qu'il tenait par la main, il dit : « Ne croyez pas que je mourrai, je suis sûr du contraire. » Remarquant la surprise que ces mots excitaient, il continua : « Ne dites pas que j'ai perdu la raison : je vous dis la vérité. Je le tiens d'une autorité meilleure que toutes celles que peut vous fournir Galien ou Hippocrate. C'est la réponse de Dieu lui-même à nos prières, non pas aux miennes seules, mais à celles de personnes qui ont plus de crédit auprès de lui que je n'en ai [1]. » La même communication fut faite à Thurloe et aux différents membres de la famille du protecteur, et elle ne manqua d'obtenir la confiance de gens qui croyaient que « dans d'autres cas il avait été favorisé d'assurances semblables, et qu'elles ne l'avaient jamais trompé [2]. » Aussi son chapelain Goodwin s'écria : « O seigneur ! nous ne prions pas pour sa guérison, tu nous l'as déjà accordée : ce que nous demandons, c'est sa prompte guérison [3]. »

Peu de jours après, néanmoins, leur confiance fut ébranlée. Pour changer d'air, il avait été transporté à Whitehall jusqu'à ce que le palais de Saint-James fût prêt pour sa réception. Là, la fièvre devint double tierce [28 août], et sa force diminua rapidement. On se demandait qui lui succéderait. Le jour de son inauguration, il avait écrit le nom de son successeur sous une enveloppe scellée de ses armes protectoriales; mais ce papier avait été perdu, ou dérobé, ou détruit. Thurloe entreprit de lui suggérer une seconde nomination; mais l'état du protecteur, qui, s'il faut l'en croire, était toujours insensible ou en délire, ne lui en fournit point d'occasion. On le soupçonna toutefois d'avoir des raisons particulières pour ne pas vouloir se mêler d'une affaire si délicate [4].

1. Thurloe, VII, 321, 340, 354, 355. Bates, *Elench.* 413.
2. Thurloe, VII, 355, 367, 376.
3. Ludlow, II, 151.
4. Thurloe, 355, 365, 366.

Digitized by Google

Dans la nuit du 2 septembre, Cromwell eut un long intervalle lucide. On devait s'attendre à ce qu'un homme de ses sentiments religieux éprouvât quelques remords, lorsque de son lit de mort il reporterait ses regards sur le cours étrange et plein d'événements de sa vie passée. Mais il s'était fait une doctrine admirablement propre à endormir et à calmer les scrupules de conscience. « Répondez-moi, » dit-il à Sterry, un de ses chapelains, « est-il possible de déchoir de l'état de grâce ? » « Cela n'est pas possible, » répliqua le ministre. « Alors, » s'écria le mourant, « je suis en sûreté ; car je sais que j'ai été jadis en état de grâce. » Sous cette impression, il pria, non pas pour lui, mais pour le peuple de Dieu. « Seigneur, » dit-il, « quoique je sois une pauvre et misérable créature, je suis en pacte avec toi par ta grâce, et je puis et veux venir à toi pour ton peuple. Tu as fait de moi un vil instrument pour leur faire quelque bien et te servir. Beaucoup d'entre eux m'évaluent un trop haut prix, quoiqu'il y en ait d'autres qui se réjouiraient de mort. Seigneur, de quelque manière que tu disposes de moi, continue et persiste à leur faire du bien. Enseigne à ceux qui considèrent trop tes instruments à compter davantage sur toi, et pardonne à ceux qui désirent de fouler aux pieds la poussière d'un pauvre ver de terre, car ils sont ton peuple aussi [1]. »

La nuit était orageuse. La violence du vent se changea en ouragan. Des arbres furent déracinés dans le parc, et des toits de maison enlevés dans la cité. Une si étrange coïncidence ne pouvait manquer d'exciter des remarques dans un siècle superstitieux ; et quoique la tempête se fût étendue jusqu'aux côtes de la Méditerranée, en Angleterre on la rapporta universellement au lit de mort du protecteur. Ses amis affirmaient que Dieu ne voulait pas retirer de ce monde un si grand homme sans avertir auparavant la nation de la perte qu'elle allait faire ; les Cavaliers soutenaient plus malicieusement que les diables « princes de l'air » se rassemblaient au-dessus de Whitehall, pour emporter dans leurs griffes l'âme du protecteur [2].

Le matin, de bonne heure, il retomba dans un état d'insensibilité. C'était son jour de bonheur, le 3 septembre, circonstance dont ses parents affligés tiraient de nouveaux motifs de consola-

1. Collection de passages concernant feu Son Altesse à l'époque de sa maladie, p. 12. L'auteur était Underwood, valet de la chambre. Voyez aussi la lettre de H. Cromwell, Thurloe, VII, 454. Ludlow, II, 153.

2. Clar. 646. Bulstrode, 207. Heath, 408. Noble, I, 147, note.

Digitized by Google

tion. C'était, faisaient-ils observer, le 3 septembre, qu'il avait vaincu les Ecossais à Dunbar ; à pareil jour. il avait aussi vaincu les royalistes à Worcester; et ce même jour, il était destiné à vaincre ses ennemis spirituels et à recevoir la couronne de la victoire dans le ciel. Vers quatre heures de l'après-midi, il rendit le dernier soupir, au milieu des larmes et des lamentations de son entourage. « Cessez de pleurer, » s'écria le fanatique Sterry, « vous avez plutôt sujet de vous réjouir. Il était votre protecteur ici, il sera pour vous un protecteur plus puissant encore, à présent qu'il est avec le Christ, à la droite du Père. » Avec une confiance semblable dans la sainteté de Cromwell, quoique avec un degré de moins d'enthousiasme, le grave et circonspect Thurloe annonça cet événement par une lettre au député d'Irlande. « Il est monté au ciel, embaumé dans les larmes du peuple, et sur les ailes des prières des saints[1]. »

Jusqu'au commencement du siècle actuel, où a surgi l'homme merveilleux qui, par l'éclat de ses victoires et l'étendue de son empire, éclipsa tous les aventuriers précédents, le nom de Cromwell est resté sans parallèle dans l'histoire de l'Europe civilisée. On regardait avec une crainte respectueuse l'homme fortuné qui, sans naissance, sans richesses, sans relations, avait su s'emparer du gouvernement de trois puissants royaumes, et imposer le joug de la servitude à ceux même qui avaient combattu avec lui pour s'affranchir de la domination moins arbitraire de leur souverain héréditaire. Tout le monde doit admettre que celui qui accomplit une pareille tâche n'était point une personne ordinaire, et cependant, à l'examiner de près, nous ne trouverons rien de bien sublime ou de bien éclatant dans son caractère. Cromwell n'était pas le météore qui surprend et éblouit par l'éclat et la rapidité de sa course. Froid, circonspect, calculateur, il s'approchait à la dérobée, d'un pas lent et mesuré ; et tandis qu'il gravissait avec un secret plaisir le sentier de la grandeur, il tâchait de persuader aux spectateurs qu'il était poussé malgré lui par une force extérieure et irrésistible, par la marche des événements, les besoins de l'état, la volonté de l'armée, et même les décrets du Tout-Puissant. Il regardait la dissimulation comme la perfection de la sagesse humaine, et il en fit la clef de la voûte sur laquelle il bâtit sa fortune[2]. Les élans de son ambition se cachaient sous

1. Ludlow, II, 153. Thurloe, VII, 373.

2. Voyez des preuves de sa dissimulation dans Harris, III, 93-103. Huntchinson, 313.

Digitized by Google

un prétexte d'attachement à « la bonne vieille cause, » et ses menées secrètes pour acquérir la souveraineté pour lui et pour sa famille étaient représentées comme des efforts pour assurer à ses anciens frères d'armes les bienfaits de la liberté civile et religieuse, les deux grands objets qui les avaient, dans l'origine, fait entrer en campagne. Ainsi, toute sa conduite n'était qu'artifice et déception. Il préparait ses plans longtemps à l'avance ; il étudiait les vues et les dispositions de tous ceux dont il avait quelque chose à espérer ou à craindre ; et il employait tous les moyens de gagner leur affection, et d'en faire, à leur insu, les instruments aveugles de sa politique. Dans ce but, il faisait des questions, ou laissait tomber des insinuations qu'ils pussent entendre ; tantôt il les tenait à distance par un air de réserve et de dignité ; tantôt il endormait leur méfiance par sa condescendance et peut-être par des bouffonneries [1] ; un jour il s'adressait à leur vanité ou à leur avarice ; un autre, il leur exposait en pleurant (car il pleurait à volonté) les calamités de la nation ; puis quand il les voyait disposés à ses fins, au lieu de partager l'avis qu'il avait lui-même suggéré, il feignait de la répugnance, faisait des objections et alléguait des scrupules de conscience. Il finissait par céder, mais ce n'était qu'après s'être donné par la résistance le mérite de la modération, et le droit d'attribuer son acquiescement aux instances des autres plutôt qu'à sa propre ambition [2].

Exposé comme il l'était aux machinations continuelles des royalistes et des niveleurs, également désireux de le précipiter du sommet où il était parvenu, Cromwell eut pour but principal de s'assurer l'attachement de l'armée. Il lui devait le pouvoir, elle seule pouvait l'y maintenir. Heureusement pour son dessein cette armée, composée comme jamais armée ne le fut ni avant ni depuis, révérait dans le lord-protecteur ce qu'elle prisait le plus en elle-même, le jargon et les pratiques de l'enthousiasme religieux. Officiers supérieurs, subalternes, simples soldats, tous faisaient profession de sainteté. Parmi eux, toute infraction publique à la morale était sévèrement punie ; l'exercice du culte religieux était aussi fréquent que celui des devoirs militaires [3] ; au

1. Voyez-en des exemples dans Bates, *Elench.* 344. Cowley, 95. Ludlow, I, 207. Whitel. 656. *St. Trials*, V, 1131, 1199.

2. Voyez Ludlow, I, 272 ; II, 13, 14, 17.

3. « La discipline de l'armée était telle, qu'on n'y souffrait pas un homme qu'on sût coupable de telles pratiques. » Discours de Cromwell au parlement en 1654. Les étrangers en étaient surpris. Certa singulis diebus tùm fundendis Deo precibus, tùm audiendis Dei præconiis erant assignata tempora. Parallelum Olivæ

Digitized by Google

conseil, les officiers ouvraient toujours la séance par une prière improvisée; et implorer avec la solennité convenable la protection du Seigneur des armées, était regardé comme une partie indispensable des préparatifs de combats. Ils considéraient leur cause comme celle de Dieu; s'ils combattaient, c'était pour sa gloire; s'ils étaient vainqueurs, c'était par la puissance de son bras. Entre ces enthousiastes, Cromwell, le premier en rang, l'était aussi en dons spirituels[1]. La ferveur avec laquelle il priait, l'onction avec laquelle il prêchait, excitaient leur admiration et leurs larmes. Ils le regardaient comme le favori de Dieu, sous la direction spéciale du Saint-Esprit, et honoré des communications du ciel; et lui, de son côté, avait soin, par la piété de son langage, par le strict décorum de sa cour et par son zèle pour la diffusion de la sainteté, d'entretenir et de fortifier ces impressions. Il n'était pas difficile de persuader à des esprits ainsi disposés que le triomphe définitif de « leur cause » dépendait de l'autorité du général sous lequel ils avaient vaincu, et la pleine jouissance de la liberté religieuse qu'ils prisaient si fort, les rendait moins jaloux du pouvoir arbitraire qu'il s'arrogeait parfois. Dans ses discours publics, il leur rappelait perpétuellement que si la religion n'était pas la cause première de la précédente guerre civile, cependant Dieu « l'avait bientôt amenée à ce résultat; » qu'au milieu du tumulte des combats, des difficultés et des dangers de la guerre, la récompense qu'ils avaient en vue était la liberté de conscience; que sous son gouvernement ils jouissaient de cette liberté dans toute l'étendue possible, quoiqu'ils n'eussent jamais pu l'obtenir avant d'avoir placé l'autorité suprême dans ses mains[2]. Le mérite qu'il s'attribuait ainsi était reconnu lui appartenir par le grand corps des saints : c'était le talisman par lequel il les aveuglait sur son ambition et les rendait dociles à sa volonté; la machine qu'il mit en jeu pour élever et plus tard consolider l'édifice de sa grandeur.

Au sujet de la liberté civile, le protecteur ne pouvait pas prendre un ton aussi hardi. Il en reconnaissait bien l'importance;

apud Harris, III, 12. E certo ad ogni modo, che le truppe vivono con tanta esatezza, come se fossero fraterie de' religiosi. Sagredo, *Ms*.

1. Religioso al estremo nell' esteriore, predica con eloquenza ai soldati, li persuade a vivere secondo le legge d'Iddio, e per render più efficace la persuasione, si serve ben spesso delle lagrime, piangendo più li peccati altrui, che li proprii. Ibid. Voyez aussi Ludlow, III, 111.

2. Voyez en particulier son discours à son second parlement, imprimé par Henry Hills, 1654.

Digitized by Google

elle ne le cédait qu'à la liberté religieuse; mais enfin, en cas de lutte, c'était à elle à céder. Il prétendait que, sous son gouvernement, on avait pourvu au maintien des droits individuels autant que cela était compatible avec la sûreté de toute la nation. Il avait réformé la chancellerie, il avait travaillé à abolir les abus de la loi, il avait appelé à siéger des juges éclairés et intègres, et il avait eu soin dans tous les cas ordinaires que la justice fût administrée avec impartialité entre les parties. Cela était vrai, sans doute; mais il était vrai aussi que par ses ordres des personnes avaient été arrêtées et enfermées sans cause légitime, qu'on avait composé des jurys subornés, que des prisonnniers, acquittés par les tribunaux, avaient été emprisonnés en dehors de la juridiction des cours, que des taxes avaient été levées sans l'autorisation du parlement, qu'un tribunal des plus inconstitutionnels, la haute cour de justice, avait été établi, et que les majors-généraux avaient été investis des pouvoirs les plus arbitraires et les plus oppressifs[1]. Ces actes de despotisme l'obligèrent à se défendre, et, comme tous les despotes, il allégua pour excuse des raisons d'état, la nécessité de sacrifier une partie pour conserver le tout, et sa conviction qu'un « peuple béni de Dieu, les régénérés de plusieurs jugements, formant le troupeau et les agneaux du Christ, préféreraient leur salut à leurs passions et leur sûreté réelle à des formes. » Et ce raisonnement ne s'adressait pas en vain à des hommes qui lui avaient donné leur jugement en garde, et qui étaient peu sensibles aux maux d'autrui, tant que ces maux leur étaient représentés comme nécessaires à leur propre bien-être.

Quelques écrivains ont prétendu que Cromwell n'était pas plus sincère en religion qu'en politique, et que lorsqu'il consentait à jouer le rôle de saint, il prenait dans des vues intéressées un caractère qu'il méprisait d'ailleurs. Mais la conduite qu'il tint toute sa vie contredit cette supposition. Longtemps avant qu'il portât son attention sur les disputes du roi avec le parlement, l'enthousiasme religieux avait fait une profonde impression sur son esprit[2] : il se manifesta continuellement durant sa longue carrière,

1. « Le juge Rolles, » dit Challonner, « fut artificieusement privé de sa place; trois dignes hommes de loi furent envoyés à la Tour : il leur en coûta à chacun 50 liv. pour avoir plaidé la cause d'un client. Un nommé Portman fut emprisonné deux ou trois ans sans motif. Plusieurs personnes furent enlevées de leurs lits, et emportées on ne sait où. » Journal de Burton, IV, 47.

2. Warwick, 249.

Digitized by Google

tant au sénat que sur le champ de bataille, et il se déploya d'une manière frappante dans ses discours et ses prières la veille au soir de sa mort. Il faut cependant observer qu'il mit toujours sa religion d'accord avec son ambition. S'il croyait que la cause dans laquelle il s'était embarqué était la cause de Dieu, il croyait aussi que Dieu l'avait choisi pour être l'heureux champion de cette cause. Ainsi l'honneur de Dieu s'identifiait à son propre avancement, et les artifices que suggérait sa politique étaient sanctifiés à ses yeux par l'objet ultérieur auquel il visait : la diffusion de la sainteté et l'établissement du règne du Christ parmi les hommes [1].

CHAPITRE NEUVIEME.

PROTECTORAT.

Richard Cromwell protecteur. — Parlement convoqué ; — dissous. — Gouvernement militaire. — Long parlement rétabli ; — expulsé de nouveau ; — réinstallé. — Monk à Londres. — Réadmission des membres exclus. — Long parlement dissous. — Le parlement-convention. — Restauration de Charles II.

De sa femme, Elisabeth Bourchier, Cromwell laissait deux fils, Richard et Henry. La carrière de ces deux jeunes gens offrit, au début, un contraste remarquable. Durant la guerre civile, Richard vécut dans le Temple, fréquenta la société des Cavaliers, et passa son temps dans les plaisirs et la débauche. Henry s'était rendu aux quartiers de son père ; et son avancement fut si rapide, qu'à l'âge de vingt ans il avait le brevet de capitaine dans le régiment des gardes de Fairfax, le lord-général. Après l'établissement de la république, Richard se maria ; et s'étant retiré chez son beau-père, à Hursley dans le Hampshire, il s'adonna aux occupations ordinaires des gentilshommes campagnards. Henry accompagna son père lors de la réduction de l'Irlande, pays qu'il gouverna

t

1. L'ambassadeur de Venise remarque que durant le protectorat Londres avait l'air d'une ville de garnison, où l'on ne voyait que des marches de troupes e où l'on n'entendait que le son des tambours et des trompettes. Il decoro et grandezza di Londra ha molto cangiato di faccia, la nobiltà, che la rendeva conspicua, sta divisa per la campagna, et la delecatezza della corte la più sontuosa et la più allegre del mondo, frequentata da principali dame, et abundante nelli più scelti trattenementi, e cangiata al presente in una perpetua marchia et contramarchia, in un incessante strepito di tamburri, e di trombe, et in stuolo numerosi di soldati et officiali diversi ai posti. Sagredo. Voyez aussi une lettre interceptée dans Thurloe, II, 670.

Digitized by Google

ensuite, d'abord avec le rang de major-général, puis avec celui de lord-député. Ce ne fut que la seconde année du protectorat, que Cromwell parut se rappeler qu'il avait un fils aîné. Il le fit lord du commerce, puis chancelier de l'université d'Oxford, et enfin membre de la nouvelle chambre des pairs. Comme ces honneurs étaient bien inférieurs à ceux qu'il prodiguait à d'autres personnes alliées à sa famille, on en conclut qu'il avait une médiocre opinion des talents de Richard. Une conclusion plus probable, c'est qu'il craignait d'exciter la jalousie de ses officiers, et s'abstenait soigneusement de ce qui aurait pu confirmer le soupçon général, qu'il avait le dessein de rendre le protectorat héréditaire dans sa famille.

Dès qu'il eut expiré, le conseil s'assembla, et le résultat de la délibération fut l'ordre de proclamer Richard Cromwell protecteur, motivé sur ce que feu son altesse l'avait déclaré son successeur dans cette dignité [1]. Il ne s'éleva pas un murmure d'opposition : la cérémonie s'accomplit en tous lieux de la manière dont on a coutume d'annoncer l'avénement d'un nouveau souverain ; et des adresses de condoléances et de félicitations affluèrent de l'armée, de la marine, de cent églises congréganistes, et des bourgs, des cités et des comtés. Il semblait que les Bretons nés libres eussent été convertis en une nation d'esclaves. Ces écrits étaient rédigés dans le style le plus outré d'adulation, ornés d'allusions forcées tirées des Ecritures et de toute l'extravagance de l'hyperbole orientale. « Leur soleil s'était couché, mais la nuit n'était pas venue. Ils avaient perdu le père nourricier dont la main avait brisé le joug de la servitude qui pesait sur le cou et la conscience des saints. La Providence, d'un seul coup funeste, avait ôté la respiration à leurs narines, et fait tomber leur tête

1. Il paraît y avoir de bonnes raisons de douter de cette assertion. Thurloe (VII, 372) informe bien Henry Cromwell que son père a nommé Richard son successeur le lundi précédent ; mais sa lettre fut écrite après que Richard eut été proclamé, et le contenu en est impossible à concilier avec les lettres écrites avant. Nous en avons une de lord Falconberg, à la date du lundi, disant qu'aucune nomination n'avait été faite, et que Thurloe avait promis de la suggérer, mais que probablement il n'accomplirait pas sa promesse (ibid. 365) ; et une autre de Thurloe lui-même à Henry Cromwell, mentionnant la même chose quant à la nomination (ibid. 364). On dira peut-être que Richard fut nommé le lundi après que les lettres furent écrites ; mais il existe une seconde lettre de Thurloe, datée du mardi, où il est dit que le protecteur était toujours incapable de s'occuper des affaires publiques, et que les choses resteraient, il le craignait bien, jusqu'à la mort de Son Altesse, dans l'état qu'il a décrit dans sa lettre de lundi (ibid. 366). On prétendit plus tard que la nomination avait eu lieu dans la nuit qui précéda la mort du protecteur, en présence de quatre membres du conseil (Falconberg dans Thurloe, 375 ; et Barwick, ibid. 415) : mais ce dernier ajoute que beaucoup de gens doutent qu'elle ait jamais eu lieu.

Digitized by Google

de leurs épaules; mais elle leur avait donné en retour la plus noble branche de cette souche renommée, un prince distingué par le charmant ensemble de sa personne, mais plus encore par les qualités éminentes de son esprit. Feu le protecteur avait été un Moïse pour conduire le peuple de Dieu hors de la terre d'Egypte; son fils serait un Josué pour les mettre en plus complète possession de la vérité et de la vertu. Elie avait été enlevé au ciel : Elizée restait sur la terre, héritier de son manteau et de son esprit [1] ! »

Les royalistes qui s'étaient persuadé que tout l'édifice de la puissance protectoriale s'écroulerait à la mort de Cromwell, virent avec stupéfaction l'acquiescement général donné à l'avénement de Richard; et les princes étrangers, qui avaient jugé prudent de solliciter l'amitié du père, s'empressèrent alors d'offrir leurs félicitations au fils [14 sept.]. Cependant, quoique l'horizon parût calme et serein, un œil expérimenté pouvait aisément découvrir les éléments d'un orage prochain. Les officiers tenaient des assemblées secrètes; on émettait tout bas des doutes sur la nomination de Richard par son père; et on encourageait parmi les soldats l'opinion que, comme la république était l'ouvrage de l'armée, la première charge de la république devait appartenir au commandant de l'armée. C'était pour cette raison que le protectorat avait été donné à Cromwell; mais son fils n'avait jamais tiré l'épée pour la cause; et permettre que le pouvoir suprême lui échût, c'était déshonorer, déshériter les hommes qui avaient souffert si cruellement et perdu tant de sang dans la lutte.

Ces plaintes avaient été probablement suggérées, à coup sûr elles étaient fomentées par Fleetwood et ses amis, les colonels Cooper, Berry et Sydenham. Fleetwood était brave sur le champ de bataille, mais irrésolu au conseil, avide de pouvoir, mais retenu continuellement par des scrupules de conscience, attaché par principes au républicanisme, mais prêt à acquiescer à tout changement, sous prétexte de soumission aux décrets de la Providence. Cromwell, qui connaissait l'homme, l'avait élevé au commandement en second de l'armée, et nourrissait son ambition

1. Les ministres écossais à Edimbourg, au lieu de se joindre à ces adresses, firent des prières le dimanche suivant « pour que le Seigneur fût miséricordieux envers les exilés, et ceux qui étaient en captivité, et les fît revenir avec des gerbes de joie; qu'il délivrât tout son peuple du joug de Pharaon et des donneurs de tâche de l'Egypte, et qu'il abattît leurs oppresseurs et hâtât l'époque de leur délivrance. » Thurloe, VII, 416.

de l'espoir lointain et trompeur de lui succéder dans la magistrature suprême. Le protecteur mourut; et Fleetwood, au lieu d'agir, hésita, pria et délibéra : il laissa passer le moment propice; il acquiesça à la décision du conseil en faveur de Richard; puis se repentant de sa faiblesse, il chercha à se dédommager de cette perte, en restreignant l'autorité du protecteur à l'administration civile, et en obtenant pour lui-même le commandant exclusif et sans contrôle de l'armée. Sous le dernier gouvernement, les assemblées des officiers avaient été entravées et prohibées; maintenant on les encouragea à se réunir et à délibérer; et au nombre de plus de deux cents, ils présentèrent à Richard une pétition par laquelle ils demandaient qu'aucun officier ne pût être destitué que par une sentence de cour martiale, et que le commandement en chef des forces et la disposition des brevets fussent conférés à quelqu'un qui, par ses services passés, eût prouvé son attachement à la cause. Il ne manqua pas de gens qui conseillèrent au protecteur d'anéantir d'un seul coup les espérances des factieux en arrêtant et emprisonnant les chefs; mais des avis plus modérés prévalurent, et dans un discours ferme, mais conciliant, composé par le secrétaire Thurloe, il répondit [14 oct.] que pour satisfaire leurs désirs, il avait nommé son parent, Fleetwood, lieutenant général de toutes les forces; mais que se départir du commandement en chef et du droit de donner et de reprendre les brevets, ce serait agir contrairement à la « pétition et avis, » acte en vertu duquel il avait l'autorité suprême. Pendant quelque temps ils parurent satisfaits; mais les principaux officiers continuèrent de tenir des assemblées dans la chapelle de Saint-James, ostensiblement dans le but de prier, mais en réalité pour délibérer. De nouvelles jalousies s'éveillèrent; on disait qu'un autre commandant (on voulait parler de Henry Cromwell) serait mis audessus de Fleetwood; Thurloe, Pierrepoint et Saint-John furent dénoncés comme de mauvais conseillers; et il devint évident à tous les observateurs attentifs que les deux partis entreraient bientôt en collision. Le protecteur pouvait compter sur les armées d'Irlande et d'Ecosse. En Irlande, son frère Henry gouvernait sans opposition; en Ecosse, Monk, par sa judicieuse répartition des troupes et sa vigilance à maintenir la discipline, avait privé les mécontents des moyens de tenir des assemblées et de correspondre entre eux. En Angleterre, il était sûr de huit colonels, et par conséquent, à ce qu'on supposait à tort, de leurs régiments respectifs, qui formaient la moitié de l'armée régulière. Mais ses

Digitized by Google

adversaires étaient maîtres de l'autre moitié, étaient en majorité dans le conseil, et voyaient chaque jour leur nombre se grossir d'hommes qui penchaient secrètement vers les principes républicains, ou qui cherchaient à s'accréditer auprès d'un parti qu'ils considéraient comme ayant le plus de chances de prévaloir dans la lutte qui s'approchait [1].

L'attention publique fut distraite de ces intrigues par les obsèques du feu protecteur. Il fut résolu qu'elles surpasseraient en magnificence celles de tous les souverains précédents; et à cet effet, elles furent célébrées avec le cérémonial observé à l'enterrement de Philippe II d'Espagne. Somerset-house fut choisie pour la première partie de l'exposition. Les spectateurs, après avoir passé [26 sept.] par trois salles tendues de drap noir, furent admis dans la chambre funèbre, où, entourée de cierges, se voyait une effigie de Cromwell, revêtue des habillements royaux et couchée sur un lit d'apparat qui couvrait ou était censé couvrir le cercueil. De chaque côté étaient les différentes pièces de son armure : dans une des mains était placé le sceptre, dans l'autre le globe; et derrière la tête, une couronne impériale reposait sur un coussin dans un fauteuil d'apparat. Mais en dépit de toutes les précautions, il devint nécessaire d'enterrer le corps avant le jour marqué; et le cercueil fut secrètement déposé la nuit dans un caveau, à l'extrémité occidentale de l'aile du centre dans Westminster-abbey, sous le somptueux cénotaphe qui venait d'être érigé. L'effigie fut alors transportée dans une salle plus vaste : au lieu d'être couchée, elle fut mise debout, et parut devant les spectateurs non-seulement avec les emblèmes de la royauté dans les mains, mais avec la couronne sur la tête. Pendant huit semaines, ce spectacle fut donné au public. Comme le jour fixé pour les obsèques approchait, le bruit courut qu'il y aurait une insurrection pendant la cérémonie; mais on borda les rues de gardes des plus fidèles régiments; le cortége, composé des principaux personnages de la ville et de l'armée, des officiers de l'état, des ambassadeurs étrangers et des membres de la famille du protecteur, défila sans interruption [23 nov.]; et l'effigie qui était portée sur un char, au

1. Pour ces particularités, voyez les lettres dans Thurloe, VII, 886, 406, 413, 415, 424, 426, 427, 428, 447, 450, 452, 453, 454, 463, 490, 491, 492, 493, 495, 496, 497, 498, 500, 510, 511. Telle était la méfiance entre les partis, que Richard et son frère Henry n'osaient pas correspondre par lettres. « Je ne doute pas qu'on n'ouvre toutes les lettres adressées à Son Altesse ou venant d'elle, qu'on pourra soupçonner de traiter d'affaires. » 454. Pour les principes que professaient maintenant les niveleurs, voyez note (J).

Digitized by Google

lieu du corps, fut placée, avec la solennité convenable, dans le cénotaphe dont nous avons parlé. C'est ainsi que la fortune se jouait des vues ambitieuses de Cromwell. Ces honneurs de la royauté qu'elle lui avait refusés durant sa vie, elle les lui prodiguait après sa mort; puis, au bout de quelques mois, reprenant ses dons, elle remplaçait la couronne par une corde, et le royal monument de l'abbaye par une fosse ignominieuse à Tyburn [1].

Avant que le lecteur passe aux affaires plus importantes de l'intérieur, il doit jeter un coup d'œil rapide sur les relations de l'Angleterre avec les états étrangers. La guerre qui sévissait depuis si longtemps entre les couronnes rivales de France et d'Espagne tirait à sa fin; Louis n'attachait plus d'importance à l'assistance de l'Angleterre, et on laissa expirer au temps marqué le traité auxiliaire qui avait été renouvelé d'année en année [août]. Mais le nord de l'Europe réclamait vivement l'attention du nouveau protecteur; car le roi de Suède, après une courte paix, avait de nouveau tiré l'épée contre son ennemi, le roi de Danemarck. Les intérêts commerciaux des états maritimes étaient gravement compromis dans cette lutte : l'Angleterre et la Hollande se préparèrent à secourir leurs alliés respectifs; et une escadre hollandaise se joignit à celle de Danemarck, tandis qu'une division anglaise, sous le commandement d'Ayscue, arrivait en aide au monarque suédois. La rigueur de l'hiver força Ayscue de revenir; mais dès que la navigation du Sund fut ouverte, deux flottes puissantes furent expédiées dans la Baltique, l'une par le protecteur, l'autre par les Etats; et Montague, l'amiral anglais, fut chargé de la mission délicate et difficile non-seulement de surveiller les mouvements des Hollandais, mais aussi de les contraindre à observer la paix envers les Suédois, sans leur donner sujet de commencer les hostilités contre lui-même. Il réussit à cet égard; mais aucune offre de médiation ne put réconcilier les monarques belligérants; et nous verrons Montague croisant encore dans la Baltique à l'époque où Richard, dont il tenait sa commission, sera forcé d'abdiquer la dignité protectoriale [2].

Peu de jours après les funérailles de son père, à la surprise

1 Thurloe, VI, 528, 529. Carrington *apud* Noble, I, 360-369. Les frais seuls du drap noir, en cette occasion, furent de 6,929 liv. 6 s. 5 d. *Biblioth. Stow.* II, 448. Je ne fais pas mention des contes puérils sur l'enlèvement du corps du protecteur.

2. Journ. de Burton, III, 576. Thurloe, vol. VII, *passim*. Lettres de Carte, II, 157-182. Londorp, VIII, 635, 708. Dumont, VI, 244, 252, 260.

Digitized by Google

du public, le protecteur convoqua un parlement [30 nov.]. Comment, se demandait-on, Richard pouvait-il espérer dominer une telle assemblée, lorsque le génie et l'autorité d'Oliver s'étaient trouvés au-dessous de cette tâche? On en reconnaissait la difficulté; mais les arrérages dus à l'armée, l'épuisement du trésor et la nécessité de chercher un appui contre les projets des officiers, le forçaient de tenter l'expérience, et il se flatta de l'espoir de réussir en évitant l'écueil contre lequel, dans l'opinion de ses conseillers, la politique de son père avait échoué. Oliver avait adopté le plan de représentation préparé par le long parlement avant sa dissolution, plan qui, en ôtant aux bourgs les moins considérables leurs franchises, et en multipliant le nombre des comtés, avait rendu les élections plus indépendantes du gouvernement : Richard, sous prétexte de faire une faveur à la nation, revint à l'ancien système, et, si nous en croyons le calcul de ses adversaires, les bourgs n'envoyèrent pas moins de cent soixante membres sous l'influence de la cour et de ses partisans. Mais il eût été dangereux d'adopter le même plan dans les pays conquis d'Ecosse et d'Irlande. On demanda donc à chacun d'eux trente représentants, et, comme les élections se firent sous les yeux des commandants de l'armée, les membres, à une seule exception, se montrèrent les serviteurs dociles du gouvernement [1].

On regarda toutefois comme un présage peu favorable que lorsque le protecteur, à l'ouverture du parlement, manda les communes à la chambre des lords, près de la moitié des membres refusât d'obéir [27 janvier 1659]. Ils ne voulaient pas sanctionner par leur présence l'existence d'une autorité dont ils avaient dessein de contester la légalité, ni admettre la supériorité de rang des nouveaux pairs, représentants du protecteur, sur eux, représentants du peuple. Dès que la chambre basse fut constituée, elle se divisa en trois partis distincts : 1° Les protectoristes formaient environ la moitié des membres. Ils avaient reçu pour instructions de s'en tenir fidèlement aux clauses de « l'humble pétition et avis, » et de considérer le gouvernement d'un seul, avec l'aide des deux chambres, comme base inaltérable de la constitution. 2° Les républicains, qui n'étaient pas plus de cinquante, compensaient la faiblesse du nombre par leur énergie et leur éloquence. Vane, Hazlerig, Lambert, Ludlow, Nevil, Brad-

1. Thurloe, VII, 541, 550. Ludlow, II, 170. Bethel, *Brief Narrative*, 340. *Confusion de l'Angleterre*, p. 4. London, 1659.

Digitized by Google

shaw et Scot étaient toujours prêts à discuter, bien au fait des formes parlementaires, et toujours aux aguets pour profiter du manque de savoir ou d'expérience de leurs adversaires. Avec eux votait Fairfax, qui, après une longue retraite, reparaissait sur la scène. Constamment assis près de Hazlerig, il était l'écho de ses opinions, et il joua si adroitement son rôle, il sut si bien s'ancrer dans leur confiance, que, quoique royaliste au fond du cœur, ils lui destinaient la charge de lord-général, en cas d'expulsion ou d'abdication de Richard. 3° Les « modérés ou neutres » tenaient, comme nombre, le milieu entre les protectoristes et les républicains. Quelques-uns d'entre eux flottaient entre les deux partis ; mais beaucoup étaient des Cavaliers déguisés qui, par obéissance aux ordres de Charles, s'étaient fait envoyer à la chambre, ou des jeunes gens qui, sans aucun principe arrêté en politique, se laissaient guider par les suggestions des Cavaliers. Hyde avait donné pour instructions à ces derniers d'entraver les plans du protecteur, en dénonçant à la chambre les actes illégaux commis sous la dernière administration, en mettant en accusation Thurloe et les principaux officiers de l'état, en fomentant des dissensions entre les courtisans et les républicains, et en jetant leur poids dans la balance, tantôt en faveur d'un parti, tantôt en faveur de l'autre, selon qu'il paraîtrait le plus avantageux aux intérêts du royal exilé [1].

Les lords, se sachant sur un terrain peu solide, eurent soin de ne pas provoquer l'hostilité des communes. Ils n'envoyèrent aucun message, ne firent aucun bill, mais, remplaçant les affaires d'état par des questions de religion, ils trouvèrent moyen de passer leur temps à discuter la forme d'un catéchisme national, sur le péché qu'il y avait à permettre les représentations théâtrales et les corruptions papales que l'on supposait exister dans le livre de prières communes [2]. Dans la chambre basse, le premier sujet qui mit en évidence la forme des différents partis fut un bill [1er février], qui, sous prétexte de reconnaître Richard Cromwell pour successeur légitime de son père, aurait entraîné le parlement à acquiescer à la forme existante de gouvernement. Les

1. Thurloe, I, 766 ; VII, 562, 604, 605, 609, 615, 616. *Clar. Pap.* III, 423, 424, 425, 428, 432, 434, 436. Il y avait 47 républicains, de 100 à 140 faux républicains et neutres, 72 hommes de loi et plus de 100 fonctionnaires. Ibid. 440. Ils commencèrent par un jour de jeûne et de mortification dans la chambre, et quatre ministres les tinrent à entendre prier et prêcher de neuf heures à six. Journ. de Burton, et *Journ.* 4 fév.

2. Thurloe, 559, 609, 615.

Digitized by Google

hommes à principes républicains prirent aussitôt l'alarme. Ils n'élevèrent point d'objections contre Richard personnellement, ils respectaient son caractère privé et voyaient de bon œil la prospérité de sa famille ; mais, demandaient-ils, où était la preuve que les clauses de « l'humble pétition et avis » avaient été observées? Où était l'acte de sa nomination par son père? Où étaient les témoins de la signature? Ensuite, qu'est-ce que c'était que « l'humble pétition » elle-même? Un acte sans force dans une matière de si haute importance, et passé à une très-petite majorité dans une chambre dont cent membres légalement choisis avaient été illégalement exclus. Enfin, quel droit les communes avaient-elles d'accorder le veto, soit à une autre chambre, soit à une personne seule? Ce veto détruisait la souveraineté du peuple exercée par ses représentants. Le peuple les avait envoyés au parlement avec pouvoir de faire des lois pour le bien de la nation, mais non d'anéantir le premier et le plus précieux droit de leurs commettants. Chaque jour la discussion devenait plus animée et plus personnelle : des accusations s'élevèrent, suivies de récriminations; les républicains énumérèrent les désordres et les actes d'oppression commis sous le gouvernement du feu protecteur; les partisans de la cour répondirent par des exemples semblables donnés par leurs adversaires sous le long parlement; les orateurs, au milieu de la multitude des questions incidentes, perdirent de vue l'objet primitif; et le président, après une discussion de huit jours, déclara qu'il était égaré dans un dédale auquel il ne voyait pas d'issue. De guerre lasse, les combattants finirent [14 février] par en venir à ce compromis que la reconnaissance de Richard comme protecteur ferait partie du bill futur, mais qu'en même temps ses prérogatives seraient limitées de façon à assurer les libertés du peuple. Chaque parti exprima sa satisfaction. Les républicains avaient toujours le champ ouvert pour plaider leurs doctrines favorites; les protectoristes avaient avancé d'un pas, et le regardaient comme un acheminement à de plus grands avantages [1].

De la charge de protecteur les membres passèrent à l'examen de la constitution et des pouvoirs de l'autre chambre; et comme cette question était intimément liée à la précédente, elle fut débattue avec autant de chaleur et d'opiniâtreté. L'opposition en

1. *Journ.* I, 14 fév. Thurloe, 603, 609, 610, 615, 617. *Clar. Pap.* III 424, 426, 429. Dans le Journal de Burton, cette discussion occupe près de deux cents pages, III, 87-287.

Digitized by Google

appelait à « l'engagement » que beaucoup de membres avaient souscrit ; elle soutenait que le droit de convoquer une seconde chambre avait été personnel au feu protecteur, et ne se transmettait point à ses successeurs ; elle alléguait la folie de céder le veto sur leurs actes à un corps de conseillers créés par eux-mêmes, et prétendait prédire qu'un protecteur avec un revenu annuel de 1,300,000 l. et une chambre des lords choisie par lui, deviendrait inévitablement dans peu d'années maître des libertés du peuple. Au bout de neuf jours, le président allait mettre aux voix la question [10 mars], lorsque sir Richard Temple, partisan secret du roi, demanda que les soixante membres de l'Ecosse et de l'Irlande, tous dans les intérêts de la cour, se retirassent. Il était douteux, dit-il, en raison de l'illégalité de leur élection, qu'ils eussent aucunement le droit de siéger : mais il était certain que, comme représentants d'autres nations, ils ne pouvaient réclamer celui de voter sur une question d'une si haute importance pour le peuple d'Angleterre. C'était jeter entre les partis une nouvelle pomme de discorde : onze jours se passèrent avant que les membres écossais et irlandais obtinssent la permission de voter [23 mars], et il s'en écoula cinq autres avant que la question relative à l'autre chambre fût réglée [28]. Les nouveaux lords avaient peu à se féliciter du résultat. Ils étaient reconnus, il est vrai, comme chambre du parlement pour le présent ; mais on n'avait admis ni leur prétention à la pairie, ni le veto, ni le droit de siéger aux parlements suivants. Les communes consentaient « à traiter d'affaires avec eux » (phrase nouvelle d'un sens indéfini) pendant le parlement, mais en réservant les droits des anciens pairs qui avaient été fidèles à la cause ; et en outre, au bout de quelques jours [8 avril], elles décidèrent qu'en traitant d'affaires on ne reconnaîtrait aucune supériorité à l'autre chambre, et qu'on ne recevrait d'elle aucun message s'il n'était apporté par les membres eux-mêmes [1].

Dans ces deux cas, la reconnaissance du protecteur et celle des deux chambres, les royalistes, à quelques exceptions près, avaient voté en faveur de la cour, dans l'idée qu'une pareille forme de gouvernement était un acheminement vers la restauration du roi. Mais sur toutes les autres questions, toutes les fois qu'ils eurent la chance de susciter des obstacles au ministère, ou de

1. *Journ.* 18 fév. 28 mars ; 5, 6, 8 avril. Thurloe, 615, 626, 633, 636, 640, 647. *Clar. Pap.* III, 429, 432. Journ. de Burton, III, 317-369, 403-424, 510-594 ; IV, 7-41, 46-147, 163-243, 293, 351, 375.

Digitized by Google

provoquer le mécontentement du peuple, ils prêtèrent avec zèle leur assistance au parti républicain. Il fut prouvé que, tandis que le revenu avait doublé, les dépenses avaient crû dans une proportion plus grande; on se plaignit d'actes d'oppression, de gaspillage, de péculat et de tyrannie dans la perception de l'accise; on blâma sévèrement l'inhumanité de vendre comme esclaves aux planteurs des Indes occidentales les individus qui déplaisaient au gouvernement[1]; chaque jour le comité des griefs dénonçait à la chambre des exemples d'extorsion; on ordonna de mettre en jugement Boteler, accusé d'oppression dans son office de major-général, et on en menaça Thurloe pour conduite illégale en qualité de secrétaire d'état. Mais en même temps que ces mesures éveillaient les espérances et satisfaisaient les ressentiments du peuple, elles répandirent l'alarme dans l'armée : tout homme qui avait la conscience d'avoir abusé du pouvoir de l'épée, commença à trembler pour sa sûreté, et une fermentation inaccoutumée, présage certain de violences militaires, se fit remarquer dans les quartiers généraux de plusieurs régiments.

Jusqu'alors les officiers généraux avaient été partagés entre Whitehall et Wallingford-house, résidences de Richard et de Fleetwood. A Whitehall, le lord Falconberg, beau-frère du protecteur, Charles Howard, qu'Oliver avait créé vicomte[2], Ingoldsby, Whalley, Goffe et quelques autres, formaient un conseil militaire dont le but était de maintenir l'ascendant de Richard dans l'armée. A Wallingford-house, Fleetwood et ses amis se consultaient sur les moyens de le dépouiller du commandement et de le réduire à la condition de magistrat civil; mais maintenant l'on vit paraître à Saint-James un troisième et plus nombreux conseil, composé de la plupart des officiers inférieurs et guidé par les secrètes intrigues de Lambert, qui, n'ayant pas de

1. *Clar. Pap.* III, 429, 432. Thurloe, 647. Journ. de Burton, III, 448 ; IV, 255; 263, 301, 403, 429. Il était dit, dans une pétition, que soixante-dix personnes, qui avaient été arrêtées à l'occasion du soulèvement de Salisbury, après une année d'emprisonnement, avaient été vendues à la Barbade pour «1,550 livres pesant de sucre l'une dans l'autre, plus ou moins, selon leur faculté de travail. » Dans le nombre se trouvaient des théologiens, des officiers et des gentlemen, qui étaient représentés comme «moulant aux moulins, veillant aux fournaises et bêchant dans cette île brûlante ; passant continuellement d'un colon à un autre, ou saisis comme des chevaux ou des bestiaux pour les dettes de leurs maîtres ; étant fouettés aux poteaux comme des criminels au gré de leurs maîtres, et dormant dans des étables pires que celles des pourceaux en Angleterre.» Ibid. 256. Voyez aussi Thurloe, I, 745.

2. Le vicomte Howard de Morpeth, 20 juillet 1657, créé plus tard baron Dacre, vicomte Howard de Morpeth, et comte de Carlisle, par Charles II, 30 avril 1661.

Digitized by Google

commission lui-même, s'abstenait de siéger parmi eux, et par l'influence patente de Desborough, homme hardi et insouciant, qui commençait à mépriser la conduite faible et vacillante de Fleetwood. On y conçut le plan d'un conseil général d'officiers; lequel plan fut suivi de l'adoption de « l'humble représentation et pétition, » acte rédigé dans des termes trop modérés pour donner aucun sujet raisonnable d'offense, mais qui laissait entendre beaucoup plus de choses qu'il ne jugeait prudent d'en exprimer. Elle ne faisait point d'allusion au droit contesté du protecteur, ni aux sujets de discorde entre les deux chambres; mais elle se plaignait amèrement du mépris dans lequel la bonne vieille cause était tombée, des menaces et des poursuites faites contre les patriotes qui s'étaient signalés en sa faveur, et des privations auxquelles les troupes étaient réduites par un système qui laissait arriérer leur solde de tant de mois. En finissant elle demandait le redressement de ces griefs, exposait l'attachement des signataires à la cause pour laquelle ils avaient versé leur sang, et déclarait qu'ils étaient prêts à se rallier au protecteur et au parlement pour la défendre[1]. Ce papier, revêtu de six cents signatures, fut présenté à Richard, qui le reçut d'un air satisfait, et le transmit à la chambre basse. Il y fut lu, déposé sur le bureau et dédaigneusement négligé. Mais les chefs du parti militaire traitèrent la chambre avec un égal dédain : après avoir obtenu le consentement du protecteur, ils établirent un conseil permanent d'officiers généraux, et alors, au lieu de remplir les espérances avec lesquelles ils avaient endormi ses soupçons, ils votèrent successivement que la cause commune était en danger, que le commandement de l'armée devait être remis à une personne en qui elle eût confiance, et que tous les officiers seraient sommés de certifier leur approbation de la mort de Charles Ier et des actes subséquents des troupes, mesure dirigée contre l'assemblée de Whitehall, dont les membres étaient accusés de pencher secrètement vers la cause de la royauté[2]. Cela était assez alarmant; mais en outre les officiers des milices signifièrent leur adhésion à la « représentation » de l'armée, et plus de six cents soldats du régiment commandé autrefois par le colonel Pride publièrent leur détermination de seconder leurs officiers dans

1. « L'humble Représentation et Pétition, imprimée par H. Hills, 1659. » Thurloe, 659.

2. Thurloe, 662. Ludlow, II, 174.

Digitized by Google

la défense « de la bonne vieille cause [1]. » Les amis du protecteur virent qu'il était temps d'agir avec énergie, et par leur influence dans la chambre basse ils emportèrent les résolutions suivantes [18 avril] : « Qu'aucune assemblée militaire ne serait tenue sans le consentement réuni du protecteur et du parlement, et qu'on retirerait sa commission à tout officier qui ne voudrait pas faire la promesse, signée de sa main, de ne jamais troubler les séances ni violer les libertés du parlement. » Ces votes rencontrèrent, il est vrai, une violente opposition dans « l'autre chambre, » dont beaucoup de membres avaient été choisis parmi les militaires ; mais les partisans de la cour, jaloux de s'assurer la victoire, proposèrent dans la chambre basse [21] une autre résolution portant que le commandement de l'armée appartenait aux trois états et serait exercé par le protecteur. Les officiers considérèrent cette motion comme une déclaration ouverte de guerre ; aussitôt ils se réunirent, et Desborough, en leur nom, informa Richard que la crise était enfin arrivée, qu'il fallait que le parlement fût dissous, soit par l'autorité civile, soit par la puissance de l'épée. Il pouvait choisir. S'il prenait le premier parti, l'armée veillerait à sa dignité et la soutiendrait : dans le cas contraire, il serait abandonné à son destin et tomberait sans sympathie ni pitié [2].

Le protecteur convoqua ses conseillers confidentiels. Whitelock s'opposa à la dissolution, alléguant qu'une distribution d'argent pouvait encore apaiser le mécontentement des troupes. Thurloe, Broghill, Fiennes et Wolseley soutinrent, au contraire, que la discussion entre le parlement et l'armée n'était pas conciliable, et qu'au premier choc qui aurait lieu entre eux, les Cavaliers se leveraient simultanément en faveur de Charles Stuart. En conséquence, Richard signa une commission [22 avril], et l'huissier de la verge noire somma à plusieurs reprises les communes de se rendre dans l'autre chambre. Mais, fidèles à leur résolution précédente de ne point recevoir de message apporté par des officiers subalternes, elles refusèrent d'obéir ; des membres proposèrent de déclarer trahison toute violence faite aux représentants de la nation, d'autres de frapper de nullité toute délibération dont une partie des membres seraient exclus par la force ; enfin elles s'ajournèrent à trois jours, et accompagnèrent

1. « Humble Représentation et Pétition des officiers d'état-major, etc., des milices. Londres, 1659. » Journal de Burton, IV, 388, note.

2. Thurloe, 555, 557, 558, 662. Journ. de Burton, IV, 448-463, 472-480. Ludlow, II, 176-178.

Digitized by Google

le président à son carrosse, à la vue des soldats assemblés à la porte. Ces mesures, toutefois, n'empêchèrent pas Fiennes, commissaire en chef, de dissoudre le parlement ; et cette importante nouvelle fut annoncée aux trois nations dans la soirée du même jour par proclamation [1].

On peut douter que les conséquences de cette mesure, si fatale aux intérêts de Richard, eussent été prévues par ses conseillers. Il paraît que Thurloe négociait depuis plusieurs jours avec les chefs des partis républicain et militaire. Il avait cherché à attirer quelques-uns des premiers dans le parti du protecteur par des offres de places et d'émoluments ; aux derniers, il avait proposé que Richard, comme l'avait fait une fois son père, levât de l'argent, pour payer l'armée, par la puissance de l'épée et sans l'aide du parlement [2]. Mais ces intrigues touchaient à leur terme : par la dissolution, Richard avait signé sa propre déposition ; quoiqu'il continuât de résider à Whitehall, le gouvernement n'avait plus de chef ; même les officiers, qui jusqu'alors avaient fréquenté sa cour, l'abandonnèrent, les uns pour apaiser, par leur présence à Wallingford-house, le ressentiment de leurs adversaires, les autres pour pourvoir par leur absence à leur propre sûreté. Si l'autorité résidait quelque part, c'était aux mains de Fleetwood, qui avait maintenant le commandement nominal de l'armée : mais lui et ses partisans étaient dominés et par l'assemblée des officiers à Saint-James, et par les délibérations du parti républicain dans la Cité : ils se contentaient donc d'ôter aux amis de Richard leurs commissions, et de donner leurs régiments aux hommes qui avaient été cassés par son père [3]. Ne pouvant s'accorder entre eux sur aucune forme de gouvernement, ils cherchèrent à s'entendre avec les chefs républicains. Ceux-ci demandèrent la restauration du long parlement, se fondant sur ce que son interruption par Cromwell ayant été illégale, il était toujours l'autorité suprême de la nation ; et les officiers ne voulant pas perdre les priviléges de leur nouvelle pairie, insistèrent sur la reproduction de l'autre chambre, comme autorité égale, sous le nom, moins sujet à objection, de sénat. Mais le pays se trouvait dans un état

1. Whit. 677. *Confusion de l'Angleterre*, 9. *Clar. Pap.* 451, 456. Ludlow, II, 174. *Merc. Polit.* 564.

2. Thurloe, 659, 661.

3. Voyez « l'Humble remontrance de quatre cents officiers sans commission et soldats du régiment d'infanterie du major général Goffe (ainsi nommé). » Londres, 1659.

Digitized by

d'anarchie; les intentions des armées d'Ecosse et d'Irlande restaient incertaines; et les royalistes, tant presbytériens que Cavaliers, s'efforçaient d'augmenter la confusion générale au profit du roi exilé. Comme dernière ressource, les officiers, par un acte [6 mai] dans lequel ils regrettaient leurs erreurs et égarements passés, invitèrent les membres du long parlement à reprendre les fonctions dont ils avaient été injustement privés. On parvint, non sans peine, à en réunir secrètement quarante-deux dans la chambre peinte [7]; après s'être beaucoup fait prier, Lenthall, l'ancien président, se mit à leur tête; et le corps entier passa dans la salle des séances entre deux haies d'officiers, dont quelques-uns étaient les mêmes qui, six ans auparavant, les avaient ignominieusement expulsés [1].

Le lecteur se rappellera que, dans une occasion précédente, en 1648, les membres presbytériens du long parlement avaient été exclus par l'armée. De ces membres, cent quatre-vingt-quatorze vivaient encore, et quatre-vingts résidaient en ce moment dans la capitale. Qu'ils eussent autant de droits de reprendre leurs siéges que ceux qui avaient été expulsés par Cromwell, on n'en pouvait guère douter; mais ils étaient royalistes, toujours fidèles aux principes qu'ils professaient lors du traité de l'île de Wight, et si on les eût admis, ils eussent par leur nombre enlevé aussitôt la majorité aux avocats du républicanisme. Ils s'assemblèrent à Westminter-hall [7 mai]; et une députation de quatorze d'entre eux, sir George Booth, Prynne et Annesley à sa tête, se rendit à la chambre. On leur ferma les portes au visage; une compagnie de soldats, gardiens, comme on les appela ironiquement, des libertés de l'Angleterre, remplit le vestibule; et on adopta une résolution portant que tout ancien membre qui n'avait pas signé l'engagement ne pourrait siéger sans un ordre ultérieur du parlement. Néanmoins, cette tentative, quoiqu'elle eût échoué, ne resta pas sans effet. Elle servit à confirmer l'opinion que les membres qui siégeaient, étaient de purs instruments du parti militaire, et fournit aux royalistes les moyens de déguiser leurs desseins réels sous le prétexte populaire de revendiquer l'indépendance du parlement [2].

1. Ludlow, 179-186. Whitel. 677. *Confusion de l'Angleterre*, 9.

2. *Journ.* 9 mai. *La Loyauté bannie*, 3. *La Confusion de l'Angleterre*, 12. Le 9, Prynne trouva moyen d'entrer à la chambre, et maintint son droit contre ses adversaires jusqu'à l'heure du dîner. Après dîner, il revint; mais les soldats l'empêchèrent d'entrer. Il eut soin toutefois d'informer le public des détails, et

Digitized by Google

Par des additions graduelles, la chambre finit par monter à soixante-dix membres, qui, tandis que leurs adversaires les ridiculisaient du nom de « Croupion, » se constituèrent l'autorité suprême des trois royaumes. Ils nommèrent d'abord un comité de sûreté, ensuite un conseil d'état; notifièrent aux ministres étrangers leur rentrée au pouvoir; et pour satisfaire le peuple, promirent, par une déclaration imprimée, d'établir une forme de gouvernement qui assurerait la liberté civile et religieuse, sans personne seule, ni royauté, ni chambre des lords. La comédie des adresses recommença; les « enfants de Sion, » les vengeurs de la bonne vieille cause, déployèrent bruyamment leur joie; et le ciel fut assourdi de prières pour la prospérité et la stabilité du nouveau gouvernement [1].

Ce gouvernement compta d'abord pour exister sur le bon vouloir des troupes des environs de Londres; peu à peu il obtint des promesses d'appui de celles qui étaient à distance. 1° Monk et ses officiers écrivirent au président pour le féliciter ainsi que ses collègues de leur rentrée au pouvoir, les remerciant hypocritement d'avoir daigné se charger d'un si lourd fardeau; mais en même temps ils leur rappelaient les services d'Oliver Cromwell, et la reconnaissance que la nation devait à sa famille [2]. 2° Lockhart s'empressa d'offrir les services des régiments de Flandre, et reçut en retour le renouvellement de ses lettres de créance comme ambassadeur, avec la mission d'assister aux conférences des ministres de France et d'Espagne à Fontarabie. 3° Montague vint ensuite avec une lettre de la flotte; mais ses protestations d'attachement furent accueillies avec méfiance. Pour balancer son influence sur les marins, Lawson reçut le commandement d'une escadre destinée à croiser dans la Manche; et pour surveiller sa conduite dans la Baltique, trois commissaires à la tête desquels était Algernon Sydney, lui furent adjoints dans sa mission auprès des deux cours du nord [3]. Restait encore l'armée d'Ir-

entreprit de plus de prouver que le long parlement avait expiré à la mort du roi; 1° sur l'autorité de la doctrine établie dans les livres de loi; 2° parce que toutes les ordonnances de convocation sont annulées au parlement par la mort du roi; 3° parce que le parlement est convoqué par un roi régnant, et est *son* parlement, celui du roi régnant, et délibère sur *ses* affaires; 4° parce que le parlement est un corps composé du roi, des lords et des communes, et que si l'un des trois s'éteint, le corps n'existe plus. Voyez « la Loyauté bannie, et Vraie et complète Relation de ce qui a été fait et dit par et entre M. Prynne, etc. » 1659.

1. Voyez les déclarations de l'armée et du parlement dans les journaux, 7 mai.

2. Whitel. 678.

3. Thurloe, 669, 670. Ludlow, II, 199. *Journ.* 7, 9, 18, 26, 31 mai.

Digitized by Google

lande. De la part de Henry Cromwell, qui était aimé des soldats et qu'on croyait avoir hérité des talents de son père, on s'attendait à une résistance opiniâtre et peut-être heureuse. Mais il manqua de décision. Trois partis s'étaient présentés à son choix : se concilier, par la promptitude de son adhésion, la reconnaissance du nouveau gouvernement ; ou maintenir par les armes son frère déposé, ou se déclarer, comme il était fortement sollicité de le faire, en faveur de Charles Stuart. Il perdit beaucoup de temps à délibérer : enfin la soif de la vengeance et l'appât d'une récompense le déterminèrent à déployer l'étendard royal [1] ; puis l'arrivée de lettres d'Angleterre le rejeta dans son premier état d'irrésolution ; et tandis qu'il flottait ainsi de projet en projet, quelques-uns de ses officiers se hasardèrent à manifester leur attachement pour la république, les soldats trahirent de la répugnance à séparer leur cause de celle de leurs camarades d'Angleterre, et sir Hardress Waller, qui était pour le parlement, surprit le château de Dublin : ce dernier coup réduisit Henry au rôle de suppliant ; il signifia [15 juin] sa soumission par une lettre au président, obéit à l'ordre que lui donna la chambre de se présenter devant le conseil ; et après y avoir expliqué l'état de l'Irlande, on daigna lui permettre de rentrer dans l'obscurité de la vie privée. L'administration civile de l'île fut confiée à cinq commissaires [4 juillet], et le commandement de l'armée fut donné à Ludlow, avec le rang de lieutenant général de la cavalerie [2].

Mais les chefs républicains s'aperçurent bientôt qu'ils n'avaient pas été appelés pour reposer sur un lit de roses. Les officiers de Wallingford-house commencèrent à dicter la loi aux hommes qu'ils avaient nominalement faits leurs maîtres, et leur transmirent [15 mai] quinze demandes, sous le titre modeste de « choses qu'ils avaient dans l'esprit » quand ils restaurèrent le long parlement [3]. La chambre les prit successivement en considération. On nomma un comité pour faire un rapport sur la forme de gouvernement la plus propre à assurer les libertés du peuple ; la durée du parlement existant fut limitée à un an ; la

1. Lettres de Carte, II, 242. *Clar. Pap.* 500, 501, 516.

2. Thurloe, VII, 683, 684. *Journ.* 14, 27 juin ; 4, 17 juillet. Henry Cromwell demeura dans sa terre de Swinney-Abbey, près de Sohan, dans le Cambridgeshire, jusqu'à sa mort, en 1674. Noble I, 227.

3. Voyez « l'Humble pétition et adresse des officiers, » imprimée par Henry Hills, 1659.

Digitized by Google

liberté de culte fut étendue à tous ceux qui croyaient aux Ecritures et à la doctrine de la Trinité, à l'exception, comme de coutume, des épiscopaux et des papistes; et on adopta, après bien des débats, un acte d'amnistie, mais tellement surchargé de conditions et d'exceptions, qu'il servit plutôt à irriter qu'à apaiser [1]. Les officiers avaient demandé que l'on constituât à Richard Cromwell des terres héréditaires d'une valeur annuelle de dix mille l., et une pension annuelle de huit mille l. à son « altesse douairière, » sa mère. Mais on fit observer dans la chambre, que, bien que Richard n'exerçât point d'autorité, il continuait d'occuper les appartements d'apparat à Whitehall [12 juillet]; et qu'on soupçonnait qu'il était tenu là comme un objet de terreur, pour avertir les députés que le même pouvoir qui l'avait si récemment abattu pouvait le relever. Des messages réitérés lui ordonnèrent de se retirer; et, sur sa promesse d'obéir, le parlement lui accorda le privilége d'être exempt d'arrestation pendant six mois; transporta au compte de la nation ses dettes particulières, montant à vingt-neuf mille l.; lui donna deux mille l. pour subvenir aux besoins du moment, et vota qu'un revenu annuel lui serait assuré à lui et à ses héritiers, donation aisée à faire sur le papier, mais qui ne reçut jamais d'exécution [2].

Mais restait encore la principale source de tracas. Des quinze articles présentés à la chambre, le douzième n'était point en forme de requête, mais en forme de déclaration portant que les officiers reconnaissaient unanimement Fleetwood comme « commandant » en chef des forces de terre en Angleterre. » C'était l'objet de leur lutte sous Richard, et Ludlow, Vane et Salloway supplièrent instamment leurs collègues de prendre part à une mesure à laquelle il était évidemment dangereux de s'opposer. Mais les leçons de la prudence ne pouvaient rien sur le républicanisme rigide de Hazlerig, de Sydney, de Neville et de leurs compagnons, qui prétendirent que se taire c'était reconnaître au conseil d'officiers une autorité indépendante du parlement. Ils entreprirent de refaire la constitution de l'armée. L'office de lord-général fut aboli;

1. Déclaration du conseil général des officiers, 27 oct. p. 5. Pour les différentes formes de gouvernement suggérées par divers faiseurs de projets, voyez Ludlow, II, 206.

2. *Journ.* 16, 25 juin; 12, 14, 16 juillet. Ludlow (II, 198) fait monter le présent à 20,000 liv.; mais la somme de 2,000 liv. est écrite tout au long dans les Journaux, 25 mai. Tandis qu'il était à Whitehall, il écouta les propositions des royalistes, consentit à accepter un titre et 20,000 liv. par an, et forma le dessein de s'évader et de rejoindre la flotte de Montague; mais il était trop étroitement gardé pour l'effectuer. *Clar. Pap.* 475, 477, 478.

Digitized by Google

on n'admit aucun rang intermédiaire entre le lieutenant général et les colonels; Fleetwood fut nommé lieutenant général [9 juin] avec le commandement en chef en Angleterre et en Ecosse, mais limité à une courte durée, révocable à volonté, et dépouillé de plusieurs des pouvoirs qui y avaient été annexés jusqu'alors. Toutes les commissions militaires furent révoquées, et il fut ordonné qu'un comité de neuf membres recommanderait aux emplois d'officiers dans chaque régiment; que leur mérite respectif serait discuté dans la chambre, et que ceux qui auraient subi cette épreuve recevraient leurs commissions au bureau de la main du président. Le but de cette disposition était clair : elle tendait à rendre vaine la déclaration des militaires, à écarter les hommes d'une fidélité douteuse, et à faire dépendre les autres, pour leurs positions, du bon plaisir de la chambre. Fleetwood et ses partisans résolurent de ne jamais se soumettre à cette dégradation, tandis que les soldats s'amusaient à tourner en ridicule l'âge et les infirmités de celui qu'ils appelaient leur nouveau lord-général, le président Lenthall; mais Hazlerig obtint l'adhésion du colonel Hacker et de ses officiers. Leur exemple par degrés en entraîna d'autres; et, à la fin, les plus mécontents, quoique avec honte et regret, consentirent à en passer par cette humiliante cérémonie. Les républicains se félicitèrent de leur victoire; ils n'avaient fait qu'accélérer leur défaite [1].

Depuis la mort de Cromwell, le roi exilé n'avait cessé d'observer avec un vif intérêt le cours des événements en Angleterre, et chaque jour ajoutait à son espoir d'une issue favorable. L'état incertain de la nation, les dissensions de ses ennemis, les rapports flatteurs de ses amis et les offres de coopération d'hommes jusqu'alors opposés à ses droits, lui persuadèrent qu'il touchait au jour de sa restauration. Afin de ne point laisser échapper l'occasion par sa propre lenteur, il annonça [4 juin] aux chefs des royalistes son intention de venir en Angleterre, et de hasarder sa vie au milieu de ses fidèles sujets. Il y eut à peine un comté où la plus grande partie de la noblesse et de la haute bourgeoisie ne s'engageât pas à se rallier sous son étendard. Le 1er août fut fixé pour le soulèvement général; il fut décidé [juillet], dans un conseil tenu à Bruxelles, que Charles se rendrait déguisé sur les côtes de Bretagne, où il pourrait trouver le moyen de passer en

1. *Journ. passim.* Ludlow, II, 197. Déclaration des officiers, 6. Thurloe, 679. Clar. *Hist.* III, 665.

Digitized by

Galles ou dans le Cornwall; que le duc d'York, avec six cents vétérans fournis par le prince de Condé, s'embarquerait à Boulogne, et tenterait une descente sur la côte de Kent; et que le duc de Gloucester le suivrait d'Ostende avec l'armée royale, forte de quatre mille hommes, sous les ordres du maréchal Marsin. Malheureusement les affaires en Angleterre avaient jusque-là été conduites par le conseil nommé « le *knot* » (le petit comité), à la tête duquel était sir Richard Willis. Willis, le lecteur le sait, était un traître; mais ce n'était que depuis peu que Charles avait été éclairé sur sa perfidie par Morland, secrétaire de Thurloe, qui, pour faire sa paix, avait envoyé à la cour à Bruges plusieurs des communications originales de la main de Willis. Cette découverte surprit et embarrassa le roi. Publier la conduite du traître, c'était le provoquer à faire d'autres révélations; la cacher, c'était se rendre complice de la perte de ses partisans et de la ruine de ses propres espérances. Il recommanda d'abord à ses correspondants d'être réservés dans leurs rapports avec « le *knot*; » puis il ordonna [18 juillet] à Willis de le rejoindre un certain jour à Calais, et, lorsque cet ordre fut méconnu [1er août], il défendit ouvertement aux royalistes de lui donner des renseignements et de suivre ses avis [1].

Mais ces précautions venaient trop tard. Après la déposition du protecteur, Willis avait continué d'être en relation avec Thurloe, qui, au moyen des renseignements qu'il obtint de la sorte, fut en état de désarmer le ressentiment de ses anciens adversaires. Dès le commencement de juillet, le conseil avait en son pouvoir le plan des royalistes. On demanda aussitôt des renforts aux armées de Flandre et d'Irlande; on ordonna une levée de quatorze régiments de mille hommes chaque [13]; on prit des mesures pour mettre sur pied la milice; on fit de nombreuses arrestations dans la Cité et dans toutes les parties du royaume, et

1. *Clar. Pap.* III, 514, 517, 518, 520, 524, 526, 529, 531, 535, 536. Willis soutint qu'il était innocent, et le fit croire à beaucoup de gens. Echard (p. 729) a publié une lettre signée de Morland, dans laquelle on lui fait dire qu'il n'a jamais envoyé une seule des lettres de Willis au roi, et qu'il n'a même jamais su son nom : d'où Harris (II, 215) infère que toute l'imputation est fausse. Cependant personne n'en pourra mettre en doute la vérité, après avoir examiné les preuves qui existent dans les Papiers Clarendon (III, 518, 526, 529, 533, 535, 536, 542, 549, 556, 558, 562, 563, 574, 583, 585), et dans la collection des Lettres de Carte (II, 220, 256, 284). En effet, la lettre de Willis, du 9 mai 1660, où il sollicite le pardon du roi, ne laisse aucun doute (*Clar. Pap.* 643). Que Morland ait été le délateur, et par conséquent que la lettre qui est dans Echard soit fabriquée, cela est évident, d'après la récompense qu'il reçut à la restauration, et d'après son propre aveu à Pepys. Voyez Pepys, I, 79, 82, 188, 8°. Voyez aussi « Vie de Jacques II, » 370.

Digitized by Google

les Cavaliers avérés furent contraints de quitter la métropole, et de donner caution de leur conduite paisible. Ces mesures parurent autoriser Willis à présenter la tentative comme désespérée, et, à sa persuasion, « le *knot* » défendit, par des lettres circulaires [29], le soulèvement deux jours avant l'époque marquée. Les royalistes furent jetés dans une confusion irremédiable. Beaucoup restèrent tranquilles; beaucoup s'assemblèrent en armes, et se dispersèrent à cause de l'absence de leurs adhérents; dans quelques comtés, les chefs furent arrêtés en allant au lieu du rendez-vous; dans d'autres, dès qu'ils furent réunis, ils furent entourés ou attaqués par des forces supérieures. Dans le Cheshire seul, l'étendard royal fut déployé avec succès par sir George Mooth, homme d'une grande influence dans le comté, et récemment converti à la cause des Stuarts. Dans la lettre qu'il fit répandre [2 août], il eut soin de ne pas parler du roi; mais il appelait le peuple à défendre ses droits contre la tyrannie d'une insolente soldatesque et d'un prétendu parlement. « Que la na» tion choisisse librement ses représentants et que ces représen» tants siégent aussi librement, sans être intimidés ou violentés » par la soldatesque. » C'était tout ce qu'il voulait; quelle que fût la détermination d'une telle assemblée, ses amis et lui s'y soumettraient avec joie[1]. C'était par le fait un soulèvement en faveur du parti presbytérien, et les mesures étaient en grande partie dirigées par un comité de ministres, qui rejetèrent dédaigneusement l'assistance des catholiques, et reçurent avec méfiance sir Thomas Middleton, quoique de leur croyance, parce qu'il s'avouait ouvertement royaliste.

A Chester, la garnison parlementaire se retira dans le château, et les insurgés prirent possession de la ville. Chaque jour ajoutait à leur force, et leur succès apparent les portait à augurer également bien des tentatives que devaient faire leurs confédérés dans tout le royaume. Mais la fâcheuse vérité ne pouvait rester longtemps cachée, et, lorsqu'ils apprirent qu'ils étaient seuls, que tous les autres soulèvements avaient été prévenus ou réprimés à l'instant, et que Lambert avait couru contre eux avec quatre régiments de cavalerie et trois d'infanterie, leur confiance fit place au désespoir; tous les gentlemen qui avaient risqué leur vie dans cette entreprise réclamaient le droit de donner leur avis; et par crainte, par inexpérience ou faute de bons renseignements,

1. *Parl. Hist.* XXIII, 107.

Digitized by

leurs conseils devinrent flottants et contradictoires. Après beaucoup d'hésitation, ils résolurent [16 août] de marcher sur Nantwich et de défendre le passage de la Weever; mais l'ennemi, qui avait envoyé en avant une partie de l'infanterie à cheval, avait fait une marche si rapide, que l'avant-garde était déjà arrivée aux environs; et tandis que les royalistes étaient dans la ville sans soupçon du danger, Lambert força le passage de la rivière à Winnington [18]. Ils défilèrent à la hâte de Nantwich dans les champs les plus proches [19]; mais là ils s'aperçurent que la plupart de leurs munitions étaient encore à Chester, et avertis que leur position était désavantageuse, ils s'empressèrent d'occuper une éminence voisine. Le colonel Morgan essaya, avec sa compagnie de cavalerie, de tenir l'ennemi en échec; il périt avec trente hommes, et le reste des insurgés, à l'approche de leurs adversaires, tournèrent le dos et prirent la fuite. Il y en eut trois cents de faits prisonniers dans la poursuite, et peu de chefs eurent le bonheur d'y échapper. Le comte de Derby, qui avait levé des hommes dans le Lancashire pour se joindre aux royalistes, fut pris déguisé en domestique [21]. Booth, habillé en femme et monté sur une selle de femme, prit la route directe de Londres, mais se trahit à Newton-Pagnell, par sa maladresse à descendre de cheval. Middleton, qui avait quatre-vingts ans, s'enfuit à Chirk-Castle; et après une défense de quelques jours, capitula [24] à condition d'avoir deux mois pour faire sa paix avec le parlement [1].

La nouvelle de ce désastre parvint au duc d'York à Boulogne, heureusement le soir même où il allait s'embarquer avec ses troupes. Charles la reçut à la Rochelle, où il avait été forcé de se rendre pour chercher un bâtiment qui le transportât en Galles. Abandonnant ce projet qui n'avait plus de chance, il se remit aussitôt en route pour le congrès de Fontarabie, dans la trompeuse attente qu'à la conclusion de la paix entre les deux couronnes, il obtiendrait peut-être un secours d'argent, et peut-être une assistance plus importante encore, à la suite d'une entrevue personnelle avec les ministres, le cardinal Mazarinet don Louis de Haro [2]. Montague, qui n'avait embrassé que depuis peu le parti du

1 Clar. *Hist.* III, 672-675. *Clar. Pap.* III, 673, 674. Ludlow, II, 223. Whit. 683. Lettres de Carte, 194, 202. Lettre de Lambert, imprimée pour Thomas Neucombe, 1569.

2. Tous deux promirent de l'aider secrètement, mais non de manière à offenser le parti dominant en Angleterre. *Clar. Pap.* III, 642.

roi, fut entraîné par son zèle dans le péril le plus imminent. Dès qu'il apprit l'insurrection, il ramena sa flotte du Sund en dépit de ses collègues les commissaires, dans l'intention de bloquer l'embouchure de la Tamise et de faciliter le transport des troupes. A son arrivée, il apprit la ruine de ses espérances; mais il affronta hardiment le danger, parut devant le conseil et allégua le manque de vivres comme cause de son retour. On l'écouta avec méfiance; mais on jugea prudent de dissimuler, et il reçut la permission de se retirer [1].

Pour récompenser Lambert de cette victoire complète, quoique obtenue presque sans effusion de sang, le parlement lui vota [22 août] une somme de mille livres, qu'il distribua immédiatement à ses officiers. Mais tout en récompensant ses services, les députés n'en étaient pas moins inquiets de son ambition. Ils se rappelaient combien il avait contribué à élever Cromwell au protectorat; ils connaissaient son influence sur l'armée, et ils craignaient son empire sur l'esprit timide et flottant de Fleetwood, qu'il paraissait gouverner de la même manière que Cromwell avait gouverné Fairfax. On avait espéré que son absence, lors de la dernière expédition, donnerait le temps de gagner les officiers restés dans la capitale; mais la rapidité inattendue de son succès avait déjoué leur politique; et, peu de temps après, l'intrigue, qui avait été interrompue par l'insurrection, fut reprise. Tandis que Lambert revenait à la hâte dans la capitale, son armée le suivait à petites marches; et à Derby, les officiers signèrent [14 septembre] une pétition qui leur avait été envoyée clandestinement de Wallingford-house. Ils s'y plaignaient de ce qu'on n'accordait pas des récompenses suffisantes à ceux qui avaient bien mérité; et ils demandaient que l'on donnât l'office de commandant en chef à Fleetwood sans en limiter la durée, et le rang de major général à leur chef victorieux; qu'aucun officier ne fût privé de sa commission sans un jugement de cour martiale, et que le gouvernement fût constitué dans une chambre de représentants et un sénat permanent. Hazlerig, républicain de principes sévères et d'un caractère emporté, morose et intraitable, eut connaissance de cet écrit [22 sept.], le dénonça comme une tentative pour renverser le parlement, et proposa d'envoyer à la Tour Lambert, qui en était l'auteur; mais sa violence fut réprimée par la

1. *Journ.* 16 sep. *Clar. Pap.* III, 551. Lettres de Carte, II, 210, 236. Mém. de Pepys, I, 157.

Digitized by Google

déclaration de Fleetwood, que Lambert n'en savait pas l'origine; et la chambre se contenta d'ordonner que tous les exemplaires de la pétition incriminée lui seraient remis, et de décider [23] « qu'il était inutile, dispendieux et dangereux d'augmenter le nombre des officiers généraux[1]. » Dès lors une rupture était inévitable. La chambre, pour plaire aux soldats, leur avait avancé leur solde journalière; et, dans le but d'acquitter les arrérages, avait élevé la taxe mensuelle de 35,000 à 100,000 l.[2] [5 oct.]. Mais les corps militaires n'étaient pas gens à se laisser distraire de leur dessein. Il se tenait jour et nuit des assemblées à Wallingford-house; et une autre pétition, revêtue de deux cent trente signatures, fut présentée par Desborough, accompagné de tous les officiers d'état-major qui se trouvaient dans la métropole. Sur la plupart des points, elle était semblable à la précédente; mais elle contenait la demande que quiconque à l'avenir « accuserait sans fondement et sans cause leurs serviteurs devant la chambre, créant par là des soupçons et jetant sur eux des imputations diffamatoires, serait soumis à un interrogatoire, traduit en justice, et puni suivant ses mérites. » C'était un avertissement suffisant à Hazlerig et à son parti de pourvoir à leur sûreté. Trois régiments, par l'entremise de leurs officiers, avaient déjà offert leurs services pour la défense de la chambre; Monk, d'Ecosse, et Ludlow, d'Irlande, écrivirent que leurs armées respectives étaient animées des mêmes sentiments; et on rendit et fit publier un vote qui déclarait [11 oct.] trahison le fait de lever de l'argent sur le peuple sans le consentement préalable du parlement: mesure qui, comme toutes les taxes actuelles devaient expirer le premier jour de l'année suivante, mettait les troupes à la merci du parti pour leur subsistance future. Ainsi appuyé, Hazlerig se crut de force à lutter contre ses adversaires: le lendemain matin [12], il jeta hardiment le gant. Par un premier vote, Lambert, Desborough, six colonels et un major, furent destitués pour avoir signé une copie de la pétition envoyée au colonel Okey; et par un second, Fleetwood fut privé de sa charge de commandant en chef, et fait président d'un bureau de sept membres établi pour gouverner l'armée. Sachant toutefois qu'il devait s'attendre à de la résistance, le chef républicain appela ses amis autour de lui pendant la nuit; et au point du jour [13], on découvrit que King-street et

1. *Journ.* 23 août; 22, 23 sept. Ludlow, II, 225, 227, 233, 244.
2. *Journ.* 31 mai; 18 août; 1er sept.

Digitized by Google

la cour du palais étaient occupées par deux régiments d'infanterie et quatre compagnies de cavalerie, qui protestaient hautement qu'ils voulaient vivre et mourir avec le parlement [1].

Lambert rassembla environ trois mille hommes. Son premier soin fut d'empêcher les membres de se rendre à la chambre, et la milice de sortir de la Cité. Puis il marcha sur Westminster. Ayant rencontré le président, qui était accompagné de sa garde, il ordonna à l'officier de service de mettre pied à terre, donna le commandement au major Creed, un de ceux qui avaient été privés de leur commission par le vote précédent, et le chargea avec mépris de conduire le « lord général » à Whitehall, d'où il lui fut permis de retourner chez lui. A Westminster, les deux partis se trouvèrent en présence ; mais l'ardeur des soldats ne répondit pas à celle des chefs ; et ayant si souvent combattu dans les mêmes rangs, ils ne se montrèrent nullement disposés à tremper leurs mains dans le sang les uns des autres. Sur ces entrefaites, le conseil d'état s'assembla : d'un côté Lambert et Desborough, de l'autre Hazlerig et Morley, s'avancèrent pour soutenir leurs prétentions. On perdit beaucoup de temps en plaintes et en récriminations, beaucoup en tentatives inutiles pour réconcilier les partis ; mais la cause des militaires continuait à faire des prosélytes ; les avocats du « croupion » sentant que la résistance était superflue, consentirent à céder ; et il fut stipulé que la chambre cesserait de siéger, que le conseil des officiers pourvoirait à la tranquillité publique, préparerait une nouvelle forme de gouvernement, et la soumettrait à l'approbation d'un nouveau parlement. L'ordre donné aux troupes de se retirer dans leurs quartiers respectifs fut exécuté sans difficulté : les soldats fraternisèrent, et se promirent réciproquement de ne plus tirer l'épée les uns contre les autres [2].

Ainsi, une seconde fois, l'autorité suprême se trouva dévolue à l'assemblée de Wallingford-house. Ses membres réalisèrent aussitôt leur plan favori pour le gouvernement de l'armée. L'office de commandant en chef, dans toute sa plénitude de pouvoir, fut conféré à Fleetwood ; le rang de major général des forces de

1. *Journ.* 28 sept. ; 5, 10, 11, 12 oct. Ludlow, II, 229, 247. Lettres de Carte, II, 246. Thurloe, VII, 755. Déclaration du conseil général des officiers, 9-16. Vraie relation des actes du parlement, du conseil d'état, etc., publiée par ordre spécial, 1659 ; imprimée par John Redmayne.

2. Whitel. 685. *Journ.* 13 oct. *Clar. Pap.* III, 581, 590. Ludlow, II, 247-251. La version de Ludlow diffère considérablement de celle de Whitelock. Mais le premier était en Irlande, le second présent au conseil.

Digitized by Google

la Grande-Bretagne fut donné à Lambert; et les officiers qui refusèrent de souscrire un nouvel engagemeut furent destitués. En même temps, ils annulèrent de leur autorité suprême tous les actes du parlement des 10, 11 et 12 octobre, justifièrent leur propre conduite dans une publication intitulée : « Plaidoyer de l'armée [1], » revêtirent de l'exercice provisoire de l'autorité civile un comité de sûreté de vingt-trois membres, et prononcèrent les peines de trahison contre tous ceux qui refuseraient d'obéir à ses ordres, ou qui se permettraient de lever des troupes sans sa permission. On fit même une tentative [26 oct.] pour rétablir Richard Cromwell dans la dignité de protecteur : dans ce but, il vint du Hampshire à Londres, escorté de trois compagnies de cavalerie; mais ses partisans eurent contre eux une faible majorité, et il se retira à Hampton-Court [2].

De tous les changements qui avaient jeté la nation dans la surprise et la perplexité depuis la mort du dernier roi, aucun n'avait été reçu avec une désapprobation si générale que celui-ci. Ce n'était pas que l'on regrettât le renvoi du croupion; mais on craignait la domination capricieuse et arbitraire de l'armée; et quand on comparait le désordre actuel avec la tranquillité dont on avait joui sous la monarchie, bien des gens ne se cachaient pas pour exprimer le désir de voir rétablir l'ancienne race de leurs princes. Les royalistes tâchaient d'augmenter ces dispositions favorables : cependant leurs efforts eussent été infructueux, si les militaires eussent été unis entre eux. Mais parmi les officiers, il en était plusieurs qui avaient déjà fait leur paix avec Charles en promettant leurs services, et beaucoup qui restaient en secret fortement attachés à Hazlerig et à son parti, et opposés à Lam-

1. Voyez la Déclaration du conseil général des officiers, 17. Le «Plaidoyer de l'armée, pour sa conduite présente,» imprimé par Henry Hills, imprimeur de l'armée, 1659, est, dans beaucoup de passages, fortement écrit. Le principal argument est que comme le parlement, quoique obligé par les ligue et covenant solennels à défendre les personne, honneur et dignité du roi, ne s'est pas fait scrupule plus tard de le traduire en justice, de le condamner et de l'exécuter pour avoir trahi son devoir; ainsi l'armée, quoiqu'elle se fût engagée à être loyale et fidèle envers le parlement, pouvait légitimement se lever contre lui, lorsqu'elle voyait qu'il ne maintenait pas les justes droits et libertés du peuple. Cette condition était sous-entendue dans l'engagement; autrement c'eût été un péché de contracter cet engagement, et le tenir serait un péché aussi, et ce serait ainsi ajouter péché sur péché.

2. Whitelock, 685, 686. Ludlow, II, 250, 286, 287. *Clar. Pap.* 591. A la restauration, Richard, pour échapper à ses créanciers, s'enfuit sur le continent; et, après une expatriation de près de vingt ans, revint en Angleterre, dans le voisinage de Cheshunt, où il mourut en 1713, à l'âge de quatre-vingt-six ans. Noble, I, 228.

Digitized by Google

bert. En Irlande, Barrow, qui avait été envoyé de Wallingford-house, trouva l'armée si divisée et si incertaine, que chaque faction obtenait alternativement une courte et précaire supériorité; et en Ecosse, Cobbet, qui y arriva avec une mission semblable, fut emprisonné par ordre de Monk, avec dix-sept autres officiers, qui approuvaient ses propositions [1].

A dater de ce moment, la conduite de Monk réclamera une grande partie de l'attention du lecteur. Depuis la marche de Cromwell sur Worcester, à la poursuite du roi, il avait toujours commandé en Ecosse, où, au lieu de se mêler des intrigues et des partis de l'Angleterre, il parut n'avoir d'autre occupation que les devoirs de sa place, que de maintenir la discipline de son armée, et de retenir les Ecossais dans l'obéissance. Ses dépêches à Cromwell forment un contraste frappant avec celles des autres officiers du temps. Il ne s'y trouve ni étalage de piété, ni flatterie pour le protecteur, ni demande de faveurs. Elles sont courtes, sèches et sans intérêt, se bornant entièrement à traiter d'affaires, et seulement d'affaires indispensables. En effet, le caractère distinctif de l'homme était d'être impénétrable [2]. Quelles que fussent ses prédilections ou ses opinions, ses désirs ou ses desseins, il les tenait enfermés dans son sein. Il n'avait pas de confident, et jamais il ne se laissait surprendre un aveu imprudent. Aussi tous les partis, royalistes, protectoristes et républicains, le croyaient des leurs, quoique cette idée fût fondée sur leurs espérances et non sur sa conduite. On avait poussé Charles à lui faire plusieurs fois les offres les plus séduisantes, qu'appuyaient les sollicitations de sa femme et de son chapelain privé; et Monk les écoutait sans se fâcher, quoiqu'il ne s'ouvrît jamais assez aux agents ou au chapelain pour se mettre en leur pouvoir. Cromwell avait eu avis de ces intrigues; mais ne pouvant découvrir aucun motif réel de soupçon, il se contenta de mettre Monk sur ses gardes par le *post-scriptum* d'une de ses lettres: « On dit, » ajoutait-il, « qu'il y a en Ecosse un rusé compère, appelé George Monk, qui se tient là aux aguets pour servir Charles Stuart; usez,

1. Ludlow, II, 237, 252, 259, 262, 300. *Clar. Pap.* III, 591. Lettres de Carte, 266.

2. « Sa taciturnité naturelle était telle, que la plupart de ses amis qui croyaient le mieux le connaître regardaient George Monk comme n'ayant en lui d'autre habileté que celle d'un franc soldat qui obéissait aux ordres du parlement et veillait à ce qu'on obéit aux siens. » Price, Mystère et méthode de l'heureuse restauration de Sa Majesté, dans les Pièces choisies relatives aux guerres civiles d'Angleterre, publiées par le baron Masères, II, 700.

Digitized by

je vous prie, de votre diligence pour le prendre et me l'envoyer [1]. » Après la chute du protecteur Richard, il devint l'objet d'une plus grande défiance. Pour miner son pouvoir, Fleetwood ordonna à deux régiments de cavalerie attachés à l'armée d'Ecosse de revenir en Angleterre; et les républicains, quand les commissions militaires furent délivrées par le président, destituèrent un grand nombre de ses officiers, et les remplacèrent par leurs créatures. Monk ressentit ces affronts; le mécontentement le poussa à la vengeance; et lorsqu'il apprit que Booth était à la tête de forces considérables, il dicta une lettre au président, où il se plaignait de la conduite du parlement, et déclarait que puisqu'ils avaient abandonné les vrais principes de la vieille cause, ils ne devaient pas s'attendre à être soutenus par son armée. Son but était d'animer les insurgés et d'embarrasser leurs adversaires; mais le matin même [22 août] où la lettre devait être soumise à la signature de ses principaux officiers, arriva la nouvelle de la victoire de Lambert : le dangereux écrit fut aussitôt détruit, et le secret religieusement gardé par le peu de personnes qui étaient au fait de l'intention du général [2].

Malgré sa circonspection, Monk avait été poussé à cette tentative avortée par son frère, ecclésiastique du Cornwall, qui était venu le voir avec un message de sir John Grenville, ayant commission de Charles Stuart. Après la défaite de Booth, le général le congédia avec une lettre de félicitation au parlement, mais sans répondre à Grenville, et après lui avoir fait prêter serment de garder le secret sur ses projets passés et futurs [3]. Mais dès qu'il sut l'expulsion des membres et le rang supérieur conféré à Lambert [17 oct.], il se détermina à se présenter ouvertement comme protecteur des vaincus, sous le titre attrayant, quoique ambigu, de « défenseur des anciennes lois et libertés du pays. » En conséquence, il s'assura [18], au moyen de garnisons fidèles, du château d'Edimbourg et de la citadelle de Leith, envoya un fort détachement occuper Berwick, et prit les mesures nécessaires pour lever et discipliner un corps nombreux de cavalerie. A Leith, il se tint un conseil général d'officiers : ils approuvèrent son but,

1. Price, 712.

2. Price, 711, 716, 721.

3. Tout ce que Grenville put apprendre du message fut que son frère regrettait la défaite de Booth, et s'opposerait aux entreprises arbitraires des militaires en Angleterre; réponse qui, quoique favorable en elle-même, laissait toujours le roi dans l'incertitude sur ses intentions réelles. *Clar. Pap.* III, 618.

Digitized by Google

s'engagèrent à le soutenir, et annoncèrent leur détermination par des lettres adressées à Lenthall, le président, au conseil de Wallingford-house, et aux commandants de la flotte des Dunes et de l'armée d'Irlande. On ne fut pas peu surpris toutefois de voir le général, tout en faisant ainsi profession d'embrasser la défense du parlement, casser tous les officiers que ce corps avait introduits dans son armée, et replacer tous ceux qu'il en avait expulsés. Les plus clairvoyants commencèrent à soupçonner ses véritables intentions[1]; mais Hazlerig et son parti étaient trop enorgueillis pour s'arrêter à cette circonstance; et ayant la promesse de son appui, ils commencèrent à organiser les moyens de résister à leurs oppresseurs militaires.

Monk reconnut bientôt qu'il était embarqué dans une entreprise des plus hasardeuses. Les réponses à ses lettres désapprouvaient sa conduite; et la connaissance de ces réponses répandit parmi ses troupes un esprit de mécontentement qui causa de nombreuses désertions. De général d'une armée obéissant à ses ordres, il était devenu le chef d'une troupe de volontaires qu'il fallait cajoler et persuader. Deux conseils furent formés, l'un des plus anciens colonels, l'autre de tous les officiers en activité. Le premier prenait connaissance des dépêches reçues par le général, et faisait les réponses, qu'il signait comme président; l'autre était consulté sur toutes les mesures relatives à la conduite de l'armée, et confirmait ou rejetait l'opinion des colonels à la majorité des voix. Mais si Monk avait les mains liées par cette combinaison, elle servait à le mettre à l'abri du soupçon. Les mesures adoptées étaient regardées comme le résultat de la volonté générale.

Il devenait de la plus grande importance, pour les gens de Wallingford-house, de réduire par l'intimidation ou par la force ce formidable adversaire. Lambert partit de Londres contre lui à la tête de sept mille hommes; mais l'esprit du major-général était en proie aux doutes et aux soupçons; et avant son départ, il exigea

1. Ludlow, II, 269. Whitel. 688, 689, 691. Price, 736, 743. Skinner, 106-109. Monk soutint hautement le contraire : « Je prends Dieu à témoin, » dit-il dans une lettre au président, 20 octobre, « que le maintien d'une république est la seule intention de mon cœur. » *True Narrative*, 28. Quand Price lui fit des remontrances, il répondit : « Vous voyez qui sont ceux qui m'entourent et écrivent ces choses. Je ne dois pas leur montrer qu'ils me déplaisent; je m'aperçois qu'ils se mèfient déjà assez de moi. » Price, 746. Le fait était probablement que Monk n'était ni royaliste ni républicain, qu'il n'avait en vue que son propre intérêt, et était déterminé à observer la tournure des affaires et à se déclarer à la fin en faveur du parti qui paraissait avoir le plus de chances de l'emporter.

Digitized by Google

une promesse solennelle de Fleetwood de ne consentir à aucun accommodement, soit avec le roi, soit avec Hazlerig, avant d'avoir reçu l'avis et l'acquiescement de Lambert lui-même [1]. Pour Monk, le délai était aussi nécessaire que la célérité était désirable pour ses antagonistes. Comme nombre et comme expérience, les troupes sous ses ordres n'étaient pas en état de lutter contre celles de Lambert; mais ses magasins et son trésor étaient amplement garnis, tandis que son adversaire n'avait pas assez d'argent pour entretenir une armée pendant plus de quelques semaines. Avant que le major général n'atteignît Newcastle, il rencontra trois députés de Monk, qui se rendaient à la capitale pour traiter avec le conseil. Aucun argument n'ayant pu les décider à entrer en négociation avec lui, il leur permit de continuer leur route, et attendit impatiemment le résultat. Après bien des discussions, on conclut un accommodement à Londres [19 nov.]; mais Monk, au lieu de le ratifier par sa signature, y découvrit ou prétendit y découvrir beaucoup de choses obscures, ambiguës ou contraires à ses instructions : son conseil fut de son avis; et une seconde négociation fut ouverte avec Lambert à Newcastle, pour obtenir de lui une explication sur les intentions des officiers de la métropole. Ainsi les délais se multiplièrent, et Monk en profita pour renvoyer jusqu'aux simples soldats dont les dispositions étaient suspectes, et remplir les vides des régiments d'infanterie par des levées en Ecosse. En même temps, il convoqua à Berwick une convention des états écossais, de deux représentants de chaque comté et d'un de chaque bourg, leur recommanda de veiller à la tranquillité du pays en son absence, et obtint d'eux le don d'une année d'arrérages de leurs taxes, montant à 60,000 liv., outre les produits de l'accise et des douanes. Puis [8 déc.], il établit son quartier général à Coldstream [2].

Dans l'intervalle, le séjour de Lambert au nord, par suite des artifices de Monk, avait amené beaucoup d'événements importants dans le midi. Plusieurs rencontres avaient eu lieu dans la Cité entre les militaires et les appprentis [3]; un parlement libre

1. Voyez les conférences de Ludlow et de Whitelock avec Fleetwood. Ludlow, II, 277. Whitel. 690.

2. Price, 741-744. Whitel. 688, 689. Ludlow, 269, 271, 273. Skinner, 161, 164.

3. Les postes occupés par l'armée dans la Cité étaient « l'église de Saint-Paul, la Bourse, Peter-house dans Aldersgate-street, et le château de Bernet, le collége de Gresham, le collége de Sion; » hors de Londres, « les Musses (Mews), Somerset-house, Whitehall, Saint-James, Scotland-Yard. » Journa Ms. par Thomas Rugge.

Digitized by Google

était devenu le cri général; et les citoyens s'exhortaient entre eux à ne point payer de taxes imposées par toute autre autorité. Lawson, quoiqu'il eût hésité d'abord, se déclara contre l'armée, et remonta la rivière avec son escadre jusqu'à Gravesend [17]. Hazlerig et Morley furent admis dans Portsmouth par le gouverneur; les troupes envoyées contre eux par Fleetwood se joignirent à eux, et ils marchèrent vers Londres, afin d'ouvrir une communication avec la flotte qui était dans la rivière. L'alarme produisit dans le comité de sûreté les avis les plus contradictoires. Une voix se hasarda à suggérer la restauration de Charles Stuart; mais on répondit que leurs offenses contre la maison de Stuart étaient trop graves pour être pardonnées; que le roi serait prodigue de promesses maintenant qu'il avait besoin de leurs services; mais que la vengeance du parlement le délierait de l'obligation une fois que la monarchie serait rétablie. Leur résolution définitive fut de convoquer un nouveau parlement pour le 24 janv., et de nommer dans l'intervalle vingt et un conservateurs de la paix publique. Mais ils comptaient sur une autorité qu'ils n'avaient plus. La fidélité des soldats avait été ébranlée par les lettres de Monk et par la déclaration de Lawson. Se mettant sous les ordres des officiers qui avaient été récemment destitués, ils s'assemblèrent [24 déc.] dans Lincoln's-inn-fields, défilèrent devant la maison de Lenthall, dans Chancery-lane, et le saluèrent de trois décharges de mousqueterie, comme représentant du parlement et lord-général de l'armée. Desborough, abandonné par son régiment, s'enfuit désespéré vers Lambert; et Fleetwood, qui depuis quelques jours ne faisait que pleurer et prier, et se plaindre « que le Seigneur lui avait craché à la face, » entreprit timidement de désarmer par sa soumission le ressentiment de ses adversaires. Il se rendit chez le président, tomba à genoux devant lui, et lui rendit sa commission[1].

Ainsi le croupion triomphait de nouveau. Les membres, Lenthall à leur tête, reprirent possession de la chambre au milieu des vives acclamations des soldats [26 déc.]. Leur premier soin fut d'établir un comité pour le gouvernement de l'armée, et d'ordonner aux régiments du nord de se séparer et de se rendre à leurs quartiers respectifs. Quant à ceux d'entre leurs collègues qui avaient soutenu le dernier comité de sûreté, ils en excusèrent

1. Ludlow, 268, 276, 282, 287, 289, 290, 296, 298. Whitel. 689, 690, 691. *Clar. Pap.* 625, 629, 636, 641, 647.

Digitized by Google

quelques-uns, et punirent les autres par la suspension, l'exclusion ou l'emprisonnement : l'ordre fut envoyé à Lambert et aux plus actifs de ses adhérents de quitter l'armée et de se retirer chez eux; puis on prescrivit aux magistrats de les faire arrêter. On nomma un conseil d'état, et, dans le serment que les membres avaient à prêter, on introduisit une abjuration nouvelle et plus étendue de la royauté et de la maison de Stuart. Tous les officiers mis en activité, durant l'interruption, par toute autre autorité que celle de Monk, furent cassés; l'armée fut entièrement réorganisée, et le temps de la chambre était employé tous les jours à la présentation continuelle des officiers qui venaient recevoir en personne leurs commissions de la main du président [1].

Sur ces entrefaites, Monk, pour vaincre ou disperser l'armée de Lambert, lui avait suscité un nouvel et formidable ennemi sur ses derrières. Lord Fairfax s'était converti à la cause de la monarchie : les nombreux royalistes du Yorkshire voyaient en lui un chef, et, sur l'assurance solennelle que lui donna Monk de se joindre à lui dans douze jours ou de périr dans l'entreprise, il se chargea de rassembler ses amis, et de surprendre la ville d'York. Le premier jour du nouvel an, ils accomplirent tous deux leur promesse. Les portes d'York furent ouvertes à Fairfax par les cavaliers enfermés dans ses murs [2], et Monk, avec son armée, passa la Tweed et marcha contre les postes avancés de l'ennemi. Ainsi la guerre civile se ralluma dans le nord : deux jours après, elle était éteinte. Le messager du parlement ordonna aux forces de Lambert de se retirer dans leurs quartiers respectifs. Découragé par la défection des militaires dans le sud, elles n'osèrent pas désobéir : à Northallerton, les officiers dirent adieu en pleurant à leur général, et Lambert rentra au sein de la vie privée dans une maison qu'il possédait dans le comté. Cependant, quoique le temps fût rigoureux, quoique les routes fussent couvertes d'une neige épaisse, Monk continua sa marche, et à York [12], il passa cinq jours en consultation avec Fairfax; mais ce seigneur, ayant été d'avis qu'il y devait rester, prendre le commandement de leurs forces réunies et proclamer le roi, il répondit que, dans la disposition où étaient en ce moment ses officiers, ce serait une dangereuse, une funeste épreuve. Quand arriva ce

1. *Journaux*, 26 déc. 31 janv.

2. Que le soulèvement sous Fairfax fût en réalité un soulèvement de royalistes et excité par les promesses de Monk, cela est évident d'après le récit de Monkton dans les Mss. Lansdowne, n° 988, f. 320, 334. Voyez aussi Price, 748.

Digitized by Google

qu'il attendait depuis longtemps, une invitation de Westminster, il se remit en marche [16 janvier], et Fairfax, ayant reçu les remercîments du parlement, licencia sa troupe d'insurgés[1].

A York, le général avait donné des coups de canne à un officier [19] qui l'accusait du dessein de rétablir le gouvernement du roi ; à Nottingham, il empêcha, non sans peine, les officiers de signer l'engagement d'obéir au parlement en toutes choses, « excepté le rappel de Charles Stuart ; » et à Leicester, il fut forcé de laisser écrire [23] une lettre en son nom aux pétitionnaires du Devonshire, où il exprimait l'opinion que la monarchie ne pouvait pas être rétablie, où il représentait le danger de rappeler les membres exclus en 1648, et recommandait le devoir de l'obéissance au parlement, tel qu'il était alors constitué[2]. Il y fut joint par deux des membres les plus actifs, Scot et Robinson, qui avaient eu la mission de l'accompagner dans son voyage, sous prétexte de lui rendre honneur, mais, en réalité, pour sonder ses dispositions et espionner sa conduite. Il les reçut avec égard, comme représentants de l'autorité souveraine, et ils furent si flattés de ses attentions, si dupes de sa circonspection, qu'ils ne purent percer le voile dont il couvrait ses desseins. A mesure qu'il avançait, il recevait à chaque relais des adresses des bourgs, des cités et des comtés, qui le priaient de rappeler les membres exclus, et de faire établir un parlement libre et complet. Avec une grande affectation d'humilité, Monk renvoyait les députés aux deux délégués du pouvoir suprême, qui leur reprochaient avec hauteur leur démarche officieuse, tandis que les amis de Monk travaillaient à entretenir leurs espérances par des insinuations détournées et des prédictions obscures[3].

Pour endormir la défiance du parlement, Monk n'avait emmené d'York que cinq mille hommes, forces bien inférieures à celles qui étaient en quartiers dans Londres et dans Westminster. Mais de Saint-Albans il écrivit au président [28 janvier], pour demander que cinq des régiments de la capitale en fussent éloignés avant son arrivée, alléguant le danger des querelles et de la séduction, si l'on permettait à ses troupes de se mêler à celles qui avaient si récemment pris part à la révolte. L'ordre fut donné sur-le-champ ; mais les soldats refusèrent d'obéir [2 février].

1. Price, 749-753. Skinner, 196, 200, 205. *Journ.* 6 janv.

2. Price, 754. Registre de Kennet, 32.

3. Price, 754. *Merc. Polit.* n° 604. Philips, 595. *Journ.* 16 janv.

Digitized by Google

Pourquoi, demandaient-ils, devaient-ils quitter leurs quartiers pour faire place à des étrangers? Pourquoi devaient-ils être renvoyés de la capitale, lorsque leur solde était arriérée de plusieurs semaines? Les royalistes s'efforçaient d'irriter les mutins, et Lambert était aux aguets, préparé à se mettre à leur tête; mais la distribution d'une somme d'argent apaisa leurs murmures; ils consentirent à se mettre en marche, et, le lendemain matin [3], le général fit son entrée à la tête de son armée, et se rendit aux quartiers qui lui étaient assignés à Whitehall [1].

Peu après son arrivée, il fut invité à venir recevoir les remercîments de la chambre. Un siége avait été placé pour lui en dedans de la barre [6]; il se tint debout derrière, la tête découverte; et, dans sa réplique au président, il rabaissa ses propres services, exposa les réponses qu'il avait faites aux adresses, avertit le parlement de ne point multiplier les serments et les engagements, les pria de ne donner aucune part de pouvoir aux cavaliers ou aux fanatiques, et recommanda à leurs soins l'organisation de l'Irlande et l'administration de la justice en Ecosse. S'il y avait dans ce discours beaucoup de choses faites pour plaire, il y en avait beaucoup aussi qui blessèrent. Scot fit la remarque que le serviteur avait déjà appris à donner des ordres à ses maîtres [2].

Comme membre du conseil d'état, il fut sommé d'abjurer la maison de Stuart, conformément au dernier ordre du parlement. Il fit des difficultés. Sept des conseillers, fit-il observer, n'avaient point encore abjuré, et il voulait connaître leurs raisons pour la satisfaction de sa conscience. L'expérience avait démontré que ces serments se violaient aussi aisément qu'ils se prêtaient, et c'était, selon lui, offenser la Providence que de jurer de ne jamais acquiescer à ce que la Providence pouvait ordonner. Il avait donné les plus fortes preuves de son dévouement au parlement: si elles n'étaient pas suffisantes, qu'on lui en demandât de nouvelles, il était prêt à les donner [3].

1. Price, 755, 757, 758. *Journ.* 30 janv. Skinner, 219-221. Philips, 594, 595, 596. *Clar. Pap.* III, 666, 668. Pepys, I, 19, 21.

2. *Journ.* 6 fév. *Nouv. Hist. Parlem.* III, 1575. Philips, 597. Price, 759. Le lord général Monk, son discours imprimé par J. Macock, 1660.

3. Gumble, 228. Price, 759, 760. Philips, 595. Vers cette époque, un paquet de lettres au roi, écrites par différentes personnes en différents chiffres, et confié aux soins d'un M. Léonard, fut intercepté par Lockhart à Dunkerque, et envoyé par lui au conseil. Quand on dit à ceux qui les avaient écrites qu'elles avaient été déchiffrées, ils rirent d'abord de cette nouvelle comme d'une chose

Digitized by Google

La sincérité de cette déclaration fut bientôt mise à l'épreuve. Depuis longtemps, le parti loyal augmentait dans la Cité, surtout parmi les presbytériens modérés. Aux dernières élections, le conseil de ville avait été rempli de membres d'une nouvelle espèce, et la déclaration qu'ils firent paraître demandait « un parlement complet et libre, conformément aux lois anciennes et fondamentales du pays. » Comme l'assemblée qui siégeait à Westminster ne contenait aucun représentant de la Cité, il n'en fut pas question; les taxes qu'elle avait imposées ne furent pas payées, et le conseil de ville, comme s'il eût été une autorité indépendante, reçut des adresses des comtés voisins et y répondit. Cette contravention, dans l'opinion des chefs parlementaires, demandait une punition prompte et exemplaire, et il fut artificieusement suggéré qu'en faisant de Monk le ministre de leur vengeance, ils le brouilleraient avec leurs adversaires. A deux heures après minuit [9 février], il reçut l'ordre de se rendre dans la Cité, d'arrêter onze des principaux citoyens, d'enlever les poteaux et les chaînes qu'on avait récemment posés dans les rues, et de détruire les herses et les portes. Après un moment d'hésitation, il résolut d'obéir plutôt que de risquer de perdre sa commission. Les citoyens le reçurent avec des huées et des sifflets; les soldats murmurèrent; les officiers offrirent leur démission. Il répondit simplement que ses ordres ne laissaient rien à sa discrétion; mais cette réponse fut faite d'un ton sévère et d'un air sombre qui montraient, et probablement avaient été pris pour montrer qu'il agissait avec répugnance et remords [1].

Dès que les poteaux et les chaînes furent enlevés, Monk, dans une lettre au président, émit l'opinion qu'on en avait fait assez pour dompter l'esprit récalcitrant des citoyens. Mais les chefs parlementaires n'étaient point encore satisfaits : ils votèrent qu'il exécuterait ses premiers ordres, et la démolition des portes et des herses s'effectua. Les soldats proclamèrent hautement leur

impossible; mais ils furent bientôt détrompés par le déchiffreur, qui leur envoya, par le fils de l'évêque d'Ely, la copie de leurs lettres en chiffres, avec une explication interlinéaire exacte de chacune. Ils furent étonnés et alarmés; et, pour se soustraire aux conséquences de la découverte, ils achetèrent de lui deux des lettres originales au prix de 300 liv. Comparez la Vie de Barwick, 171, et *App.* 402, 412, 415, 422, avec la correspondance à ce sujet dans les Papiers Clarendon, III, 668, 681, 696, 700, 715. Depuis lors, toutes les lettres d'importance passèrent par les mains de mistress Mary Knatchbull, abbesse du couvent anglais de Gand.

1. *Journ.* 9 fev. Price, 761. Ludlow, II, 336. *Clar. Pap.* III, 674, 691. Gumble, 236. Skinner, 231-237.

Digitized by Google

mécontentement : le général, mortifié et honteux, quoiqu'il eût pour instruction de les mettre en quartiers dans la Cité, les ramena à Whitehall[1]. Là, en réfléchissant à ce qui venait de se passer, il crut découvrir les preuves du dessein, d'abord de le commettre avec les citoyens, et ensuite de le mettre tout à fait à l'écart; car la chambre, tandis qu'il était si désagréablement occupé, avait reçu, avec une apparence de faveur, une pétition du célèbre Praise-God (Loue-Dieu) Barebone, demandant qu'on n'admît au parlement ni dans aucun emploi public quiconque refusait d'abjurer les prétentions de Charles Stuart ou de toute autre personne seule. Or, c'était précisément le cas du général, et ses soupçons furent confirmés par les raisonnements de ses conseillers intimes. Avec leur assistance, une lettre au président fut préparée le soir même [10 février], et approuvée le lendemain matin par le conseil des officiers. Ces derniers s'y plaignaient d'avoir été employés comme instruments d'un ressentiment personnel contre les citoyens, et demandaient que le vendredi suivant tous les siéges vacants de la chambre fussent remplis avant sa dissolution et la convocation d'un nouveau parlement. Sans attendre de réponse, Monk retourna à Finsbury-fields : à sa requête, on convoqua un conseil de ville (ce corps avait été dissous depuis peu par un vote du parlement), et les citoyens apprirent de la bouche du général que si, la veille, il était venu parmi eux en ennemi par l'ordre d'autrui, il venait aujourd'hui en ami de son propre mouvement; que son objet était d'unir sa fortune à la leur, et d'obtenir pour la nation, avec leur aide, un parlement complet et libre. Ce discours fut accueilli par les plus vives acclamations. On sonna les cloches; on régala les soldats; on alluma des feux de joie, et, entre autres divertissements de la nuit, on fit « rôtir le croupion, » plaisanterie traditionnelle depuis longtemps en pratique dans la Cité. Scot et Robinson, qui avaient été envoyés pour ramener le général à Whitehall, se sauvèrent en secret pour échapper à l'indignation de la populace[2].

1. *Journ.* 9 fév. Philips, 599.

2. Price, 765-768. *Clar. Pap.* III, 681, 692, 714. Ludlow, 337. Gumble, 24?. Skinner, 237-243. *Anc. Hist. Parl.* XXII, 94. Pepys, I, 24, 25. « A Strand-Bridge, je pus compter à la fois trente et un feux; dans King-Street, sept ou huit; et tout du long on brûlait, on rôtissait et on buvait aux croupions, des croupions (culottes de bœuf) étant attachés à des bâtons et promenés de tous côtés. Les bouchers, au mai du Strand, exécutèrent un carillon avec leurs couteaux, lorsqu'ils allaient sacrifier leur croupion. A Ludgate-Hill, l'un tournait la broche sur laquelle était un croupion, et un autre l'arrosait. En vérité, cela passait toute imagination. » Ibid. 28.

Digitized by Google

A Westminster, les chefs parlementaires affectaient un calme et une intrépidité qu'ils n'avaient pas. Ils ne tinrent pas compte de l'insulte faite à leur autorité; mais, comme avertissement à Monk, ils proposèrent un bill [11 février] pour nommer son rival, Fleetwood, commandant en chef en Angleterre et en Ecosse. L'intervalle du dimanche permit à des conseils plus modérés de prévaloir. Ils sollicitèrent le général de revenir à Whitehall; ils complétèrent le bill des conditions requises pour les candidats et les électeurs, et, le jour fixé par la lettre des officiers [17], ils firent expédier des ordonnances pour remplir les vacances de la représentation. Cette mesure leur avait été arrachée : cependant ils eurent l'adresse de la faire servir à leur propre intérêt, en insérant dans l'acte une clause portant que personne ne pourrait élire ou être élu, s'il ne s'était engagé à soutenir une forme républicaine de gouvernement. Mais aussitot les membres exclus en 1648 demandèrent à siéger, et Monk afficha la plus parfaite indifférence entre les partis. Sur son invitation, neuf des chefs de chaque côté discutèrent le cas devant lui et ses officiers, et le résultat fut que ces derniers se déclarèrent disposés à soutenir les membres exclus, à condition qu'ils prendraient l'engagement de régler le gouvernement de l'armée, de lever de l'argent pour payer les arrérages, d'expédier les ordonnances d'un nouveau parlement pour le 20 avril, et de se dissoudre avant cette époque. Le général revint à Whitehall [21] : les membres exclus se rendirent à son invitation, et, après un long discours, dans lequel il déclarait que sa persuasion était qu'une forme républicaine de gouvernement et une église presbytérienne modérée étaient nécessaires pour assurer et perpétuer la tranquillité de la nation, il leur conseilla d'aller reprendre leurs siéges. Accompagnés d'un grand nombre d'officiers, ils se rendirent à pied à la chambre; la garde, sous les ordres de sir Anthony Ashley Cooper, s'ouvrit pour les laisser passer, et le président ni les membres n'y mirent opposition [1]. Toutefois, Hazlerig et les plus dévoués de ses adhérents se levèrent et sortirent : — séparation heureuse pour les royalistes; car autrement, en y joignant ceux des membres rappelés qui étaient pour une république, les républicains auraient encore eu la majorité dans bien des cas [2].

1. *Journ.* 11, 13, 15, 17, 21 fév. Price, 768-773. Ludlow, II, 345, 351, 353. Skinner, 256-264. *Clar. Pap.* 663, 682, 688. Gumble, 260, 263. Philips, 600. Le nombre des membres exclus alors vivants était de 194; celui des membres siégeant, ou autorisés à siéger par les ordres de la chambre, de 89. « Déclaration de l'état véritable des choses, » 57.

2. Huntchinson, 362.

Digitized by Google

Pour les Cavaliers, la conduite de Monk en cette occasion fut une source de cruelle perplexité. D'un côté, par la rentrée des membres exclus, il avait grandement servi la cause de la royauté; car bien que Holles, Pierpoint, Popham et leurs amis professassent toujours les doctrines qu'ils avaient soutenues lors du traité de l'île de Wight, bien qu'ils manifestassent la même haine du papisme et de l'épiscopat, bien qu'ils insistassent sur la nécessité de limiter la prérogative dans le choix des officiers de l'état et dans le commandement de l'armée; cependant ils étaient royalistes par principes, et plusieurs d'entre eux avaient fait les promesses les plus solennelles au roi exilé de travailler vigoureusement à sa restauration. D'un autre côté, Charles et ses partisans n'avaient pu voir sans alarme que Monk, au moment même où il donnait la loi sans contrôle, se déclarât si hautement en faveur d'un gouvernement républicain et d'une église presbytérienne [1]. Et ce n'était pas là le seul cas : à tous ceux qui venaient auprès de lui pour découvrir ses intentions, cavaliers ou républicains, il manifestait uniformément les mêmes sentiments, appuyant de temps à autre ses protestations de serments et d'imprécations. Pour expliquer cette contradiction entre ses actions et ses paroles, ceux qu'il admettait à ses conseils privés nous disent qu'elle lui était imposée par la nécessité de sa situation; que, sans cela, il eût perdu la confiance de l'armée, qui croyait sa sûreté et ses intérêts intimement liés à l'existence de la république. Suivant Ludlow, le meilleur soldat et le meilleur homme d'état du parti opposé, Monk avait en vue un autre objet, il voulait tromper les soupçons et la vigilance de ses adversaires; et il réussit si bien à en imposer à la crédulité d'un grand nombre (Hazlerig lui-même était de ce nombre), qu'en dépit de tout avertissement, ils crurent aveuglément à sa sincérité, jusqu'à ce que la rentrée des membres exclus leur eût ouvert les yeux [2].

Le parti presbytérien dominait alors dans le parlement sans contrôle [21 février]. Ils annulèrent tous les votes relatifs à leur propre expulsion de la chambre en 1648; ils élurent un nouveau conseil d'état, dans lequel les membres les plus influents étaient royalistes; ils nommèrent Monk commandant en chef des forces des trois royaumes, et commandant de la flotte conjointement avec l'amiral Montague; ils lui votèrent une somme de vingt mille

1. Clar. *Hist.* III, 720, 721, 723, 724. *Pap.* III, 698.

2. Price, 773. Ludlow, 349, 355. *Clar. Pap.* III, 678, 697, 703, 711.

livres à la place du palais de Hampton-court, que lui avait donné le parti républicain; ils mirent en liberté et exemptèrent de la peine du séquestre sir George Booth et ses compagnons [mars], un grand nombre de Cavaliers et les lords écossais pris après la bataille de Worcester; ils rétablirent le conseil de ville, empruntèrent soixante mille livres pour la solde courante de l'armée, déclarèrent que la confession de foi presbytérienne était celle de l'Église d'Angleterre, ordonnèrent que des copies des ligue et covenant solennels fussent affichées dans toutes les églises, offrirent des récompenses pour l'arrestation des prêtres catholiques, recommencèrent l'exécution des lois contre les réfractaires catholiques, et fixèrent leur dissolution au 15 mars, et l'ouverture d'un nouveau parlement au 25 avril [1].

Ici, toutefois, il s'éleva une difficulté sérieuse. La chambre des communes n'était, et, d'après la doctrine des membres exclus, ne pouvait être qu'une simple branche de la législature. De quel droit pouvait-elle prétendre convoquer un parlement? Ne fallait-il pas le concours de la chambre des lords, des pairs qui avaient été exclus en 1649? ou plutôt, pour procéder conformément à la loi, le roi ne devait-il pas, ou charger une commission de tenir un parlement, comme on avait coutume de faire en Irlande, ou nommer un tuteur investi de ce pouvoir, comme cela se pratiquait jadis, quand nos rois résidaient accidentellement en France? Mais sur ce point, Monk fut inflexible. Il mit des gardes à la porte de la chambre des lords pour empêcher les pairs d'y entrer, et il refusa d'écouter aucun expédient qui impliquât une reconnaissance de l'autorité royale. Aux arguments qu'on lui opposa, il répondit [3 mars] que le parlement, d'après la loi, avait cessé à la mort de Charles I^{er}; que la chambre actuelle ne pouvait justifier son existence qu'en alléguant la nécessité, ce que ne pouvait faire la chambre des lords, et qu'il était inutile d'espérer que l'armée se soumettrait à un parlement convoqué par l'autorité royale. Les militaires avaient consenti avec répugnance à la rentrée des membres exclus, et leur demander plus en ce moment, ce serait hasarder tous les avantages qu'on avait obtenus jusqu'ici [2].

Encouragés par la chute des républicains, les royalistes exprimaient leurs sentiments sans contrainte dans tout le royaume.

1. *Journ. passim.*

2. *Clar. Pap.* III, 704. Ludlow, 364, 365. Price, 773.

Digitized by Google

Dans quelques endroits, Charles fut proclamé par la populace; plusieurs ministres prièrent ouvertement pour lui dans les églises; le conseil de ville, dans son adresse, déclara qu'il n'était point opposé à la restauration du roi [10]; et la chambre elle-même fut amenée à révoquer le célèbre engagement en faveur d'une république, sans chef unique ni chambre des pairs, et à rassembler sous des officiers de confiance les milices de la cité et des comtés, comme contrepoids à l'influence républicaine dans l'armée. Les juges du feu roi et les acquéreurs des biens confisqués commencèrent à trembler. Ils tentèrent d'abord l'ambition du lord-général par l'offre de l'autorité souveraine[1]. Repoussés par lui, ils s'adressèrent aux militaires; ils leur représentèrent la perte de leurs arrérages et des biens qu'ils avaient acquis, comme la conséquence infaillible de la restauration du royal exilé; et ils excitèrent tellement les craintes des officiers, qu'on présenta à Monk, pour qu'il le signât [14 mars], un engagement de s'opposer à toute tentative pour établir un chef unique, en le priant de solliciter le concours du parlement. Un second conseil d'officiers fut tenu le lendemain matin [15]; le général insista sur l'inutilité de troubler la chambre par de nouvelles questions, lorsqu'elle était sur le point de se dissoudre; et par l'adresse et l'influence de ses amis, il obtint, quoique avec une extrême difficulté, la suppression du fâcheux écrit. Peu après il ordonna aux divers officiers de rejoindre leurs régiments respectifs, nomma une commission pour inspecter et réformer les différents corps, expulsa tous les officiers dont il avait lieu de suspecter les sentiments, puis il demanda et obtint de l'armée l'engagement de s'abstenir de toute intervention dans les affaires de l'état, et de soumettre toutes choses à l'autorité du nouveau parlement[2].

1. Gumble, 270. Deux offres d'assistance furent faites au général, dans la supposition qu'il pouvait aspirer au pouvoir suprême : l'une de la part des républicains, dont j'ai fait mention; l'autre de la part de Bordeaux, ambassadeur de France, au nom du cardinal Mazarin. Il fut questionné sur l'une de ces offres par sir Anthony Ashley Cooper, au conseil d'état. S'il en faut croire Clarges, un de ses conseillers secrets, ce fut relativement à la première, dont Clarges avait parlé à Cooper. Quant à l'offre de Bordeaux, il nous dit qu'elle fut faite par Clarges lui-même, et rejetée dédaigneusement par Monk, qui néanmoins consentit à recevoir une visite de Bordeaux, à condition qu'il ne serait pas fait mention de ce sujet. Philips, 602, 604. Locke, au contraire, affirme que Monk accepta l'offre du ministre français, que sa femme trahit le secret par loyauté envers le roi, et que Cooper fit au général des questions si pressantes qu'il se troubla, et, comme preuve de sa fidélité, il destitua plusieurs officiers qui étaient suspects au conseil. Mémoires de Shaftesbury dans le Registre de Kennet, 86. Locke, IX, 279. Voyez note (K).

2. Philips, 603, 606. Price, 781. Reg. de Kennet, 113. Thurloe, VII, 852, 859, 870. Pepys, I, 43. Skinner, 279-284.

Digitized by Google

Il s'était écoulé dix-neuf ans et demi depuis la première assemblée du long parlement, — années de révolutions et d'effusion de sang, durant lesquelles la nation avait fait l'essai de presque toutes les formes de gouvernement, pour revenir enfin à la forme qu'elle avait d'abord abandonnée. Le 16 mars, un jour plus tard qu'on ne l'avait fixé dans l'origine, son existence, qui avait été illégalement prolongée depuis la mort de Charles Ier, se termina par un acte émané de lui-même[1]. Le lecteur connaît déjà son histoire. Pour la glorieuse résistance qu'il opposa aux empiétements de la couronne, il mérite l'admiration et la reconnaissance. Ses mesures subséquentes prirent un caractère plus ambigu, et en dernier lieu, elles conduisirent à l'anarchie et au despotisme militaire. Mais quels que soient ses mérites et ses torts, ils ont été avantageux à la postérité. Nous devons aux premiers beaucoup des droits dont nous jouissons : les seconds nous avertissent des maux qui résultent des changements politiques effectués par la violence et contrairement aux habitudes et aux prédilections du peuple.

Monk venait de passer plus de deux mois en Angleterre, et ses intentions étaient encore couvertes d'un voile que ni l'adresse des royalistes ni celle des républicains ne pouvait soulever. Sir John Grenville, que le lecteur connaît déjà, lui faisait de fréquentes visites à Saint-James ; mais le but du cavalier était soupçonné, et ses tentatives pour obtenir une entrevue particulière furent déjouées par la prudence du général. Après la dissolution, Morrice, ami intime de tous deux, les fit trouver ensemble, et Grenville remit à Monk une lettre très-flatteuse du roi. Il la reçut et la lut avec respect. C'était, dit-il, la première fois qu'il pouvait exprimer sans danger son dévouement à la cause royale ; mais il était encore entouré d'hommes de sentiments hostiles ou douteux ; le plus profond secret était encore nécessaire ; Grenville pouvait conférer en particulier avec Morrice, et devait consentir à porter lui-même la réponse du général. Les principaux articles de cette réponse furent mis par écrit. Monk y priait le roi de lui envoyer une lettre conciliante qu'il pût, en temps convenable, mettre sous les yeux du parlement. Il ne demandait rien pour lui-même ; il ne voulait pas, comme on l'y invitait, indiquer sa récompense ; il ne lui appartenait pas de faire un marché avec son souverain ; mais, s'il lui était permis d'émettre son opinion,

1. *Journ.* 16 mars.

il conseillait à Charles de promettre un pardon général ou presque général, la liberté de conscience, la confirmation des ventes nationales, et le payement des arrérages dus à l'armée. Dès que ce papier eut été lu, il le jeta au feu, et dit à Grenville de s'en rapporter à sa mémoire pour en répéter le contenu[1].

Le messager fut reçu à Bruxelles par Charles comme un ange du ciel. Les doutes qui tourmentaient depuis si longtemps son esprit étaient dissipés tout à coup; la couronne, contre toute attente, lui était offerte sans conditions préalables; et tout ce qu'on lui demandait, c'était d'aider de sa plume les efforts du général; mais lorsqu'il communiqua cette heureuse nouvelle à Ormond, Hyde et Nicholas, ces conseillers découvrirent que l'avis suggéré par Monk était dérogatoire aux intérêts du trône et au caractère personnel du monarque, et composèrent une déclaration royale, qui, tout en paraissant faire à la nation les promesses recommandées par Monk, neutralisait en réalité leur effet, en les soumettant aux restrictions que le parlement pourrait imposer par la suite dans sa sagesse. Cet écrit fut mis dans une lettre au président de la chambre des communes [2 avril]; une autre lettre fut adressée à la chambre des lords; une troisième à Monk et à l'armée; une quatrième à Montague et à la marine; et une cinquième au lord-maire et à la cité. On en transmit au général des copies ouvertes, afin qu'il pût remettre ou détruire les originaux, selon qu'il le jugerait convenable. Malgré les modifications faites à Bruxelles, il se dit satisfait de la déclaration [10 avril], et ordonna à Grenville de garder les papiers jusqu'à ce que le moment opportun fût arrivé[2].

Dans l'intervalle, les ordonnances pour le nouveau parlement avaient été rendues; et comme il n'y avait pas de cour pour influencer les élections, ni d'intervention des militaires pour les dominer, le résultat peut être justement regardé comme l'expres-

1. Clar. *Hist.* III, 734-736. Price, 785. Philips, 605. *Clar. Pap.* III, 706, 711. D'après ces dernières autorités, il est évident que le secret avait été confié à Mordaunt aussi bien qu'à Grenville, — et en outre à un M. Herne, probablement un nom supposé.

2. Clar. III, 737-740, 742-751. Price, 790. Monk avait reçu l'assurance, probablement de l'ambassadeur de France, que les Espagnols se proposaient de retenir le roi en otage à Bruxelles, comme garantie de la restitution de la Jamaïque et de Dunkerque. C'est pourquoi il insista pour que le roi quittât le territoire espagnol; et Charles, ayant annoncé au gouverneur son intention de visiter Breda, quitta Bruxelles environ deux heures, si Clarendon est exact, avant qu'on eût donné l'ordre de le retenir. Ces diverses lettres, quoique écrites et signées à Bruxelles, furent datées de Breda, et données à Grenville dès que le roi eut mis le pied sur le territoire hollandais. Clar. 740.

Digitized by Google

sion des sentiments du pays. Les républicains, les cavaliers, les presbytériens firent tous leurs efforts pour obtenir l'élection de membres de leur opinion. Des trois partis, le dernier eût été sans comparaison le plus puissant, si la division n'eût paralysé son influence. Les plus rigides presbytériens, quoiqu'ils combattissent les avocats de la république comme étant des sectaires, s'opposaient également au retour du roi, parce qu'ils craignaient le rétablissement de l'épiscopat. Un bien plus grand nombre d'entre eux, qui continuaient de rester fidèles aux ligue et covenant solennels, se croyaient tenus par là même à replacer le roi sur le trône, mais avec les restrictions proposées lors du traité de l'île de Wight. D'autres, et c'étaient les plus actifs et les plus influents, ne voyaient aucun danger à redouter d'un épiscopat modéré ; et avides d'obtenir des honneurs et de l'avancement, ils tâchaient, par la ferveur de leur loyauté présente, de mériter le pardon de leurs fautes passées. Ceux-ci se joignirent aux cavaliers ; leurs efforts réunis triomphèrent de toute opposition ; et dans la plupart des endroits, leurs adversaires ou reculèrent devant la lutte, ou furent rejetés par des majorités écrasantes [1].

Mais les républicains cherchèrent du secours d'un autre côté. Leurs émissaires pénétrèrent dans les quartiers des militaires, où ils déplorèrent la ruine imminente de la bonne vieille cause, regrettèrent qu'on eût fait tant de sacrifices, répandu tant de sang en vain, et insinuèrent de nouveau aux officiers qu'ils perdraient les terres qu'ils avaient achetées, aux soldats qu'ils seraient licenciés et n'auraient pas leurs arrérages [2]. Un esprit de mécontentement commença à se répandre dans plusieurs corps, et un grand nombre d'officiers se rendit à la métropole. Mais Monk, quoiqu'il fît toujours profession d'être partisan du gouvernement républicain, se hasarda alors à prendre un ton plus hardi. La milice de la cité, au nombre de quatorze mille hommes, était déjà rassemblée sous ses ordres ; il avait en poche une commission de Charles, qui le nommait lord-général des armées des trois royaumes ; et il avait résolu, si les circonstances le forçaient à lever le masque, de proclamer le roi et d'appeler tous les sujets fidèles sous l'étendard royal. Il ordonna d'abord aux officiers de

1. Thurloe, VII, 866, 887. Price, 787. Lettres de Carte, II, 326. *Clar. Pap.* III, 705, 714, 726, 730, 731, 733. Il paraît que beaucoup de royalistes étaient trop actifs. « Quand on se plaignit à Monk, il s'en tira par une plaisanterie, disant que comme il y avait un parti fanatique d'un côté, il y avait un parti frénétique de l'autre. » 721, 722.

2. Thurloe, VII, 870.

Digitized by

retourner à leurs postes [9 avril]; puis il fit présenter aux soldats la promesse de soumission au nouveau parlement, et tout homme qui refusa de la faire fut renvoyé immédiatement [1]. En même temps, les amis de la république résolurent d'opposer à Monk, Lambert, l'idole des soldats. Lambert, il est vrai, était prisonnier à la Tour, enfermé par ordre du conseil, parce qu'il avait refusé de donner caution de sa conduite paisible; mais à l'aide d'une corde, il descendit [11] par la fenêtre de sa chambre à coucher, fut reçu par huit bateliers dans une barque, et trouva un asile sûr dans la cité. Les citoyens, toutefois, étaient trop loyaux pour écouter les suggestions du parti : il quitta sa retraite [13], se rendit à la hâte dans le Warwickshire, sollicita, mais en vain, la coopération de Ludlow, rassembla parmi les régiments mécontents six compagnies de cavalerie et quelques-unes d'infanterie, et espéra se voir sous peu de jours à la tête de forces redoutables. Mais Ingoldsby, qui, de régicide, était devenu royaliste, vint à sa rencontre près de Daventry avec des forces égales [21 avril] : une compagnie de la cavalerie de Lambert, commandée par le jeune Hazlerig, passa à l'ennemi; et les autres, lorsqu'il donna l'ordre de charger, dirigèrent leurs pistolets vers la terre. L'infortuné général tourna bride aussitôt et s'enfuit. Ingoldsby le suivit : la terre labourée donna l'avantage au cheval le plus fort; le fugitif fut pris; et après un effort infructueux pour éveiller la pitié de son ancien camarade, il se soumit à son sort. Il fut reconduit à la Tour [24], au moment où les milices, les volontaires et les auxiliaires levés dans la cité passaient la revue du général dans Hyde-park. Les auxiliaires burent à genoux à la santé du roi; Lambert était alors traîné sous Tyburn; et les spectateurs saluèrent avec des cris et des acclamations la disgrâce du prisonnier [2].

Le parlement-convention (il fut ainsi appelé, parce qu'il n'avait pas été convoqué légalement) se réunit le jour marqué, le 25 avril. Les presbytériens, par une adroite manœuvre, portèrent au fauteuil sir Harbottle Grimstone, un des leurs; mais les cavaliers, avec leurs adhérents, formaient une puissante majorité; et le nouveau président, au lieu d'entreprendre d'arrêter le torrent, eut la prudence de s'y laisser aller. Monk siégeait comme représentant du Devonshire, son comté natal.

1. *Clar. Pap.* III, 715.

2. Reg. de Kennet, 120. Price, 792, 794. Ludlow, 379. Philips, 607. *Clar. Pap.* III, 735.

Pour neutraliser l'influence des cavaliers dans la chambre des communes, les pairs presbytériens qui siégeaient en 1648 s'assemblèrent dans la chambre des lords, et choisirent pour président le comte de Manchester. Mais quel droit avaient-ils de constituer exclusivement une chambre du parlement ? Ils n'avaient pas été convoqués de la manière ordinaire par ordonnances ; ils ne pouvaient siéger comme faisant partie du long parlement, qui était maintenant du moins défunt ; et s'ils fondaient leurs prétentions sur leur droit de naissance, comme consiliarii nati, d'autres pairs étaient en possession du même privilége. La question fut soumise au lord-général, qui répondit qu'il n'avait pas autorité pour déterminer les droits de qui que ce fût. Encouragés par cette réponse, quelques-uns des pairs exclus essayèrent de reprendre leurs siéges, et ne rencontrèrent aucune opposition ; l'exemple fut imité par d'autres, et au bout de quelques jours, les lords presbytériens ne formèrent plus qu'un cinquième de la chambre. Néanmoins, pour éviter toute chicane, les pairs qui siégeaient au parlement du roi à Oxford, ainsi que ceux dont les lettres-patentes portaient une date postérieure au commencement de la guerre civile, s'abstinrent, pour le moment, de demander à être admis[1].

Monk continuait de dissimuler. Par son ordre, Grenville s'adressa à un membre qui entrait dans la chambre du conseil, pour qu'il lui procurât l'occasion de parler au lord-général. Monk vint à la porte, reçut de lui une lettre ; et reconnaissant sur le cachet les armes royales, il commanda aux gardes de veiller à ce que le porteur ne partît point. Au bout de quelques minutes, Grenville fut appelé, interrogé par le président sur la manière dont cette lettre était venue en sa possession, et l'ordre fut donné de l'arrêter. « Cela n'est pas nécessaire, » dit Monk ; « j'apprends qu'il est mon proche parent, et je serai caution de sa comparution. »

La glace était rompue. Grenville ne fut pas traité en prisonnier, mais en serviteur de confiance du souverain. Il remit aux deux chambres les lettres qui leur étaient adressées, et reçut en retour un vote de remercîments, avec un présent de cinq cents livres. La lettre à l'armée fut lue par Monk à ses officiers, celle à la marine par Montague aux capitaines sous ses ordres, et celle à la cité par le lord-maire au conseil de ville dans Guildhall. Chacun de ces corps vota une adresse de remercîments et de félicitations au roi.

1. Journ. des Lords, XI, 4, 5, 6.

Digitized by

L'écrit qui accompagnait les lettres aux deux chambres, 1° accordait un pardon libre et général à tous individus, exceptant ceux qui pourraient dans la suite être exceptés par le parlement, ordonnant que toute division de parti eût à cesser, et invitant tous ceux qui étaient sujets du même souverain à vivre dans l'union et la bonne harmonie; 2° il annonçait la liberté pour les consciences timorées, et qu'aucun homme ne serait inquiété ou recherché pour des différences d'opinion en matière de religion qui ne troubleraient pas la paix du royaume, et promettait en outre l'assentiment royal aux actes du parlement qui seraient proposés pour l'entière concession de cette tolérance; 3° il faisait allusion aux actions judiciaires auxquelles pouvaient être exposés les possesseurs actuels de biens achetés par eux ou à eux accordés pendant la révolution, et proposait de laisser tous ces différends à régler à la sagesse du parlement, qui pouvait le mieux parvenir à la juste satisfaction des parties intéressées; enfin il promettait de liquider les arrérages de l'armée sous le général Monk, et de retenir les officiers et les soldats au service royal avec la même paye et aux mêmes conditions dont ils jouissaient actuellement. Telle fut la célèbre déclaration de Breda, la charte royale sur la foi de laquelle il fut permis à Charles de monter sur le trône de ses pères [1].

Encouragés par les élans de loyauté avec lesquels les lettres et la déclaration du roi avaient été reçus, ses agents mirent tous leurs soins à ménager son retour en Angleterre avant qu'on ne pût mettre des restrictions à la prérogative. Les cavaliers étaient si nombreux dans la chambre haute, qu'on n'avait à craindre aucune opposition de la part des lords; et les dispositions déjà manifestées par les communes étaient de nature à satisfaire les plus ardents champions de la royauté. Les deux chambres votèrent que, d'après les lois anciennes et fondamentales du royaume, le gouvernement était et devait être composé du roi, des lords et des communes; elles invitèrent Charles à venir recevoir la couronne à laquelle l'appelait sa naissance; et pour subvenir à ses besoins les plus pressants, elles lui envoyèrent un présent de 50,000 liv., avec 10,000 liv. pour son frère, le duc d'York, et 5,000 liv. pour le duc de Gloucester. Elles ordonnèrent d'effacer les armes et symboles de la république, d'insérer le nom du roi dans les prières publiques, et de proclamer son avénement comme

1. Journ. des Lords, xi, 7, 10.

ayant eu lieu le jour de la mort de son père[1]. Hale, le célèbre jurisconsulte, et Prynn, se hasardèrent [7 mai] à conseiller à la chambre des communes de s'arrêter dans son enthousiasme et de s'occuper des intérêts de la nation. Le premier proposa la nomination d'un comité pour examiner quelles offres avaient été faites par le long parlement, et quelles concessions l'avaient été par le feu roi en 1648; le dernier fit valoir l'opportunité d'en venir à un accommodement mutuel et permanent sur toutes les prétentions qui avaient été jusqu'ici des sujets de contestation entre les deux chambres et la couronne. Mais Monk se leva, et s'opposa fortement à une enquête qui pouvait ramener les craintes et les méfiances, les animosités et les effusions de sang des années précédentes. Que le roi revînt, tandis que tout n'était que paix et harmonie. Il viendrait seul; il ne pouvait amener d'armée avec lui; il serait aussi bien à leur merci dans Westminster que dans Breda. Les restrictions, si elles étaient nécessaires, pouvaient se préparer dans l'intervalle, et lui être présentées après son arrivée. A la fin de ce discours, la chambre retentit des acclamations des Cavaliers; et les avocats de l'enquête, intimidés par l'autorité du général et les clameurs de leurs adversaires, jugèrent prudent de se désister[2].

Charles fut aussi empressé d'accepter l'adresse d'invitation que les chambres l'avaient été de la voter. De Breda, il était allé à La Haye, où les états, jaloux d'expier leur ancienne négligence, le reçurent avec une magnificence inusitée. La flotte, sous Montague, avait jeté l'ancre dans la baie de Scheveling[3] [23 mai]; et Charles, dès que le vent le permit, partit pour Douvres, où Monk, à la tête de la noblesse et de la gentry des comtés voisins, s'était rendu pour recevoir le nouveau souverain [25 mai]. Tous les yeux étaient fixés sur leur entrevue; et l'affabilité du roi, enjouée quoique digne, et l'hommage soumis et respectueux du général, provoquèrent les applaudissements des spectateurs. Charles l'embrassa comme son bienfaiteur, le fit marcher à son côté, et le fit monter dans le carrosse royal. De Douvres à la capitale, la marche du roi eut l'air d'un cortége triomphal. Les routes étaient cou-

1. Journ. des deux chambres.

2. Burnet, I, 88. Ludlow, III, 8, 9.

3. Montague était depuis longtemps en correspondance avec le roi, et désapprouvait la dissimulation de Monk, au point de l'appeler en particulier un « sot à tête dure; » mais il croyait nécessaire de le flatter, attendu qu'il pouvait empêcher l'affaire. Pepys, I, 69.

Digitized by

vertes de flots de peuple jaloux de manifester leur loyauté, tout en satisfaisant leur curiosité. A Blackeath [29], il fut reçu par l'armée rangée en bataille, et salué d'acclamations en passant dans les rangs. Dans les champs de Saint-George, le lord-maire et les aldermen l'invitèrent à prendre part à une magnifique collation dans une tente préparée à cet effet; du pont de Londres à Whitehall, les maisons étaient tendues de tapisseries et les rues garnies des milices, des troupes régulières et des officiers qui avaient servi sous Charles Ier. Le roi était précédé par des compagnies de cavaliers, au nombre de trois mille hommes, en brillants costumes, accompagnés de trompettes et de valets; puis venait le lord-maire, portant l'épée nue; après lui le lord-général et le duc de Buckingham, et enfin le roi lui-même, à cheval entre ses deux frères. La cavalcade se terminait par les gardes du corps du général, cinq régiments de cavalerie, et deux compagnies de seigneurs et de gentlemen. A Whitehall, Charles congédia le lord-maire, et reçut successivement les deux chambres dont les présidents le haranguèrent du ton de la fidélité la plus passionnée, et il leur répondit par des protestations d'attachement pour les intérêts et les libertés de ses sujets. Les cérémonies de cette importante journée ne finirent que tard dans la soirée; et Charles dit à quelques-uns de ses confidents : « Il faut certainement que ce soit ma faute si je ne suis pas venu plus tôt; car je n'ai rencontré personne aujourd'hui qui n'ait protesté avoir toujours désiré ma restauration [1]. »

On ne saurait nier que le rétablissement de la royauté ne fût un bonheur pour le pays. C'était le meilleur, peut-être le seul moyen de ramener la tranquillité publique au milieu de la confusion et de la défiance, des animosités et des haines, des partis et des intérêts qui avaient été le produit des événements de la guerre civile et de la succession rapide de gouvernements opposés et éphémères. A Monk appartient le mérite d'avoir, par sa prévoyance et sa circonspection, effectué ce résultat désirable sans effusion de sang ni violence; mais il faut rappeler aussi à sa honte qu'il l'effectua sans aucune stipulation préalable de la part du monarque exilé. Jamais il ne s'était présenté une si belle occasion d'établir un pacte entre le souverain et le peuple, de déterminer, d'un commun accord, les droits légaux de la cou-

1. Whitel. 702. Reg. de Kennet, 163. Clar. *Hist*. III, 772. Vie de Clarendon par lui-même, continuation, p. 7, 8. Journal d'Evelyn, II, 148.

Digitized by Google

ronne et de mettre les libertés du peuple à l'abri des empiétements futurs. Nous avons suffisamment de preuves que Charles eût consenti à de telles conditions; mais quand la mesure fut proposée, le lord général s'en déclara l'adversaire le plus prononcé. Il se peut que son esprit circonspect crut qu'il y avait du danger à attendre; il est plus probable qu'il voulait donner plus de valeur à ses services aux yeux du nouveau souverain. Mais quels que fussent les motifs de sa conduite, le résultat fut que le roi monta sur le trône sans être lié par aucune condition, et qu'il en conclut qu'il avait droit à tous les pouvoirs réclamés par son père au commencement de la guerre civile. Au bout de quelques années cette conséquence devint manifeste. On reconnut que la négligence ou la perfidie de Monk avait laissé une porte ouverte au retour des dissensions entre la couronne et le peuple, et la circonstance même que Charles avait accueillie comme mettant le comble à son heureuse fortune, ne servit qu'à préparer la voie à une seconde révolution, qui finit par exclure à jamais sa famille du gouvernement de ces royaumes.

CHAPITRE DIXIEME.

CHARLES II.

Le nouveau conseil. — Mesures du parlement. — Convention. — Procès et exécution des régicides. — Reglements ecclésiastiques. — Conférence à la Savoy. — Soulèvement des hommes de la Cinquième-Monarchie. — Nouveau parlement. — Exécution de Vane. — Acte de corporation. — Acte d'uniformité. — Parlement en Ecosse. — Exécution d'Argyle. — Restauration de l'épiscopat en Ecosse — ainsi qu'en Irlande. — Acte d'organisation — et acte interprétatif pour l'Irlande.

[1660.] Jamais peut-être, dans l'histoire de cette nation, aucun événement ne causa une joie aussi générale et aussi excessive que le retour de Charles pour prendre possession du trône de ses pères. On attribuait à l'abolition de la monarchie tous les maux qu'on avait fait soufferts; on prédisait que sa restauration ramènerait la paix et la prospérité. Les ennemis avérés de la cause royale s'étaient cachés pour se soustraire aux effets de l'excitation populaire; son triomphe fut célébré partout avec les manifestations habituelles de la joie publique, et les armes de la république, ainsi que tous les emblèmes du républicanisme, furent livrés aux plus indignes outrages et réduits en cendres. Pour en-

Digitized by

trétenir le feu de la loyauté, les royalistes répandirent, dans des publications à bon marché, les portraits les plus flatteurs du nouveau roi. Il était représenté comme un prince d'un caractère bienveillant et de manières engageantes, d'un jugement sain et d'un esprit agréable, et, par-dessus tout, du plus inflexible attachement aux doctrines du protestantisme, attachement qui était resté à l'épreuve de la tentation dans les circonstances les plus séduisantes. On ne peut nier qu'il n'y eût quelque vérité dans ces peintures; mais on cachait la moitié du portrait; on aurait dû ajouter qu'il était mou et indolent, voué à la dissipation et au plaisir et toujours prêt à renvoyer les affaires au lendemain pour un bal ou la compagnie de ses maîtresses. Ses conseillers s'étaient persuadés que les vertus de l'âge mûr racheteraient les folies de la jeunesse. Mais il avait atteint sa trentième année sans s'être amendé. Il avait bien fait des promesses; plus d'une fois il s'était arraché aux indignes liaisons qui l'asservissaient, et avait dans l'occasion déployé une énergie digne du prix éclatant auquel il aspirait. Mais c'étaient des efforts passagers; il retombait promptement dans ses anciennes habitudes et se remettait avec de nouvelles délices à la poursuite du plaisir.

Cependant à son arrivée, Charles ne se laissa point éblouir par la brillante perspective qui s'offrait à lui. Il savait que son trône reposait encore sur une base fort peu solide; il voyait les dangers qu'il avait à éviter, les difficultés qu'il avait à vaincre, et il prit la ferme, et, à ce qu'il s'imaginait, l'inaltérable résolution de consacrer sa principale attention aux affaires du gouvernement, et de ne se laisser détourner par aucun plaisir, aucune intrigue amoureuse, des devoirs de sa haute position. Ses ministres se félicitaient du changement qui s'était opéré dans les habitudes de leur souverain. Mais il ne tarda point à trouver cette contrainte gênante; il fut tellement assiégé de difficultés par les incessantes réclamations des anciens royalistes et de ses nouveaux partisans; il se vit tellement embarrassé par la multitude croissante des affaires soumises à sa considération, qu'il s'affranchit par degrés de ses entraves, et chercha du relâche dans la société des gens gais, spirituels et débauchés. La conséquence fut que non-seulement il négligea ses devoirs, mais que souvent il se laissa influencer contre les avis de son conseil par les saillies et les sarcasmes de ses compagnons dissolus [1].

1. Contin. de la vie de Clarendon écrite par lui-même, 21, 49, 167 ; Oxford,

Digitized by Google

Pour un œil observateur ce conseil présentait un singulier assemblage d'hommes dévoués à différents partis, et professant des principes opposés. Premièrement, on voyait les frères du roi, Jacques et Henri, qui devaient cette distinction à leur naissance, avec Hyde, chancelier, Ormond, lord-intendant, lord Culpepper, maître des rôles, et le secrétaire Nicholas, les quatre conseillers qui avaient eu la confiance du roi durant son exil. Puis venait le lord-général, qui, par sa conduite récente, avait lié sa destinée par un nœud indissoluble à la fortune de la maison de Stuart; Morrice, l'ami et le confident du général, et deux ou trois autres, dont le principal mérite était la recommandation de Monk, motivée sur les promesses qu'il avait faites pendant la dernière révolution. On engagea Charles à associer à ces deux classes tous les conseillers encore vivants de feu son père avant la guerre : mesure qui, avec quelques personnes qui étaient restées fidèles aux intérêts du roi, en introduisit plusieurs qui avaient soutenu la cause du parlement contre celle de la couronne. Il est évident que le roi devait voir, moitié avec défiance, moitié avec aversion, un conseil ainsi constitué. L'adresse du chancelier y découvrit un remède : à sa suggestion le conseil nomma un comité des affaires étrangères, composé de Hyde, d'Ormond, de Southampton, du lord-trésorier, de Monk, de Nicholas et de Morrice. Ils se réunissaient dans le but d'examiner les relations de l'Angleterre avec les autres couronnes de l'Europe; mais il profitèrent de ces conférences pour débattre et décider, à l'insu de leurs collègues, toutes les questions relatives à l'administration intérieure du royaume. Les mêmes objets, à la vérité, étaient ensuite soumis à l'examen de tout le conseil; mais Charles avait déjà adopté l'opinion du cabinet secret, et les dissidents étaient, ou réduits au silence par les arguments des ministres favoris, ou intimidés par la présence et l'autorité du souverain [1].

Quant aux deux chambres, le roi n'avait qu'à parler, et ses désirs étaient satisfaits. De même qu'elles l'avaient rappelé sans conditions, elles paraissaient disposées à mettre sous ses pieds les libertés de la nation. Les Cavaliers se faisaient un sujet de triomphe de l'élévation du trône; les presbytériens se tenaient devant comme des pécheurs repentants, jaloux d'effacer le sou-

1759. Dans les pages suivantes, je renverrai à cet ouvrage sous le nom de Clarendon seul. Pepys, *Journal*, 37, 8°.

1. Clar. 2, 27.

Digitized by

venir de leurs fautes passées, et le peu de gens sincèrement attachés aux principes républicains jugeaient prudent de se dérober à l'attention dans la foule, et de se faire l'écho des opinions plus complaisantes de leurs collègues. Heureusement les conseillers du roi n'étaient pas disposés, peut-être par frayeur, à tirer tout le parti possible de l'enthousiasme général, et plusieurs fois Charles lui-même daigna donner aux deux chambres des leçons de modération et de prudence[1]. Les plus importantes de leurs mesures peuvent être convenablement classées dans les catégories suivantes :

1° L'objection qui avait été élevée avant leur convocation fut renouvelée après le retour du roi. Elles n'avaient pas été convoquées par ordonnance royale ; elles étaient donc des assemblées illégales, et leurs actes pouvaient plus tard être contestés dans les cours de justice. Le remède qui s'offrait était de les dissoudre et de convoquer un parlement, d'après la manière ordinaire, qui pût légaliser par son autorité les mesures irrégulières de la convention. Mais cette expérience parut dangereuse aux conseillers du roi dans les circonstances actuelles : ils n'étaient point disposés à se séparer d'une chambre des communes si docile à leurs désirs, et ils préférèrent passer un acte déclarant que le parlement convoqué dans la seizième année du règne de Charles Ier avait cessé d'exister, et que les deux chambres alors siégeant à Westminster constituaient les deux chambres du parlement. On pouvait demander, sans doute, où une assemblée, illégale dans son origine, avait pu puiser le pouvoir de se donner une existence légale ; mais on espérait que tant que la convention siégerait, personne n'oserait soulever la question, et, à sa dissolution, l'autorité du parlement suivant suppléerait à tout ce qu'il y avait de défectueux[2].

1. Clar. 8, 9. Burnet, Hist. de son temps, I, 270 ; Oxford, 1823.

2. *St. of Realm*, v, 179. La question toutefois fut soulevée par Drake, royaliste, sous le nom de Philips, dans une brochure intitulée : « Le long parlement ressuscité. » Il fondait son opinion principalement sur l'acte de la dix-septième année du règne de Charles Ier, qui portait que le parlement ne serait dissous que par un acte exprès du parlement, et que toute chose autrement faite ou à faire pour sa dissolution serait de nul effet. Il s'ensuivait que le parlement ne pouvait être dissous que par un acte émané de lui, et que les arguments de Prynne, dont il a déjà été question, n'avaient aucune force, parce que, quoique vrais pour un parlement ordinaire, ils ne s'appliquaient point à un parlement à l'abri d'une dissolution de cette manière extraordinaire. Drake fut mis en jugement par les communes ; mais les lords eurent la prudence de renvoyer l'affaire au procureur général pour la suivre devant les tribunaux ordinaires. Voyez *Hist. Parl.* IV, 145, 147, et *App.* I. La cour laissa sagement tomber la pour-

Digitized by Google

2° L'expérience des anciens temps avait montré que pour restreindre les prétentions de la couronne dans des bornes convenables, il était nécessaire de la tenir dans la dépendance de la générosité des sujets; mais maintenant les deux chambres semblèrent avoir adopté la doctrine contraire; elles attibuèrent les calamités qui avaient affligé la nation pendant tant d'années à l'exiguité de la somme allouée pour l'entretien de la royauté; elles virent, après examen, que la dépense annuelle du feu roi excédait de beaucoup son revenu, et, pour prévenir le retour des besoins qu'il avait éprouvés, et des expédients illégaux auxquels il avait eu recours, elles élevèrent le revenu annuel de la couronne au chiffre sans exemple de 1,200,000 l.

3° Mais leur prévoyance pour le souverain ne les empêcha pas de songer à leurs intérêts personnels. Sous les règnes précédents, les propriétaires de terres avaient fréquemment et ardemment cherché à abolir les tenures par services de chevaliers, sans contredit la plus onéreuse des charges féodales existantes; mais leurs tentatives avaient été constamment déjouées par le monarque et ses courtisans, qui ne voulaient point renoncer aux bénéfices des mariages, des reliefs et des tutelles. Mais à cette époque de réconciliation et de concessions mutuelles, la proposition fut faite et acceptée : les termes furent réglés à la satisfaction des deux parties, et Charles consentit à accepter un revenu annuel de 100,000 livres à la place des profits casuels, mais lucratifs, de la cour des pupilles. Cependant la transaction fit peu d'honneur à la libéralité des deux chambres. Elles refusèrent d'étendre le bénéfice aux tenures inférieures, et l'acte même qui relevait les seigneurs de fiefs des services qu'ils devaient à la couronne, leur confirmait les services qu'ils réclamaient de ceux qui possédaient par tenure de *Copyhold*. Ils ne voulurent pas non plus payer le prix du bénéfice, quoiqu'ils en eussent la jouissance exclusive. Dans l'origine les auteurs de la mesure se proposaient de lever l'indemnité par une taxe sur les terres qui avaient été affranchies : le comité venait d'en fixer le chiffre pour les divers comtés, lorsqu'un membre [8 nov.] demanda, comme

suite. Si l'acte de la dix-septième année du règne de Charles I^{er} était interprété strictement d'après la lettre, le long parlement ne pouvait être dissous par aucun autre parlement, parce qu'avant sa dissolution aucune autre assemblée ne pouvait être un parlement légal. On soutenait donc que, par la séparation des chambres d'avec le roi et la retraite ou l'exclusion de tant de membres, il était tombé en pièces de lui-même, il était mort de mort naturelle. Voyez la brochure. « Le long parlement n'est point ressuscité. » Ibid. XVIII.

Digitized by Google

par hasard, pourquoi on n'avait pas recours à l'accise. L'idée fut saisie avidement par les courtisans et par beaucoup de propriétaires; on passa avec mépris sur l'injustice d'obliger le pauvre à payer pour le soulagement du riche, quoiqu'on l'eût fait valoir avec force, et les partisans de la motion, dans une division de la chambre au grand complet, obtinrent une majorité de deux voix [21]. Au lieu donc de la pourvoyance, des tenures militaires, et de leurs divers incidents, fruits et dépendances, le produit d'une moitié de l'accise, branche de revenu constamment croissante et plus avantageuse que la compensation primitive, fut assuré pour toujours à la couronne[1].

4° L'accise, le lecteur se le rappellera, avait été établie par le parlement pour subvenir aux frais de la guerre contre le roi. Pour réconcilier la nation avec une taxe si odieuse, elle ne fut d'abord votée que pour une courte période, et quoiqu'elle eût été maintenue depuis lors par des dons successifs, il avait toujours été entendu que, comme la nécessité seule pouvait justifier cet impôt, il devait très-certainement cesser avec cette nécessité. La dernière décision en rendait une moitié perpétuelle, et la chambre ne fut pas lente à disposer de l'autre. Elle n'avait pris aucune mesure pour élever le revenu au chiffre qu'elle avait voté : les fêtes de Noël approchaient; le roi avertit les membres de son intention de dissoudre le parlement, et les chambres passèrent à la hâte trois bills pour améliorer les recettes des licences pour la vente des vins, réglementer la poste, et accorder au roi la seconde moitié de l'accise, sa vie durant, pour solde de l'allocation annuelle de douze cent mille livres[2]. A dater de ce moment [21 déc.], tout espoir de la voir éteindre s'évanouit, et, dans le cours de quelques règnes, le ruisseau est devenu un fleuve puissant. L'accise produisait alors trois cent mille l. par an; elle en produit maintenant dix-huit millions.

5° L'existence de l'armée révolutionnaire (elle montait dans

1. *St. of Realm*, 259. *C. Journ.* 25 mai. 8, 19, 21 nov. 15, 21 déc. *Hist. Parl.* IV, 146.

2. *C. Journ.* 27 nov. 21 déc. Dans la discussion sur le bill de la poste, on proposa un amendement pour exempter des frais de poste toutes les lettres écrites à ou par des membres de la chambre des communes, « siégeant en parlement; » alléguant qu'ils avaient autant de droits à cette faveur que les conseillers privés, qui en jouissaient. Quoique l'amendement eût été stigmatisé comme au-dessous de la dignité de la chambre et bon seulement pour des mendiants, quoique le président eût déclaré qu'il était honteux de poser la question, il passa. Les lords toutefois le rejetèrent, et les communes y acquiescèrent. Journ. des Comm. 17 déc. *Hist. Parl.* 163.

Digitized by Google

les trois royaumes à plus de soixante mille hommes) était pour le monarque et ses ministres un sujet constant d'anxiété. Elle avait sans doute contribué à le placer sur le trône; mais elle pouvait aussi facilement l'en précipiter. Sa fidélité n'était plus garantie par Monk. Quand la première effervescence de la loyauté se fut calmée, beaucoup d'officiers et de soldats commencèrent à s'étonner de s'être prêtés à une révolution qui devait mettre fin à leur licence accoutumée et à leur importance de longue date. Les royalistes, auxquels le lord général avait donné des commissions, ne possédaient pas la confiance des troupes; les adhérents de Lambert dans sa malheureuse tentative, pénétrant dans les quartiers des militaires, les sommèrent de reprendre en main la bonne vieille cause, et des assemblées non autorisées furent tenues, la mort de Monk complotée, et des mesures prises pour former une ligue générale parmi les différents corps. Pour s'opposer à ces tentatives, Charles s'efforça de gagner l'affection des soldats par la manière flatteuse dont il parla de leur discipline et de leur loyauté, et la chaleur avec laquelle il recommanda leurs services à la reconnaissance du parlement; tandis que ses ministres, à l'aide d'un corps nombreux d'espions, recherchaient les semeurs de sédition, et, sous divers prétextes, s'assuraient de leurs personnes. Dans les deux chambres, les membres eurent pour instructions de représenter l'inutilité d'une force si considérable dans un temps de paix profonde, la dépense dont elle avait déjà grevé la nation, et le chiffre annuel dont elle continuerait de la grever. Les motions par lesquelles ils conclurent ne rencontrèrent aucune opposition. On pourvut, par des allocations successives à la liquidation de tous les arrérages; on licencia régiment sur régiment, et la mesure fut conduite avec tant d'égards aux besoins et aux sentiments des soldats, qu'elle s'accomplit sans exciter de séditions ni d'expressions publiques de mécontentement[1].

6° Les débats à ce sujet furent prolongés à l'infini par la contestation qui eut lieu entre les deux chambres, relativement au bill d'indemnité. Dans sa déclaration de Breda, Charles avait promis un pardon général, sauf les exceptions que le parlement pourrait suggérer dans sa sagesse. Dès que la question fut soulevée, on remarqua une merveilleuse diversité d'opinions. Chaque membre avait quelque ami qu'il voulait garantir du châti-

1. *St. of Realm*, v, 207, 236, 241. Clar. 10, 11. Burnet, I, 274.

Digitized by Google

ment, ou quelque ennemi sur lequel il voulait le faire tomber : les considérations d'intérêt ou de parenté, d'amitié ou de vengeance, pesaient plus que les mérites respectifs des parties, et on faisait des distinctions, on prenait des résolutions dont il était difficile de donner des motifs raisonnables. Enfin, le bill fut transmis des communes aux lords [11 juillet], qui, ayant généralement plus souffert, trahirent un esprit plus vindicatif. Les points principaux en discussion entre les chambres étaient que les lords voulaient comprendre, dans une seule vaste clause de condamnation, toutes les personnes qui avaient jamais siégé comme juges d'un royaliste dans une haute cour de justice, et qu'ils refusaient tout espoir de merci à dix-neuf des juges du roi qui s'étaient livrés par suite d'une proclamation royale. Une clause de cet acte menaçait d'excepter ceux qui désobéiraient de l'amnistie, quant à la vie et quant aux biens : d'où les communes inféraient que ceux qui obéissaient avait lieu d'espérer une exception semblable en leur faveur ; tandis que les lords soutenaient qu'ils avaient seulement le droit d'être jugés par une cour de justice, au lieu que ceux qui désobéissaient pouvaient être condamnés par contumace. Charles, par des messages et des discours réitérés, conseilla la modération et la clémence. Il était évident que les communes avaient adopté l'explication la plus raisonnable ; après plusieurs conférences, les lords se relâchèrent ; l'autre chambre vint à leur rencontre en rabattant de quelques-unes de ses prétentions, et l'acte, après une longue contestation, reçut l'assentiment royal. Il déclarait en premier lieu que toutes les injures et offenses envers la couronne ou les individus, provenant de querelles entre les partis politiques depuis le 1er juin 1637, devaient être et étaient pardonnées ; puis venaient les exceptions, 1° de cinquante-un individus ayant pris une part effective à la mort du roi ; 2° de Vane et de Lambert ; 3° de lord Monson, Hazlerig et cinq autres, en ce qui regardait la liberté et la propriété ; 4° de tous les juges de haute cour de justice, et de Huntchinson, de Lenthall, de Saint-John et de seize autres dénommés, quant à la possibilité d'occuper des emplois civils, militaires ou ecclésiastiques. Quant à l'affaire des dix-neuf régicides qui s'étaient livrés volontairement, on concéda aux lords qu'on leur ferait un procès capital, et, en retour, il fut concédé aux communes qu'ils ne seraient point exécutés sans un acte subséquent du parlement, qui serait voté expressément à ce sujet [1].

1. Journ. des deux chambres. *St, of Realm,* v, 231. Clar. 69.

Beaucoup de gens accueillirent cette amnistie générale comme un bonheur national, propre à apaiser les dissensions et à rétablir la tranquillité; la grande masse des cavaliers la reçut avec des murmures et des plaintes. Elle trompait leurs plus chères espérances : ils se voyaient laissés par elle victimes de leur loyauté, sans réparation pour les injures qu'ils avaient essuyées, sans soulagement de la pauvreté à laquelle ils avaient été réduits; tandis que, dans beaucoup de cas, leurs plus fortunés voisins du parti républicain conservaient la jouissance paisible de leurs richesses de fraîche date, fruit et récompense de la révolte et de l'injustice. Cela peut véritablement, s'écriaient-ils, s'appeler un acte d'oubli et d'indemnité, mais d'oubli de la loyauté, et d'indemnité pour la trahison.

7° Leur mécontentement fut un peu apaisé par la scène tragique qui suivit. Depuis des années, on avait eu soin de graver dans l'esprit de Charles que, comme fils, il ne pouvait pas pardonner le meurtre de son père; que, comme souverain, il ne devait pas conniver à l'exécution publique d'un roi. Punir les régicides était, dans son opinion, un devoir sacré et indispensable, et les exceptions établies par le dernier acte lui laissaient une ample latitude pour exercer sa justice ou satisfaire sa vengeance sur le nombre primitif. Vingt-cinq avaient déjà été mis hors de la portée de tout tribunal terrestre, et dix-neuf avaient passé la mer pour échapper au sort qui les attendait dans leur patrie [1]. Mais il en restait encore vingt-neuf, tous en prison, et plusieurs d'entre eux aussi couverts du sang du feu roi, et aussi criminels aux yeux du parti royal que les plus mal vus de leurs compagnons. Les fugitifs furent condamnés par acte du parlement [9 oct.]; les prisonniers furent traduits devant une cour de trente-quatre commissaires.

La composition de cette cour était bien faite pour intéresser la

1. Trois de ceux-ci, Whaley, Goff et Dixwell, se cachèrent dans la Nouvelle-Angleterre, où ils passèrent leur vie dans une crainte continuelle d'être découverts par les officiers du gouvernement. Il existe un récit intéressant de leurs aventures dans l'Histoire de la baie du Massachusetts par Huntchinson, et dans l'histoire de ces « très-illustres et héroïques défenseurs de la liberté, » publiée par Ezra Styles, S. T. D. LL. D., président du collége d'Yale; Hartford, Etats-Unis. 1794. Trois autres, Corbet, Okey et Berkstead, furent arrêtés en Hollande, à l'instance de Downing, et livrés par les Etats, en expiation de la manière dont ils avaient jadis traité le roi durant son exil. Ils furent exécutés en vertu de l'acte d'*attainder*, le 19 avril 1662. Ludlow, III, 82. *State Trials*, v, 1301-1335. Pepys, I, 252, 258. D'autres cherchèrent un refuge en Suisse, où ils se crurent constamment en danger d'être assassinés par des émissaires soudoyés par la cour d'Angleterre. Ludlow, III, 113-131.

Digitized by Google

curiosité des spectateurs, ou pour exciter l'émotion des malheureux traînés à la barre. Que des cavaliers siégeassent comme juges de ceux qui avaient envoyé le roi à l'échafaud, on devait s'y attendre; mais à côté du chancelier, de Southampton et de Nicholas, étaient assis Manchester et Robartes, deux des commandants parlementaires; Say et Holles, les chefs parlementaires; Alkins et Tyrrel, juges parlementaires; Monk et Montague, deux des lords de Cromwell, et Cooper, un de ses conseillers les plus intimes. Ces hommes, s'ils n'avaient pas de fait trempé leurs mains dans le sang du roi, avaient pris une part active aux événements qui avaient amené sa mort, ou avaient fortement soutenu les divers gouvernements révolutionnaires qui avaient exclu son fils et successeur du trône. Pour de telles offenses, ils auraient eu, dans d'autres circonstances, à défendre leur vie; mais ils avaient fait des protestations de repentir, et avaient été choisis pour accomplir cette pénible tâche, afin de montrer l'étendue de la clémence royale et la sincérité de leur conversion.

La plupart des prisonniers cherchèrent à se rendre dignes de miséricorde par l'aveu ingénu et repentant de leur crime; les autres alléguèrent à leur justification qu'ils n'avaient eu aucune malveillance personnelle pour la royale victime; qu'ils avaient regardé sa mort comme un acte solennel de justice nationale, et qu'ils avaient agi sous la sanction de l'autorité qui exerçait alors le pouvoir suprême dans la nation. La cour refusa d'écouter la seconde de ces excuses : il fut répondu à la première qu'aux yeux de la loi le fait était une preuve suffisante de la malveillance, et à la dernière qu'une assemblée irrégulière et illégale de vingt-six personnes, prétendant représenter les communes d'Angleterre, ne pouvait être considérée comme l'autorité suprême de la nation.

Tous furent jugés coupables et condamnés à mort; mais il fut sursis à l'exécution de ceux qui s'étaient volontairemen livrés, et la question, conformément à l'acte d'indemnité, fut réservée à l'examen ultérieur du parlement. Les dix destinés au supplice étaient Harrison, Scot, Carew, Jones, Clements et Scroop, qui avaient signé le fatal arrêt; Cook, qui avait agi comme avocat-général dans le procès; Axtele et Hacker, deux officiers qui avaient gardé le royal prisonnier, et Peters, le ministre, dont l'éloquence chaleureuse et violente avait été souvent employée à préparer et à soutenir les acteurs de cette remarquable tragédie. Le langage de ces hommes, tant au tribunal qu'après leur con-

Digitized by Google

damnation, offrit des traits du plus fougueux fanatisme. Pour prouver la justice de leur cause, ils en appelèrent aux victoires que le Seigneur avait données à leur épée; à leur Bible, qui enseignait le devoir de verser le sang de celui qui avait versé le sang de ses semblables, et à l'esprit de Dieu, qui avait manifesté à leur esprit que l'exécution de Charles Stuart était un acte de justice nécessaire, un acte glorieux, dont le bruit avait retenti chez la plupart des nations, et une reconnaissance solennelle de la haute suprématie que le Roi du ciel exerce sur les rois de la terre.

De pareils sentiments les soutinrent et les encouragèrent sur l'échafaud [13, 15, 16, 17, 19 oct.]. Lorsqu'on leur dit de se repentir, ils répliquèrent qu'ils s'étaient repentis de leurs péchés, et qu'on les avait assurés du pardon. Mais ils n'osaient pas se repentir de la part qu'ils avaient eue à la mort du dernier roi; car c'était offenser Dieu que de se repentir d'une bonne action. Ils étaient fiers de mourir pour une telle cause. Leur martyre serait le spectacle le plus glorieux dont le monde eût été témoin depuis la mort du Christ. Mais que ceux qui les avaient poursuivis tremblassent : la main du Seigneur était déjà levée pour venger leur sang innocent, et avant peu, la cause de la royauté ramperait devant celle de l'indépendance. Ils proférèrent cette prédiction avec une assurance de prophètes[1], et se soumirent à leur destinée avec une fermeté de martyrs. Peters seul parut s'effrayer à l'approche de la mort. Les exhortations de ses compagnons d'infortune ranimèrent son courage; un cordial énergique fortifia ses nerfs, et il rassembla assez de résolution pour dire qu'il se glorifiait de la cause, et qu'il défiait toute la fureur du bourreau[2].

Ces exemples ne satisfirent pas le ressentiment des royalistes, qui déploraient comme un malheur, que les plus odieux des régicides eussent échappé par une mort naturelle au sort de leurs complices. Il est vrai qu'ils avaient été condamnés; mais l'arrêt était le même pour tous, tandis que la culpabilité plus grande de quelques-uns demandait des preuves plus particulières de répro-

1. Et l'on crut à la prédiction. D'après le journal de Whaley, de Goff et de Dixwell, il paraît qu'ils regardaient l'exécution des régicides comme le massacre des témoins prédit dans le Livre des Révélations, et que la prédiction d'une révolution en leur faveur devait s'accomplir dans l'année mystérieuse 1666. L'année passa, et leurs espérances furent déçues; mais ils se consolèrent en se persuadant qu'il y avait une erreur dans la date de l'ère chrétienne, et que l'accomplissement de la prophétie arriverait promptement. Voyez les Procès d'état de Howell, v, 1362.

2. Ibid. 947-1301.

Digitized by Google

bation publique. La vengeance est ingénieuse; l'histoire pouvait fournir des exemples de punition infligée aux restes des morts; et d'après un ordre des deux chambres approuvé par le roi [8 déc.], les corps de Cromwell, de Bradshaw et d'Ireton, ayant été enlevés de leurs tombeaux, furent traînés sur des claies à Tyburn, retirés de leurs cercueils, et suspendus aux trois coins du gibet, le jour anniversaire de la mort de Charles I[er] [30 janvier 1661], jour choisi pour cette cérémonie expiatoire. Le soir, ils furent décrochés et décapités; leurs têtes exposées devant Westminster-hall, et les troncs jetés dans une fosse au lieu de l'exécution. Ce spectacle révoltant fut pour les cavaliers un sujet d'enjouement et de plaisanterie; mais il excita la juste réprobation de tout homme de cœur et de jugement. C'était un outrage aux sentiments communs d'humanité, et cela ne pouvait contribuer en rien au seul but réel des châtiments publics, qui est d'empêcher le crime. L'homme qui ose risquer sa vie pour arriver à ses fins ne sera point détourné par la crainte d'être mutilé ou pendu après sa mort [1].

8° Depuis l'année 1642, une portion considérable de la propriété foncière de chaque comté avait passé des mains des premiers possesseurs dans celles de nouveaux maîtres; et c'était sur cette importante considération que les fondateurs de la république basaient leur principale espérance de sa stabilité future. Des centaines de leurs adhérents avaient monté, grâce à la révolution, dans l'échelle sociale; ils se trouvaient investis des richesses et de l'influence qui appartenaient dans l'origine à leurs supérieurs; et il serait de leur intérêt de s'opposer de tout leur pouvoir au retour d'un système qui les réduirait à la pauvreté et à l'insignifiance. Charles, dans sa déclaration de Breda, toucha ce sujet dans des termes circonspects et mesurés : « il voulait que toutes les contestations relatives aux dons, ventes et achats fussent réglées au parlement, qui pouvait le mieux pourvoir à la juste satisfaction de tous les intéressés. » Le parlement, toutefois, ne pourvut à rien. Il confirma, il est vrai, comme mesure propre à

1. Journ. des Lords, XI, 205. Reg. de Kennet, 367. Quoique Pride fût compris dans l'ordre, ses restes ne furent pas troublés. Plus tard (12, 14 sept. 1661), environ vingt corps de personnes ensevelies dans la chapelle de Henri VII et dans l'église de Westminster furent exhumés par ordre du roi et réenterrés dans le cimetière. Il y avait, entre autres, les restes de la mère de Cromwell, de sa fille Élisabeth Claypole, de l'amiral Blake et du colonel Mackworth, qui avaient été enterrés dans la chapelle, et de Pym, Dorislaus, Stroud, May l'historien, Twiss et Marshall, théologiens, et de plusieurs autres ensevelis dans l'église. Kennet, 534. Neal, 619.

Digitized by Google

tranquilliser, les décisions judiciaires qui avaient été rendues dans les cours de justice et d'équité; mais la promesse royale relative au transport de la propriété par dons et ventes fut oubliée, et en conséquence, aucun soulagement ne fut procuré aux deux classes nombreuses d'hommes appartenant aux partis opposés. 1° Dès le commencement des troubles civils, beaucoup de royalistes disposèrent d'une partie ou de la totalité de leurs biens pour subvenir aux besoins pécuniaires du roi, ou se mettre en état de lever des hommes et de servir dans les armées royales; et à la fin des troubles, ils furent tous forcés d'avoir recours à des mesures semblables pour acquitter leurs dettes et payer les fortes amendes auxquelles ils étaient mis par ordre des gouvernements révolutionnaires. On ne saurait nier que ces hommes eussent beaucoup de droits à la reconnaissance et à la pitié du roi et du parlement; mais ces droits furent méconnus; les ventes avaient eu lieu de leur consentement; ils étaient liés par leurs propres actes, et condamnés à murmurer dans la pénurie et le désespoir. 2° Les terres qui appartenaient à la couronne, aux évêques, doyens et chapitres, et à quelques cavaliers distingués, avaient été données comme récompenses, ou vendues au plus offrant ou au plus favorisé. Ces terres maintenant étaient réclamées; des prises de possession forcées eurent lieu; et les occupants à qui il n'était pas permis de faire valoir un titre émané d'une autorité usurpée furent forcés de se soumettre à un droit ou à un pouvoir supérieur. A l'argument qu'ils étaient pour la plupart des acquéreurs de bonne foi, on répondit avec vérité qu'ils avaient accepté le risque avec le bénéfice; mais lorsqu'ils en appelèrent à la « juste satisfaction » promise dans la déclaration royale de Breda, Charles lui-même rougit de la rigueur de ses officiers et de ses adhérents. Il recommanda par proclamation des mesures de douceur et de conciliation; il fut d'avis d'admettre les acquéreurs révolutionnaires comme tenanciers moyennant de légers reliefs; et à la requête collective des deux chambres, il établit une commission pour arbitrer entre les parties contendantes. La conséquence fut, toutefois, que, tandis qu'il était permis en général aux acquéreurs des terres de la couronne de rester en possession, les acquéreurs des terres de l'Eglise furent, dans beaucoup de cas, traités avec une extrême sévérité. Les possesseurs de bénéfices avaient eux-mêmes été victimes de mesures rigoureuses; ils étaient vieux, et par conséquent jaloux de pourvoir au soutien de leurs familles après eux; et au lieu de tenir compte de la recommandation

Digitized by Google

royale, ils ne firent aucune distinction entre les enchérisseurs, mais choisirent pour tenanciers ceux qui leur firent les offres les plus avantageuses [1].

9° Pendant la première période de la révolution, les ministres presbytériens avaient pris possession des églises paroissiales; mais leur orthodoxie n'était pas moins intolérante que celle de leurs prédécesseurs, et ils poursuivirent avec une égale violence les délits théologiques du schisme et de l'hérésie. Cependant, en dépit de leur zèle, l'esprit de secte continua de s'étendre; par degrés, l'autorité civile et militaire passa aux mains des indépendants; les presbytériens, à mesure que leur pouvoir diminua, tournèrent leurs yeux vers le prince exilé; et leurs ministres, autant que la prudence le permettait, jouèrent avec succès le rôle de zélés missionnaires de sa cause. A présent que Charles avait recouvré la couronne, devait-il chasser de leurs bénéfices les hommes qui lui avaient rendu ces services, ou devait-il les protéger et laisser le clergé épiscopal languir dans la privation et le besoin? Il y avait de l'ingratitude à prendre le premier parti, et de plus, il y avait du danger. C'était provoquer les membres presbytériens, qui étaient en majorité dans la chambre des communes, à se déclarer contre la cour; des milliers de chaires s'uniraient pour prêcher le devoir de la résistance; et le souffle des prédicateurs pouvait rallumer sans peine le feu mal éteint de la guerre civile. D'un autre côté, ses principes le poussaient, et il était engagé d'honneur à rétablir la hiérarchie que son père avait défendue au prix de sa couronne et de sa vie. Les cavaliers la réclamaient hautement, et Hyde la représentait comme le plus sûr rempart du trône. Charles n'hésita point: l'Eglise d'Ecosse fut sacrifiée à celle d'Angleterre; et toutes les difficultés furent surmontées par l'adresse singulière du ministre, jointe aux manières engageantes et à la modération réelle ou affectée du monarque.

Que l'empire des anciennes lois fût revenu avec le représentant des anciens rois, c'était un principe que personne ne se hasardait à contredire; mais un principe qui faisait trembler pour l'idole de leur culte les partisans des « ligue et covenant solennels, » et qui menaçait le clergé presbytérien de la perte de ses bénéfices. Son principal espoir était dans la déclaration de Breda, qui promettait l'assentiment royal à un acte du parlement qui concilie-

1. *Stat.* v, 242. Reg. de Kennet, 312. Clar. 183. Harris, IV, 345.

Digitized by Google

rait les différends de religion, et dans les services de leurs frères, qui formaient un parti puissant dans la chambre des communes. Mais Charles et son politique conseiller n'avaient pas l'intention de tenir l'engagement royal, ni de confier la décision de cette question importante à l'orthodoxie douteuse des deux chambres. Le nombre des évêques, qui avait été réduit à neuf, fut complété par des nominations successives; les membres du clergé dépossédé, qui vivaient encore, furent encouragés à rentrer dans leurs bénéfices, ou à accepter une composition des possesseurs; et les principaux des universités reçurent ordre du roi de replacer dans leur colléges les agrégés qui avaient été renvoyés. En même temps, pour endormir les craintes des presbytériens, on offrit des évêchés aux plus éminents ou aux plus modérés des ministres : dix obtinrent l'honneur nominal d'être chapelains du roi, et tous furent confirmés dans la possession de leurs bénéfices, lorsque le prétendant légal se trouva mort, ou négligea de faire valoir son droit. Mais ces mesures alarmèrent ; un bill pour l'organisation de la religion fut présenté à la chambre des communes [9 juillet] ; et il fut résolu que la question serait prise en considération dans « un grand comité tous les lundis suivants. » Hyde donna des instructions contraires à tous les amis de la cour et de l'Eglise, qui travaillèrent avec zèle à entraver et à prolonger les débats : deux discussions, longues et animées, mirent en jeu les passions des orateurs; et enfin les séances du comité furent suspendues pendant trois mois, afin que le roi eût le temps de consulter les théologiens des deux communions [1]. A cet effet, il y eut un échange d'écrits entre certains évêques et un nombre choisi de ministres. Sur les points de doctrine ils différaient à peine ; mais un parti plaidait avec chaleur pour le modèle de gouvernement épiscopal inventé jadis par l'archevêque Usher, et l'autre le rejetait absolument, comme ne faisant que donner un autre nom à l'établissement du système presbytérien [2]. Le désaccord avait été prévu ; et on conseilla à

1. Clar. 74. Journ. des Comm. 6 juill. 20, 91. « Le comité siégea une heure dans l'obscurité avant qu'on laissât apporter des chandelles, et alors elles furent soufflées deux fois ; mais la troisième on les conserva, quoique avec beaucoup de désordre, jusqu'à ce qu'enfin, vers dix heures du soir, on eût voté, etc. » Journal Ms. d'un membre dans l'*Hist. Parl.* IV, 79, 82.

2. Neal, II, 568-575. L'on proposait que les divers doyens tinssent des synodes mensuels des ecclésiastiques soumis à leur juridiction ; les évêques, des synodes annuels de ceux de leurs diocèses ; et les archevêques, tous les trois ans, des synodes des évêques et députés de chaque diocèse dans leurs provinces respectives ; mais dans tous, les présidents devaient n'avoir aucune autorité supérieure, mais seulement être considérés comme primi inter pares. Voyez le plan dans l'Histoire de la non-conformité, 339-344.

Digitized by Google

Charles de s'interposer comme modérateur entre les partis. Il leur soumit la minute d'une déclaration royale écrite par le chancelier [22 oct.], sollicita leurs observations sur ses dispositions, et offrit d'adopter tous les amendements raisonnables. Peu de jours après [25], elle fut publiée. Elle donnait de justes éloges au clergé orthodoxe et presbytérien, avouait l'attachement du roi pour l'épiscopat, mais avec la conviction qu'on pouvait le modifier de manière à lever les objections qu'on avait contre lui sans en altérer le véritable caractère; et dans ce but elle enjoignit : « 1° quant à la juridiction, que l'évêque n'exerçât point d'autorité illégale ou arbitraire, ne prononçât pas de censures ecclésiastiques, ne célébrât pas d'ordinations sans l'assistance et l'avis[1] de son chapitre et d'un nombre égal d'anciens, députés par le clergé du diocèse, et ne confirmât dans aucune église à l'insu et sans le consentement du ministre; et 2° quant aux scrupules religieux des presbytériens, que ni la lecture de la liturgie, ni l'observation des cérémonies, ni l'adhésion à *tous* les trente-neuf articles, ni le serment d'obéissance canonique, ne fussent exigés de ceux qui s'y refusaient par des motifs de conscience[2]. »

Ces importantes concessions furent reçues avec joie et reconnaissance par le parti. Une assemblée de ministres de Londres déclara que l'épiscopat, ainsi réformé et amélioré, était tout autre chose que l'épiscopat contre lequel ils avaient protesté dans le covenant; et leur célèbre chef, le docteur Reynolds, soit que la déclaration eût réellement fait taire ses scrupules, soit qu'elle eût simplement levé les obstacles qui arrêtaient son ambition, signifia qu'il acceptait l'évêché de Norwich. Cependant, tout en faisant sonner le mot de promesse à l'oreille, elle contenait un passage qui tendait à tromper cet espoir : elle parlait d'un synode à convoquer, lorsque les passions des hommes seraient calmées, afin que la question fût équitablement et définitivement réglée. Les

1. Au mot *avis* les presbytériens proposèrent de substituer celui de *consentement* : Charles s'y refusa, et lorsqu'on lui objecta un passage de l'Εἰκων Βασιλικη, il répliqua vivement : « Tout ce qui se trouve dans ce livre n'est pas parole d'Evangile. » Kennet, *Reg.* 283.

2. *L. Journ.* XI, 179. Neal, II, 575-580. Dans l'origine, on avait eu l'intention de permettre à tout le monde « de se rassembler pour *culte religieux*, pourvu que ce ne fût pas de façon à troubler la paix. » Mais les presbytériens n'étaient point assez libéraux pour accorder aux autres ce qu'ils réclamaient pour eux-mêmes. Baxter distinguait entre *tolérables* et *intolérables*. Les papistes et les sociniens étaient intolérables; leur culte ne pouvait consciencieusement être souffert; et, pour satisfaire le parti, la clause fut changée en une promesse que personne ne serait inquiété pour « différence d'opinion en matière de religion. » Kennet, *Reg.* 280. Oldmixon, 488.

Digitized by Google

presbytériens n'étaient pas disposés à s'en reposer sur l'incertaine décision de quelque futur synode ; ils voulaient un arrangement permanent et non temporaire; et dans un comité de la chambre des communes présidé par le *serjeant* Hales, on prépara un bill [6 nov.] à l'effet de convertir en loi la déclaration royale. Hyde vit que ses propres artifices étaient tournés contre lui; il éloigna Hales de la chambre, en l'envoyant siéger à l'échiquier comme lord premier baron; les créatures de la cour reçurent pour instructions de voter contre le bill; le secrétaire Morrice le combattit dans un discours long, mais modéré; et sur la motion de le lire une seconde fois, il fut rejeté à une majorité de vingt-six voix dans une chambre de trois cent quarante membres [28 nov.]. Peu après [29 déc.], le parlement-convention fut dissous [1].

Il n'y a pas de doute que, malgré les démonstrations générales de loyauté, il y avait beaucoup de gens qui déploraient en secret la ruine du gouvernement républicain, et qui en désiraient ardemment la restauration. Les ministres du roi étaient dans une situation telle qu'un degré même superflu de vigilance ou de sévérité pouvait se motiver ou du moins s'excuser, vu la probabilité du danger. Mais tandis qu'ils s'assuraient des individus les plus marquants et les plus suspects, tels qu'Overton, Desborough, Day et Courtenay, ils paraissent avoir oublié ou dédaigné un conventicule de fanatiques dans Coleman-street, dirigé par un tonnelier, nommé Venner. Le roi était allé à Portsmouth, en compagnie de la reine mère, et, dans l'après-midi du dimanche suivant [6 janv. 1661], Venner invita ses auditeurs non à prier, mais à agir, à prendre les armes pour la cause de leur roi Jésus, à qui seul on devait allégeance, et à ne jamais remettre l'épée dans le fourreau, que Babylone ne fût devenue un objet de huées et de malédiction. Pour enflammer leur courage, l'enthousiaste leur promit la conquête du monde entier; ils rendraient d'abord la captivité captive en Angleterre; d'Angleterre ils iraient s'emparer des portes de la terre, puis charger les rois de chaînes et

1. Clar. 76. J. des Comm. 28 nov. *Hist. Parl.* IV, 141, 152. Je dois faire observer que, dans cette occasion, Charles exerça sa prétention de se soustraire à la loi en matières ecclésiastiques, et que cependant personne n'osa se plaindre. « C'est notre volonté et notre plaisir que nul ne soit jugé avoir forfait sa présentation ou son bénéfice, ou n'en soit privé d'après le statut de la 13e année du règne d'Eliz. c. 12, pourvu qu'il lise et approuve tous les articles de religion qui concernent seulement la confession de la vraie foi chrétienne, et la doctrine des sacrements comprise au livre des articles dans ledit statut mentionné. »

Digitized by Google

les nobles de fers. Peu importait qu'ils fussent peu nombreux, seulement soixante : ils combattaient pour celui qui avait promis qu'un seul homme en déferait mille, et que deux en mettraient dix mille en fuite. Des armes avaient été préparées; les soldats du Roi céleste coururent à Saint-Paul, ils chassèrent devant eux quelques miliciens, traversèrent la cité, et se retirèrent pendant la nuit à Caen-wood, entre Highgate et Hampstead. Le lendemain matin les militaires en arrêtèrent environ trente, et l'on se persuada que le reste s'était dispersé; mais le mercredi [9] on les vit dans différentes rues, courant vers la résidence du lord-maire, et s'écriant : « Le roi Jésus et leurs têtes sur les portes. » D'autres fanatiques s'étaient joints à eux; ils eurent plusieurs rencontres avec les gardes et les milices, et le mal qu'ils firent fut égal à celui qu'ils reçurent; mais après avoir perdu vingt-deux hommes tués sur la place, vingt d'entre eux, la plupart blessés, se rendirent à leurs adversaires, et le petit nombre qui restait s'échappa. Quatre des prisonniers furent acquittés faute de preuves [19]; la plupart des autres expièrent leur crime sur la potence. Mais le non-succès de l'entreprise n'avait point ébranlé leur foi. Ils moururent [21] dans les sentiments où ils avaient vécu, proclamant la souveraineté de leur roi céleste, et menaçant de sa vengeance les usurpateurs de sa prérogative, les rois de la terre [1].

Je n'arrêterai pas le lecteur sur le cérémonial du couronnement, ou sur les rejouissances par lesquelles il fut célébré. Charles avait auparavant [8 mai] convoqué un parlement d'après l'ancienne et légitime forme, et le résultat des élections montra que l'ardente loyauté qui avait éclaté à sa restauration n'avait pas beaucoup diminué dans le cours d'une année. Quelques endroits, il est vrai, envoyèrent des députés de principes anti-épiscopaux; mais la majorité des membres était composée de royalistes dévoués à la personne du roi, et prêts à soutenir les mesures de la cour. Quelques membres du conseil siégeaient dans la chambre basse; mais la coutume n'était pas encore venue de les employer comme chefs avoués du parti. Pour sauver les apparences le chancelier (il avait été récemment créé baron Hyde [3 nov. 1660], et au couronnement comte de Clarendon [23 avril 1661]) communiqua en particulier les désirs du cabinet à quel-

1. *St. Trials*, vi, 105. Kennet, *Reg.* 354, 562. Heath, 471. Parker, *De rebus sui temporis*, 10. Pepys, i, 167-169, 172.

ques-uns des membres les plus influents, et chacun de ceux-ci tint séparément une réunion de ses amis et partisans qu'il instruisit du rôle que chaque individu devait jouer, et du vote qu'on attendait d'eux. A l'aide de forces organisées ainsi à l'avance, quoique secrètement, dans la chambre, le ministre éprouva peu de difficulté à déjouer les efforts passagers et isolés de ses adversaires.

Ce parlement, au commencement de sa longue carrière, fit plusieurs lois de la plus haute importance, relativement aux prétentions de la couronne, et aux libertés civiles et religieuses du peuple. 1° Il ordonna de brûler par les mains du bourreau au milieu de Westminster-hall les ligue et covenant solennels [17 mai] ainsi que les actes [27], pour ériger une haute cour de justice chargée du procès de Charles Stuart, pour souscrire l'engagement, pour établir une république, pour désavouer le titre du roi actuel et pour la sûreté de la personne du protecteur. Il fut affirmé que le veto et le commandement de l'armée étaient des droits inhérents à la couronne : tout projet d'attentat à la personne du roi, ou toute distinction entre sa personne et son office, furent déclarés trahison; on décréta que tout homme qui appellerait le roi hérétique ou papiste serait incapable d'occuper aucun emploi dans l'Eglise ou dans l'état, et les peines de *præmunire* furent portées contre tous ceux qui prétendraient que le parlement de 1641 n'était pas dissous, et que les deux chambres ou l'une d'elles avaient une autorité législative indépendante du souverain. En même temps on mit les restrictions les plus sévères à la liberté de la presse, pour empêcher la publication de livres soutenant des opinions contraires à la foi chrétienne, à la doctrine ou à la discipline de l'Eglise d'Angleterre, ou tendant à la diffamation de l'Eglise ou de l'état, ou de ceux qui les gouvernaient, ou de toute personne quelconque [1].

2° Quoique le parlement-convention se fût chargé de pourvoir amplement aux besoins pécuniaires du gouvernement, on conseilla à Charles de demander aux deux chambres une aide additionnelle, et il obtint de leur loyauté un don de quatre subsides, ancienne manière de lever des impôts, tombée aujourd'hui en désuétude. On a dit du roi qu'il était imprévoyant, que sa maison était montée sur un pied très-dispendieux, qu'il faisait des présents extravagants à ses favoris et à ses maîtresses, et qu'il gas-

1. Clar. 181. Statuts et Journaux, *passim*.

pillait des sommes immenses à faire d'inutiles réparations et embellissements aux palais royaux ; mais il faudrait aussi se rappeler qu'à sa restauration il se trouva chargé d'une dette dont il ne pouvait être responsable, la somme énorme due aux armées des trois royaumes à titre d'arrérages, et qu'il fut de plus forcé, par l'état de dénûment des divers arsenaux, de dépenser 800,000 l., pour acheter immédiatement des approvisionnements de marine et de guerre. On nous assure que dans les quinze premiers mois la seule somme qui pût être consacrée aux dépenses courantes et ordinaires de l'état fut celle de 70,000 livres votée pour le couronnement. Le parlement écouta à plusieurs reprises ses sollicitations ; mais les évaluations étaient inexactes, les taxes présentèrent un déficit [1], il y eut des retards dans la perception, de nouvelles dettes furent contractées avant que les premières fussent acquittées, et, pendant toute la durée de son règne, Charles fut sous le poids d'un fardeau dont il ne put se délivrer. Cette circonstance donna une couleur particulière à sa politique. Sa pensée habituelle fut de se procurer de l'argent ; ce fut un objet important, sinon le principal de toutes ses mesures ; ce fut ce qui lui dicta le traité de mariage avec le Portugal et la vente de Dunkerque à la France, et ce qui l'entraîna à cette correspondance clandestine et à ces marchés pécuniaires avec le monarque français, qui ont laissé une tache indélébile sur sa mémoire.

3° L'état fiévreux de l'esprit public, agité par des bruits successifs de complots et par la poursuite des conspirateurs réels ou supposés, mit le ministère à même de faire adopter une mesure qu'il jugeait éminemment propre à consolider le gouvernement restauré. Les presbytériens et les Cavaliers avaient également donné des preuves de leur attachement au roi ; mais leur loyauté était d'une nature différente : les premiers voulaient limiter et les derniers étendre les pouvoirs de la couronne ; les uns regardaient la constitution de l'Eglise comme hostile, les autres comme favorable à leurs vues respectives. Au parlement les Cavaliers avaient le dessus ; mais le gouvernement des cités et bourgs du royaume était principalement aux mains des presbytériens. Le but de la politique de Clarendon fut de les déposséder de ces forteresses, et il y parvint par l'acte de corporation qui, après beaucoup d'opposition, fut converti en loi [19 juin]. Cet acte nom-

1. Sir P. Warwick démontra que sur la somme annuelle de 1,200,000 l. votée par le parlement-convention, on n'avait jamais reçu plus de 900,000 l. par an. Pepys, *Journal*, II, 161.

Digitized by Google

mait des commissaires [20 déc.] ayant pouvoir de destituer à discrétion tout individu occupant un emploi dans ou sous une des corporations du royaume, et exigeait que toutes les personnes qu'on avait laissées en place acquissent les qualités requises, en renonçant aux ligue et covenant solennels, en prêtant les serments d'allégeance et de suprématie, et en déclarant sous serment leur conviction qu'il était interdit de prendre les armes contre le roi sous quelque prétexte que ce fût, et leur horreur pour la doctrine criminelle qu'on pouvait par son autorité prendre les armes contre sa personne, ou contre ceux qui avaient des commissions de lui. Relativement à l'admission des fonctionnaires futurs, l'acte portait en outre que nul ne serait éligible s'il n'avait, dans l'année qui précédait son élection, reçu le sacrement conformément au rite de l'Eglise d'Angleterre. Les épreuves de *test* avaient d'abord été insérées dans nos lois afin d'exclure les catholiques romains : on s'autorisa alors de ce précédent pour justifier l'exclusion des dissidents; la doctrine de l'obéissance passive fut établie par l'autorité de la législature, et l'accomplissement d'un devoir religieux devint une condition indispensable pour occuper un emploi séculier [1]. Cet acte détruisit le pouvoir des presbytériens dans l'état; l'acte d'uniformité les chassa des places qu'ils conservaient encore dans l'Eglise.

4° Le roi avait promis qu'antérieurement à l'acte qui comprenait « les frères dissidents, » le livre de prière commune serait révisé par une commission de théologiens des deux communions. Ils se réunirent à la Savoy, résidence de l'évêque de Londres [25 mars]; des débats préalables, relatifs à des formes et à des prétentions, employèrent un temps considérable; enfin la discussion commença par des discours écrits, et continua ensuite dans des conférences personnelles. Mais les presbytériens demandaient tant, et les évêques étaient disposés à concéder si peu, qu'on ne faisait pas de progrès; et quand la commission (la durée en avait été limitée à quatre mois) fut sur le point d'expirer, on convint à l'amiable de laisser de côté les points les moins importants, et de borner la discussion à huit passages du livre, qui, dans l'opinion des dissidents, ne pouvaient être adoptés sans péché. Dans cette vue on proposa de débattre la question suivante : « Un commandement peut-il être coupable lorsqu'il enjoint ce qui n'est pas illégal en soi? » Après une longue et chaude

1. *Stat.* v, 321.

Digitized by Google

altercation, aucun des partis ne fut convaincu, et tous deux firent conjointement la réponse au roi [25 juillet], qu'ils étaient d'accord quant à la fin, mais qu'ils ne pouvaient s'entendre sur les moyens .

C'était la conclusion qui était attendue et désirée. Charles avait convoqué l'assemblée du clergé, et c'est à elle que fut assignée la tâche dans laquelle avaient échoué les commissaires de la Savoy [8 mai]. Plusieurs des évêques protestèrent contre toute modification; mais la majorité de leurs frères l'emporta; certains amendements et additions furent adoptés, et le livre, dans sa forme approuvée, fut sanctionné par le roi, et envoyé par lui à la chambre des lords[2]. Puis vint l'acte d'uniformité [19], par lequel il était décrété que l'on ferait usage dans tous les lieux de culte public du livre révisé des prières et de l'ordination des ministres, et non d'un autre, et que tous les ecclésiastiques à bénéfice y liraient le service dans un temps donné, et à la fin, professeraient, dans une formule arrêtée, leur « sincère assentiment et consen» tement à tout ce qui y était contenu et prescrit. » Beaucoup de gens se refusèrent à cette déclaration. Pour obéir à la législature, ils voulaient bien faire usage du livre, quoiqu'ils y trouvassent des articles et des pratiques dont la vérité et la convenance leur paraissaient douteuses; mais donner leur assentiment et leur consentement à ce qu'ils ne croyaient ni n'approuvaient réellement, répugnait aux idées ordinaires d'honnêteté et de conscience. L'année suivante, on fit une tentative pour leur venir en aide, en transmettant de la chambre basse à la haute un bill tendant à amender l'acte d'uniformité. Les lords ajoutèrent une clause déclaratoire [25 juillet 1663] portant que les mots « as» sentiment et consentement seraient entendus seulement quant » à la pratique et à l'obéissance audit acte ; » mais les communes rejetèrent aussitôt l'amendement [27] : les lords, dans une conférence, consentirent à la retirer, et le seul effet de la con-

1. *State Trials*, VI, 25-44. Hist. de la non-conformité. Neal, II, 601. Contrairement aux évêques, on soutint qu'un commandement enjoignant ce qui est légal peut être coupable *per accidens* ou peut être fait illégalement. Le point auquel avait trait la discussion était l'acte de se mettre à genoux à la communion. Id. 328.

2. La plus importante de ces modifications était peut-être la suivante : l'insertion de la rubrique relative à l'acte de s'agenouiller au sacrement, l'admission de personnes non encore confirmées à la communion, et la dispense pour les nouveaux mariés de l'obligation de recevoir la communion le jour du mariage, et celle pour les malades de l'obligation de confesser leurs péchés et de recevoir l'absolution.

Digitized by Google

testation fut de ne laisser aucun doute sur le sens dans lequel la souscription était entendue par la législature[1].

Il y eut deux autres clauses qui choquèrent aussi. L'une portait que personne n'administrerait le sacrement, ou n'occuperait d'emploi ecclésiastique, s'il n'avait reçu l'ordination épiscopale; l'autre, que tous les bénéficiers, dignitaires, officiers des universités, maîtres d'écoles publiques et même précepteurs particuliers, souscriraient une renonciation au covenant, et une déclaration de l'illégalité de prendre les armes contre le souverain sous quelque prétexte que ce fût. Ce fut en vain que les lords firent des objections; une conférence eut lieu; la cour vint en aide aux communes; l'opposition fut abandonnée, et le bill, dans sa nouvelle forme, reçut l'assentiment royal[2].

Dans le cours de cette discussion, les lords avaient déployé un esprit de libéralisme qui avait blessé l'orthodoxie plus rigide de la chambre basse. Ils en appelaient à la déclaration de Breda. Cet acte était une offre faite par le roi comme chef des partisans de l'Eglise et du trône, et acceptée par les divers autres partis du royaume. C'était virtuellement un pacte entre lui et le peuple, qui fixait le prix de sa restauration. Le peuple avait fait son devoir en le recevant; celui du roi était maintenant de lui assurer la faveur qu'il avait promise. Cette faveur, en ce qui regardait la religion, était la liberté pour les consciences timorées, et la certitude de n'être point inquiété pour cause de différence d'opinion religieuse : deux choses qui, on le craignait, ne pouvaient se concilier avec les conditions de capacité requises dans le bill. Le commissaire des communes répliqua que la déclaration de Breda avait été mal comprise. « Timorées » était une épithète impliquant une susceptibilité d'impressions vis-à-vis des choses du dehors; une conscience timorée était une conscience qui se laissait guider par les autres; la liberté pour les consciences timorées se bornait donc « aux fourvoyés, » et ne s'étendait pas aux « fourvoyeurs; » elle était accordée aux troupeaux, mais non

1. Journ. des Lords, XI, 573, 577. Le duc d'York et treize autres pairs inscrivirent leurs protestations contre l'amendement, « parce qu'il était subversif de l'Eglise d'Angleterre telle qu'elle était établie alors. » 573.

2. *Stat.* v, 364. Clar. 153. Dans les conférences entre les chambres, on insista beaucoup sur la facilité qu'ont les précepteurs d'imprimer les idées qu'il leur plaît dans l'esprit de leurs élèves. C'est à cette circonstance qu'on attribua la forte opposition faite à Cromwell dans le parlement par les plus jeunes membres; car, sous la république, le clergé de l'Eglise d'Angleterre subsistait en enseignant, et élevait ses élèves dans des principes de loyauté. Journ. des Lords, 447.

Digitized by Google

aux pasteurs. A l'appui de cette définition sophistique, il fit observer aussi que la déclaration avait trait à la paix du royaume, ou à un acte futur du parlement, comme si l'acte à adopter eût été destiné à imposer des restrictions, au lieu « d'accorder de la » tolérance, » ou que l'allusion à la paix du royaume n'eût pas été comprise comme une exception des doctrines séditieuses et anarchiques promulguées par quelques-uns des prédicateurs fanatiques[1]. L'acte d'uniformité peut avoir été nécessaire pour rendre l'Eglise à sa discipline et à sa doctrine premières ; mais si telle était l'intention de ceux qui composèrent la déclaration de Breda, ils furent coupables d'infidélité envers le roi et de fraude envers le peuple, en mettant dans la bouche du premier un langage que l'on pourrait désavouer à l'aide d'équivoques, et en donnant au dernier des espérances qu'on ne comptait jamais réaliser.

Le triomphe de l'Eglise était complet. Les évêques avaient déjà recouvré leurs siéges au parlement, et les cours spirituelles avaient été rétablies. On prévoyait que la première de ces mesures rencontrerait une forte opposition dans les efforts réunis des catholiques et des presbytériens de la chambre des lords ; mais des pairs catholiques, un seul, le vicomte Stafford vota contre ; et, parmi les presbytériens, l'opposition se borna à ceux qui vivaient encore des anciens défenseurs du bill qui interdisait aux ecclésiastiques l'exercice de l'autorité temporelle. La seconde s'accomplit avec une égale facilité ; mais en même temps on enleva à la juridiction ecclésiastique deux de ses apanages les plus odieux, la cour de haute commission et le pouvoir d'administrer le serment ex officio[2].

5° Les catholiques anglais, entre autres, avaient nourri l'espoir de gagner à la déclaration de Breda ; et cet espoir était soutenu par le souvenir de leurs souffrances pour la cause royale, et par la connaissance qu'ils avaient des promesses faites par Charles durant son exil. Le roi était, en effet, bien disposé en leur faveur. Il se croyait obligé, par l'honneur et la reconnais-

1. Journ. des Lords, XI, 449.

2. *Stat.* 306, 315. Quiconque comparera le récit de Clarendon, 138, avec les *Journaux*, XI, 279, 281, 283, sera étonné des inexactitudes de l'historien. Sur cinq points matériels, qui forment la principale partie de sa narration, il est contredit tout net par le témoignage des journaux. Le bill fut si loin d'être retenu à la chambre des lords, qu'il passa par toutes ses phases avec une rapidité sans exemple. Il fut envoyé des communes le jeudi, et adopté par les lords le mardi suivant.

sance, à leur procurer du soulagement; il savait l'horreur qu'on avait sur le continent pour les lois pénales portées contre eux, et il avait souvent déclaré sa résolution de mitiger, lorsqu'il serait rétabli sur le trône de ses pères, la rigueur de ces décrets barbares[1]. En juin 1661 [28], les catholiques se réunirent à Arundell-house, et présentèrent aux lords une pétition pour se plaindre des peines dont ils étaient passibles pour le refus de serments incompatibles avec leurs opinions religieuses. Les chefs presbytériens prêtèrent leur aide aux pairs catholiques, et Clarendon se mit à la tête de leurs adversaires. Pas une voix ne s'éleva en faveur des statuts qui infligeaient des peines capitales; mais, après plusieurs discussions, la chambre décida que « l'on n'avait rien » présenté de nature à porter leurs seigneuries à rien changer » aux serments d'allégeance et de suprématie. » Sur ces entrefaites, le colonel Tuke[2] fut entendu à la barre contre les lois sanguinaires [21]; et plusieurs papiers exposant les griefs et la prière des catholiques avaient été déposés sur le bureau. Les pétitionnaires réclamaient le bénéfice de la déclaration de Breda, et faisaient observer que la seule objection à leur réclamation reposait sur la supposition que la reconnaissance de la suprématie spirituelle du pape impliquait l'admission de la supériorité temporelle. Ils protestaient contre. La doctrine de son autorité temporelle était une opinion problématique, admise en effet par quelques individus, mais qui ne faisait point partie de la croyance catholique, et les pétitionnaires (tant ils étaient loin de l'avoir) offraient de s'engager par serment « à s'opposer de leur vie et de » leur fortune au pontife lui-même, s'il essayait jamais d'exercer » ce prétendu pouvoir, et à obéir à leur souverain contre tout » pouvoir étranger ou domestique, quel qu'il fût, sans restric» tion[3]. » La chambre, ayant reçu le rapport d'un comité d'enquête sur « les lois sanguinaires, » résolut [16 juillet] d'abolir l'ordonnance De hæretico inquirendo, et de révoquer tous les statuts qui prononçaient les peines de trahison contre les ecclésiastiques catholiques trouvés dans le royaume, ou celles de félonie contre ceux qui recueillaient ces ecclésiastiques, ou celles de præmunire contre tous ceux qui maintenaient l'autorité de l'évêque de Rome. Mais cette mesure de soulagement ne répon-

1. Clar. 140.
2. Sir G. Tuke, de Cressing-Temple, dans l'Essex. Pepys, 1, 364.
3. Kennet, *Reg.* 476.

Digitized by

dit point à l'attente des laïques, qui voulaient être délivrés des amendes et confiscations pour non-conformité, et le projet entier fut anéanti par la ruse d'un adversaire, qui proposa et fit adopter la résolution qu'aucun membre de la société des jésuites ne jouirait du bénéfice de l'acte projeté. La discorde se répandit immédiatement parmi les pétitionnaires; on publia des pamphlets pour et contre la société; et d'un côté on prétendit qu'il fallait accepter la faveur, quelles que fussent les restrictions dont on l'eût surchargée, et que les jésuites étaient tenus décemment de sacrifier leurs propres prétentions à l'intérêt commun ; de l'autre, que la distinction que le bill voulait établir était sans fondement et injuste, et que si les catholiques consentaient à acheter ce soulagement pour eux au prix de la proscription de l'ordre, ils entacheraient leur mémoire du reproche d'égoïsme et de perfidie. Au milieu de ces altercations, le comité d'Arundell-house fut dissous ; les progrès du bill furent suspendus à la requête des pairs catholiques, et, à la session suivante, personne n'osa le rappeler à l'attention du parlement[1].

6° Quoique le royaume présentât partout l'apparence de la tranquillité, les différents partis continuaient de s'observer avec méfiance et appréhension. On ne saurait douter qu'il n'y eût bien des gens qui auraient eu la volonté de renverser le gouvernement royal, s'ils en avaient eu les moyens; et ceux-ci, par l'imprudence de leur langage ou de leurs actions, pouvaient donner quelquefois de justes causes de soupçon; mais, d'un autre côté, il y en avait aussi beaucoup dont la crédulité était aussi extravagante que leur loyauté; qui découvraient des indices de crime dans une conduite innocente ou indifférente, et qui assiégeaient journellement le bureau du conseil de l'histoire de leurs craintes et de dénonciations de trahison. La plupart de ces délateurs étaient accueillis avec la négligence qu'ils méritaient ;

1. *Journ.* XI, 276, 286, 299, 310. Kennet, *Reg.* 469, 476, 484, 495. Orléans, 236. Lettre d'une personne de qualité à un pair du royaume, etc., 1661. Clarendon, dans le compte qu'il rend de cette affaire (p. 143), nous dit que les jésuites craignaient d'être exclus du bénéfice de l'acte, et mirent fin au comité d'Arundell-house en déclarant que « les catholiques ne pouvaient pas, en bonne conscience, dépouiller le pape de son autorité temporelle, qu'il a dans tous les royaumes à lui accordés par Dieu lui-même. » Mais Clarendon est, comme de coutume, inexact; car ils étaient réellement exclus du bénéfice de l'acte (*Journ.* 310); et dans leurs raisons publiées par eux à cette époque, ils déclarent que depuis 1618 tous les jésuites, par ordre de leur général, « sont obligés, sous peine de damnation, de ne point enseigner la doctrine » que Clarendon leur attribue, « soit par la parole, soit par l'écriture, soit par l'impression. » Kennet, *Reg.* 496.

Digitized by Google

mais il y en eut à qui l'on crut devoir accorder plus de confiance; le roi communiqua leurs découvertes aux deux chambres; des arrestations furent ordonnées, et furent suivies de condamnations et d'exécutions. On a souvent affirmé que ces complots n'avaient pas d'existence réelle; qu'ils étaient forgés par le rusé Clarendon, qui cherchait, en excitant des alarmes sans fondement, à obtenir la sanction du parlement aux mesures qu'il méditait contre les non-conformistes. Mais les auteurs de cette imputation, si injurieuse pour son honneur, étaient des hommes que leurs souffrances pour la cause de la religion avaient rendus ses ennemis, et qui n'appuyèrent jamais leurs assertions d'aucune preuve satisfaisante; et il n'est pas indigne de remarque qu'à la même époque précisément les royalistes le soupçonnaient de rapports secrets avec les républicains, parce qu'il recevait leurs dénonciations d'un air de froideur et avec des expressions d'incrédulité [1].

Ces bruits et ces faits eurent, néanmoins, une influence considérable sur les dispositions des deux chambres, et tournèrent leur attention sur le sort des régicides encore vivants, qui étaient restés en prison. Parmi ceux qui avaient été exemptés de la peine de mort, tous ceux qui jouissaient de titres honorifiques furent dégradés; et trois, le lord Monson, sir Henry Mildmay et Robert Wallop, le 30 janvier, furent attachés par les bras sur des claies, et traînés par les rues, la corde au cou, aux gibets de Tyburn, et ramenés en prison. Quant à ceux qui s'étaient livrés en conséquence de la proclamation, il avait été sursis à leur punition jusqu'à nouvel ordre du parlement. Un bill pour leur exécution immédiate fut alors présenté [27 janvier 1662], adopté par la chambre basse et envoyé aux lords, qui le lurent une fois, interrogèrent les prisonniers à leur barre, et ne s'occupèrent plus ensuite de cette affaire [2]. Le fait est que ces infortunés durent la vie à l'humanité du roi. « Je suis las de pendre, dit-il au chan- » celier, excepté pour de nouveaux crimes. Que le bill s'arrête » dans les chambres, afin qu'il ne vienne pas jusqu'à moi; car » vous savez que je ne puis leur pardonner [3]. »

Il restait encore Vane et Lambert, qui, sans être directement coupables de la mort de Charles I^er^, étaient considérés comme devant être punis. Lambert avait été le dernier à porter

1. Voyez le récit de Monkton, Mss. Lansdowne, 988, f. 346.

2. *C. Journ.* 1^er^ juill. 1661. 27 janv. 1^er^, 3 fév. 1662. *L. Journ.* XI, 375, 380. Pepys, I, 243.

3. Voyez les notes de Clarendon dans les Pap. Clar. III, *App.* XLVI.

Digitized by Google

les armes contre la cause royale, et il était encore regardé par les républicains comme leur chef nominal. Vane, s'il avait encouru le ridicule par son extravagance comme religionnaire, était éminemment distingué par ses talents comme homme d'état. Dans la première de ces qualités, il avait publié des livres remplis d'un pieux fanatisme et d'une théologie inintelligible; dans la dernière, il était sans rival en matière de finances et de politique civile. Les cavaliers attribuaient principalement à ses conseils et à sa prévoyance le succès presque constant de leurs adversaires ; mais son grand crime, son crime impardonnable, quoiqu'on n'en parlât pas, ne pouvait pas s'oublier. Il avait été, au commencement des troubles, la cause de la mort de Strafford, en communiquant à Pym la pièce qu'il avait dérobée dans le pupitre de son père. Il y avait toutefois cette particularité dans la position de Vane et de Lambert, que, bien que le parlement-convention eût refusé de les exempter de la peine de mort, cependant, en considération de la déclaration de Breda, il les avait recommandés à la clémence royale [5 sept. 1660] en cas de condamnation, et la recommandation avait obtenu du roi, par la même raison, un accueil et une réponse favorables [1]. Charles était disposé à les laisser en prison sans les inquiéter davantage ; mais la chambre des communes ordonna [1er juillet 1661] au procureur général de les mettre en jugement, et par trois adresses successives arracha le consentement royal [2]. Leur conduite à la barre présenta un singulier contraste [19 février 1662]. Lambert, qui avait si souvent affronté l'ennemi sur le champ de bataille, trembla à la vue d'une cour de justice; Vane, qui n'avait jamais tiré l'épée, brava avec intrépidité les regards menaçants et la partialité de ses juges. Le premier se conduisit avec circonspection et modestie : il pallia son opposition à Booth et Monk, en prétendant qu'il ignorait leur attachement pour la maison de Stuart, et en appela à la clémence royale à laquelle il croyait avoir droit d'après la proclamation et la réponse du roi à l'adresse du parlement-convention. Il fut condamné à mort; mais il fut envoyé à l'île de Guernsey, où il charma ses heures de bannissement en cultivant deux arts qu'il aimait, ceux de fleuriste et de peintre [3]. Vane, au contraire, maintint hardiment les principes qu'il avait jadis défendus. Il

1. *C. Journ.* 28 août 1660. 5 sept. *L. Journ.* XI, 156.

2. *C. Journ.* 1er juill. 22 nov. 1661. 10 janv. 19 fév. 1662.

3. Six ans après, il fut transporté dans l'île de Saint-Nicholas, Plymouth, où il resta prisonnier jusqu'à sa mort, vers la fin de mars 1684.

Digitized by Google

n'était pas un traître, dit-il. Par l'acte qui rendait le long parlement indissoluble sans son propre consentement, les deux chambres avaient été élevées à un pouvoir égal à celui du roi, et possédaient le droit de restreindre l'oppression et la tyrannie : par la guerre qui avait eu lieu entre ces autorités égales, le peuple avait été placé dans une situation nouvelle et sans précédents, à laquelle les anciennes lois sur la trahison ne pouvaient s'appliquer; après la décision par l'épée, « décision rendue par ce Dieu » qui, étant juge du monde entier, fait bien et ne peut faire autre» ment, » le parlement s'était trouvé de fait en possession de l'autorité souveraine, et tout ce qu'il avait fait pour obéir à cette autorité était justifiable par les principes du gouvernement civil, et par le statut de la onzième année du règne de Henri VII. Il parla avec une force de raisonnement et une éloquence qui surprirent l'auditoire et embarrassèrent la cour, et les juges furent réduits à poser la doctrine extraordinaire, que Charles, en vertu de la succession, avait été roi de fait, et par conséquent en possession du pouvoir royal depuis la mort de son père. Jusqu'alors, par un roi en possession on avait entendu un roi dans l'exercice réel de son autorité, ce que Charles n'était certes pas; mais les juges appuyèrent leur décision sur ce qu'il était la seule personne qui prétendît alors au pouvoir royal : misérable sophisme, puisque l'autorité dont l'exercice constitue un roi de fait, était réellement possédée par le parlement, qui avait aboli jusqu'au nom et à la dignité de roi [1].

Sa conduite, en cette occasion, fut représentée à Charles comme un nouveau crime, une justification étudiée de la rebellion, une assertion publique que les chambres du parlement étaient le seul pouvoir suprême de la nation. Il commença à croire Vane « un homme trop dangereux pour le laisser vivre, » si l'on pouvait s'en débarrasser honnêtement; » et ce scrupule fut levé par les sophismes de ceux qui soutenaient que le roi n'était plus lié par sa parole royale; car Dieu lui-même refusait de pardonner au pécheur qui ne se repentait point. Charles commua en décapitation la peine de la pendaison; et Vane se soumit de bonne grâce à son sort. Sur l'échafaud, il déploya la même intrépidité qu'il avait montrée à son procès, et il allait renouveler la défense de ses principes devant les spectateurs, lors-

1. *State Trials*, VI, 119-186. Mais Vane ne s'était point borné à obéir à l'autorité qui exerçait réellement le pouvoir suprême; il avait fait partie de cette autorité, tenant hors de possession le roi *de jure*.

Digitized by Google

qu'on l'interrompit par le son des trompettes, et ses notes lui furent demandées et prises par le sheriff. Il fut exécuté à Town-Hill [14 juin]. C'était le lieu où le sang de Strafford, sa victime, avait été versé ; et ce fut là aussi qu'il tomba en holocauste aux mânes de ce seigneur. L'un avait ouvert, l'autre, après un intervalle de vingt-un ans, ferma la liste de proscription dressée par cette période de discorde civile [1].

De la restauration de l'autorité royale en Angleterre, nous pouvons passer à son rétablissement en Ecosse et en Irlande, pays qui, n'ayant point été mentionnés dans la déclaration de Breda, dépendaient, pour leur sort futur, du bon plaisir du souverain.

I. Quant à l'Ecosse, la première question soumise à la considération du roi fut si elle devait rester dans son état présent de province incorporée ou recouvrer son ancienne dignité de royaume indépendant. Les conseillers anglais rappelaient à Charles que les Ecossais avaient été les premiers auteurs des malheurs arrivés à sa famille : c'etait maintenant un peuple conquis et abattu ; mais il devait se garder de les remettre en position de déployer leur opiniâtreté accoutumée, et de renouveler leurs engagements déloyaux. Mais le roi nourrissait des sentiments plus bienveillants pour la terre de ses pères, et il acquiesça volontiers à la prière des lords écossais que la loyauté ou l'intérêt avait attirés à sa cour. Les membres survivants du comité des états, qu'il avait nommés avant sa désastreuse expédition en Angleterre, en 1651, reçurent l'ordre de reprendre le gouvernement de l'Ecosse; et lord Middleton fut nommé lord commissaire, le comte de Glencairn lord chancelier, le comte de Lauderdale secrétaire d'état, le comte de Rothes président du conseil, et le comte de Crawford lord trésorier. Les deux premiers avaient donné plusieurs preuves de leur fidélité sur le champ de bataille ; les trois autres avaient subi un long emprisonnement pour avoir servi sous le duc de Hamilton : des cinq, Middleton était celui qui possédait le plus la confiance du cabinet anglais, quoique Lauderdale, par la souplesse de son caractère et sa présence constante auprès de Charles, eût conquis l'affection personnelle du monarque.

Peu de temps après, un parlement fut convoqué à Edimbourg [2].

1. Pepys, I, 275. Voyez la lettre de Charles à Clarendon dans Harris, V, 32. *State Trials*, VI, 187-198. Ludlow, III, 89.

2. Les actes de ce parlement furent plus tard mis en question, parce que les membres avaient négligé de signer le covenant, condition requise par une loi

Digitized by Google

Les mesures de punition pour les délits antérieurs avaient été mises en avant pour engager les membres à la prudence; et la chambre se trouva composée [1er janvier 1661] de cavaliers par principes, ou de prosélytes jaloux de prouver la sincérité de leur conversion politique. Il n'était pas difficile d'obtenir de pareils hommes une reconnaissance des droits légitimes du souverain; mais le commissaire avait en vue un objet plus difficile à atteindre. Selon lui, l'autorité royale ne pouvait être consolidée que lorsque l'Eglise, par la restauration de sa hiérarchie, serait mise dans la dépendance de la couronne; et, dans ce but, il entreprit de relever la prérogative, de détruire le covenant et les prétentions dont il était la base, et d'humilier l'orgueil et de dompter la présomption des membres de l'Eglise d'Ecosse. Il fut déclaré par une série d'actes que le pouvoir de nommer les principaux officiers de l'état, de convoquer et de dissoudre le parlement, de commander les forces et de faire des traités avec les potentats étrangers, résidaient uniquement dans le roi; que sans son assentiment aucun acte adopté au parlement ne pouvait avoir force de loi; que c'était un crime de haute trahison à des sujets de se soulever ou de rester en armes sans la sanction de son autorité; que toutes les assemblées ayant pour prétexte de traiter d'affaires d'état, civiles ou ecclésiastiques, étaient contraires à la loi, si elles étaient tenues sans son consentement spécial; que ni les ligue et covenant solennels, ni les traités qui en étaient résultés, ne pouvaient autoriser aucune intervention séditieuse dans les Eglises d'Angleterre et d'Irlande; qu'à l'avenir, nul ne souscrirait ou ne ferait souscrire d'autres audit covenant sans l'ordre spécial et l'approbation de Sa Majesté; et que tout individu occupant un emploi signerait une déclaration de soumission à ces actes, et prêterait un serment d'allégeance par lequel il reconnaîtrait que le roi est « gouverneur suprême sur toutes les per» sonnes et dans tous les cas. » Les ministres avaient vu ces décrets, qui s'étaient succédé si rapidement, avec inquiétude et crainte : ils ne savaient comment mettre leur conscience d'accord avec une déclaration qui paraissait faire dépendre la destinée de plusieurs millions d'hommes de la volonté d'un seul; et ils découvraient dans le serment une reconnaissance implicite de la suprématie spirituelle du roi, au détriment du Christ et de

alors en vigueur, et qui déclarait que sans cela la constitution du parlement était nulle et sans effet. Kirkton, 88. L'ivresse habituelle de Middleton et de ses amis le fit appeler le parlement ivre. Id.

Digitized by

l'Eglise d'Ecosse. A leurs représentations, Middleton répliqua que le souverain ne prétendait à aucune autorité ecclésiastique dans « la parole, les sacrements, ou la discipline ; » mais quand ils demandèrent que l'épithète explicative « civil, » fut insérée avant « gouverneur, » il rejeta avec dédain leur pétition [1].

Enhardi par son succès, le commissaire se hasarda à recommander une mesure sans précédents dans les annales d'Ecosse. Quoiqu'on eût fait beaucoup pour lui préparer les voies, les légistes apercevaient encore une multitude d'obstacles légaux à l'accomplissement de son projet ; et pour épargner le temps et les discussions, il résolut par un seul acte général et décisif, d'annuler tout ce qu'avaient fait les parlements écossais dans les vingt dernières années. Le lord trésorier et le jeune duc de Hamilton [2] objectèrent que l'un de ces parlements avait été honoré de la présence et de la sanction de Charles Ier, et un autre de celle de son fils ; et que les rescinder, ce serait révoquer l'acte d'indemnité et l'approbation de « l'engagement. » Mais Middleton répondit que dans chacune de ces occasions, le roi, quoique physiquement libre, avait été en état de contrainte morale ; et que les actes allégués, tout louables qu'ils étaient dans leur objet, étaient fondés sur des motifs si faux et si hypocrites qu'ils étaient une honte pour la législation nationale. Ses raisonnements ou son autorité imposèrent silence à ses adversaires ; l'acte de rescision passa [28 mars] ; et d'un seul coup tous les appuis légaux de l'Eglise écossaise furent renversés. Les ministres jetèrent autour d'eux des regards étonnés. Ils se réunirent dans plusieurs comtés pour se consulter et faire des remontrances ; mais partout leurs synodes furent dispersés ou suspendus par l'autorité du gouvernement [3].

Un autre objet des commissaires, subsidiairement au premier, était d'intimider par des exemples de châtiment. En Angleterre, le sang des régicides avait satisfait à ce que demandait la justice ; pour expier le crime de l'Ecosse, on choisit une victime plus illustre, le marquis d'Argyle. Nul n'était plus coupable aux yeux des cavaliers ; ils demandaient vengeance du traître à son sou-

1. Actes écossais, p. 10, 12, 13, 16, 18, 45. Kirkton, 90. Wodrow, 21-24, 26, *App*. VIII. Baillie. II, 449, 450. Burnet, I, 197-199, Oxford, 1823 ; et narration de Middleton dans *Miscel. Aul.* 179.

2. Un fils du marquis de Douglas, qui obtint le titre par suite de son mariage avec l'héritière du feu duc de Hamilton, ainsi que 20,000 liv. sur les douanes de Leith. Baillie, II, 442.

3. Actes écossais, p. 86. Wodrow, 27, 31-34. Burnet, 199. *Misc. Aul.* 182.

Digitized by Google

verain et du meurtrier de Montrose; et ils le représentaient à Charles comme le plus rusé et le plus égoïste des démagogues; comme un homme qui, dans tous les changements, soit qu'il dirigeât les conseils des rebelles écossais, soit qu'il plaçât la couronne sur la tête de l'héritier légitime à Scone, ou qu'il siégeât comme membre des communes au parlement de l'usurpateur Richard, avait toujours trouvé moyen de cacher sous le masque du patriotisme, son seul objet réel, l'agrandissement de sa famille. Dès qu'il arriva à Londres pour faire sa cour au monarque restauré, il fut arrêté et conduit à la Tour [7 juillet 1660]; sa demande d'une entrevue personnelle fut refusée par l'influence de ceux qui connaissaient ses manières insinuantes et le caractère facile du roi; et Charles, pour éviter la tâche pénible de prononcer sur son sort, le renvoya en Ecosse pour être jugé par ses compatriotes, ou plutôt par ses ennemis, dans le parlement [1]. Argyle n'avait aucune raison d'attendre d'eux soit justice, soit miséricorde. Il chercha d'abord à gagner du temps, en sollicitant une commission pour interroger les témoins [12 février 1661]; puis renonçant à se défendre, il s'en remit à la clémence du souverain [5 mars]; et quand sa soumission fut rejetée par le parlement comme n'étant pas satisfactoire, il réclama le bénéfice de l'amnistie accordée jadis à Stirling [11]. En dépit des remontrances de Middleton, Charles déclara qu'il y avait pleinement droit; et ainsi l'accusation contre lui se borna aux délits allégués avoir été commis depuis 1651, qui étaient qu'il avait plusieurs fois employé un langage diffamatoire et traître en parlant de la famille royale; qu'il avait obtenu d'Oliver Cromwell un don de douze mille livres; qu'il avait prêté assistance aux envahisseurs anglais contre la liberté de son pays; et qu'il avait siégé et voté dans le parlement de Richard Cromwell, où l'on avait adopté un bill pour abolir le droit des Stuart aux couronnes des trois royaumes. On répondit que, des paroles attribuées à l'accusé, les unes n'avaient jamais été proférées par lui, et les autres étaient susceptibles d'un sens très-innocent; que l'argent avait été reçu de Cromwell, non pour prix de services rendus à l'usurpateur, mais

1. Wariston et Swinton étaient presque aussi odieux aux cavaliers qu'Argyle. Le premier échappa aux perquisitions de ses ennemis; le second fut découvert et arrêté. Mais le zélé et opiniâtre covenantaire se transforma en un doux et humble quaker, et par la franchise de ses aveux sauva sa vie, mais non pas ses biens. Les beaux-esprits, toutefois, prétendirent que s'il n'avait pas tremblé il ne se serait jamais fait trembleur (quaker). Baillie, II, 446. Kirkton, 98, 99. Wodrow, 86.

Digitized by Google

en compensation de pertes éprouvées par le marquis; et que les lois qui sont en vigueur sous un gouvernement légitime ne devaient pas s'appliquer strictement à la conduite des sujets pendant une usurpation temporaire ; parce que, bien que ce fût une trahison de concourir à transférer l'autorité souveraine à un injuste possesseur, il pouvait être méritoire d'employer au bien du pays l'autorité ainsi transférée. Or, c'était le cas d'Argyle. Il avait siégé, il est vrai, dans le parlement de Richard; mais ce n'était pas pour soutenir l'usurpateur, c'était pour obtenir la diminution des taxes imposées à l'Ecosse, pour empêcher l'incorporation du pays avec l'Angleterre, et pour contribuer à la restauration du monarque légitime. Son sort resta quelque temps en suspens : il fut décidé par l'arrivée d'un petit paquet de quatre ou cinq lettres, écrites autrefois par lui, soit à Monk, soit à d'autres officiers de Cromwell [1]. Nous n'en savons pas exactement le contenu; mais le résultat prouve qu'elles renfermaient de fortes assurances d'inimitié contre le roi, ou d'attachement pour le protecteur. Elles furent lues dans la chambre ; ses amis, accablés de honte et de désespoir, se retirèrent ; et l'arrêt de mort fut prononcé contre l'infortuné seigneur [25 mai]. Cependant, s'il eût pu en appeler au roi, sa vie eût probablement été épargnée ; mais ses juges ne lui accordèrent que vingt-quatre heures pour se préparer à la mort, et il les employa à demander à Dieu la miséricorde que les hommes lui refusaient. Dans la ferveur de sa prière, il crut entendre une voix qui disait : « Mon fils, prends courage, tes péchés te sont pardonnés ; » et dans cette persuasion, il monta sur l'échafaud [27] avec une intrépidité qui trompa la malveillance de ses ennemis, et il témoigna pour le covenant un attachement qui, dans l'opinion des partisans de l'Eglise d'Ecosse, l'éleva au rang de martyr. Sa tête tomba sur la *maiden* [2], et fut mise au bout de la même pointe de fer qui avait porté celle de Montrose, qu'on regardait comme sa victime [3].

1. On ne sait trop si ces lettres furent réellement fournies par Monk ; l'affirmative est fortement soutenue par l'éditeur des Procès d'état de Howell, x, 764, note. Mais il est très-peu certain, ce me semble, que ce fussent des lettres « d'amitié et de confiance ; » car, bien que Burnet et Cunningham représentent Monk et Argyle comme vivant dans des relations d'amitié, les documents qui se trouvent dans Thurloe montrent qu'ils se méfiaient l'un de l'autre. Thurloe, v, 604 ; vi, 341, vii, 584.

2. Pucelle, sorte de guillotine. (N. du T.)

3. *State Trials*, v, 1369-1508. Baillie, ii, 451, 452. Kirkton, 100-104. Wodrow, 42-57. *App.* 23-28, 30-45. Clar. 58, 212. Burnet, i, 207-214. En même temps, « le parlement crut devoir honorer la carcasse de Montrose d'un second enterre-

Digitized by Google

Il n'y a pas de doute que les formes de la justice furent violées dans ce procès célèbre. Quels que pussent être les crimes d'Argyle, ils n'étaient pas prouvés juridiquement. Mais il s'était rendu odieux aux cavaliers par sa défense énergique du covenant, à ses compatriotes par ses complaisances pour leurs vainqueurs anglais, et à la partie la plus modérée du clergé par son adhésion aux remontrances. On supposa que sa mort avait été hâtée par ses ennemis, autant dans l'espoir de s'enrichir des débris de sa fortune, que pour satisfaire leur vengeance. Mais Charles enleva ses vastes propriétés à leur cupidité, et les rendit, sauf quelques exceptions, à son fils aîné, qu'il créa comte d'Argyle [1].

L'exécution de ce seigneur fut suivie de celle de Guthrie, un des plus violents et des plus influents parmi les ministres qui avaient protesté. Il avait jadis excommunié Middleton, s'était joint aux remontrants de l'ouest, et avait été un des rédacteurs de la brochure intitulée « Causes du courroux de Dieu ; » et depuis la restauration, il avait convoqué, en dépit du comité des Etats, une assemblée pour rappeler au roi les devoirs qui lui étaient imposés par le covenant, et pour l'avertir de ne point employer de gens mal pensants à son service. Il essaya de justifier sa conduite [11 avril] par un appel à la confession de foi, au covenant national, aux ligue et covenant solennels, et à l'inflexible résistance qu'il avait toujours opposée à l'usurpation des Cromwell. Mais on avait résolu qu'un membre du clergé serait exécuté pour servir d'exemple aux autres; et son collègue, Gillespie, qui, par la turbulence de son zèle et son orgueilleux mépris de l'autorité civile, avait autant, sinon plus de droits à la couronne du martyre, rabattit de ses hautes prétentions, et se résigna à solliciter le pardon royal, à condition de servir la cause de l'épiscopat. Guthrie parut sur l'échafaud [1er juin] d'un air de triomphe, et harangua les spectateurs sur son ton ordinaire d'invectives et d'enthousiasme. Il déclara que Dieu était courroucé des péchés de la nation; il la menaça des plus terribles jugements divins, et prédit que le chandelier de l'Eglise serait enlevé de sa place, pré-

ment pompeux, pour compenser le déshonneur du premier, et avec lui un nommé Hay, de Delgattie (insigne papiste), et un de ses colonels. » Kirkton, 122.

1. Le jeune Argyle, dans une lettre particulière au lord Duffers, se plaignait en termes assez peu mesurés du commissaire et du parlement. La lettre fut interceptée, et son auteur accusé de *leasing making* (calomnie séditieuse), ce qui, d'après la loi d'Ecosse, était un crime capital. Le parlement le condamna à mort ; mais Charles lui fit grâce, et, au bout de quelque temps, le fit sortir de prison. Kirkton, 143.

Digitized by

diction qui fut accomplie plus tôt peut-être qu'il ne s'y attendait. Avec lui périt la troisième et dernière victime, un capitaine Govan, qui avait mis bas les armes à Hamilton, et passé du côté de Cromwell. Personne ne sut pourquoi on le choisit pour être exécuté de préférence à tant d'autres; mais on pensait généralement que sa nullité complète aurait dû faire oublier son crime [1].

A la première nouvelle de la restauration du roi, les ministres écossais avaient demandé instamment qu'on n'étendît point à l'Ecosse l'indulgence pour les consciences timorées qu'il avait promise à Breda; au bout d'un an, ils furent forcés de solliciter pour eux-mêmes, et de solliciter en vain, cette indulgence qu'ils avaient si durement refusée aux autres [2]. Par le seizième acte de la session, « l'organisation et l'affermissement du gouvernement de l'Eglise, en tant que d'accord avec l'Ecriture, la monarchie et la paix, » avaient été confiés au roi : Middleton alors lui assura que la restauration de l'épiscopat était le plus ardent désir de la nation; et une proclamation annonça bientôt [6 sept.] que le roi avait l'intention de satisfaire ce désir, et défendit en même temps toute réunion de synodes et de presbytérats. Il ne restait des anciens prélats que Sydserfe; mais c'était un homme qui n'avait l'estime d'aucun parti; et quoique son ambition aspirât au siége archiépiscopal de Saint-Andrews, il fut forcé de se contenter de l'évêché lointain d'Orkney. La première dignité de la hiérarchie restaurée fut donnée à un homme dont l'élévation remplit les ministres de fureur et de désespoir, à Sharp, qui avait été envoyé à Londres comme leur agent dans le but de maintenir l'indépendance de leur Eglise, et qui revenait maintenant avec la mitre archiépiscopale, le chef de ses anciens égaux et le destructeur de leurs droits spirituels. Pour se venger, ils scrutèrent les fragilités de sa vie privée, et l'accusèrent de perfidie dans sa vie publique. L'inculpation d'incontinence et d'infanticide peut avec probabilité être attribuée à la malveillance de ses ennemis; mais le résultat de sa mission, si avantageux pour lui-même, si désastreux pour ceux qui la lui avaient confiée, peut jeter des doutes sur son intégrité; et après avoir lu sa lettre à Middleton [3], du 28 mai, peu de personnes croiront, malgré ses assertions, qu'il avait fidèlement servi l'Eglise d'Ecosse tant qu'il était resté une chance de succès,

1. Baillie, II, 455-457, 463. Kirkton, 109, 110, 111. Wodrow, 57-70, 77, *App.* 47. Burnet, I, 214.

2. Baillie, II, 459. Wodrow, *Introd.* 21, 22. *App.* to d° 57.

3. Voyez-la dans *Archæol. Scot.* II, 103.

Digitized by Google

et qu'il n'accepta l'archevêché que lorsqu'il vit que son refus en ouvrirait l'accès à l'ambition d'hommes de principes violents et dangereux. D'après son avis, Fairfoul fut nommé à l'évêché de Glasgow, Hamilton à celui de Galloway, et Leighton à celui de Dunblane. Les deux premiers ne répondirent point aux espérances qu'ils avaient fait concevoir ; le troisième, fils du docteur Leighton qui fut exécuté sous Charles Ier comme auteur du « plaidoyer de Sion contre les prélats, » était si distingué par sa piété, son désintéressement et son savoir, que les ennemis de l'épiscopat ne trouvèrent rien à dire contre lui, si ce n'est qu'au fond du cœur il était papiste. Les quatre prélats furent appelés à Londres pour recevoir l'ordination épiscopale, « fleur qui ne se trouvait pas dans un jardin écossais ; » ils furent sacrés à Westminster [15 déc.] par Sheldon, évêque de Londres ; et l'événement fut célébré dans un banquet dont le luxe et la splendeur donnèrent prise à la censure de leurs adversaires, et scandalisèrent la simplicité de Leighton. De la capitale de l'Angleterre, ils retournèrent dans leur pays. A Edimbourg, ils furent reçus en procession solennelle [8 mai 1662] ; le parlement les invita, par une députation, à occuper leurs siéges à la chambre, et on rendit un acte qui leur rendait « l'exercice des fonctions épiscopales, la préséance dans l'Eglise, le pouvoir d'ordination, l'infliction des censures, et tous les autres actes de la discipline ecclésiastique ; » et qui ordonnait que « tout ce qui serait décidé par sa majesté avec leur avis et celui des autres ecclésiastiques nommés par elle, dans le gouvernement extérieur et l'administration de l'Eglise, serait valide et effectif. » Peu de temps après, le nombre des prélats fut porté à quatorze, et tous les ministres qui étaient entrés en possession de leurs bénéfices depuis 1649 eurent ordre de recevoir leur collation de leurs évêques respectifs, sous peine d'en être privés [1].

1. Baill. II, 459, 460. Kirkt. 81, 85, 135-138. *Misc. Aul.* 184. Wodr. I, 96-103, 114-116. *App.* 52. Clar. 213. Burn. I, 223-238. Les évêques anglais ne voulurent pas reconnaître les ordinations presbytériennes, ni admettre que l'épiscopat, comme plénitude du caractère sacerdotal, comprît nécessairement les ordres inférieurs, principe d'après lequel Spottiswood, sous le règne de Jacques Ier, avait été sacré évêque sans passer par les ordres préliminaires de diacre et de prêtre. En conséquence, Sharp et Leighton, qui n'avaient pas reçu l'ordination épiscopale, furent forcés de recevoir ces deux ordres avant celui d'évêque ; mais à leur retour en Ecosse ils agirent d'après le principe adopté antérieurement lors de la consécration de Spottiswood. Burnet, I, 237. Wodrow, I, 102. Kirkton, 137. Pour empêcher les plus fervents de faire attention à ces changements, on les exhorta à exercer leur zèle contre les papistes et les sorcières : on ordonna de mettre à exécution tous les actes contre les premiers, et les commissaires furent nommés dans presque toutes les paroisses pour rechercher les

Digitized by Google

Pour dorer cette amère pilule, le commissaire conseilla au roi de retirer les troupes anglaises de l'Ecosse. L'idée lui parut raisonnable, et ses conseillers anglais, quoiqu'ils désirassent toujours de tenir leurs voisins du nord sous le joug, se rendirent à regret à la volonté de leur souverain. Les garnisons furent rappelées, et les fortifications, signes de la servitude écossaise, furent démolies. Tel fut, pour l'Ecosse, le résultat immédiat, de la restauration; la nation recouvra son indépendance civile, et perdit son indépendance ecclésiastique [1].

II. Le lecteur sait qu'une nouvelle race de propriétaires s'était élevée en Irlande, soldats et aventuriers Anglais de naissance, qui, pendant la dernière période révolutionnaire, s'étaient partagé entre eux les terres des indigènes, soit royalistes, soit catholiques. A la chute de Richard Cromwell, un conseil d'officiers s'établit à Dublin; ceux-ci convoquèrent une convention de députés des propriétaires protestants ; et la convention offrit à Charles l'obéissance de son ancien royaume d'Irlande. Ce n'était pas que les membres eussent un bien vif attachement pour la cause de la royauté : ils avaient été au nombre des plus violents et des plus entreprenants de ses adversaires; mais leur crainte des indigènes, qu'ils avaient foulés aux pieds, les força de marcher sur les traces du parlement anglais. Pour s'assurer la protection royale, ils firent au roi l'offre d'une somme considérable d'argent, lui assurèrent, quoique faussement, que les catholiques irlandais méditaient une insurrection générale, et le prièrent de convoquer un parlement protestant en Irlande, pour confirmer les propriétaires actuels dans la paisible possession de leurs biens. Le présent fut gracieusement accepté, et l'on ordonna d'exécuter rigoureusement les lois pénales contre les catholiques irlandais; mais Charles ne voulut pas convoquer un parlement, qui serait nécessairement composé d'hommes dont on lui avait appris à suspecter les principes civils et religieux [2].

La première mesure que les conseillers anglais lui recommandèrent au sujet de l'Irlande fut le rétablissement de l'épiscopat. Pour cela, il n'était besoin d'aucun acte législatif. Son retour avait rendu aux anciennes lois leur autorité première, et ces lois ne reconnaissaient aucune autre forme de gouvernement ecclésias-

dernières. On en exécuta une foule pour ce crime imaginaire. Wodrow, 107, 108, 109.

1. Clar. 213-216. Burnet, I, 183. Wodrow. 107. Lister, III, 132.

2. Car. *Contin.* 57.

Digitized by Google

tique. En vertu donc de sa suprématie, Charles ordonna aux évêques survivants de prendre possession de leurs diocèses respectifs, nomma de nouveaux prélats aux siéges vacants, et les autorisa à réclamer toutes les propriétés ecclésiastiques qui étaient tombées aux mains des laïques. Les ministres réclamèrent contre cette mesure; et si les derniers détenteurs eussent été fidèles à leurs principes, il se serait élevé une opposition formidable. Mais Mammon l'emporta sur la conscience : ils n'osèrent point irriter un monarque, du bon plaisir duquel dépendait la conservation de leurs terres; et en peu de temps la hiérarchie épiscopale rentra paisiblement dans la jouissance de ses anciens droits et dans l'exercice de son ancienne juridiction[1].

A cette œuvre, aisée à accomplir, succéda une entreprise beaucoup plus difficile, l'organisation de la propriété foncière de l'Irlande. Les militaires, qu'il était dangereux de désobliger, et les aventuriers, dont les prétentions avaient été sanctionnées par Charles Ier, demandaient la confirmation des titres en vertu desquels ils possédaient leurs propriétés[2]; et cette demande était combattue par une foule de pétitionnaires, qui réclamaient des restitutions ou des indemnités; par des officiers qui avaient servi dans l'armée royale avant 1649, et n'avaient point encore reçu les arrérages de leur solde; par des loyalistes protestants, dont les biens avaient été confisqués sous la république; par des catholiques, qui ne s'étaient jamais joints à l'assemblée confédérée de Kil Kenny, ou qui avaient fidèlement observé la paix conclue avec Ormond, ou avaient servi sous les bannières royales en Flandre; par des héritiers, dont les propriétés avaient été confisquées à cause de la conduite coupable des derniers détenteurs, quoiqu'ils ne fussent que tenanciers à vie; par des veuves, qui avaient été privées de leurs douaires, et par des créanciers, qui ne pouvaient plus recouvrer sur billet ou hypothèque[3]. L'humanité, la reconnaissance et la justice, invitaient le roi à écouter un grand

1. Clar. 105.

2. Charles avait donné son assentiment au premier acte (17, Car. 1); mais le parlement avait plus tard, en 1643, rendu l'ordonnance doublante par laquelle quiconque avançait un quart en sus de sa première souscription était crédité du double de la somme réellement fournie. Celui qui avait souscrit pour 1,000 l., en en ajoutant 250, devenait créancier pour la somme de 2,500 liv., et avait droit à des terres en Irlande pour cette valeur. Sur le refus du premier souscripteur, tout autre personne pouvait avancer le quart et recevoir tout le bénéfice de l'avance, que le premier avait perdu. L'Ormond de Carte, II, 224. Dans le règlement de la propriété de l'Irlande, toutes les réclamations relatives au doublement furent rejetées.

3. Clar. 60-66.

Digitized by Google

nombre de ces réclamations. Il déplorait sincèrement l'état misérable des indigènes irlandais, que les républicains avaient expulsés du sol natal, et « transplantés » sur le district aride situé au delà du Shannon; et il se croyait tenu en honneur et conscience de protéger les intérêts des loyalistes qui l'avaient suivi en exil, ou qui avaient, à son commandement, quitté le service de puissances étrangères pour former l'armée royale sur le continent[1].

D'après une estimation remise au roi, il paraissait qu'il restait encore à sa disposition des terres confisquées d'un revenu annuel de 80 à 100,000 livres : fonds suffisamment ample, prétendait-on, pour faire face aux « reprises » ou indemnités de tous les Irlandais réellement dignes de la faveur royale. Sous cette impression, Charles publia sa célèbre déclaration pour le règlement de la propriété de l'Irlande [28 nov. 1660]. Elle portait qu'aucune personne dont le titre provenait des aventuriers sous le parlement, ou des soldats sous la république, ne serait troublé dans la possession de ses terres, sans recevoir un équivalent sur le fonds des reprises; que tous les innocents, soit protestants, soit catholiques, c'est-à-dire les personnes qui n'avaient jamais adhéré ni au parlement ni aux confédérés, recouvreraient leurs propriétés auxquelles ils avaient droit; et que parmi ceux qui réclamaient en vertu de la paix de 1648, les personnes qui avaient accepté des établissements dans le Clare et le Connaught seraient liées par leurs propres actes, tout forcés que ses actes avaient été; mais que les autres rentreraient dans leurs anciennes possessions ou recevraient des terres d'égale valeur.

A cette déclaration était annexée une liste des conditions d'innocence, mais combinée de manière à exclure du bénéfice de cette considération le plus grand nombre possible de catholiques. Non-seulement avoir pris parti ouvertement pour les confédérés, mais même avoir correspondu avec eux, ou avoir retiré quelque avantage des traités conclus entre eux et Ormond, ou avoir vécu tranquillement dans sa maison, si cette maison était située dans les quartiers des confédérés, devait être tenu pour une preuve concluante de culpabilité et un obstacle positif à soulagement[2].

La question vint alors devant le parlement irlandais. Les communes, qui avaient été nommées par l'influence prépondérante

1. Clar. 112.

2. Statuts irlandais, II, 239-348. Ormond de Carte, II, 216.

Digitized by Google

des soldats et des aventuriers, votèrent que la déclaration serait transformée en loi; mais les lords soutinrent qu'une telle loi réduirait les anciennes familles, catholiques et protestantes, à un état de pénurie, afin d'établir une nouvelle influence de parvenus en Irlande. Par ordre des communes [12 juin 1661], une députation de la chambre se rendit à Londres pour présenter un projet de bill au roi en son conseil; mais les lords nommèrent quatre commissaires pour s'opposer à quelques-unes de ses dispositions; et les catholiques saisirent cette occasion de pétitionner par des agents en leur propre faveur.

Les parties contendantes furent entendues à plusieurs reprises par Charles lui-même [sept.]; et les Irlandais avaient lieu de s'attendre à un résultat favorable, lorsqu'ils gâtèrent leur cause par leur imprudence [1]. Dans l'ardeur de la déclamation, non-seulement ils se défendirent, mais ils attaquèrent les autres. Pourquoi, demandaient-ils, devaient-ils être dépouillés de leurs biens en faveur de rebelles et de traîtres? Parce que, répondait-on, ils étaient couverts du sang de cent mille protestants massacrés par eux pendant leur rébellion [2]. A la vérité, ils niaient l'imputation et la renvoyaient à leurs accusateurs : le meurtre était un crime dont ils avaient été plus victimes que coupables. Leur seul désir était qu'on instituât une enquête; et que les véritables meurtriers, quelle que fût leur religion, fussent exclus du bénéfice du bill d'indemnité. Mais la patience de Charles était épuisée (il avait jusqu'alors assisté aux débats avec la plus édifiante assiduité); il lui tardait de ne plus entendre les récriminations de ces violents disputeurs; et, sur la découverte d'un écrit coupable, signé autrefois par sir Nicholas Plunkett, un des agents, il ordonna de fermer les portes du conseil aux députés des indigènes. Les ar-

1. Voyez la lettre d'Ormond dans Carte, II, 233.

2. Walsh (*Irish colours folded*, les Drapeaux irlandais ployés, p. 3) affirme que leurs adversaires en élevèrent le nombre à 300,000. Mistress Macauley (*Hist.* VI, 62) nous dit « qu'aucune tentative ne fut faite par les papistes pour réfuter l'assertion » concernant le massacre. Très-certainement il faut qu'elle n'eût jamais entendu parler des diverses brochures écrites à cette époque, et provoquées par cette inculpation, telles que les Drapeaux irlandais ployés, par P. W.; Recueil de quelques-uns des massacres et meurtres commis sur les Irlandais depuis 1641; ou la Réplique de Walsh à une personne de qualité; ou la Réponse d'une personne de qualité; ou sa Lettre à l'évêque de Lincoln, p. 225-230; ou Lettre à un membre du parlement, montrant les rigueurs, cruautés, etc.; ou Courte narration des cruautés commises sur les Irlandais. Dans le Cas de l'Irlande exposé brièvement, p. 41, on essaye de prouver que le nombre des personnes égorgées par les protestants dépassait de six fois celui des personnes égorgées par les catholiques.

Digitized by Google

ticles du bill furent alors dressés, renvoyés à Dublin, et passés définitivement en loi par le parlement [1].

Mais l'exécution de cet acte présenta de grandes difficultés [mai 1662]. Par des concessions imprévoyantes de terres à l'Eglise, aux ducs d'York, d'Ormond et d'Albemarle, aux comtes d'Orrery, de Montrath, de Kingston, de Massarene et à plusieurs autres, le fonds pour les reprises avait été presque épuisé; et cependant c'était sur ce fonds que devait être prise la compensation aux quarante-neuf officiers, aux enseignes, ou à ceux qui avaient servi en Flandre, et aux soldats et aventuriers qui pourraient être contraints par la cour des réclamations de céder leurs plantations. En effet, une alarme générale se répandit dans cette classe; car, dans le cours de six mois [du 15 février 1663 au 15 août], durant lesquels siégèrent les commissaires, il avait rendu plusieurs centaines d'arrêts d'innocence, et il restait encore trois mille pétitions à examiner. Pour leur sécurité, ils demandèrent un acte explicatif : le duc d'Ormond, devenu lord-lieutenant, se rendit à Londres, et dix mois furent employés en tentatives infructueuses pour concilier les intérêts discordants des différentes parties.

Dès le commencement de ces transactions, les détenteurs des terres avaient déployé un mépris audacieux de la décence et de la justice dans leurs efforts pour obtenir le succès de la cause. 1° Ils eurent recours à la corruption. Un fonds de plus de 20,000 l. fut souscrit, et placé dans les mains de sir James Sheen, qui accourut à Londres, et acheta à différents taux le patronage et les bons offices des personnes qu'on supposait avoir de l'influence dans le conseil ou sur l'esprit du roi [2]. 2° Pour entretenir l'irritation de l'esprit public contre les catholiques irlandais, ils avaient fait courir le bruit d'un projet de révolte, transmis au conseil des dénonciations de complots imaginaires, et enfin produit une preuve de trahison dans une lettre que l'on prétendait avoir été écrite par un ecclésiastique à un autre, et avoir été laissée tomber par ce dernier en se dérobant aux officiers de justice. Beaucoup de prêtres furent arrêtés immédiatement; tous les boutiquiers et artisans catholiques furent bannis des principales

1. Clar. 106-115. Carte, II, 245. Mémoires d'Orrery, 67-70. La pièce incriminée était la copie des instructions du conseil suprême en 1648 à son agent, chargé d'offrir l'Irlande au pape ou à tout autre puissance catholique qui se chargerait de les défendre contre le parlement. Carte, ibid.

2. Orrery, *Lettres*, 101. Carte, II, 232.

Digitized by Google

villes; et l'on fouilla les maisons de la gentry catholique pour y découvrir des armes et des munitions. Mais les deux ecclésiastiques, que l'on supposait avoir écrit et reçu la lettre, se présentèrent hardiment, et en prouvèrent la fausseté [2 déc.], à l'entière satisfaction du conseil et à la confusion de ceux qui avaient fabriqué la prétendue conspiration [1].

La chambre irlandaise des communes, qui était composée de personnes profondément intéressées au résultat, soumit à l'approbation du lord lieutenant un nouveau code de règlements à établir dans la cour des réclamations. Il le rejeta, parce que de tels règlements rendraient la preuve de l'innocence presque impossible; et ses auteurs, dans un moment d'irritation, proposèrent et firent passer [février 1663] un vote hardi et dangereux, par lequel la chambre s'engageait à défendre les protestants d'Irlande contre les décisions injustes des commissaires. La conséquence s'en manifesta bientôt. La connaissance de ce vote réveilla l'esprit révolutionnaire des nouveaux possesseurs, qui avaient eu jadis des commissions dans les armées républicaines. Ils avaient gagné leur terres avec l'épée, pourquoi ne les défendraient-ils pas avec l'épée? On forma des associations, on dressa des plans d'attaque, et deux complots, ayant pour objet de s'emparer du château de Dublin et de s'assurer de la personne du lord lieutenant, furent déjoués par les révélations préalables de quelques-uns des conspirateurs [25 mai]. De ceux-ci la plus grande partie méritèrent leur pardon par l'humble aveu de leur crime; plusieurs subirent la peine de mort [2].

La durée de cette embarrassante contestation décida enfin les plus obstinés à se relâcher de leurs prétentions; et les soldats,

1. A cette occasion, une protestation d'allégeance, composée par Richard Bellings, fut approuvée dans une assemblée particulière à Dublin et transmise à Londres, où elle fut signée des principaux catholiques irlandais de la capitale, un évêque, plusieurs ecclésiastiques, et beaucoup de pairs et de gentlemen. Cela n'empêcha point les catholiques influents de Dublin d'apposer leurs noms à une lettre circulaire exhortant les laïques à signer la protestation ou remontrance. Ormond, toutefois, ordonna la suppression de la lettre; et lorsqu'on lui présenta d'autres pièces ayant le même objet, mais moins offensantes comme termes pour la cour de Rome, il les rejeta comme insuffisantes. En 1666, un synode du clergé souscrivit une nouvelle formule, basée sur les célèbres articles de l'Eglise gallicane, mais il refusa aussi de l'accepter. Voyez Walsh, Hist. et defense, etc., 97, 694. Quel était le vrai motif d'Ormond? « Mon but, » dit-il dans une lettre particulière, « était de semer la division dans le clergé papiste, et je crois que je l'aurais atteint, à la grande sécurité du gouvernement et des protestants, et malgré l'opposition du pape, de ses créatures et de ses nonces, si je n'avais pas perdu ma place. » Carte, II, *App.* 101.

2. Carte, 261, 265, 266, 270. Orrery, *Lettres*, 134.

Digitized by Google

les aventuriers et les donataires de la couronne consentirent unanimement à augmenter le fonds des reprises par la cession d'un tiers de leurs acquisitions [août 1665]. Le roi par cette mesure fut mis à même, non pas sans doute de faire pleine justice, mais d'imposer silence aux plus importuns ou aux plus méritants des pétitionnaires, et par un acte explicatif il donna aux quarante-neuf officiers protestants la sécurité qu'ils désiraient, et ajouta vingt catholiques à une première liste de trente-quatre nominataires ou personnes auxquelles on devait rendre leurs manoirs et deux mille acres de terre. Mais quand on eut ainsi indemnisé quelques-uns des individus lésés, que devinrent, peut-on demander, les officiers qui avaient suivi la fortune du roi à l'étranger, et les trois mille catholiques qui avaient présenté leurs réclamations d'innocence? On viola envers eux tous les promesses qui avaient été faites par l'acte d'organisation des propriétés, et les malheureux qui réclamaient furent privés de leurs droits et de tout espoir de soulagement futur. Une mesure d'oppression aussi vaste et aussi effroyable ne se retrouverait peut-être pas dans l'histoire des nations civilisées. On n'en pouvait nier l'injustice, et la seule excuse que l'on faisait valoir était la dure nécessité de calmer les craintes et les jalousies de ceux qui avaient obtenu des établissements sous Cromwell, et de fonder sur une base durable l'ascendant des protestants en Irlande [1].

Quoique pour faciliter l'exécution de l'acte il eût été décidé que tous les doutes quant à sa signification seraient interprétés en faveur du parti protestant, il se présenta tant de difficultés que plusieurs années s'écoulèrent avant que l'organisation fût complétement accomplie. Voici quel en fut le résultat général : Les protestants étaient dejà en possession d'environ une moitié de toutes les terres de rapport de l'île ; de la seconde moitié, qui avait été confisquée sous la république, un peu moins des deux tiers furent confirmés par l'acte aux protestants, et sur le reste une partie presque égale à un tiers en quantité, mais non en qualité, fut approprié aux catholiques [2].

1. Clar. 112, 184. Carte, 310-316. Stat. irl. vol. III, 2-137.

2. D'après un précieux papier Ms. appartenant à Sheffield Grace, Esq., et publié par lui dans ses intéressants Mémoires de la famille de Grace, il paraît que les terres de rapport confisquées en Irlande sous la république montaient à 7,708,237 acres, mesure légale, laissant intacts environ 8,500,000 acres appar-

Digitized by Google

CHAPITRE ONZIÈME.

CHARLES II.

Mariage du duc d'York avec Anne Hyde, — du roi avec la princesse de Portugal. — Vente de Dunkerque aux Français. — Déclaration d'indulgence aux consciences timorées, — désapprouvée par les deux chambres. — Grande victoire navale. — Peste à Londres. — Acte des cinq milles. — Combats opiniâtres sur mer.

Parmi les conséquences immédiates de la restauration rien ne parut plus extraordinaire à l'observateur intelligent que la révolution presque instantanée qu'elle opéra dans les habitudes morales du peuple. Sous le gouvernement d'hommes qui faisaient

tenant aux protestants, à des Irlandais toujours bien pensants, à l'Eglise, à la couronne, outre quelques terres qui n'avaient jamais été saisies ni recensées.
En 1675, on avait disposé comme il suit des terres confisquées :

CONCÉDÉES AUX ANGLAIS.

	Acres, mes. lég.
Aventuriers	787.326
Soldats	2,385,915
Quarante-neuf officiers	450,380
Son Altesse Royale le duc d'York	169,431
Proviseurs	477,873
Terres du duc d'Ormond et du colonel Butler	257,516
Augmentations des évêques	31,596
	4,560,037

CONCÉDÉES OU VENDUES AUX IRLANDAIS.

	Acres, mes. lég.
Arrêts d'innocence	1,176,520
Proviseurs	491,001
Lettres de restitution du roi	46,398
Nominataires en possession	68,360
Transplantation	541,530
	2,323,809

Les quarante-neuf officiers sont ceux qui réclamaient des arrérages pour leur service sous le roi avant 1649. Le duc d'York reçut en don toutes les terres possédées par les régicides qui avaient été condamnés. Les proviseurs étaient des personnes en faveur desquelles des provisions avaient été faites dans les actes. Les nominataires étaient les catholiques que le roi avait désignés pour rentrer en possession de leurs manoirs et de 2,000 acres contigus. La transplantation se rapporte aux catholiques que Cromwell avait expulsés de leurs terres et établis dans le Connaught.

Il restait 824,391 acres sans appropriation, qui étaient des parties de villes, ou possédées par des Anglais ou des Irlandais sans titre, ou qui, à raison de quelques doutes, n'avaient jamais été portées sur les listes. *Mém.* 37-39.

Digitized by Google

profession de sainteté, le vice avait été forcé de prendre l'extérieur de la vertu ; mais dès que la contrainte cessa il reparut sans déguisement, et fut partout bien accueilli. Les Cavaliers, pour célébrer leur triomphe, s'abandonnèrent à l'ivrognerie et à la débauche, et les nouveaux loyalistes, afin de prouver la sincérité de leur conversion, s'efforcèrent de surpasser les Cavaliers en licence. Charles, qui n'avait point oublié son ancienne réception en Ecosse, saisit avec joie cette occasion de se livrer à ses penchants favoris. L'affectation de piété et de decorum qui régnait dans le palais du protecteur Oliver, fit bientôt place à une suite continuelle de plaisirs et d'orgies, et si la cour du roi d'Angleterre le cédait en splendeur à celle de son contemporain français, Louis XIV, elle n'était ni moins raffinée ni moins voluptueuse. Parmi les femmes qui cherchaient à attirer son attention (et c'était, nous dit-on, l'ambition de plusieurs [1]), la première place, comme beauté et comme influence, doit être assignée à Barbara Villiers, fille du vicomte Grandison, et femme d'un gentilhomme du nom de Palmer [2]. Le jour même de l'arrivée du roi dans la capitale, elle établit son empire sur lui, et elle sut le conserver pendant des années, malgré l'inconstance naturelle de son amant et les intrigues de ses rivales. Charles passait généralement avec elle plusieurs heures de la journée, et, même quand le conseil était assemblé pour délibérer en sa présence, le paresseux monarque préférait parfois perdre son temps auprès de sa séduisante maîtresse [3].

Jacques et Henri, les ducs d'York et de Gloucester, copièrent religieusement l'exemple donné par leur souverain et frère aîné. Mais six mois ne s'étaient pas écoulés que Henri descendit au tombeau [4] [13 sept. 1660], et bientôt après le bruit se répandit à la cour que Jacques était marié à une femme d'un rang bien inférieur, Anne, fille du chancelier Hyde. Le duc l'avait rencontrée à la cour de sa sœur, la princesse d'Orange, dont elle était fille d'honneur. Anne avait peu de prétentions à la beauté; mais son esprit et ses manières lui tenaient lieu de charmes ex-

1. Reresby, 7.

2. Roger Palmer était fils de sir James Palmer, chancelier de la Jarretière, et de Catherine, fille aînée de sir William Herbert, depuis comte de Powis. Roger Palmer fut créé par Charles II comte de Castlemaine et baron Limerick. Il mourut en 1705.

3. « Il affectionnait une sorte de plaisir fort attrayant appelé baguenauder. » Sheffield, II, 78.

4. Le roi portait le deuil en violet. Pep. I, 139.

térieurs[1]; elle fut remarquée par le jeune prince et eut l'adresse d'obtenir de son amant une promesse, et ensuite un contrat secret de mariage [24 nov. 1659]. De La Haye elle suivit la famille royale en Angleterre, et au bout de quelques mois son état décida Jacques à l'épouser clandestinement selon le rite de l'Eglise d'Angleterre[2] [3 sept. 1660] et à révéler l'important secret au roi, dont les objections (car il l'apprit avec chagrin) furent bientôt levées par les instances passionnées de son frère. Pour la plupart des pères cette alliance eût été un sujet de joie; mais Hyde, avec des témoignages de colère, dont l'extravagance aurait pu faire douter de leur sincérité, affecta de déplorer la honte de la famille royale, et conseilla à Charles d'envoyer cette femme présomptueuse à la Tour, d'après les exemples des règnes antérieurs. Ne pouvant persuader le roi, qui peut-être riait en secret de son zèle officieux, il renferma, en vertu de son autorité paternelle, la fille rebelle dans une chambre de sa propre maison, tandis que, par la connivence de quelqu'un de la famille, probablement la mère, Jacques avait un libre accès à la cellule de la captive, et cherchait pas son assiduité à la consoler du mécontentement réel ou supposé de son père. Et celui-ci n'eut pas de grandes raisons de se plaindre. Le roi lui fit présent de 20,000 livres, et l'éleva à la pairie, sous le titre de baron Hyde de Hindon[3] [3 nov.].

Le choix de Jacques fut sévèrement condamné par sa mère, par sa sœur aînée et par les ennemis politiques du chancelier. La princesse d'Orange, qui était arrivée depuis peu en Angleterre, déclara au roi [23 sept.] qu'elle ne céderait jamais le pas à une femme qui s'était tenue comme domestique derrière sa chaise. La reine mère se laissa aller aux reproches les plus amers, et hâta la visite qu'elle avait promise à ses enfants, afin d'empêcher un affront si déshonorant pour les maisons royales d'Angleterre et de France[4]. Charles Berkeley, qu'il fût influencé par son ini-

1. « La duchesse d'York est fort laide, la bouche extraordinairement fendue e les yeux fort éraillés, mais très-courtoise. » Journal de Monconis, p. 22. Hamilton dit qu'elle a l'air grand, la taille assez belle, et beaucoup d'esprit (Mém. de Grammont, I, 149, édition de Cazin); Pepys, qu'elle était laide, comme sa mère. I, 188.

2. Registre de Kennet, tiré du livre du conseil, 381.

3. Clar. 31, 32.

4. Elle avait déjà l'intention de venir pour voir tous ses enfants ensemble et s'occuper de son douaire. Clar. 32-36. Il paraîtrait que les terres qui lui avaient été assignées comme douaire avaient été en grande partie divisées entre des personnes qui avaient contribué à la mort de son mari. Après enquête, il se

Digitized by Google

mitié pour Hyde, ou par l'espoir de faire sa fortune, vint à leur aide en affirmant sous serment qu'Anne avait été jadis sa maîtresse, et produisant le comte d'Arran, Jermyn, Talbot et Killigrew, comme témoins qu'elle avait mené une conduite libre et dissolue. Enfin, on mit en avant des théologiens et des légistes, graves et savants casuistes, qui soutinrent en présence du duc, qu'aucun contrat secret de mariage souscrit par lui ne pouvait être valide sans le consentement préalable du souverain. La résolution de Jacques fut ébranlée; il interrompit les visites à Worcester-house, et assura à sa mère et à sa sœur qu'il avait cessé de regarder Anne comme sa femme légitime.

Quelques semaines après, elle accoucha d'un fils [22 oct.]. Pendant qu'elle était dans les douleurs de l'enfantement, son confesseur, le docteur Morley, évêque élu de Worcester[1], se tenant auprès du lit, la conjura, au nom du Dieu vivant, de dire la vérité devant les nobles dames qui étaient présentes par ordre du roi. A ces questions, elle répondit que le duc était le père de son enfant; qu'ils avaient été unis l'un à l'autre devant témoins, et qu'elle lui avait toujours été fidèle.

Depuis quelques jours, Jacques était silencieux et triste. La naissance de l'enfant et les assertions de la mère réveillèrent son affection; interrogé, Berkeley avoua que ses charges contre elle étaient des calomnies, et le duc, honteux de sa crédulité, résolut de lui rendre justice. Il l'alla voir chez son père, fit venir ses accusateurs, et les lui présenta en lui donnant le titre de duchesse d'York. Ils mirent un genou en terre; elle leur donna sa main à baiser, et, fidèle aux instructions de son mari, elle ne témoigna jamais depuis d'inimitié contre eux. Une de ses ennemies, la princesse d'Orange, mourut [24 déc.], et la reine-mère, à la requête du ministre français Mazarin, qui désirait de se concilier le chancelier, se désista de son opposition. Anne fut reçue par elle à la cour d'un air riant [1er janv. 1661], et saluée du nom de fille, et la nouvelle duchesse soutint son rang avec autant d'aise et de di-

trouva que les détenteurs actuels étaient Okey, Walton, Scroop, Norton, Pride, Whalley, Edwards et Tichborne, juges du roi; Denby, sergent d'armes de la cour; Lambert et Blackwell. Journ. des Comm. 23 juin 1660.

1. Morley nous dit qu'elle avait coutume de recevoir le sacrement tous les mois, puis il ajoute : « Toujours, avant de le recevoir, elle faisait une confession volontaire des offenses qu'elle croyait avoir commises envers Dieu, par omission ou par action, en témoignant son chagrin et promettant de s'amender; puis, se mettant à genoux, elle demandait et recevait l'absolution dans la forme et les termes prescrits par notre Église. » Morley dans Kennet, *Reg.* 385.

Digitized by Google

gnité que si elle ne se fût jamais trouvée dans une condition inférieure [1].

Ce mariage était basé sur l'affection : il s'en fit ensuite deux autres, dont il faut chercher la cause dans la politique des cours. Le traité que Mazarin avait conclu avec Cromwell avait appris au monarque français à apprécier l'assistance d'une puissance qui l'avait mis en état de terminer avec honneur et profit la longue et dispendieuse guerre avec l'Espagne. Cependant l'Espagne était encore une rivale redoutable : la paix actuelle n'était considérée par les deux cabinets que comme un temps d'arrêt pour reprendre haleine avant de recommencer les hostilités, et Louis, pour s'assurer les services de l'Angleterre sous la dynastie restaurée, résolut de cultiver l'amitié du prince qu'il avait autrefois exclu de ses états pour plaire à Cromwell. Ce devint, durant tout le règne de Charles, un des grands objets de la politique française, et le premier pas que l'on fit fut de proposer, par l'entremise de la reine-mère, un mariage entre Henriette, la plus jeune sœur de Charles, et Philippe, frère unique de Louis. Cette proposition offrait à Henriette une brillante et séduisante perspective : le roi d'Angleterre la reçut avec joie et reconnaissance, et la cérémonie fut célébrée [31 mars] avec la magnificence convenable, aussitôt après le retour de la princesse avec sa mère en France [2].

Charles lui-même, en 1659, dans l'espoir de réparer, à l'aide de la France, la perte que sa cause avait essuyée par la défaite de sir George Booth, avait fait l'offre de sa main à la nièce du cardinal Mazarin ; mais le ministre, ayant reçu un rapport défavorable sur le parti royal en Angleterre, déclina modestement cet honneur, si fort au-dessus des prétentions et des désirs de sa famille. Au bout de quelques semaines, le vent de l'opinion populaire tourna en faveur de la royauté, et Mazarin, chercha à renouer la négociation ; mais l'ardeur du roi pour la nièce s'était déjà refroidi ; pour recouvrer sa couronne, il n'avait plus besoin de l'assistance de l'oncle, et il ne se souciait pas de s'enchaîner dans les liens du mariage [3]. Après son retour, les plus prudents

1. Voyez le très-minutieux et très-ridicule récit de toute l'affaire par Clarendon, 28–40. Pepys, I, 144, 150, 162, 164, 165. Mém. de Gramm. I, 233–241.

2. Ces raisons sont données par Louis lui-même comme l'ayant déterminé à proposer le mariage. *Œuvres*, I, 61. Charles, par le contrat de mariage, s'engagea à donner à sa sœur une dot de 40,000 jacobus et un présent de 20,000. Dumont, VI, part. II, p. 354.

3. Jacques, *Mémoires*, I, 395.

Digitized by Google

de ses conseillers virent avec peine le scandale qu'il donnait par ses amours ; ils l'engagèrent souvent et instamment à se marier, et enfin l'exemple de son frère le décida à y songer sérieusement. Mais, pour une cause ou pour une autre, il avait contracté une invincible antipathie contre les familles royales et princières du nord de l'Europe, et épouser une princesse catholique du midi, c'était s'exposer à choquer les préjugés religieux de la majorité de ses sujets. Il fut tiré de cet état d'indécision par une proposition tentante faite par l'entremise de l'ambassadeur de Portugal, à l'instigation secrète de la cour de France. Durant la guerre entre la France et l'Espagne, le Portugal, à l'aide de la première, avait conservé son indépendance ; mais, par le traité des Pyrénées, Louis s'était engagé à abandonner à leur destinée la maison de Bragance et ses rebelles partisans. Ce n'était pourtant pas son intention que le Portugal fût de nouveau incorporé à l'Espagne, et sentant bien que le roi Alphonse, prince faible, sous la tutelle de sa mère, ne pouvait pas opposer de résistance efficace à son puissant ennemi, il suggéra à la cour de Lisbonne l'idée d'un mariage entre doña Catarina, sœur du roi, et Charles, roi d'Angleterre. Cette union porterait le monarque anglais à soutenir les prétentions de la famille de sa femme, et ouvrirait un nouveau canal par lequel la France pourrait prêter assistance au Portugal sans violation manifeste de ses relations amicales avec l'Espagne [1]. L'avis fut adopté, et Francisco de Mello, l'ambassadeur à Londres, offrit avec la princesse une dot de cinq cent mille livres, la possession de Tanger sur la côte d'Afrique, et de Bombay dans les Indes orientales, et la liberté du commerce avec le Portugal et les colonies portugaises. Charles consulta Hyde, Ormond, Southampton et Nicholas ; leur avis s'accorda avec l'inclination du roi,

1. « Le premier, de soutenir les Portugais, que je voyois en danger de succomber bientôt sans cela ; le second, de me donner plus de moyens de les assister moi-même, si je le jugeois nécessaire, nonobstant le traité des Pyrénées, qui me le défendoit. » Louis, *Œuvres*, I, 62. Il est amusant d'observer comment le royal casuiste s'y prend pour justifier ces menées souterraines, l'envoi, sous de faux noms, de troupes à l'aide d'une puissance qu'il s'était obligé par traité à abandonner entièrement. Il nous dit que l'expérience des siècles avait appris aux cours de France et d'Espagne à connaître la valeur réelle des mots employés dans les traités entre elles ; que les expressions « paix perpétuelle » et « sincère amitié, » etc., avaient aussi peu de sens que les compliments dans la conversation ordinaire ; et qu'aucune des deux parties n'attendait rien de plus de l'autre que de s'abstenir de violations manifestes et publiques des articles, tandis que chacune restait en liberté de faire à sa rivale, par des voies clandestines et détournées, tout le mal qui était en son pouvoir. C'était une conséquence nécessaire du grand principe de veiller à sa propre conservation. Ibid. 63-65.

Digitized by Google

et l'on fit entendre à Mello que la proposition serait acceptée[1] [nov. 1660].

Le traité qui se faisait avec ce ministre n'avait point échappé à la connaissance de Vatteville, l'ambassadeur d'Espagne, qui, dès qu'il en découvrit le véritable objet, représenta au roi que l'Espagne ne renoncerait jamais à sa prétention sur la couronne de Portugal; que doña Catarina était connue pour être hors d'état d'avoir des enfants, et qu'un mariage avec elle conduirait infailliblement à une guerre, et priverait ses sujets du commerce avec l'Espagne; mais que, s'il voulait prendre une des deux princesses de Parme, Philippe donnerait à celle qu'il choisirait la dot d'une infante d'Espagne. Charles commença à hésiter; il écouta les suggestions du comte de Bristol, l'ennemi d'une alliance avec le Portugal, et ce seigneur, par son ordre, se rendit en mission secrète à la ville de Parme. Là, il vit les deux princesses comme elles allaient à l'église, et il n'en fallut pas davantage pour hâter son retour. L'une était si laide, et l'autre si grosse, qu'il n'osa en recommander aucune au choix du roi[2].

Dans l'intervalle, Charles avait été ramené à sa première intention par les remontrances de ses conseillers et par les arguments du roi de France. Bastide, secrétaire du dernier ambassadeur, Bordeaux, arriva en Angleterre [mars 1661] avec la commission d'acheter du plomb pour les bâtiments royaux de France; mais, dans une conférence particulière avec Hyde, il informa ce ministre que son objet réel était de proposer les moyens d'établir une communication secrète entre les deux rois, qui serait dirigée par le chancelier d'une part, et par Fouquet de l'autre, à l'insu de leurs collègues du cabinet ou des ambassadeurs ordinaires des deux cours. Charles accepta avec empressement cette proposition, et la correspondance continua pendant cinq mois, jusqu'à la disgrâce de Fouquet [26 août]. Pendant ce temps, Louis insista continuellement sur les avantages du mariage portugais, offrit à Charles une somme considérable d'argent pour acheter des votes dans le parlement, consentit à lui prêter cinquante mille livres lorsqu'il en aurait besoin, et s'engagea à fournir deux millions de livres en cas de guerre entre l'Angleterre et l'Espagne[3]. C'est ainsi que furent jetés les fondements de

1. Clar. 78-81.

2. Ibid. 86-89. *Clar. Pap. Suppl.* II, VIII.

3. Clar. 90; OEuvres de Louis XIV, I, 67, et la correspondance même dans

Digitized by Google

cette correspondance confidentielle entre Charles et Louis, qui, en peu de temps, rendit le roi d'Angleterre pensionnaire, et, par conséquent, en grande partie dépendant de son bon frère le roi de France.

Mais Vatteville ne compta pas longtemps sur le succès de la mission de Bristol. Le représentant du roi catholique entreprit de dissuader Charles d'épouser une princesse catholique ; il lui proposa une fille du roi de Danemarck, ou de l'électeur de Saxe, ou du prince d'Orange [28 mars], et promit que son maître donnerait à celle qu'il choisirait la même dot qui avait été offerte avec une princesse de Parme [3 mai]. En même temps, il cherchait à se faire un parti dans le parlement et dans la Cité. Il ouvrit sa table aux mécontents, distribua de l'argent à ceux qui en avaient besoin, et répandit dans les rues des exemplaires imprimés de ses mémoires contre un mariage catholique, et de ses offres en faveur d'un mariage protestant. Mais les efforts furent infructueux. Le montant de la dot, les établissements dans la Méditerranée et les Indes orientales, et la concession d'un commerce illimité avec le Portugal et ses dépendances, présentaient des avantages certains et présents, tandis que les dangers prédits à raison de la religion de l'infante étaient tout au moins éloignés et incertains. Un conseil au complet de vingt-huit membres avait à l'unanimité conseillé au roi de conclure le mariage : les deux chambres lui présentèrent des adresses d'approbation ; le traité fut signé, et Montague, devenu comte de Sandwich, reçut le commandement d'une flotte, avec ordre de croiser dans la Méditerranée [juin], et, au temps fixé, d'amener la princesse portugaise en Angleterre [1].

Vatteville supporta ce désappointement avec impatience, et, soit pour mortifier la cour de France qui était intervenue, soit simplement pour flatter l'orgueil de ses compatriotes, il annonça l'intention de faire revivre l'ancienne querelle pour le pas entre les couronnes de France et d'Espagne. Une première fois [20 juillet], à l'entrée de Carara, ambassadeur de Venise, Charles

le supplément au 3e volume des Papiers Clarendon, I-XV. Charles ne mit que son frère Jacques dans le secret. Deux agents y furent employés : Bastide, comme secrétaire de Fouquet, et lord Cornbury, fils aîné de Clarendon, comme secrétaire de son père. Hyde eut la prudence ou l'honnêteté de refuser 10,000 livres offertes par Louis, quoique Charles et Jacques se moquassent de sa simplicité ; mais il accepta ensuite un présent de tous les livres qui avaient été imprimés à l'imprimerie royale du Louvre. Clar. 92 ; *Pap.* III ; *Suppl.* I, XI, XIV.

1. Clar. 89 ; *Pap.* III ; *Suppl.* II, V, VI, VII ; *L. Journ.* XI, 241, 244, 252. Kennet, *Reg.* 431.

décida Vatteville et d'Estrades, représentant de Louis, à ne point prendre part à la cérémonie; mais ce dernier fut blâmé de sa condescendance par sa cour; chacun se prépara à soutenir sa prétention à la prochaine occasion, l'entrée annoncée de Brahé, ambassadeur de Suède, et le roi, ne pouvant retenir ces champions de la vanité, défendit, par une proclamation, à ses sujets d'intervenir dans la contestation. D'Estrades appela tous les Français qui étaient à Londres, au nom de leur fidélité, à soutenir l'honneur de leur souverain; il envoya chercher des renforts à Boulogne, dont il était gouverneur, et introduisit chez lui, sous des déguisements, plusieurs des officiers et des cavaliers appartenant à cette garnison. Vatteville, qui ne pouvait rassembler des forces si redoutables[1], chercha à compenser par l'adresse l'infériorité du nombre, en ordonnant que les traits de son carrosse fussent faits de chaînes de fer couvertes de cuir, et en assignant à chacun des siens son poste et son emploi particulier. Le quai de la Tour fut choisi pour champ de bataille; à midi [30 sept.] arriva le carrosse de l'ambassadeur d'Espagne avec environ quarante domestiques en livrée, et vers deux heures, celui de l'ambassadeur de France, suivi de cent personnes à pied et d'environ quarante à cheval, armées de pistolets ou de mousquetons et de carabines. A trois heures, Brahé aborda aux degrés du quai, et, dès qu'il fut parti dans un des carrosses du roi, ceux des deux ambassadeurs s'élancèrent pour occuper la place d'honneur. Les partis opposés se chargèrent; les cris de la foule animèrent les combattants; le sang commença à couler, et plus de cinquante personnes furent tuées ou blessées dans cette échauffourée extraordinaire. La victoire resta aux Espagnols. Le cocher français tomba de son siége; les chevaux furent estropiés, et les traits coupés. Le carrosse de Vatteville prit aussitôt la place d'honneur; son escorte, quoique chargée à plusieurs reprises, repoussa vaillamment les assaillants, et les vainqueurs, en passant dans les rues, furent salués à grands cris par la populace et les soldats[2]. Louis reçut cette nouvelle avec douleur et indigna-

1. D'Estrades assura à son maître que les Espagnols avaient été aidés par plusieurs milliers d'Anglais. Tout ce qu'il peut vouloir dire, c'est qu'ils encouragèrent les Espagnols de leurs acclamations.

2. «Il est étrange de voir comme toute la ville se réjouit; et vraiment nous aimons tous naturellement les Espagnols et haïssons les Français.» Pepys, I, 223. J'ai tiré les détails de cette échauffourée de la relation officielle d'Evelyn, II, 458; Pepys, I, 2-214; *Clar. Pap.* III; *Suppl.* XVII; *Ms.* de Rugge, 297, et Louis XIV, I, 118.

Digitized by

tion, non qu'il déplorât le sort de ceux dont la vie avait été si légèrement sacrifiée, mais parce qu'il croyait sa réputation compromise dans l'opinion des autres puissances, par suite de l'avantage que le représentant d'une couronne rivale avait remporté dans une querelle absurde et honteuse. Sans hésiter un moment, il renvoya de ses états Fuensaldagna, le ministre d'Espagne, demanda ample réparation à la cour de Madrid, et refusa d'écouter aucun accommodement, jusqu'à ce que Philippe eût exprimé ses regrets d'un événement si malencontreux, rappelé de Londres son belliqueux représentant, et promis que ses ambassadeurs s'abstiendraient toujours des cérémonies dans lesquelles on pourrait craindre qu'ils n'entrassent en rivalité avec ceux de la couronne de France [1].

Sur ces entrefaites, le comte de Sandwich, après avoir, avec la flotte anglaise, chassé les corsaires turcs de la Méditerranée, et fait une hardie mais infructueuse tentative contre les vaisseaux mouillés derrière le môle d'Alger [31 juillet], reçut des Portugais possession de Tanger, qui faisait partie de la dot de l'infante [30 janvier 1662]. Le retour du printemps le rappela à Londres, et doña Catarina, ayant dit adieu à ses parents et à sa terre natale, s'embarqua à bord du vaisseau de Sandwich [13 avril], pour aller trouver son futur époux, le roi d'Angleterre [2].

Ce mariage était pour mistress Palmer un sujet d'anxiété et de méfiance. Charles, pour apaiser l'humeur de son impérieuse maîtresse, redoublait d'attentions. En général, il dînait et soupait chez elle; il lui fit les plus riches présents; il créa son mari, malgré lui, comte de Castlemaine en Irlande, avec reversion aux enfants mâles de sa femme, lady Barbara; et promit solennellement qu'au lieu de la bannir de la cour, il la nommerait dame de la chambre de la nouvelle reine [3].

Enfin, après une longue et orageuse traversée, la flotte qui

1. Œuvres de Louis, I, 125, 131. Dumont, VI, part. II, p. 403, 404. « Para se abstengan y no concurran con los embaxadores y ministros de V. Majestad en todas las funciones y ceremonias publicas. » Dumont, ibid. Cette absence volontaire fut interprétée par Louis comme une reconnaissance de sa supériorité de rang; et il est amusant d'observer combien il en était vain : « Je ne sçais si depuis le commencement de la monarchie il s'est rien passé de plus glorieux pour elle... c'est une espèce d'hommage qui ne laisse plus doubter à nos ennemis même que notre couronne ne soit la première de toute la chrétienté... C'étoit un malheur que ce tumulte de Londres; ce seroit maintenant un malheur qu'il ne fût pas arrivé. » I, 132, 136.

2. Kennet, *Reg.* 512-617, 652. Clar. 165.

3. Pepys, I, 235, 245, 264, 647.

Digitized by Google

portait la princesse portugaise atteignit Spithead [13 mai]; mais Charles était retenu en ce moment à Londres par la nécessité réelle ou prétendue de terminer les affaires de la session. Dans l'intervalle, on sollicita Catherine de renoncer à son droit de faire célébrer le mariage suivant le rite catholique; mais elle exigea que le roi tînt son engagement; et lorsqu'il arriva à Portsmouth, ils furent mariés [20] dans une chambre particulière par l'aumônier de la princesse, Stuart d'Aubigny, en présence de Philip, depuis cardinal Howard, et de cinq autres témoins qui avaient juré un profond secret [1]. De là, le roi la conduisit à la salle, au travers de laquelle on avait élevé une balustrade pour séparer la société du roi de l'assemblée; et l'évêque de Londres les ayant déclarés mariés au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, les rubans que la fiancée portait en profusion sur sa robe, furent coupés et distribués par petites portions aux spectateurs [2]. En fait d'attraits et de talents, la nouvelle reine ne pouvait entrer en concurrence avec son éblouissante et redoutable rivale : cependant elle n'était pas dépourvue de beauté; son bon naturel et son bon sens donnaient du charme à sa conversation, et plus on la connaissait, plus on découvrait les aimables qualités de son cœur. Le roi fut agréablement surpris; il se trouva heureux d'avoir une telle femme; et il connaissait si peu son propre cœur, qu'il se vanta à ses amis d'être dorénavant pour sa cour un modèle de fidélité conjugale [3]. Le couple royal se rendit à petites journées à Hampton-Court, et vécut quelques jours dans la plus édifiante harmonie. Mais l'intention de Charles n'était pas de se priver de la société de Castlemaine, et elle ne lui laissa point oublier la promesse imprudente qu'elle lui avait arrachée par ses larmes. En effet, il commença à la regarder comme ayant de nouveaux titres

1. D'après la *Relazione Ms. del abbate Agretti*, et la faculté de célebrer le mariage accordée à Aubigny par Ellice, doyen du clergé catholique, datée du 23 avril.

2. Mémoires de lady Fanshawe, 144.

3. Si Hume parle de « la personne plus qu'ordinaire » de Catherine; d'autres, qui la connaissaient mieux, la peignent différemment. Clar. *Cont.* 167. *Clar. Pap.* III. *Suppl.* XX. Pepys, II, 268, 271, 272. Charles lui-même, dans une lettre au chancelier, parle ainsi d'elle : « Sa figure n'est pas assez régulière pour qu'on l'appelle une beauté, quoique ses yeux soient fort beaux et qu'il n'y ait rien dans sa figure qui puisse le moins du monde choquer personne; au contraire, je n'ai jamais vu d'air plus agréable; et si je me connais en physionomie, ce que je crois, elle doit être la meilleure femme du monde. Sa conversation, autant que je puis l'apercevoir, est excellente; car elle ne manque pas d'esprit, et son organe est très-agréable. Vous seriez étonné de voir comme nous avons déjà fait connaissance. En un mot, je me trouve très-heureux. » *Macpherson Pap.* I, 22, note.

Digitized by Google

à sa protection : car, depuis l'arrivée de la reine, elle lui avait donné un fils, et son mari s'était retiré sur le continent, dans la vue de se séparer d'elle à jamais. Un jour, donc, prenant par la main « la dame » (c'est ainsi qu'on la désignait habituellement), il la présenta à la reine au milieu d'une cour brillante. Catherine sut contenir son émotion sur le moment. Elle fit à sa rivale un accueil des plus gracieux ; mais au bout de quelques instants ses yeux se remplirent de larmes ; le sang lui jaillit du nez, et on l'emporta pâmée dans son appartement [1]. Le roi regarda cet incident comme une offense très-grave. Il déclara qu'il ne se soumettrait jamais aux caprices de sa femme : il avait été cause de l'affront fait à Castlemaine, l'honneur l'obligeait à lui faire réparation. Les compagnons de ses débauches applaudirent à sa fermeté ; tandis qu'Ormond et Clarendon se hasardèrent à lui représenter l'indécence et la cruauté de cette nomination. A leur surprise, il répondit que quiconque s'opposerait à son dessein deviendrait pour toujours l'objet de son mécontentement, et que s'il voulait lui plaire, ils devaient employer leur influence à vaincre l'opiniâtreté de la la reine [2]. Clarendon eut la bassesse d'entreprendre une tâche qu'il abhorrait ; mais Catherine refusa d'écouter son avis ; et Charles, par vengeance, la soumit aux plus pénibles mortifications. L'ambassadeur de Portugal fut insulté à cause d'elle : ses femmes portugaises furent renvoyées dans leur pays ; Castlemaine était tous les jours introduite dans son appartement, où la maîtresse recevait les attentions du roi et des courtisans, tandis que la reine restait seule et silencieuse, sans qu'on s'occupât d'elle. Elle soutint plusieurs semaines cette lutte inégale : enfin le courage lui manqua ; elle consentit à accepter les services de sa rivale, et même elle la traita avec bienveillance en particulier comme en public. Mais il était trop tard : Charles s'applaudissait de cette victoire sur ce qu'il appelait son caractère opiniâtre et volontaire ; et ceux qui avaient d'abord admiré sa fermeté, la déclarèrent une femme faible et changeante [3]. L'empire de Castlemaine s'établit. Elle faisait, il est vrai, son service auprès de Catherine ; car telle était la volonté du roi : au scandale de tous les bons protestants, elle l'accompagnait même à la messe ; mais, dans toutes les autres occasions, la maîtresse était le centre d'at-

1. Clar. 168.
2. Voyez la lettre de Charles, note (L).
3. Clar. 169-180.

Digitized by Google

traction : le roi se trouvait toujours à ses soupers et à ses fêtes ; les places étaient données et ôtées à sa suggestion ; et elle finit par obtenir pour elle-même le rang plus élevé de duchesse de Cleveland, avec reversion sur Charles et George Fitzroy, enfants qu'elle avait eus du roi. Catherine, au contraire, s'abstenait de toute intrigue politique ; et, malgré le préjugé qui existait contre sa religion, par le soin avec lequel elle s'étudiait à plaire à son mari, la douceur avec laquelle elle supportait les torts dont elle était l'objet, et la dignité et la grâce avec lesquelles elle s'acquittait des devoirs de sa position, elle faisait chaque jour des progrès dans l'estime du public. Charles lui-même se reprochait sa conduite, quoique sans la réformer ; et plus tard, à l'occasion de la maladie qu'elle fit, il témoigna toute l'inquiétude et toute la douleur du mari le plus affectionné. Les médecins avaient désespéré de sa vie, et lorsqu'elle le pria [9 oct. 1663] de permettre que son corps fût enterré avec les restes de ses pères, et de protéger sa patrie contre la tyrannie de l'Espagne, il tomba à genoux et baigna sa main de larmes. Cependant, après cette scène touchante, il se rendit immédiatement chez Castlemaine, et chercha de la distraction auprès d'une nouvelle maîtresse, la belle Stewart, fille de Walter, fils de lord Blantyre[1]. Catherine, toutefois, se rétablit, et le roi persista dans ses habitudes de dissipation et de galanterie.

Avec l'infante, Charles avait reçu en argent et en marchandises une dot de trois cent cinquante mille livres ; cette somme fut un secours momentané pour le monarque nécessiteux ; mais les frais de l'armement aux ordres de lord Inchiquin, pour la protection du Portugal, et ceux de l'expédition destinée à prendre possession de Bombay, le jetèrent bientôt dans de nouveaux embarras pécuniaires. Le chancelier, à la négligence duquel il imputait l'insuffisance de l'allocation que lui avait assignée le parlement-convention, vit que pour étayer son crédit chancelant, il était nécessaire de découvrir quelque nouvelle ressource ; et il suggéra probablement, et à coup sûr il conseilla la vente de Dunkerque au roi de France. Quoique, peu de semaines auparavant [19 mai], il eût peint sous de vives couleurs les avantages que la nation

1. Lettres du comte de Comminges, Pepys, v, *App.* 455, 456. Il était sûr de trouver Stewart chez Castlemaine, car « il menaça la dame, où il soupe tous les soirs, de ne mettre jamais le pied chez elle si la demoiselle n'y étoit. » 455. Voyez aussi le journal de Pepys lui-même, II, 41, 50, 61, 103, 105, 106, 116, 143, 355.

Digitized by Google

retirait de la possession de ce port, Charles consentit à la propostion ; Bellings fut envoyé secrètement à Paris ; et d'Estrades, qui avait été nommé ambassadeur en Hollande, vint en Angleterre [29 juin], sur l'invitation du roi, mais sous prétexte d'affaires particulières, en se rendant à La Haye. Le premier soin de Clarendon fut de se décharger de la responsabilité de la mesure sur le conseil ; et, dans cette vue, Charles en parla chez lui devant le duc, le trésorier, le lord-général et le comte de Sandwich, qui tout en reconnaissant que les frais de la place, montant à la somme annuelle de cent trente mille livres, excédaient sa valeur réelle, répugnaient à s'en défaire, à moins que ce ne fût à un prix qui justifiât la vente aux yeux du public. Alors la négociation commença [7 août]. Clarendon demanda douze millions de livres, d'Estrades en offrit deux ; le premier descendit par degrés à sept ; l'autre monta à quatre, et le marché finit par être conclu pour cinq millions. Cependant il s'éleva ici une nouvelle difficulté [11 sept.]. Charles demandait à être payé en argent comptant ; Louis voulait n'avancer que deux millions à la fois, et payer les trois autres à diverses échéances, dans le cours de deux années. Tous deux furent inflexibles ; et d'Estrades avait envoyé ses domestiques à bord du vaisseau sur lequel il allait partir, lorsqu'on proposa et accepta l'expédient que voici [15] : Louis donnerait, pour le reste, des billets, payables à différentes dates, que Charles négocierait au plus haut prix qu'il en pourrait trouver. Alors le traité fut signé [17 oct] ; et les conditions furent fidèlement exécutées de part et d'autre [1]. Mais le roi de France fut plus adroit que son frère d'Angleterre. Un banquier de Paris arriva à Londres, et après une courte négociation, escompta les billets à un peu plus de seize pour cent. Mais cet homme était, en réalité, un agent secret du cabinet français ; l'argent qu'il paya fut fourni par le trésor français, et Louis, par cet artifice, réussit à racheter ses propres sûretés avec un bénéfice de cinq cent mille livres [2].

1. Clarendon, dans la continuation de sa vie, a donné une relation détaillée de cette transaction, écrite évidemment dans le but de se disculper ; mais son récit est continuellement démenti par les documents originaux dans les Lettres d'Estrades, 279, 282, 283, 421, etc. ; dans le suppl. du 3ᵉ vol des Pap. Clarendon, XXI-XXV ; dans Combe, Vente de Dunkerque, Londres, 1728, et Pepys, II, 369.

2. « Je gagnai sur ce marché cinq cent mille livres, sans que les Anglois s'en aperçussent... Le banquier était un homme interposé par moi, qui, faisant le payement de mes propres deniers, ne profitoit point de la remise. » OEuvres de Louis XIV, I, 176. Backwell fut envoyé à Paris pour recevoir la somme de

Digitized by Google

Charles et son ministre se félicitèrent de leur succès; mais ils le regrettèrent plus tard. La vente de Dunkerque n'eut pas une médiocre influence sur leur avenir à tous deux. La possession de cette place avait flatté l'orgueil national : c'était une compensation pour la perte de Calais; c'était également une porte ouverte sur le territoire de l'ancienne et naturelle ennemie de l'Angleterre. Mais Charles l'avait vendue, non pas, disait-on, pour subvenir aux dépenses de l'état, mais pour satisfaire la rapacité de ses maîtresses et pour se livrer à sa prodigalité habituelle, et Clarendon avait conseillé la vente, non dans le désir de plaire à son souverain, mais gagné par une somme énorme que lui avait donnée le roi de France. Cette imputation était assurément fausse; mais le magnifique édifice qu'il bâtit pour la résidence de sa famille fut regardé comme une preuve de sa culpabilité, et le nom de Dunkerk-house (hôtel Dunkerque), qu'il reçut bientôt, servit à confirmer et à perpétuer cette opinion du peuple [1]. Le mécontentement public commença à s'exprimer ouvertement; Charles vit s'élever contre lui un parti redoutable, et Clarendon, après une longue résistance, se soumit à sa destinée et s'enfuit sur le continent [2].

Nous devons maintenant passer à une question importante et difficile, sur laquelle il était impossible au roi de prononcer, sans offenser une grande partie de ses sujets, l'indulgence aux consciences timorées, qu'il avait promise dans la déclaration de Breda. Il avait laissé écouler deux années, et loin d'avoir rien fait pour remplir sa parole, il avait beaucoup fait pour la violer. Les avocats de l'intolérance soutenaient qu'il n'était pas lié par la déclaration. A qui, demandaient-ils, avait-elle été faite? Au parlement qui siégeait alors; mais ce parlement l'avait dégagé de toute responsabilité, en négligeant de lui rappeler cet objet. Au peuple en masse? Mais le peuple avait transféré ses droits à ses représentants dans le parlement suivant, et ces représentants avaient décidé la question par des actes incompatibles avec

2,500,000 livres, ce qui laisse à Louis un bénéfice de 500,000 livres, comme il le dit lui-même. Mais, s'il en faut croire l'ordre donné à Backwell (Lister, III, 511), outre cette somme qui devait être payée à Paris par Hennin, le prétendu banquier, celle de 254,000 livres avait déjà été touchée en Angleterre, ce qui réduirait l'escompte à 8 p. %.

1. Pepys, II, 250.

2. Bellings, qui dans la négociation était interprète entre Clarendon et d'Estrades, fut, à sa conclusion, envoyé à Rome solliciter la pourpre pour d'Aubigny. D'Estrades, 359.

Digitized by Google

une telle indulgence[1]. Cependant ces sophismes ne satisfaisaient pas l'esprit du roi. Charles se croyait obligé d'honneur à tenir sa promesse, et, quelque désir qu'il eût de rétablir l'Eglise sur son ancienne base, il se refusait à toute mesure entachée de rigueur ou de persécution contre les dissidents. A la requête des presbytériens, dont les députés lui furent présentés par le lord général, il promit de suspendre pendant trois mois l'exécution de l'acte d'uniformité, pourvu qu'ils consentissent à lire le livre de prière commune pendant cet intervalle. Clarendon, quoiqu'il désapprouvât la promesse, pensait que puisqu'elle avait été faite, il fallait aussi l'observer; mais les évêques et leurs amis la déclarèrent dangereuse, les juges illégale, et tous convinrent qu'en dépit de la défense royale, les patrons des bénéfices, occupés par des non-conformistes, présenteraient au jour marqué, et que leurs présentations seraient admises par les cours de justice. Le roi rétracta sa parole avec des sentiments de honte : l'acte fut mis en vigueur le 24 août, et deux mille ministres (peut-être le nombre est exagéré) donnèrent leur démission ou furent destitués. Le royaume entier retentit d'apologies d'une part et de plaintes de l'autre. On disait que ceux qui ne voulaient point se conformer aux règlements, ne devaient point avoir leur part des bonnes choses de l'Eglise; que les non-conformistes étaient, dans le principe, des intrus et qu'ils n'en subissaient pas plus qu'ils n'en avaient infligé. On répondait que le clergé établi avait été dépossédé dans la fureur de la guerre civile, les ministres à une époque de tranquillité domestique; les anciens bénéficiers avaient provoqué par leur hostilité le ressentiment du pouvoir dominant; les bénéficiers actuels par leur services sous la restauration avaient mérité sa reconnaissance : le crime des premiers était leur conduite politique; celui des derniers leur fidélité à leur conscience : puis une pension alimentaire d'un cinquième au moins du revenu avait été réservée à la famille du destitué; maintenant on le mettait sur le pavé sans autre ressource que la bienveillance incertaine des gens pieux et humains[2].

Le roi, quoiqu'il eût été forcé de céder, se regardait comme lié par sa promesse, et ce sentiment était entretenu par les pétitions réitérées des presbytériens, des indépendants et des ca-

1. Reg. de Kennet, 650. Adresse des communes, *Journ.* 27 fév. 1663.
2. Clar. 156-160. Kennet, 747.

Digitized by Google

tholiques romains qui réclamaient tous le bénéfice de la déclaration de Breda [1]. La question fut de nouveau soumise au conseil; les membres influents parlèrent contre l'indulgence; Robartes, lord du sceau privé, et Bennet, le nouveau secrétaire d'état, en sa faveur. Le souverain, prétendaient-ils, possédait, en vertu de sa suprématie, le droit de suspendre les lois pénales en matière de religion; Jacques et Charles avaient retiré un revenu annuel de la vente des protections, et le roi pouvait légalement exercer un pouvoir qui n'avait jamais été contesté à son père ni à son grand-père. L'idée fut approuvée, et avis fut donné de l'intention du roi [6 déc.] dans la déclaration qu'il publia à l'effet de réfuter « les quatre calomnies avancées contre le gouvernement. » 1° Les républicains craignaient, et les mécontents le soutenaient que l'acte d'indemnité n'eût été rendu que comme mesure temporaire, et que l'on comptât toujours sacrifier à la vengeance et à la rapacité des royalistes la vie et les biens de ceux qui avaient servi le protecteur ou la république. A cette « calomnie » le roi répondit en promettant que, de même qu'il avait confirmé librement toutes les dispositions de l'acte, il les observerait religieusement. 2° Les révolutions successives des vingt dernières années avaient appris à douter de la stabilité du gouvernement actuel. Le roi et son frère étaient convaincus que si, au commencement de la guerre civile, leur père eût eu à sa disposition quelques troupes régulières, il aurait pu vaincre ses adversaires; et dans cette idée, quand l'armée fut licenciée, ils avaient gardé à leur solde deux ou trois régiments, avec trois compagnies de gardes à cheval. Le tout ne montait pas à cinq mille hommes [2]. Cependant cette troupe, toute faible qu'elle était, excita l'alarme. On pouvait l'augmenter et l'employer non

1. Les indépendants et les presbytériens furent fidèles à leurs principes. Les indépendants cherchèrent à obtenir indulgence pour tous, pour les catholiques aussi bien que pour les autres; les presbytériens ne purent en conscience prêter leur concours en faveur des catholiques, quoiqu'ils ne fissent pas d'opposition contre eux. Le roi ferait comme il lui plairait, mais ils ne lui donnaient pas le conseil de le faire et ne l'y encourageaient pas. Vie de Baxter, part. II, p. 429.

2. 4 juillet 1663. « Je vis les gardes de Sa Majesté, au nombre de quatre mille hommes de cavalerie et d'infanterie, commandés par le général duc d'Albemarle en grande et brillante tenue, composés de gens de qualité et de vétérans, très-bien vêtus, montés et disciplinés, rangés en bataille devant Leurs Majestés dans Hyde-Park, où le vieux comte de Cleveland traînait la pique et conduisait la file de droite dans une compagnie d'infanterie commandée par le lord Wentworth, son fils, spectacle et exemple dignes d'éloges, étant tous deux de vieux et vaillants soldats. » Evelyn, II, 202. Voyez aussi les Voyages de Cosmo, III, 306.

Digitized by Google

à réprimer l'insurrection, mais à renverser les libertés nationales. La plupart des nations du continent avaient été libres dans l'origine : c'était en instituant des armées permanentes que les monarques despotiques les avaient asservies. Charles alors allégua la nécessité comme excuse de sa conduite. Tandis que tant d'esprits factieux étaient occupés à agiter l'esprit public, ni la personne du souverain, ni la liberté du parlement n'étaient en sûreté sans force armée. On en avait la preuve dans l'insurrection dirigée par Venner. Mais que les lois reprissent leur ancien empire, que les mécontents abandonnassent leurs desseins rebelles, et il réduirait cette force au plus petit nombre compatible avec la dignité de la couronne; car il ne le cédait pas au plus libéral d'entre ses sujets dans sa haine de l'autorité militaire et arbitraire. 3° Beaucoup de gens disaient que l'acte d'uniformité prouvait qu'il était un persécuteur sans foi et sans principes. Il repoussait l'imputation. Il avait en premier lieu, comme son devoir l'y obligeait, pourvu par l'acte d'uniformité à l'organisation de l'Eglise; son intention était ensuite de remplir la promesse d'assurer le repos de ceux qui, par des scrupules erronés de conscience, refusaient de se conformer. Dans ce but il se ferait un devoir particulier de solliciter du parlement un acte qui le mît à même « d'exercer à la satisfaction d'un plus grand nombre le pouvoir de dispenser qu'il croyait inhérent à la couronne. » Et il ne doutait pas du concours des deux chambres. C'était une mesure à laquelle il s'était engagé par sa déclaration de Breda, et sans laquelle il était déraisonnable d'espérer le rétablissement de la tranquillité publique. 4° Mais restait la plus pernicieuse calomnie, à savoir que le roi favorisait le papisme. C'était l'artifice par lequel tant de protestants bien intentionnés avaient été entraînés à porter les armes contre son père, et ses ennemis y avaient actuellement recours, dans des intentions également déloyales. Il avait donné des preuves convaincantes de sa fidélité inébranlable à la vraie religion protestante dans les circonstances les plus critiques. Cependant il ne pouvait pas ignorer que la plus grande partie des catholiques anglais avaient, au risque de leur vie et de leur fortune, été fidèles à la cause de la couronne, et conséquemment de l'Eglise, contre ceux qui, sous le nom de protestants, employaient le fer et la flamme à les renverser toutes deux; aussi il avouait ouvertement que son intention n'était pas d'exclure les catholiques d'une partie de l'indulgence qu'il avait promise aux consciences timorées. Il serait injuste de refuser à

Digitized by Google

ceux qui avaient bien mérité, le bienfait qui était accordé à ceux qui n'étaient pas dans ce cas; et les lois contre les catholiques étaient si rigoureuses, si sanguinaires, que les exécuter ce serait faire violence à sa nature. Ils ne devaient pourtant pas compter sur sa bonté au point d'espérer la tolérance, ou de scandaliser les protestants par l'exercice public de leur culte; autrement ils verraient qu'il savait aussi bien être sévère quand la sagesse le demandait, qu'indulgent quand la charité et le sentiment qu'on en était digne, réclamaient de lui de l'indulgence [1].

Mais c'étaient là des doctrines qui s'accordaient mal avec les idées intolérantes de ce siècle. La déclaration, au lieu de faire des prosélytes, fut accueillie par la majorité de la nation avec méfiance des motifs du roi, et avec la résolution de s'opposer à ses désirs. Elle ne pouvait comprendre comment on pouvait être attaché aux intérêts du protestantisme et vouloir accorder aucune indulgence aux catholiques; elle se rappelait les bruits d'autrefois sur l'apostasie du roi, bruits répandus par la politique de ses ennemis sous la république; et elle affirmait hautement qu'il se souciait peu des souffrances des dissidents, mais qu'il voulait seulement, sous prétexte de les soulager, étendre le même bénéfice aux papistes. Charles, à l'ouverture de la session suivante [18 février 1663], daigna se justifier de ces inculpations, et comme preuve de son orthodoxie, demanda qu'on fît de nouvelles lois pour arrêter les progrès du papisme. Mais quant aux dissidents, il représenta qu'il était à désirer que la couronne fût investie du pouvoir d'étendre l'indulgence à ceux d'entre eux qui seraient paisibles, et dans les circonstances où ils pourraient sans cela être tentés de s'expatrier, ou de conspirer contre l'état. D'accord avec les sentiments du souverain, le lord du sceau privé, secondé du lord Ashley, présenta à la chambre haute [23] un bill qui donnait au roi le pouvoir de dispenser, à sa discrétion, des lois et statuts, exigeant des serments, des signatures ou l'obéissance à la doctrine et à la discipline de l'Eglise établie [2]. Les deux chambres prirent feu aussitôt. La chambre basse, quoique le bill ne lui fût pas parvenu, présenta au roi une adresse

1. Voyez la déclaration dans Kennet, *Regist.* 848-891. On a dit que l'objet réel de la déclaration était l'introduction du papisme; mais j'ignore pourquoi on attribuerait au roi une telle intention, et je ne puis découvrir comment la déclaration aurait pu avoir un tel effet.

2. « Pourvu toujours que cette indulgence ne soit pas interprétée comme s'étendant jusqu'à tolérer l'usage et l'exercice de la religion catholique dans ce royaume. » Voyez la copie de l'acte dans les Procès d'état, XII, 379.

Digitized by Google

[27 février], dans laquelle, après l'avoir remercié des autres parties de la déclaration, elle soutenait que l'indulgence qu'on avait en vue équivaudrait à l'établissement légal du schisme, exposerait sa majesté aux importunités continuelles des dissidents, tendrait à multiplier les sectes et les sectaires; et finissant par une tolérance universelle, produirait le désordre au lieu de la tranquillité, parce que les hommes de chaque conviction religieuse forment un parti distinct, qui poursuit son intérêt particulier, et qui agit conformément à ses préventions particulières. Dans la chambre haute, le lord trésorier se mit à la tête de l'opposition : le premier jour de la discussion [5 mars], il fut soutenu avec chaleur par les évêques; le second jour [12], le chancelier, quoique retenu chez lui par un violent accès de goutte, quitta sa chambre pour prêter son puissant appui à la cause de l'Eglise; et dans la véhémence de son zèle, il se laissa aller à une sévérité de langage très-offensante pour le souverain. Leurs efforts réussirent; la chambre passa à un autre sujet; et on laissa le bill sur le bureau sans s'en occuper davantage[1]. Quoique Charles eût l'air de supporter avec calme le non succès de sa mesure favorite, il en fut vivement désappointé, et exprima son opinion à Clarendon avec une chaleur qui surprit et effraya le ministre. A dater de ce jour, il devint manifeste que ni Clarendon ni Southampton n'avaient plus le même crédit auprès du souverain. Quant aux évêques, Charles n'hésita point à les accuser d'ingratitude et de bigoterie. C'était, disait-il, à sa promesse de Breda qu'ils devaient d'avoir recouvré le pouvoir, et maintenant ils employaient ce pouvoir à l'empêcher de remplir sa promesse. C'était l'intolérance des prélats sous son père qui avait causé la destruction de l'épiscopat; et maintenant, ils n'étaient pas plus tôt rétablis dans leur ancienne position, qu'ils revenaient à leurs habitudes d'intolérance. Sa conduite changea avec ses sentiments. Jusque-là il avait eu coutume de les recevoir et de les traiter avec les égards

1. *C. Journ.* 27, 28 fév. *L. Journ.* XI, 478, 482, 486, 491. Bennet avait lu la déclaration à Clarendon, qui était retenu dans sa chambre par la goutte. Il critiqua quelques passages. On fit donc des corrections, et la déclaration lui fut lue une seconde fois. L'approuva-t-il alors? Suivant Bennet dans une lettre à Ormond, 13 janvier : « On la lui lut deux fois distinctement, phrase par phrase, et non-seulement il l'approuva, mais il en applaudit le contenu, et m'assura qu'il était entièrement conforme à son opinion. » *Lister's Clarend.* III, 232. Clarendon lui-même écrit à Ormond (31 janv.) qu'il fit beaucoup d'objections à la seconde lecture : « Je lui dis que lorsqu'il aurait écrit autant de déclarations que je l'avais fait, il verrait que c'était une marchandise très-vétilleuse, et que le premier soin est de veiller à ce qu'elles ne fassent pas de mal. » Ibid. 233. Cette remarque ne montre pas qu'il désapprouvât les modifications.

Digitized by Google

les plus marqués. Dorénavant il prit soin de montrer par ses manières qu'il n'avait plus d'estime pour eux; et les courtisans, s'apercevant du changement qui s'était opéré dans l'esprit du roi, firent de leurs personnes et de leurs sermons des sujets de sarcasme et de risée [1].

Le roi, néanmoins, était condamné à boire encore à la coupe de la mortification. Il avait demandé la permission de préserver les catholiques qui avaient servi la cause royale de l'extrême sévérité des lois pénales, et en retour les deux chambres lui présentèrent une adresse [31 mars], pour demander une proclamation ordonnant à tous les prêtres catholiques de quitter le royaume sous peine de mort. Après une faible résistance, il acquiesça [2 avril]. Les champions de l'orthodoxie poursuivirent leur succès; et feignant de se conformer à la recommandation royale, ils présentèrent un bill pour arrêter les progrès du papisme; mais ils l'accompagnèrent d'un autre pour arrêter la propagation de la non-conformité [27]. Tous deux passèrent rapidement à la chambre des communes; mais à la chambre des lords, leur marche fut continuellement entravée par les objections des pairs presbytériens et catholiques; et leurs patrons, avant la prorogation, leur substituèrent une adresse au roi, lui demandant [25 juillet] de mettre à exécution toutes les lois pénales contre les catholiques, les dissidents et les sectaires de toute espèce [2].

Durant cette session, tandis que les communes étaient occupées de l'examen du revenu, Charles les informa, par le secrétaire Conway, qu'un des membres, sir Richard Temple, avait offert en son nom et au nom de ses amis « de se charger de l'affaire de sa majesté, » et d'établir le revenu à son gré, si le roi voulait les honorer de sa confiance; et ensuite, en réponse à une adresse de la chambre, il signifia que le message de Temple lui avait été remis par le comte de Bristol. Ce seigneur demanda aussitôt à se justifier [27]; et étant admis à la barre [1er juillet], il dit que son intention n'était ni d'accuser sir Richard Temple, car il était certainement innocent, ni de contredire son souverain, car le témoignage de sa majesté n'admettait pas d'exception; mais on devait lui permettre de dire que son langage au roi avait dû être très-différent de ses pensées. Ce qu'il avait voulu lui suggérer, c'était que la concession d'avantages au peuple

1. Clar. 245-249. Vie de Jacques, I, 428. Pepys, II, 27, 38, 57.

2. *L. Journ.* XI, 558, 578. *C. Journ.* 27 avr. 30 mai.

Digitized by Google

devait précéder la demande d'argent faite par le souverain ; et que, si on l'eût fait, il n'y avait pas un membre dans une chambre des communes si loyale, pas même sir Richard Temple, qui ne s'offrît volontiers pour subvenir aux besoins pécuniaires du souverain. Cette ingénieuse explication fut favorablement accueillie, et on vota que le comte n'avait pas failli à son devoir envers le roi, ni à son respect pour la chambre, ni à la justice envers sir Richard Temple.

Jusque-là Bristol avait triomphé, et Charles sentit sa défaite avec une vive amertume. Dans leur entrevue, en présence de lord Arlington [9], le roi exprima son ressentiment par des paroles de blâme, et le comte, oubliant le respect dû au monarque, lui reprocha ouvertement ses amours, son indolence et ses profusions, l'accusa de sacrifier ses meilleurs amis à la malveillance du chancelier, et déclara que si justice ne lui était faite dans les vingt-quatre heures, il agirait de manière à étonner le roi et son ministre. Ce fut avec peine que Bristol échappa au ressentiment personnel de Charles. Le lendemain, il se mit à exécuter sa menace ; et se levant à la chambre des lords, il accusa Clarendon de haute trahison et de divers délits odieux [10 juillet]. Mais cette pompeuse dénonciation, quand il en vint aux particularités, se réduisit à l'imputation ridicule que le chancelier avait travaillé, tant par sa conduite publique que par sa conversation privée, à faire croire que le roi était papiste dans le cœur, et que c'était de lui, de sa vigilance et de son autorité que dépendait la conservation de l'établissement protestant. Les juges étant consultés répliquèrent [13] qu'aucune des charges, si on pouvait les prouver, n'irait jusqu'au crime de haute trahison. Les lords adoptèrent l'opinion des juges; et le roi, rendant un décret pour l'arrestation de l'accusateur, mit fin au procès [9 août]. Bristol se cacha, et ne parut à la cour qu'après la chute de son adversaire [1].

Dans l'été, la cause de l'intolérance acquit de nouvelles forces par suite d'un soulèvement partiel d'enthousiastes dans les comtés du nord. Le gouvernement avait été prévenu de leurs intentions; le duc de Buckingham, en qualité de lieutenant du roi, marcha sur York avec un détachement de la garde, et rassembla la milice; et environ cinquante personnes furent arrêtées dans le

1. Voyez Clarendon, 208. Pepys, II, 70, 90, 95. Vie de Jacques, I, 427. *Hist. Parl.* IV, 269, 283. Journ. des Lords, XI, 55, 59, 60. *State Trials*, 312, 318. *C. Journ.* 13, 20, 26 juin 1663. 1er juillet.

Digitized by Google

Yorkshire et le Westmoreland [octobre], et plusieurs payèrent leur folie de leur tête. D'après leur condition, il était clair qu'ils agissaient sous une influence secrète. Les uns professaient les doctrines des hommes de la cinquième monarchie; les autres se justifiaient en alléguant que le parlement siégeait depuis plus de trois ans, et que par l'acte triennal adopté dans la seizième année du règne de Charles Ier, à défaut d'ordonnances rendues par le roi, il était permis aux francs tenanciers de s'assembler d'eux-mêmes pour choisir de nouveaux membres [16 mars 1664]. Quand Charles ouvrit la session suivante, il saisit cette occasion de suggérer le rappel d'un acte qui fournissait ainsi un prétexte à réunions séditieuses, tandis que les partisans de l'intolérance tirèrent de l'insurrection un nouvel argument en faveur d'un surcroît de rigueur pour la suppression des dissidences religieuses. Un compromis paraît avoir eu lieu. Il fut en effet décrété [5 avril] que le parlement ne serait jamais plus de trois ans sans se réunir; mais, pour satisfaire le roi, toutes les clauses obligatoires de l'acte triennal, qui prescrivaient au garde du grand sceau de rendre des ordonnances et aux sheriffs de tenir les élections, malgré la volonté du roi, furent rapportées; et d'un autre côté, Charles donna à regret son consentement à l'acte des conventicules, qui devait, à ce qu'on espérait, anéantir toutes les formes de culte hétérodoxe. Toutes les réunions de plus de cinq individus, indépendamment des gens de la maison, pour tout motif religieux qui n'était pas conforme au Livre de prière commune, furent déclarées des conventicules séditieux et illégaux; et il fut décrété que toute personne au-dessus de seize ans qui assisterait à une réunion de ce genre serait punie, pour la première fois, d'une amende de cinq livres, ou d'un emprisonnement de trois mois; pour la seconde, d'une amende de dix livres, ou d'un emprisonnement de six mois; pour la troisième, d'une amende de cent livres, ou de sept années de déportation; et que si la conscience du coupable le portait à transgresser la loi plus de trois fois, l'amende, à chaque renouvellement du délit, serait augmentée d'une somme additionnelle de cent livres [1]. Cet acte, si

1. *Misc. Aul.* 316, 319, 330. *L. Journ.* 620. *C. Journ.* 28 avr. 12, 14, 16 mai. *St.* 16. *Car.* II, c. 1, 4. Pepys, II, 172. L'acte des conventicules fut limité, comme épreuve, à une durée de trois ans. Le lecteur peut se former une idée des ruses employées parfois dans le parlement à ces époques, d'après les exemples suivants. Le dernier jour de la session précédente, un bill pour l'observation plus stricte du dimanche fut soustrait du bureau; et quand le roi vint donner l'assentiment royal, on ne put le trouver. Comme de raison, il ne passa point en

intolérant dans son principe et si rigoureux dans ses conséquences, fut mis immédiatement en vigueur : il s'adressait également aux catholiques et à toutes les dénominations de dissidents; mais les effets en furent plus sensibles pour les quakers; car tandis que les autres, lorsqu'ils se réunissaient pour leur culte, cherchaient à éviter d'être découverts, ces religionnaires, guidés, à ce qu'ils croyaient, par l'Esprit de Dieu, pensaient qu'il était de leur devoir de s'assembler ouvertement, et de braver les lois de l'homme. Décrire les dénonciations nombreuses et vexatoires, les poursuites, les amendes et les emprisonnements qui eurent lieu, ce serait fatiguer la patience et blesser la sensibilité du lecteur. Je dois cependant faire observer que le monde avait rarement vu une violation plus flagrante d'un engagement plus solennel. La tolérance avait été offerte et acceptée; le roi avait été restauré et l'Eglise rétablie; et maintenant que le prix avait été payé, on retenait le bénéfice; et à l'indulgence promise dans le contrat, on substituait un système de peines et de persécutions. Le blâme, toutefois, ne devait pas tomber sur le roi. Il avait fait son possible, autant que nous en pouvons juger d'après les apparences, pour tenir sa parole. Mais les intentions bienveillantes du monarque furent combattues par les plus puissants de ses ministres; et la bigoterie de ces ministres fut secondée par les préjugés et les ressentiments du parlement.

Charles régnait depuis quatre ans, respecté et courtisé par ses voisins : dans une heure funeste, on lui persuada, contre son propre jugement, de tirer l'épée et de courir les chances incertaines de la guerre. Il s'était fait une juste idée de l'importance du commerce pour les intérêts de son royaume, et il fut encouragé et secondé par son frère Jacques dans ses efforts pour améliorer et étendre les relations des négociants anglais avec l'étranger. Dans cette vue, la compagnie d'Afrique avait été établie par une charte; le duc avait accepté l'office de gouverneur; et le comité directeur, dont il était le président, se réunissait constamment dans ses appartements de Whitehall. La compagnie devint florissante; elle importait de la poudre d'or de la côte Guinée, et fournissait, avec un grand bénéfice, des esclaves aux planteurs des

loi. De même, le dernier jour de la session actuelle, on vola aussi une clause de l'acte des conventicules relative aux quakers; mais l'accident précédent avait excité la vigilance du clerc, et il découvrit le vol à temps pour se procurer une autre copie de la clause, et pour la faire passer dans les deux chambres avant l'arrivée du roi. *L. Journ.* xI, 577, 619, 620.

Digitized by Google

Indes-Occidentales ; mais elle rencontra des rivaux redoutables dans les trafiquants hollandais, qui, durant la guerre civile, avaient érigé plusieurs forts le long de la côte d'Afrique, et profitaient maintenant de leur supériorité de forces et d'influence pour entraver les efforts et arrêter les progrès des nouveaux venus. La compagnie d'Afrique se plaignit ; ses plaintes éveillèrent celles de la compagnie des Indes-Orientales, dont le commerce était exposé aux mêmes obstacles et aux mêmes injures ; et les négociants de la Cité demandèrent hautement la guerre pour protéger leurs intérêts et dompter l'insolence des Hollandais. Jacques plaida leur cause auprès de son frère. Telle était, prétendait-il, la rivalité commerciale entre les deux nations, qu'il en résulterait inévitablement une guerre dans peu d'années. Mais alors il serait trop tard. C'était maintenant que l'occasion était propice, avant que la veine des commandants de marine formés sous la république ne fût épuisée. Mais Charles (et il était soutenu par Clarendon) rejeta cet avis. L'histoire de son père et de son grand-père avait été une leçon pour lui. Ils avaient été entraînés à faire la guerre par les clameurs de la nation ; et bientôt les frais de cette guerre les avaient mis dans la dépendance des chefs populaires du parlement[1].

Il y avait alors un contraste marqué entre le caractère du roi et celui de son frère. Charles, quoique accablé de dettes, dissipait son argent avec insouciance et profusion ; Jacques avait soin de régler ses dépenses sur son revenu. Le roi paraissait faire de la galanterie la principale occupation de sa vie, le duc n'y voir qu'un amusement ; et tandis que l'un passait chaque jour son temps à « baguenauder » dans la compagnie de ses maîtresses, l'autre s'occupait de ses devoirs à l'amirauté avec l'exactitude du dernier commis de cette administration. En fait de talents, Charles était considéré comme supérieur ; mais il manquait d'énergie pour refuser un solliciteur importun, ou pour résister aux railleries et aux sarcasmes de ceux dont il faisait ses compagnons. Jacques, avec un jugement moins sûr et des connaissances moins étendues, formait ses résolutions avec lenteur, mais les maintenait avec opiniâtreté. Sa parole était regardée comme sacrée ; ses amis comptaient avec confiance sur son appui, quelque sacrifice qu'il pût lui en coûter ; et ses ennemis savaient que jamais il ne leur pardonnerait leurs offenses qu'il ne les eût forcés de deman-

1. Clar. 196-201. Pepys, II, 173.

Digitized by Google

der grâce. Cependant aucune différence de caractère ou d'opinion ne pouvait diminuer l'affection que se portaient les deux frères. Jacques était le plus soumis des sujets; et quoiqu'il pût désapprouver le jugement du souverain, il était toujours prêt à seconder sa volonté. Il était d'un accès facile, et affable dans ses discours; mais son attention constante à garder la dignité de son rang donnait à ses manières une hauteur et une froideur opposées à la liberté et à la familiarité que le roi, ami de la gaieté, permettait aux compagnons de ses plaisirs. Dans la vie privée, le duc était aimé de peu de personnes, mais craint ou respecté de toutes : dans la vie publique, son amour du travail était le sujet de tous les éloges; et la renommée qu'il avait acquise dans l'armée française était regardée comme un gage de ses exploits futurs[1].

A la dernière assemblée du parlement [21 mars], les négociants avaient fait entendre leurs plaintes devant un comité de la chambre basse. Ils soutenaient que le traité conclu par les Hollandais avec Cromwell, et renouvelé depuis par eux avec le roi [4 sept. 1662], n'était point encore exécuté; que les torts éprouvés par les trafiquants anglais n'avaient pas été redressés, ni l'île de Poleron rendue; que les vaisseaux anglais étaient toujours saisis et condamnés sous de frivoles prétextes; que les naturels de l'Afrique et des Indes étaient fréquemment poussés par des promesses et des présents à démolir les factoreries anglaises; que les Hollandais, en proclamant des guerres fictives, et en établissant de prétendus blocus, s'arrogeaient le droit d'exclure leurs rivaux des ports les plus fréquentés et des sources les plus abondantes de profit, et que les pertes des négociants anglais s'élevaient, d'après un calcul modéré, à la somme énorme de sept ou huit mille livres[2]. Le comité décida en faveur des plaignants; Clifford, le président, soutint leur cause avec beaucoup de chaleur, et Downing y ajouta le poids de l'autorité que lui donnait sa place de résident anglais à La Haye, qu'il avait exercée et sous le protecteur et sous le roi[3]. C'était un homme hardi, rapace et sans principes, qui, sous Cromwell, avait extorqué aux négociants hollandais, à force de menaces, des sommes considérables sous forme

1. Sheffield, duc de Buckingham, II, 78. Mém. de Grammont, I, 141. Burnet, I, 287. Pepys, II, 143, 188.

2. *L. Journ.* XI, 599, 620, 626.

3. Il avait coutume de quitter La Haye de temps en temps pour remplir son devoir au parlement. Clar. 224.

Digitized by Google

de présents, et qui maintenant, par la violence de ses discours au parlement, faisait soupçonner qu'il espérait que la querelle actuelle se terminerait de la même manière. Les communes votèrent une adresse [21 avril 1664], dans laquelle elles demandaient au roi de prendre des mesures efficaces pour le prompt redressement de ces torts, lui promettant de le soutenir de leur vie et de leur fortune contre toute opposition ; les lords les appuyèrent ; et Charles répondit [29] qu'il demanderait justice par son ambassadeur, et qu'en cas de refus il compterait sur l'offre qu'ils lui avaient faite. Cependant il paraissait aux observateurs impartiaux qu'avec un peu d'esprit de conciliation de part et d'autre la querelle pouvait s'ajuster à l'amiable. Mais Charles n'écouta plus les avis de la prudence, lorsqu'il vit qu'en accédant au vœu populaire, il pourrait satisfaire son ressentiment personnel contre la faction Lowenstein, qui depuis longtemps réglait les destinées de la république. Cette faction avait accumulé sur lui les outrages pendant son exil, avait dépouillé la maison d'Orange, dont son neveu était le chef, de ses anciennes dignités ; et ce qui était une offense peut-être plus impardonnable, avait permis de publier des caricatures pour tourner en ridicule son apathie, ses amours et son indigence [1]. D'un autre côté, de Witt, qui était reconnu pour le chef du parti Lowenstein, ne se sentit nullement disposé à faire des concessions aux menaces d'une nation rivale. Il était résolu à maintenir la supériorité commerciale de ses compatriotes ; il considérait la marine hollandaise comme de force à lutter contre celle de l'Angleterre ; et par une alliance défensive, il s'était déjà assuré l'aide de la France. Quelques personnes pensaient que l'opiniâtreté des Etats avait été encouragée par les intrigues de Louis. Mais c'était le contraire ; car il n'était pas de l'intérêt de ce prince de provoquer ou de fomenter une querelle qui devait l'engager dans une guerre avec l'Angleterre, au moment où il méditait des hostilités contre l'Espagne [2].

Sur ces entrefaites, la compagnie d'Afrique avait envoyé sir Robert Holmes, avec quelques vaisseaux de guerre, pour recouvrer le château du cap Corse, dont elle avait été dépossédée par ses rivaux. En visitant un bâtiment hollandais, il découvrit certains documents relatifs à Valkenberg, le gouverneur hollandais ;

1. Pepys, II, 125.

2. *L. Journ.* 600, 603. *Comm. Journ. App.* 21, 29. Temple, I, 305, 307. Louis, II, 5. Leclerc, II, 62. Basnage, 711.

Digitized by

et la teneur hostile de ces papiers l'engagea à outrepasser sa commission, et à commencer des opérations offensives [1]. Il força les forts de Gorée à se rendre [février], réduisit le château du cap Corse, détruisit plusieurs factoreries sur la côte, puis poussa à travers l'Atlantique jusqu'à l'établissement de la Nouvelle-Amsterdam, colonie d'origine anglaise, et recouvrée depuis peu par sir Richard Nicholas, qui, en l'honneur du duc son protecteur, lui avait donné le nom de New-York [2]. A la première nouvelle de ces événements, l'ambassadeur hollandais présenta une remontrance énergique au roi, qui répondit que l'expédition avait été envoyée par la compagnie de son autorité privée, que Holmes serait mis en jugement à son retour, et que stricte justice serait faite à toutes les parties intéressées [3]. Les Etats généraux se contentèrent de cette assurance; mais de Witt refusa de supporter paisiblement l'affront. Par ses intrigues auprès des Etats de Hollande, il fit passer aux Etats généraux un ordre [31 juillet] rédigé en termes vagues et ambigus, et il le transmit avec une explication secrète à Ruyter, qui commandait l'escadre hollandaise dans la Méditerranée. Celui-ci y avait été envoyé pour croiser contre les corsaires turcs, en compagnie de Lawson, l'amiral anglais; mais alors, feignant d'avoir l'ordre de détruire une escadre de pirates aux Canaries, il se sépara de ses alliés, vengea sur les Anglais, le long des côtes de la Guinée, le mal qu'ils avaient fait à ses compatriotes, et passant aux îles des Indes-Occidentales, il captura plus de vingt voiles de la marine marchande anglaise [14 oct.]. Lawson, faute d'instruction, ne suivit point Ruyter; mais il eut soin d'informer le duc d'York de sa destination probable; et par ordre de ce prince, deux flottes anglaises balayèrent les détroits des vaisseaux marchands hollandais, qui, au nombre de cent trente voiles, furent gardés de près dans les ports de l'Angleterre, comme un fonds d'indemnité pour les personnes lésées par l'expédition de Ruyter [4].

1. On avait fourni de l'argent et des munitions au roi de Fantin pour l'engager à attaquer le fort anglais de Cormentin. Les Hollandais repoussèrent l'imputation, mais Charles répondit « qu'il en a une preuve aussi positive qu'il en peut avoir que ce fort existe. » *L. Journ.* XI, 627.

2. Charles fit don de ce territoire à son frère, 12 mars 1664. Sir Richard Nicholas était valet de la chambre du duc d'York. Vie de Jacques, I, 400. Dalrymple, II, *App.* 27. Il a imprimé la lettre, par erreur, avec la date de 1669.

3. Holmes, à son retour, fut mis à la Tour, mais se justifia à la satisfaction du roi. Heath, *Cont.* 532. Pepys, II, 238.

4. Vie de Jacques, I, 403. Clar. 225, 227. Leclerc, II, 65, 67. Basnage, 714. Narration de Sa Majesté dans les Journ. des Lords, XI, 625. La plainte de

Digitized by Google

Cependant Charles, avant de se jeter aveuglement dans cette lutte, résolut de se pourvoir d'une somme d'argent suffisante pour l'entreprise. Les frais de la guerre étaient évalués à deux millions et demi, somme sans exemple dans les annales des finances anglaises ; mais les passions du peuple étaient excitées, et le conseil eut l'art de se décharger de l'odieux de sa demande. A son instigation secrète, sir Richard Paston, gentilhomme de province d'une fortune indépendante, fit la proposition à la chambre des communes [25 nov.] ; et lorsque, pour favoriser la déception, un membre connu pour être la créature des ministres se leva pour conseiller un chiffre moins considérable, il fut vivement interrompu par deux de ses collègues, que l'on supposait n'avoir aucune liaison avec la cour. L'artifice ne fut pas remarqué, et la motion primitive passa, après une discussion animée, à une majorité de soixante-dix voix. Les lords donnèrent leur assentiment, et le roi publia une déclaration de guerre [1] [22 février 1665].

Les dispositions de cette loi de finances méritent l'attention du lecteur, parce qu'elles mirent fin à l'ancien système de taxe, et effectuèrent un changement considérable dans les immunités reconnues du clergé. 1° Il sait que, depuis le commencement de la lutte entre Charles I^er et son parlement jusqu'à la restauration de son fils, la manière de pourvoir aux dépenses par des concessions de subsides, de dixièmes et de quinzièmes, avait été abandonnée pour le moyen plus sûr et moins embarrassant de lever des contributions mensuelles sur les divers comtés. Les ministres de Charles n'ignoraient pas les avantages du nouveau plan ; mais comme c'était originairement une mesure révolutionnaire, et que le peuple s'en était plaint, ils avaient jugé prudent, dans une session précédente, d'en revenir à l'ancienne méthode de la monarchie. Cependant l'expérience échoua ; les quatre derniers subsides n'avaient pas produit plus de la moitié de la somme à laquelle on les avait évalués ; la chambre consentit à ce que la somme qu'elle venait de voter fût levée au moyen de douze im-

Charles dans cette narration est confirmée par d'Estrades, qui attribue la guerre à l'expédition qu'avait faite Ruyter pour obéir à l'ordre de de Witt, « sans attendre, selon la disposition du 14e article de 1662, que le terme d'un (an) fût passé, pendant lequel le roi de la Grande-Bretagne devait faire réparer l'entreprise du chevalier Holmes. » D'Estrades, IV, 315. « Intrà anni spatium. » Dumont, VI, part. II, p. 424.

1. *C. Journ.* 25 nov.-3 fév. Journ. des Lords, XI, 654. L'allégation de Clarendon ne saurait se concilier avec les Journaux. Voyez Clar. 228-231. Pepys nous dit qu'en faisant les évaluations, l'amirauté s'étudia à grossir autant que possible les frais de la dernière guerre. II, 228.

Digitized by Google

positions trimestrielles sur les comtés[1], et dès lors les anciens subsides tombèrent en désuétude. 2° Jusqu'alors le clergé avait conservé l'honorable privilége de se taxer lui-même, et il avait habituellement accordé en convocation le même nombre de subsides ecclésiastiques que les deux chambres du parlement votaient de subsides laïques. Mais cette distinction n'était pas commode à maintenir, maintenant que l'argent devait être levé par impositions sur les comtés, et en conséquence on convint que le clergé renoncerait à son droit dans la circonstance présente, mais qu'en même temps on le lui réserverait par une clause de l'acte. Cette clause toutefois fut illusoire, et le droit n'a jamais été exercé depuis. En retour, le clergé réclama, ce qu'on ne pouvait lui dénier sans injustice, le privilége de voter comme francs tenanciers aux élections : privilége qui, sans avoir jamais été accordé expressément, a depuis été reconnu par différents statuts[2]. Mais cet arrangement eut une conséquence qui probablement n'avait pas été prévue. Du moment que la convocation cessait de voter de l'argent, elle devenait peu utile à la couronne. On ne lui permit plus de délibérer, de faire des canons ecclésiastiques, ou d'examiner la conduite et de régler les affaires de l'Eglise. On la convoquait, à la vérité, et les membres s'assemblaient comme de coutume, mais simplement pour la forme; car un mandat royal arrivait immédiatement, et l'assemblée était ajournée, prorogée ou dissoute. Mais ce qui semble le plus extraordinaire, c'est que ce changement dans la constitution, par lequel un des trois états cessait d'exister de fait, et une nouvelle classe de francs tenanciers, inconnue à la loi, était créée, doit son origine, non à aucun acte législatif, mais à une simple convention verbale entre le lord chancelier et l'archevêque Sheldon[3].

Du parlement, le lord grand amiral se hâta d'aller à la Gunfleet pour surveiller les préparatifs maritimes. Charles, par ses ordres, et quelquefois par sa présence, secondait le zèle de son frère[4]; et, avant la fin d'avril, la flotte la plus formidable qu'eût

1. *Car.* II, c. I.

2. 10e, Anne, c. 23. 18e, Georges II, c. 18.

3. Voyez Echard, 818; Burnet, I, 340, note; IV, 508, note.

4. Charles s'occupait beaucoup de la marine; il étudiait l'art de la construction des vaisseaux et se persuadait qu'il pouvait le perfectionner. Dans une lettre au prince Rupert, il dit : « Je crois que si vous essayez les deux sloops construits à Woolidge, où se trouve mon invention, ils seront meilleurs voiliers qu'aucun des sloops français. » *Mss.* Lansdowne, MCCVI, p. 162.

Digitized by Google

jamais vue l'Angleterre, fut prête à disputer l'empire de la mer. Le duc, méprisant les étroits préjugés de parti, avait appelé autour de lui les marins qui avaient combattu et vaincu dans la dernière guerre, et quand le duc de Buckingham et d'autres seigneurs, qui n'avaient d'autre recommandation que leur naissance et leur qualité, sollicitèrent des commissions, il répondit laconiquement qu'ils pouvaient servir comme volontaires; mais que l'expérience seule pourrait les rendre aptes au commandement. Les opérations futures furent réglées avec son conseil, et, à sa suggestion, on adopta une amélioration consistant à introduire dans les combats sur mer une partie de l'ordre qui s'observait dans les combats sur terre. Il fut convenu que la flotte serait divisée en trois escadres : la rouge sous les ordres du duc, la blanche sous ceux du prince Rupert, et la bleue sous ceux du comte de Sandwich; qu'elle serait formée en ligne avant la bataille, et qu'il serait enjoint aux divers capitaines de garder les postes qui leur seraient assignés par leurs commandants respectifs [1]. Jacques déploya son pavillon à bord du *Royal Charles*; quatre-vingt-dix-huit vaisseaux de ligne et quatre brûlots le suivirent en mer [2] [21 avril], et pendant plus d'un mois ce formidable armement insulta les côtes de Hollande, et vogua en triomphe dans l'océan Germanique.

Enfin, un vent d'est poussa les Anglais sur leurs propres côtes, et la flotte hollandaise mit aussitôt en mer. Elle consistait en sept divisions, comprenant cent treize vaisseaux de guerre, sous le commandement en chef d'Opdam, officier qui dans la dernière guerre avait mérité la confiance de ses compatriotes. Elle présentait un spectacle brillant et électrisant; la plus brave et la plus brillante jeunesse de Hollande s'était rendue à bord pour partager les dangers de l'expédition, et comme l'amiral avait reçu l'ordre positif de combattre, l'espérance ou la certitude de la victoire faisait battre tous les cœurs. Opdam seul était une exception. Son œil expérimenté découvrait dans l'incapacité de plusieurs de ses capitaines et la composition de leurs équipages

1. « Ce fut la première guerre où l'on combattit en ligne et en ordre régulier de bataille. » Vie de Jacques, I, 405. Ce système, introduit par le duc, fut invariablement suivi jusqu'au moment où l'Essai sur la tactique navale de Clerk engagea lord Rodney à passer à travers la ligne de l'ennemi dans sa victoire du 12 avril 1782.

2. Trois étaient de 1re classe, onze de 2e, quinze de 3e, trente-deux de 4e, onze de 5e, et vingt-six vaisseaux marchands portant de quarante à cinquante canons. Vie de Jacques, 405. Pap. de Macpherson, I, 31.

Digitized by

des raisons de douter du résultat de la bataille ; et il dit à ses confidents : « Je sais ce que la prudence conseillerait ; mais je dois obéir à mes ordres, et demain à cette heure vous me verrez couronné de laurier ou de cyprès [1]. »

Le 3 juin, de grand matin, les flottes ennemies étaient en vue près de Lowestoffe. Sept heures furent employées en tentatives de part et d'autre pour gagner et conserver l'avantage du vent ; enfin, les Anglais, par une manœuvre habile, virèrent de bord dans la même direction que l'ennemi, et l'accompagnèrent sur une ligne parallèle, jusqu'à ce que le signal eût été donné d'arriver sur son adversaire et de l'attaquer. La mer était calme ; pas un nuage ne se voyait au ciel, et une brise légère soufflait du sud-ouest. Les deux nations combattirent avec leur opiniâtreté caractéristique ; et pendant quatre heures le résultat fut incertain. Le duc fut un moment dans le péril le plus imminent. Tous les vaisseaux de l'escadre rouge, à l'exception de deux, étaient sortis de la ligne pour réparer leurs avaries ; et tout le feu de l'ennemi était dirigé contre son vaisseau amiral, le *Royal Charles*. Le comte de Falmouth, le lord Muskerry et Bayle, fils du comte de Burlington, qui se trouvaient à ses côtés, furent tués du même coup ; et Jacques lui-même fut couvert du sang de ses amis. Cependant peu à peu les vaisseaux désemparés reprirent leurs postes ; les Anglais obtinrent la supériorité, et l'on s'aperçut que le feu de l'ennemi se ralentissait. Une courte interruption permit à la fumée de se dissiper ; et le désordre que le duc remarqua à bord du vaisseau qui lui était opposé, l'*Eendracht*, portant le pavillon d'Opdam, l'engagea à faire pointer avec soin et décharger successivement tous ses canons contre ce navire. Au troisième coup de la batterie inférieure, le vaisseau sauta, et l'amiral, avec cinq cents hommes, périt dans l'explosion. Alarmés de la perte de leur commandant, les Hollandais s'enfuirent. Jacques dirigea la poursuite ; les quatre voiles ennemies qui étaient le plus en arrière, s'entrechoquèrent et furent consumées par un brûlot, et trois autres éprouvèrent bientôt après le même sort. Mais Van Tromp empêcha les fuyards de se disperser, tandis que l'obscurité de la nuit retardait la poursuite des vainqueurs ; et le matin la flotte hollandaise mouillait en sûreté dans les bas-fonds [2]. Dans ce

1. Basnage, I, 741.

2. Le résultat de la victoire eût été plus complet, si le *Royal Charles* n'eût pas lâché ses voiles et mis en panne pendant la nuit, ce qui arrêta le reste de

combat, le plus glorieux qu'eût livré jusqu'alors la marine d'Angleterre, l'ennemi perdit quatre amiraux, sept mille hommes tués ou faits prisonniers, et dix-huit voiles brûlées ou prises. La perte des vainqueurs fut petite en proportion. Un vaisseau de cinquante canons avait été pris au commencement de l'action; et le chiffre des hommes tués ou blessés monta à six cents. Mais au nombre des morts, outre les seigneurs déjà nommés, étaient les comtes de Marlborough et de Portland, et deux amiraux distingués, Lawson et Sampson [1].

Dans tout autre moment la nouvelle d'une telle victoire eût été reçue avec les plus vives démonstrations de joie; mais elle arrivait à une époque où les esprits étaient abattus par une des plus cruelles épreuves qu'ait jamais subies une nation. Au cœur de l'hiver précédent, deux ou trois cas isolés de peste s'étaient présentés dans les faubourgs de la capitale. Ce fait excita l'alarme et dirigea l'attention du public sur les variations hebdomadaires des registres mortuaires D'un côté la fraîcheur de la température, et les fréquents changements de temps, étaient regardés comme des circonstances favorables; de l'autre on ne pouvait se dissimuler que le nombre des décès, quelle qu'en fût la cause, allait en augmentant. Dans cet état d'incertitude, en proie alternativement à l'espoir et à la crainte, on attendait le résultat avec la plus vive anxiété; et enfin, dans les derniers jours de mai, sous l'influence d'un soleil plus chaud, et secondé d'une atmosphère renfermée et stagnante, le mal éclata dans toute son horreur. Du centre de Saint-Giles, la contagion se répandit avec rapidité sur les paroisses adjacentes, menaça la cour à Whitehall, et en dépit de toutes les précautions, gagna la Cité. Il s'ensuivit une terreur panique. La noblesse et la haute bourgeoisie furent les premiers à fuir [29 juin]; la famille royale les suivit; et alors tous ceux qui faisaient plus de cas de leur sûreté personnelle que des considé-

la flotte. Pendant quelque temps on cacha ce fait au duc, qui était allé se reposer; mais le bruit s'en répandit peu à peu, et d'après une enquête que fit faire la chambre des communes, il parut que Brunkhard, un des domestiques du duc, qui avait été fort alarme pendant le combat, s'était efforce la nuit de persuader au maître de lâcher les voiles, de peur de mener le vaisseau au milieu des ennemis; et, n'ayant point réussi, au bout de quelque temps lui avait remis un ordre, ou quelque chose d'approchant, à cet effet. Burnet insinue que l'ordre vint du duc (I, 377). Qu'il ait ete forgé par Brunkhard, on le voit par l'enquête de la chambre (ibid. 378, note), dans Clarendon, 269, et dans la Vie de Jacques, I, 415.

1. Il y a de nombreux récits de cette bataille; j'ai préféré celui qui se trouve dans la Vie de Jacques, I, 407-415.

Digitized by Google

rations de logis ou d'intérêt, se préparèrent à imiter cet exemple. Pendant quelques semaines le torrent de l'émigration se précipita par toutes les issues vers la province; enfin il fut arrêté par le refus du lord maire d'accorder des certificats de santé, et par la résistance des villes voisines, qui se levèrent pour leur propre défense, et formèrent un cordon autour de la malheureuse cité [1].

L'absence des fugitifs, et par conséquent la cessation du commerce et la fermeture des établissements, servirent à aggraver cette calamité. On calcula que quarante mille domestiques avaient été laissés sans asile, et le nombre des artisans et des ouvriers privés de travail était encore plus considérable. Il est vrai que la charité des riches semblait aller de pair avec les progrès de la misère. Le roi souscrivit pour mille livres par semaine, la Cité pour six cents livres; la reine douairière, l'archevêque de Canterbury, le comte de Craven et le lord maire se distinguèrent par la générosité de leurs dons; et les magistrats eurent soin d'assurer l'approvisionnement régulier des marchés : cependant les familles dont la subsistance dépendait de secours éventuels étaient nécessairement en butte à des privations qui les rendaient plus susceptibles d'être atteintes de la contagion, et moins aptes à y résister. La mortalité se borna d'abord principalement aux classes inférieures, emportant dans une plus grande proportion les enfants que les adultes, les femmes que les hommes. Mais, à la fin de juin, la maladie se répandit avec tant de rapidité, et ses ravages furent si meurtriers, que les autorités jugèrent qu'il était temps d'exercer les pouvoirs dont ils avaient été investis par un acte de Jacques I^er^, « pour le soulagement charitable et l'ordon» nance des personnes infectées de la peste [2] [1^er^ juillet]. » 1° Elles divisèrent les paroisses en districts, et assignèrent à chaque district un certain nombre d'officiers, sous la dénomination d'examinateurs, visiteurs, garde-malades et watchmen. 2° Elles ordonnèrent que l'existence de la maladie, n'importe où elle se déclarerait, serait signalée au public par une croix rouge, d'un pied de long, peinte sur la porte, avec ces mots : « Seigneur,

1. Monk resta en ville comme seul représentant du gouvernement, et remplit fidèlement son devoir durant la peste, quoiqu'il se considérât comme plus en danger que s'il était aux prises avec la flotte hollandaise. Clar. *Vie.*

2. *St. of Realm*, IV, 1660. Dans la session suivante du parlement, on présenta un bill pour étendre ces pouvoirs, mais il ne passa point, par suite du refus des lords de laisser fermer leurs maisons à la volonté des constables. *L. Journ.* XI, 698. Marvell, I, 52.

Digitized by Google

» ayez pitié de nous, » placés au-dessus. A dater de ce moment, la maison était fermée, la sortie en était inexorablement interdite pendant un mois; et les malheureux habitants étaient condamnés à rester sous le même toit et à se communiquer la mort les uns aux autres. Beaucoup d'entre eux succombaient aux horreurs de leur situation : d'autres, poussés par le désespoir, trompaient la vigilance ou corrompaient la fidélité des watchmen, et en s'échappant, au lieu d'éviter la contagion, servaient à la disséminer [1]. 3° On pourvut aussi au prompt enterrement des morts. Le jour, des officiers étaient toujours aux aguets pour soustraire aux regards du public les corps de ceux qui expiraient dans les rues; la nuit, le son d'une cloche et la lueur des flambeaux annonçaient l'approche du tombereau de la peste, qui faisait sa ronde pour recevoir les victimes des dernières vingt-quatre heures. Il n'y avait pas de cercueils préparés; on ne célébrait pas de service funèbre; on ne permettait à personne de suivre les restes de ses parents ou de ses amis. Le tombereau se rendait au cimetière le plus proche, et versait sa charge dans la fosse commune, trou vaste et profond, capable de contenir quelques vingtaines de corps, et creusé dans le cimetière, ou, quand le cimetière était plein, sur les confins de la paroisse. La conduite des hommes commis à ce soin, hommes pris dans le rebut de la société, et étrangers à tout sentiment de moralité ou de décence, offre des exemples dont il serait difficile de trouver l'équivalent dans les annales de la dépravation humaine [2].

La maladie s'annonçait généralement par les symptômes fébriles ordinaires; le frisson, les nausées, le mal de tête et le délire. Quelquefois ces affections étaient assez légères pour être regardées comme une faible et passagère indisposition. La victime ne voyait pas ou ne voulait pas voir l'approche insidieuse de son ennemi; elle vaquait à ses occupations habituelles jusqu'à ce qu'une faiblesse soudaine survînt : alors les taches, les mar-

1. Ceux qui s'échappaient ainsi, s'ils étaient pris en compagnie d'autres personnes et reconnus avoir sur le corps des ulcères contagieux, étaient passibles de la mort comme félons; s'ils n'avaient pas d'ulcères, ils étaient considérés comme vauriens et vagabonds. *Stat.* ibid.

2. Rugge, *Ms.* 573. Echard, 823. Hodges, *Loimologia*, 23. De Foe, Hist. de la peste de Londres. Quoique de Foe, pour produire un effet dramatique, ait écrit comme témoin oculaire, ce qu'il ne pouvait être, sa relation, quant à la substance des faits, est confirmée par toutes les autres autorités. Hodges et de Foe attribuent aussi la mort de beaucoup de gens à la cupidité de leurs gardemalades, qui les faisaient périr pour s'emparer de leur argent et de leurs bijoux.

ques fatales paraissaient sur la poitrine, et en une heure elle n'était plus. Mais dans la plupart des cas, la douleur et le délire ne laissaient pas de doute. Le troisième ou le quatrième jour, des bubons ou charbons poussaient; si on pouvait les faire suppurer, on pouvait s'attendre à guérir; s'ils résistaient aux efforts de la nature et à l'habileté du médecin, la mort était inévitable. La souffrance jetait souvent les malades dans des accès de frénésie. Ils arrachaient les liens qui les retenaient sur leurs lits; ils se précipitaient par les fenêtres; ils couraient tout nus dans la rue et se plongeaient dans la rivière [1].

Les esprits les plus forts étaient frappés de stupeur à l'aspect de cette scène de douleur et de désolation; les faibles et les crédules devenaient les dupes de leurs craintes et de leurs imaginations. On répandait les contes les plus invraisemblables et les prédictions les plus effrayantes. On affluait aux différents cimetières pour voir les âmes des morts errer autour des fosses où leurs corps avaient été déposés; et nombre de gens croyaient avoir vu dans les cieux une épée flamboyante, qui s'étendait de Westminster à la Tour. Pour ajouter à la terreur, vinrent les fanatiques, qui se sentaient appelés à jouer le rôle de prophètes. Un d'entre eux, dans un état de nudité, parcourait la Cité, portant sur la tête un réchaud plein de charbons ardents, et proclamant les jugements de Dieu sur les coupables habitants; un autre, faisant le personnage de Jonas, criait sur son passage : « Encore » quarante jours et Londres sera détruite; » et l'on en rencontrait un troisième, tantôt la nuit, tantôt le jour, marchant d'un pas précipité, et s'écriant d'une voix creuse et sépulcrale : « Oh ! le » grand et terrible Dieu! »

Durant les mois de juillet et d'août, le temps fut étouffant, la chaleur de plus en plus accablante. Les paroisses de l'est, qui d'abord avaient été épargnées, devinrent le foyer de la peste; et les plus riches bourgeois qu'elle avait respectés jusqu'alors, partagèrent les souffrances de leurs voisins moins opulents [2]. Dans beaucoup d'endroits, les règlements des magistrats cessèrent de pouvoir être exécutés. Les nuits ne suffisaient pas à l'enterre-

1. Hodges, 57, 97-132.

2. Le nombre des décès par semaine pour ces mois fut 1,006, 1,268, 1,761, 2,785, 3,014, 4,030, 5,812, 5,568, 7,496. Je ne tiens pas compte de la distinction faite par les listes entre ceux qui moururent de la peste et ceux qui moururent d'autres maladies, parce que je ne crois pas qu'on y puisse avoir aucune confiance.

ment des morts, qu'on portait maintenant dans des cercueils à leurs tombeaux à toute heure du jour; et il eût été inhumain de fermer les demeures des pauvres infectés dont les familles auraient péri de besoin, s'il ne leur eût été permis d'aller chercher des secours. Londres présentait un vaste et déchirant spectacle de misère et de désolation. Des rangées de maisons restaient inoccupées et ouvertes à tous les vents; d'autres, en nombre presque égal, offraient la croix rouge flamboyant sur les portes. Les rues principales, foulées naguère par des milliers de personnes, étaient couvertes d'herbe. Le peu d'individus qui se hasardaient à sortir marchaient au milieu, et lorsqu'ils se rencontraient, se rangeaient de côtés opposés pour éviter le contact les uns des autres. Mais si la solitude et le calme des rues imprimaient une crainte religieuse, il y avait quelque chose de plus effrayant dans les sons qui frappaient parfois l'oreille. Tantôt on entendait sortir des demeures infectées les cris de délire, ou les gémissements de la douleur; tantôt c'était le chant joyeux, ou le rire bruyant et insoucieux des buveurs de la taverne ou des habitants des mauvais lieux. On était si familiarisé avec l'appareil de la mort, qu'on était insensible à ses terreurs. Chacun attendait son tour avec une résignation de chrétien, ou une indifférence de stoïque. Les uns se livraient à des exercices de piété; les autres appelaient à leur secours le désordre des plaisirs, et le laisser-aller du désespoir.

Septembre vint : la chaleur de l'atmosphère commença à diminuer; mais, contre toute attente, la mortalité s'accrut [1]. Auparavant on pouvait espérer de guérir, maintenant le mal était l'avant-coureur certain de la mort, qui survenait généralement dans l'espace de trois jours, souvent dans les vingt-quatre heures. Le conseil privé ordonna de faire une expérience fondée sur la pratique des temps anciens. Pour dissiper les miasmes pestilentiels, des feux de charbon de terre, dans la proportion d'un feu pour douze maisons, furent allumés dans toutes les rues et ruelles de Londres et de Westminster [5 sept.]. On les entretint trois jours et trois nuits, et enfin ils furent éteints par une pluie violente et de longue durée. La liste suivante présenta une réduction considérable dans le nombres des décès [12], et ceux qui avaient survécu se félicitèrent entre eux dans cette flatteuse espérance [2]. Mais la coupe leur fut bientôt arrachée des

1. Le chiffre, pour la semaine finissant le 5 septembre, était 8,252.
2. Le chiffre tomba à 7,690.

lèvres, et dans la semaine suivante [19] plus de dix mille victimes, nombre inouï jusqu'alors, succombèrent sous la violence croissante de la maladie [1]. Cependant en ce moment même où l'espérance avait fait place au désespoir, leur délivrance approchait. Les grands vents, qui accompagnent d'ordinaire l'équinoxe d'automne, rafraîchirent et purifièrent l'air; la fièvre, quoique également contagieuse, diminua de malignité, et ses ravages furent nécessairement plus bornés par suite de la diminution de la population, qui jusqu'alors lui avait servi d'aliment. Les enterrements de chaque semaine se comptèrent par centaines au lieu de milliers, et, au commencement de décembre, soixante-treize paroisses furent déclarées exemptes de la maladie [2] [**12** déc.]. Cette nouvelle fut accueillie avec joie par les émigrés qui revinrent en foule prendre possession de leurs maisons, et se livrer à leurs occupations habituelles; en février [**1er** fév. **1666**] la cour rentra à Whitehall, et la noblesse et la haute bourgeoisie suivirent l'exemple du souverain. Quoiqu'il eût péri, dit-on, plus de cent mille personnes, cependant au bout de peu de temps on n'apercevait plus le vide qu'elles avaient laissé dans la population. La peste continua bien à se maintenir dans certains endroits [3]; mais ses terreurs furent oubliées ou méprisées, et les rues naguère abandonnées des habitants se remplirent de nouveau d'une multitude courant avec ardeur vers le gain, le plaisir ou le crime.

De la métropole la peste avait étendu son influence meurtrière sur la plus grande partie du royaume. Les fugitifs portaient l'infection avec eux partout où ils trouvaient un asile, et la mortalité était généralement proportionnée à l'agglomération de la popu-

1. Le chiffre était 8,297; mais on reconnaissait généralement que les listes étaient fort inexactes et donnaient rarement plus des deux tiers du nombre réel.

2. La décroissance fut celle-ci : 6,460, 5,720, 3,068, 1,806, 1,388, 1,787, 1,359, 905, 544.

3. Il n'y avait pas de semaine dans l'année où l'on ne rapportât quelque cas de peste. Pour toutes ces particularités, voyez Hodges, *Loimologia;* de Foe; les feuilles publiques de l'année; Evelyn, *Journal*, II, 245; Ellis, *Lettres*, seconde série, IV, 35; Pepys, II, 266, 273, 276, 286, 293, 297, 305, 309, 310. *Somers' Tracts*, VIII, 436. Clarendon, avec son inexactitude habituelle, fait monter le nombre des morts, d'après les listes hebdomadaires, à 160,000, chiffre qui, dit-il, selon des personnes bien informées, doit être doublé (Clar. 326). Le nombre des enterrements, d'après les listes, n'était que de 97,306 (table en tête de *Loimologia*). Si nous ajoutons un tiers pour les omissions, le total sera d'environ 130,000; mais il faut en déduire les décès provenant de causes autres que la peste. Dans les tables elles-mêmes, les décès par suite de la peste sont dans cette année au nombre de 68,596; en 1666, de 1,996; en 1667, ils tombent à 35, à 14 en 1668, et après cela arrivent rarement jusqu'à 6.

Digitized by Google

lation [1]. Heureusement elle borna ses ravages à la terre; la flotte ne fut pas atteinte, et dès que les vaisseaux endommagés dans la dernière guerre furent réparés, le duc d'York se hâta de prendre le commandement; mais son ardeur fut reprimée par la défense du roi, que la reine mère avait supplié de ne pas exposer la vie de l'héritier présomptif aux chances incertaines des combats. Le comte Sandwich lui succéda et partit pour surveiller la flotte ennemie dans le Texel. Sur ces entrefaites deux flottes de vaisseaux marchands hollandais, venant l'une des Indes-Orientales, l'autre de Smyrne, et évaluées à vingt-cinq millions de livres, ayant tourné le nord de l'Irlande et de l'Ecosse, s'étaient mises à l'abri dans le port neutre de Bergen, en Norwége. La tentation fut trop forte pour l'honnêteté du roi de Danemarck, et à la condition de recevoir une moitié des profits, il consentit à prêter les mains à la capture des Hollandais par la flotte anglaise [22 juillet]. Sandwich fit aussitôt voile pour Bergen, et Clifford, depuis lord-trésorier, tint une conférence peu satisfaisante avec Alefeldt, le gouverneur [31]. Cet officier proposait que les Anglais attendissent qu'il eût reçu des instructions de Copenhague; mais Sandwich s'y refusa; Tyddiman entra dans le port avec une puissante escadre [3 août], et les Hollandais amarrèrent leurs vaisseaux en travers de la baie et élevèrent sur le rivage une batterie de quarante et un canons. Un changement soudain dans la direction du vent força les Anglais de jeter l'ancre sous le canon du château; mais Tyddiman, se fiant à la neutralité du gouverneur, commença l'attaque, et avait déjà chassé les ennemis de la plupart de leurs défenses, lorsque la garnison, pour se venger, allégua-t-on, du dommage causé à la ville, ouvrit un feu meurtrier sur les assaillants. Un vaisseau fut coulé bas, les autres, coupant leur câbles, gagnèrent le large, et l'entreprise fut abondonnée. Clarendon se déclare hors d'état de savoir à qui imputer le blâme du non-succès : Sandwich se plaignit hautement de la duplicité et de la mauvaise foi du roi de Danemark; mais sir Gilbert Talbot, ambassadeur d'Angleterre, disculpe les autorités danoises, et prétend que Sandwich refusa d'attendre un seul jour l'arrivée des instructions de Copenhague, dans l'idée qu'en agissant sans la permission du Danois il lui ôterait tout droit au partage du butin qu'il espérait [2].

1. Au mois d'août de l'année suivante, elle sévit avec violence à Colchester, Norwich, Winchester, Cambridge et Salisbury. Rugge, *Ms.*

2. Clar. 270, 277-281. Pepys, II, 324. *Miscel. Aul.* 359. Echard, 821. La relation

Digitized by Google

Il était de la dernière importance pour le pensionnaire de Witt, le principal avocat de la guerre en Hollande, de sauver les vaisseaux marchands de Bergen. Quoiqu'il ne fût qu'un homme de terre, il prit le commandement de la flotte, et impatienté des retards causés par un vent contraire, il chercha et découvrit un nouveau passage pour sortir du Texel. Il fit voile vers Bergen, et les vaisseaux marchands se mirent sous sa protection; mais la flotte fut dispersée par une tempête, et Sandwich eut le bonheur de capturer huit vaisseaux de guerre, deux des plus riches vaisseaux des Indes, et environ vingt autres navires [4 sept.]. Mais l'avarice le poussa à prendre aux vaisseaux des Indes une partie de leur cargaison de la valeur de 2,000 livres, et les autres chefs d'escadre, avec sa permission, suivirent cet exemple. Le roi et le duc, comme lord-grand-amiral, condamnèrent sa présomption : il reconnut sa faute devant le conseil, et fut en punition privé du commandement; mais pour sauver son honneur aux yeux du public, il fut nommé ambassadeur à la cour d'Espagne[1].

Charles, à cause de la peste de Londres, avait convoqué son parlement à Oxford. Son but était d'obtenir de nouveaux fonds. Les frais de la guerre, en partie faute d'approvisionnements maritimes[2], en partie par la négligence et la rapacité des officiers, avaient dépassé de beaucoup les calculs de ses ministres, et la totalité de la dernière somme votée par le parlement était déjà engagée aux créanciers de la nation. Les deux chambres acquiescèrent sans difficulté à la demande que leur fit le roi [11 oct.] de vouloir, par leur libéralité, achever leur ouvrage, et un don additionnel de 1,250,000 livres, avec un présent de 120,000 livres pour le duc d'York, fut voté sans murmure [23]. L'objet qui réclama ensuite leur attention fut le danger qu'on avait à craindre des ennemis de la monarchie. Algernon Sydney et beaucoup d'exilés étaient accourus en Hollande, et avaient offert leurs services aux Etats. Il est douteux que les Etats méditassent sérieusement une invasion en Angleterre ou en Ecosse; mais il est certain qu'ils donnèrent des commandements dans la marine et dans l'armée à plusieurs des réfugiés, et encouragèrent la forma-

de sir Gilbert Talbot dans les *Mss.* Lansdowne, 6859, p. 45, et ses lettres dans Lister, III, 389 et suiv.

1. Journ. des Lords, XI, 687. Clar. 300-306. Coke, II, 38. *Misc. Aul.* 361. D'Estrades, II, 364, 369. Pepys, II, 324, 347, 352. Evelyn, II, 248.

2. Pour approvisionner les arsenaux de la marine. Charles, de sa propre autorité, suspendit l'acte de la navigation, et cependant le parlement n'en tint pas compte. Coke, II, 140. Il révoqua la suspension le 27 septembre 1667.

Digitized by Google

tion d'un conseil de mécontents Anglais à La Haye. Ceux-ci correspondaient avec leurs amis d'Angleterre; on répandait les bruits les plus sinistres; on voyait, malgré la mortalité, des étrangers se rendre dans la capitale, et on dénonça à Monk des réunions secrètes de conspirateurs, et des complots pour s'emparer de la Tour et brûler la cité. Rathbone, Tucker et six de leurs complices avaient été arrêtés, et avaient perdu la vie [1er sept.]; mais le colonel Danvers, leur chef, s'échappa des mains des officiers, et trouva un asile en province. Alarmé de ce complot insignifiant, le parlement condamna plusieurs des conspirateurs nominativement, et de plus, tout sujet anglais de naissance qui resterait au service des états après un jour fixé [1]. Ces actes toutefois ne satisfirent pas les plus timides ou les plus zélés. Pendant la peste beaucoup de membres du clergé orthodoxe de la métropole avaient persisté avec la plus louable constance à s'acquitter de leurs devoirs; beaucoup, cédant à leurs craintes, s'étaient éloignés du théâtre du danger et réfugiés en province. Les ministres presbytériens, qui avaient été destitués depuis peu, saisirent cette occasion de monter dans les chaires vacantes au milieu des cris bruyants de leurs congrégations : « Que devons-nous faire pour être sauvés ? » Le dévouement de ces hommes, qui bravaient la mort pour administrer les consolations de la religion à leurs frères affligés, provoqua, dit-on, la jalousie de leurs rivaux, et cette jalousie, si elle existait réellement, fut bientôt satisfaite par de nouvelles lois pénales. Personne ne pouvait nier que la loi n'eût été violée; mais cette violation avait été commise dans des circonstances assez extraordinaires pour être plutôt digne d'éloge que de censure. Aussi, afin d'aggraver leur délit, on prétendait que les ministres avaient profité de l'occasion pour répandre du haut de la chaire des principes de sédition et de trahison, représentant la peine comme une punition infligée par la Providence, tant à cause de leur expulsion des églises qu'à cause de l'immoralité du souverain et de sa cour, accusation dans laquelle il est

1. *L. Journ.* xi, 688, 692. *St. of Realm*, v, 578. Parker, 78-87. Burnet, i, 393. Clar. 290. On a souvent prétendu que ces complots et la correspondance que l'on disait entretenue par les mécontents d'Angleterre avec les Hollandais étaient de pures fictions. Les extraits suivants des lettres d'Estrades, ministre de France à la Haye, à son souverain, prouveront peut-être le contraire. « Les états ont de grandes intelligences en Écosse et parmi les ministres de leur religion en Angleterre. » Mem. d'Estrades, ii, 383, 3 oct. 1665. « L'Écosse fait entendre aux états que dès que Votre Majesté se déclarera, elle a un fort parti à mettre en campagne, et que les ministres de l'Angleterre de la même religion de ceux de ce pays mandent la même chose. » Id. 385.

Digitized by Google

probable que l'indiscrétion d'un ou deux individus était non-seulement exagérée, mais injustement étendue à tout le corps. Quoi qu'il en soit, on rendit un acte [30 oct.] interdisant à tout ministre non-conformiste de venir, à moins que ce ne fût en passant sur la route, à cinq milles de toute ville envoyant des membres au parlement, ou de tout village dans lequel il aurait légalement ou illégalement exercé son ministère, sous peine d'une amende de 40 livres pour chaque contravention et de six mois d'emprisonnement s'il refusait en outre de prêter le serment de non-résistance. Pour assurer l'exécution de ce décret, l'acte des cinq milles, les évêques reçurent du clergé orthodoxe les noms de tous les ministres non-conformistes de leurs paroisses respectives; on employa et on encouragea partout des espions et des délateurs, et les suspects furent forcés de se fixer avec leurs familles dans les endroits écartés de la campagne, où ils subsistaient de leur travail et de la charité d'autrui. Mais ils persistèrent à refuser le serment, et les souffrances des victimes ne servirent qu'à enraciner plus fortement leurs doctrines dans l'esprit de leurs auditeurs [1].

De Witt cherchait depuis longtemps à se fortifier, lui et son parti, de la protection du roi de France, et Louis était assez disposé à acheter les services d'un homme qui gouvernait les Etats de Hollande, et était à même par eux de dominer les autres provinces de la république. De Witt lui avait communiqué plusieurs propositions pour la séparation des Pays-Bas espagnols, et le roi, quoiqu'il nourrît un projet plus ambitieux, consentit, pour plaire au Hollandais, à entrer en négociation au sujet des conditions [2]. Mais, en 1665, Philippe d'Espagne mourut [17 sept.], laissant la couronne et tous les états qui en dépendaient à l'infant son fils, sous la régence de Marianne d'Autriche, la reine-mère. Louis résolut alors, comme il en avait d'avance l'intention, de prendre possession de la Flandre, sous prétexte que, d'après la coutume de plusieurs provinces des Pays-Bas, appelée droit de dévolution, ces provinces appartenaient à sa femme, Marie-Thérèse, fille de Philippe, d'un premier lit. Il était bien vrai que Louis, par con-

1. *L. Journ.* XI, 700. *St. of Realm*, v, 575. Wilkins, *Cont.* IV, 583. Burnet, I, 392-393. L'acte ne mentionnait pas les ministres non-conformistes, mais les comprenait sous la désignation de personnes qui avaient joui de promotions ecclésiastiques ou prêché dans des conventicules illégaux.

2. Toutes les lettres de d'Estrades, depuis son arrivée en Hollande jusqu'en 1664, montrent combien ce malheureux homme d'état s'était dévoué aux intérêts de la France.

trat, et sa jeune femme, par un acte séparé, avaient solennellement renoncé à tous leurs droits à la succession de la monarchie espagnole en général, et de la Flandre, de la Bourgogne et du Charolais en particulier[1]; mais on prétendait que le roi avait été délié de l'obligation du contrat par le non-payement de la dot que devait donner l'Espagne, et que Marie-Thérèse n'avait jamais été liée par la renonciation, vu qu'elle l'avait faite étant mineure. Il arriva, toutefois, que les Hollandais, en vertu de l'alliance défensive conclue entre eux et la France en 1662, invitèrent alors Louis à se joindre à eux comme allié dans la guerre contre Charles, et il parut impolitique de se mettre en hostilité au même moment avec deux puissances telles que l'Angleterre et l'Espagne. A la vérité, il était facile d'éluder la demande en répondant qu'un traité définitif n'obligeait pas, quand la partie qui réclamait assistance avait provoqué la guerre; mais, d'un autre côté, on alléguait que Louis, en se réunissant de bonne grâce aux Etats, les rendrait moins contraires à son projet de s'emparer de la Flandre, et que, sous prétexte d'empêcher les descentes des Anglais, il pourrait faire en secret des préparatifs, et assembler des troupes sur les points de la côte les plus voisins[2]. Louis suivit ce conseil : son ambassadeur informa Charles que si la paix n'était promptement conclue, son maître se croirait obligé de prendre parti contre lui dans la guerre, et le roi d'Angleterre aima mieux braver la puissance d'un prince étranger que de se soumettre à ses ordres.

En janvier [16 janvier 1666], le monarque français, tout en exprimant ses regrets, déclara la guerre; mais, sur la réclamation de l'ambassadeur d'Angleterre, il accorda trois mois aux sujets anglais pour sortir de son territoire avec leurs effets[3]. L'approche d'une armée française força bientôt von Ghalen, évêque de Munster, qui, comme allié de Charles, avait fait une formidable incursion dans la province d'Over-Yssel, d'accepter une paix

1. Dumont, VI, part. I, 283, 288. Par la loi de dévolution, qui était en vigueur dans plusieurs provinces des Pays-Bas, le droit d'hériter appartenait aux enfants du premier lit, même aux filles, à l'exclusion des enfants du second. Marie-Thérèse, femme de Louis, était fille de Philippe d'Espagne, du premier lit; Charles, héritier de la monarchie, était du second.

2. Dumont, VI, part. II, p. 412. OEuvres de Louis XIV, II, 5-11, 25, 130.

3. Dum. part. III, 82. Clar. 282-288. *Misc. Aul.* 373. Mém. d'Estrades, III, 51, 64. Charles, de son côté, promit de n'inquiéter dans leur personne ou leur propriété aucun des natifs de France ou des Provinces-Unies résidant ou venant dans ses états, « particulièrement ceux de la religion réformée, dont il prendrait spécialement les intérêts. » Ralph, I, 159.

Digitized by Google

désavantageuse [8 avril], et l'agent français à Copenhague décida le roi de Danemarck à se retirer de l'alliance de l'Angleterre, et à faire cause commune avec les Etats [1er février]. Charles, de son côté, conclut un traité avec le roi de Suède [8], par lequel chaque partie s'engageait à ne point fournir de munitions de guerre aux ennemis de l'autre; mais il échoua dans la tentative de susciter une opposition à de Witt en Hollande par les intrigues de de Buat, partisan de la maison d'Orange, qui, bientôt après [5 oct.], perdit la vie comme traître envers la république [1].

Ces négociations occupèrent les premiers mois de la nouvelle année; en mai, le prince Rupert et le duc d'Albemarle prirent conjointement le commandement de la flotte anglaise, et insultèrent impunément les côtes de Hollande. Il régnait toutefois peu de cordialité entre les deux amiraux. L'orgueil de Rupert supportait avec peine cette égalité de rang et d'autorité; mais le peuple se rappelait les anciennes victoires de Monk sur les Hollandais, et Charles satisfit le vœu général en adjoignant ce seigneur au prince dans le commandement en chef. Ils étaient revenus dans les Dunes, lorsqu'on reçut avis que la flotte hollandaise ne serait pas en état de mettre en mer de plusieurs semaines, et qu'une escadre française, sous les ordres du duc de Beaufort, était arrivée de la Méditerranée à Belle-Isle. Par malheur, aucun de ces bruits n'était vrai. Ruyter, accompagné de Witt, avait déjà quitté le Texel; le duc de Beaufort n'avait pas passé le détroit de Gibraltar. Rupert, cependant, reçut de la cour [29 mai] l'ordre d'aller en toute hâte avec vingt voiles à la recherche des Français, tandis qu'Albemarle, avec cinquante-quatre, se dirigeait sur la Gun-fleet [31]. Le lendemain matin [1er juin], le duc fut tout surpris d'apercevoir la flotte hollandaise, forte de plus de quatre-vingts vaisseaux de guerre, à l'ancre à la hauteur du North-Foreland. Il avait si souvent parlé de l'ennemi avec mépris, avait si sévèrement critiqué la circonspection du comte de Sandwich, que se retirer sans combattre, c'eût été s'exposer à la censure, à la risée du public. Un conseil de guerre fut convoqué à l'instant; la majorité, contre son propre sentiment, se rendit à l'avis imprudent mais formel du commandant, et le signal fut donné d'attaquer sans délai. On ne forma point de ligne, on n'observa point d'ordre; l'escadre bleue, qui formait l'avant-garde, se fraya un passage à travers la flotte ennemie; mais la plupart des vais-

1. Clar. 327, 329, 333-336. Dum. VI, part. III, 59, 83, 106.

Digitized by Google

seaux dont elle se composait furent capturés, détruits ou désemparés. La nuit sépara les combattants, et l'action commença au retour de la lumière. Mais si Monk avait combattu la veille pour la victoire, il avait maintenant à combattre pour sa sûreté. Un renfort de seize voiles accrut les espérances et le courage de l'ennemi, et ce ne fut que par les efforts les plus héroïques que les Anglais parvinrent à prolonger cette lutte inégale jusqu'à la nuit. Monk, ayant brûlé une partie de ses vaisseaux désemparés, et ordonné aux autres de gagner le port le plus voisin, en opposa, le matin, comme arrière-garde, seize qui restaient à la poursuite de Ruyter [3 juin]. Mais, dans la précipitation de leur fuite, ils s'engagèrent dans le Galloper-Sand, où le *Prince Royal*, l'orgueil de la marine anglaise, se perdit, et où les autres eussent probablement partagé son sort, si Rupert ne fût arrivé à leur secours avec son escadre de vingt voiles. Il avait reçu l'ordre de revenir de Sainte-Hélène le premier jour de la bataille, et on n'a jamais expliqué pourquoi il ne rejoignit Albemarle que le soir du troisième. Les forces des flottes ennemies étaient maintenant plus également balancées : elles renouvelèrent l'engagement le lendemain matin [4], et après s'être croisées cinq fois en ligne, elles se séparèrent à la faveur d'un brouillard [1]. Tel fut le résultat de cette succession de combats opiniâtres et sanglants. Il n'y a pas de doute que les Hollandais pouvaient justement s'attribuer la victoire; mais si l'on considère l'effrayante inégalité des forces, il faut convenir que la défaite ne fut point honteuse pour les Anglais. « On peut les tuer, » s'écria de Witt, « mais on ne peut les vaincre. » En Angleterre, la conduite de Monk fut sévèrement blâmée, et avec raison; mais personne ne put le convaincre qu'il avait agi imprudemment en provoquant le combat, ou qu'il n'avait pas fait plus de mal à l'ennemi qu'il n'en avait reçu [2].

Les deux flottes avaient besoin de réparations; toutes deux, par des efforts extraordinaires, furent peu de temps après de nouveau en mer. Elles se rencontrèrent [25]; la victoire fut chaudement et obstinément disputée; mais la fortune ou le courage des Anglais l'emporta. Cependant, on fit peu de prises. Avec une audace téméraire mais heureuse, Ruyter revint plusieurs fois sur

1. *Comm. Journ.* 31 oct. 1667. Clar. 343, 344. Coke, 144. Heath, 550. Leclerc, II, 139. Basnage, I, 773. Pepys, II, 398-402, 410, 411, 412, 415, 424, 434, 435.

2. Pepys, II, 422. *Comm. Journ.* 31 oct. Suivant Evelyn, les Anglais perdirent 10 vaisseaux, 1,700 hommes tués ou blessés, et 2,000 pris (II, 258); les Hollandais reconnurent avoir perdu 2 amiraux, 7 capitaines, et 1,800 hommes. Leclerc, II, 142.

Digitized by Google

ceux qui le poursuivaient, et les tint en échec jusqu'à ce que les fuyards eussent trouvé un sûr asile dans les Weirings. Rupert et Monk croisèrent en triomphe plusieurs semaines le long de la côte, interrompant le commerce, et insultant à l'orgueil de leurs ennemis. D'après l'avis d'un Hollandais, Holmes eut ordre [8 août] d'entrer, avec une escadre de chaloupes et de brûlots, dans la passe entre Ulie et Schelling, rendez-vous ordinaire des bâtiments qui faisaient le commerce de la Baltique : bientôt [9] deux vaisseaux de guerre et cent cinquante vaisseaux marchands avec leurs cargaisons furent en flammes, et le lendemain, Brandaris, ville voisine, composée de mille maisons, fut réduite en cendres. A la vue de l'incendie, de Witt, transporté de fureur, jura par le Dieu tout-puissant qu'il ne remettrait pas l'épée dans le fourreau qu'il n'en eût tiré vengeance, serment qu'il observa religieusement [1].

Louis n'était pas fâché que les deux grandes puissances maritimes s'épuisassent dans cette terrible lutte. Il avait promis à ses alliés la coopération de sa flotte, mais cette promesse était encore à remplir; et au lieu de risquer la marine française contre les Anglais, il cherchait à occuper l'attention de Charles en excitant la rèbellion dans ses Etats. A cet effet, il employait des agents chargés d'intriguer avec les catholiques d'Irlande, qui avaient perdu leurs terres par suite du dernier acte d'organisation, et il encourageait les espérances des exilés anglais qui se persuadaient que leur parti était toujours puissant en Angleterre. Algernon Sydney se hâta d'aller à Paris : il soutint aux ministres français que l'intérêt de la France exigeait l'établissement d'une république en Angleterre; et il présenta au roi de France un mémoire où il sollicitait le don de cent mille couronnes pour mettre son parti en état de commencer les opérations contre le gouvernement anglais. Mais Louis hésita avant de se dessaisir d'une aussi forte somme. Enfin il offrit à Sydney vingt mille couronnes d'abord, avec la promesse d'un secours additionnel, si le soulèvement avait lieu [2].

Cependant, vers le milieu du mois d'août [13], le duc de Beaufort arriva, contre l'attente générale, de la Méditerranée à La Rochelle, et les deux puissances convinrent d'un plan pour la jonction de leurs flottes respectives dans la Manche. Les Hollan-

1. Clar. 345. Pepys, II, 444. *Misc. Aul.* 411, 412. Mém. d'Estrades, III, 346, 361.

2 Louis XIV, II, 203 et note ibid. *Miscel. Aul.* 433.

dais avaient déjà passé, dans ce but, le Pas-de-Calais, lorsqu'ils aperçurent les Anglais commandés par le prince Rupert. Comme Ruyter, quoique à bord, était retenu par une grave indisposition, les marins témoignèrent de la répugnance à combattre sans la présence et les ordres de leur chef favori, et la flotte, serrant la côte de près, entra dans la rade de Saint-Jean, près de Boulogne. Rupert n'osa la suivre : il vira de bord pour s'opposer à Beaufort, qui remontait la Manche; mais la violence du vent le força de se refugier à Sainte-Hélène, et l'escadre française eut le bonheur d'arriver à Dieppe saine et sauve [3 sept.]. Louis, alarmé de savoir sa flotte si près des forces supérieures des Anglais, insista par des messages réitérés pour que les Hollandais vinssent la protéger. Mais leurs vaisseaux avaient considérablement souffert des mauvais temps; l'amiral était toujours hors d'état de prendre le commandement; et au lieu de rejoindre leurs alliés, ils saisirent la première occasion de rentrer dans leurs ports. Beaufort, néanmoins, se tira du danger, et descendit la Manche sans autre perte que celle du *Rubis*, de cinquante-quatre canons [1].

CHAPITRE DOUZIÈME.

Grand incendie de Londres. — Opérations du parlement. — Insurrection en Ecosse. — Traité secret avec Louis. — Flotte hollandaise dans la Tamise. — Paix de Breda. — Chute de Clarendon. — Triple alliance. — Négociation secrète avec la France. — Conversion du duc d'York. — Intrigues pour changer l'ordre de succession. — Divorce de lord Roos. — Visite de la duchesse d'Orléans. — Traité secret avec la France. — Mort de la duchesse. — Second traité secret. — Evénements divers.

La tempête qui avait forcé la flotte anglaise d'entrer à Sainte-Hélène eut les effets les plus désastreux sur terre. Vers deux heures du matin, le dimanche [2 sept.], un incendie éclata dans Pudding-lane, près de Fish-street, un des quartiers les plus populeux de la capitale. Il avait commencé dans une boulangerie : les maisons du voisinage, construites en bois, et avec des toits goudronnés, furent bientôt en flammes; et les marchandises dont elles étaient remplies, composées des objets combustibles

1. Clarendon, 347. Heath, 553. Misc. Aul. 418. Louis XIV, II, 219-221-256. Temple, I, 447.

destinés à l'équipement des vaisseaux, alimentèrent l'incendie. Pour comble de malheur, les conduits de la New-River se trouvèrent vides [1], et la machine qui faisait monter l'eau de la Tamise fut réduite en cendres. Le lord-maire arriva à la première alarme ; mais sa timidité et son inexpérience l'empêchèrent d'adopter des mesures décisives : il refusa pendant plusieurs heures d'accepter l'aide des militaires ; et il répondit à ceux qui conseillaient de démolir une rangée de maisons, qu'il fallait auparavant obtenir le consentement des propriétaires [2].

Pendant la journée, le vent, qui soufflait de l'est, augmenta d'heure en heure de violence; et le feu se répandit avec une étonnante rapidité, gagnant de toit en toit, et enflammant souvent des maisons éloignées et qui paraissaient en sûreté. La nuit suivante (« si on pouvait appeler nuit, » dit un témoin oculaire, « ce qui était aussi clair que le jour à dix milles à la ronde ») présenta le spectacle le plus magnifique, mais le plus effrayant. On voyait monter jusqu'aux nuages une immense colonne de feu, d'un mille de diamètre ; les flammes, en s'élevant, étaient courbées, rompues et dispersées par la violence du vent, dont chaque coup éparpillait dans l'air d'innombrables flammèches, qui, tombant sur des matières inflammables, allumaient de nouveaux incendies. L'éclat livide du ciel, la chaleur accablante de l'atmosphère, le pétillement des flammes, et la chute des maisons et des églises, tout concourait à remplir les esprits de stupéfaction et de terreur.

Toutefois, au lieu de s'arrêter sur les causes naturelles de ce malheur, causes trop évidentes pour échapper à un œil observateur, la crédulité publique prêtait l'oreille à des histoires de malveillance et de trahison. On disait et l'on croyait qu'on avait arrêté des hommes portant des paquets d'une substance inconnue, qui, comprimée, produisait de la chaleur et de la flamme; qu'on

1. Sur l'autorité d'une vieille femme, la comtesse de Clarendon, et d'un théologien, le docteur Lloyd, dont le cerveau avait été dérangé par l'étude de l'Apocalypse, Burnet rapporte gravement l'histoire d'un nommé Grant, papiste, copropriétaire des ouvrages hydrauliques d'Islington, qui, le samedi précédent, aurait tourné les robinets et emporté les clefs (*Hist.* I, 401); mais le feu éclata le 2 septembre, et Higgons (*Remarques*, 219) prouve, d'après les livres de la compagnie, que Grant n'était pas intéressé dans l'entreprise avant le 25 de ce mois.

2. Le duc d'York dit que l'expédient de faire sauter les maisons avec de la poudre fut suggéré par une vieille femme (*Macph. Pap.* I, 36); Evelyn, par une troupe de matelots ; mais « quelques hommes entêtés et avares, des aldermen, etc., ne voulurent pas le permettre, parce que leurs maisons devaient être les premières. » II, 266.

en avait vu d'autres jeter des grenades dans les maisons en passant dans les rues; que les ennemis étrangers s'étaient ligués avec les républicains et les papistes pour brûler la cité; et que les Français résidant dans la capitale, au nombre de vingt mille, avaient pris les armes et massacraient tous les Anglais qui se trouvaient sur leur chemin. Ces bruits augmentaient la terreur et la confusion générales. Tout le monde était pêle-mêle : les hommes travaillant à éteindre les flammes, les bourgeois emportant leurs familles et leurs biens, la foule de ceux qui fuyaient le massacre imaginaire, d'autres en armes courant pour s'opposer aux assassins, et la populace entourant et maltraitant tous les inconnus, les étrangers et les personnes soupçonnées d'être papistes qui s'aventuraient dans les rues.

Jamais Charles ne parut si profondément affecté qu'à la vue de l'incendie. S'arrachant à ses plaisirs et à ses maîtresses, il déploya une énergie de corps et d'âme dont ses amis les plus intimes ne le croyaient plus capable. Partout où le danger semblait le plus grand, le roi se trouvait avec son frère, se mêlant aux travailleurs, les animant de son exemple, et récompensant leurs efforts de sa propre main [1]. Il divisa la cité en districts, et donna le commandement de chaque district à un membre du conseil privé. Il fit apporter des magasins royaux des biscuits et autres objets de première nécessité pour secourir les familles qui étaient dans les champs, et il fit circuler de fortes patrouilles de ses gardes pour empêcher les vols et conduire en prison toutes les personnes soupçonnées ou arrêtées par la populace, comme le moyen le plus propre à leur sauver la vie.

Tant que dura l'orage, l'incendie brava tous les efforts de l'adresse ou de la puissance humaines. Dans beaucoup d'endroits, on avait fait sauter ou démoli les maisons; mais les flammèches étaient emportées par-dessus les espaces vides, ou les ruines reprenaient feu, ou les flammes suivaient tout à coup une nouvelle direction. Dans la soirée du mercredi [5 sept.], la violence du vent commença à diminuer; le duc d'York sauva l'église du Temple en faisant abattre les bâtiments voisins; et le lendemain matin, le roi eut recours à une précaution semblable pour préserver l'abbaye de Westminster et le palais de Whitehall. Vers

1. « On ne saurait vraiment s'imaginer quelle vigilance et quelle activité extraordinaires le roi et le duc ont déployées, travaillant même en personne, et étant présents pour commander, diriger, récompenser ou encourager les travailleurs. » Evelyn, II, 268. Vie de Jacques, I, 424.

cinq heures du soir, le temps devint calme; et l'espoir que ce terrible fléau touchait à sa fin fit battre tous les cœurs. Mais dans la nuit on eut de nouvelles causes d'alarmes. Le feu éclata de nouveau dans le Temple; on le voyait brûler avec la même fureur près de Cripplegate, et un volume considérable de flammes s'avançait rapidement vers la Tour. Le duc et les autres seigneurs furent aussitôt à leurs postes. A l'aide de la poudre on fit de larges ouvertures [7]; Charles assista à la démolition des maisons du fossé près du magasin de la Tour; et l'incendie, ne pouvant plus étendre ses ravages, s'apaisa par degrés, quoiqu'il s'écoulât des mois avant que cette immense accumulation de ruines cessât d'offrir des apparences de chaleur et de combustion intérieures [1].

Par ce déplorable accident, les deux tiers de la métropole, tout l'espace entre la Tour et le Temple, avaient été réduits en cendres. Le nombre des maisons consumées montait à 13,200; celui des églises, y compris Saint-Paul, à 89, couvrant 373 acres au dedans des murs, et 63 au dehors. Dans les champs qui avoisinent Islington et Highgate, on voyait, couchés sur la terre nue, ou sous des baraques érigées à la hâte, deux cent mille individus, beaucoup dans un dénûment complet, et les autres veillant sur les faibles débris de leurs effets qu'ils avaient arrachés des flammes. Charles était infatigable dans ses efforts pour les soulager et leur procurer des logements dans les villes et les villages les plus voisins [2].

Quiconque considérera l'endroit où le feu commença, la violence du vent et les matériaux dont les maisons étaient bâties, ne sera point en peine de s'expliquer l'origine et l'étendue de l'incendie. Mais dans ce siècle, les préjugés politiques et religieux avaient perverti le jugement des hommes. Les uns le considéraient comme un châtiment manifeste de la Providence; mais pour quel péché? L'immoralité du roi et des courtisans, répondaient les religionnaires les plus rigides; la dernière rebellion, récriminaient les Cavaliers [3]. Les autres l'attribuaient à la dé-

1. *Gazette de Londres*, nº 85. Clar. 348-352. Evelyn, II, 263-267. Philips. 652. Burnet, I, 401, 402, et Pepys, *Journ.* III, 16-35.

2. *State Trials*, VI, 807. Evelyn, II, 271.

3. On a remarqué deux coïncidences singulières. Dans les procès de certains conspirateurs, au mois d'avril précédent, il avait paru qu'ils avaient formé le complot de mettre le feu à Londres le 3 septembre de l'année courante, afin de profiter du désordre pour renverser le gouvernement (*Gaz. de Londres*, 23-

loyauté et à la vengeance, soit des républicains qui voulaient détruire le siége de la monarchie, soit des papistes qui voulaient punir la forteresse de l'orthodoxie. Mais quoique les individus suspects fussent interrogés devant le conseil et le lord premier président, quoique la chambre des communes eût ordonné une enquête rigoureuse, quoique toute espèce de preuves conjecturales et par ouï-dire fût admise, on ne put découvrir le moindre fondement à ces accusations. Le rapport du comité, qui existe encore, est la réfutation complète de cette calomnie [1]. Néanmoins, dans la suite, sur le monument érigé pour perpétuer le souvenir de ce désastreux événement, on inscrivit et on lut longtemps, que « l'incendie de cette cité protestante commença et fut propagé par la perfidie et la malveillance de la faction papiste, afin d'effectuer l'horrible complot d'extirper la religion protestante et les libertés anglaises, et d'introduire le papisme et l'hérésie. » Après le crime de commettre une atrocité, vient celui d'en accuser un innocent [2].

Dans le même mois, quand le parlement s'assembla [11 sept.], il devint évident que la popularité du roi déclinait dans la chambre basse. Le dernier désastre avait jeté du sombre dans l'esprit public, et les murmures du peuple se reproduisirent dans les discours de ses représentants. Le duc de Buckingham recherchait la compagnie des mécontents; il excitait leur indignation et gagnait leur confiance en leur citant des traits de la prodigalité et de l'immoralité du roi; et bientôt un parti redoutable se leva contre celui de la cour. Personne sans doute ne pouvait être plus

26 avril); et ce fut le 2 septembre, vers deux heures du matin, que le feu se déclara. En outre, en 1656, on avait annoncé un traité ayant pour but de démontrer d'après l'Apocalypse que, dans l'année 1666, la Babylone romaine serait détruite par le feu (*Merc. Pol.* dans le journ. de Burton, I, CXLVII). Or ce grand incendie arriva effectivement en 1666, dans l'année prédite, quoiqu'il ne détruisit pas la Babylone romaine, mais la Babylone anglaise.

1. Les interrogatoires sont imprimés dans Howell, *State Trials*, VI, 807-866. Un nommé Hubert, protestant français, qui travaillait anciennement comme orfévre dans la Cité, se livra comme l'incendiaire, fut interrogé devant le comité (voyez son interrogatoire, p. 824), et, persistant dans son histoire, fut condamné et exécuté. Cet homme était évidemment fou : « Ni les juges ni aucun des assistants ne le crurent coupable ; mais ils le regardèrent comme un pauvre insensé las de la vie, et qui voulait s'en défaire de cette façon. » Clar. 353. Voyez aussi Higgons sur Burnet, 215.

2. Le monument fut commencé en 1671 et fini en 1677, l'inscription en fut écrite par le docteur Thomas Gale, depuis doyen d'York. Londres de Pennant, 347. Mais depuis la première publication de cet ouvrage, le passage mentionné dans le texte ainsi que la ligne suivante dans l'inscription latine : « Sed furor papisticus, qui tàm dira patravit, nondum restinguitur, » furent effacés par ordre de la Cité, le 6 décembre 1830.

immoral que Buckingham lui-même ; mais Charles, pour satisfaire la colère de Castlemaine, l'avait banni de la cour, et le ressentiment en fit un saint et un patriote. Les communes commencèrent, il est vrai, par voter une somme de 1,800,000 liv. ; mais, tout en présentant cet argent au roi comme un appât, elles requirent plusieurs concessions avant de le lui remettre. 1° Selon l'ancien usage, elles déployèrent leur zèle contre les catholiques. La tentative de leur imputer l'incendie de la capitale avait malheureusement échoué ; mais on nomma un comité « pour s'enquérir de l'insolence des papistes et des progrès du papisme ; » et quoique les renseignements qu'elles obtinrent se composassent de contes si puérils et si invraisemblables qu'elles n'osèrent pas émettre une opinion[1], cependant ils servirent de fondement à une adresse au roi ; et Charles, faisant droit à leur pétition, commanda, par proclamation, à tous les prêtres catholiques et aux jésuites de quitter le royaume, prescrivit aux juges et aux magistrats d'exécuter les lois contre les réfractaires, de désarmer tous les papistes, et de faire prêter les serments d'allégeance et de suprématie à toutes les personnes soupçonnées de papisme, et ordonna aux chefs des régiments de renvoyer de l'armée tous les officiers et soldats qui refuseraient de prêter les serments ou n'auraient pas reçu le sacrement.

2° En 1663, on s'était plaint dans le parlement que les intérêts de l'agriculture anglaise étaient sacrifiés à ceux de l'Irlande ; que l'importation annuelle du bétail irlandais, montant à plus de soixante mille bœufs et à un nombre proportionné de moutons, faisait baisser les prix dans les marchés d'Angleterre ; et que les fermiers anglais n'étaient plus en état de payer leurs rentes à leurs propriétaires ni leurs impôts au roi. Le résultat fut un acte interdisant, sous des peines sévères, l'importation du bétail des ports de l'Irlande dans ceux de l'Angleterre. Il ne resta plus qu'une ressource au fermier irlandais, celle d'introduire les animaux morts au lieu de vivants ; et pour y mettre obstacle, on présenta, pendant la session qui se tint à Oxford, un bill tendant à étendre la prohibition au bœuf salé, au lard et au cochon. La prorogation soudaine du parlement l'empêcha de passer ; mais il fut reproduit dans la session actuelle. Jamais, depuis bien des années, question n'avait excité une telle agitation dans l'esprit public ou tant d'animosité dans les deux chambres. D'un côté, on

1. Ils sont publiés dans les Procès d'état, VI, 851-856.

soutenait que le devoir du parlement était de protéger les intérêts de l'agriculture ; ce qui comprenait non-seulement les fermiers et leurs domestiques, mais tous les propriétaires du royaume : de l'autre, que le peuple avait le droit d'acheter sa nourriture aux marchés les moins chers ; qu'il était injuste de protéger les intérêts de l'un aux dépens de ceux de l'autre ; et que si l'on ne permettait pas aux Irlandais d'exporter leur bétail, ils ne pourraient importer les produits des manufactures anglaises. Après une longue contestation, le bill fut transmis aux lords, et renvoyé par eux avec des amendements que les communes repoussèrent. Les adversaires de la mesure espéraient, en fomentant la dissession, faire rejeter le bill. Mais le roi avait tellement à cœur de ne pas perdre par des retards la somme qui avait été votée, et était si alarmé des assemblées tumultueuses des cultivateurs en province, qu'il commanda au duc d'York et à ses amis de la chambre des lords de se désister de leur opposition. Ils se retirèrent avant la division, et laissèrent adopter le bill[1].

3° Le bruit courut que les sommes votées pour la guerre avaient été détournées de leur destination, et les communes adoptèrent un bill pour nommer des commissaires chargés d'examiner les comptes publics. Charles, à l'instante sollicitation de sir George Carteret, trésorier de la marine, et de Cooper, lord Ashley, trésorier de l'argent des prises, déclara ouvertement qu'il n'y consentirait jamais. C'était un empiètement direct sur la prérogative royale : on ne voudrait plus accepter de charges, si au lieu de la manière régulière d'examiner les comptes, on devait être interrogé à volonté par les communes, et soumis aux jugements arbitraires de cette chambre ; et, ce qui était l'argument le plus fort, ce serait révéler au public les dons nombreux et considérables que le roi avait faits à ses favoris et à ses maîtresses avec l'argent de la nation. Mais en s'y opposant ouvertement on pouvait faire naître et confirmer des soupçons : quand le bill parvint à la chambre haute, les lords votèrent une adresse au roi pour le prier de nom-

1. *Misc. Aul.* 432, 436, 437, 439, 446. Coke, 131-144. Clar. 371-383. Carte, II, 317-322, 329-334. Dans le cours de ces débats, Buckingham dit que quiconque s'opposait au bill devait avoir un intérêt irlandais dans le cœur ou une intelligence irlandaise dans la tête. Lord Ossory lui envoya un cartel ; mais il jugea à propos de se méprendre sur le lieu du rendez-vous et de rendre compte de toute l'affaire à la chambre. On les arrêta tous deux, et ensuite on les réconcilia. Après il se querella avec lord Dorchester au sujet d'une place dans une conférence avec les communes. Le marquis, dans la rixe, perdit sa perruque, et le duc une poignée de cheveux. Les deux champions furent envoyés à la Tour, puis réconciliés. *L. Journ.* XII, 18, 19, 52. Clar. 376-379. *Misc. Aul.* 423-426.

Digitized by Google

mer une commission d'enquête; les communes décidèrent qu'une telle adresse, tandis que le bill était pendant, n'était pas parlementaire, et les deux chambres se trouvèrent engagées dans une contestation sans fin au sujet de leurs droits et de leurs priviléges. Mais Charles fut alors assailli d'un autre côté. Ses adversaires menacèrent de mettre en accusation la comtesse de Castlemaine; et le désir de la préserver de cette poursuite lui fit employer toute son influence en faveur du bill. Les lords l'adoptèrent avec quelques amendements sans importance [24 janv. 1667]; et alors ceux qui l'avaient soutenu, comme si leur seul objet eût été d'exciter la défiance de la nation, au lieu de consommer une mesure qu'ils avaient si chaudement appuyée, laissèrent le bill sur le bureau sans plus s'en occuper. On arrêta que les sommes votées seraient levées au moyen d'une capitation et par onze impositions mensuelles, et le roi, étant arrivé à ses fins, prorogea le parlement[1] [8 février].

Pendant cette session, le conseil fut sérieusement alarmé par la nouvelle d'une insurrection en Ecosse, insurrection attribuée d'abord aux intrigues de l'étranger, mais provoquée en réalité par la persécution religieuse. Les comtés de l'est et du nord avaient acquiescé en apparence au rétablissement de l'épiscopat; mais dans l'ouest et dans le midi, il s'était manifesté un violent esprit de résistance. La plupart des ministres furent destitués et remplacés par des ecclésiastiques dont la jeunesse et les habitudes n'étaient pas propres à les rendre agréables au peuple. Quand ils prirent possession de leurs cures, ils furent généralement accueillis avec des outrages, quelquefois à coup de pierres, par des rassemblements de femmes et d'enfants; et quand ils montèrent en chaire, leurs églises furent abandonnées par la majeure partie des paroissiens : ceux-ci suivirent leur ancien pasteur dans la grange ou sur la lande; les circonstances dans lesquelles ils se réunissaient enflammaient l'enthousiasme du prédicateur et de son auditoire; et ils se séparaient avec une ferme détermination

1. *L. Journ.* XII, 34, 47, 52, 72, 88. *C. Journ.* 24 fév. 7 fév. Clar. 368, 374. Charles, toutefois, dans le mois d'avril suivant, nomma une commission de lords et de membres des communes, « pour se faire rendre compte des diverses sommes d'argent qui avaient été levées et assignées à l'usage de Sa Majesté durant la guerre, et de tout l'argent et de tous les profits qui provenaient des prises faites depuis le commencement de la guerre, avec le pouvoir de demander des comptes à tous les trésoriers, receveurs, etc., et toute l'autorité qui pouvait servir à l'exécution effective et impartiale de ladite commission. » Les commissaires siégèrent, continuèrent l'enquête pendant plusieurs mois, et firent des rapports à la chambre des communes. Il n'y eut pourtant aucun résultat important.

de rester fidèles au covenant national, et de s'opposer jusqu'à la mort à « l'antichrétienne » institution des évêques. Le parlement fit des lois pour détruire les conventicules et forcer à la fréquentation de l'église paroissiale ; la cour de haute commission tâcha de soumettre les plus opiniâtres par des punitions arbitraires et disproportionnées ; et comme dernière ressource, un corps de troupes, commandé par sir James Turner, fut envoyé dans l'ouest pour lever des amendes et assurer obéissance à la loi. Sans ajouter une foi entière aux récits exagérés des victimes[1], on peut présumer que ces missionnaires militaires ne s'acquittèrent pas de leurs fonctions de manière à concilier et à satisfaire les indigènes ; il y eut des rixes nombreuses entre eux et les religionnaires chez lesquels ils étaient logés ; un des soldats fut tué d'un coup de feu à Dalry, dans le Galloway [14 nov. 1666] ; les meurtriers s'assurèrent de leurs camarades par mesure de sûreté ; leur nombre s'éleva promptement à deux cents ; ils surprirent et firent prisonnier sir James Turner lui-même [15] ; et, étonnés de leur succès, ils commencèrent à délibérer sur ce qu'ils avaient à faire. Ils ne furent jamais plus de onze cents ; mais par la raison que « Dieu pouvait sauver par peu aussi bien que par beaucoup, » ils élurent des officiers [26], renouvelèrent le covenant, et résolurent de marcher sur Edimbourg. Ils passèrent à Rathgate la nuit, qui était froide et sombre ; le matin, comptant sur l'aide de leurs amis de la ville, ils continuèrent d'avancer ; mais les portes furent fermées ; et l'armée royale, sous les ordres de Dalziel, suivit leurs pas. Ils se retirèrent de Collingtown à Rullion-green, près des monts Pentland, où leur chef, le colonel Wallace, fit face à l'ennemi [28]. Deux des ministres qui les accompagnaient, Crookshank et Maccormick, qui étaient Irlandais, se placèrent au milieu de la cavalerie pour prendre part au combat du Seigneur ; Welch et Semple, qui étaient Ecossais, montèrent sur une éminence voisine pour prier. Les premiers périrent dans la première charge ; les derniers, dès qu'ils virent la bataille perdue, cherchèrent leur salut dans la fuite. Environ cinquante des insurgés furent laissés morts sur la place, et cent trente furent faits prisonniers. A cette époque, le gouvernement aurait peut-être pu produire quelque effet par la clémence ; mais les prélats jugèrent

1. Turner dit lui-même : « Ici je prendrai congé une fois pour toutes pour écrire une vérité incontestée, qui est que je suis si loin d'avoir excédé ou transgressé ma commission ou mes instructions, que je suis resté toujours en deçà. » *Mémoires*, 144.

plus prudent d'intimider par la sévérité : vingt de ces malheureux furent exécutés dans la capitale, et environ le même nombre à Glasgow, à Ayr et à Dumfries [7, 14, 22 déc.]. Tous refusèrent le serment, et moururent en professant leur adhésion au covenant. Le roi ordonna de faire une enquête rigoureuse sur l'origine de l'insurrection, et les principaux prisonniers furent torturés dans les « brodequins. » Il n'y avait pas de doute qu'ils avaient reçu des promesses de leurs frères de Hollande; mais la torture ne put leur arracher aucune révélation; Charles acquit la conviction que la persécution les avait poussés à la résistance; et on donna l'ordre que les whigs (nom sous lequel les covenantaires étaient alors désignés) fussent traités avec moins de sévérité [1].

La répression de ce tumulte délivrait le roi d'une inquiétude; mais il en restait une autre qu'il ne savait comment calmer, la pauvreté de l'échiquier. Pour mettre la flotte en état il fallait sur-le-champ des fonds, et ceux qu'avait accordés le parlement, quoique considérables, n'offraient qu'une ressource éloignée. Dans les années précédentes, les banquiers, riches particuliers, membres de la compagnie des orfèvres et aldermen de la Cité avaient promptement pourvu aux besoins du roi. Il était d'usage de les introduire en sa présence; on leur faisait connaître le chiffre de l'emprunt projeté; chacun d'eux souscrivait pour la part qu'il lui convenait de prendre, et il lui était assigné en retour quelque branche du revenu public, au produit de laquelle il avait droit jusqu'à ce que le capital, avec l'intérêt à huit pour cent, fût entièrement remboursé [2]. Mais cet expédient était devenu impraticable en raison des embarras causés par la peste et

1. Kirkton, 229-255. Wodrow, 247-256, *App.* 86, 87, 88. Burnet, I, 451. Mém. de Turner, 149-187. « Les pauvres gens, qu'on appelait whiggs par mépris, donnèrent leur nom à tous ceux qui suivirent une cause honnête en Angleterre, qui furent appelés whiggs d'après eux-mêmes à la cour d'Angleterre; tant la Providence profite étrangement des erreurs de l'homme pour accomplir les desseins du Seigneur! » Kirkton, 255.

2. Clar. 393-396, 314, 315. Vie de Jacques, I, 425. Macpherson, *Pap.* I, 367. Les banquiers avaient coutume d'exiger 8 p. % sur les emprunts, et de donner 6 p. % sur les dépôts. On peut voir le mode de payement dans l'ordre suivant, donné en conseil et publié au mois de mars de cette année : « Que toutes les personnes qui avaient prêté de l'argent pour le service de Sa Majesté dans la présente guerre, sur le crédit du dernier acte pour 125,000 liv., dont les ordres étaient sous les nos 99, 100, et ainsi de suite jusqu'à 126, fissent attention qu'il restait de l'argent pour eux dans la banque à la recette de l'échiquier de Sa Majesté, pour payer leur principal et les intérêts, et qu'ils eussent en conséquence à faire porter leurs ordres et coupons respectifs à l'échiquier et à donner leurs quittances, afin qu'ils pussent recevoir leurs prêts et intérêts conformément audit acte. »

Digitized by Google

l'incendie dans les transactions mercantiles et pécuniaires. Les banquiers avaient essuyé des pertes considérables; l'argent était devenu rare; la destruction des marchandises avait diminué les recettes des douanes et de l'accise, et l'impuissance où était le trésor de remplir ses engagements avait fait baisser le crédit royal. Dans une heure fatale, sir William Coventry proposa de désarmer les plus grands vaisseaux et de n'équiper que deux escadres de frégates légères, l'une pour inquiéter le commerce de l'ennemi dans la Manche, et l'autre celui de l'océan Germanique. Le duc d'York objecta avec beaucoup de force qu'un tel expédient était en réalité l'abandon de l'empire des mers et une invitation aux Hollandais d'insulter les côtes d'Angleterre et de piller les comtés maritimes. Mais la difficulté de se procurer de l'argent, et l'attente d'une paix prochaine, eurent plus de poids sur le reste du conseil; et Charles consentit à une mesure qui par la suite lui causa de plus vifs regrets, et le couvrit d'une honte plus ineffaçable qu'aucun autre acte de son gouvernement.

Le roi de France, qui avait achevé ses préparatifs pour l'invasion de la Flandre au printemps, avait à cœur de se délivrer du poids de la guerre avec l'Angleterre. Par Ruvigni, cousin germain de lady Russel, et agent des protestants français à sa cour, il persuada au comte de Saint-Alban's, qui, disait-on, avait épousé secrètement la reine mère, de se rendre à Londres pour sonder les dispositions de Charles. Le roi d'Angleterre désirait vivement de tenter de nouveau la fortune sur mer; mais la difficulté d'équiper la flotte triompha de sa répugnance à traiter, et il consentit à envoyer des commissaires à Breda, à condition que la négociation serait accompagnée d'un armistice[1] [14 déc. 1666]. Louis éprouva de plus grandes difficultés de la part des Etats, qui, sentant que son projet de conquérir la Flandre pouvait porter préjudice à leurs intérêts, cherchèrent à le détourner de son dessein en continuant la guerre dont il avait pris depuis peu l'engagement de ne pas se retirer sans leur consentement. Mais le monarque, irrité de leur objections et de leurs délais, trouva un moyen de tromper leurs espérances. A l'insu des ministres des deux cours, il ouvrit une négociation secrète avec Charles. Les deux princes adressaient leurs lettres à la reine Henriette Marie, Louis comme à sa tante, Charles comme à sa mère, et cette princesse les faisait passer à leur destination sous enveloppe

1. Clar. 419.

comme venant d'elle-même. Ils n'avaient l'un contre l'autre aucune cause d'inimitié réelle, et la seule difficulté venait du désir qu'avait le roi d'Angleterre de recouvrer les îles des Indes-Occidentales, qui avaient été prises par les Français, et de la part de Louis, du désir que l'Angleterre s'engageât à ne point entraver ses desseins contre l'Espagne. A la fin ils rabattirent de leurs prétentions, et il fut convenu qu'ils s'abstiendraient de toute hostilité l'un contre l'autre, que la France rendrait les conquêtes dans les Indes-Occidentales, que l'Angleterre pendant un an ne prêterait aucune assistance à l'Espagne, et que tout ce qui dans ce traité était de nature à être porté à la connaissance du public serait plus tard inséré dans un traité ostensible. Les deux rois s'engagèrent solennellement à observer ces articles dans un écrit revêtu de leurs signatures respectives [14 avril], et qui pour plus de secret et de sûreté fut déposé entre les mains d'Henriette-Marie comme leur parente et amie commune[1].

Pendant que le traité secret se négociait, l'ambassadeur de France réitérait ses demandes à La Haye, et quatre des sept provinces, désirant la paix, résolurent de cesser de contribuer aux dépenses de la guerre. De Witt et son parti furent forcés de céder; Breda fut choisi pour le lieu du congrès, et au mois de mai [14] les ambassadeurs des diverses puissances s'assemblèrent. Mais le pensionnaire avait toujours soif de vengeance; il savait que la flotte hollandaise était prête à mettre à la voile, et que les Anglais n'en avaient point à lui opposer; et il résolut de ne pas perdre l'occasion que la fortune lui présentait. Quand l'armistice fut proposé, les Hollandais refusèrent sur-le-champ leur consentement, alléguant qu'il faudrait autant de temps pour en discuter les conditions que celles de la paix elle-même; et tandis que les Anglais argumentaient et que les Français faisaient des remontrances, Ruyter, accompagné du frère de Witt, ordonna à la flotte, forte de soixante-dix voiles, de le rejoindre en escadres séparées près de la bouée, à la hauteur de la Nore.

Le gouvernement anglais ne fut pas pris au dépourvu. Les avertissements du duc d'York lui avaient ouvert les yeux sur le danger; et trois mois auparavant [27 février] il avait donné l'ordre d'élever un fort à Sheerness, de barrer la Medway aux poteaux, de monter les canons sur les batteries et de préparer

1. Nous devons la connaissance de cette singulière transaction, le premier des traités secrets entre Louis et Charles, à Louis lui-même dans ses Œuvres, II, 256, 286, 288, 289; V, 399, 405.

Digitized by Google

un nombre suffisant de brûlots. Mais il n'était pas facile de mettre ces ordres à exécution. Les commissaires de la marine devaient déjà plus de 900,000 livres. Ils avaient perdu leur crédit : les matelots refusaient de servir, les ouvriers de travailler, les marchands de vendre, si on ne les payait immédiatement; et il était impossible d'obtenir de l'argent comptant, soit en s'adressant au trésor, soit des banquiers par un emprunt [1]. Ruyter, afin de distraire l'attention du conseil, ordonna à une division de sa flotte de remonter la Tamise jusqu'à Gravesend, et à l'autre de détruire, ce qui était son principal objet, les vaisseaux qui étaient dans la Medway. Le fort de Sheerness n'opposa qu'une faible résistance. Quoique Charles, pour accélérer l'achèvement des travaux, les eût visités deux fois dans le cours de l'hiver, ils n'étaient point encore finis, et quelques bordées les abattirent. A la première alarme, Monk, par ordre du roi, se rendit en toute hâte à l'embouchure de la Medway [9 juin]. Il érigea des batteries, amarra des vaisseaux garde-côtes pour défendre la barre, et fit couler bas cinq navires devant elle dans la partie la plus étroite du canal. Il n'avait point achevé ses préparatifs que les Hollandais s'avancèrent [11] favorisés par le vent et la marée; mais l'obstruction du passage opposa une barrière insurmontable à leur marche, et ils furent forcés de redescendre avec le reflux. Pendant la nuit, toutefois, ils découvrirent un nouveau canal assez profond pour de grands vaisseaux à marée haute, et dans la matinée [12] ils se frayèrent une route sans obstacle dans cette direction. Les vaisseaux de guerre pointèrent aussitôt leurs canons contre les batteries, et un pesant brûlot se jetant contre la barre, s'y attacha. Un second suivit de la même manière; la chaîne rompit sous leur poids réuni, et bientôt les vaisseaux garde-côtes furent en flammes. La carcasse du *Royal Charles*, vaisseau de première classe, qui, par négligence des ordres, n'avait pas été éloigné, devint la proie des vainqueurs.

Monk désappointé, mais non découragé, se retira à la hâte à Upnor-Castle. La nuit fut employée à monter des canons et à rassembler des munitions; le matin [13] les batteries furent garnies de volontaires tirés de la marine, et le retour de la marée présenta un spectacle des plus pénibles pour la fierté de tous les Anglais, — la flotte hollandaise remontant la rivière en triomphe. Deux vaisseaux de guerre ouvraient la marche, puis venaient

1. Voyez Pepys, III, 156, 162, 169, 174.

Digitized by Google

six énormes brûlots; après eux suivait le reste de l'escadre. Les vaisseaux de guerre jetèrent l'ancre pour recevoir et rendre le feu des batteries; et les brûlots, passant derrière eux, continuèrent leur course, réduisant en cendres les trois vaisseaux de première classe, *le Royal Jacques*, *le Chêne* et *le Londres*. Au reflux, leur commandant, Van Ghent, soit qu'il eût entièrement exécuté ses ordres, soit qu'il fût intimidé par la chaude réception qu'il avait éprouvée, donna le signal à la flotte de redescendre la rivière, et, après avoir brûlé deux de ses propres bâtiments qui avaient touché, rejoignit sain et sauf l'autre division à la Nore[1].

A considérer la force de l'ennemi, et que la rivière était sans défense, la perte des Anglais fut beaucoup moindre qu'ils n'avaient lieu de s'y attendre; mais l'affront fut très-sensible au roi et à ses sujets. C'était un sujet universel de douleur et d'indignation de voir que l'Angleterre, naguère maîtresse de l'océan, ne pouvait plus tenir tête à ses ennemis sur mer, et que les Hollandais, qu'elle avait si souvent défaits, voguaient en triomphe dans ses rivières, brûlaient ses vaisseaux et répandaient l'effroi dans sa capitale et ses campagnes. Beaucoup de gens s'en prenaient à l'éternelle source de toutes les calamités, les machinations imaginaires des papistes[2]; on faisait croire à d'autres que le roi s'était ligué secrètement avec l'ennemi pour abaisser la nation, dans le but d'établir plus aisément un gouvernement despotique; et nombre de personnes opposaient le résultat désastreux de la guerre actuelle contre les Hollandais sous un roi au résultat glorieux de la guerre précédente sous un protecteur. Mais leur raisonnement était évidemment injuste. Quelles que fussent les fautes de Charles, il avait conduit la guerre avec autant d'énergie, et jusqu'à ce moment avec un succès plus signalé. Même l'affront reçu à Chatham, fruit d'une mesure qui lui avait été imposée par le manque d'argent, n'avait en réalité ni diminué la puissance ni affaibli les ressources du pays.

Pendant six semaines, Ruyter continua de balayer les côtes d'Angleterre. Mais ses tentatives pour brûler les vaisseaux de Portsmouth, de Plymouth et de Torbay échouèrent successivement, et quoiqu'il menaçât deux fois de remonter la Tamise, la vigoureuse résistance que lui opposa une escadre de dix-huit voiles, sous les ordres de sir Edward Spragge, le décida à re-

1. *C. Journ.* 31 oct. Pepys, III, 237, 241, 242, 245, 250; V, 17. Evelyn, II, 287, 288, 291.

2. Pepys, III, 245, 252.

noncer à ce projet. Sur ces entrefaites, les négociateurs hollandais, qui avaient prolongé à dessein les conférences de Breda, commencèrent à s'alarmer des rapides progrès de l'armée française en Flandre; car Louis, peu après son traité secret avec Charles, passa les frontières [11 mai] avec une armée de soixante-dix mille hommes, commandée nominalement par lui, mais en réalité dirigée par Turenne. Castel-Rodrigo, le gouverneur espagnol, démantela plusieurs forteresses; Binche, Tournay, Oudenarde, Courtrai et Douai ouvrirent leur portes, et Louis était occupé au siége de Lille, lorsque les Etats se hâtèrent de retirer leurs objections aux propositions de l'Angleterre, afin d'avoir le loisir de se défendre contre l'ambition de leur puissant allié [1]. Trois traités furent signés le même jour [21 juillet] par les commissaires anglais. Dans le premier avec la Hollande, il était stipulé que les deux parties oublieraient les torts passés et resteraient dans leur condition présente, ce qui confirmait aux états la possession de l'île contestée de Pulorone, et aux Anglais leurs conquêtes d'Albany et de New-York. Par le second avec la France, Louis obtint la restitution de la nouvelle Ecosse, et Charles celle d'Antigue, du Montserrat et une partie de Saint-Christophe; et par le dernier avec le Danemarck, qui avait pris part à la guerre comme allié des Hollandais, les relations d'amitié étaient rétablies entre les deux couronnes [2].

Il n'y avait rien dans les conditions de paix qui dût mortifier l'orgueil de la nation ou porter préjudice à ses intérêts; cependant les calamités qui avaient accompagné la guerre, la peste, l'incendie et l'affront reçu à Chatham, quoique aucune prudence

1. Le succès de Louis eut pour l'Angleterre un avantage auquel on ne s'attendait pas : il engagea « un nommé Brewer, avec environ cinquante Wallons, qui travaillaient et teignaient des draps fins de laine, » à émigrer dans ce royaume; « le roi les accueillit, contrairement à notre barbare loi, ou plutôt coutume, qui refuse aux étrangers la jouissance des avantages de l'Anglais de naissance, et par eux les Anglais, en quelques années, apprirent à faire et à teindre des draps fins de laine, à 40 p. % meilleur marché qu'ils ne pouvaient le faire auparavant. » Coke, II, 161.

2. Voyez-les dans Dumont, VII, part. I, 40-57; Mém. d'Estrades, IV, 395-428; Temple, I, 481. Lorsque la flotte hollandaise partit de la rivière, le roi résolut d'assembler le parlement. Clarendon objecta qu'on ne pouvait le faire légalement avant le 10 d'octobre, jour auquel le parlement avait été prorogé. Le seul remède était de dissoudre le parlement actuel et d'en convoquer un nouveau. Mais on passa par-dessus cette objection; et les deux chambres, conformément à la proclamation du roi du 26 juin, s'assemblèrent le 25 juillet. Mais on n'avait plus besoin de leurs services; la paix était déjà signée; et Charles, le 29, prorogea le parlement au 10 d'octobre; mesure qui excita beaucoup de plaintes, à cause de la dépense et du dérangement qu'on avait fait subir aux membres sans nécessité. Voyez Clar. *Contin.* 421-425, 427. *L. Journ.* XII, 112-114.

humaine ne pût rien sur les deux premiers, avaient aigri les esprits, et Charles, qui avait à cœur de détourner leur attention de ses dérèglements, n'était pas éloigné de sacrifier une victime au mécontentement public. Depuis la restauration, Clarendon avait exercé le pouvoir de premier ministre, quoique sans en avoir le titre, et il était devenu de mode d'attribuer à ses pernicieux conseils toutes les calamités nationales. Il faut avouer qu'avec un jugement sûr et des talents brillants, il avait trouvé moyen, soit infirmité de nature, soit nécessité de situation, de se faire des ennemis dans toutes les classes. Il s'était aliéné les courtisans par la hauteur de ses manières et son opposition perpétuelle à leurs demandes, à leurs projets et à leurs profusions; les amis de la liberté, par son énergie à défendre tous les droits qu'il croyait appartenir à la prérogative, et son antipathie marquée pour toutes les doctrines qui lui paraissaient sentir le républicanisme; et les catholiques, les presbytériens et les diverses classes de dissidents, par l'idée qu'il leur avait donnée que c'était sa résistance opiniâtre qui avait réussi à les priver de l'indulgence promise par le roi aux consciences timorées dans la déclaration de Breda. Il avait offensé la chambre des communes en lui reprochant de s'être conduite comme le long parlement, et la chambre des lords, en se plaignant qu'ils laissaient les communes prendre l'initiative des affaires publiques, et se contentaient de maintenir leurs propres priviléges [1]. Le roi, il est vrai, s'était habitué à l'écouter avec respect, presque avec crainte. Mais ces sentiments s'effacèrent peu à peu. Les courtisans contrefaisaient en sa présence la gravité de Clarendon; ils tournaient en ridicule sa personne et ses manières; ils l'accusaient de motifs intéressés, et le représentaient comme un pédagogue morose, qui prétendait conserver sur l'esprit de l'homme la même autorité qu'il avait jadis exercée sur celui de l'enfant. Charles riait et blâmait; mais à force de les renouveler, ces insinuations produisaient insensiblement de l'effet, et des sentiments de défiance et d'aversion s'éveillaient par intervalle dans le cœur du roi. Clarendon lui-même ne manqua pas d'aider aux efforts de ses ennemis. Il contredisait souvent les opinions favorites du roi; parfois il faisait passer dans la chambre des mesures contraires à son avis, et, en plus d'une occasion, il s'oublia au conseil jusqu'à parler avec une véhémence et une autorité qui blessèrent l'orgueil du mo-

1. Clar. 383-385.

narque. Son opposition dans la chambre des lords au bill pour l'indulgence aux consciences timorées ne fut jamais oubliée, et récemment, lorsque le plan de mettre le trésor en commission était discuté dans le parlement d'Oxford, sa conduite avait causé un mécontentement profond et durable. On lui fit enfin sentir que, bien qu'on pût encore le consulter comme auparavant, il ne jouissait plus de l'amitié du roi, et ses adversaires politiques, voyant le terrain glissant sur lequel il marchait, travaillèrent à précipiter sa chute [1].

La première tentative fut faite par le comte de Bristol en 1663. Le lecteur a vu qu'elle échoua, et cet échec servit pendant quelque temps à consolider le pouvoir du chancelier. Cependant il devint plus impopulaire; des hommes d'un parti opposé pénétrèrent dans le conseil; son grand ami et soutien, le comte de Southampton, mourut, et la comtesse de Castlemaine et le duc de Buckingham se liguèrent ensemble pour le renverser. Il avait mortellement offensé cette dame en défendant à sa femme de la voir, défense qu'il refusa de révoquer, même à la requête du roi [2]. Buckingham, dans la dernière session, s'était mis en opposition avec la cour, et avait déclaré une guerre ouverte à Charles et à sa maîtresse. Mais ses intrigues avec les mécontents avaient été révélées par un des agents, et, après la prorogation [8 février], le roi le priva de toutes les charges qu'il tenait de la couronne, et lui envoya l'ordre de se remettre aux mains du lieutenant de la Tour. Il se cacha; mais heureusement l'agent mourut [11], et le duc, ayant fait sa paix avec Castlemaine, se présenta au lieutenant [18 juin], fut interrogé devant le conseil, acquitté, admis à baiser la main du roi, et rétabli dans ses anciens emplois [3] [16 juillet]. A dater de ce moment, le sort de Clarendon fut fixé. Quand la flotte hollandaise était entrée victorieuse dans la rivière, il avait conseillé au roi de dissoudre le parlement, et d'entretenir les troupes sur la côte par des contributions forcées levées sur les comtés voisins, que l'on rembourserait sur le prochain subside. Ce conseil fut divulgué par quelques-uns de ses ennemis, et représenté comme un plan pour gouverner le royaume avec une armée permanente au lieu de parlement. L'imputation fut accueillie partout avec des expressions d'horreur, et provoqua en

1. Clar. 245, 248, 321, 358, 361. Vie de Jacques, I, 398, 428. Pepys, IV, 208.

2. Clar. 361. Vie de Jacques, 28. Macpherson, 35, 37.

3. Clar. 434. Pepys, III, 276, 287, 288, 292. Carte, II, 347, 349.

outre l'accusation de vénalité et d'ambition. Les présents qu'il avait été dans l'habitude de recevoir de tous ceux qui recherchaient son amitié ou sa protection furent cités comme preuves de sa rapacité; le magnifique édifice appelé Clarendon-house était, à ce qu'on disait, si fort au-dessus des ressources de sa fortune privée, qu'il avait dû être élevé à l'aide de sommes reçues des ennemis de sa patrie, et le mariage de sa fille avec le duc d'York fut attribué à son désir de devenir père d'une race de monarques : désir qui l'avait conduit en outre à introduire dans la couche royale une princesse stérile, afin que la couronne parvînt aux enfants de la duchesse [1]. Cette dernière accusation fut non-seulement répandue dans le public, mais insinuée à Charles lui-même, en l'informant que le parlement-convention aurait assigné à la couronne un revenu beaucoup plus considérable, si sa libéralité n'eût été arrêtée par la jalousie ou la présomption de Clarendon [2]. Si le roi parut écouter ces suggestions, il refusait toujours de croire que le chancelier eût été infidèle à ses devoirs dans aucune occasion importante; mais il était tous les jours assiégé par Buckingham, Arlington, sir William Coventry et lady Castlemaine, qui lui représentaient le mécontentement de la nation, le pouvoir des ennemis du chancelier et les conséquences probables d'une accusation au parlement; et il finit par faire savoir à ce ministre, par le duc d'York, qu'il attendait sa démission comme un moyen de se garantir d'une poursuite, et d'épargner à son souverain le chagrin de lui ôter sa place.

Mais la fierté de Clarendon dédaigna de céder à l'orage, et le sentiment de son innocence le décida à braver la malveillance de ses ennemis. Il se rendit auprès du roi [26 août], et déclara qu'il était déterminé à ne pas donner sa démission : ce serait s'avouer coupable; il témoigna l'espoir qu'on ne lui ôterait pas le sceau : ce serait prouver que son souverain était mécontent de ses services, et le conjura de ne point croire aux suggestions de lady Castlemaine, qui était une femme irritée et vindicative. Après une conférence de deux heures, il se retira, laissant le roi désappointé

1. « Jusqu'à quel point ce soupçon a pu entrer dans l'esprit du roi lui-même, pour le décider à se défaire plus aisément de son ministre, je laisse aux autres à le deviner. » Vie de Jacques, 393. Burnet, I, 435.

2. « Quelques gens ont pensé, non sans vraisemblance, que cette négligence de sa part provenait du soupçon que le roi penchait intérieurement vers le papisme. » Vie de Jacques, 393. Au contraire, il est dit par sir William Coventry qu'elle provenait d'une opinion exagérée de sa propre influence, et de l'idée « qu'il pourrait toujours disposer des parlements. » Pepys, IV, 276.

par son opiniâtreté, et offensé de ses allusions à « la dame. » Le duc d'York plaida fortement en faveur de son beau-père. Mais lui-même n'était plus en faveur ; l'influence du frère dut céder à celle de la maîtresse, et le chancelier reçut par Morrice l'ordre positif de remettre le grand sceau [30 août], qui fut confié à sir Orlando Bridgeman, premier président des plaids communs [1].

Au bout de six semaines [10 oct.], le parlement s'assembla. Buckingham avait été préalablement rétabli dans ses places au conseil et à la chambre du roi, et Bristol, sortant de sa retraite, avait reparu à la cour. A une adresse des deux chambres qui le remerciaient d'avoir renvoyé le chancelier, le roi répondit en promettant de ne plus l'appeler à aucun emploi quelconque. Peut-être par cette promesse espérait-il satisfaire les ennemis de Clarendon ; mais ils firent valoir que l'homme d'état disgracié pouvait, quelque jour, rentrer en faveur auprès du souverain, ou être rétabli par son gendre, si ce prince parvenait au trône ; leur sûreté personnelle exigeait des précautions contre sa vengeance future, et, pour consommer sa ruine, on résolut de le mettre en jugement. On dressa, dans un comité de la chambre basse [6 nov.], dix-sept chefs d'accusation, qui lui imputaient des actes de vénalité et de cruauté dans l'exercice de sa charge de chancelier ; l'acquisition de richesses énormes par des moyens illicites ; la vente de Dunkerque à la chambre ; la révélation des secrets du roi à ses ennemis, et le dessein d'établir un gouvernement militaire sans l'intervention du parlement. Mais rien de plus irrégulier que les procédures à cette occasion. On n'exigea aucune pièce, on n'interrogea aucun témoin ; les diverses inculpations furent admises sur la foi de membres qui s'engagèrent à fournir des preuves quand on le jugerait nécessaire, et les communes en corps accusèrent Clarendon, à la barre de la chambre des lords, de haute trahison et autres crimes et méfaits, requérant en même temps qu'il fût détenu jusqu'à ce qu'elles eussent exhibé les articles contre lui [2] [12 nov.].

1. Clar. 422-425, 427, 435-440. Vie de Jacq. 427-429. Macpherson, *Pap.* 138. Pepys, III, 332, 338. Pepys raconte un trait risible de Castlemaine, qui, lorsqu'elle apprit vers midi que Clarendon avait quitté le roi après leur entrevue, sauta hors du lit et courut à la volière pour observer sa contenance à son passage. 334. — Bridgeman fut malheureux dans sa promotion. Craignant de se tromper dans ses décisions, il tâchait de plaire à droite et à gauche, et donnait toujours raison sur quelque point aux parties contendantes à sa cour. Il se perdit de réputation. Vies de North, etc. I, 179.

2. *C. Journ.* 6, 8, 11 nov. *State Trials*, VI, 330. Clar. 445-448, 450. Vie de Jacques, I, 431. Pepys, III, 410, 411, 420.

Il est probable qu'en raison de l'absence du duc d'York (il était retenu chez lui par la petite-vérole), les ennemis de Clarendon s'étaient promis une victoire facile. Mais le duc chargea ses amis de défendre son beau-père ; les évêques se crurent obligés de le soutenir comme le patron de l'orthodoxie, et plusieurs pairs, convaincus de son innocence, secondèrent avec empressement leurs efforts. Ils n'osèrent pas, il est vrai, plaider ouvertement sa cause ; mais ils se retranchèrent derrière les formes et les priviléges ; ils soutinrent qu'il était contraire à l'ancienne pratique d'emprisonner sur une accusation générale ; que le premier précédent en faveur de cette mesure était fourni par la mise en jugement du comte de Strafford, précédent que la chambre ne suivrait pas, attendu que la condamnation avait été cassée, et les procédures biffées des procès-verbaux, et ils soutinrent que les lords devaient prendre garde de sanctionner une prétention qui pouvait, dans la suite, devenir préjudiciable à eux et à leur postérité. Après plusieurs débats animés, il fut résolu deux fois [14, 20], à une faible majorité, que l'accusé ne serait point arrêté, parce que l'acte d'accusation ne contenait aucune charge spéciale [1].

Les communes s'offensèrent de cette décision des lords : il se tint des conférences réitérées, et chaque chambre persista avec opiniâtreté dans sa première opinion. La perplexité du roi augmentait de jour en jour. Il remarquait que l'affaire prenait le même cours que l'accusation du comte de Strafford ; et les malheurs qui suivirent la condamnation de ce seigneur ne sortaient pas de sa mémoire. Il proposa, comme expédient, que le comte quittât clandestinement le royaume ; mais ni arguments ni prières ne purent décider Clarendon à une démarche qu'il regardait comme au-dessous de son caractère, et le monarque, irrité de son obstination, commença à parler de lui dans des termes d'aversion. Ses ennemis se hasardèrent alors à se servir du nom du roi. On fit courir le bruit que le roi avait aussi des offenses à punir ; que Clarendon avait osé le traverser dans ses amours avec la belle miss Stewart, et avait persuadé à celle-ci d'épouser le duc de Richmond. Le comte, dans une lettre [16 nov.] qu'il envoya par le garde des sceaux, repoussa cette accusation [2] ; le

1. Clar. 450. *L. Journ.* 135-137. Pepys, III, 415. Clarendon dit dans une lettre à Ormond : « Je ne dois pas omettre de vous dire que le duc d'York a été et est aussi gracieux pour moi et prend à moi autant d'intérêt que possible. Je n'ai pas à me vanter de beaucoup d'autres amis. » Carte, II, *App.* 38.

2. Dans cette lettre, il annonçait l'intention d'aller outre-mer, mais à condition que le roi arrêterait d'abord la poursuite. Clar. *Cont.* 454.

roi lut la lettre, la brûla prudemment à la flamme d'une bougie, et répondit froidement qu'il n'en pouvait comprendre le contenu, mais qu'il ne concevait pas ce que Clarendon faisait en Angleterre[1].

Cette insinuation néanmoins fut perdue pour l'esprit déterminé du ministre en disgrâce. Elle fut suivie d'un message non avoué transmis par l'évêque de Hereford ; le même avis lui fut alors donné par l'ambassadeur de France, et, lorsque tous les autres expédients eurent échoué, le duc d'York, par commandement exprès, lui porta l'ordre du roi de se retirer sur le continent. Il obéit à regret ; et, après avoir adressé une justification de sa conduite à la chambre des lords [29], il partit secrètement pour la France[2].

Son départ mit fin à la contestation des deux chambres[3], mais ne calma ni le ressentiment ni les craintes de ses ennemis. Sa justification fut votée [9 déc.] un libelle calomnieux et séditieux, et l'on ordonna de la brûler par la main du bourreau. Il y disait qu'il ne s'était éloigné que pour un temps, et qu'il reviendrait prouver son innocence dès qu'il verrait une apparence de justice n'avoir plus son cours « entravé par la puissance et la » malignité des hommes qui avaient juré sa perte. » Ses ennemis fondirent sur ce passage, et, sous prétexte de le prendre au mot, présentèrent un bill, qui passa après une faible opposition [19], où il lui était ordonné de se constituer prisonnier pour être jugé avant le 1er février, et, faute de comparaître, il était banni pour la vie, déclaré incapable de remplir aucun emploi, passible des peines de haute trahison s'il revenait en Angleterre,

1. Clar. 454-456 Vie de Jacq. I, 432. *L. Journ.* 154. Il est certain que Charles fut offensé de ce mariage. Clar. 453. S'il en faut croire Stewart elle-même, elle désirait de se marier pour se délivrer des importunités du roi, et en conséquence elle accepta l'offre du duc de Richmond avec l'agrément de Charles. Pepys, III, 203. Mais le bruit était que Charles songeait à l'épouser lui-même ; qu'il consulta Sheldon, archevêque de Canterbury, sur le moyen d'obtenir un divorce ; que Sheldon révéla ce secret à Clarendon, et que Clarendon, pour assurer la succession aux enfants de sa fille, arrangea le mariage de Stewart avec le duc de Richmond. Burnet, I, 436. Note de lord Dartmouth, 438. Pepys, III, 293. Ce qu'il y a de défavorable à cette version, c'est que lorsque plus tard on conseilla à Charles de divorcer, il répondit que sa conscience ne le lui permettait pas. Vie de Jacq. I, 439.

2. Il est certain que le duc porta l'ordre à Clarendon ; cependant lord Cornbury dit que son père se retira, parce qu'on avait l'intention de dissoudre le parlement et de le traduire devant un jury de pairs. Carte, II, *App.* 39.

3. Les communes, toutefois, inscrivirent deux résolutions sur leurs procès-verbaux, portant qu'en pareil cas l'accusé doit être arrêté, et que, lorsqu'il est en prison, les lords peuvent fixer un délai dans lequel l'accusation devra être spécifiée. *C. Journ.* 5 déc.

Digitized by Google

et inamnistiable, à moins que ce ne fût par acte du parlement[1]. Clarendon, dès qu'il eut connaissance de ce décret, accourut de Rouen pour affronter ses accusateurs, mais il fut retenu à Calais [21 janv. 1668] par une dangereuse maladie causée par la fatigue du corps et l'anxiété de l'esprit. Avant qu'il pût quitter le lit [3 avril], le terme assigné était expiré, et il se trouva ainsi, sans pouvoir l'empêcher, exilé pour la vie[2].

Malgré cette sévérité, il est certain qu'il fut victime des haines de parti. Les charges contre lui ne s'appuyaient sur aucune preuve légale, et la plupart, sinon toutes, furent réfutées, dans sa réponse, d'une manière satisfaisante[3]. Cependant on ne doit pas le considérer comme un caractère sans tache. La crainte que lui inspirait le républicanisme le porta à défendre toutes les prétentions de la prérogative, quelque déraisonnables qu'elles fussent, et son zèle pour l'orthodoxie l'entraîna à persécuter tous ceux qui étaient en dissidence avec l'église établie. Il était hautain et dominateur; ses écrits trahissent dans beaucoup d'endroits l'infidélité de sa mémoire, ou son mépris pour la vérité; et son désir d'amasser des richesses fit dire à Evelyn que « le lord chancelier » n'avait jamais rien fait et ne ferait jamais rien que pour de » l'argent[4]. » Il passa la plus grande partie de son temps à Montpellier et à Moulins, trompant par des travaux littéraires l'ennui de l'exil, et sollicitant fréquemment la permission de revoir sa patrie, afin de pouvoir rendre le dernier soupir au milieu de ses enfants; mais Charles, qui n'était nullement disposé à s'engager dans une nouvelle lutte pour l'amour d'un homme qui avait depuis longtemps perdu son estime, accueillit ses prières avec négligence, et le malheureux exilé, que l'espoir avait ramené à Rouen, y mourut en 1674[5] [9 déc.].

Par l'exil de Clarendon, le ministère qui avait été établi à la restauration fut entièrement dissous. Le duc d'Ormond résidait dans son gouvernement d'Irlande, Southampton était mort, Albemarle était affaibli par l'âge et les infirmités, et Nicholas avait donné sa démission. Le nouveau cabinet, ou, comme on l'appe-

1. *L. Journ.* 154, 157, 162, 167, 169. *St. of Realm*, 628.

2. Vie de Clar. 255 et suiv.

3. Clar. 478.

4. Voyez Examen historique du caractère de Clarendon, par l'hon. George Agar Ellis, 1827.

5. Suppl. aux Pap. Clar. III, xliv, xlv. Wood, *Athen. Oxon.* II, 1024.

Digitized by Google

lait dans le langage du temps, « la cabale du roi[1], » se composa du duc de Buckingham, qui n'avait pas de charge ostensible avant d'avoir acheté de Monk celle de grand écuyer; de sir Henry Bennet, devenu lord Arlington, principal secrétaire d'état; du garde des sceaux Bridgeman et de sir William Coventry, l'un des commissaires de la trésorerie[2]. Parmi eux, Coventry, par la supériorité de ses connaissances et de ses talents, excitait la jalousie dé ses collègues, mais malheureusement n'avait pas l'art de plaire au roi, qui, à cause de l'habitude qu'il avait de prédire des malheurs, lui donnait le surnom de « visionnaire. » Buckingham et Arlington étaient ennemis mortels au fond du cœur, quoique leur situation les forçât de paraître amis. Bridgeman était consulté par convenance. Jusqu'alors il n'avait acquis aucun droit particulier à la faveur du monarque ou à la confiance du peuple.

Les conquêtes rapides du roi de France en Flandre durant l'été dernier avaient attiré les regards de l'Europe sur le théâtre de la guerre dans ce pays. Le pape, Clément IX, par pitié pour le jeune roi d'Espagne, et les Etats, alarmés de voir les armes françaises approcher de leur frontière, offrirent leur médiation [sept.]. Louis leur fit la même réponse, qu'il ne voulait que revendiquer les droits de sa femme; qu'il se contenterait de garder les conquêtes qu'il avait déjà faites, ou de les changer soit contre le Luxembourg, soit contre la Franche-Comté, avec Aire, Saint-Omer, Douai, Cambrai et Charleroi, pour fortifier sa frontière du nord, et qu'il était prêt à consentir à un armistice de trois mois, afin que le gouvernement espagnol eût le loisir de choisir entre ces alternatives. Mais l'Espagne n'était point assez abaissée pour se soumettre à une aussi flagrante injustice; elle laissa passer le temps sans céder, et les médiateurs renouvelèrent leurs instances pour obtenir de Louis de prolonger l'armistice de trois autres mois. Il consentit à s'en tenir à sa première offre pendant ce terme; mais, refusant l'armistice, il envahit dans l'intervalle

1. Pepys, IV, 243. Le mot « cabale, » à cette époque, signifiait un conseil secret. Voyez les journaux de Pepys et d'Evelyn, et Whitelock (p. 477) dès l'an 1650. D'Estrades appelle les ministres d'alors « la caballe d'Espagne. » D'Estrades, V, 39. Le conseil entier était divisé en quatre comités: un pour les affaires étrangères, la vraie cabale; un autre pour les affaires de la guerre et de la marine, un troisième pour le commerce, et un quatrième pour le redressement des griefs. 31 janv.

2. Southampton, le lord trésorier, mourut le 16 mai 1667, et le 1er juin la trésorerie fut confiée à une commission. Les commissaires furent le duc d'Albemarle, lord Ashley, sir Thomas Clifford, sir William Coventry et sir John Duncombe. Bennet fut fait secrétaire d'état le 2 octobre 1662.

toute la province de Franche-Comté, dans le seul but, prétendait-il, de forcer l'Espagne à se décider [1].

[1667.] S'il était de l'intérêt de l'Angleterre, il était encore plus de l'intérêt des Etats d'empêcher la France de s'emparer de la Flandre. Dans cette persuasion, sir William Temple, ministre résident à Bruxelles, reçut [15 déc.] l'ordre de se rendre à La Haye, de sonder les dispositions de Witt, et, à son retour à Londres, il fut renvoyé de nouveau en Hollande [1er janvier 1668], avec la proposition d'une alliance défensive, dont le but serait de forcer le monarque français à faire la paix avec l'Espagne aux conditions qu'il avait précédemment offertes [2]. Les Etats furent embarrassés. D'un côté, ils considéraient [8] les Pays-Bas espagnols comme le grand boulevard de leur indépendance contre les forces supérieures de la France; de l'autre, ils hésitaient à s'engager dans une guerre dangereuse contre un ancien ami et allié, à l'instigation d'un prince qu'ils avaient jusque-là regardé comme leur ennemi personnel. Mais Temple agit avec promptitude et adresse; il s'adressa à leurs craintes; il représenta le danger des retards, et, chose inouïe à La-Haye, dans ce court espace de cinq jours [13], — si les formes constitutionnelles eussent été observées, il eût fallu cinq semaines, — il négocia trois traités qui promettaient de mettre fin à la guerre, ou, s'ils échouaient sur ce point, d'opposer du moins une barrière efficace aux progrès futurs des envahisseurs. Le premier était une alliance défensive par laquelle les deux nations s'engageaient à s'assister l'une l'autre contre tout agresseur, avec une flotte de quarante vaisseaux de guerre et une armée de six mille quatre cents hommes, ou avec une somme d'argent proportionnée à ce qui manquerait en hommes; par le second, les puissances contractantes convenaient de disposer la France, par tous les moyens en leur pouvoir, à conclure la paix avec l'Espagne aux conditions déjà offertes, de *persuader* à l'Espagne d'accepter avant la fin de mai une des alternatives proposées, et, en cas de refus, de l'y *contraindre* par la guerre, à condition que la France n'interviendrait pas par la force des armes. Ces traités étaient destinés à la publicité. Le troisième était secret, et obligeait l'Angleterre et les Etats, en cas de refus de Louis, à soutenir l'Espagne dans la guerre, et à ne point déposer les armes que la paix des Pyrénées n'eût été

1. OEuvres de Louis XIV, II, 326, 334, 344-355; V, 419.

2. Voyez ses instructions dans la Vie de Temple par Courtenay, II, 381, 384.

Digitized by Google

confirmée. Le même jour [25 avril], les ambassadeurs de Suède donnèrent un assentiment provisoire, puis positif, à la ligue, qui de là prit le nom de la triple alliance[1].

Louis reçut la nouvelle de cette transaction d'un air d'indifférence hautaine. Ses généraux favoris, Condé et Turenne, l'exhortèrent à braver l'intervention des trois puissances; ses ministres, à se contenter de l'alternative qu'il avait proposée lui-même. Il se rendit à leur avis, mais pour une raison qu'ils ignoraient. En conséquence de la faible santé de Charles II d'Espagne, il avait conclu secrètement avec l'empereur Léopold [28 janvier] un traité éventuel de partage de la monarchie espagnole, lors de la mort de ce prince à laquelle on s'attendait, et s'était ainsi déjà engagé par traité à faire précisément ce que les puissances alliées se proposaient[2].

Le marquis de Castel-Rodrigo, gouverneur espagnol des Pays-Bas, chercha à gagner du temps dans le vain espoir de décider les Hollandais (il était sûr de l'Angleterre) à s'engager sur-le-

1. OEuvres de Temple, I, 312-384, 415. Dumont, VII, 66, 68, 91. On avait beaucoup vanté cette négociation, comme si elle avait arrêté Louis dans le cours de ses victoires et maintenu l'indépendance de l'Europe; mais, par le fait, elle n'obtint rien de plus que le roi de France n'avait offert et n'était désireux d'effectuer. Les conditions que la triple alliance se proposait d'imposer étaient celles que Louis avait déjà offertes (d'Estrades, VI, 46), comme le reconnaît le traité même, qui, après avoir mentionné l'offre, oblige les parties contractantes à décider les sæpiùs dictas duas coronas ad ineundam pacem legibus et conditionibus suprà memoratis (Dum. VII, 68). De là le roi d'Angleterre, dans une lettre à sa sœur la duchesse d'Orléans, dit: « L'effet du traité est d'amener l'Espagne à consentir à la paix aux conditions dont le roi de France a reconnu qu'il se contenterait; en sorte que je n'ai rien fait qui puisse porter préjudice à la France dans cette convention » (23 janv.); et dans une autre lettre à Louis: « En quoi je ne dois croire vous avoir fait une chose désagréable, puisque nous nous sommes convenus de vous proposer ladite paix sur des conditions que vous aviéz plusieurs fois témoigné de vouloir accepter, et plus expressément dans votre dernière lettre du 27 (17, V. S.) du mois passé » (3 fév. Dalrymple, II, 5, 6). Dans la lettre à laquelle Charles fait allusion, lettre écrite après la conclusion de l'alliance, mais avant que cette conclusion soit connue de Louis, il dit: « Ce seroit un coup pour la paix qui la rendroit infaillible et prompte, si le roi de la Grande-Bretagne entroit dans le même sentiment des états-généraux, d'obliger les Espagnols à l'acceptation des deux alternatives. » OEuvres, V, 421.

En outre, Louis s'était engagé, dans le traité éventuel conclu récemment avec l'empereur, à se contenter de ces conditions, et avait employé l'influence de ce prince sur les conseils espagnols pour décider le roi d'Espagne à les accepter. Il faut toutefois se rappeler que les trois puissances contractantes n'avaient ni connaissance ni soupçon du traité éventuel. Elles pouvaient continuer de douter de la sincérité des protestations pacifiques du roi de France; elles mettaient donc (et en cela consistait le grand mérite de l'alliance) sa sincérité à l'épreuve, et lui ôtaient tout prétexte de continuer la guerre en se chargeant d'arracher au roi d'Espagne son consentement.

2. OEuvres de Louis XIV, II, 360-372. Voyez dans les OEuvres de Louis, VI, 402, ce qu'on dit du « traité éventuel, » qui fut tenu secret pendant près d'un siècle.

Digitized by Google

champ dans la guerre. Mais l'intervention de l'empereur, en conséquence du traité éventuel, mit fin à l'hésitation du cabinet espagnol; les ambassadeurs des diverses puissances s'abouchèrent à Aix-la-Chapelle [22 avril]; l'Espagne fit son choix; les villes conquises en Flandre furent cédées à Louis, et la paix fut rétablie entre les deux couronnes [1] [2 mai]. La conduite de Charles dans toute cette transaction servit à le rehausser dans l'estime de l'Europe. Mais les Etats surent mal dissimuler leur désappointement. Elles n'avaient jamais douté que l'Espagne, pouvant choisir, ne voulût conserver la Flandre et céder la Franche-Comté. C'était cette persuasion qui leur avait fait rejeter le premier projet du ministère anglais, et préférer enchaîner Louis à son offre de l'alternative. Ce résultat fut dû, dit-on, au ressentiment de Castel-Rodrigo, qui, voyant que les Etats ne voulaient pas s'unir à l'Angleterre pour renfermer la France dans ses anciennes limites, résolut de les punir en faisant une cession qui portait la frontière de France tout près du territoire hollandais [2].

Quand le parlement s'assembla après l'ajournement [10 fév.], Buckingham s'aperçut que son succès contre Clarendon dans la dernière session était dû non à sa propre influence, mais à l'impopularité de cet homme d'état. Ses créatures dans la chambre basse étaient écoutées sans attention; et dans la haute, les soupçons des ecclésiastiques avaient été éveillés par ses liaisons étroites avec les presbytériens, ceux des cavaliers par l'élargissement des républicains que la dernière administration avait incarcérés par mesure de précaution, et sa réputation de premier ministre n'avait pas gagné au duel que ses dérèglements l'avait obligé d'avoir, au sujet de lady Shrewsbury, avec qui il vivait en flagrant adultère, et dans lequel un de ses seconds avait été tué sur la place [16 janvier], et le comte de Shrewsbury, le mari outragé, blessé à mort [3]. Les communes commencèrent par soumettre à une enquête rigoureuse la conduite des personnes employées sous l'ancienne administration. Le prince Rupert et le duc d'Albemarle avaient déjà rendu compte de leurs mesures durant la

1. Temple, 420-456. D'Estrades, v, 351. Dumont, vii, 89, 91. Louis, vi, 417.

2. Temple, 414-417.

3. Pepys, iv, 15. Lady Shrewsbury était fille du comte de Cardigan. On dit que, vêtue en page, elle tint le cheval du duc tandis qu'il se battait avec son mari. Quand Buckingham l'emmena chez lui, la duchesse lui fit observer qu'il ne lui convenait pas de vivre sous le même toit que sa maîtresse; il répondit : « C'est bien ce que j'ai pensé, madame, aussi j'ai commandé votre voiture pour vous conduire chez votre père. » Pepys, 109.

guerre ; le commissaire Pitt fut mis en accusation pour fait de négligence coupable dans la conservation des vaisseaux de sa majesté quand les Hollandais étaient entrés dans la rivière ; Penn, pour s'être approprié pour cent quinze mille liv. de prises; et Brunkhard, qui s'était caché, fut expulsé de la chambre pour s'être permis d'ordonner de diminuer de voiles lors de la poursuite, après la victoire du 3 juin 1665. Buckingham ne s'opposa point à ces mesures; mais, à sa grande surprise, les communes ne votèrent que la moitié de la somme qu'il demandait pour les dépenses de la marine, et résistèrent obstinément à tous ses efforts pour obtenir un vote favorable aux dissidents, conformément au désir du souverain. L'acte contre les conventicules expirait dans six mois ; et Charles, qui se regardait toujours comme lié par la déclaration de Breda, avait à cœur d'en empêcher le renouvellement. Connaissant l'écueil contre lequel ses premiers efforts avaient échoué, il eut soin de ne pas faire mention des catholiques : il se borna à demander de l'indulgence pour ceux des dissidents qui étaient protestants ; mais le seul bruit de son intention avait éveillé le cri ordinaire que l'Eglise était en danger. Dans la matinée, tout juste avant qu'il exprimât son désir aux deux chambres, les communes lui votèrent une adresse pour le prier de mettre à exécution toutes les lois contre les non-conformistes et papistes ; et ensuite elles adoptèrent et envoyèrent aux lords un bill ayant pour objet de continuer les peines existantes contre ceux qui fréquentaient les conventicules. Cela n'empêcha pourtant pas les amis de la tolérance de proposer, conformément à l'avis du roi, des mesures en faveur des dissidents protestants; mais après plusieurs discussions ajournées, la motion fut repoussée [28 avril] après division, à une majorité de plus de deux contre un [1].

Le reste de la besogne du parlement fut alors interrompu par une querelle des plus violentes entre les deux chambres, sur une question de prérogative. Il y avait plusieurs années qu'un négociant, nommé Skinner, avait présenté au roi en son conseil une plainte relative à divers dommages qu'il alléguait avoir éprouvés de la part des agents de la Compagnie des Indes-Orientales. Après plusieurs audiences, le conseil chargea l'archevêque de Canterbury, le chancelier et deux autres lords [23 mars 1666] d'effec-

1. Pepys, IV, 34. *C. Journ.* 28 avr. *Hist. Parl.* IV, 413-422.

Digitized by Google

tuer un compromis entre les parties; mais la compagnie refusa d'accepter leur décision [6 déc.]; et l'on conseilla au roi de recommander l'affaire à l'attention de la chambre des lords, comme cour suprême de justice dans la nation [19 janvier 1667]. Mais la partie adverse de Skinner recusa la juridiction des lords [28]. La cause, prétendit-elle, n'était pas portée devant eux par voie d'appel, ou bill de révision, ou writ d'erreur. C'était une plainte en première instance, qui devait d'abord être entendue dans les cours ordinaires de justice. Dans la session suivante, Skinner présenta [30 oct.] une pétition aux lords pour demander justice; la Compagnie renouvela son objection [6 nov.]; mais la chambre déclara que le plaignant avait droit à des dommages, et nomma un comité pour en fixer le montant [16 mars 1668]. Après l'ajournement, la Compagnie adressa une pétition à la chambre des communes pour demander protection contre l'usurpation des lords. La chambre haute déclara cette pétition un libelle scandaleux; la chambre basse non-seulement la reçut, mais prit des résolutions [2 mai] qui censuraient la conduite des lords comme contraire aux lois et dérogatoire aux droits des sujets. La chambre haute répondit par des résolutions contraires qui proclamaient les votes des communes une infraction de privilége, et les actes des lords autorisés par les lois et les précédents. Ainsi la guerre fut déclarée; chacune des chambres maintint obstinément ses prétentions; les lords résolurent de n'adopter aucun autre bill que celui de l'impôt; et les communes rejetèrent [4] un bill qui leur avait été envoyé pour régulariser les jugements des pairs. Le roi avait fixé la clôture de la session au 9 de mai. Le matin, de bonne heure, les communes envoyèrent un message aux lords pour proposer de suspendre toutes poursuites dans la cause jusqu'à la prochaine réunion du parlement, et n'ayant reçu aucune réponse, elles arrêtèrent que quiconque mettrait à exécution les ordres ou la sentence de la chambre des lords dans l'affaire de Thomas Skinner serait regardé comme traître aux libertés des Anglais, et ayant violé les priviléges de la chambre des communes. Le roi, après avoir donné son assentiment aux bills qui étaient prêts, ordonna aux deux chambres de s'ajourner, et exprima l'espoir qu'avant de les revoir on aurait découvert quelque expédient pour accommoder ce différend. Les communes obéirent; mais les lords continuèrent de siéger, mandèrent sir Samuel Barnardiston, gouverneur de la Compagnie, et le commirent à la garde de la verge noire, jusqu'à ce qu'il eût payé au roi une

amende de trois cents livres. Après avoir ainsi maintenu leur autorité, ils s'ajournèrent aussi [1].

Au rétablissement de la paix, le commerce reprit bientôt son ancien cours; les murmures des mécontents furent apaisés peu à peu; et l'expiration de l'acte contre les conventicules soulagea et satisfit les dissidents. Cette époque fut la plus tranquille du règne; mais elle fut souillée par les profusions et la licence des hautes classes. Les galants de la cour choquaient les plus graves des bourgeois par leur mépris déclaré des convenances [2], tandis que Charles riait de leurs folies et les encourageait par son exemple. En même temps qu'il renouvelait ses assiduités et ses attentions auprès de la duchesse de Richmond, il enlevait aux théâtres les deux célèbres actrices connues au public sous les noms distingués de Moll Davies et de Nell Gwin. Davies était au premier rang comme danseuse; Gwin attirait l'admiration dans le rôle et sous le costume d'un jeune garçon. La première fut établie d'une manière splendide dans Suffolk-street, et donna au roi une fille, mariée depuis dans la noble famille des Radclyffe. La dernière devint mère du premier duc de Saint-Albans. Charles ne lui permit jamais de se mêler des affaires de l'état; mais il la nomma de la chambre de la reine, et lui donna un logement dans le voisinage de la cour. Elle était si folle, si spirituelle et si originale, qu'il trouvait dans sa société une source perpétuelle d'amusement, une distraction agréable des soucis qui pesèrent si fortement sur lui parfois dans les années suivantes de son règne. Cependant l'habitude conserva à Castlemaine l'empire qu'elle s'était acquis autrefois. Elle ne laissait paraître aucune jalousie, et pour toute vengeance se permettait les mêmes libertés que son amant [3].

1. *St. Trials*, VI, 710-63. *L. Journ.* XII, 420, 427. *Hist. Parl.* IV, 422. Marvell, 109. Le 8 mai les communes s'occupèrent de cette question depuis l'heure du dîner jusqu'à cinq heures du matin. Marvell, I, 107. Pepys, IV, 103. Barnardiston resta en prison jusqu'à la nuit du 10 août, veille de l'expiration de l'ajournement. Il ne sut pas par quelle autorité il avait été mis en liberté. *Hist. Parl.* IV, 431.

2. Voyez Pepys, IV, 116, 118, 145. Sir Charles Sedley et lord Buckhurst se distinguèrent entre tous les autres. Ibid. 185, 186, 187. Ant. Wood, *Autobiog.* juin 1663.

3. Pepys, IV. 10, 14, 90, 111, 223, 250. Evelyn, II, 339. Burnet, I, 457. Sandford, 652, 654. Vers cette époque, le 11 mai, on vit un météore, et l'ignorance et la bigoterie du peuple à cette occasion sont décrites d'une manière amusante par Pepys : « Le monde en parle beaucoup, craignant extrêmement que le reste de la Cité ne soit brûlé, et que les papistes ne nous coupent la gorge. » IV, 112.

Tandis que Charles s'occupait de ses plaisirs, Buckingham songeait à consolider son propre pouvoir. Peu à peu il expulsa des différentes branches de l'administration tous ceux dont la fidélité lui était suspecte. Le secrétaire Morrice fut remplacé par sir John Trevor; le duc d'Ormond, après une longue lutte, remit le gouvernement de l'Irlande au lord Robartes; et Coventry lui-même fut amené à fournir un prétexte décent pour le renvoyer. Buckingham avait fait écrire une farce dans le but de le tourner en ridicule sur le théâtre. Coventry envoya un cartel au duc; l'affaire fut portée devant le roi en son conseil; et l'auteur du cartel fut envoyé à la Tour et destitué. Mais la principale personne contre laquelle il dirigea ses attaques fut le duc d'York. Il savait le mépris que ce prince témoignait pour lui, et l'influence exercée par la duchesse, fille de Clarendon, sur l'esprit de son mari. Jacques reçut, au nom du roi, des affronts réitérés qu'il supporta sans se plaindre. La conduite de l'amirauté fut blâmée; ses amis furent déplacés; et les créatures de son adversaire introduites dans son administration en dépit de ses remontrances. On faisait courir le bruit qu'il avait perdu la confiance du roi, et qu'il serait bientôt privé de sa charge de lord grand-amiral. Mais Charles fut rappelé au sentiment de la protection qu'il devait à son frère, par la hardiesse d'un vieux cavalier, sir William Armourer, qui lui rapporta publiquement les bruits qui couraient sur la jalousie que lui inspirait le duc d'York. Il répondit aussitôt qu'ils étaient faux; et quand Buckingham, sous prétexte de craindre pour sa vie le ressentiment de Jacques, affecta de voyager entouré d'hommes armés, le roi rit à son nez de l'extrême folie de cette insinuation. Le ministre commença à s'alarmer : il chercha à se réconcilier avec le duc, et ne reçut qu'un refus méprisant [1].

Buckingham, toutefois, pouvait compter sur la faveur du roi, tant qu'il pourrait lui fournir de l'argent. Ce qui s'était passé dans la session précédente avait prouvé qu'il n'y avait rien à attendre de la libéralité du parlement; on essaya donc de réduire la dépense annuelle au-dessous du chiffre du revenu royal. Après examen, on reconnut que les recettes de chaque année ne dépas-

1. Vie de Jacq. 432-440. *Macph. Pap.* I, 41, 43, 45, 47, 50. Pepys, IV, 151, 155, 158, 188, 191, 192, 195, 246, 249, 255, 257, 262. Les bruits dont parle Pepys sont confirmés par le duc d'Ormond : « Arlington m'a dit que je recherchais trop les conseils et le commerce des mécontents; et (ce dont j'ai été surpris) il a nommé le duc et l'archevêque de Canterbury. » Carte, II, *App.* 67.

saient pas 1,030,000 liv. ; un nouveau règlement [22 juillet] consacra les trois quarts de cette somme à défrayer les dépenses de la liste civile ; et sur l'autre quart, 100,000 liv. furent affectées au payement des intérêts de la dette, et le reste à couvrir les déficits accidentels, et à solder, jusqu'à concurrence de la somme, les diverses pensions accordées par le roi [1].

Mais ce plan d'économie ne s'accordait pas avec le caractère du roi, et n'offrait aucune perspective d'éteindre la dette. Charles se rappelait la promesse de secours pécuniaires que la France lui avait faite au commencement de son règne ; et quoique ses efforts précédents pour cultiver l'amitié de Louis eussent été déjoués par le cours contraire des événements, il résolut de renouveler la tentative. Immédiatement après la paix d'Aix-la-Chapelle, Buckingham ouvrit une négociation avec la duchesse d'Orléans, sœur du roi en France, et Charles, dans sa conversation avec le résident français [11 mai], s'excusa d'avoir formé la triple alliance, et exprima ouvertement le désir de contracter avec lui une union plus étroite, une amitié plus intime. Ces ouvertures furent d'abord reçues avec une froideur et une réserve qui, au lieu de la refroidir, parurent stimuler l'ardeur du roi. Il était un point sur lequel ces deux monarques s'accordaient parfaitement, leur haine pour les Hollandais. Charles ne pouvait oublier leur inhospitalité lors de son exil ; la malheureuse issue de la dernière guerre avait fortifié son aversion ; et il désirait ardemment une occasion de satisfaire sa vengeance. De l'autre côté, la fierté de Louis avait été souvent offensée par celle de ces républicains ; et il regardait comme la plus forte preuve de leur ingratitude qu'ils se fussent permis d'accéder aux articles secrets de la triple alliance. Vers la fin de l'année, les communications entre les deux princes devinrent plus ouvertes et plus confidentielles ; la France donna ou promit de l'argent aux ministres anglais, la négociation commença à prendre une forme plus régulière, et les assurances les plus solennelles du secret furent données afin que son véritable objet ne fût ni connu ni même soupçonné des États [2].

1. Voyez-le tout au long dans Ralph, I, 175.

2. Voyez les pièces dans Dalrymple, II, 4-21. Elles sont toutes publiées comme se rapportant au même objet ; mais c'est une erreur. Les lettres du 27 février 1669, p. 4, et du 19 janvier 1669, p. 19, devraient être datées de 1665, et celle du 9 février 1669, p. 21, de l'année 1666. Leur contenu le prouve. Aussi Macpherson, I, 56. Le secret, toutefois, ne fut pas gardé. Pour la seule instruction du roi de Suède, Puffendorf, son agent, eut de Turenne la permission de

Les choses en étaient là, lorsque Charles reçut une importante communication de son frère Jacques. Jusque-là ce prince avait été un fils obéissant et zélé de l'Eglise d'Angleterre; mais l'Histoire de la Réforme, par le docteur Heylin, avait ébranlé sa croyance religieuse, et le résultat de ses recherches fut la conviction qu'il était de son devoir de se réconcilier avec l'Eglise de Rome. Il ne s'aveuglait pas sur les dangers auxquels un tel changement l'exposerait; et il se proposait, en conséquence, de rester extérieurement en communion avec l'Eglise établie, et d'assister en secret au service catholique. Mais à sa grande surprise, il apprit de Symonds, missionnaire jésuite, qu'aucune dispense ne pouvait autoriser une pareille duplicité de conduite : le pape fit à la même question une réponse semblable; et Jacques prit aussitôt sa résolution. Il communiqua au roi en particulier qu'il était déterminé à embrasser la foi catholique; et Charles, sans hésiter, répondit qu'il était dans la même intention, et qu'il se consulterait avec le duc à ce sujet en présence de lord Arundell, de lord Arlington, et de l'ami confidentiel d'Arlington, sir Thomas Clifford. Le premier des trois était un catholique avéré; et les deux autres avaient jusque-là fait profession d'être protestants, mais plutôt par mode que par aucun attachement réel pour la foi réformée. Comme la plus grande partie de la haute société à cette époque, ils en étaient encore, selon l'expression de Jacques, « à choisir leur religion. »

La conférence se tint dans le cabinet du duc. Charles, les larmes aux yeux, déplora sa dure position d'être forcé de professer une religion qu'il n'approuvait pas, déclara sa détermination de s'affranchir de cette contrainte, et demanda l'opinion des personnes présentes, sur le meilleur moyen d'effectuer son dessein avec sûreté et succès [25 janvier]. Ils lui conseillèrent de faire part de son intention à Louis, et de solliciter la puissante assistance de ce monarque [1].

Ici se présente une question fort intéressante. — Charles était-il sincère ou non? Que des deux Eglises, il préférât la plus ancienne, il n'y a pas à en douter. Le duc d'Ormond et Daniel

lire une lettre de Colbert, ambassadeur en Angleterre, qui se vantait de son succès, ajoutant qu'il avait fait sentir à quelques-uns des ministres influents « toute l'étendue de la libéralité de Sa Majesté. » Puffendorf en fit part à de Witt. Temple, II, 40.

1. Jacq. I, 440. Dalrymple, II, 22. Macph. I, 50, 52. Voyez aussi les Voyages de Cosmo pour l'orthodoxie de Jacques, 456.

O'Neil avaient eu lieu de le soupçonner d'un penchant secret pour le culte catholique vers l'époque des conférences des Pyrénées; et il en avait récemment fait l'aveu à Arlington et à Clifford [1]. Mais la croyance religieuse du roi était son propre ouvrage. Pour tranquilliser sa conscience, il s'était persuadé que ses immoralités n'étaient que de légères déviations du droit chemin, qu'un Dieu de miséricorde infinie ne punirait jamais avec sévérité; et quant à ce qui était des doctrines spéculatives, le spirituel et licencieux monarque n'était pas homme à sacrifier son repos et à mettre en danger sa couronne pour une croyance favorite. Personne dans ses Etats ne savait mieux dissimuler; et ce n'est pas faire injure à son caractère que de soupçonner que son but réel était de tromper son frère et le roi de France. Dans sa lettre suivante à sa sœur Henriette, il l'informe que le duc a été entraîné dans « l'affaire par des motifs de religion, et » il lui dit ouvertement à Douvres qu'il n'est pas assez satisfait » de la religion catholique, ou de sa propre condition, pour en » faire sa foi [2]. »

Cependant la négociation secrète se poursuivit alors avec plus d'activité; et lord Arundell, accompagné de Sir Richard Bellings [3], se rendit à la cour de France. Il sollicita Louis de donner une somme considérable pour mettre le roi en état de réprimer toutes les insurrections que pourrait provoquer sa conversion, et il offrit la coopération de l'Angleterre dans l'invasion projetée de la Hollande, à condition d'un subside annuel pendant la durée des hostilités. Ces propositions ne soulevèrent aucune objection directe; et la discussion roula principalement sur un point, à savoir si la déclaration de la conversion du roi précéderait ou suivrait la déclaration de guerre.

1. Ormond de Carte, II, 254. Jacques, I, 441. Qu'il fût un zélé protestant en 1658, cela est évident d'après les papiers dans Thurloe, I, 740-745; mais en 1669, l'auteur des Voyages de Cosmo remarque que, quoiqu'il « observe avec une exacte attention les rites religieux de l'Eglise d'Angleterre, il y a lieu de croire qu'il n'y acquiesce pas entièrement, et qu'il nourrit peut-être d'autres inclinations. » 456.

2. Dalrymple, I, 226; II, 22. D'après l'expression citée ci-dessus et l'assertion ultérieure du duc à Barillon, que, d'après les premiers traités entre Charles et Louis, « il n'avait fait qu'obéir et se conformer aux volontés du roi (ibid. 269), » j'infère que Jacques n'approuva pas d'abord les traités d'argent entre les deux monarques.

3. Bellings avait été secrétaire de la confédération catholique d'Irlande, et depuis la restauration avait été employé confidentiellement par Clarendon dans plusieurs négociations étrangères. Dans cette occasion, il fut chargé de dresser les articles du traité. Jacq. I, 442.

Digitized by Google

Jacques, avec toute la ferveur d'un prosélyte, pressait Charles de publier sans délai sa conversion. La guerre, en créant des besoins d'argent, le mettrait dans la dépendance de la générosité du parlement; mais maintenant il était son propre maître; l'armée était loyale; tous les gouverneurs des garnisons étaient attachés à sa personne; après ce que les non-conformistes avaient eu à souffrir de l'intolérance de l'Eglise établie, ils regarderaient tout changement comme un avantage; et dans le sein même de l'Eglise établie, il y avait quantité de gens qui n'avaient aucune idée arrêtée en religion, mais étaient prêts à modifier leur croyance d'après leurs intérêts.

Louis, au contraire, représentait au roi, qu'une déclaration prématurée pourrait mettre en danger sa couronne et sa personne; que les neuf dixièmes de ses sujets étaient ennemis de la foi catholique; que la discorde relgieuse agissait avec la fureur et la rapidité d'un volcan; qu'il devait s'attendre à une insurrection dans la capitale et sur tous les points de son royaume, et que son armée était trop faible, que ses amis étaient trop peu nombreux pour qu'il pût espérer de dompter ses adversaires. Charles ne fit pas de grands efforts pour réfuter ce raisonnement. La tentative, il le reconnaissait, avait une apparence de folie, cependant il y avait des raisons de croire qu'elle réussirait. L'année se passa dans ces discussions. A Noël, le roi communia publiquement; l'absence de Jacques, qui avait coutume d'accompagner son frère, quoique remarquée, n'éveilla aucun soupçon [1].

Après des ajournements réitérés, on avait permis au parlement de s'assembler en octobre. Les communes renouvelèrent aussitôt leurs querelles avec les lords au sujet de l'affaire de Skinner. Elles ordonnèrent [19 oct.] de poursuivre l'imprimeur de « la Grande Question concernant la judicature de la chambre des » lords, » votèrent que Barnadistone s'étaient conduit en digne membre des communes d'Angleterre, et passèrent un bill annulant le jugement prononcé contre lui, comme contraire aux priviléges du parlement. Il fut immédiatement rejeté par les lords, qui, de leur côté, en passèrent un pour maintenir leur juridiction, lequel éprouva le même sort dans les communes. Pendant quelque temps il n'y eut plus d'autre communication entre les deux chambres; et le roi, pour prévenir une rupture plus violente, mit fin à la session par un ajournement [11 déc.]. Il employa

1. Dalrymple, II, 30-37. Vie de Jacq. I, 442. Macph. I, 50.

l'intervalle à s'efforcer d'apaiser cette mésintelligence; et quand elles s'assemblèrent de nouveau [14 février 1670], il leur recommanda à toutes deux d'effacer de leurs procès-verbaux tout ce qui s'était passé, et de ne plus agiter la question. Elles y consentirent [22] : en apparence, elles étaient replacées dans la situation où elles étaient avant la querelle : en réalité, la victoire fut remportée par les communes. En effaçant le passé, les deux jugements des lords étaient annulés, et depuis lors leur prétention à une juridiction de première instance dans les causes civiles a été silencieusement abandonnée [1].

Les affaires publiques occupèrent alors l'attention du parlement. 1° L'expiration de l'acte contre les conventicules avait éveillé les espérances des dissidents, et le garde des sceaux et le premier président Hales avaient été employés à dresser un acte de « compréhension » par lequel la plupart d'entre eux seraient incorporés dans « l'établissement. » D'une part, Wilkins, évêque de Chester, avec Tillotson, Stillingfleet et Burton, de l'autre, Bates, Manton et Baxter, furent consultés; et pour écarter la principale pierre d'achoppement, la controverse relative à la validité de l'ordination presbytérienne, on proposa ingénieusement que l'évêque, dans la formule de réordination, se servît des mots « pour servir comme ministre dans n'importe quelle paroisse d'Angleterre. » Mais la question qui s'agitait mit le royaume en fermentation. Parker et Patrick se distinguèrent par la chaleur de leurs écrits en faveur de l'orthodoxie, et Owen par son érudition, Marwell par son esprit, se placèrent à la tête de leurs adversaires. L'un des partis soutenait que faire aucune concession, c'était trahir la cause de l'Eglise; l'autre, qu'y comprendre les dissidents était le seul moyen sûr d'arrêter les progrès du socianisme et du papisme. La chambre des communes ne se départit point du zèle qu'elle avait déployé en tant d'occasions précédentes. Un bill pour la suppression des conventicules fut envoyé à la chambre des lords, où il fut fortement combattu par le duc d'York et ses amis, ainsi que par les pairs presbytériens; mais Charles, quoiqu'il eut promis sa protection aux non-conformistes, jugea prudent d'intervenir, et, à sa sollicitation, on laissa passer ce bill intolérant [11 avril]. Il décrétait certaines amendes contre toutes les personnes au dessus de seize ans qui assisteraient, et contre tous les

2. *L. Journ.* XII, 287, 291. *Comm. Journ.* 22 fév. *Hist. Parl.* IV, 431. *State Trials*, VI, 763-770.

ministres qui officieraient à aucun service religieux différent de celui de l'Eglise d'Angleterre, contre les habitants des maisons où il se tiendrait des assemblées dans ce but, et contre les magistrats qui négligeraient de mettre en vigueur les dispositions de la loi [1].

Cet acte soumettait les dissidents à une partie des rigueurs qui avaient été si fréquemment exercées contre les catholiques. Les espions et les délateurs se multipliaient; les ministres se virent dans la nécessité de se cacher; on entrait de force dans les maisons, on les fouillait sans cérémonie; et les habitants étaient traînés en prison et condamnés à payer des amendes. Cette tranquillité dont le roi était si jaloux était sans cesse troublée par des plaintes et des appels à sa justice. Quand les non-conformistes lui rappelaient sa promesse d'indulgence, il reconnaissait ce que leur position avait de pénible, et il réprimait le zèle des officiers; quand les magistrats représentaient que ces assemblées religieuses étaient des foyers de sédition, il demandait pourquoi alors ils n'exécutaient pas la loi; et au clergé qui se plaignait des progrès des sectes, il répliquait en raillant que cela ne serait jamais arrivé, s'ils s'étaient moins occupés de leur dû, et plus de leurs devoirs. Au nombre des persécutés, ceux qui excitaient le plus d'admiration étaient les quakers, à cause de leur intrépide fidélité à leurs principes. Dédaignant les précautions prises par les autres religionnaires, il se rendaient, à l'heure ordinaire, ouvertement, mais paisiblement, au lieu de leur assemblée, et conduits devant les magistrats, ils refusèrent de payer les amendes, et furent mis en prison. Lorsqu'on les relâcha, ils retournèrent à l'assemblée comme si rien ne fût arrivé : les portes furent fermées; ils se réunirent dans la rue; et Penn et Mead prêchèrent successivement. Mais l'auditoire fut bientôt dispersé; et les prédicateurs furent traduits devant le lord maire et le recorder, comme coupables d'avoir provoqué une émeute. Pendant le procès, la conduite ferme et modérée des prisonniers forma un contraste frappant avec les procédés durs et violents de la cour. Les jurés après avoir été enfermés trente-six heures, ayant rendu un verdict d'acquittement, furent condamnés chacun à quarante marcs d'amende et mis en prison; et Penn et Mead, quoique acquittés, subirent la même peine pour mépris envers la cour, par suite du refus de se découvrir la tête en sa présence [2].

1. *St.* 22. *Car.* II, c. I. Burnet, 449-451.

2. Burnet, I, 471. Neal, c. VIII. *St. Trials*, VI, 951-1036. Sewell, II, 259-271. Jac-

2° Buckingham était toujours tourmenté de la crainte d'être en butte à la vengeance de la famille du dernier chancelier si Jacques montait jamais sur le trône. Le lecteur se rappellera qu'un enfant nommé Crofts, qui passait pour le fils du roi et de Lucy Barlow, avait été placé chez les Oratoriens de Paris pour y être élevé. Peu après la restauration, il revint en Angleterre; Charles lui ordonna de se conformer à l'Eglise établie, le créa, d'après l'avis de Bristol et de Castlemaine, mais contrairement aux remontrances de la reine-mère et de Clarendon, duc de Monmouth, et lui donna en mariage la comtesse de Buccleugh, la plus riche héritière de l'Ecosse[1]. Buckingham, remarquant l'affection illimitée du roi pour ce jeune homme, résolut de l'opposer au duc d'York comme compétiteur à la couronne. On se disait en confidence à la cour que Charles avait l'intention de le reconnaître pour son successeur; et le comte de Carlisle et lord Ashley se hasardèrent à faire entendre au roi que s'il voulait avouer un contrat secret de mariage avec la mère de Montmouth, il ne serait pas difficile de se procurer des témoins qui le confirmeraient par leur attestation. Le monarque répondit sans hésiter que « quelque affection qu'il eût pour le duc, il aimerait mieux le voir pendre à Tyburn que de le reconnaître pour son fils légitime[2]. »

Buckingham, quoique désappointé, ne se découragea point. Il déplora souvent le malheur du roi d'être marié à une femme dont les fausses couches réitérées prouvaient qu'elle ne lui donnerait jamais de successeur. Lorsqu'il offrit de l'enlever et de la transporter dans quelque région lointaine, où on n'entendrait jamais parler d'elle, Charles rit de son extravagance; mais il fut écouté avec plus d'attention lorsqu'il lui conseilla de prendre une autre femme. Il avait déjà consulté des légistes et des théologiens; et

ques, ou peut-être le compilateur de sa vie, nous dit que les membres rigides de l'Eglise anglicane furent déchaînés et encouragés sous main à persécuter, afin que les non-conformistes fussent plus sensibles au repos dont ils jouiraient quand les catholiques auraient le dessus » (Vie, I, 434); Marvell, « que la lieutenance de Londres alarmait continuellement le roi de la crainte des conventicules, en sorte qu'il lui donna les pouvoirs. » I, 420. Il est à remarquer que c'est le premier exemple d'une amende imposée aux jurés, sous prétexte que leur verdict était contraire à l'évidence ou à la direction donnée par les juges. Un des jurés porta la question devant la cour des plaids-communs, et le premier président Vaughan la décida en sa faveur.

1. Clar. 205, 206, 207.

2. Vie de Jacq. I, 437, 490. Macph. I, 44. Burnet, I, 452. « Quant au duc de Bucks, » dit Ormond, « je suis convaincu que non-seulement il mésestime, mais qu'il hait la personne du roi et de son frère, et qu'il a des desseins à part lui, s'il n'a même en vue leur perte à tous deux » Carte, II, 377.

Digitized by

Burnet, depuis évêque de Sarum, dans une consultation savante, avait décidé que la stérilité de la femme était, dans certains cas, une cause légitime de polygamie ou de divorce [1]. Des deux partis, le divorce paraissait le préférable, comme moins propre à choquer les sentiments du public ; mais, dans les cas de divorce, on ne pouvait trouver aucun exemple d'un mariage légal subséquent pendant la vie des parties. Le duc, toutefois, se chargea de créer un précédent. Lady Roos avait longtemps vécu en adultère ; elle avait été séparée de son mari par une sentence du juge ecclésiastique ; et les enfants qu'elle avait eus de son amant avaient été déclarés illégitimes par acte du parlement. Il était difficile de souhaiter un cas plus favorable ; et on présenta un bill dans la chambre haute, « pour qu'il fût permis au lord Roos de se remarier [5 mars]. » On en devina aussitôt le but ; et le roi et son frère mirent en jeu toute leur influence, le roi pour appuyer le bill, le duc d'York pour s'y opposer. Ce dernier non-seulement obtint les voix de ses amis et de ses créatures ; mais comme la question impliquait un point de doctrine concernant l'indissolubilité du mariage, il fut soutenu par tous les évêques, à l'exception de Cosins de Durham et de Wilkins de Chester [2], par les pairs catholiques, et par ceux des pairs protestants qui crurent devoir suivre l'opinion des prélats en matière théologique. La seconde lecture ne passa qu'à une faible majorité [17] : avant la troisième, Charles, pour encourager ses amis, adopta une mesure qui surprit et la chambre et la nation. Un matin [21], il entra subitement, prit place sur le trône, et invita les lords à continuer, comme s'il n'était pas présent ; car il venait seulement pour renouveler une coutume que ses prédécesseurs immédiats avaient laissé tomber en désuétude, celle d'assister à leurs débats [3]. Jacques, qui vit le

1. Voyez Burnet, I, 454, note, et Higgons sur Burnet, 232-243. L'écrit conclut ainsi : « Je ne vois rien d'assez fort contre la polygamie pour balancer les grands, visibles et imminents hasards qui menacent tant de milliers de personnes si on ne la permet pas. »

2. Marvell ajoute le docteur Reynolds de Norwich ; mais il paraît, d'après les procès-verbaux, qu'il ne vint pas à la chambre de toute la session.

3. *L. Journ.* XII, 318. Evelyn, *Journal*, II, 320. Le roi avait préalablement consulté un savant antiquaire, qui répondit que le souverain avait coutume d'être présent au parlement jusqu'au règne de Henri VIII, qu'on ne trouvait aucune preuve de la présence de Henri, d'où il était probable que la politique de Wolsey l'avait détourné d'y assister ; que le fils de Henri, Édouard, en avait été empêché par sa jeunesse, et ses filles, Marie et Elisabeth, par leur sexe ; et que cette omission pendant quatre règnes successifs était « la mauvaise occasion de l'opinion et de la pratique contraires. » Il était donc d'avis que le roi avait le droit d'être présent à toutes les consultations d'état et à toutes les discussions de plaintes particulières, « non-seulement pour conseiller et entendre, mais pour décider aussi. » Quant à savoir si ce droit s'étendait aux affaires ca-

motif de son frère, en fut stimulé à redoubler d'efforts; et quand la troisième lecture passa contre lui à une majorité de deux voix [28], il fit enregistrer aux procès-verbaux se protestation, qui fut suivie de celle de treize pairs spirituels et de quinze pairs temporels. Buckingham triomphait, et cependant il ne gagna rien à cette victoire. Il servait un maître léger et inconstant, qui changeait de résolution selon l'impulsion du moment. Charles avait entretenu avec plaisir l'idée du divorce tant que l'exécution en avait paru éloignée; mais lorsqu'il fallut faire un dernier effort, ses sentiments de justice, peut-être son bon naturel, reprirent le dessus; et il refusa de profiter de ses avantages au préjudice d'une femme inoffensive et sans protection. Le précédent toutefois ne fut pas perdu pour la postérité; et la permission de se remarier qui, dans cette circonstance, fut accordée à lord Roos, forme l'autorité d'après laquelle on a depuis inséré régulièrement une permission semblable dans les bills de divorce[1].

3° Restait encore le grand objet pour lequel il avait été permis au parlement de s'assembler. Charles, dans son discours à l'ouverture de la session, avait assuré aux deux chambres que les bruits au sujet de l'emploi illicite des fonds publics pendant la dernière guerre étaient sans aucun fondement, et qu'aucune partie des sommes votées par le parlement n'avait été détournée de sa destination première, mais qu'en outre des sommes considérables prises en partie sur son revenu fixe, et en partie levées sur son crédit, avaient été consacrées au même objet. Il les priait donc de considérer le préjudice que causait aux intérêts nationaux le poids d'une dette énorme, et de lui fournir les moyens de satisfaire ses créanciers. Cette fois, il ne plaida pas en vain. Il lui en coûta son assentiment à l'acte contre les conventicules [11 avril]; et en retour, il obtint un droit additionnel sur les vins et le vinaigre étrangers pour huit ans, et un acte pour avancer la vente des rentes des censes appartenant à la couronne. On calculait que le premier pouvait rapporter au roi 50,000 livres, l'autre une somme beaucoup plus forte[2].

pitales, il avait des doutes; qu'il s'étendît aux affaires criminelles où il ne s'agissait pas de la vie, il en était certain. D'après la réponse au manuscrit dans la collection de Thomas Lloyd, Esq.

1. *L. Journ.* XII. 300, 306, 311, 328, 329. Vie de Jacq. I, 438, 439. Macph. I, 48, 53. Burnet, I, 452-455. Marvell, I, 112, 412. Depuis lors Charles assista généralement aux séances; cela retenait un peu l'opposition, et c'était un moyen de passer le temps « Cela valait autant, » disait-il, « que d'aller au spectacle. » Marvell, 419.

2. *L. Journ.* XII, 349. Je dois dire ici que quoique les banquiers ne payassent

Nous pouvons maintenant revenir à la négociation secrète. Il avait été convenu que, tandis que Louis parcourrait avec sa femme le territoire que venait de lui céder l'Espagne, la duchesse d'Orléans ferait une courte visite à son frère Charles à Douvres. Le roi de France espérait qu'elle le ferait renoncer à l'intention de différer la guerre contre les Etats jusqu'à ce qu'il eût annoncé sa conversion ; quant à elle, son but véritable était d'obtenir de lui la permission de se séparer de son mari et de fixer sa résidence en Angleterre. Charles la reçut affectueusement [17 mai], et s'étudia à lui plaire par des présents et des fêtes ; mais sur les deux points, il résista à ses prières et à ses raisonnements ; l'ambassadeur de France consentit avec peine à signer le traité [22] tel qu'il avait été dressé par les commissaires anglais, et Henriette, le cœur gros, retourna à son état de misère splendide à la cour de France [1].

Quoiqu'on parlât beaucoup de ce traité, lorsqu'il eut été conclu de la sorte, on en connaissait assurément peu de chose. Toutes les parties intéressées, souverains et négociateurs, gardèrent un secret impénétrable. On ignore ce que devint la copie envoyée en France ; sa contrepartie fut confiée à la garde de sir Thomas Clifford, et se trouve encore en la possession de son descendant, le lord Clifford de Chudleigh. Les principaux articles étaient, 1° que le roi d'Angleterre se déclarerait publiquement catholique à l'époque qui lui paraîtrait la plus convenable, et à la suite de cette déclaration, s'unirait à Louis dans une guerre contre la république hollandaise, à l'époque que le roi très-chrétien croirait devoir choisir ; 2° que pour mettre le roi d'Angleterre en état de réprimer toutes les insurrections que sa conversion pourrait occasionner, le roi de France lui accorderait un aide de deux millions de livres, en deux payements, l'un au bout de trois mois, l'autre au bout de six mois après la ratification du traité, et l'assisterait aussi avec une force armée de six mille hommes,

que 6 p. % d'intérêt sur les dépôts qu'on leur confiait, ils demandèrent alors au roi 10 p. % au lieu de 8 sur les sommes qu'ils lui avancèrent. A la même époque, les états-généraux ne payaient que 2 1/2 p. %. Temple, II, 33, 34.

1. Vie de Jacq. I, 448. Macph. I, 54. Louis était disposé à faire tous les sacrifices pour engager Charles dans sa « grande affaire, » la guerre contre les Etats. Quand Colbert, son ambassadeur à Londres, fit des objections financières au payement annuel de trois millions pour la grande affaire, particulièrement vu que cette affaire pouvait durer plusieurs années et faire sortir du royaume une quantité considérable d'argent, il répondit le 2 mai : « Je sais que vos raisons sont bonnes, je les connois pour telles. J'ai mandé qu'il falloit combattre jusqu'à la fin ; mais, au pis-aller, ne pas manquer la grande affaire. » OEuvres, V, 466.

si les services d'une telle force étaient jugés nécessaires ; 3° que Louis observerait inviolablement le traité d'Aix-la-Chapelle, et qu'il serait loisible à Charles de maintenir ce traité conformément aux conditions de la triple alliance ; 4° que si éventuellement de nouveaux droits à la monarchie espagnole venaient à échoir au roi de France, le roi d'Angleterre l'aiderait de tout son pouvoir à faire valoir ces droits ; 5° que les deux princes feraient la guerre aux Provinces-Unies, et qu'aucun d'eux ne conclurait de paix ni de trêve avec elles sans l'avis et le consentement de son allié ; 6° que le roi de France se chargerait de toute la guerre sur terre, en recevant de l'Angleterre une force auxiliaire de six mille hommes ; 7° que sur mer Charles fournirait cinquante vaisseaux de guerre, et Louis trente ; que la flotte combinée serait placée sous le commandement du duc d'York ; et que, pour mettre le roi d'Angleterre en état de supporter les frais de l'armement maritime, il recevrait annuellement pendant la guerre la somme de trois millions de livres du roi de France ; 8° que sur les conquêtes qui pourraient être faites, sa majesté britannique se contenterait de Walcheren, de Sluys et de l'île de Cadsand ; et que, dans des articles séparés, on pourvoirait aux intérêts du prince d'Orange, de façon à ce qu'il trouvât son avantage dans la guerre ; 9° et que pour unir plus étroitement les intérêts et les affections des sujets des deux couronnes, le traité de commerce déjà commencé serait promptement conclu [1].

De Douvres, le roi se rendit à Londres [2 juin], sa sœur au palais de Saint-Cloud ; et moins de trois semaines après leur séparation [20], la belle et séduisante Henriette mourut à l'âge de vingt-six ans, après une très-courte maladie. Le bruit que, pour punir les infidélités de son mari, elle s'en était permis de semblables, fut solennellement contredit par elle à ses derniers moments ; et le soupçon qu'il l'avait fait empoisonner avec une tasse d'eau de chicorée ne fut point confirmé par l'état du corps

1. Voyez la note (M). Il est évident, en comparant le traité lui-même avec ce qui en est dit dans la Vie de Jacques, que ce prince, ou le compilateur de sa vie, était assez mal informé de la véritable histoire de ces transactions. Il prétend à tort que le traité fut conclu et signé, et une partie de l'argent payée, au commencement de l'année, et que Henriette réussit à persuader au roi de renoncer a son droit et de commencer par faire la guerre aux Hollandais. Il est à remarquer que Jacques quitta Londres avec Charles pour Douvres ; mais, en route, il fut renvoyé pour veiller sur la métropole, sous prétexte que la fermeture des conventicules pourrait occasionner quelques troubles. Il atteignit Douvres trois jours plus tard, et paraît avoir soupçonné que Charles désirait de l'écarter. Jacq. I, 448. Macph. I, 54.

lorsqu'on l'ouvrit après son décès[1]. Henriette laissa une fille d'honneur favorite, mademoiselle de Querouaille. Soit souvenir de sa beauté, soit par égard pour une sœur défunte, Charles, au bout de quelque temps [nov.], l'invita à venir en Angleterre, et la nomma fille d'honneur de la reine. Peu après, elle devint une des maîtresses du roi[2].

On jugeait dangereux de confier le secret du dernier traité à un homme aussi peu stable dans ses opinions, aussi aveugle dans ses ressentiments que Buckingham; cependant on ne put le mettre à exécution sans son aide et celui de ses amis et collègues Ashley et Lauderdale. L'expédient qui fut adopté fait honneur à l'adresse des deux monarques. Le maréchal de Bellefonds fut envoyé en Angleterre [30 juin 1670] complimenter Charles sur la mort de sa sœur, et Buckingham fut expédié en France [1er août] pour rendre le compliment à Louis. Le duc fut reçu avec des honneurs distingués : le roi le consulta sur son projet de guerre contre les Etats, et lui présenta la perspective du commandement des troupes auxiliaires, s'il pouvait persuader à son souverain d'entrer en campagne. C'était là un appât que la vanité de Buckingham ne pouvait refuser. A son retour [13 sept.], il recommanda cet objet à la considération du roi et de ses collègues; il obtint la permission d'ouvrir une négociation avec l'ambassadeur de France [19 nov.]; il amusa les deux monarques en se plaignant de l'apathie ou de l'infidélité d'Arlington et de Colbert, qui avaient pour instructions d'élever des objections, afin d'irriter son impatience et de l'engager plus avant dans l'intrigue; et enfin la dupe eut la satisfaction de conclure un traité [23 janvier 1671] dont il se crut vaniteusement l'auteur, mais qui en réalité était une copie du premier, à l'exception de l'article relatif à la conversion du roi[3].

1. Pour, le premier bruit, voyez Temple, II, 125; pour le second, Jacques, I, 451. Montague, l'ambassadeur, dit dans sa lettre à Charles, du 15 juillet : « Je lui demandai alors si elle se croyait empoisonnée; son confesseur, qui était près de là, entendit ce mot, et lui dit : — Madame, il ne faut accuser personne, mais offrir votre mort à Dieu comme un sacrifice. — De sorte qu'elle ne voulut pas répondre à cette question, quoique je la lui fisse plusieurs fois; mais elle se contenta de lever les épaules. » Voyez une lettre de condoléance de Louis à Charles dans l'Appendix, note (N).

2. Evelyn (II, 332) dit : « J'ai vu cette fameuse beauté, mais qui, selon moi, a une figure insignifiante d'enfant et de poupée, mademoiselle Querouaille. » Voyez aussi 349. — Les filles d'honneur étaient Henrietta Maria Price, Winefred Wells, Louise de Querouaille, Margaret Blagg, Dorothy Howard et Sophia Stuart.

3. Dalrymple, II, 68-77. OEuvres de Louis, V, 471, 474. Par le second traité,

A cette comédie, on en ajouta une autre. A l'échéance du premier terme, Louis s'enquit de son bon frère s'il était prêt à se déclarer catholique. Charles répondit [18 sept. 1670] qu'il croyait convenable de consulter auparavant le pape, et d'obtenir des conditions qui diminuassent le mauvais effet de ce changement sur son peuple. Cette réponse fut approuvée, et en conséquence, une tentative vigoureuse fut faite pour l'amener à faire d'abord la guerre et à publier ensuite sa conversion. Mais le roi fut inflexible, et répondit à une seconde réquisition qu'il ne voyait personne à qui il pût confier une négociation si délicate. Louis offrit l'évêque de Laon, dont les services furent acceptés; mais, au bout de quelques jours [13 oct.], l'idée vint à Charles que le pontife régnant était vieux et infirme, et qu'il serait plus prudent d'attendre l'avénement de son successeur; puis [7 nov.] il se détermina à employer un Anglais, et laissa écouler quelque temps avant de nommer le président du collége anglais de Douai; ensuite il parvint à obtenir un délai de trois mois, sous prétexte de rédiger et amender les instructions à donner à cet envoyé; et enfin il déclara franchement [15 février 1671] que les circonstances présentes le forçaient de remettre l'exécution de son dessein à une occasion plus favorable. Au bout d'un an [11 mars 1672], Louis revint à la charge, et Charles objecta des scrupules religieux qui lui faisaient désirer de consulter quelque théologien célèbre, mais un théologien qui fût en même temps habile en chimie, afin que le sujet de leurs conversations fût censé être sa science favorite. Bientôt après [7 juin], il se détermina à faire de la célébration de la messe en anglais, et de l'administration du sacrement sous les deux espèces, les conditions indispensables de sa conversion. Mais Louis était alors satisfait : il avait atteint son but, qui était d'entraîner le roi dans la guerre, et en conséquence, il cessa de réclamer une déclaration qui en eût fait un allié inutile et onéreux [1].

Dans l'espoir d'obtenir encore de l'argent, Charles avait convoqué le parlement en automne [24 oct.], et le garde des sceaux informa les chambres en son nom des différents traités qui avaient

Charles devait recevoir cinq millions de livres au lieu de trois; mais, dans un article secret inconnu à Buckingham, il reconnaissait que sur les cinq il en devait recevoir deux par le premier traité pour se déclarer catholique. Dalrymple, 77.

1. Dalrymple, II, 62-65, 83, 84. Il est impossible de réprimer le soupçon que les deux princes agissaient sans sincérité. Charles ne mettait en avant son projet de conversion que pour amener Louis à lui fournir de l'argent; et Louis se soumettait à la déception afin d'entraîner Charles à la guerre contre les États.

été faits pour l'encouragement et la protection du commerce, appela leur attention sur les préparatifs maritimes et militaires de la France et de la Hollande, et annonça la détermination du roi d'équiper une flotte de cinquante voiles, pour mettre les côtes de la Grande-Bretagne à l'abri d'insultes pareilles à celles qu'elles avaient essuyées en 1667; mais pour cela il fallait de l'argent. La dernière somme votée l'avait mis à même de payer l'intérêt de la dette et d'en éteindre une partie. Mais il en restait encore une portion considérable à racheter; et le meilleur moyen de soutenir la réputation et les intérêts de la nation était de voter un subside expéditif et abondant. Les ministres avaient eu soin de s'assurer une majorité dans les communes. En vain l'on eut recours à des accusations de prodigalité et à des insinuations de papisme et de pouvoir arbitraire, la somme de deux millions et demi, à lever de différentes manières, fut votée sans difficulté. Pendant la discussion un membre proposa une taxe sur ceux qui fréquentaient le théâtre, et lorsqu'on répondit que le théâtre contribuait au plaisir de Sa Majesté, sir John Coventry demanda ironiquement « si le plaisir de Sa Majesté venait des acteurs ou des actrices. » Cette expression offensa vivement la cour; les courtisans résolurent de punir l'insulte faite à leur souverain, et le duc de Monmouth confia le soin de la vengeance à Sandys, sous-lieutenant, et à O'Brian, fils de lord Inchiquin. Ceux-ci, prenant avec eux treize hommes de leur compagnie, surprirent Coventry dans Haymarket [21 déc.] comme il se rendait chez lui dans la soirée, après que la chambre s'était ajournée pour les fêtes de Noël. Ils le battirent, le jetèrent par terre, et lui firent au nez une incision profonde avec un canif. Cette violence, qui s'était commise avec la connivence du roi et malgré les remontrances du duc d'York, excita le mécontentement de la chambre. La première résolution qu'elle prit, après l'ajournement [9 janv. 1671], fut de ne pas s'occuper des affaires publiques qu'on n'eût fait réparation aux communes d'Angleterre de l'insulte faite à un de leurs membres; on passa un acte [14] bannissant pour la vie les quatre principaux coupables, s'ils ne se livraient pas à la justice dans un certain délai, et les rendant inamnistiables excepté par acte du parlement; et, à l'avenir, le fait de mutiler ou de défigurer la personne fut déclaré félonie sans bénéfice de clergie. Charles n'osa point intervenir pour protéger ses champions, et les communes, apaisées par cette réserve, votèrent les bills de finance [1].

1. *Stat. of Realm*, 691. Marvell, I, 413. Macph. I, 57. Ralph, 193. Burnet, I,

Cependant cet avantage fut acheté en sacrifiant comme de coutume aux préventions religieuses des deux chambres [10 mars]. On s'était plaint des progrès du papisme; que les jésuites et les prêtres catholiques étaient devenus plus nombreux; que les catholiques anglais fréquentaient les chapelles des ambassadeurs étrangers; que souvent la messe était célébrée dans des maisons particulières; que l'échiquier faisait rarement des poursuites contre les récusants condamnés; que les papistes avaient établi des couvents et des écoles; et que deux personnes officiaient ouvertement comme archevêques papistes en Irlande. Charles, quoique obligé par le dernier traité à se déclarer catholique, publia une proclamation [11] telle que la désiraient les chambres, dans laquelle il déclarait que « de même qu'il était toujours resté fidèle, malgré toutes les séductions quelconques, à la vraie religion établie, de même il emploierait toujours tous ses soins et tout son zèle à la maintenir et à la défendre. » Mais les proclamations avaient souvent été sans résultats : les plus orthodoxes demandèrent un acte du parlement; et un bill à cet effet fut envoyé à la chambre des lords, où il fut lu deux fois et renvoyé à une commission. Une contestation de privilége l'empêcha d'aller plus loin [1].

Dans un bill qui imposait de nouveaux droits sur les importations, les lords, à la demande des négociants, avaient modifié quelques-uns des tarifs. Les communes reconnurent que, dans les bills de finance, la chambre haute avait le pouvoir d'approuver ou de rejeter, mais elles lui contestèrent celui de faire des changements. Les lords demandèrent une preuve à l'appui de cette assertion [17 avril]. Quelle en était l'autorité? Quand avaient-ils perdu ce droit? Autant dire qu'ils n'avaient pas le pouvoir de rejeter; car, s'ils n'en pouvaient modifier une partie, comment pourraient-ils annuler le tout? S'ils se fussent bornés à ce raisonnement, ils eussent probablement embarrassé leurs adversaires;

469. Lord Dartmouth nous informe que Coventry, après cela, se lia beaucoup avec les whigs et fit profession d'être un zélé protestant, et que cependant il mourut catholique, laissant le plus gros de ses biens au collége des jésuites de Saint-Omer. Ibid. note. Monmouth, l'inventeur réel de cette violence, s'échappa, et peu de semaines après commit un crime encore plus atroce. Dans la nuit du 28 février, en compagnie du jeune duc d'Albemarle et de huit autres, dans une fantaisie d'homme ivre, il attaqua la garde de nuit et tua le sergent du quartier, quoique le pauvre homme demandât la vie à genoux. Charles, pour sauver son fils, fit grâce à tous les meurtriers; mais le crime et le pardon furent sévèrement censurés par le peuple. Voyez Marvell, I, 195, 416.

1. *Comm. Journ.* 21 fév. 1er, 10, 11 mars. *L. Journ.* XII, 451, 468.

car le procureur général répondit que donner une raison, ce serait affaiblir un privilége que les communes avaient possédé de tout temps. Mais les lords invoquèrent aussi des précédents; l'application de ces précédents fut contestée par les commissaires; la contestation devint chaque jour plus embrouillée; l'obstination des parties s'accrut; et Charles, quoiqu'il y perdît un bill important, fut obligé de mettre fin à la session [22]. Cette question avait été soulevée par l'imprudence de Buckingham; et le résultat ne contribua pas à le rehausser dans l'estime de son souverain [1].

Avant de passer au volume suivant, le lecteur doit porter son attention sur quelques événements divers, qui arrivèrent vers cette époque.

1° Au mois d'août 1669 [10], la reine mère, Henriette-Marie de Bourbon, mourut au château de Colombe, près Paris. On a coutume d'attribuer une grande partie des malheurs de Charles Ier à l'empire que cette belle princesse avait sur le cœur et par le cœur sur le jugement de son mari. Mais il y a lieu de croire que son influence fut considérablement exagérée par ceux dont la politique était d'indisposer le peuple contre le souverain, en le représentant comme guidé par les conseils d'une épouse papiste. Dans la plupart des questions, elle était du même avis que le secrétaire Nicholas, et il ne serait pas téméraire de conclure que l'infortuné monarque s'en serait mieux trouvé, s'il eût quelquefois suivi leur avis. Après la mort de Charles Ier, elle épousa secrètement Jermyn, comte de Saint-Albans, et vécut assez pour voir la restauration de son fils au trône d'Angleterre. Ses dernières années furent principalement employées à des actes de charité et des exercices de dévotion [2].

2° Au commencement de l'année suivante [4 janv. 1670], mourut un autre personnage célèbre, Monk, duc d'Albemarle. Charles reconnut toujours ses services et les récompensa amplement; mais les royalistes regrettèrent que le mérite d'avoir rétabli le roi fût échu à un homme qui avait trahi leur cause, et leur aversion pour lui se plaisait à tourner en ridicule et à censurer ses manières et sa conduite. Il faut avouer qu'il n'y avait rien de bien éclatant dans son caractère : il n'était pas fait pour briller dans une cour gaie et voluptueuse, et il ne cherchait pas à soutenir

1. *L. Journ.* xii, 449, 494, 502, 510. Marvell, i, 471. Parker, 119. Comparez Macpherson, i, 58, avec Dalrymple, ii, 86.

2 Voyez « Vie et Mort d'Henriette, » imprimée pour Dorman Newman, 1685, réimprimée par G. Smeeton, 1820. Vie de Jacques, i. 446.

son rang par un établissement splendide et dispendieux. Mais le roi le traita toujours avec égards, l'employa dans des postes difficiles et dangereux, et honora ses restes de funérailles publiques dans la chapelle de Henri VII. Trois semaines après sa mort [23], la duchesse (elle avait été successivement sa blanchisseuse, sa maîtresse et sa femme) le suivit au tombeau [1].

3° Le duc d'Ormond revenait, le 6 décembre dans la nuit, d'un dîner donné dans la cité au jeune prince d'Orange, lorsque, dans Saint-James's-street, ses valets de pied, qui marchaient de chaque côté, furent arrêtés soudain, et deux hommes arrachèrent le duc de son carrosse, le firent monter à cheval derrière un troisième, et, pour qu'il ne pût s'échapper, l'attachèrent au cavalier avec une ceinture de cuir. Le chef des bandits prit les devants et courut à Tyburn afin de tout préparer pour pendre le captif; mais sur la route de Knightsbridge, le duc, se penchant d'un côté, et, de l'autre, levant avec son pied celui de son compagnon, réussit à le désarçonner. Tous deux tombèrent à terre; des pas se firent entendre, et l'assassin, ayant défait la ceinture, tira sur le duc deux coups de pistolet et prit aussitôt la fuite. L'obscurité les favorisa l'un et l'autre. Le duc en fut quitte pour ce qu'il s'était fait dans sa chute et dans sa lutte, et son adversaire échappa facilement aux recherches de ceux qui le poursuivaient. Cependant la cause et les auteurs de cette violence restèrent dans un mystère impénétrable. En vain un comité de la chambre des lords fit une enquête à ce sujet, en vain le roi promit une récompense de mille livres à ceux qui découvriraient les coupables, en vain un pardon avec la même somme d'argent fut offert à celui d'entre eux qui dénoncerait ses complices ; on ne put obtenir aucun indice qui mît à même de les arrêter : seulement on sut que le chef de la bande était Blood de Sarney, du comté de Meath, auteur d'un libelle intitulé « Mane Tekel, » et qui avait été mis hors la loi pour avoir tenté de surprendre le château de Dublin.

4° Bientôt après, une personne, en soutane d'ecclésiastique, rechercha la connaissance d'Edwards, garde des insignes de la couronne à la Tour, et lui proposa un mariage entre son propre

1. Le portrait suivant de Monk est tracé par le voyageur français Monconis : « Monk est petit et gros ; mais il a la physiognomie de l'esprit le plus solide et de la conscicnce la plus tranquille du monde, et avec cela une froidure sans affectation et sans orgueil ni desdain : il a enfin tout l'air d'un homme modéré et fort prudent : ses meubles, sa table, et le peu de gens qui le courtisent, marquent assez qu'il n'est pas ambitieux. Moncon. *Journ.* II, 82.

Digitized by Google

neveu et la fille du vieillard. Le 9 mai [1671], vers sept heures du matin, le prétendu ecclésiastique se présenta chez Edwards avec deux compagnons, et demanda à voir les insignes. Dès qu'ils furent entrés dans la salle, ils jetèrent un manteau sur la tête du garde, et lui mirent un bâillon, promettant de lui laisser la vie s'il restait tranquille; mais sa résistance les provoqua à le renverser et à le blesser au ventre. Alors l'ecclésiastique mit la couronne sous sa soutane; un de ses compagnons cacha le globe dans sa culotte, et l'autre ayant limé le sceptre, en plaça les morceaux dans un sac. Mais en ce moment le fils d'Edwards arriva; l'alarme fut donnée; les voleurs s'enfuirent. L'un d'eux tira sur la première sentinelle qui, quoiqu'elle n'eût pas été atteinte, tomba aussitôt; la seconde ne fit aucune résistance; et les trois misérables étaient presque parvenus à leurs chevaux à la porte Sainte-Catherine, lorsqu'ils furent atteints et arrêtés. Ils furent conduit devant sir Gilbert Talbot; mais l'éclésiastique, qui était leur chef, refusa de répondre. Charles lui-même, soit par curiosité, soit à l'instigation d'autrui, était présent, et le prisonnier profita de l'occasion pour flatter et effrayer le roi; il dit que son nom était Blood, que c'était lui qui avait enlevé le duc d'Ormond et voulait le pendre à Tyburn; qu'il avait même une fois entrepris de tirer sur le roi à Battersea, mais qu'au moment où il avait visé, l'imposante majesté du roi lui avait ôté toute force, et que son arme était tombée à terre. Ils étaient, au surplus, trois cents qui avaient juré de venger le sang l'un de l'autre. Le roi pouvait agir comme bon lui semblerait. Il pouvait le condamner à mort, — mais ce serait au risque de sa propre vie et de celle de ses conseillers; — ou il pouvait lui faire grâce, — et dans ce cas il s'assurerait la reconnaissance et les services d'une troupe de gens intrépides et fidèles. — Si les tentatives inouïes de cet homme excitèrent la surprise, la conduite de Charles fut un mystère que personne ne put comprendre. Non-seulement il pardonna le crime commis contre lui, mais il sollicita et obtint pour Blood le pardon du duc d'Ormond, lui ordonna de rester comme gentilhomme à la cour, et lui donna une terre de la valeur annuelle de 500 liv. en Irlande, probablement comme compensation de celle qui lui avait été confisquée précédemment[1].

1. Voyez pour ces deux faits la narration de sir Gilbert Talbot. Mss. Lansdowne, 1659, p. 1-15. Evelyn, qui dîna avec Blood chez sir Thomas Clifford, le décrit ainsi : « Cet homme avait l'air, non-seulement audacieux, mais impitoyable, et d'un scélérat, mais s'exprimant très-bien, et dangereusement insinuant. » Jour-

5° Depuis longtemps la santé de la duchesse d'York déclinait visiblement, et elle mourut à Saint-James dans sa trente-quatrième année [31 mars 1671], après avoir eu huit enfants, dont deux filles seulement, Mary et Anne, qui depuis furent toutes deux reines d'Angleterre. Elle avait été élevée dans l'observance régulière de toutes les pratiques religieuses qui étaient en usage dans l'Eglise d'Angleterre avant la guerre civile. Elle assistait aux heures canoniques de la prière; elle recevait publiquement le sacrement dans la chapelle royale à toutes les fêtes et une fois par mois; et elle se préparait toujours à ce rite par la confession auriculaire et l'absolution du ministre. Après la naissance de son dernier enfant elle devint encore plus religieuse, passant une grande partie de son temps dans son oratoire particulier, et en conversation avec des théologiens; et plusieurs mois avant sa mort on remarqua qu'elle avait cessé de recevoir le sacrement, et commençait à parler avec ménagement des erreurs attribuées à l'Eglise de Rome. On conçut des soupçons, et son frère, lord Cornbury en personne, son père, le comte de Clarendon, alors en exil, par lettre, s'efforcèrent de la confirmer dans la profession des doctrines établies. Mais elle s'était déjà reconciliée au mois d'août [1670] avec l'Eglise de Rome, et, dans sa dernière maladie, elle reçut le sacrement des mains de Hunt, moine franciscain. Blandford, évêque d'Oxford, son confesseur protestant, la visita au lit de mort; mais le duc l'informa de son changement de religion, et il se contenta de lui dire quelques paroles de consolation et d'avis. Sa conversion ne fut connue que de cinq personnes; mais le secret transpira graduellement, et sa publicité servit à confirmer le soupçon que le duc lui-même était aussi catholique. On le voyait, à la vérité, accompagner de temps en temps le roi au service dans la chapelle, mais il y avait deux ans qu'il n'avait reçu le sacrement [1].

nal, d'Evelyn, II, 341. Les compagnons de Blood étaient Hunt, son gendre, et Parret, qui avait été lieutenant du major général Harrison sous la république. Charles dit à Ormond qu'il avait des raisons de lui demander de pardonner à Blood. Il répondit que l'ordre de Sa Majesté était une raison suffisante. Talbot, ibid. Blood vécut à Londres, jusqu'au moment où il fut accusé d'avoir suborné des témoins pour jurer que le duc de Buckingham était sodomiste, et mourut dans la prison du banc du roi, le 24 août 1681. *Somers' Tracts*, VIII, 438-454.

1. Vie de Jacques, I, 452. Burnet I, 537. Evelyn, II, 380. Voyage de Cosmo, 456.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

NOTES.

Note A. Le lecteur sera peut-être surpris de ce que je n'ai point fait allusion à l'immense multitude de protestants anglais qu'on dit avoir été massacrés lorsque la rébellion éclata. Je sais parfaitement que Clarendon parle « de quarante ou cinquante mille hommes égorgés avant de s'être supposés en danger, ou d'avoir pu pourvoir à leur défense en se rassemblant dans les villes ou dans les résidences fortifiées » (Clarendon, I, 299. Voyez aussi son Histoire de la rébellion irlandaise); qu'un écrivain anonyme, copié par Nalson, dit que les insurgés, « en quelques jours, égorgèrent un nombre incroyable de protestants, hommes, femmes et enfants indistinctement » (Nalson, II, 591); que May prétend « que plus de deux cent mille hommes, femmes et enfants, furent égorgés, et beaucoup avec des tortures raffinées et inouïes, dans l'espace d'un mois » (May, 18); et que la même chose a été répétée par des écrivains sans nombre. Mais ces assertions me paraissent plutôt des fleurs de rhétorique que des faits historiques. Elles ne sont pas fondées sur des documents authentiques; elles tendent à faire supposer au lecteur que les rebelles avaient formé le plan de surprendre et d'égorger tous les habitants protestants; tandis que le fait est qu'ils songeaient à recouvrer les terres qui sous le dernier règne et sous le règne actuel leur avaient été prises et avaient été données aux colons anglais. Ils avertirent les usurpateurs de s'en aller: ils les chassèrent de leurs habitations; ils s'emparèrent de leurs biens et brûlèrent leurs maisons. Que dans cette entreprise beaucoup de gens aient perdu la vie des deux côtés, cela est évident. Dès le 27 octobre, le colonel Crawford avec sa cavalerie tua trois cents Irlandais sans perdre un seul homme, et, le 28, le colonel Matthews en massacra plus de cent cinquante autres, « les faisant lever des buissons comme des lièvres » (Carte, I, 186), et d'autre part nombre de meurtres isolés furent commis par les rebelles, principalement par suite de vengeances individuelles. Mais qu'il n'exista aucun dessein prémédité d'un massacre général et qu'aucun massacre de ce genre n'eut lieu, cela est prouvé par les dépêches officielles des lords justiciers durant les mois d'octobre, novembre et décembre.

1° Nous avons leurs dépêches du 25 octobre avec les documents qui les accompagnent (Journ. des Lords, IV, 412. Nalson, II, 514-523), mais il n'y est question d'aucun meurtre. Après avoir détaillé le soulèvement et le pillage commis par les insurgés, ils ajoutent : « Ceci, quoique beaucoup trop, est tout ce que nous entendons dire avoir été fait par eux. » *Journaux*, ibid. Nalson, II, 516.

2° Dans une lettre au conseil privé du 15 novembre, ils décrivent ainsi la conduite des rebelles : « Ils ont saisi les maisons et les terres de presque tous les Anglais dans les comtés de Monaghan, Cavan, Fermanagh, Armagh, Tirone, Donegal, Leitrim, Longford, et une grande partie du comté de Downe, maisons dont quelques-unes sont d'une bonne force, et ils ont dépossédé les Anglais de leurs armes; et quelques-uns des gentlemen anglais dont ils ont saisi les maisons (même sans aucune résistance, en raison de la soudaineté de leur surprise), les rebelles non-seulement les ont barbarement égorgés, mais, à

ce qu'on nous apprend, en ont coupé quelques-uns en morceaux. Ils ont surpris la plus grande partie d'une compagnie de cavalerie de l'armée de Sa Majesté, commandée par le lord Grandison, dans le comté d'Armagh, et se sont mis en possession de leurs armes. Ils ont pris le lord Caulfield et sir Edward Trevor, membre de ce bureau, et sir Charles Pointes, et M. Branthwait, agent du comte d'Essex, et un grand nombre d'autres Anglais de bonne condition en divers endroits, lesquels ils tiennent toujours prisonniers, comme aussi la femme et les enfants de lord Blayney, et diverses autres ladies et dames. Ils ont dévasté, détruit et pillé partout où ils sont venus, et maintenant leur furie commence à menacer les colonies anglaises du comté de la reine et du comté du roi, et, à leur exemple, le shériff du comté de Longford, indigène et papiste, a pris également les armes et a été suivi des Irlandais de là, où ils volent, pillent et détruisent les Anglais avec une grande cruauté.

» Dans leurs attaques contre les Anglais, ils en ont tué beaucoup, volé et pillé des milliers, réduit de riches propriétaires qui vivaient bien et dans l'abondance à une condition telle, qu'ils ne leur ont pas même laissé une chemise pour couvrir leur nudité. Ils ont exproprié beaucoup de personnes d'une grande fortune mobilière, et les ont laissées en grand besoin et misère, et même les Irlandais tenanciers et domestiques des Anglais, qui vivaient sous eux, se soulèvent contre eux avec une grande malignité et se joignent aux rebelles. Ils ont detruit autant qu'ils l'ont pu les bâtiments coûteux et les améliorations utiles des Anglais. Ils somment avec menaces tous les Anglais de partir dans un certain délai, ou ils les extermineront entièrement; et en effet ils annoncent publiquement que leur dessein est d'extirper totalement les Anglais et les protestants, et de ne pas poser les armes que, par acte du parlement d'ici, la religion romaine ne soit établie, que le gouvernement ne soit remis aux mains des indigènes, et que l'on n'ait rendu aux anciens Irlandais les terres de leurs ancêtres supposés. » Nalson, p. 889.

3° Dans une autre lettre de même date, qui devait être lue dans la chambre des communes, ils s'expriment ainsi : « En tuant et détruisant tant d'Anglais et de protestants dans plusieurs endroits, en les volant et les dépouillant, eux et des milliers d'autres fidèles sujets de Sa Majesté; en s'emparant de tant de châteaux, de maisons et de lieux fortifiés dans plusieurs parties du royaume; en sommant avec menaces les Anglais de partir, sans quoi ils les extermineront entièrement; et toute leur scélératesse agit contre les Anglais et les protestants avec tant d'inhumanité et de cruauté, qu'on ne saurait s'imaginer qu'elle puisse venir de chrétiens, même envers des infidèles. » Ibid. p. 893.

4° Dans la quatrième, du 25 novembre, ils décrivent les progrès de la rébellion : « Dans les deux comtés de Wickloe et de Wexford, tous les châteaux et maisons des Anglais, avec tout leur avoir, sont tombés aux mains des rebelles, et les Anglais, avec leurs femmes et enfants, ont été laissés nus et bannis de là par leur fureur et leur rage. Les rebelles, dans le comté de Longford, augmentent toujours aussi, tant en nombre qu'en violence. Les rebelles de l'Ulster sont devenus si forts, qu'ils ont assez d'hommes pour en laisser derrière eux dans les places qu'ils ont prises vers le nord, et pour en assiéger quelques-unes qu'ils n'ont point encore... Ils ont déjà pris Mellifont, maison de lord Moor, quoique avec une perte d'environ cent vingt des leurs, et là (de sang-froid) ils ont égorgé dix des hommes qui avaient bravement défendu la place... Dans le comté de Meath aussi... les rebelles volent et dépouillent les protestants anglais jusqu'à six milles de Dublin. » Ibid. 900, 901.

5° Nous avons une cinquième dépêche du 27 novembre : « Les troubles sont devenus si généraux que dans nombre d'endroits, et même autour de cette cité, à quatre milles de nous, non-seulement les purs Irlandais en rébellion ouverte, mais les gens du pays, hommes, femmes et enfants, se réunissent et

tombent sur leurs voisins Anglais ou protestants, et les volent et dépouillent de tout ce qu'ils ont sans que nous puissions l'empêcher. » Nalson, 902.

6° J'en ajouterai une sixième du 14 décembre : « Ils continuent leurs fureurs et leurs méchancetés contre les Anglais et les protestants, qui, s'ils laissent leurs meubles ou leurs bestiaux pour plus de sûreté à des papistes, les rebelles les font sortir, et les papistes, les meubles et les bestiaux sont laissés derrière; et maintenant, dans de nouvelles assemblées tenues par eux, ils ont imaginé un nouveau degré de cruauté de la nature la plus raffinée, qui est de proclamer que si un Irlandais recèle ou assiste un Anglais qui parvienne à leur échapper vivant, cet Irlandais sera passible même de mort; et ainsi ils seront sûrs, quoiqu'ils ne mettent pas actuellement ces Anglais à mort, de les faire périr aussi certainement et avec plus de cruauté de cette manière que s'ils l'avaient fait par l'épée; et ils déclarent qu'ils ne cesseront que lorsqu'il ne restera plus de graine d'Anglais en Irlande. » Ibid. 911. Ils parlent ensuite d'un château qui s'était rendu sous promesse de quartier, dans la ville de Longford, et où un prêtre a tué le ministre, et d'autres ont tué plusieurs des prisonniers et pendu le reste. Ibid. 913. « Les rebelles du comté de Kildare ont pris le Naas et Kildare dans le comté de Kildare. Les rebelles du Meath ont pris Trim et Ashboy dans le comté de Meath, et plusieurs autres endroits. Les rebelles du comté de Dublin se sont emparés de Swoords et de Rathcoole, et ont dépouillé tous les Anglais et les protestants jusqu'aux portes mêmes de Dublin. » Nalson, 914.

Si nous examinons le langage de ces dépêches, et qu'en même temps nous nous rappelions quels en étaient les auteurs et quel intérêt ils avaient à exagérer les excès des insurgés, nous devons, je crois, en conclure que jusqu'alors on n'avait fait ni tenté aucun massacre général.

Le 23 décembre, les mêmes lords justiciers accordèrent une commission à Henry Jones, doyen de Kilmore, et à sept autres ecclésiastiques, en ces termes : « Sachez que nous... vous donnons par ces présentes... plein pouvoir et autorité... d'appeler devant vous, et d'interroger sous serment sur les saints évangélistes... toutes les personnes qui ont été volées et dépouillées, ainsi que tous les témoins qui peuvent déposer quels vols et spoliations ont été commis sur elles depuis le 22 octobre dernier, ou seront commis sur elles ou aucune d'elles; quels étaient ou sont les objets dont elles ont été ou seront ainsi volées ou dépouillées; pour quelle valeur, par qui, quels sont les noms, ou quelle est la demeure actuelle ou dernière de ceux qui ont commis ces vols; quel jour ou quelle nuit lesdits vols ou spoliations, commis ou à commettre, ont été faits; quels traîtres et déloyaux termes, discours ou actes, ont été alors ou en tout autre temps proférés ou commis par ces voleurs ou par aucun d'eux, et combien de fois; et toutes autres circonstances concernant lesdites particularités et chacune d'elles. Et vous, nosdits commissaires, devrez rédiger par écrit tous les interrogatoires, etc., et retourner iceux à nos juges et conseil de notre royaume d'Irlande. » Temple, Réb. irlandaise, p. 137.

Que le lecteur fasse attention à la teneur de cette commission, et certainement il trouvera étrange que si un massacre général des protestants avait eu lieu, s'il en avait été égorgé deux cent mille, comme le dit May, ou même seulement quarante ou cinquante mille, les lords justiciers eussent négligé d'étendre l'enquête à un fait si sanglant. Cependant, le 18 janvier 1643, ils délivrèrent une autre commission aux mêmes personnes, avec cette instruction additionnelle de s'informer « quelles terres avaient été saisies et quels meurtres commis par les rebelles; combien de protestants bretons avaient péri en allant à Dublin ou en tout autre lieu où ils avaient fui, et combien s'étaient faits papistes depuis le 22 octobre. » Warner, 161, 294. Il est bien question de meurtres ici, mais de manière à prouver que les justiciers n'avaient encore point connaissance d'un massacre général ou même étendu.

Digitized by Google

En conséquence, les commissaires reçurent les dépositions depuis le 24 mars jusqu'en octobre 1644, et les interrogatoires remplissent trente-deux gros volumes in-folio, déposés dans la bibliothèque du collége de Dublin. Warner, après un soigneux examen, remarque que, « dans infiniment le plus grand nombre d'entre eux, les mots *étant dûment assermentés* ont été barrés avec la plume, et avec la même encre dont on avait écrit les interrogatoires; et que, dans plusieurs de ceux où ces mots sont conservés, maints passages des interrogatoires ont été biffés. Cette circonstance démontre que le gros de cette immense collection n'est que témoignage verbal, et sur la foi du bruit public. » Ibid. 295.

Les commissaires choisirent donc dans ces interrogatoires ceux qui avaient été faits sous serment, et les transcrivirent sur un autre livre, en certifiant de leurs signatures l'exactitude des copies. « D'après ceux-ci, il paraît donc que le nombre total des personnes tuées par les rebelles *en dehors de la guerre*, non pas seulement au début, mais dans le cours des deux premières années de la rébellion, s'éleva à 2,109; au dire d'autres protestants, 1,619 de plus, et au dire de quelques-uns des rebelles eux-mêmes, un autre nombre de 300; total: 4,028. Outre ces meurtres, on trouve dans la même collection la preuve, d'après d'autres rapports, que 8,000 personnes périrent par suite de mauvais traitements; et si nous accordons que les cruautés des Irlandais en dehors de la guerre s'élevèrent à ce chiffre (ce qu'en conscience je ne crois pas que nous puissions, vu la nature de plusieurs des dépositions), il faut accorder aussi, pour être impartial, qu'il n'y a aucun prétexte à leur en imputer un plus grand nombre. » Warner, 297.

Je n'allongerai pas cette note en racontant les récriminations des Irlandais. On ne saurait douter qu'ils souffrirent autant de mal qu'ils en firent. Mais le blâme de ces barbaries ne doit pas tomber seulement sur ceux qui les commirent de part et d'autre; il doit être partagé par ceux qui dans l'origine semèrent les germes de ces calamités par l'oppression civile et la persécution religieuse.

Note B. La lettre suivante de la reine à madame de Saint-Georges explique ses sentiments, et les raisons de son voyage en Hollande. — « Ma mie Saint-Georges, ce gentilhomme s'en va si bien informé des raisons que j'ai eues de sortir d'Angleterre, que lorsque vous les saurez vous vous étonnerez que je ne l'aie pas fait plus tôt; car, à moins que de me résoudre à la prison, je ne pouvais pas demeurer encore. S'il n'y avait eu que moi à souffrir, je suis si accoutumée aux afflictions que cela eût passé comme le reste; mais leur dessein était de me séparer du roi mon seigneur, et ils disaient publiquement qu'une reine n'était qu'une sujette, et était pour passer par les lois du pays comme les autres. Ensuite ils m'ont accusée publiquement, en disant que j'avais voulu renverser les lois et la religion du royaume, et que c'était moi qui avais fait révolter les Irlandais. On a fait venir des témoins pour jurer que cela était. Enfin, on prétendait que tant que je demeurerais auprès du roi l'état serait en danger, et beaucoup d'autres choses qui seraient trop longues à écrire, telles que venir à ma maison, lorsque j'étais à la chapelle, enfoncer mes portes, menacer de tout tuer; et cela, j'avoue, ne m'a fait grande peur. Mais il est vrai que d'être sous la tyrannie est une chose qui ne se peut exprimer; et durant ce temps, assistée de personne, jugez en quel état j'étais! — S'il arrivait que je vous visse, il y aurait choses qui ne se peuvent écrire, et pires que tout ce qu'on peut penser, que je vous dirais. Priez Dieu pour moi, car il n'y a pas une plus misérable créature au monde que moi, éloignée du roi mon seigneur, de mes enfants, hors de mon pays, et sans espérance de retourner sans danger évident, délais-

sée de tout le monde. Ah! Dieu m'assiste et les bonnes prières de mes amis, parmi lesquels vous êtes, ma mie. Je vous prie de faire mes recommandations à ma mie Vitry, et lui dites que j'ai tant à écrire, que j'espère qu'elle m'excusera pour cette fois. Recommandez-moi aux bonnes carmélites de Paris. Si je pouvais, je me souhaiterais bien avec elles; mais je ne sais si cela me sera permis. Je vous assure que c'est la seule chose à quoi je songe avec plaisir. Faites aussi mes recommandations à ma nièce, et croyez que rien ne m'empêchera d'être ce que je vous ai toujours promis, votre bien bonne amie,

» Henriette-Marie, Reine.

» La Haye, ce 28 mai. »
Capefigue, des *Mss. Béthune*, 9332.

Note C. Rien ne montre plus clairement l'empressement de Charles à s'engager dans les intrigues et les subtilités et faussetés auxquelles il pouvait s'abaisser parfois, que l'histoire de la mission de Glamorgan en Irlande. Dans cette note, je me propose de mettre sous les yeux du lecteur la substance des divers documents relatifs à cette affaire.

Le 1er avril 1644, le roi lui donna, sous le nom d'Edward Somerset alias Plantagenet, lord Herbert, baron Beaufort, etc., une commission, sous le grand sceau, qui le nommait commandant en chef de trois armées d'Anglais, d'Irlandais et d'étrangers; l'autorisait à lever de l'argent sous la garantie des tutelles, douanes, forêts royales, etc.; lui remettait des lettres-patentes de noblesse, depuis le titre de marquis jusqu'à celui de baronnet, à remplir par des noms à sa discrétion; promettait de donner en mariage la princesse Elisabeth à son fils Plantagenet, avec une dot de 300,000 liv., somme qui n'excédait pas de beaucoup ce que Herbert et son père avaient déjà dépensé au service du roi; et en outre, à Herbert lui-même, le titre de duc de Somerset, avec le cordon bleu et celui de Saint-George. Mémoires du nonce dans l'*Inquiry* de Birch, p. 22.

Cette commission fut accordée par suite d'un accord avec les députés des catholiques confédérés, qui étaient alors à Oxford, et l'objet en est pleinement expliqué par Herbert lui-même dans une lettre à Clarendon, destinée à être mise sous les yeux de Charles II, et datée du 11 juin 1660 : « Pour mieux éclairer le roi, par votre faveur et par le canal de votre seigneurie, qui entend parfaitement les choses, permettez-moi de vous donner une clef principale qui servira à ouvrir le passage secret entre feu Sa Majesté et moi relativement à son service : ce qui n'était autre chose que de m'exposer réellement moi-même à toute espèce de dépense ou de difficulté, plutôt que son juste dessein ne se réalisât pas, ou qu'en se réalisant son honneur en souffrît; conduite, vous pouvez justement le dire, qui annonçait plus un dévouement passionné et aveugle pour le service de Sa Majesté, que de la sagesse et du soin de moi-même. C'est ce qui me fit prendre la résolution de le laisser paraître fâché contre moi à mon retour d'Irlande, jusqu'à ce que je l'eusse mis en état et puissance d'avouer ses ordres, de confirmer ses instructions, et de récompenser ma fidélité et mon zèle en ceci.

» Votre Seigneurie peut bien s'étonner, et le roi aussi, de l'étendue de ma commission. Mais quand vous saurez celle du dessein de Sa Majesté, vous serez bientôt convaincu que je n'aurais pu l'effectuer à moins. Une armée de dix mille hommes devait venir d'Irlande par les Galles du nord; une autre de même force au moins, sous mon commandement en chef, devait attendre mon retour dans les Galles du sud, laquelle sir Henry Gage devait commander comme lieutenant général, et une troisième aurait été composée de six mille hommes, dont deux mille Liégeois, commandés par sir Francis Edmonds, deux mille

Lorrains, commandés par le colonel Browne, et deux mille des Français, Anglais, Ecossais et Irlandais qu'on pourrait tirer de Flandre et de Hollande. Et ces six mille hommes devaient, avec l'assistance du prince d'Orange, se tenir dans les comtés associés, et le gouverneur de Lyne, cousin germain du major Bacon, major de mon régiment, devait leur livrer la ville.

» L'entretien de cette armée d'étrangers devait être aux frais du pape et des princes catholiques qu'il y eût entraînés, s'étant engagé à donner et procurer 30,000 livres par mois, sur lesquels l'armée étrangère devait d'abord être défrayée, et le reste être réparti entre les autres armées. Et à cet effet j'avais pouvoir de traiter avec le pape et les princes catholiques au moyen d'avantages particuliers promis aux catholiques pour la paisible jouissance de leur religion, à l'abri des peines que les statuts en vigueur avaient le droit de leur infliger. Et mes instructions à cet effet et mes pouvoirs pour traiter et conclure étaient signés par le roi et scellés de son cachet de poche, avec des blancs à remplir par moi des noms du pape ou des princes, à cette fin que le roi eût une échappatoire pour nier m'avoir donné ces commissions, en cas de reproches de ses sujets, me laissant courir toute la chance, ce que du reste je ne demandais pas mieux pour l'amour de Sa Majesté, me fiant à sa seule parole. » Papiers Clarendon, II, 201, 202.

Mais son départ fut retardé par les objections d'Ormond aux conditions de paix; et le roi, pour se tirer de cette difficulté, proposa à Herbert de se rendre en Irlande et d'accorder secrètement aux catholiques les concessions que le lord lieutenant hésitait à faire, à condition de recevoir en retour une armée de dix mille hommes pour le service du roi. En conséquence, le 27 décembre, Charles annonça à Ormond que Herbert allait en Irlande avec l'engagement de travailler à la paix. Carte, II, *App.* p. 5.

2 janvier 1645. Glamorgan (il était alors honoré du titre de comte de Glamorgan) reçut ces instructions : « D'abord vous pouvez engager votre fortune, votre influence et votre crédit, que nous remplirons très-réellement toutes nos promesses envers les Irlandais, et comme il est nécessaire de conclure la paix sur-le-champ, tout ce qui sera consenti par notre lieutenant le marquis d'Ormond, nous souffrirons plutôt mille morts que de l'annuler ou de le casser; et s'il y a nécessité d'acquiescer à quelque chose, et que cependant le lord-marquis ne veuille pas y paraître, comme n'étant pas propre à être publiquement avouée par nous quant à présent, faites vos efforts pour y suppléer. » *Century of Inventions*, par M. Partington; Lettres originales et Papiers officiels, XXXV. Puis vient une promesse d'accomplir toutes les promesses faites par lui à Ormond ou autre, etc.

6 janvier. Il reçut une commission pour lever n'importe quel nombre d'hommes en Irlande et autre lieu outre mer, avec pouvoir de nommer des officiers, de recevoir les rentes du roi, etc. Birch, p. 18, tiré des Mém. du Nonce, fol. 713.

12 janvier. Il reçut un autre mandat de la nature la plus extraordinaire, que je transcrirai ici d'après une copie manuscrite en ma possession, attestée par sa signature, et probablement la même qu'il donna à Ormond après son arrestation et son emprisonnement.

« CHARLES REX,

» Charles, par la grâce de Dieu roi d'Angleterre, d'Ecosse, de France et d'Irlande, défenseur de la foi, etc.; à notre très-fidèle et très-bien aimé cousin Edward, comte de Glamorgan, salut. Ayant eu suffisant et ample témoignage de votre sagesse et fidélité éprouvée, si grande est la confiance que nous mettons en vous, que tout ce que vous ferez, quoique garanti seulement par notre seing manuel, cachet de poche ou marque privée, ou même par parole de

bouche sans autre cérémonie, nous donnons notre parole de roi et de chrétien de le rendre valable à toutes fins et intentions aussi efficacement que si l'autorité que vous tenez de nous eût été donnée sous notre grand sceau d'Angleterre, avec cet avantage que nous nous estimerions bien plus obligé envers vous pour votre galanterie à ne pas vous tenir à des termes si précis pour nous rendre service, ce qu'avec la volonté de Dieu nous reconnaîtrons. Et quand vous dépasseriez ce que la loi peut autoriser ou aucun de nos moyens atteindre, comme nous ne savons ce dont vous pouvez avoir besoin, cependant cela étant pour notre service, nous nous engageons non-seulement à vous donner notre pardon, mais à maintenir ce que vous aurez fait de toutes nos forces et de tout notre pouvoir; et si, soit que vous perdiez par accident ou que par toute autre circonstance vous jugiez nécessaire de déposer quelqu'un de nos mandats et que vous en ayez besoin à votre retour, nous promettons sur notre foi de les confirmer à votre retour, et de suppléer à tout ce qu'on y trouvera de défectueux, n'étant pas à notre convenance en ce moment de les discuter, car dans ce que nous avons écrit ici vous pouvez avoir confiance, s'il y a foi ou vérité dans l'homme; agissez donc gaiement, promptement et hardiment, et pour ce faire ceci sera votre suffisante garantie. Donné en notre cour d'Oxford, sous notre seing manuel et cachet privé, ce 12 janvier 1644.

» GLAMORGAN.

» A notre très-fidèle et très-bien-aimé cousin
» Edward, comte de Glamorgan. »

Au dos est écrit : « Nouvelle autorisation du comte de Glamorgan. »

12 février. Glamorgan avait quitté Oxford, et levait de l'argent dans les Galles, quand Charles lui envoya d'autres dépêches, et avec elles une lettre d'invitation à se hâter d'aller en Irlande. Il y reconnaît le danger de l'entreprise, que Glamorgan a déjà dépensé plus d'un million de couronnes à son service, et que la reconnaissance l'oblige à prendre soin de lui immédiatement après sa femme et ses enfants. « Tout ce que je puis imaginer de plus pour le présent, c'est de vous envoyer le cordon bleu, et un brevet pour le titre de duc de Somerset; acceptez-les tous deux et faites-en usage à votre discrétion, et si vous différez de le publier pendant quelque temps pour éviter l'envie, et afin que je ne sois pas importuné par d'autres, je vous promets que votre ancienneté pour l'un et votre patente pour l'autre prendront leur date de celle des brevets. » *Century of Inventions*, p. XXXIV. Le 18 août 1660, le marquis de Hertford se plaignit d'être lésé par cette patente, attendu qu'il réclamait le titre de Somerset. Glamorgan, alors marquis de Worcester, la rendit sans difficulté, le 3 septembre, et son fils fut créé duc de Beaufort.

Le 12 mars, le roi lui écrivit la lettre suivante :

« HERBERT,

» Je m'étonne que vous ne soyez point encore parti pour l'Irlande; mais puisque vous avez attendu tout ce temps, j'espère que ceci vous atteindra. Vous y verrez encore plus la grande confiance et assurance que je mets en votre intégrité, dont j'ai eu une si longue et si bonne expérience : vous commandant d'agir avec toute franchise et liberté avec notre lieutenant d'Irlande, le marquis d'Ormond, et sur ma parole de roi et de chrétien je confirmerai tout ce que notre lieutenant adoptera à votre persuasion; et si vous le jugez convenable, vous pouvez en secret lui montrer ceci que je ne considère point comme obligatoire pour lui, mais pour moi-même et pour votre encouragement et votre garantie, où je mets mes principales espérances, n'ayant pas dans tous mes royaumes deux sujets pareils, dont les efforts réunis me tireront, j'en ai la con-

fiance, du bourbier où je suis maintenant forcé de me vautrer. » *Century of Inventions*, XXXVIII.

Quels étaient les écrits désignés par le mot « ceci, » que Glamorgan pouvait montrer à Ormond, s'il le jugeait convenable? Probablement le mandat suivant, daté d'Oxford, le même jour :

« CHARLES R.

» Charles par la grâce de Dieu roi d'Angleterre, d'Ecosse, de France et d'Irlande, défenseur de la foi, etc. A notre très-fidèle et bien-aimé cousin Edward, comte de Glamorgan, salut. Mettant une grande et particulière confiance et assurance dans votre sagesse et fidélité éprouvée, par ces présentes (aussi fermement que sous notre grand sceau à toutes fins et intentions) nous vous autorisons et vous donnons pouvoir de traiter et conclure avec les catholiques romains confédérés dans notre royaume d'Irlande, s'il y a nécessité d'acquiescer à quelque chose où notre lieutenant ne pourrait aussi bien paraître, comme n'étant pas propre à être publiquement avouée par nous, et en conséquence nous vous chargeons d'agir conformément à ce brevet, avec tout le secret possible, et pour quoi que ce soit que vous vous engagiez par les valables considérations que dans votre jugement vous jugerez convenables, nous donnons notre parole de roi et de chrétien de ratifier et d'exécuter ce qui sera accordé par vous, et sous votre main et sceau, auxdits catholiques confédérés, ayant témoigné par leurs secours leur zèle pour notre service, et ceci sera pour vous à tous égards une garantie suffisante. Donné en notre cour d'Oxford, sous notre cachet et signature royale, le douzième jour de mars, la vingtième année de notre règne 1644.

» A notre très-fidèle et très-bien-aimé cousin, Edward, comte de Glamorgan. »

Quelques écrivains ont essayé de contester l'authenticité de ce mandat, parce que, tout inséré qu'il fût verbatim dans le traité de Glamorgan avec les confédérés, il ne le produisit pas à la réquisition du conseil de Dublin, sous prétexte qu'il l'avait déposé aux mains des catholiques à Kilkenny. Mais on voit dans les Mémoires du Nonce que c'était la vérité : « A Suâ Majestate mandatum habuit, cujus originale regiâ manu subscriptum Glamorganæ comes deposuit apud confœderatos catholicos. » Fol. 1292, *apud* Birch, 215; et, s'il était besoin, d'une meilleure autorité, j'ai en possession le mandat original lui-même, avec la signature et le sceau privé du roi, portant les armes des trois royaumes, une couronne au-dessus, et C. R. sur les côtés, et au dos de la même écriture que le corps du mandat : « Mandat spécial du comte de Glamorgan pour l'Irlande. » Ce que j'ai donné ci-dessus est une copie exacte de l'original.

30 avril. Le roi ayant su que Rinuccini avait été nommé nonce, et qu'il était en route pour l'Irlande, envoya à Glamorgan une lettre pour ce prélat et une autre pour le pape. Le contenu de la seconde est inconnu : la première est copiée dans les Mémoires du Nonce : « Nous ne doubtons point que les choses n'yront bien, et que les bonnes intentions commencées par effect du dernier pape ne s'accomplisseront par celuys ici, et par vos moyens, en notre royaume d'Irelande et de Angleterre. » Birch, 28. Il demande alors au nonce de se joindre à Glamorgan, et promet d'accomplir, au retour de ce dernier, tout ce qu'ils auront résolu ensemble. *Ibid.*

Le roi, à son retour d'Oxford, après la désastreuse campagne de 1645, continua de mettre sa principale confiance dans la mission de Glamorgan; et pour amener la cour de Rome à écouter les propositions de cet envoyé, il écrivit de sa propre main les deux lettres suivantes, dont les originaux existent encore dans l'Archivio Vaticano, l'une au pape lui-même, l'autre au cardinal Spada, les priant tous deux d'ajouter foi à Glamorgan ou à son messager, et donnant

sa parole royale de remplir tout ce dont conviendrait Glamorgan, au nom de son souverain : —

« Beatissime Pater,

» Tot tantaque testimonia fidelitatis et affectûs consanguinei nostri comitis Glamorganiæ jamdudùm accepimus, eamque in illo fiduciam meritò reponimus, ut Sanctitas Vestra ei fidem meritò præbere possit in quâcumque re, de quâ per se vel per alium nostro nomine cum Sanctitate Vestrâ tractaturus sit. Quæcumque verò ab ipso certo statuta fuerint, ea munire et confirmare pollicemur. In cujus testimonium brevissimas has scripsimus, manu et sigillo nostro munitas, qui nihil (potiùs) habemus in votis, quam ut favore vestro in eum statum redigamur, quo palàm profiteamur nos

» Sanctitatis Vestræ
» Humillimum et obedientissimum servum,
» Charles R.

» Apud curiam nostram.
» Oxoniæ, oct. 20, 1645. »

Suscription.

« Beatissimo Patri Innocentio decimo Pontifici Maximo. »

» Eminentissime Domine, pauca scripsimus Beatissimo Pâtri de fide adhibendâ consanguineo nostro comiti Glamorganiæ, et cuilibet ab eo delegato, quem ut Emimentia Vestra pariter omni favore prosequatur, rogamus; certò que credat nos ratum habituros quicquid a prædicto comite, vel suo delegato, cum Sanctissimo Patre vel Eminentiâ Vestra transactum fuerit.

» Eminentiæ Vestræ
» Fidelissimus amicus,
» Charles R.

» Apud curiam nostram.
» Oxoniæ, oct. 20, 1645. »

Suscription.

« Eminentissimo Domino et consanguineo Nostro Domino cardinali Spadâ. »

Après la découverte de toute cette affaire, le roi, le 29 janvier 1646, envoya un message aux deux chambres d'Angleterre, dans lequel il déclara (avec quelle vérité le lecteur en peut juger) que Glamorgan avait une commission pour lever des troupes, et « à cet effet seulement; » qu'il n'avait pas de commission pour traiter d'aucune autre chose à l'insu et sans les ordres d'Ormond, qu'il n'avait jamais fait savoir qu'il eût conclu aucun traité avec les catholiques et qu'il (le roi) le désavouait dans ses démarches, et avait ordonné au conseil irlandais de le poursuivre conformément aux lois. Œuvres de Charles, 555.

Deux jours plus tard, 31 janvier, ayant avoué au conseil de Dublin qu'il avait informé Glamorgan des instructions secrètes données à Ormond, et l'avait engagé à user de son influence sur les catholiques pour leur persuader de modérer leurs demandes, il poursuit : « A cette fin (et avec les plus strictes limites que nous pussions lui prescrire, uniquement pour les particularités au sujet desquelles nous vous avions donné de secretes instructions, comme aussi même en cela de ne rien faire que par vos ordres spéciaux) il est possible que nous ayons cru devoir donner audit comte de Glamorgan des lettres de créance qui pussent lui donner du crédit auprès des catholiques romains, dans le cas où vous trouveriez une occasion de vous servir de lui, soit comme une assurance de plus pour eux de ce que vous promettiez secrètement, soit dans le cas où vous jugeriez nécessaire de traiter ces affaires, pour leur donner plus de con-

fiance, à part par lui, dont ils pourraient se méfier moins, à cause de sa religion et de son intérêt. C'est là tout, et le fond même de ce que nous avons pu confier audit comte de Glamorgan dans cette affaire. » L'Ormond de Carte, III, 446. Je ne sais comment cette déclaration peut se concilier avec la dernière.

Il envoya deux autres lettres au conseil avec celle-ci. L'une était adressée à Ormond, affirmant sur sa parole de chrétien que jamais son intention n'avait été que Glamorgan traitât de rien à l'insu et sans l'approbation d'Ormond, attendu qu'il s'était toujours défié du jugement du comte, mais en même temps lui commandant de suspendre l'exécution de toute sentence qui pourrait être prononcée contre ce seigneur. Carte, II, *App.* page 12. La seconde, datée du 3 février, était adressée à Glamorgan lui-même en ces termes :

« Glamorgan,

» Je dois vous dire nettement que vous et moi nous avons été abusés dans cette affaire; car vous avez été entraîné à consentir à des conditions qui dépassaient de beaucoup vos instructions, et votre traité a été divulgué partout. Si vous vous étiez consulté avec mon lord lieutenant, comme vous me l'aviez promis, tout cela n'aurait pas eu lieu. Mais nous devons songer à l'avenir. C'est pourquoi, en un mot, j'ai commandé qu'on vous fût aussi favorable que cela est compatible avec mon service et ma sûreté; ou si vous voulez encore suivre mon avis — que j'ai ordonné à Digby de vous donner librement — je vous tirerai de là de manière à ce que vous puissiez encore m'être utile, et je serai en état de vous récompenser de votre affection; sinon, je ne sais que vous dire. Mais je ne doute pas de votre consentement à ceci, puisqu'il concerne si fort le bien de toutes mes couronnes, le mien en particulier, et peut me donner encore le moyen de me montrer

» Votre très-fidèle ami,

» CHARLES R.

» Oxford, 3 février 1645-1646. »

Warner, 360.

Dans cette lettre, Charles, pour se défendre, feint de blâmer Glamorgan; probablement pour donner le change à Ormond et à Digby, par qui il l'envoyait. Bientôt après, le 28 février, il lui dépêcha sir J. Winter avec des instructions complètes et la consolante épître qui suit :

« HERBERT,

» J'ai la confiance que cet honnête et fidèle porteur vous expliquera d'une manière satisfaisante pourquoi je n'ai pas fait en tout comme vous désiriez, le manque de confiance en vous étant si loin d'en être la cause, que chaque jour m'y confirme de plus en plus; car, croyez-moi, il n'est au pouvoir de personne de vous nuire dans mon esprit par de mauvais offices; mais là-dessus et sur divers autres choses j'ai donné de si complètes instructions que je ne dirai rien de plus, si ce n'est que je suis

» Votre très-fidèle et constant ami,

» CHARLES R. »

Century of Inventions, XXXIX.

Le 5 avril il lui écrivit de nouveau.

« Glamorgan,

» Je n'ai pas le temps de vous faire de répétitions inutiles, et vous ne l'attendez pas. C'est pourquoi, vous renvoyant à Digby pour affaires, cette lettre est seulement pour vous donner l'assurance de ma constante amitié pour vous, assu-

rance qui, vu le manque général de simple probité, est en quelque sorte nécessaire. Quoi qu'il en soit, je sais que vous ne pouvez pas douter que je ne confirme toutes les instructions et promesses faites à vous et au nonce.

» Votre très-fidèle et constant ami,

» CHARLES R. »

Warner, 373.

Le jour suivant, le roi lui envoya une autre petite lettre.

« Herbert,

» Comme je ne doute pas que vous n'ayez trop de courage pour être effrayé ou découragé par la manière dont vous avez été traité, je vous assure que cela n'a diminué en rien mon estime pour vous, mais que cela fait plutôt naître en moi un désir de vengeance et de réparation pour nous deux ; car je me tiens en ceci aussi intéressé que vous. C'est pourquoi, ne doutant pas de votre soin et zèle accoutumé pour mon service, je vous assure de la continuation de ma faveur et de ma protection, et que, par mes actes plus que par mes paroles, je me montrerai

» Votre très-fidèle et constant ami,

» CHARLES R. »

Warner, 374.

Si, après la lecture de ces documents, il peut rester aucun doute sur l'authenticité de la commission de Glamorgan, il sera levé par le passage suivant de la correspondance de Clarendon, avec le secrétaire Nicholas. Parlant de son projet d'histoire, il dit : « Je dois vous avouer que depuis ces étranges pouvoirs et instructions donnés à votre favori Glamorgan, je ne me soucie pas de dire grand'chose de cette affaire d'Irlande, qui me paraît si inexcusable aux yeux de la justice, de la piété et de la prudence, et je crains qu'il n'y ait dans cette négociation d'Irlande, soit avant, soit depuis, bien des choses sur lesquelles on ne nous a pas jugés assez sages, vous et moi, pour prendre notre avis. Oh ! monsieur le secrétaire, ces stratagèmes m'ont fait passer plus de tristes heures que toutes les infortunes qui sont arrivées au roi en guerre, et semblent être l'effet de la colère de Diéu contre nous. » Pap. Clarendon, II, 337.

Il paraît que le roi, même après avoir été livré par les Écossais au parlement, espérait encore recueillir le fruit des efforts de Glamorgan. Vers le commencement de juin 1647, sir John Somerset, frère de ce seigneur, arriva à Rome avec une lettre de Charles à Innocent X. Il est probable que la lettre n'existe plus, mais la réponse du pontife montre que le roi avait sollicité des secours pécuniaires, et qu'à l'appui il avait laissé entrevoir une disposition à admettre la suprématie du pape et la croyance catholique. On n'en saurait guère supposer moins d'après le langage d'Innocent : Litteræ illæ præcipuam tuam alacritatem ac propensionem ad obediendum Deo in nobis, qui ejus vices gerimus, luculenter declarant... à majestate tuâ enixè poscimus, ut quod velle cœpit, mox et facto perficiat... ut aliquo id aggrediaris argumento, quo te ad catholicam fidem recepisse intelligamus. Sans aucun doute, Charles faisait sur le pontife la même expérience qu'il venait de faire sur ses sujets presbytériens ; et de même que, pour se les rendre propices, il s'était mis à étudier les doctrines presbytériennes, de même il espérait tirer de l'argent d'Innocent en se déclarant disposé en faveur de la croyance catholique. Mais la tentative échoua. La réponse fut bien complimenteuse ; elle exprimait la joie du pontife à la lecture de sa lettre, et l'exhortait à persévérer dans ses recherches jusqu'à ce qu'il arrivât à la découverte de la vérité ; mais elle écar-

tait sa demande comme Urbain avait précédemment écarté une demande semblable, en alléguant qu'il était contraire aux devoirs du pape de dépenser les trésors de son église pour soutenir un prince qui n'était pas catholique. Cette réponse est du 29 juin 1674.

NOTE D. I° Les ordonnances avaient distingué deux classes de délinquants, l'une religieuse, l'autre politique. La première comprenait tous les refractaires catholiques, toutes les personnes quelconques qui, ayant atteint l'âge de vingt et un ans, refuseraient d'abjurer, sous serment, les doctrines particulières à la croyance catholique. On les réputait papistes, et on leur avait confisqué les deux tiers de leur propriété immobilière et mobilière qui était saisie au profit du royaume, par les commissaires du séquestre nommés dans chaque comté particulier. La seconde comprenait toutes les personnes connues pour avoir combattu contre le parlement, ou aidé le parti royal d'argent, de vivres, d'avis ou de renseignements ; et tous les biens de ceux-ci, tant mobiliers qu'immobiliers, avaient été séquestrés à la seule exception d'un cinquième alloué pour l'entretien de leurs femme et enfants, si ces derniers étaient élevés dans la religion protestante. Ordonnances d'Elsynge, 3, 22 et suiv.

II° Ces biens sequestrés fournissaient non-seulement un revenu annuel, mais aussi une ressource toute prête dans tous les cas d'urgence. Ainsi, quand le colonel Harvey refusa de marcher jusqu'à ce que son armée eût reçu l'arriéré de la solde montant à 3,000 liv., on rendit immediatement une ordonnance pour lever de l'argent par la vente des bois appartenant à lord Petre dans le comté d'Essex (*Journ.* VI, 519). Quand on se plaignit de la rareté du bois de construction pour les réparations de la marine, les deux chambres autorisèrent certains charpentiers de navire à abattre deux mille cinq cents chênes sur les terres des délinquants du Kent et de l'Essex. (Ibid. 520.) Quand les Ecossais demandèrent un mois de paye pour leur armée, le comité de Goldsmiths'-Hall se procura l'argent en mettant en vente les propriétés des délinquants qu'il jugea convenables, les terres pour huit années de revenus, et les maisons pour six (Journ. des Communes, 10, 24, juin 1644).

III° Mais la difficulté de se procurer de l'argent comptant engagea les commissaires à chercher quelque autre expédient ; et lorsqu'on eut besoin de la somme de 1,500 liv. pour mettre l'armée de Fairfax en mouvement, elle fut levée sans délai en offrant aux délinquants la restitution de leurs biens séquestrés, moyennant le payement immédiat d'une certaine amende (Journ. des Comm. 13 sept. 1644). Le succès de cette expérience les encouragea à offrir la même facilité aux personnes qui voudraient quitter le parti du roi, pourvu qu'elles ne fussent point catholiques, et qu'elles prêtassent le serment d'abjuration de la doctrine catholique (Ibid. 6 mars, 12 août 1645. 4 mai, 26 juin, 3 sept. 1646). Plus tard, à la fin de la guerre, la grande majorité des royalistes fut admise à entrer en composition avec le comité. Des demandes exigées, le plus grand nombre s'éleva au dixième, beaucoup au sixième, et quelques-unes au tiers de la propriété mobilière et immobilière des délinquants. Voyez les journaux des deux chambres pour les années 1647, 1648.

NOTE E. Le lendemain de l'exécution du roi, il parut un ouvrage intitulé Εικων βασιλικη, ou portraiture (de sa Sacrée Majesté dans sa solitude et ses souffrances. Il prétendait être écrit par Charles lui-même. C'était un exposé fidèle de ses pensées sur les principaux événements de son règne, accompagné des pieuses effusions que la mémoire suggérait à son esprit. Il était fait pour exciter une profonde sensation en faveur de la royale victime, et il s'en vendit, dit-on, cinquante éditions dans le cours de la première année. Sous la répu-

blique, Milton fit une faible tentative pour prouver que le roi n'avait point composé ce livre. Après la restauration, le docteur Gauden, ecclésiastique de Bocking, dans l'Essex, s'en déclara le véritable auteur. Mais il fit valoir ses prétentions en secret, et reçut, pour prix de son silence, d'abord l'évêché d'Exeter, et ensuite, comme il se plaignait de la pauvreté de ce siége, l'évêché plus riche de Worcester.

Après la mort de Gauden, ses prétentions commencèrent à transpirer et devinrent le sujet d'une discussion intéressante entre ses amis et les admirateurs de Charles. Mais il a été publié depuis maints documents, alors inconnus, particulièrement les lettres de Gauden au comte de Clarendon (*Clar. Pap.* III, *App.* XXVI-XXXI, XCV), et d'autres de lui au comte de Bristol. (Revue de Maty, II, 253. *Clar. Pap.* III, *App.* XCVI, et M. Todd, Mémoires de l'évêque Walton., I, 138). Ces lettres ont si positivement établi les droits de Gauden, que quiconque les nie doit être prêt a déclarer ce prélat un imposteur, à croire que les évêques Morley et Duppa rendirent un faux témoignage en sa faveur, et à expliquer comment il arriva que ceux qui étaient le plus intéressés à maintenir le droit du roi, nommément Charles II, son frère le duc d'York, et les deux comtes de Clarendon et de Bristol, donnèrent dans cette déception. Cependant ces difficultés n'ont point intimidé le docteur Wordsworth qui, dans une publication récente de plus de quatre cents pages, intitulée : « Qui a écrit Εικων βασιλικη? » a recueilli avec une patience laborieuse toutes les parcelles de preuves relatives à ce sujet ; et après une investigation des plus minutieuses et des plus pénibles, a conclu en attribuant l'ouvrage au roi, et en déclarant l'évêque un impudent imposteur. Mais il n'a pas triomphé de mon incrédulité. Il y a dans l'Εικων βασιλικη même beaucoup de choses qui m'empêchent de croire que Charles en soit le véritable auteur, quoique ce dernier, quel qu'il soit, ait pu de temps à autre consulter et copier les papiers du roi ; et le droit de Gauden me paraît trop fermement établi pour être ébranlé par les conjectures incomplètes et invraisemblables qui ont jusqu'ici été produites contre lui.

Note F. Les pensions suivantes furent accordées plus tard à différentes personnes qui avaient contribué à faciliter l'évasion du roi. A moins de mention contraire, la pension est à vie :

A Jane Lane (lady Fisher)	1,000 liv.
Thomas Lane, père	500
Charles Gifford, esq	300
Francis Mansell, esq	200
Thomas Whitgrave, esq	200
Cath. Gunter, pour 21 ans	200
Joan (Jeanne) Harford	50
Eleanor Sampson	50
Francis Reynolds	200
John et Anne Rogers et leurs héritiers mâles	100
Anne Bird	30
Sir Thomas Windham et ses héritiers à toujours	600
William Ellesdun, à volonté	100
Robert Swan durant la vie du roi	80
Lady Anne Wyndham	400
Juliana Hest	30

Clarend. *Corresp.* I, 656.

NOTE G. ACTE POUR LA COLONISATION DE L'IRLANDE.

Attendu que le parlement d'Angleterre, après la dépense de beaucoup de sang et de trésors pour la repression de l'horrible rébellion d'Irlande, a, par la main bienveillante de Dieu sur ses entreprises, amené cette affaire à telle fin qu'une totale réduction et colonisation de cette nation peuvent, avec la bénédiction de Dieu, être promptement effectuées. Afin donc que le peuple de cette nation sache que l'intention du parlement n'est pas d'extirper cette nation, mais que les merci et pardon tant de vie que de biens peuvent s'étendre à tous les cultivateurs, laboureurs, artisans et autres de la classe inférieure; ainsi qu'il est ci-après déclaré, s'ils se soumettent au parlement de la république d'Angleterre et vivent paisiblement et dans l'obéissance sous son gouvernement, et afin que les autres aussi d'un rang et d'une qualité plus élevés, puissent connaître l'intention du parlement à leur égard selon les démérites respectifs et les considérations sous lesquels ils tombent, qu'il soit décrété et déclaré par ce présent parlement et par l'autorité dudit, que toutes et chaque personnes et personne de la nation irlandaise comprises dans aucune des catégories suivantes seront passibles des peines et confiscations ci-dedans mentionnées et contenues, ou seront rendues susceptibles des merci et pardon ci-dedans étendus respectivement selon qu'il est ci-après exprimé et déclaré, c'est-à-dire,

1. Que toutes et chaque personnes et personne qui en aucun temps avant le dixième jour de novembre 1642, époque de la séance de la première assemblée générale à Kilkenny en Irlande, ont imaginé, avisé, conseillé ou favorisé la rébellion, les meurtres, massacres faits ou commis en Irlande, qui commencèrent en l'année 1641, ou ont, en aucun temps avant ledit dixième jour de novembre 1642, en portant des armes ou procurant des hommes, armes, chevaux, vaisselle plate, argent, vivres ou autres fournitures ou habillement de guerre (autres que ceux qu'ils démontreront leur avoir été pris par force et violence), aidé, assisté, favorisé, suivi ou secondé lesdits rebellion, meurtres ou massacres, soient exceptées du pardon de vie et de biens.

2. Que toutes et chaque personnes et personne qui, en aucun temps avant le premier jour de mai 1643, ont siégé ou voté dans ladite première assemblée générale, ou dans le premier prétendu conseil, communément appelé le conseil suprême des catholiques confedérés d'Irlande, ou ont été employés comme secrétaire ou principal clerc, soient exclues du pardon de vie et de biens.

3. Que tous et chaque jésuites, prêtres et autres personnes ou personne qui ont reçu les ordres du pape ou du siége de Rome, ou de toute autorité dudit, qui ont en aucune manière imaginé, avisé, conseillé, favorisé, continué, appuyé, aidé, assisté ou secondé, ou en aucun temps par la suite, en aucune manière, imagineront, aviseront, conseilleront, favoriseront, continueront, appuieront, aideront, assisteront ou seconderont la rebellion ou la guerre en Irlande, ou aucun des meurtres ou massacres, vols ou violences commis contre les protestants, les Anglais ou autres là, soient exceptés du pardon de vie et de biens.

4. Que James Butler, comte d'Ormond, James Talbot, comte de Castelhaven, Ullich Bourke, comte de Clanricarde, Christopher Plunket, comte de Fingal, James Dillon, comte de Roscommon, Richard Nugent, comte de Westmeath, Moragh O'Brian, baron d'Inchiquin, Donogh M'Carthy, vicomte Muskerry, Richard Butler, vicomte Mountgarret, Théobald Taaffe, vicomte Taaffe de Corren, Rock, vicomte Fermoy, Montgomery, vicomte Montgomery d'Ards, Magennis, vicomte d'Iveagh, Fleming, baron de Slane, Dempsey, vicomte Glanmaleere, Birmingham, baron d'Athenry, Oliver Plunket, baron de Lowth, Robert Barnwell, baron de Trymletstoune, Myles Bourke, vicomte Mayo, Connor Magwyre, baron d'Enniskillen, Nicholas Preston, vicomte Gor-

Digitized by Google

manstowne, Nicholas Nettervill, vicomte Netterwill de Lowth, John Bramhall, ci-devant évêque de Derry (avec quatre-vingt-un baronnets, chevaliers, et gentilshommes mentionnés par leurs noms) soient exceptés du pardon de vie et de biens.

5. Que toutes, et chaque personnes et personne (tant de fait que de complicité) qui, depuis le premier jour d'octobre 1641, ont ou auront tué, égorgé ou autrement détruit aucunes personne ou personnes en Irlande qui à l'époque où elles auront été ainsi tuées, égorgées ou détruites n'étaient pas publiquement entretenues et maintenues en armes comme officiers ou simples soldats pour et en faveur des Anglais contre les Irlandais, et toutes et chaque personne et personnes (tant de fait que de complicité) qui depuis ledit premier jour d'octobre 1641 ont tué, égorgé ou autrement détruit aucunes personne ou personnes entretenues et maintenues comme officiers ou simples soldats pour ou en faveur des Anglais contre les Irlandais (lesdites personnes ainsi tuant, égorgeant ou autrement détruisant, n'étant pas publiquement entretenues et maintenues en armes comme officiers ou simples soldats sous le commandement et à la solde des Irlandais contre les Anglais) soient exceptées du pardon de vie et de biens.

6. Que toutes et chaque personnes et personne en Irlande qui sont en armes ou autrement en hostilité contre le parlement de la république d'Angleterre, et n'auront pas, dans vingt-huit jours après la publication dudit par le député général d'Irlande et les commissaires pour le parlement, mis bas les armes et fait leur soumission au pouvoir et à l'autorité desdits parlement et république comme ils sont maintenant établis, soient exceptées du pardon de vie et de biens.

7. Que toutes autres personnes et personne (non comprises dans aucune des catégories précédentes) qui ont commandé dans la guerre d'Irlande contre le parlement d'Angleterre ou ses forces, comme général, lieutenant général, major général, commissaire général, colonel, gouverneur de quelque garnison, château ou fort, ou qui ont été employées comme receveur général ou trésorier de la nation entière ou de quelque province d'icelle, commissaire général des revues ou des vivres, maréchal général ou maréchal de quelque province, avocat de l'armée, secrétaire du conseil de la guerre ou de quelque général de l'armée, ou de quelqu'une des diverses personnes, afin de soutenir la guerre contre le parlement ou ses forces, soient bannies durant le plaisir du parlement de la république d'Angleterre, et leurs biens confisqués et employés comme il suit, (à savoir) que les deux tiers de leurs biens respectifs soient pris et employés à l'usage et au profit de ladite république, et que l'autre tiers de leursdits biens respectifs ou autres terres jusqu'à la concurrence et valeur d'icelui (à assigner dans tels lieux de l'Irlande que le parlement, pour l'établissement plus efficace de la paix de cette nation jugera convenable de désigner à cet effet) soit respectivement pris et possédé par les femmes et enfants desdites personnes respectivement.

8. Que le député général et les commissaires du parlement ont pouvoir de déclarer que les personnes ou personne qu'ils jugeront susceptibles de la merci des parlements (non comprises dans aucune des catégories précédentes) qui ont porté les armes contre le parlement d'Angleterre ou ses forces, et ont mis bas les armes, ou dans vingt-huit jours après la publication d'icelui par le député général d'Irlande et les commissaires pour le parlement, mettront bas les armes et se soumettront au pouvoir et autorité dudit parlement et de la république telle qu'elle est maintenant établie (en promettant et prenant l'engagement d'être fidèles envers icelle) il leur sera fait grâce de la vie, mais leurs biens seront confisqués au profit de ladite république, pour qu'il en soit disposé comme il suit (savoir) deux tiers d'iceux (qui seront partagés en trois parties

égales) pour l'usage, profit et avantage de ladite république, et l'autre tiers desdits biens respectifs, ou autres terres jusqu'à la concurrence et valeur d'icelui (à assigner dans tels lieux de l'Irlande que le parlement pour l'établissement plus efficace de la paix de la nation jugera convenable de désigner à cet effet) soit possédé par lesdites personnes leurs héritiers ou ayant cause respectivement, pourvu qu'en cas que le député général et les commissaires ou l'un d'eux voient un motif de donner un délai plus court que vingt-huit jours à aucunes personnes ou personne en armes, ou dans quelque garnison, château ou fort en hostilité contre le parlement, et donneront avis à ces personnes ou personne en armes ou dans quelque garnison, château ou fort, que toutes et chaque personnes et personne qui n'auront pas, dans le délai qui sera marqué dans cet avis, rendu ces garnison, château ou fort au parlement, et mis bas les armes, n'auront pas le bénéfice du délai fixé antérieurement dans cette catégorie.

9. Que toutes et chaque personnes et personne qui ont résidé en Irlande en aucun temps depuis le premier jour d'octobre 1641, jusqu'au premier de mars 1650, et non pas été au service actif du parlement en aucun temps depuis le premier d'août 1649 jusqu'audit premier de mars 1650, ou n'ont pas manifesté autrement leurs bonnes dispositions constantes pour l'intérêt de la république d'Angleterre (lesdites personnes n'étant comprises dans aucune des précédentes catégories), auront leurs biens confisqués en Irlande au profit de ladite république, pour qu'il en soit disposé comme il suit (à savoir) : Un tiers d'iceux pour l'usage, profit et avantage de ladite république, et les deux autres tiers de leurs biens respectifs, ou autres terres jusqu'à la concurrence et valeur d'iceux (à assigner dans tels lieux de l'Irlande que le parlement pour l'établissement plus efficace de la paix de la nation jugera convenable de désigner à cet effet) soient possédés par ces personnes ou personne, leurs héritiers ou ayant-cause respectivement.

10. Que toutes et chaque personnes et personne (n'ayant aucune propriété immobilière en Irlande, ni aucune propriété mobilière de la valeur de dix livres) qui mettront bas les armes, et se soumettront au pouvoir et à l'autorité du parlement dans le délai fixé dans la précédente catégorie, et prendront et souscriront l'engagement d'être loyales et fidèles à la république d'Angleterre telle qu'elle est maintenant établie, dans le délai et de la manière que le député général et les commissaires pour le parlement le fixeront et l'indiqueront; ces personnes (n'étant pas exceptées de pardon ni condamnées au bannissement par aucune des précédentes catégories) il leur sera fait grâce de la vie et des biens, pour tout acte ou chose par elle faits dans le cours de la guerre.

11. Que tous les biens déclarés confiscables par les catégories concernant les rebelles ou délinquants en Irlande seront entendus, adjugés et pris à toutes fins et intentions comme s'étendant aux confiscations de tous les biens substitués, et aussi de tous les droits et titres à iceux, qui, depuis le vingt-cinq de mars 1639, ont été ou seront aux mains de ces rebelles ou délinquants ou de tout autre en fidéi-commis pour eux ou quelqu'un d'eux, ou pour leurs usages, ou aucun de leurs usages, avec toutes les reversions et les reliquats y relatifs aux mains d'aucunes autres personnes ou personne quelconques.

Et aussi à la confiscation de tous les biens assignés, destinés, transportés, constitués ou transmis à aucunes personnes ou personne déclarées par lesdites catégories être rebelles ou délinquants avec toutes les reversions et les reliquats de ces biens, transportés, transmis, assignés, déclarés ou destinés à aucuns des héritiers, enfants, descendants ou autres des sang, nom ou parenté de ces rebelles ou délinquants, lesquels biens ou bien, reliquats ou réversions, depuis le 25 de mars 1639, ont été ou seront aux mains de ces rebelles ou délinquants, ou d'aucuns de leurs héritiers, enfants descendants ou autres des sang, nom ou parenté de ces rebelles ou délinquants.

Et à tous les biens accordés, assignés, destinés ou transportés par aucun de ces rebelles ou délinquants à aucuns de leurs héritiers, enfants, descendants, avec toutes les reversions et les reliquats y relatifs, à aucune autre personne des nom, sang ou parenté de ces rebelles ou délinquants, pourvu que ceci ne s'étende pas à annuler les droits d'aucuns protestants anglais qui ont constamment adhéré au parlement, aux biens qui ont été par eux achetés pour une valeur réelle avant le 23 d'octobre 1641, ou pour une valeur également réelle hypothéqués à eux avant ce temps, ou aucunes personnes ou personne, en fidéicommis pour eux, pour l'acquittement de sommes à eux dues.

Note H. Je n'ai pas pu constater le nombre d'ecclésiastiques catholiques qui furent exécutés ou bannis pour cause de religion sous Charles Ier et sous la république. Mais je possède un document original revêtu de la signature des parties intéressées, qui contient les noms et le sort des prêtres catholiques qui furent arrêtés et poursuivis à Londres, entre la fin de 1640 et l'été de 1651, par quatre individus qui avaient formé une sorte de société à frais communs dans ce louable dessein, et qui sollicitaient du conseil une récompense pour leurs services. Il faut se rappeler toutefois qu'il y avait beaucoup d'autres personnes occupées du même objet, et par conséquent beaucoup d'autres victimes outre celles qui sont énumérées ici.

« Noms des jésuites et prêtres romains qui ont été arrêtés et poursuivis par le capitaine James Wadsworth, Francis Newton, Thomas Mayo et Robert de Luke, messagers, à nos propres frais; dont quelques-uns ont été condamnés, quelques-uns exécutés, et quelques-uns ont obtenu un sursis depuis l'ouverture du parlement (3 nov. 1640); rien de pareil n'ayant été fait par personne autre depuis la réforme de la religion dans cette nation :

William Waller, dit Slaughter, dit Walker, exécuté à Tyburne.

Cuthbert Clapton, condamné, ayant obtenu un sursis et sa grâce.

Bartholomew Row, exécuté à Tyburne.

Thomas Reynolds, idem.

Edward Morgan, idem.

Thomas Sanderson, dit Hammond, idem.

Henry Heath, dit Pall Magdelen, idem.

Francis Quashet, mort à Newgate après jugement.

Arthur Bell, exécuté à Tyburne.

Ralph Corbey, idem.

John Duchet, idem.

John Hamond, dit Jackson, condamnation, ayant obtenu un sursis du roi, et mort à Newgate.

Walter Coleman, condamné et mort à Newgate.

Edmond Cannon, idem.

John Wigmore, dit Turner, condamné, ayant obtenu un sursis du roi, et détenu à Newgate.

Andrew Ffryer, dit Herne, dit Richmond, condamné et mort à Newgate.

Augustian Abbot, dit Rivers, condamné, ayant obtenu un sursis du roi, et mort à Newgate.

John Goodman, condamné et mort à Newgate.

Peter Welford, idem.

Thomas Bullaker, exécuté à Tyburne.

Robert Robinson, mis en jugement et convaincu, et échappé du banc du roi.

James Brown, condamné et mort à Newgate.

Henry Morse, exécuté à Tyburne.

Thomas Worseley, dit Harvey, mis en jugement et convaincu, et ayant obtenu un sursis par l'ambassadeur d'Espagne et autres.

Charles Chanie (Cheney), dit Tomson, mis en jugement et convaincu, et réclamé par l'ambassadeur d'Espagne, et depuis repris par ordre du conseil d'état, et maintenant à Newgate.

Andrew White, mis en jugement, convaincu, ayant obtenu un sursis avant jugement, et banni.

Richard Copley, condamné et banni.

Richard Worthington, reconnu coupable et banni.

Edmond Cole, Peter Wright et William Morgan, mis en jugement, convaincus et envoyés outre-mer.

Philip Morgan, exécuté à Tyburne.

Edmond Ensher, dit Arrow, mis en jugement, condamné, ayant obtenu un sursis du parlement, et banni.

Thomas Budd, dit Peto, dit Gray, condamné, ayant obtenu un sursis du maire de Londres et autres juges, et depuis repris par ordre du conseil d'état, et maintenant à Newgate.

George Baker, dit Macham, mis en jugement, reconnu coupable, et maintenant à Newgate.

Peter Beale, dit Wright, exécuté à Tyburne.

George Gage, mis en jugement par nous et reconnu coupable, et depuis mort.

James Wadsworth.
Francis Newton.
Thomas Mayo.
Robert de Luke. »

Cette liste est effrayante, mais instructive, en ce qu'elle montre avec quelle légèreté les hommes peuvent se jouer de la vie de leurs semblables, si cela sert les desseins d'un grand parti politique. Les patriotes, pour exploiter les préjugés religieux du peuple, représentaient le roi comme le protecteur du papisme, parce qu'il envoyait les prêtres catholiques en exil au lieu de les livrer à la hache du bourreau. Aussi, lorsqu'ils devinrent les maîtres, ils furent obligés de faire leurs preuves d'orthodoxie, et presque toutes les exécutions mentionnées ci-dessus eurent lieu par leur ordre en 1642 ou 1643. Après cette époque, ils commencèrent à écouter la voix de l'humanité, et adoptèrent l'expédient même qu'ils avaient si hautement condamné. Ils bannirent, au lieu de pendre et d'écarteler.

Note I. REVENU DU PROTECTEUR.

Quand le parlement, en 1654, entreprit d'assigner une somme annuelle au protecteur Oliver Cromwell, voici, au rapport du sous-comité, quel était le montant du revenu dans les trois royaumes :

Accise et douanes en Angleterre	80,000 liv.
Accise et douanes en Ecosse	10,000
Accise et douanes en Irlande	20,000
Taxes mensuelles en Angleterre (à 60,000 liv.)	720,000
Taxes mensuelles en Irlande (à 8,000 liv.)	96,000
Taxes mensuelles en Ecosse (à 8,000 liv.)	96,000
Revenu de la couronne à Jersey et Guernesey	2,000
Revenu de la couronne en Ecosse	9,000
Biens de papistes et délinquants en Angleterre	60,000
Biens de papistes et délinquants en Ecosse	30,000
A reporter	1,123,000

Digitized by Google

Report	1,123,000
Loyers de maisons appartenant à la couronne....................	1,250
Poste..	10,000
Revenu de l'échiquier.	20,000
Légalisation de testaments............................	10,000
Contrôle du fer-blanc.	2,000
Patentes de marchand de vin..........................	10,000
Forêt de Dean..	4,000
Droits sur les aliénations..............................	20,000
	1,200,250

(Extrait du rapport original qui se trouve dans la Collection de Thomas Lloyd, Esq.)

NOTE J. PRINCIPES DES NIVELEURS.

L'exposé suivant des principes professés par les niveleurs est extrait d'une de leurs publications, qui parut peu après la mort de Cromwell, et intitulée : « Le Niveleur, ou principes et maximes concernant le gouvernement et la religion qui sont professés par ceux qu'on appelle communément Niveleurs. 1659. »

PRINCIPES DE GOUVERNEMENT.

1° L'Angleterre doit être gouvernée par des lois et non par des hommes : c'est-à-dire les lois doivent juger de tous les crimes et criminels, et de toutes les punitions et peines à infliger aux coupables ; et le bon plaisir de Son Altesse et de son conseil ne doit pas déclarer coupables qui bon leur semble, ni punir et emprisonner qui bon leur semble et aussi longtemps qu'il leur plaît.

2° Toutes les lois, les levées d'argent, la guerre et la paix, doivent se faire par les députés du peuple au parlement, qui doivent être choisis par lui successivement à certaines époques. Par conséquent, il ne doit point y avoir de veto de monarque, parce qu'il consultera fréquemment par ce moyen son propre intérêt ou celui de sa famille au préjudice du peuple. Mais il serait bien que les députés du peuple fussent divisés en deux corps, dont l'un proposerait les lois, et l'autre les adopterait ou les rejetterait.

3° Tous, sans une seule exception, doivent être sujets à la loi.

4° Le peuple doit être organisé sur un pied militaire par et sous le parlement, afin d'être en état de forcer tout homme d'obéir à la loi, et de défendre le pays contre les étrangers. Une armée mercenaire (permanente) est dangereuse pour la liberté, et en conséquence ne doit pas être permise.

PRINCIPES DE RELIGION.

1° L'assentiment de l'intelligence ne peut s'obtenir par la force ; aucun homme ne peut donc en contraindre un autre à être de la vraie religion.

2° Le culte résulte des doctrines admises par l'intelligence ; aucun homme ne peut donc en obliger un autre à adopter une forme particulière de culte.

3° Les œuvres de justice et de miséricorde font partie du culte de Dieu, et sont du ressort du magistrat civil en tant qu'il doit réprimer l'irréligion, c'est-à-dire l'injustice, le manque de foi, l'oppression, et toutes les mauvaises œuvres qui sont évidemment mauvaises.

4° Rien n'est plus destructif de la vraie religion que les querelles au sujet de la religion, et l'emploi des châtiments pour forcer un homme à croire comme un autre.

NOTE K. Il est assez clair que sir Anthony Ashley Cooper prit une grande part aux intrigues de cette époque d'agitation. Il paraît s'être présenté comme

Digitized by Google

ami à chaque parti, et avoir fini par s'attacher aux royalistes lorsqu'il vit la cause royale sur le point de triompher. Charles reconnut ses services dans la patente par laquelle il fut créé lord Ashley, et qui mentionne en particulier « ses prudents et opportuns avis auprès du général Monk, en vue de la restauration du roi » (Dugd. II, 481). Nous pouvons inférer de ce passage que Cooper était un des conseillers confidentiels de Monk; mais ses admirateurs ont été trop loin en lui attribuant tout le mérite de la restauration, et en représentant le lord général comme une marionnette aux mains de leur héros. Ils renvoient comme preuve à l'histoire racontée par Locke (III, 471), histoire qu'il n'est pas facile de concilier avec le récit plus croyable et moins ambitieux de Clarges, dans la Chronique de Baker, p. 602, édit. 1730. Mais pour que le lecteur puisse se former lui-même un jugement, j'en vais mettre ici les points principaux en regard.

CLARGES.

1° Scot, Hazlerig et d'autres, sollicitèrent et obtinrent une entrevue particulière de Monk à Whitehall; et Clarges, d'après leur conversation précédente avec lui, n'eut aucun doute que leur objet ne fût d'offrir au général le gouvernement du royaume.

2° Le conseil d'état siégeait dans une autre chambre; et Clarges, ayant envoyé chercher sir A. A. Cooper, lui fit part de son soupçon.

3° Après s'être consultés, ils convinrent que, dès que Monk, après avoir congédié Scot et Hazlerig, entrerait dans la salle du conseil, Cooper proposerait de faire sortir les clercs.

4° Ceci fait, Cooper dit qu'il avait reçu avis d'un projet dangereux; que des séditieux avaient fait « d'indécentes propositions » au général, et il demanda que le conseil eût pleine connaissance de ces propositions.

5° Monk, ne voulant pas les exposer, répondit qu'il y avait très-peu de danger dans tout cela; qu'à la vérité quelques personnes étaient venues auprès de lui pour éclaircir des scrupules relativement aux mesures actuelles du parlement; mais qu'il les avait renvoyées satisfaites. P. 602.

6° Bordeaux offrit à Monk, par Clarges, l'aide de Mazarin, que son objet fût de rétablir le roi ou de prendre le gouvernement pour lui-même. Monk refusa; mais il consentit à recevoir de l'ambassadeur une visite de politesse, à condition qu'il ne serait pas question de politique. P. 604.

LOCKE.

1° Bordeaux, l'ambassadeur de France, rendit un soir visite à Monk; et mistress Monk, qui s'était cachée derrière la tapisserie, l'entendit offrir l'aide de Mazarin à son mari s'il voulait se charger du gouvernement, offre que le général accepta.

2° Mistress Monk envoya son frère Clarges communiquer la découverte de l'ambitieux dessein de son mari à sir A. A. Cooper.

3° Cooper fit convoquer un conseil, et, lorsque ce conseil fut réuni, il proposa de faire sortir les clercs, parce qu'il avait des choses d'importance à communiquer.

4° Alors il accusa Monk, « non pas ouvertement, mais par insinuation, » d'être faux avec eux; en sorte que le reste du conseil s'aperçut qu'il y avait quelque chose, mais sans savoir ce que cela signifiait.

5° Monk répondit qu'il voulait les convaincre qu'il était fidèle à ses principes. « Alors, » dit Ashley, « remplacez certains officiers suspects par d'autres d'une fidélité connue. » Cela se fit sur-le-champ. Par ce changement, le commandement de l'armée fut virtuellement enlevé à Monk, et il fut forcé de se déclarer pour Charles Stuart.

On pourrait croire que le récit de Locke est confirmé par une autre version de la même histoire, dans la vie de lord Shaftesbury, récemment éditée par M. Cooke, avec les variantes suivantes. On fait accompagner les républicains par Bordeaux ; la plus grande partie de la nuit se passe en consultation, et Monk, non-seulement consent à prendre le gouvernement, mais se résout à arrêter dans la matinée Cooper et plusieurs autres personnes influentes (p. 232-235). Mais cette vie ne saurait être considérée comme une autorité, car les documents sur lesquels on dit qu'elle fut rédigée ne sont ni cités ni décrits par son auteur, et n'ont jamais été vu de son éditeur actuel.

NOTE L. Extrait d'une lettre de Charles II au lord chancelier.

« Maintenant que je suis sur ce sujet, je crois nécessaire de vous donner là-dessus un bon petit conseil, de peur que vous ne pensiez qu'en faisant plus de bruit de cette affaire, vous pourrez me détourner de ma résolution, ce que le monde entier ne fera jamais ; et je souhaite d'être malheureux dans ce monde-ci et dans l'autre, si je manque le moins du monde à ce que j'ai résolu, qui est de nommer my lady Castlemaine dame de la chambre de ma femme, et qui que ce soit que je voie faire aucun effort pour empêcher cette mienne résolution (à moins que ce ne soit auprès de moi-même), je serai son ennemi jusqu'au dernier moment de ma vie. Vous savez quel ami fidèle j'ai été pour vous. Si vous voulez m'obliger éternellement, rendez-moi cette affaire aussi facile que vous pourrez, quelle que soit votre opinion, car je suis résolu à aller jusqu'au bout quoi qu'il en puisse advenir, ce que je jure de nouveau solennellement devant le Dieu tout-puissant. Si donc vous désirez d'avoir l'appui de mon amitié, ne vous mêlez plus de cette affaire, à moins que ce ne soit pour réfuter tous les bruits faux et calomnieux, et pour faciliter une chose à laquelle je suis sûr que mon honneur est si fort intéressé. Et qui que ce soit que je voie être l'ennemi de my lady Castlemaine en cette affaire, je promets, sur ma parole, d'être son ennemi aussi longtemps que je vivrai. Vous pouvez montrer cette lettre à my lord lieutenant (Ormond); et si vous avez tous deux l'envie de m'obliger, comportez-vous come mes amis en cette affaire. » *Mss. Landsowne*, 1206, 121.

NOTE M. TRAITÉ SECRET DE 1670.

L'original de ce traité important est en la possession de lord Clifford, à la bienveillance duquel je dois de pouvoir le mettre pour la première fois sous les yeux du public.

« CHARLES R.

» Charles par la grâce de Dieu roy de la Grande-Bretagne, France et Irelande, défenseur de la foye, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Ayant leu et meurement considéré les pouvoirs du sieur Colbert, ambassadeur de nostre très-cher et très-amé frère et cousin le roy très-chrestien, dattés du 31 octobre 1669, par lesquels nostredit frère luy donne autorité de conférer avec les commissaires que nous pourrions nommer, traicter, conclure et signer des articles d'une plus étroitte amitié, liaison et confédération entre nous, et déclare que nulle autre alliance ne luy peut estre plus agréable ny plus avantageuse à ses sujets, nous qui sommes dans les mesmes dispositions, et qui n'avons point de désir plus ardent que de nous lier d'une amitié parfaite et indissoluble avec nostredit frère, y estant conviés et par la proximité du sang, l'affection et estime que nous avons pour sa personne, les avantages qui en reviendront aux peuples que Dieu a sousmis à notre obéissance, et sur tout l'appuy et assistance que nous nous pouvons promettre de l'amitié et du zèle d'un

si puissant allié dans le dessein que nous avons (avec la grâce de Dieu) de nous réconcilier avec l'Eglise romaine, donner par là le repos à nostre conscience, et procurer le bien de la religion catholique : sçavoir faisons qu'ayant une entière confiance en la fidélité, suffisance, zèle et prudence de nostre très-féal et bien-amé le mylord Arlington, conseiller en nostre conseil privé et nostre premier secrétaire d'estat, nostre très-féal et bien-amé le mylord Arundel de Warder, nostre très-féal et bien-amé le sieur chevalier Clifford, conseillier en nostre conseil privé, thrésorier de nostre maison, et commissaire de nos finances, nostre féal et bien-amé le sieur chevalier Bellings, secrétaire des commandements de la reyne nostre très-chère espouse, nous avons lesdits mylords Arlington et Arundel, les sieurs chevaliers Clifford et Bellings commis, ordonné et député, commettons, ordonnons et députons par ces présentes signées de nostre main, et leur avons donné et donnons plein pouvoir, autorité, commission et mandement spécial de conférer avec ledit sieur Colbert, ambassadeur de nostre très-cher et très-amé frère et cousin le roy très-chrestien, des moyens de parvenir à l'establissement d'une plus estroitte amitié, liaison et confédération entre nous, et traicter et convenir ensemble, et sur iceux conclure et signer tels articles et conventions que nosdits commissaires aviseront bon estre tant sur le fait du commerce, que sur toutes autres sortes d'affaires et d'intérêts, et mesme de ligues offensives et deffensives, et generallement faire, négotier, promettre, accorder et signer tout ce qu'ils estimeront nécessaire pour les effets cy-dessus dits : promettant, foye et parolle de roy, sous l'obligation et hypothéque de tous nos biens présents et à venir de tenir ferme et stable, et d'accomplir, sans jamais y contrevenir n'y permettre qu'il y soit contrevenu, tout ce qui par nosdits commissaires aura esté stipulé, promis et accordé en vertu du présent pouvoir, et d'en faire expédier nos lettres de ratification en bonne forme, et les fournir dans le temps qu'ils nous y auront obligez, en tesmoing de quoy nous avons fait mettre auxdites présentes le scel de nostre secret. Donné à Whitehall le quinziesme de décembre, l'an mil six cens soixante et neuf, et de nostre règne le vingt et uniesme.

» Par commandement de Sa Majesté.

» Arlington. »

Au nom de Dieu tout puissant soit notoire à tous et un chacun, que comme ainsi soit que le sérénissime et très-puissant prince Charles second par la grâce de Dieu roy de la Grande-Bretagne, le sérénissime et très-puissant prince Louis quatorziesme par la mesme grâce de Dieu roy très-chrestien auroient tousjours donné tous les soins et toute leur application à procurer à leurs sujets une félicité parfaite, et que leur propre expérience leur auroit assez fait connoistre que ce bonheur commun ne se peut rencontrer que dans une estroitte union, alliance et confédération entre leurs personnes et les pays et estats qui leur sont soumis, à quoy s'estant trouvés esgallement portés, tant par la sincère amitié et affection que la proximité du sang, celle de leurs royaumes, et beaucoup d'autres convenances ont estably entre eux, et qu'ils ont conservé chèrement au plus fort des desmélés que les interests d'autruy leur ont fait avoir ensemble; que par le désir qu'ils ont de pouvoir à la seureté de leursdits pays et estats, comme aussy au bien et à la commodité de leurs sujets dont le commerce doit recevoir dans la suite du temps de notables avantages de cette bonne correspondence et liaison d'interests; lesdits seigneurs roys pour exécuter ce saint et louable désir, et pour tousjours fortifier, confirmer et entretenir la bonne amitié et intelligence qui est à présent entre eux, ont commis et député chacun de sa part, sçavoir ledit seigneur roy de la Grande-Bretagne le mylord Arlington, conseillier au conseil privé de sa majesté, et son premier secrétaire d'estat,

le mylord Arundel de Warder, le sieur chevalier Clifford, conseillier au conseil privé de Sa Majesté, thrésorier de sa maison et commissaire de ses finances, le sieur chevalier Bellings, secrétaire des commandements de la reyne de la Grande-Bretagne, et ledit seigneur roy très-chrestien le sieur Charles Colbert, seigneur de Croissy, conseillier ordinaire de sa majesté en son conseil d'estat, et son ambassadeur ordinaire vers sa majesté de la Grande-Bretagne, suffisamment autorisés ainsy qu'il apparoistra par la teneur desdits pouvoirs et commissions à eux respectivement donnés par lesdits seigneurs roys et insérés de mot à mot à la fin de ce présent traicté en vertu desquels pouvoirs ils ont accordé au nom des susdits seigneurs roys les articles qui ensuivent.

1. Il est convenu, arresté et conclu qu'il y aura à toute perpétuité bonne, secure et ferme paix, union, vraye confraternité, confédération, amitié, alliance et bonne correspondence entre ledit seigneur roy de la Grande-Bretagne, ses hoirs et successeurs d'une part, et ledit seigneur roy très-chrestien de l'autre, et entre tous et chacun de leurs royaumes, estats et territoires, comme aussy entre leurs sujets et vassaux, qu'ils ont ou possèdent à présent, ou pourront avoir, tenir et posséder cy-après, tant par mer et autres eaux que par terre : et pour tesmoigner que cette paix doit estre inviolable sans que rien au monde la puisse à jamais troubler il s'ensuit des articles d'une confiance si grande, d'ailleurs si avantageuse auxdits seigneurs roys, qu'à peine trouvera-t-on que dans aucun siècle on en ait arresté et conclu de plus importants.

2. Le seigneur roy de la Grande-Bretagne estant convaincu de la vérité de la religion catholique, et résolu d'en faire sa déclaration, et de se réconcilier avec l'Eglise romaine aussy tost que le bien des affaires de son royaume luy pourra promettre, a tout sujet d'espérer et de promettre de l'affection et de la fidélité de ses sujets qu'aucun d'eux, mesme de ceux sur qui Dieu n'aura pas encore assés abondamment respandu ses grâces pour les disposer par cet exemple si auguste à se convertir, ne manqueront jamais à l'obéissance inviolable que tous les peuples doivent à leurs souverains mesme de religion contraire; néantmoins comme il se trouve quelques fois des esprits brouillons et inquiets quj s'efforcent de troubler la tranquillité publique principalement lorsqu'ils peuvent couvrir leurs mauvais desseins du prétexte plausible de religion, Sa Majesté de la Grande-Bretagne, qui n'a rien plus à cœur (après le repos de sa conscience) que d'affermir celuy que la douceur de son gouvernement a procuré à ses sujets, a cru que le meilleur moien d'empêcher qu'il ne fust altéré, seroit d'estre asseuré en cas de besoin de l'assistance de Sa Majesté très-chrestienne, laquelle voulant en cette occasion donner au seigneur roy de la Grande-Bretagne des preuves indubitables de la sincérité de son amitié, et contribuer au bon succès d'un dessein si glorieux, si utile à Sa Majesté de la Grande-Bretagne, mesme à toute la religion catholique, a promis et promet de donner pour cet effet audit seigneur roy de la Grande-Bretagne la somme de deux millions de livres tournoises dont la moitié sera payée trois mois après l'eschange des ratifications du présent traicté en espèce à l'ordre dudit seigneur roy de la Grande-Bretagne à Calais, Dieppe, ou bien au Havre de Grâce, ou remis par lettres de change à Londres, aux risques, périls et frais dudit seigneur roy très-chrestien et l'autre moitié de la mesme manière dans trois mois après : et en outre ledit seigneur roy très-chrestien s'oblige d'assister de troupes Sa Majesté de la Grande-Bretagne, jusqu'au nombre de six mille hommes de pied s'il est besoin, et mesme de les lever et entretenir à ses propres frais et despens, tant que ledit seigneur roy de la Grande-Bretagne jugera en avoir besoin pour l'exécution de son dessein : et lesdites troupes seront transportées par les vaisseaux du roy de la Grande-Bretagne en tels lieux et ports qu'il jugera le plus à propos pour le bien de son service, et du jour de leur embarquement seront

Digitized by Google

payées, ainsy qu'il est dit, par Sa Majesté très-chrestienne, et obéiront aux ordres dudit seigneur roy de la Grande-Bretagne, et le temps de ladite déclaration de catholicité est entièrement remis au choix dudit seigneur roy de la Grande-Bretagne.

3. Item a esté convenu entre le roy très-chrestien et Sa Majesté de la Grande-Bretagne que ledit seigneur roy très-chrestien ne rompra ny n'enfreindra jamais la paix qu'il a faite avec l'Espagne, et ne contreviendra en chose quelconque à ce qu'il a promis par le traioté d'Aix-la-Chapelle, et par conséquent il sera permis au roy de la Grande-Bretagne de maintenir ledit traicté conformément aux conditions de la triple àlliance, et des engagements qui en dépendent.

4. Il est aussy convenu et accordé que s'il écheoit cy-après au roi très-chrestien de nouveaux tiltres et droits sur la monarchie d'Espagne, ledit seigneur roy de la Grande-Bretagne assistera Sa Majesté très-chrestieune de toutes ses forces tant par mer que par terre, pour luy faciliter l'acquisition desdits droits, le tout suivant les conditions particulières dont lesdits seigneurs roys se réservent de convenir tant pour la jonction de leurs forces après que le cas des l'eschéance desdits tiltres et droits sera arrivé, que pour les avantages que ledit seigneur roy pourra raisonnablement désirer : et lesdits seigneurs roys s'obligent réciproquement dès à présent de ne faire aucun traicté de part ny d'autre pour raisons desdits nouveaux droits et tiltres avec aucun prince ou potentat quel que ce puisse estre que de concert et du consentement de l'un et de l'autre.

5. Lesdits seigneurs roys ayant chacun en son particulier beaucoup plus de sujets qu'ils n'en auroient besoin pour justifier dans le monde la résolution qu'ils ont prise de mortifier l'orgueil des estats généraux des provinces unies des Pays-Bas, et d'abbattre la puissance d'une nation qui s'est si souvent noircie d'une extrême ingratitude envers ses propres fondateurs et créateurs de cette république, et laquelle mesme a l'audace de se vouloir aujourd'huy ériger en souverains arbitres et juges de tous les autres potentats, il est convenu, arresté et conclu que Leurs Majestés déclareront et feront la guerre conjointement avec toutes leurs forces de terre et de mer auxdits estats généraux des provinces unies des Pays-Bas, et qu'aucun desdits seigneurs roys ne pourra faire de traicté de paix, de trêve ou de suspension d'armes avec eux, sans l'avis et le consentement de l'autre, comme aussi que tout commerce entre les sujets desdits seigneurs roys et ceux desdits estats sera défendu, et que les navires et biens de ceux qui trafiqueront nonobstant cette défence pourront estre saisis par les sujets de l'autre seigneur roy, et seront réputés de juste prise; et tous traictés précédents faits entre lesdits estats et aucun desdits seigneurs roys ou leurs prédécesseurs demeureront nuls, excepté celuy de la triple alliance fait pour la manutention du traicté d'Aix-la-Chapelle, et si après la déclaration de la guerre on prend prisonniers les sujets d'aucun desdits seigneurs roys qui seront enrollés au service desdits estats, ou s'y trouveront actuellement, ils seront exécutés à mort par la justice dudit seigneur roy dont les sujets les auront pris.

6. Et pour faire et conduire cette guerre aussy heureusement que lesdits seigneurs roys espèrent de la justice de la cause commune, il est aussy convenu que sa majesté très chrestienne se chargera de toute la despense qu'il conviendra faire pour mettre sur pied, entretenir et faire agir les armées nécessaires pour attaquer puissamment par terre les places et pays desdits estats, ledit seigneur roy de la Grande-Bretagne s'obligeant seulement de faire passer dans l'armée dudit seigneur roy très chrestien, et d'y entretenir tousjours à ses despens un corps de six mille hommes de pied, dont le commandant sera général, et obéira à sa majesté très chrestienne, et à celuy qui commandera en chef

l'armée, où ledit corps de troupes servira comme auxiliaire. lequel sera composé de six régimens de dix compagnies chacun, et de cent hommes chaque compagnie : et lesdites troupes seront transportées et débarquées en tels ports ou havres et en tel temps qu'il sera concerté cy-après entre lesdits seigneurs roys ; en sorte néantmoins qu'elles puissent arriver aux costes de Picardie, ou tel autre lieu qui sera concerté, au plus tard un mois après que les flottes se seront jointes aux environs de Portsmouth, ainsy qu'il sera dit cy-après.

7. Et pour ce qui regarde la guerre de mer ledit seigneur roy de la Grande-Bretagne se chargera de ce fardeau, et armera au moins cinquante gros vaisseaux, et dix bruslots, auxquels ledit seigneur roy très chrestien s'obligera de joindre une escadre de trente bons vaisseaux françois, dont le moindre portera quarante pièces de canon, et un nombre de bruslots suffisant jusques à dix mesme s'il est nécessaire, à proportion de ce qu'il y en devra avoir en la flotte ; laquelle escadre de vaisseaux auxiliaires françois continuera à servir durant le temps de ladite guerre aux frais et despens de sa majesté très chrestienne, et en cas de perte d'hommes et de vaisseaux, ils seront remplacés le plus tot qu'il se pourra par sa majesté très chrestienne et ladite escadre sera commandée par un vice-admiral ou lieutenant-général françois qui obéira aux ordres de son altesse royale monseigneur le duc de Yorke en vertu des pouvoirs que lesdits seigneurs roys donneront audit seigneur duc, chacun pour les vaisseaux qui luy appartiennent ; et pourra ledit seigneur duc attaquer et combattre les vaisseaux hollandois, et faire tout ce qu'il jugera le plus à propos pour le bien de la cause commune, jouyra aussy de l'honneur du pavillon, des saluts, et de toutes les autres autorités, prérogatives et prééminences dont les admiraux ont coutume de jouir; et d'autre part aussy ledit vice-admiral ou lieutenant-général françois aura pour sa personne la préséance dans les conseils, et pour son vaisseau et pavillon de vice-admiral celle de la marche sur le vice-admiral et vaisseau de ce nom anglois. Au surplus les capitaines, commandans, officiers, matelots et soldats de l'une et de l'autre nation se comporteront entre eux amicablement, suivant le concert qui sera fait cy-après, pour empêcher qu'il n'y arrive aucun incident qui puisse altérer la bonne union ; et afin que ledit seigneur roy de la Grande-Bretagne puisse plus facilement supporter les frais de cette guerre, sa majesté très chrestienne s'oblige à payer tous les ans audit roy tant que ladite guerre durera en la manière susdite la somme de trois millions de livres tournoises dont le premier payement, qui sera de sept cens cinquante mille livres tournoises, se fera trois mois avant la déclaration de la guerre, le second de pareille somme dans le temps de ladite déclaration, et le reste montant à quinze cens mille livres tournoises six mois après ladite déclaration, et ez années suivantes le premier payement, qui sera de sept cens cinquante mille livres tournoises, se fera au premier de febvrier, le second de pareille somme au premier de may, et le troisième, montant à quinze cens mille livres tournoises, au quinziesme d'octobre, lesquelles sommes seront payées en espèce, à l'ordre du roy de la Grande-Bretagne, à Calais, Dieppe, ou Havre-de-Grace, ou bien remises par lettres de change à Londres, aux risques, périls et frais dudit seigneur roy très chrestien. Il a esté aussy convenu et arresté que ledit seigneur roy de la Grande-Bretagne ne sera pas obligé de déclarer cette guerre, jusqu'à ce que l'escadre auxiliaire desdits trente vaisseaux de guerre françois et dix bruslots seront joints avec la flotte angloise aux environs de Portsmouth : et de toutes les conquestes qui se feront sur les estats généraux sa majesté de la Grande-Bretagne se contentera des places qui s'ensuivent : sçavoir l'isle de Walkeren, l'escluse avec l'isle de Cassants, et la manière d'attaquer et de continuer la guerre sera adjustée par un règlement qui sera cy-après concerté, et d'autant que la dissolution du gouvernement des estats gé-

néraux pourroit apporter quelque préjudice au prince d'Orange neveu du roy de la Grande-Bretagne et mesme qu'il se trouve des places, villes et gouvernemens qui luy appartient dans le partage qu'on se propose de faire du pays, il a esté arresté et conclu que lesdits seigneurs roys feront leur possible à ce que ledit prince trouve ses avantages dans la continuation et fin de cette guerre : ainsy qu'il sera cy-après stipulé dans des articles à part.

8. Item a esté arresté qu'avant la déclaration de cette guerre lesdits seigneurs roys feront tous leurs efforts conjointment ou en particulier, selon que l'occasion le pourra requérir, pour persuader aux roys de Suede et de Dannemark ou à l'un d'eux d'entrer en cette guerre contre les estats généraux, au moins de les obliger de se tenir neutres, et l'on taschera de mesme d'attirer dans ce party les électeurs de Cologne et de Brandenbourg, la maison de Brunswick, le duc de Neubourg et l'esvesque de Munster. Lesdits seigneurs roys feront aussy leur possible pour persuader mesme à l'empereur et la couronne d'Espagne de ne s'opposer pas à la conqueste dudit pays.

9. Il est pareillement convenu et accordé qu'après que ledit seigneur roy de la Grande-Bretagne aura fait la déclaration spécifiée au second article de ce traicté, qu'on espère moyennant la grace de Dieu devoir estre suivi d'un heureux succès, il sera entièrement au pouvoir et au choix dudit seigneur roy très chrestien de déterminer le temps auquel lesdits seigneurs roys devront faire la guerre avec leurs forces unies contre les estats généraux : sa majesté de la Grande-Bretagne promettant d'en faire aussy sa déclaration conjointment dans le temps que sa majesté très chrestienne jugera estre le plus propre pour cet effet, ledit seigneur roy de la Grande-Bretagne estant asseuré que sa majesté très chrestienne nommant ledit temps aura esgard aux intérests des deux couronnes, qui après la conclusion de ce traicté seront communs à tous deux et inséparables.

10. Si dans aucun traicté précédent fait par l'un ou l'autre desdits seigneurs roys avec quelque prince ou estat que ce soit, il se trouve des clauses contraires à celles qui sont spécifiées dans cette ligue, lesdites clauses seront nulles, et celles qui sont contenues dans ce présent traicté demeureront dans leur force et vigueur.

Et pour d'autant plus unir les esprits et intérests des sujets desdits seigneurs roys, il a esté convenu que le traicté de commerce qui se fait à présent, s'achevera au plus tost qu'il se pourra.

Lesquels points et articles cy-dessus énoncés ensemble, et tout le contenu en chacun d'iceux ont esté traictés, accordés, passés et stipulés entre le mylord Arlington, le mylord Arundel de Warder, le sieur chevalier Clifford, et le sieur chevalier Bellings, commissaires de sa majesté de la Grande-Bretagne, et le sieur Colbert, ambassadeur de sa majesté très chrestienne aux noms desdits seigneurs roys, et en vertu de leurs pouvoirs dont les copies sont insérées au bas du présent traicté. Ils ont promis et promettent sous l'obligation de tous et chacun des biens et estats présens et à venir desdits seigneurs roys qu'ils seront par leurs majestés inviolablement observés et accomplis, et de s'en bailler et délivrer réciproquement dans un mois du jour et datte des présentes, et plus tost, si faire se peut, les lettres de ratification desdits seigneurs roys en la meilleure forme que faire se pourra : et d'autant qu'il est absolument nécessaire pour le bon succès de ce qui est stipulé par le présent traicté, de le tenir fort secret, jusqu'à ce qu'il soit temps de le mettre à éxécution, lesdits sieurs commissaires et ambassadeurs sont demeurés d'accord, qu'il suffira pour la validité dudit traicté que les ratifications desdits seigneurs roys soient signées de leurs propres mains, et cachetées du sceau de leur secret, que lesdits seigneurs roys déclareront dans lesdites lettres de ratification avoir pour cet effect

la même force que si leur grand sceau y était apposé, ce que mesme chacun d'eux s'obligera de faire aussy tost qu'il le pourra, et qu'il en sera requis. En foy de quoy lesdits sieurs commissaires et ambassadeur ont signé le présent traicté et à iceluy fait apposer le cachet de leurs armes. A Douvres, ce vingt et deuxiesme jour du mois de may l'an de grâce mil six cens soixante et dix.

ARLINGTON. COLBERT.
T. ARUNDEL.
T. CLIFFORD.
R. BELLINGS.

Suivent trois articles additionnels secrets signés à Douvres le même jour. Par le premier, si Charles ne pouvait pas disposer de six mille hommes, Louis se contenterait de quatre; — par le second, si le duc d'York quittait le commandement de la flotte, l'amiral anglais jouirait de tout le commandement et de tous les pouvoirs que le duc aurait dû avoir; — et par le troisième, il était convenu que la stipulation en faveur du prince d'Orange n'empêcherait pas les autres puissances de faire la guerre conjointement, à l'époque stipulée par le deuxième article.

Une autre pièce contient une déclaration portant que si dans le traité ou dans les pouvoirs des négociateurs, « il se trouve quelque chose dans les tiltres » et qualités des roys nos maistres, qui soit contraire à la pluralité des traictés » qui ont été faits entre l'Angleterre et la France, tant sous le roy d'Angle- » terre Charles premier, que sous celuy du roy régnant à présent, nous le » réformerons avant l'eschange des ratifications dudict traicté, et sans retar- » dement d'icelle. »

NOTE N. Le jour de la mort de Henriette, duchesse d'Orléans, Louis écrivit à Charles la lettre de condoléance suivante :

Versailles, le 30 juin 1670.

MONSIEUR MON FRÈRE, — La tendre amitié que j'avais pour ma sœur vous était assez connue pour n'avoir pas de peine à comprendre l'état où m'a réduit sa mort. Dans cet accablement de douleur je puis dire que la part que je prends à la vôtre, pour la perte d'une personne qui vous était si chère aussi bien qu'à moi, est encore un surcroît à l'excès de mon affliction : le seul soulagement dont je suis capable, est la confiance qui me reste, que cet accident ne changera rien à nos affections, et que vous me conserverez les vôtres aussi entières que je vous conserverai les miennes. Je me remets du surplus au sieur Colbert, mon ambassadeur.

FIN DES NOTES.

Digitized by Google

TABLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

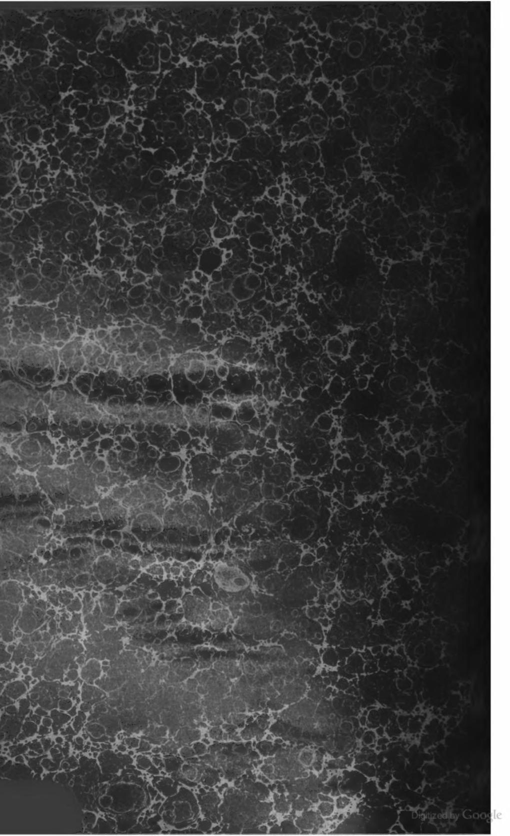

Digitized by Google

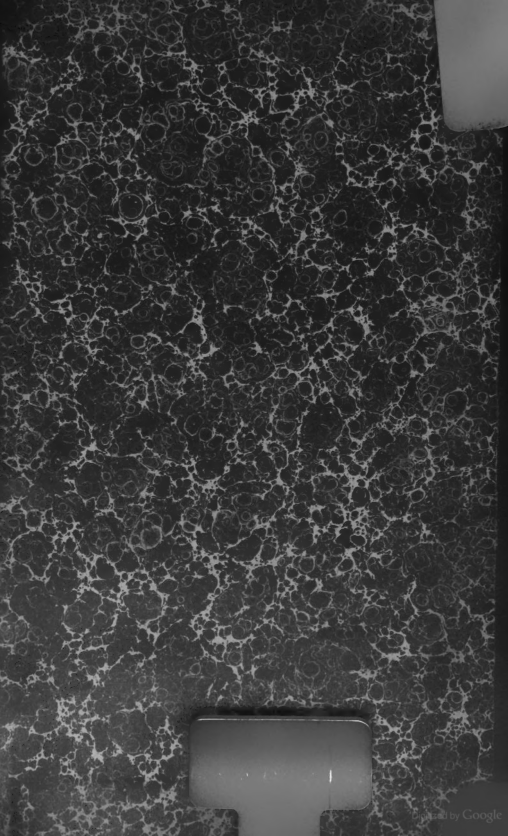
Digitized by Google

Digitized by Google